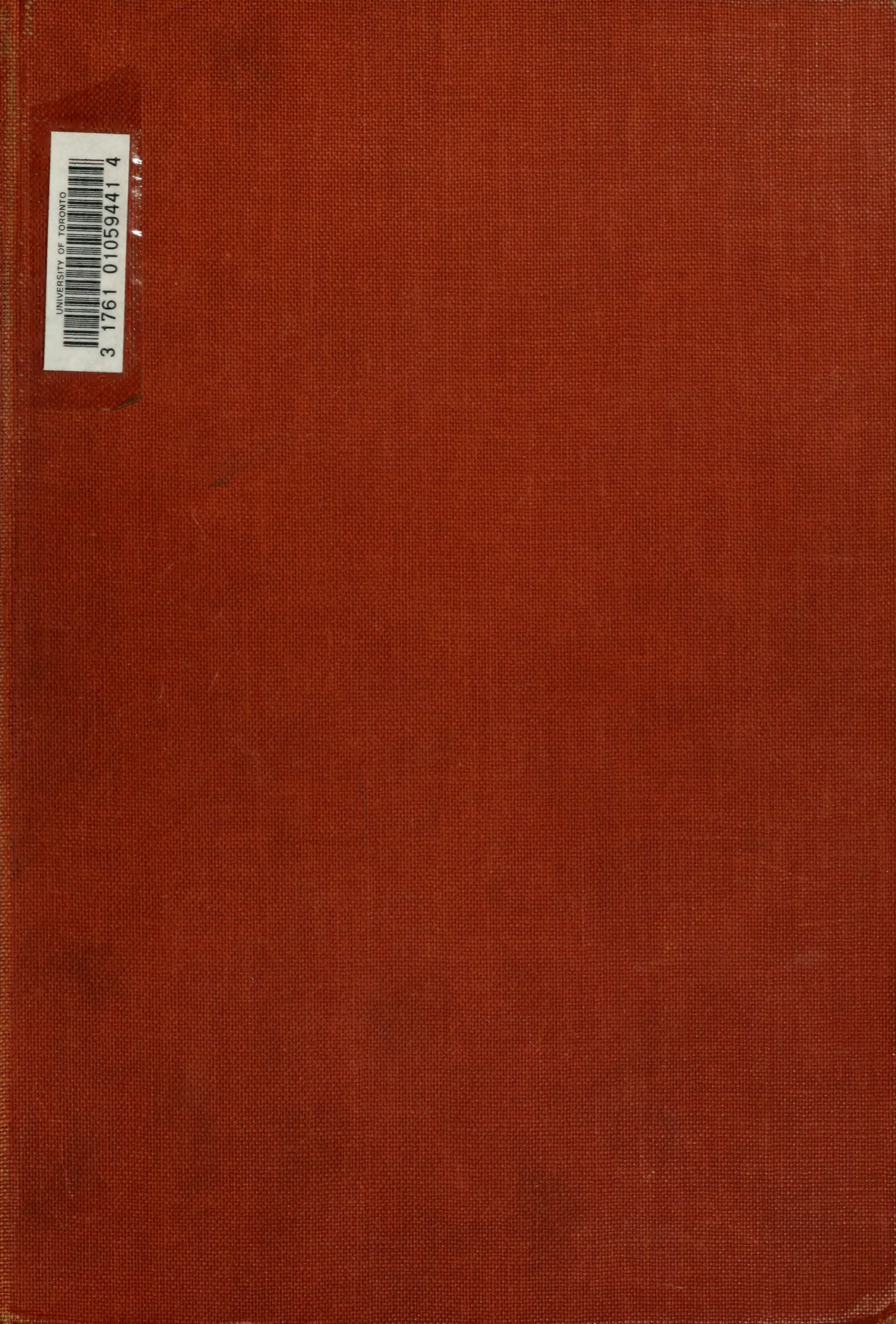
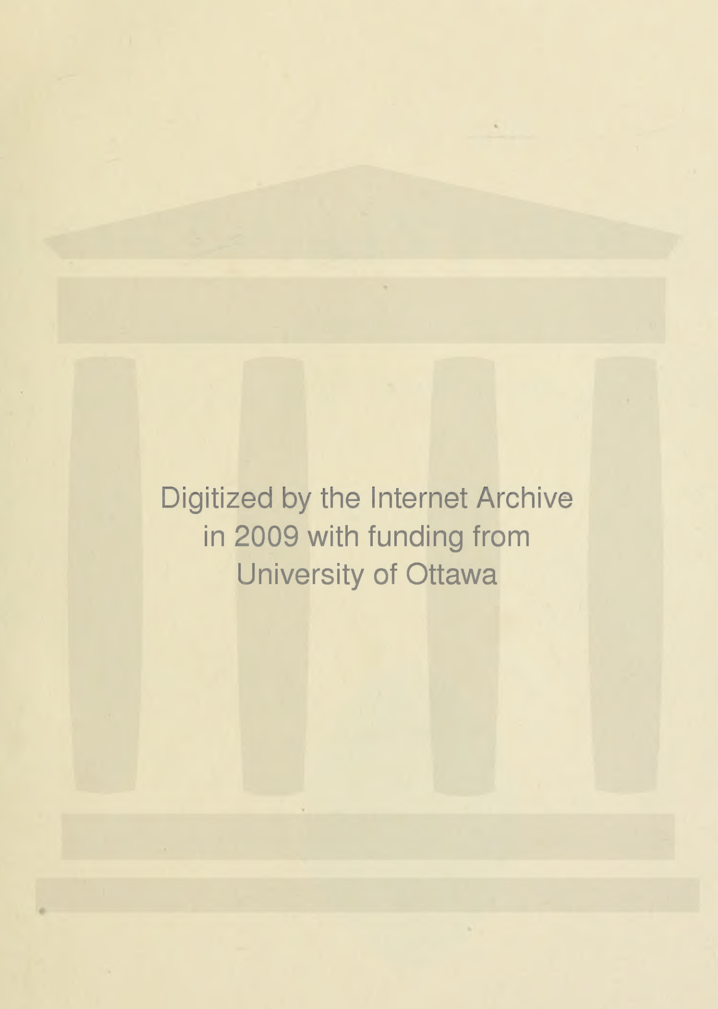
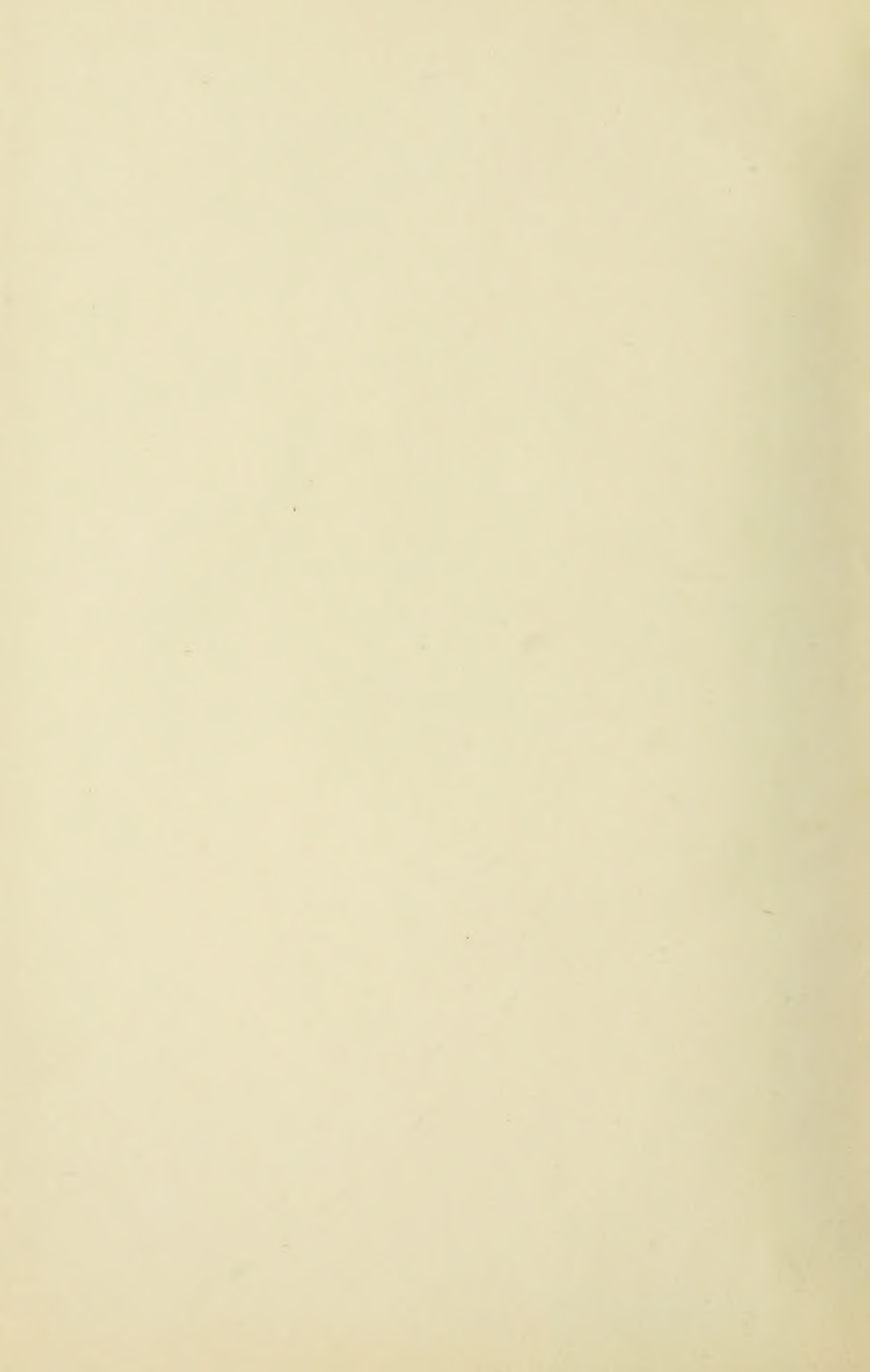


£4-10-0
an + da

52/5004

coll compl
EM





PAUL GOUT

Architecte en chef des Monuments historiques

LE MONT-SAINT-MICHEL

Histoire de l'Abbaye et de la Ville

Étude archéologique et architecturale des Monuments

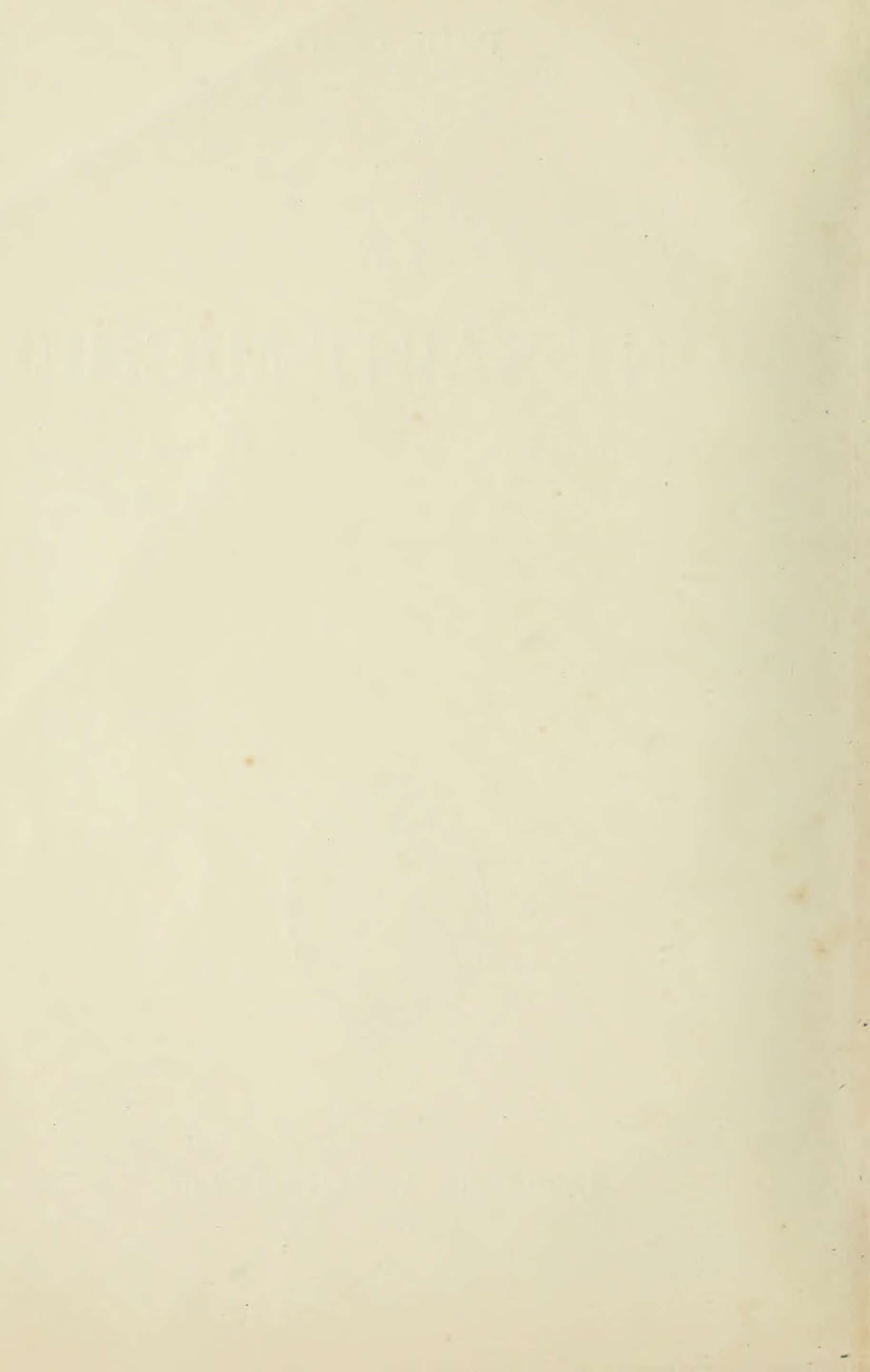
Tome I

225 GRAVURES DANS LE TEXTE ET 13 PLANCHES HORS TEXTE

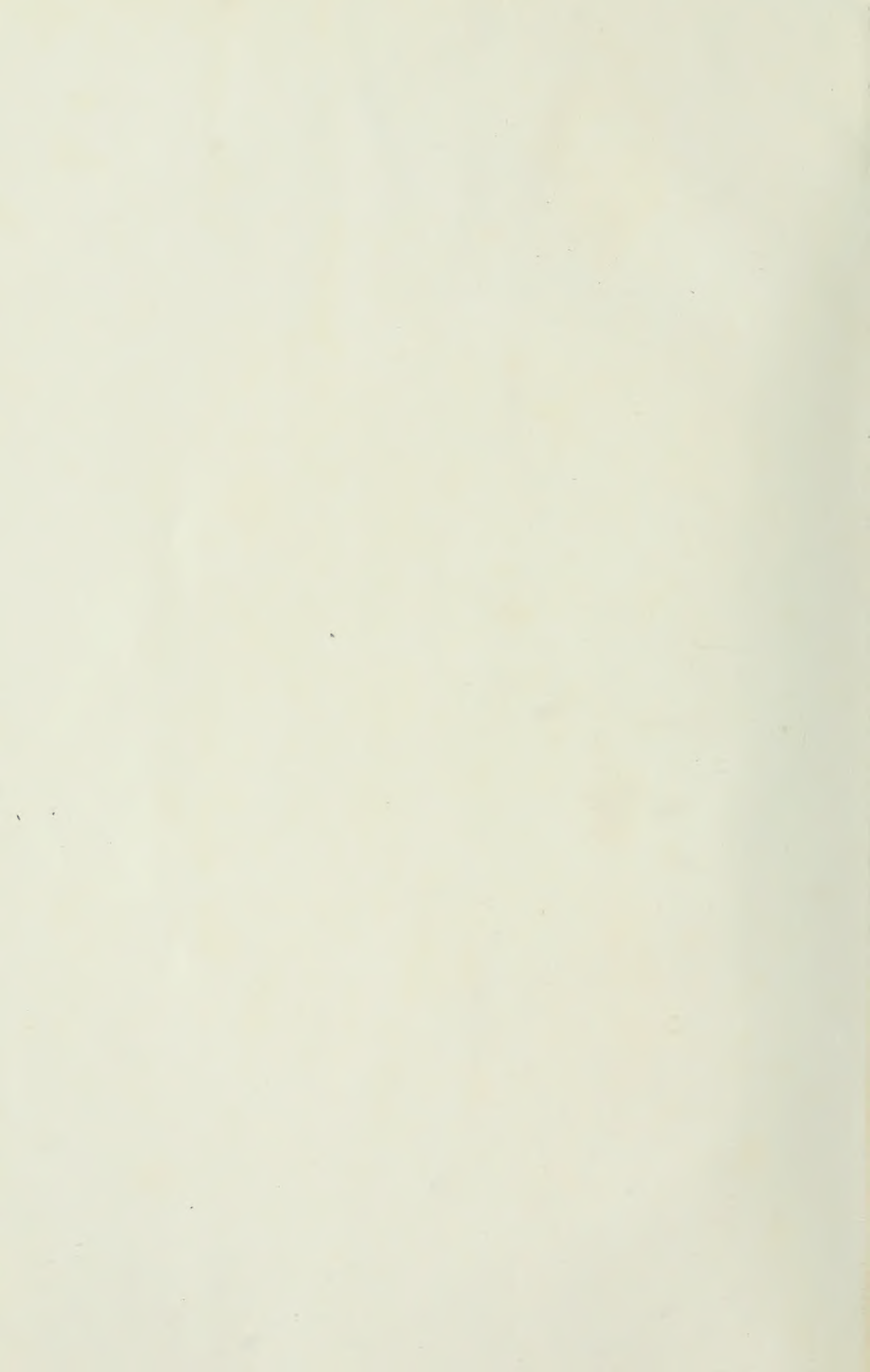


LIBRAIRIE ARMAND COLIN

RUE DE MÉZIÈRES, 5, PARIS







LE
MONT-SAINT-MICHEL

I

DU MÊME AUTEUR

L'Histoire et l'Architecture française au Mont-Saint-Michel. In-8° de 250 pages, avec 84 gravures (Paris, Aulanier, 1899).

Guide du visiteur au Mont-Saint-Michel. In-12, 74 pages (Paris, Neurdein 1906 ; 2e édition, 1909).





ÉGLISE ABBATIALE DU MONT-SAINT-MICHEL EN 996

RESTITUTION DE L'ÉTAT ANCIEN

(après dégagement des constructions postérieures au Xe siècle)

Librairie Armand Colin, Paris.

PAUL GOUT
Architecte en chef des Monuments historiques

LE MONT-SAINT-MICHEL

Histoire de l'Abbaye et de la Ville

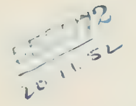
Étude archéologique et architecturale des Monuments

> Le seul nom du Mont-Saint-Michel évoque ce que les paysages de France ont de plus grandiose, ce que le patriotisme a de plus inviolé, ce que la religion a de plus saint. »
>
> SIMEON LUCE.

Tome I - II

225 GRAVURES DANS LE TEXTE ET 13 PLANCHES HORS TEXTE



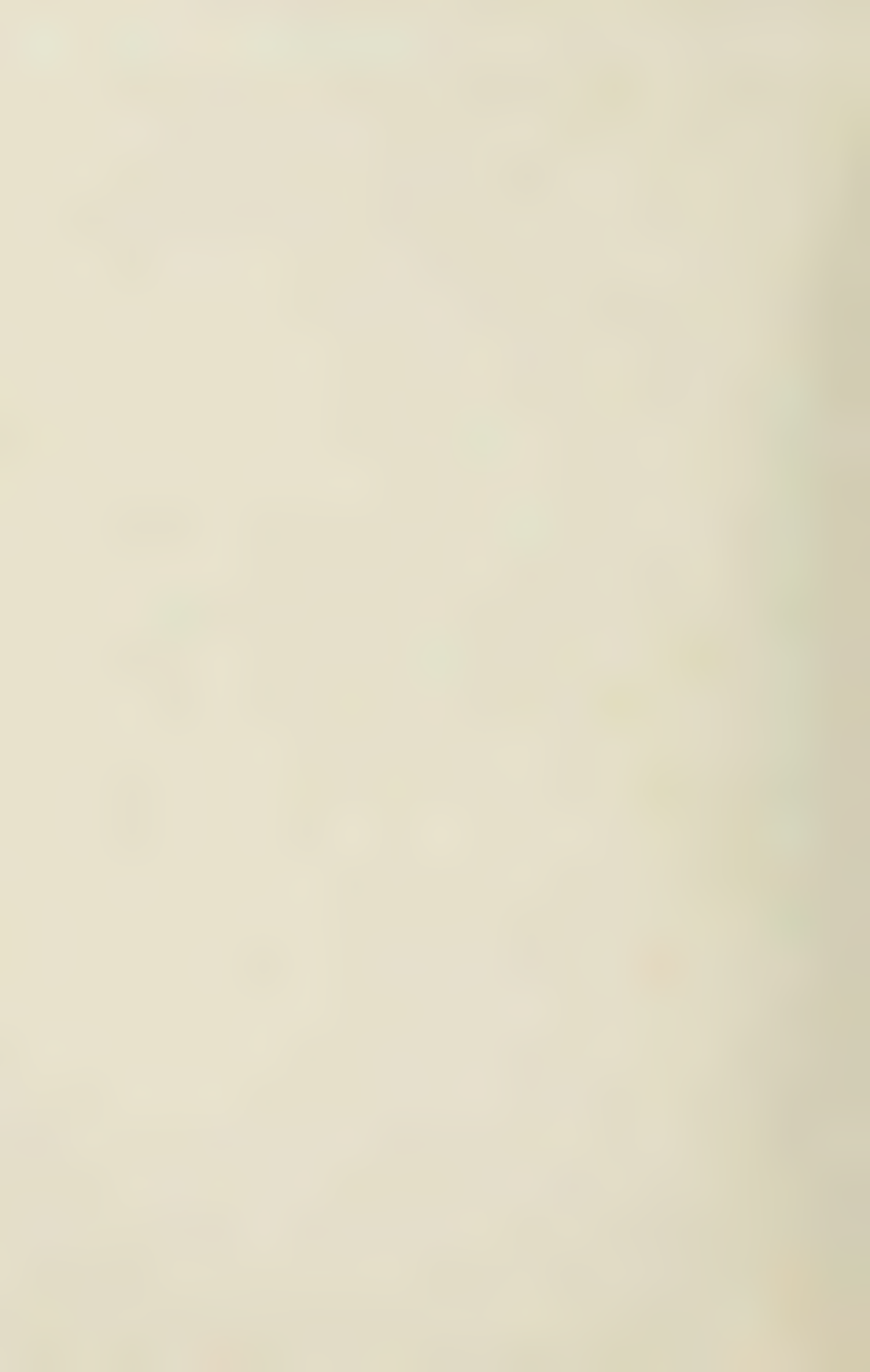


LIBRAIRIE ARMAND COLIN
RUE DE MÉZIÈRES, 5, PARIS

1910

INTRODUCTION

LES SOURCES DE L'HISTOIRE DU MONT-SAINT-MICHEL
ÉTUDE CRITIQUE



INTRODUCTION

LES SOURCES DE L'HISTOIRE DU MONT-SAINT-MICHEL

ÉTUDE CRITIQUE

L'histoire du Mont-Saint-Michel a fait naître une abondante littérature. Depuis les chroniqueurs du moyen âge jusqu'aux modernes érudits de la région normanno-bretonne, de nombreux écrivains se sont passionnés pour les fastes de l'abbaye-forteresse, et leurs ouvrages constituent aujourd'hui une copieuse bibliographie. Il s'en faut pourtant que le sujet soit épuisé. A-t-il même été traité dans toutes ses parties capitales comme il le mérite? Nous ne le croyons pas.

Écrite jadis par des religieux du monastère en vue d'exciter la ferveur des pèlerins, cette histoire fut d'abord un mélange de réalités et de fictions, où les événements historiques se trouvaient entrecoupés de récits empreints de merveilleux et de surnaturel. Ces sources, compulsées ensuite par des écrivains hantés par l'attirance de traditions miraculeuses, ont alimenté des écrits qui se distinguent, les uns par leur profonde érudition, les autres par leur élégance littéraire. Mais ce qui n'existe pas encore, c'est une étude appuyée sur le témoignage des monuments que, dans leur incompétence, presque tous les historiens ont négligé d'étudier et de décrire.

Chargé de la conservation et de la restauration de ces édifices, appelé par cette fonction à les scruter, à les fouiller pour leur assurer, au moyen de travaux appropriés, toute la perennité dont ils sont susceptibles, nous avons estimé qu'il était de notre devoir de combler cette lacune en consignant dans cet ouvrage le résultat des études auxquelles nous astreignait notre mission. Mais une monographie monumentale du Mont-Saint-Michel

ne peut manquer de s'appuyer sur l'exégèse des documents relatant les événements au cours desquels se sont élevés les monuments qu'elle étudie. Il n'est tel que le passé pour expliquer le présent; nous devions donc connaître dans tous leurs développements les diverses phases qu'a traversées l'existence historique de ces monuments. Notre étude rétrospective des textes, tant manuscrits qu'imprimés, nous a servi de guide, de fil conducteur à travers les arcanes d'un passé obscur; elle constitue une mise au point des travaux antérieurs. Pour y procéder, nous avons dû comparer, condenser, coordonner une masse quelque peu chaotique de connaissances éparses dans les anciennes chroniques et dans des ouvrages modernes de valeur inégale.

Le livre que nous avons entrepris comprend donc essentiellement deux parties : 1° un exposé historique dans lequel nous avons décrit, en suivant strictement l'ordre chronologique, la suite des événements dont le Mont-Saint-Michel et son abbaye ont été le théâtre; 2° une monographie analytique des monuments, fixant leur âge en les envisageant dans leur origine, dans leurs rapports avec les besoins auxquels ils étaient destinés à satisfaire, dans leur structure particulière, dans leurs dispositions propres et leurs formes décoratives. Grâce à l'étude comparative des textes et des édifices, les traditions historiques ont été soumises au contrôle sévère des observations archéologiques et architecturales.

Pour être complet, le travail doit être précédé d'une description géographique et topographique replaçant dans son site le Mont ainsi que son satellite, l'îlot de Tombelaine. Enfin il nous a paru intéressant de donner dans notre Introduction une étude critique et raisonnée des sources, destinée à éclairer le lecteur sur l'authenticité et la valeur des documents consultés[1].

*
* *

Le premier manuscrit dans l'ordre chronologique, celui que les auteurs ont transcrit plus ou moins fidèlement et qui constitue comme l'archétype de travaux postérieurs, date du dernier tiers du Xe siècle[2]. Il

1. Nous étudierons ici les sources narratives dans leur évolution historique depuis le Manuscrit du Xe siècle jusqu'aux Annales des Bénédictins montois du XVIIe siècle. Le lecteur trouvera dans la Bibliographie placée à la fin de l'ouvrage la liste des ouvrages modernes ou contemporains que nous avons compulsés et qui se rattachent, les uns spécialement, les autres indirectement, à l'étude de l'histoire du Mont Saint-Michel et de son abbaye.

2. Dans les *Annales bénédictines* (livre XIX, n° 59), Mabillon attribue ce manuscrit à un des chanoines qui occupaient, dans le courant du Xe siècle, la Collégiale primitive de Saint-Aubert. A la suite de cette assertion, Mabillon nous fait connaître que le manuscrit de la Bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, dont il a recueilli le texte, avait été écrit en 1060 par les ordres d'Aldrade, abbé de Saint-Germain. D'autre part, Dom Jean Huynes, se basant

est très probablement dû à l'un des premiers religieux de l'abbaye bénédictine qui, sous la prélature de Maynard, se distinguèrent par leur culture littéraire. Un des rares auteurs qui aient émis cette opinion[1] s'appuie, pour la justifier, sur ce que le manuscrit reste muet sur l'époque des chanoines et que l'auteur, au lieu de se reporter aux chroniques et aux titres antérieurs, invoque, en témoignage de l'authenticité de son récit, l'autorité des traditions antiques. D'autres indications permettent, selon nous, d'attribuer cette œuvre capitale à une époque postérieure à 966, date de la chute de la Collégiale. D'une part, l'étude paléographique du texte le situe à la fin du xe siècle ; d'autre part, il nous semble peu probable, si nous envisageons l'état intellectuel et moral de la Collégiale au cours de ce siècle, qu'aucun des clercs illettrés et dissolus qui l'occupaient alors ait pu être l'auteur de ce remarquable travail. Ce qui tendrait à justifier notre hypothèse, c'est l'omission qu'on y relève de la perforation du crâne de saint Aubert, particularité signalée dans les manuscrits postérieurs, mais ignorée des Bénédictins qui vécurent sous les prélatures antérieures à Hildebert. En effet, jusqu'à cette époque, la précieuse relique échappait



Fig. 1. — Manuscrit du xe siècle, provenant de la Bibliothèque abbatiale du Mont-Saint-Michel.

[illegible]

sans doute sur la date du texte original précité, croit que ce document a été composé dans les environs de 1060. Mais cette opinion de l'érudit bénédictin montois n'est admise aujourd'hui par personne. Celle de Mabillon l'est presque unanimement et a fait donner à ce document le nom de *Manuscrit du chanoine de Saint-Aubert*, sous lequel il est désigné dans la plupart des ouvrages. N'adoptant pas cette dénomination pour des raisons que nous indiquons ci-après, nous nous bornerons à désigner cette pièce sous le nom de *Manuscrit du xe siècle*. Nous mentionnerons cependant l'opinion de Chèvremont (*Les mouvements du sol*, p. 548) qui voit dans ce document une copie faite au xe siècle de l'œuvre d'un chanoine contemporain des événements qu'il décrit. Cet auteur se base, pour appuyer son hypothèse, sur le style emphatique du début et sur certains rapprochements avec des récits remontant à cette époque.

1. Fulgence Girard, *Hist. géol., arch. et pitt. du Mont-Saint-Michel*, p. 71-72.

aux regards des moines dans la cachette où le chanoine l'avait dissimulée. C'est donc, suivant nous[1], dans la période comprise entre 966 et 971 qu'il conviendrait de placer la date de la rédaction de ce document, d'un intérêt et d'une valeur inestimables[2]. Il comprend, groupées en seize leçons ou chapitres, les deux Révélations archangéliques, l'apparition du mont Gargan (491) et du mont Tombe (709). La traduction partielle que nous donnerons de cette dernière, qui seule doit nous occuper, nous dispense de nous étendre ici sur ce manuscrit. Nous nous bornerons à signaler l'opinion de l'auteur de cette histoire, la plus ancienne que nous possédions du Mont-Saint-Michel, sur la formation de la baie qu'il dit s'être opérée peu à peu, *paulatim*, écartant l'idée d'une invasion subite de la mer, hypothèse qui devait prendre naissance cinq cents ans plus tard.

Dès le XI[e] siècle, sous la prélature de l'abbé Ranulphe, ce manuscrit reçut les annotations d'un compilateur anonyme qui y ajouta certains récits miraculeux. Dans le courant du XII[e] siècle, il donna lieu à toute une série de transcriptions d'où le texte sortit assez sensiblement modifié. Dans

1. Une autre présomption repose sur l'existence d'un manuscrit d'une date légèrement postérieure, conservé à la Bibliothèque d'Avranches : c'est une hymne notée, écrite probablement pour la célébration de la découverte des fameuses reliques au début du XI[e] siècle :

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

2. Cette pièce, dont notre figure 1 reproduit la première page, est conservée aujourd'hui à la Bibliothèque d'Avranches où elle occupe les derniers feuillets du manuscrit 211 (Ancien n° 34). Elle commence par ces mots : MEMORIAM [illegible]

La remarquable *[illegible]* que M. Léopold Delisle a écrite en tête des *[illegible]*, faites par ce savant normand, lui attribue la découverte, dans un grenier de la Bibliothèque d'Avranches, des manuscrits du Mont-Saint-Michel (p. XXIX). Ce renseignement paraît controuvé par l'extrait suivant de l'*[illegible] Mont-Saint-Michel [illegible]*, publiée en 1833 par Maximilien Raoul (p. 274 et 275) :

« Lorsque l'Empereur établit à Avranches une école centrale de département, on fit apporter à la bibliothèque ceux des manuscrits du Mont-Saint-Michel qui n'avaient pas encore été vendus ou pillés ; mais un seul des professeurs s'occupa de ces manuscrits, et ce fut pour en vendre le parchemin à la livre !

« C'est aux soins de MM. de Saint-Victor et Motet, bibliothécaires, l'un depuis 1815, l'autre depuis 1821, que nous devons la conservation et le classement de ceux de ces manuscrits, au nombre de [illegible], qui n'ont pas été [illegible] ou dispersés dans les familles, *comme livres d'images* pour les enfans.

« M. de Saint-Victor avait d'abord parcouru, mis en ordre tous ces manuscrits, et les avait compris dans le catalogue général de la bibliothèque. Postérieurement (en 1820 ou 1821), il en fit un catalogue particulier et selon l'ordre des matières, catalogue que je regarde comme le complément indispensable de l'histoire du Mont-Saint-Michel, et que je place à la fin de ce livre. »

Ce catalogue occupe dans l'ouvrage précité les pages 272 à 281.

la première moitié de ce siècle, un moine trouvère, du nom de Guillaume, natif du petit village de Saint-Pair près Granville, entrait au Mont-Saint-Michel où il acquérait une notoriété suffisante pour que l'abbé Bernard le déléguât à Dol, en 1145, à l'occasion de la signature d'une charte transférant à l'abbaye la propriété de la chapelle du Mont-Dol. On perd sa trace durant les troubles qui précédèrent la prélature de Robert de Torigni. Sous l'administration de cet abbé, l'histoire du Mont-Saint-Michel fournit un fécond sujet d'études à la phalange de moines érudits que Robert avait su grouper autour de lui. Sa prélature vit naître la *Chronique de Robert de Torigni*, faisant suite à celle de Sigebert de Gembloux, la *Rubrique abrégée* des abbés du Mont, le *Cartulaire*, et enfin le poème en langue romane écrit par Guillaume de Saint-Pair : *li Romans du Mont-Saint-Michel*. Le Cartulaire, à son début, est la première et la plus pure des nombreuses copies qui furent faites de la fameuse chronique du x siècle. Il est illustré de quatre dessins au trait le premier sur fond d'or représentant saint Michel touchant le front de saint Aubert assoupi, la donation du duc Richard, la duchesse Gonnor déroulant sa charte, et les présents exposés par le duc Robert sur l'autel de l'Archange. Ce manuscrit, un des plus beaux spécimens de la paléographie du xii siècle, est remarquable par la perfection de la calligraphie et le caractère des dessins qui décorent le texte. Les sept leçons se suivent dans le même ordre et avec les mêmes titres que dans le manuscrit du x siècle.

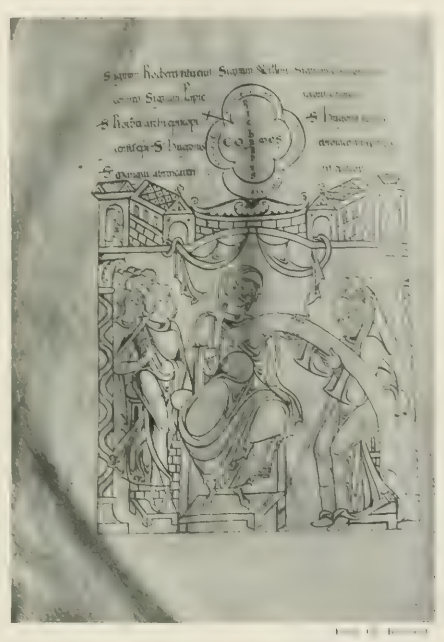


Fig. 2. — Cartulaire de Robert de Torigni.

Cependant l'auteur rapporte, d'une façon incidente, le miracle de la perforation du crâne de saint Aubert, miracle dont ne parlent ni le document du xe siècle, ni le roman de Guillaume de Saint-Pair. A la suite de la Révélation au mont Tombe, le Cartulaire renferme la *Chronique de Gathon et d'Osmond*, un *Recueil de chartes* du Mont-Saint-Michel, qui est la meilleure source à consulter pour les chartes jusqu'à l'époque de Robert de Torigni ; enfin, dans une écriture un peu différente, les actes de l'administration de cet abbé. Il contient, en outre, la première transcription qui ait été faite d'une œuvre écrite en latin pour raconter l'arrivée en Neustrie de Rollon et des Normands.

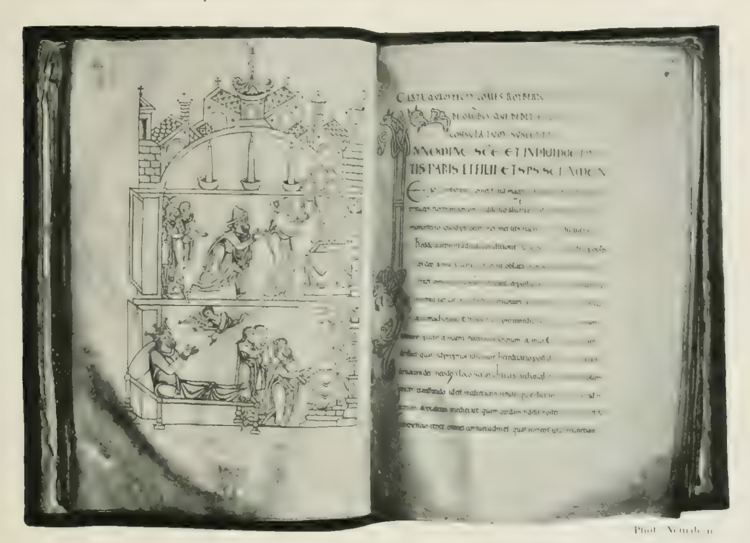
En ajoutant aux ouvrages cités la relation faite, vers 1084, par Baudry (Baldericus) de Bourgueil, archevêque de Dol, de la légende de *l'écu et du glaive*[1], on a la nomenclature des travaux que Guillaume de Saint-Pair avait sous les yeux quand il entreprit son *Roman du Mont-Saint-Michel*. Ce poème, dans lequel l'auteur semble s'adresser à un archevêque qu'on croit être Hugues, métropolitain de Rouen, l'un des grands amis de Robert de Torigni, n'est que la copie tantôt littérale, tantôt paraphrasée des textes antérieurs. Il a traduit les récits du latin en vers octosyllabiques, dits « vers romiens[2] ». Le *Roman* se divise en trois parties : la première roule tout entière sur la fondation du Mont-Saint-Michel par l'évêque Aubert ; la seconde expose comment les chanoines furent remplacés par des moines réguliers ; la troisième décrit la montagne de l'archange avec ses traditions et ses légendes. L'auteur lui-même nous déclare que son travail a pour but de favoriser les pèlerinages, de renseigner les voyageurs et de rectifier les récits erronés répandus dans le peuple. C'est le même motif qui, cinq cents ans plus tard, déterminera Dom Jean Huynes à écrire l'*Histoire generale de l'abbaye*. Alors que cette histoire n'existait encore que dans les textes latins de la bibliothèque abbatiale, Guillaume la met à la portée des laïques en la traduisant en vers dans la langue de l'époque. Il a donc avant tout copié les œuvres de ses devanciers. C'est pourquoi son *Roman* constitue une source de premier ordre sur les origines historiques du Mont-Saint-Michel[3]. Les sept leçons que le Cartulaire avait empruntées au manuscrit du xe siècle, Guillaume de Saint-Pair les a tra-

1. Cette légende (*Relatio de scuto et gladio*), qui est l'histoire des armes de saint Michel, est rapportée dans l'ouvrage de Dom Jean Huynes, t. I, p. 133-146.

2. Ces vers sont au nombre de 3750.

3. Une copie manuscrite du poème de Guillaume de Saint-Pair, possédée par le British Museum, a été publiée par Francisque Michel avec une magistrale préface de E. de Robillard de Beaurepaire (Caen, 1856, in-8°). Une nouvelle édition, due à Redlich, a paru à Marburg en 1894 (*Ausgaben de Stengel*, n° 92). Sur Guillaume de Saint-Pair, voir : abbé de la Rue, *Essais historiques sur les bardes, les jongleurs et les trouvères normands*, 1834, 3 vol., in-8 ; E. de Robillard de Beaurepaire, *Mém. de la Soc. des Ant. de Normandie*, IX, 2e série.

duites et paraphrasées dans l'idiome normand du XIIe siècle, en dénaturant quelque peu les images. Il n'y a introduit de nouveau qu'une nomenclature des poissons de la baie, un itinéraire géographique des envoyés au mont Gargan, un récit des fêtes qui accueillirent l'arirvée des reliques et enfin une description détaillée de l'enterrement de saint Aubert. En dehors de ces additions, et si l'on tient compte de la tendance manifeste à l'amplification dont est empreinte cette histoire merveilleuse, Guillaume de Saint-



Phot. Neurdein.

FIG. 5. — Cartulaire de Robert de Torigni.

Manuscrit du XIIe siècle provenant de la Bibliothèque de l'abbaye du Mont Saint-Michel (Bibl. d'Avranches, n° 210). Charte du duc Robert.

Pair nous donne une traduction le plus souvent d'une fidélité scrupuleuse. A la différence des historiens postérieurs, l'auteur se dispense d'introduire dans les textes des réflexions et des altérations personnelles.

Au point de vue des données topographiques sur le mont Tombe, on trouve dans Guillaume de Saint-Pair la mention de la forêt de Quokelunde. Dès le début de son poème il insiste sur la possibilité d'aller :

> D'Avrenches dreit à Poëlet
> A la cité de Ridalet[1].

Dans la seconde partie, Guillaume suit également le texte du Cartulaire

1. D'après l'abbé Desroches, *Histoire du Mont Saint-Michel* (T. I, p. 338), Poëlet voudrait dire « Port d'Est » et Ridalet serait Dol. — Pour plus de détails, se reporter à notre première partie : Topographie.

relatif à l'arrivée et à l'installation de Rollon et des Normands en Neustrie. Puis vient le récit des « Gestes » de Guillaume Longue-Épée, fils de Rollon, et de Richard Sans-Peur, fils de Guillaume; enfin la relation très développée de l'installation des moines bénédictins dans le monastère montois. En appendice, l'auteur dit quelques mots des autres ducs qui gouvernèrent la Normandie jusqu'à Guillaume le Conquérant, et il termine son ouvrage par la transcription des chartes de l'abbaye.

La troisième partie s'écarte complètement du manuscrit du X[e] siècle et du Cartulaire. Cependant, on y trouve encore huit récits de miracles, dont sept se rencontrent dans la première série des faits relatés dans le manuscrit du X[e] siècle. Du reste, cette fin de l'ouvrage ne nous est parvenue qu'incomplète, car l'auteur y annonce, dans certains vers sur l'abbé Hildebert, une étude biographique qu'il ne nous a pas laissée.

Après la mort de Guillaume, son poème tomba dans l'oubli jusqu'au XV[e] siècle, date à laquelle, d'après M. Lainé[1], Pierre Le Roy en fit faire une copie qui n'est certainement autre que le manuscrit actuel du British Museum.

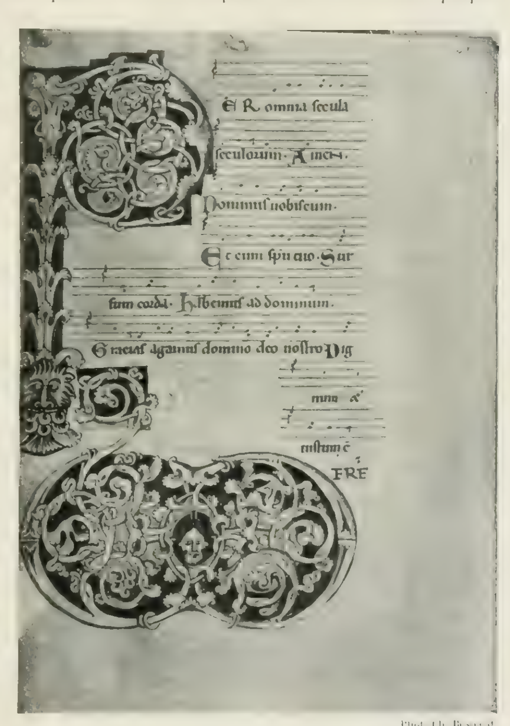
La *Chronique* de Robert de Torigni est avant tout une chronique générale, particulièrement documentée pour l'histoire d'Henri II d'Angleterre, mais peu féconde en renseignements spéciaux sur le Mont-Saint-Michel. Elle est intitulée dans le manuscrit : *Chronica Roberti* et a été réimprimée sous le titre de *Appendix ad Sigebertum*, parce qu'elle est en effet destinée à servir de complément à la chronique de Sigebert de Gembloux[2]. Elle s'étend jusqu'à 1186 et fut continuée dans le manuscrit par un anonyme jusqu'au XIII[e] siècle. Robert avait, pour l'établissement de sa chronique, intercalé beaucoup d'articles dans la chronique d'Eusèbe, de Prosper et de Sigebert. « De même, plusieurs religieux qui copièrent la compilation de Robert ne se firent pas scrupule d'y ajouter çà et là, par voie d'interpolation, la mention de faits qui, presque toujours, touchaient à l'histoire de leurs églises et que Robert n'avait pas connus ou qu'il avait cru devoir passer sous silence[3] ».

1. Notice sur Guillaume de Saint-Pair, citée par L. de Beaurepaire.

2. Chronique de l'an 381 à 1113 par Sigebert, moine de Gembloux en Brabant (Bibl. Nat., fonds français, n° 17178, pub. en 1513). La meilleure édition est l'édition Bethmann dans les *Monumenta Germaniæ historica* de Pertz, tome VI. — Robert de Torigni donna de sa continuation trois éditions (1156-57, 1169, 1182-1186).

3. M. Léopold Delisle donne à la suite de l'œuvre de Robert une transcription de ces documents sous le titre d'*Additions à la chronique de Robert de Torigni*. La continuation de Sigebert et les plus importantes des œuvres de Robert de Torigni ont été publiées par M. Léopold Delisle, pour la Société de l'Histoire de Normandie, sous le titre de : *Chronique de Robert de Torigni... suivie de divers opuscules historiques de cet auteur* (Rouen, 1872-73, 2 vol. in-8°). La Chronique et les additions de Guillaume de Jumièges ont été éditées dans la

Malgré leurs titres pleins de promesses, les *Annales du Mont-Saint-Michel* (*Annales Montis Sancti Michaelis*) dont la rédaction est due en partie à Robert de Torigni, sont décevantes tant pour l'historien que pour l'archéologue en quête de documents sur les monuments de l'abbaye[1]. Un poème latin composé vers la même époque, *Historia Montis Gargani et Montis hujus Tumbae*[2], renferme dans une première partie les deux Révélations copiées sur le manuscrit du xe siècle; dans la seconde se trouve, comme dans le Cartulaire, le récit de Gathon et d'Osmond, le Sacrum du pape Jean et la charte du Roi Lothaire. Puis viennent trois séries de miracles : les miracles anciens, ceux de 1333 et ceux datant de la période qui s'étend entre 1445 et 1462. La première de ces trois séries renferme à peu près tous les sujets développés par Guillaume de Saint-Pair dans la troisième partie de son ouvrage; « nous



Phot. Ch. Besnard.

FIG. 4. — Missale abbreviatum.

Manuscrit de la fin du XIIe siècle provenant de la Bibliothèque de l'abbaye du Mont Saint-Michel (Bibl. d'Avranches, n° 41).

collection de *Rerum Britannicarum medii aevi scriptores*, par Richard Howlett, sous le titre de *The Chronicle of Robert of Torigni*, Londres, 1899, in-8°.

1. Le manuscrit de ces *Annales*, dont l'ensemble est resté jusqu'ici inédit, se trouve à la Bibliothèque d'Avranches. L'abbé Desroches, qui en a publié quelques fragments (*Mém. de la Soc. des Ant. de Normandie*, tome II, 2e série (1837), p. 75 et suiv.), n'en a tiré rien de précis concernant l'archéologie de l'abbaye.

2. Une copie de ce document occupe les premières pages du manuscrit 211 de la Bibliothèque d'Avranches (texte en caractères du XVe siècle).

serions même porté à croire, ajoute M. E. de Beaurepaire, que ce qui nous manque du Roman du Mont-Saint-Michel, renfermait les autres miracles de cette série, d'autant plus que nous y trouvons les détails sur l'abbé Hildebert et sur la découverte du corps de saint Aubert, que le trouvère nous avait fait espérer »[1]. Si cette hypothèse recevait vérification, ce manuscrit prendrait une importance particulière puisqu'il compléterait pour ainsi dire les derniers feuillets du Roman du Mont-Saint-Michel dont le texte, par la faute du temps ou des circonstances, n'a pu parvenir dans son intégrité jusqu'à nous.

Nous avons cru devoir borner ici l'étude critique des sources narratives anciennes, traitant des origines historiques du Mont et de l'abbaye. Sans doute, il existe à ce sujet d'autres textes[2], mais les manuscrits que nous venons d'examiner fournissent des données suffisantes pour contrôler et compléter notre propre exposé. Les XIVe et XVe siècles nous ont laissé des documents historiques dont l'intérêt est d'autant plus grand que les événements contemporains qu'ils nous révèlent sont plus importants et plus graves. Durant toute la guerre de Cent-Ans, le Mont-Saint-Michel fit preuve d'un patriotisme ardent et resta le boulevard de la France dans l'Ouest, au milieu d'un pays presque entièrement rallié à la cause anglaise. Nous possédons, sous le titre de *Chronique du Mont-Saint-Michel*, un ensemble de textes relatant les événements qui se passèrent autour du Mont et dans la Basse-Normandie entre les années 1343 et 1468[3]. Ce document peut être divisé en deux parties principales de caractère assez différent : la première, allant de 1343 à 1448, n'est qu'un rapide sommaire d'arides annales, dans lequel l'histoire d'une année n'est souvent représentée que par la mention d'un fait ; la seconde de 1448 à 1468 prend une ampleur et un développement tels, qu'il est évident que le narrateur a été souvent le témoin oculaire des événements qu'il a racontés. Ce sont là vraisemblablement des notes prises au jour le jour par les religieux de l'abbaye.

1. Guillaume de Saint Pair, *Le Roman du Mont Saint Michel* (Édit. par Fr. Michel), Avertissement, p. XLV.

2. *Le Roman du Mont-Saint-Michel*, pp. XLV, XLVI, XLVII. — Voir la description que donne M. E. de Beaurepaire du manuscrit n° 24 de la Bibliothèque d'Avranches, du manuscrit 18027 de la Bibliothèque Nationale (fonds français) et d'un petit in-4 appartenant à M. Léopold Delisle. Pour l'indication détaillée des chroniques manuscrites, de leurs éditions et des travaux critiques publiés à leur sujet, voir l'excellente bibliographie de Molinier, *Les sources de l'Histoire de France*, Paris, 1902, tome II, p. 46-49, 215-224.

3. Bibliothèque Nationale, fonds latin, n° 5696, publ. par Siméon Luce sous le titre : *Chronique du Mont-Saint-Michel* (1343-1468) (*Soc. des anciens textes*), Paris, 1879-1882, 2 vol. in-8°. — A la suite de la Chronique proprement dite, S. Luce produit diverses pièces plus curieuses et plus précieuses pour nous que la Chronique proprement dite. L'ensemble nous fournit les éléments d'une histoire documentée et pittoresque du Mont-Saint-Michel et de la Basse-Normandie, pendant l'occupation anglaise.

Nous devons mentionner à cette place le roman du poète avranchinais, Jean de Vitel : *La prinse du Mont-Saint-Michel*[1]. Sous ce titre un peu pompeux et d'ailleurs inexact, l'auteur décrit en vers un épisode de l'histoire du Mont pendant les guerres de religion, au cours de laquelle l'abbaye et la ville furent surprises par une bande d'aventuriers huguenots qui faillirent s'en emparer.

Tout au début du XVIIe siècle, un Cordelier, Frère François Feuardent, écrivit l'*Histoire de la fondation de l'eglise et abbaye du Mont-Saint-Michel au péril de la mer*[2].

Dans le courant de ce même siècle, un religieux de l'abbaye entreprit, pour l'édification des pèlerins que ses fonctions de trésorier-sacriste chargeaient de renseigner, une transcription sommaire mais fidèle des documents que possédait la bibliothèque du Monastère. Son travail était appelé à devenir par la suite la source d'informations commune à tous les historiographes du Mont-Saint-Michel. Né à Beauvais en 1609[3], Dom Jean Huynes prononça ses vœux à l'abbaye bénédictine de Redon[4], à l'âge de 21 ans et entra au Mont-Saint-Michel le 16 octobre 1633. Ce religieux doit être, à bon droit, rangé parmi ces érudits bénédictins qui, aux XVIIe et XVIIIe siècles, composèrent, d'après les documents des archives et des bibliothèques, des recueils importants pour l'histoire provinciale et religieuse de la France. Outre son travail sur le Mont-Saint-Michel, Dom Jean Huynes a laissé une histoire de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur (terminée en 1647). Il était entré dans ce monastère vers 1640, et en était devenu prieur en 1643. En 1648, ses aptitudes spéciales d'historien le distinguèrent pour aller à Saint-Germain-des-Prés, où il fut aussitôt chargé de la confection d'un *Pouillé général des Benefices de France*[5], et du classe-

1. E. de Robillard de Beaurepaire, *La prinse du Mont-Saint-Michel* de Jehan de Vitel, avec introd. et notes, Avranches, 1861, in-8.

2. *Coustances* (Coutances), 1604, in-12. L'ouvrage eut plusieurs éditions entre 1604 et 1664. — L'auteur, François Feuardent, né à Coutances le 1er décembre 1536, mort à Paris le 1er janvier 1610, est beaucoup plus connu comme prédicateur et controversiste que comme historien. Appartenant à l'ordre des Cordeliers, il adhéra à la Ligue en 1576 et se distingua par ses violentes attaques contre Henri III et Henri IV. Il écrivit plusieurs ouvrages de polémique contre les Huguenots : *Confessions, prières et sacrements des Calvinistes*, Paris, 1601, 2e éd., in-8 ; *Entremangeries et guerres ministrales*, Paris, 3e éd., 1604, in-8°. — Voir, à ce sujet, Charles Labitte, *De la démocratie chez les prédicateurs de la Ligue*, Paris, 1841, in-8 (Thèse de doct., chap. I et X).

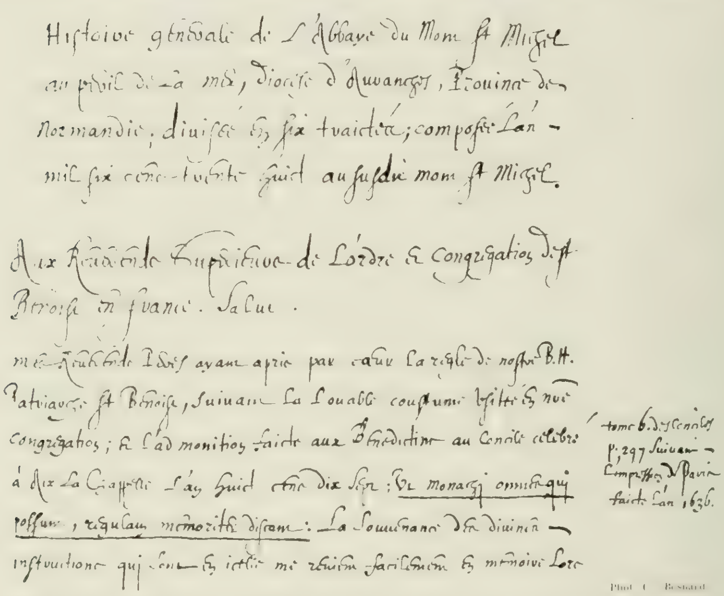
3. La similitude du nom de cet historien le plus réputé du Mont avec celui d'un petit village situé à proximité de la rive voisine n'est qu'une coïncidence fortuite, car Dom Jean Huynes est bien né à Beauvais, comme il a pris soin de nous le faire connaître lui-même dans ses écrits.

4. Cette abbaye avait été fondée, vers 832, par saint Convoion et était devenue, sous le vocable de Saint-Sauveur, un monastère richement doté, dont l'abbé était un des plus grands propriétaires fonciers de la Haute-Bretagne.

5. Pouillé (*polyptychus*) : état des biens et des bénéfices ecclésiastiques d'un diocèse, d'une église ou d'un monastère.

ment méthodique des magnifiques archives de ce monastère. Il mourut prématurément, le 18 août 1651, âgé de 42 ans, sans avoir eu le temps de terminer ces importants travaux.

L'*Histoire générale de l'abbaye du Mont-Saint-Michel au péril de la mer*, par Dom Jean Huynes, constitue le texte de deux manuscrits autographes de la Bibliothèque Nationale (fonds français), numéros 18947 et 18948[1].



Histoire générale de l'Abbaye du Mont St Michel au péril de la mer, diocèse d'Avranches, Province de Normandie, divisée en six traictés; composée l'an mil six cent trente huict au susdit mont St Michel.

Aux Révérends Supérieurs de l'Ordre et Congrégation de St Benoist en France. Salut.

Mes Révérends Pères ayant appris par cœur la règle de nostre B.H. Patriarche St Benoist, suivant la louable coustume establie en nostre congrégation; et l'admonition faicte aux Bénédictins au Concile célébré à Aix la Chappelle l'an huict cent dix sept: Ut monachi omnes qui possunt, regulam memoriter discant: La souvenance des divines instructions qui sont en icelle me revint facilement en mémoire lors

tome 6 des Conciles p. 297 suivant l'impression de Paris faicte l'an 1636.

Phot. C. Bessard.

FIG. 5. — Premières lignes de l'*Histoire générale de l'Abbaye du Mont Saint Michel au péril de la mer*, autographe de Dom Jean Huynes.

(Bibliothèque Nationale, fonds français 18947.)

Ces deux documents contiennent toute l'œuvre de l'historien montois dans sa forme primitive et dans sa rédaction définitive. En effet, le manuscrit 18948 renferme le texte écrit par l'auteur en 1638, le manuscrit 18947 reproduisant ce même texte remanié et augmenté par lui-même en 1640[2].

La rédaction définitive, dans laquelle l'historien énumère les sources

1. *Histoire générale de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel au péril de la mer*, par Dom Jean Huynes, publiée pour la première fois avec une introduction et des notes par E. de Robillard de Beaurepaire, S. H.-N. (*Société de l'Histoire de Normandie*). Rouen, Le Brument, 1872-1873, 2 vol. in-8°.

2. C'est ce texte qui a fait l'objet de la publication de M. E. de Robillard de Beaurepaire.

auxquelles il a puisé, est précédée de quatre pièces : 1° une lettre d'envoi de D. J. Huynes à ses supérieurs assemblés à Vendôme ; 2° une invocation aux Anges et particulièrement à saint Michel ; 3° une adresse aux pèlerins et aux lecteurs ; 4° enfin la vie de saint Aubert, « évesque d'Avranches, « premier fondateur de cette église du Mont, qui mérita d'être exécuteur « des volontez du glorieux archange saint Michel ». Ensuite, commence l'histoire proprement dite du Mont-Saint-Michel en six traités dont le dernier est terminé par la mention : « Fin du sixième et dernier traité de « l'histoire générale du Mont-Saint-Michel, revu et corrigé en plusieurs « endroits, l'an mil six cent quarante par le même autheur »[1].

Avant la publication de ce remarquable ouvrage par M. E. de Beaurepaire, les historiens se référaient non pas aux deux manuscrits autographes dont nous venons de parler, mais à une prétendue copie de l'*Histoire générale de l'Abbaye* que possède la Bibliothèque d'Avranches[2], document qui provient également de la collection des manuscrits de l'abbaye. Elle porte le titre et les indications suivantes : « Histoire de la « célèbre abbaye du Mont-Saint-Michel au péril de la mer, divisée en « 3 parties. Le tout recueilli des anciens titres, chartes et pancartes de « cette abbaye par un religieux bénédictin de Saint-Maur. Nota : « L'auteur est frère Jean Huynes natif de Beauvais. Il fit profession « à l'aage de vingt et un ans au monastère de Saint-Sauveur de « Rhedon, le 21 mai 1630. Il composa son histoire en 1638 et mourut en « l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, le 18 août 1651.

« Dom Louis de Camps, religieux de la même abbaye, a transcrit la « présente histoire où il n'a changé que quelques phrases, sans altérer « l'essentiel de l'histoire ».

Dans sa savante Introduction à la publication de l'histoire de Dom Jean Huynes, qu'il fait suivre des additions opérées par Dom Louis de Camps, M. E. de Beaurepaire ajoute[3] : « Cette note a été regardée par « tout le monde comme l'expression de la vérité, et c'est à travers la « transcription de Dom Louis de Camps que l'on a perpétuellement consi- « déré Dom Huynes. Or, rien n'est moins exact que l'affirmation anonyme « qui s'y trouve contenue, et il importe de rétablir la vérité dans l'intérêt

1. A la suite de ce manuscrit n° 18947 se trouvent plusieurs pièces dont deux encore paraissent de la main de Dom Jean Huynes. Ce sont : l'*Oraison du devôt pelerin à saint Michel* et l'*Oraison de saint Michel*, puis un *Catalogue des abbés*. Parmi les autres pièces de diverses écritures, on trouve, sous la rubrique *Catalogue des Saintes reliques qui se voient au tresor du Mont-Saint-Michel*, une liste des pièces d'orfèvrerie renfermées dans le trésor abbatial.

2. Ms. n° 209 du Catalogue.

3. *Op. cit.* Introduction, p. XXXIII.

« de Dom Huynes et surtout dans l'intérêt de de Camps. Ce dernier est, en « effet, tout autre chose qu'un copiste ; c'est un historien pour son compte « ayant sa physionomie et son originalité.

« Je m'imagine que sa première résolution avait été de reproduire « textuellement l'œuvre de son devancier; mais ce labeur patient et « désintéressé ne lui a pas longtemps suffi et il a été amené peu à peu à « prendre un rôle moins impersonnel. Sans doute, c'est souvent le même « fonds d'idées, les mêmes renseignements et parfois les mêmes expres- « sions; mais qu'on y regarde de près, que de différences non seulement « dans le langage, mais encore dans l'inspiration ! Quelquefois de Camps « copie, ailleurs il résume, plus souvent il amplifie, et presque toujours, « au lieu de rester témoin impassible des événements qui se déroulent « sous ses yeux, il porte sur les choses et sur les hommes, si élevés qu'ils « soient dans la hiérarchie ecclésiastique, des jugements formulés avec « une ardeur expressive dont l'honneur et la responsabilité lui appar- « tiennent »[1].

Le même manuscrit n° 209 de la Bibliothèque d'Avranches renferme, à la suite du travail de de Camps qui s'arrête à l'année 1665, une addition qui nous conduit à la fin de 1669, et dont l'auteur, Dom Étienne Jobart, exerçait, comme l'avaient fait ses devanciers, de Camps et Huynes, les fonctions de trésorier-sacriste de l'abbaye. « Estienne Jobart, dit M. de « Beaurepaire[1], était un esprit étroit et passionné, mais il est exact jusqu'à « la minutie, et il a recueilli, sans grand souci des élégances du langage, « certaines particularités qui ne manquent ni de couleur ni d'étrangeté. « Son œuvre, à vrai dire, consiste dans deux récits : le premier est celui « de la levée du corps de saint Gaud[2], qui occupe un cahier interfolié « entre les pages 156 et 157 ; le second est l'histoire, jour par jour, du « gouvernement du sieur de la Chastière ; c'est surtout dans cette dernière « relation que Estienne Jobart a donné sa mesure ».

Nous devons mentionner ici l'ouvrage du seul auteur local qui, en dehors de l'exposé narratif des faits, ait accordé aux monuments quelque peu d'attention. Nous voulons parler des *Curieuses recherches* de Dom Thomas Le Roy qui nous fournissent sur l'abbaye quelques détails précieux, laissés dans l'ombre par ses devanciers. Par malheur, on relève dans ses récits des contradictions, ce qui oblige l'historien et l'archéologue à n'uti- liser cet ouvrage qu'avec une certaine circonspection.

1. *Op. cit.* Introduction, p. L.

2. Évêque d'Évreux au VIII[e] siècle, vénéré à Saint-Pair près Granville, diocèse d'Avranches. — Voir abbé Pigeon, *Vies des saints des diocèses de Coutances et d'Avranches*.

Dom Thomas Le Roy naquit à Mibouchet dans le diocèse de Bourges, en 1618, et entra à l'abbaye de Saint-Jouin-des-Marnes, en Poitou[1], moins par véritable vocation que sous la pression de convenances mondaines. En 1631, il quitta ce monastère pour aller revêtir l'habit de la congrégation de Saint-Maur à l'abbaye de Sainte-Trinité de Vendôme. Il passa ensuite successivement par les monastères de Saint Pierre de Bourgueil, de Saint-Florent de Saumur et de Saint-Melaine de Rennes. Son entrée au Mont-Saint-Michel date du 29 novembre 1646. Il parcourut aussitôt les divers manuscrits de la bibliothèque abbatiale et notamment celui de Dom Jean Huynes, où il ne trouva point la « satisfaction » qu'il cherchait « et qu'un autre, moins curieux, y pourroit trouver ». Son but ne fut donc pas d'écrire, comme son prédécesseur, une histoire savamment ordonnée, mais simplement de réunir des matériaux pour servir à ceux qui viendraient la faire après lui. Le manuscrit in-folio, sur papier, de cet ouvrage est conservé à la Bibliothèque de la ville de Caen sous le numéro 1557, et a été publié en 1878 par le savant éditeur de Dom Jean Huynes, M. E. de



Phot. Giraudon

Fig. 6. — Miniature du *Livre d'heures du duc de Berry*.

Musée de Chantilly.

1. Département des Deux-Sèvres, arrondissement de Parthenay, siège d'une célèbre abbaye fondée au IVe siècle. Bélisaire Ledain, *Notice historique et archéologique sur l'abbaye de Saint-Jouin-des-Marnes*, Poitiers, 1885, in-8°.

Beaurepaire[1]. Ce manuscrit, de 485 pages, d'une écriture fine et serrée, est intitulé : *Livre des curieuses recherches du Mont-Saint-Michel à commencer depuis la fondation de la première église dudit lieu par saint Aubert, evesque d'Avranches, l'an sept cent neuf, en l'honneur du glorieux archange saint Michel, prince de la milice céleste, et ainsi a continuer par un religieux de la congrégation de Sainct-Maur, demeurant en l'abbaye dudit lieu, lequel a commencé cet œuvre le 1er jour de janvier l'an 1647 : F. Thomas Le Roy, moine benedictin de la congrégation de Sainct-Maur*[2].

Un des successeurs de ce religieux, dans la charge de sacristain de l'abbaye, Fr. Antoine du Rocher, a ajouté en marge quelques indications complémentaires prolongeant l'histoire jusqu'en 1788. L'ouvrage de Dom Thomas Le Roy se divise en 45 chapitres consacrés au récit de l'administration de saint Aubert, fondateur, et des 42 premiers abbés. Chaque chapitre se subdivise lui-même en un nombre plus ou moins grand de paragraphes ayant pour objet de relater quelques événements particuliers ou de transcrire certains documents. La première partie comprend tous les événements antérieurs à l'arrivée au Mont de l'auteur au mois de novembre 1646. La seconde a trait aux faits dont il a été témoin depuis ce moment jusqu'au 22 juillet 1648, date à laquelle il dut quitter l'abbaye montoise pour se rendre au monastère de Saint-Melaine de Rennes.

Pendant ce court séjour au Mont, cet écrivain accomplit un travail considérable, mais qui, à cause même de la rapidité de son exécution, n'égale pas en précision celui de Dom Jean Huynes. Th. Le Roy mit à profit ses recherches pour écrire un exposé sommaire des Annales du monastère sous le titre de *Brève histoire de l'abbaye du Mont-Saint-Michel* par Dom Thomas Le Roy[3]. En 1648, il donna quelque développement à ce premier essai et adressa à Dom Luc d'Achery une autre histoire contenant, comme il le dit modestement, « environ deux mains et demie de petits papiers composés de 16 chapitres et tirés tant des manuscrits du Père Dom Jean Huynes que des anciens boucquins dudit monastère[4] ».

1. *Les Curieuses recherches du Mont Saint Michel*, par Dom Thomas Le Roy, publiées pour la première fois avec une introduction et des notes par E. de Robillard de Beaurepaire, Caen, 1878, 2 vol. in-8°.

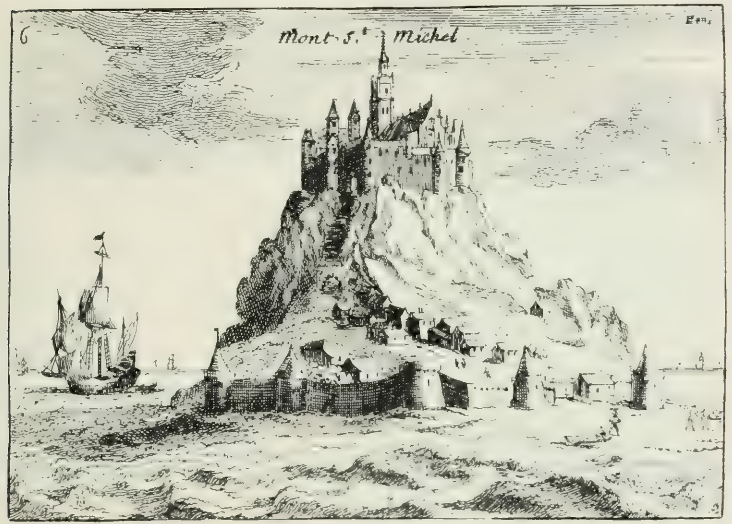
2. La Bibliothèque de Cherbourg possède une copie abrégée du travail de Dom Thomas Le Roy intitulée : *Le livre des curieuses recherches du Mont Saint Michel depuis l'an 709, époque de la fondation de la première eglise, jusqu'au 24 fevrier 1648, par Thomas Le Roy, moine benedictin de la Congregation de Saint-Maur*.

3. Manuscrit n° 15815 de la Bibliothèque Nationale (fonds latin).

4. Nous ne suivrons pas plus avant les Bénédictins montois dans la confection des Annales du Mont-Saint-Michel. Pour plus de détails, nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage de E. de Robillard de Beaurepaire, *Essais historiques des moines de la congregation de Saint Maur au XVIIe siècle sur le Mont Saint Michel*, Caen, 1877, in-8°.

*
* *

Nous venons de voir dans l'exposé critique qui précède, de quels matériaux de premier ordre on dispose pour écrire l'histoire de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Grâce à ces documents et à quelques autres encore, nous avons pu, dans la deuxième partie de notre ouvrage, écrire



Phot. Neurdein

Fig. 7. — Le Mont-Saint-Michel, d'après une gravure du XVIIIe siècle.
(Bibliothèque Nat. Cab. des estampes.)

pour ainsi dire la « chronique » du Mont-Saint-Michel depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Nous n'avons, d'ailleurs, d'autre prétention que de mettre au point les travaux antérieurs et nous n'avons envisagé l'histoire de l'abbaye que comme une introduction naturelle et nécessaire à l'archéologie et à l'architecture[1]. Notre effort principal a porté sur l'étude des monuments, sujet qui empruntait un caractère spécial à la

1. Nous avons laissé systématiquement de côté des questions de détail qui ont donné lieu à de subtiles controverses parmi les historiens anciens ou modernes du Mont. D'autre part, nous avons été amené, à maintes reprises, à relater dans notre exposé historique des opinions diverses et même contradictoires. Nous avons choisi celles qui, dans l'état actuel de nos connaissances, nous paraissaient les plus plausibles. Le lecteur désireux de se faire une opinion pourra aisément se reporter aux sources d'information dont nous donnons les références dans les notes infra-paginales et dans notre Bibliographie.

nature des travaux de restauration effectués sous notre direction depuis douze ans. Là, les sources historiques étaient à peu près nulles ; nos seuls documents étaient les monuments eux-mêmes. C'est à leur examen souvent renouvelé, à leur étude approfondie, parfois à leur dissection imposée par les travaux de restauration, que nous avons demandé le secret de leur naissance, de leur prospérité et de leur déchéance. Nous devons cependant une mention spéciale au seul ouvrage qui ait traité la partie monumentale du Mont-Saint-Michel, celui de M. Éd. Corroyer, notre prédécesseur dans la direction des travaux de restauration[1]. Les rapides exposés de ce livre contiennent quelques erreurs, hautement excusables, si l'on considère l'époque à laquelle il a été écrit. A cette date, en effet, rien n'avait été fait sur l'archéologie du Mont-Saint-Michel, et les édifices eux-mêmes se trouvaient encombrés d'aménagements modernes qui en défiguraient complètement les dispositions originelles. Mais cet ouvrage a eu le grand mérite de déblayer le terrain et d'ouvrir la voie à de nouvelles recherches plus sûres dans leur méthode et plus précises dans leurs résultats.

Lorsqu'en 1898, M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts nous confia la direction des travaux de restauration du Mont-Saint-Michel, le livre d'Éd. Corroyer était épuisé et il n'existait en librairie aucun ouvrage à mettre entre les mains des visiteurs. Sollicité de divers côtés de combler cette lacune, nous rédigeâmes aussitôt, sous une forme quelque peu anecdotique, un livre qui n'avait d'autre prétention que de résumer, à l'usage des touristes, l'histoire et l'archéologie de l'abbaye[2]. Le temps nous faisait défaut pour composer un ouvrage solidement documenté. Aussi dûmes-nous accepter, sans contrôle, des traditions transmises par nos devanciers. C'est de la sorte que nous avons, sur leurs traces, propagé quelques inexactitudes que nous sommes heureux de pouvoir rectifier aujourd'hui. Après douze années passées à compulser les documents connus sur le sujet, à fouiller pierre par pierre les monuments du Mont-Saint-Michel, menant de front l'étude des textes et l'examen des édifices, nous pensons être en mesure de mettre au point les principales questions historiques et archéologiques qui se posent au sujet de l'abbaye-forteresse. Nous n'avons pas la prétention de les avoir toutes solutionnées, mais nous croyons avoir suffisamment serré de près la discussion pour pouvoir laisser à l'avenir, aux hasards heureux de nouvelles découvertes, la solution de celles qui ont résisté à nos investigations.

1. *Description de l'abbaye du Mont-Saint-Michel et de ses abords*, Paris, 1877, in-8°, avec grav. L'auteur a résumé ses observations dans un petit ouvrage intitulé *Guide descriptif du Mont-Saint-Michel*, Paris, 1883, avec fig.

2. Paul Gout, *l'histoire et l'architecture française du Mont-Saint-Michel*, Paris, 1899, in-8°.

⁂

Spécimens des plus complets de l'architecture religieuse, civile et militaire du moyen âge, les monuments du Mont-Saint-Michel appellent des mesures conservatrices destinées à leur assurer la plus longue pérennité, et soulèvent de ce fait la question si complexe et si controversée de la restauration des édifices. Depuis environ trente ans, un mouvement de

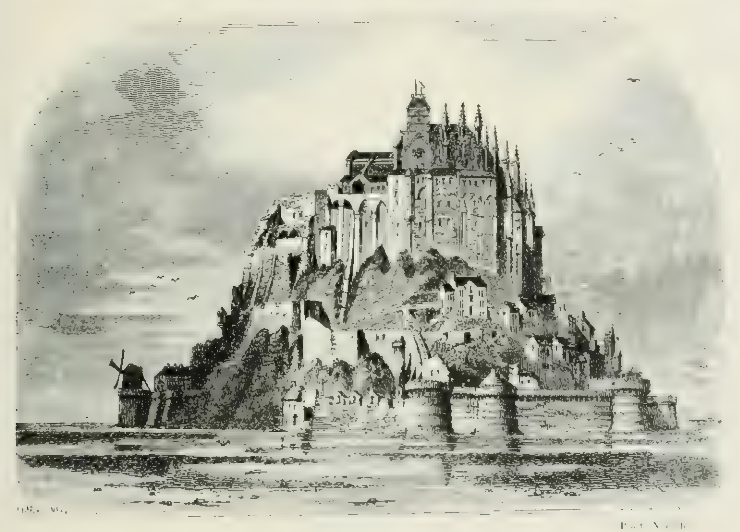


Fig. 8. — Vue du Mont-Saint-Michel au Sud, vers 1850.

Gravure sur bois de Price Etherington, d'après un [illegible] (Bibl. Nat. [illegible] estampes).

protestation s'est élevé contre la restauration excessive de certains monuments. Aussi nous faudra-t-il donner aux lecteurs quelques explications sur le but que nous nous sommes proposé et sur la méthode que nous avons suivie dans les travaux exécutés au Mont-Saint-Michel. Nous sommes parti de ce principe qu'il fallait conserver en consolidant et ne restaurer que dans la mesure rendue nécessaire par l'obligation d'éliminer des altérations regrettables.

Mais les transformations opérées par les générations successives dans les divers monuments du Mont-Saint-Michel obscurcissent les dispositions originelles de ces édifices au point d'entraver une compréhension complète de l'intérêt propre à chacune des phases historiques qu'ils ont tra-

versées. Nous aurons donc à entrer dans quelques considérations touchant des cas spéciaux et particulièrement complexes du problème de la restauration des monuments historiques. La tâche de l'architecte chargé de la conservation de pareilles merveilles est lourde et comporte de sa part une certaine abnégation, car son œuvre est d'autant plus féconde que le résultat de son labeur demeure plus effacé. Aujourd'hui l'architecte ne se spécialise pas assez dans cette sorte de travaux; et si l'on n'y prend garde, un jour viendra où personne ne sera plus en état de restaurer ni même d'entretenir comme il convient les monuments des temps passés[1]. Cette désertion est fâcheuse pour l'archéologie qui ne peut se passer de l'apport des connaissances techniques formant l'apanage de l'architecte. Elle est préjudiciable aussi au développement de l'art architectural lui-même, parce que l'étude analytique des grandes époques est le fondement le plus solide de l'éducation professionnelle du praticien qui prétend à être un homme de son temps.

De fait, depuis plus d'un demi-siècle, c'est parmi les artistes adonnés à l'étude de notre architecture française du XI[e] au XVI[e] siècle que se sont trouvés les pionniers d'une réformation inspirée des progrès de l'industrie et des besoins de la société où nous vivons. Justice est faite d'une calomnie répandue autrefois par l'antagonisme d'école, qui attribuait aux architectes épris de l'art du moyen âge l'intention rétrograde de remettre en vigueur ses formes désuètes pour les appliquer à la solution de nos programmes modernes, aux exigences desquels elles ne se prêtent aucunement. Il ne peut faire doute aujourd'hui pour personne que ce que ces fouilleurs du passé recherchent dans les œuvres d'un autre âge riches en enseignements, ce sont des principes de composition à s'assimiler et non pas des formes à copier.

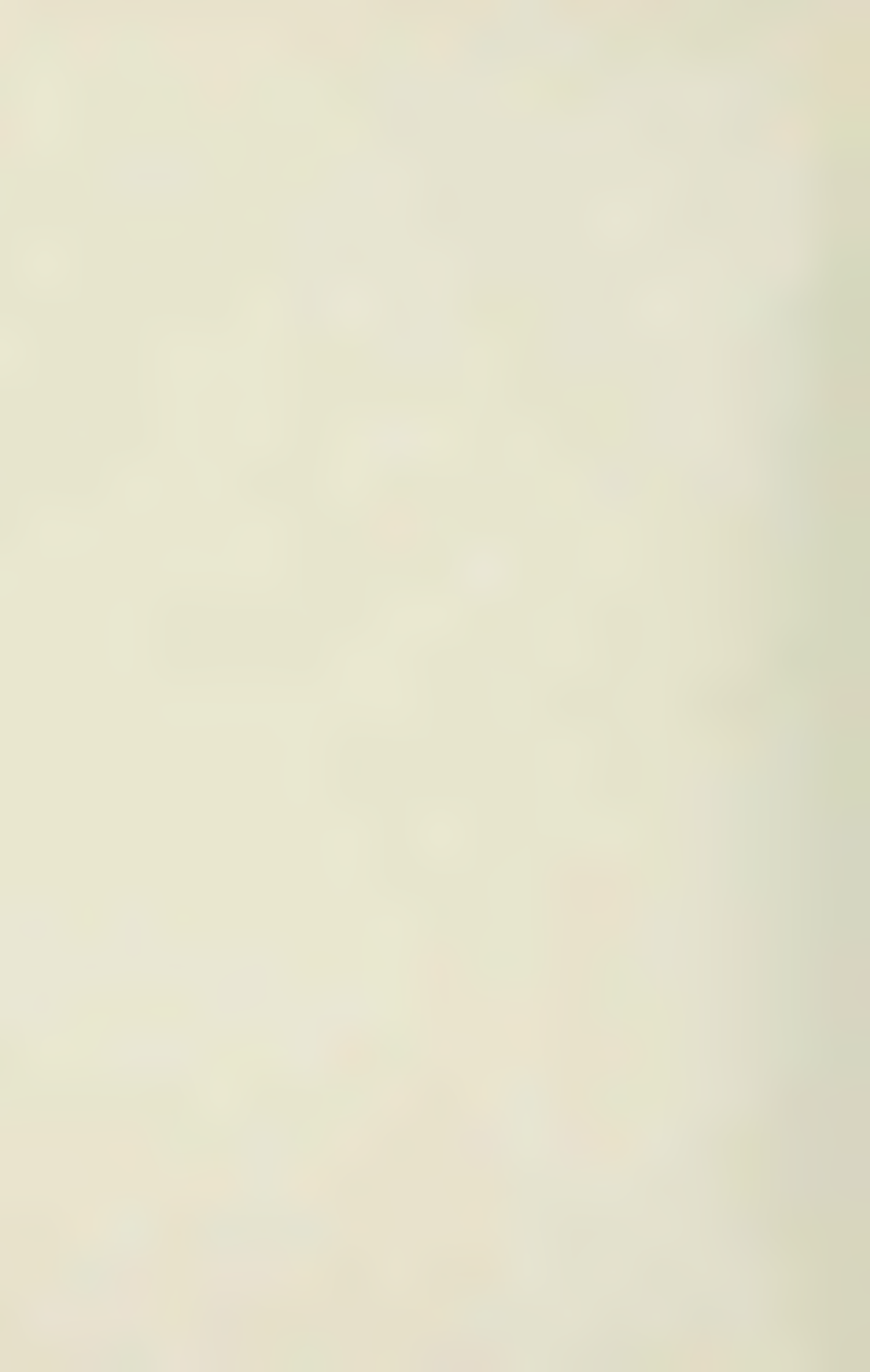
Envisagée dans ces principes purement didactiques des arts qu'elle analyse, l'Archéologie nous en révèle les méthodes fondamentales qu'elle nous permet de faire revivre pour les pratiquer de nouveau. Elle renoue la chaîne naturelle des idées fécondes d'où sont nés des chefs-d'œuvre d'architecture comme ceux de notre Acropole occidentale, types de beauté esthétique et modèles de science et de bon sens pratique. C'est au contact de ces œuvres, c'est en méditant les méthodes créatrices qui les ont enfantées, que l'artiste moderne parviendra à créer à son tour l'art de son temps, un art vraiment nouveau celui-là, fait non pas seulement de formes

1. Aussi signalons-nous ici avec plaisir le zèle que nous avons rencontré auprès d'un de nos élèves les plus attachés à ce genre d'études, M. Charles Besnard, qui a prêté à nos recherches et à l'exécution de nos plans et photographies un concours dévoué dont nous tenons à lui exprimer notre reconnaissance.

non vues, mais de procédés de construction qui seront le résultat de l'emploi rationnel des matériaux nouveaux, appropriés aux exigences de la vie nouvelle.

Une simple proposition tendant à donner à l'abbaye du Mont-Saint-Michel une affectation qui en ferait un centre de culture d'art ancien et moderne formera notre conclusion.

Le Mont Saint Michel, juillet 1910.



PREMIÈRE PARTIE

TOPOGRAPHIE



PREMIÈRE PARTIE

TOPOGRAPHIE

CHAPITRE I

LA FORÊT — INVASION DE LA MER
LA BAIE

Aux temps préhistoriques, toute la contrée située à la limite actuelle de la Normandie et de la Bretagne était recouverte par la mer d'où émergeaient les rochers du Mont-Saint-Michel, de Tombelaine et du Mont-Dol. Sous l'action de phénomènes dont il est difficile de préciser exactement la nature, mais que Chèvremont[1] explique par les oscillations du sol qui déterminèrent un abaissement relatif de la ligne de rivage, la mer se retira au delà de Chausey, s'éloignant du Mont-Dol d'environ 48 kilomètres[2]. Le sol, abandonné par l'eau et fertilisé par les sédiments marins qui s'y étaient déposés, se peupla de chênes, de trembles, de hêtres, de coudriers, et ainsi se forma l'immense forêt de Scissy, dont l'étendue et les limites restent encore mal définies, malgré les nombreuses controverses auxquelles a donné lieu cette question si discutée. A en croire certains auteurs, cette forêt n'aurait jamais dépassé Tombelaine; selon d'autres le Mont lui-même aurait toujours été entouré par les flots.

1. *Les Mouvements du sol sur les côtes occidentales de la France et particulièrement dans le golfe normanno-breton.*
2. Genée, *Les Marais de Dol.*

D'après l'opinion la plus plausible, la mer découvrant toute la baie actuelle, s'étendait de la pointe de Cancale aux rivages d'Agon en longeant les îles de Chausey, qui auraient emprunté leur nom à une corruption de celui de la forêt de Seissy[1].

Ainsi, à l'époque gauloise, le rocher qui nous occupe et qu'on désignait alors sous le nom de Mont-Tombe était entouré de bois et de halliers habités par des peuplades celtiques.

Lorsque les Romains occupèrent le pays, ils songèrent, suivant leur habitude, dans un but à la fois économique et stratégique, à le desservir au moyen de nombreuses et bonnes routes. Ils se contentèrent par endroits de réparer ou de daller certaines voies existantes. Plusieurs routes militaires furent pratiquées à travers la forêt de Seissy dans le but de relier la Neustrie à l'Armorique. L'une d'elles partit de Condate (Rennes) pour aller à Alauna (Valognes) en passant par Roz. On dut la remanier vers l'an 500 pour la soustraire aux envahissements de la mer. Ramenée toujours plus avant vers l'Est, elle aborda d'abord à Carolles, puis à Genest par le Mont-Saint-Michel ou par Tombelaine qui fut le chef-lieu d'un gouvernement militaire[2]; puis elle côtoya Saint-Léonard et plus tard le Gué de l'Épine pour atteindre finalement Avranches[3]. On a trouvé dans ces diverses localités des vestiges de voies romaines, dont quelques-unes, subsistant encore au moyen âge et à la Renaissance, constituèrent ce qu'on appelait alors les « voies montoises » ou « chemins du Paradis. »

Il semble donc suffisamment établi que la baie actuelle a été jadis un morceau du continent, sillonné par plusieurs voies romaines[4] dont l'une s'est progressivement dirigée vers l'Est[3], reculant par degrés devant la marche envahissante du flot qui rongeait le rivage. L'abbé Manet[5] présume même que Jersey, Guernesey, et en général tout le reste de cet archipel anglo-normand appartenaient à la terre ferme. Et il ajoute :

1. Le lecteur désireux de connaître les arguments apportés de part et d'autre dans le débat, consultera avec fruit : L'abbé Manet, *De l'état ancien et actuel de la baie du Mont-Saint-Michel*; Boudent-Godelinière, *Notice historique sur le Mont-Saint-Michel et le Mont-Tombelaine*; de Gerville, *Recherches sur le Mont-Saint-Michel*; Daubrée, *Mouvements du sol* (inséré dans le *Journal des Savants*); Chèvremont, *Les mouvements du sol sur les côtes occidentales de la France*; Fulgence Girard, *Histoire géologique, archéologique et pittoresque du Mont-Saint-Michel*; Le Héricher, *Avranchin monumental et historique*; l'abbé Pigeon, *Description historique et monumentale du Mont-Saint-Michel*; et enfin la remarquable étude du vicomte de Potiche sur *La Baie du Mont-Saint-Michel et ses approches*, ouvrage très documenté auquel nous empruntons un grand nombre des renseignements que nous donnons sur la baie. Dans son *Histoire de Bretagne*, tome I, A. de la Borderie combat les thèses de ses devanciers et en réfute les conclusions.

2. Abbé Desroches, t. I, p. 45. — Voir également de Gerville, *Des villes et voies romaines en Basse-Normandie*, Valognes, 1838, in-8.

3. Vicomte de Potiche, *op. cit.*, p. 205.

4. On sait que les voies romaines se développaient toujours en ligne droite entre deux points qu'elles devaient desservir, exception faite pour les cas où elles rencontraient des obstacles infranchissables.

5. *De l'état ancien et de l'état actuel de la baie du Mont-Saint-Michel et de Cancale.*

« C'est même une tradition dans la première de ces îles, tradition appuyée sur de très anciens manuscrits que nous avons lus, qu'encore au temps de saint Lô, mort le 21 septembre 565, Jersey n'était séparé du territoire de

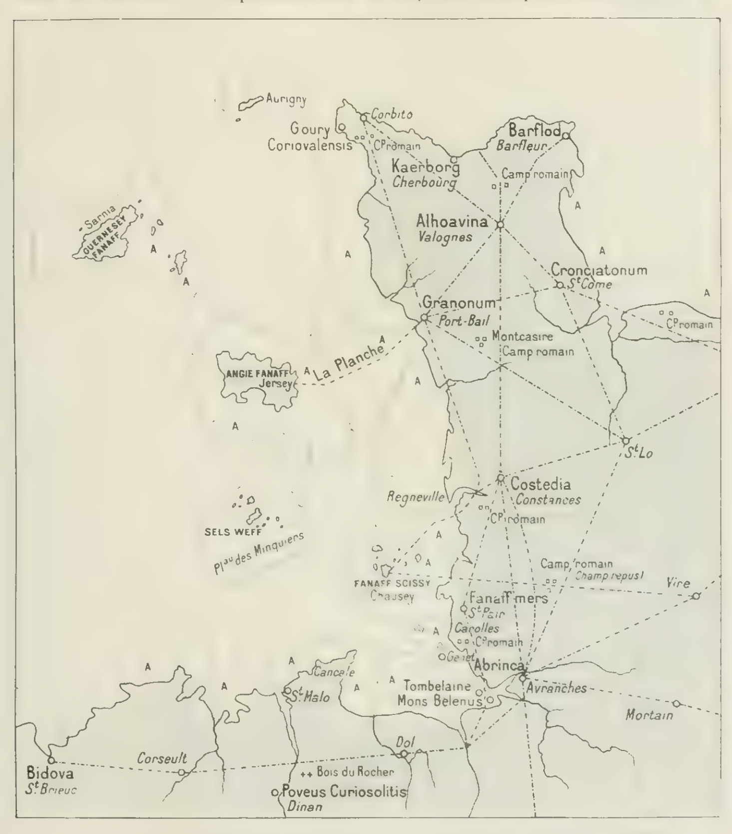


FIG. 9. — Carte représentant les envahissements de la mer, depuis le VIe siècle, sur les côtes normanno-bretonnes et les îles du Cotentin.

Rivage actuel. Rivage ancien. Voies romaines.

[illegible]

Coutances, dont il dépendait pour le spirituel, que par un simple ruisseau sur lequel les habitants étaient tenus de fournir une planche à l'archidiacre de l'église mère, lorsqu'il allait faire chez eux sa visite[1]. » On

1. Ce fut Henri Ier qui réunit ces îles à la couronne d'Angleterre comme faisant partie du duché de Normandie.

constate cet état du rivage normand figuré sur une carte datée de 1406 (fig. 9) et trouvée en 1714 au Mont-Saint-Michel par M. l'ingénieur Deschamps Vadeville[1].

Le grand nombre d'arbres que l'on retrouve enfouis dans les grèves à des profondeurs variables, surtout dans la partie de la Manche comprise entre Agon et Jersey, prouve en outre que ce terrain était recouvert d'une riche végétation forestière[2]. Fortunat[3], à qui l'on doit la première notion

1. Le caractère de l'écriture de la carte originale a déterminé certains auteurs à supposer qu'elle pouvait remonter au XII[e] siècle et avoir été établie d'après des documents remontant au IX[e] siècle. Elle représente les envahissements de la mer depuis Saint-Brieuc jusqu'au nord du Cotentin. Aussi les opposants à la thèse de la formation moderne de la Baie, le chanoine Pigeon en tête, ont-ils obstinément attaqué ce document. Son authenticité, certifiée par des autorités scientifiques comme celles de A. de Lapparent, Chèvremont et Daubrée, lui assure une valeur la recommandant à l'immense majorité de ceux qui ne se confinent pas dans une négation systématique au moins aussi condamnable qu'une affirmation sans preuve.

Nous nous associons néanmoins aux réserves faites par M. le vicomte de Potiche sur la date précise de cette carte. « Il y a peut-être, dit cet auteur (p. 155), exagération voulue d'ancienneté pour forcer l'attention. Sans doute son rédacteur a pu s'inspirer de manuscrits ou de recherches spéciales très anciennes, mais, à notre sens, la forme actuelle de la carte ne paraît pas lui donner plus de deux à trois siècles d'existence. »

Mais ce qui donne à cette carte un caractère d'intérêt exceptionnel, c'est qu'en la comparant à d'autres indiquant les profondeurs officielles de la mer d'après les hydrographes et le relief même des fonds de la baie tracé d'après ces données mathématiques, « on est frappé d'une analogie qui force l'admiration et qui fait presque d'un travail ancien (quoi qu'on en puisse dire) la copie exacte du produit de la science moderne ».

Le document original signale en marge de grandes inondations en 541 et en 605; puis d'autres en 709, 817, 860, 1151, 1224, 1244, 1540 et 1560.

La copie que nous en reproduisons d'après l'ouvrage de M. le vicomte de Potiche (carte n° 4) porte un tracé intéressant fait en 1877-1880 par M. l'abbé Hamard, des routes et installations romaines les plus vraisemblables.

2. Ces arbres, qui sont couchés et ont atteint la noirceur et la dureté de l'ébène, sont désignés dans le pays sous le nom de *coërons*. Certains auteurs (entre autres Flammarion) donnent à ce mot l'étymologie celtique de *coat-torr*, bois rompu, qui ne peut être prise en considération.

Sous le titre de : *Contribution à l'étude du recul de la ligne de rivage sur la côte septentrionale de la Bretagne*, M. F. Bourdais a donné, dans la *Revue de Bretagne* (15 septembre 1909), communication de pièces inédites ayant trait « à la découverte, en 1767, d'une forêt sous-marine sur la côte septentrionale du Trécorrois ». Ces pièces sont aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, C. 1518. Ce sont des lettres échangées entre l'Intendant de Bretagne et son subdélégué à Lannion, M. de Pravalan. Voici un extrait d'une de ces lettres datée de *Lannion*, 51 *May* 1767 :

« Un recteur de la côte à qui j'avais écrit en conséquence de la lettre dont vous m'avez honoré le 20 mars dernier, me fit savoir qu'à la pointe de la paroisse, dans un endroit qui n'est découvert que dans les grandes marées, se voyaient des arbres qui paraissaient n'y avoir pas été transportés. La curiosité m'y conduisit le 12 de ce mois. La mer était absolument basse. Je remarquai sur une grève dont le sable était naturellement blanc des endroits noirs. J'y fis fouiller de distance en distance et partout je trouvay des arbres, les uns presque réduits en pourriture, les autres encore sains, parmi ces derniers j'en distinguai qui avaient encore plus de quinze pieds de longueur, ils avaient leurs troncs, leurs racines et quelques branches. J'y fis hacher et j'en ai un morceau garni de son écorce, qui témoigne que c'estoit du chêne. Le bois, quoique très dur, ne paraît plus propre ni à la charpente ni même au feu. J'observai que ces arbres étaient plantés en alignement à deux rangs en forme d'avenue. Je les suivis pendant près de 200 pas ; la mer m'empêcha d'étendre mes recherches plus loin. »

3. *Vie de saint Paterne (saint Pair)*.

d'histoire sur la région, parle de l'existence de saint Pair écoulée dans le désert de Scissy, *in Sessiacum desertum*[1]. Les loups, les sangliers et les urus, dont la race a disparu, peuplaient alors ces hautes futaies que les anciens manuscrits disent avoir fourni de profondes retraites aux bêtes féroces[2].

Cette région boisée reçut dans son ensemble le nom de forêt de Scissy emprunté au nom celtique de Sessiac que portait le pays où est située aujourd'hui la petite ville de Saint-Pair. Mais quelques-unes de ses parties se virent attribuer des dénominations spéciales. D'après Chèvremont, cette forêt principale eut comme dépendances celles de Quokelunde au Sud vis-à-vis d'Avranches, comme le dit Guillaume de Saint-Pair[3]; celle de Cantias à la hauteur de Cancale, et enfin celle de Coat-is à l'Ouest de Saint-Malo, où se trouve actuellement la baie de Saint-Jacut. On ne saurait préciser les dimensions exactes que pouvait mesurer cette forêt. A prendre à la lettre le manuscrit du x[e] siècle, elle se serait étendue à six milles au Nord du Mont-Tombe, ce qui équivaut environ à 15 kilomètres, correspondant à peu près à la limite actuelle des plus basses eaux. Elle était traversée par quatre rivières dont deux confluentes vers l'occident, la Sée[4] et la Sélune[5]; puis le Couesnon[6]



Fig. 10. — Le mascaret dans le Couesnon.

1. On désignait jadis sous le nom de *désert* une région inoccupée ou abandonnée par l'homme et, partant, stérile et sauvage. Beaucoup de lieux dits de la France portent ce nom : *Le Désert*, com. du dép. du Calvados, arr. de Vire, canton de Vassy ; *Le Désert*, com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, canton de Saint-Jean-de-Daye ; *Saint-Mars-du-Désert*, com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Châteaubriant, etc.

2. *Altissimæ [illegible] latibula ferarum*. Ms. n° 211, bibl. d'Avranches.

3. Le nom de *Quokelunde* donné par Guillaume de Saint-Pair dans le *Roman du Mont-Saint-Michel*, a été traduit, par l'abbé Desroches, par *terre des coques*, coquillage commun dans la baie. Le vicomte de Potiche préfère le faire dériver du celte *koat*, forêt, et *lann*, stérile.

4. Segia et Saca.

5. Seluna, Senuna, appelée aussi Ardus et Ardre.

6. Titus ou Tetus d'après Ptolémée. — Coetnus, Cosnon, Coetno et Coenon d'après les

prenant la direction du Sud au Nord, et enfin le Guilloul[1] qui lui était sensiblement parallèle à l'Ouest et venait peut-être aussi se confondre avec lui.

La présence de ces rivières dans la forêt favorisa tout naturellement son envahissement par la mer. Il se produisit alors soit un bouleversement en eaux profondes, qui donna naissance à un raz de marée, soit un affaissement lent et graduel de la ligne du rivage. L'invasion de la forêt de Scissy se fit vraisemblablement par degrés[2], et non subitement dans une grande marée du mois de mars de l'année 709 comme l'affirment, le premier, un manuscrit du XVe siècle[3] et, après lui, au XVIIIe siècle, l'abbé Rouault[4]. A la suite de cet auteur, beaucoup d'historiens, séduits par le côté merveilleux d'un pareil cataclysme, ont admis l'hypothèse d'une irruption brusque de la mer sur le continent, à l'occasion d'une grande marée d'équinoxe. Il est néanmoins possible que la violence de celle de mars 709 ait exercé une action décisive sur l'engloutissement de la forêt et qu'elle ait emporté, comme le dit Dom Jean Huynes[5], ce qui en restait entre Avranches et Tombelaine. Il est fort plausible d'admettre un envahissement lent mais continu des eaux marines[6], commencé dès le IIIe siècle et ayant atteint son paroxysme au VIIIe. Les populations

chroniqueurs. Cette rivière a servi de limite aux Romains pour séparer la deuxième de la troisième Lyonnaise.

1. Gugoul, Guyoult et Guyoul. Cette rivière devait, avant les digues, avoir une certaine importance : elle n'est plus aujourd'hui qu'un simple canal éliminant les eaux des marais de Dol.

2. *Paulatim* est l'expression du manuscrit du XVe siècle.

3. *[illegible] ad historiam Montis Sancti Michaelis spectantia.*

4. *Vie abrégée de saint Gaud.* Rouault Laurent, curé de Saint-Pair, né dans le diocèse de Saint-Malo en 1681, mort à Saint-Pair le 19 septembre 1750. On doit à cet érudit bon nombre de renseignements sur la baie du Mont Saint-Michel, et sur plusieurs saints inhumés dans l'église de Saint-Pair.

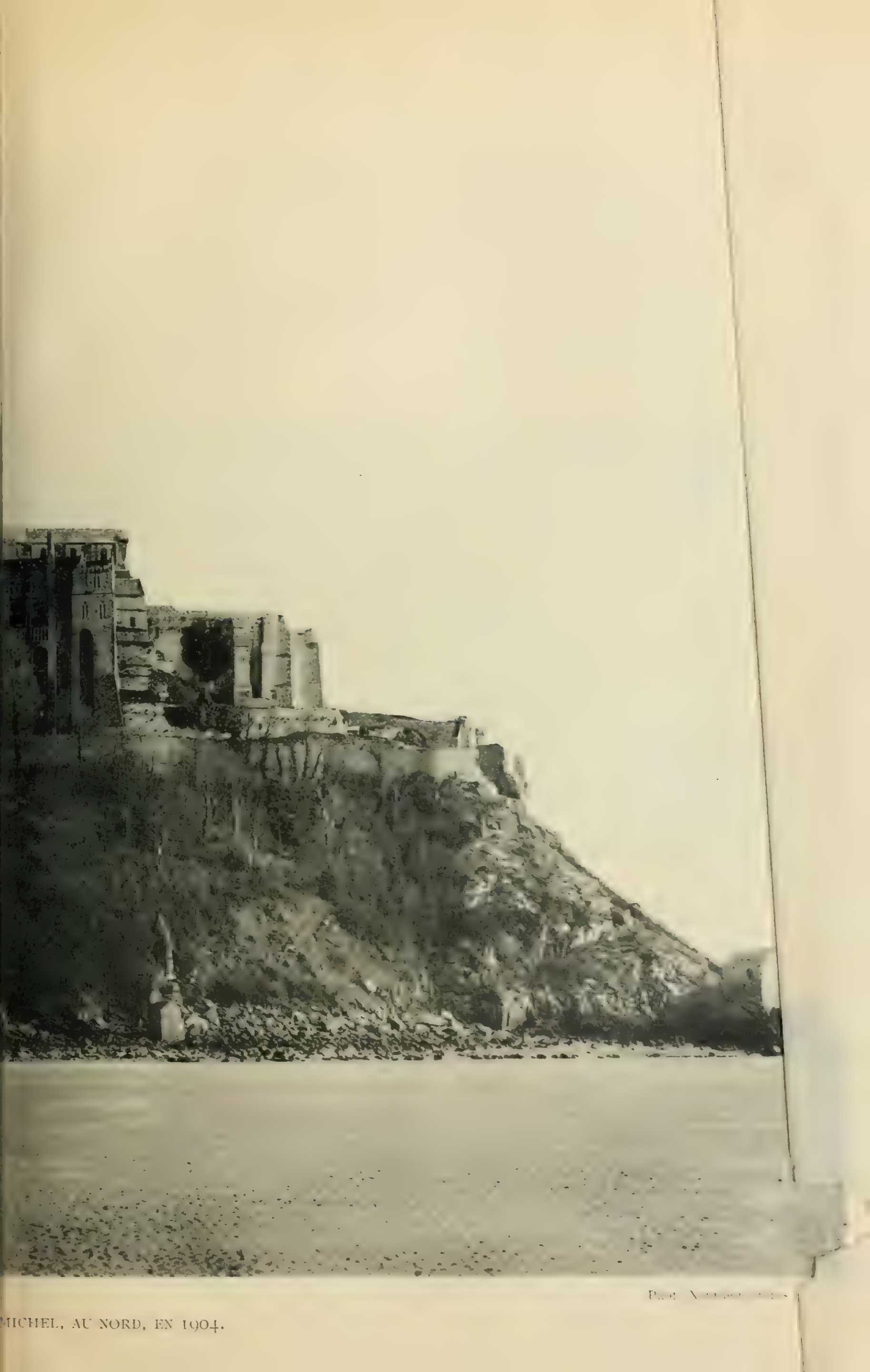
5. « Car il faut icy remarquer en passant que la mer n'approchoit encor près le Rocher de Tombe, et n'avoit encore réduit en grèves tout ce grand espace qu'on voit entre le Rocher de Tombelaine et Avranches, mais seulement avoit renversé tout ce qui estoit entre Tombelaine et la mer qui estoit desja l'espace de deux lieues pour le moins ». T. I, p. 25.

6. Nous n'entendons pas participer à la discussion sur la formation de la baie, question traitée avec des compétences diverses par plusieurs auteurs. Nos exposés n'ont d'autre but que de dégager de ces études antérieures l'opinion la plus probable. Mais cette impartialité nous impose le devoir de signaler le refus de créance opposé par M. le chanoine E.-A. Pigeon aux conclusions tirées de documents qui ont paru dignes de foi aux auteurs sur lesquels nous nous appuyons. Cet écrivain (*Le Mont Saint-Michel et sa baronnie Genest-Tombelaine*, p. 326 et suivantes), traite de « mensonges historiques » toutes les traditions consacrées par le moine du Mont Saint-Michel auteur du manuscrit n° 212, et perpétuées par le Cordelier Frère Fr. Feuardent en 1604, par le moine Moulois, Dom Quatremère en 1629, par le Récollet Artur du Moustier dans sa *Neustria pia* en 1665, par le capucin de Boisyvon dans son *Éclaircissement de l'abysme du flux et reflux de la mer* en 1665 et enfin par l'abbé Manet dans son livre sur *l'État ancien et l'état actuel de la baie du Mont-Saint-Michel* paru en 1829. M. le chanoine Pigeon considère comme de pure invention la carte dite de 1406, qui gêne sa thèse sur l'état de la baie au moyen âge. Il combat, non sans ironie, les travaux historiques de l'abbé Rouault, curé de Saint-Pair, qui, en 1734, appela, le premier, *forêt de Scissy* la forêt à laquelle l'honorable chanoine de Coutances refuse de reconnaître d'autre étendue que la partie dénommée *Quokelund* par Guillaume de Saint-





Vue générale du Mont-S



Phot. N…

…ICHEL, AU NORD, EN 1904.



étaient demeurées longtemps indifférentes devant les progrès insensibles du flot sur le rivage ; elles furent d'autant plus frappées de la disparition de la forêt et de la formation consécutive de la baie, phénomènes qui peuvent remonter aux ve, vi^e et viie siècles. Suivant le vicomte de Potiche[1] le mouvement envahissant du flot a manifesté des vitesses inégales, plus grandes aux ve et vi^e siècles, plus faibles depuis le xviie.

La hauteur exceptionnelle des marées a, de tout temps, amené dans cette baie, sous l'effort des tempêtes, quantité de bouleversements et de cataclysmes locaux. Au cours de ces envahissements, la mer s'avança



Fig. 11. — Les grèves au soleil couchant.

beaucoup plus avant dans les terres qu'elle ne le fait aujourd'hui. L'abbé Manet assure qu'elle recouvrait l'emplacement de plusieurs communes en arrière de Pontorson et fait remarquer que les marais existant dans ces localités en sont les derniers témoins. D'après une chronique insérée dans le vingt et unième volume de la grande Collection des écrivains de la

Pair et qui n'occupait que le sud de la Baie. A vrai dire, ces contradictions, faites avec un accent de conviction sincère, ne nous paraissent pas appuyées de preuves plus convaincantes que les propositions qu'elles prétendent détruire.

1. Dans son *Histoire de Bretagne*, A. de la Borderie, laissant de côté les conclusions de l'ouvrage du vicomte de Potiche, attribue à l'abbé Trigan, auteur de l'*Histoire ecclésiastique de Normandie*, qui vivait au xviiie siècle, le germe de l'idée de l'invasion de la mer au viiie siècle. Fécondé par l'imagination de l'abbé Manet, ce germe serait devenu « un arbre touffu, énorme, encombrant ». De la Borderie repousse également les explications proposées par M. de Gerville. Suivant lui, les voies romaines dont l'existence est présentée par les auteurs comme preuve à l'appui de la thèse de l'invasion marine, n'auraient jamais

France par de Wailly et citée par de Gerville[1], la mer, en 1244, aurait envahi sept lieues de pays. Elle allait alors jusqu'à Antrain, et Pontorson se trouvait sur les grèves. Des bourgades bretonnes telles que Saint-Louis, Mauny et la Feillette dans l'enclave desquelles l'abbaye de Vieuville-en-Épinac reçut, au commencement du XIIe siècle, plusieurs donations, ont disparu depuis effacées par les lames, ne laissant d'elles que des noms sans objet restés jusqu'en 1660 sur les livres synodaux de l'évêché de Dol. Bourgneuf disparut vers la même époque dans une catastrophe semblable. Au XVe siècle, d'après le livre rouge du chapitre du même évêché et l'opinion du chanoine Deric, la paroisse de Tommen s'abîma à son tour dans les grèves, léguant son nom à un écueil. En 1630, Saint-Étienne-de-Paluel alla joindre ses décombres aux ruines de tant de localités dont les procès-verbaux des commissaires des États de Bretagne nous ont légué la constatation mortuaire. Outre ces villages engloutis, combien de vastes terrains autrefois cultivés et fertiles, ont depuis développé de toute leur étendue la surface stérile des grèves! De nos jours encore on a vu se reproduire des désastres du même genre. En 1865, dans le petit village de La Rive, une grande marée fit disparaître plusieurs maisons distantes à peine de cent mètres du rivage actuel et dont quelques pierres seulement émergèrent peu après du niveau des sables.

Durant les XIIIe et XIVe siècles le fond de la baie était le centre d'une navigation importante entre Granville, le Grouin du Sud et Genest[2]. Ce port, qui aujourd'hui est inabordable et partant inactif, était en 1410, au dire des historiens locaux, un havre très fréquenté. Jusqu'en plein milieu du XVIIIe siècle, en 1733, le Grouin du Sud connut une assez grande prospérité commerciale. Il y avait là un port d'entrepôt pour les marchands de cidre en gros de l'élection d'Avranches[3]. A l'heure actuelle, cette région

existe. Le rivage aurait ete, dès l'époque romaine, ce qu'il est aujourd'hui, et le phénomène remonterait aux temps préhistoriques. Nous devons avouer que son argumentation nous a paru fragile et sa démonstration étayée de preuves historiques vraiment insuffisantes.

1. *Étude géographique et historique du département de la Manche*, p. 166. M. Tanguy, dans sa *Notice sur Pontorson*, rapporte le témoignage d'un anonyme fixant au mois de mars 1163 l'époque à laquelle la mer aurait complété entre Pontorson et Avranches l'œuvre destructive de sa conquête. Cette date ne peut être admise comme vraie. L'exposé qui va suivre detruit une pareille hypothèse.

2. Le port de Genest prospérait à cette époque. Dom Thomas Le Roy relate un fait qui s'y passa au XIVe siècle : en 1334 « un vaisseau aborda sans maître à Genest, lequel, comme les officiers du Roi et recepveurs du domaine le voullaient saisir, les moynes firent juger leur appartenir comme à seigneurs ayant les choses gayves.

3. On lit dans le *Journal historique sur les Matières du Temps* (février 1733), cité par M. Et. Dupont, *Le M. S. M. Études et chroniques*, p. 45 : « ... Les marchands de cidre en gros tirent, tous les ans, des paroisses de l'élection d'Avranches, plus de trois mille tonneaux de cidre pour les paroisses de Bretagne. Ces tonneaux sont de la contenance de quatre à cinq muids ; ils valent souvent plus que le cidre qu'ils contiennent ; aussi les marchands ne s'en servent que pour le transport du cidre en Normandie et s'engagent à les renvoyer vides au petit port du Grouin du Sud, ce qu'ils font lorsqu'ils viennent en reprendre de pleins en ce port. »

ne joue plus aucun rôle au point de vue du commerce maritime. La cause de cette décadence réside dans le comblement de la baie par l'apport des sables marins et des alluvions fluviales. Depuis que la mer s'est emparée de la baie, elle y apporte à chaque marée une grande quantité de sable. Les alluvions des rivières mélangées à la tourbe sous-jacente ont peu à peu surélevé les grèves, malgré l'affaissement constant du fond solide. Des atterrissements progressifs se sont produits, conquêtes souvent précaires et qui ne devinrent définitives que par la construction de digues protectrices. Déjà en 1459, l'abbé du Mont-Saint-Michel (qui était nominalement Robert Jolivet) faisait endiguer beaucoup de terrains des grèves du côté de Genest et de Beauvoir. Au XVIe et au XVIIIe siècle de grandes conquêtes s'étaient opérées sur la mer au Sud du golfe où, en 1810, s'était reconstitué à peu près le territoire de l'ancienne forêt de Quokelunde[1]. L'abbaye du Mont-Saint-Michel en avait une bonne part ; et elle avait pu y établir sa riche ferme de Devuambez. Quelques marées, dont celle de 1854, suffirent à emporter de huit à neuf cents hectares.



Fig. 12. — Les Tanguières de Moidrey.

En résumé, aujourd'hui la mer abandonne peu à peu le fond de la baie qui, progressivement comblée par le sable, se dessèche lentement. D'où vient ce sable que la mer apporte à chaque marée, c'est ce qu'il nous reste maintenant à examiner.

Il existe au fond de la mer, de Cancale à Chausey et à Granville, un

1. E.-A. Pigeon, *Le Mont-Saint-Michel et sa baronnie Genest-Tombelaine*, p. 91.

immense banc de coquilles brisées mélangées de débris de roches granitiques et d'apports tourbeux provenant de couches inférieures. Deux fois par jour, une partie des sédiments profonds se détache pour venir avec le flot se déposer dans la baie qu'elle remblaie insensiblement. La partie la plus ténue de ce sable a reçu le nom de tangue[1]. C'est une matière riche en principes fertilisants qui sert d'engrais aux cultivateurs des pays envi-

1. « Le mot *tangua* est dans les *Rôles de l'Échiquier* du XII[e] siècle. » Le Héricher, *Le M.-S.-M. mon. et hist.*, p. 247. « La tangue est un sable d'une espèce particulière que les marées jettent et reprennent au rivage par milliers de mètres cubes depuis le cap Carteret jusqu'à l'extrémité du pourtour de la baie du Mont-Saint-Michel ; elle a l'aspect de la cendre de bois, et sa pesanteur spécifique, quand elle est sèche, est d'environ 1,25 ; elle éprouve une sorte de dilatation en se dépouillant de son humidité. La composition n'en est la même ni dans tous les lieux, ni aux mêmes lieux dans tous les temps. D'après des analyses faites à Saint-Lô, elle contiendrait sur 1000 parties :

		Carbonate de chaux	Phosphate de chaux
Au havre de Lessay		550	
Au havre de Regnéville		440	
Baie du Mont Saint-Michel	A Roche Thorin	520	14,8
	A Pontaubault aval	290	15,2
	— amont	580	17,5
	A Pont Gilbert	410	18,6
	A Tombelaine	590	
	Au Mont Saint Michel	470	
	— — à 7 kil. aval.	260	11
	Au havre de Moidrey	500	15,9
Aux Pêcheries du Vivier		250	10,6

Une analyse récemment faite à l'École des mines de Paris, sur un échantillon pris au havre de Moidrey, lieu de la principale extraction, a donné la composition suivante :

Sable micacé	480	1000
Carbonate de chaux	440	
Peroxyde de fer	50	
Acide phosphorique	20	
Magnésie	10	
Soude	7	
Eau	12	
Perte	1	

Ces analyses confirment ce que l'observation au microscope et même à l'œil nu a dès longtemps enseigné sur la formation de la tangue. Les éléments en sont fournis par les schistes et les granits qui constituent la côte de Bretagne et se prolongent sous la mer, et par les bancs d'huîtres gisant au sein des eaux de la Manche, dont cette abondance de débris révèle l'immensité ; ces matières, incessamment entraînées dans les violentes oscillations des marées, se broient et se réduisent promptement en poussière. La composition et la ténuité de la tangue expliquent la nature de l'action qu'elle exerce dans la végétation : elle ameublit et réchauffe le sol. Toute la région qui est à portée des dépôts de tangue est granitique, argileuse ou schisteuse, et le calcaire est l'amendement le plus efficace qui puisse y être introduit ». J. J. Baude, *Les Côtes de la Manche* (*Revue des Deux Mondes*, 1[er] juillet 1851).

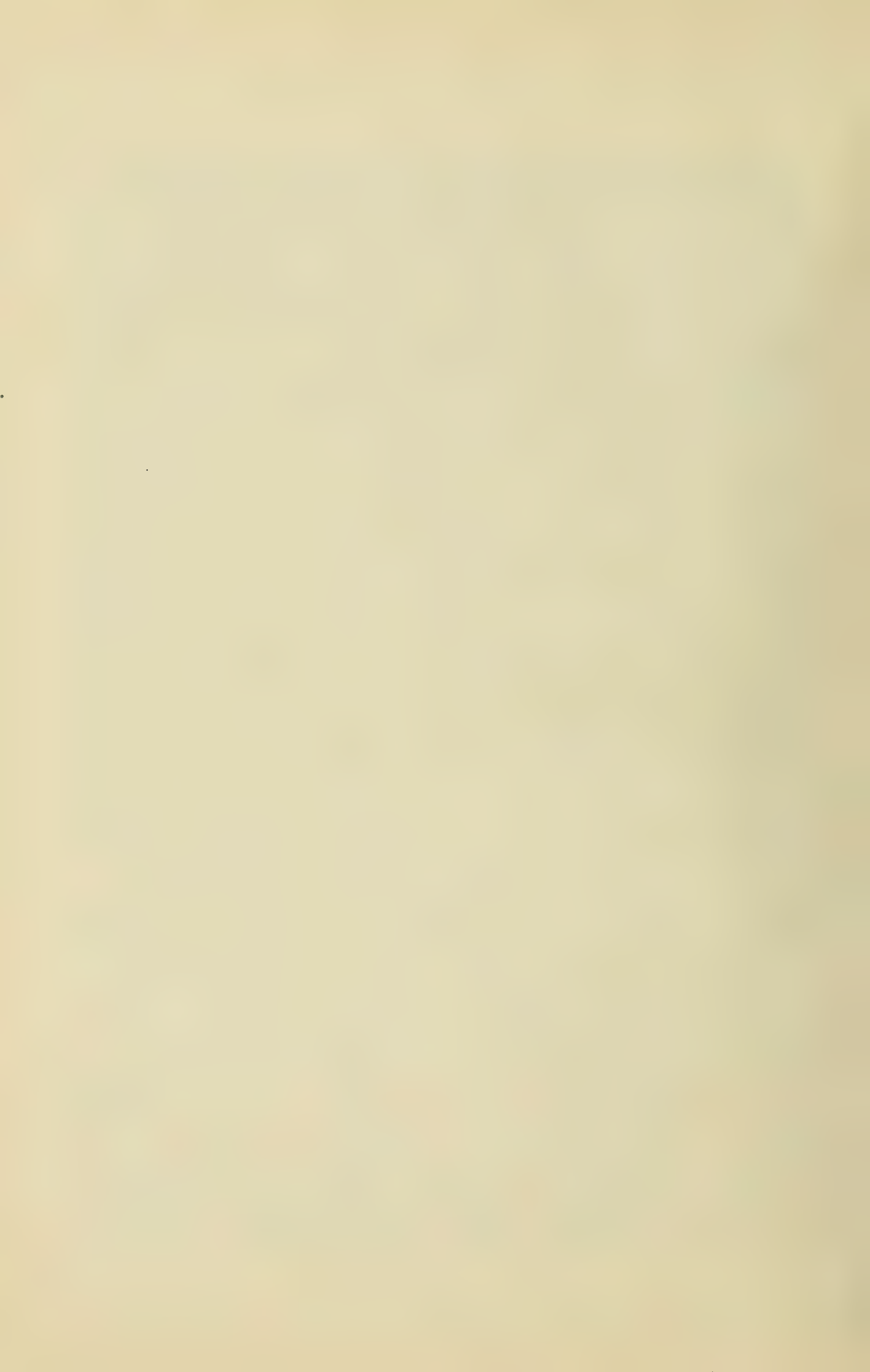
D'après Chèvremont, *op. cit.* (p. 208) on extrait 500 000 mètres cubes de tangue par an, depuis 1176.

Depuis longtemps les riverains avaient l'habitude de recueillir la tangue dans la baie du Mont-Saint-Michel. C'est ainsi qu'en 1186 Richard du Hommet, dans l'intérêt des Salines du Mont-Saint-Michel, défendit à ses hommes de prendre de la tangue à Saint-Germain-sur-Ay. L. Delisle, *Études sur la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au moyen âge* (Éd. de 1905), p. 269-270, note 54.



LA BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL AU XVIIIe SIÈCLE.

Extrait de la carte de Cassini



ronnants. Lorsque les incursions de la mer deviennent rares il pousse sur cette tangue une plante appelée *criste marine*[1]. Dès qu'elles ont complètement cessé et que les pluies ont dessalé le terrain, la criste marine fait place à une herbe fine et très serrée désignée sous le nom d'*herbu*, qui fournit un pâturage recherché par les moutons. Ainsi, la terre reconquiert à son tour les espaces qu'elle avait jadis abandonnés à la mer. Mais ce travail de comblement est d'autant plus lent que la baie tout entière est soumise à un affaissement constant. Pour en hâter les résultats, on s'applique depuis longtemps à mettre les berges à l'abri des marées au moyen d'épaulements de tangue recouverts d'herbu. Mais ces travaux rudimentaires sont constamment menacés par les divagations du cours des trois rivières qui sillonnent la baie. Les eaux de ces rivières coulent tantôt à la surface du sable, tantôt dans l'épaisseur des couches amoncelées et déterminent dans les grèves de vastes étendues de terrain d'une compressibilité dangereuse pour qui s'y aventure. Un repos de quelques secondes sur certains points particulièrement vaseux menace le piéton des horreurs de l'enlisement[2].



Fig. 15. — Une voiture de Genest sur la grève.

1. Fenouil ou passe-pierre, plante aromatique de la famille des ombellifères.

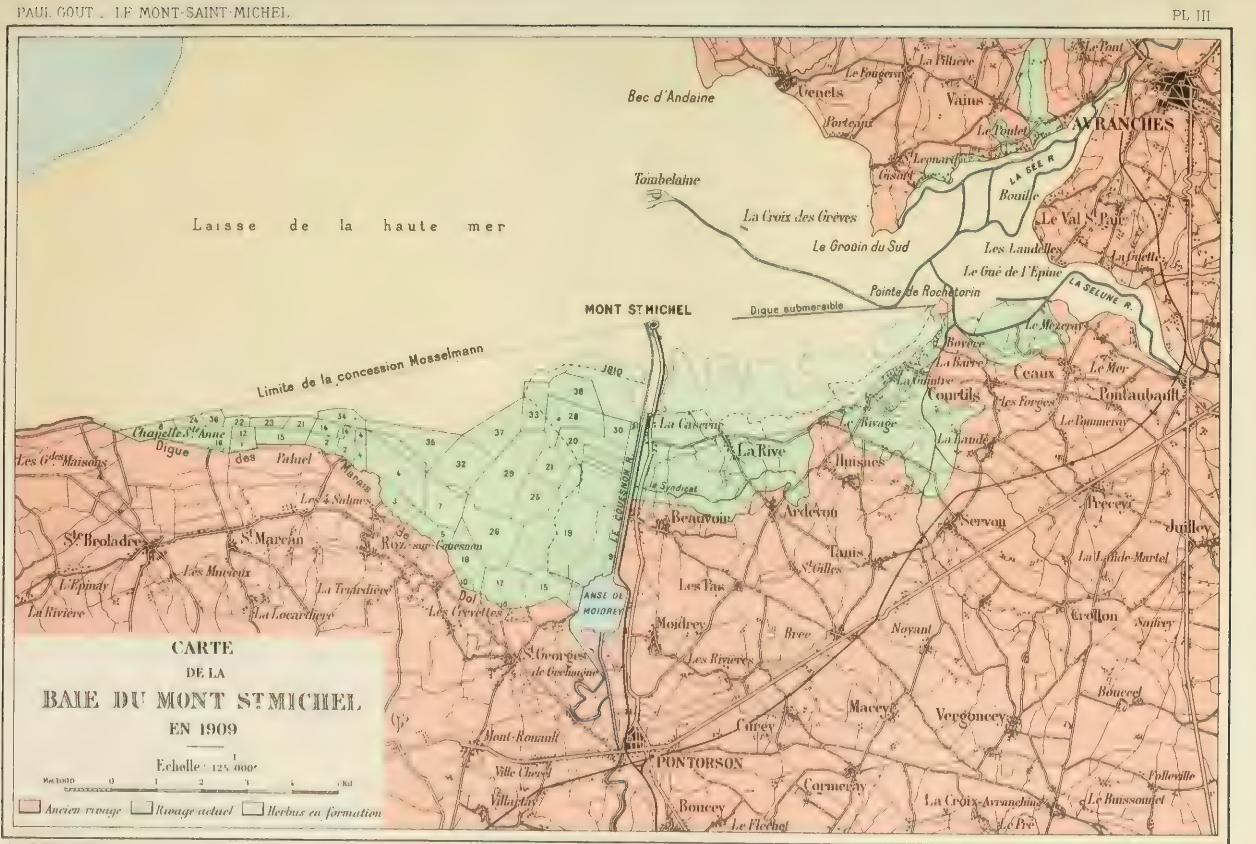
2. Ces amas sablonneux, appelés *lises*, sont particulièrement à craindre pour les voitures, qui d'ailleurs ne se hasardent pas à travers les grèves sans être précédées par des guides chargés d'éprouver la résistance du sol avant le passage de ces véhicules et d'indiquer le chemin à suivre. Mais le danger le plus sérieux réside dans l'arrivée de la marée montante surprenant le piéton attardé ou égaré dans le brouillard : c'est à sa puissance protectrice pour le rocher forteresse ainsi qu'aux avantages stratégiques qu'en recueille sa situation insulaire, qu'est due, en partie, l'origine en ce lieu d'un des plus beaux chefs-d'œuvre du génie humain élevé au milieu d'un des plus merveilleux sites naturels. C'est à ce danger que fait allusion le qualificatif *in periculo maris*, dont fut suivi le nom du Mont-Saint-Michel jusqu'aux derniers jours de son histoire religieuse.

L'instabilité du lit des rivières qui se jettent dans la baie a préoccupé de tout temps les riverains désireux de mettre à profit leurs conquêtes sur la mer en créant des « polders ». Nous étudierons plus loin les remaniements qui se sont opérés dans la baie par suite du changement de direction des cours d'eau, et notamment autour du Mont dont la base, remblayée durant plus d'un siècle à plusieurs mètres de hauteur, se vit un jour profondément déchaussée par une irruption capricieuse de la Sélune[1]. Il n'y a pas bien longtemps que cette rivière dirigeait ses méandres dans la direction ouest de la baie. En 1879, l'hiver, d'une rigueur exceptionnelle, avait commencé le 16 novembre; il ne se termina que le 11 février de l'année suivante. D'énormes glaçons s'étaient formés dans cette rivière : l'un d'eux, de trente mètres de longueur et de près de quatre mètres de hauteur, soulevé par une grande marée, alla s'échouer devant les maisons du petit village de La Rive. On voit, d'après ce fait, combien le sol des grèves différait, il y a seulement trente ans, de ce qu'il est aujourd'hui en ce point de la baie. Le Couesnon est particulièrement remarquable par les divagations de son cours. Passant tour à tour de la direction occidentale où il baignait le pied de la petite commune de Roz-sur-Couesnon, à celle de l'Est où il vint momentanément séparer le Mont de Tombelaine, il s'est redressé vers le Nord, et c'est dans cette position qu'on a, de nos jours, résolu de le fixer[2]. Mais avant d'être maîtrisé, il avait plus d'une fois, depuis le XIe siècle, époque à laquelle les marais de Dol furent conquis sur la mer, essayé d'occuper son ancien lit, en démolissant les barrières artificielles dont on l'avait enclos.

Pour parer à cette mobilité du cours des eaux se déversant dans la baie, les riverains recoururent à la construction de digues tantôt submersibles, tantôt insubmersibles. Dès le XIVe siècle, dans la baronnie d'Ardevon où les alluvions donnaient des relais considérables, les moines du Mont-Saint-Michel autorisèrent les habitants des paroisses riveraines à les enclore. En 1520 l'abbé Jean de la Porte fit une conquête sur la mer en endiguant tout le relais compris entre le Bec-d'Andaine et la pointe du Mont-Manet. Construite en terre et en clayonnage, et de plus mal entretenue, cette digue fut entamée par la mer et les rivières. En 1492, 80 hectares disparurent sous les flots : 20 autres hectares purent être défendus

1. La chronique de Raoul Glaber (édition M. Prou, p. 69) nous apprend que déjà, au XIe siècle, l'Ardre (la Sélune), passant au sud du Mont-Saint-Michel, était venue rejoindre le Couesnon et que ces deux *fleuves* avaient opéré d'épouvantables bouleversements à côté du *promontoire* du Mont-Saint-Michel.

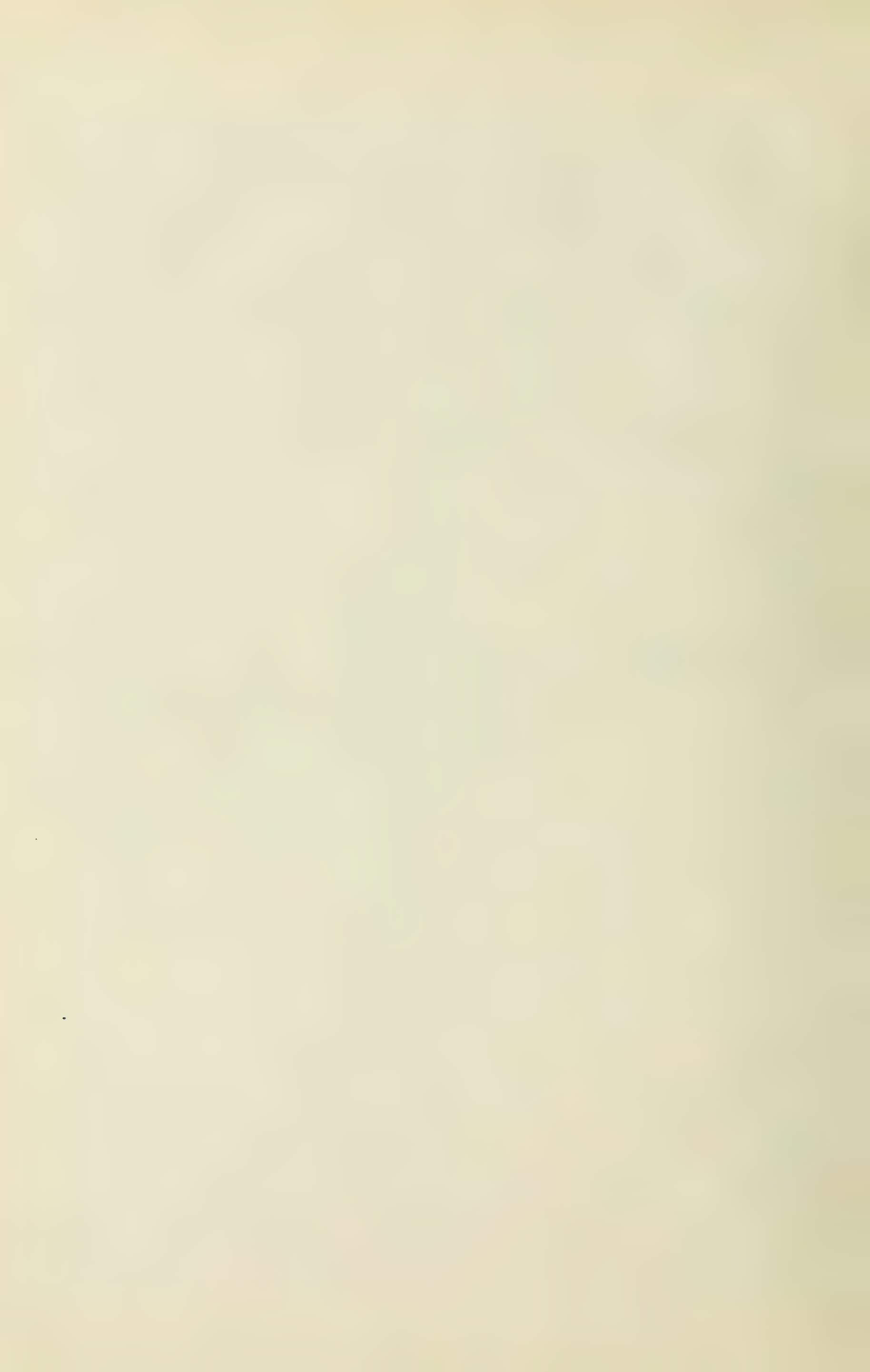
2. Cette instabilité du cours du Couesnon a depuis longtemps alarmé les riverains. Dès le XVIe siècle, on trouve un projet de Philippe Eloi, architecte du Roi, « pour détourner la rivière de Couesnon et icelle contraindre aller directement dedans la tranchée qui pour ce sera faite au travers du marais herbu tendant au bec de Carolles pour icelle conduire vers la rivière de Sélune en Normandie, au dessous du Mont Saint-Michel », 7 mai 1577, *Archives départementales d'Ille-et-Vilaine*, série C, 4912. (Renseignement communiqué par M. F. Bourdais).



CARTE DE LA BAIE DU MONT St MICHEL EN 1909

Echelle : 1/125 000e

Ancien rivage — Rivage actuel — Herbus en formation



à l'aide de môles en pierre que les rivières découvrent encore à 400 ou 500 mètres en face de la Chapelle-Sainte-Anne[1].

Au début du XVII[e] siècle, en 1609, le hollandais Humphrey Bradley demanda à Sully l'autorisation d'établir une digue de Carolles à Château-Richeux, au midi de Cancale, sur une longueur de plus de 25 kilomètres. Il ne sollicitait comme compensation que la moitié des terrains à conquérir[2]. La mort d'Henri IV empêcha ce projet d'aboutir.

En 1680 Vauban proposa à Louis XIV d'étancher la baie par la réunion des trois rivières dans la Rance près de Saint-Malo en traversant



Fig. 17. — Polders dans la Baie

les marais de Dol. Le projet du grand ingénieur resta, comme celui de ses devanciers, lettre morte.

En 1757, un armateur de Granville, M. Jean Quinette de la Hogue, conseiller et secrétaire du roi et de ses finances, obtint de Louis XV, en compensation d'indemnités qui lui étaient dues par l'État, une concession dans les grèves montoises depuis les Quatre Salines, en Bretagne, jusqu'à la Motte-Ferme. Cette concession devait former un fief de haubert, à la

1. E.-A. Pigeon, *Le Mont Saint-Michel et sa baronnie Genest-Tombelaine*, p. 552.

2. Humphrey Bradley, Hollandais de Berg-op-Zoom, reçut, vers 1594, le titre de *Maître des Digues*; il obtint de Henri IV le privilège du dessèchement des marais de Chaumont-en-Vexin (1597) et des « palus » de Bordeaux (1599). Il passa avec le roi, le 8 avril 1599, un traité en forme d'édit, et il eut, durant quelques années, le monopole des travaux de dessèchement dans tout le royaume (Voir : Gustave Fagniez, *L'économie sociale de la France sous Henri IV* (1589-1610), Paris, 1897, in-8°, p. 26, 28, 29, 195, 201; de Dienne, *Histoire du dessèchement des lacs et marais en France avant* 1789, Paris, Guillaumin, 1891, p. 170 sqq., et *passim*. Le nom de cet ingénieur s'écrivait à l'époque Oufroy Bradeletz; de Dienne a corrigé en Humphrey Bradley. Plus tard, en 1606, nous trouvons sans doute son fils ou un parent, Jean Bradley, également « maître des Digues », qui étudia un projet de jonction de la Saône à l'Yonne par l'Ouche (Fagniez, *op. cit.*).

charge d'une redevance annuelle de 240 livres et des autres droits féodaux prescrits par la coutume de Normandie. L'intendant de la généralité de Caen fut chargé de faire une enquête *de commodo et incommodo*, et le 25 mai 1758, il répondit que les religieux du Mont-Saint-Michel et tous ceux que la demande de M. de la Hogue pouvaient intéresser, désiraient l'exécution de son projet. Une lettre des religieux à l'intendant, transcrite sur les registres de l'abbaye, constate leur disposition à cet égard. Dans le même temps, M. Loquet, ingénieur des Ponts et Chaussées, proposa d'augmenter la concession jusqu'au Mont-Tombelaine. Ce nouveau projet fut à peine connu des Bénédictins qu'ils s'y opposèrent, objectant l'insécurité qui en résulterait pour les côtes normanno-bretonnes; à leur instigation, tout le pays s'émut, et les États de Bretagne, les villes de Granville et d'Avranches, le Secrétaire d'État de la Marine, et le duc de Chaulnes, seigneur de Ducey, réclamèrent, devant le Conseil d'État, contre un projet qui leur paraissait devoir menacer la sûreté des côtes et l'existence des terres basses de Marcey, de Val-Saint-Père, Courtils, Céaux, Beauvoir, Ardevon et Huisnes[1].

Le gouvernement passa outre à ces réclamations. Il alla jusqu'à offrir à M. de la Hogue la partie des grèves dont le plan avait été dressé par M. Loquet. M. de la Hogue refusa, se contentant des terrains qu'il avait sollicités dans son premier plan et qui lui furent concédés par arrêt contradictoire du Conseil du Roi, en date du 20 juin 1769, à la charge des travaux et obligations proposés par lui. Un second arrêt du même Conseil, en date du 22 juin 1775, ordonna l'enregistrement pur et simple de la concession *aux requêtes de l'Hotel au Souverain*. Suivant procès-verbal, commencé le 30 août 1775 et clos le 5 septembre, M. de la Hogue fut mis en possession des grèves et se trouva propriétaire d'une superficie de 2528 hectares[2].

« Les arrêts des 20 juin 1769 et 22 juin 1775 auraient dû, semble-t-il, mettre fin à toute discussion. Il n'en fut rien, et les intérêts, qui étaient entrés en lice pour empêcher la concession, ne se tinrent pas pour vaincus après ce premier échec, et tentèrent de faire triompher leurs prétentions par d'autres moyens.

« Dès qu'il fut entré en possession de ses grèves, M. de la Hogue se mit en devoir de les rendre à l'agriculture par la construction de digues capables de résister aux marées. Mais dans les terrains qui lui avaient été adjugés, se trouvaient comprises 37 portions, formant ensemble 300 arpents, que les religieux du Mont-Saint-Michel avaient accensées

1. Voir Deschamps du Manoir, *MM. Quinette de la Hogue et leurs concessions dans les grèves du M. S.-M.*

2. Ces 2528 hectares s'étendaient depuis le Couesnon passant alors vis-à-vis les quatre salines au nord de Roz, jusqu'à 500 toises du Mont-Saint Michel, et de là, à l'Est jusqu'à la Motte Rouge ou Pont-à-l'Anguille sur la Guintre.

devant les notaires de Pontorson, de 1765 à 1769, sans doute pour se créer un droit de propriété. Les détenteurs de ces terrains nouvellement défrichés, sur lesquels se trouvaient trois petits bâtiments, voulurent seulement s'y maintenir, et intentèrent au baillage d'Avranches une action en clameur de haro, dans laquelle les religieux intervinrent, et prirent fait et cause pour leurs fieffataires. Le baillage d'Avranches et le Conseil supérieur de Bayeux ordonnèrent le déguerpissement, par M. de la Hogue, de ces portions, dans lesquelles le réintégra un jugement du Conseil, du 27 janvier 1774. Ce même Conseil, le 19 avril suivant, évoqua toutes les



Fig. 15. — Village de La Rive.

contestations nées ou à naître à raison de la concession, et ordonna le *soit communiqué* aux religieux bénédictins du Mont-Saint-Michel.

« M. de Moidrey intervint au débat, en se disant propriétaire d'une partie des grèves concédées, et en prétendant que cette concession avait été obtenue par des manœuvres déloyales.

« Dans cette seconde période, on ne voit plus paraître les États de Bretagne, ni les communes qui avaient insisté seulement sur le danger résultant pour les côtes de la réaction qu'occasionneraient les digues. Les religieux du Mont-Saint-Michel laissèrent également de côté les motifs d'utilité publique qu'ils avaient évoqués précédemment, et, voulant discuter le point de la propriété des grèves, qu'ils avaient invoqué sans le prouver, ils fouillèrent dans leur chartrier et crurent trouver dans la charte de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, confirmative de

toutes les donations antérieures faites à l'abbaye, tant par lui que par ses prédécesseurs un titre de propriété suffisant pour obtenir la révocation de la concession de 1769, comme disposant des terrains de leur baronnie d'Ardevon.

« Pendant que l'affaire s'instruisait au Conseil, les Religieux vendirent tous leurs droits au comte d'Artois, par acte du 9 avril 1776, passé devant Maître Pot d'Auteuil.

« Le Conseil n'eut aucun égard à cette vente, il ne fut point frappé non plus des allégations contre les prétendues coupables manœuvres au moyen desquelles la concession avait été obtenue, et, après la plus volumineuse instruction, il rendit, sur les conclusions de l'inspecteur général du domaine, le 7 janvier 1777, un arrêt qui mit à néant les oppositions des Religieux et de M. de Moidrey, déclara nuls et de nul effet les fieffes consenties par les Religieux, et ordonna que l'acte de mise en possession de M. de la Hogue, en 1775, fût exécuté suivant sa forme et teneur. Il fut ordonné en même temps que le délai de dix années accordé au concessionnaire, pour jouir des privilèges et franchises octroyés au défricheur de terrains, ne commencerait à courir que du jour dudit arrêt. M. de la Hogue fit signifier cet arrêt à toutes les parties opposantes et aux communes de Moidrey, Beauvoir, Ardevon et Huisnes, limitrophes de la concession.

« Cet arrêt, qui semblait devoir tout terminer, donna naissance à un nouveau procès.

« Le comte d'Artois, jugé par l'arrêt rendu contre ses cédants, y forma opposition en son nom. Il obtint, en 1779, un arrêt de *soit communiqué* à toutes les parties qui, depuis 1758, avaient paru élever des prétentions sur les grèves concédées et qui s'étaient opposées à la concession. Mais bientôt il se désista juridiquement de son opposition et signifia son désistement, le 6 avril 1786, attendu la résiliation de son marché avec l'abbaye du Mont-Saint-Michel.

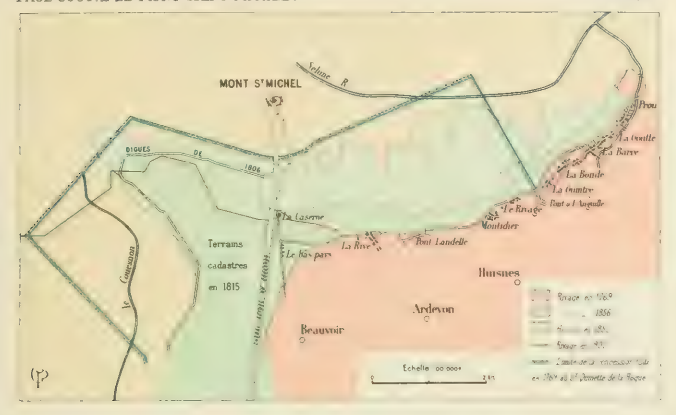
« Les parties appelées en vertu de l'arrêt de *soit communiqué* prétendirent suivre l'instance et s'opposèrent à l'homologation du désistement. Toutefois M. Quinette de Cloisel resta en possession de ses grèves, continua les travaux de desséchement, entrepris par son père, et fit des dépenses considérables pour l'exploitation de ces nouveaux terrains.

« L'abbaye du Mont-Saint-Michel rentra donc en lice et défendit ses prétentions, jusqu'au jour où la sécularisation du clergé, la suppression des ordres monastiques et la confiscation des biens d'église mirent tous ses droits à néant[1]. »

Dans un ouvrage qu'il publia en 1804[2], M. Quinette expose les procès

1. Deschamps du Manoir, *Hist. du M.-S.-M.*, p. 249, 250, 251.
2. *Concessions dans la Baie.*





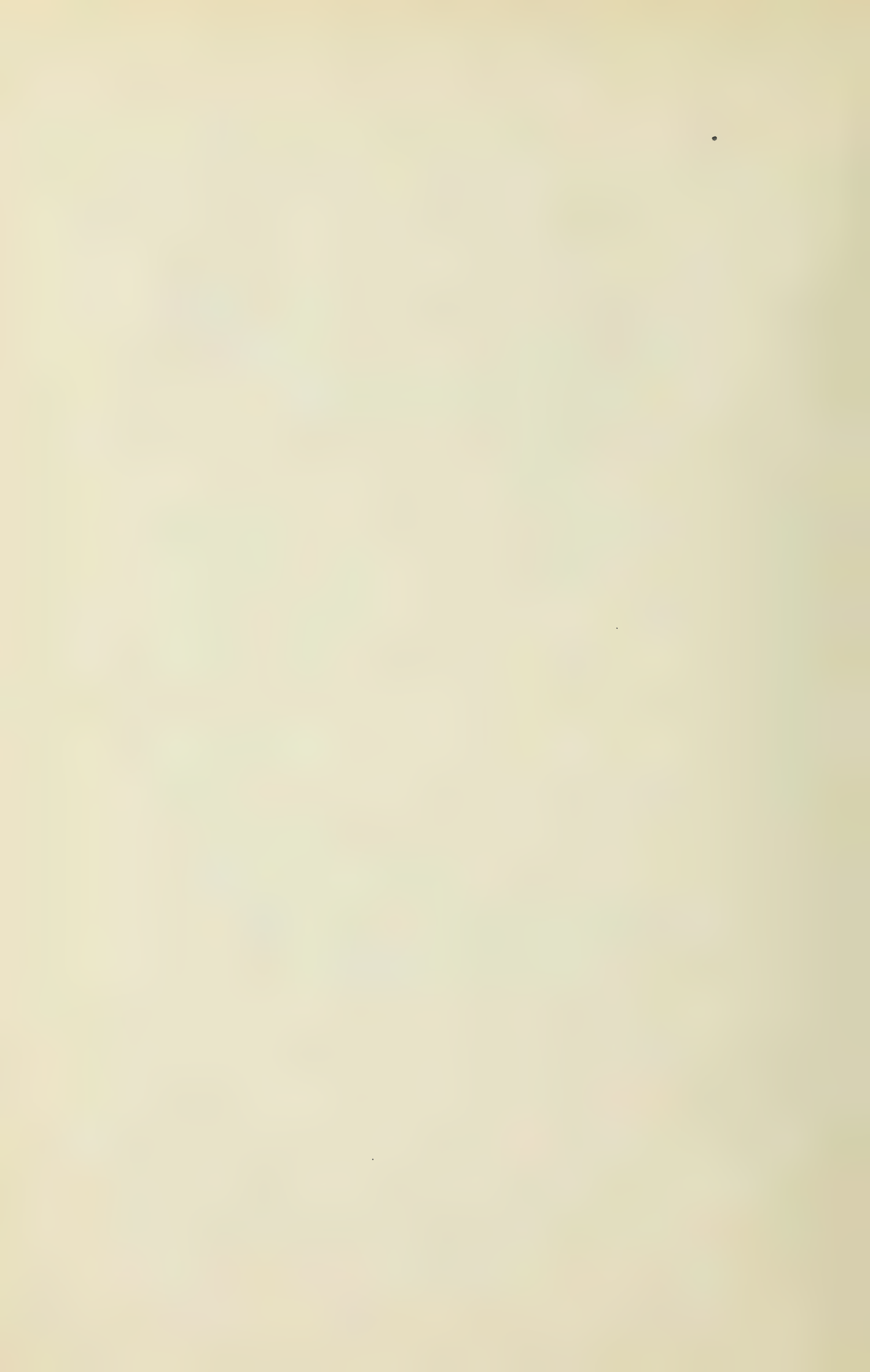
CARTE INDIQUANT LES ATTERRISSEMENTS ANTERIEURS A L'ÉTABLISSEMENT DES DIGUES.



CARTE INDIQUANT LES ATTERRISSEMENTS ACTUELLEMENT RÉALISÉS ET PROJETÉS.

Imp. Dufrenoy. Paris

LIBRAIRIE ARMAND COLIN



en revendication qu'il eut à soutenir avec les communes de Beauvoir, d'Huynes et d'Ardevon, qui avaient elles-mêmes fait des digues et conquis des terrains. Afin d'intéresser plusieurs personnes à sa vaste entreprise et de diviser les responsabilités, il avait essayé de se faire des partisans en cédant à MM. Bastard et Pallix 561 hectares, 42 ares et 22 centiares de grèves. Après s'être rendu acquéreur de la totalité de ce lot, M. Pallix s'entendit avec les frères Combes pour enclore le terrain. La première mesure eut pour but de fixer le cours du Couesnon, dont les caprices pouvaient amener les plus graves perturbations. Il obtenait en 1802 une nouvelle forme de la concession basée sur une dérivation du Couesnon, ayant pour effet de lui faire longer le Mont-Saint-Michel à l'Ouest. Le gouvernement et la Bretagne intéressée à éloigner de son rivage cette rivière redoutée, contribuèrent au percement du canal, qui fut dès lors tracé dans la direction où elle coule aujourd'hui. Depuis nombre de mois, mille forçats y travaillaient ; et l'entreprise touchait à son but, quand, dans la grande marée de septembre 1806, la mer en furie détruisit tous les travaux. A la suite de ce désastre l'État abandonna le projet. Mais comme les procès contre les héritiers de M. Quinette continuaient toujours, le gouvernement de Louis XVIII étudia de nouveau la donation de 1769 et, en 1817, l'annula comme illégale. Il tint toutefois pour régulières les aliénations faites. Les héritiers de M. Pallix se trouvant dès lors dans les conditions indiquées par l'État, réclamèrent leur dû et rentrèrent en possession de leur bien après avoir procédé pendant près de soixante années[1].

La conquête des grèves semblait abandonnée et l'activité industrielle s'était portée sur les salines de la baie quand, en 1829, un ingénieur des Ponts et Chaussées, B. Brisson, reprenant le projet de Vauban, « proposait de réunir les eaux de la Sée, de la Sélune et du Couesnon dans un grand canal qui irait se déverser dans la Rance ; le canal devait présenter des berges assez élevées pour faciliter les plus hautes intumescences du flux de la mer. Le travail ainsi exécuté permettrait d'immenses endiguements dans la baie[2]. »

1. Les Archives de la Direction des domaines de Saint-Lô renferment un volumineux dossier sur les procès de ces familles contre l'État. La ténacité des instances et les lenteurs de la procédure donnèrent lieu à des incidents curieux. Vers 1850, des contestations s'étaient élevées relativement aux tanguières de Moidrey, closes, sur les ordres de la demoiselle Pallix, par des barrières que les habitants mécontents brisèrent pour récolter la tangue dont ils avaient besoin. Pour en finir, l'État prit le parti de désintéresser complètement la demoiselle Pallix ; et comme les absences prolongées auxquelles sa profession de harpiste astreignait cette artiste la rendaient souvent introuvable, on consigna chez un huissier la somme de un million qui lui était attribuée à titre d'indemnité définitive pour renonciation à tous ses droits sur les grèves de la baie. Cependant, un jour que cet officier ministériel avait rencontré Mlle Pallix partant en tournée, il l'avisa de la somme déposée à son profit au moment où elle montait en voiture. Quoique vivant des seules ressources que lui procurait son talent, Mlle Pallix, incrédule, partit sans vouloir entendre parler de cette affaire et mourut pauvre quelque temps après, laissant le million aux mains de ses héritiers.

2. Voir le travail de Brisson intitulé : *Essai sur le système général de la navigation*

Ce projet n'eut pas plus de succès que celui dont il s'était inspiré.

Enfin le 21 juillet 1856, l'État concéda moyennant une redevance de 377 878 francs à la Société Mosselman et Donon, 4350 hectares de lais et relais de mer.

La concession comprenait « outre les enclos domaniaux voisins de l'anse de Moidrey et affermés par le Domaine, tous les terrains herbus et non herbus, amodiés et non amodiés, limités du côté du large par deux lignes droites, dirigées, l'une, de la Chapelle-Sainte-Anne à la Chapelle-Saint-Aubert sur le Mont-Saint-Michel, et l'autre, du Mont-Saint-Michel vers la pointe de Roche-Torin[1], cette dernière étant prolongée, jusqu'à sa rencontre avec un troisième alignement partant du Pont-à-l'Anguille et dirigée vers le nord. » Les concessionnaires étaient tenus, à leurs frais, risques et périls, dans un délai de six ans, à partir du décret de concession :

« 1° De créer un nouveau chenal au Couesnon dans la baie du Mont-Saint-Michel, au moyen de deux digues submersibles ;

« 2° De prolonger, suivant une courbe, la digue de la rive gauche du Couesnon, à 1200 mètres au delà du Mont-Saint-Michel ;

« 3° De clore par une troisième digue submersible le terrain entre le Couesnon, la mer et la Guintre, au moyen de deux parties en ligne droite reliées vers leur rencontre par une courbe de 200 mètres, et de telle sorte que l'une de ces lignes soit dirigée vers l'axe du Mont-Saint-Michel à Roche-Torin, et de l'autre du Pont-à-l'Anguille vers le nord, en prenant soin d'arrondir la digue vers le Mont-Saint-Michel et de la rendre ainsi tangente au pied du rocher qui porte la Maison d'arrêt[2]. »

Ce Cahier des charges n'imposait aux concessionnaires qu'une réserve de 150 mètres autour du rocher.

Sur les 124 conseillers municipaux de la région, 119 avaient fait, pendant les trois années qui s'étaient écoulées entre la demande de MM. Mosselman et Donon et le décret impérial, une vive opposition fondée sur le grand dommage que cette concession devait causer aux communes, en raison de la suppression de la tangue, engrais marin indispensable à l'agriculture, et de la suppression de la pêche, source de revenu pour les populations de la côte[3]. Rien n'y fit et en 1860 un nouveau décret étendit les limites de cette concession jusqu'à la pointe de Roche-Torin, dans le bassin de la Sélune, et l'augmenta de 221 hectares moyennant une redevance de 1 franc par hectare. Après dix années d'une exploi-

stéréotype de la France, Paris, 1829, in-12. Cité par L.-A. Pigeon, *Le M. S. M. et sa baronnie (Genest, Tombelaine)*, p. 356.

1. Voir notre plan général, planche XXXVI. Les bornes de ces alignements se trouvent l'une *bp* à quelques mètres au Sud de la Chapelle-Saint-Aubert et l'autre *bt* dans l'angle rentrant du Bastillon avec le rempart du côté de la tour Boucle.

2. *Cahier des charges de la concession Mosselman et Donon.*

3. La tangue donne un rendement annuel de près de 300 000 francs et la pêche rapporte aux pêcheurs une somme d'au moins 40 000 francs.

tation où elle avait dépensé sans profit des sommes considérables à la construction de digues submersibles que la mer emportait à chaque grande marée, la Société Mosselman-Donon rétrocéda sa concession à un autre entrepreneur de colmatage : la Société des Polders de l'Ouest qui hérita des dispositions bienveillantes dont bénéficiait en haut lieu la première. Un décret du gouvernement impérial, en date du 30 novembre 1869, modifia le Cahier des charges joint au décret du 21 juillet 1856, en exonérant la nouvelle Société d'une partie des travaux à exécuter, en res-



Phot. Neurdein.

Fig. 16. — La Digue insubmersible.

Vue prise à 1 000 mètres du Mont.

treignant l'importance de ceux reconnus indispensables[1], et en prorogeant de douze ans le délai d'exécution de ces travaux. En outre les nouveaux concessionnaires recevaient, « à titre de subvention, une somme de 550 000 francs, imputée sur le chapitre de la navigation maritime du budget du ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics ». Pour comble de générosité, l'État, invoquant l'utilité publique des travaux exécutés dans les essais infructueux de colmatage faits par la Société Mosselman-Donon, reprenait à sa charge les 1115 hectares de

1. Notamment la création du chenal du Couesnon dont la largeur, d'abord fixée à 400 mètres, fut ramenée à 120. On ne sait exactement aux frais de qui ce chenal fut exécuté.

Lire l'intéressant rapport de M. Marius Vachon au nom du Comité des sites et monuments pittoresques, publié par le Touring-Club de France, mars 1908.

grèves concédés dans la partie Est de la baie sur la rive droite du Couesnon et en remboursait les dépenses à cette société. A dater de ce moment, l'État entreprenait le colmatage sur la rive droite du Couesnon, opération précédemment désastreuse pour la Société Mosselman et que la Société des Polders ne voulait pas recommencer. Celle-ci obtint donc en 1869 l'établissement d'un projet de construction, aux frais de l'État, d'une digue insubmersible longeant le canal de dérivation du Couesnon et destinée à précipiter le colmatage à l'Est. L'enquête ouverte à ce propos ne recueillit qu'une seule déposition favorable au projet, celle du Père Robert, supérieur de la congrégation de Pontigny, locataire des bâtiments de l'abbaye, qui estimait que la digue, facilitant l'accès à l'abbaye, favoriserait les pèlerinages. La guerre de 1870 fit ajourner l'exécution de ce projet qui fut repris sous le gouvernement du 16 mai. Un décret du maréchal de Mac-Mahon, en date du 25 juin 1874, autorisa la construction d'une digue insubmersible le long du Couesnon, entre Moidrey et le Mont dans le but « d'assurer la protection du rivage menacé entre la Sélune et le Couesnon, de favoriser l'atterrissement progressif des grèves, et de rendre à l'agriculture les terrains que la mer lui avait enlevés[1]. » Les motifs réels qu'on dissimulait étaient : pour l'administration des Ponts et Chaussées, sa fidélité aux intérêts de la Société des Polders de l'Ouest; pour le gouvernement du 16 mai, son désir de favoriser les pèlerinages du Mont-Saint-Michel. Quant à l'opération elle-même, les habitants du Mont s'y intéressaient si peu, qu'une délibération du Conseil municipal à ce sujet n'obtint, sur 10 conseillers, que 4 voix favorables dont 2 émanaient d'agents du service des Ponts et Chaussées. En même temps une pétition organisée parmi les habitants par un autre agent de ce même service ne réunit que 40 signatures, dont plus de la moitié provenaient de femmes et d'enfants.

Le Ministre des Travaux publics n'osa pas mettre à exécution ce décret frappé d'illégalité, puisqu'il engageait sans l'approbation de la Chambre une dépense qui ne figurait pas au budget du Ministère des Travaux publics. Le gouvernement s'y décida pourtant en 1877 et les travaux furent entrepris. Des protestations énergiques s'élevèrent de toutes parts; la presse fit campagne contre cet acte de vandalisme qui ne trouva de défenseur dans aucun journal. Émues de cette unanimité dans la réprobation qu'inspirait leur œuvre néfaste, et n'ignorant pas d'autre part l'illégalité du décret, l'Administration des Ponts et Chaussées et la Société des Polders s'empressèrent de hâter les travaux, afin de rendre caduques les instances de l'Administration des Beaux-Arts à en réclamer la suspension. Prévue pour quatre années, l'exécution de la digue fut réalisée en une seule, avec un dépassement de crédits de 200 000 francs. Elle a ainsi coûté

1. Décret du 25 juin 1874, art. 5 de l'exposé des motifs.

plus d'un demi-million sans compter le procès que l'Administration eut à soutenir contre l'entrepreneur qui l'assignait en paiement d'une indemnité de 150 000 francs pour les charges qu'avait fait peser sur lui cette précipitation[1].

Dès lors, enhardie par les immunités dont elle jouissait, l'Administration des Ponts et Chaussées ne se gêna plus pour apporter telle modification qui lui plut au projet annexé au décret présidentiel. Au lieu de faire aboutir la digue *tangentiellement au pied du rocher*, comme il était stipulé dans les clauses de la concession, elle en fit butter l'arrivée contre le rempart entre la tour du Roi et celle de l'Arcade, avec l'intention



FIG. 17. — Le Mont-Saint-Michel en Cornouailles (Angleterre).
Gravure de C. Allen d'après un dessin de Dewint, 1823 (Bibliothèque Nationale, Cabinet des estampes).

évidente d'y pratiquer ensuite une ouverture au travers de la muraille. L'Administration des Beaux-Arts protesta énergiquement contre cet enchaussement du rempart et des deux tours. L'ingénieur proposa alors un abaissement de la digue; mais le Conseil général des Ponts et Chaussées repoussa ce projet, déclarant que la digue devait être maintenue telle qu'elle avait été construite. « A la première constatation de l'aboutissement de la digue contre les remparts et des dégâts qu'elle produisait, l'Administration des Beaux-Arts avait demandé que le gouvernement ouvrît une conférence entre les Inspecteurs généraux des Travaux

1. « L'ingénieur était devenu fou; il donnait les ordres les plus insensés. C'est ainsi qu'un jour il envoya, à tous les chefs de gare de la ligne de chemin de fer de Pontorson à Vitré, l'ordre d'expédier toutes les locomotives disponibles. » Citation faite par M. Marius-Vachon, d'après le *Journal officiel* du 28 juin 1884.

publics et ceux du Service des Monuments historiques, afin qu'ils avisassent en commun aux moyens d'y remédier. L'Administration des Ponts et Chaussées fit ajourner pendant deux ans et demi toute réponse à cette démarche courtoise et conciliante. Elle n'accepta d'entrer en pourparlers qu'au lendemain de l'achèvement de la construction de la digue, comptant qu'on n'oserait pas alors mettre en question le maintien d'un travail terminé la veille, et ayant coûté plus d'un demi-million. Au cours des débats parlementaires et des discussions des Commissions qui eurent lieu plus tard, ce sera là constamment le principal argument de l'Administration des Ponts et Chaussées pour faire repousser toute proposition de coupure ou de démolition de la digue[1]. »

Nous reviendrons plus loin sur ce sujet. Bornons-nous à constater, pour le moment, que plus de 4000 hectares ont été repris sur la Baie du Mont-Saint-Michel depuis cinquante ans qu'on s'acharne à la dessécher, sans nul souci des conséquences déplorables qui en résulteront pour le rocher fameux dont elle constitue le cadre naturel.

Nous n'ignorons pas que la cause des partisans intéressés du dessèchement de la Baie a trouvé une éloquente plaidoirie dans une étude récente du commandant Devoir[2]. Reprenant une idée d'Élisée Reclus, l'auteur voudrait voir les sables de la baie définitivement transformés en polders, et, dans un avenir rapproché, le Mont-Saint-Michel, nouveau Mont-Dol, dominer une plaine grasse et fertile. « Quelques-uns, conclue-t-il modestement, regretteront le splendide isolement du roc aux flancs duquel s'accrochèrent jadis églises, cachots et tours de garde ; à temps nouveau, nouvel idéal. » Heureusement, ces quelques-uns forment des légions répandues dans le monde entier ; et, pour l'honneur de notre temps, son idéal n'est pas encore tel qu'il lui suggère de sacrifier la conservation d'un site aussi merveilleux à l'extension de quelques champs de pommes de terre.

Telle qu'elle est aujourd'hui, la Baie[3], délimitée par une ligne droite de Carolles au Grouin du Sud, présente une superficie de 40 000 hectares. En plus grande marée, 30 000 environ sont à découvert et la mer comporte une épaisseur moyenne de 8 mètres d'eau. La pente moyenne du sol de la Baie est de 0,000858 par mètre. A certaines marées basses, le flot s'éloigne de 17 kilomètres du continent d'Ardevon. En vive-eau ordinaire, la marée montante parcourt 45 m. 80 par minute ; en marée d'équinoxe, elle

1. Marius Vachon, *Le Mont-Saint-Michel*, 1908.

2. *Bulletin de l'Institut océanographique de Monaco*, 15 novembre 1908.

3. « Elle est comprise

Entre 3° 55' de longitude O. à Carolles et 4° 11' long. O. à la pointe du Grouin de Bretagne,
et 48° 45' de latitude N. — et 48° 44' lat. N. —
(Vicomte de Potiche, *La Baie du M. S. M.*)

Nous extrayons de cet ouvrage les chiffres ci-dessus concernant la Baie.

avance avec la vitesse de 62m,59. Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'influence du vent.

Nous terminerons ce chapitre sur la Baie du Mont-Saint-Michel en signalant l'analogie que présente avec elle la Baie de Cornouailles, située en face sur la côte d'Angleterre. Là s'élève le Mont-Saint-Michel de Penzance, avec une abbaye qui, donnée à notre abbaye du Mont-Saint-Michel sous la prélature de Suppo par le roi Édouard, dépendit longtemps de l'abbaye normande et qui en présente un peu la silhouette réduite. Devenu île comme le nôtre, le Mont-Saint-Michel en Cornouailles présente, avec ce dernier, suivant Élisée Reclus, une similitude absolue d'origine et de caractère[1]. Lui aussi, il fut entouré d'une forêt engloutie par les flots, dont quelques vestiges sont mis parfois à découvert par le reflux du canal de Bristol. Tout le Sud du Devonshire se serait affaissé de six mètres depuis les temps historiques. « C'est, ajoute le vicomte de Potiche, une preuve curieuse qui montre que l'ordre de choses auquel nous assistons dans la Baie n'a rien de particulier ni d'anormal. Ce qui est bizarre c'est qu'on rencontre ici le même nom dans un voisinage relatif pour un fait de même ordre[2]. »

1. Élisée Reclus, *Géographie Universelle*, t. IV, p. 410 et 411. « Le Mont Saint Michel de Penzance se trouvait autrefois au milieu d'une plaine boisée que les flots ont engloutie. Certains lui donnent une étymologie : *Cara cowz in clowze*, le vieux roc en forme de tombe. Après les mythes païens, les légendes chrétiennes, et celles-ci fleurissent également au Mont de Cornouailles, moins nombreuses toutefois qu'au Mont de Normandie. Ce serait en 495 que l'archange saint Michel serait apparu au Dinsol. La tradition veut que S. Keyne, princesse comparable à une sainte, pleine de zèle, d'esprit et de foi, y soit venue en pèlerinage au V[e] siècle. Saint Cadoc, son neveu, la visita également. Lors de la conquête normande, le Mont de Cornouailles, possédait 2 hides (environ 80 hectares de terre) ; mais le comte de Moreton l'en déposséda d'une partie. En 1085, Léofric, évêque d'Exeter, affranchit, par une charte solennelle, l'église du bienheureux Saint Michel de Cornouailles de sa juridiction épiscopale. En 1135, Bernard se rendit au Mont-Saint-Michel de Cornouailles. En sa présence, William Warwast, évêque d'Exeter, consacra solennellement l'église, et il semble aussi qu'un couvent de religieuses (nunnery) y fut fondé. En 1155, Adrien IV confirma le Mont de Cornouailles dans toutes ses possessions. Le *Bulletin de l'Avranchin*, 1885, n° 51, page 156, assigne au Mont-Saint Michel de Cornouailles une hauteur de 85 mètres et une étendue de 8 hectares. » Étienne Dupont, *Le Mont Saint-Michel et les pays étrangers*, p. 20 et 21.

2. *La Baie du M.-S.-M. et ses approches*, p. 111.



CHAPITRE II

LE MONT

Situation, dimensions, altitude, voies d'accès, maintien de l'insularité et de l'état ancien.

Depuis longtemps le cours du Couesnon marque la limite entre la Normandie et la Bretagne[1]. Le Mont, à l'ouest duquel coule la rivière, est aujourd'hui en Normandie. Il n'en a pas toujours été ainsi : il fut un temps où le Couesnon passait à l'est, notamment en 1420, alors que les Montois se préparaient à la lutte contre l'étranger. Une carte de 1592 l'y représente encore, et un vieux dicton local confirme le fait en rappelant que :

« Li Couesnon a fait folie
« Si est le Mont en Normandie. »

Le rocher du Mont-Saint-Michel est exactement situé par 3° 50′ 44″ de longitude Ouest et 48° 58′ 14″ de latitude Nord, à deux kilomètres et demi du continent au Sud. Il présente une base grossièrement elliptique de 950 mètres de tour et sa superficie est d'environ 28 hectares.

Soumise au mouvement général d'affaissement auquel obéit toute la région, son altitude au-dessus du niveau de la mer aurait diminué, depuis le VIe siècle, de 5^m^,50 à 4 mètres suivant l'évaluation de Flammarion, ce qui donne environ 0^m^,55 par siècle et 0^m^,0055 par année[2]. L'altitude du

1. Après avoir été navigable, après avoir motivé la présence d'un phare sur la Tour Gabriel et la construction d'un pont tournant à Beauvoir, le Couesnon n'a presque plus d'eau. La tangue obstrue chaque jour davantage son embouchure : le phare devenu inutile a été détruit en 1902 ; quant au pont tournant, il n'est plus aucune chance qu'une embarcation en rende la manœuvre nécessaire. Dès le XVIIe siècle on sentit le besoin de remédier à l'innavigabilité croissante du Couesnon. On attribue au maréchal de Vauban un projet de canalisation de cette rivière. En 1766, le marquis du Hallay proposait de la rendre navigable sur une longueur de 18 à 20 milles, et de faire les travaux à ses frais. L'Intendant de Bretagne, Flesselles, chargea d'une enquête l'ingénieur des Ponts et Chaussées de la province ; celui-ci, dans son rapport, mit en relief les obstacles matériels s'opposant à la réalisation de ce projet qui, du reste, ne devait pas aboutir. — Archives dép. d'Ille-et-Vilaine, C. 76 ; de Lalande, *Des canaux de navigation* ... Paris, 1778, p. 578.

2. Il ne faudrait pas s'exagérer l'importance de cette évaluation qui ne doit être considérée que comme une moyenne. Des témoins, gravés en 1825 au pied du jambage occidental de la première porte de la ville, permettent d'établir les progrès de cet affaissement depuis

rocher est variable, elle diminue d'année en année, et nous devons nous contenter des constatations faites à une date déterminée. Prenons, par exemple, les chiffres obtenus dans les observations de 1908 ; le lecteur pourra aisément calculer l'altitude pour les années suivantes. Dans la fixation des cotes, nous partirons du zéro des cartes marines représentant le niveau le plus bas de l'eau[1]. Basée sur ces données, l'altitude moyenne du sable autour du Mont-Saint-Michel est de + 10^{m},957.



Fig. 18. — Porte de l'Avancée de la Ville.

L'altitude du sol au droit de la porte de l'avancée est de + 15^{m},917.

cette époque. Voici comment le *Livre Blanc du Mont-Saint-Michel*, fol. 245, décrit les circonstances relatives à ces observations :

« Nous, Maire du Mont Saint-Michel soussigné, en vertu de la lettre de Monsieur Dan, ingénieur en chef en datte du sept avril présente année, avons remarqué que la Marée de cent degrés, a monté le onze avril au nivaux juste du seuil de la porte d'entrée du Mont Saint Michel dite la Bas Volle ; le douze, elle a monté huit pouces plus haut et le treize, neuf pouces six lignes. C'est-à-dire que le treize elle n'a augmenté que de dix-huit lignes, le matin et le soir de ce jour la mer a même degré ; le jour la mer était extrêmement calme. Il a été fait avec un ciseau à frois, deux petites marques en crois à la première pierre du jambage de droite de la dite porte. Le quatorze elle a monté au même degré que le onze, c'est-à-dire au niveau du seuil de la porte susdite.

« Certifié très exact par nous susdit.

Mont Saint Michel, le 15 avril 1825.

« Chanon. »

Nous avons personnellement procédé à la même observation à la grande marée du 30 septembre 1909. Voici les hauteurs respectives de ces marques rapportées au zéro des cartes marines.

Altitude au 30 septembre 1909 du seuil de la porte de l'Avancée				15^{m},914
—			de la marque faite le 12 avril 1825	14^{m},122
	—	—	le 13 avril 1825	14^{m},161
—	—	—	le 30 sept. 1909	15^{m},257
—	—	—	le 1er oct. 1909	15^{m},204

De même qu'en 1825, la mer était très calme. D'après ces résultats, le mouvement d'affaissement se serait accentué formidablement dans les 86 dernières années.

1. Le zéro des cartes marines établi au niveau le plus bas de l'eau est à 6^{m},06 au-dessous du zéro de la carte de France, dit de Bourdaloue. Il est donc aisé de calculer ces altitudes par rapport à la carte de France.

Enfin celle du sommet du rocher qu'on rencontre à 0^{m},54 au-dessous du dallage de l'église abbatiale est de + 91^{m},987.

Pour fixer les idées, nous rattacherons les cotes du rocher au niveau moyen des grèves. Nous dirons donc que sa pointe est à une hauteur de 81^{m},05 au-dessus de ce niveau et que l'extrémité des ailes de l'archange surmontant la flèche s'élève à 171^{m},64 au-dessus du même niveau.

En morte-eau, la mer, qui, au dire des anciens historiens du Mont, entourait le rocher deux fois par jour, ne vient plus jusqu'à lui. En vive-



Phot. Neurdein.

Fig. 19. — Arrivée au Mont-Saint-Michel à marée basse.

eau ordinaire, le flot monte de 2^{m},74 au pied du rocher, et en plus grande marée d'équinoxe de 4^{m},61. Il arrive en moyenne au Mont-Saint-Michel en quatre heures. En plus basse marée de morte-eau (coefficient de 40), la mer ne s'éloigne que de 6 kilomètres et ne monte qu'à la cote + 10^{m},56; en plus basse marée de vive-eau ordinaire (90) elle s'éloigne de 11 kilomètres et remonte à la cote + 15^{m},71; enfin à la plus basse marée de vive-eau d'équinoxe (118) elle s'éloigne de 15 kilomètres et remonte à la cote + 15^{m},58[1].

1. Voir *La Baie du Mont-Saint-Michel et ses approches* par le vicomte de Potiche. Les chiffres que nous donnons ici diffèrent sensiblement de ceux que nous fournit cet auteur; ils résultent d'une vérification que nous avons demandée au Service hydrographique de la marine. La différence provient de ce que les chiffres donnés par de Potiche partent d'un niveau des plus basses mers établi avec le coefficient maximum de marée 112 alors que l'on sait maintenant qu'il aurait fallu prendre 120: il en résulte que le zéro de la carte est

Le Mont est constitué par des roches d'origine éruptive (granites et granulites, composés d'éléments de feldspath, de quartz et de tourmaline), dont les dépressions se sont remplies d'apports de tourbe, de tangue et d'humus, qui forment une couche de terre végétale d'épaisseur variable. Tout son versant nord est occupé par un petit bois, dernier vestige de l'antique forêt de Scissy, où végètent les essences d'arbres qui peuplaient cette forêt.

Des monnaies et des poteries romaines trouvées à proximité du Mont



Fig. 20. — Arrivée au Mont-Saint-Michel à marée haute.

ont permis à quelques auteurs de supposer dans cet endroit l'existence d'un centre de voies romaines. Chèvremont y fait passer la voie n° 2 de l'itinéraire d'Antonin. Nous devons à la vérité d'avouer que nous n'avons vu ni ces objets ni ces voies. Blondel rapporte qu' « en 1822 la mer, ayant fait une fouille profonde devant la porte d'entrée du Mont-Saint-Michel, a mis à découvert, à dix pieds de profondeur, un bout de chaussée pavée en grosses pierres[1]. » Mais cet auteur a pris pour une voie romaine la rampe

de 0m,50 au-dessus du niveau des plus basses mers. Nos chiffres tiennent compte de cette rectification.

1. *Notice hist. et topog. du Mont-Saint-Michel*, p. 99. Cette chaussée dont parle Blondel n'est évidemment autre que la rampe d'accès *primitive* du XVe siècle et qui fut, comme nous le dirons plus loin, remaniée et adoucie vers 1855, époque où tous les quais, déblayés par l'irrigation de la Sélune (1854), étaient devenus praticables. Surélevée de 2 mètres à son extrémité inférieure, cette rampe reçut alors la déclivité qu'on lui voit aujourd'hui dans la partie à découvert, en avant de la porte d'entrée de la ville.

d'accès qui se rattachait aux quais construits aux XVe et XVIe siècles au pied des remparts depuis la Tour Boucle jusqu'à celle des pêcheurs.

Le poète allemand Uhland, racontant le miracle qui motiva au XIe siècle l'érection, par l'abbé Hildebert, d'un monument appelé Croix des grèves, désigne le Mont comme « un roc escarpé qu'entoure la mer de tous côtés à l'exception d'un seul par où, quand le flot se retire, s'ouvre un chemin praticable. » On sait, d'autre part, que pendant tout le moyen âge on s'acheminait vers le Mont par certaines voies d'accès appelées voies montoises ou chemins du Paradis. De Gerville[1] dit qu'une *via*



Fig. 21. — Chapelle Saint-Aubert, face Est.

publica venant de Coutances et longeant le monastère du Mont-Saint-Michel donnait lieu à la perception d'un droit de péage. S'appuyant sur les textes de Robert du Mont et sur diverses chartes, Toulmouche[2] assure qu'au XIIIe siècle ces routes étaient encore praticables. Leur existence à cette époque explique comment ont pu être transportées les immenses quantités de granit tirées des îles voisines, notamment de Chausey, pour la construction de la Merveille. Des bateaux chargés de ces pierres abordaient à Genest et, après transbordement, ces matériaux étaient traînés dans des chariots jusqu'à pied d'œuvre.

L'instabilité du lit des rivières qui débouchent dans la baie a transformé à maintes reprises la situation du Mont au milieu des grèves.

1. Cité par le vicomte de Potiche, *La Baie du M.-S.-M. et ses approches*, p. 175.
2. *Histoire archéologique de l'époque gallo-romaine de la ville de Rennes.*

Aussi peut-on compter sur l'action de ces cours d'eau comme précieux auxiliaire pour rendre à la montagne les avantages de son insularité, le jour où le bon sens et la raison l'auront emporté sur l'utilitarisme et la spéculation. Aux points de rencontre des eaux marines et des eaux fluviales, il se produit des remous déterminant des amas de tangue ou des excavations profondes. Dans le premier tiers du XIXe siècle, les phénomènes simultanés d'accumulation et de déblaiement avaient accidenté les abords du Mont assez profondément pour que les riverains ne parvinssent à maintenir les communications avec la terre qu'au prix de travaux incessants[1].

On remarque à la base du rocher et des remparts une zone grise limitée à une sorte de bande roussâtre rayant le granit dans sa hauteur. C'est la trace du remblai qui chaussait tout le pied de la montagne en 1855 et depuis longtemps sans doute. Le terrain qui faisait partie de cette zone était couvert d'herbu que les moutons venaient alors paître tout contre le rempart. On voit encore à proximité de la tour Nord un trou carré pratiqué dans le rocher[2]. C'était une sorte d'auge creusée au XVIIe siècle par un sieur Ménard[3] et qui servait d'abreuvoir aux bestiaux dans ce pâturage accidenté. Le seuil de la fontaine Saint-Aubert, dont le linteau porte la date de 1757, coïncidait alors avec le niveau des grèves ; ce qui semblerait indiquer que cette altitude de la tangue existait déjà dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Enfin en 1852, le sol de la porte d'entrée de la ville était à une hauteur telle qu'on dut le déblayer pour le passage d'une charrette de paille. Les choses en étaient là quand, à une grande marée descendante de 1854, la Sélune se détournant de son cours habi-

1. On lit dans *le Livre Blanc du M.-S.-M.*, fol. 245 : « L'an 1825 le onze avril, les membres du Conseil municipal de la commune du Mont Saint Michel réunis.... Considérant que le Mont-Saint Michel est situé dans une position extraordinaire et que les communications ont été tellement dangereuses depuis cinq ans par le rapprochement des rivières de See et Selune réunies, que la ville et la maison centrale n'ont été approvisionnées qu'avec peine et à grand frais et même en payant les vivres plus cher qu'à Pontorson y compris l'octroi, enfin le passage a été si mauvais, malgré les énormes travaux de nos habitants pour le maintenir, que nous avons, par moment, été obligés de cautionner des harnois pour le transport de nos vivres.... Par ces considérations, le Conseil est d'avis à l'unanimité qu'il n'y a pas lieu de créer un octroi pour la dite commune tout le temps que le passage sera difficile. »

Un peu plus loin, fol. 262 v., ce sont les mêmes doléances exprimées comme suit : « L'an 1850, le quatorze février, le Conseil municipal ... Considérant que le passage des grèves blanches qui entourent la commune se trouve souvent interrompu par des excavations et affouillements causés par la mer ; que la commune est forcée de réparer ces affouillements afin de faire passer les approvisionnements et qu'elle n'a d'autre ressource que la prestation en nature... est d'avis à l'unanimité que chaque habitant mâle et valide, cheval, bœuf, charrette et cætera soient imposés à une journée de travail pendant l'année... » La même mesure fut renouvelée par le Conseil municipal en 1854.

2. Voir *fm* de notre plan général, planche XXXVI.

3. Le donateur de cet abreuvoir avait reçu le surnom de Fontaine qui resta longtemps dans sa famille. Nous tenons ce renseignement d'un de ses descendants, M. Louis Mesnard, ancien pêcheur et gardien auxiliaire à l'abbaye, qui nous en a donné plusieurs autres fort intéressants touchant des faits dont il fut témoin dans son enfance.



Phot. Neurdein.

Fig. 22. — Vue générale au sud, en 1898.

tuel, se précipita vers l'Ouest et vint se creuser un lit profond entre le rivage et le Mont-Saint-Michel[1].

Pendant quinze jours, des monticules de tangue minés par les ravinements du flot s'effondrèrent avec un fracas sourd. Tous les apports sableux disparurent successivement découvrant le pied des roches et des remparts à la base desquels apparurent les quais contemporains de l'enceinte du XV[e] siècle. Ces quais, formés de grosses pierres brutes retenues par de forts pilotis plantés obliquement dans la grève, avaient souffert de l'assaut des rivières, qui les avait en certains points déchaussés. On dut notamment faire couler en avant du môle quantité de chalands chargés de gros blocs qui disparurent longtemps au cours de cette opération décourageante que la persévérance des efforts couronna de succès.

Certains faits nous prouvent que, très avant dans le XIX[e] siècle, des navires d'un assez fort tonnage pouvaient arriver à proximité du Mont. C'est ainsi qu'en 1858, un vapeur de Granville, *la Comète*, commandé par le capitaine Menu, s'échoua auprès du môle avec ses 500 voyageurs, dont bon nombre durent, à marée basse, gagner à la nage l'entrée de la ville. En 1865, un bateau chargé de grains, *la Ville de Plancoet*, s'échoua également sur le sillon du Couesnon à 200 mètres de la chapelle Saint-Aubert. Dix jours après la catastrophe, le navire était complètement enfoui sous les sables.

Lorsque les ensablements eurent effacé toute trace de voie dallée, on dut se garantir de la mobilité du sable en ne traversant les grèves avec des charges qu'après s'être assuré de la résistance du sol. A cet égard, la digue insubmersible construite en 1880 a singulièrement facilité l'accès du Mont ; mais, hélas, à quel prix ! Indépendamment de l'aspect général du lieu qu'elle a défiguré en déformant la silhouette du rocher, elle est venue remblayer le pied des remparts avec l'évidente préméditation de les éventrer. Mais cette route de voitures, dont l'utilité avait servi à dissimuler le but réel du remblai favorable aux intérêts financiers de la Société des Polders, n'a pas suffi aux aspirations de ceux qui ne voient dans le Mont-Saint-Michel qu'une valeur à exploiter. On voulut mieux ; et en 1901 on établit un chemin de fer dont les locomotives ne s'arrêtèrent qu'à l'immonde cul-de-sac où débouche la passerelle servant à l'embarquement

1. Voici comment s'exprime, au sujet de cette catastrophe, l'auteur d'une réédition, faite en 1856, d'une brochure écrite en 1849 par M. Bégley, directeur de la prison : « Hélas, tout a bien changé d'aspect depuis deux années seulement ! La Sélune, capricieuse en son cours, s'est peu à peu rapprochée du Mont Saint-Michel ; puis elle l'a dépassé, pour s'en éloigner, en courant vers l'Ouest ... A l'heure où nous écrivons ces lignes (avril 1856), elle contourne le Mont au Sud et à l'Ouest, à deux kilomètres de distance ; de sorte que, de ce côté, il est impossible d'y arriver à pied ou d'en sortir sans le secours d'une barque.

Bien plus, l'étendue du terrain qui se trouve aujourd'hui entre la rivière et le Mont, abaissée de plus de trois mètres et régulièrement couverte par la mer deux fois en vingt-quatre heures, est de la grève récemment enlevée par le flot vers l'ouest et transportée par lui vers le nord. »

des touristes aux époques des grandes marées. Puis l'on s'en tint là provisoirement, attendant avec confiance le jour prochain où l'assèchement tant convoité de la baie permettrait à tout le monde d'aborder à pied sec.

Nous avons vu comment s'était réalisée cette néfaste entreprise en dépit des protestations les plus autorisées. Mais l'audace qui, bravant toutes les oppositions, a tenu à mettre les discussions éventuelles en présence du fait accompli, n'est pas parvenue à étouffer la question. Depuis l'achèvement de la digue cette affaire a été portée devant le Parlement plusieurs fois, tout d'abord en 1881, par le rapporteur du budget des Beaux-Arts, M. Lockroy, et par le Sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts M. Turquet, qui flétrirent énergiquement l'acte de vandalisme commis par l'Administration des Ponts et Chaussées. Renouvelée l'année suivante, cette protestation fut suivie de la constitution d'une Commission extra-parlementaire qui se rendit au Mont et condamna la digue à l'unanimité. Cependant, rentrée à Paris, cette Commission se déjugea; et, sous la pression exercée par le Ministre des Travaux publics, se contenta de conclure à la nécessité de dispositions propres à arrêter le colmatage à un kilomètre de l'île. Puis on laissa de côté l'affaire dont la presse seule continua à s'occuper. En présence de l'émotion qui s'était emparée de l'opinion publique, M. Antonin Proust, vice-président de la Commission des monuments historiques, se crut obligé de développer le 15 janvier 1884 une interpellation de pure forme, qui n'eut pour résultat que le vote de l'ordre du jour pur et simple, dont la signification était un renvoi dos à dos des parties, jusqu'à ce qu'elles soient en mesure de discuter sérieusement sur des propositions nettes et décisives.

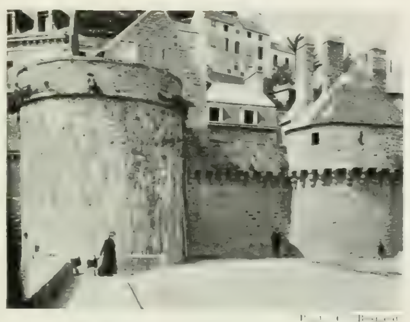


Fig. 25. — Butée de la Digue insubmersible contre les remparts du Mont-Saint-Michel.

En attendant, le colmatage continuait avec une rapidité inquiétante. Sur les $2827^{ha}80^{a}61^{ca}$ concédés à la Société des Polders de l'Ouest, sur la rive gauche du Couesnon, $2185^{ha}27^{a}94^{ca}$ étaient déjà conquis sur la mer en 1904 et les digues étaient poussées jusqu'à 1250 mètres du Mont. Le colmatage doit, il est vrai, s'arrêter à 1000 mètres du Mont; telle est du moins l'obligation à laquelle est soumise l'Administration des Ponts et Chaussées, d'après le rapport de la Commission extra-parlementaire de 1881. Mais c'est là une restriction purement illusoire; et il n'est douteux

pour personne que le jour où les atterrissements auront atteint cette limite, les 1000 mètres restant ne tarderont pas à être comblés.

C'est pourquoi, dans un élan enthousiaste dont tous les amis du Mont applaudirent la vaillance, le Comité des sites et monuments du Touring Club de France supplia « respectueusement les Pouvoirs publics de prendre, d'urgence et avec fermeté, les mesures radicales nécessaires pour assurer la conservation, intégrale et définitive, de cette merveille incomparable de l'art national, de ce chef-d'œuvre de la nature, unique au monde[1]. »

Ces mesures étaient :

« 1° L'arrêt du colmatage dans la baie du Mont-Saint-Michel à 1500 mètres de l'île, pour que le Mont conserve sa situation insulaire;

« 2° La coupure de la digue insubmersible à 1500 mètres du Mont, et le remplacement de cette partie de la digue par une estacade, à larges claires-voies permettant à la mer de circuler librement autour de l'île, à toutes les marées;

« 3° Le classement du Mont-Saint-Michel tout entier, comme site et monument naturel, de caractère artistique, protégé par la loi du 21 avril 1906;

« 4° L'expropriation, conformément aux dispositions de l'article 4 de cette loi, des maisons et terrains de l'île, dont les propriétaires refuseraient le classement proposé par la Commission départementale de la Manche. »

On ne saurait assurément énoncer une solution plus complète de la question. Mais il est à craindre que sa réalisation ne se heurte sur certains points à d'insurmontables obstacles. La question est grave. La diversité des intérêts en jeu, la légitimité des droits consécutifs aux privilèges accordés, les difficultés administratives et techniques sont autant d'éléments du problème qui en compliquent la solution. Depuis longtemps déjà des moyens ont été imaginés pour conserver au Mont sa situation insulaire et concilier les légitimes aspirations de l'esthétique avec les commodités des touristes et des habitants. L'un d'eux consistait à couper la digue à 200 mètres seulement avant son arrivée au rocher; un pont roulant, du genre de celui de Saint-Servan, aurait ensuite opéré le transbordement entre l'extrémité du remblai ainsi raccourci et l'entrée du Mont. Mais des hommes compétents semblent craindre que cette amputation n'amène, par la dissolution de la tangue dont se compose la digue, la destruction de ce remblai sur le maintien duquel est fondé l'espoir de l'extension des polders. Si ces appréhensions étaient justifiées il faudrait renoncer à voir aboutir tout projet de coupure de la digue : car les concessionnaires sont

1. *Le Mont-Saint-Michel*, Rapport au nom du Comité des sites et monuments pittoresques du Touring Club de France, p. 25.

nombreux, et aussi vaillamment soutenus dans leurs droits actuels qu'ambitieux dans leurs desseins. Ne leur a-t-on pas prêté pendant un temps le projet de conquérir la baie tout entière en réunissant toutes les eaux qui y divaguent en un seul canal qui, d'Avranches, aurait gagné la Rance. La baie, débarrassée des courants d'eau douce aurait été rapidement comblée par l'apport des sédiments marins. D'autres projets aussi grandioses ont été imaginés pour aboutir au même résultat. On voit à quelles résistances il faut s'attendre dans une voie où l'esthétique est seule condamnée à perdre ce que les polders et leurs actionnaires sont appelés à gagner. On



Phot. Neurdein.

Fig. 24. — La Digue insubmersible.

Vue prise du Mont au moment de l'arrivée du flot, dans le Couesnon.

suppute sous quel poids succombent les questions d'art dans la balance dont l'autre plateau est chargé d'intérêts politiques ou financiers.

Malgré la difficulté de rétrograder en revenant sur des privilèges conférés ou en détruisant des travaux faits, il est possible, opportun et urgent de s'arrêter dans la voie néfaste où l'on n'aurait jamais dû s'engager, en refusant désormais toute nouvelle concession, et en interrompant tout travail susceptible d'aggraver la situation actuelle. Il est également loisible de remédier au dommage causé par la digue aux remparts dont elle enterre la base en attendant d'en éventrer les murailles.

Au nombre des dispositions proposées il y a quelques mois dans ce but, se trouve le transport de l'arrivée de la digue à la porte d'entrée de l'avancée, au moyen d'une pente douce commençant dans les environs du point où cette digue serait à remanier après avoir démasqué le rempart. Il est à craindre que cette solution favorable, il est vrai, au déga-

gement des tours, mais qui aurait pour conséquence l'isolement du Mont à marée haute, ne rencontre pas l'adhésion des habitants qui renonceraient difficilement, après en avoir joui pendant plus d'un quart de siècle, à la commodité d'aborder à tout moment leur île à pied sec.

D'après nous, pour être réalisable dans les conditions matérielles les plus admissibles, tout projet de modification de l'état des choses doit satisfaire à ce légitime désir des Montois, respecter d'une manière générale le *statu quo* dans la questions des polders en se gardant de l'aggraver, et se borner à rendre aux remparts leurs soubassements et au Mont, dans la mesure du possible, sa silhouette et son insularité.

Pour certains, la suppression de la digue c'est la destruction des endiguements du Couesnon et le retour de ses divagations avec toutes leurs conséquences dont la première est la reprise de l'action qu'il exerçait jadis au Nord sur les courants des deux rivières confluentes, la Sée et la Sélune; c'est par suite le réveil des menaces de ces rivières contre les rivages de l'Est, soustraits si péniblement et à si grands frais à leurs invasions dévastatrices. D'autre part, les promoteurs de solutions radicales objectent que, céder sur l'amputation presque complète de la digue, c'est consentir à la marche progressive des atterrissements de ce côté. Quelle que soit l'ardeur qu'on puisse apporter à la recherche d'une solution, il ne faut pourtant pas pousser l'intransigeance jusqu'à fixer son choix sur celle qui compromettrait le résultat acquis par des efforts antérieurs. Il faut songer que, depuis plusieurs siècles, des travaux gigantesques ont été entrepris dans le but d'abriter des populations riveraines contre des catastrophes comme celles dont jadis elles étaient perpétuellement menacées. Des trois principales rivières de la baie, celle dont les divagations sont le plus redoutables pour les polders est sans contredit la Sélune. Depuis le XIe jusqu'au XIXe siècle inclus, c'est elle que nous voyons s'élancer soudainement vers l'Ouest, balayant les remblais patiemment accumulés par les riverains, pour aller se creuser un lit autour du Mont-Saint-Michel. C'est précisément à cause des dangers auxquels exposait le cours capricieux de cette rivière, qu'on commença les travaux de défense en 1859, par la construction de la digue de Roche-Torin. Et c'est encore sur l'entretien de ce remblai submersible que s'exerce avec le plus de persévérance l'activité des protecteurs des polders. Il reste donc toujours possible, quand on sera fermement résolu à l'action, de recourir à la complicité de la Sélune pour provoquer le déblaiement des abords du Mont par la destruction totale ou partielle de la digue de Roche-Torin. On ne saurait même se dispenser de ce moyen; mais ce n'est pas une raison pour se priver du bénéfice de garanties si chèrement acquises par les riverains de l'Est et dont on ne peut assurer le maintien qu'en retenant le Couesnon captif dans le lit

qu'on lui a fixé. Notons d'ailleurs que cette situation du Couesnon n'est nullement favorable à la formation des polders à l'Ouest, et qu'il y a par contre de grandes chances pour que les atterrissements, loin de s'aggraver de ce côté, se ressentent au contraire du mouvement général de dispersion des sables, que provoqueront de nouveaux courants aux abords du rocher. Cependant il est une mesure avec laquelle il importerait de ne pas transiger, c'est le retour direct dans la baie des ruisseaux dont on a détourné le cours de part et d'autre, pour empêcher le nettoyage qu'opérait le reflux à chaque marée descendante. Cette mesure est capitale et pourrait être d'une telle efficacité qu'il conviendrait de commencer par



Fig. 25. — Pêcheur au havenet et pêcheuses de coques sur la grève.

elle la succession des opérations dont elle serait peut-être de nature à simplifier l'étendue.

En conséquence nous formulerions comme il suit une proposition en vue d'assurer l'insularité du Mont-Saint-Michel, sans compromettre les résultats acquis ni préjudicier aux intérêts en jeu :

1° Rendre aux ruisseaux déviés leurs cours direct et naturel dans la baie ;

2° Consolider le rivage actuel depuis Roche-Torin jusqu'à la Caserne par une suite de digues insubmersibles opposant une puissante barrière au flot et aux divagations des rivières confluentes. Ce serait un travail long et coûteux, mais le résultat recherché en vaut la peine ;

3° Détruire la digue submersible de Roche-Torin dans la mesure compatible avec la sécurité immédiate des nouveaux endiguements ou quais ;

4° Maintenir dans son principe la digue insubmersible du Mont-

Saint-Michel en la reprenant toutefois en maçonnerie au point où elle cesse actuellement d'être courbe ; la diriger circulairement vers une plate-forme à établir au pied du rocher devant l'entrée de l'avancée des Fanils, les trois cents derniers mètres environ n'étant plus qu'une estacade en ciment armé qui laisserait le flot entourer le Mont pour coopérer avec le reflux des rivières au dragage de cette partie de la baie ;

5° Finalement, détruire l'extrémité du remblai devenue inutile. La base des remparts depuis la tour de l'Arcade jusqu'à celle du Roi se trouverait alors entièrement dégagée ; l'entrée et l'extérieur des courtines de l'avancée reprendraient leur aspect primitif.

Grâce à ce dispositif, la digue, au lieu de masquer la partie inférieure des remparts, deviendrait au contraire un lieu de promenade d'où, en suivant la crête du talus, le touriste verrait se dérouler devant lui le développement perspectif des fortifications de la vieille forteresse depuis l'entrée jusqu'à l'extrémité orientale. Les anciennes murailles recouvreraient, dans toute leur étendue, l'intégrité de leurs dispositions anciennes. La plate-forme servant de débarcadère devant l'avancée des Fanils se raccorderait avec le niveau général de la chaussée, afin d'être constamment maintenue au-dessus du flot aux époques de grandes marées. De cette manière, l'accès du Mont aurait toujours lieu à pied sec, ce qui réaliserait un progrès appréciable sur le mode actuel d'accès par les hautes mers. Pour pénétrer dans la ville, un passage serait convenablement aménagé à la base du rocher derrière le corps de garde des bourgeois et le crènelage du « jardin de la Cure ». Une porte percée dans la tour de l'extrémité occidentale du boulevard accéderait définitivement à ce dernier et constituerait ainsi une nouvelle entrée du Mont d'une accusation franchement moderne, et présentant un exemple des sacrifices parfois nécessaires pour concilier les besoins de la vie moderne avec l'intégrité des œuvres du passé. Ce nouveau mode d'accès ne préjudicierait en rien à l'ancien demeuré intact. Les voyageurs qui préféreraient pénétrer dans l'enceinte, à marée basse, comme on y pénétrait auparavant, n'auraient qu'à descendre la rampe terminant la tête de la digue : ils se trouveraient alors sur la grève en face de l'entrée du XVIe siècle, ayant devant eux les hautes murailles de l'avancée et du boulevard. A marée haute, si leur fidélité aux vieux souvenirs ou la recherche d'une illusion les déterminait à s'embarquer au môle de la digue, ils atterriraient comme autrefois dans l'avancée du boulevard.

Les braves pêcheurs montois eux-mêmes trouveraient leur compte dans cette combinaison. Ils feraient le tour complet du rocher avec leurs embarcations, ce qui ne leur est possible aujourd'hui qu'en les transportant à bras d'hommes par-dessus la digue. Leur métier recouvrerait, par suite du nouvel état de la baie, son ancienne prospérité : car s'il n'y a

presque plus de poisson et surtout plus de saumon aujourd'hui au Mont-Saint-Michel, où ils étaient jadis si renommés, c'est que les poissons ne peuvent plus frayer à l'embouchure des rivières. Il est tout naturel de supposer que, du jour où les rivières viendront déboucher à nouveau dans la baie, la pêche y redeviendra fructueuse.

La solution dont nous esquissons ici les grandes lignes, améliore notablement la situation incriminée, satisfait à des exigences inéluctables, ne préjudicie en rien aux intérêts présents et réserve l'avenir.

Une entente serait indispensable avec les concessionnaires du côté de l'Ouest pour fixer une nouvelle limite aux atterrissements précédemment autorisés. Nous n'avons pas à envisager ce côté de l'affaire. Mais elle ne paraît pas présenter sur ce terrain de difficultés insurmontables; et nous pensons qu'on pourrait trouver une base d'indemnité dans l'exécution de travaux d'endiguement qui précipiteraient, pour ces concessionnaires, la jouissance de parcelles incomplètement formées en arrière du rivage dont le tracé serait à établir d'une manière définitive. Nous nous serions même gardé d'émettre aucun avis sur la manière de réaliser ce projet, qui ressort entièrement de la haute compétence de MM. les ingénieurs des Ponts et Chaussées, si nous n'avions été interrogé à diverses reprises au sujet des difficultés pratiques que présente l'exécution de ce travail sur des grèves où le sol résistant ne se rencontre qu'à d'assez grandes profondeurs[1]. Ne nous a-t-on pas aussi objecté qu'au point de vue de l'aspect, le remède ne vaudrait guère mieux que le mal, si l'affreux remblai qui masque les remparts ne disparaissait que pour faire place à d'énormes poutres en tôle d'un caractère inesthétique.

Aucun doute n'est permis sur la possibilité d'établir pratiquement une communication entre le Mont et la digue amputée, tout en laissant autour du rocher une zone d'érosion où s'exercerait l'action des courants appelés à opérer le dragage indispensable au maintien de l'insularité. Mais, nous demandera-t-on, comment asseoir sur ces sables mouvants les fondements d'un ouvrage d'art quelconque? A quoi nous répondrons : L'emploi du ciment armé dispense de rechercher pour l'assiette des édifices un sol rigoureusement résistant. Ce procédé procure aux constructions l'inertie de blocs absolument indéformables dans toutes leurs parties. Aussi est-il est toujours possible, avec le ciment armé, de construire sur

1. Voici les résultats de quelques sondages faits récemment à proximité du Mont Saint-Michel. Dans les points où l'on a opéré, le sol résistant s'est rencontré :

A une distance de	50m du pied des remparts au sud, à	7m,80	de profondeur
—	60m	12m,50	—
—	100m	14m,00	
—	150m	15m,50	—
	180m	16m,40	
	200m	19m,00	—

un sol compressible. Ce système de structure ayant pour effet d'assurer à tous les éléments des constructions leur solidarité la plus intime, celles-ci deviennent de véritables monolithes dont la stabilité sur le sol s'obtient en proportionnant leurs surfaces de pose à la charge supportée. Il est donc aussi réalisable d'asseoir, sur la tangue même, un tablier de pont combiné solidairement avec une plate-forme largement empattée dans la grève, qu'il a été possible d'imposer à la même grève la charge de l'immense remblai qu'elle porte depuis trente ans. Il est vrai que, dans l'espèce, aux conditions de stabilité normale s'ajoutent des conditions spéciales aux constructions à la mer. Il y a dès lors lieu de rechercher les moyens de résister à l'impétuosité des flots en furie qui, aux grandes marées équinoxiales, tendront parfois à soulever le tablier de la passerelle et, si elle résiste, à arracher l'ouvrage tout entier. Mais on admettra bien que cette complication ne constitue pas une difficulté insurmontable. Bien au contraire, en concevant cette sorte de pont par travées successives de longue portée, favorables à la circulation de l'eau, on se trouverait dans la nécessité de donner aux éléments essentiels de la structure une ampleur leur assurant une résistance proportionnée aux efforts de soulèvement auxquels le tablier pourra être momentanément soumis. D'autre part on dispose toujours du choix de la forme et de l'étendue des patins à établir dans la tangue pour soustraire cette construction tout



FIG. 26. — La Maison du Roi en 1840
D'après un dessin de Sechon

entière, immobilisée déjà par son propre poids, à tout effort d'arrachement.

Nous voudrions aussi que du même coup on débarrassât l'entrée du Mont-Saint-Michel des constructions modernes qui encombrent et défigurent de la façon la plus déplorable le boulevard situé entre l'Avancée et la Porte du Roi. On sait qu'une « Société hôtelière », dite « des Centres de tourisme automobile », s'est rendue propriétaire de tous les anciens établissements Poulard et notamment des bâtiments à l'usage d'hôtels, accolés contre la tour du Roi et les courtines environnantes. Nous souhaiterions ardemment qu'une proposition que nous avons faite à ce sujet fût prise en considération; elle tend à l'achat par l'État de tous ces immeubles dont la valeur n'est d'ailleurs pas très grande et, pour les remplacer, à la cession à la Société hôtelière qui les exploite, des bâtiments et des terrains de l'ancienne caserne élevée en 1828 sur l'emplacement des Fanils. Cette opération réalisée, le boulevard serait déblayé de toutes les bâtisses qui l'encombrent. La tour du Roi et le rempart en prolongement de part et d'autre seraient dégagés et l'on pourrait rétablir, en avant de la porte du XV[e] siècle, le fossé et le pont-levis qui servait jadis à le franchir. Transférés à la Caserne, les hôtels n'altéreraient en rien des bâtiments complètement dépourvus d'intérêt artistique et historique, mais auxquels, cependant, devrait être conservé leur aspect extérieur, sobre et effacé. Il resterait à suppléer au chemin qui traverse la cour intérieure de ces bâtiments : on lui en substituerait un autre branché sur la plate-forme de l'arrivée et longeant extérieurement le pied de ces bâtiments et de la tour Gabriel. Cette nouvelle voie se raccorderait avec la chaussée construite, en 1865, pour



Fig. 27. — La Maison du Roi en 1900[1].

1. Depuis cette époque cet état s'est encore aggravé, et l'envahissement du boulevard par les constructions modernes est complet.

transporter les matériaux nécessaires à l'édification des contreforts destinés à soutenir les ruines de l'hôtellerie.

L'exposé sommaire qui précède est le résultat d'études personnelles que nous avons faites à titre purement officieux, en vue d'apporter notre concours à la recherche de la solution d'un problème qui apparaît à tout le monde comme très complexe. Il est cependant des points se rattachant plus spécialement à notre mission comme conservateur des richesses artistiques du Mont-Saint-Michel, pour lesquels nous nous sommes permis de soumettre à l'Administration des Beaux-Arts des propositions précises qui pourraient un jour être utilement examinées.

Depuis bientôt deux ans, l'affaire est engagée dans une voie où il semblait qu'elle dût cette fois aboutir, grâce à un concours de bonnes volontés qu'elle n'avait pas jusqu'alors réunies. Une visite de M. le Sous-Secrétaire d'État des Beaux-Arts, faite au Mont-Saint-Michel le 30 mars 1908, avait préludé aux travaux d'une Commission que la sollicitude de M. Dujardin-Beaumetz à l'égard de nos richesses artistiques avait instituée en vue d'étudier la question dans tous ses détails. L'Administration des Beaux-Arts était dès lors en mesure de formuler des propositions et d'exposer le principe des mesures dont l'exécution incombait aux Services techniques de l'Administration des Travaux publics. Parmi les mesures relatives à la conservation de l'aspect du site, se trouvait la limitation de la hauteur des constructions futures au Mont-Saint-Michel : la Commission avait émis l'avis qu'un arrêté municipal prescrivît que les maisons ne pourraient s'élever au-dessus de 12 mètres et que celles édifiées dans une zone de 10 mètres des remparts ne dépasseraient pas 6 mètres au-dessus de ces remparts.

En ce qui concerne la rive gauche du Couesnon, des négociations étaient entamées avec la Compagnie des Polders pour l'amener à arrêter ses clôtures à la limite actuellement atteinte, c'est-à-dire à environ 1800 mètres du Mont.

Quant aux grèves de la rive droite, au sujet desquelles des demandes de concessions étaient faites, l'Administration des Beaux-Arts avait insisté pour qu'aucune ne fût accueillie et pour que l'arrêté pris, en 1885, par le Ministre des Travaux publics en vue de limiter à 1000 mètres le secteur à réserver au sud, fût revisé. Les Beaux-Arts demandaient enfin l'abandon du projet formé en 1898-1899 par les services compétents, d'enclore près de 600 hectares sur les rivages d'Huynes, d'Ardevon et de Beauvoir.

Restait à déterminer la nature des travaux à faire dans la baie pour enrayer le colmatage des grèves, question d'ordre technique et financier qui rentre plus spécialement dans la compétence du service des Travaux publics. Pour fixer le point où en était la question M. Millerand, ministre

des Travaux publics, dans son discours à l'Assemblée générale statutaire du Touring Club de France en 1909, faisait les déclarations suivantes :

« Je puis vous dire que, saisi, au moment où j'arrivais au ministère, des conclusions de la Commission instituée aux Beaux-Arts, j'ai immédiatement prescrit aux ingénieurs du service d'apporter la plus grande activité à réaliser les projets qui leur étaient demandés et à mettre sur pied des solutions fermes et précises qu'il n'y aurait plus, avec l'approbation des Beaux-Arts, qu'à exécuter. Or, nous sommes aujourd'hui le 5 décembre, je puis vous donner l'assurance qu'avant la fin de l'année, ces projets seront complètement achevés et prêts à être exécutés dès qu'on nous en donnera le signal. »



Phot. Neurdein.

Fig. 28. — La Porte du Roi.

Vue intérieure prise en 1900.

On s'était pris à espérer, quand, le 27 janvier 1910, au cours de la discussion du budget des Beaux-Arts, M. le Ministre des Travaux publics, pressé par M. Spronck, député, de produire les solutions promises, n'apporta qu'un avis du Conseil général des Ponts et Chaussées d'où il résulte que « le maintien des digues au point de vue de l'exhaussement des grèves n'a aucune espèce d'action et que par conséquent, si c'est pour empêcher le colmatage qu'on veut supprimer la digue, c'est complètement inutile. » Ce à quoi M. Spronck a tout naturellement répondu : « Je ne suis pas technicien, mais j'ai des yeux avec lesquels je suis capable de voir ce que verraient d'ailleurs aussi bien que moi ceux de mes collègues qui voudraient aller se promener sur la route de Pontorson à l'abbaye. Ils constateraient que des deux côtés de la chaussée, le sable se relève en forme de plages, que le long de ces plages naît cette végétation qu'on appelle l'herbu et qui apparaît sur les grèves abandonnées par les eaux. » « Il aurait pu

ajouter, dit M. André Hallays[1] que, si la digue est inutile à l'entreprise de la Compagnie des Polders, on s'explique mal pourquoi cette Société a récompensé d'un poste d'administrateur l'ingénieur auteur de ce beau travail, et pourquoi cet ingénieur a gravement exposé dans des brochures que le Mont-Saint-Michel ne devait aucune beauté à la mer qui baigne ses remparts. M. le Ministre des Travaux publics mettait à une trop rude épreuve l'impartialité du Conseil général des Ponts et Chaussées. Si celui-ci avait dit que la digue contribuait à exhausser les grèves et à faciliter le colmatage, il eût par là reconnu qu'elle avait été construite dans l'intérêt d'une société privée. L'esprit de corps et la camaraderie lui interdisaient un pareil aveu. »

Le Parlement a clos l'incident par le vote de la résolution suivante qui exprime tous nos vœux et résume nos dernières espérances : « La Chambre invite le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour conserver au Mont-Saint-Michel tout son caractère artistique et particulièrement à lui rendre sa situation insulaire. »

Cette incursion dans le domaine des desiderata et des projets d'avenir nous a entraîné un peu loin. Il est temps d'arriver à ce qui doit faire l'objet propre de notre monographie, l'étude de l'état passé et présent du Mont Saint-Michel et de ses monuments.

1. *Journal des Débats*, du 5 février 1910.

CHAPITRE III

TOMBELAINE[1]

Topographie, histoire, description.

Cependant, avant d'aborder l'histoire proprement dite du Mont-Saint-Michel, il nous a paru opportun de dire ici quelques mots de l'îlot de Tombelaine, qui est comme son satellite et dont l'histoire est liée assez étroitement à celle de l'abbaye. Situé à 2800 mètres au Nord du Mont-Saint-Michel, l'îlot de Tombelaine n'est plus guère qu'un rocher émergeant d'une quarantaine de mètres au-dessus des grèves. Sa base, un peu plus longue que celle du Mont, est formée de récifs d'un noir jaunâtre, dont la partie immergée se reconnaît aisément à la différence de tonalité des roches qui la dominent. Revêtus de broussailles courtes et serrées, ses sommets se décomposent en sept monticules inégaux dont le plus élevé, appelé « la Folie » occupe l'extrémité du Nord-Est. Deux grosses roches éboulées ont formé une sorte de voûte qu'on appelle « la Caverne. » Une cavité du roc, offrant une cuvette qui conserve l'eau de pluie, a reçu le nom de « Bénitier ». Dans un enchevêtrement de troènes, de jacobées, de macerons, d'orpins et de millepertuis, le botaniste distingue quelques plantes peu communes comme : la Rue (*Ruta graveolens*), la Belladone (*Atropa belladona*), la Chlore perfoliée (*Chlora perfoliata*), la Scrofulaire à feuille de sauge (*Scrofularia scorodonia*), et le Statice limonium.

L'étymologie de Tombelaine a fait l'objet de nombreuses controverses. La plus généralement adoptée par les auteurs anciens et la plus poétique est fondée sur la tradition d'une vieille légende traitée en bas-breton dans les premiers siècles de notre ère par Geoffroi de Monmouth et traduite en vers français au XIIe siècle, par le poète anglo-normand Robert Wace qui en fit un épisode de son *Roman de Brut*[2]. Sans remonter à ce roman, Dom Jean Huynes, assez hésitant, se contente de citer l'*Histoire d'Anjou* de Jean de Bourdigné et déclare pencher pour l'étymologie de *Tumba Helenæ*, Tombe d'Hélène. « De dire au vrai, écrit-il, d'où ce nom est pro-

1. Une monographie historique et descriptive de Tombelaine reste à écrire; nous nous proposons d'en faire ultérieurement l'objet d'une étude spéciale.

2. Éd. Leroux de Lincy. Rouen, 1836.

venu, c'est chose dont nous ne pouvons certainement asseurer. Les anciennes chroniques de Bretagne et d'Anjou disent que c'est à cause de la tombe et sépulture d'une jeune damoiselle nommée Hélène, nièce de Hoël, roi de la petite Bretagne, qu'un certain géant venant d'Espagne ravit en passant et l'apporta là où il la tourmenta tellement qu'elle y mourut et y fut enterrée par sa nourrice[1]. »

La *Gallia Christiana* et plusieurs auteurs, au nombre desquels l'évêque d'Avranches R. Cénalis[2], proposent une autre explication basée sur le nom primitif et topographique des deux Monts qui serait *Tumba*[3] dérivé de la forme tumulaire qu'ils présentaient l'un et l'autre. Moins



Phot. Neurdein

FIG. 29. — L'île de Tombelaine, vue du côté Sud.

élevé que le Mont-Saint-Michel, l'autre Mont-Tumbe aurait été désigné par un diminutif du premier, Tumbella, Tumbellana, ou encore Tumbulamen, mot qu'on rencontre dans des inscriptions latines et dont on aurait fait Tombelaine. Il est enfin une étymologie qui s'appuie sur une hypothèse historiquement vraisemblable, celle de *Tumba Beleni*, provenant du culte de Belen ou Belenus qui aurait été célébré sur cette montagne pendant toute la période celtique.

L'histoire du rocher de Tombelaine se rattache dans une certaine mesure à celle du Mont-Saint-Michel; il eut cependant de longues périodes historiques indépendantes. L'abbé Desroches fait de cette île un des ports des Vénètes et avance en effet qu'à l'époque celtique on y adorait le soleil sous le nom de Belenus, divinité qui ne serait autre que le

1. *Histoire générale de l'abbaye du M.-S.-M.*, t. I, p. 169.
2. Dans son livre : *Re Gallica*, 1552.
3. On lit en effet dans les manuscrits latins : *Monasterium ad duas Tumbas*.

Baal de l'Écriture sainte, le Belus des Assyriens, l'Apollon des Grecs et le Soleil pour les Gaulois. Éminemment celtique par sa position à l'embouchure de rivières aux noms celtes comme la Sée et la Sélune, et au milieu de localités celtiques comme Asteriac (Beauvoir) et Sessiac (Saint-Pair), ce site réunissait bien des conditions pour recevoir un autel de la religion grandiose et sauvage des druides. Les Gaulois donnaient aux druidesses le nom de Sènes, tiré du ministère qu'exerçaient ces neuf prêtresses, et qui, suivant Deric[1], viendrait du mot celtique Kanad qui



Fig. 50. — Ruines des remparts de Tombelaine, au Midi.

veut dire *prophète* ou *devin*. On désignait du même nom les prêtresses de Belenus qui habitaient Tombelaine et rendaient aussi leurs oracles au Mont-Tombe couvert d'une épaisse forêt. On remarque du reste que plusieurs rivières qui se jettent dans la baie, semblent avoir tiré leurs noms de ces prêtresses : telles sont la Sée, la Sélune, la Sienne, la Soule et peut-être même le Couesnon.

Centre d'une région où des découvertes révèlent indubitablement des installations romaines, Tombelaine dut être ensuite occupé par les Romains. Certains auteurs pensent même qu'il était le chef-lieu d'un gouvernement militaire. Situé à l'entrée de routes qui pénétraient profondément dans les terres, cet îlot pouvait être un point de débarquement pour

1. *Hist. ecclés. de Bretagne*, t. I, p. 118. Il y a lieu toutefois de faire les plus expresses réserves sur toutes les étymologies données par cet historien.

les Saxons et les Normands. La terminologie scandinave des noms des propriétaires de la côte de Genest au XIIe siècle[1] atteste l'importance de l'invasion normande de ce côté. « Si le retranchement de Tombelaine n'est pas romain, dit M. Le Héricher[2], il ne peut guère être que normand. Du reste, on retrouve, à chaque pas, sur la côte, le vocable saxon ou normand : ici le Dick de Nains, les Dunes de la côte, les Ham, Hamels, et Hamelets; là les Hogues et Hoguelles de Champeaux, de Bouillon, de Hagueville, de Saint-Nicolas, le Lihou et la Houle de Granville, le Prestot et le Cartelot de Saint-Planchers, le Hall de Bréhal, le Black-mar de Saint-Nicolas, les Hogues-Garennes de Donville, les Haya de l'Avranchin et tous les noms propres scandinaves écrits sur ce sol avec le nom commun d'habitation.»



Fig. 31. — Ruines de l'oratoire et des cellules du Prieuré de Tombelaine.

L'existence historique de ce rocher ne commence qu'avec le XIe siècle. Vers 1048, Anastase de Venise et Robert, alors moine du Mont-Saint-Michel, indignés des exactions de l'abbé Suppo, se retirèrent sur ce « *culmen contemplationis* » pour se vouer à la vie contemplative. Ce fut là que Robert, surnommé, depuis, de Tombelaine[3], composa la première partie de son *Commentaire sur le Cantique des Cantiques*. En 1137, l'abbé du Mont-Saint-Michel, Bernard du Bec, fonda le prieuré de la Bienheureuse Marie de Tombelaine et « fit bastir, dit Dom Jean Huynes[4], une belle église et plusieurs bastiments, pour la demeure d'un prieur et de deux religieux que les abbez estans réguliers y envoyoient ordinairement demeurer leur fournissant de cette abbaye toutes leurs necessitez. »

En 1212, l'abbé Jourdain était enterré à Tombelaine, où Philippe-Auguste, préoccupé des progrès de l'invasion anglaise, faisait construire un

1. Cartulaire, *De perditis hujus ecclesiae*.

2. *Mont-Saint-Michel mon. et hist.*, p. 231. Cet auteur parle ici d'une plate-forme établie de main d'homme au nord du rocher et que nous signalons plus loin.

3. Nous trouvons dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. VIII, p. 334 : « Robert surnommé de Tombelaine du lieu de sa naissance dans le voisinage de l'abbaye du Mont-Saint-Michel au diocèse d'Avranches. »

4. T. II, p. 168. On y avait aussi aménagé « une cysterne et un jardin ».

château fort. On n'a aucun renseignement sur l'importance qu'avait alors cette forteresse. Mais elle n'empêcha pas les Anglais de s'emparer de l'île en 1356, au cours de l'expédition dirigée contre la Normandie par le duc de Lancastre. Ils en développèrent considérablement les fortifications, ce qui leur permit de s'y maintenir jusqu'au moment où Charles V les en chassa. Ils y revinrent vers 1419, et augmentèrent encore ces fortifications de hautes et fortes murailles et de plusieurs tours sans que la garnison du Mont-Saint-Michel les en pût empêcher, « à cause que le fleuve de



Fig. 52. — Ruines d'une des tours du Châtelet de Tombelaine.

Couesnon ayant, l'espace de plusieurs mois, changé son cours ordinaire[1] », se joignait à la rivière de Genest et passait avec elle entre le Mont et Tombelaine.

En 1427, les Anglais entretenaient à Tombelaine vingt hommes d'armes et soixante archers sous le commandement de Thomas Burgh, écuyer, capitaine d'Avranches[2]. On a conservé des états numériques et même nominatifs des défenseurs de l'île au XVe siècle dans « les monstres des gens d'armes et de trait de la garnison de Tombelaine », tirées des Archives nationales et rapportées par M. Siméon Luce. La montre passée le 8 juillet 1429 par Jean Josse et Vigor de Saint-Gabriel, vicomte

1. Dom Th. Le Roy, t. I, p. 549.
2. Siméon Luce, *Chr. du M.-S.-M.*, t. I, p. 261.

d'Avranches, se composait de dix-sept lances à cheval, de six lances à pied et de cinquante-cinq archers[1]. Le même mois, d'après les ordres de Georges Nessefield, contrôleur de la garnison, qui avait assisté à cette montre, on renforça cette troupe de quatre hommes d'armes et de trente-cinq archers provenant de la place de Pontorson[2]. Naturellement, au cours du siège, cette troupe fit aux Montois des prisonniers. Cette même année, deux des défenseurs du Mont-Saint-Michel, André de Semilly et Perrin d'Auxais, furent capturés sur les grèves par Édouard Beauchamp et Cristophe de Weist de Tombelaine; le premier fut rançonné à 18 saluts et le second à 20 saluts d'or[3]. En 1432, Guillaume de la Poole, comte de Suffolk, y commandait à vingt-deux lances à pied et à soixante-dix-huit archers.

Il est certain que pendant tout le siège du Mont-Saint-Michel, Tombelaine fut pour les Anglais un centre d'action et de ravitaillement en vivres, en armes et en munitions. C'est de Tombelaine que fut amenée l'artillerie qui bombarda les remparts montois en 1434.

En août 1449, Louis d'Estouteville chargea Jacques de Luxembourg de donner l'assaut à la citadelle anglaise. Mais cet assaut échoua « par faulte d'échelles[4] ».

Quand la victoire de Formigny eut porté le dernier coup à la domination anglaise en Normandie (1450), le Connétable de Richemont vint mettre le siège devant Tombelaine. La garnison, qui se composait d'une centaine d'Anglais, dut capituler[5]. Depuis lors, l'îlot ne cessa d'être français. En 1461, Louis d'Estouteville, le héros des combats livrés aux Anglais sous les remparts montois, en était devenu le capitaine.

Au XVIe siècle, Tombelaine devint le siège d'un gouvernement militaire qui prit part aux événements de la Ligue en Bretagne. Montgommery faisait transporter l'or et l'argent des églises à Tombelaine qui lui appartenait. D'après l'abbé Desroches[6], on y aurait trouvé un lingot d'or et des pièces de monnaie que ce partisan y aurait fait frapper. En 1592, Tombelaine se soumit au Roi par capitulation; le jour de cette reddition, le comte de Vire et le seigneur du Grippon se noyèrent en revenant à terre.

1. Siméon Luce, *Chron. du M.-S.-M.*, t. I, p. 285.

2. Siméon Luce, *Chron. du M.-S.-M.*, t. I, p. 285.

3. Ét. Dupont, *Tombelaine*, p. 16. On trouve dans cet ouvrage la liste nominative des hommes composant la montre du 8 juillet 1429. Comme le fait très justement observer l'auteur, les appellations anglo-normandes des défenseurs de Tombelaine présente un réel intérêt de linguistique.

4. *Escouchy* XXII, p. 175. Cité par M. Ét. Dupont, *Tombelaine*, p. 19. Il est dit dans cet intéressant document : « pour tant que la mer va et vient deux fois nuict et jour, autour d'icelui châtel ».

5. « Lesquels voyans si grosse puissance de François devant eux se rendirent à composition, tels qu'ils devoient aller leurs corps et biens saufs : ce qu'ils firent et se retirèrent à Cherbourg. » Jean Chartier, *Histoire de Charles VII*, p. 200.

6. *Histoire du M.-S.-M.*, t. II, p. 211.

Voici comment Dom Thomas le Roy[1] s'exprimait sur Tombelaine, le 10 janvier 1647. « Sur ce rocher de Tombelaine, s'y voit encore la belle église qu'y fit bastir l'abbé Bernard avec plusieurs autres bastiments. A costé est un fort château basti par les Anglais.... c'est un des gouvernements de France du mesme revenu que cestuy du Mont-Saint-Michel. M. le comte de Poilley en est gouverneur; Henri IV, roi de France, le donna en sa maison. A présent, cette forteresse de Tombelaine est fort mal entretenue, elle va toute en décadence; ce qui en est cause, c'est qu'il n'y a qu'un pauvre homme et sa femme pour garder ce fort chasteau duquel on n'a plus soing. »

Sous Louis XIV, Tombelaine appartenait au surintendant Fouquet qui l'avait acheté 10 000 livres. Celui-ci releva les ruines, agrandit les bâtiments et y mit une forte garnison qu'il rétribua généreusement. Lors de la disgrâce du surintendant, en 1661, le gouverneur du Mont-Saint-Michel, le sieur de la Chastière, obtint du Roi l'autorisation de faire raser Tombelaine, ce qui fut fait en 1669. « La charge de la démolition, dit Dom Étienne Jobart[2], en fut commise à un certain homme dit des Houillères, homme vénal et fripon, qui prit et nous enleva de nostre église notre cloche qu'il vendit et fripona et nous fit d'autres pièces pour faire plaisir au dit sieur de la Chastière avec lequel il s'entendoit. Et quoy qu'il fut bien payé du roy pour cette démolition, ils firent travailler quasi gratis les païsans d'alentour et surtout nos subjets pour les vexer environ durant quatre mois que dura cette démolition. »



Fig. 33. — Mamelon occidental de l'île de Tombelaine.

Cet acte de vandalisme rend d'autant plus précieux aujourd'hui le document que présente le dessin du château de Tombelaine avant sa démolition, fait par Mérian en 1657[3]. Nous ne savons quelle créance il

1. T. I, p. 154.
2. T. II, p. 159.
3. *Francia Meriani*, in-folio, 1667, t. III, *Normania pars*. Une note manuscrite sur l'exemplaire que nous avons consulté, à la bibliothèque municipale de Valognes, dit que la démolition de ce château, commencée en 1656, ne fut terminée qu'en 1679. La première de ces dates est manifestement inexacte. Quant à la seconde, sans prétendre à son exactitude,

convient d'attribuer à cette gravure, car il reste bien peu de chose des ruines, pour pouvoir contrôler l'exactitude de cette figure. Mais on est disposé à y ajouter foi quand on la compare à un dessin du même château trouvé à la tour de Londres et dont l'invraisemblance éclate au premier coup d'œil.

Du côté Sud, qui se présente en venant du Mont-Saint-Michel et où était le principal accès, apparaissent vaguement les ruines de tours dont deux, mieux conservées, offrent encore des baies et des meurtrières[1]. On accédait au sommet du monticule Nord au moyen de rampes encore bien visibles. La voie principale était défendue par deux tours, dont l'une à gauche assez reconnaissable et l'autre à droite à peine indiquée par quelques vestiges.



Fig. 74. — Le Mont Saint-Michel, vu du haut du rocher de Tombelaine.

Du côté du Nord où le roc, plus escarpé, rendait la forteresse inexpugnable, il ne subsiste aucun vestige des travaux de défense. Mais à hauteur du plateau on remarque le terre-plein d'une sorte de retranchement auquel M. le Héricher attribue une origine scandinave, sinon romaine.

A l'extrémité Nord-Ouest de l'île, le rocher présente une gorge assez profonde où l'on reconnaît des travaux de main d'homme. On l'appelle l'Anse des Anglais : elle forme une sorte de petit port, aujourd'hui encombré d'éboulis, qu'ils avaient créé pour abriter leurs embarcations et dissimuler les mouvements de leur flottille à la vue des défenseurs du Mont-Saint-Michel.

L'église, déjà en ruine au temps de Dom Jean Huynes, devait être établie sur le plateau; et le donjon s'élevait sur le pic le plus élevé dénommé « la Folie ». D'après les *Souvenirs de Madame la Marquise de Crequy*[2], relatant une visite à Tombelaine au commencement du XVIIIe siècle,

nous ne pouvons nous empêcher de trouver bien courte la durée de quatre mois relatée par Dom. Et. Jobart pour des démolitions d'une telle importance dans les conditions où elles s'opéraient.

1. Le Héricher assure qu'il y en avait trois à l'ouest.

2. T. I, p. 83 et 84. On sait que ces mémoires sont apocryphes et l'œuvre d'un aventurier de lettres du nom de Cousen, dit *de Courchamps*. La personnalité de leur auteur nous

il y avait « au pied de la montagne et du côté de l'occident, sur la pointe du roc une petite chapelle de la Vierge où les *navigans* affluaient toujours en arrivant de leurs voyages au *long-cours*. La chapelle, disent ces mêmes Mémoires, est bâtie de cailloux roulés par l'Océan, les parois et la voûte, à l'intérieur, sont toutes couvertes de branches de corail, de mamelons d'ambre, de prismes d'aigue marine et de coquillages éclatants recueillis sur tous les rivages connus et rapportés par de pieux matelots. L'autel est un quartier de roche à qui l'on a laissé les aspérités d'un écueil et dans le pourtour, on voit suspendus, comme *ex voto*, des ancres de sauvetage et des chaînes de captifs.... »

En 1190, Rualem et son épouse Julienne avaient fait don au sanc-



FIG. 55. — Notre-Dame de Tombelaine.

Enseignes du XVe siècle trouvées dans la Seine à Paris[1]. — Musée de Cluny.

tuaire de Tombelaine d'une lampe qui, d'après le Cartulaire, devait y brûler perpétuellement. Dans le courant du XIIIe siècle, un seigneur de la côte voisine, Robert de Vains, avait donné 10 sols pour l'entretien de cette lumière ; un homme de cette même commune était chargé de la fourniture du jonc nécessaire pour joncher le dallage de l'église.

En 1790, la lampe du sanctuaire s'éteignit. Le rocher abandonné ser-

importerait peu si, ayant visité Tombelaine au XVIIIe siècle, il pouvait nous fournir quelques renseignements intéressants sur ce qui s'y trouvait à cette époque. Dans l'espèce, son imagination nous semble l'emporter sur l'exactitude de ses souvenirs. Pourtant l'abbé Orsini dans son ouvrage *La Vierge ou Histoire de la Mère de Dieu* donne la même description de cette chapelle. Quoi qu'il en soit, l'édicule auquel il est fait allusion ici ne saurait être confondu avec celui à abside circulaire dont le plan s'accuse encore très nettement par ses fondations au sommet de la montagne (Voir notre fig. 51.)

Pour en revenir aux prétendus *Souvenirs de la Marquise de Créquy*, il appert de certaines de leurs descriptions que leur auteur a vu le Mont-Saint-Michel. C'est une raison suffisante pour nous engager à en extraire, sous toutes les réserves dont ils sont susceptibles, les quelques indications qu'on y peut rencontrer.

1. L'une de ces enseignes (celle de gauche) a été trouvée au Pont-au-Change, en 1852 ; les deux autres, au Pont-Notre-Dame, en 1862. — Voir la description dans l'ouvrage de A. Forgeais, *Collection de plombs historiés*, t. III, p. 46.

vit alors de carrière de pierres aux habitants de Genest et de repaire aux contrebandiers de la côte et de Jersey. Il fut vendu le 5 août 1795 comme bien national à M. Bienvenu, de Genest. Sur les ruines du donjon on établit un sémaphore dont le gardien fut un nommé Choisnel, vieux marin des guerres du premier empire, que ses récits, « mélange d'histoire et de légende[1] », rendirent quelque peu célèbre vers 1840. L'île passa en 1847 aux mains de la famille Tardif de Moidrey, et le sémaphore fut rasé.

1. Le Héricher, *Mont Saint-Michel mon. et hist.*, p. 242, et *Avranchin historique et monumental*, t. II, p. 454.

Il ne faudrait pas confondre ce gardien de sémaphore avec l'individu dont les personnes qui ont visité le Mont-Saint-Michel, il y a une vingtaine d'années, ont pu garder le souvenir pour l'avoir entendu appeler le *marquis de Tombelaine*. Né à Saint-Brieuc, en 1854, ce singulier personnage, qui avait apparemment quelque raison de cacher son véritable nom de Jean Gauthier, était venu un jour se fixer au Mont-Saint-Michel sous le nom d'emprunt de Jean Ledeluge. Il affectionnait Tombelaine, y allait très fréquemment et y couchait de temps en temps sous les rochers. Il vivait de pêche et surtout des pourboires dont les touristes rémunéraient ses services comme guide ou comme porteur dans les grèves. Sa puissante stature et l'étrange distinction de son visage, qui contrastait avec la sauvagerie de sa chevelure hirsute, l'avaient signalé à l'attention générale et rendu légendaire. Bien que des plus familiarisés avec le péril de la mer, le pauvre diable fut une de ses victimes. Le 5 avril 1892, on le trouva mort sur une digue du territoire de Saint-Broladre. Surpris par la marée montante, dans la baie de Cancale, il avait dû se débarrasser de tous ses vêtements et nager longtemps avant d'atterrir. Mais la température était glaciale, et il était tombé frappé de congestion.

DEUXIÈME PARTIE

HISTOIRE



DEUXIÈME PARTIE

HISTOIRE

CHAPITRE I

LES TEMPS ANCIENS

Les Gaulois. — Les Romains. — Les Ermites chrétiens.

Les périodes gauloise et romaine de l'histoire du Mont-Saint-Michel nous sont inconnues. Les anciennes chroniques sont muettes à leur endroit, et les historiens modernes, devant la pénurie des sources narratives, ont dû échafauder des hypothèses souvent fantaisistes et interpréter, de façon parfois contradictoire, des conjectures dénuées de tout fondement historique.

La coutume qu'avaient les Druides de dresser leurs autels au centre des forêts, et principalement sur des hauteurs, a permis aux historiens de supposer que les rochers du Mont et de Tombelaine, dominant les halliers marécageux de la forêt de Scissy, avaient été consacrés au culte de la religion druidique. L'historien Deric[1] prétend que le rocher qui nous

1. *Histoire ecclésiastique de Bretagne*, t. I, p. 119. L'abbé Gilles Deric, chanoine de la cathédrale de Dol, historien breton du xviiie siècle, mort à Jersey en 1796, a dédié cette *Histoire ecclésiastique* aux seigneurs évêques de cette province. Mais cet ouvrage fait souvent plus honneur à l'imagination qu'à la prudence de son auteur. On y relève notamment, proposées avec une assurance déconcertante, des étymologies invraisemblables et de nature à ébranler la confiance touchant d'autres de ses informations. A vrai dire, si nous relatons ici la fable qui va suivre sur les druidesses du Mont de Belenus, c'est que, reproduite par la plupart des écrivains montois, elle est entrée dans l'histoire légendaire du Mont-Saint-Michel. Mais les explications plus ou moins fantaisistes dont se

occupe était dédié sous le nom de *Mons vel Tumba Beleni*, Mont ou Tombe de *Belenus*, au culte de ce dieu gaulois qu'on a identifié avec l'Apollon de la mythologie romaine[1].

D'après cet auteur, un Collège de neuf Druidesses y rendait ses oracles dans la personne de la plus âgée d'entre elles. Ces prêtresses, de mœurs peu austères, vendaient aux marins des flèches qui avaient la prétendue vertu de calmer les orages, en les faisant lancer dans la mer par



Phot. Neurdein.

Fig. 56. — Le Mont-Saint-Michel d'après une gravure du XVIIIe siècle.

un jeune homme de vingt et un ans qui n'avait pas encore perdu sa virginité. Quand le vaisseau était arrivé à bon port, on députait ce jeune homme pour porter à ces Druidesses des présents plus ou moins précieux. L'une d'elles allait se baigner avec lui dans la mer et recevait les prémices de son adolescence.

Que faut-il penser de cette fable et du lieu qu'elle désigne? Ne s'appliquerait-elle pas aussi bien au *Tumba Beleni* où d'autres historiens des

contentaient les celtisants d'autrefois ne sont plus guère acceptables aujourd'hui. On trouvera des notions sur le dernier état de la question de la religion druidique, et notamment sur les druidesses de l'île de Sein, dans l'ouvrage de M. G. Dottin, *Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique*, Paris, 1906, in-12, p. 284 à 286.

1. Voir H. d'Arbois de Jubainville, *Le dieu gaulois Belenus, la déesse gauloise Belisama* (*Revue archéolog.*, XXV, 1873, p. 197-206).



Phot. Neurdein

FIG. 57. — LE MONT-SAINT-MICHEL, VUE PRISE AU NORD-EST EN 1898.

deux Monts ont vu l'étymologie de Tombelaine, et alors, quelle participation convient-il d'attribuer au Mont-Tombe dans l'exercice du culte druidique? Il est probable que le siège du culte de Belenus et le séjour des Druidesses étaient à Tombelaine ainsi que nous l'avons dit plus haut. Peut-être ces prêtresses se rendaient-elles au Mont voisin pour rendre leurs oracles et vendre leurs flèches enchantées.

Quoi qu'il en soit, il paraît prouvé que, dès cette époque, le Mont était désigné sous le nom de Mont-Tombe, expression que d'aucuns font dériver du mot celtique *Tun* qui signifiait élévation. Une confusion, explicable par la proximité et la similitude des deux rochers ou tombes, a fait attribuer au Mont-Saint-Michel la dénomination de Tumba Beleni et des origines druidiques que justifient mieux l'histoire et l'étymologie de son satellite.

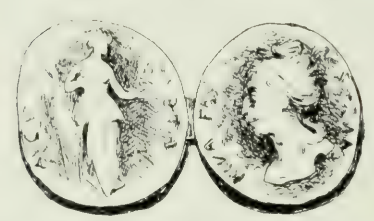


FIG. 58. — Médaille trouvée au Mont-Saint-Michel.
A. DIVA FAVSTINA.
Tête [illegible] de Faustine, femme d'Antonin.
R. AVGVSTA.
Femme debout [illegible] autel. Dans le champ S. C. (*Senatus Consulto*)[1].

La même incertitude subsiste sous la période romaine. Certains auteurs avancent, sans indiquer leurs sources, que les conquérants, voulant élever leur religion sur la théogonie gauloise, sans blesser brutalement les croyances de la nation soumise, auraient construit un temple au maître des dieux en face des peulvans de Belenus; que le Mont-Tombe aurait pris alors le nom de *Mons Jovis* disputant « les hommages des populations au Mont-Bélène, comme dans l'intérieur du pays les autels d'un autre Mont-Jou les disputèrent aux dolmens des Célans[2]. » Mais nous ne nous expliquerions pas que les chroniqueurs du haut moyen âge fussent muets à l'égard de ce temple, dont des vestiges auraient subsisté encore à cette époque.

Il est en effet peu d'édifices romains, surtout en dehors des villes, qui n'aient laissé des traces sinon jusqu'à nous, du moins durant les premiers siècles de l'ère chrétienne. Comment supposer qu'il n'y ait eu aucune ruine romaine sur le Mont-Tombe au temps où saint Aubert y construisit son oratoire; comment admettre que les manuscrits, abondants en détails sur les difficultés qu'a rencontrées l'évêque d'Avranches, pour établir l'emplacement de cette église dans l'encombrement des rochers, n'aient rien dit des restes de l'édifice païen? Or, les seuls objets rappelant l'occupation romaine que l'on ait, à notre connaissance, trouvés au

1. La *Faustine* a son intérêt pour l'histoire du Mont-Saint-Michel, au pied duquel passait une des routes de l'*Itinéraire d'Antonin*.

2. Fulgence Girard, *Hist. géol., arch. et pitt. du Mont-Saint-Michel*, p. 58.

Mont-Saint-Michel sont trois médailles, dont Maximilien Raoul[1] donne la description et une eau-forte que reproduisent nos figures 38, 39, 40.

Une autre objection à l'existence de ce temple païen sur le Mont-Saint-Michel est que la dénomination de *Mons Jovis* s'applique non au Mont-Saint-Michel, mais au Mont-Dol. L'historien Nennius nous apprend qu'en 383 le tyran Maxime donna aux Bretons ou Gallois et à leur chef Conan Mériadec, de nombreuses terres s'étendant depuis l'étang qui est sur le Mont-Jou jusqu'à Nantes[2]. Or le Mont-Saint-Michel ne possède aucun étang, tandis que sur le Mont-Dol il en existe un intarissable. Le Mont-Jou dont parle Nennius est donc le Mont-Dol et non le Mont-Saint-Michel, comme beaucoup d'historiens l'ont cru jusqu'ici[3].



Fig. 39. — Médaille trouvée au Mont-Saint-Michel.

Fig. 40. — Médaille trouvée au Mont-Saint-Michel.

Il nous paraît bien difficile d'admettre les hypothèses purement gratuites émises par les historiens anciens sur l'occupation romaine au Mont-Saint-Michel. Les documents écrits nous font défaut, et il ne reste aucun vestige de constructions ou de fortifications permettant de supposer, en cet endroit, l'établissement de soldats ou de colons romains.

Le christianisme s'annonça de bonne heure dans cette contrée, et bientôt la forêt de Scissy retentit des prédications des apôtres de la religion nouvelle. Désormais, la région qui fait l'objet de notre étude

1. *Hist. pitt. du Mont-Saint-Michel*, p. 242-245 et pl. XIII.

2. « *Multas regiones a stagno quod est super verticem Montis Jovis usque ad civitatem Cantiguic.* » *Historia Britonum*, par Nennius, abbé de Bangor (Angleterre). Ces chroniques manuscrites qui vont jusqu'au VIII[e] siècle, ont été imprimées en 1819. Sur la valeur de cet ouvrage, on consultera avec fruit : A. de la Borderie, *l'Historia Britonum attribuée à Nennius et l'Historia britannica avant Geoffroi de Monmouth* (Paris, 1883, in-8).

3. Le Mont-Saint-Michel a reçu plusieurs autres appellations. On trouve celle d'*Ocreum* sur les *Cartes générales de toutes les côtes de France*, du S[r] Tassin (1680). Le vicomte de Potiche, auteur de recherches sur ces appellations, a relevé dans la *Neustria pia* celle de : *In procella maris*. Il cite une charte du roi Lothaire, datant de 965, où le nom du Mont est suivi des mots : *in maris pelago* ou *in pelagio* (p. 105). Le même auteur ajoute un renseignement dont on pourrait tirer une indication intéressante pour l'histoire des phénomènes qui se sont produits autour du rocher. « D'après une charte ou capitulaire de 817, citée par Adrien de Valois, relative aux contributions militaires et fournitures d'hommes d'armes, dues par les religieux de chaque maison, Chèvremont, Le Héricher, Manet, Sarlin et le dictionnaire de Trévoux affirment qu'il est question de monastères *de primi et secundi maresci* de

commence à sortir du domaine de la légende pour entrer dans celui de l'histoire.

La religion chrétienne fit son apparition dans l'Avranchin dès le IV[e] siècle. D'après de Gerville[1], la presqu'île du Cotentin aurait été évangélisée en langue teutonique ou allemande à une époque où cette étendue des côtes du département de la Manche, anciennement armoricaine, faisait partie du *Rivage saxon* (*littus saxonicum*), dont Bayeux était la principale ville. Enflammés par les prédications de saint Martin de Tours ou de ses disciples, des hommes quittèrent le monde pour aller demander au désert de Scissy le recueillement de ses solitudes. La forêt devint le séjour de pieux anachorètes, tels que Gaud, Scubilion, Paterne et Sénier que la voix du peuple devait un jour honorer de la vénération due à la sainteté. Une idole de Mendès, dieu des forêts, tomba sous leurs coups dans une île voisine du Cotentin, qui avait emprunté à cette divinité gauloise le nom de Mandane[2]. En célébration de cette victoire sur le paganisme, Scubilion bâtit sur le lieu



FIG. 41. — Le Mont-Saint-Michel, d'après une gravure du XVIII[e] siècle.

premier et second marais et que le Monastère du Mont Saint-Michel serait désigné sous le nom de *Monasterium primi maresci*. Beaucoup d'auteurs dont Desroches, Lecanu, Blondel, Ménager, etc., en ont conclu à l'existence d'une zone de marais et de grands espaces saumâtres situés entre le Mont Saint-Michel et Chauzey (p. 104).

1. *Étude géogr. et hist. sur le département de la Manche*, p. 61.

2. *Gallia Christiana*. D'après l'abbé Desroches, la forêt de Mandane se serait confondue avec celle de la côte voisine dans les premiers temps : elles auraient toutes deux pris par la suite le nom de Scissy ou de Chesey, dont on aurait fait Chausey, nom que porte aujourd'hui le groupe d'îlots situé au nord de la Baie.

même un monastère que l'envahissement graduel de la mer fit disparaître, à tel point qu'il n'en restait plus rien au commencement du VIIIe siècle et qu'on en ignore aujourd'hui jusqu'à l'emplacement. L'abbé Rouault[1] nous montre Paterne venant du Poitou dont il était originaire, s'établir dans le Cotentin, à Sessiac (Saint-Pair) où se trouvait un *Fanum* consacré aux faux dieux[2]. A peine arrivé, il détruit ce temple païen et lui substitue un oratoire; plus tard, il élève sur le même emplacement un monastère, le fameux monastère de Scissy.

Le Mont-Tombe n'eut probablement jamais de fanum, mais il vit s'élever sur ses flancs deux oratoires, l'un à mi-hauteur, dédié à saint Étienne, premier martyr chrétien; et l'autre au pied du rocher, sous l'invocation de saint Symphorien, premier martyr des Gaules, mis à mort pour avoir refusé de rendre les honneurs divins à la déesse Herta, objet d'une grande vénération chez les Gallo-Romains au IIe siècle. Le curé du village d'Asteriac, aujourd'hui Beauvoir, subvenait aux nécessités des ermites qui les occupaient. Lorsque leurs provisions étaient épuisées, ces pieux anachorètes allumaient un feu dont la fumée avertissait le prêtre de leur détresse. Ce dernier chargeait alors d'aliments un petit âne qui, guidé par une main invisible, s'en allait leur porter leur nourriture, ainsi que toutes choses indispensables à leur vie[3].



Fig. 42. — Fontaine Saint-Symphorien.

Le Mont conserva son nom de Tombe[4] jusqu'en 710. Après la dédicace de l'oratoire de saint Aubert, on commença à lui donner celui de

1. *Vie de saint Paterne ou saint Pair*, p. 96.

2. On a pu remarquer sur la carte de 1406 (fig. 9) l'indication de deux *Fana* : l'un le *Fanaff Mers* ou *Meus* près de Saint-Pair, et l'autre le *Fanaff Scissy* sur le territoire alors continental de Chausey. Nous donnerons dans notre partie architecturale la description de ces petits temples gallo-romains de la région normande.

3. Guillaume de Saint-Pair fut le premier à amplifier sur le merveilleux de cette légende, en y ajoutant une version des plus naïves (et cependant reproduite après lui par plusieurs historiens estimables), d'après laquelle un loup, ayant un jour dévoré l'âne, Dieu l'aurait condamné à remplir, à son tour, l'office de ce dernier.

4. Ce nom fut quelquefois usité longtemps après; l'abbé Rouault et la *Neustria pia* disent qu'en 1125 on employait encore l'expression *quæ dicitur tumba*. Cf. vicomte de Potiche, *La Baie du M.-S.-M.*, p. 105.

Mont-Saint-Michel, appellation à laquelle on ajouta plus tard : « au péril de la mer[1] », unissant dans une même pensée la protection angélique et la situation défensive auxquelles la montagne devait sa sauvegarde et sa célébrité.

1. « Non que la mer périsse autour, dit Dom Jean Huynes, mais d'autant que par son flux et reflux effaçant sur la grève les chemins par lesquels on y arrive, elle les rend périlleux à ceux qui n'ont coutume d'y venir » (T. I, p. 45).

D'après l'abbé Pigeon (*Le diocèse d'Avranches*, p. 615), cette expression daterait au plus tôt de 1087 ; mais plus loin, dans le même ouvrage, p. 621, il la cite, à propos de l'évêque Françon, vers l'an 900.

CHAPITRE II

ORIGINES ET PREMIERS DÉVELOPPEMENTS DU CULTE DE SAINT MICHEL AU MONT-TOMBE

I

SAINT AUBERT ET SON ORATOIRE — LES CHANOINES

Le plus ancien document relatant les origines historiques du culte de saint Michel au Mont-Tombe est un manuscrit datant du dernier tiers du xe siècle et pouvant être attribué à l'un des religieux bénédictins, à une époque qui fut pour l'abbaye une ère de grand développement intellectuel. Ce manuscrit, amplifié au xiie siècle sous la direction et probablement avec la collaboration d'un des plus savants abbés du monastère, a formé le Cartulaire; il n'en reste pas moins l'archétype des travaux historiques ultérieurs.

Une traduction littérale de ce document primitif nous paraît donc le meilleur des exposés qu'on puisse donner des origines historiques du Mont-Saint-Michel. Nous accompagnons ce texte de quelques annotations destinées à commenter les points qui intéressent plus particulièrement notre sujet.

« *Ici commence la révélation de l'église de Saint Michel Archange, au Mont appelé Tombe en Occident sous Childebert roi des Francs et l'épiscopat d'Autbert.*

« *Après que la nation des Francs eut, par la grâce insigne du Christ, dompté de toutes parts à travers les provinces les têtes des superbes*[2], tandis que le très pieux prince Childebert gouvernait courageusement la monarchie de tout l'occident et du septentrion ainsi que les parties du midi[3], parce que Dieu tout-puissant gouverne par les légions des Esprits, ses sujets, non seulement chez toutes les nations mais encore dans toutes les parties de l'univers qu'il a créé, le bienheureux Michel Archange, l'un des sept

1. *Historia Montis Sancti Michaelis volumen majus*. Ms. n° 211 de la biblioth. d'Avranches.
2. Les mots en italiques sont écrits en lettres rouges (*rubriques*) dans le ms. n° 211.
3. Ces évènements se passaient sous le règne de Childebert III, roi d'Austrasie, qui, en 695, avait succédé à son père Clovis III, et qui abandonna le pouvoir à Pépin d'Heristal, maire du palais.

qui sont toujours debout en présence du Seigneur, celui aussi qui est préposé à la garde du Paradis, pour introduire dans la région de la paix les âmes des sauvés[1]; après la manifestation par laquelle, comme il est dit dans les écrits, il se montra sur le Mont Gargan pour être adoré et glorifié de la façon et sous telle forme qu'il voulut, ainsi qu'on l'a reconnu[2]; après que toutes les nations latines de l'Orient eurent été conquises par le bienheureux Archange et illuminées par la grâce du Christ, apprenez par quels indices ce même prince bienheureux des habitants célestes voulut se manifester comme le protecteur des peuples occidentaux; afin que celui qui autrefois avait accordé l'appui de sa défense au peuple d'Israël béni de Dieu sous le règne des patriarches se fit encore le gardien et le guide de ceux appelés ses fils par adoption[3]. . . . .

. . . .

Il faut enfin faire connaître par quel mystère il choisit aux mortels dans les contrées occidentales un lieu où afflue de tous les points de la terre la religieuse multitude des fidèles.

Du site du lieu. Leçon II.

« Ce lieu est donc appelé Tombe par les habitants[4], parce qu'émergeant du sein des sables en quelque sorte en forme de tombeau, il s'élève vers le ciel à une hauteur de deux cents coudées. Ceint de tous côtés par l'Océan, il offre l'espace réduit d'une île admirable. Situé aux embouchures où se perdent dans la mer les fleuves de la Sée et de la Sélune[5], offrant aussi aux habitants, des deux côtés, un espace qui n'est pas trop étroit par sa longueur et sa largeur à sa racine, il ne diffère pas beaucoup, comme on le prétend, de l'ouvrage dans lequel fut sauvé ou plutôt conservé le principe du genre humain. Distant de six milles de la ville d'Avranches en regardant le couchant, il sépare le diocèse d'Avranches de la Bretagne. Là, nulle action mondaine ne peut s'exercer : ce Mont ne convient qu'à ceux qui veulent adorer avec soin le Christ, et il ne reçoit que ceux qu'un ardent amour des

1. Dans la liturgie chrétienne, saint Michel, chef de la milice céleste, vainqueur de Satan et des anges révoltés, est encore l'introducteur des âmes des justes dans le ciel. (*Signifer Sanctus Michael repraesentet eas animas in lucem sanctam*. Offertoire de la messe des morts). Ce rôle se traduit dans l'iconographie par la place qu'occupe l'Archange dans les (Jugements derniers) dont nous possédons des représentations (É. Mâle, *L'art religieux du* XIII[e] *siècle en France*, p. 419-421).

2. Il s'agit de la fameuse apparition de saint Michel au Mont Gargan, en Italie (VI[e] siècle). Le lecteur la trouvera racontée plus loin.

3. Nous supprimons ici les développements sans utilité directe pour notre étude.

4. La dénomination de Mont-Tombe est formelle et subsiste jusqu'au XII[e] siècle, concurremment avec l'appellation de Mont-Saint-Michel. Il est à noter que ces auteurs donnaient au mot *Tumba* l'étymologie latine de tombeau. Nous avons vu plus haut, page 86, que certains auteurs faisaient dériver le mot Tumbe du celtique *Tun*, élévation.

5. *Sejia et Senuna*.

vertus élève vers les cieux. On y trouve seulement une grande abondance de poissons qui sont apportés par l'afflux des fleuves et de la mer. Vu de loin, il ne paraît être autre chose qu'une spacieuse ou plutôt une spécieuse tour. Mais, par son retrait, la mer, deux fois par jour[1], offre une route désirée aux populations pieuses qui gagnent le seuil du bienheureux Michel archange. Dans l'origine, ce lieu, comme nous avons pu l'apprendre de narrateurs véridiques[2], était entouré par une forêt très épaisse, distante de l'Océan d'à peu près six milles, et fournissant aux bêtes féroces des retraites profondes[3]. Et comme les déserts ont coutume d'être très recherchés de ceux

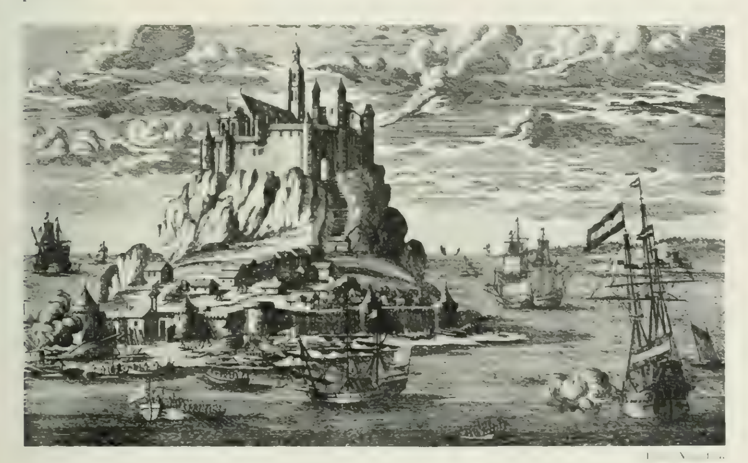


FIG. 45. — Le Mont Saint-Michel, d'après une gravure d'Aveline.
(Bibl. Nat., Cab. des estampes.)

qui aspirent à pénétrer les secrets du ciel par l'élan de la contemplation, nous savons qu'autrefois des moines habitèrent ce lieu où existent maintenant encore deux églises bâties par la main des anciens[4]. Car les moines qui servaient le Seigneur dans cette retraite étaient nourris par la libéralité de Dieu qui gouverne tout, un prêtre de la ville qui est appelé mainte-

1. Si on la prend à la lettre, cette phrase indiquant la montée et la descente constante du flot deux fois dans une même journée fournit une preuve à l'appui de l'élévation plus grande du rocher au-dessus du niveau de la mer à cette époque et de la moindre élévation du sol des grèves, qui n'avaient pas encore été remblayées par les apports de tangue qu'elles ont recueillis depuis.

2. L'existence de la forêt de Scissy était déjà dans la tradition.

3. Entrant dans ces détails descriptifs, l'auteur n'aurait probablement pas manqué de signaler l'existence passée des idoles païennes au Mont-Saint-Michel, si la tradition lui en était parvenue.

4. Il s'agit ici des deux oratoires de Saint-Étienne et de Saint-Symphorien qui existaient encore au Xe et probablement au XIIe siècle, époque à laquelle écrivent les auteurs du Cartulaire qui ont reproduit ce renseignement.

nant Asteriac[1], leur portant secours ainsi qu'il suit : car pour que la nourriture, sans laquelle la vie humaine ne peut exister, ne leur manquât pas, lorsqu'une fumée, qui servait de signal, courait çà et là et montait vers le ciel, il chargeait un petit âne de mets préparés avec une véritable prédilection, et ainsi précédé d'un guide invisible, l'animal allait et revenait par des sentiers non frayés, leur portant les ordres du Seigneur et les choses nécessaires. Mais comme ce lieu, par la volonté de Dieu, était préparé pour un miracle futur et pour la vénération de son saint Archange, la mer qui était éloignée, se soulevant peu à peu[2], aplanit par sa force toute l'étendue de la forêt et réduisit tout en la forme de son arène, ouvrant ainsi la voie au peuple de la terre pour raconter les merveilles de Dieu. Mais il est temps de dire comment le prince des esprits bienheureux consacra le dit lieu par la révélation angélique.

De la construction du lieu par la révélation angélique. Leçon III.

« Dans un temps, comme le prélat[3] de la susdite ville (d'Avranches), homme très religieux et aimable au Seigneur, nommé Autbert, s'était livré au sommeil, il fut averti par une révélation angélique de construire au sommet du lieu précité un édifice en l'honneur de l'Archange, afin que celui dont la vénérable commémoration était célébrée au mont Gargan, fût célébrée avec non moins de ferveur au milieu de la mer. Mais tandis que le prélat roule en lui-même cette parole de l'Apôtre : *Éprouvez les esprits pour savoir s'ils viennent de Dieu*, il est averti par une nouvelle vision de faire ce qui lui est ordonné. Et comme l'esprit des prophètes n'est pas toujours soumis aux prophètes, le prélat différa encore la construction, mais fit la prière que, sur une affaire de cette espèce, il pût reconnaître la volonté de Notre-Seigneur Jésus-Christ et en même temps celle du bienheureux Archange. Il arriva pendant ce temps qu'un homme cacha sur le sommet du rocher un taureau qu'il avait dérobé par un instinct pervers, espérant en tirer profit dans le cas où celui qui l'avait perdu renoncerait à l'espoir de le retrouver. Cependant, dans une troisième admonition, le

1. Remarquons, en passant, qu'à cette époque Beauvoir portait encore le nom d'*Asteriacus*, alors que bien des auteurs font remonter l'étymologie du nom actuel au miracle de l'aveugle qui recouvra la vue au passage des Messagers du Mont Gargan.

2. *Paulatim*. Cette expression du manuscrit du Xe siècle, répétée dans le Cartulaire, permet d'expliquer la disparition de la forêt de Scissy et l'isolement du Mont par un envahissement graduel de la mer, et non par une invasion subite à la marée de 709, hypothèse qui se fait jour au XVe siècle et que beaucoup d'auteurs ont reproduite par la suite.

3. Le mot latin est *antistes* et non *episcopus*. Or, d'après une réponse de l'abbé Cousin à l'abbé Deric, consignée dans l'*Histoire du Mont Saint-Michel et du diocèse d'Avranches* par l'abbé Desroches (t. I, p. 95), « saint Aubert n'a été évêque d'Avranches qu'en l'an 708, comme on le prouve par un titre original, que l'on conserve dans l'église de Saint-Gervais, à Avranches. » Les faits que nous relatons ici se passaient donc la première année de l'épiscopat de saint Aubert.

vénérable évêque est frappé plus sévèrement[1] afin que, ne s'étant pas soumis aux deux premiers avertissements, il rejoigne au plus vite ce lieu qu'il savait cependant ne pas devoir quitter avant d'avoir accompli ce qui lui était ordonné. En confirmation de ce fait on montre aussi en cet endroit une pierre en quelque sorte empreinte d'un doigt d'homme et sur laquelle, se souvenant, il s'assit jusqu'à ce qu'il eût mené l'ouvrage à sa fin. A l'évêque demandant quel emplacement pouvait paraître propre à la con-

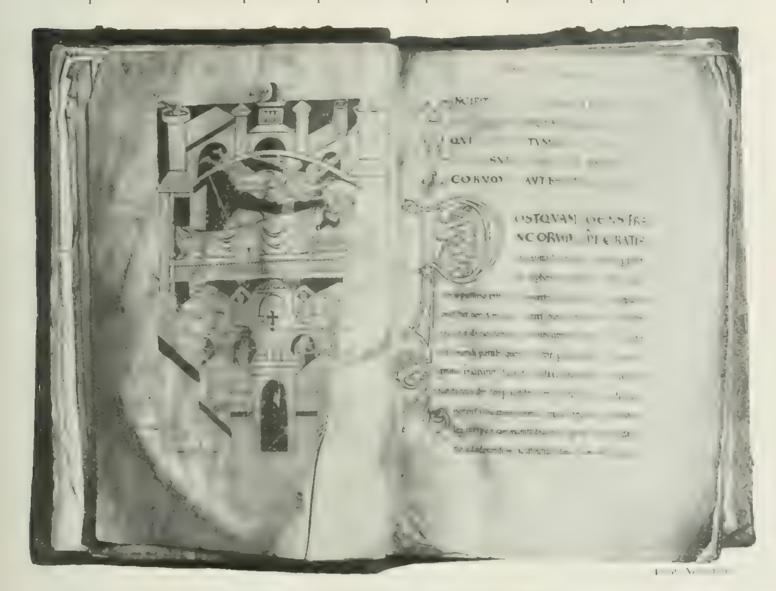


FIG. 44. — Cartulaire de Robert de Torigni.

Manuscrit du XIIe siècle provenant de la Bibliothèque du Mont-Saint-Michel (Bibl. d'Avranches, n° 210). Frontispice représentant la vision de saint Aubert.

struction, il fut répondu, par la parole angélique, de bâtir l'édifice là où un taureau se trouvait retenu et lié. Comme il s'informait de l'amplitude du lieu, il apprit par les mêmes réponses qu'il devait donner à l'édifice l'étendue du circuit qu'il verrait foulé par les pieds du taureau. Après quoi il fut ordonné que le taureau dérobé fût rendu à son maître.

« Alors le vénérable évêque, plein de certitude touchant la vision, étant arrivé dans le lieu précité avec des hymnes et des louanges, commença d'exécuter l'œuvre prescrite. Et ayant rassemblé une grande

1. Ici le *Cartulaire* a introduit la phrase : « *apparente in ejusdem presulis capite usque in hodiernum diem in testimonio foramine*, un trou apparaissant pour la première fois en témoignage dans la tête du prélat ».

multitude de paysans, il nettoya le lieu et en aplanit le sol. Au milieu s'élevaient deux roches que les mains des nombreux travailleurs ne pouvaient mouvoir ni tirer de leur place. Comme ils étaient depuis longtemps arrêtés et qu'ils ne savaient que faire, dans la nuit suivante une vision apparut à un homme nommé Bain, dans le village appelé Itius[1], lequel, père de douze fils, occupait un rang élevé parmi les siens. Averti par un songe d'aller se mettre à l'œuvre avec les travailleurs, celui-ci se rendit incontinent à l'endroit avec ses fils pour exécuter ce qui lui avait été ordonné. Lorsqu'il fut arrivé, faisant, grâce au secours de saint Michel, ce que la force humaine ne pouvait faire, il remua si facilement et d'une manière si merveilleuse une masse d'un grand volume qu'elle semblait n'avoir aucun poids[2]. Et tous louant en commun Dieu et le saint Archange Michel poursuivaient avec plus de courage le travail commencé.

« Et comme ledit évêque, encore incertain, réfléchissait sur la grandeur de l'église à construire, au milieu de la nuit, comme autrefois pour Gédéon en signe de victoire, une rosée tomba au haut du Mont. Là où les fondements devaient être placés était la sécheresse; et il fut dit à l'évêque : Va et comme tu verras qu'il t'a été signifié, jette les fondements. Celui-ci aussitôt, rendant grâces à Dieu tout-puissant et implorant le secours de l'Ange Michel, se levant joyeux entreprit l'ouvrage.

Leçon IV.

« C'est pourquoi il construisit une église qui ne s'éleva pas en un faîte aminci, mais s'arrondit en forme de crypte pouvant contenir, à ce qu'on suppose, une centaine de personnes, reproduisant la forme de celle du Mont Gargan où l'Archange avait lui-même, dans le flanc escarpé de la montagne, préparé pour les humains une habitation où ils pussent louer et glorifier Dieu; enseignant clairement que c'est dans les espaces célestes que nous devons toujours demander l'appui de la protection divine et que dans nos contemplations nous devons élever nos regards vers les astres et ne pas laisser nos cœurs croupir dans les marais fangeux de la terre. Lorsque peu de temps après, avec le secours de Dieu, l'édifice fut élevé, le bienheureux homme de Dieu, l'évêque Autbert, restant inquiet parce qu'il comprenait que des gages du saint Archange lui faisaient défaut, le

1. Huysne, riant village assis sur une hauteur à 5 kilomètres à vol d'oiseau au sud-est du Mont Saint-Michel.

2. D'après ce récit, Bain semble avoir opéré avec ses douze fils. Or, une autre version, très répandue et rapportée par les *Acta Sanctorum*, parle d'un seul de ses enfants en bas âge qui, porté par saint Aubert, aurait fait ce prodige par la seule impulsion du pied (*Infantem unum impulsu pedis id præstitisse*). On montre encore, au bord de la grève au nord, une roche portant une sorte d'empreinte que les guides disent être celle de ce pied et contre laquelle, en commémoration de ce prodige, aurait été construite la petite chapelle dédiée à saint Aubert.

bienheureux Michel avertit ce même prêtre d'envoyer rapidement des frères vers le lieu où est vénérée la mémoire du très Saint Archange, au Mont Gargan, afin que sous la protection de l'Ange, ils lui rapportassent une bénédiction qu'il accueillerait avec la plus vive reconnaissance[1].

Comment les saintes reliques furent rapportées du Mont Gargan[2].
Leçon V.

« Cependant les messagers annoncés arrivent en ce pays; reçus avec



Phot. Neurdein.

Fig. 45. — Chapelle Saint-Aubert, construite au XV[e] siècle auprès de l'emplacement des roches éboulées de la montagne.

bienveillance par l'Abbé de ce même lieu, ayant changé de vêtements et s'étant délassés de la fatigue d'un si long voyage, ils exposent tout ce qui s'est passé dans leur région et ce pour quoi ils sont venus. Quand l'Abbé du dit lieu eut rapporté ces paroles à son évêque, l'un et l'autre adressèrent d'abondantes louanges au Dieu tout-puissant qui, lorsque les humains

1. D'après le Bénédictin de 1618, ces messagers auraient été au nombre de trois. Il est intéressant de lire l'itinéraire suivi par eux dans Guillaume de Saint Pair, *Roman du Mont Saint Michel*, pages 18 et 19.

2. Le Mont Gargan (*Monte Gargano*) fait partie d'un massif montagneux calcaire de l'Italie méridionale formant ce qu'on appelle vulgairement « l'éperon de la botte ». L'abbaye qui s'y trouvait alors dépendait de l'évêché de Siponte. Après l'apparition de saint Michel qu'on fait remonter à l'année 495, cette montagne prit le nom de *Monte San Angelo* qu'elle a conservé jusqu'à nos jours.

sont tombés par la fragilité de leur nature, daigne manifester son suffrage à ses ministres. Des reliques ayant été prises, avec la vénération qui convenait, en ce lieu où le bienheureux Archange avait commandé sa mémoire aux fidèles, à savoir, une partie du manteau rouge que l'Archange déposa au Mont Gargan sur l'autel qu'il avait construit de sa propre main, et un fragment du marbre sur lequel il s'était tenu debout, dont il existe encore aujourd'hui des vestiges dans le même lieu, l'Abbé les remit aux dits Frères pour les porter dans le lieu sacré, à la condition que le lien de la charité unirait éternellement ceux qu'avaient associés la révélation angélique.

De la réception de la protection angélique. Leçon VI.

« Cependant les messagers, revenant après de longs espaces de route vers le lieu d'où ils étaient partis, le jour même où l'église avait été terminée sur le Mont précité dans les régions occidentales, entrèrent comme dans un monde nouveau là où ils n'avaient laissé que d'épais buissons[1]. Tandis qu'ils s'approchent incontinent, le prêtre du seigneur, Autbert, accourant avec beaucoup de louanges, avec des cantiques spirituels, porte sur la montagne sacrée les secours angéliques qui seront profitables aux mortels. On ne peut dire de quelle joie exultèrent les provinces adjacentes à cette arrivée pour ainsi dire angélique; car elles se voyaient attribuer l'inestimable don d'un secours divin dans celui qu'elles avaient mérité d'avoir du bienheureux Michel Archange, le porte-étendard, le prince de la milice céleste; sachant aussi les signes et les merveilles que le Seigneur opère par son ministre, tellement que, dans le parcours du chemin, douze aveugles avaient recouvré la lumière et que plusieurs personnes affligées de diverses infirmités avaient été rendues à leur santé première. Et il doit être ajouté à ces miracles qu'une femme aveugle du village appelé Asteriac[2], suivant les dons très précieux de l'Archange suprême, sitôt qu'elle eut atteint la plaine et le sable de la mer, avait recouvré la vue par un don de Dieu, émerveillée d'être si subitement passée des ténèbres à la lumière. Désormais et jusqu'à aujourd'hui, le Seigneur n'a pas cessé d'opérer chaque jour en ce lieu, par son ministre suprême, de pareilles choses à la louange et à la gloire de son nom.

1. Les auteurs qui attribuent la séparation du Mont d'avec le continent par l'invasion subite de la mer, à une grande marée de 709, s'appuient sur cette phrase pour dater ce phénomène, en le plaçant entre le départ et le retour des envoyés au Mont Gargan dont le voyage n'a duré qu'une année. L'allusion doit s'appliquer plutôt à la transformation des lieux où s'élevait le nouvel édifice ou bien à quelque récent envahissement de la mer entre Avranches et le Mont par le fait d'une forte marée qui, du reste, a fort bien pu déterminer à ce moment un isolement complet, depuis longtemps préparé.

2. Aujourd'hui Beauvoir, qui aurait pris ce nom sur l'exclamation de l'aveugle guérie, laquelle se serait écriée : qu'il fait beau voir! (Dom Jean Huynes, *Histoire générale de l'abbaye du M. S. M.*, t. I, p. 56.)

« C'est pourquoi le jour qui est le XVII[e] des calendes de novembre, la vénérable dédicace du temple ayant été accomplie, l'homme du Seigneur, Autbert, après qu'il eût tout disposé avec sagesse, établit aussi les fonctions de clercs servant Dieu, en les y établissant au nombre de douze[1] qui devaient perpétuellement persévérer, avec de légitimes règles, dans le service du très heureux Archange, quoique le même nombre de clercs n'ait pas été maintenu en ce lieu par les successeurs du bienheureux homme. En même temps, il donna sur son évêché à ceux qui servaient en ce lieu des villages tels que ceux d'Huynes et de Genest.



Fig. 46. — Fontaine Saint-Aubert.

De l'eau obtenue par la révélation angélique.

« Cependant le même prélat, voyant tout disposé dans un ordre convenable, pensa qu'il fallait demander au saint Archange la seule chose qui pouvait paraître difficile, c'est-à-dire une source d'eau sans laquelle ne peut exister la vie des mortels. Tandis qu'avec son troupeau assemblé il demande le secours de Notre-Seigneur Jésus-Christ et en même temps de saint Michel afin que celui qui, autrefois, a fait jaillir l'eau de la pierre pour son peuple altéré, daigne écarter la pénurie d'eau, il apprend enfin par une indication angélique un lieu où, en creusant un trou profond dans l'escarpement du rocher, on trouve bientôt une merveilleuse abondance d'eau qui peut fournir aux habitants l'usage demandé. Et il a été démontré de plusieurs manières que cette eau

1. Dom Jean Huynes dit qu'il les logea dans de petites cellules autour de l'église. Cette disposition est bien conforme à l'usage adopté dans les premiers groupements monastiques décrits par Albert Lenoir, *Architecture monastique*, t. I, p. 8 et 9.

courante est salutaire à boire. Car elle porte un prompt remède aux fiévreux toutes les fois que leur est venu le désir d'en prendre[1] ».

Aubert mourut à Avranches vers 725, ordonnant que son corps fût transporté au Mont-Saint-Michel. On le déposa, en effet, dans l'église qu'il avait fait construire, près de l'autel où il avait coutume de dire la messe ; et, en présence des miracles qui s'opéraient devant son tombeau, la voix populaire ne tarda pas à le déclarer saint[2].

Dès son épiscopat avaient commencé les pèlerinages au Mont-Saint-Michel. Le roi de France, Childebert III, y était venu en 710 et, après lui, bien des souverains s'humilièrent devant l'autel élevé sous l'invocation de l'Archange. De jour en jour, ces pèlerinages devinrent plus fréquentés, et les fidèles accouraient de partout recueillir les indulgences attachées au saint lieu par les souverains pontifes[3].

1. Cette source alimenta longtemps le monastère. D'après certains historiens, elle fut seule à pourvoir d'eau le Mont jusqu'au XVe siècle où fut établie, en 1417, la première citerne en prévision du blocus qu'allaient mettre les Anglais devant la place. Il est toutefois à remarquer que déjà dans les dernières années du XIe siècle, lors du siège qu'Henri Ier eut à soutenir contre ses frères, le manque d'eau se fit sentir. Cependant la fontaine existait certainement au XIIe siècle, où elle fut l'objet de fortifications de la part de l'abbé Richard Turstin. L'affaissement progressif du sol est cause que cette source située au pied du rocher au nord est aujourd'hui tarie ou tout au moins ne donne plus qu'une eau saumâtre, peu abondante et inutilisable.

2. On sait que la canonisation des saints n'a commencé qu'après le Concile de Trente. En dehors de ces faits principaux de sa vie épiscopale, saint Aubert est généralement peu connu et il semblerait que son rôle comme propagateur de la civilisation n'ait pas été jusqu'ici suffisamment apprécié. Voici pourtant comment Guillaume de Saint Pair s'exprime à l'endroit de ce saint évêque :

« Il mesme quand il savoit
Ou en languor povre gisoit,
Visitout lei molt dolement,
Si il confortout benignement
Et en après quand sen tornout
De sa substance lor leissout.
A tots gens ert molt amables,
Simple et dous et enorables,
Il estoit peire as orfenins,
Il estoit ostes as pelerins,
Il estoit pied as éslopés,
Il estoit oil as essorbés. »

Roman du Mont-Saint-Michel, p. 41.

3. Nous renvoyons pour les détails concernant les pèlerinages à l'Appendice II : *les Pèlerinages au Mont Saint Michel*.

II

LES NORMANDS — LES PREMIERS DUCS DÉCADENCE DE LA COLLÉGIALE

Comme le reste de la France, la Normandie connut dans les premières années du IXᵉ siècle une ère de paix et de prospérité. Charlemagne vint à Rouen et visita les côtes normandes[1]. Il fit fortifier les points susceptibles d'être attaqués par les pirates et rebâtir le château d'Avranches. Il envoya un comte contre les populations de la Petite Bretagne révoltées et contraignit les habitants de l'Avranchin au paiement de l'impôt. A la mort de l'empereur, le pays retomba dans le désordre et l'anarchie. Les côtes de la Manche eurent à souffrir des invasions des pirates du Nord et bien peu des villes ou des sanctuaires du littoral échappèrent au pillage et à la dévastation. En 875, sous la conduite de Rollon, les Normands désolent la Neustrie que désertent ses habitants. Tous ceux qui échappent à leur fureur s'enfuient au fond des forêts ou au sommet d'escarpements offrant un refuge contre les incursions de ces barbares. A cette époque commence l'occupation du Mont-Saint-Michel par une population laïque, tirant sa subsistance de la mer et ses ressources du voisinage avec le lieu miraculeux. Les anciens manuscrits de l'abbaye appellent les familles avranchinaises qui se retirèrent alors au Mont-Saint-Michel *des voleurs*, sans doute parce que ces indigènes explorèrent pour leurs besoins les terres voisines et vécurent de cette espèce de brigandage. Ce lieu fut leur place d'armes : ils y plantèrent la vigne, le figuier, le néflier et construisirent une petite église qu'ils dédièrent à saint Pierre[2]. Ils allaient sur les grèves chercher leur nourriture, et les femmes vendaient aux pèlerins des objets, des souvenirs auxquels ils attribuaient des vertus merveilleuses.

Possesseurs de grandes richesses, les monastères étaient principalement en butte aux convoitises des envahisseurs. Aussi les moines les abandonnaient-ils en emportant ce qu'ils pouvaient de leurs objets les plus précieux. Ceux de l'abbaye de Glanfeuil[3] s'étaient enfuis avec les reliques de saint Maur. Après être restés dix-huit mois dans une terre appartenant au comte Audon[4] où ils se croyaient en sûreté, ils résolurent de se rendre au monastère des Fossez. Ils rencontrèrent sur leur route des

1. Voir Sigebert et les *Annales Saxonnes*.
2. Une charte de Richard parle déjà du bourg et de l'église paroissiale.
3. Glanfeuil ou Glanfeuille, monastère angevin fondé, vers 545, par saint Maur, disciple de saint Benoît.
4. *Vita Sanctorum ordinis S. Benedicti*, t. I, p. 85.

pèlerins venant de Rome parmi lesquels se trouvait un clerc du nom de Pierre. C'était un des chanoines du Mont-Saint-Michel[1] qui avait quitté le monastère depuis deux ans et en rapportait des manuscrits anciens et très usés par le temps. Ils contenaient la vie de saint Benoît et celle de ses disciples, Honoré, Simplice, Théodore, Valentinien et Maur[2]. Les religieux, désireux de posséder la vie de leur patron, obtinrent du chanoine qu'il leur cédât ces manuscrits contre une somme d'argent[3].

Dans les débuts du x[e] siècle, la Normandie vit se rouvrir pour elle une période de paix relative. En 911, Charles le Simple, ne pouvant arrêter les Normands, fut contraint de conclure le traité de Saint-Clair-sur-Epte. Par cet acte, il donnait à Rollon, sous le titre de duché, toute la partie que les envahisseurs appelaient déjà Normandie[4] et, de plus, la seigneurie directe et immédiate de la Bretagne, à la seule condition d'en rendre hommage et de se faire chrétien[5]. Rollon partagea aussitôt la Neustrie entre ses compagnons de gloire et se réserva seulement les terres et les forêts de Mortain. Quand il eut embrassé la religion chrétienne, en 912, il appliqua tout son zèle à réparer le mal qu'il lui avait fait et s'occupa des monastères. On lui représenta le Mont-Saint-Michel comme un des lieux les plus vénérés de l'univers, et il y rappela les religieux que la peur avait fait fuir. Il leur rendit leurs biens et en ajouta d'autres, dont notamment la terre d'Ardevon. Les chanoines reprirent leur vie canoniale. Mais leur fuite dans un monde en proie au désordre le plus barbare leur avait fait perdre les vertus monacales, et on les vit bientôt abandonner la prière et la frugalité.

En succédant à son père en 917, Guillaume Longue-Épée manifesta la même bienveillance que lui à l'égard de la religion chrétienne qu'il favorisa de tout son pouvoir[6]. Ses libéralités furent généreuses envers les monastères ruinés et il fit au Mont-Saint-Michel des donations considérables. Les villages de Moidrey, Carnet, Marigny, Curey, la Forge et Soligny devinrent la propriété de la Collégiale. Il fut assassiné dans une île de la Somme, à l'instigation du comte de Flandre dont il avait combattu les usurpations (17 décembre 942).

1. *Annales ordinis S. Benedicti* par Mabillon, t. I, p. 655.

2. *Ibid.*, t. I, p. 107.

3. Tous ces détails sont extraits d'une lettre d'Odon, abbé du monastère de Glanfeuil, à Adelmodus, archidiacre de l'église du Mans (Abbé Desroches, t. I, p. 120).

4. Wace et presque tous les historiens ont ajouté que Charles le Simple avait en outre donné à Rollon sa fille Giselle en mariage. Voir l'intéressante dissertation de l'historien de Gerville, contredisant cette assertion d'une façon concluante. *Recherches sur le M.-S.-M. et sur les anciens châteaux du dép. de la Manche*, p. 258.

5. Cette clause assujettissait, suivant les ducs de Normandie, la Bretagne à la Normandie. Les Bretons l'entendaient autrement. D'où les guerres acharnées où les Bretons furent souvent vaincus mais jamais soumis.

6. Il poussa même la ferveur jusqu'à vouloir revêtir l'habit monastique. (Gabriel du Moulin, *Histoire de Normandie*.)



Phot. Neurdein.

FIG. 47. — LE MONT-SAINT-MICHEL AU NORD-OUEST, EN 1900.

Il laissait un fils de dix ans du nom de Richard, qui, élevé dans les mêmes sentiments de piété, continua l'œuvre de réparation religieuse à laquelle s'étaient attachés ses ancêtres. Dans ses fréquentes visites au Mont-Saint-Michel, Richard Ier, surnommé Sans Peur, n'avait pas tardé à s'apercevoir de l'indignité de la vie qu'y menaient les chanoines de la Collégiale, abandonnant le service divin à de misérables clercs qu'ils salariaient pour les remplacer. Il s'efforça de les ramener par des remontrances, des prières et des menaces. Tous ces moyens restèrent sans effet auprès de ces hommes « adonnés aux plaisirs de la table, aux chasses et aux autres voluptés[1] ». Prenant conseil de l'archevêque Hugues et de son frère, le comte Radulphe, Richard leur proposa de substituer des moines réguliers à ces clercs aux mœurs dissolues. Leur réponse ayant été conforme à son dessein, il leur recommanda de garder le silence jusqu'à ce qu'il eût fixé son choix. Il envoya en même temps des messagers au Saint-Siège pour solliciter son avis, et le pape Jean XIII, qui l'occupait alors, déclara approuver entièrement l'intention du duc.

« Le prince, ayant choisi onze moines, vint à Avranches comme pour traiter de toute autre affaire; ordonnant aux religieux de suivre ses pas, il envoya aussitôt un de ses grands au Mont-Saint-Michel pour prescrire aux clercs ou de suivre la règle monacale ou de sortir du lieu. Quand celui-ci fut arrivé, lorsqu'il eut reçu des gardiens les clefs des reliques et des ornements et qu'il eut exposé l'ordre du prince, ceux-ci, rejetant avec la même obstination la loi monacale.... sortirent du lieu et s'en allèrent en divers endroits, comme il plut à chacun. On dit que deux d'entre eux seulement, Durand et Bernehere[2], restèrent retenus, l'un par amour du saint, l'autre, Bernehere, par une infirmité de son corps. Montrant son mal, il priait qu'on le laissât sur son lit qui était voisin de la basilique, auprès de laquelle il vivrait, et cela, non pas dans un désir de religion, mais dans une perfide intention : il voulait dérober secrètement le corps de saint Aubert qu'il avait caché dans sa cellule. L'envoyé refusa tout à fait, disant que ce serait très préjudiciable aux moines à substituer, que sa cellule était faite non pour les malades, mais pour les gardiens de l'église. Mais lui, au contraire, demandait au moins un répit de quelques jours pendant lesquels il chercherait un lieu qu'il pût habiter ou bien qu'on lui désignât une maison quelconque pour les nuits suivantes; il suppliait qu'on lui laissât jusqu'au lendemain, jurant qu'il ne sortirait que contraint par la violence. Tant d'importunité ayant fait penser qu'il avait caché là quelque chose qu'il méditait d'enlever dans le silence de la nuit, on le fit emporter et déposer dans une maison sur le côté du Mont, ordonnant de

1. *Solis comessationibus, venationibus ceterisque intenti erant voluptatibus* (Cartulaire, ms. n° 210. Bibl. Avr.).

2. Bernier.



FIG. 48. — LE MONT-SAINT-MICHEL AU NORD-OUEST, À LA FIN DU Xe SIÈCLE.

Restitution d'après les vestiges des monuments et les textes anciens.

lui donner abondamment tout ce qui lui était nécessaire. Les choses étant ainsi faites, l'envoyé, ayant laissé quelques-uns des siens à la garde du lieu, revint sur ses pas et annonça au duc Richard ce qu'il avait fait. Celui-ci s'avança alors avec les évêques, les abbés et ses grands, vers le Mont, et entrant dans la sainte demeure avec des hymnes et des louanges, il y établit les moines et mit à leur tête Maynard, homme d'une noblesse remarquable et doué de toute sainteté[1] ».

1. *Cartulaire*, ms 210. Bibl. Avr.

CHAPITRE III

LE MOYEN AGE (966-1499)

I

L'ABBAYE BÉNÉDICTINE JUSQU'AU XII[e] SIÈCLE

Maynard I[er] (966-991). — Maynard II (991-1009). — Hildebert I (1009-1017). — Hildebert II (1017-1023). — Almod (1023-1031). — Théodoric (1031-1033). — Suppo (1033-1048). — Radulphe ou Raoul de Beaumont (1048-1058 ou 1060). — Ranulphe ou Renaud de Bayeux (1060 ou 1063-1084). — Roger I[er] (1085-1102).

Ainsi, en 966, grâce à l'initiative du duc Richard soutenue par l'autorité du Saint-Siège, une abbaye bénédictine se trouva établie au Mont-Saint-Michel. C'est son histoire que nous allons suivre, pour ainsi dire, pas à pas, à travers les siècles troublés du moyen âge.

MAYNARD I[er] (966-991[1]). — Le premier acte du duc Richard fut de délivrer à la nouvelle abbaye une Charte qu'il prit soin de faire confirmer par le pape Jean XIII et par le roi de France Lothaire pour conférer aux moines le privilège d'autonomie[2]. Stipulant que l'abbé serait élu par ses frères[3], cette Charte attribuait à ce dignitaire la pleine juridiction temporelle sur les habitants du rocher; le duc ne s'y réservait que le droit de remettre au prélat le bâton pastoral. La Charte royale atteste, en outre, la suzeraineté de la France sur la Normandie.

Le duc environna le monastère des murailles nécessaires à sa sauvegarde[4] et enrichit les autels de tables d'or et d'argent d'un grand prix, ainsi que de calices, de croix et de candélabres d'or d'un poids consi-

1. La date de 966 est donnée par la *Chronique* de Robert de Torigni.

2. Les atteintes que, par la suite, les ducs de Normandie portèrent à ce privilège furent des causes sans cesse renaissantes de troubles au sein du monastère bénédictin.

3. Conformément à la règle de saint Benoist qui dit : « En l'ordination ou eslection de l'abbé, on aura tousiours esgard à ce que la raison veut : que celuy là soit ordonné que toute la congrégation, d'un commun accord, aura esleu selon Dieu : ou qu'une seule partie, bien que petite, aura plus discrètement et meurement choisi... » *La règle du B. Père saint Benoist*, ch. LIV, p. 115.

4. *Menia congrua monachis ibi edificari fecit* (Cartulaire).

dérable. Indépendamment de la magnificence qu'il apporta à la décoration du sanctuaire, il construisit de spacieux bâtiments pour les moines[1] et ajouta à ces dons des revenus importants.

Le choix de Maynard inaugura sous d'heureux auspices la première prélature de la nouvelle abbaye. Né de parents de haute condition, ce religieux avait précédemment été abbé du monastère de Saint-Wandrille, à Fontenelle[2], qu'il avait dès 960 relevé de l'état de ruine où l'avaient précipité les dévastations normandes.

Scrupuleux observateur de la règle, il tint à s'acquitter lui-même du soin de sonner les offices[3]. Afin d'être mieux à même de remplir les devoirs de cette charge, il couchait dans le logis précédemment occupé par le chanoine Bernier contre l'église. « On ne soupçonnait pas que rien fût caché sur le lambris du plafond[4], parce qu'on ne voyait dans les murs aucun trou, si petit fût-il, qui pût éveiller les soupçons. C'est ainsi que le corps de saint Aubert resta ignoré jusqu'au temps de Maynard second, où un miracle s'étant opéré divinement, il fut transporté par cet abbé dans l'église du bienheureux Michel[5] ». La conservation de cette ancienne cellule attenante à l'église dans les conditions où elle s'y trouvait au temps de la Collégiale s'accorde peu avec l'hypothèse du vaste sanctuaire et des bâtiments de construction nouvelle que certains auteurs attribuent aux libéralités du duc Richard. Elle indique plutôt que ce prince s'était



Fig. 49. — Moine bénédictin. XIe siècle.

D'après l'*Album historique* de Lavisse et Parmentier.

appliqué à mettre les anciens bâtiments de la Communauté en état de recevoir dignement les nouveaux occupants et à enrichir l'ornementation du sanctuaire.

Appuyée d'une rigoureuse observance de la règle bénédictine, une

1. *Delubrum miræ magnitudinis speciosaque monachis mœnia construxit* (*Gallia Christ.*, col. 512).

2. Dom J. Huynes. — Dom Th. Le Roy déclare (t. I, p. 92) n'avoir trouvé nulle part la mention de Maynard, abbé de Saint-Wandrille. Il est fort possible que, dans la rapidité de ses recherches, il ait laissé passer cette information qui n'avait pas échappé aux investigations plus minutieuses de son devancier.

3. « L'abbé doit avoir le soin de sonner l'office divin, tant de nuict que de jour : ou bien commettre cette charge à un religieux qui soit tellement soigneux que tout se fasse à poinct nommé » *Reigle du B. Pere saint Benoist*, ch. XLVII, p. 86.

4. *Super laquear*.

5. Cartulaire : *Qualiter ibidem sunt monachi constituti*. Ce document établirait que la découverte du corps de saint Aubert aurait eu lieu dans les dernières années de la prélature de Maynard II. Or, Dom Jean Huynes et, après lui, Dom Th. Le Roy assurent, d'après les *Histoires latines de l'abbaye*, que ce fut sous Hildebert Ier.

pratique sincère des vertus chrétiennes inaugura, à la naissance de cet établissement monastique, une ère de prospérité morale, intellectuelle et matérielle dont il éprouva les bienfaits aussi longtemps qu'il fut gouverné suivant les principes de piété, d'indépendance et de travail sur lesquels était fondée son institution. Maynard avait charitablement accueilli le repentir du chanoine Durand qui lui avait demandé à rentrer, et, pour accentuer la générosité du pardon, il lui avait conféré la charge de chapelain de l'église abbatiale. Bernier étant mort quelque temps après dans l'impénitence finale, il laissa au neveu de celui-ci, Foulques, lequel avait vainement essayé de réconcilier son oncle avec le monastère réformé, tout le mobilier qui restait de lui[1]. Dans la paix sereine du recueillement religieux se développa bientôt « l'étude des sciences divines et humaines ». L'abbaye forma quelques religieux de distinction, entre autres Guérin, qui gouverna l'abbaye de Cerisy[2]. C'est fort probablement à cette époque qu'au cours de la reconstitution des archives monacales dispersées ou détruites par les chanoines indignes, Maynard fit composer le fameux manuscrit relatant les origines historiques du lieu et en fixant les traditions[3].



FIG. 50. — Abbé bénédictin.

(Figure empruntée aux *Annales de l'Ordre de saint Benoît*, d'après l'*Album historique* de Lavisse et Parmentier.)

Après vingt-cinq années d'une prélature digne et bien remplie, ce vénérable abbé mourut de vieillesse le 16 avril 991. Le duc Richard fut fort affligé de cette perte, et, pour manifester avec éclat les sentiments que ce deuil lui inspirait, il se rendit en personne aux obsèques, accompagné des grands de sa cour.

MAYNARD II (991-1009). — Profitant de la présence du prince, les religieux se réunirent aussitôt pour élire le successeur de l'abbé défunt. Leur choix se porta immédiatement sur son neveu, du nom de Maynard, qu'il avait amené avec lui de l'abbaye de Saint-Wandrille. Les vertus de Maynard II, qui lui avaient déjà valu les fonctions de prieur du monastère montois, continuèrent, après son élévation à la dignité suprême, à lui

1. *Quidquid possiderat concesserunt idem monachi supradicto ejus nepoti Fulcholdo...*

2. *Gallia Christ.*, t. XI, p. 514.

3. *Historia Montis Sancti Michaelis* (Ms. nº 211. Bibl. Avr.). La rédaction en est attribuée à tort par Mabillon à un chanoine de la Collégiale de Saint-Aubert. Il existe à la Bibliothèque d'Avranches d'autres manuscrits du même temps dont elle a recueilli l'héritage de la Bibliothèque du Mont-Saint-Michel. Nous citerons notamment un *de Oratore* de Cicéron et trois traités de Boëce, catalogués avec plusieurs autres manuscrits de la même époque sous le nº 1975.

attirer la sympathie de ses religieux, la faveur des grands et les témoignages de la vénération générale.

Les revenus de l'abbaye s'enrichirent de généreuses donations. Dès la première année de cette prélature, Mayeul, abbé de la grande abbaye de Cluny, se dessaisit de plusieurs terres et vignes qu'il possédait en Touraine pour en faire don aux religieux du Mont-Saint-Michel. Conan Ier, duc de Bretagne, ayant demandé par son testament à être enterré dans la chapelle Saint-Martin de l'église abbatiale, son fils et successeur Geoffroy fit, en 996, au monastère qui abritait la sépulture paternelle, la donation des paroisses de Saint-Méloir, de Saint-Benoît-des-Ondes et de Cancale.

Cependant un sinistre épouvantable était venu jeter la consternation dans le monastère. En 992, au dire de Th. Le Roy[1], le feu, ayant pris dans quelques maisons de la ville, s'étendit à l'abbaye et réduisit en cendres l'église et les bâtiments réguliers à l'exception toutefois de la cellule jadis occupée par le chanoine Bernier et servant alors de logis à l'abbé. Les religieux ne purent arracher aux flammes que les objets précieux et de sainteté, les vases sacrés, les ornements et les reliquaires. Ils sauvèrent notamment « une grande châsse toute dorée dedans laquelle estoit une autre petite qui contenoit un vase dans lequel estoient les reliques que saint Aubert avait envoyé quérir au Mont Gargan[2] ». Pour comble de malheur, la Sélune, grossie par des pluies abondantes, débordait hors de ses berges et se creusait un nouveau lit assez profond pour opposer pendant quelque temps une barrière infranchissable aux pèlerins. La superstition populaire établit une relation entre ce cataclysme et l'apparition d'une comète qui illumina le ciel de sa clarté durant trois mois[3].

Ces épreuves ne firent pourtant que rendre plus éclatante la stoïque résignation des moines et de leur abbé qui, « supportant d'un grand courage cette infortune, s'employèrent à nettoyer la place et à faire construire des logements et une église selon leur petit pouvoir, Richard second, duc de Normandie, les aydant de ses richesses[4]. » Richard Ier en mourant avait laissé, de son épouse Gonnor, ce jeune prince que l'on surnomma le Bon et trois autres enfants. Une de ses filles épousa Ethelred, roi d'Angleterre, qui eut pour le Mont une telle vénération, qu'en envoyant une armée ravager la Normandie, il ordonna de n'épargner que cette montagne[5]. La duchesse Gonnor elle-même s'intéressa vivement à l'abbaye

1. Dom Th. Le Roy dit de cette date : « Les advis sont divers pour le temps. Néantmoins j'estime estre en l'an 992 ou peu s'en fauet. »

2. Dom Jean Huynes, t. I, p. 65.

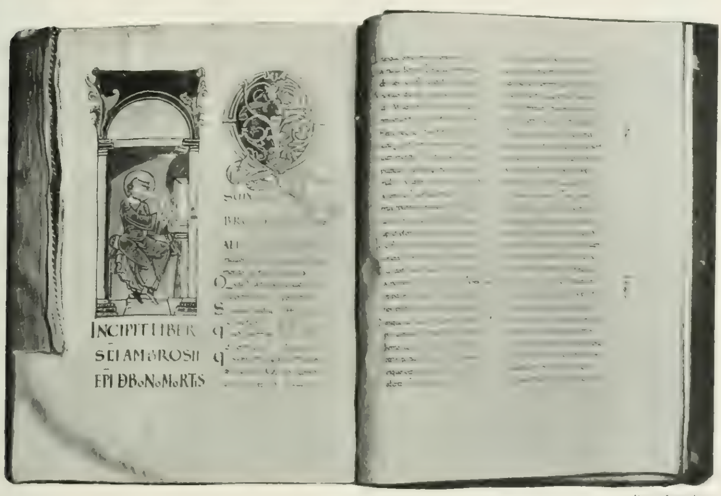
3. « Toutes les fois, dit Raoul Glaber, que Dieu a fait voir au monde de pareils prodiges, peu après il arrive de grands malheurs ». *Historia Francorum*, l. III.

4. Dom Jean Huynes, t. I, p. 65.

5. *Ne tantæ sanctitatis locum concremarent*. Will. Gem., liv. V, chap. IV.

et contribua par ses largesses à la réédification de l'église et des bâtiments monastiques[1].

La restauration du sanctuaire étant terminée[2], les religieux, avant de replacer la châsse sous une toiture de bois disposée à cet effet au-dessus de l'autel[3], prirent la précaution de s'assurer de la présence des précieuses reliques qu'elle devait renfermer. Leur stupéfaction, en constatant leur disparition, n'eut d'égale que leur joie quand un pêcheur vint leur apprendre que le vase qui les contenait reluisait au soleil sur une pierre au pied de la montagne. Ils accoururent et, se saisissant du précieux reliquaire avec



Phot. Neurdein.

Fig. 51. — Le livre de saint Ambroise.

Manuscrit provenant de la Bibliothèque abbatiale du Mont-Saint-Michel. Bibl. d'Avranches, n° 26.

tout le cérémonial d'usage, ils le remirent dans la châsse et placèrent cette dernière à l'endroit qu'ils lui avaient réservé. Cette découverte fit une

1. Elle donna notamment la baronnie de Breteville et Donjean près de Torigni. Richard II y ajouta la seigneurie de Verson, le baronnie de Saint-Pair, l'île de Chausey, etc... Nous trouvons dans L. Delisle, *Étude sur la condition de la classe agricole*, appendice IX, p. 675-690, un état des revenus de l'abbaye du Mont-Saint-Michel à Verson (canton d'Evrecy) et de Breteville (canton de Caen). Ce document, rédigé en latin, nous renseigne sur la richesse foncière de l'abbaye au milieu du XIII[e] siècle, richesse dont elle était redevable en grande partie aux ducs de Normandie, rois d'Angleterre.

2. D'après M. de Gerville, l'achèvement de ce travail aurait eu lieu en 996. On verra plus loin, III[e] partie, que cet édifice existe encore presque entier parmi les substructions de l'église romane.

3. Le *Cartulaire* dit : *Interim autem super maius altare fecerunt construi tectum ligneum sub quo predictam capsam cum aliis ornamentis reposuerunt.*

Cette indication est intéressante en ce qu'elle précise la disposition des lieux compre-

impression profonde sur l'imagination des contemporains. C'est ainsi qu'un prélat de grande distinction, Norgod, évêque d'Avranches, ayant cru voir une nuit le Mont enveloppé d'une lumière qu'il attribua à une descente de l'Archange sur le lieu voué à son culte, fut frappé de ce prodige au point de déposer la mitre pour venir à l'abbaye revêtir la bure monacale et se consacrer au culte de saint Michel[1]. Mû par les mêmes sentiments de vénération pour le saint lieu, son successeur, Maugis, conféra à l'abbé les droits spirituels sur les clercs et les laïques du Mont.

Maynard II mourut le 15 juillet 1009 et fut inhumé dans un petit jardin situé auprès du chœur de l'église abbatiale[2]. Se sentant sur le déclin de la vie, il avait fait procéder à l'élection de son successeur. Le choix du couvent se porta sur Hildebert, que ses vertus chrétiennes désignaient particulièrement aux suffrages de ses pairs.

Hildebert I[er] (1009-1017). — Ce moine était dans la fleur de l'âge[3] quand il reçut le bâton pastoral; mais il plut à son souverain par l'élévation de son esprit et la pureté de ses mœurs. Sa prélature confirma les espérances qu'avaient conçues ceux qui l'avaient appelé à cette dignité. Cependant son administration n'a laissé d'autres traces dans les Annales du Mont que les miracles qui se produisirent durant sa courte prélature. Le récit de ces prodiges, destiné à exalter l'enthousiasme des pèlerins, occupe une grande place dans les ouvrages des historiens du XVII[e] siècle[4]. Sans entrer dans la narration de ces miracles, il nous a paru intéressant d'en donner quelques exemples caractéristiques de l'état d'esprit des moines du XI[e] siècle. Ces récits légendaires et merveilleux, colportés à travers la France par les pèlerins, ont servi à accroître, à mesure qu'on avance dans le moyen âge, la renommée du culte de saint Michel, qui fut, dès le XIV[e] siècle, proclamé le défenseur de la France[5].

L'indigne chanoine Bernier avait, comme nous l'avons vu, dérobé le corps de saint Aubert. Sa cellule, dans laquelle il avait caché cette précieuse relique avait été, comme par une protection divine, respectée par les flammes dans l'incendie de 992. Hildebert, pour s'acquitter de la

nant au-dessus de l'autel une plate-forme où était exposée la châsse de saint Aubert. En établissant, en outre, que cette châsse fut *replacée* dans les mêmes conditions où elle se trouvait auparavant, elle permet de conclure que la « nouvelle » église ne différait pas de la précédente et n'était même qu'une restitution de celle incendiée.

1. Cartulaire : *Qualiter Norgodus praesul abrincensis montem sancti Michaelis quasi ardere viderit.*

2. Ms. de Pierre Le Roy.

3. *Juvenili ævo floridum sed acumine sagacis ingenii preclarum morumque maturitate gravidum.* Cartulaire.

4. Dom Jean Huynes et Dom Thomas Le Roy, Dom Louis de Camps et Dom Étienne Jobart.

5. Sur le culte officiel de saint Michel, voir ci-après appendice II : *Les pèlerinages* et appendice III : *L'ordre militaire des chevaliers de saint Michel.*

charge qu'il avait assumée, à l'imitation de ses prédécesseurs, de sonner l'office, fit choix, comme habitation, d'une chambre également proche de l'église et transforma l'ancien logis du mauvais chanoine en la trésorerie abbatiale. On avait souvent entendu dans cette salle « une très douce et mélodieuse harmonie qui délectoit grandement les oreilles des auditeurs, mais... on la négligeoit jusques à ce qu'une nuict, tous estant bien endormys, il se fit un si grand tintamarre dans cette nouvelle thrésorerie, comme si quelqu'un eût voulu sortir par le toict, dont tous furent esveillez et se levèrent hastivement, pensans que ce fussent quelques larrons qui y eussent entré et en voulussent sortir les mains garnies »[1]. Or la rumeur s'était répandue, depuis l'introduction des religieux bénédictins, que le chanoine Bernier avait caché le corps de saint Aubert. On interrogea le neveu du dit chanoine, Foulques, qui reconnut bien avoir été, enfant, témoin oculaire du rapt des ossements de saint Aubert, mais déclara ne pas savoir en quel endroit son oncle les avait cachés. Après trois jours consécutifs de jeûne et de prières, les religieux décidèrent de fouiller partout et finirent par enlever « deux ou trois planches qui estoient clouées au-dessous des poutres ». Quelques-uns d'entre-eux « estans montez en voyans que ces poultres estoient toutes couvertes de plusieurs petits coffrets tous fermez à clef, ils commencèrent de tâcher à les ouvrir; mais comme ils passoient le temps à cela, voicy qu'en un instant... la serrure où estoient les reliques de saint Aubert se détacha et s'envola... aussy viste que si elle eût esté poussée par la foudre ». Foulques, appelé à reconnaître, dit que « ce vaisseau était bien celui dont il leur avait parlé et qu'il le reconnaissoit à certaines marques ». Or, comme ils transportaient dans l'église ces précieux ossements enveloppés « dans un beau et riche drap », un de ceux qui les portaient, nommé Hildeman, pris de quelque doute sur leur authenticité, se sentit en un instant tellement accablé de leur poids « qu'il fut contrainct de tomber en terre sur ses genoux » sans pouvoir se relever. « Ce que voyant, il jugea que c'était une punition de Dieu à cause de ses doutes. Il confessa donc publiquement sa faute, et en



FIG. 52. — Crâne de saint Aubert[2].

1. Dom Jean Huynes, *Hist. gen.*, t. I, p. 70.

2. Nous devons cette photographie à l'amabilité de MM. les chapelains de l'église paroissiale du Mont-Saint-Michel.

fit pénitence, et, par ce moyen, à la mesme heure, recouvra ses forces par les mérites du glorieux saint Aubert.... » Les religieux « estendirent un rideau à travers de l'église », puis retirant « du vaisseau un petit coffre, ils mirent les saincts ossements sur une belle nappe, et les considérans diligemment et d'une pieuse curiosité, ils apperceurent en son chef le trou qu'on y voit encore aujourd'huy[1], et chacun connut apertement par ce signe le coup que l'arcange saint Michel luy donna, s'apparoissant à luy la troisiesme fois. Ils trouvèrent aussi un autel portatif du bienheureux sainct Aubert avec un petit parchemin où à grande peine put on lire ces mots : Hic requiescit corpus Sancti Auberti Abrincatensis episcopi. » Après quoi ils mirent ces ossements « dans une châsse qu'ils colloquèrent au-dessus d'un autel dédié à la Saincte Trinité[2]. » Et Dom Jean Huynes ajoute : « Maintenant on les voit dans la thrésorerie avec plusieurs autres[3] ».

Sous la prélature du même Hildebert, il se passa encore un fait miraculeux en commémoration duquel fut élevé un édifice désigné par les chroniqueurs sous le nom de *Croix des grèves* ou *Croix mi-grève*. En l'an 1011, une femme enceinte, surprise par les douleurs de l'enfantement en se rendant au Mont, accoucha au milieu des flots de la marée montante qui l'environnaient sans l'engloutir. Hildebert, dit Dom Jean Huynes, fit dresser sur l'emplacement « une croix haute de cent pieds, et la fit appuyer de tous costez de plusieurs grosses poultres et barres de fer à ce que, la mer faisant son flux et reflux, elle ne la renversast[4]. Maintenant cette hauteur ne se voit plus, et la mer a tellement couvert de son sable toutes les poultres qu'on ne voit que rarement cette croix. En un obituaire

1. L'abbé Deschamps du Manoir publie dans son *Histoire du Mont-Saint-Michel* (p. 58), une étude anatomique de la tête de saint Aubert faite par le Dr Houssard, et dont nous extrayons les passages suivants :

« A la première inspection, on remarque, vers le milieu ou centre de l'os pariétal droit, une ouverture oblongue d'arrière en avant, assez grande pour qu'on puisse y introduire le pouce. Les bords de cette ouverture sont un peu amincis, lisses au dehors comme au dedans. Rien dans le pourtour de cette ouverture, ni dans toute l'étendue de l'os où elle se remarque, ne peut faire supposer qu'elle soit due à aucune cause traumatique, ni à l'action d'aucun instrument, d'aucune application caustique ou corrosive. Tout est lisse comme si cette ouverture y avait été faite sans violence, et depuis assez longtemps avant la mort du sujet. On ne peut supposer davantage que cette ouverture soit le résultat de l'application du trépan, dont elle ne présente point la forme. »

Le docteur Houssard fait suivre cet exposé du résultat des recherches bibliographiques et historiques auxquelles il s'est livré au sujet de l'application du trépan depuis les temps anciens et il conclut :

« De ces recherches et de ces considérations, prises aux meilleures sources, il résulte évidemment, qu'au VIIIe siècle, le trépan n'était point employé en Occident, et que, même auparavant, il n'avait point été, ailleurs, mis en usage de la manière qui est suivie dans nos contrées depuis le XIVe siècle. »

2. On verra plus loin que cet autel est précisément celui de la chapelle située dans la nef sud de l'église carolingienne.

3. *Hist. gén.*, t. I, p. 71 et suivantes.

4. Dom J. Huynes (t. I, p. 88), tout en faisant remonter cet ouvrage à Hildebert Ier, signale que le ms. *Variae questiones de Angelis, volumen minus*, l'attribue à Hildebert II.

ou collectuaire il est dit que l'an 1589 frère Nicolas Germain fit réparer cette croix », qui, suivant le même historien, émergea des grèves pendant huit jours en 1652, et réapparut encore en 1645, cette fois pendant un mois. Plusieurs religieux du Mont allèrent la voir. « Ce qui apparut est une charpente en quarré de dix pieds de diamètre; tout autour divers gros pouctres et un au milieu surpassant les autres d'environ un pied. Quelques architectes la considérèrent sans en pouvoir comprendre la charpente. Il est à remarquer qu'en cet endroit, sçavoir entre ce Mont et Tombelaine, il y avoit une fort profonde vallée qui est maintenant remplie et comblée de grève[1]. ».

Cette description d'un monument commémoratif élevé au XIe siècle au milieu de la mer à l'aide de bois de charpente serait bien de nature à étonner. D'autre part, l'hypothèse de ce genre de construction étant supposée admise, il serait bien peu probable que les bois s'en fussent conservés assez longtemps pour que l'ensemble de cette sorte d'échafaudage ait pu durer pendant six siècles; d'autant que, dès 1249, ce monument était déjà dans un tel état de délabrement qu'une indulgence de quarante jours était attribuée à ceux qui contribueraient de leurs peines ou de leurs biens à sa restauration[2]. Ces deux sortes d'invraisemblances avaient provoqué notre incrédulité quand nous eûmes connaissance de la note suivante inscrite à la fin de l'ouvrage publié en 1604 par le frère François Feuardent[3] :


Fig. 55.
Anneau d'abbé XIe siècle.
Trouvé dans l'une des sépultures de l'église abbatiale

« Les dévots pèlerins sont avertis qu'on a ôté le reste de l'ancienne croix placée entre Tombelaine et Saint-Léonard[4] en l'honneur d'un miracle arrivé en cet endroit, l'an 1011, en la personne d'une femme grosse, lesquels vestiges n'avaient paru depuis cinquante ans, et sous lesquels on a trouvé une bague d'or aussi éclatante que si elle eût été neuve, laquelle a été mise au trésor. On a fait dresser dans le même endroit une nouvelle croix de cinquante pieds de haut et d'une grosseur en proportion, appuyée de grosses poûltres pour résister plus facilement aux flots de la mer. »

C'est donc cette reconstruction en forme d'estacade et datant de 1589 qu'on vit émerger des sables de la grève en 1652 et 1645.

Les soubassements maçonnés de la croix des grèves reparurent encore

1. Dom Th. Le Roy ajoute que cette vallée existait au quart du chemin entre le Mont et Tombelaine. Mais, comme on le verra plus loin, il se trompait quant à l'emplacement.

2. Dom Th. Le Roy, t. I, p. 220

3. *Histoire de la fondation de l'église et abbaye du Mont Saint-Michel*

4. Cette désignation est en contradiction avec l'emplacement désigné par Dom J. Huynes et Dom Th. Le Roy. On remarquera, en outre, que d'après la date donnée par Fr. Feuardent, ce miracle remonterait à la prélature de Maynard II.

en 1745 et une dernière fois le 27 mars 1868 où une grande marée les mit largement à découvert pour trois ou quatre mois. Son emplacement exact se trouve à l'intersection de deux lignes, l'une allant de la tour du Nord à la pointe du Mouel près Saint-Léonard et l'autre de la pointe de Roche-Torin à Tombelaine[1]. La chaussée au milieu de laquelle s'élevait l'édifice a une longueur totale de 200 mètres suivant presque exactement la direction de cette dernière ligne. Elle s'étend en pente douce de part et d'autre entre deux murs talussés. Sa largeur est de 10 mètres. Le soubassement du monument est un parallélépipède de 2 mètres de côté en pierre de taille sur une hauteur moyenne d'environ 40 centimètres et dont les assises sont en partie éboulées. Le témoin oculaire de qui nous tenons ces renseignements n'a constaté aucune trace de bois de charpente.

Hildebert mourut encore jeune le 7 janvier 1017. L'évêque d'Avranches Maugis officia à ses obsèques et il fut inhumé à côté de son prédécesseur[2].

Hildebert II (1017-1023). — L'élection canonique appela le neveu d'Hildebert Ier à recueillir la dignité pastorale de son oncle. La superbe conception artistique qu'on doit à la prélature d'Hildebert II atteste à la fois la grandeur des vues de cet abbé et la générosité toute princière du bienfaiteur dont les largesses permirent d'entreprendre les belles et audacieuses constructions qui font aujourd'hui l'objet de l'admiration universelle. Le duc Richard II dont la sollicitude pour les établissements religieux était sans limite : non content de faire « rebastir le monastère de Fontenelle que la dévotion de saint Wandrille avait eslevé et l'impiété de Bier abattu[3] », avait fait en outre construire une abbaye à Fécamp. Et, bien que cette ville fût devenue le siège de sa résidence, c'est au Mont-Saint-Michel qu'il vint, en 1017, demander à l'abbé Hildebert II de bénir son union avec Judith, princesse de Bretagne. Le mariage fut célébré au milieu de fêtes magnifiques en présence de la noblesse des deux pays.

C'est alors qu'ayant remarqué l'exiguïté de l'église, le duc résolut de la remplacer par une autre plus spacieuse et plus élégante. Chargé de présider à la réalisation de cette pensée, l'abbé Hildebert triompha des difficultés que présentait le défaut d'espace, en s'arrêtant à un projet qui consistait à établir au sommet du rocher un plateau artificiel. Au centre devait s'élever l'église abbatiale couvrant, avec le sanctuaire primitif, les lieux consacrés par la révélation angélique et englobant même les bâtiments dont se composait le monastère carolingien.

1. Voir notre carte, planche III.
2. Pierre Le Roy, ms. n 214.
3. Gabriel du Moulin, *Histoire générale de Normandie*, p. 92.

Ce projet grandiose put recevoir un commencement d'exécution grâce à une donation magnifique du duc, bienfaiteur de l'abbaye. En effet, en 1022, le duc Richard II faisait don aux moines du Mont-Saint-Michel de l'abbaye de Saint-Pair avec ses églises, moulins, prés, forêts, et y ajoutait l'île de Calsoi, qui n'était autre que Chausey ou une grande partie de cette île.

La crypte occidentale (située sur l'emplacement même de la crypte actuelle dite des gros piliers) était construite, et on commençait à élever les piliers du chœur quand cet illustre abbé mourut prématurément le 8 septembre 1025. Dom Jean Huynes déclare ignorer l'endroit où il fut inhumé[1].



Phot. [illegible]

Fig. 54. — Chapelle Saint-Martin (XIe siècle), face intérieure Ouest.

Almod (1025-1031). — Le duc qui, comme nous venons de le voir, témoignait à l'abbaye d'une extrême générosité, avait fini par enlever aux moines leur liberté d'action; pour ceux-ci ses désirs étaient devenus des ordres. Aussi lorsque, influencé sans doute par l'abbé de Fécamp, Richard désigna à leurs suffrages le neveu de cet abbé, un Italien du nom de Suppo qui gouvernait le monastère de Saint-Benin en Lombardie, ils entérinèrent de leur vote ce choix de leur bienfaiteur. Mais, dans la crainte des difficultés auxquelles l'exposait une élection qu'il ne devait pas au seul suffrage du monastère, Suppo déclina ce dangereux honneur. Une nouvelle élection eut donc lieu, toujours sous la pression du duc, et eut pour résultat de conférer le bâton pastoral à un moine du nom d'Almod, originaire du Mans. Pour récompenser leur docilité, Richard combla les religieux de nouvelles largesses[2], surpassant « en cela tous ses devanciers et successeurs ». Ses lettres de donation sont formulées dans un esprit chrétien qui explique comment les moines acceptaient ses avis comme

1. La *Gallia Christiana* et la *Neustria pia* disent que ce fut encore *in horticulo juxta praesbiterium ecclesiae*; ce qui est possible, cet espace n'étant pas encore englobé dans les substructions de la nef romane.

2. Voir dans le *Cartulaire* (ms. n° 210), ou dans Dom J. Huynes, t. II, chap. III, p. 5, l'énumération complète des terres, villages et droits seigneuriaux donnés par le duc Richard II.

venus d'un de leurs frères en religion[1]. Après sa mort survenue en 1027, son fils Richard III continua aux bénédictins la même affection; et lorsque, après son règne de courte durée, la couronne ducale échut à son frère Robert le Libéral, dit aussi « le Diable », celui-ci, non content d'approuver les donations de ses prédécesseurs, voulut encore y ajouter des marques de sa munificence. Dans une visite qu'il fit au Mont-Saint-Michel, il donna au monastère « cinq moulins au diocèse de Bayeux ; huict au diocèse d'Avranches et tout ce qui lui appartenait dans la vallée de Bevron; item la moytiée de l'Isle de Grenezé et tout ce qu'il s'estoit réservé en l'autre moytiée lorsqu'il la bailla en fief à Niel le vicomte, seigneur de Costentin très vaillant et renommé guérier[2] ».



FIG. 55. — Chapiteau de la fenêtre de l'Absidiole du transept Sud, côté Nord (XIe siècle).

L'abbaye reçut en 1030 la visite du duc de Bretagne Alain III, de sa mère Avoise, et de son frère Guingoneue, archevêque de Dol, accompagnés de plusieurs barons. Alain confirma les donations faites par Conan, son aïeul, et Geoffroy, son père, et y ajouta plusieurs terres et seigneuries dont il déposa les titres sur l'autel où Almod avait célébré la messe en sa présence et celle de sa cour.

Cependant le duc Robert, désireux de replacer sur la tête de ses cousins, Édouard et Alfred, la couronne d'Angleterre usurpée par Canut, avait fait équiper dans le port de Fécamp une flotte que des vents contraires immobilisaient dans l'île de Guernesey. Après trois semaines d'attente des vents favorables, le duc se résoud à aller punir Alain III de son manquement à ses devoirs de vassalité. Il vient jeter l'ancre dans la Baie du Mont-Saint-Michel, et, laissant la flotte entre les mains de Rabel, il se prépare à l'attaque. Sa situation était bonne : pour tenir les Bretons en respect il avait construit le château de Chéruel à Sacey et en avait

1. Ces lettres commencent ainsi : *Debitum Deo non nostrum sed suum, quid enim aliud nos habere putamus quam quod ab eo accepimus.*

2. Dom Jean Huynes, t. II, ch. III, p. 7. Le *Cartulaire* (ms. n° 210) contient de Robert le Libéral la charte suivante : « Moi Robert... je donne aux religieux du Mont-Saint-Michel dans le Comté d'Avranches le village qu'on appelle Saint-Jean situé sur la mer avec ses dépendances, savoir : Dragey et son église, Poterel, Tissé, Tisséel, le Gault, Bray, la Lande et Belleville et tout le reste ; je leur donne la forêt que l'on appelle Bivie, avec les bois en regard, savoir : Crapont et Néron. J'accorde également, et je veux que ce don soit perpétuel, tout ce qui m'appartient dans le bourg de Bevron (aujourd'hui Saint-James) ».

établi gouverneurs Néel, vicomte de Cotentin, et Auvray le Géant. A Pontorson où il avait déjà élevé une église, il s'empresse de jeter les fondements du château qui du reste ne fut achevé que par ses successeurs[1]. Alain qui, profitant de l'éloignement du duc de Normandie, se livrait à des incursions jusque dans le diocèse d'Avranches, voit ses troupes dispersées par Néel et Auvray le Géant. A l'approche de l'armée de Robert, il sent toute résistance inutile ; découragé, il vient au Mont, accompagné de l'archevêque de Rouen, implorer la clémence de son suzerain. Les démarches de ce prélat, auxquelles se joignent les sollicitations de l'abbé Almod, arrêtent la colère du duc Robert auquel Alain fait hommage de ses États. Mais cette circonstance, où la reconnaissance d'Almod témoigna de la sympathie qu'il portait au duc de Bretagne, excita chez Robert un tel ressentiment que l'abbé se vit obligé de se retirer et abdiqua sa charge en 1031. Calmé par cet acte de résignation, le duc rendit ses bonnes grâces à Almod en l'appelant, par compensation, au gouvernement de l'abbaye de Cerisy qu'il venait de fonder. Almod mourut le 17 mai 1033 dans ce dernier monastère où il reçut les honneurs funèbres[2].



Fig. 56. — Chapiteau de la fenêtre de l'Absidiole du transept Sud, côté Sud (XIe siècle).

Théodoric (1031-1033). — L'abbé de Jumièges, Théodoric, célèbre comme réformateur de la discipline claustrale au XIe siècle, fut appelé à lui succéder. Son administration fut aussi bienfaisante que de courte durée. Son décès, survenu le 17 mai 1033, le même jour que celui de son prédécesseur Almod, fut regretté de tous les religieux qu'il n'avait gouvernés que quelques mois. Dom Jean Huynes estime que le titre de *custos abbatiae Montis* lui conviendrait mieux que celui de *Abbas*[3].

Suppo (1033-1048). — La célébrité toujours croissante du sanctuaire du Mont-Saint-Michel avait fait regretter à Suppo de n'avoir pas accepté

1. L'abbé des Thuilleries, *Essai sur l'histoire de la Neustrie*, t. I, p. 242, chartrier de M. Guiton. Citation faite par l'abbé Desroches.

2. Les dispositions planimétriques de l'abbatiale du Mont-Saint-Michel offrent une grande analogie avec celles de l'église de Cerisy-la Forêt qui remonte à la même époque et fut probablement construite, sinon par le même maître d'œuvre du moins d'après les indications fondées sur le souvenir que l'abbé Almod rapportait de son ancienne abbaye.

3. T. I, p. 133.

la crosse abbatiale. Il intrigua et réussit à se faire réélire. Il quitta donc son abbaye lombarde de Saint-Benin[1] et, en venant prendre le gouvernement du monastère montois, il y apporta des reliques des saints Laurent, Agapite et Innocent[2]. Il orna « l'église de plusieurs vases d'or et d'argent sur lesquels il fit graver plusieurs beaux vers » et « enrichit la bibliothèque de plusieurs bons livres »[3]. Il s'acquit ainsi les bonnes grâces des moines; mais il ne tarda pas à les perdre quand ils s'aperçurent de son népotisme. Il se montrait d'une extrême prodigalité pour ses propres parents qu'il avait fait venir de Lombardie pour les enrichir des biens du monastère comme s'ils lui eussent appartenu. Cependant les donations continuaient d'affluer de la part de plusieurs seigneurs normands. En 1036 un chevalier de la Cour du duc Robert, nommé Adelain, faisait don à l'abbaye du village de la Croix que lui avait donné son maître pour ses loyaux services, et y ajoutait diverses terres dont une sise à Jersey, tandis que le duc de Bretagne, Alain, joignait à Cancale, Monrolt et Lava, paroisses voisines de la Baie. Trois ans après, le chevalier Regnault et sa mère Hersinde ajoutaient encore à ces magnifiques donations celle du prieuré de Saint-Victeur du Mans. Ébloui par tant de richesses dont il s'attribuait à tort la libre disposition, l'abbé Suppo continuait à se montrer généreux et prodigue des biens confiés à sa garde. Comme il avait poussé ses déprédations jusqu'à aliéner un certain moulin Le Conte, légué à l'abbaye par le duc Robert, l'indignation des moines fut telle qu'il se vit obligé, en 1048, de regagner son monastère de Saint-Benin, où il mourut le 4 novembre 1061.

Cependant Robert était mort, laissant, de ses amours avec la belle Arlette, un bâtard de dix ans, Guillaume, auquel il avait déjà exigé que ses vassaux rendissent les hommages dus à son successeur. La Normandie était en proie à des troubles dans la répression desquels le duc de Bretagne, Alain, tuteur du jeune prince et régent du duché, avait trouvé la mort. Sorti de l'adolescence, Guillaume avait pris les armes. Secouru par le roi de France, il avait eu raison des mutins et rendu à ses États une paix très relative qui fut souvent troublée par des combats et des sièges sanglants. Au cours de la lutte contre l'Anjou, Néel de Saint-Sauveur, vicomte de Cotentin, avait fait, avec une troupe de cavalerie levée à ses frais, une équipée remarquable où douze cents Angevins avaient perdu la vie. « Pour ce plaisir, le duc des Normands oublia tous les déplaisirs que Néel luy avoit donnez et le receut avec asseurance de sa grâce et beaucoup de loüanges de sa valeur[4] ». Néel fit don à l'abbaye de tout ce qu'il

1. Saint-Benin de Fruttuaria, au diocèse d'Ivrée en Lombardie, abbaye fondée au commencement du XI[e] siècle par le bienheureux Guillaume, abbé de Saint-Benin de Dijon.

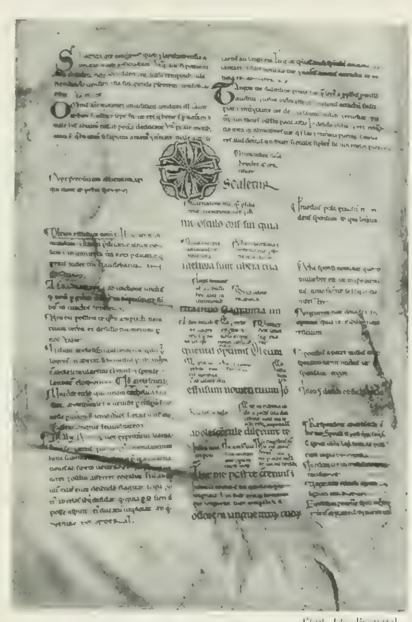
2. Dom Th. Le Roy, t. I, p. 117.

3. *Ibid.*

4. Gabriel du Moulin, *Hist. gén. de Normandie*, l. VII, p. 145.

possédait dans l'île de Sercq, ainsi que d'autres terres voisines, puis il prit, en 1048, l'habit monacal au Mont-Saint-Michel.

Sous le gouvernement de Suppo, Anastase et Robert de Tombelaine comptaient au nombre des moines de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. M. E. de Beaurepaire, en donnant ce renseignement, signale ces deux moines comme étant deux des figures les plus extraordinaires de cette époque. Anastase était Vénitien et possédait à fond les langues grecque et latine. On dit qu'ayant appris que l'abbé du Mont était coupable de simonie, il se retira, vers 1048, avec Robert, à Tombelaine pour s'y vouer à la vie contemplative. Il alla ensuite prêcher la foi aux Sarrazins en Espagne où il mourut en 1086. En 1067, Robert quitta Tombelaine après y avoir écrit la première partie d'un travail qu'il avait entrepris à l'instigation d'Anastase, le *Commentaire sur le Cantique des Cantiques* de Salomon, et alla, vers 1066, rétablir la règle de saint Benoît à l'abbaye de Saint-Vigor, où il emmena avec lui cinq moines du Mont-Saint-Michel. Puis il se rendit à Rome, s'y fixa et y mourut, d'après Orderic Vital[1], en 1090.



Phot. G. Besnard

FIG. 57. — Glose sur le Cantique des Cantiques de Robert de Tombelaine.

Manuscrit du XIIe siècle provenant de la Bibliothèque du Mont-Saint-Michel. Bibl. d'Avranches, n° 14.

Dans le même temps Lanfranc venait d'Italie en France avec une bande d'étudiants qui s'étaient attachés à lui. Il s'arrêta à Avranches vers 1040 pour y enseigner les lettres à une foule de disciples.

Au dire de l'abbé Manet[3] les bénédictins auraient, vers cette époque,

1. L'abbé Brin, p. 165, dit qu'à la mort de Grégoire VII son protecteur, Robert revint au Mont-Saint-Michel et y mourut vers 1090.

2. Dom Th. Le Roy ne dit rien de Robert et semble avoir ignoré les étranges accusations portées par un jeune moine de Saint-Vigor contre l'abbé du Mont-Saint-Michel, accusations qui ont été recueillies dans un document souvent cité par Robert de Tombelaine, alors abbé de Saint-Vigor (*Curieuses recherches*, p. 158).

3. *État ancien et actuel de la baie du Mont-Saint-Michel.*

fait couler une grosse cloche nommée la « Rollon » pour donner à leurs vassaux le signal de ralliement à l'approche des troupes bretonnes.

Radulphe ou Raoul de Beaumont (1048-1058 ou 1060[1]). — Avant de procéder à l'élection canonique du successeur de Suppo, les moines avertirent de la vacance le duc Guillaume, dont les habitudes autoritaires se donnèrent libre cours dans le choix qu'il fit de Raoul de Beaumont, religieux de Fécamp, « natif d'une très illustre famille et frère de Roger de Beaumont »[2]. Raoul s'efforça, par son zèle et ses vertus, d'effacer les préventions causées par l'arbitraire de sa nomination. Les travaux de l'église n'en étaient encore qu'à l'édification des quatre gros piliers de la croisée des transepts, destinés à supporter le clocher central. Limité par une clôture provisoire, le chœur seul était en service.

Cédant à l'élan général qui dirigeait alors la piété vers la Terre Sainte, l'abbé Raoul remit les richesses abbatiales entre les mains du prieur claustral et entreprit le voyage de Jérusalem. Il revenait de ce lointain pèlerinage quand la mort le surprit dans l'île de Chypre, le 29 juillet 1058[3]. Son corps, ramené au Mont-Saint-Michel, y fut inhumé dans l'église. Le ci-devant vicomte de Saint-Sauveur, devenu frère Néel, mourut sous cette prélature et fut enterré dans la chapelle de Saint-Martin, auprès de Conan, roi de la Petite Bretagne, de son fils Geoffroy, de Roland, archevêque de Dol, et de Norgod, évêque d'Avranches. L'exemple de la vocation de Néel avait du reste été suivi ; car, en 1054, un grand seigneur appelé Guillaume Pichenoth et, en 1056, un autre du nom d'Asselin de Caugey avaient pris l'habit monacal après avoir richement doté le monastère[4].

Ranulphe ou Renaud (1060 ou 1063[5]-1084). — Deux ou trois ans s'écoulèrent avant que les religieux aient rassemblé le couvent pour donner un successeur à l'abbé décédé. Le duc était en Gascogne. Après avoir pris Montauban, il était remonté dans ses États où l'attendaient des préoccupations plus importantes que l'élection de l'abbé du Mont-Saint-Michel. Les religieux élirent donc en toute liberté un des leurs du nom de Ranulphe ou Renaud, originaire de Bayeux, dont les vertus et l'esprit élevé développèrent encore la prospérité grandissante du monastère. Les historiens tombent d'accord sur les travaux à attribuer à la prélature de

1. Cette dernière date est donnée par les *Annales du Mont Saint-Michel*, publiées à la suite de la Chronique de Robert de Torigni par M. Léopold Delisle.

2. Cet abbé eut aussy quelque temps le gouvernement de l'abbaye de Bernay et il est nommé en nos manuscripts *custos monasterii de Bernayo*. (Dom Jean Huynes, t. I, p. 157.)

3. Les manuscripts varient touchant l'an de sa mort. Nous avons suivy les plus certains. (Dom Jean Huynes, t. I, p. 157.)

4. Le Héricher, *Hist. et Descript. du M. S.-M.*, p. 15, d'après les Chartes.

5. Cette dernière date est donnée par les *Annales du Mont Saint-Michel*, citées ci-dessus.

cet abbé. Suivant Dom Jean Huynes[1] « il fit faire la nef de l'église, laquelle plusieurs fois a été réédifiée, tantost d'un costé, tantost de l'autre et fit plusieurs autres belles choses qui ne se voyent plus ». Dom Thomas Le Roy[2], d'après « le Catalogue des abbés de céans », lui attribue en outre « le cymetière des religieux, les galleries et haultes murailles du chasteau du costé du septentrion et celles qui environnent le cloistre qui auparavant n'estoient faictes que de bois, et puis il donna plusieurs joyaux à l'église ». En étudiant, dans la troisième partie de notre ouvrage, le détail des



Phot. Neurdein.

Fig. 58. — Tapisserie de Bayeux.
Le passage du Couesnon en vue du Mont-Saint-Michel, par l'armée de Guillaume le Conquérant.

constructions de l'abbaye, nous verrons ce qu'il faut entendre par les bâtiments cités dans ce texte.

La marche des travaux, quoique indiscontinue, ne pouvait guère être rapide. Aux difficultés inhérentes à la situation exceptionnelle de l'édifice à construire s'ajoutait encore la nécessité de pourvoir provisoirement au logement des religieux que la construction de l'église, sur l'emplacement de l'abbaye carolingienne, avait chassés de leurs anciens locaux. Joignons-y l'insécurité même du lieu, ainsi qu'en témoigne le fait suivant.

L'évêque d'Avranches était alors Jean, fils du comte de Bayeux, et de la famille des ducs de Normandie. En 1061, ce prélat, en considération des dangers auxquels se trouvaient exposés les habitants et les religieux du Mont-Saint-Michel, par suite de l'obligation où ils étaient, à la moindre citation, de comparaître devant l'officialité diocésaine, en traversant les sables mouvants des grèves souvent troublés par les incursions des

1. T. I, p. 158.
2. T. I, p. 126.

Bretons, investit l'abbé des pouvoirs de l'archidiaconat, ne se réservant, des attributions épiscopales, que le droit de se prononcer sur la validité des mariages et la preuve par le fer chaud[1].

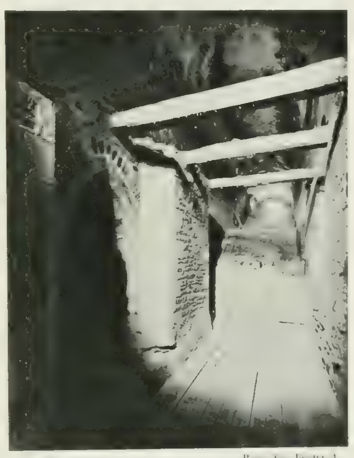
En 1063, le petit duc de Bretagne Conan avait déclaré la guerre à Guillaume et s'était déjà emparé de Saint-James. Le duc normand accourut au secours de ses peuples et s'avança, accompagné d'Harold, vers Dol pour l'attaquer avec une forte armée. La chronique rapporte qu'ils chevauchaient côte à côte égayant la route par un entretien amical. Leur point d'appui à gauche était Pontorson dont le duc avait fait achever le château. La fameuse tapisserie de Bayeux[2] représente le passage du Couesnon par cette armée venant de Genest ou de Vains et laissant à sa gauche le Mont-Saint-Michel représenté par une sorte d'édifice religieux établi sur un plateau tangeant au sommet du cône rocheux. Cette représentation, si rudimentaire qu'elle soit, reflète bien l'impression que pouvait avoir laissée dans les souvenirs de son auteur la vision passagère de l'état des constructions à ce moment[3]. Guillaume s'efforça dès lors par tous les moyens possibles d'attacher Harold à son parti et l'arma lui-même chevalier. Mais de retour en Angleterre l'année suivante, celui-ci rompt les serments solennellement jurés au duc de Normandie pour la succession d'Édouard et s'empare du trône d'Angleterre. Guillaume, furieux, arme une flotte et traverse la Manche. Harold est vaincu et tué à la bataille d'Hastings qui livre le royaume à l'armée normande victorieuse (13 octobre 1066). La lutte avait été dure : autorisée par le pape Alexandre II dans le but de ramener l'État d'Harold à l'obéissance au Saint-Siège, elle

1. *Gallia Christiana*, t. XI, p. 316. *Annales de Mabillon*, t. IV, p. 614. La glose française sur l'ancien Coutumier normand nous apprend que la preuve par le fer chaud consistait à faire poser les mains des accusés sur une « grande platine de fer chaude, que quand icelui tourment ne leur faisait point de mal ils étaient réputés innocens, et à l'opposite ils étaient réputés coupables ».

2. Toutes les personnes qui ont visité Bayeux connaissent cet ouvrage exécuté à la main avec des fils de diverses couleurs sur une bande de toile de 70m,34 de longueur sur 0m,50 de hauteur. Ce document historique, du plus haut intérêt, comprend 72 scènes accompagnées chacune d'une légende latine et encadrées dans le haut et le bas par une bordure (Voir Jules Comte, *La Tapisserie de Bayeux*, 79 planches photographiques, Paris, 1878). Voici comment elle est mentionnée dans un inventaire du trésor de la cathédrale de Bayeux fait en 1476 : « Item, une tente très longue et étroicte de telle à broderie de ymages et escripteaulx faisans représentation du conquest d'Angleterre, laquelle est tendue environ la nef de l'église le jour et par les octabes des reliques. » D'après M. Jules Comte, c'est une œuvre normande, inspirée par l'évêque Odon de Conteville, demi-frère du Conquérant, commandée peut-être par lui ou par le chapitre de Bayeux et exécutée très probablement sous la direction de la reine Mathilde. Voir à ce sujet : Müntz (Eugène), *Revue critique*, 36e année, n° 48 (2 déc. 1902) ; Lanore (Maurice), *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXIV, janvier-avril 1903, p. 83-93.

3. Il serait hasardeux, en se basant, comme certains l'ont fait, sur ce que cette tapisserie représente le Mont-Saint-Michel à gauche de l'armée en marche, de conclure que cette traversée de la baie a eu lieu entre le Mont et Tombelaine. Il est cependant vraisemblable qu'elle s'est effectuée au nord du Mont où le trajet était plus court et le Couesnon probablement plus guéable qu'à proximité de Pontorson.

avait eu des préparatifs difficiles qui n'avaient réuni les ressources immenses qu'elle nécessitait qu'au prix de promesses extraordinaires faites à ceux dont on avait réclamé la participation. Aussi la distribution dut-elle proportionner sa générosité à l'immensité du produit de la spoliation. Le duc-roi s'empara d'abord du trésor d'Harold. Il prit l'or, l'argent et les joyaux provenant des églises et des couvents et se fit apporter tout ce que les marchands avaient de plus précieux et de plus rare. Il donna des vases, des croix, des ornements d'or aux églises et aux monastères de Normandie qui avaient prié le ciel pour le succès de son expédition ; et il envoya au pape, avec de riches présents, l'étendard conquis sur Harold. Il fit ensuite le partage du territoire et de ses habitants. Les plus pauvres chevaliers furent créés comtes ou barons; les valets, les écuyers, de simples porte-lances, les tisserands de Flandre, les nourrisseurs de bœufs de Normandie devinrent en Angleterre de hauts et illustres personnages.



[illegible]

Fig. 59. — Galerie Nord-Sud.

[illegible]

Quand Ranulphe eut appris le triomphe du Conquérant, il lui envoya six vaisseaux frétés aux frais de l'abbaye, sur lesquels prirent passage des religieux chargés de féliciter le vainqueur du succès de ses armes. Voulant revenir en Normandie, Guillaume confia la régence de l'Angleterre à son frère Odon, évêque de Bayeux, et lui adjoignit comme conseillers quatre de ces moines qui devinrent tous abbés en Angleterre. Le premier, Ruauld, prieur claustral de l'abbaye, fut abbé d'Hilde, près Wincester; Scholiand, trésorier, fut abbé de Saint-Augustin ou Saint-Pierre de Cantorbéry et y réforma la discipline régulière. Le troisième, Serlo, édifia le monastère de Saint-Pierre de Glocester dont il fut abbé et qu'il fit prospérer; et le dernier, Guillaume d'Agon, fut abbé de Cernel.

De retour en Normandie, le roi-duc Guillaume témoigna sa gratitude par de riches libéralités ou des échanges avantageux. Pour récompenser de sa belle conduite à la conquête le comte du Bessin, Anquetil, il reprit au Mont la moitié de l'île de Guernesèy; mais il laissa aux religieux des droits importants, des moulins et des pêcheries et y ajouta en com-

pensation les droits seigneuriaux des îles de Sercq et d'Aurigny. Il attacha un domaine considérable au prieuré de Saint-James, y fit achever l'église et construire un château pour la garde de sa province. Il reprit à l'abbaye la propriété de ce bourg, la foire et le marché de la Croix, mais il indemnisa le monastère en lui concédant en Angleterre les moulins, les salines, les pâturages et les forêts possédés auparavant par la comtesse Ghida.

Au nombre des libéralités au moyen desquelles le roi Édouard avait témoigné sa piété envers l'archange saint Michel, se trouvait la donation du prieuré de Saint-Michel-du-Mont en Cornouailles. Robert, comte de Mortain, frère de la mère du duc Guillaume, confirma à l'abbaye du Mont-Saint-Michel cette donation dont les terres faisaient partie du territoire qui lui était échu et y ajouta d'autres biens enclavés dans les innombrables fiefs qu'il avait reçus pour ses exploits.

Les donations affluaient de toutes parts et l'attirance du lieu grandissait avec sa célébrité. L'année même de la conquête, Gerbert de Poterel, vassal du Mont pour la moitié du fief de Poterel à Dragey, l'abandonna au monastère pour la dotation de son fils Drogon qui venait d'y prendre l'habit de bénédictin. Le propriétaire de l'autre moitié de ce fief, nommé Roger, la céda aussi à l'abbaye pour une somme de dix livres tournois et se retira dans son domaine de Herengarville. Regrettant son marché, ce gentilhomme manifesta son dépit en assassinant, dans la forêt de Beuvais, un pâtre qui gardait les porcs de l'abbaye. Dénoncé par l'abbé au roi-duc, le meurtrier fut chassé de Normandie et réduit à errer dans les provinces voisines jusqu'à ce qu'il eût renoncé par-devant le duc lui-même à ses prétentions sur la propriété dont il avait touché le prix.

Dans le même temps, Roger Laboth, fils d'Asselin de Caugey qui, entrant au monastère, l'avait doté de la terre dont il portait le nom, suivit l'exemple de son père, prit l'habit monacal et apporta au Mont comme dot l'église de Caugey avec ses dîmes et des terres. Guillaume d'Avranches, fils de Guitmond, fit également don au couvent de ses dîmes du Luot, à la condition d'être inhumé parmi les moines du monastère.

Enfin, en 1081, un seigneur breton du nom de Trehan donnait au Mont la terre de Saint-Broladre, à condition d'être hébergé dans le monastère lorsqu'il y viendrait en pèlerinage et d'y être reçu religieux au cas où il aurait la vocation monastique.

Un épisode assez piquant de la prélature de Ranulphe fut la retraite en 1075, au Mont-Saint-Michel, de l'archevêque de Dol, Juhel, excommunié et chassé de son siège pour ses débordements scandaleux. De sa retraite, ce prélat simoniaque lançait contre son diocèse, dont il persistait à se dire le pasteur, des soldats qu'il soudoyait pour y porter la terreur et allumer l'incendie. Malgré l'intercession du roi-duc en sa faveur auprès

du Saint-Siège, Grégoire VII refusa de lui rendre des fonctions dont il s'était montré indigne.

L'abbé Ranulphe mourut le 19 décembre 1085 et fut inhumé à l'entrée de l'église abbatiale.

Roger Ier (1085-1102). — Le roi-duc fut profondément affligé de la mort de Ranulphe. Mais, sans égard pour le droit électif des moines, il plaça immédiatement à leur tête son propre chapelain, Roger, moine profès de Saint-Étienne-de-Caen. Le mécontentement des religieux ne se manifesta pas devant le geste autoritaire du puissant souverain, grâce à la dignité de vie du nouvel abbé dont tous les efforts tendirent à calmer leurs appréhensions.



[illegible]

Fig. 60. — Galerie Nord-Sud

[illegible]

Guillaume, retiré dans une terre dépendant de l'abbaye de Fécamp, y mourait le 8 septembre 1087, au milieu des haines que lui avaient suscitées ses cruautés[1]. L'abbé Roger se rendit à ses obsèques avec tous les évêques et les abbés de la province. Le corps du duc, scandaleusement dépouillé par les gens de service du monarque, fut transporté, par les soins de l'archevêque de Rouen, à Caen dans l'abbaye de Saint-Étienne. La mort de Guillaume fut le signal du démembrement de ses États et d'une lutte fratricide entre ses fils. Tandis que le second d'entre eux, Guillaume le Roux, habitant l'Angleterre, s'empressait de s'y faire sacrer roi par le

1. « Il ne se présenta personne pour veiller aux obsèques ; il fallut qu'un simple chevalier habitant la campagne, nommé Herluin, vint, ému de compassion, prendre soin du corps, et payer les ensevelisseurs, ainsi que le chariot qui devait transporter à sa dernière demeure les restes de Guillaume le Conquérant... ; enfin, et comme si tous les genres d'avanies étaient réservés aux dépouilles mortelles du Conquérant, il se trouva que le cadavre, simplement enveloppé d'un manteau, n'avait pas été mis dans un cercueil ; la tombe manquait de largeur, il fallut user de force pour y faire entrer le corps et il creva ; le peuple et le clergé se dispersèrent avec horreur, achevant à peine la funèbre cérémonie. » *Hist. d'Angleterre*, par MM. de Roujoux et Alfred Mainguet. Paris, 1847, t. I, p. 128.

primat Lanfranc qui avait été son éducateur, l'aîné, Robert Courte-Heuse, que son indolence avait retenu en Normandie, prenait possession du duché, et le plus jeune, Henri, dit Beau-Clerc, recueillait comme héritage une forte somme d'argent.

L'année même de son avènement, Robert confirma les chartes par lesquelles ses ancêtres avaient enrichi l'abbaye du Mont-Saint-Michel et y ajouta un moulin et une foire dans le fief d'Ardevon. Mais l'existence voluptueuse de ce prince et ses prodigalités épuisèrent bientôt ses richesses. Afin de se créer les ressources dont il avait besoin, il vendit le Cotentin à son frère Henri pour « le prix de trois mille livres d'argent[1] ».

Cependant la paix conclue entre le roi Guillaume et le duc Robert eut pour conséquence une commune entente en vue d'arracher cette acquisition à leur jeune frère. Après avoir essayé de fortifier Coutances, Avranches et quelques autres villes, Henri se voit abandonné de ses partisans qui livrent aux Anglais toutes les places dont ils avaient le gouvernement. En 1091, il se retire promptement au Mont-Saint-Michel où ses deux frères viennent l'assiéger. Robert avait son quartier général au village de Genest ; celui du roi Guillaume était à Avranches[2]. La situation presque inexpugnable de la forteresse prolongea la lutte. Au bout de quinze jours de siège, les princes alliés n'étaient pas plus avancés que le premier[3]. Dans un des engagements journaliers qui se livraient sur les grèves, Guillaume le Roux perdit sous lui un cheval qu'il avait acheté le même jour quinze marcs d'argent. Le soldat qui l'avait renversé allait l'égorger quand il s'écria : *Ne me tue pas, je suis le roi d'Angleterre.* « A ces mots, le soldat ayant retenu son coup, le Roux fut relevé et luy fut présenté un cheval, sur lequel il ne fut plus tôt monté, qu'il demande qui l'avait abattu. Personne ne disait, quand le généreux soldat, jaloux de cet honneur, dit tout haut : « *Ç'a esté moy qui ne croyais pas frapper le Roy, mais un simple soldat* ». A cecy le Roy, sans colère et d'un visage riant, jura, « *face de Luc* (car tel était « son serment) *tu seras desormais a moy et je te donneray bon appointement*[4] ».

Devant l'inutilité de ces combats, les assaillants résolurent alors de prendre le Mont par la famine en coupant toutes communications avec les rives environnantes. On raconte que, manquant d'eau, Henri en envoya demander à son frère Robert, qui lui en procura[5]. Sur quoi Guillaume

1. Gabriel du Moulin, *Hist gen. de Normandie*, p. 245.
2. Chronique de Normandie, *Recueil des historiens de France*, t. XIII, p. 245.
3. *Ibid.*, t. XI, p. 55.
4. Gabriel du Moulin, *Hist. gen. de Normandie*, p. 259.
5. Suivant Robert Wace, dans son *Roman de Rou* (Gestes des Normanz), il lui aurait même envoyé :

Un tunnel plein de vin
Mult tost,
Del meillor k'il trova
En l'ost.

aurait dit à ce dernier : « *Ce n'est pas a vous, mon frere, a faire la guerre,* « *puisque vous fournissez vos ennemis de pain et de boire* ». Auquel Courte-Botte répartit promptement : « *O ho! voudriez-vous laisser mourir nostre frere de soif; si nous l'avions perdu, où en aurions-nous un autre?*[1] »

Manquant de vivres, Henri dut capituler. Suivi d'un gentilhomme, d'un secrétaire et de trois écuyers, il se retira dans le Vexin où il vécut pendant près de deux ans aux dépens de la noblesse.



Fig. 61. — Salle dite de l'Aquilon, aumônerie de l'Abbaye au XIe siècle.

En 1096, Robert partait pour la croisade et s'y distinguait aux sièges d'Antioche et de Jérusalem. A son retour, il trouvait Guillaume le Roux mort sans enfant et son plus jeune frère Henri sur le trône d'Angleterre. Il résolut de l'en chasser et vint au Mont-Saint-Michel avec la princesse Sybille, son épouse, implorer l'assistance de l'Archange. Il fit quelques levées d'hommes; mais la Normandie était devenue un champ de bataille permanent entre les divers seigneurs révoltés.

Henri Ier débarqua à Carentan en 1105, attaqua et défit Robert à Tinchebray, près de Vire, et l'emmena prisonnier à Cardiff où il le garda jusqu'à sa mort.

Cette même année, une lamentable catastrophe survenait au Mont-

1. Gabriel du Moulin, *Hist. gen. de Normandie*, p. 260.

Saint-Michel. La fin de la prélature de l'abbé Ranulphe avait vu s'élever la nef de l'église abbatiale. Sous Roger Ier, on mit la dernière main aux parties hautes de cet édifice qui venait d'être depuis peu terminé, quand, dans la nuit du Samedi saint de l'année 1103, tandis que les religieux sortaient des matines, une partie de cette nef s'écroula[1], ruinant « presque la moytié du dortoir sans blesser aucun de ceux qui avoient estez exemptez ce jour-là d'aller à matines, ce que chacun tint pour chose de tout miraculeuse[2] ».

Cette circonstance prouve clairement que le bâtiment contenant la salle de l'Aquilon et le promenoir des moines existait déjà, puisque le dortoir qui leur est superposé, portant encore aujourd'hui des preuves d'authenticité parfaite, eut à souffrir de cette chute partielle sous l'effondrement du mur Nord de la nef. Les voûtes massives de l'Aquilon avaient résisté, alors que le plancher haut du promenoir, qui n'était encore qu'en bois, avait succombé, tout au moins en partie, sous le poids des matériaux écroulés. Roger entreprit aussitôt le relèvement de ces ruines, opération que lui permirent de mener à bonne fin les ressources considérables de l'abbaye qui s'augmentaient toujours de nouvelles donations[3]. Par contre, les charges de l'abbaye s'étaient aggravées de quelques redevances et services militaires pour lesquels les religieux avaient déjà aliéné à cette époque plusieurs fiefs de leur baronnie de Saint-Pair. La bibliothèque du monastère s'était enrichie de plusieurs manuscrits, dont plusieurs, du plus haut intérêt, sont aujourd'hui conservés à la bibliothèque municipale d'Avranches[4].

Cependant l'abbaye était loin de jouir de la paix intérieure. L'abbé n'était pas parvenu à se faire pardonner l'irrégularité de sa promotion.

1. *Neustria pia*, p. 386; *Gallia Christ.*, t. XI, col. 516.

2. Dom Jean Huynes, t. I, p. 160. Par une fausse interprétation du texte de son prédécesseur, Dom Th. Le Roy, p. 156 et 157, croit à une double chute et à une double réfection de cette nef. C'est là une erreur. Mais le paragraphe qu'il consacre, p. 157, à la relation de cette catastrophe est intéressant en ce qu'il indique, pour l'avoir constaté lui-même, l'étendue des dégâts occasionnés par cet effondrement sur le dortoir dont nous avons retrouvé et rétabli les anciennes dispositions. Voir IIIe partie, *Architecture*.

3. En 1086, l'évêque de Tréguier donne à l'abbaye *Montem qui dicitur Hyglas et decimam de Plegestra*. En 1090, Foulques, comte d'Anjou, accorde une terre (*Gall. Christ.*, t. XI, col. 108). En 1095, Gautier Œil de Chien confirme une charte qu'il avait faite à l'abbé Ranulphe (*Cartulaire*, folio 52). En 1094, Hildarde, épouse d'Iscrard, donne l'église de la chapelle Hamelin. En 1099, Robert de l'Apentis aumône la villa appelée Lentilles (*Cartulaire*, folio 67), Robert Fitz Hamon donne la villa de Sean (*Cartulaire*, folio 67) et le duc Robert le marché d'Ardevon et une foire dans la même localité (*Cartulaire*, folio 76).

4. Nous citerons : Le *Speculum S. Augustini* avec une note de Mabillon (Ms. nº 2907) ; deux *Pièces à la Vierge* et une *Vie de saint Martin* (Ms. nº 2904) ; la *Musique de Boèce* (Ms. nº 1978 et 1979) ; les *Scintillae de Bède* et les *Épîtres de saint Paul* (Ms. nº 2975) ; *Beda in evangelia Marci et Lucae* (Ms. nº 2595) ; *Prière à saint Michel* avec la musique notée (Ms. nº 1968) ; etc. — Pour plus de détails, voir : Félix Ravaisson, *Rapports au Ministre de l'Instruction publique sur les Bibliothèques des départements de l'Ouest*, Paris, 1841, in-4º, p. 129. *Catalogue des Manuscrits des départements*, t. IV, 1872, p. 427-562; *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France*, Paris, Plon-Nourrit, t. X (1880), p. 1-155.

Usant de l'influence qu'une longue amitié lui donnait sur l'esprit d'Henri, devenu duc et roi, il fit saisir par les officiers de ce prince plusieurs de ses religieux choisis parmi les plus turbulents et les relégua dans divers couvents de la Normandie. L'exaspération de la communauté fut à son comble. Des plaintes parvinrent à Henri, qui cita l'abbé à comparaître devant lui à Caen où il se trouvait. Roger préféra déposer son bâton pastoral plutôt que d'essayer sa justification. Le roi-duc accepta sa démission et, pour le dédommager, lui donna l'abbaye de Cernel, où il mourut et fut enterré le 18 octobre 1112.

II

LE XIIe SIÈCLE,

DE ROGER II A MARTIN DE FURMENDI

Roger II (1106-1122). Richard de Mère (1123-1131). Bernard du Bec (1131-1149). Geoffroy (1149-1150). Richard de la Mouche, Robert Hardy (1151-1153). Robert de Torigni (1154-1186). Martin de Furmendi (1186-1191).

Roger II (1106-1122). — Pendant ce temps, Henri entrait en conflit avec le primat Anselme, archevêque de Cantorbéry, sur la question du droit d'investiture. Depuis Guillaume le Conquérant, les évêques et les abbés recevaient du roi l'investiture de la juridiction épiscopale ou abbatiale par la crosse et l'anneau et, pour le temporel, lui prêtaient serment de foi et hommage. Anselme s'était vivement prononcé contre cette prétention du souverain et, bien qu'âgé, il se rendit à Rome pour soumettre la question au pape Pascal II. Henri lui défendit de rentrer en Angleterre, et Anselme vécut trois ans près de l'archevêque de Lyon. Les menaces d'excommunication, les prières de la comtesse de Blois, sœur du roi, et les sollicitations de sa femme Mathilde, déterminèrent enfin le roi d'Angleterre à accepter un compromis par lequel l'investiture par la crosse et l'anneau, marque de la juridiction spirituelle, serait réservée exclusivement au pape, et le serment de foi et hommage seul exigé comme devoir civil. Mais le roi conserva le droit de nomination aux bénéfices vacants, en sorte que l'Église ne gagna rien à cette prétendue transaction (1107).

Après une vacance de quatre années, Roger, prieur claustral de l'abbaye de Jumièges, fut appelé, par la volonté du roi, à la stalle abbatiale du Mont-Saint-Michel. La sagesse de son gouvernement commençait déjà à effacer les traces des dernières perturbations, quand un nouveau sinistre vint jeter l'effroi dans l'abbaye. Le Vendredi saint, 25 avril 1112, la foudre

« tomba sur ce monastère et réduisit en cendres toute l'église et les lieux réguliers, laissant les voûtes, piliers et murailles à découvert. En cet accident, on remarqua deux choses dignes d'admiration : la première est que ce feu n'endommagea nullement les maisons de la ville, laquelle est presque dessous ce monastère. La seconde est qu'on trouva dans la chapelle des trente cierges, qui n'est plus, où le feu avoit tout consommé ce qu'il avoit rencontré de combustible, l'image de la glorieuse Vierge, laquelle est de bois, sans avoir receu aucun dommage des flammes ; voire même le linge qui estoit dessus son chef et le rameau de plumes qu'elle avoit en sa main furent trouvez aussy entiers et aussy beaux qu'auparavent. Cette image, ajoute Dom Jean Huynes, se voit encore sur l'autel de Notre-Dame-sous-Terre[1] ».

Roger s'empressa de relever ces ruines et profita de la circonstance pour procéder à des travaux destinés à satisfaire à tous les besoins de l'établissement monastique. Il éleva au Nord, contre l'église et sur le flanc du rocher, un ensemble de constructions[2] qui s'étendaient alors sur l'emplacement des bâtiments reconstruits au XIIIe siècle et constituant ce qu'on appelle la Merveille. Mais ces bâtiments n'étaient pas la Merveille, comme l'a dit à tort Dom Jean Huynes[3] et comme l'ont répété, après lui, la plupart des auteurs qui ont écrit sur l'abbaye[4]. Les manuscrits où les historiens du Mont ont puisé désignaient des bâtiments situés sur l'emplacement de ladite Merveille, mais qui ont complètement disparu pour lui faire place, et dont nous avons mis à jour les fondations dans nos fouilles de 1908.

Cette même année 1112, Baudry, archevêque de Dol[5], vint au Mont, au cours des fréquentes pérégrinations dont il était coutumier. Ayant remarqué parmi les reliques un poignard et un petit bouclier, il fit appeler le

1. *Hist. gén.*, t. I, p. 164.

2. On lui attribue la confection des voûtes en pierre du promenoir des moines, qui auparavant était recouvert en bois, et la construction d'écuries voûtées au bas du Mont. *Rogerius* [illegible] *claustri* [illegible] *de lignea lapideam faciens* [illegible] (*Neustria pia*, p. 386 et 387).

3. T. I, p. 165. « Ce fut luy qui fit faire tous les bastiments qu'on voit du costé du septentrion où sont maintenant le cloître et le dortoir, où sont l'hostellerie et les degrez pour descendre des dortoirs au réfectoire et ce depuis les fondements jusques au coupeau. Nous dirons par après ce que ses successeurs y ont adjousté ou diminué. Ces logis sont du tout admirables par leur situation, pour l'espaisseur des murailles, pour leur hauteur, pour leur belle composition et pour les belles voûtes qu'on y voit. »

4. *Rogerius a septentrione fundibus extruxit dormitorium, refectorium, et equitum magnam aulam opere non minus solido quam pulchro* (*Gallia Christiana*, t. XI, col. 517).

5. Baudry (Baldericus), abbé de Bourgueil (1079-1107), archevêque de Dol pendant vingt-deux ans (1107-1130), s'occupa très peu de l'administration de son diocèse, fit de nombreux voyages, et a laissé un grand nombre d'ouvrages tant en prose qu'en vers. — Pasquier (abbé), *Un poète latin du XIe siècle. Baudri, abbé de Bourgueil, archevêque de Dol* (1046-1130), Paris, Thorin, 1878, in-8 ; L. Delisle, *Note sur les poésies de Baudri, abbé de Bourgueil*. Nogent-le-Rotrou, Gouverneur, s. d. (1872), in-4°, 28 p. [Extrait de la *Romania*, 1re année, 1872, p. 23-50.

prieur et lui demanda l'origine de ce trophée, dont ensuite il écrivit l'histoire[1].

Aux calamités qui avaient éprouvé alors le monastère ravagé par le précédent sinistre s'étaient jointes les vexations d'un seigneur voisin, celui de Saint-Jean qui, non content de ravager les bois de Nerun et de Crapoult appartenant à l'abbaye, pour y trouver les bois de charpente du château qu'il faisait élever, refusa de payer la rente de vingt sols qu'il devait au couvent et s'empara de plusieurs terres dépendant du Mont dans les



Phot. Neurdein.

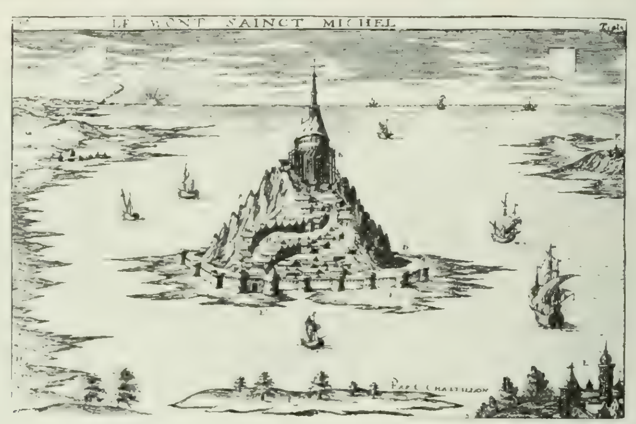
Fig. 62. — Découverte, en 1908, de l'ancien Dortoir des Moines (XIe siècle).

baronnies de Saint-Pair et de Genest. Incapables de réduire par la force ce seigneur du nom de Thomas, les religieux invoquèrent solennellement contre lui l'assistance de Dieu dans leurs oraisons. « Ce que Thomas ayant entendu, il vint vistement en ce Mont tout furibond, accompagné de ses frères et de plusieurs autres seigneurs, et demanda aux religieux pourquoy ils estoient si hardys que de prier Dieu qu'il prît vengeance de luy. Iceux luy respondirent hardiment qu'ils le faisoient à cause des dégasts qu'il faisoit ès bois et terres de ce monastère et luy dirent qu'ils ne cesseroient que Dieu n'en eût pris vengeance. Alors cet homme, soudainement tout

1. Cette légende, dite du *dragon d'Irlande*, se trouve dans deux manuscrits de la bibliothèque d'Avranches : 1° *Varia ad historiam Montis Sancti Michaelis spectantia* (Ms. 212, folio 6 à 10) ; 2° *Relatio de scuto et gladio* (Ms. 213, folio 150 à 155). Une note marginale de la main de Mabillon sur le manuscrit 212 indique que le texte est abrégé.

changé, se jeta à leurs pieds, leur demandant pardon et les suppliant de vouloir cesser, promettant qu'il les satisferoit des dommages qu'il leur avoit faict[1] ». Un accord intervint en 1121, d'après lequel Thomas non seulement s'engagea à cesser ses déprédations mais encore abandonna la terre du bois en prescrivant que nul de ses héritiers ne la réclamât.

Tandis que l'abbé Roger II continuait à apporter tous ses soins à l'accomplissement des devoirs de sa charge, il fut accusé injustement par un des officiers du roi-duc de l'avoir dépouillé d'une de ses propriétés. Le prince, ayant pris parti pour l'accusateur, condamna l'abbé à quitter le



Phot. Neurdein

Fig. 65. — Le Mont Saint-Michel, d'après la gravure de C. Chastillon.

(Bibl. Nat. Cabinet des estampes.)

Mont-Saint-Michel et à se retirer dans son ancien monastère de Jumièges, où il recevrait une pension annuelle de vingt-cinq marcs d'argent. Docile à cette sentence, Roger, vivement regretté par les moines, quitta l'abbaye le 16 octobre 1122 et mourut le 2 avril de l'année suivante dans son exil du cloître de Jumièges où il fut enterré.

Roger II fut un des abbés qui laissèrent le plus de traces de leur passage dans l'abbaye montoise. « Tout le temps qu'il vescut, dit Dom Jean Huynes[2], ce monastère fut riche à cause du soin et vigilance qu'il apportoit à mettre tout à proffit et à n'en laisser envahir les biens. » Le cartulaire abbatial contient bon nombre de chartes de donations qu'il avait reçues. Robert d'Avranches y figure comme ayant donné au Mont les dîmes de Folmuchon et de Cavigny dans Ponts. On voit ensuite Robert de Saint-

1. Dom J. Huynes, t. I, p. 162. Le récit de ces incidents se trouve détaillé dans le *Cartulaire*, folio 52 : *Thomas de Sancto Johanne incepto castello suo apud S. Johannem.*

2. T. I, p. 161.

Denis, « *per unum cultellum super altare sancti Michaelis*[1] », confirmer le don de son père, l'église de Saint-Denis et Prigmaguy[2]; puis Robert, fils de Guillaume, donner les dîmes de Luoth et de Servon[3]. Enfin Robert Avenel aumônait de l'église de Sartilly[4], tandis que Robert de Ducey faisait don de la terre de Fougerai en Bacilly[5].

Nous terminerons l'exposé des faits se rattachant à la prélature de



Phot. Neurdein.

FIG. 64. — Le Mont-Saint-Michel en Cornouailles (Angleterre). Gravure de Lowry.
(Bibl. Nat. Cab. des Estampes.)

Roger en rappelant, d'après les chroniques, les phénomènes qui accompagnèrent un violent ouragan et l'éclipse de lune du 11 décembre 1117,

1. Cette formule avec celle de *per brachium sancti Auberti* était généralement, au Mont Saint-Michel, celle de l'investiture. Le mot *cultellus*, dont le premier sens est *petit couteau*, veut dire aussi *piquet de bois, cheville*; et c'est dans cet autre sens qu'il convient de le prendre dans le cas qui nous occupe. « Les savants Bénédictins, dit l'abbé Desroches (t. I, p. 264), entendent par *cultellum* l'instrument d'un écrivain public. On voit dans une vieille charte qu'un gentilhomme Geoffroi de Bifanges, dans le Poitou, et son père, qui était évêque, donnèrent plusieurs choses à l'abbaye de Trizay par le ministère d'un moine de Pontigny, *per cultellum Andreae de Baldamento monachi Pontiniacensis*. Peut-on supposer que les deux personnages se soient servis de l'épée d'un moine? N'est-il pas évident qu'il s'agit ici de la plume ou de tout autre instrument propre à écrire? » Nous voyons ci-après que cet instrument était posé sur l'autel de la main même (*propria manu*) du signataire de l'acte.

2. *Cartulaire*, folio 57.

3. *Ego Robertus Guillelmi pie memorie filius... reddo decimam de Luoth et de Servum quas instigatus diabolo invaseram et omnem calumpniam de Negnum et de Crapolt... confirmavi per manum cultellum quem super altare S. Michaelis propria manu posui.* (*Cartulaire*, folio 78.)

4. *Cartulaire*, folio 81.

5. *Ibid.*

phénomènes qui furent interprétés par les contemporains comme la manifestation d'une puissance surnaturelle[1].

RICHARD DE MÈRE (1123-1131). — Le successeur que l'autorité royale donna à Roger dut le choix dont il fut l'objet beaucoup plus à la noblesse de sa naissance qu'à l'éclat de ses vertus. Les revenus de l'abbaye furent bientôt sacrifiés aux dérèglements de sa vie désordonnée. Scandalisés de sa conduite, les moines portèrent plainte devant le roi-duc Henri I[er] et devant le cardinal Mathieu, légat du pape, qui, de moine de Cluny était devenu évêque d'Albe. Convaincu des excès dont on l'accusait, Richard de Mère fut dépouillé de sa dignité et relégué au prieuré de Saint-Pancrace, à Cluny, où il mourut en 1132.

Sous cette prélature, trois religieux du Mont furent appelés, l'un Donvald à l'évêché de Saint-Malo et les deux autres, du nom de Guillaume et de Gosselin, aux stalles abbatiales de Saint-Benoît de Fleury et de Saint-Florent de Saumur.

BERNARD DU BEC (1131-1149). — Le choix du roi-duc se porta alors sur Bernard, dit le Vénérable, moine du Bec et prieur de Cernon. Ce religieux réforma autant par ses exemples que par sa direction le relâchement que les débordements de son prédécesseur avaient introduit dans le monastère. Il supprima d'abord les relations des religieux avec l'extérieur en procurant aux moines, à l'intérieur du couvent, tout ce qui pouvait leur être nécessaire. Son premier acte s'appliqua aux soins qu'exigeait la vénération des précieuses reliques déposées dans la trésorerie. Il fit enchâsser le chef de saint Aubert dans un vase qui existait encore au XVII[e] siècle et dont Thomas Le Roy parle comme n'étant « pas une œuvre du commun[2] ». Les chroniqueurs assurent même qu'il acheva la réédification de la nef qui s'était écroulée sous Roger I[er]. Quoi qu'il en soit, il construisit en 1136 sur les quatre gros piliers, à l'intersection des transepts et de la nef, une tour en pierre à l'usage de clocher. Puis il enrichit l'église de vitraux peints[3], de vases sacrés, d'ornements précieux et de reliquaires au nombre desquels le vase en vermeil dans lequel fut déposé le chef de saint Aubert. Pour ramener dans l'abbaye la piété et la ferveur, il fonda, en 1137, à Tombe-

1. La *Chronique de Robert de Torigni* signale : *Tonitrua vero et grandines in kalendis Decembris affuerunt, et in eodem mense caelum rubens, quasi arderet, apparuit.... Passa est etiam luna eclipsim* (t. I, p. 151, 152). Le *Chronicon montis* complète en ces termes la description : *Luna tota sanguinolenta, caelum rubeum ut pene ardere videretur, deinde ventus vehemens ut turres et pinnacula ecclesiarum et arbores vel aream et domos firmas everteret.*

2. Dom Th. Le Roy, t. I, p. 149. Ce reliquaire portait l'inscription suivante : *Caput Beati Autberti, hujus loci fundatoris, anno Dominicae incarnationis septingentesimo octavo, Abrincensis episcopi, fundamen, sex cultus, revelatione angelica, ex loco.*

3. M. Ed. Corroyer a trouvé quelques fragments de ces vitraux dans les fouilles auxquelles il a procédé en 1875.

laine un prieuré où tous les religieux du Mont allèrent tour à tour se retremper dans les méditations de la vie contemplative. Ce petit établissement se composait d'une église dédiée à la Vierge, de cellules pour le prieur et deux religieux, d'une citerne d'eau potable et d'un petit jardin. Bernard y vint souvent lui-même se reposer dans la retraite. Ses soins éclairés s'étendirent encore sur d'autres prieurés. A celui de Saint-Michel-de-Cornouailles, il fit bâtir une église et des lieux réguliers pour douze



Phot. [illegible]

FIG. 65. — Promenoir des Moines du XI[e] siècle.

[illegible]

religieux et un prieur en les dotant des revenus nécessaires. A Brion, à la limite de Genest et de Dragey, « il fit faire quantité de beaux bastiments avec une gentille esglise, propre le tout à servir et garder la régularité[1] ». Il fut du reste aidé dans la réalisation de ses conceptions par les libéralités de plusieurs seigneurs qui firent ou confirmèrent des donations que l'habile et prudent abbé sut défendre sinon provoquer avec toute l'adresse d'un administrateur expérimenté. Richard de Boucey ayant demandé à prendre l'habit monastique alors qu'il était malade, Bernard lui envoya son prieur le lui porter dans son lit. La donation de quatre acres de terres répondit à cette attention. Ranulphe le Mangeur, cédant à la même vocation, fit abandon de ses droits sur l'église de Huynes. Bernard recueillit

1. Dom Th. Le Roy, t. I, p. 156.

encore la restitution de l'église d'Evrecy[1], la donation de la terre de Ranulphe de Colville[2], de deux gerbes de la dîme de Champeaux et d'une pêcherie appelée Grossin[3].

Pendant ce temps, Henri I[er] perdait son fils qui, à peine âgé de dix-huit ans, venait de recevoir l'investiture du duché de Normandie[4]. Se voyant sans héritier, le roi rappela d'Allemagne sa fille Mathilde, veuve de l'empereur Henri V, et la maria au jeune comte d'Anjou, Geoffroy, que son habitude de porter à son bonnet une branche de genêt avait fait surnommer Plantegenet. De ce mariage naquit en 1133 un fils qui reçut aussi le nom d'Henri. Deux ans après, sur son lit de mort, Henri crut laisser à sa fille et à son petit-fils une couronne incontestée. Il n'en devait pas être ainsi, car une guerre sanglante résulta des prétentions rivales entre sa fille Mathilde, au nom de son fils, et son neveu Étienne, comte de Blois. Chaque ville et chaque seigneur s'enrôla dans l'un ou l'autre des deux partis; le duché tomba dans un profond état d'anarchie, et la Normandie vit se déchaîner sur ses campagnes toutes les calamités de la guerre civile. Tandis que le Mont-Saint-Michel reconnaissait les droits de Mathilde et de son fils, Avranches embrassait la cause d'Étienne de Blois. Soit par ce motif politique, soit, comme le fait entendre le *Cartulaire*, pour servir la vengeance d'une famille irritée de la donation d'un parent[5], au mois d'août 1138 la populace d'Avranches se répandit tumultueusement dans le Mont-Saint-Michel et mit le feu à la ville, « laquelle fut en partye réduitte en cendres de ce coup », et au monastère dont l'église seule resta entièrement indemne. L'effervescence entretenue par l'hostilité des partis favorisa des deux côtés des exactions et des menées audacieuses qui aboutirent parfois à de sanglantes représailles. Un des vassaux du Mont-Saint-Michel, du nom de Richard Dubois, seigneur de Saint-Pair, ayant embrassé le parti de Mathilde, s'était solidement retranché dans son manoir dont les remparts, entourés d'eau, dominaient à la fois le nord du diocèse d'Avran-

1. *Cartulaire*, folio 86.
2. *Ibid.*, folio 87.
3. *Ibid.*, folio 92.
4. Ce fut dans la traversée de la Manche, le 25 novembre 1121, que périrent, sur le navire *La Blanche-Nef*, le fils du roi et la comtesse du Perche, dans un naufrage où se trouva, en outre, englouti le trésor royal.
5. En vertu d'un usage immémorial, quelques habitants du Mont-Saint-Michel recueillaient une partie des offrandes faites à l'autel de l'archange « prenant part au froment et aux légumes, ayant la moitié de la laine, du lin, des volatiles morts et vivants, outre le pain et l'argent quotidien et beaucoup d'autres choses. » (*Cartulaire*). Or, à cette époque, un vieux prêtre du nom de Roger, jouissant de ce privilège, abandonna ce bénéfice sur l'autel de saint Michel *per [illegible] super [illegible] abbatis*, *Ibid.*). Le monastère le reçut au nombre de ses frères et offrit à son fils Ruelen une place dans la communauté lorsqu'il voudrait se convertir. Mais le vénérable prêtre avait sept neveux qui se virent lésés dans leurs intérêts par cette renonciation spontanée. On prétendit que, profitant des troubles qui suivirent la mort du roi Henri, ils auraient ameuté contre le monastère les habitants des localités voisines dans l'espoir de ressaisir cet opulent héritage.

ches et le midi du Cotentin. Tandis qu'il se livrait dans la contrée à des excursions déprédatrices, les seigneurs du pays tenant pour le roi Étienne réunirent secrètement leurs forces et surprirent le bourg de Saint-Pair. Richard Dubois accourut pour les repousser. Mais s'étant trop aventuré à la tête de ses troupes, il tomba percé d'un coup de lance, et la garnison de son château, découragée devant le cadavre de son seigneur, ouvrit les portes et se rendit. D'autre part, le comte de Dol, Gelduin, sous le prétexte de prendre parti pour Étienne de Blois, et en réalité dans l'intention de profiter de la confusion entretenue par cette guerre intestine, se précipita avec 140 cavaliers et une troupe nombreuse d'hommes à pied sur les campagnes voisines de la baie appartenant aux vassaux de l'abbaye. Après avoir tout ravagé, cette troupe se repliait chargée de dépouilles, quand un corps de chevaliers normands vint couper sa retraite. Les malheureux Bretons n'eurent d'autre alternative que d'être passés au fil de l'épée ou engloutis par la marée montante.



Phot. Ch. Besnard

FIG. 66. — Transept et Tourelle Sud de l'église abbatiale après restauration.

Certains profitèrent aussi de l'état d'anarchie générale pour essayer de frustrer l'abbaye de ses droits légitimes. Pierre de Saint-Hilaire revendiqua le village de la Croix-Avranchin donné par ses ancêtres. Excommunié, il ravagea ce domaine. Enfin, touché de repentir, il vint à l'abbaye reconnaître ses torts et jurer sur le bras de saint Aubert qu'il n'inquiéterait

plus les moines bénédictins[1]. Deux neveux de Jean de Huynes, dont l'un pourtant était prêtre, contestèrent aussi la donation faite par leur oncle de ses droits sur l'église de ce village. L'abbé Bernard sut les convaincre par l'éloquence de sa modération et ils se réconcilièrent avec le monastère, auquel ils s'engagèrent à payer une rente annuelle de 22 sous manceaux[2].

L'agitation de ces temps troublés, les ruines amoncelées par l'incendie de 1138 et la détresse financière où se trouvait le monastère furent autant de causes de la tristesse qui assombrit les dernières années de Bernard du Bec.

Il mourut le 8 mai 1149 et fut inhumé dans le bas de la nef de l'église abbatiale.

Geoffroy (1149-1150). — Les luttes qu'avaient soutenues le duc Geoffroy Plantagenet n'avaient eu d'autre but que la conservation de la Normandie comme héritage de sa femme, pour la transmettre à son fils Henri, dès qu'il serait en âge de gouverner et de combattre. En 1148, âgé de seize ans, le jeune Henri avait été armé chevalier par David, roi d'Écosse, oncle de la duchesse Mathilde. L'année suivante, son père mourait et Henri ceignait l'épée ducale. Mais l'éducation des princes développe plus chez eux l'esprit d'autorité que les sentiments de justice. Le premier acte du jeune prince à l'égard du monastère montois en donna une preuve cruelle aux religieux. Sitôt après la mort de Bernard, ceux-ci exercèrent leur droit d'élection, espérant que le nouveau duc, au parti duquel ils avaient témoigné leur inaltérable fidélité, loin de les inquiéter, approuverait leur conduite. Geoffroy, moine profès, réunit les suffrages de ses frères. Son élection fut aussitôt confirmée par une bulle du souverain pontife Eugène III, en date du 15 décembre 1149, et Hugues, archevêque de Rouen, bénit le nouveau prélat dans l'église de Saint-Georges de Boscherville. Malgré cette consécration donnée à l'exercice du droit électif des religieux, Henri voulut affirmer son autorité en réprimant sévèrement cette manifestation d'indépendance. Il fit immédiatement saisir les biens du monastère et ne consentit à les rendre que contre une amende considérable. Pour acquitter cette contribution, l'abbaye dut recourir à des emprunts et grever, pour l'avenir, son budget par un sacrifice que la mort de l'abbé vint bientôt rendre stérile. Geoffroy mourut en effet le 29 décembre 1150 et fut inhumé au bas de la nef à côté de son prédécesseur.

Richard de la Mouche — Robert Hardy (1151-1155). — Sous le coup des conséquences funestes de la dernière élection, les religieux hésitèrent une année avant de choisir un successeur à Geoffroy. Puis, cédant aux

1. *Cartulaire*, folio 95.
2. *Ibid.*, folio 96.

instances de l'évêque d'Avranches, Richard de Subligny, ils élevèrent canoniquement à la stalle abbatiale Richard de la Mouche, moine profès de leur couvent et parent de ce prélat. La colère du duc fut telle qu'il ne recula devant aucune mesure pour tirer vengeance de ce nouvel acte d'insubordination. Il envoya des hommes d'armes au Mont-Saint-Michel pour enlever tout ce que l'abbaye possédait d'objets précieux. L'abbé fut banni des terres normandes, les biens du monastère furent directement placés sous l'autorité du prince et une commission de trois séculiers et de deux clercs fut chargée de les administrer au profit du trésor ducal. Espérant calmer la fureur du duc, les moines annulèrent leur élection; ils nommèrent, à l'instigation de Renault de Saint-Valery, et avec le consentement du duc, Robert Hardy, célérier de l'abbaye de Fécamp, « ni moine, ni laïque »[1], qui vint au Mont, y apportant les vices dont il avait scandalisé le couvent qu'il quittait. Richard de la Mouche partit alors pour Rome où il obtint du pape Eugène III un bref ordonnant à l'évêque d'Avranches de le bénir. Il revint ensuite à Avranches où eut lieu la cérémonie à laquelle n'assista qu'un seul de ses religieux qui avait été le compagnon de son exil.

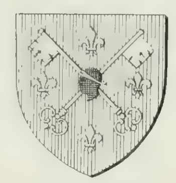


Fig. 67. — Armoiries de Richard de la Mouche.

Mais cette compétition des deux abbés ne fit qu'augmenter le désarroi dans le monastère. La nécessité d'en finir détermina les moines à envoyer au pape une délégation pour solliciter de lui des mesures propres à mettre fin à ces désordres. Robert Hardy partit pour Rome y défendre son élection et Richard de la Mouche prit la même route, accompagné de l'évêque d'Avranches, pour aller soutenir la légitimité de son droit. La fatalité poursuivit tous les acteurs de cette tragi-comédie. L'évêque Richard de Subligny, surpris par des voleurs et retenu par eux dans les ruines d'un vieux château, ne recouvra sa liberté qu'atteint d'une maladie qui le précipita dans la tombe le 14 août 1153. Les deux rivaux eux-mêmes moururent avant d'avoir atteint la cité papale. D'après le nécrologe de Pierre Le Roy, Richard de la Mouche serait mort le 29 décembre 1153.

Robert de Torigni (1154-1186). — Vers le milieu du XII[e] siècle, Henri pouvait déjà compter parmi les princes les plus puissants de l'Europe. A l'héritage de ses parents, son mariage avec Aliénor d'Aquitaine, épouse divorcée du roi de France Louis VII, vint ajouter la possession du Poitou, du Limousin, du Bordelais, de l'Agenois, l'ancien duché de Gascogne et l'autorité suzeraine sur l'Auvergne, le Périgord, la Marche,

1. « Quem veteres Mss. codices ferunt neque monachum neque laicum extitisse. » *Gallia Christ.*, t. XI, fol. 519.

la Saintonge, l'Angoumois, etc. Il passa le détroit et gagna un avantage sur les troupes du roi Étienne. Redoutant, pour leurs propres intérêts, les suites de ce conflit, les vassaux s'entremirent pour une réconciliation d'où résulta un accommodement aux termes duquel Henri fut adopté par Étienne, et devint son fils et son successeur sur le trône d'Angleterre (19 décembre 1154).

Au retour d'un voyage dans ce pays où, encore enfant (en 1146), il était allé encourager de sa présence les partisans de sa mère, Henri s'était arrêté à l'abbaye du Bec[1]. Les religieux étaient venus au-devant de lui « en procession avec la croix et bannière », et l'avaient accueilli par les plus chaleureuses ovations. Cette circonstance ne fut peut-être pas étrangère, plus tard, à l'élévation du prieur de cette abbaye, Robert, à la stalle abbatiale du Mont-Saint-Michel.

Instruits, par des expériences réitérées, qu'il leur était impossible de se passer de l'agrément du duc dans l'élection de leur abbé, les moines du Mont durent, avant de procéder à une nouvelle élection, chercher, parmi les religieux de leur ordre, une personnalité sympathique à ce prince. Or le prieur claustral du couvent du Bec, dont Henri n'avait probablement pas oublié l'accueil ni la distinction, comptait, au nombre des travaux historiques auxquels il consacrait ses heures d'étude, un livre tout entier consacré au règne d'Henri Ier, roi d'Angleterre et duc de Normandie, aïeul du jeune prince.

Issu de parents nobles du nom de Teduin et Agnès, seigneur et dame de Torigni, ce religieux, né à Torigni-sur-Vire, avait reçu une éducation répondant à sa naissance et bien propre à le rendre digne du choix ducal. Il avait pris l'habit de Saint-Benoît, en 1128, dans cette même abbaye du Bec qui, animée des grandes traditions intellectuelles de Lanfranc et de saint Anselme, possédait alors une des écoles les plus renommées de la France et de l'Angleterre[2]. Telles furent probablement les considérations auxquelles obéirent les moines du Mont-Saint-Michel en fixant unanimement leur choix sur Robert de Torigni, dit aussi Robert du Mont, dont l'élection, le 27 mai 1154, inaugura pour l'abbaye une ère de grande prospérité matérielle et de sérieux développement intellectuel et moral.

Après avoir reçu la charte confirmative de son élection signée d'abord par Hugues, archevêque de Rouen, et par la duchesse mère, Mathilde, puis enfin, à la date du 24 juin, par le duc de Normandie, Robert se rendit le 22 juillet suivant à l'église de Saint-Philbert-sur-Risle, où il reçut la

1. Célèbre abbaye du département de l'Eure, fondée en 1034 par un certain Herluin ou Hellouin, seigneur de Bonneville-sur-Bec, et qui fut, au moyen âge, la plus considérable des abbayes normandes.

2. Lecomte, *L'école de l'abbaye du Bec*, Rouen, 1877, broch.

bénédiction d'Herbert, évêque d'Avranches, et de Girard, évêque de Séez, en présence de Roger, abbé du Bec, de Michel, abbé de Réaux, et de Hugues, abbé de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

De même que dans les scènes antiques un coup de foudre éclatait quand allait apparaître le *deus ex machina*, une secousse sismique ébranla le Mont-Saint-Michel dans les premiers mois de cette prélature qui ouvrait pour la montagne de l'Archange une ère de sereine félicité. Le 24 avril 1155, avant le lever du soleil, un tremblement de terre d'une violence extraordinaire secoua pendant un assez long temps le rocher, menaçant de renverser tous les édifices[1].

En prenant possession de l'administration abbatiale, Robert entreprit



FIG. 68. — Sceau et contre-sceau de Robert de Torigni[2] réduction aux 5/6es
(Arch. Nat. Normandie, n° 2690 et 2690 *bis*).

de visiter les prieurés et les diverses propriétés du monastère, tant en Normandie qu'en Angleterre[3]. Il commença en 1156 par Jersey et Guernesey, où il fit de nombreuses recrues pour le couvent parmi les jeunes seigneurs de ces deux pays.

L'année suivante, l'archevêque de Rouen, Hugues, s'étant rendu à Mortain, accompagné de Rotrou, évêque d'Évreux, d'Herbert, évêque d'Avranches, et de Richard de Bohon, évêque de Coutances, pour la levée solennelle des ossements de saint Firmat, se rendit, suivi de ces mêmes prélats, au Mont-Saint-Michel où il resta quatre jours. Pendant ce séjour

1. *Chronique de Robert de Torigni*, Gabriel du Moulin, *Gallia Christiana*, etc.

2. Pour l'identification des sceaux, voir l'ouvrage de G. Demay, *Inventaire des sceaux de Normandie*. Paris, Imp. Nat. 1881, in-4°.

3. Le *Cartulaire* contient l'énumération des acquêts et transactions qu'il fit au cours de ces visites.

cet archevêque consacra un autel nouvellement édifié dans la crypte du Nord[1] et sur lequel furent placées les reliques des vêtements de la Vierge qu'on avait trouvées dans l'ancien autel, enfermées dans un ciboire de plomb. En même temps, l'évêque d'Avranches, Herbert, consacrait l'autel du Crucifix dans l'église abbatiale.

Poursuivant ses visites, Robert passa en Angleterre où il régla plusieurs questions importantes pour les intérêts du Mont-Saint-Michel. En débarquant, il eut à se plaindre des receveurs royaux de Southampton qui lui réclamèrent un droit de pontage pour ses chevaux. De retour en Normandie il porta sa réclamation devant le roi-duc, qui tenait alors sa cour à Mortain. Henri II l'accueillit favorablement et ordonna la restitution des droits indûment perçus.



Fig. 69. — Sic et non d'Abélard.
[illegible]

Cette même année 1187, Robert faisait célébrer la dédicace de l'église de sa baronnie de Genest, dont il assurait aussi la dotation[3]. Son naturel autoritaire ne pouvait s'accommoder du partage de son pouvoir avec le prévôt de cette seigneurie. Or ce dernier, du nom de Rualend, cumulait la puissance civile et militaire avec la haute justice et la police de la ville de Genest. Soutenu par le roi, Robert obtint que cette charge lui fût cédée contre une certaine quantité de terres qu'il donna en échange. En vertu de cette cession, le baron de Genest put désormais choisir et nommer ses officiers. Robert agrandit les constructions du prieuré ou manoir de Genest qui, en 1166, présentait des dis-

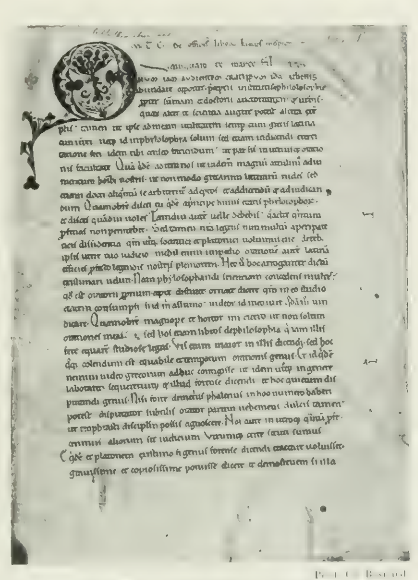
1. *Chronique de Robert de Torigni*, t. I, p. 299. *Altare beate Marie in cripta aquilonali* [illegible]. Ne pas confondre avec la salle de l'Aquilon. La crypte désignée ici est la chapelle située sous le transept Nord.

2. Cet exemplaire est le seul manuscrit connu de cet ouvrage d'Abailard.

3. *Chronique*, *Actes de Robert de Torigni*, t. II, p. 252.

positions assez importantes pour que le roi d'Angleterre y passât deux jours et une nuit et y reçût le roi d'Écosse et sa suite[1].

Cependant Henri, qui, depuis quatre ans, portait la couronne d'Angleterre, revendiquait en outre le comté de Nantes. A la Saint-Michel 1158, il arriva à Avranches avec une armée considérable qu'il dirigeait contre la Bretagne. Devant l'inutilité de la résistance, Conan IV implora la médiation de l'évêque d'Avranches, Herbert, qui réussit à faire accepter au roi l'hommage du duc breton. C'est alors qu'Henri II vint au Mont-Saint-Michel : et, après avoir entendu la messe au grand autel, prit un repas dans le réfectoire des moines avec ses barons. Robert, dans sa *Chronique*[2], nous dit lui-même qu'il n'obtint cette faveur royale qu'avec beaucoup de difficultés. Après quoi, le roi se rendit dans le nouvel appartement de l'abbé et délivra une charte par laquelle il concéda les églises de Pontorson à Saint-Michel, à l'abbé et aux moines de ce lieu[3]. Puis il se rendit le même jour à Pontorson et y donna des ordres à ses ministres pour la réédification du château incendié par ses cuisiniers. De là il alla avec une troupe recevoir la ville de Nantes qui valait, paraît-il, « de revenu annuel quarante mille sols angevins »[4].



Phot. Ch. Besnard

FIG. 70. — *De Officiis*, de Cicéron.

Manuscrit de la fin du XIIe siècle, provenant de la Bibliothèque de l'abbaye du Mont-Saint-Michel (Bibl. d'Avranches, n° 22).

1. Voir tous ces actes et chartes dans la *Chronique de Robert de Torigni*, t. II. On y voit que la baronnie de Genest fut l'objet de toute la sollicitude de cet abbé-baron, qui encouragea notamment le commerce de la ville en obtenant du roi des privilèges pour les bateaux de ce petit port qui, dans aucun des ports anglo-normands, ne payaient de droit pour leurs chargements.

2. Page 315. *Quod ut faceret rex Abbas Robertus multis precibus exoravit ab eo.*

3. L'évêque d'Avranches vit d'abord cette concession avec regret et tenta même d'empêcher l'abbé d'en jouir. Mais l'intervention de l'archevêque de Rouen leva les difficultés, et les droits de l'abbaye sur les églises de Pontorson furent solennellement définis à Rouen, en 1160, en présence du roi, de l'archevêque de Rouen, des évêques de Bayeux, d'Evreux, d'Avranches et de Durham, du chancelier Thomas Becket, du connétable Richard du Hommet et de Guillaume, fils de Hamon.

4. Gabriel du Moulin, d'après la *Chronique de Robert*.

Après avoir pris possession de cette ville, il partit, avec des forces imposantes, assiéger Thouars place des mieux défendues aux confins de l'Anjou et du Poitou. En trois jours il était au pied du donjon; six jours après il s'était emparé du donjon lui-même et en expulsait le vicomte Geoffroy IV.

Quelques semaines ensuite, Henri alla au-devant du roi de France, Louis VII, avec qui il venait de conclure un traité de paix. Le 25 novembre 1158, les deux souverains se rendirent au Mont-Saint-Michel au milieu d'un grand transport de joie du clergé et du peuple. Dans la procession, sans compter le concours de moines et de clercs et l'innombrable affluence de peuple, il y eut deux pontifes[1], un archevêque, un évêque et cinq abbés. Après avoir entendu la messe, les deux rois retournèrent à Avranches, d'où Henri reconduisit le roi de France jusqu'aux limites de son duché.



FIG. 71. — Ruines de l'Hôtellerie construite sous Robert de Torigni.

Cette même année, l'abbé Robert, voulant enrichir d'or et d'argent la châsse de saint Aubert, en fit l'ouverture et y trouva les ossements du saint, à l'exception de la tête renfermée séparément dans un vase d'argent. Il vit à côté du corps les lettres attestant l'authenticité de la relique et un morceau du marbre rapporté du

1. Le cardinal Rolland, chancelier de l'église romaine, qui, le 7 septembre 1159, reçut la tiare sous le nom d'Alexandre III, et le cardinal Octavien, qui devint l'antipape Victor IV.

Le pape Alexandre appela l'abbé Robert au concile de Tours, tenu dans l'octave de la Pentecôte, en 1163, pour l'extirpation du schisme d'Octavien.

Mont Gargan. Il replaça ensuite dans cette même châsse le corps de l'évêque en trois morceaux, puis le marbre et y joignit le vieux bref avec un nouveau indiquant en quelle année et par quel abbé cette opération avait été faite[1].

Robert avait su s'attirer l'amitié du roi-duc et se créer une place dans son intimité. En 1161, la reine Aliénor avait mis au monde, près de Domfront, une fille qui reçut le nom de sa mère[2]. Cette princesse fut baptisée par Henri, cardinal-prêtre et légat de l'Église romaine, et tenue sur les fonts baptismaux par Achard, évêque d'Avranches, et Robert de Torigni, abbé du Mont-Saint-Michel.



Phot. Ch. Besnard.

FIG. 72. — Traité de saint Augustin sur les Psaumes.

Manuscrit de la fin du XIIe siècle provenant de la Bibliothèque abbatiale du Mont-Saint-Michel (Bibl. d'Avranches, n° 76).

En 1162, Robert reçut une nouvelle marque de la confiance de son souverain. Le château de Pontorson, reconstruit en 1158, avait été confié à la garde d'Aquilin de Tours, qui abusait de son pouvoir en opprimant de ses exactions les habitants de l'Avranchin. Sollicité par ceux-ci de mettre un terme à cette situation, le roi confia cette garde à l'abbé du Mont-Saint-Michel, qui avait déjà le patronage de l'église.

En 1163, Robert fit procéder à la construction des « bastiments qui sont dessus et dessoubs la chapelle Saint-Étienne qui est joignant la chapelle Notre-Dame-sous-Terre du costé du midy[3] ». L'année suivante, il terminait, dit Dom Th. Le Roy[4], « le corps de logis dessus et dessoubs *a fundamentis ad summum*, qui est au coing de la tour où autrefois estoit l'horloge au bout de la nef

1. *Chronique de Robert de Torigni*, t. I, p. 315.

2. Cette princesse devint mère de Blanche de Castille et fut, par conséquent, aïeule de saint Louis.

3. Dom Th. Le Roy, t. I, p. 170, ajoute : « C'est le lieu, à présent, où le P. lecteur du monastère fait la leçon. Lesquelles choses sont maintenant en fort bon estat. » Cette note est datée du 15 janvier 1647.

4. *Ibid.*, p. 171.

de l'église, où à présent les moynes y traitent leurs infirmes et malades en un côté, et en l'austre joignant ceux où on faict la leçon de théologie chacun jour aux jeunes moynes de ce Mont, qui aboutissent d'un bout à la gallerie du Sault Gaultier ». Il s'agit, en un mot, de l'ancienne hôtellerie aujourd'hui ruinée. A cette énumération des constructions élevées par Robert, Dom Jean Huynes ajoute[1] « les bâtiments qui sont dessous le plomb du fond avec la tour de l'horloge qui s'y voit, et à costé une autre pareille qui est tombée il y a longtemps ». Et il continue : « Ce qui est bien plus à regretter, c'est qu'il avoit faict sa bibliothèque en un étage d'icelle où il avoit mis les livres qu'il avoit composez, lesquels presque tous ont été perdus pour lors.... »

Fig. 75. — Pierre dite d'Henri II Plantagenet
et monument commémoratif
de son humiliation, élevé au XXe siècle, à Avranches[2]

En 1165, Robert fit replacer dans un bras d'or et d'argent les reliques de saint Laurent, consistant en un os du bras et quatre autres plus petits. Il avait précédemment fait enfermer dans une coupe dorée la tête d'Innocent, compagnon de saint Maurice. Ces reliques, ainsi qu'une partie du corps de saint Agapite, martyr, avaient été apportées au Mont par l'abbé Suppo, du monastère de Saint-Benin de Fruttuaria.

L'année 1166 est celle où la lutte entre Henri II et Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, atteint son paroxysme ; où le prélat excommunie plusieurs des ministres et des amis du roi qui, dans un accès de fureur, maudit les courtisans qui n'ont pas le courage de le délivrer d'un prêtre insolent. En revenant de Rennes, où il était allé prendre possession du duché de Bretagne, Henri passa au Mont-Saint-Michel. Dans cette entrevue, Robert de Torigni, qui avait sur le caractère du roi, naturellement porté à la cruauté[3], un grand ascendant moral, aurait pu intervenir en faveur de

1. T. I, p. 175-176.

2. La dalle gravée d'un calice est celle sur laquelle s'agenouilla le roi d'Angleterre ; elle est située sur l'emplacement du parvis de l'ancienne cathédrale.

3. Un exemple pris au hasard de la férocité de ce monarque : En 1164, Henri, furieux de l'échec que les Gallois, mécontents de l'oppression des Anglais, leur avaient fait subir dans une rencontre, se fit amener des otages qu'il avait reçus lors d'un traité entre les chefs

l'archevêque, qui avait été son ami. Il n'en fit rien; et la manière même dont il glisse, dans sa *Chronique*, sur les faits qui ont précédé l'assassinat de Becket nous donne la mesure des aptitudes politiques de Robert. Celui-ci, en effet, fit le bonheur de son monastère bien plus grâce à son habileté de courtisan et à ses capacités administratives que par la générosité de son cœur et l'élévation de son caractère. Il est de tradition de louer sans réserve sa prélature, qui fut pour le Mont-Saint-Michel une époque de prospérité indiscutable. Cependant, nous ne devons pas oublier que Robert de Torigni garda dans le conflit entre le roi et l'archevêque de Cantorbéry un silence prudent jusqu'à la lâcheté, et que c'est lui aussi qui dota le monastère de ces instruments de répression inhumaine qu'on nomme les cachots du Mont-Saint-Michel[1].



Phot. Neurdein.

Fig. 74. — Crosse provenant de la sépulture de Robert de Torigni.

(Chartrier de l'Abbaye.)

Les relations de Robert avec la cour devinrent si étroites qu'il assistait la famille royale dans la plupart des cérémonies officielles. En 1167, il était appelé en Angleterre pour participer à la translation du corps du roi saint Édouard. Plus tard, le troisième fils du roi-duc, le prince Geoffroy, s'étant marié avec la jeune duchesse de Bretagne, l'abbé Robert était mandé à Rennes pour assister à l'investiture de ce prince.

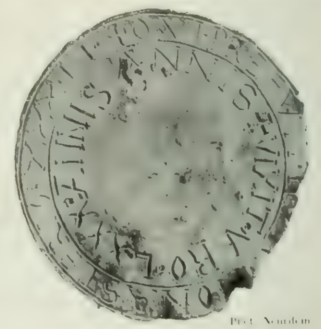
Son activité s'étendait au développement matériel de toutes les dépendances extérieures de l'abbaye. C'est ainsi qu'en 1170 il fit entièrement « rebastir le prioré de Saint-Victeur du Mans ». Il apportait un soin minutieux au règlement de tous les litiges et savait les prévenir par les dispositions prévoyantes des conventions qu'il

gallois et lui en 1157. C'étaient des enfants des plus hautes familles de la Cambrie. Henri fit arracher les yeux aux enfants mâles et couper aux jeunes filles le nez et les oreilles. En 1172, le même souverain, redoutant les peines de l'enfer, s'humiliait sur le parvis de la cathédrale d'Avranches pour obtenir l'absolution du meurtre de Thomas Becket.

1. Pour leur description, voir appendice IV : *Les Prisons*.

établissait avec les voisins et les vassaux du Mont. Il conclut notamment deux chartes relatives à la lande et à la forêt de Beuvais avec Guillaume de Saint-Jean. La première, signée du roi-duc, distinguait les terres voisines de la forêt, patrimoine de Guillaume, de la forêt elle-même, domaine de l'abbaye, sur laquelle le seigneur n'avait que le droit de bois de chauffage et de construction pour son château de Saint-Jean et de mettre cent porcs à pâturer. Une charte, datée de 1172, règle les droits de chasse : elle accorde à Guillaume de Saint-Jean la garde de la garenne de Saint-Michel-aux-Loups où ne pouvaient chasser que l'abbé, le prince ou le bailli, du côté des religieux, et du côté de Saint-Jean, le seigneur de ce fief, son fils ou son frère. Les amendes encourues pour infraction devaient être partagées par moitié entre l'abbaye et le





Phot. Neurdein

Fig. 75. — Disque de plomb provenant de la sépulture de Robert de Torigni, avers et revers.

[illegible]

seigneur de Saint-Jean ; mais les peaux des cerfs, des biches et des daims revenaient toutes à l'abbaye. Cette charte fut même confirmée par le pape.

En 1172, le Mont-Saint-Michel reçut plusieurs personnages de distinction, venus à Avranches pour préparer la réconciliation du roi Henri II avec l'Église. Dans le nombre se trouvaient Étienne, abbé de Cluny, et Benoist, abbé de Saint-Michel-de-Cluse. A cette occasion, il fut conclu entre les abbayes de Cluny, de Cluse et du Mont-Saint-Michel une association dont les conditions sont énoncées dans une lettre de Robert de Torigni.

Il est probable, bien que, dans sa *Chronique*, il le passe sous silence, que Robert assista, le 21 mai 1172, à l'humiliation d'Henri II sur le parvis de la cathédrale d'Avranches et qu'il vit son royal protecteur payer de la honte d'un repentir public l'absolution apostolique que lui apportaient les légats du pape.

Se sentant de plus en plus en faveur auprès du roi, Robert retourna en 1175 en Angleterre et en rapporta une charte royale confirmant toutes les donations faites à l'abbaye du Mont-Saint-Michel et même celles qui lui seraient faites dans la suite des temps. Son influence devenait chaque jour plus grande et ses conseils étaient partout écoutés. Comme il assistait en 1177 au vote sur le siège épiscopal de Dol, ce fut lui qui détermina les chanoines à porter leurs suffrages sur le doyen de la cathédrale d'Avranches, Rolland, prêtre italien de grand mérite. Peu après, ce nou-

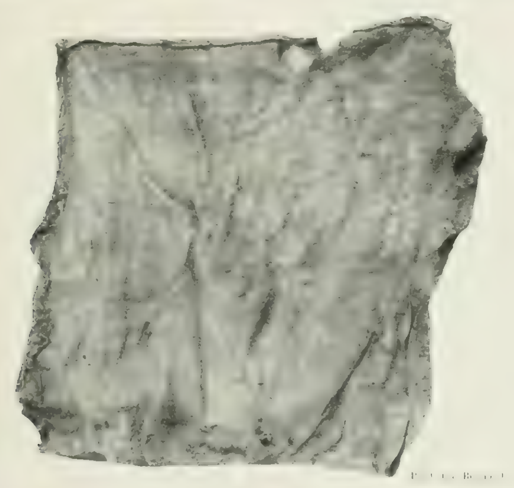


Fig. 76. — Fragment de l'étoffe damassée (XIIe siècle) qui enveloppait le corps de Robert de Torigni dans son cercueil

veau prélat aida Robert à réformer l'institution des chanoines chargés du service paroissial au Mont-Saint-Michel.

En 1182, Robert de Torigni dota la maison des pauvres de Genest, comme il avait précédemment doté l'église de ce village.

Sa prélature vit les possessions de l'abbaye s'accroître considérablement et le nombre des religieux s'élever bientôt de 50 religieux à 60. Le monastère devint, disent les historiens, un sanctuaire de vertu et un asile de science. Les productions intellectuelles de l'antiquité eurent des gardiens au Mont-Saint-Michel et les sciences profanes y furent presque toutes étudiées. La plupart des connaissances humaines y furent cultivées, voire même la médecine, l'astronomie et la musique. Robert donna personnellement l'exemple du travail par la multiplicité de ses ouvrages qui, d'après Dom Jean Huynes, composaient 140 volumes. Un grand nombre étaient con-

sacrés à l'histoire du pays. Les trois principaux sont : l'*Historia Montis sancti Michaelis* du Cartulaire, les *Accessiones ad Sigebertum* et la *Chronica Roberti*, manuscrits d'un précieux secours pour l'histoire du Mont-Saint-Michel ; ensuite les *Gesta Henrici II regis Anglorum*, ouvrage que possède la bibliothèque de Valognes. Puis viennent : un *Traité sur les ordres monastiques et les abbayes normandes* ; un *Catalogue des archevêques, des évêques et des abbés de diverses églises de France et d'Angleterre* ; sa participation à une *Chronique du Bec* ; les *Annales du Mont-Saint-Michel* ; une *Rubrique abrégée des abbés du Mont-Saint-Michel* ; des Préfaces de divers ouvrages, dont notamment un *Prologue d'une collection d'extraits de saint Augustin*, faussement attribuée à Bède ; un *Prologue d'une copie de l'Histoire naturelle de Pline*, etc.



Fig. 77. — Crosse provenant de la sépulture de Martin de Furmendi

Un des résultats les plus considérables de son administration, et celui qui nous intéresse particulièrement, réside dans les importantes constructions qu'il éleva et dont, malheureusement, une grande partie n'est pas parvenue jusqu'à nous. Nous avons déjà signalé, d'après Dom Jean Huynes et Dom Thomas Le Roy, l'ensemble de bâtiments enveloppant toutes les substructions de l'église abbatiale au midi et à l'orient, depuis l'entrée occidentale du vieux cimetière jusqu'aux arcades de l'angle Nord-Ouest où se trouvait alors l'entrée du monastère, ainsi que les deux tours et le porche qui composaient la façade occidentale de l'église abbatiale et la longue voûte sur laquelle reposaient en partie ces constructions. En 1186, il faisait terminer tous ces travaux et mettre la dernière main à un « corps de logis qui est entre le cloître, le chapitre commencé et le vieil dortoir[1] ».

1. Dom Thomas Le Roy ajoute, t. I, p. 180 : « J'estime que ce corps de logis est celui que nous appelons à present les vieilles infirmeries, au bout duquel sont les lieux communs et latrines. Il est dit dans les manuscripts de ce Mont où j'ai recueilly cecy, que ce corps

Robert de Torigni mourut le 24 juin 1186 et fut inhumé sous le porche de l'église, où il fut trouvé, le 30 août 1875, lors des fouilles exécutées par M. Éd. Corroyer. « Son tombeau, de 2 m. 07 de longueur, creusé dans un calcaire grossier, était engagé de 25 centimètres dans le mur de la façade romane et placé sous les marches à droite de la porte principale de l'église... ; il contenait les restes d'un abbé revêtu de ses habits sacerdotaux noircis et comme brûlés par le temps. La tête était au couchant ; les bras étaient croisés sur la poitrine et, sous le bras droit, se trouvait une crosse en bois, sans aucun ornement, surmontée d'une volute en plomb. Au sommet du tombeau et posé de champ, entre la tête et la paroi interne du cercueil, était placé un disque de plomb portant, gravée sur la face : au milieu, une main bénissant sur une croix pattée à branches égales, entre lesquelles, en haut, se voient l'alpha et l'oméga ; en exergue, on lit : *Hic . requiescit . Robertus . de . Torigneio . abbas . hujus . loci*, et sur le revers : *Qui . prefuit . huic . monasterio . XXX . II . annis . vixit . vero . LXXX annis*[1] ».



Phot. Neurdein.

Fig. 78. — Disque de plomb provenant de la sépulture de Martin de Furmendi (avers).
[illegible]

Martin de Furmendi (1186-1191). — Hésitant encore, après les échecs infligés par le duc à la libre manifestation de leur choix, les religieux ne se hâtèrent pas de donner un successeur à Robert de Torigni. La stalle abbatiale était vide depuis un an quand, alarmés des empiétements des seigneurs voisins sur le temporel de l'abbaye, ils se décidèrent à procéder à l'élection de leur abbé. Leurs suffrages se portèrent alors sur Martin, moine profès de l'abbaye du Mont. Cet abbé s'empressa de faire cesser les usurpations commises depuis la mort de Robert. Puis il donna au clerc Pierre la petite église fondée par les ermites et dédiée à saint Étienne, qui existait encore sur le flanc de la montagne. Il donna « au seigneur Raoul de Fougères, le fief de Moidré, de Chavoi et d'une partie de Lolif, avec charge de venir sonner vêpres et matines à la fête Saint-Michel ; les serviteurs de l'abbaye devaient sonner après lui, et le seigneur de Macé était tenu de le réveiller pour l'heure prescrite, et de le conduire au

de logis estoit cy devant tombé et que l'abbé Robert le fit rebastir. J'ai dit ci-devant quel abbé et quand ces vieilles infirmeries avoient ete basties à neuf. » Il s'agit de Roger II.

1. Éd. Corroyer, *Description de l'abbaye du Mont-Saint-Michel*, p. 126 et suiv.

monastère avec une lanterne »[1]. Martin mourut le 19 février 1191 et fut inhumé à côté de son prédécesseur Robert, où il fut également trouvé en 1875, « dans un cercueil en bois réduit en poussière.... ainsi que la volute en plomb de la crosse et un disque en même métal. Le corps, ou plutôt les ossements en ordre qui en rappelaient la forme, était orienté comme celui de Robert.... Le disque porte une main bénissant, gravée, semblable à celle de l'épitaphe de Robert, et, en exergue, on lit : *Hic requiescit . Dom . Martin . de . Furmendeio . abbas . huj . loci* »[2].

III

LE XIII[e] SIÈCLE. DE JOURDAIN A JEAN LE FAE

Jourdain (1191-1212). — Radulphe ou Raoul des Iles (1212-1218). — Thomas des Chambres (1218-1225). — Raoul de Villedieu (1225-1236). — Richard Turstin (1236-1264). — Nicolas Alexandre (1264-1271). — Nicolas Famigot (1271-1279). — Jean Le Fae (1279-1298).

Jourdain (1191-1212). — Henri II était mort à Chinon, en 1190, et son fils Richard, que sa bravoure avait fait surnommer Cœur de Lion, lui avait succédé dans le duché de Normandie et sur le trône d'Angleterre. Mais à peine ce jeune monarque était-il entré en possession du gouvernement de ses États, qu'il allait passer l'hiver en Sicile avec le roi de France, Philippe Auguste, et se dirigeait ensuite comme lui vers la Palestine.

Vingt-deux jours après la mort de l'abbé Martin[3], les religieux du Mont-Saint-Michel mirent à profit cette absence pour procéder à une élection canonique qui éleva à la dignité abbatiale Jourdain, moine profès, « vrai disciple de l'abbé Robert ». Dans le but d'éviter des difficultés éventuelles avec l'évêque d'Avranches, Jourdain fit, dès 1194, avec ce prélat du nom de Guillaume de Chemillé, un accord sur le droit de visiter les prieurés du Mont dépendant du diocèse. Il s'engagea à lui payer à

1. Abbé Desroches, t. I, p. 370.

2. Éd. Corroyer, *Description et histoire du Mont-Saint-Michel*, p. 150 et suiv.
M. Léopold Delisle a étudié les sépultures de Robert de Torigni et de Martin de Furmendi. Voir à ce sujet : 1° une communication sur *Deux sépultures d'abbés du XII[e] siècle au Mont-Saint-Michel* (Ac. des Inscriptions, *Comptes rendus*, 4[e] série, t. III, 1876, 19[e] vol. de la collection (Séance du 1[er] octobre 1875, p. 287) ; — 2° une communication sur des *Disques en plomb trouvés dans les tombeaux de Robert de Torigni et de Martin « de Furmendeio », abbés du Mont-Saint-Michel (XII[e] siècle)* (*Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1875, p. 151-152). A la note sont jointes trois planches dont deux (planches A et B) représentent la plaque funéraire de Robert de Torigni et une non lettrée la plaque funéraire de Martin « de Furmendeio ».

3. Dom Jean Huynes et Dom Th. Le Roy donnent la date du 12 mars 1191, ce qui fait 22 jours seulement après la mort de Martin. Mais l'Obituaire du couvent dit que cette élection eut lieu plus de cinq mois après.

titre d'indemnité une rente de sept livres, ainsi qu'à le défrayer, lui ou ses successeurs, quand ils seraient appelés à consacrer des églises ou des autels, ou pour administrer les sacrements. Le pape Innocent III confirma cet accord.

Tandis que Richard Cœur de Lion s'engageait à fond dans l'imprudente aventure des croisades, Philippe Auguste était rentré dans son royaume et, par des exploits réitérés, s'assurait la supériorité sur son rival. Quand le roi d'Angleterre fut de retour, après les péripéties légendaires que l'on sait, la lutte s'engagea. La Bretagne supportait mal le gouvernement tyrannique des rois d'Angleterre. Philippe promettait à tous aide et assistance, et son patronage étendait déjà l'influence de la royauté française jusque sur les provinces du Midi. Sur ces entrefaites, Richard mourait le 6 avril 1199 et Jean, son frère, lui succédait au détriment de l'héritier légitime Arthur, fils de Geoffroy, son frère aîné, mort regretté des habitants de son duché de Bretagne. Philippe s'empressa d'embrasser la cause d'Arthur, qu'il reçut à sa cour en lui promettant la main de sa fille Marie qui n'était encore âgée que de cinq ans. Après avoir emprisonné son neveu dans la tour de Rouen, Jean l'assassina lâchement et fut sommé par le roi Philippe, son suzerain, de comparaître devant la cour des barons pour se justifier de son acte. Il ne se présenta pas devant ce tribunal, qui le condamna par défaut et le déclara deshérité de toutes ses possessions relevant de la couronne de France. Pressé de réaliser l'exécution de ce jugement, Philippe Auguste se dirigeait sur la Normandie avec une puissante armée, quand, en 1203, son allié, Guy de Thouars, beau-père de l'infortuné Arthur, se jetait sur l'Avranchin avec une troupe de Bretons, qui n'avaient pas oublié les incursions des rois d'Angleterre sur leur pays. Le Mont-Saint-Michel fut l'objet de leur assaut furieux, qui vint cependant se briser contre les murs du monastère. Désespérant de s'en rendre maîtres, les Bretons tournèrent leur rage contre la ville, médiocrement protégée par des palissades de bois. Ils la souillèrent de toutes les horreurs de la guerre et ne se retirèrent qu'après y avoir mis le feu. L'incendie se développa avec une intensité telle que les flammes montèrent jusqu'à l'abbaye, dont elles réduisirent en cendres toutes les parties fournissant au feu un aliment. Seuls les murs et les parties voûtées échappèrent à cet embrasement (1203).



FIG. 79. — Sceau de l'abbé du Mont-Saint-Michel, sur un acte du XIIIe siècle. Réduction aux 5/6ème
(Arch. Nat. — Coll. Douët d'Arcq, n. 8[illegible])

Affligé des ravages commis par ses alliés de Bretagne et désireux de s'assurer la fidélité du monastère rentré sous son autorité, Philippe Auguste envoya à l'abbé Jourdain une forte somme d'argent destinée à réparer le désastre. Craignant en même temps que les Anglais ne tentassent de s'installer dans la région pour inquiéter le Mont-Saint-Michel, il fit bâtir une forteresse sur le rocher de Tombelaine.

Fig. 80. — Aumônerie. Vue de la porte du Cellier.

Le feu mis à la ville qui, à cette époque, n'excédait pas la surface du plateau Nord-Est du rocher, avait commencé par s'attaquer à l'extrémité Est des bâtiments construits au Nord par Roger II ; en se propageant, il les avait successivement dévorés, n'abandonnant de sa proie que les parties les moins combustibles. Cette catastrophe venait subitement priver le monastère de locaux répondant à l'organisation de sa vie intérieure depuis un siècle. Elle rendit nécessaire la préparation d'un projet de reconstruction qui, introduisant dans la conception générale une utilisation partielle des ruines, satisfît aux exigences d'un nouveau programme dont Jourdain fixa les bases, mais dont la réalisation complète devait être l'œuvre de ses successeurs.

Les historiens du Mont-Saint-Michel ont, pour la plupart, négligé d'étudier les monuments, dont les styles différents les auraient renseignés sur l'évolution architecturale de l'abbaye à travers les siècles. S'en tenant à la seule lecture des manuscrits que parfois ils ont mal interprétés, ils ont

commis d'inévitables erreurs en attribuant à l'abbé Roger II une reconstruction opérée cent ans plus tard sur l'emplacement des bâtiments élevés pendant sa prélature. Mais la question étant importante, nous croyons opportun de transcrire ci-dessous l'opinion formulée par un de ces historiens d'après la compilation des documents primitifs qui échappent malheureusement aujourd'hui au contrôle de nos recherches [1]. On aura plus loin la satisfaction de constater que, de l'aveu même de Dom Jean Huynes [2], certains manuscrits anciens consultés par lui attribuaient la Merveille au successeur direct de Jourdain, écartant ainsi l'hypothèse de la construction, par Roger II, de l'édifice existant actuellement sous cette dénomination. Du reste si la participation de l'abbé Jourdain à l'édification de la Merveille a pu être capitale en tant que conception générale, il n'en est pas moins certain qu'il n'en vit réaliser qu'une partie, limitée probablement à l'Aumônerie et à la Salle des Hôtes [3].



Fig. 81. — Pierre tombale de l'abbé Jourdain.

Les griefs contenus dans une plainte portée contre Jourdain devant le pape par le monastère nous révèlent chez cet abbé une grande indépendance d'allures et d'esprit. Le temporel du couvent et les constructions qu'il avait entreprises semblent avoir absorbé son activité au détriment de ses devoirs pastoraux. Les religieux se plaignaient notamment de ce que le service divin était mal fait et y déploraient son absence. On lui reprochait ses mauvaises manières et ses fréquentations préférées avec les moins religieux. On l'accusait d'avoir souvent donné sa parole de se corriger et de ne l'avoir jamais tenue. On

1. « L'an 1211, le bon abbé Jourdain comme j'ay dit, receu une somme de deniers de Phillippe II, roy de France, pour réparer l'incendie arrivée à ce monastère par Guy de Thouars, fit restaurer au mieux qu'il peut les dommages arrivés par le feu. Mais comme tout estoit descouvert et les mairins réduits entièrement en cendres, il eut beaucoup de paine d'en venir à bout, joint à cecy qu'il ne pouvoit faire payer à ce monastère les rentes annuellement, à cause des soldats qui occupoient et ruinoient tout le pays. Si toutefois la mort ne l'eust assailly il aurait parachevé son dessein, y apportant toute la peine possible, mais quittant le monde l'an suivant, il quitta aussi ses entreprises qui furent finies par ses successeurs. » Dom Th. Le Roy, t. I, p. 189.

2. T. I, p. 179 et 180. Citation donnée ci-après à la prélature de Ranulphe des Iles.

3. L'erreur est flagrante dans le Ms. 18147 de la Bibl. Nat., fol. 148 v, qui dit, en parlant de l'abbé Jourdain : *Tempore ipsius combusta fuit ecclesia a Britannis et ab ipso reaedificata in tectura, turri et refectorio, dormitorio et celario liberalitate Philippi regis Francorum qui tum Anglos a Normannia expulsit.*

ne lui pardonnait pas surtout de dilapider les deniers du monastère dans des dépenses somptuaires[1]. Le Souverain Pontife avait nommé des commissaires, parmi lesquels se trouvait l'abbé de Savigny, pour examiner la conduite de l'abbé. Jourdain plaida lui-même sa cause avec talent et, après une double enquête, il réussit à faire considérer ces accusations comme mal fondées. Peut-être y avait-il aussi un autre motif dans l'inimitié des moines pour leur abbé. Les traditions qu'y avait laissées Robert de Torigni,



Ph. Neurdein.

FIG. 82. — Salle des Hôtes, construite en 1215.

tenaient encore le monastère attaché à la nationalité anglaise. Or, soit par habileté politique devant l'avènement d'un régime nouveau, soit par reconnaissance pour le bienfaiteur de l'abbaye, Jourdain avait inauguré au Mont l'affirmation du nationalisme français se développant avec la royauté de Philippe Auguste. De ce fait, il dut être en butte aux tracasseries d'une majorité de religieux restés fidèles à la cause anglaise, et qui lui reprochaient l'indépendance de ses idées et les lourds sacrifices qu'il imposait à la communauté pour faire face aux énormes dépenses qu'entraînaient les réédifications entreprises. D'autre part, l'option pour la nationalité française avait eu pour conséquence la perte de toutes les richesses territoriales que le monastère possédait en Angleterre.

1. Document publié par Dom Bessin et cité par M. de Beaurepaire dans sa publication des *Curieuses recherches* de Dom Th. Le Roy, t. I, p. 191.



Phot. G. Besnard.

Fig. 83. — Chapiteau d'une des colonnes isolées de la Salle des Hôtes.

La mort surprit Jourdain avant qu'il ait pu voir très avancée l'œuvre immense qu'il avait entreprise : il fut, sur sa demande[1], enterré dans l'église prieurale de Sainte-Marie de Tombelaine, où il avait aimé aller souvent se recueillir. Cet initiateur des plus belles merveilles de l'art français du Moyen Age au Mont-Saint-Michel eut dans cet exil volontaire la plus humble des sépultures. Nous donnons, fig. 81, sa tombe qui, pieusement soustraite à la destruction complète à laquelle sont condamnées les ruines de Tombelaine, sert aujourd'hui de banc dans le jardin de l'école communale du Mont. C'est une simple dalle de granit, de forme trapézoïdale et bordée en dessous d'un vague chanfrein[2].



Phot. G. Besnard.

Fig. 84. — Chapiteau d'une des colonnes isolées de la Salle des Hôtes.

Radulphe ou Raoul des Iles (1212-1218). — A peine les moines du Mont-Saint-Michel étaient-ils débarrassés de la tyrannie des rois d'Angleterre qu'ils virent d'autres prétentions menacer leur indépendance. Quand l'évêque d'Avranches, Guillaume de Hostily ou d'Otteillé (ou encore du Teilleul[3]), sut que les religieux devaient se réunir pour élire le



Phot. G. Besnard.

Fig. 85. — Chapiteau d'une des colonnes isolées de la Salle des Hôtes.

1. *Corpus jacet pro voto ejus in prioratu de Tumbelaine.* (*Gallia Christ.* t. XI, col. 521.)

2. La conservation de ce précieux souvenir d'un des plus grands abbés du Mont-Saint-Michel est due à M. l'abbé Bossebœuf, l'archéologue distingué, auteur de recherches aussi intéressantes que fructueuses sur Tombelaine.

3. Abbé Desroches, t. I, p. 585. D'après le même auteur, cet évêque était appelé aussi Barel le jeune.

successeur de Jourdain, il se présenta au monastère. Soupçonnant le but de sa visite, les moines lui interdirent l'entrée jusqu'à ce qu'il leur eût délivré un engagement écrit de ne point attenter à la liberté de leur droit électif. Ce prélat se rendit à leurs raisons et leur remit incontinent une charte par laquelle il reconnaissait que les évêques d'Avranches n'avaient aucun droit d'assister à l'élection des abbés du Mont-Saint-Michel. Ils élirent alors un des leurs du nom de Radulphe ou Raoul des Iles. Un des actes administratifs de cet abbé fut, en 1218, la création de la charge de chambrier en la personne de Guillaume de Leiseaus. Celui-ci se reconnut obligé, ainsi que ses héritiers, de remplir cet office auprès de l'abbé[1]. Les assises du roi, tenues à Avranches, arrêtèrent les conditions fixées pour ces fonctions qui devaient être rémunérées chaque jour par deux pains du couvent, trois métrètes de la boisson des religieux et deux deniers, monnaie de Tours. Il était en outre attribué au titulaire un certain nombre de petites chandelles de cire et la fourniture nécessaire pour deux mauvaises cavales, sans fers. En cas d'absence autorisée, il n'était dû que les pains et la

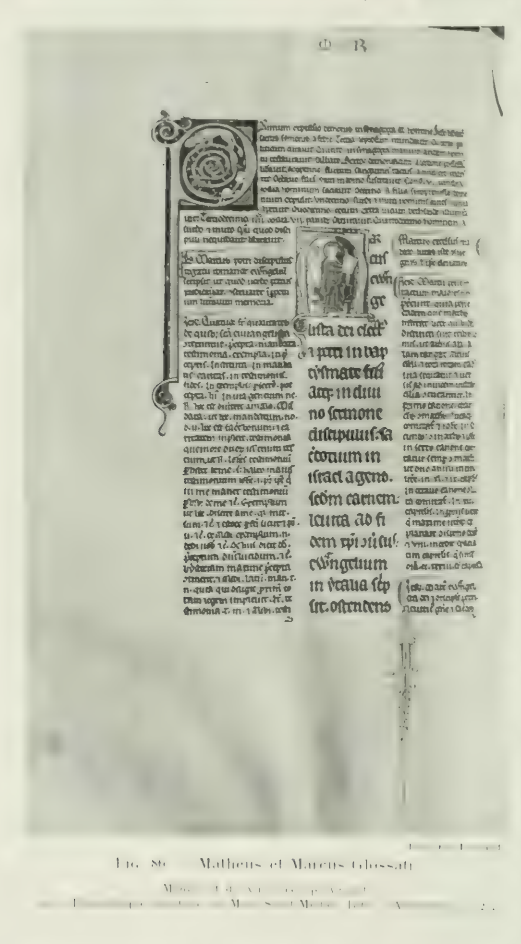
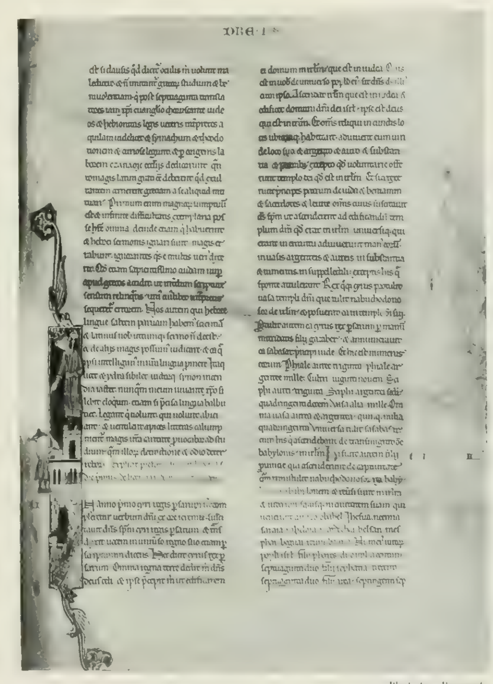


Fig. 86. — Matheus et Marcus Glossati

1. [illegible], t. XI, col. 116.

boisson; le défaut de permission donnait lieu à la suppression de toute indemnité. Quand l'abbé sortait, son chambrier marchait à ses côtés, monté sur un des chevaux de l'abbaye et était défrayé, tandis que son suppléant recevait au couvent la pitance ordinaire. Ces détails, extraits de l'acte même trouvé dans les archives du Mont-Saint-Michel, sont intéressants en ce qu'ils nous initient à la vie intime du monastère

Pendant les six années de sa prélature, Raoul des Iles poursuivit activement la réalisation de la conception architecturale de l'abbé Jourdain, en continuant « de faire réparer les édifices, entre autres le grand réfectoire auquel son prédécesseur avoit desja commencé à travailler qu'il fit faire presque tout de neuf, car le feu n'y avoit laissé que les quatre murailles et les voûtes des salles de dessous. Nous lisons dans quelques manuscripts et dans le livre du Père Feuardent qu'il fit faire le réfectoire; mais cela n'est point si ce n'est qu'on entende de ces paroles avec la restriction susdite[2] ».



Phot. Ch. Besnard.

Fig. 87. — Biblia Sacra[1].

Manuscrit de la première moitié du XIIIe siècle provenant de la Bibliothèque du Mont Saint-Michel.

Pour compléter cet exposé de Dom Jean Huynes[3], Dom Louis de Camps[4]

1. Cet ouvrage, en deux volumes in-folio sur parchemin, est catalogué sous les numéros 2 et 3 à la bibliothèque d'Avranches.

2. Cette négation arbitraire de Dom Jean Huynes montre que, dans l'espèce, il interprétait mal les documents qu'il avait sous les yeux. Il est évident qu'ici le mot « réparer » doit être pris dans le sens d'une reconstruction sur l'emplacement des bâtiments de Roger II incendiés.

3. T. I, p. 179 et 180.

4. Additions au Traité troisième de Dom Jean Huynes. Extrait du ms. d'Avr., n° 209, chap. XV, p. 249.

y ajoute : « Radulphe se comporta en cette charge à la satisfaction tant des religieux que des externes. Il avoit les mêmes inclinations que le precedent. Il poursuivit les ouvrages qu'il avait laissés imparfaicts, il fit parachever les réparations qui restoient des ruines causées par la furie des Bretons. Les lambris, charpentes, et toutte autre matière combustible du grand corps du logis du costé de septentrion où sont maintenant les cloistres, réfectoires, etc., avoient été réduittes en cendre, les voûtes mesme avoient esté fort endommagées. Ce bon abbé fit tout réparer avec une si grande dépense et si avantageusement que *quelques manuscrits de cette abbaye le font autheur de ces superbes edifices*, quoyque, selon la vérité, nous en ayons l'obligation à Roger II, XI[e] abbé de ce lieu ».


Fig. 88. — Armoiries de Raoul des Iles.

Nous joindrons à ces textes la citation suivante de Dom Th. Le Roy[1] qui, si elle n'éclaircit pas beaucoup la question, établit néanmoins assez nettement l'affectation ancienne des salles du premier et du second étage du bâtiment Est de la Merveille, sur laquelle certains auteurs, et non des moins autorisés, se sont gravement mépris.

« L'an 1217, l'abbé Ranulphe, 2[e] du nom, surnommé des Isles, fit tout à faict parachever le réfectoire et réparation des ruynes que l'incendye avoit causé dans ce Mont par les Bretons. Il fit refaire le grand réfectoire en planches et couvertures. Quelques manuscripts de ce Mont disent qu'il fit faire cette pièce, mais il est constant que l'abbé Roger l'avoit faict bâtir. Radulphe fit mettre la charpente à la couverture, ou plutost continua, car son prédécesseur y avoit déjà faict travailler. Or, ce grand réfectoire estoit au plus hault endroict du corps de logis du costé du septentrion. Il n'y avoit point de voultes au-dessus ains du lambris, et le feu avoit tout buslé la matière combustible jusques aux voultes du dessoubs. Auquel lieu les moynes de nostre congrégation de Saint-Maur, depuis leur establissement en cette abbaye, y ont faict leur réfectoire, et dans le haut où autrefois les moynes prenoient leur réfection, lieu susdit ruyné par le feu, ils ont faict faire et construire


Phot. C. Enard.
Fig. 89. — Chapiteau d'une des colonnes isolées de la Salle des Chevaliers.

1. T. I, p. 193.

doubles dortoirs les uns sur les autres, chose véritablement grandement agréable à voir maintenant. »

Nous laissons à cet écrivain la responsabilité de son appréciation sur les odieuses mutilations que les religieux de la congrégation de Saint-Maur avaient fait subir à ce réfectoire et dont les travaux de restitution de l'état ancien ont fait disparaître les traces. Nous nous réservons, d'ailleurs, de revenir sur ce sujet quand nous étudierons les édifices.



Phot. Neurdein.

Fig. 90. — Salle des Chevaliers. Première nef au Nord

Nous terminerons l'histoire de l'abbé Raoul des Iles en constatant que, malgré les dépenses considérables qu'entraînèrent ces immenses entreprises, il sut, par une sage administration, sauvegarder encore les biens de l'abbaye. Il s'opposa, notamment, à ce que le prieuré de Tombelaine, les manoirs et les moulins appartenant au monastère fussent engagés en paiements usuraires et il acquitta toujours les dettes contractées.

Après une courte prélature, bien remplie pour le développement temporel de l'établissement religieux qu'il avait gouverné, Raoul mourut le 18 mars 1218.

Thomas des Chambres[1] (1218-1225). — « Après la mort de Radulphe des Iles, écrit Dom Thomas Le Roy[2], les moynes s'assemblèrent et esleurent

1. « Les Chambres » est une petite commune du canton de La Haye-Pesnel (Manche).
2. T. I, p. 195.

pour leur abbé, la même année, au 4 du mois d'avril 1218, Thomas des Chambres, moyne profès de ce monastère du Mont-Saint-Michel. On ne trouve pas qu'il ait faict rien de remarquable ès bastiments d'icelluy ny ailleurs. »

Or, la Merveille ne se composait alors que du corps de bâtiment à l'Est couronné par le réfectoire et ce qui pouvait être fait de celui à l'Ouest n'excédait pas la hauteur du cellier.

Quoi qu'il en soit, Thomas des Chambres nous est révélé par les his-



FIG. 91. — Le Cloître[1], terminé en 1228.

toriens du Mont comme un pieux religieux, animé du seul désir de procurer à son monastère le calme de la méditation et la sainteté de la prière. Son humilité était telle, qu'il ne s'en rapportait pas à lui-même du soin de réglementer son couvent et qu'en 1225 l'archevêque de Rouen, Théobald, étant venu visiter le Mont, l'abbé Thomas le pria de rédiger des instructions pour la réforme du monastère. Avec un semblable zélateur, le culte de saint Michel fortifiait sa célébrité : il se propageait même à l'étranger, notamment en Angleterre où, en 1222, dans un concile tenu à Oxford, l'archevêque de Cantorbéry avait prescrit de fêter avec solen-

1. La figure mutilée dans le dernier tympan, à gauche, est celle de saint François d'Assise dont il est fait mention ci-après.

nité dans tout le royaume la dédicace de l'église du Mont-Saint-Michel[1].

L'année de sa mort (1225), Thomas des Chambres reçut de l'archevêque Théobald communication d'un mandement du cardinal légat du pape en France, prononçant l'excommunication contre tous ceux qui mettraient obstacle à la croisade contre les Albigeois, et invitant tous les évêques à se croiser. Il s'éteignit le 5 juillet, tandis que s'opérait sur des données gigantesques, la reconstruction des bâtiments au Nord du monastère.

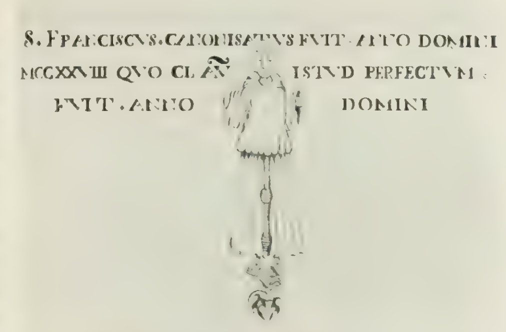
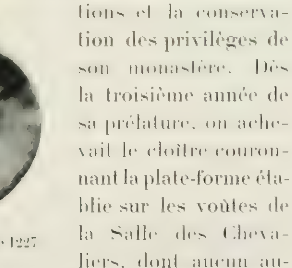


FIG. 92. — Reproduction du saint François d'Assise du cloître abbatial.

[illegible]

RAOUL DE VILLEDIEU (1225-1236). — L'élection canonique qui éleva à la dignité abbatiale Raoul de Villedieu, moine du Mont, révéla chez ce religieux des capacités qu'on ne lui connaissait pas. Son administration se distingue à la fois par l'accroissement des acquisitions, le développement des constructions et la conservation des privilèges de son monastère. Dès la troisième année de sa prélature, on achevait le cloître couronnant la plate-forme établie sur les voûtes de la Salle des Chevaliers, dont aucun auteur ne nous fait connaître la date de la construction. Nous reviendrons sur ce point quand nous analyserons les constructions de la Merveille. Qu'il nous suffise pour le moment de relever avec certitude la date d'achèvement de ce



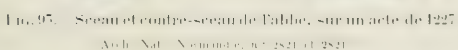


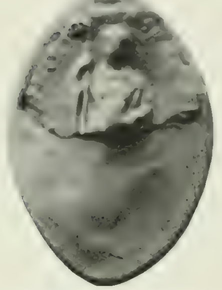
FIG. 93. — Sceau et contre-sceau de l'abbé, sur un acte de 1227.

(Arch. Nat., Normandie, nos 2821 et 2821.)

1. *Neustria pia*, p. 384.

cloître inscrite dans le tympan sculpté d'une des arcatures du côté occidental où, autour d'une figure de saint François, patriarche des frères mineurs, on lisait une inscription indiquant que ce saint a été canonisé l'année 1228 où ce cloître a été terminé[1].

Malgré les énormes dépenses de ces entreprises colossales, les ressources du monastère ne furent pas tellement éprouvées que, grâce à l'administration avisée et économe de ses abbés, il ne put encore augmenter ses possessions. Raoul de Villedieu acquit notamment ce que Guillaume de Brée possédait, tant en terres qu'en rentes, dans la seigneurie de Bretteville et de Verson, au diocèse de



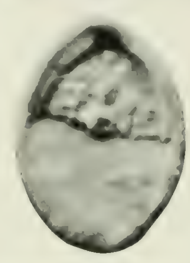


Fig. 94. — Sceau et contre-sceau de Raoul de Villedieu[2] (Arch. Nat., Normandie, n[os] 2822 et 2822 bis).

Bayeux, et de Rauxlin, seigneur de Noyant-en-Macey, ce que celui-ci possédait dans cette seigneurie. Il ajouta même à ces domaines ce que les seigneurs de Malletot et du Hommey avaient d'enclavé dans ce territoire et dans le bourg de Brecey[3].

Cependant le développement du pouvoir royal avait eu pour conséquence d'enhardir les ambitions du haut clergé séculier sur le prestige duquel s'appuyait son autorité envahissante. Encore une fois, l'évêque d'Avranches, Guillaume de Hostily ou d'Otteillé, voulut s'arroger des droits sur l'abbaye. L'archidiacre lui-même essaya quelques tentatives

1. S. *Franciscus canonisatus fuit anno Domini MCCXXVIII quo claustrum istud perfectum fuit anno Domini.*

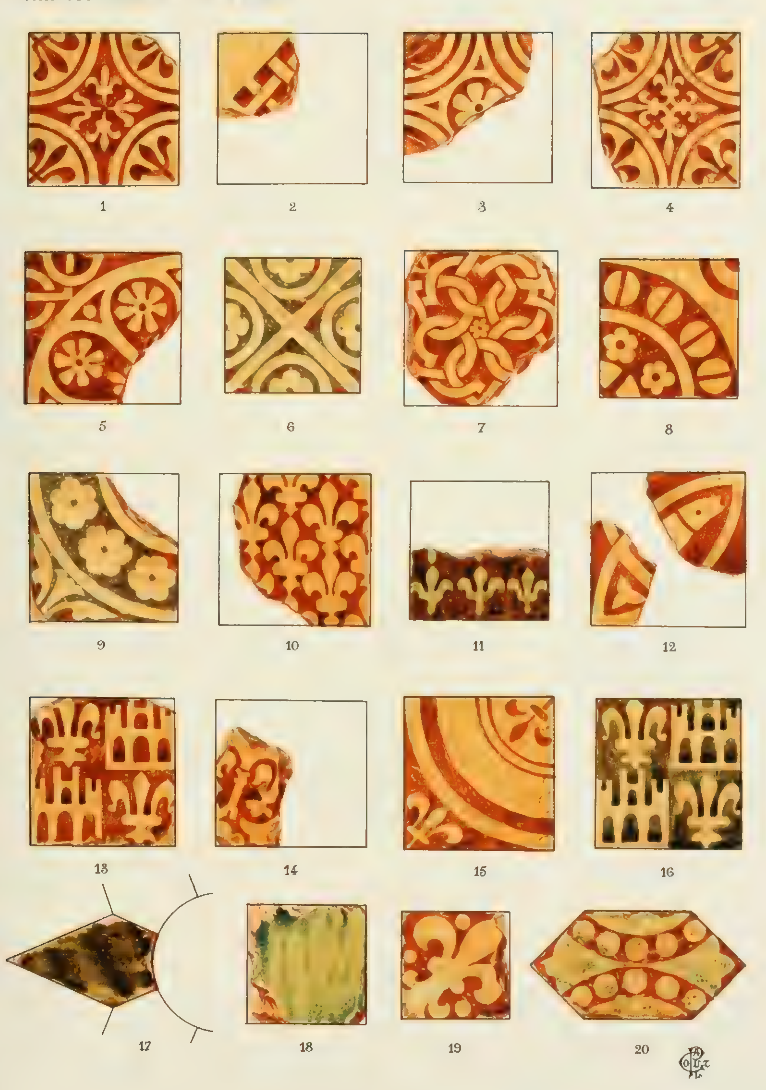
2. Nous trouvons mention du sceau de Raoul de Villedieu dans G. Demay : *Inventaire des sceaux de la Normandie*, p. 314, n° 2822. — Sceau ogival de 60 mm. L'abbé debout, tête nue, crosse, tenant un livre. Une partie de la légende manque. Il ne reste que S' RAD... MARIS. L'inscription complète était : « Sigillum Radulphi abbatis Montis Sancti Michaelis de Periculo maris. » Contre-sceau : l'archange debout, nimbé, ailé, tenant un lys et une palme : ✠ AVE. MICHAEL... (DUX) NOSTER.

Accord au sujet de la juridiction des églises du Mont Saint-Michel, février 1236. Ce sceau appartient aux archives de la Manche, fonds du Mont Saint-Michel.

3. Le Héricher, *Mont Saint-Michel mon. et hist.*, p. 47, et *Gallia Christ.*, t. XI, col. 522.

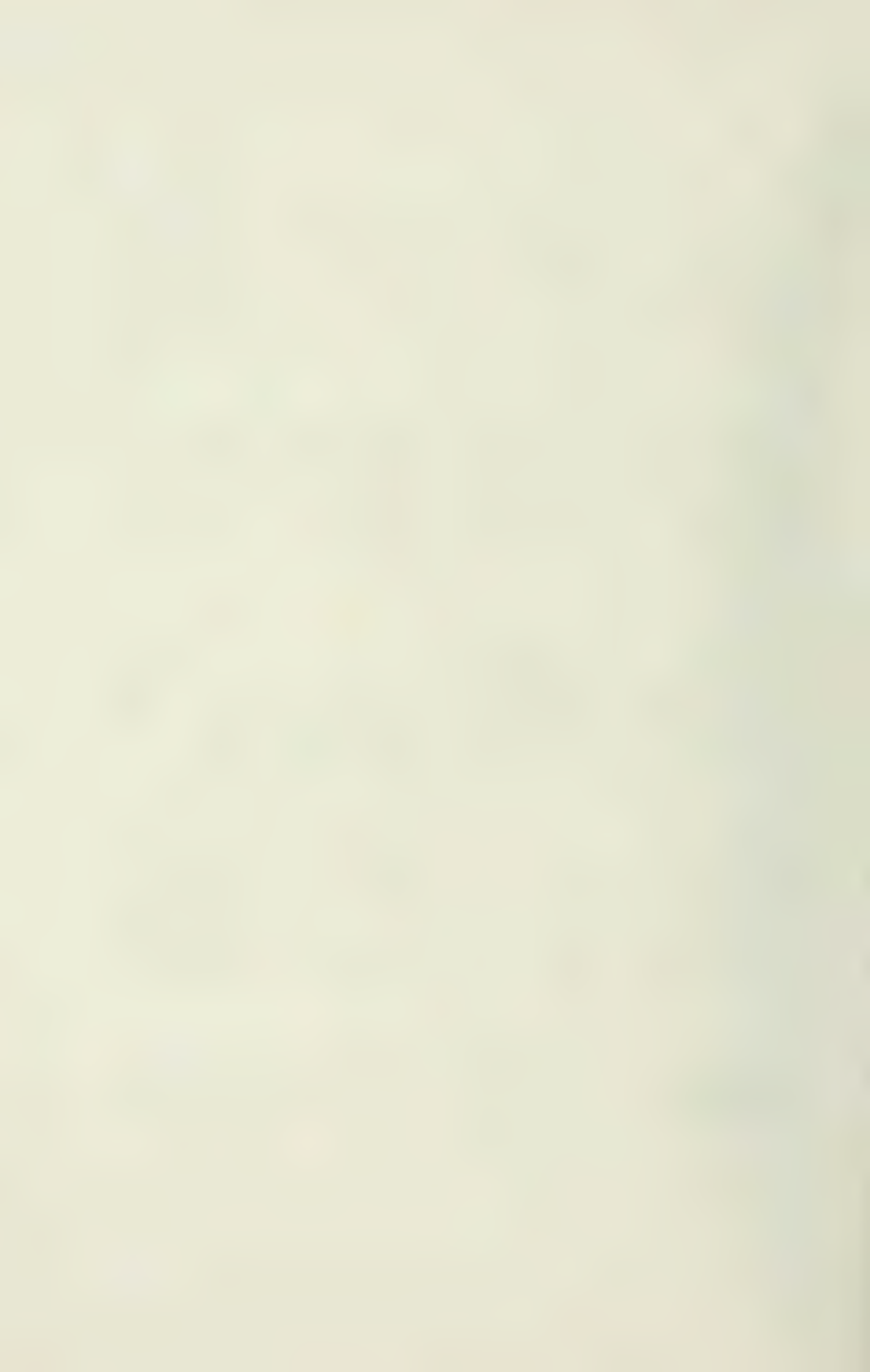
LÉGENDE DE LA PLANCHE X

Le numéro 17 date du XIe siècle et le numéro 18 du XVe. Tous les autres datent des XIIIe et XIVe siècles. On remarquera les numéros 13 et 16 aux armes de France et de Castille qui remontent à la minorité de Louis IX et les numéros 3 et 5 où sont figurées des marguerites rappelant le nom de la reine Marguerite de Provence. Dans la reproduction que nous avons faite des fragments que nous avons trouvés, nous n'avons complété les carreaux qu'autant que nous pouvions le faire avec certitude d'après plusieurs fragments réunis.



CARREAUX ÉMAILLÉS

Échelle de 0^{m} 215 p/m



d'empiètements. Raoul de Villedieu s'en plaignit au Souverain Pontife et, en 1256, un arrangement intervint d'après lequel l'abbé resta investi des pouvoirs dont il jouissait, moins les causes majeures qui furent réservées à l'évêque. Cette transaction rappelle, en outre, l'ancien usage d'après lequel tous les propriétaires des maisons du Mont-Saint-Michel étaient tenus d'assister à la procession du mardi après l'octave de la Pentecôte et de déposer un denier sur le maître-autel de la cathédrale d'Avranches. L'abbaye avait le contrôle de ce tribut, en était responsable et devait, dans les huit jours, y satisfaire pour ceux qui s'y seraient soustraits[1].

Cette même année 1256, le 12 février, Raoul de Villedieu mourut et fut inhumé dans l'église abbatiale.

RICHARD TURSTIN (1256-1264). — Nous touchons à l'époque où l'abbaye atteint l'apogée de sa richesse et de sa splendeur. Cet état d'opulence influa sur le choix que firent les religieux d'un abbé plein d'orgueil et ami du faste et des belles choses. Richard Turstin, moine profès, fut élu par ses frères avec lesquels il devait un jour avoir des démêlés. Les libéralités de cet abbé furent celles d'un grand seigneur sans qu'il se départît de l'économie la plus méthodique dans l'administration des biens du monastère. Il accorda à des vassaux de l'abbaye des droits de pacage sur les marais qui bordaient les localités comprises entre Granville et le bec du Hable à Agon, en se réservant à perpétuité la propriété de ces marais. Ses prodigalités pour le faste extérieur faisaient place à une certaine parcimonie quand il s'agissait de la vie intime de ses moines ou de dépenses ne profitant pas directement à l'organisation intérieure du couvent. Aussi les exigences des religieux s'étant accrues avec le bien-être et l'opulence, se plaignirent-



FIG. 95. — Sceau et contre-sceau de Richard Turstin[2].
(Arch. Nat., Normandie, n° 2824 et 2825.)

1. *Gallia Christ.*, t. XI, col. 522.

2. Voici, d'après G. Demay, *op. cit.*, p. 514, n° 2825, la description du sceau de Richard Turstin : L'abbé debout, tête nue, crossé, tenant un livre, accosté de deux fleurs de lys, avec l'inscription :

S' RIC' ABBĪS MONTIS SCĪ ..CH DE P..ICL̄O : MARIS

Sigillum Ricardi abbatis Montis Sancti Michaelis de Periculo maris

Le contre-sceau est le même que celui de Raoul de Villedieu. Ce sceau, ogival de 75 mm., est aux archives de la Manche (abbaye de Savigny).

ils souvent du manque de générosité de leur abbé à leur égard.

Richard sut habilement mettre les fidèles à contribution. A son instigation, « en 1249, Pierre, évesque de Calixte et légat *a latere* en France, donna indulgence de quarante jours à tous ceux qui, après avoir esté confessez et communiés, contribueroient de leurs paines et de leurs biens à la restauration de la croix, laquelle autrefois fust édifiée dans l'endroict des grèves où se fit un miracle.... de quoi j'infère, dit Dom Thomas Le Roy[1], qu'il falloit que cette croix fût une œuvre de grande entreprise et de grande despense en sa construction, puisque pour la réfection et réparation d'icelle il fut besoin d'obtenir et faire publier indulgences à ceux qui contribueroient à ce, soubs un siècle auquel les moynes du Mont estoient plus moyennés qu'en aulcun autre avant ny après ». En vérité, la conservation de ce monument étant plutôt d'intérêt général, Richard préférait exonérer le monastère de cette dépense.

FIG. 96. — Missale romanum ad usum Montis Sancti Michaelis.

En 1249, Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, obtint du pape une bulle l'autorisant à visiter tous les établissements religieux de la Normandie. Il vint en 1254 à Avranches et visita l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Il y trouva trente-huit religieux ; deux résidaient au dehors dans des prieurés où ils n'observaient ni le jeûne ni l'abstinence monastiques. L'archevêque ordonna de faire cesser cet abus. Il blâma également la libre entrée que les séculiers, hommes et femmes, avaient dans le monastère. L'abbaye jouissait alors d'un revenu de 5000 livres tournois et il était beaucoup dû par les vassaux[2]. Informé par ce prélat du relâchement qui

1. T. I, p. 220.

2. Renseignements tirés du registre des visites de cet archevêque conservé à la Bibliothèque nationale : *Registrum visitationum Odonis Rigaldi*. Cf. l'abbé Desroches, t. I, p. 401.

s'était introduit parmi les moines, le pape Grégoire IX leur imposa des statuts. Mais Richard usa des bonnes dispositions que lui témoignait le Saint-Siège pour en obtenir la dispense du pape Innocent IV qui, le 20 mars de la même année 1254, se trouvant à Lyon, délivra aux religieux du Mont une bulle « par laquelle, attendu le grand froid qu'il faisoit sur le bord de la mer, en ce Mont, il leur donna permission de porter des calottes ou bonnetz, lesquelles ils pourroient toujours avoir sur la teste, excepté à la célébration de la sainte Messe, à l'élévation du Saint-Sacrement et à la lecture du saint Évangile[1] ». En même temps, le Souverain Pontife accordait à l'abbé et au prieur la faculté de relever les moines de toutes irrégularités et suspenses.

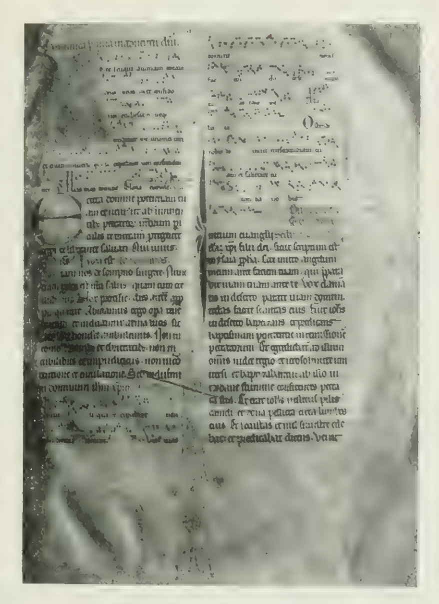


Fig. 97. — Missale romanum ad usum Montis Sancti Michaelis.

(Manuscrit du XIIIe siècle. Bibl. d'Avranches, n° 42.)

Autant par vanité que pour protester par des marques extérieures contre les envahissements du pouvoir épiscopal, Richard se fit conférer par Alexandre IV une bulle « datée d'Anagni le 6 des kalendes d'octobre 1254, accordant aux abbés du Mont le droict d'user de mitre, d'anneau, de tunique, de dalmatique, gans, sandales et autres ornements pontificaux, de conférer la première tonsure et les ordres mineurs, comme aussi de donner la bénédiction solennellement dans les solennités de l'Église et à la table.... Incontinent il fit faire une extraordinairement belle mitre, riche au possible, garnie de perles et pierres précieuses de grande valleur, de laquelle il se servit soudainement en officiant pontificallement à la première feste des plus solennelles[2] ».

Mais il faut croire qu'il abusa de ces nouvelles prérogatives, car, en 1256, le même pape Alexandre IV, « ayant eu des complainctes de plu-

1. Dom Thomas Le Roy ajoute : « L'original est ès archives du Mont, en parchemin, soubz plomb à lacz de soye rouge et jaune, d'où je l'ay tiré le 24 janvier 1647. »
2. Dom Th. Le Roy, t. I, p. 222 et 225.

sieurs évêques lesquels portoient impatiemment que les abbez s'émancipassent ainsy et outrepassassent leurs privilèges.... dépescha une bulle en forme de decret apostolique sans nommer personne soubs la date du 8 des kalendes de juillet 1256, estant pour lors en cette ville d'Italie appelée en latin Anagnia, par laquelle, après avoir repris la témérité des abbés, il leur faict très expresses défenses de donner la bénédiction hors des églises de leurs monastères et autres dépendances d'iceux et ce seulement durant la célébration des divins offices, scavoir : après la messe, vespres et laudes, et de donner la tonsure cléricalle et les mineures à d'autres que des moynes de leurs monastères[1] ».



Fig. 98. — Angle Sud-Est du logis abbatial

L'abbé du Mont-Saint-Michel ne se tint pas pour battu. Pour sauver les apparences, il sollicita et obtint en 1257 une bulle d'Alexandre IV confirmant les biens du monastère avec amplification de grâces, de privilèges et d'honneurs.

« Toutes ces grandeurs et magnificences extérieures de l'abbé Richard ne tirent point marcher la régularité et l'observance d'un meilleur pas. Au contraire, cela fut cause d'une infinité de désordres en ce monastère, les religieux prenants de là occasion de s'émanciper. L'abbé le portant trop haut devint insupportable à ses moynes[2]. » Ceux-ci soumirent le différend à l'évêque, puis à l'archevêque, et enfin au pape qui « fit expédier une bulle par laquelle il commandoit à Guillaume de la Haye, religieux de l'ordre des Frères prescheurs, et à Jean de Saint-Léonard, de l'ordre des

1. Dom Th. Le Roy, t. I, p. 224 et 225.
2. Additions au Traité troisième de Dom Jean Huynes, par Dom Louis de Camps, p. 255.

Frères mineurs, tous deux grands personnages, de se transporter en ce monastère pour y examiner diligemment les constitutions, en faire d'autres si besoin estoit et ordonner en dernier ressort tout ce qu'ils jugeroient convenable selon Dieu et la raison[1] ». Ils établirent des « constitutions[2] » dont la lecture donne une idée du luxe déployé dans l'abbaye à cette époque. Parmi les prescriptions faites aux moines, se trouve la défense « de boire dans des verres au pied cerclé d'argent ou d'or », de porter à la ceinture des « couteaux à manches richement ciselés », de sortir sur des « chevaux caparaçonnés avec des selles couvertes d'arabesques précieuses ».



FIG. 99. — La Salle des Gardes[3], construite en 1257.

Ces règlements réformateurs, que l'abbé jura de respecter scrupuleusement, réalisèrent sa réconciliation avec ses moines. La communauté trouva dans cet accord une nouvelle source de prospérité. Les économies réalisées dans un effort commun permirent d'acquérir en 1261, des prévôtés, corvées et services, que Robert et Geoffroy, seigneurs de Brion, avaient en Ardevon, les Pas, Beauvoir, Huynes, Carey et Brée, et de développer les possessions d'un prieuré qu'avait le monastère dans le diocèse d'Angers.

D'autre part, un don généreux du roi de France avait donné naissance

1. Additions au Traité troisième de Dom Jean Huynes, par Dom Louis de Camps, p. 255.
2. Ms. 214, Bibl. d'Avranches.
3. La cheminée fut ajoutée par Pierre Le Roy en 1400.

à un premier accroissement des défenses extérieures de l'abbaye. De retour de la croisade, saint Louis était venu à Avranches au printemps de 1256[1]; s'étant rendu au Mont-Saint-Michel, il avait déposé sur l'autel de l'Archange une forte somme d'argent destinée à augmenter les fortifications de la place.

Richard Turstin fit exécuter à l'abbaye d'importantes et de très belles constructions. Il tint à ce que l'habitation de l'abbé fût d'une importance proportionnée à la dignité du prélat et construisit pour lui être affecté le pavillon central des bâtiments s'étendant au Midi. En 1257, il faisait « parachever le bastiment au dessoubs duquel est le corps de garde (salle des gardes) appelé Belle Chère ou Belle Chaize[2].... Ce fut luy qui fit jetter



Fig. 100. — Sceau de l'Abbaye sur un acte de 1265. Avers et revers.
(Arch. Nat., Normandie, n° 2691 et 2691 bis.)

les fondements du chapitre qu'on voit encore imparfaict du côté du Septentrion au bout du cloistre ». La *Neustria Pia* lui attribue même l'achèvement du cloître, ce qui pourrait être exact si l'on entendait par là certains raccordements avec les bâtiments contigus. Il fit encore élever d'autres constructions, dont nous étudierons le détail dans la troisième partie de notre ouvrage.

Les derniers mois de la vie de Richard Turstin, furent employés à défendre l'abbaye contre Hamon Fichet et plusieurs prêtres bretons qui avaient usurpé une partie des prieurés de Roquillat et du Mont-Dol.

1. Suivant André Duchesne, ce serait au mois de septembre 1259.

2. « Il fit pareillement, continue Dom Th. Le Roy (t. I, p. 226-7), jetter en ce temps les fondements de ce bastiment encore imparfait qui est à costé du corps de garde ». C'est là une erreur de cet historien. Le mur portant amorces de constructions qui s'étend de Belle Chaise à la tour des Corbins a été fait en même temps que le Châtelet par Pierre Le Roy. Toutefois il se pourrait que, pour l'établir, cet abbé ait eu à faire démolir une construction annexe de la salle des gardes, élevée par Richard Turstin.

L'abbé se pourvut devant le pape, qui lui donna gain de cause. Il mourut peu de temps après, le 29 juillet 1264, et fut inhumé au bas de la nef de l'église abbatiale.

Nicolas Alexandre (1264-1271). — En mettant cette fois à leur tête un homme de recueillement et de prière, les moines retrouvèrent la quiétude qui leur avait manqué avec la magnificence de Richard. Nicolas Alexandre, un de leurs frères, eut à peine reçu la crosse qu'il concentra ses efforts sur l'accomplissement des « constitutions » et l'exacte observance de la règle de saint Benoît. Un pèlerinage royal signale cette prélature : celui de saint Louis, qui vint pour la seconde fois au Mont en 1264. Nicolas Alexandre mourut le 17 novembre 1271 et fut enterré dans la chapelle Saint-Nicolas du transept Nord de l'église.

Nicolas Famigot (1271-1279). — Les moines portèrent alors leurs suffrages sur leur prieur claustral, dans lequel ils avaient reconnu les vertus monacales qui, sous l'abbé défunt, avaient procuré à l'abbaye une paix sereine. Cette prélature se passa obscurément et n'a guère arrêté l'attention des historiens que par le pèlerinage que fit le roi Philippe le Bel au Mont-Saint-Michel, en reconnaissance d'avoir échappé à la peste au siège de Tunis. Nicolas Famigot mourut le 19 mars 1279 et fut déposé dans la même chapelle Saint-Nicolas à côté de son prédécesseur.

D'après la *Neustria Pia*, cet abbé se serait volontairement démis[1] de sa dignité et aurait eu pour successeur Ranulphe du Bourgey[2], cité dans le catalogue de Pierre Le Roy. Dom Jean Huynes n'en parle pas. Cependant une charte publiée par M. L. Delisle atteste cette élection capitulaire après la renonciation de l'abbé Nicolas.

Fig. 101. — Armoiries de Jean le Faë.

Jean le Faë (1279-1298). — C'était encore un moine de l'abbaye. « Ce que j'en puis dire, déclare Dom Louis de Camps[3], est que les plus sérieux emplois ont paru non seulement dans son œconomie, augmentant par ses acquets journaliers le temporel de son abbaye, mais encore dans son entregent et modeste extérieur qui, charmant par ses attraits les plus grands

1. *Per spontaneam cessionem.*

2. *Omissus a Cenali et Du Bosco*, dit la *Neustria pia*.

Ranulphus II de Borgueyo hoc in anno suo esset ad breve tempus, utpote cujus defuncto in locum, alterius eligendi licentiam a rege postularunt monachi die Martis post octavam Sancti Martini 1280. (*Gallia Christiana*, t. XI, col. 525).

3. Additions au Traité troisième, p. 255.

seigneurs du pays, les rendit libéraux de plusieurs belles terres et seigneuries en faveur de son monastère. » Il obtint du pape Martin IV une bulle confirmatrice des biens de l'abbaye. Le roi Philippe le Bel accorda aux moines la concession « de la pesche des esturgeons et autres poissons royaux dans toutte l'étendue de leur baronnie de Genest » et dans la seigneurie de Bricqueville. « L'an 1288, il eut recours à sa sainteté pour estre



Fig. 102. — Officialité ou Prétoire, état en 1908.

paye de certaines rentes qui lui estoient déniées par des seigneurs en l'evesché de Rennes et de Bayeux[1]. »

Pour parer au retour des prétentions de l'évêque d'Avranches à s'immiscer aux affaires de l'abbaye, il fit signer, en 1296, à ce prélat, qui ne manquait jamais de venir chaque année faire ses dévotions au Mont-Saint-Michel, une reconnaissance « par laquelle il protestoit ne vouloir tirer à

1. Dom Louis de Camps, Additions au Traité troisième, p. 256.

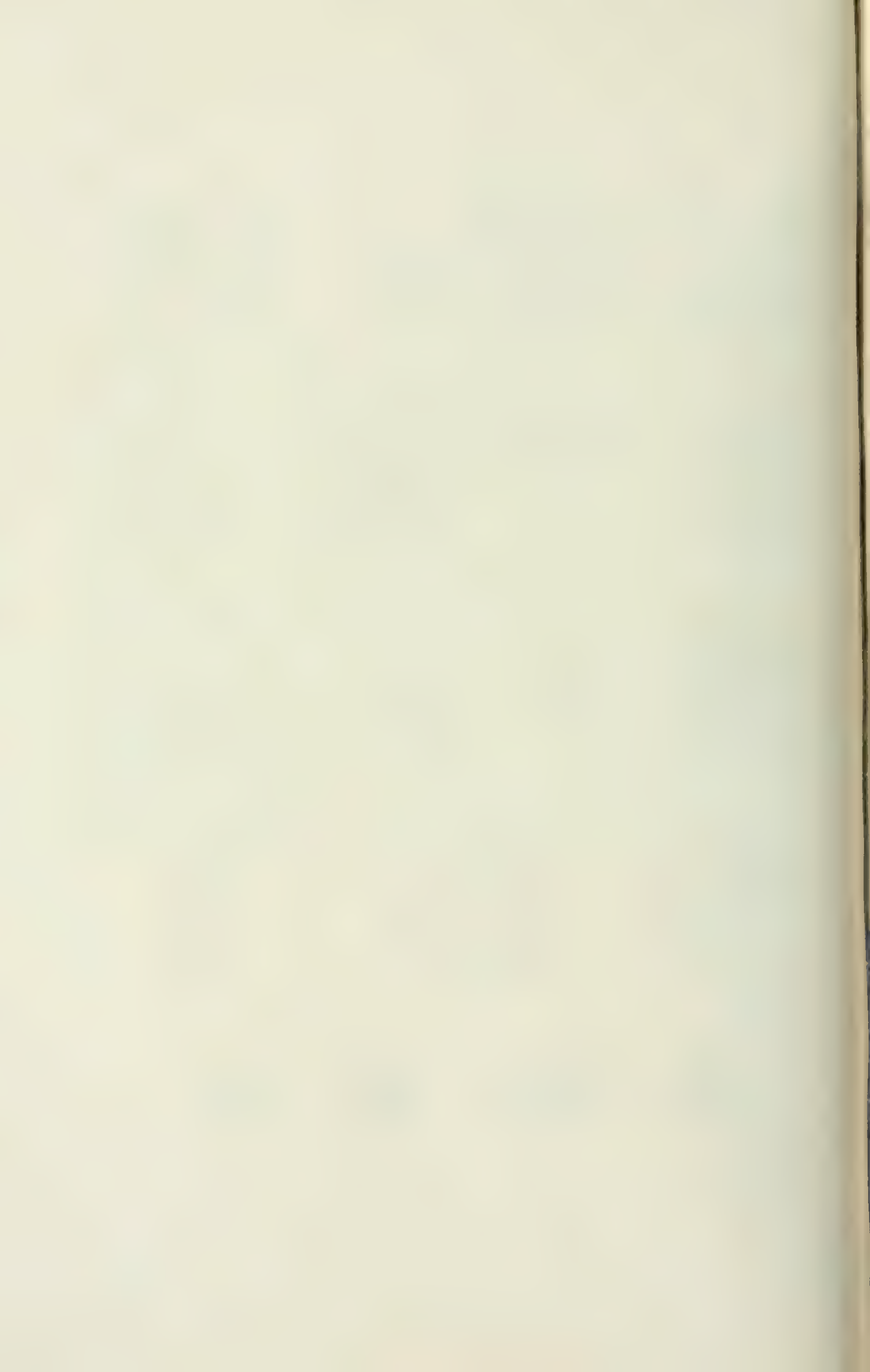
LÉGENDE DE LA PLANCHE VI

Sauf les numéros 16, 17, 18 et 19 dont il est difficile de préciser la date, la plupart de ces carreaux remontent aux XIVe et XVe siècles. Les numéros 1 et 2 datent de Charles VI. Le sujet de chasse du numéro 14 rappelle dans sa facture un sujet du même genre qui entre dans la composition d'un corbeau en pierre sculpté à l'angle Sud-Est de la salle de la prison du logis abbatial.



CARREAUX ÉMAILLÉS

Échelle de 0m 210 P m



consequence lesdites visites, mais qu'il avoit toutte l'obligation à l'abbé et aux moynes si quelquefois ils le traittoient et deffrayoient après avoir accomply ses dévotions en ce lieu[1] ». Son activité s'appliqua aussi à la défense des intérêts matériels de ses religieux, car « estant proche de la fin il fit donner sentence contre Guillaume du Bois escuier qui les molestoit en la possession du bois de Prael en la seigneurie de Saint-Planchers, et ainsy ayant beaucoup augmenté le temporel de son abbaye par son soing et vigilance il quitta le monde[2] » le 13 juillet 1298.

IX

LE XIV[e] SIÈCLE

DE GUILLAUME DU CHATEAU A PIERRE LE ROY

Guillaume du Château (1299-1314). — Jean de la Porte (1314-1334). — Nicolas le Vitrier (1334-1362). — Geoffroy de Servon (1363-1386). — Pierre Le Roy (1386-1410).

Guillaume du Chateau (1299-1314). — Une année s'écoula avant que la dignité abbatiale échût à Guillaume du Château, moine profès du Mont, dont la prélature allait briller d'un éclat inconnu depuis celle de Richard Turstin. Guillaume reçut à Avranches, la veille de Noël 1299, la bénédiction de l'évêque Geoffroi Boucher; et les moines l'accueillirent processionnellement à la porte de l'abbaye où « il promit publiquement de ne changer rien des constitutions de ce monastère, mais de les garder et faire garder n'estoit que la raison ou variété des temps ne le contringnissent à faire autrement ce qu'alors il feroit avec le conseil de la communauté[3] ».

Les manuscrits louent beaucoup « la prudence », lisez l'habileté, de cet abbé, qui excella à gagner les bonnes grâces du roi, Philippe le Bel, et à réparer les ruines qui désolèrent le commencement de sa prélature. En effet, le 13 juillet de l'année 1300, la foudre, étant tombée sur le clocher de l'église, le ruina entièrement[4]. « Toutes les cloches furent fondues et le métal découla de part et d'autre. Les toicts de l'église, du dortoir, et de plusieurs autres logis furent bruslez et les charbons tombans sur la ville ne laissèrent presque aucune maison sur pied[5]. » Transcrivant ce renseignement, Dom Th. Le Roy[6] y ajoute que toutes les maisons incendiées « avec l'église et autres ruines, furent restaurées par les soins de l'abbé

1. Dom Th. Le Roy, t. I, p. 243.
2. Dom Louis de Camps, *op. cit.*, p. 236-237.
3. Dom Jean Huynes, p. 184.
4. Ainsi fut détruit le clocher construit par Bernard du Bec.
5. Dom Jean Huynes, t. I, p. 184.
6. T. I, p. 247.

Guillaume du Château aux traits du monastère ». Quelques auteurs prétendent même que, six ans après, tout était réparé.

Au milieu de ces occupations, Guillaume eut à soutenir énergiquement, vis-à-vis de l'évêque d'Avranches, l'indépendance des droits de son monastère. Il alla jusqu'à refuser à ce prélat l'entrée de l'église où il voulait « tenir des ordonnances », jusqu'à ce que l'évêque lui « eût donné acte et recognaissance par escrit et bien authentique par lequel il déclaroit ne prétendre aucun droit nouveau sur cette abbaye.



Phot. Neurdein.

Fig. 105. — Montée de la Salle des Gardes aux bâtiments abbatiaux.

« L'année suivante, l'évesque de la dite ville Avranches, nommé Nicolas de Luzarche, venant faire la visite du Saint-Sacrement en cette église, Guillaume du Chasteau, personnage d'une héroïque vertu, n'alla point au devant de luy en habit de subjet mais le receut avec tous ses moynes vestu pontificalement, la croce en main et la mittre en teste, lesquels ornements il ne quitta nullement pendant qu'il demeura en présence du dit évesque, de tout quoy il fit rapporter acte qui se voit aux archives[1] ».

En 1311, le roi de France, Philippe le Bel, vint au Mont et « fit, dit Dom Th. Le Roy, quantité de beaux et riches présents à l'église de l'Archange. Premièrement, il fit faire quantité d'ornements précieux pour servir aux offices divins. *Item* il y offrit deux espines de la couronne qui fut apposée par les Juifs sur le chef sacré de nostre aymable Jésus, le

1. Dom Louis de Camps, Additions au Traité troisième, p. 257.

jour de sa douloureuse passion, lesquelles se voient encore aujourd'huy richement enchâssées dans la trésorerie de ladite église et supportées dans un vase par un ange d'argent doré. *Item* il y donna cette grande partie en croix de la vraie croix, sur laquelle notre infiniment bon maître voulut expirer, pour nous faire vivre, le jour de son amère passion susdite, laquelle partie de croix se voit en ladite trésorerie richement enchâssée et portée par une saincte Hélène d'argent doré. *Item* le bon roi, non content de ces beaux présents tous sacrez et spirituels, il creut qu'il en falloit faire qui proviendroient de chose prophane et temporelle. C'est pourquoy il fit une offrande sur l'autel du sainct archange de 1200 ducats d'or desquels, du depuis, peu après cecy, l'on fit faire le sainct Michel qui est en la nef de l'église sur son autel faict et construit aux frais et par les soings du R. P. dom Dominique Huillard, prieur des moynes de la congrégation de Saint-Maur, en France, establis il y a longtemps en ce dit monastère. Cet image de sainct Michel est parfaitement beau, riche et bien fait. Il est de bois couvert de lames d'or pur et ducat[1] ».



Fig. 104. — Face Ouest des bâtiments de la Merveille

Guillaume du Château fit exécuter un travail très intéressant sur les actes relatifs à son administration[2]. Parmi les actes les plus curieux de ce manuscrit, on trouve que l'abbé établit comme garde de la porte de la ville, Pierre Tufou, écuyer, dont il fixa les émoluments à deux pains et une quarte de vin de Brion par jour, et à 25 sols de monnaie courante par année. D'après le même document, un gentilhomme du nom de Robert

1. Dom Th. Le Roy, t. I, p. 255-4.
2. *Registrum litt. sub sigillis nostris confectarum.* Bibl. d'Avranches, ms. n° 211.

Roussel fut chargé par procuration du service dû par le monastère au roi de France dans l'armée des Flandres. Quelquefois les donations, dont les chartes du monastère nous transmettent le souvenir, sont de faibles libéralités et constituent même des échanges. Un habitant du Mont concéda, par exemple, une rente de 14 livres pour prix d'une prestation viagère de deux pains blancs tous les jours et, pour chaque année, d'une robe et d'un tonneau de vin de Brion[1]. En 1510, un prêtre du nom de Raymond avait offert 10 tonneaux de vin de Gascogne : l'abbaye en donna un à Richard du Parc et à son épouse Agnès en reconnaissance de 25 livres de rente qu'ils avaient données à la communauté.

On attribue aussi à Guillaume du Château un *Nécrologe*[2], où furent inscrits les noms des abbés, des bienfaiteurs, des amis et des associés défunts du monastère, ouvrage qui fut continué après lui.

Cet abbé mourut le 11 septembre 1514 à Montrouault, manoir que l'abbaye possédait en Bretagne, et fut inhumé au bas de la nef de l'église abbatiale.

Jean de la Porte (1514-1524). — Le chapitre conventuel désigna comme successeur à Guillaume du Château le prieur de l'abbaye de Saint-Pair, Jean de la Porte. Le siège épiscopal d'Avranches se trouvant alors vacant, le nouvel abbé se présenta devant l'évêque de Dol, qui lui donna la bénédiction en présence de l'abbé de la Lucerne. Puis il se rendit devant le roi pour lui prêter serment de fidélité et en obtint une lettre où il était défendu de lui causer aucun dommage. Dès qu'il eut pris possession du gouvernement de son monastère, Jean s'occupa des propriétés de l'abbaye en Angleterre. Dans ses négociations avec le roi Édouard, celui-ci lui recommanda un de ses clercs, appelé de Fonteney, auquel il s'intéressait particulièrement. Les religieux du Mont-Saint-Michel possédaient encore dans ce royaume presque tous leurs anciens biens. En 1516, ils désignèrent deux de leurs frères pour aller y occuper, dans deux de leurs établissements, les sièges prieuriaux dont les titulaires s'étaient démis. Peu de temps après, le



Fig. 105. — Armoiries de Jean de la Porte.

1. L'abbé Desroches dit que, d'après les manuscrits, ce vin de Brion (dans la baronnie de Genest) était excellent. D'autres auteurs soutiennent, au contraire, que si les religieux en accordaient si libéralement des provisions à leurs vassaux c'est parce qu'il était détestable. « Nous croyons trouver dans la constitution de l'abbaye, faite en 1258, qu'il était défendu de mêler du vin de Brion ou de l'eau au vin d'Anjou ou Bourgogne, dont buvaient les moines à cause de l'âpreté du climat et du site du monastère. » L. Delisle, *Études sur la condition de la classe agricole*, p. 447-448. Sur l'historique de la culture de la vigne et de la récolte du vin dans l'ouest de la France et spécialement en Normandie, voir la notice de M. R. Musset, *La limite de la culture de la vigne dans l'ouest de la France* (*Annales de Géographie*, t. XVII, 1908, p. 268-270).

2. Bibliothèque d'Avranches, ms. n° 214.

prieuré de Saint-Clément, dans l'île de Jersey, retourna au Mont-Saint-Michel, à la grande satisfaction du monastère[1].

Les fortifications du Mont-Saint-Michel avaient déjà pris un certain développement sous le précédent abbé, et cependant la place n'avait pas encore eu de garnison. En 1324, Guillaume de Merle, capitaine des ports et frontières de Normandie, envoya de son autorité privée un soldat avec cinq serviteurs pour garder la forteresse au nom du roi. Ils furent logés dans le logis ordinaire des portiers. Mais bientôt ces soldats prétendirent être payés par l'abbaye. L'abbé refusa et, devant leur insistance, dut en appeler au roi de France, Charles le Bel, qui, en 1326, fit adresser une lettre aux sieurs Bertrand, Boniface et Pierre de Macery, ses conseillers et réformateurs des États de Normandie, leur recommandant tout particulièrement cette affaire. Il fut reconnu que, depuis 708, l'abbaye s'était gouvernée et défendue elle-même dans les limites de l'obéissance due à ses légitimes souverains. Les chanoines avaient eu pour gardiens leurs serviteurs et les religieux, pour défenseurs les hommes les plus illustres du duché de Normandie ou du royaume de France. Dans les anciens titres compulsés par ordre de Jean de la Porte et dont les extraits sont parvenus jusqu'à nous, on trouve la liste complète des seigneurs qui, dans le XIIe et le XIIIe siècle, devaient acquitter pour les religieux le service militaire en temps de guerre et veiller à la garde du monastère. « Quand l'abbé du Mont-Saint-Michel sortait de la ville, il devait être entouré de ces guerriers armés de leurs boucliers et de leurs lances, et les hommes de ses vavassories vilaines portaient son linge et celui de ses moines; mais quand on avait traversé les rivières et visité la cité d'Avranches, ou qu'on était arrivé dans quelque manoir prochain, ces seigneurs pouvaient se retirer la nuit à leurs vieux castels; tel était l'usage[2]. » Les commissaires du roi, reconnaissant que, pendant tout le XIIIe siècle, une vaillante garde avait veillé à la sécurité du Mont et que, en temps de guerre, les religieux déléguaient au service du roi des chevaliers braves et fidèles, citèrent devant eux Guillaume de Merle, qui ne comparut pas. Ils jugèrent que les religieux ne devaient pas être chargés de l'en-



Fig. 106. — Sceau de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel sur un acte de 1328. Réduction aux 5/6 e.
(Arch. Nat. — Catal. Douët d'Arcq, n° 8299.)

1. Le Héricher, *Mémoires de la Société d'archéologie d'Avranches*, t. IV, p. 276.
2. Abbé Desroches, t. II, p. 18, d'après le Cartulaire.

tretien de soldats qu'ils n'avaient point appelés, et le roi confirma cette sentence.

Jean de la Porte s'occupa du classement de tous les titres de son abbaye et en fit faire un inventaire qui nous est parvenu[1]. Il fit suspendre à un fil de soie, dans une armoire spéciale, plusieurs bulles des Souverains Pontifes accordant leur protection aux religieux, des indulgences aux pèlerins, ou confirmant les biens du monastère. L'inventaire fait aussi mention de plusieurs chartes[2], qui nous apprennent qu'un nombre considérable de seigneurs sont venus au Mont-Saint-Michel prier ou faire l'aumône, et nous révèlent les noms de ceux qui, s'y faisant religieux, ont donné leurs biens à l'abbaye. On lit à la fin de cet acte qu'il fut rédigé en 1326, le mardi après l'octave de la Nativité de la Vierge, par quelques religieux de l'abbaye qui prient les lecteurs de les excuser des erreurs qu'ils y ont pu commettre. Le registre manuscrit, continué par l'abbé, contient une lettre du roi de France datée de 1331.

En 1332, le duc de Bretagne et son épouse prièrent Jean de la Porte de recevoir parmi ses religieux un nommé Libard qu'ils protégeaient particulièrement. A cette époque, la célébrité du lieu était devenue universelle et une foule énorme de pèlerins de toutes nationalités affluait au Mont, où ils apportaient le tribut de leurs offrandes. En 1333, une multitude de petits enfants, auxquels on donna le nom de Pastoureaux, vinrent de fort loin, les uns isolément, les autres par bandes[3]. Ce mouvement extraordinaire alarma, paraît-il, de graves théologiens. Denis le Chartreux combattit ces ardeurs, qui lui semblaient exagérées, dans un écrit intitulé : *Epistola de cursu puerorum ad sanctum Michaelem*[4].

Jean de la Porte mourut le Vendredi saint de l'an 1334, douloureusement regretté de tous ses moines qui, dans une supplique adressée au pape l'année précédente, avaient tracé de lui un portrait touchant. « Il fut enterré, dit Dom Thomas Le Roy[5], en la chapelle de Saint-Jean-l'Évangéliste, qu'il avoit fait faire dans la croisée de cette église, du costé du midy, devant l'autel dédié à la Très Sainte Trinité, lequel on appelle à présent de Saint-Benoît, à cause d'un tableau de ce sainct qui est en ce lieu. Là on voit encore aujourd'huy son tombeau relevé en bosse par effigie

1. *Registrum*, ms. n° 211.

2. Inventaire des Chartes au milieu du manuscrit *Registrum* n° 211 et dans le *Cartulaire* n° 210. Ces deux manuscrits se complètent, l'un servant à l'intelligence de l'autre.

3. Dom Jean Huynes, t. I, p. 102. Voir Appendice II : *Pèlerinages*.

4. De Beaurepaire dans Dom Th. Le Roy, *Curieuses recherches*, t. I, p. 265.

Cet événement n'est pas un fait isolé, mais la manifestation d'un phénomène assez fréquent au moyen âge. La surexcitation du sentiment religieux détermina des mouvements collectifs de folie mystique, comme ces croisades d'enfants qui se produisirent en l'an 1212, à la fois en France et en Allemagne. Röhricht, *Die Kinder Kreuzzug*, dans l'*Historische Zeitschrift*, 1876, XXXVI, p. 1-18.

5. T. I, p. 256.

et revestue pontificalement dans la muraille au bas du vitral. » Il ne restait aucune trace de ce tombeau décrit par Th. Le Roy quand nous avons entrepris la restauration de ce transept.

Pendant les vingt ans de la prélature de cet abbé, quatre rois s'étaient succédé sur le trône de France. A sa mort, Philippe VI de Valois régnait depuis six ans, malgré les prétentions d'Édouard III, roi d'Angleterre, qui se disait le plus proche héritier, comme petit-fils de Philippe le Bel, par sa mère, tandis que le Valois n'en était que le cousin germain.



Phot. N...

FIG. 107 — Fenêtre et portes de Belle Chaise, sur la Cour basse de la Merveille[1].

NICOLAS LE VITRIER (1334-1362). — Ce moine, natif du Mont-Saint-Michel, était prieur du monastère quand il fut élevé par ses frères à la dignité suprême. Il fut béni par l'évêque d'Avranches et à son arrivée au Mont les moines le reçurent revêtus de chapes. Il jura sur les Évangiles de garder fidèlement les statuts et de ne rien innover au préjudice de la régularité. Mais il faut croire que déjà bien des licences s'étaient introduites dans l'application de la règle de saint Benoît, puisque, d'après les manuscrits, Nicolas le Vitrier passa pour l'avoir toujours respectée, bien que s'étant personnellement attribué la possession qu'elle défend le plus sévèrement, celle de l'argent. Il convient, d'ailleurs, de reconnaître à sa décharge que les conditions spéciales imposées à cette époque par les circonstances aux abbés du Mont rendaient assez difficile une observation rigoureuse de la règle monastique.

En 1337, l'abbé de Marmoutier, nommé Simon, étant venu au Mont-

1. A gauche, les vestiges du bâtiment commencé par Pierre Le Roy contre le Châtelet ; à droite, le mur et les contreforts de la citerne de 1417.

Saint-Michel en qualité de délégué du pape Benoît XI, l'abbé Nicolas décida avec lui et le couvent assemblé que deux religieux du Mont seraient envoyés à Paris ou à Caen pour suivre les études générales entreprises à cette époque sur la réformation religieuse suivant la règle bénédictine. Les deux écoliers devaient être entretenus aux dépens des prieurés, lesquels seraient taxés proportionnellement à leur valeur. Chacun d'eux devait, en outre, recevoir un viatique de 25 livres.

Cette même année, Nicolas le Vitrier se rendit au chapitre de l'ordre de Saint-Benoît tenu au monastère de Saint-Pierre-de-la-Couture au Mans sous la présidence du même Simon, abbé de Marmoutier, et de l'abbé Hélie de Saint-Florent de Saumur. Il déposa un rôle du revenu de son abbaye faisant ressortir que le nombre ordinaire de ses religieux était de quarante et qu'il n'en pouvait nourrir davantage. Il se plaignit de la difficulté et surtout de la cherté des approvisionnements. Par un acte de cette assemblée, défense fut faite aux abbés et aux prieurs de se faire accompagner dans leurs voyages par des laïques et de faire des courses à cheval avec eux à moins qu'ils n'eussent à craindre pour leur sûreté ou que ce fût en temps de guerre.

A ce moment s'ouvrait, avec la guerre de Cent ans, une longue période de luttes et d'anarchie dont la riche province de Normandie allait avoir cruellement à souffrir. Le roi Philippe VI, entouré de toute la noblesse du royaume, était taillé en pièces à la bataille de Crécy par les archers d'Édouard III (26 août 1346) : première phase des lamentables désastres qui devaient livrer la France aux horreurs de l'occupation étrangère[1].

Cette même année, le 21 juillet, Thomas d'Agorn, capitaine anglais, qui soutenait en Bretagne le parti de Jean de Montfort, était venu dans l'Avranchin. Aidé de Renaud de Gobenhen (Cobham), que le roi Édouard lui avait envoyé, il avait brûlé les faubourgs d'Avranches, ruiné le manoir et le bourg de Ducey et, de là, était allé assiéger le château de Saint-James, d'où il avait été repoussé[2].

Tels étaient dans l'Avranchin les prodromes de la guerre de Cent ans, durant laquelle les campagnes de France devaient être mises à feu et à sang par les bandes de routiers anglais et français qui appliquaient à la lettre la cruelle maxime : « La guerre doit nourrir la guerre »[3].

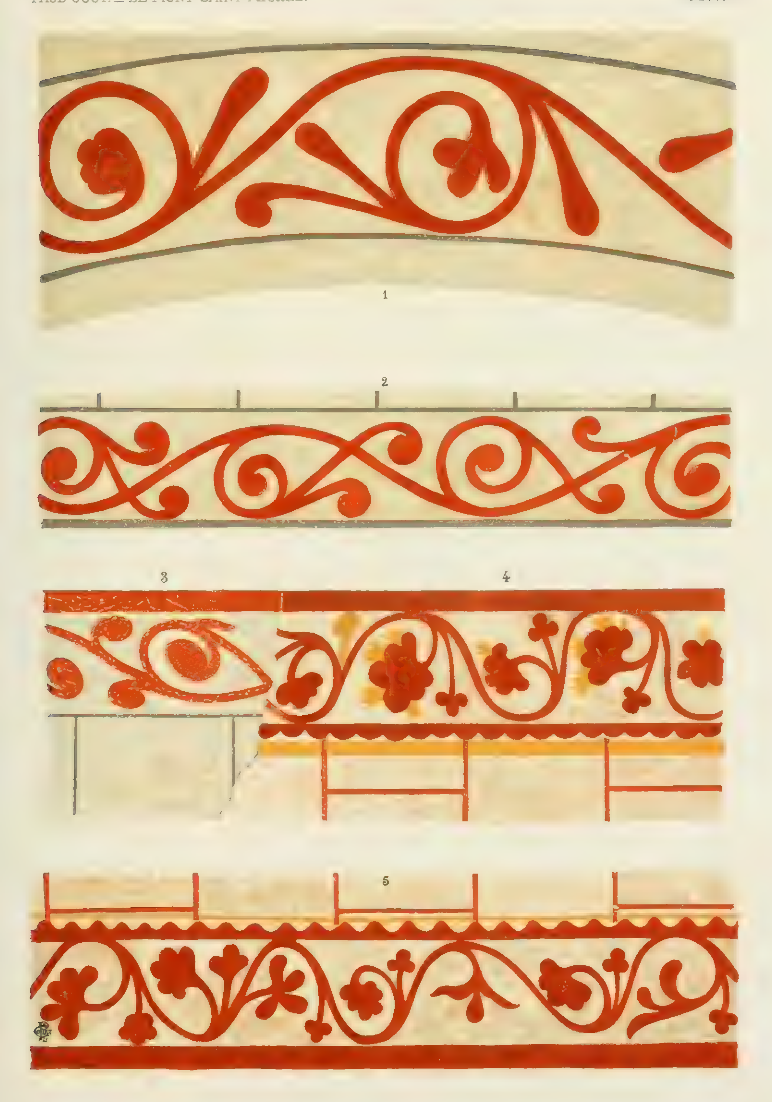
1. On se rappelle que c'est à la bataille de Crécy que les Anglais firent emploi des premiers canons.

2. H. Denifle, *Désolation des monastères et églises de France*, t. II, p. 76.

3. Sur la guerre de Cent ans en Normandie, voir l'excellent ouvrage de S. Luce, *La France pendant la guerre de Cent ans*, Paris, 1890-92, 2 vol. in-12.

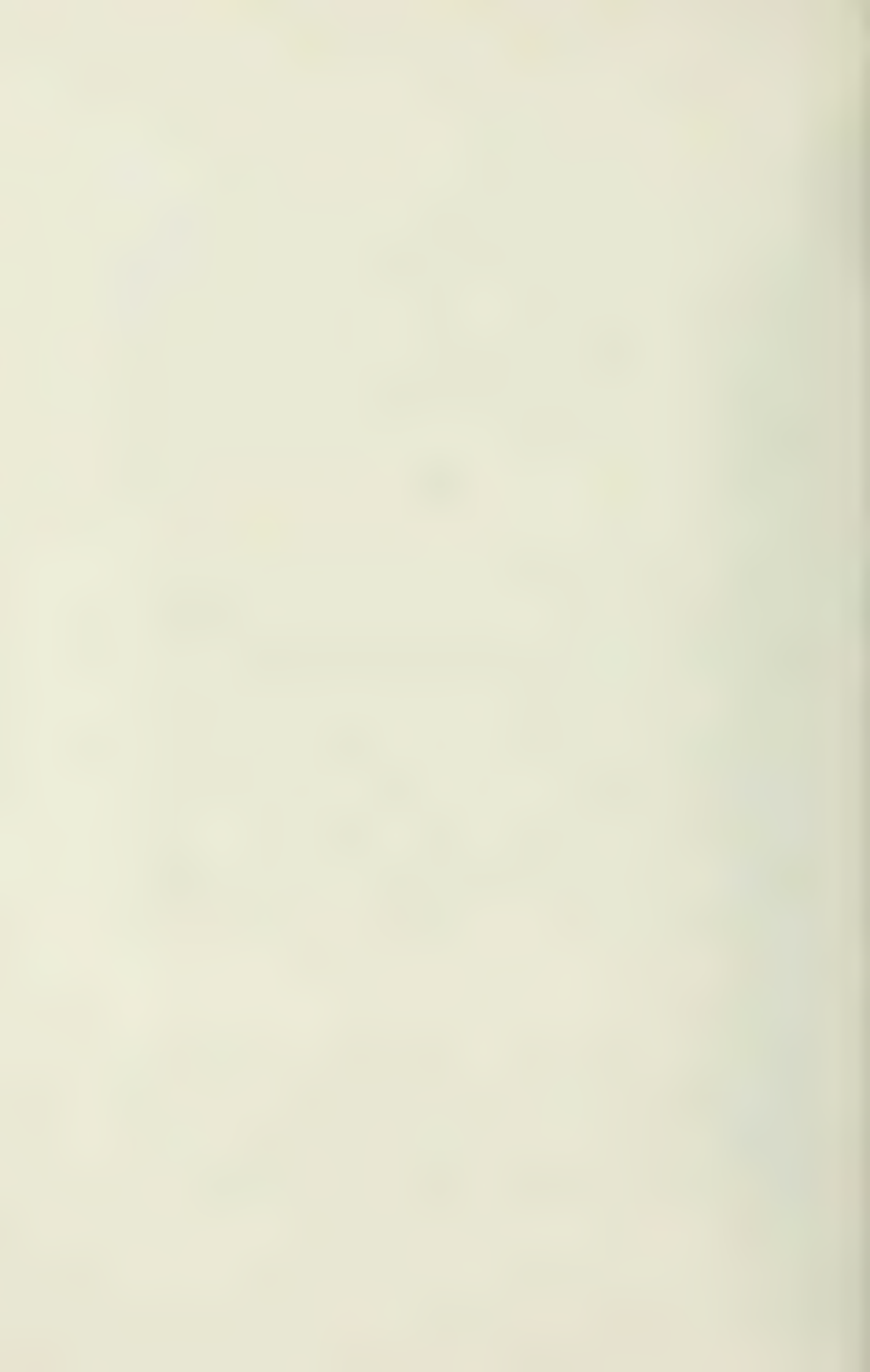
LÉGENDE DE LA PLANCHE XII

Ces peintures décoraient les arcs doubleaux de la voûte. Les numéros 1, 2 et 3 datent du XIIe siècle et les numéros 4 et 5 du XIIIe.



PEINTURES DE LA CHAPELLE DES TRENTE CIERGES

Echelle de 0m125 p m



En 1350, un nouveau malheur venait éprouver l'abbaye. La foudre tombait sur le monastère et brûlait une grande partie des bâtiments. Devant l'immensité de ce désastre, aggravé par l'urgence des mesures de défense au moment où les Anglais dévastaient toute la contrée, l'abbé Nicolas se mit aussitôt à l'œuvre pour le réparer.

Cette même année, le roi Jean le Bon montait sur le trône de France. Par deux fois, cet infortuné monarque manifesta sa bienveillance envers le Mont-Saint-Michel : en 1352, en faisant « les expresses deffenses à toutes sortes de gens de guerre de loger ès terres et dépendances dudit Mont, ny de faire aux moynes la moindre incommodité »; et en 1355 par ses lettres patentes défendant « à toute personne de rien prendre sur les terres de ce Mont[1] ».



Phot. Neurdein.

FIG. 108. — La Tour Nord.

En 1356, les Anglais s'emparaient de Tombelaine. Devant le danger que cette occupation de l'îlot voisin faisait courir à la place du Mont-Saint-Michel, le dauphin Charles V fit commandement aux habitants des quatre paroisses d'Ardevon, d'Huynes, des Pas et de Beauvoir, de faire le guet au Mont. Puis il ordonna « au gouverneur de la province de ne mettre en ce Mont aulcun autre capitaine que celuy qui y estoit du consentement de l'abbé, avec 6 hommes d'armes et 8 archers pour la seureté de la place[2] ». Enfin, par lettres patentes du 27 janvier 1357 accordées à Nicolas le Vitrier, il décida que, désormais, le capitaine du Mont-Saint-

1. Dom Th. Le Roy, t. I, p. 272-3.
2. *Ibid.*, p. 273.

Michel ne serait autre que l'abbé lui-même. Ces nouvelles attributions durent contribuer à accentuer chez Nicolas l'allure et les habitudes séculières que lui reproche Dom Jean Huynes, quand il relate que cet abbé fut le créateur de la mense abbatiale en convenant avec ses moines, en 1348, de leur faire l'abandon des offrandes de l'église moyennant 400 livres de rente et la division des biens abbatiaux. Pourtant, il n'apparaît pas qu'il ait exercé lui-même ces fonctions, puisqu'un acte du 11 juillet 1357 mentionne comme capitaine de la garnison montoise Geoffroi de Castegny[1]. Cet écuyer fut remplacé le 15 décembre suivant par Bertrand du Guesclin, ou, s'il fut maintenu, il se trouva sous les ordres de ce dernier, nouvellement promu capitaine de Pontorson[2]. Mais, afin que la nomination de Bertrand ne pût préjudicier au privilège de l'abbé, le duc de Normandie confirma ce privilège le 22 décembre 1357.

Les calamités de la guerre avaient jeté le royaume de France dans un état d'anarchie et de misère profondes. Le pays était mis à sac par les troupes anglaises et françaises qui s'étaient abattues sur les campagnes. Le roi, fait prisonnier à Poitiers, était retenu en Angleterre dans une douce captivité. Le dauphin Charles voyait sa popularité passer à Étienne Marcel, le prévôt des marchands. Le traité de Brétigny (1360) allait livrer aux Anglais le Sud-Ouest de la France et Calais, la porte du royaume.

Entre temps, la Bretagne se débattait dans les luttes fratricides de la guerre de succession entre Jean de Montfort et Charles de Blois.

C'est au milieu des transes continuelles où ces hostilités entretenaient une des provinces les plus convoitées de l'Anglais que mourut, le 30 octobre 1362, l'abbé-capitaine Nicolas le Vitrier. Il fut inhumé dans l'église abbatiale.

Geoffroy de Servon (1363-1386). — Il fallait désormais que l'abbé du Mont-Saint-Michel joignît aux aptitudes administratives nécessaires au gouvernement du monastère, les connaissances militaires propres au capitaine dont la tâche était de le défendre contre les Anglais qui menaçaient déjà la forteresse. Cinq mois après la mort de l'abbé Nicolas, les moines lui donnèrent comme successeur leur prieur claustral, Geoffroy de Servon, natif d'Avranches et de l'illustre maison de Servon.

Malgré les malheurs des temps et les difficultés de percevoir les

1. Siméon Luce, *Hist. de Bertrand du Guesclin*, p. 255.

2. Cette attache de du Guesclin au Mont-Saint-Michel ne laissa pas que d'être un jour onéreuse pour l'abbaye. À la fin de 1360 ou au commencement de 1361, celui-ci passant la Sarthe au pont de Juigné quand il fut fait prisonnier par le capitaine anglais Hugh de Calverly. Pour l'aider à payer sa rançon, le roi Jean promit à du Guesclin six mille royaux qu'il se proposa d'assigner : partie sur la châtellenie de Saint-James-de-Beuvron, partie sur les possessions du duc d'Orléans dans le Cotentin, partie sur la terre de l'abbé du Mont-Saint-Michel. — Siméon Luce, *Hist. de Bertrand du Guesclin*, p. 347 à 351 et pièce justificative n° XXIX.

revenus de l'abbaye, Geoffroy ne recula pas devant des dépenses somptuaires, comme l'enrichissement en or et en argent de la châsse de saint Aubert. Il parvint encore à doter la communauté de plusieurs fiefs nobles. Pour exonérer le couvent des dépenses supplémentaires occasionnées par



Phot. Neurdein.

Fig. 109. — Plan du Mont-Saint-Michel, d'après une gravure du XVIIe siècle. (Bibl. Nat. Cab. des estampes.)

la défense de la place, il eut recours à l'impôt. Des lettres patentes du roi Charles V, en date de 1364, ordonnent « que les moynes lèveront 6 deniers par livre sur tous les marchands trafficants dans l'étendue des terres de l'abbaye, pour la garnison du Mont[1] ». Le 17 décembre de la même année, l'abbé Geoffroy obtint également du roi une lettre par laquelle défense était

1. Dom Th. Le Roy, t. I, p. 280.

faite à toute personne d'entrer dans l'abbaye portant « cousteaux pointus, espées ou autres armures ». Cette prescription fut confirmée le 17 janvier 1365 par lettres royales lancées contre Jean Bonant, vicomte d'Avranches, qui avait tenté d'y contrevenir en se présentant pour pénétrer dans le monastère, accompagné de plusieurs autres seigneurs, « quoique portant un grand coutel à poincte ». Au spirituel, l'abbé fit confirmer et étendre ses droits par l'antipape Clément VII, siégeant à Avignon, jusqu'à obtenir celui d'officier sans permission dans la cathédrale d'Avranches.

En 1368, l'abbé-capitaine sollicita secrètement et obtint du roi l'autorisation de faire raser autour du monastère toutes les maisons « qui pouvoient tant soit peu nuire à la seureté ». Sentant, en outre, la nécessité d'augmenter le nombre des chevaliers et sergents d'armes qui devaient le service militaire à son abbaye, il détacha plusieurs portions des domaines du monastère et les constitua en autant de fiefs entre les mains de chevaliers qui devinrent ses vavassaux[1].

Duguesclin avait battu les troupes du roi de Navarre à Cocherel (Eure). Au moment de quitter la France, en 1365, pour aller en Espagne où il emmenait les Grandes Compagnies, il laissa sa femme Tiphaine Raguenel au Mont-Saint-Michel où il lui avait fait bâtir une demeure au haut de la ville[2]. Elle s'y livra avec ardeur aux bonnes œuvres et à l'étude de l'astrologie. Elle y vécut jusqu'en 1374, époque à laquelle elle alla mourir à Dinan, où l'abbé Geoffroy se rendit pour célébrer solennellement ses obsèques.

Cette même année 1374, « le 8e jour de juillet, le feu du ciel tomba sur l'église, dortoir et autres logis de ce monastère du Mont-Saint-Michel qui furent bruslez et réduits en cendre, comme aussy la ville du Mont, comme il arriva l'an 1300... ; cela affligea l'abbé Geoffroy de Servon et les moynes plus que l'on ne sçauroit exprimer. Ils firent au plus tôt réparer le tout où Geoffroy montra un grand zèle, faisant travailler à ce nuict et jour[3] ».

« L'an 1380, les ruines arrivées par la foudre étant réparées entièrement par la vigilance de l'abbé Geoffroy de Servon, il fit pareillement ensuitte de ce une petite chapelle appelée la Chapelle-des-Degrez ou de Sainte-Catherine, qui est à présent sans autel soubs le logis abbatial[4]... ».

Le pape ayant apporté quelques restrictions à la bulle l'autorisant à

1. La liste des titulaires de ces prestations figure dans le *Quanandrier* dressé par Pierre Le Roy.

2. Nous parlerons plus loin, dans notre IIIe partie, de cette demeure historique.

3. Dom Thomas Le Roy, t. I, p. 295.

4. « Vis à vis du moulin à chevaux, situé soubs la croisée de l'église du costé du midy. Le tout est autrement disposé maintenant, car le moulin a esté mis au lieu où autrefois estoit la chapelle Saint Martin, et où est le logis abbatial il n'y avoit qu'une muraille de closture, une tour au bas de laquelle cette petite chapelle estoit nouvellement édifiée par cet abbé. » Dom Thomas Le Roy, t. I, p. 295-6.

pontifier à Avranches, Geoffroy de Servon protesta, en 1385, en se faisant « faire une prétentieuse mître toute couverte de perles et de pierreries fort riches et de valleur, qu'il portoit et en usoit toutes les bonnes festes et aux autres temps que son privilège luy permettoit[1]. »

Cet abbé mourut le 24 juin 1386 et fut solennellement déposé sous le dallage de l'église abbatiale.

PIERRE LE ROY[2] (1386-1410). — Le bruit des armes n'avait pas été sans troubler le recueillement du cloître; et les habitudes militaires que commençaient à prendre les religieux avaient déjà imprimé au sanctuaire de l'Archange le caractère d'une forteresse. Il était temps de remédier à l'ignorance et à l'indiscipline qui s'introduisaient peu à peu dans l'abbaye à la faveur d'un tumulte qui en avait exilé l'étude et l'observance de la règle. « Ce fut, dit Dom Louis de Camps, un trait de haute sagesse aux religieux de ce Mont d'avoir eslu pour leur abbé Pierre Le Roy qui, pour l'éminence de son sçavoir, la maturité de ses conseils et pour ses vertus véritablement religieuses et sans contredit, mérite d'estre appelé de fait et de nom le roy des abbez, je ne diray pas du Mont-Saint-Michel, mais encor de tout son siècle, veu les charges honorables où il a esté esleu par les Souverains Pontifes et les employs glorieux qui luy ont esté commis par le Roy de France[5] ».

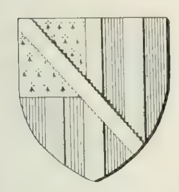


FIG. 110. — Armoiries de Pierre Le Roy[3]



FIG. 111. — Sceau de Pierre Le Roy[4]

Natif d'Orval, près de Coutances, docteur en décrets et en droit canon,

1. Dom Th. Le Roy ajoute p. 298 : « Cette mitre est en la tresorerie du monastère du Mont, un peu moins grande et moins aulte que celle que fit faire Robert Jollivet, qui fut le second abbé après luy. »

2. Ou *du Roy : Petrus Regis*.

3. « Pierre Le Roy, 29e abbé et 3e gouverneur de ce Mont-Saint Michel, en l'an 1386, fut le premier qui fit mettre ses armes en cette abbaye, aux chaises du choeur qu'il fit l'an 1389 et se blasonnent ainsy : Blason, porte de gueules à trois pales d'or au franc quartier de Bretaigne à la cotice denchée ou cannelée régnante sur le tout ». *Hist. Gén.* Add. de Dom Louis de Camps, Ms. 209, Bibl. d'Avranches.

Dom Thomas Le Roy se refuse à croire que ce soit Pierre Le Roy lui-même qui ait fait mettre ses armoiries en cet endroit, alors qu'elles ne se trouvent nulle part ailleurs sur les œuvres exécutées par ses soins. L'écusson qu'il fit mettre sur la cheminée de la salle des gardes était celui de France et non le sien. Dom Thomas Le Roy soupçonne Robert Jolivet d'avoir fait appliquer les armoiries de son prédécesseur sur la stalle « la plus proche de la place de l'abbé, du bout d'en haut », dans le but de créer un précédent l'autorisant à apposer également les siennes, ce dont d'ailleurs, il a largement usé (Voir t. I, p. 324).

4. *Archives Nat., Normandie*, 2824.

Sceau rond de 30 millimètres représentant, dans une niche gothique, saint Michel debout armé d'un bouclier, portant une croix frappant le dragon; à ses pieds, à droite, l'abbé mitré, crossé, priant. La légende est détruite.

5. *Hist. Gén.* Add. de Dom Louis de Camps, t. I, p. 259-260.

Pierre Le Roy avait antérieurement occupé le siège abbatial de Saint-Taurin d'Évreux, et il gouvernait l'abbaye de Lessay quand il fut appelé par les bénédictins montois à recueillir l'héritage de Geoffroy de Servon. Son premier soin fut de procurer à ses moines l'instruction qui leur manquait « et pour ce il achepta plusieurs bons livres[1] ». Puis, comme il était tenu à de fréquentes absences, il forma quelques-uns de ses religieux, choisis parmi les plus capables, pour le suppléer dans ses enseignements. Il s'attira l'affection de la communauté entière en accordant à tous le bien-être compatible avec la règle et la discipline. Pour soustraire les moines aux maladies auxquelles les exposait l'hiver dans de grandes salles froides et humides, il prescrivit d'allumer du feu dans le dortoir depuis la fête de la Toussaint jusqu'à celle de Pâques. Il fit la dépense d'ustensiles de table[2] et supprima l'usage singulier établi par un de ses prédécesseurs d'offrir, au premier de l'an, des couteaux[3] en présent aux personnes attachées au service du roi et du monastère, à leurs femmes, aux prêtres séculiers et à beaucoup d'autres encore. Il fit réunir plusieurs prairies à l'abbaye et confia à un religieux le soin d'en gérer le temporel en commun. Dans un manuscrit contemporain, conservé à la Bibliothèque d'Avranches[4], on lit les prescriptions qu'il imposait aux religieux des prieurés extérieurs à l'abbaye. Prévoyant, d'après l'usage déjà répandu de donner à des prêtres les prieurés en commende, que l'abbaye pourrait se trouver un jour dépouillée de ses bénéfices, il sollicita et obtint du pape Clément VII l'union irrévocable à l'abbaye du Mont-Saint-Michel des prieurés de Saint-Pair, de Brion, de Genest, de Barlain, de Saint-Méloir et de leurs domaines.

De nombreux biens du monastère ayant été l'objet des usurpations et des empiètements des propriétaires limitrophes, Pierre Le Roy réunit et consulta toutes les chartes de son couvent pour s'éclairer exactement sur la portée de ces titres. Puis, accompagné de quelques religieux, il se rendit aux sièges des contestations. Après discussion des droits de chacun, il établit des accords ou des transactions qu'il rédigea avec une clarté de nature à prévenir toutes difficultés dans l'avenir. Le résumé de ces titres dans un même registre forma un volume appelé le *Quanandrier* de Pierre Le Roy ou le *Papier rentier*. La transcription de toutes les chartes et bulles constitua ensuite un autre volume qu'on nomma le *Livre blanc* et qui a malheureusement disparu à la fin du XVIII[e] siècle. On doit, en

1. Dom Th. Le Roy, p. 299.

2. On sait que l'usage des fourchettes ne remonte pas au delà de cette époque.

3. Nous nous sommes expliqué sur l'étymologie latine de *cultellus*; voir supra, page 155, note 1. Il se pourrait que ces prétendus couteaux ne fussent que des chevilles de plomb, sortes de crayons usités au moyen âge et dont il existe au Musée de Cluny d'intéressants spécimens décorés à l'une de leurs extrémités.

4. Ms. n° 214.

outre, à cet abbé une liste nécrologique de ses prédécesseurs. Pour loger



Phot. des Arch. de la Comm. des Mon. hist.

Fig. 112. — Montée à l'Abbaye et Barbacane du Châtelet, en 1875.

ces archives dans un lieu sûr et à l'abri du danger d'incendie, il fit construire, à l'angle Nord-Ouest du cloître, les deux étages du Chartrier.

En 1393, Charles VI vint en pèlerinage au Mont-Saint-Michel, accompagné des princes du sang et des plus grands seigneurs de la Cour. Il y revint l'année suivante, car deux actes émanés de lui sont datés du Mont-Saint-Michel le 15 février 1394. Le roi « fonda une messe par jour et un obit par an donnant 100 livres de rente », et fit don au trésor abbatial d'une parcelle de la vraie croix enchâssée dans un livre d'argent qui lui avait été envoyé de Constantinople. Ces visites au sanctuaire de l'Archange firent impression sur l'esprit du monarque au point que, rentré à Paris, il voulut que la fille qui lui naquit la même année prît le nom de Michelle et qu'il imposât le nom de Saint-Michel à l'une des portes de Paris dont il avait ordonné la reconstruction. Charles VI avait pu apprécier les hautes qualités de Pierre Le Roy. Aussi le prit-il au nombre de ses conseillers et l'appela-t-il à sa cour, en lui assignant une pension de 1000 livres. Il semblerait que l'abbé n'ait pas trouvé cette somme suffisante pour couvrir les frais de représentation inhérents à sa nouvelle dignité, car il fit, avec ses religieux, un accord où il se réservait de prélever annuellement 1200 livres sur les revenus de la communauté. Puis comme ses fonctions le forçaient fréquemment à résider hors du monastère, il nomma Nicolas de Vandastin pour le remplacer en qualité de vicaire général. Le roi ordonna que, malgré ses absences, l'abbé restât investi des fonctions de capitaine.



Phot. Neurdein.

FIG. 115. — Le Châtelet, terminé en 1393.

Depuis la mort de Grégoire XI, le grand schisme d'Occident divisait l'Église. Désireux de le voir cesser, le roi de France appela l'abbé du Mont-Saint-Michel à faire partie d'ambassades qu'il envoya en Italie,

en Hongrie, en Espagne et en Angleterre pour tenter de ramener toute la chrétienté dans la même obédience.

L'habileté dont Pierre fit preuve dans ces importantes missions le fit encore envoyer au Concile de Pise où l'archevêque de Milan, Philange Candiot, promu à la papauté sous le titre d'Alexandre V, le distingua au point de le choisir pour référendaire, office qu'il continua de remplir sous le pontificat de Jean XXIII. Avant de s'éloigner, Pierre Le Roy avait si bien organisé toutes choses sous la direction du vicaire général auquel il avait confié ses pouvoirs, que le monastère continua, durant son absence, à accroître ses propriétés avec les économies de l'administration de ce délégué. Lui-même, au milieu des hautes charges et des honneurs dont il était revêtu, trouvait encore le temps de s'occuper des intérêts du Mont-Saint-Michel. En 1406, le moine Robert Jolivet, qui depuis quatre ans seulement avait pris l'habit monastique à l'abbaye et réunissait alors le titre de maître ès-arts et celui de prieur de Saint-Broladre au diocèse de Dol[1], fut chargé, par son ordre, de se rendre à Saint-Malo pour y publier l'union à la



Fig. 114. — Vue prise du haut du Châtelet.



Phot. Ch. Besnard.

Fig. 115. — Tour Perrine. Vue prise à 1500 mètres du Mont.

[1] Robert, surnommé Jolivet, était natif de Montpinchon, au diocèse de Coutances, et avait pris l'habit de Saint-Benoît, en 1402, au Mont-Saint-Michel. Les actes du temps l'appellent *religiosus vir et honestus frater R. Joliveti, magister in artibus, prior S. Broladri.*

mense conventuelle des revenus appartenant au prieuré de Saint-Méloir.

Pierre Le Roy fut l'un des plus grands constructeurs du Mont et celui auquel l'abbaye dut le plus grand nombre d'aménagements et de défenses. Il décora l'église de riches ornements et « les autels d'une quantité de belles images qu'il fit apporter de Paris[1] ». Il fit, notamment, terminer magnifiquement les chapelles des Docteurs et de Saint-Jean commencées par son prédécesseur. En 1389, il fit remplacer les stalles du chœur « qui estoient vieilles et peu décentes » par d'autres qui firent dire à Dom Thomas Le Roy, au XVII[e] siècle, où elles existaient encore dans toute leur splendeur, « combien les artisans de ce temps et particulièrement les menuisiers et sculpteurs estoient habiles et expers en leur mestier ». En 1391, Pierre Le Roy fit refaire le haut de la tour du réfectoire, ruinée par les précédents incendies qui avaient consumé la toiture de la Merveille; il fit, entre cette tour et Belle-Chaise, la façade d'un bâtiment qui ne fut jamais construit et dans lequel il projetait de

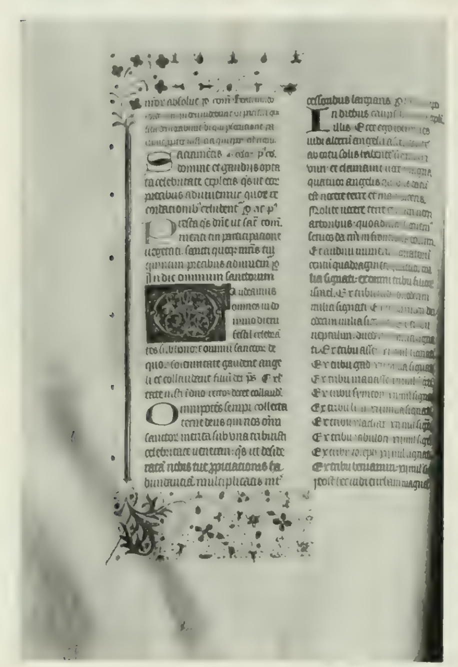


FIG. 116. — Missel du commencement du XV[e] siècle, provenant de la Bibliothèque abbatiale du Mont-Saint-Michel (Bibl. d'Avranches, n° 43).

transférer les infirmeries. En avant de l'entrée de Belle-Chaise, il éleva le Châtelet avec ses deux tourelles qui étaient terminées en 1393. Il compléta les dispositions défensives de cette entrée par l'addition de la tour Perrine, qui fut terminée en 1400, et augmenta par une surélévation le nombre des salles entre cette tour et la chapelle Sainte-Catherine.

Au dehors, il fit faire de nombreux travaux dans les métairies du monastère, notamment les granges de Genest, de Dom Jean, de Huynes et beaucoup d'autres bâtiments, sans compter l'entretien de ceux existants

1. Dom Th. Le Roy, t. I, p. 190.

qu'il eut soin de maintenir toujours en parfait état de conservation[1].

Dans la dernière année de sa vie, Pierre Le Roy donna une nouvelle preuve de la sollicitude que, même absent, il mettait dans tout ce qui pouvait rendre le séjour abbatial agréable à ses religieux, en prescrivant, après en avoir obtenu l'autorisation du pape, à son vicaire général, Nicolas de Vandastin, de faire « séparer en petites cellules particulières le grand dortoir commun..., afin que les moynes fussent en plus grande liberté et s'adonnassent chacun à son voulloir, qui à l'oraison, qui à faire quelqu'autre chose suivant sa capacité ». Il était alors à Bologne, suivi de Robert Jolivet qui l'avait accompagné au Concile de Pise. Il y mourut le 14 février 1410, en confiant à Robert plusieurs bijoux et une somme de 4000 écus d'or pour les remettre à ses frères du Mont-Saint-Michel. Ce fut à Bologne aussi qu'il reçut la sépulture dans l'église des Frères prêcheurs.

V

LE XV[e] SIÈCLE
DE ROBERT JOLIVET A ANDRÉ LAURE

Robert Jolivet (1410-1444). — Guillaume d'Estouteville (1444-1483). — André Laure (1483-1499).

Robert Jolivet[2] (1410-1444). — Un roi dément, une reine criminelle, Paris livré aux bandes rivales des Armagnacs et des Bourguignons, le royaume tout entier en proie aux horreurs de la guerre étrangère et civile,

1. *Item tempore suo fuit constructa et de novo edificata turris quadrata prope [illegible] et nomine suo Petro sic vocataque Bailliua ab aliquibus nuncupatur item et turris que sunt inter ipsam Perrinam et capellam de sanct. Katharina infirmariam etiam prope* Belantaram *fecit augmentari item duas turres porte cum muro inter ipsam et turrim refectorii de novo construxit item tempore suo et monitione domini pape facte sunt* camere lignee in dormitorio *item in ecclesia* cappelle doctorum et beati Johannis *cum [illegible] et turris ecclesie per predecessorem suum* ***inchoate magnifice sunt consummate item extra monasterium fecit fieri grangias de Generio*** *de Stag de domo Johanne de Tabula de [illegible] de Genecio cum pluribus mercaturis in terris dicti monasterii ceteraque ipsius monasterii edificia existentia in bono statu manutenere sollicite procuravit et infinita bona fecitque lingua non sufficit enarrare* (Ms. 211, f° *Gesta Petri Regis*).

2. Robert Jolivet s'attribua des armoiries qui semblent avoir été de deux sortes. Voici comment Dom Thomas Le Roy (t. I, p. 346-7) expose cette double création :

« Cette petite croix dont il est dit ès manuscripts de ce Mont et laquelle le P. Dom Huynes asseure en son histoire estre encor en estre dans la trésorerie, doict donc estre celle que l'on porte en procession aus festes solennelles. Sur la pomme, au-dessus de la poignée de laquelle Robert Jolivet fit mettre un escusson d'armoiries, ou pour soy ou pour le monastère, en son chef, composé de cette sorte : à fonds d'argent à trois crouzilles ou cocquilles de sable et une crosse d'argent en cimier. J'estime que ce soit le deuxième escusson d'armoiries qui ait été applicqué sur aucune chose jusques-là appartenant et deppendant du monastère. Le premier, comme j'ay cy devant dit, par Pierre Le Roy, dans une

tel est le triste spectacle que nous offre la France, dans les dernières années du XIVe siècle et le début du XVe.

Les préoccupations de la défense continuelle contre les surprises éventuelles des Anglais qui tenaient quartier en Normandie et en Bretagne, les relations incessantes entre laïques et clercs avaient apporté des modifications sensibles dans la vie intérieure du monastère et dans les habitudes des abbés. Ce ne sont plus comme jadis des religieux fidèlement voués à la prière et à l'administration de l'abbaye ; ce sont déjà des grands seigneurs, en contact permanent avec le siècle, ne craignant pas de s'immiscer dans les affaires du royaume, soit pour servir les intérêts temporels de leur monastère, soit pour satisfaire leurs ambitions personnelles. Le XVe siècle va nous fournir à plusieurs reprises des exemples de ces abbés, dont la vie et les mœurs étaient beaucoup plus en rapport avec les idées du temps qu'avec la règle monastique.



FIG. 147. — Armoiries de Robert Jolivet.

A peine Pierre Le Roy était-il mort que Robert Jolivet obtenait du Souverain Pontife Jean XXIII une bulle le désignant pour succéder au défunt sur le siège abbatial du Mont-Saint-Michel, et octroyant en outre quarante jours d'indulgences à tous ceux qui assisteraient à la messe pontificale de cet abbé. Puis, après avoir fait vendre à Bologne les meubles que lui avait laissés Pierre Le Roy en héritage, Robert partit pour le Mont annoncer aux religieux la mort de celui qui avait porté si haut la prospérité de leur monastère. Ceux-ci s'empressèrent de lui conférer une succession qui leur semblait un légitime hom-

forme des chezes du cœur, et le second sur la pomme de cette croix d'argent doré et assez pesante. Je ne sçay si Jolivet fut content de ce blasonnement d'armes ou non, ou bien si c'estoit pour le monastère. Il fit mettre un autre escusson sur la patte de la relique de saint Eustache, de cette sorte, sçavoir : un chevron d'argent et trois roses aussi d'argent, deux en chef et une en pointe sur champ d'azur et une crosse d'argent pour cymier. Et sur la belle croix qui se voit au milieu de la trésorerie ou reliquaire, sur laquelle sont plusieurs R, lettres premières de son nom, en la patte d'icelle il a faict appliquer son escusson d'armoiries blasonné d'autre sorte, de même sur la crosse de baston pastoral, sçavoir, un chevron d'or chargé à trois tourteaux de sable avec trois glands d'or, dressés la pointe en haut dans leur cocque de sable, deux en chef et un en pointe, le tout en champ d'azur, et partant ces dernières armoiries ont été acceptées de luy comme les meilleures, et desquelles il s'est le plus servy, puisque nous les voyons ès lieux et sur les choses les plus prétieuses. »

Il est hors de doute que le premier de ces blasons donne les armoiries originelles de l'abbaye dont nous parlerons plus loin.

Quant aux armoiries de Robert Jolivet, d'après Dom Louis de Camps (Addit. à l'*Hist. gén.*, t. I, p. 197, 198), elles auraient effectivement été de deux sortes, mais la seconde semble avoir été la plus usitée :

« L'on voit les armes de cet abbé en plusieurs endroits. Blason : porte d'azur au chevron d'or chargé de trois tourteaux de sable avec trois glands d'or dressés la pointe en haut dans les cocques de sable, deux en chef et un en pointe. Le mesme abbé fit mettre ailleurs ses armes en cette sorte, un chevron d'argent à trois roses aussy d'argent, deux en chef et une en pointe, le tout en champ d'azur, pour cimier une croce d'argent. »

C'est ce dernier blason qui figure sur les remparts. Voir IIIe partie, Architecture.

mage rendu à la mémoire du mort en la personne de celui qui avait été son compagnon d'absence et le témoin de ses derniers moments. Robert exhiba alors sa bulle d'investiture et les 4000 écus d'or dont il était dépositaire. La joie fut générale; l'abbé promit de demeurer au monastère pour s'y consacrer aux exercices de piété et y vivre du recueillement de l'existence cénobitique. En effet, dès qu'il eut pris possession de la stalle abbatiale, il employa des sommes importantes à la décoration de l'église et à l'achat d'ornements précieux, au nombre desquels une chape de soie blanche avec broderies de couleur, et une autre de velours rouge semée de fleurons d'or avec la lettre R initiale de son nom. Il acheta ensuite une mitre d'une grande richesse, deux calices, l'un en or, l'autre en vermeil, deux encensoirs d'argent de 58 marcs, deux croix dont la plus grande, en vermeil, pesait 26 marcs et enfin un bâton pastoral de dix mille écus « très belle pièce, fort bien émaillée, avec plusieurs figures d'or et de riches pierreries pesant 25 marcs ». Il fit refaire les livres de chœur notés pour le plain-chant et refondre la cloche de l'horloge. Ses soins se portèrent aussi sur les métairies de l'abbaye, où il fit exécuter divers ouvrages sur la plupart desquels il fit apposer ses armoiries.



Fig. 118. — Sceau de Robert Jolivet[1].

Mais il n'y avait pas une année que Robert habitait l'abbaye, qu'il s'ennuyait déjà de sa résidence et prétendait aller à Paris pour y étudier. Devant les murmures que provoqua ce manquement aux engagements qu'il avait contractés, il demanda aussitôt au recteur de l'Université une attestation de sa qualité « d'escholier estudiant-ès-décrets », en vertu de laquelle il obtint du roi des lettres par lesquelles sa Majesté le prenait sous sa protection et défendait qu'on apportât « aucun empeschement en ses études ». Des lettres royales, du 12 octobre 1411, le dispensaient de toute citation devant aucun autre tribunal que le Châtelet et l'investissaient de la capitainerie du Mont-Saint-Michel.

N'ayant plus rien à craindre des plaintes de ses moines, Robert Jolivet s'installa à Paris, rue Saint-Étienne-des-Grès, dans un hôtel, entre cour et jardin, qu'il acheta en 1413, des religieux de Sainte-Geneviève[2]. Dans cette nouvelle résidence, il prit encore soin des affaires de

1. Sceau rond de 51 millimètres. Archives de la Seine-Inférieure (Archevêché de Rouen). Dans une niche gothique l'archange terrassant le dragon. A ses pieds à droite, l'abbé mitré, crossé, priant. Au-dessous un écu au chevron chargé de ... accompagné de deux glands en chef et d'une rose (?) en pointe et timbré d'une crosse. La legende porte S. ROBERTI ABBIS MOTIS SCI MICHLIS : Sigillum Roberti Abbatis Montis Sancti Michaelis. (G. Demay, *op. cit.*, p. 514, n° 2825).

2. Dom Th. Le Roy, t. I, p. 358. La rue Saint-Etienne-des-Grès est désignée, en 1250, sous le nom de Rue par où l'on va de l'église Sainte-Geneviève à celle Saint-Etienne.... Il parait que les degrés qui de la rue Saint-Jacques conduisaient à cette église, lui ont fait donner

son couvent. Il avait acquis, en 1412, le fief de Donville auquel l'abbesse des Dames Blanches, près Mortain, prétendait avoir des droits; il usa de ses relations à la Cour pour que cette contestation judiciaire reçût une solution favorable à son monastère. Son pouvoir était même respecté ou craint au point que certains serviteurs de l'abbaye ayant été maltraités par les religieux de l'abbaye de la Lucerne, il obtint que l'abbé et les Prémontrés vinssent lui faire amende honorable au monastère. Il semblerait, en outre, que son délégué au Mont, durant son absence, fût revêtu lui-même d'une autorité assez étendue; car en 1415, le prieur claustral Nicolas Guernon « fit faire un ange d'argent doré qui soutient entre ses mains ceste partie du manteau ou voile, lequel laissa l'archange saint Michel sur l'autel de l'église du Mont-Gargan[1] ».

En 1414, le Saint-Siège délivra à l'abbé Robert deux bulles dont l'une lui confirmait, pour lui et ses successeurs, les privilèges pontificaux dont avaient été tour à tour investis et dépouillés ses prédécesseurs, et l'autre lui permettait de faire prendre les ordres de prêtrise aux religieux du Mont-Saint-Michel dès l'âge de vingt-deux ans révolus, sans avoir besoin de la permission de l'évêque d'Avranches.

Il partageait ainsi son temps entre les affaires abbatiales, l'étude et, probablement aussi, les plaisirs, quand les bruits de guerre vinrent troubler sa quiétude. Mettant à profit nos dissensions intestines, les Anglais avaient débarqué à l'embouchure de la Seine et envahi la Picardie. En face du péril commun, les factions mirent une trêve à leurs querelles pour courir sus à l'ennemi. Mais ce fut une défense vaine et, le 25 octobre 1415, l'élite de la chevalerie française était moissonnée dans les champs d'Azincourt[2].

Robert Jolivet, capitaine du Mont, courut à son poste et s'empressa de fortifier la place. En prévision d'un siège, il approvisionna l'abbaye et, pour qu'elle ne manquât pas d'eau, il fit établir, en 1417, dans le rocher derrière l'abside de l'église abbatiale, une immense citerne. Puis il entreprit d'englober toute la partie basse de la ville, encore dépourvue de fortifications, dans une enceinte dont le périmètre vint se brancher, à l'Est, sur les murailles du XIVe siècle et se poursuivit au pied du rocher pour se retourner brusquement jusqu'aux escarpements du Midi. Pour aider l'abbé et les moines dans l'exécution des travaux de défense, Charles VI leur

ce surnom de Saint-Étienne-des-Grès ». L'abbé Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, Paris, 1754, t. I, p. 226.

1. Dom Th. Le Roy, t. I, p. 357.

2. Nous ne pouvons esquisser en passant les événements importants de la guerre de Cent ans, qu'autant qu'ils servent à replacer dans la suite de l'histoire générale du royaume les faits synchroniques de l'histoire de la Normandie et du Mont-Saint-Michel. Pour plus de détails, nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage déjà cité de Siméon Luce, et à Ch. Le Breton, *L'Avranchin pendant la guerre de Cent ans*, 1880, in-8.

envoyait, en 1418, un secours de 1500 livres[1]. Le temps pressait : car, dès cette année, les Anglais s'emparaient de Pontorson, et la faible garnison d'Avranches capitulait après un siège de quelques jours devant les troupes du duc de Clarence, frère du roi Henri V. Les autres places fortes de la Normandie, à l'exception du Mont-Saint-Michel, eurent bientôt le même sort ; et Henri V fit son entrée à Rouen, le 20 janvier 1419, après un siège de près de six mois, où les assiégés avaient perdu plus de cinquante



Phot. Neurdein

FIG. 119. — Vue des remparts indiquant la soudure de ceux du XVe siècle avec ceux du XIVe.

mille hommes, dont la moitié environ par la famine. La plupart des familles nobles, les membres du clergé et des abbayes de l'Avranchin ne tardèrent pas à reconnaître la domination étrangère. A leur exemple, Robert Jolivet partit à Rouen faire sa soumission au roi d'Angleterre qui, désireux de s'attacher cet homme de valeur, le combla bientôt de faveurs et lui conféra des emplois avec le titre de conseiller et parfois même de chancelier[2]. On pourrait, pour l'absoudre, supposer que, croyant à l'inutilité de la résistance, il avait pensé que la soumission immédiate était le

1. Dom Th. Le Roy, t. I, p. 345.

2. M. Ét. Dupont donne, pour le départ de Robert Jolivet, la date de 1420 qui semble incertaine. Cet auteur dit que l'abbé se retira à Loselière dans la paroisse de Saint-Planchers, à deux lieues environ de Granville et que là, il continua de jouir des revenus de son monastère avec la permission du roi d'Angleterre, Henri V, qu'il appelait dans une lettre : « *Rex Angliae, heres, Regens regni Franciae.* » *Le Mont Saint-Michel et les pays étrangers*, p. 59.

meilleur moyen de conserver à l'abbaye ses biens à l'extérieur; mais l'indulgence n'est guère permise quand on considère qu'il savait, en livrant le Mont, braver l'unanime opinion de son couvent, et surtout quand on apprend ses exploits guerriers contre la forteresse qu'il avait lui-même préparée à la défense. Sitôt après la défection de cet abbé, le pape, sur la demande des moines, promut un religieux du monastère, Jean Gonault, à la dignité de vicaire général pour le remplacer au spirituel et au temporel.

Cependant, décidés à se soustraire au joug de l'étranger, un certain nombre de chevaliers se retirèrent en Bretagne; ils virent aussitôt leurs biens confisqués et partagés entre les chefs de l'armée conquérante. Ils se répandirent alors dans la campagne, inquiétant l'ennemi de leurs hardies chevauchées. C'est ainsi que le 18 juin de cette même année 1419, jour de saint Aubert, les Français reprenaient d'assaut Avranches et le lendemain Pontorson. En même temps se déroulait sur les grèves un sanglant combat où Jean VIII d'Harcourt, comte d'Aumale, gouverneur de Pontorson depuis sa reprise, assisté de plusieurs seigneurs de l'Avranchin devenus ses compagnons, repoussa héroïquement les Anglais et rentra dans le Mont, laissant la mer engloutir ceux dont les blessures avaient retardé la fuite. Le 1er mai 1420, ce même comte d'Aumale vint au nom du roi de France prendre possession de la capitainerie de la place avec le titre de « lieutenant du roi et du régent, ayant la garde des abbaye, forteresse et ville du Mont-Saint-Michel ». Des seigneurs des environs, rebelles à la domination anglaise, se joignirent à lui pour soutenir sur le roc escarpé une cause qui commençait déjà à paraître compromise. Le procès-verbal, dressé à la date du 21 du même mois[1], de la prise de possession par Jean d'Harcourt d'un certain nombre de joyaux de l'église du Mont-Saint-Michel, mentionne l'absence de l'abbé dudit lieu. Ainsi la désertion de Robert Jolivet n'a même pas l'excuse de s'être produite après la promulgation du traité de Troyes, qui faisait sombrer les dernières espérances de la monarchie française. Robert ne tarda pas d'ailleurs à recevoir le prix de sa traîtrise, car, par ordre daté du siège devant Melun, le 29 octobre 1421, Henri V d'Angleterre mettait entre ses mains tous les biens et revenus du Mont-Saint-Michel[2]. Le nouveau chef, dont la fuite de cet abbé-capitaine avait provoqué la nomination, appartenait à une famille où la dévotion à

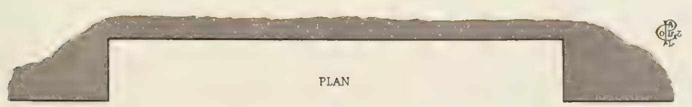
1. 21 mai 1420, date de la promulgation du traité de Troyes stipulant le mariage de Henri V avec Catherine de France, fille de Charles VI et d'Isabeau de Bavière.
2. Voir [illegible], p. 765.

LÉGENDE DE LA PLANCHE XIII

Ces peintures datent du XIIIe siècle. La chapelle Saint-Étienne étant en partie ruinée et exposée aux intempéries, elles s'effacent chaque jour davantage et sont destinées à disparaître prochainement.

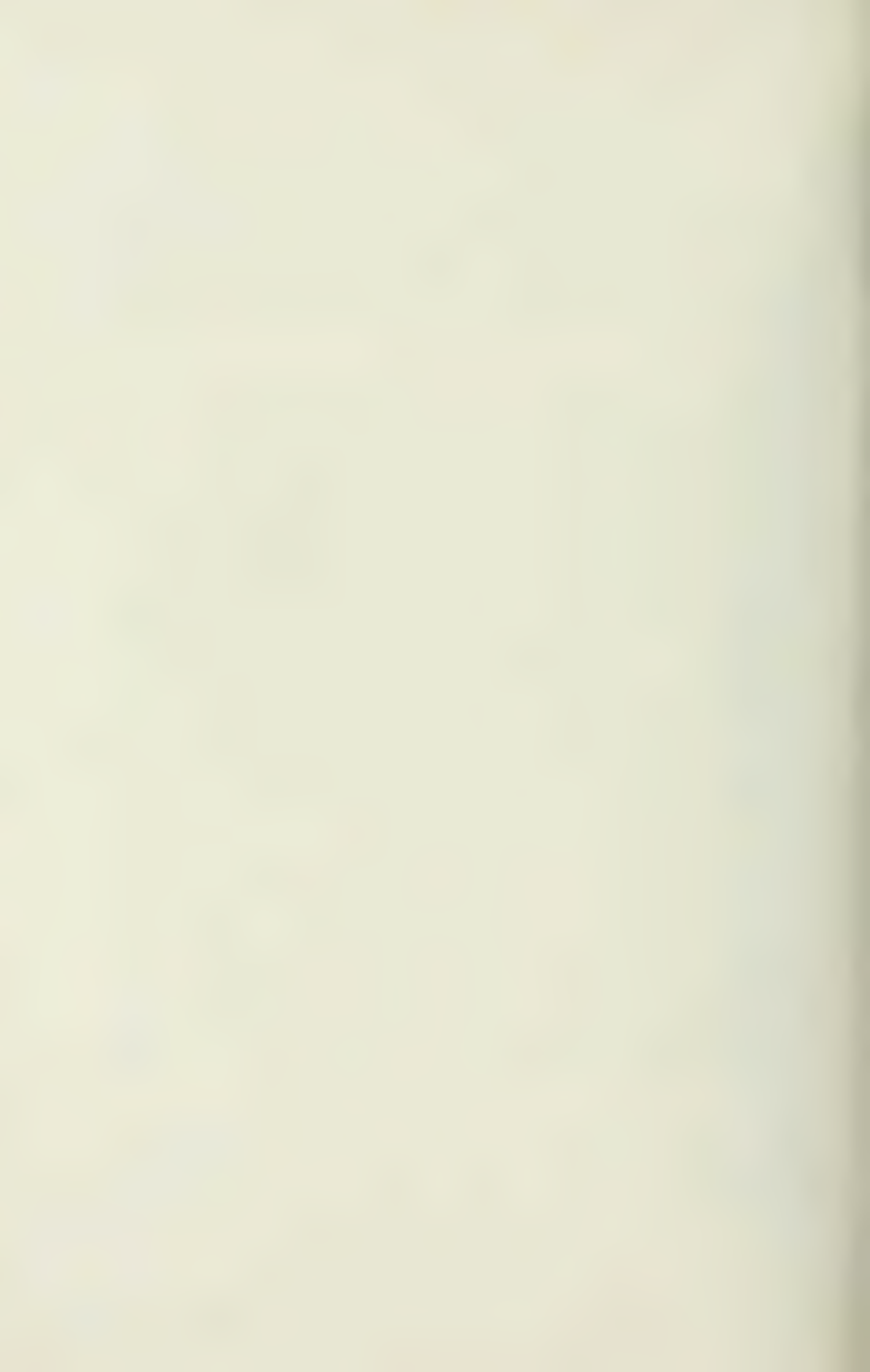


COUPE



PEINTURES DE LA CHAPELLE SAINT-ETIENNE

Echelle de 0^{m} 371 P m



saint Michel était héréditaire et constituait une sorte de culte domestique. Les ancêtres de Jean d'Harcourt, comte d'Aumale et de Mortain, figuraient au premier rang des bienfaiteurs du monastère[1]. La célébrité de ses exploits dans la défense de la Montagne de l'Archange, répandue jusqu'aux marches de Lorraine, grâce à une coïncidence singulière, exalta dans cette province le culte de saint Michel[2], dont l'invocation devait inspirer la libératrice de la France. Le comte d'Aumale avait deux sœurs dont l'aînée, Marie d'Harcourt, mariée à Antoine de Lorraine, comte de Vaudemont, seigneur de Joinville, recevait de fréquentes nouvelles de la lutte engagée entre les Anglais et les défenseurs du Mont. Et comme la seigneurie de Domremy appartenait alors à Jeanne de Joinville, qui semble avoir entretenu les meilleures relations avec son cousin le comte de Vaudemont, il est probable que les principaux événements militaires auxquels fut mêlé le comte d'Aumale, et notamment ses combats autour du sanctuaire de l'Archange, furent vite connus dans le Barrois et dans le village natal de Jeanne d'Arc[3]. On voit par là les conséquences énormes qu'entraîna par contre-coup la résistance héroïque du Mont-Saint-Michel sur la vocation de la vierge de Vaucouleurs et, par suite, sur les destinées de la France.

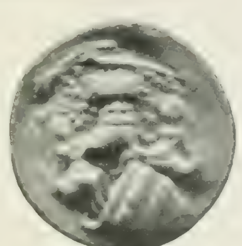


Fig. 120. — Sceau de Jean d'Harcourt comte d'Aumale et de Mortain[4] (Réduction aux 5/6mes).

Les circonstances devenaient critiques. En 1421, la ville d'Avranches retombait au pouvoir des Anglais qui allaient s'y maintenir jusqu'en 1450. La pauvre abbaye, si fidèlement attachée à la cause française alors très compromise, voyait un nouveau désastre s'ajouter aux fléaux de la guerre étrangère[5]. Le 20 septembre de cette même année 1421, tout le chœur roman s'effondra jusqu'aux piliers de la croisée des transepts. Affligé de cette catastrophe, le Dauphin Charles, ne pouvant, dans la

1. A. de La Roque, *Histoire généalogique de la maison d'Harcourt*, Paris, 1662, 4 vol. in-folio; Dom Le Noir, *Preuves généalogiques et historiques de la maison d'Harcourt* publiées par M. le marquis d'Harcourt, avec une lettre de M. L. Delisle, Paris, Champion 1907, in-4.

2. « Saint-Mihiel, nom de l'abbaye autour de laquelle s'est groupée la ville du même nom est la forme meusienne de Saint-Michel. » (Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, p. XCII).

3. Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, p. XCVII.

4. *Arch. nat.*, *Norm.*, 2121.

Le sceau de Jean d'Harcourt était le suivant : Écu portant deux fasces, la première brisée d'une étoile, penché, supporté par deux sirènes, timbré d'un heaume, couronné et cimé d'une touffe de plumes de paon sur champ de feuillages. La légende en est détruite. **Ce sceau, rond de 50 mm. (Arch. de la Manche, abbaye du Mont-Saint-Michel), était apposé** à des lettres de non-préjudice concernant les privilèges de l'abbaye du Mont-Saint-Michel (mai 1440). (G. Demay, *Inventaire des sceaux de Normandie*, p. 227, n° 2121).

5. Sur la misère des campagnes à cette époque, consulter A. Coville, *Recherches sur la misère en Normandie au temps de Charles VI*, Caen, 1885, in-8°.

situation précaire où se trouvaient les finances de son royaume, aider de ses deniers à la réédification de cette partie de l'édifice, obtint du pape des indulgences pour tous ceux qui aumôneraient de leurs biens au profit de cette entreprise. Mais cette mesure n'eut pas de résultat, les pèlerinages s'étant fortement ralentis à cause de l'insécurité des chemins. « Chascun s'eschapoit plustôt que d'entreprendre des pèlerinages. » Du reste, l'année suivante (1422), par mandement signé de Caen, le 14 octobre, le duc de Bedford interdisait formellement aux pèlerins de se rendre au Mont « sur paine de confiscation de corps et de biens »[1]. Toutefois cette interdiction fut, par la suite, limitée aux seuls Normands, et commuée pour les autres pèlerins en paiement d'une redevance. La détresse devint telle que cette même année les moines se virent obligés d'engager à Dinan et à Saint-Malo « leurs argenteries et richesses pour vivre sur le pied de guerre, afin de conserver la place soubs la continuelle obéissance du roy de France ». La nature elle-même semblait trahir les défenseurs du Mont-Saint-Michel. En 1420, l'influence des marées, ayant détourné le Couesnon de son cours ordinaire, fit passer cette rivière entre le Mont et Tombelaine. Il ne semble pas qu'à cette date, ce rocher ait été, comme l'ont avancé certains historiens, entre les mains des Anglais, puisqu'il existe une pièce établissant que, le 27 juillet 1422, les religieux du Mont y prenaient avec le consentement de Jean le Juif, prieur de Tombelaine, 3000 livres de plomb qui devaient être employées tant à des citernes qu'à d'autres constructions[2]. Mais il fut occupé par eux le 11 février 1423 : alors ils « le fortifièrent merveilleusement pour tenir les gens du Mont en subjecion; mès les gens de la garnison du Mont leur firent plus de dommage et à mer et à terre, comme à gaigner leurs vesseaulx, affondrer les aultres et aultrement, qu'ils ne firent à ceulx du Mont »[3]. Protégés cependant par le cours du Couesnon, ils pouvaient y travailler aisément sans rien craindre de l'arrivée inopinée des troupes françaises.

La mort du comte d'Aumale, tué à Verneuil le 17 août 1424, priva de son chef la garnison montoise. Les Anglais en profitèrent pour entreprendre, dès le 24 du même mois, le siège du Mont-Saint-Michel. Le duc de Bedford confia la direction des opérations à l'un de ses favoris, Sir Nicolas Burdett, bailli du Cotentin pour le roi d'Angleterre. Les garnisons anglaises du Cotentin, notamment celles de Coutances, de Saint-Lô, d'Avranches, de Cherbourg et d'autres encore, fournirent des détachements. « D'un mandement de Bedford, daté de Rouen le 26 août 1424, il résulte que le total des forces assiégeantes s'élevait alors à 150 hommes

1. Siméon Luce, *Chronique du M.-S.-M.*, t. I, p. 120.
2. *Ibid.*, t. I, p. 116.
3. *Ibid.*, pièces diverses n° XXX et XXXI, p. 140 et 142.

d'armes auxquels on avait adjoint un nombre proportionnel d'archers; et comme il y avait toujours, dans le système militaire anglais de cette époque, 3 archers par homme d'armes, et qu'en outre chaque homme avait un *coustilier* et un serviteur, on voit que les Anglais avaient affecté spécialement à l'investissement du Mont-Saint-Michel, 780 combattants[1]. Le 27 septembre suivant, ils assiégeaient le Mont dont désormais le blocus était complet. Le 27 du même mois, ils établissaient à Ardevon une bastille qu'ils ne conservèrent que jusqu'au 24 février 1427, date à laquelle ils la détruisirent eux-mêmes « pour paour des Françoys qui venoient devant eulx ».

Un acte daté du 28 mars 1425 nous donne le nom du successeur de Jean d'Harcourt, avec le titre de capitaine, gardien et gouverneur des abbaye, ville et forteresse du Mont-Saint-Michel; c'est Jean, surnommé le bâtard d'Orléans, comte de Mortain, vicomte de Saint-Sauveur, seigneur de Valbonnais, grand chambellan de France, le célèbre guerrier devenu populaire sous le nom de Dunois. Mais, comme à ce moment il jouait un rôle très actif dans la lutte engagée entre son beau-père Jean Louvet, président de Provence, et Artur de Richemont, institué connétable de France le 7 mars précédent, il ne prit probablement pas possession en personne de sa capitainerie. Il désigna, pour le suppléer, un des plus vaillants barons du Cotentin, Nicole Paynel, seigneur de Bricqueville, déjà attaché depuis le 1er mai 1421 à la garnison du Mont où il avait sous ses ordres quatre chevaliers bacheliers et quatorze écuyers. Nicole Paynel eut ainsi la charge du commandement pendant la période la plus difficile et la plus glorieuse de la défense. Sous ses ordres, le 12 mai 1425, la garnison montoise fit prisonnier Nicolas Burdett dans une sortie combinée avec une attaque de Jean de la Haye, baron de Coulonces, qui était venu couper la retraite aux Anglais du côté d'Ardevon. Burdett fut remplacé par Lorens Hauden ou Laurent Haulden, écuyer anglais, capitaine de Tombelaine, qui prit dès lors le commandement des forces assiégeantes sous la haute direction de Robert Jolivet. L'abbé renégat s'intitulait alors « conseiller et commissaire du roi d'Angleterre en la Basse Marche de Normandie pour le recouvrement de la place du Mont-Saint-Michel ». Le 15 juin, Jean Helmen, écuyer, prenait, en qualité de lieutenant, le commandement de la bastille d'Ardevon devenu vacant par la captivité du même Nicolas Burdett. Alors que les troupes anglaises occupaient les grèves depuis le commencement de l'année, du 17 mars au 20 juin une flotille complétait le blocus. Elle se composait de vingt navires : une hourque, deux barges, deux nefs, huit baleiniers ou galiotes et six autres bateaux de moindre tonnage[2]. Afin de mieux assurer l'unité d'action mili-

1. Siméon Luce, *Chronique du M.-S.-M.*, t. I, pièces n° XXXIX, p. 147.
2. *Ibid.*, t. I, p. 185.

taire, Jean, duc de Bedford, réunit dans la même main, à la date du 21 mai 1425, le commandement de ces forces de terre et de mer et le confia à l'un des plus grands seigneurs d'Angleterre, William de la Pole, comte de Suffolk[1]. Jamais la poignée de Français qui depuis sept ans tenait tête à l'ennemi au Mont-Saint-Michel, n'avait été attaquée par des forces aussi écrasantes. En proie à une disette croissante de vivres et de munitions, les défenseurs du Mont appelèrent à leur aide les habitants de Saint-Malo, leurs alliés. Encouragés par le duc de Bretagne, Jean VI, qui redoutait l'extension de la puissance anglaise aux confins de son duché, les Malouins s'empressèrent de répondre à cet appel. Dès 1425, en prévision d'une lutte à soutenir, Briand de Châteaubriand, sire de Beaufort, amiral de Bretagne, avait passé une convention avec Geoffroy de Malestroit et Raoul de Coetquen, pour l'armement d'une flottille. Les plus grands seigneurs bretons prirent place à l'envi sur cette flottille qui, dans les derniers jours de juin 1425, vint attaquer les navires ancrés dans la baie du Mont-Saint-Michel[2]. Pour remédier à l'infériorité où les mettait la hauteur des vaisseaux anglais, les Malouins s'élancèrent à l'abordage. Il y eut de part et d'autre des prodiges de bravoure. La flotte anglaise fut réduite à se rendre, sauf deux ou trois navires qui se sauvèrent à force de voiles. William de la Pole, battu sur mer et sur terre, perdit tout espoir de succès : il passa une dernière fois la revue des troupes à Ardevon, et s'en alla investir la place de Mayenne. Cette victoire, une des plus glorieuses de notre histoire militaire du XVe siècle, eut un retentissement énorme dans toutes les parties du royaume où les conquérants n'avaient pas encore étendu leur domination. A partir de ce moment, la croyance populaire enrôla définitivement l'Archange saint Michel en tête des auxiliaires du roi légitime. Charles VII, désireux de confier le gouvernement de la forteresse à un homme de haute valeur militaire, en nomma capitaine, le 2 septembre 1425, Louis d'Estouteville, seigneur d'Auzebosc, à qui Nicole Paynel fut invité à remettre ses pouvoirs, le 26 octobre suivant. Fils aîné de Jean V, seigneur d'Estouteville et de Valmont, l'un des plus puissants barons du pays de Caux, qui, fait prisonnier à Azincourt, était captif en Angleterre où il devait rester vingt ans, cousin germain du comte d'Aumale par sa mère, Marguerite d'Harcourt, Louis d'Estouteville avait pris part, comme chevalier banneret, à toutes les expéditions du vainqueur de Montagu, et figurait, dès 1420, à côté des deux Olivier de Mauny, du

1. Siméon Luce, *Chronique du M.-S.-M.*, t. I, p. 201-2.

2. Dom Th. Le Roy donne à ce combat naval la date de 1425. Il est probable que cet auteur confond la date du combat avec celle de l'armement de la flottille. Nous trouvons d'ailleurs, dans les pièces diverses de la *Chronique*, un document établissant que, le 20 juin 1425, Charles VII, de Poitiers, fait don d'une somme de 500 francs à maître Nicolas de Voisines, son secrétaire, qu'il a envoyé à deux reprises ravitailler le Mont-Saint-Michel, assiégé par terre en janvier, février, mars 1425, et par mer en mai, juin et juillet de la même année.

père et du fils, de Guillaume de Soterel, baron des Biards, de Jean d'Annebaut et de Colin Boucan, au premier rang des défenseurs du Mont-Saint-Michel. Marié à la plus riche héritière de la famille des Paynel, nommée Jeanne, il était devenu possesseur des plus magnifiques seigneuries de la région fertile qui s'étend, de l'Est à l'Ouest, entre Saint-Lô et Granville, et du Sud au Nord, entre Avranches et Valognes. Les envahisseurs s'étaient partagé à l'envi cette riche proie. William de la Pole, comte de Suffolk, s'était attribué la part du lion, à savoir Hambye et Bricquebec; son frère John s'était fait donner Moyon et les Mesnil-Ceron; et l'anglo-gascon Jean Harpedenne, Chanteloup, Appilly et Créances. On conçoit la farouche énergie qu'apportèrent ce chef illustre et ses compagnons d'infortune, à défendre la nationalité française, en songeant que tous se vengeaient en même temps de la spoliation de leurs biens et que l'acharnement de la résistance se nourrissait chez eux de l'espoir de les recouvrer. Cependant le bâtard d'Orléans, que la disgrâce de son beau-père, le président Louvet, avait dessaisi du gouvernement du Mont, avait gardé dans la place des partisans. Quand Louis d'Estouteville, de retour de l'absence qu'il avait dû faire, trompant la surveillance des Anglais, pour aller dans le Poitou prêter serment devant le connétable de Richemont, rentra au Mont-Saint-Michel, il trouva quelques-uns des hommes de la garnison et même des religieux de l'abbaye indisposés contre lui. Ces derniers regrettaient le privilège dont ils avaient joui avant la nomination du comte d'Aumale, de faire agréer leur abbé, ou le suppléant de leur abbé, comme capitaine de la place. Louis d'Estouteville rencontra une telle résistance que, pour en triompher, il dut faire appel à l'autorité souveraine qui l'avait investi. « On refusait de le reconnaître et de lui obéir, sous prétexte qu'on avait prêté serment à son prédécesseur. On faisait valoir également les munitions, ainsi que les approvisionnements dont la garnison du Mont était redevable à ce dernier, qui n'en avait encore donné aucune décharge »[2]. L'énergie du sire d'Estouteville, soutenue par l'autorité royale, eut raison de toutes ces intrigues, et la garnison du

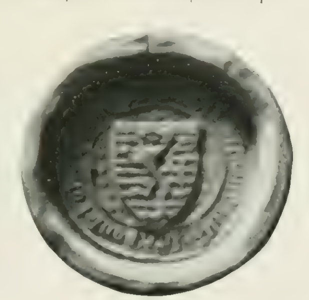


Fig. 121. — Sceau de Louis d'Estouteville[1].

1. *Archives Nat., Normandie*, 2122. — Le sceau de Louis d'Estouteville porte un écu burelé au lion sur champ de fleurs. La légende est : « S. LOUYS D'ESTOUTEVILLE : SIRE D'AUSEBOST ET DE MOYON ». Ce cachet, rond de 40 mm. (Arch. de la Manche, abbaye du Mont-Saint-Michel), scellait un écrit portant confirmation de privilèges et franchises à l'abbaye du Mont-Saint-Michel (novembre 1425). (G. Demay, *op. cit.*, p. 227, n° 2122).

2. Siméon Luce, *La France pendant la guerre de Cent ans*, t. II, p. 229. Les admirables pages de cet auteur sur Louis d'Estouteville, sont à lire en entier.

Mont, enfin soumise à son nouveau chef, continua d'offrir au reste de la France un réconfortant et admirable exemple. Charles VII confirma les privilèges qui avaient précédemment été attribués à l'abbaye et prescrivit qu'aucune femme ni aucun prisonnier de guerre n'y fussent logés. Sur les indications du nouveau gouverneur, on poursuivit les travaux de fortification : on modifia les ouvrages existants et on en établit de nouveaux avec l'assentiment des moines propriétaires de tous les terrains bordant les maisons du côté de la grève. Pour y aider dans la mesure du possible, le roi autorisa le prélèvement de quelques taxes sur le pays circonvoisin ; mais ces ressources furent d'un maigre rapport pour l'exécution de ces entreprises.

Le Mont n'était qu'un rocher isolé au milieu de la baie, en face de ce beau pays de Cotentin d'où la conquête anglaise avait violemment expulsé les gens de cœur, qui maintenant étaient réduits à contempler de loin, par delà les grèves, le sol natal comme une terre promise où il leur était interdit de pénétrer. Cependant le seigneur d'Auzebosc voulut doter cet îlot de la même organisation administrative, judiciaire et financière, que s'il eût présenté à lui seul le vaste territoire péninsulaire occupé par les envahisseurs. Le bailli anglais du Cotentin et le vicomte anglais d'Avranches étaient pour lui inexistants. Il pourvut à l'installation au Mont, d'une part, d'un bailli du Cotentin, qui s'appella Guillaume de Vautray, baron des Biards, et, d'autre part, d'un vicomte et d'un garde du scel de la vicomté d'Avranches qui se nommèrent, le premier, Richard Lombard, et le second, Guillaume Paynel, ce dernier qualifié d'écuyer. Le 26 juin 1426, dans une circonstance où il s'agissait d'appliquer la peine capitale, on vit Lombard obtenir des religieux l'autorisation de faire dresser sur les grèves des fourches patibulaires pour l'exécution du condamné[1].

Le blocus du Mont continuait avec une égale rigueur. La garnison de Tombelaine, qui fournissait les principaux effectifs de l'armée assaillante, devint l'objectif du commandant de la forteresse. Vers la Toussaint de 1425, Louis d'Estouteville et ses compagnons fondirent « sur ceux qui estoient dehors du fort dudit Tombelaine et les traitèrent si mal que ceux du dedans furent contrainctz de sortir à l'ayde de leurs compagnons ainssy mal menés ; mais nos Michaelistes renforçant leurs bras et leur valleur, mirent presque toute la troupe angloise tombulanoise, avec ses coadjuteurs, à mort, jonchants toute la grève de leurs cadavres, et ainssy victorieux, ils s'en revinrent en leur garnison... »[2]. Espérant poursuivre ces avantages des troupes françaises, les Bretons se présentèrent devant

1. Siméon Luce, *La France pendant la guerre de Cent ans*, t. II, p. 255.

2. Dom Th. Le Roy, t. I, p. 259 et 560. L'auteur dit tirer son récit des manuscrits du Mont qu'il a entre les mains.

Saint-James-de-Bevron : mais ils « furent desconfiz et mis en fuite par les Anglais ». Ils s'en allèrent alors, aidés des Montois, fortifier Pontorson, que Thomas de Scales vint bientôt assiéger.

A la nouvelle du traité de Troyes, les défenseurs du Mont-Saint-Michel s'étaient empressés de reconnaître le dauphin pour régent et légitime héritier du trône. Tant pour récompenser la fidélité des habitants que pour se procurer dans sa détresse une nouvelle source de revenus, ce prince établit, en date du 9 octobre 1420, une Monnaie dans cette forteresse, pour qu'il y fût frappé, au nom du roi, des espèces d'or et d'argent pareilles à celles que Charles VI faisait faire dans ses autres ateliers monétaires[1]. Sur la prière de Louis d'Estouteville, Charles VII, par lettres patentes signées de Bourges, le 8 septembre 1425, fit pour un an abandon de tous ses droits seigneuriaux sur les espèces fabriquées dans l'atelier monétaire montois, savoir d'une moitié en faveur des chevaliers et des écuyers et de l'autre moitié en faveur des moines. Mais comme les généraux maîtres des monnaies tardaient à mettre ces ordonnances à exécution, les intéressés durent se pourvoir devant le roi pour obtenir un renouvellement et une prolongation de leur privilège. De nouvelles lettres, du 24 avril 1426, leur octroyèrent pour trois ans, tous les profits précédemment accordés. Deux jours après, cette ordonnance était cette fois rendue exécutoire par les commissaires des finances royales[2]. Charles VII, sur les instances du gouverneur d'Estouteville, accorda en outre aux religieux, appauvris par la guerre, exemption de tous droits de péage pour les denrées servant à leur alimentation et à celle de leurs serviteurs.




FIG. 122. — Salut d'or d'Henri VI, frappé à Rouen pendant le siège du Mont Saint-Michel.

1. Lecointre Dupont, *Lettres sur l'Histoire monétaire de la Normandie*, p. 135 à 142. On fabriquait au Mont Saint-Michel des écus d'or à la couronne, des Grands Blancs et des Petits Blancs. Malheureusement rien de l'ordonnance du Dauphin ni de l'exécutoire rendu par les commissaires de ses finances ne nous fait connaître le *different* qui distinguait ces espèces. Suivant Lecointre Dupont, il est probable que, comme les autres pièces sorties des ateliers monétaires créés par Charles VII, elles portèrent une ou deux des lettres initiales du nom de cet endroit (p. 65). M. Adr. de Longpérier (Mgr Germain, *Saint Michel et le M.-S.-M.*, pièces justif., p. 522 à 524) n'est pas de cet avis. Le point secret sous la dix-huitième lettre (marque française de Saint-Lô), devenu sans emploi par suite de l'occupation anglaise, aurait, suivant lui, été attribué au lieu qui avait remplacé Saint-Lô dans la liste des ateliers français. L'exemple sur lequel il raisonne est un agnel d'or où le point secret se trouve sous la lettre T. Pour compléter le résultat de nos recherches sur cette question qui ne nous semble pas jusqu'ici résolue, nous citerons Hoffmann qui, dans sa liste des ateliers monétaires sous Charles VII (p. 59), donne le Mont-Saint-Michel comme ayant pour différent la coquille ; mais ce savant expert fait suivre cette indication d'un point d'interrogation qui témoigne de son hésitation.

L'un des éléments principaux de la résistance des assiégés fut la flottille du Mont-Saint-Michel. Tandis que les bastilles anglaises interceptaient presque complètement les communications avec la terre ferme devenue pays ennemi, des baleiniers de trente à cinquante tonneaux et quelques barques pontées, dites « escaffes », montés par des marins intrépides, formés à l'école des corsaires de Saint-Malo, rendaient d'inappréciables services pendant les nuits noires. Échappant à la vigilance des guetteurs de Tombelaine, elles effectuaient, à la faveur de la marée qui les portait jusqu'au pied des remparts, le ravitaillement des défenseurs de la forteresse.

L'évêque de Coutances, Philibert de Montjeu, très dévoué au parti anglo-bourguignon et initié aux projets des envahisseurs, jugea le moment opportun pour retirer le dépôt qu'il avait fait à l'abbaye de ce que sa cathédrale possédait de plus précieux, tels que reliquaires, ornements et même argent monnayé. Il en donna décharge aux religieux du Mont-Saint-Michel, le 7 février 1427[1]. Ce qui n'empêcha pas, dans le même temps, un moine profès du Mont, du nom de Raoul Priout, prieur de Saint-Victeur du Mans, de faire don à l'abbaye d'un angelot d'argent doré, renfermant deux épines de la couronne, et d'une figure de même métal tenant entre ses mains le morceau de la vraie croix donné par Philippe le Bel[2].

Cependant les Anglais cernaient toujours Pontorson. Pour leur en faire lever le siège, le Jeudi saint 17 avril 1427, le baron de Coulonces et plusieurs autres chevaliers français et bretons qui s'étaient réunis au Mont-Saint-Michel, leur livrèrent, près de la petite rivière de la Guintre[3], un sanglant combat où le baron trouva la mort, tandis que ses troupes étaient repoussées avec des pertes sérieuses[4].

L'agonie de la France n'avait pas ébranlé la farouche fidélité des Montois à la nationalité française, malgré les nombreuses défections qui se produisaient autour d'eux. A ce moment, la glorieuse équipée de Jeanne d'Arc vint apporter un nouvel encouragement à leur résistance obstinée. Loin de les abattre, la captivité et le supplice de la bonne Lorraine accru-

1. Dom Th. Le Roy, t. I, p. 362.
2. *Ibid.*, t. I, p. 352.
3. Entre Courtils et Huynes.
4. A partir de ce moment l'activité des Anglais devient extrême. Ils veulent en finir à tout prix avec les résistances de la place. Par mandement daté de Rouen, le 17 septembre 1428, Henri VI prescrit, en vue du recouvrement du Mont-Saint-Michel et du *siège qui doit être mis au retour de la belle saison* par terre comme par mer devant cette forteresse, une levée extraordinaire sur tous les contribuables du duché de Normandie montant à 50 000 livres tournois et payable en deux termes, moitié à la Chandeleur 1429, moitié à la Pentecôte suivante (*Chronique*, pièces diverses, XCVIII, p. 273). Le 20 septembre 1428, il mande à ses trésoriers de payer 600 livres tournois à Jean Haspeley, bailli du Cotentin, à titre de complément d'indemnité des dépenses évaluées à 1 400 livres tournois que ledit bailli a faites pour la construction d'une bastide à Genest en vue du blocus et du recouvrement du Mont-Saint-Michel (*Chronique*, pièces diverses, XCIX, p. 275).

rent encore leur haine à l'égard de l'Anglais. Or, Robert Jolivet, comme son collègue Gilles de Duremort, abbé de Fécamp, faisait à cette époque partie du Grand Conseil réuni autour de l'enfant-roi Henri VI et auquel il faut imputer les mesures de rigueur prises contre les Français insoumis et en particulier contre la Pucelle[1]. Sa présence, le 24 mai 1431, à l'abjuration au cimetière de Saint-Ouen est un fait établi[2], et sa complicité dans les principaux actes dirigés contre nos nationaux autorise à penser que, six jours après, il était du nombre des juges iniques qui perpétrèrent l'autodafé de la Place du Vieux-Marché. Pendant que ses moines souffraient les privations et les angoisses d'un siège acharné, tandis que l'abbaye, endettée, était tombée dans le plus complet dénûment[3], Robert Jolivet vivait des revenus du couvent et de subsides que lui accordait le roi d'Angleterre, dont il ne quittait pas la cour et qu'il accompagnait jusque dans ses déplacements[4]. Il avait, dit M. Ch. de



FIG. 125. — Hôtellerie de la Sirène

1. Ch. de Robillard de Beaurepaire, *Recherches sur le procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, p. 17.

2. Ch. de Robillard de Beaurepaire, *Ibid.*, p. 129.

3. Le 8 juin 1432, Jean II, duc d'Alençon, comte du Perche, vicomte de Beaumont, lieutenant général du roi Charles VII, donna pendant un an aux vicaire et religieux de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, réduits par l'occupation anglaise et la désertion de leur abbé à un tel degré de pauvreté qu'ils avaient dû vendre la plupart des joyaux et calices de leur église, le produit des contributions militaires, impôts et subsides mis par les gens d'armes de la garnison du Mont sur toutes les terres et paroisses appartenant à ladite abbaye (*Chronique*, pièces diverses, CXXII, p. 309). A plusieurs reprises, les Souverains Pontifes adressent aux fidèles de la chrétienté entière des lettres pour les engager à secourir le monastère.

4. « Paiement fait à Jolivet, abbé du Mont Saint Michel, pour quarante et un jours (du 20 novembre 1431 au 30 décembre suivant) employés à se rendre de Rouen à Mantes et de là à Paris, « en la compagnie du roy et par son ordonnance pour le fait de son couronnement ». Quittance du 9 janvier 1432 (*Bibl. Nat.*).

Beaurepaire[1], pris une part importante aux délibérations du Conseil, relatives au siège d'Orléans. En mainte occasion, il avait accepté des missions qui convenaient mieux à un homme d'épée qu'à un prélat de l'Église. Avec Raoul Lesage, il était allé, en 1424, visiter le port d'Harfleur, et y déterminer l'emplacement d'un château fort qu'on voulait y construire; en 1429, il s'était rendu à Pontoise et à Gisors pour en renforcer les garnisons. Avec le même collègue, en 1432, il fixait l'effectif de la compagnie du bailli du Cotentin dans l'armée que le sire de Wylughby devait conduire au siège de Bons-moulins.... Dès 1423, il avait parcouru la Basse-Normandie, hâtant la perception des subsides affectés au siège du Mont-Saint-Michel, et l'entrée en campagne de ceux qui avaient été désignés pour cette expédition. La même préoccupation l'amenait, en 1429, à Eu et à Gamaches, au-devant de l'abbé de Fécamp, revenu d'Angleterre où il était allé demander des renforts pour vaincre la résistance des compagnons du sire d'Estouteville[2].

La pauvre abbaye ne craignait pas de ravisseur plus redoutable que son abbé. Charles VII mit bien tout son bon vouloir à faire justice de la spoliation dont ce dernier s'était rendu coupable envers elle. La charte royale du 23 juillet 1432 « confisque et donne aux religieux, prieur et couvent du Mont-Saint-Michel tous les biens acquis en Normandie et ailleurs par frère Robert Jolivet, leur abbé, qui s'est rendu coupable du crime de lèse-majesté en embrassant le parti des Anglais[3] ». Mais l'occupation du pays par les troupes ennemies rendait cette mesure complètement illusoire.

Un nouveau sinistre allait encore mettre à l'épreuve l'indomptable énergie des assiégés. Le lundi de Quasimodo de l'année 1433, « le feu prit en la ville du Mont-Saint-Michel et réduisit une grande partie des maisons d'icelle en cendres[4] ». Enfin, le 17 juin 1434, « les Anglais ayant veu la ville de ce Mont brusler estimèrent que facilement ils se pourroient rendre maistres du rocher du Mont-de-Tombe et de ses appartenances; partant, ils y vinrent environ 20000 hommes[5] soubs la conduite du seigneur d'Escalles[6], bien armez et avec une quantité de machines espouventables où, estant prez, ils assaillirent si furieusement les murailles de ladite ville, que bresche y fut faicte, eux criant ville gagnée; mais venant à l'assault, ils furent si vivement repoussez du capitaine Louys d'Estouteville et de tous les seigneurs et gentilshommes spécifiés de l'autre part avec leurs gens d'armes, que presque toute cette troupe angloise demeura morte sur

1. *Recherches sur le procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, p. 19.

2. *Bibl. Nat.* Fonds Gaignières, 266.

3. *Chronique*, pièces diverses, CXXVII, p. 320.

4. Dom Th. Le Roy, t. I, p. 368 et 369.

5. L'exagération est évidente. Certains auteurs parlent de 8000 hommes : nous pensons qu'ils se rapprochent plus de la vérité.

6. Le sire de Scales.

la grève.... Chose admirable qu'aucun de nos Michaelistes ne fust blessé[1] ». Dans sa fuite précipitée, l'ennemi dut abandonner son artillerie dont subsistent encore les deux bombardes, actuellement déposées dans l'avancée[2].

La garnison de la forteresse se composait de gentilshommes qui, réfractaires au joug de l'étranger, s'étaient réunis au Mont-Saint-Michel pour y venger, dans des combats assurés d'une retraite inexpugnable, leur honneur et la perte de leurs domaines. Dans un sentiment de légitime



Phot. Neurdein

Fig. 124. — Bombardes prises aux Anglais, le 17 juin 1434.

orgueil et de fraternité d'armes, ces preux avaient, dès 1427, fait peindre leurs armoiries et leurs noms sur le mur Ouest du transept méridional de l'église abbatiale[3].

1. Dom Th. Le Roy, t. I, p. 369, 370.

2. D'autres pièces d'artillerie, de même provenance, ont été vendues depuis par les gouverneurs du Mont.

3. Ms. n° 5696 de la Bibl. Nat. — Voir O. de Poli, *Les défenseurs du Mont Saint-Michel* (1417-1450), Paris, 1894, in-18.

Cette liste se composait de 7 rangées portant chacune 17 écussons et noms de chevaliers disposés dans l'ordre ci-après. Elle portait en tête les armes et le nom du roi de France Charles VII et, au-dessous, ceux de Louis d'Estouteville, gouverneur de Normandie, capitaine du Mont-Saint-Michel, et de Jean Paisnel, chevalier banneret. Suivaient les écussons et noms de :

1, C. Hamon; 2, de Créquy; 3, de Guymmé; 4, de la Hunandaye; 5, de Torigny; 6, de Bourdeaux; 7, de la Haye; 8, André du Pys; 9, C. de Manneville; 10, de Briqueville; 11, de

Découragés, les Anglais retirent une bastille à Ardevon, à l'emplacement de celle qu'ils y avaient détruite, et l'occupèrent jusqu'au 21 janvier 1435, date à laquelle ils l'abandonnèrent après l'avoir brûlée. Ils en élevèrent une autre aux Pas, au sud d'Ardevon, sur le chemin de Pontorson à Avranches. Leur principal point d'appui était à Tombelaine, dont le capitaine, William de la Pole, comte de Suffolk, avait alors pour lieutenant Maikyn Effangowich. L'année précédente, ils avaient fait armer le peuple de Normandie, organisation militaire qu'ils n'hésitèrent pas à appliquer à une province nouvellement conquise[1]. Le duc Jean d'Alençon les ayant forcés à lever le siège d'Avranches, d'Estouteville mit sur pied un grand nombre d'hommes d'armes pour aller rançonner les vicomtés d'Avranches et de Coutances. La fortune des armes servait mal les Anglais. Ils avaient dû, à l'approche des troupes françaises, démolir les fortifications de l'abbaye de Savigny. Malgré ces échecs, ils apportaient à la résistance la ténacité

Biars ; 12. de Folligny ; 13. de la Luserne ; 14. J. Pigace ; 15. Le Bastard d'Aussebosq ; 16. de la Hache ; 17. R. Roussel ; 18. de Colombière ; 19. P. du Grippel ; 20. R. de Beauvoir ; 21. G. de Saint-Germain ; 22. P. de Tournemine ; 23. J. de Carrouges ; 24. T. Piron ; 25. L. de Montcan ; 26. de Vair ; 27. d'Auxais (ou Daussays) ; 28. de Verdun ; 29. G. de Helquilly (ou de Henrquilly) ; 30. de la Haye de Harra ; 31. C. Pigace ; 32. d'Esquilly Sainte-Marie ; 33. R. du Homme ; 34. T. de Percy ; 35. Nel ; 36. de Quintin ; 37. de Veyr ; 38. de la Haye-Hue ; 39. J. de Nocy ; 40. de la Brayeuse ; 41. de Rouencestre ; 42. de Briqueville ; 43. J. d'Espas ; 44. G. de Prestel ; 45. G. de Crux ; 46. C. de la Motte ; 47. L. de la Motte ; 48. M. de Plom ; 49. P. Le Grys ; 50. L. de la Paluelle ; 51. J. Guiton ; 52. le baron de Coulonces ; 53. de Nautret ; 54. H. Le Grys (ou Legris) ; 55. de Hally ; 56. F. de Mesle ; 57. C. de Fontenay ; 58. G. Le Vicomte ; 59. S. de Tournebu ; 60. Honel ; 61. H. Thezart (ou Thesart) ; 62. Fr. Herault (ou Hérault) ; 63. L. de la Motte ; 64. Le Bastard de Pigace ; 65. Jean de Criquebeuf ; 66. A. de Longues (ou de Longue) ; 67. L. de Cantilly ; 68. L. de Longues (ou de Longue) ; 69. de Folligny ; 70. Aux Espaules ; 71. Le Bastard de Crombeuf ; 72. Jean Benoist ; 73. G. Benoist ; 74. F. Benoist ; 75. de la Vielle ; 76. R. de Brécey (ou de Brécé) ; 77. J. Hartel ; 78. de Clinchamp ; 79. R. de Briqueville ; 80. C. des Moustiers (ou Desmoutiers) ; 81. G. d'Espas ; 82. J. Auber ; 83. F. de Mareillé ; 84. L. d'Orgeval ; 85. de Malsire (ou J. Massire) ; 86. de la Marre ; 87. R. de Nautret ; 88. P. Bascon ; 89. de Clère ; 90. Le Bastard de Thorigny ; 91. J. de la Champaigne ; 92. D. de Brully ; 93. P. du Moulin ; 94. J. Gouhier (ou Gouier) ; 95. R. de Regnier (ou Regnirs) ; 96. R. Flambart ; 97. R. de Bailleul ; 98. M. de Bences (ou Leblances) ; 99. P. d'Aulceys ; 100. L. Guérin ; 101. Guillaume de la Bourguenobles (ou Bourguenolles) ; 102. Yves Prieur Vague de mer ; 103. R. de la Marre ; 104. Henry Millart ; 105. S. Flambart ; 106. B. de Bences ; 107. de Cruslé ; 108. Le Bastard de Combre ; 109. P. Allard ; 110. R. du Homme ; 111. S. de Saint-Germain ; 112. J. Dravart (ou Drawart) ; 113. G. Artur ; 114. L. de Charpentier ; 115. J. de Pontfoul ; 116. G. de Semilly ; 117. R. de Semilly ; 118. R. de la Motte Vigor ; 119. Jean Lebrun.

Au-dessous de la liste, étaient 28 vers donnant sa date et la commentant. Le temps ayant endommagé ces peintures, des réparations leur furent faites en 1630 et 1661. Dans l'abandon où fut laissée l'église après le départ des religieux en 1790, elles disparurent complètement. En 1825, M. Esmangart, préfet de la Manche, fit faire, par les soins de M. de Clinchamp, président de la Société d'archéologie d'Avranches, un tableau manuscrit de 1m,33 sur 0m,70 portant les « noms et armes des Cent dix-neuf gentilshommes qui se dévouèrent pour la défense du Mont-Saint-Michel ». Pour parer au danger que sa combustibilité faisait courir à ce document, on fit graver une autre liste sur une plaque de cuivre de 0m,65 sur 0m,48 qu'on plaça dans le transept sud de l'église abbatiale à l'emplacement de la litre d'armes du XVe siècle. Ce tableau et cette plaque existent encore à l'Abbaye.

1. L'adoption de cette mesure par le roi de France en 1448, essai d'organisation d'une armée permanente : les « francs archers », fut l'une des causes des succès militaires de la fin du règne de Charles VII.

spéciale à leur race, et, le 9 avril 1435, Henri VI prescrivait à Thomas de Scales de tenir garnison à Saint-Jean-le-Thomas, pour bloquer le Mont-Saint-Michel et s'opposer aux entreprises des défenseurs de cette place. Toutefois, la Chronique fait encore mention, à la date du 15 août suivant, d'une « détrousse » de la garnison anglaise de Tombelaine par la garnison française du Mont. Les Français recouvraient à la même époque Dieppe, Harfleur, Meulan, Houdan, le bois de Vincennes, Corbeil et beaucoup d'autres places fortes; et le 14 septembre, Jean, duc de Bedfort, régent de France pour son neveu Henri VI, mourait au manoir de Cantereine, près de Rouen. Mais l'Anglais, voyant sa proie lui échapper, multipliait les mesures pour la conserver. Le 25 janvier 1436, c'est la prescription à tous les Normands de l'obligation de porter une croix vermeille sous peine d'être considérés comme rebelles; le 28 mars suivant, c'est un mandement de Hue Spencer, bailli du Cotentin, « enjoignant aux habitants du plat pays de s'armer de bâtons et de se mettre en embuscade sur les chemins pour résister aux ennemis[1] ». Enfin, c'est un autre mandement au lieutenant du bailli du Cotentin d'appeler sous les armes tous les nobles et gens de guerre. Mais rien ne devait plus conjurer la chute progressive d'une domi-



Phot. Neurdein.
FIG. 125. — Maison de l'Arcade et Tourelle du guet, restaurées en 1907.

1. *Chronique*, t. II, p. 77.

nation dont l'effondrement allait être aussi profond qu'avait été grande sa fortune. Le 13 avril 1436, Artur de Bretagne, comte de Richemont et connétable de France, pénétrait avec Dunois dans Paris où Charles VII entrait triomphalement le 12 novembre suivant. Battant en retraite, les Anglais se retirèrent à Rouen[1].

Plusieurs expéditions militaires de la garnison du Mont signalèrent les années qui suivirent son triomphe contre l'assaut de 1434 ; Granville ne tarda pas elle-même à tomber au pouvoir des audacieux chevaliers. Louis d'Estouteville en surprit la garnison et la fit prisonnière[2].

Le monastère n'en gémissait pas moins sous les charges accablantes que faisait peser sur lui l'entretien de ses défenseurs. Le vicaire général, Jean Gonault, en cette même année 1436, appela les censures du Concile de Bâle sur la conduite de Robert Jolivet qui, loin de ses religieux, consumait dans une existence fastueuse les richesses d'une abbaye qu'il laissait tomber en décadence. La bulle qu'il obtint resta sans effet. Quelques personnes généreuses vinrent au secours du monastère. Charles VII donna, pour trois ans, aux religieux les contributions de guerre à lever sur les habitants des seigneuries leur appartenant[3] ; il leur confirma l'exemption de tous droits de péage et de coutume pour les denrées servant à leur alimentation et à celle de leurs serviteurs[4]. Ces quelques bénéfices joints aux ressources que pouvait tirer l'abbaye de la rançon des prisonniers permirent encore à Jean Gonault d'acquérir quelques rentes sur les deniers du couvent.

Cependant Avranches résistait encore. Le 23 décembre 1439, un corps d'armée anglais, placé sous les ordres du comte de Dorset, des sires de Talbot, de Falkenberg et de Scales, vint à son secours et réussit à en faire lever le siège. Cet échec mit en éveil la prudence de Louis d'Estouteville qui résolut aussitôt de renforcer les fortifications du Mont-Saint-Michel pour proportionner leur résistance à la puissance des moyens d'attaque par l'artillerie. Il fit donc doubler en épaisseur une partie du rempart et les tours dans les points où pouvaient se porter les principaux efforts de l'assaillant.

Cette même année 1439, Charles VII, reconnaissant l'importance militaire acquise par cette place forte, prit le monastère et ses dépendances sous sa protection en les unissant à la couronne de France. En même temps, il exempta d'impôts dans l'étendue de son royaume tous les

1. Voir à ce sujet : *Histoire de France*, sous la direction d'E. Lavisse, t. IV, fasc. 2 : *Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII*, par Ch. Petit-Dutaillis ; E. Cosneau, *Le connétable de Richemont (Artur de Bretagne)* 1393-1458, Paris, Hachette, 1886, in-8°, (*Thèse de doct.*), XX-712 p. Cf. en particulier, quatrième partie, chap. VII : *Le recouvrement de la Normandie*.

2. Le 29 mai 1436, deux canons étaient amenés de Vire par l'ordre de Thomas de Scales pour résister aux Français maîtres de Granville.

3. Charte du 24 janvier 1439.

4. Charte du 8 août 1439.

approvisionnements destinés aux religieux. A son exemple, en 1442, le duc de Bretagne lui-même, François Ier, désireux de contribuer à l'allègement des charges de l'abbaye, affranchit « de tous subsides les provisions destinées aux moynes. »

Ici prend place un incident assez peu connu et que nous croyons intéressant de relater, car il fait entrevoir sous un jour plus conforme aux réalités la vie morale de certains des compagnons de l'illustre capitaine qui défendit avec tant d'éclat le Mont-Saint-Michel. Il s'agit d'un complot ourdi sous les auspices, ou tout au moins au profit, du bâtard d'Orléans pour enlever le commandement du Mont à Louis d'Estouteville et l'expulser de vive force de la forteresse confiée à sa garde[1]. Ce fait historique démontre que, parmi les défenseurs du Mont-Saint-Michel, il s'en trouvait qui ne s'étaient enrôlés sous la bannière de Louis d'Estouteville que pour cacher, sous l'apparence de leur fidélité au roi de France, une vie d'aventures, pour ne pas dire de pillages. Il suffisait du silence pour grouper secrètement quelques guerriers résolus à former une alliance ayant pour but le partage du butin. Vers le mois de mai 1439, quatre des défenseurs du Mont formèrent une association de ce genre; c'étaient Guillaume des Pas, baron de Coulonces, qui avait le titre de lieutenant du capitaine de la place, Guillemin de Mauvoisin, Gauvain de La Haye et Jean Guiton. Informé de ce pacte coupable, Louis d'Estouteville le fit rompre aussitôt : d'où fureur des quatre intéressés. L'un d'entre eux, Guillemin de Mauvoisin, jura de se venger en faisant relever Louis d'Estouteville de sa capitainerie du Mont-Saint-Michel. Mauvoisin se rappelait que Dunois n'en avait été dépouillé qu'à son corps défendant et n'avait pas cessé de la regretter. Il résolut de tenter un coup de main pour se rendre maître de la forteresse et en chasser d'Estouteville. Il y rétablirait le bâtard d'Orléans qui, très en faveur à la Cour, se chargerait de faire ratifier par le roi le fait accompli.

« Le complot, écrit Siméon Luce[2], dut être ourdi vers la fin de 1440 et pendant les trois premiers jours de 1441. Les principaux conjurés étaient, outre Guillemin Mauvoisin qui en avait pris l'initiative : Jean Mauvoisin,

1. Exposé dans tous ses détails par M. Simeon Luce (*La France pendant la guerre de Cent ans*, t. II, p. 265 à 272), ce complot a été révèle pour la premiere fois par un rouleau en papier contenant le procès-verbal des interrogatoires subis du 5 aout au 11 septembre 1441 par quelques-uns de ceux qui y avaient trempé. Ce rouleau, de 5 mètres de longueur sur 0m,30 de largeur, fait partie des archives de la principauté de Monaco. Il appartenait au riche chartrier de Torigny, d'où il est passé dans les archives du prince actuel de Monaco, descendant de Jacques-François-Léonor Goyon, comte de Torigny et sire de Matignon, marié le 20 octobre 1715 à Louise-Hippolyte Grimaldi, fille aînée et héritière présomptive d'Antoine Grimaldi, prince de Monaco. M. G. Saige, archiviste du prince de Monaco, a communiqué à Siméon Luce plusieurs documents du fonds d'Estouteville (XVe siècle) relatifs au Mont-Saint-Michel (Ch.-V. Langlois et H. Stein, *Les Archives de l'Histoire de France*, Paris, 1893, p. 785).

2. *Op. cit.*, p. 269.

frère de Guillemin ; Guillaume des Pas, baron de Coulonces, lieutenant de Louis d'Estouteville, qu'on s'étonne de voir compromis dans cette misérable intrigue ; les frères Pierre et Guillaume Hérault, auxquels appartenait héréditairement la sergenterie fieffée de ce nom à Genest et dont l'hôtel, compris dans l'enceinte de l'abbaye, devait servir de lieu d'embuscade pour la perpétration du coup de main ; deux écuyers de la garnison, Jean Beton et Jean de Brecey ; un simple homme d'armes, Jean le Brun ; un Cauchois nommé Laurent le Conte et enfin deux bourgeois du Mont-Saint-Michel, Jean Charpentier et Perrin Dupuis, ce dernier tenant une hôtellerie désignée, ainsi que l'hôtel des frères Hérault, pour être l'une des cachettes où s'embusqueraient quelques-uns des hommes d'armes sur lesquels on comptait pour se rendre maître par surprise de la forteresse. Mauvoisin avait fait choix d'un dimanche pour mettre son plan à exécution, parce qu'il voulait occuper d'abord le monastère proprement dit situé au sommet du Mont et où l'on ne pouvait s'introduire en nombre que ce jour-là, sous prétexte d'entendre la messe dans l'église abbatiale. »

Quatre jours avant le dimanche fixé, tout fut découvert. D'Estouteville expulsa les deux frères Mauvoisin, tandis que l'hôtelier Perrin Dupuis, pris de peur, courait se cacher à Dol. Louis pardonna à son lieutenant, le baron de Coulonces, qui s'était jeté à ses pieds en implorant sa clémence au nom du sentiment religieux.

Les principaux complices de Mauvoisin n'en furent pas moins jetés en prison trois mois et demi plus tard et jugés par une commission militaire présidée par le seigneur d'Estouteville en personne et composée de membres pris dans la garnison montoise. Le rouleau des Archives de Monaco, qui nous a conservé les dépositions de six des accusés, fournit encore des détails d'un grand intérêt. Il résulte notamment d'un passage de la déposition de Guillaume Hérault que le frère cadet du capitaine du Mont-Saint-Michel, Guillaume d'Estouteville, le futur abbé commendataire, promu deux ans auparavant au cardinalat par le pape Eugène IV, résidait alors dans la forteresse.

Le complot tramé contre Louis d'Estouteville n'arrêta pas le cours de ses exploits. Le sire de Scales avait élevé sur le roc de Granville une forteresse, dont il avait confié le commandement à son fils naturel, surnommé le bâtard de Scales. Ayant noué des intelligences dans cette place, Louis d'Estouteville, aidé de ses deux fils, Michel et Jean, réussit, dans la nuit du jeudi 8 novembre 1442, à la faveur d'une escalade audacieuse, à s'emparer de ces fortifications et à reprendre Granville aux Anglais[1]. Bientôt ceux-ci, harcelés de tous côtés et épuisés par des efforts que n'encourageait plus le succès, en furent réduits à des trêves qu'ils violaient souvent, sans pourtant recueillir aucun fruit de leur mauvaise foi.

1. Siméon Luce, *Chron. du M.-S.-M.*, I, p. 45 ; II, p. 165 à 167.

Tandis que l'heure de la délivrance approchait pour la Normandie, celle de l'expiation allait sonner pour l'abbé renégat du Mont-Saint-Michel. Dès le 21 juillet 1435, c'est-à-dire peu de temps après les triomphales journées des Montois, Robert Jolivet avait écrit au pape pour essayer de justifier sa trahison[1]. En juin 1442, prévoyant la chute de la puissance à laquelle il avait livré son monastère, il crut préparer sa rentrée en grâce auprès de ses religieux en demandant l'élargissement de l'un d'entre eux, qu'il avait fait détenir dans les prisons de l'archevêque de Rouen[2]. Il mourut deux ans après dans cette même ville de Rouen, où la sépulture lui fut donnée dans le collatéral Nord du chœur de l'église paroissiale Saint-Michel. Ce tombeau, que notre figure 126 nous dispense de décrire, porte l'inscription : « Hic est sepultura domini Roberti quondam abbatis Montis Sancti Michaelis, regis consiliarius, qui obiit anno Domini M°CCCC°XLIIII decima VII mensis Julii. Anima ejus requiescat in pace. Amen. »

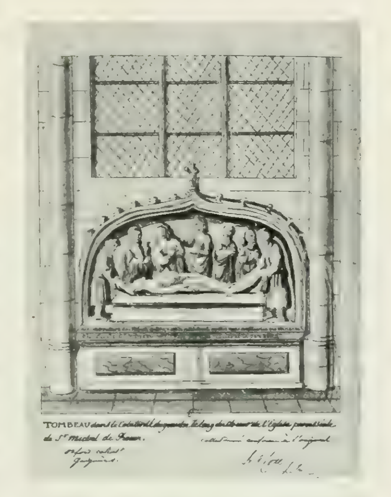


Fig. 126. — Tombeau de Robert Jolivet dans l'église Saint-Michel de Rouen

D'après un [illegible] (Bibl. Nat., Cab. des estampes).

Il semblerait que les armoiries du monastère remontassent à la prélature de Robert Jolivet. Le manuscrit 18949[3] nous dit qu'à cette époque « l'écusson de l'abbaye était *fond d'argent*

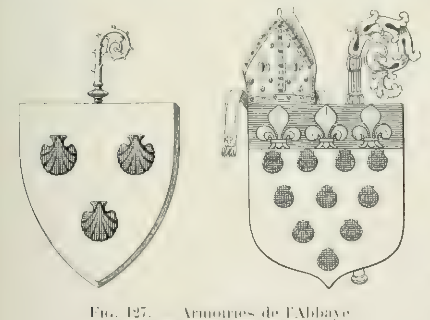


Fig. 127. — Armoiries de l'Abbaye au XV° et au XVII° siècle.

Ces dernières d'après le ms. [illegible] de la Bibl. Nat., fonds français.

1. « *Robertus Jolivetus, abbas monasterii S. Michaelis, explicat quare ob obedientiam regis Angliae transierit et omnes possessiones monasterii occupaverit.* » Sup. Eug. IV, nº 501, fol. 195b (Denifle, *op. cit.*, nº 204).

2. Le sceau de Robert Jolivet, dont nous donnons la reproduction p. 195, fig. 118, est appliqué sur cette pièce.

3. *Histoire du Mont-Saint-Michel depuis sa fondation par saint Aubert (708) jusqu'en 1744*, par un religieux bénédictin de la congrégation de Saint Maur (*Bibl. Nat., fonds français*).

à trois coquilles de sable, une crosse d'argent pour cimier ». Lors de son premier pèlerinage au Mont-Saint-Michel, en 1462, Louis XI ajouta au blason de l'abbaye le chef de France : *d'azur aux trois fleurs de lys d'or*. Quand il y revint pour la troisième fois, en 1473, le nombre des pièces des armoiries s'était augmenté et, au lieu de trois, les coquilles étaient sans nombre. Les armes du monastère montois se blasonnaient comme suit : « *d'argent, chargé de coquilles de sable sans nombre au chef de France ancien, une crosse d'argent pour cimier* ». Enfin, le même manuscrit indique pour les armoiries abbatiales aux XVIe et XVIIe siècles une nouvelle variante, que confirme un écusson figuré sur le manuscrit 4902[1] et qui se blasonne : « *d'argent à dix coquilles de sable, au chef cousu d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or, et pour cimier une crosse et une mitre d'argent* ».

Guillaume d'Estouteville (1444-1482), premier abbé commendataire[2]. — Dès que les religieux connurent la mort de Robert Jolivet, ils s'empressèrent d'élire son successeur en la personne de Jean Gonault. Ce moine profès était entré à l'abbaye en 1411 et avait été nommé vicaire général, en 1420, pour suppléer à l'absence de l'abbé. Il avait administré avec sagesse le monastère durant la tourmente du siège, et les moines crurent remplir un devoir de reconnaissance en conférant l'honneur à celui qui avait si bien rempli la charge. Mais des difficultés survinrent, qui eurent pour effet d'annuler le résultat de cette élection. En effet, aussitôt que fut connue la vacance du siège abbatial, Louis d'Estouteville se hâta d'en prévenir son frère Guillaume, le cardinal, qui habitait alors à Rome. Usant en même temps de l'influence que lui donnait auprès de la Cour sa parenté avec la famille royale[3], il sollicita du roi Charles VII une recommandation toute

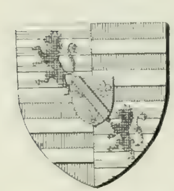


Fig. 128. — Armoiries de Guillaume d'Estouteville.

1. *Bibl. Nat., fonds français.*

2. La commende est le dépôt d'un bénéfice ecclésiastique (abbaye, prieuré, etc.) entre les mains d'une personne, soit clerc, soit laïque, qui ne peut le tenir que nominalement et non en titre. La commende peut être temporaire ou perpétuelle. Dès le XIe siècle, les rois s'emparèrent des bénéfices ecclésiastiques et les distribuèrent aux séculiers dont ils voulaient récompenser les services. A la faveur des troubles amenés par le grand schisme d'Occident, presque toutes les abbayes du royaume tombèrent en commende. Le Concordat de 1516 abolit la commende, en ce qui concernait les bénéfices dont la collation était réservée au roi. L'institution de la commende, condamnée à plusieurs reprises, par Charles IX (1571), par Louis XIII (1617), mais jamais abolie en fait, fut la plaie de la vie monastique jusqu'aux dernières années de l'ancien régime. L'abbé commendataire, grand prélat ou même homme de guerre, vivait loin de son abbaye et se contentait de toucher par ses procureurs les revenus de son bénéfice. A ce régime, l'administration temporelle périclitait en même temps que la règle monastique subissait un profond relâchement.

3. D'après la *Gallia purpurata*, ces d'Estouteville étaient fils de Jean d'Estouteville et de Marguerite d'Harcourt, cinquième fille de Jean d'Harcourt et de Catherine de Bourbon. Voir à ce sujet : R. d'Estaintot, *Recherches historiques sur les sires et le duché d'Estouteville* (*Mémoires de la Soc. des antiquaires de Normandie*, 3e série, t. XXIV).

spéciale auprès du Saint-Siège en vue de l'attribution à son frère Guillaume de la commende abbatiale du Mont-Saint-Michel. Le pape Eugène IV délivra une bulle par laquelle, sous réserve des droits de l'abbaye dans l'avenir, il attribuait, sur la demande expresse du roi de France, l'abbaye au cardinal d'Estouteville dont le frère avait si vaillamment défendu la forteresse. Dès que cette bulle fut expédiée, le cardinal délégua, en qualité de vicaires généraux, Tabon, chanoine de Saint-Martin-d'Angers, et Guillaume de Herbert, son secrétaire, porteurs de sa procuration pour commettre comme ses procureurs spéciaux en la direction de l'abbaye, Mathieu, abbé de Saint-Melaine de Rennes, et Geoffroy Bertrand, prieur de Josselin. Mais, fort de son élection régulière, Jean Gonault protesta énergiquement. Il s'adressa à toutes les juridictions religieuses et finalement au pape, qui n'hésita pas à le menacer d'excommunication s'il n'abandonnait pas ses instances. En dépit des foudres pontificales suspendues sur sa tête, Jean Gonault fit appel au Parlement et peut-être aurait-il gagné son procès, quand il se laissa circonvenir par les gens du cardinal. Le 31 janvier 1446, il passa, à Chinon, une transaction aux termes de laquelle il abandonnait tous ses droits sur l'abbaye moyennant une pension annuelle de 200 écus sur les revenus du couvent et une indemnité de 2500 écus d'argent pour ses frais de poursuite. Cet acte stipulait, en outre, que la pension pourrait être éteinte en lui donnant « un bénéfice de 600 livres de rente », sans préjudice de la possession du prieuré de Saint-Victeur du Mans pour lequel le cardinal s'engageait à obtenir la dispense *ad plura*. La plupart des historiens reprochent à Jean Gonault cette défaillance. Comment eût-il pu songer à lutter avec un compétiteur aussi puissant. Guillaume d'Estouteville, cardinal du titre de Saint-Martin-ès-Monts, possédait déjà l'archevêché de Rouen et l'évêché d'Ostie ; il était abbé de Saint-Gildas-des-Bois, en Bretagne, et prieur de Lehon, près Dinan, de Sainte-Marie-de-Cunault


Phot. G. Renaud.
FIG. 129. — Chœur de l'église abbatiale après restauration.

en Anjou, et quelques auteurs ajoutent même de Saint-Martin-des-Champs à Paris. Son avidité était insatiable : les prieurés de Saint-Broladre et de Saint-Victeur du Mans étant devenus vacants, il se garda bien d'y pourvoir et s'en attribua les bénéfices, sa vie durant, par privilège du pape. Il obtint même, en 1448, du Souverain Pontife, une bulle pour dépouiller l'abbé Mathurin de Lyonnayer de son abbaye de Saint-Melaine de Rennes. Mais il ne parvint pas à rendre cet acte exécutoire.



Phot. N...

FIG. 150. — Église basse, dite crypte des gros piliers.

L'institution de la commende abbatiale, le plus souvent préjudiciable au personnel des couvents, eut quelquefois des conséquences favorables au développement matériel de ces établissements, quand, soucieux de leurs devoirs, les titulaires du privilège surent s'attirer les faveurs des grands ou les offrandes de la piété populaire. Ce fut le cas sous l'administration du cardinal d'Estouteville : et il est probable que, après une pareille détresse des finances abbatiales, le grandiose projet de reconstruction de l'église, dont le chœur n'est que le commencement, n'aurait jamais été entrepris, si Jean Gonault eût réussi à demeurer à la tête de l'abbaye. Dès l'année qui suivit sa nomination, Guillaume d'Estouteville obtint du pape Eugène IV une bulle attribuant des indulgences aux visiteurs du Mont-Saint-Michel. Cinq ans après, le successeur de ce Souverain Pontife, Nicolas V, octroyait « une indulgence plénière en forme de jubilé à tous ceux qui visiteroient l'église de ce monastère, non plus ni moins que s'ils visitoient les églises de Saint-Pierre et Saint-Paul de Rome, depuis le 1er jour de juin 1451 jusqu'au 1er jour d'octobre de la mesme année, et y aumosneroient de leurs biens pour la fabrique d'icelle

église[1] ». Dans l'intervalle, la reine Marie, femme du roi Charles VII, vint, le lundi 20 juin 1447, au Mont-Saint-Michel, accompagnée de plusieurs ducs et duchesses et de la troisième fille du roi d'Écosse. La reine et sa suite demeurèrent au Mont jusqu'au dimanche suivant[2].

Le 30 avril 1450, le connétable de Richemont arriva sous les murs d'Avranches, où il trouva le duc de Bretagne, François Ier, qui en avait déjà entrepris le siège. Le lendemain, il fut informé de la mort de son neveu, le comte Gilles, frère du duc, dans les cachots du château de la Hardouinaie. Une violente altercation eut lieu entre le connétable et le duc : « Toutefois la chose se dissimula pour l'heure, de peur de plus grand scandale. Ce dict Gilles avait été souventes fois exhorté et admonesté par le duc de Bretagne, son frère, et par ses parents, sujets et autres bienveillants du royaume de France, de laisser la querelle des Anglais. Après qu'il eust esté traicté inutilement par de douces paroles, on agit avec luy par d'aultres qui estoient rigoureuses. La commune renommée estoit qu'il fut, par ordre du dict duc, estranglé une nuict par deux compagnons avec deux touailles (serviettes) torses[3] ».



Phot. Neurdein.

Fig. 151. — Abside de l'église abbatiale, avant restauration.

1. Dom Th. Le Roy, t. I, p. 384-5.
2. Dom Jean Huynes, t. II, p. 51.
3. *Hist. de Charles VII*, par Jean Chartier de Bayeux, citation de l'abbé Deschamps du Manoir, p. 149; E. Cosneau, *op. cit.*, 4e partie, ch. VI : Gilles de Bretagne (1445-1449). — C'est bien au château de la Hardouinaie (cant. de Merdrignac, arr. de Loudéac) que Gilles fut étranglé, et non, comme l'écrit Paul Féval, dans les cachots de l'abbaye montoise.

Après la capitulation d'Avranches, le 31 mai 1450, le duc François vint au Mont-Saint-Michel et eut l'audace hypocrite de faire célébrer dans l'église abbatiale un service pour le repos de l'âme de son frère. En s'en retournant, comme il franchissait la porte de la ville, il « fut assigné par quelque personne revestue en cordelier de comparoir devant Dieu au bout de quarante jours pour rendre raison des injures faictes à son frère Gille, à quoy il ne manqua mourant au bout dudit temps[1] » « en une maison de plaisance près Guingamp » où il s'était retiré[2].

En commémoration de l'expulsion des Anglais, l'usage s'établit, dès cette époque, de faire chaque année, le 12 août, autour de la ville du Mont-Saint-Michel une procession à laquelle devait obligatoirement assister une personne de chaque maison[3].

En 1452, le cardinal d'Estouteville vint en France comme légat *a latere* du pape Nicolas V. Usant, en faveur de son abbaye, des pouvoirs que lui conférait la délégation pontificale, il délivra une bulle qui octroyait un an et quarante jours d'indulgences à tous ceux qui, s'étant confessés, donneraient de leurs biens pour la réédification de l'église abbatiale du Mont-Saint-Michel. Les offrandes ainsi recueillies rapportèrent, certaines années, « 6000 livres, ce qui ayda beaucoup à faire ce bel oeuvre de l'église[4] ». Il vint alors pour la première fois voir son abbaye où il séjourna quelques jours. Puis il se rendit à Paris, où il établit le règlement pour la nomination du recteur de l'Université (juin 1452). Ce prélat jouissait d'une considération très grande et son activité s'exerça largement dans des oeuvres multiples. En 1454, il jetait les fondements du château de Gaillon, tandis que, de 1477 à 1479, il faisait exécuter par Guillaume Pontifz, aidé des sculpteurs Desvignes et Chennevière, l'escalier de la bibliothèque du chapitre à la cathédrale de Rouen. Pendant qu'il séjournait dans cette ville, le chapitre métropolitain l'initia aux monstruosités du procès de Jeanne d'Arc, question qui le regardait doublement, d'une part à titre de représentant du Saint-Siège, d'autre part, à cause du rôle qu'avait joué son prédécesseur dans la tragédie de l'abjuration au cimetière de Saint-Ouen. Guillaume d'Estouteville informa contre la sentence ecclésiastique exécutée au mépris de l'appel dont elle avait été frappée. Il s'adjoignit dans son oeuvre de révision Jean Bréhal, grand inquisiteur de France, et, au début de 1452, il présidait à Rouen une enquête sur ce sujet[5]. Par un rescrit apostolique en date du 11 juin 1455, le pape Calixte III ordonna la révision du procès.

1. Dom Jean Huynes, t. II, p. 52.
2. Dom Th. Le Roy, t. I, p. 385.
3. « Reductio ducatus Normanniæ de manibus Anglorum facta anno 1450 et fit processio circa villam in qua tenetur esse de qualibet domo una persona. » Cité par Le Héricher, *M.-S.-M. mon. et hist.*, p. 163.
4. Dom Th. Le Roy, t. I, p. 387.
5. A ce propos, voir Belon (R. P. Marie-Joseph) et Balme (le P.), *Jean Bréhal, grand inquisiteur de France, et la réhabilitation de Jeanne d'Arc*. Paris, 1895, 1 vol. in-4.

Le successeur de Robert Jolivet eut ainsi l'honneur de contribuer à la juste mais tardive réparation que rendit éclatante la sentence de réhabilitation prononcée, le 7 juillet 1456, en faveur de la libératrice de la France.

Après l'évacuation définitive de la Normandie, la dévotion au sanctuaire de l'Archange s'accrut encore : les populations voyaient dans la résistance de la forteresse aux assauts des Anglais la manifestation d'une sauvegarde miraculeuse. D'autre part, dans ses nombreux voyages, Guillaume d'Estouteville propagea au loin le culte de saint Michel. De diverses contrées de l'Europe et principalement de Belgique et d'Allemagne, les pèlerins accoururent[1], attirés par l'abondance des indulgences que la situation spéciale du commendataire auprès du Saint-Siège fit attribuer aux visiteurs du sanctuaire privilégié. A l'aide des ressources considérables créées par la multiplicité des offrandes, les travaux de reconstruction du chœur avancèrent. Désireux d'y contribuer, Arthur III de Bretagne donna, en 1458, la permission d'extraire la pierre dans son duché pendant deux ans. A l'expiration de ce délai, son successeur, François II, dans un pèlerinage qu'il fit, le 26 octobre 1460, renouvela cette autorisation, cette fois pour une période de vingt-cinq années.



FIG. 152. — Fenêtres hautes du chevet de l'église abbatiale

Deux ans après, Louis XI venait, accompagné des grands du royaume, déposer sur l'autel de l'Archange une offrande de 600 écus d'or. Le lieu fit impression sur son esprit et se fixa dans ses souvenirs. De retour à Paris, il délégua au Mont un gentilhomme de sa cour, porteur d'une image de saint Michel fixée à une chaîne d'or « qu'il avoit toujours porté sur soy estant disgracié du roy son père[2] ». Les libéralités royales s'exercèrent encore, l'année suivante, par la dona-

1. Voir, pour de plus amples détails, Appendice II : *Pèlerinages*.
2. Dom J. Huynes, t. II, p. 62.

tion des moulins de Huet, de Gavray, de Pontorson et du fief de Tannis[1].

La guerre étant terminée, les religieux auraient dû reprendre possession du gouvernement militaire de la place que leur attribuaient leurs privilèges. Cependant, en prévision des éventualités qui pouvaient se produire, l'abbé commendataire, toujours absent, jugea prudent d'y maintenir son frère, Louis d'Estouteville. Les égards dus à la personnalité de celui qui avait si vaillamment défendu la forteresse interdirent aux religieux de refuser leur consentement. Mais quand Louis mourut, en 1464, son fils, Jean d'Estouteville, baron de Bricquebec[2], obtint la charge de « capitaine des forteresses du Mont-Saint-Michel et de Tombelaine » du roi Louis XI, le 25 août de la même année, et en envoya prendre possession en son nom, le 29 septembre suivant, par Robert Josel. Mais Jean d'Adam, vicaire temporel et spirituel de l'abbé, fit opposition et en référa de suite à ce prélat qui obtint aussitôt du duc de Normandie, Charles, frère du roi, des lettres confirmatives du droit de capitainerie pour les religieux. Malgré tout, Jean d'Estouteville demeura et, dans l'intérêt de la sûreté de la place, l'abbé et les moines consentirent à ce qu'elle fût pourvue désormais par le roi et ses successeurs, d'un gouverneur qui aurait pour devoir de la maintenir sous l'obéissance royale[3].

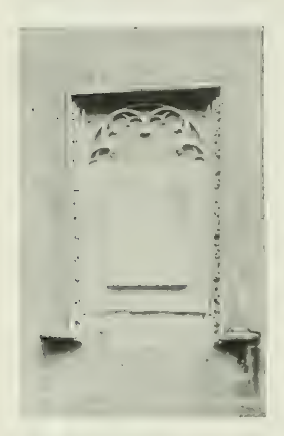


FIG. 155. — Motif qui encadrait les armoiries de Guillaume d'Estouteville, au sud du chœur de l'église abbatiale[4].

Il n'est pas sans intérêt de faire connaître comment se composait alors la garnison du Mont-Saint-Michel. Des titres du chartrier de M. Bérenger de Trelly communiqués à l'abbé Desroches nous apprennent qu'en 1455 elle était de 25 hommes d'armes et de 50 archers. On retrouve les mêmes nombres en 1475; et, en 1485, une *monstre* indique une composition de 25 hommes d'armes et de 46 archers.

1. Dom Th. Le Roy, t. I, p. 399.

2. Jean d'Estouteville, baron de Bricquebec, était le second fils de Louis d'Estouteville et de Jeanne Paynel. Il prit part, aux côtés de son père, aux combats contre les Anglais, dans le Cotentin, et particulièrement à la campagne de 1449-1450, à la suite de laquelle les Anglais furent « boutés » hors de France (Voir S. Luce, *Chronique du M.-S.-M.*, t. I, p. 27, 47, 208, 210). — Jean d'Estouteville mourut après 1480.

3. Dom J. Huynes ajoute : « Ce qui se pratique encore, les religieux ayants la moytiée des portes et des roues et de tous les autres endroits par lesquels on pourroit entrer en cette abbaye et les gouverneurs l'autre moytiée ; les gouverneurs payant des deniers du Roy leur lieutenant et soldats qu'ils mettent pour garder cette place outre l'assistance qu'ils ont de certaines morte payes » (t. II, p. 125, § 5).

4. Les armoiries ont été enlevées par l'un de ses successeurs désireux de leur substituer les siennes, et qui n'a pas réalisé ce projet.

En 1465, Louis XI ordonna que les habitants de Beauvoir et des Pas fussent chargés du service du guet. Quatre ans après, il ajouta à cette prescription la dispense pour les moines de fournir aucun homme d'armes en temps de guerre, ni de contribuer, eux, leurs serviteurs ou leurs métayers, aux impôts destinés à faire face aux réparations que nécessitaient les fortifications des villes et places voisines[1].

En 1469, le 1er août, Louis XI institua l'ordre des Chevaliers de Saint-Michel, dont le roi était le chef, et les membres choisis, au nombre de 36, parmi les « gentilshommes de nom et d'armes sans reproche[2]. »

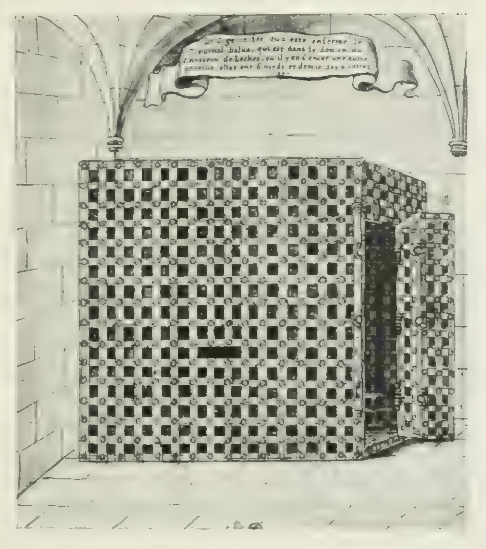


FIG. 154. — La Cage de fer du donjon de Loches, en 1699.

[illegible]
(Bibl. Nat., Cab. des estampes.)

Louis XI reparut encore en 1472 au Mont-Saint-Michel, sous le prétexte d'accomplir un vœu, mais en réalité conduit par de plus sombres desseins. Il venait donner ses ordres secrets pour l'organisation d'une prison d'État dans les cachots de l'abbaye. Il y fit installer une de ces cages, dites cages de fer, du genre de celles qu'avait imaginées le cardinal Jean Balue, pour le château de Loches, et dont le pieux inventeur subit, le premier, le supplice[3].

En 1474, le sous-prieur du monastère, Oudin Bouette, se signale par son zèle à faire exécuter diverses œuvres d'art, destinées à enchâsser ou à décorer les reliques de l'abbaye.

D'après Dom Jean Huynes, les travaux de reconstruction du chœur, commencés vers 1446 et activement menés, auraient subi un arrêt complet en 1452, « lorsque les dix piliers qu'on voit autour du grand autel estoient déjà eslevez jusques à la hauteur du circuit et des chapelles qui sont

1. Dom Th. Le Roy, t. I, p. 401.
2. Voir plus loin, Appendice III : *L'Ordre militaire des Chevaliers de Saint-Michel.*
3. — Appendice IV : *Les prisons.*

autour, lesquelles comme aussy le circuit furent achevées et couvertes de plomb en ce temps-là, et pareillement le dessus des piliers et arcs-boutants imparfaicts et la voute qui est dessous le grand autel à ce que la pluye n'y fit aucun tort (1). Une muraille fermait la grande arcade sous le clocher au droit du chœur. Si cette date de 1452, marque une suspension des travaux non suivie de reprise durant tout le reste de cette prélature, on peut admettre que les ressources réunies depuis ce moment auront été soit thésaurisées jusqu'aux prélatures suivantes, soit distraites de leur objet par le commendataire dont le beau zèle s'était éteint. Mais on se demande alors où a trouvé emploi la pierre extraite, depuis 1458, des carrières du duc de Bretagne.

En 1478, on refit à neuf le lambris revêtissant intérieurement la charpente de la toiture de la nef.

Le cardinal d'Estouteville mourut à Rome, le 25 janvier 1483. Ses obsèques donnèrent lieu à un scandale entre les chanoines de Sainte-Marie-Majeure et les frères Augustins qui se disputèrent les précieux anneaux de ses doigts et les riches vêtements qui recouvraient son corps, jusqu'à se les arracher entre eux, laissant presque nu son cadavre que les Augustins inhumèrent finalement dans leur église.

ANDRÉ LAURE (1483-1499). Dès que fut connue la mort du cardinal d'Estouteville, Guillaume Le Maire, prieur claustral de l'abbaye, réunit ses religieux dont le nombre était alors réduit à vingt-cinq; et tous, assemblés en chapitre, le 5 février 1483, élurent « par faveur » (selon l'expression des manuscrits) André Laure, chantre et archidiacre du Mont et prieur de Pontorson. Natif du Dauphiné, de la noble maison de Vessily, André avait pris l'habit monastique à l'abbaye, en 1474. Il accepta les fonctions qui lui étaient confiées, à la condition toutefois qu'au cas où, comme Jean Gonault, il serait empêché de jouir de sa charge, il rentrerait en possession des biens, offices et bénéfices dont il était titulaire avant son élection. Personne n'étant venu y mettre opposition, cette élection fut définitive. En dehors de l'acquisition de quelques fiefs, on ne signale de cet abbé, que la confection des vitraux des chapelles du nouveau chœur, représentant l'histoire de la Fondation de l'église du Mont-Saint-Michel, par saint Aubert, et le Sacre des rois de France. Il y fit mettre ses armoiries, ainsi que celles du cardinal d'Estouteville. Par la suite, plusieurs abbés y intercalèrent aussi les leurs. Pour qu'il ait été possible de vitrer ces chapelles, il fallait que la partie centrale du chœur, arrasée seulement

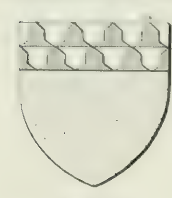


FIG. 175. Armoiries d'André et de Guérin Laure

(1) T. I, p. 204.

à hauteur de la couverture des chapelles, ait été pourvue d'une couverture provisoire.

Bien que déjà docteur en l'un et l'autre droit, André Laure prit prétexte de ses études scientifiques pour séjourner la plupart du temps à Paris. Son procureur fiscal était un laïque qui, en 1488, fit don au monastère d'un aigle en cuivre servant de lutrin[1].

En 1465 le comte Ymbert du Bouchage de Batarnay[2] avait été investi de la capitainerie du Mont-Saint-Michel, et l'influence dont il jouissait dans l'abbaye-forteresse pesa sur le choix que firent les moines en élevant André Laure, neveu du capitaine, à la dignité abbatiale. Ces du Bouchage, puissants en cour, avaient amené avec eux toute une colonie dauphinoise, à laquelle ils attribuaient les faveurs et « dont firent partie les ancêtres de la famille de Pracontal, en qualité de sous-gouverneurs du Mont »[3]. Ils avaient fait venir leurs quatre neveux, que l'espoir de fonctions dans l'abbaye montoise avait engagés à la profession religieuse, et qui, tous quatre, se succédèrent alternativement dans le gouvernement abbatial « par les suffrages de la communauté plus toutefois pour les sollicitations de leurs dits oncles et pour leur extraction que non pas pour leurs mérites et propre vertu.... Néantmoins avec cette différence que les deux frères André et Guérin Laure flestrirent leur nom par une vie fenéante et séculière, ne s'estants rendus recommandables ny par leurs mérites personnels ny par aucun service à l'advantage de cette abbaye, au contraire, les deux autres frères, leurs cousins, Guillaume et Jean de Lamps ont esclairé



Fig. 156. — Tête d'un des personnages de la *Pietà* donnée à l'abbaye par l'abbé André Laure[4].

1. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 5. Le buste de ce donateur et celui de sa femme, qui habitait avec lui le Mont, étaient appliqués sur l'extrémité de la queue de l'aigle. Le socle supportant le globe que l'aigle tenait entre ses griffes portait l'inscription : *L'an mil quatre cent quatre vingt et huit fut donné à monsieur S. Michel pour le service et usage de cette sa église cestuy aigle par Jehan* [illegible] *procureur de cette église. Dieu luy face pardon. Amen.*

2. Ymbert de Batarnay, seigneur du Bouchage, né au château de Batarnay en Dauphiné vers 1438, fut le conseiller fidèle et écouté des rois Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François Ier qui, successivement, l'employèrent à des missions de confiance. Il mourut le 12 mai 1523, au château de Montrésor en Touraine. Voir l'excellente biographie de Bernard de Mandrot, *Ymbert de Batarnay, seigneur du Bouchage* (1438-1523), Paris, 1886, in-8.

3. Deschamps du Manoir, *op. cit.*, p. 151.

4. Ce morceau de sculpture est actuellement dans le Chartrier.

comme des lampes lumineuses en leur vie, par l'odeur de leur honnesteté, et ont rendu à jamais leur mémoire esclatante... »[1].

L'un des principaux actes de l'administration militaire d'Ymbert de Batarnay fut, en 1470, d'obtenir du roi une lettre contraignant « au guet les habitants de la ville tant nobles que roturiers[2]. » Ce jeune gouverneur s'acquittait avec conscience des devoirs de sa charge, pour laquelle il recevait chaque année douze cents livres tournois. Intime favori de Louis XI, il avait fait remarquer à son maître, lors de sa visite au Mont-Saint-Michel en 1472, l'utile parti que l'on tirait, surtout la nuit, pour la garde de la place, d'un certain nombre de chiens spécialement dressés. Il avait représenté au roi les dépenses considérables qu'entraînaient l'entretien et la nourriture de ces animaux, et fait appel à sa munificence. Par mandement du 28 janvier 1475, Louis XI constitua une rente annuelle et perpétuelle de 20 livres tournois, assise sur les revenus de la Vicomté d'Avranches et destinée à la nourriture des chiens de guet. Il résulte de l'acte de donation que l'emploi de chiens de guet au Mont-Saint-Michel était une coutume remontant à un temps immémorial[3]. Venant en aide à la bravoure des hommes, cette garde nocturne explique comment les défenseurs du Mont, serrés d'aussi près de tous côtés, ne se sont jamais laissés surprendre durant le blocus le plus prolongé dont les annales des sièges fassent mention.

Dans les dernières années de sa vie, André Laure résida plus fréquemment dans son monastère. Il y mourut, le 25 mars 1499, et fut inhumé dans la chapelle de la Trinité, dont il avait fait construire l'autel et où ses armes étaient apposées à deux colonnettes de bois.

1. *Hist. gén.* Additions de Dom Louis de Camps, p. 265.

2. Dom Jean Huynes, t. II, p. 126.

3. « On a de tout temps accoutumé avoir et nourrir au dit lieu certain nombre de grands chiens, lesquels sont par jour attachés et liés, et par nuit sont menés tous détachés hors la dite place et à l'entour d'icelle pour, au long de la nuit, servir au guet et garde d'icelle place. » Citation de Siméon Luce, *La France pendant la guerre de Cent ans*, t. I, p. 386. — Et cet auteur ajoute (p. 390) : « Au commencement du XVIII[e] siècle, lorsque le Mont-Saint-Michel cessa d'être une forteresse défendue par une garnison, les successeurs des pensionnaires de Louis XI, si tant est que ceux-ci aient eu des successeurs, durent également disparaître, et c'est ainsi qu'on les oublia au profit de leurs plus proches voisins et, selon toute apparence, de leurs cousins de Saint-Malo, qui ont recueilli sans doute, comme il arrive d'ordinaire dans les familles aux survivants, un héritage de renommée provenant, en partie du moins, de la branche prédécédée. »

CHAPITRE IV

LA RENAISSANCE ET LES TEMPS MODERNES

I

LA RENAISSANCE JUSQU'A LOUIS XIII

Guillaume de Lamps (1499-1510). — Guérin Laure (1510-1513). — Jean de Lamps (1513-1523). — Jean le Veneur (1524-1543). — Jacques d'Annebault (1543-1558). — François Le Roux d'Anort (1558-1570). — Arthur de Cossé-Brissac (1570-1587). — François de Joyeuse (1588-1615).

Guillaume de Lamps (1499-1510). — Un mois environ après la mort d'André Laure, les religieux assemblés en chapitre élurent, pour lui succéder, Guillaume de Lamps. Natif du Dauphiné et de la maison de Mouchel, ce religieux était entré au monastère du Mont-Saint-Michel en 1477. Il y mourut, le 1[er] mars 1510, et fut enterré dans la chapelle de Notre-Dame (celle située dans l'axe du chœur). Son tombeau, placé à gauche dans cette chapelle, s'élevait au-dessus du sol avec la figure en ronde bosse de l'abbé revêtu pontificalement. Sur deux plaques de cuivre étaient gravés les principaux faits de sa prélature, qui, recueillis d'après ces inscriptions, nous sont parvenus par les historiens du xvii[e] siècle. Au-dessus se trouvaient ses armoiries portées par deux anges. Son corps y fut déposé, en 1514, sous le gouvernement abbatial de son frère Jean de Lamps.



Fig. 157. — Armoiries de Guillaume de Lamps[1].

Le caractère bienveillant de Guillaume de Lamps le fit aimer de ses religieux; ceux-ci furent d'autant plus sensibles à sa présence assidue dans le monastère, qu'ils n'étaient plus habitués à y voir leurs abbés.

Sa prélature, relativement courte, fut fertile en œuvres d'art et en

1. Cette sculpture se trouvait dans le transept Sud, au-dessus de la porte du pont le faisant communiquer avec les appartements abbatiaux.

constructions. Sans parler des ornements[1] et de l'orfèvrerie[2], à l'achat de laquelle il consacra une somme de dix mille livres tournois, nous signalerons ici et étudierons plus loin en détail, les intéressants travaux qu'il fit exécuter sur divers points et principalement au Sud du monastère. Tels sont notamment la transformation des abords du Saut Gaultier et la galerie ajourée qui le bordait ; le corps de logis compris entre cette plate-forme et la chapelle Sainte-Catherine ; une aumônerie longeant l'église et dont il ne reste plus que quelques vestiges, et la citerne qui lui était attenante ; le jardin dit « de l'Ile des Bas », au milieu duquel s'élevaient une chapelle et un bâtiment aujourd'hui disparus, jardin dont il avait fait aplanir le terrain et disposer les rampes d'accès à l'abbaye ; enfin, le triforium du chœur qu'il avait pris au niveau des toitures des chapelles et qu'il monta jusqu'à l'appui des fenêtres hautes. Plus de quatre-vingts ouvriers étaient constamment employés à ces travaux qui s'étendirent même aux propriétés extérieures de l'abbaye, comme les manoirs de Brion et de Loyselière. En outre, il fit refaire le clocher et refondre les cloches qui avaient été détruits dans un incendie allumé par la foudre. Les bienfaits de son administration s'appliquèrent en même temps à la défense et au développement des

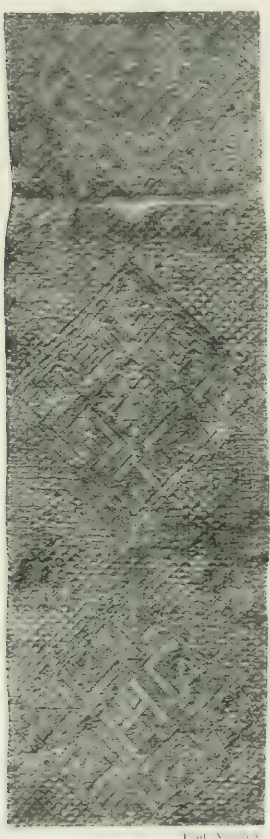


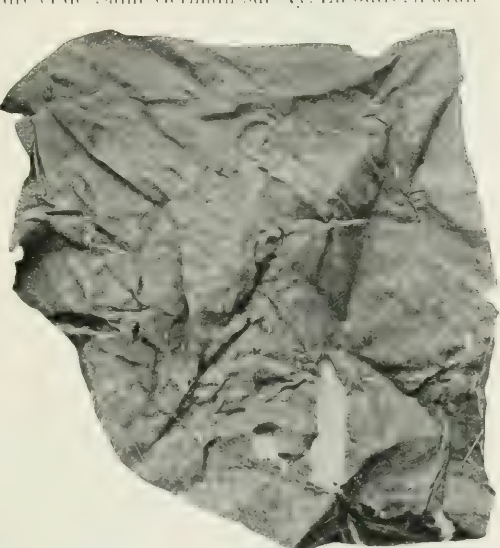
Fig. 158.
Manipule trouvé dans le cercueil de Guillaume de Lamps.

1. « Cette dite année (1500), il fit faire cette vieille chappelle de damas blanc figuré, semé de grandes fleurs, sur laquelle nous voyons encore aujourd'hui des lyons, qui sont les armes de cet abbé et plusieurs G qui sont la première lettre de son nom, et un baston pastoral qui signifie sa qualité d'abbé. Il fit faire plusieurs autres ornements à l'église qui n'apparoissent plus. » (Dom Th. Le Roy, t. II, p. 12.)

2. « L'an 1508, l'abbé Guillaume de Lamps achepta pour dix mille livres d'argenteries, sçavoir : plusieurs vases d'or et d'argent, et autres orfebvreries pour servir à l'église, et fit apposer sur chacune pièce le dicton souvent répété : *[illegible] à Dieu*, parties desquelles se voient encore aujourd'hui en la trésorerie de lad. église, entr'autres les deux chandelliers d'argent doré qui servent aux festes et dimanches aux acolytes, une croix médiocre qui est dans le reliquaire, dans l'armoire plus proche de la muraille du midy, les extrémités et pattes de laquelle sont finies en rond, avec le mesme dicton cy dessus : *[illegible] à Dieu*. » (Dom Th. Le Roy, t. II, p. 12.)

droits et des propriétés de l'abbaye dont il n'est que juste de le considérer comme un des meilleurs abbés.

Guérin Laure (1510-1513). — Frère de l'abbé André Laure et conséquemment neveu, comme lui, du capitaine du Mont, Guérin Laure avait été vicaire sous la prélature de son frère ; il était alors aumônier du Mont, et prieur de Saint-Broladre et de Saint-Germain-sur-Ay. En outre, il avait été nommé, le 11 janvier 1510, abbé commendataire de l'abbaye de Lessay, dont le titulaire, Jean Vallin, prêtre protonotaire apostolique, venait de mourir. Dès que le décès de Guillaume de Lamps eut ouvert la vacance abbatiale du Mont-Saint-Michel, Guérin mit à profit l'influence du comte de Batarnay, pour envoyer aussitôt des messagers à Blois, solliciter du roi Louis XII « des lettres de faveurs », recommandant sa candidature. Le roi les accorda[1] et les religieux, dociles à cet avis, assirent Guérin Laure dans la stalle abbatiale du Mont-Saint-Michel. En dehors de l'érection du tombeau de son prédécesseur et de l'autel de Saint-Sauveur[2], cet abbé n'a laissé



Phot. Ch. Besnard

Fig. 159. — Fragment d'une étoffe trouvée dans le cercueil de Guillaume de Lamps.

[illegible]

1. La lettre par laquelle le roi exerça une pression sur le droit électif des religieux contient des passages suggestifs dont voici un extrait : « pour ce que les bonnes mœurs, vertus et honnesteté de vie de nostre cher et bien aimé frère Guérin Laure,... nepveu de nostre amé et féal conseiller et chambellan ordinaire... le sieur Boschage vous sont assez connues d'autant qu'il a esté dès son infance religieux de vostre abbaye et vicaire d'icelle du temps de feu son frère... nous vous prions le plus que faire pouvons que tous d'un accord et consentement le veilliez eslire en vostre futur abbé sans mettre la chose en difficulté pour éviter tout brouilly.... Et en faveur de ce, vous en aurons ensemble les affaires de vostre ditte abbaye en plus grande recommandation ainsi que vous dira le sieur de Murnays auquel nous escrivons plus amplement... pour sur ce vous faire les remontrances nécessaires.... » (Dom J. Huynes, t. I, p. 211 et 212).

2. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 24.

que peu de traces de son passage sur le siège abbatial. Il mourut au manoir de Brion, où, comme le dit malicieusement le manuscrit n° 209 d'Avranches[1], « il prenoit ses divertissemens », et fut enterré auprès de son prédécesseur, en la chapelle Notre-Dame de l'église du monastère[2].

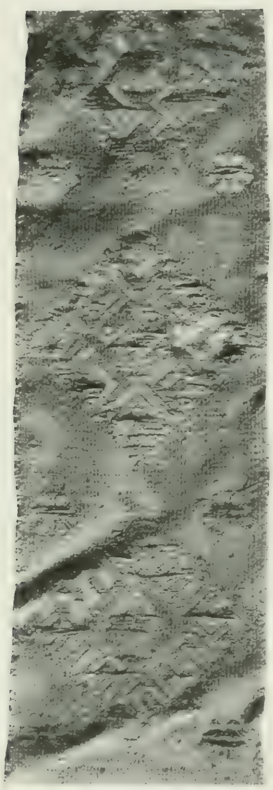


Fig. 140. — Manipule trouvé dans le cercueil de Jean de Lamps.

Jean de Lamps (1513-1523). — Le prieur était alors Jean, frère de Guillaume de Lamps, dont la prélature avait été bienfaisante pour l'abbaye. Dans l'espoir de retrouver la même prospérité sous le gouvernement du frère de Guillaume, les moines s'empressèrent d'élever Jean de Lamps, à la dignité abbatiale. Ils ne furent pas déçus dans leur attente : à l'exemple de son frère, celui-ci apporta une infatigable activité dans son administration du monastère. Il fit bon nombre de travaux : on lui doit notamment l'achèvement du chœur, depuis le haut du triforium jusqu'au faîtage du comble et y compris les verrières des fenêtres dont nous donnerons plus tard la description. Il termina aux manoirs de Loysellière et de Brion des bâtiments commencés par son frère. Il acquit en outre le bois des Préaux, le fief de Saint-Martin-le-Vieil et cent livres de rentes sur la terre de Bricqueville. Dès l'année qui avait suivi sa prise de possession du gouvernement abbatial, il avait opéré la vérification des privilèges de franchise pour la voiture de provisions aux bureaux du receveur de Pontorson, et réglé les droits particuliers des capitaines du Mont.



Fig. 141. — Armoiries de Jean de Lamps[3].

En 1518, François Ier vint au Mont, appelé peut-être par les cérémonies et les fêtes de l'ordre des Chevaliers de Saint-

1. *Hist. de la celebre abbaye du M. S. M.* Copie de Dom J. Huynes par Dom Louis de Camps, p. 60.
2. Dom J. Huynes, t. I, p. 212.
3. L'écusson de Jean de Lamps est le même que celui de son frère Guillaume.

Michel. Il y fut reçu processionnellement avec la plus grande solennité. Il apporta une légère modification au collier de l'ordre, dont il changea les doubles lacs en une cordelière « tant à cause qu'il s'appelait François, que pour se conformer à la prière d'Anne de Bretagne, sa belle-mère[1] ».



Fig. 142
Sceau de Jean de Lamps[2]

Le 25 juillet de l'année 1522, un violent tremblement de terre ébranla la Normandie et principalement le Mont-Saint-Michel. La secousse dura de dix à onze heures du matin « sans interruption », dit Dom Jean Huynes, non sans exagération.

Jean de Lamps mourut, le 4 décembre 1523, et fut inhumé dans la chapelle Notre-Dame auprès de son frère. Les religieux élevèrent sur sa sépulture sa statue agenouillée. Lors des fouilles faites dans cette chapelle, le directeur de la prison, M. Marquet, découvrit, le 10 janvier 1865, les cercueils de Guillaume et de Jean de Lamps, le premier du côté de l'évangile, c'est-à-dire à gauche, et le second du côté de l'épître, c'est-à-dire à droite. « Tous deux avaient la tête du côté du chœur, et le fond de leurs bières était garni d'un lit de paille ou de jonc mélangé de feuilles de laurier. On trouva des débris

Phot. C. Besnard

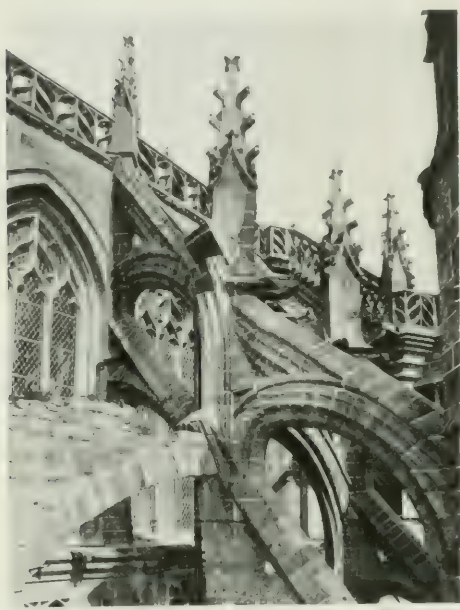
Fig. 143. — Clefs de voûtes du chœur sculptées aux armes de France et de l'abbaye.

1. Abbé Desroches, t. II, p. 196, d'après Favyn, *Théâtre d'honneur et de la chevalerie*.

2. *Bibl. Nat.*, *Norm.*, 2826.

Le sceau de Jean de Lamps (G. Demay, *Inventaire des sceaux de la Normandie*, p. 314, n° 2826), représente, dans une niche de la Renaissance, la Vierge assise, tenant l'Enfant Jésus ; à ses pieds, à droite, l'abbé, mitré, crossé, priant, et derrière l'abbé, saint Michel, debout, armé de pied en cap. La légende porte : S : IO... MONTIS S : MICHAELIS (Sigillum Johannis abbatis Montis Sancti Michaelis). Ce sceau, ogival de 68mm de diamètre, qui se trouve aux Archives de la Manche (abbaye du Mont-Saint-Michel), scelle une pièce accordant la collation du prieuré de Tombelaine (août 1520).

des ornements sacerdotaux et des habits monastiques dont ils avaient été revêtus, mais on ne découvrit aucun vestige d'objets religieux en métal, tels que croix ou médailles. Les ossements des deux frères ont été renfermés dans deux caisses replacées aux endroits de leur sépulture, et les débris de leurs vêtements sont conservés dans le chartrier... »[1].



Phot. Neurdein.
FIG. 144. — Arcs-boutants du chœur de l'église abbatiale.

Jean de Lamps est le dernier des abbés réguliers du Mont-Saint-Michel. Sous sa prélature, le Concordat conclu entre Léon X et François Ier, et confirmé, le 19 décembre 1516, par une bulle expresse, réservait au roi la nomination aux abbayes et prieurés. On vit dès lors placer à la tête de ces établissements religieux, des séculiers étrangers aux ordres monastiques et sans sollicitude pour les moines qu'ils ne connaissaient pas, vivant loin d'eux. « Ces abbés ou prieurs commendataires se bornèrent à percevoir les revenus de leurs bénéfices, qu'ils dépensèrent le plus souvent à la Cour, et les moines, sans supérieur et sans frein, oublièrent de leur côté la vie régulière et parfaite pour prendre des habitudes toutes mondaines ».



FIG. 145. — Gargouille servant de trop-plein à la citerne du Solier.

JEAN III VENEUR (1524-1545).

D'après la *Gallia Christiana*, les religieux auraient une dernière fois tenté

1. Deschamps du Manoir, *op. cit.*, p. 169.

de ressaisir l'exercice de leur privilège de libre élection en portant leurs suffrages sur René de Mary dont le nom n'est, du reste, connu des annalistes que par une médaille frappée en 1524 et sur laquelle on lit : *Renatus de Maria abbas Sancti Michaelis*[1]. Mais cette tentative demeura vaine devant l'expression de la volonté royale. « Dès aussy tost que Jean de Lamps, abbé, fut mort, plusieurs se mirent à courir la poste vers la ville de Bloys où estoit François premier, roy de France, avec Madame Louyse de Savoie, sa mère, pour demander à Sa Majesté d'estre nommez à cette abbaye. Mais personne d'eux n'emporta le prix, lequel fut réservé pour Jean le Veneur, evesque et comte de Lisieux, qui suivait la cour, qui l'obtint selon que nous allons dire....[2] » La reine mère écrivit aux religieux une lettre où elle leur demandait de déléguer trois d'entre eux pour porter à la cour leurs titres de privilège touchant l'élection de l'abbé, et les invitait, en outre, à porter leurs suffrages sur l'évêque de Lisieux. Celui-ci, craignant que cette lettre n'eût pas auprès des moines la portée qu'il en espérait, obtint, trois jours après, une recommandation du roi lui-même. Les moines, assemblés en chapitre, se montrèrent aussitôt disposés à accorder ce qu'ils sentaient ne pouvoir refuser. Mais, désireux de faire quand même reconnaître leur privilège, ils députèrent vers la cour Thomas Roussel, grand-chantre, Michel d'Anneville, archidiacre et aumônier, et Louis de Festan, infirmier, avec mission de présenter leurs titres et de soutenir les droits de l'abbaye. Ces messagers



Fig. 146. — Sceau de l'abbaye du Mont-Saint-Michel[3], sur un acte de 1520.



Fig. 147. — Corbeau sous la retombée d'un des arêtiers de la voûte du chœur contre le clocher.

1. Cette médaille porte au revers : *In te Domine speravi, non confundar in æternum;* et sous l'écusson : MDXXIV. *Nonnullum Renatus defuncto Johanne subrogatus fuit a monachis, sed frustra, prævalente regis auctoritate. Gallia Christiana*, t. XI, col. 531.

2. Dom Jean Huynes, t. I, p. 219.

3. *Arch. Nat., Norm.*, 2632.

revinrent avec une reconnaissance formelle de la validité des bulles soumises à l'examen du chancelier, exprimée dans une lettre où le roi déclarait, en outre, aux religieux son désir de les voir choisir pour abbé Jean le Veneur, esperant, leur disait François Ier, « que, en ce faisant, aurez bon regard à l'importance de vostre ditte abbaye, et combien elle touche à nous et à nostre royaume et le besoin qu'il est que en icelle soit pourveu de personnage en qui nous avons totale confiance. »



Fig. 148. — Armoiries de Jean le Veneur.

Malgre cette insistance, l'évèque de Lisieux ne se crut pas assuré de la proie qu'il convoitait et obtint du roi une lettre dont le langage ne comportait de la part des religieux ni hésitation ni atermoiement. Elle se terminait comme il suit : « A cette cause avons bien voulu vous escrire encore la présente, vous priant et mandant bien expressément et, sur tant que désirez nous complaire et satisfaire et que désirez le bien de vous et de vostre ditte église, que ayez promplement et sans délay à demander et postuller pour abbé nostre dit conseiller l'évesque de Lizieux et non autre et pour aucunes bonnes causes que ne vous pouvons de présent escrire, et vous prions vous diligenter et avancer de promptement et incontinant après que vos dits depputez seront arrivez par devers vous, faire la ditte postulation sans la mettre en longueur ne différer en aucune manière et icelle faicte l'envoyez incontinant par devers nous par aucuns d'entre vous et gardez que à ce ne faictes faultes. Car tel est nostre bon plaisir[1] ».



Fig. 149. — Sceau de Jean le Veneur[2].

Il n'en fallait pas tant pour que les pauvres moines comprissent la nécessité de se soumettre à la volonté royale. Ignorant que l'élection fût un fait accompli et toujours inquiet du résultat, l'évèque de Lisieux provoqua encore une démarche du seigneur de Coulonces, « conseiller et président à Rouen », qui, porteur d'une nouvelle lettre du roi, était chargé par lui d'expliquer aux religieux les considérations qui militaient en faveur du choix de Jean le Veneur.

Voilà comment fut élu ce second abbé commendataire, qui ne vint pas une seule fois visiter son abbaye et qui se borna à diminuer le nombre des moines, afin d'augmenter d'autant les revenus qu'il faisait percevoir par ses procureurs. Les seules marques de son gouvernement furent ses armoiries qu'il fit mettre sur les vitraux du chœur à la place de celles de Guillaume d'Estouteville et à la voûte d'où il avait fait enlever celles de Jean de Lamps pour leur substituer les siennes.

1. Dom Jean Huynes, t. I, p. 227.
2. *Arch. Nat.*, *Norm.*, 2157.

En 1524, Gabriel du Puy, seigneur de Murmays, lieutenant du roi dans la forteresse du Mont-Saint-Michel, sous les ordres d'Ymbert de Batarnay, fit construire « en ayant la commission des deniers royaux, la tour sur laquelle » était « le moulin à vent, appelée de son nom La Gabrielle ». L'avancée, le corps de garde des bourgeois et une maisonnette pour les chiens de garde de la ville, furent exécutés par ses ordres. Il clôtura le transept Sud d'une magnifique grille et fit fondre, dans le métal de vieilles couleuvrines hors de service, cinq pièces de canon ou fauconneaux qu'il installa sur la tour Claudine et sur la terrasse qui s'étend au pied de la tour Perrine. Ces pièces portaient, les unes un porc-épic et les autres une salamandre avec les armes du sieur de Murmays[1].

En 1526, Jean le Veneur était nommé grand aumônier de France. Le 15 avril de cette même année, les chanoines de Bayeux vinrent en pèlerinage au Mont pour reprendre les reliques, vases sacrés et ornements du trésor de leur cathédrale qu'ils avaient confiés à la garde des moines pendant les guerres.

Au mois de mai 1532, le Mont-Saint-Michel reçut une nouvelle visite du roi François Ier, accompagné cette fois du dauphin son fils, auquel, l'année suivante, devait être attribuée l'administration du duché de Bretagne. Le 8 mai de cette même année, le chancelier du Prat, cardinal, archevêque de Sens et légat du pape, vint s'agenouiller devant l'autel de saint Michel[2]. En 1533, Jean le Veneur fut créé cardinal au titre de Saint-Barthélemy-en-l'Isle, par le pape Clément VII, à Marseille, en présence du roi de France.

Le lieutenant du roi au Mont était alors Guillaume du Sollier, l'un des membres de la colonie dauphinoise qui avait accompagné les comtes de Batarnay. Cet officier royal mourut le 10 décembre 1535 en cette place, où il fut inhumé dans la chapelle Sainte-Anne du circuit de l'église abbatiale. Notons, en passant, que la citerne située au Sud de l'église basse porte son nom.

Depuis 1525, le sieur d'Auzebost, de la maison d'Estouteville, avait succédé à Ymbert de Batarnay comme capitaine du Mont. Il mourut en 1537 et fut remplacé dans le gouvernement militaire de la place par le prince de Tende[3]. Cette même année, le 10 février, l'évêque d'Avranches, Robert Cénalis[4], célébrait pontificalement à Paris, dans l'église des Mathurins, un service funèbre à la mémoire de Noël Béda, son ami, qui

1. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 45.

2. Dom Jean Huynes, t. II, p. 51, 52.

3. « Le prince de Tende, onzième capitaine. Il appert par une plaque de cuivre affichée en la muraille de la chapelle de sainte Anne du circuit... que le seigneur prince de Tende estoit capitaine du Mont-Saint-Michel en l'an 1539. » (Dom J. Huynes, t. II, p. 126.)

4. Robert Céneau (dit Cenalis ou Cénalis), 1483-1560, prélat historien et controversiste, fut promu à l'évêché d'Avranches, en 1532, et écrivit, entre autres ouvrages, une *Histoire ecclesiastique de Normandie*.

était mort dans la fameuse cage dont Louis XI avait pourvu les prisons du Mont-Saint-Michel[1].

Le cardinal Jean le Veneur, voulant enlever aux religieux toute velléité de lui choisir un successeur après sa mort, abandonna de son vivant, entre les mains du pape Paul III, son abbaye du Mont-Saint-Michel et son évêché de Lisieux en faveur de Jacques d'Annebault, clerc séculier et son intime ami, d'autres disent son parent. Il se réservait toutefois « jusques à sa mort l'entière administration dudit évesché et cette abbaye tant pour en recevoir les rentes que pour présenter aux prieurez vacquans[2] ». Une bulle de ce Souverain Pontife, en date du 18 août 1539, conféra en outre, audit Jacques d'Annebault, « toute puissance sur cette abbaye ne plus ne moins que s'il eût esté esleu par les religieux[3] ».

Jean le Veneur mourut à Rome le 7 août 1543. « Son tombeau, écrivait Mgr Deschamps du Manoir[4] en 1877, a été découvert dans le chœur de la cathédrale de Lisieux. Suivant son désir, il avait d'abord été déposé dans le caveau des Minimes de la Trinité-du-Mont, qu'il avait aidés de ses abondantes largesses. »

JACQUES D'ANNEBAULT (1543-1558). — Fils de Jean d'Annebault, connétable héréditaire de Normandie, et de Catherine de Jeucourt, Jacques était déjà chanoine de Rouen, archidiacre de Lisieux, chanoine prébendé de Thevray et doyen du chapitre d'Évreux quand il fut nommé abbé du Mont-Saint-Michel. Le pape lui avait fait expédier une bulle portant qu'il serait reconnu comme véritable abbé, et non comme commendataire. Dès que Jean le Veneur fut descendu dans la tombe, il vint prendre le gouvernement du monastère comme l'autorisait exceptionnellement la bulle pontificale tant qu'il serait commendataire. Il « commença à gouverner les moynes à sa fantaisie; mais l'air du monde estant plus essentiel à son naturel que celuy des cloestres, cette solitude luy fut aussitôt insipide, si bien que sa naissance aussy bien que son ambition l'appelant en cour, il se contenta d'eslire ses procureurs et vicaires généraux et spéciaux avec pleine puissance sur le spirituel et temporel de cette abbaye, à l'imitation de son prédécesseur, et fit reculer le pourtrait et l'escusson de l'abbé Jean de Lamps, qui estoit au grand vitrail du chœur et y fit mettre en la place son effigie en habit de cardinal et ses armes vis-à-vis celles du cardinal



FIG. 150. — Armoiries de Jacques d'Annebault.

1. Voir appendice IV : *Les Prisons*.
2. Dom Jean Huynes, t. I, p. 229, 230.
3. *Ibidem*.
4. *Op. cit.*, p. 172.

d'Estouteville. Ses agents firent apposer ses armes en deux autres endroits, et en cela consistent tous ses beaux faits à l'égard de cette abbaye[1] ».

Il avait, en effet, été nommé par Paul III, le 19 décembre 1544, cardinal du titre de Sainte-Suzanne et, outre la dignité de grand-maître de l'Oratoire du roi, il avait reçu les abbayes de Bonport, de Saint-Taurin d'Évreux et de Saint-Serge-lez-Angers.

Avec les seuls revenus de la mense conventuelle et « sans que l'abbé y contribuât du sien », les religieux firent élever, en 1547, la clôture en pierre et l'autel du chœur qui leur coûta 10000 livres, somme qui équivaut à près de 100000 francs de nos jours.

Le prince de Tende, capitaine de la place, mourut en 1548, et fut inhumé dans la chapelle Sainte-Anne-du-Circuit où une plaque de cuivre consacra son souvenir. A ce moment, les prisons du Mont détenaient trois gentilshommes écossais[2], accusés d'avoir assassiné le cardinal David au château de Saint-André. Ils parvinrent à s'évader de la forteresse, et le gouverneur intérimaire Montbrun fut frappé de dégradation et révoqué de sa charge.



FIG. 151. — Sceau de l'abbaye[4], sur un acte de 1549

La capitainerie du Mont passa en 1548 à René de Batarnay, chevalier, comte du Bouchage, « baron d'Authon et d'Auberrine, seigneur de Monthrésor ou Bridore et Moulin en Berry, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy[3] ». Dès son entrée en fonctions, ce nouveau capitaine rendit une ordonnance interdisant le séjour des femmes dans l'abbaye. Peu de temps après, à la poursuite de l'aumônier abbatial Jean d'Anneville, le lieutenant de la garnison, Renault Quintel, fut condamné à éloigner du château sa femme, sa sœur et leurs servantes qui y habitaient avec lui[5].

Dom Thomas Le Roy parle d'un « effroyable tremblement de terre ressenti au Mont en 1555[6] ».

1. *Hist. Gen.* Additions de Dom Louis de Camps, p. 269.

2. Ces trois prisonniers se nommaient : Norman Lesley, un des plus ardents propagateurs de la Réforme en Écosse, Kirkcaldy of Grange, et Pittmillie (d'après un document extrait des registres des Tabellions de Cherbourg pour l'année 1547).

3. Dom J. Huynes, t. II, p. 126.

4. *Arch. Nat.*, *Norm.*, 2695.

5. Dom J. Huynes, t. II, p. 126.

6. Nous avons, à plusieurs reprises, noté les tremblements de terre qui, dès le haut moyen âge, agitaient le Mont-Saint-Michel et que mentionnent soigneusement les chroniqueurs. Ces phénomènes sont dus à la grande instabilité de la côte normanno-bretonne : « ... Les îles normandes sont assez fréquemment ébranlées.... Ces efforts (séismologiques) se manifesteraient encore maintenant dans l'angle du golfe de Saint-Malo et vers la racine du Cotentin. » (Cte de Montessus de Ballore, *Les tremblements de terre*. Paris, A. Colin, 1904, p. 57.)

Le cardinal d'Annebault mourut à Rouen[1] le 7 juin 1558 et fut inhumé à Appeville (Eure), près de son frère, Claude d'Annebault, amiral de France. L'évêque d'Avranches, Robert Cénalis, prononça son oraison funèbre dans la cathédrale de Lisieux.

François Le Roux d'Avort (1558-1570). — L'empressement des candidats à la succession abbatiale s'était ralenti avec la diminution du bénéfice qu'avait gravement entamé l'exploitation égoïste des précédents commendataires. Près de deux années s'étaient passées quand Henri II nomma « François Le Roux, protonotaire du Saint-Siège apostolique, ordinaire du roy de France et seigneur temporel d'Avort en la paroisse de Saint-Veterin de Gennesbourg, distant de trois lieues de Saumur[2] ». En 1560, le roi François II ayant imposé des taxes sur tous les bénéfices du royaume, l'abbé Le Roux vendit pour 4000 livres la terre de Montrouault afin de payer cette imposition sans que son revenu s'en trouvât atteint. Il laissa les bâtiments tomber en ruine et il fallut deux arrêts du Parlement de Rouen, provoqués par Sébastien Ernault, prieur du monastère, pour décider ce commendataire à faire aux bâtiments et à l'église les réparations les plus indispensables. Pour se soustraire à ces dépenses, François le Roux transmuta l'abbaye du Mont-Saint-Michel contre celle de Saint-Melaine à Rennes[3] avec Arthur de Cossé, qui en était abbé.

Dom Jean d'Anneville, prieur de Pontorson, et en même temps aumônier et archidiacre de l'abbaye, était mort le 10 janvier 1561 ; il fut inhumé près de Guillaume du Sollier dans la chapelle Sainte-Anne de l'église abbatiale. Cette même année, Charles IX et son frère Henri III vinrent en pèlerinage au Mont-Saint-Michel.

Arthur de Cossé-Brissac (1570-1587). — Selon que nous consultons les historiens qui ont écrit sur l'évêché de Coutances, dont le nouvel abbé était titulaire, ou les annalistes du Mont-Saint-Michel, Arthur de Cossé-Brissac nous apparaît sous un jour différent : ceux-là nous le dépeignent comme un prélat vénérable et digne de respect ; ceux-ci, au contraire, comme un abbé cupide et dissipateur. Sans doute, devons-nous attribuer ce jugement sévère non à la personnalité du prélat lui-même, mais à la funeste institution même de la commende, qui se prêtait à tant d'abus. « Les commendataires, dit Mgr Deschamps du Manoir[4], emportés par les

1. *Gallia Christiana*, t. XI, col. 278. On lit à la colonne 801 du même volume qu'il mourut à l'abbaye du Bec.

2. Dom Jean Huynes, t. I, p. 252.

3. L'abbaye de Saint-Melaine, d'après l'historien Dom Lobineau, *Histoire de l'Abbaye de Saint-Melaine* (ms. inédit de la Biblioth. Nat., fonds des Blancs-Manteaux), avait été édifiée par saint Paterne à la mort de saint Melaine (650).

4. *Op. cit.*, p. 156.

FIG. 152. — VUE GÉNÉRALE A L'EST, EN 1898.

Phot. Neurdein

idées de leur époque, regardaient leurs bénéfices comme des domaines, d'où ils cherchaient à tirer le plus de revenu possible. Ils n'avaient, d'ordinaire, aucune affection pour les religieux qu'ils ne connaissaient pas, qui ne voulaient point se soumettre à leur autorité et qui les plaidaient en toute occasion. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les jugements des moines, à leur endroit, fussent empreints d'une grande sévérité, puisqu'ils regardaient, avec raison, le régime des commendes comme mortel à la vie claustrale. »

Dès que le roi eut agréé sa permutation avec François Le Roux, Arthur de Cossé se saisit de l'abbaye. Il en prit possession le 6 juin 1570, sans attendre les bulles pontificales qui devaient l'accréditer définitivement. A peine était-il en fonction que Charles IX obtint du pape Pie V l'autorisation d'imposer une taxe sur toutes les églises du royaume pour subvenir aux guerres contre les Huguenots. « Arthur de Cossé chercha le moien de payer la taxe de son abbaye sans qu'il luy en cousta rien et pour laisser à la postérité le témoignage insigne de sa haute piété il jeta incontinent sa pensée sur les saintes reliques et argenteries de la thrésorerie de cette église chose qui n'estoit pas extraordinaire à ce dévôt prélat, car les pancartes des archives de l'abbaye de Saint Jouin sur Marne dans le Poitou, de laquelle il estoit aussy abbé, portent qu'il vendit en ce lieu-là tous les calices, vaisseaux sacrés et un nombre immense d'argenteries pour en disposer du prix à sa volonté ; il amena donc un orphèvre en ce Mont-Saint-Michel et fit marché avec luy pour la belle croce, à dix mille escus, d'un grand calice d'or de l'abbé Robert Jolivet et plusieurs autres choses de grande valeur. Le prieur claustral, zélé pour cette abbaye, s'opposa aux intentions de ce loup ravissant soubs le nom de pasteur, et s'estant joint avec quelques-uns des moynes se prit de parole avec le dit Cossé, et dans la chaleur donna un si grand soufflet au vénérable abbé que le pavé luy en donna un autre, adjoustant que le diable emporteroit plus tost l'abbé, que l'abbé la croce, tellement que tous les moynes se rallièrent avec le prieur, et le pauvre Artur, tout espouventé, prit la fuite avec son orphèvre qui, par malheur, avoit desjà le calice d'or et autre argenterie de grand prix que l'abbé Robert avoit fait faire environ l'an 1442. Ainsy cette imposition de main nous a conservé nostre croce et le reste que nous voions en la thrésorerie[1] ».

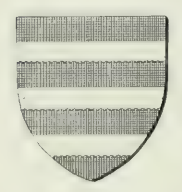


FIG. 155.
Armoiries d'Arthur de Cossé-Brissac.

Le parlement de Normandie fut saisi de ce conflit et pour punir l'acte de violence du prieur, Jean de Grimouville, un arrêt condamna, en 1572, les moines à n'élire désormais leur prieur claustral que pour une période

1. *Hist. gén.* Additions de Dom Louis de Camps, p. 270, 271.

de trois années. S'appuyant sur cette sentence, l'abbé exigea le remplacement de Jean de Grimonville que le roi mit aussitôt à la tête de l'abbaye de la Lucerne, au grand dépit d'Arthur de Cossé, dont Jean devenait ainsi l'égal. Ce dernier, tout en gouvernant son abbaye de la Lucerne, séjournait fréquemment au Mont-Saint-Michel, où les moines le renommèrent prieur et où il mourut en 1575. Mais la lutte continuait avec opiniâtreté entre les moines et leur abbé, et un arrêt de 1574 contraignit Arthur de Cossé à restituer au trésor abbatial les objets précieux enlevés par lui en 1570, et qu'il avait vendus à un bourgeois de Rouen, du nom de Le Texier. Pour les racheter, il vendit, au prix de 1500 livres et 10 livres de rente à perpétuité, le manoir et le collège que l'abbaye possédait à Caen ; il aliéna, en outre, une coupe de bois de Meusneville et, à l'exception du calice d'or et de 17 onces d'or et d'argent qui manquèrent au total du poids inventorié, tous les objets furent rapportés à l'abbaye le 28 septembre 1577.


Fig. 154. — Sceau d'Arthur de Cossé-Brissac[1].

Indépendamment de son diocèse de Coutances et de l'abbaye du Mont, Arthur de Cossé possédait encore la commende de Lessay, dans son propre diocèse, et celle de Saint-Jouin-de-Marnes, au diocèse de Poitiers. Malgré l'importance de ces bénéfices, cet abbé eut toujours recours à la vente des biens abbatiaux pour acquitter les charges de sa condition. En 1575, Henri III ayant frappé d'une nouvelle taxe tous les biens ecclésiastiques, le Mont-Saint-Michel se trouva atteint d'une imposition de 1860 livres. Arthur de Cossé n'hésita pas à vendre, pour la payer, plusieurs terres et rentes de la seigneurie de Breteville. La seule trace qu'il laissa de lui dans les bâtiments du Mont fut son portrait en évêque, avec ses armoiries, qu'il fit apposer dans les vitraux du chœur de l'église à côté de celui du cardinal d'Estouteville.

Le Mont-Saint-Michel avait, en 1576, embrassé le parti de la Ligue[2]. Il devint, contre les protestants, la forteresse invincible qu'il avait été contre les Anglais. Cependant, en 1577, le monastère fut l'objet, de la part d'un certain Le Touchet, d'un coup de main que Jean de Vitel a narré dans sa *Prinse du Mont-Saint-Michel*. Ce poète normand ayant eu plutôt en vue, dans cet ouvrage, de célébrer la vaillance du gouverneur de Vicques que de retracer la vérité sur cette aventure, il est préférable de se reporter

1. *Archives Nat.*, *Norm.*, 2207.

2. Sur les guerres de religion en Normandie, voir : Escher, *Documents inédits sur les premières guerres de religion en Normandie*, Caen, 1855, in-8 ; Robert d'Estaintot, *La Ligue en Normandie* (1588-1594), avec de nombreux documents inédits, Paris, Rouen, 1862, in-8.

au récit qu'en donne Dom Jean Huynes, d'après un témoin oculaire, Jean le Mansel, alors secrétaire du chapitre et maître des novices.

« L'an mil cinq cens septante sept, ce gentilhomme religionnaire (Le Touchet) ayant desein de se rendre maistre de cette abbaye et prévoyant qu'il n'en pourroit venir à bout par force, se résolut d'user de ce stratagème. Estant environ à deux lieues de ce Mont, il choisit dix sept, ou selon les autres, vingt cinq de ses soldats, lesquels il fit habiller en marchands, et sur leurs chevaux, au lieu d'y mettre des scelles, il y fit mettre des panneaux et fourer dextrement au dedans d'iceux des poignards. Ces marchands ainsy accomodez veinrent en pelerinage en ce Mont et quittèrent leurs armes à la porte, mais non pas celles qu'ils avoyent dans leurs panneaux. Arrivez à l'hostellerie comme gens fort curieux et soigneux du bon traictement de leurs chevaux, ils ne s'en voulurent fier aux serviteurs de l'hostellerie, ains eux mesmes retirèrent leurs panneaux de dessus le dos, les agencèrent tous proprement en un coin, frotèrent leurs chevaux et leur donnèrent de l'avoine. Cela fait (c'estoit le dimanche, veille de la Magdeleine, après midi), ils burent chacun un coup et montèrent en cette église faisant semblants d'y honorer l'archange saint Michel; par après, ils s'introduisirent en la bienveillance des soldats, envoyant quérir du vin et burent ensemble avec toute sorte de réjouissances comme grands camarades. Et de là s'en retournèrent coucher à leur hostellerie. Le lendemain, sur les sept ou huict heures du matin, ils tirèrent de leurs panneaux les armes qui y étoient cachées, les mirent dextrement sous leurs habits et montèrent en cette église pour entendre la saincte messe (selon qu'ils disoient). Leur arrivée fit resjouir les soldats, lesquels se souvenant du bon traictement qu'avoyent reçeu leurs compagnons qui estoient le jour précédent de garde, n'en espéroient point un moindre. Montez à l'église ils entendirent une haute messe qu'on chantoit lors; firent dire plusieurs basses messes, visitèrent Notre-Dame-Sous-Terre et les autres lieux de dévotion. Ce faict, ils s'assemblèrent sur le Sault-Gaultier où quelques-uns demeurèrent, les autres s'en allèrent au corps de garde, rire et boire avec les soldats, et trois descendirent en ville pour recevoir Le Touchet quand il viendroit. Ainsy disposez ils s'apperceurent sur les huict heures et demye qu'un novice nommé Loucelles (ainsy qu'ils confessèrent depuis) avoit découvert leur entreprise. C'est pourquoy ils n'eurent patience d'attendre jusques à neuf heures, auquel temps Le Touchet devoit arriver, mais mirent soudain les armes au poinct, désarmèrent les soldats, en tuèrent un nommé Le Fort, qui ne vouloit quitter son espée et se saisirent de la porte, frapèrent et vulnérèrent les religieux et prestres et mesme les pèlerins qui y estoient pour lors, tellement que les uns se jettèrent par les fenestres, qui tous presque furent fort offensez, les autres se cachèrent ès lieux plus secrets, et maistre Jean le Mansel, secrétaire de cette abbaye,

pour lors et maistre des novices, qui nous a laissé par escript ce qui s'y passa, escrit qu'il eut le col presque à demy coupé par-dessus la nucque. Cela faict, quelques-uns d'iceux estant au Sault-Gautier, virent une procession arriver et Le Touchet, qui venoit à grand'galop avec onze autres cavaliers, et n'ayant la patience de les voir entrer dans la ville, cryèrent à qui mieux mieux : Ville gaignée, ville gaignée. A ces crys toute la ville se mit en alarmes et empescha que la procession ny Le Touchet entrassent. Ce que voyant, les cavaliers, ils retournèrent bride et s'enfuirent sans faire autres efforts. De quoy les marchands contrefaiz qui estoient en cette



Phot. Neurdein.

Fig. 155. — Échauguette de la Pillette, en 1898.

abbaye furent grandement marrys, et, dès l'après midy du mesme jour, Louys de la Moricière, chevalier de l'ordre du roy, gentilhomme ordinaire de la chambre, sieur de Vicques, enseigne du mareschal de Matignon, estant avolé autour de ce rocher, avec sa compagnie pour leur faire commandement de se rendre s'ils n'y vouloient perdre la vie, ils mirent les armes bas et sortirent le lendemain à huict heures, sans faire aucun tort, n'emportant aucune chose que du dommage et de la honte et quelque argent monoyé qu'on leur donna par composition »[1].

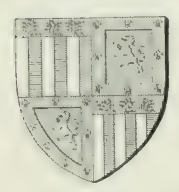
A la nouvelle de ce fait d'armes, Henri III révoqua René du Bouchage de Batarnay et nomma, comme capitaine du Mont, L. de Vicques avec le titre de gouverneur de la ville et du château du Mont-Saint-Michel.

Arthur de Cossé, qui n'osait plus se montrer à l'abbaye, faisait sa

1. Dom Jean Huynes, t. II, p. 128, 129, 130.

résidence du manoir de Loyselière, dépendant du monastère et situé à six lieues de Coutances, son siège épiscopal. Il y mourut en octobre 1587. Les règlements que le prieur claustral, Jean de Grimouville, édicta en vue de réformer la vie monacale donnent une idée de ce qu'était devenue, sous ce commendataire, l'observance de la règle. Ce prieur « ordonna entre autres choses, que les religieux ne garderoient point en l'enclos de l'abbaye leurs chiens de chasse; qu'ils ne porteroient point de dentelles aux colets et poignets de leurs chemises. Il défendit de porter des habits de soyes, d'aller aux champs sans scapulaire, de porter moustaches et cheveux longs, de jurer le nom de Dieu, etc.[1] ».

François de Joyeuse[2] (1588-1615). — Après avoir donné au monastère ses quatre derniers abbés réguliers et à la forteresse plusieurs gouverneurs, la famille de Batarnay donna encore au Mont-Saint-Michel un de ses commendataires les plus célèbres en la personne de l'abbé cardinal François de Joyeuse, dont la mère s'appelait Marie de Batarnay. Ce prélat occupa les plus grandes situations et revêtit les plus hautes dignités dans l'Église, à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe. Il fut d'abord cardinal du titre de la Trinité du Mont, en 1585, puis du titre de Saint-Pierre-ès-Liens, en 1594; protecteur de l'Église de France à Rome, archevêque de Rouen, de Toulouse et de Narbonne, abbé commendataire de Marmoutiers, des deux Saint-Florentin d'Anjou, de Fécamp, etc.


Fig. 156. Armoiries de François de Joyeuse.

Comme protecteur de l'Église de France, il résidait le plus souvent à Rome, où, en 1589, il consacra l'église Saint-Louis-des-Français, commencée en 1518. Six ans après il consacrait aussi l'église de la Trinité du Mont dont il avait fait achever la façade et les deux clochers.

Son premier soin, en prenant possession de l'abbaye, fut de réduire à 15 le nombre des religieux qui était de 26. On pense cependant qu'il ne supprima que des novices. En même temps, il fit citer les héritiers de son prédécesseur, Arthur de Cossé, pour les contraindre à effectuer dans le monastère les réparations qu'exigeait le mauvais état des bâtiments.

Les guerres de religion, particulièrement ardentes dans l'Avranchin, continuaient à jeter le trouble parmi les habitants du Mont Saint-Michel.

1. Dom Louis de Camps, Additions, t. I, p. 272. En 1586, l'historien de Thou avait visité le Mont Saint-Michel et en avait rapporté quelques détails intéressants qu'il consigna dans son ouvrage intitulé l'*Histoire de mon temps*.

2. François de Joyeuse (24 juin 1562-23 août 1615) embrassa, après l'assassinat d'Henri III, le parti de la Ligue, mena à bien la réconciliation entre Henri IV et le pape et s'acquit une réputation d'habile diplomate et de prélat courtisan qui lui valut dignités et honneurs.

M. de Masseville[1] donne, d'après d'Aubigné, le récit suivant, d'une des entreprises des huguenots contre la forteresse montoise : « Le sieur de Lorges et le jeune Montgomery, son frère, firent habiller en filles quatre gentilshommes, et les firent escorter par six autres hommes, dont quatre étoient habillez en pêcheurs, aïans tous des poignards et des pistolets cachez. Ils les envoïèrent au Mont-Saint-Michel, pour en surprendre la porte, et marchèrent sur leurs pas, accompagnez de plus de deux cens cavaliers.

« Le déguisement des dix avanturiers leur fit ouvrir la première porte : mais quand ils furent entrez, un capitaine voulant les examiner de près, ils le poignardèrent, avec quinze ou seize des siens, et gagnèrent les autres portes. Sur cela les deux Montgomeries arrivèrent, qui se rendirent maîtres de la ville. Ils attaquèrent ensuite le château; ils tâchèrent d'en pétarder les portes, et ils passèrent inutilement huit jours à cette manœuvre.



Fig. 157. — Sceau de François de Joyeuse[2].

« Cependant Viques qui étoit gouverneur de cette place, et qui se trouvoit d'un autre côté, quand cette surprise arriva, assembla au plûtôt mille combatans, avec lesquels il y passa. Il s'agissoit de monter au château, et il n'y avoit pas moïen de le faire par la ville, puisqu'elle étoit occupée par les ennemis. Viques et ses gens trouvèrent moïen de s'y faire guinder avec des cordages.

« Dès qu'ils furent dans le fort, ils entrèrent dans la ville, et attaquèrent si chaudement ceux qui l'avoient prise, qu'ils en mirent plus de cent sur le carreau, et forcèrent le reste à se rendre. Lorges fut traité en prisonnier de distinction, son frère se sauva, et les autres furent renfermez dans le fort de Tombelaine, ou peu s'en falut qu'il n'arrivat une nouvelle surprise : ils subornèrent quelques-uns des soldats de la garnison et ils pensèrent s'en rendre les maîtres. La conspiration se découvrit et Mathan, qui en étoit gouverneur, en fit pendre quelques-uns; les autres furent délivrez dans la suite. »

Les chefs huguenots avaient été assistés dans cette entreprise par le

1. *Histoire sommaire de Normandie*, t. V, p. 418, 419, 420. M. de Masseville donne à cette aventure la date de 1592, qui est évidemment inexacte, puisque le sieur de Vicques fut tué sous Pontorson en 1590.

2. *Archives Nat.*, *Norm.*, 2827.

Nous lisons dans G. Demay (*op. cit.*, p. 515, n° 2827) la description du sceau de François de Joyeuse (sceau rond, 47 mm), provenant des Archives de la Manche (abbaye du Mont-Saint-Michel). Écu palé au chef chargé de 5 hydres, écartelé d'un lion, à la bordure fleurdelysée, timbré d'une croix, surmonté d'un chapeau de cardinal. La légende est :

FRANC. S : S. R. Æ. PR' CARD. DE...

La pièce à laquelle est jointe ce sceau est une provision de l'office d'archidiacre claustral de l'abbaye (mars 1605).

capitaine La Coudraye qui, après avoir servi sous le gouverneur de Vicques était passé dans le camp opposé. L'année suivante, la vengeance de La Coudraye s'exerça lâchement contre L. de Vicques à qui elle fit payer de sa vie la gloire de ce brillant fait d'armes. Au mois de septembre, le gouverneur du Mont-Saint-Michel, de concert avec le duc de Mercœur, chef de la Ligue de Bretagne, investissait Pontorson[1], repaire des Calvinistes, que Gabriel de Montgommery[2] occupait, ayant sous ses ordres le capitaine La Coudraye. « Un jour L. de Vicques envoya à son ancien compagnon d'armes une invitation à dîner. La Coudraye exigea que le chef catholique vînt lui-même lui donner sa parole pour sauf-conduit. Lorsque de Vicques sortit de la tranchée, le capitaine calviniste sortit de son côté de la contrescarpe et se précipita sur son ennemi devenu son hôte. Celui-ci mit l'épée à la main, mais quelle que fût sa vaillance et celle des trois compagnons qui l'avaient suivi, ils succombèrent sous le nombre, le 15 septembre, après des prodiges de valeur. Cette mort contraignit les Ligueurs à lever le siège »[3]. Le corps du gouverneur fut ramené au Mont-Saint-Michel et enterré dans la chapelle Sainte-Anne où, au XVII[e] siècle, on voyait encore « sa lance et son guidon ; son casque et sa rondache étaient aussy conservés en cette abbaye »[4]. Trente ans plus tard, en 1620, les religieux du Mont-Saint-Michel, en souvenir de reconnaissance pour celui qui les avait si vaillamment défendus, inhumèrent sa femme, Hester de Tessier, auprès de lui dans la même chapelle. Le duc de Mercœur donna pour successeur à ce grand capitaine Jacques de Louvat, sieur de Boissuzé. Le siège de Pontorson étant levé, toute la contrée se trouvait ouverte aux incursions des Huguenots, dont les efforts se tournèrent alors contre le Mont-Saint-Michel. Le piteux échec d'un de leurs stratagèmes pour s'emparer de la forteresse par trahison fait l'objet d'un des chapitres[5] les plus colorés de l'histoire générale de Dom Jean Huynes que nous transcrivons ici :

1. Sur les guerres de religion qui sévissaient en Bretagne et affectaient la région limitrophe de la Normandie (Dinan, Saint-Malo, etc.), on consultera avec fruit : L. Grégoire, *La Ligue en Bretagne*, Nantes, 1856, in-8, XVIII, 575 p. (Thèse de doct. ès lettres) ; J. Jouon des Longrais, *Le duc de Mercœur*, d'après des documents inédits, Saint-Brieuc, 1895, in-8.

2. Gabriel de Lorges, comte de Montgommery, dont le père avait acheté le comté de ce nom, était né à Pontorson. Il avait un château à Ducey et un hôtel à Pontorson où il résidait souvent. Après avoir mortellement blessé le roi Henri II dans un tournoi, il dut se retirer dans ses domaines de Basse-Normandie. Il se convertit à la Réforme et devint, en 1562, le chef du parti protestant. Il s'installa à Pontorson et ravagea tout le pays d'alentour. Propriétaire de Tombelaine, il y fit transporter l'or des églises qu'il pillait et battre monnaie. Condamné à mort, il fut exécuté en 1574. Il laissait plusieurs enfants, dont trois fils : Louis de Lorges de Montgommery, Jacques de Montgommery, sieur de Corboson, et Gabriel de Montgommery, sieur de Ducey. Voir l'ouvrage de Léon Marlet, *Le comte de Montgommery*, Paris, 1890, et l'article « Montgommery » dans l'ouvrage de Haag, *La France protestante*, Paris, 1848-1859, 10 vol.

3. Deschamps du Manoir, p. 185.

4. Manuscrit d'Avranches, n° 209, p. 142.

5. T. II, chapitre XVIII, p. 175.

« Les Huguenots, tenant une grande partie de cette province de Normandie sous leur puissance et particulièrement les villes et chasteaux des environs de ce Mont, dressoient tous les jours des embusches pour envahir ce sainct lieu. Et dès aussy tost qu'ils pouvoient attraper quelqu'un de cette place, le tuoient sur le champ ou le réservoient pour le mener au gibet. Il arriva un jour entre autres qu'ils prirent un des soldats et luy ayant desja mis la corde au col, luy dirent que s'il vouloit sauver sa vie, qu'il leur promît de leur livrer cette abbaye, et que, de plus, ils luy donneroient une bonne somme de deniers. Cet homme, bien content de ne finir si tost ses jours, et allêché de l'argent qu'ils luy promettoient, dit qu'il le feroit et convint avec eux des moyens de mettre cette promesse à exécution, qui furent que le soldat reviendroit en ce Mont, espieroit, sans faire semblant de rien, la commodité de les introduire secrettement en cette abbaye, et leur assigneroit le jour qu'il jugeroit plus commode pour cet effect. Le soldat leur ayant promis de n'y manquer, ils luy donnèrent cent escus et, bien résolu de jouer son coup, revint où il fut receu du capitaine de ce Mont et des soldats, sans aucun soupçon, puis se mit en devoir d'exécuter sa promesse. Pour donc le mettre à chef il advertit quelques jours après ces Huguenots de venir le vingt neufiesme de septembre, à huict heures du soir, jour de dimanche et de la dédicace des esglises Sainct-Michel, qu'ils montassent le long des degrez de la Fontayne Sainct-Aubert; qu'estant là au pied de l'édifice il se trouveroit en la plus basse sale de dessous le cloistre, où, se mettant dans la roue, il en esleveroit quelques-uns des leurs qui par après luy aideroient en grand silence à monter les autres. Ainsi par cet artifice, ce Mont estoit vendu. Mais ce soldat, considérant le mal dont il alloit estre cause, fut marry de sa lascheté et avertit le capitaine de tout ce qui se passoit. Iceluy luy pardonna et se résolut avec tous ses soldats et autres aydes de passer tous ces ennemys par le fil de l'espée. Quant à eux, ne sçachant le changement de volonté de cet homme, et se réjouissans de ce que le temps sembloit favoriser leur dessein, tout l'air estant ce jour-là remply d'espaisses vapeurs (comme nous voyons arriver souvent), qui empeschoit qu'on les pût veoir venant de Courteil[1] jusques sur ce rocher, ne manquèrent de se trouver au lieu assigné à l'heure prescrite. Alors le soldat, faisant semblant qu'il estoit encore pour eux, se mit dans la roue et commença de les enlever l'un après l'autre, puis deux soldats de cette place les recevoient à bras ouverts, les conduisant jusques en la sale qui est dessous le réfectoire, où ils leur faisoient boire plain un verre de vin pour leur donner bon courage, mais les menant par après dans le corps de garde, ils les tranperçoient à jour, se comportans ainsy consécutivement envers tous[2].

1. Courtils, village situé à 10 km. Ouest de Ducey.

2. *Nonagenta octo heritici, cupientes dolo abbatiam Montis capere, die dominica, vigesima*

Sourdeval, Montgomery et Chaseguey, conducteurs de cette canaille, s'emerveillans de ce qu'ils n'entendoient aucun tumulte, y en ayant desjà tant de montez, demandoient impatiemment qu'on leur jettast un religieux par les fenestres afin de connoistre par ce signe si tout alloit bien pour eux, ce qui poussa les soldats de céans, desjà tout acharnez, de tuer un prisonnier de guerre qu'ils avoient depuis quelques jours, lequel ils revestirent d'un habit de religieux, puis luy firent une couronne et le jettèrent à ces ennemys. Mais entrant en soubçon si c'estoit un religieux, Montgomery voulant sçavoir la vérité, donna le mot du guet à un de ses plus fidelles soldats et le fit monter devant luy ; estant monté au haut et ne voyant personne des siens il ne manqua de s'escrier : trahison ! trahison ! et de ce cry les ennemys prenants l'espouvante, descendirent au plus fort du rocher, se sauvèrent le mieux qu'ils purent, laissant quatre vingt dix huict soldats de leur compagnie, lesquels on enterra dans les grèves, à quinze pas des poulins. Quelques-uns qui virent cette tragédie, vivent encore, et d'autres qui sont morts nous l'ont laissé par escript »[1].

Peu de temps après, Montgommery exhala sa rage en mettant le feu au château de Pontorson que les ligueurs avaient repris. La disgrâce du gouverneur de Boissuz suivit de près le sanglant épisode du Mont-Saint-Michel. Le duc de Mercœur le remplaça par le sieur de la Chesnay-Vaulonet ou Vaulouet, gentilhomme breton, déjà gouverneur de Fougères. Celui-ci eut bientôt à repousser une nouvelle tentative des Huguenots qui, le 19 juin 1592, à une heure du matin, essayèrent de surprendre la place mais furent obligés de se retirer sans avoir remporté le moindre avantage.

La même année, Tombelaine capitula en faveur d'Henri IV. Le jour de sa reddition, le vicomte de Vire et le seigneur du Grippon furent surpris par le flot et se noyèrent en regagnant la rive. Le 27 janvier 1594, les protestants essayèrent encore, à la faveur d'une sombre nuit d'hiver, de s'introduire dans la ville. Ayant atteint le pied des remparts, ils fixèrent un pétard à la grille d'un soupirail de l'écurie des *Trois-Rois*[2] donnant

[illegible]

Folio 155 v°.

[illegible]

1. « Il y a quelques années, dit M. Le Héricher, accompagné du directeur, M. Marquet, le restaurateur de l'abbaye vandalisée pendant plus d'un demi-siècle, nous passions au pied de la Merveille, avec nos élèves de rhétorique que nous conduisons chaque été à une promenade au Mont-Saint-Michel ; il nous montra un ossuaire qu'on venait de trouver en faisant une tranchée, nous reconnûmes les compagnons de Montgommery dans ces ossements nombreux et dans ces têtes dont la plupart avaient leurs dents, et à l'endroit même désigné par Dom Huynes. »

Nous ajouterons qu'ayant fait nous-même procéder, en septembre 1900, à des fouilles importantes dans une partie du petit bois opposée à celle dont il s'agit, c'est-à-dire auprès de la Tour Claudine, nous y avons rencontré aussi quantité d'ossements fort bien conservés dans l'enveloppe de chaux vive employée à ces sépultures.

2. Cette maison était proche de l'hôtellerie du *Lion d'Or*. Abbé Desroches, t. II, p. 245.

sur les grèves, et pratiquèrent une brèche par laquelle ils pénétrèrent au nombre d'une quinzaine environ. Ils « furent vertement repoussez, et leur chef, nommé le capitaine des Courtils, demeura sur la place d'un coup d'arquebuse à croc qui luy hascha les deux jambes »[1].

Sur ces entrefaites une nouvelle catastrophe venait aggraver les transes perpétuelles au milieu desquelles s'écoulait l'existence des Montois. Le 25 mai de cette même année 1594, à deux heures après midi, la foudre tombait sur le clocher de l'église abbatiale, brûlant la flèche du dit clocher et la charpente du chœur, et réduisant en une coulée de métal les neuf cloches de la tour.



Fig. 158. — Fenêtres de l'Hôtellerie des Trois Rois, dans la partie du rempart à l'Est de la tour Béatrix.

Pour se venger de la destitution dont il avait été frappé, de Boissuzé était passé au parti huguenot. Accompagné d'un de leurs chefs, du nom de Goupigny, le 7 septembre 1595, il pénétra dans la ville par trahison, y mit tout à feu et à sang et monta jusqu'à la porte du Châtelet dont il tenta de briser la herse en y attachant un pétard. Mais il fut repoussé par la garnison abbatiale et tué quelque temps après par les habitants de la ville.

L'année suivante, le gouverneur de la Chesnay-Vaulonet étant mort, le duc de Mercœur, « par lettres de provision expédiées à Nantes, en l'an 1596 », lui donna pour successeur Jehan de la Touche, sieur de Querolland, gentilhomme breton. Cette nomination suscita des jalousies, notamment de la part du marquis de Belle-Isle, gouverneur de la Basse-Normandie pour la Ligue. Celui-ci, étant déjà gouverneur de Fougères, comme le titulaire décédé, se croyait au moins autant de droit à cette fonction que le nouveau promu. « Voulant donc débouter ledit sieur de Querolland de cette place, il vint en ce Mont le vingt deuxiesme de may la susdite année, la veille de l'Assomption[2], accompagné de cent maistres et se logea dans la ville sans faire paroistre aucun mauvais

1. Dom Louis de Camps, *Additions à l'Hist. générale*, t. II, p. 145.
2. Il y a là une erreur évidente. Le chroniqueur a voulu dire : l'Ascension.

dessein ains toute sorte de bienveillance envers le gouverneur et ceux de ce Mont. Et le lendemain, entre neuf et dix heures du matin, commença à monter avec ses gens armez pour faire monstre, disoit-il, à la garnison en qualité de gouverneur de la Basse-Normandie et aussy pour prier l'Arcange saint Michel. Mais d'autant qu'il estoit suivy de tous ses gens armez, Henry de la Touche escuyer, sieur de Campsguet, frère puisné et lieutenant du sieur Querolland en cette place, sortit du corps de garde et luy alla représenter qu'il trouva bon que tous ses gens n'entrassent armez, crainte de désordre et suivant les droits de cette place. Que néantmoins ledit sieur Marquis pourroit entrer avec ses armes et pour son respect partie de ses gens armez, pourveu qu'il luy plust en régler le nombre, ce qui fut trouvé bon et dit que six seulement le suiveroient. Lors Campsguet s'avança vers le corps de garde et Belle-Isle le suivant fut receu par le gouverneur Querolland avec tous les honneurs possibles. Cependant tous les gens du susdit marquis entroient avec leurs armes, ce que voyant, le corporal ferma la porte; de quoy s'appercevant ledit marquis, il dit au sieur Querolland qu'il désiroit que tous ses gens entrassent, qu'autrement il sortiroit. Et luy estant demandé quels des siens il désiroit faire entrer, ledit sieur Querolland fit ouvrir la porte. Ce que voyant ledit marquis fit geste de vouloir sortir et descendant jusques à la porte, mit la main à l'espée, tua le corporal et, se tournant vers le sieur Campsguet, luy fit la mesme chose. Incontinent ses gens mirent les mains aux espées et pistolets, et attaquèrent ledit sieur de Querolland, et ses gens qui ne se deffiant d'une pareille action eurent du pis en ce premier combat, et sept, outre les deux susdits, y perdirent la vie. Les autres, qui n'estoient encore que blessez, furent contraincts de se retirer. Cependant le marquis de Belle-Isle et ses gens se rendirent maistres du corps de garde, jusques à ce que ledit sieur Querolland, ayant rallié quelques-uns des siens, retourna au combat où le marquis de Belle-Isle fut tué et le sieur de Villebasse son confident, et plusieurs de ses gens blessez qui mirent les armes bas, voyant leur chef par terre. Le gouverneur Querolland fut blessé de dix huit coups tant d'espée que de pistolet »[1]. Il est probable que les traces de balles qu'on relève au pied des contreforts de l'église, à proximité de la salle des gardes, datent de cette échauffourée.

Comme les chapitres de Lisieux et de Coutances, le chapitre d'Avranches avait mis en garde au Mont-Saint-Michel, ses ornements d'église, son orfèvrerie, ses reliques et ses archives. Craignant sans doute, après les attaques successives dont l'abbaye venait d'être assaillie, que ces objets ne fussent pas plus en sûreté là qu'ailleurs, l'évêque d'Avranches, François de Péricard, les envoya reprendre et en donna reçu au gouverneur de Querolland, le 2 novembre 1596.

1. Dom Jean Huynes, t. II, p. 157, 158.

Les Huguenots ne se décourageaient pas, malgré leurs échecs réitérés. Le 2 février 1598, à minuit, ils tentèrent encore de surprendre l'abbaye par l'escalier des poulins. Mais se voyant découverts, « ils en descendirent si hâtivement qu'un d'eux s'y rompit le col et fut trouvé mort le lendemain sur les grèves »[1].

Les chefs de la Ligue faisaient successivement leur soumission. Le duc de Mercœur lui-même capitulait et entraînait, par son exemple, les officiers qui relevaient de son commandement. Le gouverneur du Mont-Saint-Michel fut du nombre et reçut, au mois d'avril 1598, des lettres d'immunités qui, enregistrées le 4 mai suivant par le parlement de Normandie, eurent pour conséquence de faire dès lors relever la ville et le monastère de l'autorité royale.



Fig. 159. — Le Goulfre [illegible]

Les moines du Mont-Saint-Michel sollicitèrent alors des tribunaux ce qu'ils n'avaient pu obtenir des procureurs de leur abbé. Deux contestations furent soumises à la juridiction compétente. Statuant sur la première, le présidial de Coutances condamna l'abbé à fournir, suivant l'usage, à l'aumônerie du couvent, une certaine quantité de froment et d'orge, et y pourvut par les prestations de cette nature, dues par la baronnie de Saint-Pair. La seconde action avait trait aux réparations devenues d'urgence extrême par suite des dégradations progressives dues au manque d'entretien, et à la réédification du clocher renversé par la foudre. Pendant que les moines usaient de toutes les ressources de la procédure en vue du triomphe de leurs justes revendications, un dernier épisode de la guerre religieuse rougissait le sol des grèves du sang du gouverneur du Mont-Saint-Michel. La mort du marquis de Belle-Isle avait allumé un désir de vengeance dans le cœur de sa femme, Antoinette d'Orléans, fille du duc de Longueville, qui rencontra l'instrument de sa haine dans un certain Nicolas le Moqueur, sieur des Vallées. Celui-ci, qui s'était présenté à

1. Dom Jean Huynes, t. II, p. 159.

Querolland comme un gentilhomme compromis dans les guerres civiles, entra bientôt dans son intimité. Il épiait depuis plus de deux ans sa victime quand, un jour du mois de septembre 1599, « le sieur de Querolland estant sorty seul de la place et monte à cheval pour aller conduire sur les grèves un gentilhomme de ses amys, ledit Le Mocqueur prit ce temps pour exécuter son dessein et, montant sur un bon cheval dudit Querolland, feignit d'aller au devant de luy. L'ayant rencontré sur les grèves, le sieur Querolland luy demanda où il alloit, il dit qu'il venoit au devant de luy et, l'ayant laissé passer deux ou trois pas devant, mit tout doucement un pistolet en la main, et s'approchant luy donna dans la teste et le tua à la veue de ceux de ce Mont, puis fit sa retraicte chez une personne de qualité ennemye dudit Querolland deffunct »[1]. Le corps du gouverneur ramené au Mont fut inhumé dans la chapelle Saint-Roc « proche de la tour de l'église ». Condamné par contumace à être roué, Nicolas le Moqueur ne fut pris que sept ans après, à Paris, et amené à Coutances, où il fut exécuté, le 6 juillet 1606. Quant à la femme du marquis de Belle-Isle, elle se repentit, entra au couvent des Feuillantines, à Toulouse, qu'elle quitta pour devenir coadjutrice de l'abbaye de Fontevrault et fonder ensuite la congrégation du Calvaire.

Le 8 septembre 1599, Henri IV nomma gouverneur du Mont Pierre de la Lucerne, sieur de Brévend, qui signala son avènement par l'arrêt qu'il obtint contre les habitants d'Ardevon pour les forcer à faire le guet aux portes du Mont-Saint-Michel.

En 1605, le procès que les religieux avaient intenté à leur abbé pour le contraindre à faire les travaux nécessaires à l'entretien des bâtiments du monastère, fut définitivement jugé par le Parlement de Normandie, qui reconnut la légitimité des réclamations des moines. L'arrêt ordonna qu'en raison de l'état de ruine des édifices complètement abandonnés, un commissaire serait nommé pour venir y faire travailler aux frais de l'abbé sur la mense duquel serait prélevée une somme annuelle de 1200 écus. Le cardinal de Joyeuse, à qui cette circonstance révéla sans doute, de la part de ses procureurs, des négligences administratives qu'il ignorait, s'empressa d'ordonner l'accomplissement des décisions de la justice. Son fondé de pouvoir était alors le gouverneur du Mont, Pierre de la Lucerne, qui avait pour adjoint, Jean de Surtainville, sieur de Lancelot, fermier de la baronnie d'Ardevon. Tous deux furent chargés de présider à l'exécution des travaux. Ils firent réparer trois des premiers piliers de l'église à l'Ouest et y apposèrent leurs armes à côté de celles de l'abbé et du prieur claustral. Ils décidèrent ensuite la reconstruction du clocher dans lequel, en 1609, ils placèrent quatre nouvelles cloches venant s'ajouter à celle qu'avait donnée, en 1598, Julien de la Touche de Querolland.

1. Dom Jean Huynes, t. II, p. 140.

La paix régna dès lors entre le monastère et son abbé jusqu'en 1614, date à laquelle un dernier litige surgit au sujet du droit à la nomination d'un titulaire à la cure de Macey. Saisi du différend, le grand conseil décida que la nomination aux prieurés appartenait incontestablement à l'abbé, mais qu'il devait être pourvu aux cures en chapitre où l'abbé pouvait prendre part au vote ou se faire représenter par son vicaire.

L'abbé cardinal François de Joyeuse mourut à Avignon, le 25 août 1615. Il fut inhumé à Pontoise, dans l'église des Jésuites, élevée par ses libéralités qui furent grandes, dit-on[1], en dehors du Mont-Saint-Michel qu'il eut le tort d'abandonner trop aveuglément à la gestion de ses mandataires. Les anciens manuscrits rapportent la malchance qui le poursuivit dans presque tous ses bénéfices, qui furent successivement ravagés par l'incendie; et l'un de ces écrits achève sa vie par ces mots pleins de désespérance et de malédiction : « Vae, vae, vae! »

II

DE LOUIS XIII A LA RÉVOLUTION

Henri de Lorraine, duc de Guise (1615-1641). — Ruzé d'Effiat (1641-1645). — Jacques de Souvré (1644-1670). — Etienne Texier d'Hautefeuille (1670-1705). — Karq de Bebambourg (1705-1719). — Charles-Maurice de Broglie (1721-1766). — Etienne-Charles de Loménie de Brienne (1766-1769). — Louis-Joseph de Montmorency-Laval (1788).

Henri II de Lorraine, cinquième duc de Guise (1615-1641[2]). — Celui-ci n'avait qu'un an quatre mois et dix-neuf jours quand la faveur royale lui conféra la commende abbatiale du Mont-Saint-Michel. Fils de Charles de Lorraine[3], duc de Guise, et de Henriette-Catherine de Joyeuse, fille de Henri, duc de Joyeuse et comte du Bouchage, le nouvel abbé se trouvait être, par sa mère, petit-neveu du précédent. La consécration de ce choix d'un enfant en bas âge rencontra de grandes difficultés de la part

1. Dom Louis de Camps dit avec amertume : « Ses œuvres, auxquelles il emploia plus de 200000 escus seroient plus à louer s'il les avoit faits de son patrimoine et qu'il n'eut pas, pour ainsy dire, descouvert saint Pierre pour couvrir saint Paul, veu que de ce seul monastère pendant sa commende on luy a porté dans ses coffres pour le moins pareille somme. »

2. Les prieurs étant dès lors les véritables supérieurs du monastère, il nous a paru intéressant de les nommer avec indication de la date de leur entrée en fonctions. Voici la liste des prieurs qui exercèrent sous la prélature d'Henri de Lorraine : Dom Charles de Malleville, 1625; Dom Placide de Sarcus, 1624; Dom Bède de Fiesque, 1628; Dom Michel Piron, 1655; Dom Bernard Jenardac, 1658.

3. Charles de Lorraine était fils du « Balafré ». Il avait été emprisonné à la mort de son père et s'était échappé en 1591. Rallié à Henri IV en 1594, il avait été nommé gouverneur de Provence.

du pape Paul V. Pour les lever, le duc de Guise sollicita et obtint du Saint-Siège que le R. P. Pierre de Bérulle[1], supérieur général de l'Oratoire, fût chargé de la mission d'administrer le monastère au profit du jeune Henri jusqu'à ce que celui-ci fût en âge de prendre personnellement en mains le gouvernement abbatial. Pierre de Bérulle n'avait accepté cette charge que pour être agréable au duc ; mais n'y pouvant vacquer personnellement, il envoya un de ses prêtres oratoriens du nom de P. Jacques Gastaud, docteur en théologie, avec sa procuration pour gérer à sa place en qualité de sous-vicaire et de procureur général. Dès son arrivée, ce dernier fut frappé du désordre dans lequel était tombée l'abbaye avec ses bâtiments délabrés et sa vie religieuse qui, par son relâchement, était devenue un objet de scandale pour les pèlerins. Le prieur claustral étant mort le 30 novembre 1617, Jacques Gastaud profita de cette vacance pour demander aux moines de consentir à ce que deux religieux étrangers au couvent fussent appelés à y venir, l'un en remplacement du prieur défunt et l'autre comme maître des novices. Les religieux s'y opposèrent, attribuant l'irrégularité de leur vie à l'état lamentable dans lequel les commendataires avaient laissé tomber les bâtiments du monastère et promettant de s'efforcer de revenir à la régularité s'il y était remédié. Dépourvu d'autorité spirituelle sur les religieux, puisque l'attribution de la commende à l'abbé dont il était le mandataire était limitée à la gestion des biens temporels, Jacques Gastaud commença par faire établir par l'architecte du duc de Guise, qu'il avait amené avec lui, l'état des réparations à exécuter à l'église et aux bâtiments du monastère et qui s'éleva à 30000 écus sans compter les dépenses à faire à la sacristie. Puis il s'en retourna à Paris en passant par Fécamp, dont l'abbaye appartenait également à Henri de Lorraine. Il fit son rapport d'abord à son supérieur direct, Pierre de Bérulle, puis au duc de Guise, et conclut finalement à la nécessité d'envoyer un homme expert qui prît soin de faire réparer les constructions abbatiales et de veiller sur toutes les propriétés du monastère.

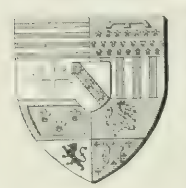

Fig. 160. — Armoiries d'Henri de Lorraine, duc de Guise.


Fig. 161. — Sceau d'Henri de Lorraine[2].

1. Pierre de Bérulle appartenait par sa mère à la famille Séguier. Il devint lui-même cardinal en 1627. Voir : Nourrisson, *Le cardinal de Bérulle, sa vie et ses écrits*. Paris, 1856, 2e éd., in-12.

2. Arch. Nat., Normandie, 2828.

Le sceau d'Henri de Lorraine portait un écu aux armes de Lorraine, couronné, timbré d'une crosse. Cachet ovale de 20 mm. Archives de la Manche, abbaye du Mont-Saint-Michel, apposé à un écrit donnant « licence aux religieux du Mont-Saint-Michel d'employer tels médecin, apothicaire, chirurgien que bon leur semblerait ». Janvier 1629. G. Demay, *Inventaire des sceaux de la Normandie*, p. 315, nº 2828.

La partie Sud des constructions élevées à l'Ouest par Robert de Torigni menaçant ruine, on se hâta de les soustraire à un écroulement imminent en élevant d'urgence l'immense contrefort qu'on y voit et sur lequel figurent les armes de Lorraine. Ce travail était terminé dès 1618. Six mois après le rapport du P. Gastaud sur la situation morale du monastère, la duchesse de Guise, mère de l'abbé, redoutant les conséquences de cet état de choses scandaleux pour le renom de la commende abbatiale de son fils, pria un sieur Mareschal, avocat au parlement, qui avait l'occasion d'aller à Mortain pour certaines affaires, de poursuivre sa route jusqu'au Mont-Saint-Michel afin d'exprimer aux religieux son désir de voir tout rentrer dans l'ordre et de les prier instamment de permettre qu'un religieux du dehors vînt se mettre à leur tête en qualité de prieur claustral. L'éloquence de ce messager eut raison de la résistance des moines qui consentirent à ce qu'on leur donnât un prieur d'un autre monastère, à la seule condition « qu'il ne pourroit rien innover des status et constitutions qu'on praticquoit ceans[1] ». Informé de cette acceptation, Jacques Gastaud demanda à dom Laurent Bénard, docteur en Sorbonne et prieur du collège de Cluny à Paris, de lui trouver dans ses monastères un religieux à qui pût être confiée cette charge. Après y avoir mûrement réfléchi, ce dernier proposa dom Noël Georges, prieur de Saint-Florent près Saumur, qui, désireux de se perfectionner dans la règle, était entré chez les pères de la congrégation « ditte du depvoir Sainct-Maur », mais en était sorti pour raison de santé. Présenté à l'abbé, Noël Georges fut accueilli et envoyé aussitôt au Mont-Saint-Michel, où il fut installé le 8 mai 1618 par Henri de Boyvin,

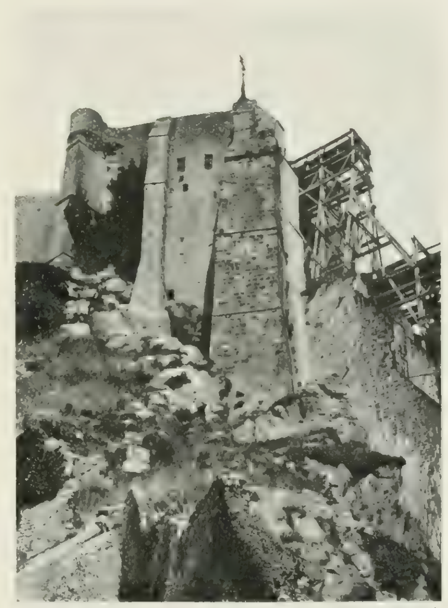


Fig. 162. — Vue des substructions de l'Ouest. Gros contrefort exécuté en 1618, sous la prélature d'Henri de Lorraine.

1. Dom Jean Huynes, t. II, p. 191.

évêque *in partibus* de Tarse, neveu et coadjuteur de François de Péricard, évêque d'Avranches. Il s'efforça aussitôt d'étudier le caractère de ses religieux ; et en ayant distingué deux plus capables que les autres, il les envoya à Paris continuer leurs études au collège de Cluny. Mais il se trouva bientôt aux prises avec de grandes difficultés. Jugeant abusives certaines coutumes du monastère, il se voyait dans l'impossibilité de les réformer dans les conditions où s'exerçait son autorité prieuriale. D'autre part, les agents du duc de Guise ne se hâtaient pas de mettre à exécution les réparations projetées. En présence de cette situation, la duchesse de Guise envoya au Mont Dom Anselme Rolle, religieux de la congrégation de Saint-Maur, pour examiner si le monastère montois se prêterait à une transformation suivant les règlements de cette congrégation. Dom Rolle vint au Mont, s'informa, et intrigua beaucoup par son silence les moines qui se demandèrent si le prieur Georges méditait de modifier leurs statuts ou si la congrégation de Saint-Maur, sur laquelle ils n'avaient que de très vagues données, cherchait à s'introduire à leur place. Rassurés par leur prieur, ils ne pensèrent plus à rien quand Dom Rolle fut parti.

Cependant, Dom Georges se rendit à Paris où il rappela au conseil de l'abbé que les derniers commendataires avaient toujours versé à la mense conventuelle une allocation de 10000 livres, qu'il priait cette assemblée de vouloir bien continuer de payer. Le conseil déclara qu'il refuserait si la communauté ne commençait pas elle-même par se soumettre à une observance rigoureuse de la règle de Saint-Benoît. De retour au milieu de ses religieux, le prieur leur conseilla de recourir à la juridiction du Parlement de Rouen. Sur ces entrefaites, le Souverain Pontife retirait à Pierre de Bérulle l'administration des bénéfices d'Henri de Lorraine et désignait comme vicaire général du jeune prince, Claude de Rets, comte et chanoine de Saint-Jean de Lyon, qui devint plus tard archevêque d'Héraclée et finalement de Narbonne. Ce dernier vint au Mont, donna des ordres pour faire les réparations prévues, acheter les ornements d'église et tout ce qui était nécessaire. On refit le lambris sous la charpente de la nef ; il fut terminé en 1619[1] et reçut les armoiries d'Henri de Lorraine dans le voisinage de l'entrée, c'est-à-dire dans l'une des travées aujourd'hui disparues. Ayant remarqué la mésintelligence qui existait entre les moines et le prieur, Claude de Rets profita de ce que la période triennale des fonctions de ce dernier allait expirer pour lui signifier son congé, que le titulaire accueillit du reste avec joie. Il fut remplacé par Henri du Pont, jeune moine

1. Le 10 mai de cette même année, vers huit heures du soir, un épouvantable tremblement de terre secoua le Mont Saint-Michel. Il n'y eut pas d'accidents et les habitants en furent quittes pour la peur.

Le 25 juin suivant, un sieur de Lys, exempt des gardes de Louis XIII, vint au Mont, se rendant à Pontorson avec 4 soldats pour signifier à Montgommery d'avoir à quitter le château, qui devait être rasé par ordre du roi. (Dom Th. Le Roy, t. II, p. 122-123.)

de vingt-deux ou vingt-trois ans, un de ceux envoyés par Noël Georges à Paris au collège de Cluny, qui sollicita aussitôt du Conseil de l'abbé l'autorisation de prendre au dehors quelques religieux décidés à observer avec lui l'austérité de la règle. Ordonné prêtre à vingt-trois ans, il choisit trois religieux distingués par leurs mérites, et vint au Mont accompagné de l'un d'eux, Mathieu Fery, moine profès de Saint-Evroult en Normandie. Il y fut suivi de près par Gilles Lecoq, religieux de Saint-Germain-des-Prés, et par Claude Leroy qui avait pris l'habit dans un monastère de Picardie. Tous quatre furent bien accueillis, mais connurent bientôt les difficultés que les passions devaient opposer à leurs projets de réformation. Impuissant à triompher des habitudes perverses qui se donnaient libre cours chez les moines, Henri du Pont céda bientôt lui-même à l'entraînement des séductions mondaines.



Fig. 165. — Sceau de l'abbaye, sur un acte du XVII[e] siècle[1].

Ce fut alors qu'au mois de septembre 1622, le Conseil de l'abbé, ayant envoyé au Mont messire Jean-Baptiste de Barcillon, docteur en théologie et vicaire général d'Henri de Lorraine, sous prétexte de traiter de quelques points du temporel, Dom Gilles Lecoq et Dom Mathieu Fery prévinrent les intentions du délégué de l'abbé en le priant d'employer son influence sur l'esprit de leurs frères en vue de l'introduction de religieux de la congrégation de Saint-Maur. La proposition, hasardée devant le chapitre, ne souleva, au grand étonnement du mandataire de l'abbé, qu'une discussion relative à une indemnité aux anciens moines. Elle fut rapidement réglée par l'attribution d'une pension de 400 livres aux Bénédictins dont les noms suivent : Henri du Pont, grand prieur; Louis de Matthan, sous-prieur et trésorier; Guillaume Le Chastellier; Olivier Barbe, infirmier; Gilles de la Croix, aumônier; Jacques Lanceneur, Nicolas de la Motte, prieur de Tombelaine, Denis Goguier, archidiacre; Jean le Chevalier, prieur de Chausey; Michel Legros, Jacques de la Croix, Claude Leroy, Gilles Le Coq, Mathieu Fery. Quant aux frères, Richard Téroulde, François Giroult et Jean de la Hache, ils ne devaient toucher que 250 livres jusqu'à ce qu'ils aient reçu la prêtrise. L'acte en fut aussitôt dressé et expédié à Paris au duc de Guise avec le Conseil duquel la congrégation de Saint-Maur, représentée par Dom Martin Tesnière, prieur de la Sainte-Trinité de Vendôme et visiteur des monastères d'Aquitaine, Anselme Rolle,

1. *Arch. Nat. Norm.*, 2694.

prieur de Saint-Pierre de Corbie, et Charles de Malleville, arrêta les stipulations du concordat d'installation. La principale fut une mense annuelle de 10000 livres, exempte de toute charge autre que les pensions des anciens moines. Les revenus de la baronnie d'Ardevon furent abandonnés aux moines en déduction de 5599 livres. Les RR. PP. Tesnières, Bolle et Malleville s'assemblèrent ensuite au monastère des Blancs-Manteaux pour délibérer sur les religieux à envoyer au Mont, et arrêtèrent la composition du nouveau personnel comme il suit : Dom Charles de Malleville, prieur; Dom Michel Pirou et Dom Philbert Cotelle, prêtres; les frères Joseph de la Rondie, Fiacre Belet, Mathurin de la Haye, Bernard Audibert, Étienne Legrand, Benoît de Beaurepère, Maur Gavot ou de Saint-Fiacre et Bède de Fiesque, non encore prêtres, avec frère Daniel Barbe, convers. Ils quittèrent tous leurs monastères respectifs et se réunirent à Avranches, où ils apprirent que l'évêque, François de Péricard, revenait de Rouen. Ils envoyèrent un prêtre, le sieur de Gicourt, l'avertir de leur présence et le saluer à son château du Parc où il était rendu quatre heures après leur arrivée dans Avranches. L'évêque les fit prier par leur envoyé d'ajourner au lendemain leur entrée à l'abbaye où il désirait les accompagner afin de les y installer lui-même. Le lendemain, jeudi 27 octobre 1622, ils s'acheminèrent deux par deux vers le Mont, où l'évêque, à cheval, et sa suite les précédèrent. Ils furent accueillis avec faveur par la population et par les moines eux-mêmes. Mais l'état de délabrement des lieux réguliers au Nord de l'église ne leur permit pas de s'y loger et les força de s'établir provisoirement dans les bâtiments abbatiaux[1]. Ils firent leur réfectoire de la petite chapelle Sainte-Catherine.



Fig. 164. — Armoiries de la Congrégation de Saint-Maur.

Avant de procéder aux réparations pourtant si urgentes, les nouveaux occupants songèrent à rendre agréable le séjour du cloître. A cet effet, ils remplirent de terre l'aire centrale couverte en plomb et y plantèrent des arbustes et des fleurs. Les moines eux-mêmes travaillèrent à ce jardinage avec les ouvriers de l'agent abbatial, Pierre Béraud sieur de Brouhé[2]. Comme il fallait s'y attendre, l'humidité attaqua profondément le plomb qui finit par laisser traverser les eaux pluviales. Pour soustraire à ce péril les voûtes de la salle des Chevaliers, on dut, en 1676, enlever toute cette terre qu'il n'eût jamais fallu y déposer. Le sieur de Brouhé fit encore confectionner en cette année 1625, divers objets accessoires du culte en refon-

1. Voir Dom Jean Huynes, t. II, p. 197, et Dom Th. Le Roy, t. I, p. 59 et t. II, p. 142. Curieuse coïncidence : On fit la remarque que, au jour et à l'heure même où les Bénédictins de l'ordre de Saint-Maur prenaient possession de l'abbaye, le duc de Guise, principal auteur de cette réforme, triomphait sur mer des rebelles rochellois.

2. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 145.

dant des pièces d'argenterie inutilisées dans la trésorerie[1]. Tels furent un calice avec sa patène, une lampe d'argent de moyenne grandeur avec ses chaînes de suspension, et un encensoir d'argent avec sa manucule. Toutes ces pièces portèrent les armoiries de l'abbé Henri de Lorraine.

Le prieur Charles de Malleville institua, le 16 mai 1624, la confrérie du Rosaire dans la chapelle Notre-Dame-du-Circuit qui prit alors le nom de Notre-Dame-du-Rosaire. Nommé, au mois de septembre de la même année, prieur du collège de Cluny, il revint à Paris et eut pour successeur au Mont Dom Placide de Sarcus, qui développa les propriétés de l'abbaye et fit exécuter d'importants travaux. Dans le courant de l'année suivante, Mlle de Montpensier, sœur utérine de l'abbé Henri de Lorraine, vint en pèlerinage au Mont-Saint-Michel et fit don à l'abbaye d'une « chasuble de drap d'or brocatel, avec l'orfraiz en broderie et un saint Michel sur le tout de la croix de derrière... ». Cette magnifique pièce était accompagnée de l'étole et du manipule de même drap, d'un voile rouge, d'une bourse et d'une palle d'étoffe richement brodée. Le tout avait coûté 2400 livres tournois à sa donatrice.



Phot. Le Bastard.

Fig. 165. — Écussons sur une maison de la ville.

Cependant le gouverneur du Mont était encore le successeur de l'infortuné Querolland, Pierre de la Lucerne, sieur de Brevant, qui, dans son zèle pour assurer la sûreté de la place, avait fait condamner par le Parlement de Rouen les paroissiens d'Ardevon qui refusaient de venir faire le guet au Mont-Saint-Michel. Il avait sollicité et obtenu du roi que son fils Richard lui succédât dans sa charge. Il mourut au commencement de 1626 et Richard de la Lucerne vint prendre, vers le mois de mai, le commandement de la forteresse, qu'il devait occuper pendant dix ans, à la satisfaction des religieux et des habitants de la ville[2].

Pour remédier à l'éloignement des moulins à eau et au mauvais état des moulins à chevaux, Dom Placide de Sarcus avait entrepris, dès son arrivée au Mont, la construction d'un moulin à vent sur la tour Gabriel. En 1627, cet ouvrage était terminé[3]. Il fit faire, en 1628, d'importantes répa-

1. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 150.
2. Dom Jean Huynes, t. II, p. 141, 142.
3. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 162.

rations au manoir d'Ardevon[1]. L'état inquiétant de l'arc-doubleau et de la pile Nord-Est supportant la face Nord de la tour centrale détermina la construction d'un mur bouchant toute l'arcade[2]. On sépara ainsi de l'église proprement dite, le transept Nord, dont on fit une sacristie pourvue d'un lambris et d'armoires pour renfermer les ornements et les vêtements sacerdotaux. On opéra en même temps un rejointoiement général à la chaux de toutes les maçonneries intérieures. Ces réparations s'effectuèrent d'après les ordres du prieur Dom Placide de Sarcus, sur les ressources fournies par le sieur de Brouhé, agent de l'abbé Henri de Lorraine.

L'administration de ce prieur fut marquée par un différend entre l'abbaye et les chanoines d'Avranches au sujet de la dîme de Brée-en-Tanis, et par un conflit plus sérieux avec l'évêque François Péricard, aux prétentions tutélaires duquel Dom P. de Sarcus opposa les anciens privilèges de la communauté et une bulle confirmative de ses droits délivrée par le Saint-Siège le 21 mai 1628[3]. Les talents administratifs dont ce prieur fit preuve dans ces circonstances et dans le concordat qu'il établit, au nom de sa congrégation, avec les moines de Saint-Mélaine-lès-Rennes[4] le signalèrent à ses supérieurs pour de plus hautes dignités : il fut remplacé cette même année par Dom Bède de Fiesque, l'un des religieux fondateurs de la réforme en l'abbaye montoise, devenu dans l'intervalle prieur initiateur de la même réforme dans le monastère de Saint-Melaine. D'importants travaux furent exécutés dans les constructions et dépendances abbatiales durant les cinq années de l'administration de ce prieur. Indépendamment de la reconstruction de la chapelle de la Madeleine à la Rive d'Ardevon par les soins de Dom Gilles Lecocq, ancien religieux de l'abbaye[5], ce fut en cette année 1629, et le 25 septembre, que les moines de la congrégation de Saint-Maur et leurs « anciens » prirent possession des locaux réguliers nouvellement aménagés suivant leurs besoins ou leurs goûts dans les bâtiments de la Merveille. Le réfectoire du XIII[e] siècle, odieusement mutilé dans ses parois intérieures, leur fournit deux étages de cellules planchéiées. Dans la salle au-dessous qui, à leur arrivée, ne servait que d'atelier aux plombiers chargés des réparations aux couvertures, ils disposèrent leur réfectoire avec cuisine attenante au moyen d'un mur délimitant un espace suffisant en avant des deux grandes cheminées. De la chapelle voisine, dédiée jadis à sainte Madeleine, ils firent l'hôtellerie en la planchéiant et en y construisant une cheminée. Pour faire communiquer le réfectoire avec le dortoir, le cloître et l'église, le sieur de Brouhé, ordonnateur de tous ces ouvrages pour le compte de l'abbé Henri de Lor-

1. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 165.
2. *Ibid.*, p. 165, 166.
3. *Ibid.*, p. 164.
4. *Ibid.*, p. 163.
5. *Ibid.*, p. 172.

raine, fit établir l'escalier et percer la voûte de la salle qui précédait l'ancienne salle des hôtes ainsi transformée[1]. Des bancs à dossiers, une chaire de lecteur dans le nouveau réfectoire, des conduites d'eau partout où besoin était, des portes et croisées où il en manquait, complétèrent définitivement cette nouvelle installation. En même temps, avec l'assentiment du couvent, le sieur de Brouhé supprima la chapelle des Trente cierges, dont la statue de la Vierge fut transportée sur l'autel de Notre-Dame-sous-Terre[2]; il fit encore placer entre le chœur et le transept, la grille que Gabriel du Puy avait donnée à la chapelle Saint-Jean[3]. Toutes ces dépenses s'élevèrent à plus de 20000 livres tournois.

Sur ces entrefaites, les rapports se tendirent entre l'abbaye et l'évêché. Henri de Boyvin, coadjuteur de l'évêque d'Avranches, avait commencé une tournée diocésaine par le Mont-Saint-Michel. Il arriva le 25 mai 1650, vers midi, à l'abbaye où on l'avait attendu jusqu'à dix heures. Les moines prenaient leur repas dans leur nouveau réfectoire. Le prélat monta au logis abbatial où il fut reçu avec le cérémonial d'usage. Puis tous les religieux se réunirent sur le Saut-Gaultier pour le conduire à l'autel et de là, au chapitre qui se tenait alors dans la sacristie aménagée dans le transept Nord[4]. Le soir, au souper auquel prirent part le prieur, le grand pénitencier et le curé de l'église paroissiale de Saint-Pierre du Mont, une discussion s'éleva. Le coadjuteur ayant manifesté l'intention d'aller le lendemain visiter l'église d'Ardevon, le prieur lui fit observer que l'évêque ne saurait s'ouvrir les portes de cette église sans se fermer celles de l'église abbatiale que les privilèges de la congrégation bénédictine affranchissaient de la surveillance et de la juridiction épiscopales. Le prélat n'insista pas davantage. Mais quand François de Péricard fut informé de l'incident, il se rendit au Mont pour sanctionner la conduite de son coadjuteur par une affirmation réitérée de ses prétentions. Aux oppositions du prieur il répondit en le suspendant de ses fonctions et en nommant à sa place le prieur des anciens religieux, Henri du Pont, qui s'était attiré les bonnes grâces de l'évêque en lui signalant quelques modifications apportées aux reliques par son collègue. Devant l'illégalité flagrante de la mesure qui le frappait, Dom Bède de Fiesque se contenta de déclarer à François de Péricard qu'à l'avenir le monastère lui serait fermé. Et en effet, depuis lors, ni cet évêque, ni aucun de ses successeurs sur le siège épiscopal d'Avranches, ne renouvelèrent cette tentative de mainmise sur l'abbaye qui n'avait cessé de défendre jalousement son autonomie.

1. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 173.
2. *Ibid.*, p. 174.
3. *Ibid.*, p. 176.
4. *Ibid.*, p. 178 et suivantes.

Le 2 juin 1631, Henri de Bourbon, prince de Condé, arriva inopinément au Mont-Saint-Michel entre 3 et 4 heures, avec une quinzaine de cavaliers. Il descendit à l'hôtellerie de la Lycorne, où le prieur Dom Bède alla avec un de ses religieux le saluer et lui demander l'heure à laquelle il devait se rendre à l'abbaye. Il y monta quelques instants après. Il fut reçu solennellement par les religieux au bas de la nef, conduit à l'autel où il fit ses dévotions sur un prie-Dieu disposé pour la circonstance, et au trésor où on lui montra les reliques. Le prieur lui fit visiter tout le monastère et ne le quitta qu'à la salle des gardes où le prince lui demanda de l'eau et du cidre. Le prieur s'empressa de les lui faire apporter et lui envoya, en outre, du vin et une douzaine de petits pains blancs, que deux moines portèrent à l'hôtellerie de la Lycorne. Le prince manifesta le désir d'entendre, le lendemain, la messe de très bon matin. En effet, il se présenta à une heure trois quarts à la salle des gardes, et monta entendre la messe de son aumônier, à l'église « où les RR. PP. prieur et soubs-prieur, le rencontrèrent allant au devant de luy ». Puis il redescendit, sans permettre qu'on l'accompagnât au delà de la salle des Gardes, et partit aussitôt à cheval pour Saint-Malo[1].

Au mois de juillet suivant, le R. P. Dom Grégoire Tarisse, supérieur général de la Congrégation de Saint-Maur, vint visiter le monastère. Il semblerait qu'il existât une corrélation entre cette visite et un acte du 13 du même mois, où les moines reconnaissent que les bâtiments et lieux réguliers sont en bon état, et, « attendu les grandes deppenses qu'a faict en iceux le seigneur abbé, luy relaissent la somme de 3600 livres portées par le Concordat à la charge qu'on fera les réparations et entretiendra les bastiments de ce qui leur conviendra estre nécessaire »[2].

Cependant en vertu du principe adopté par la Congrégation, le prieur ne devait plus rester longtemps à la tête du monastère. Dom Bède de Fiesque fut élu prieur de l'abbaye de Saint-Serge-lez-Angers et remplacé par Dom Michel Pirou, du diocèse de Rouen, prieur de Saint-Sauveur de Redon, qui arriva au Mont, le 29 mai 1633. Peu de temps après son arrivée, le chapitre général décida que le prieur jouirait de la dignité d'archidiacre d'Ardevon, attachée à la dignité d'abbé du Mont-Saint-Michel. Dès le commencement de ce priorat, on relève quelques faits notables et plusieurs travaux intéressants[3]. C'est d'abord, dès le mois de mars 1633, l'achèvement de la couverture en ardoises du cloître et du collatéral Sud de l'église, depuis la tour dite alors de l'Horloge jusqu'au transept Sud. Ces couvertures étaient précédemment de plomb et le bas-côté[4] était, paraît-il,

1. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 184.

2. *Ibid.*, p. 189.

3. Rappelons que la Croix des Grèves a été à découvert pendant huit jours du mois de février 1633.

4. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 208.





LE MONT-S



SUD, EN 1875.



couvert en terrasse. C'est ensuite l'établissement d'une sacristie à l'usage des prêtres séculiers auprès de la Salle de réunion des moines ; et enfin la refonte de deux cloches nommées l'une Benoîte et l'autre Catherine. Cette opération eut lieu dans des fourneaux construits dans la Salle basse à l'Est du bâtiment de la Merveille. « En 1654, le Saint Cyboire et le Soleil pour mettre le corps de Nostre Seigneur en repos, l'un et l'aultre se montant par vis sur un mesme pied, furent faicts par les soins des RR. PP. de la Congrégation et aux deppends de M. de Guyse, abbé »[1]. En cette année 1654, le 28 février, l'évêque d'Avranches, François de Péricard, vint faire ses dévotions devant l'autel de l'Archange[2]. Il passa deux jours dans l'abbaye où il fut couché dans la chambre des hôtes et traité aux dépens des moines. Enhardi sans doute par ce bon accueil, il n'hésita plus, l'année suivante, à s'inviter avec tout son clergé. Mais les moines n'avaient pas oublié la réception dont ils avaient été l'objet récemment, quand ils étaient venus prendre part à des prières publiques dans la cathédrale d'Avranches : après la messe, ni l'évêque, ni les chanoines ne les avaient invités à prendre leur repas avec eux, et ils en avaient été réduits à manger en plein air des vivres qu'ils avaient dû se procurer. Après en avoir délibéré, ils firent savoir à l'évêque que seul il serait reçu aux frais du monastère. Le prélat, n'ayant pas accepté cette restriction, déclara qu'il prendrait son repas à ses frais entouré de son chapitre dans le logis abbatial. Cet incident mit fin à la coutume des processions qui se faisaient chaque année à Avranches depuis six siècles avec les reliques de saint Aubert et de sainte Pience.

L'année 1656 fut féconde en événements divers[3]. Nous signalerons d'abord, en date du 5 mars, la visite du Mont par l'archevêque de Bordeaux, Henri d'Escoubleau de Sourdis, abbé de Saint-Jouin-des-Marnes et de douze ou quinze autres abbayes et prieurés importants. Ce prélat arriva avec une douzaine de chevaux et refusa de quitter ses armes comme c'était l'usage. Comme on lui objectait que, cinq ans auparavant, le prince de Condé n'avait fait aucune difficulté pour déposer les siennes, il répondit « qu'il estoit plus que Monsieur le Prince » et s'en alla[4]. On trouve, à la date du 7 juin, un procès-verbal fait à la requête de Richard de la Lucerne, gouverneur du Mont, par le lieutenant général du bailli du

1. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 211. Cet ostensoir a été fait avec de vieilles pièces d'orfèvrerie « inutilles et avec la bouette aux sainctes hosties sacrées qui se gardoit autrefois dans une custode suspendue, avec une poulie, au grand autel. »

2. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 209.

3. Voir Dom Th. Le Roy, p. 218 et suivantes. Cette année 1656, Dom Michel Piron fit construire au manoir d'Ardevon un pressoir à cidre et un colombier.

4. Il s'agit du fameux prélat, d'abord évêque de Maillezais, puis de Bordeaux, qui avait fait preuve d'étonnantes aptitudes militaires au siège de La Rochelle (1628) et dans la campagne du Piémont (1629). Sourdis, qui avait eu un moment toute la confiance du cardinal de Richelieu, s'attira de nombreuses inimitiés. Il finit par s'aliéner le secrétaire d'État Sublet des Noyers et le cardinal lui-même, et dut se retirer dans son diocèse.

Cotentin au siège d'Avranches, et en présence du procureur du roi, pour décrire et estimer les réparations très importantes à faire dans la ville du Mont-Saint-Michel couverte de ruines. Une requête y est jointe, sollicitant l'envoi d'un commissaire chargé de faire procéder à ces réparations. Le 1er août, ledit Richard de la Lucerne meurt et est enterré le lendemain dans la chapelle Notre-Dame dont les murs reçoivent « ses armoiries et une ceinture de deuil »[1]. Le 7 du même mois, une tempête et un orage épouvantables éclatèrent, accompagnés de grêlons de la grosseur d'une noix, voire même, quelques-uns, du volume d'un œuf. Après la tourmente on trouva à marée basse un énorme poisson échoué entre le Mont et Tombelaine. Les uns lui donnèrent le nom de *chaudon* et les autres de *balineau* ou petite baleine[2]. Un bénédictin, qui avait assisté à la dissection de ce poisson, affirma à Dom Th. Le Roy, qui le rapporte, « qu'il y en eut assez pour charger plus de quinze charrettes ». Dix jours après, on trouva encore sur les grèves deux esturgeons, de plus de trois mètres de longueur. Au mois de septembre, Louis XIII conférait le gouvernement de la ville et du château du Mont-Saint-Michel, à Henri de Briqueville, marquis de la Lucerne et d'Amanville, retenu alors en Picardie où il faisait la guerre aux Espagnols. Son père vint en son nom, le 28 du mois, prendre possession de la place, et mit comme lieutenant le sieur du Laurier. Lui-même se rendit en personne au Mont, le 18 janvier 1637, et y passa trois ou quatre jours. Il confirma le sieur du Laurier dans ses fonctions et ajouta huit hommes aux neuf soldats dont se composait ordinairement la garnison.

Revenons aux événements de l'année 1636. Le 4 octobre, le R. P. Dom Michel Pirou, ayant déjà accompli une période de trois années dans la charge de prieur, fut relevé de ses fonctions et nommé visiteur de la province de Bourgogne ; il eut pour successeur le R. P. Dom Bernard Jeuardac, précédemment procureur général de la Congrégation à Paris, lequel ne prit possession que le 22 février de l'année suivante. Enfin le 17 novembre de cette même année 1637, la mer fut tellement grosse qu'elle pénétra, dit Dom Th. Le Roy[3], dans le corps de garde des bourgeois, « rompit la grosse barre de la porte des fenils et fit un grand trou à la muraille ».

Au commencement du mois de mai 1637, l'office divin avait été transféré, du chœur à la chapelle Notre-Dame du Circuit. On réparait, par les soins de Henri du Pont, prieur des Anciens, le pilier supportant l'angle Sud-Ouest de la tour du clocher central, « lequel pilier, dit le chroniqueur, manquoit par le fondement et attiroit la voulte de la croisée du costé du septentrion à luy comme aussy lad. voulte du clocher. C'est pourquoy

1. Litre peinte sur les parois des murs.
2. On dit aujourd'hui *baleineau*.
3. T. II, p. 226.

on y fit cet empattement qui s'y voit encore maintenant et la muraille à costé dans laquelle l'huys et porte est comprise pour aller de la croisée du midy dans le bas de la nef... sur laquelle porte il y a une croix de Lorraine.... On prit de la pierre du rocher pour faire lad. réparation »[1]. Le 22 octobre suivant on apportait de Paris un tableau que Charles de Gonzague, duc de Nevers, avait promis de donner au sanctuaire de Saint-Michel quand il y était venu en pèlerinage treize ans auparavant. Le duc avait fait marché avec un artiste peintre, moyennant 1200 livres tournois, sur lesquelles il en avait payé d'avance sept cents. Mais il mourut avant



Phot. Ch. Besnard

FIG. 166. — Vue de la Merveille, prise de la flèche de l'église abbatiale (août 1909).

que le tableau fût terminé et les religieux durent verser les cinq cents livres restant à payer pour entrer en possession de cette œuvre d'art. Ce tableau était « long de 12 pieds et large de 14 ». Il représentait la chute des Anges et portait les armoiries du donateur.

Le 10 mars 1658, le sieur de Brouhé mourait[2], en désignant comme exécuteur testamentaire le prieur Dom Bernard Jeuardac qui, en vertu de cette mission, apporta de la chambre du défunt pour être déposés dans la trésorerie abbatiale, deux reliquaires et « une ovalle d'argent peinte...

1. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 254.

2. Le 8 janvier de cette année, sur la requête du procureur Jean de la Noë, sieur du Boschet, sénéchal de la baronnie d'Ardevon, il est fait défense à toutes personnes « de tirer désormais sur les pigeons et lapins qui sont sur le rocher de la place de ce Mont-Saint-Michel, sur paine de 50 livres d'amende et de celles portées par les ordonnances royaulx ». (Dom Th. Le Roy, t. II, p. 245).

composée de cinq lames d'argent, sur lesquelles il y a huict images en peinture et entr'autres le portraict dud. sieur de Brouhé, assistant sa femme au lit de la mort ». Le portrait de cette femme était figuré au bas d'un des couvercles ; Dom Jean Huynes, sacristain de l'abbaye, eut le mauvais goût de la raturer avec un couteau. Le sieur de Brouhé, laissait également pour un autel, une somme de 1500 livres qui fut employée à l'autel de l'église abbatiale.

Le grand prieur des anciens moines, Dom Henri du Pont, sollicita et obtint d'Henri de Guise, de succéder au sieur de Brouhé dans les attributions d'ordonnateur des réparations à faire au monastère aux frais de l'abbé. Il débuta dans ces fonctions au mois d'août 1638 en faisant découvrir une partie du logis abbatial voisine de la tour Perrine du côté des grèves, où il substitua de l'ardoise au plomb dont cette toiture était faite[1].

A l'occasion de la naissance du dauphin (à Saint-Germain-en-Laye, le 5 septembre 1638), Louis XIII avait ordonné que dans tout le royaume il fût rendu grâces à Dieu par des témoignages de piété et d'allégresse. Avisé par lettres patentes, le prieur archidiacre Dom Bernard Jeuardac prescrivit aux curés du Mont-Saint-Michel et d'Ardevon de s'acquitter de ce devoir et, le 28 septembre de cette année 1638, à l'issue des vêpres, les moines s'étant rendus processionnellement sur le Saut-Gaultier où un autel avait été préparé, le prieur bénit, encensa et alluma l'autel et tous chantèrent le *Te Deum*. Un feu de joie fut allumé sur la plate-forme pendant que l'artillerie tonnait dans les remparts de la forteresse. On fit une large distribution de vin aux officiers et aux soldats; puis on illumina le clocher et les fenêtres des cellules en exhortant les habitants à faire de même toute la nuit.

Les froissements avaient recommencé avec l'évêque d'Avranches. Dès que lui avait été signifié l'ordre du roi Louis XIII, François Péricard avait fait annoncer sa visite à l'abbaye pour y prononcer son vœu en faveur du Dauphin. Dom Bernard lui fit répondre que la plupart des religieux étaient malades et « mesme soubçonnez de peste, et qu'il pourroit attendre à un temps plus opportun pour offrir son vœu ». Il ajouta que s'il persistait dans sa résolution, les bulles et ordonnances exemptant la congrégation de la visite des évêques, enlèveraient à la sienne tout caractère officiel. L'évêque répliqua qu'il ne différait son voyage qu'à cause des maladies. Il crut cependant plus prudent de ne pas insister et envoya son vœu le 15 octobre suivant par le principal du collège d'Avranches[2].

Dans le courant de janvier 1639, Dom Jean Huynes qui, depuis son entrée à l'abbaye, le 16 octobre 1635, travaillait sans relâche à son *Histoire generale du Mont-Saint-Michel*, mettait la dernière main à cet ouvrage. Il

1. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 242.
2. *Ibid.*, p. 246.

avait pour cela étudié tous les vieux manuscrits de la bibliothèque abbatiale et compulsé tous les ouvrages généraux contenant quelques indications utiles à son sujet[1].

Dans le courant du mois d'août 1639, avait éclaté la révolte dite des « Nu-pieds ». Provoquée par un impôt sur le sel, cette insurrection avait pris naissance dans l'Avranchin et agitait toute la région du littoral environnant le Mont-Saint-Michel, qui était alors bordée de salines. C'était au cap Torin, non loin de Courtils, que les Nu-pieds tenaient leurs assemblées. Pourvus d'armes et de chevaux, ces révoltés « contraignoient le plat pays de leur fournir munitions » et le peuple, surchargé d'impôts, n'hésitait guère à les suivre. La sédition ne tarda pas à se propager dans toute la basse Normandie et s'étendit jusqu'à Vire, Bayeux et Coutances[2]. Pour la réduire, le roi envoya le maréchal de Gassion avec 7 ou 800 chevaux. Mais, dès que les Nu-pieds eurent vent de l'arrivée de cette troupe, ils battirent le rappel dans toutes les paroisses pour engager les habitants à venir se joindre à eux. Le prieur du Mont, Bernard Jeuardac, courut à Ardevon arrêter les paroissiens qui s'apprêtaient à rejoindre le gros de l'armée rebelle pour marcher contre Gassion. Ce dernier mit les Nu-pieds en déroute et pendit à Avranches les principaux meneurs de ce mouvement insurrectionnel. Quelques-uns d'entre eux s'étant réfugiés au Mont-Saint-Michel, le gouverneur, Henri de Briqueville, marquis de la Lucerne, se rendit au Mont le 2 décembre 1639 pour les châtier[3].

Dom Bernard Jeuardac acquit cette même année la terre de la Bédonnière en Ardevon; il répara les murs et refit toutes les couvertures du manoir de cette paroisse qui étaient en ruines. A l'abbaye, il fit exécuter, en 1640, pour une somme de 400 livres, « des bancs à dossier à l'entour des murailles de la chambre commune ou chauffoir » ainsi que les sièges des célébrants « en forme d'impérialle proche le grand autel » de l'église[4].

En 1640, le 7 avril, un ouragan d'une extrême violence éprouva durement toutes les constructions du Mont-Saint-Michel. Des portions de toitures et quelques couronnements de pinacles de l'église furent renversés.

1. Voir dans les *Additions* de L. de Camps à l'*Histoire generale de l'abbaye du Mont-Saint-Michel* (t. II, p. 252), les « Livres desquels l'autheur s'est servy pour composer cette histoire ».

2. La révolte des Nu-pieds, ainsi que l'insurrection des « Bras-nus », qui avait son foyer à Caen, furent cruellement châtiées, et la province de Normandie, dans cette circonstance, perdit ses dernières libertés. Voir sur cette question : Floquet, *Diaire ou Journal du voyage du chancelier Seguier en Normandie apres la sedition des Nu-pieds* (1639-1640) et documents relatifs à ce voyage et à la sédition. Rouen, 1842, in-8°; A.-M. Lasné, *Recherches sur l'affaire des Nu pieds*. Avranches, 1865, in-8°; Bigot de Monville (Président), *Memoires sur la sedition des Nu-pieds et l'interdiction du Parlement de Normandie en* 1639, publiés avec introduction et notes par le Vicomte d'Estaintot. Rouen, 1876, in-8°.

3. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 254.

4. *Ibid.*, p. 258, 259.

Pour mettre le comble à la terreur des Montois, le 6 juillet suivant, entre dix et onze heures du soir, un épouvantable tremblement de terre secoua le Mont, la Bretagne et la Normandie[1].

L'abbé Henri de Lorraine était alors dans la force de l'âge et à l'apogée de sa fortune. Devenu cardinal, il jouissait de revenus qu'on estime à plus de 400000 livres de rente. Il était archevêque de Reims, possédait les abbayes de Saint-Rémy et de Saint-Nicaise en cette même ville, les abbayes de Corbie, de Saint-Denis, d'Ourscamp, de Saint-Martin de Pontoise, de Fécamp, ainsi que plusieurs autres bénéfices. En 1641, il se trouva compromis dans une révolte contre le cardinal de Richelieu. Le comte de Soissons, retiré à Sedan près du duc de Bouillon, entretenait des relations avec Marie de Médicis et les mécontents du royaume. Richelieu, pour s'emparer du comte que le duc refusait de lui livrer, envoya contre ce dernier une armée qui fut défaite à la Marfée où le comte victorieux trouva la mort en poursuivant des fuyards. Attaqué de nouveau, le duc de Bouillon demanda la paix que le cardinal lui accorda. Henri de Lorraine, qui avait suivi à Sedan le comte de Soissons, échappa à la capitulation en fuyant en Espagne. Le 4 septembre 1641, il fut décapité en effigie sur la place de Grève. Il rentra en grâce en 1645, et revint en cour; mais il ne put recouvrer la jouissance de ses bénéfices[2].

Ruzé d'Effiat (1641-1645)[3]. — Huit jours à peine s'étaient écoulés depuis le simulacre d'exécution d'Henri de Lorraine, quand le marquis de Cinq-Mars, alors en faveur, obtint, au château de Saint-Germain, grâce à son influence sur l'esprit du roi Louis XIII, le brevet conférant la commende abbatiale du Mont-Saint-Michel à son frère Jean Ruzé d'Effiat qui n'était encore âgé que de dix-huit ans et possédait déjà le prieuré de Longjumeau et les abbayes de Saint-Sernin de Toulouse et des Trois-Fontaines. Dans l'éventualité d'une réconciliation de l'ancien titulaire avec le roi, le pape retarda la préconisation de ce nouvel abbé. Mais d'Effiat n'attendit pas les bulles pontificales pour se saisir de l'administration du temporel de la communauté. Le 8 décembre, un décret royal établit un économe de l'abbaye en la personne de François Robert, sieur de Saint-Rémy, trésorier de la gendarmerie, demeurant à Paris, rue des Augustins[4]. Le premier acte de ce procureur abbatial fut la publication « à son de trompe » de la mise en adjudication de l'affermage des dépendances de l'abbaye y compris la

1. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 260. Voir sur cette question : L. Vignols, *Les tremblements de terre en Bretagne de 700 à 1890* (Annales de Bretagne, t. XI, 1896).

2. La vie de ce prélat fut des plus romanesques. Après sa disgrâce, il avait émigré à Cologne, puis à Bruxelles; il rentra en France pour repartir bientôt en Italie. En 1654, il revint à Paris, où il mena, jusqu'à sa mort (1664), une existence fastueuse et débauchée.

3. *Prieur* : Dom Dominique Huillard.

4. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 277.

baronnie d'Ardevon et Montrouault. Le 24 février 1642 François Robert, agissant en vertu du mandat qu'il tenait de l'abbé présomptif, déclara adjudicataire Gilles Rouxel, docteur en médecine. Il n'y avait pas plus de quinze jours que ce dernier était en possession de son bail qu'il recevait du sieur Pelletier, régisseur des réparations de l'abbaye, une demande d'argent pour les travaux en cours depuis six mois. Éconduit, le sieur Pelletier dut porter sa requête devant le Conseil privé du roi. Il exposa « qu'il avait fait étayer les deux piliers de la tour du cœur de l'église près du grand autel et jester les fondements d'un autre pilier pour soubstenir le vieil dortoir (la *sale de Souvré*) » qui menaçait « totalement ruine », qu'il y avait employé la somme de 4000 livres, et que, suivant les prévisions du devis, « il luy falloit encore plus de 14000 livres ». Le Conseil condamna le fermier Rouxel à payer 14 000 livres sur le revenu de sa ferme. Dès que cet arrêt fut connu, Pelletier fut révoqué et remplacé par M. de Saint-Gilles qui fit poursuivre les réparations entreprises, à l'exception seulement du pilier du vieux dortoir, que les moines firent « achever après avoir traité avec M. de Souvré »[1]. Cependant, en date du 14 mai, Rouxel avait fait signification aux moines de son bail, avec défense d'opérer aucune perception sur la baronnie d'Ardevon dont il publia la location par lotissement à Pontorson et dans les paroisses environnantes. Les religieux réclamèrent à l'abbé en lui offrant la baronnie sous la seule condition d'être remboursés des 15 000 livres que leur avaient coûtées les travaux qu'ils avaient précédemment faits aux bâtiments. Fort de l'appui de son frère, Ruzé d'Effiat ne voulut rien entendre. Mais la chute de Cinq-Mars, suivie de son exécution, le 12 septembre 1642, vint subitement changer la face des choses. Ruzé d'Effiat fut dessaisi de cette abbaye dont il n'avait même pas encore reçu l'investiture pontificale. Il mourut le 18 octobre 1698 âgé de 77 ans et fut inhumé dans l'église Saint-Éloi de son prieuré de Longjumeau. Son intendant François Robert ne put conjurer sa révocation par le zèle qu'il déploya à poursuivre l'exécution des réparations ordonnées par l'arrêt royal, et Rouxel dut renoncer à la jouissance de son bail. Le gouverneur du Mont, Henri de Bricqueville, marquis de la Lucerne et d'Amanville, mourut cette même année 1642, et son fils Gabriel hérita de sa charge et de ses titres. Ce nouveau gouverneur n'avait que treize ans et faisait ses études à Paris. Il vint prendre possession du Mont pendant ses vacances le 10 octobre 1643. Il fut reçu à la porte de la ville par le major Bernier La Lande, salué de la mousqueterie et de l'artillerie et harangué à l'abbaye, en l'absence du prieur Dom Dominique Huillard, par le supérieur Dom Philibert Tesson. Le mardi suivant, « il fit faire monstre » des habitants des quatre paroisses assujetties au guet et à la garde Ardevon,

1. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 281, 282. Il s'agit ici du grand contrefort à l'angle Nord-Ouest du vieux dortoir.

Huynes, Beauvoir et Les Pas, sous le commandement du sieur de la Guillonnière, son lieutenant. Puis il retourna à Paris.

Après avoir honorablement gouverné le monastère durant six années, Dom Bernard Jeuardac avait été élu prieur de l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux. Il avait eu pour successeur, le 27 juin 1642, le R. P. Dom Dominique Huillard, prieur de Lehon-lès-Dinard et cellérier, procureur de l'abbaye. Ce prieur avait pris possession de la charge prieurale à un moment où le monastère traversait une crise où se trouvaient compromis ses intérêts temporels. L'activité de son zèle put, par la suite, s'exercer utilement sous l'administration bienveillante du nouveau commendataire, Jacques de Souvré, « chevallier de Malthe, commendeur de la commenderie de Valence, bailly et grand'croix dudit ordre »[1].

JACQUES DE SOUVRÉ (1644-1670)[2]. — En vertu des bulles pontificales qui lui avaient été octroyées « en date du onze des kalendes de juillet l'an 1643 », cet abbé fit prendre possession en son nom de l'abbaye du Mont-Saint-Michel le 19 mai 1644, par un chanoine d'Avranches porteur de sa procuration. Bien apparenté, jouissant d'un grand crédit auprès de la Cour, Jacques de Souvré reçut en outre du roi la commende de l'abbaye de Saint-Michel du Tréport et d'autres bénéfices encore. Dom Thomas Le Roy[3] et Dom Louis de Camps, de qui nous tenons l'éloge de cet abbé,



FIG. 167. — Armoiries de Jacques de Souvré.

vivaient au monastère au temps de son administration et manquaient par suite d'indépendance pour la juger. Du reste, avec l'institution de la commende, les véritables abbés étaient les prieurs, et le commendataire, qui le plus souvent vivait loin de son abbaye, se contentait de faire rendre à son bénéfice les revenus dont il avait besoin pour assurer son existence de faste et d'oisiveté. Tout ce que pouvaient souhaiter les moines ainsi dépouillés de l'administration de l'abbaye, c'était un commendataire modéré dans sa cupidité et animé de sentiments bienveillants pour le monastère dont il vivait. Ce fut le cas pour Jacques de Souvré, qui, dans sa carrière mouvementée d'homme de guerre, n'eut guère le loisir de s'occuper du Mont et entretint de bons rapports avec les prieurs qui se succédèrent sous son autorité abbatiale.

Indépendamment de l'accroissemment des acquêts et de l'aménage-

1. Jacques de Souvré, né en 1600, avait été reçu dans l'ordre de Malte dès l'âge de cinq ans et était du nombre des jeunes gentilshommes attachés à la personne de Louis XIII.

2. *Prieurs* : Dom Charles Bateau, 1648; Dom Dominique Huillard, 1651; Dom Placide Chassinat, 1654; Dom Auguste Moynet, 1657; Dom Arsène Mancel, 1663; Dom Mayeul Gazon, 1666.

3. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 288.

ment des bâtiments du monastère, le prieur Dominique Huillard organisa les études théologiques par la création, en 1642, de deux cours professés par Dom Philibert Tesson et Dom Jérôme d'Haraucourt. L'église abbatiale lui dut de précieuses acquisitions. Avant même que l'abbaye fût aux mains de Jacques de Souvré, et tandis qu'elle était livrée aux exactions de l'administration passagère de Ruzé d'Effiat, il avait fait exécuter, avec le métal d'argent de vieilles orfèvreries hors de service, un bénitier et son goupillon, six chandeliers pour l'autel de Notre-Dame du Rosaire, « l'Impériale » du bâton de chantre et la plus grande partie du bâton du massier[1]. En 1643, il avait fait placer dans un cadre en forme de retable dans la chapelle Saint-Pierre du circuit au Nord « un tableau de la hauteur de 8 pieds et de 5 de largeur » représentant la Nativité de Jésus-Christ. Ce tableau avait été exécuté sur l'ordre de Henri du Pont, prieur des anciens, décédé depuis peu[2].



[illegible]

Fig. 168. — Tombeau de Jacques de Souvré, sculpté par Michel Anguier le Jeune.

[illegible]

L'année 1644 fut particulièrement féconde en acquisitions et en travaux d'aménagement. Ce fut d'abord une Vierge à l'Enfant, en argent, servant de reliquaire et qui, achetée à Paris par le procureur du monastère, Dom Romain Thériau, coûta 150 livres[3] ; puis l'achat d'un parement d'autel[4], d'une écharpe de toile d'argent pour le sous-diacre[5], et d'un voile de satin blanc brodé[6] ; enfin, un grand autel dédié à saint Michel au bas du chœur

1. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 295.
2. *Ibid.*, p. 294.
3. *Ibid.*, p. 314.
4. *Ibid.*, p. 317.
5. *Ibid.*, p. 317.
6. *Ibid.*, p. 319.

laissant un intervalle notable en avant de celui construit au XVIe siècle. D'après la description qu'en donne Dom Th. Le Roy[1], et que confirme celle donnée par Piganiol de la Force[2], cet autel, environné d'une balustrade, ne différait en rien de ceux qu'on faisait communément à cette époque. Il se composait d'un retable formé d'une ordonnance de colonnes sculptées, au centre de laquelle se trouvait un tableau et qui était surmontée d'une niche encadrant la statue de saint Michel, en bois lamé d'or. Cette statue était celle qu'on avait faite avec les 1200 ducats d'or offerts par le roi Philippe le Bel[3], lors de son pèlerinage au Mont en 1311. En même temps qu'on mettait la dernière main à cet autel, l'abbé de Souvré adressait au monastère un tableau représentant saint Michel terrassant le démon, que le prieur fit placer comme retable dans la chapelle du circuit autrefois dédiée à saint Aubert et qui prit dès lors le nom de chapelle du Petit-Saint-Michel[4].

Parmi les nombreux travaux exécutés cette année 1644, nous citerons d'abord l'établissement dans un local spécialement aménagé, de la Procure autrefois située dans la tour Sud du portail de l'église[5], la modification et le développement de l'escalier à vis à l'angle Nord-Ouest des cellules où couchaient les moines, pour faire communiquer les deux étages de ces cellules[6], puis enfin l'achèvement complet du gros contrefort de l'ancien dortoir[7], commencé, comme nous l'avons dit, par le sieur Pelletier, continué après sa révocation, jusqu'aux deux tiers de sa hauteur, par le sieur de Saint-Gilles et terminé sous les ordres de Dominique Huillard, mais alors aux frais du couvent, qui venait de conclure avec M. de Souvré un concordat complétant par de nouvelles stipulations les conventions intervenues précédemment entre les religieux et l'abbé Henri de Lorraine. D'après ces nouvelles clauses qui affranchissaient le commendataire des charges flottantes attachées à son bénéfice, la communauté prenait à son compte, moyennant une somme de 6000 livres tournois à elle versée par l'abbé, la restauration des bâtiments monastiques. Quant à l'entretien courant de ces mêmes bâtiments, l'abbé devait fournir annuellement aux religieux une somme de 1200 livres tournois pour le paiement de laquelle leur était concédée la propriété perpétuelle de la terre de Montrouault

1. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 318.

2. T. IX, p. 524. Le grand autel de Saint Michel est placé entre le chœur et la nef, et lui sert de clôture. Son retable est fort enrichi d'ornements de sculpture ; le haut est terminé par une niche dans laquelle est posée une statue de l'Archange saint Michel, de la hauteur d'un homme, que l'on dit être toute d'or. Quoi qu'il en soit, elle est d'un dessin peu correct ; mais le grand tableau de l'autel est assez bon.

3. Voir Dom Th. Le Roy, t. II, *Inventaire de l'église du Mont Saint Michel fait en 1647*, p. 419.

4. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 522.

5. *Ibid.*, p. 515.

6. *Ibid.*, p. 515.

7. *Ibid.*, p. 516.

comptant pour 400 livres; les 800 autres devaient être versées par l'abbé en deux termes égaux en fin mars et fin septembre de chaque année. Moyennant quoi, les religieux devaient subvenir à toutes les dépenses d'entretien, exception faite pour les cas de vétusté, de sinistre ou de guerre où les travaux devaient rester à la charge de l'abbé, le couvent devant toutefois contribuer aux réparations ou reconstructions jusqu'à concurrence de 6000 livres. D'après ce même acte passé le 7 septembre 1644, par-devant Me Le Moine, notaire du Châtelet de Paris, tous « les



Fig. 169. — Statue du tombeau de Jacques de Souvré.
Musée du Louvre.

offices claustraux » de l'abbaye demeuraient unis à la mense conventuelle; et les religieux avaient la jouissance du logis abbatial et du jardin en l'absence de l'abbé, sauf le cas où celui-ci aurait un vicaire en résidence au Mont, lequel occuperait ledit logis mais non le jardin[1]. Cet accord fut homologué par le Parlement de Rouen, le 18 juin 1646.

Nous ne saurions omettre dans les faits historiques de l'année 1644 une anecdote témoignant une fois de plus des sentiments d'hostilité dont la famille de Montgommery était animée à l'égard des religieux du Mont-Saint-Michel. Jacques, seigneur de Lorges, comte de Montgommery, se divertissait à chasser avec une troupe de cavaliers et une meute de chiens

1. Th. Le Roy, « Concordat faict avec M. l'abbé pour les réparations du Mont-Saint-Michel », t. II, p. 296.

sur toutes les terres de la baronnie d'Ardevon, prenant plaisir à ravager les moissons et à dévaster les campagnes. Résolus à protester, les bénédictins envoyèrent à Pontorson le sous-prieur et un moine pour lui transmettre leurs doléances. Montgommery les congédia avec des paroles injurieuses à l'endroit du couvent. Le jour de l'Assomption, comme la chasse se passait autour de la paroisse de Huynes au moment de la grand'messe, le curé de l'église quitta l'autel et, revêtu de ses vêtements sacerdotaux, il alla, suivi de ses ouailles, conjurer Montgommery de cesser ses déprédations. Celui-ci continua sa chasse sans tenir aucun compte de cette prière. En présence de cette situation, les habitants d'Ardevon résolurent, à l'instigation des religieux, d'opposer la force à ces violences. Un jour que le Huguenot chassait sur le domaine de la baronnie, les domestiques du manoir se portèrent à sa rencontre armés de fusils et lui tuèrent un de ses chiens. De retour à Pontorson, Montgommery, ayant appris que le prieur et le sous-prieur devaient passer la nuit à Ardevon, dépêcha une bande d'hommes armés et masqués pour les tuer. Mais les deux religieux étaient rentrés au Mont-Saint-Michel, et les émissaires se dédommagèrent de leur déconvenue en maltraitant les domestiques et les personnes qui se trouvaient au manoir. Voulant réprimer énergiquement ces désordres, les bénédictins adressèrent leurs plaintes à leur abbé. M. de Souvré, voyant dans ces sévices un affront fait à sa personne, mit une telle ardeur dans ses poursuites qu'une prise de corps fut ordonnée contre le sieur de Lorges et contre ses séides. Traqué par la justice, Montgommery se rendit auprès du cardinal de Lorraine pour lui demander sa médiation. Le duc de Guise, qui avait conservé de l'influence sur l'esprit des moines, parvint à ramener le calme dans l'esprit des deux parties. Par sa sentence arbitrale, le sieur de Lorges fut condamné à payer aux religieux 400 livres de dommages et à retirer les chiens qu'il faisait nourrir par les sujets de l'abbaye. « Cette affaire lui cousta plus de 15000 livres. Le tout fut terminé le 30 septembre de l'an 1649. Du depuis le dit sieur n'a fait aucune action qui put offenser les religieux. Au contraire, il est quelquefois venu visiter le R. P. prieur et souvent a envoyé ses enfants pour luy faire la mesme civilité »[1].

Le 9 janvier 1645, le chapitre s'assembla sous la présidence du prieur Dom Dominique Huillard pour délibérer sur la question de la démolition de la tour dite de l'Horloge, située à l'angle méridional de la façade Ouest de l'église, et construite en 1188 par Robert de Torigni. En considération de l'état de ruine où elle se trouvait, il fut décidé à la pluralité des voix qu'une requête serait adressée au roi pour obtenir la permission de la démolir. Quand cette permission fut arrivée « par lettres expédiées et baillées soubs le petit cachet, on fit faire un procès verbal du tout par le sieur

1. *Additions* de Dom L. de Camps, t. II, p. 218.

Richard Le Conte, sieur du Mesnil-Terré, lieutenant du bailly de Costentin au siège d'Avranches, après lequel il fut résolu de faire rabiller et boucher plusieurs crevaces, fentes et couleuvres qui estoient dans le pied et piliers fondamentaux de ladite tour, et que par ce moyen on la conserveroit encore quelque temps, tellement que », ajoute Dom Thomas Le Roy, le 28 avril 1647, « ladite tour est encore sur pied, laquelle pend du costé de plus de trois à quatre pieds de roy, avec crainte continuelle de faire grand débris dans les bastiments de ladite abbaye »[1].



FIG. 170. — Crucifix surmontant l'autel de l'église abbatiale, exécuté en 1645 par Pierre Lourdel, sculpteur à Rouen.

Nous relevons dans le journal tenu par Dom Th. Le Roy à son entrée au monastère : à la date du 7 janvier 1645, la « fasson d'une porte en la croisée de l'église du costé du midy »[2], du 7 juin, la « fasson du pavé de la sacristie faict d'aisses de sapin »[3]; du 10 du même mois, celle « du lambris de la chambre commune »[4]; du 12 juin suivant, l'achat « de l'ornement et chappelle de satin à fleurs, et chappe de toile d'argent à fleurettes »[5]; du 19, l' « achapt de l'aube de baptiste et de la ceincture de soye »[6]; du mois de juillet la fin « du cours des estudes de théologie »[7]; du mois de septembre, la fourniture et la mise en place par Pierre Lourdel, sculpteur de la ville de Rouen, du grand crucifix surmontant l'autel de Saint-Michel, de quatre grandes figures représentant saint Benoît, sainte Scholastique et deux anges en bois doré; puis la pose d'un démon en bois peint sous les pieds de la statue de l'archange lamée d'or qui couronnait le rétable[8]. Nous voyons dans le

1. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 526.
2. *Ibid.*, p. 528.
3. *Ibid.*, p. 529.
4. *Ibid.*, p. 530.
5. *Ibid.*, p. 530.
6. *Ibid.*, p. 531.
7. *Ibid.*, p. 532.
8. *Ibid.*, p. 533.

mois suivant l'achat « d'un tabernacle, de six chandeliers et deux gradins, le tout en bois doré.... On s'estoit servi jusque-là d'une custode qui estoit du temps de MM. les anciens moynes et fust ostée »[1].

Parmi les travaux d'architecture, nous trouvons, à la date du 22 octobre, l'achèvement de la réfection du pilier ou contrefort « près la chappelle de Saint-Sauveur, aultrement de la Trinité, du costé du midy... lequel estoit tout ruysné jusques à ras de la Sablière de la couverture de lad. chappelle et d'avantage par dehors... »[2], et du 25 du même mois, l'achèvement des chambres hautes et basses nécessaires au logement, dans la lanterne du clocher central, de l'horloge qu'on avait dû retirer de la tour qui menaçait ruine au sud du portail[3].

Les moines réformés de Saint-Maur recherchaient le confortable. Au mois de mars 1646, Dom Dominique Huillard faisait terminer dans le cloître un travail consistant à planchéier en sapin les galeries et à mettre des châssis aux petites fenêtres donnant sur la mer. Il n'omit pas non plus de rétablir l'écoulement régulier des eaux pluviales sur le rocher[4].

En même temps, on terminait les réparations et l'aménagement de l'ancien dortoir pour en faire une salle qui prit dès lors le nom de Salle de Souvré. Dès 1622, et au moment encore où les moines de la Congrégation de Saint-Maur s'installèrent dans la Merveille (1629), ce dortoir était occupé par les novices et les plus jeunes religieux. Les cloisons des cellules établies au XVe siècle sous Pierre Le Roy étaient dans un état de décrépitude qui rendait ces chambres inhabitables. Dom Huillard les fit abattre ; il fit percer les murs d'ouvertures appropriées, planchéier le sol d'un bout à l'autre, et garnir les parois de plans de villes et de cartes de géographie. Ces travaux se terminaient au mois de mars 1646, où nous trouvons, à la date du 27, la construction « du fruictier et cabinets au dessoubs, dans la cuisine, pour retirer les ustensiles de la cuisine en un, et en l'aultre disposer les desserts des moynes »[5]. Au mois de juin suivant, c'était le dallage du haut de la nef et du transept de l'église, et des réparations à la muraille entre le Châtelet et la tour des Corbins. Au mois d'août, c'est la construction de la bibliothèque au-dessus de la Chambre commune, et la réparation à la porte de l'église donnant accès au cloître. Enfin en septembre, ce sont : la reprise du parapet du « plomb du four » et des travaux de consolidation au bas de la grande salle.

Au mois d'octobre, le R. P. Dom Joachim Le Contat vint faire la visite annuelle de l'abbaye, suivant la coutume de la Congrégation. Il ordonna qu'on mît une clochette à la porte du monastère et qu'on aménageât à pro-

1. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 556.
2. *Ibid.*, p. 554.
3. *Ibid.*, p. 555.
4. *Ibid.*, p. 544.
5. *Ibid.*, p. 562.

ximité de l'entrée un logement de portier. Le prieur Dom Dominique Huillard s'empressa d'obtempérer à cette injonction, et installa le portier dans la salle voisine de la chapelle Sainte-Madeleine, alors transformée en « salle de compagnie », et fit percer une porte du côté de l'escalier montant au dortoir.

Le 27 mars 1647, le vicomte d'Avranches, Jean Giroult, seigneur de Bonthon, frère de Dom Aubert Giroult, cellerier de l'abbaye, fit don au monastère de deux grands tableaux représentant : l'un, le Christ en croix, et l'autre, le Christ portant sa croix. Ces deux tableaux furent suspendus dans la Salle de Souvré contre le pignon Est. Ce présent du sieur de Bonthon témoignait de sa reconnaissance aux moines d'avoir hébergé Pierre Lourdel, sculpteur, durant le temps qu'il exécutait pour lui « une figure de suisse en poterie »[1]. Ce Pierre Lourdel travaillait d'ailleurs depuis longtemps à des figures destinées à la décoration de l'autel élevé à saint Michel en 1644, figures qui furent terminées et mises en place, au mois d'avril 1647, en même temps que les deux vantaux sculptés de la porte de l'église sur le Saut-Gaultier.

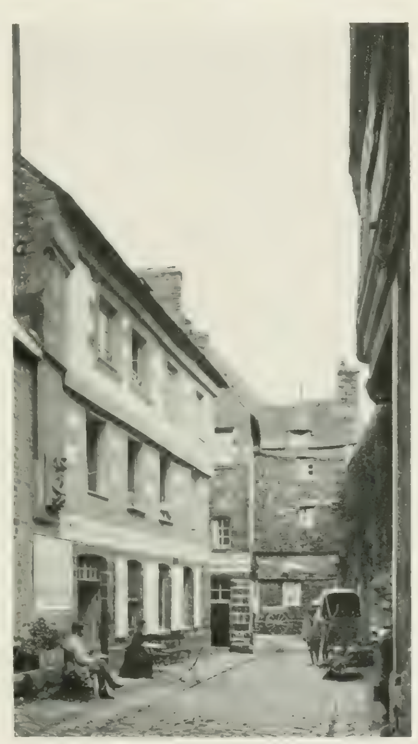


FIG. 171. — L'Hôtellerie de la « Teste d'Or » ou de Saint Michel, détruite en 1906.

Cette année 1647 vit se renouveler le conflit de juridiction qui avait déjà tant de fois divisé la communauté et l'évêché voisin d'Avranches. S'étant rendu, le 24 mai, à l'abbaye avec un train magnifique, l'évêque d'Avranches, Roger d'Aumont, fut reçu au corps de garde par les moines et le clergé paroissial revêtus de chapes. Surpris de cette réception, le prélat se couvrit de ses habits pontificaux et fut conduit processionnellement à l'autel de l'Archange. Après avoir visité les reliques et les chapelles

1. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 571.

du circuit, il descendit la nef et, passant devant les confessionnaux, demanda qui avait autorisé les confesseurs. Les religieux lui rappelèrent le privilège spécial dont ils jouissaient *ab initio institutionis monasterii* de pouvoir entendre les confessions. L'évêque prononça aussitôt l'interdiction des confesseurs et fit défense au prieur de permettre la confession des personnes étrangères au couvent. Il voulut ensuite assembler le chapitre, et, sur le refus des moines, il fulmina l'excommunication. Les religieux en appelèrent aussitôt au Saint-Siège. Roger d'Aumont descendit ensuite à l'église paroissiale qu'il trouva fermée ; il en fit forcer les portes et en interdit le curé. Un arrêt du Grand Conseil termina ce différend par la levée des excommunications, l'obligation pour le curé d'assister aux synodes, la reconnaissance du droit de l'évêque à visiter l'église paroissiale et l'abbaye, hors les lieux réguliers, et par la défense aux Bénédictins de confesser les séculiers, sans s'être munis de l'approbation de l'évêque.

Le journal tenu par Dom Thomas Le Roy nous signale de nombreux pèlerinages d'hommes venant par compagnies, en armes, tambour et enseigne en tête, sous la conduite de capitaines et lieutenants, visiter le sanctuaire de Saint-Michel[1]. Ce même auteur nous a également laissé un « inventaire de toute l'argenterie de l'église du Mont-Saint-Michel, faict en 1647 » et où se trouvent quelques indications sur les différents objets d'orfèvrerie que renfermait à cette époque le trésor abbatial[2].

Au mois d'octobre 1647, le prieur Dom Dominique Huillard fit exécuter, sous la direction du R. P. Dom Augustin Moinet, chargé de ces fonctions spéciales, différents travaux ayant pour objet la communication des dortoirs supérieur et inférieur avec l'église abbatiale, ainsi qu'une porte permettant l'accès de l'église aux personnes du dehors.

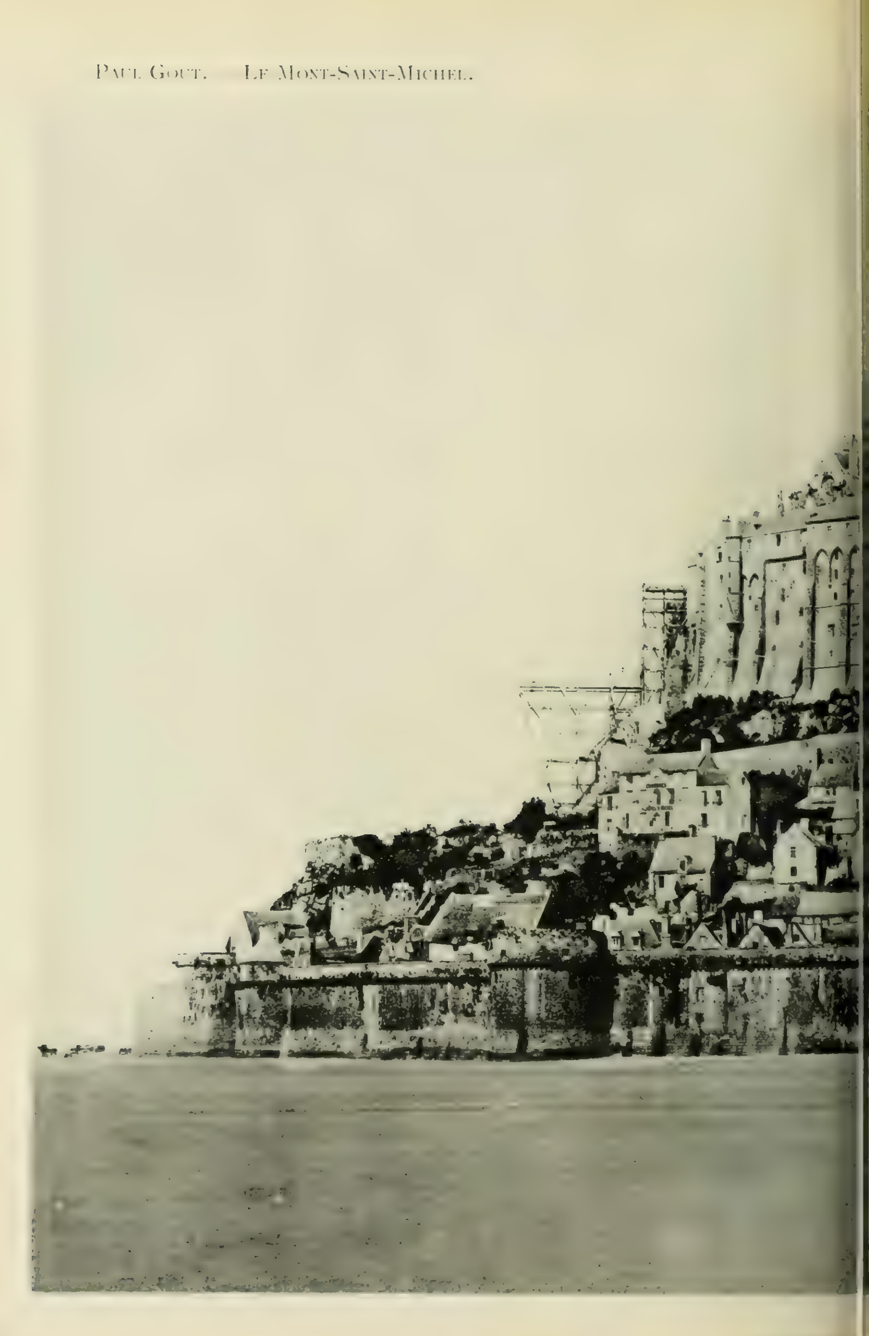
A la fin de janvier 1648, on parachevait le dallage en granit de la nef de l'église abbatiale. La fin de ce travail, exécuté à l'aide de pierre extraite du rocher, fut plus longue et plus coûteuse que le commencement qui remontait, comme nous l'avons vu, au mois de juin 1646, et pour lequel les moines, qui n'y regardaient guère à mutiler les anciennes constructions, avaient mis en œuvre toutes les vieilles pierres se trouvant sous leurs mains dans les constructions du moyen âge qu'ils n'occupaient pas.

Le 2 avril suivant, les moines recevaient de leur abbé, messire Jacques de Souvré, un immense tableau le représentant « à cheval et armé de toutes pièces ». Ils le firent encadrer et suspendre dans la grande salle.

Le 27 mai 1648 au matin, Henri de la Vieuville, chevalier de Malte et abbé commendataire de l'abbaye de Savigny, arriva au Mont vêtu d'un riche habit de cavalier, accompagné d'un gentilhomme et suivi d'un valet

1. T. II, p. 416.
2. *Ibid.*, p. 419 à 429.





LE MONT-SAI



st, en 1875.



de chambre, d'un palefrenier et de deux laquais. Quand les bourgeois, postés au premier corps de garde, lui demandèrent de déposer ses armes avant d'entrer, il refusa, leur disant qu'il les portait bien au Louvre, et asséna un coup du plat de son épée sur l'un des portiers. Un violent tumulte se produisit « et peu s'en fallut qu'il ne receut affront et qu'on ne le canardast.... A ces bruits, le sieur de la Guillonnière, lieutenant, et de La Lande, major, vinrent à ladite porte, et ce neantmoins luy permirent à luy et à son gentilhomme d'entrer avec leurs espées. Il vint en l'abbaye où le R. P. Dom Dominique Huillard... l'entretint beaucoup et luy fit veoir le monastère, et par après, comme il sceut qu'on commençoit la grande messe, il y alla l'entendre et puis monta à cheval pour aller à Pontorson incontinent... »[1].

Du 27 juin 1648 à 1651, la charge de prieur fut dévolue à D. Charles Bateau, qui vit renaître la bonne harmonie entre le monastère et l'évêché. Ce prieur fit décorer de peintures les lambris de la bibliothèque et exécuter des menuiseries dans la sacristie[2].

En 1651, Dom Dominique Huillard reprit pour une nouvelle période triennale le gouvernement de l'abbaye où les études philosophiques et théologiques prirent leur essor. Treize jeunes moines, venus de différents monastères de la Congrégation, reçurent dans une des salles du logis abbatial l'enseignement de la philosophie professé avec talent par Dom Grégoire Badin.

Transféré en Bretagne, en 1654, Dom Dominique Huillard fut remplacé par Dom Placide Chassinat, qui ouvrit et professa alternativement, avec Dom Arsène Mansel, un cours de théologie. D'après Dom Louis de Camps, ce prieur était un homme aimable, d'une extrême douceur et de rapports agréables avec tout le monde ; ce qui ne l'empêcha pas de faire preuve d'énergie et de résolution dans une affaire qui vint momentanément troubler les rapports du couvent avec le gouvernement militaire de la place. Un des officiers du gouverneur Gabriel de Bricqueville, marquis de la Lucerne, dédaigné par une riche dame bretonne qu'il voulait épouser, l'enleva et la séquestra sous bonne garde dans une des hôtelleries du Mont. Informé de cet attentat, Dom Placide alla avec quelques religieux interroger cette infortunée et la trouva décidée plutôt à la mort qu'à con-

1. Dom Thomas Le Roy, t. II, p. 449.

2. La source à laquelle nous avons puisé la plupart de ces informations va bientôt se tarir. Sur l'ordre du R. P. Dom Grégoire Tarisse, supérieur général de la Congrégation, Dom Thomas Le Roy envoie, le 15 juillet 1648, à Dom Luc d'Achery, à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à Paris, son « *Histoire de l'abbaye du Mont Saint-Michel*, contenant environ deux mains et demye de petit papier manuscript. » Et le 22 du même mois, il lui est prescrit de se rendre au monastère de Saint-Melaine à Rennes, pour aller de là dans quelque autre établissement de la Congrégation remplir l'office de procureur. Désormais, c'est aux additions de Dom Louis de Camps, complétées par celles de Dom Étienne Jobart, qu'il nous faut recourir pour connaître les principaux faits se rattachant à l'histoire de l'abbaye jusqu'en 1669. Sur les Annalistes bénédictins montois, voir notre Introduction.

sentir au mariage avec son ravisseur. Ses remontrances à ce dernier étant restées vaines, le prieur « prit la ditte femme en sa tutelle et protection et la délivra.... Cette pieuse générosité irrita tellement ces officiers qu'ils firent ensuite plusieurs affronts et violences aux religieux, presque à les empescher de sortir par la porte commune du monastère qui sert de corps de garde à présent, sans spéciale obédience du dit prieur, et leur impudence alla jusque à les fouiller en revenant de dehors, visiter leurs cellules, faire mille autres vexations »[1]. En présence de ces procédés intolérables, les moines envoyèrent à Paris leur procureur poursuivre les officiers devant le Conseil privé du roi et saisirent en même temps de cet incident l'abbé de Souvré, qui intervint aussitôt avec la plus grande bienveillance. Pendant son séjour à Paris, le procureur abbatial obtint « de sa Majesté séant en personne » un arrêt confirmant les droits et privilèges de l'abbaye et faisant défense « au gouverneur et à ses officiers de troubler ou inquiéter à l'advenir lesdits religieux soubs des peines griefves, avec lettre de cachet au sieur lieutenant d'Avranches pour le faire signifier et exécuter de poinct en poinct »[2]. Avisé de cet arrêt, le gouverneur se rendit à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, où était descendu le procureur abbatial, et le pria de retarder la signification de cet arrêt jusqu'à ce qu'il ait pu aller lui-même donner aux moines pleine et entière satisfaction. En effet, quelques semaines après il se rendit au Mont, et, devant le chapitre assemblé, en présence du comte de Pontavis, lieutenant général d'Avranches, et de plusieurs autres personnages de distinction, il désavoua les violences commises par ses officiers qui firent eux-mêmes amende honorable. Nommé à l'abbaye de Saint-Vincent du Mans, Dom Placide Chassinat remit ses pouvoirs prieuriaux à Dom Augustin Moynet, qui fut désigné par le chapitre général pour remplir cette charge qu'il ne devait quitter qu'en 1665.

Jusqu'alors les fonctions de gouverneur n'avaient été attribuées qu'à des hommes que la confiance du roi désignait pour les remplir. Le caprice d'une femme allait les soumettre aux stipulations d'une transaction vénale. La marquise d'Alférac, ambitionnant d'être saluée gouvernante du Mont sous le nom de son fils âgé de 3 ou 4 ans, aima mieux acheter ce titre à prix d'argent que de s'exposer à un refus de Sa Majesté. Elle convint donc d'une indemnité avec le marquis de la Lucerne et confia le commandement de la garnison à un lieutenant aidé d'un major et d'un sergent qu'elle rétribua avec libéralité. Quelque temps après elle se rendit au Mont où elle fut reçue en grande pompe par les officiers, les soldats, les bourgeois de la ville et plusieurs habitants des villages environnants qui avaient été mobilisés en armes pour la circonstance. Toute l'artillerie tonna. Le prieur vint

1. Dom Louis de Camps, *Addit. à l'hist. gén.*, t. II, p. 225.
2. *Ibidem.*

saluer la marquise en lui remettant le pain et le vin selon la coutume usitée à l'égard des personnages de distinction. Mais elle se lassa vite de ces honneurs et dès l'année suivante elle fut bien aise de recouvrer son argent en se défaisant de son gouvernement. Elle le céda au marquis de la Garde Fouquet, parent du surintendant des finances, lequel vint en personne en prendre possession le 27 juin 1659, accompagné seulement de deux cavaliers et de quelques valets. Il fut reçu avec le même cérémonial et au bruit de l'artillerie par le major Bernier de la Lande, les bourgeois de la ville et le prieur abbatial accompagné de deux ou trois religieux. Il ne demeura au Mont que peu de jours et n'y revint jamais.



Fig. 172. — Saint Louis, par Jean Loiseau, tableau qui ornait le chœur de l'église abbatiale.

Pendant ce temps, Dom Augustin Moynet employait utilement à divers aménagements et à la décoration du monastère les ressources dont l'administration de la communauté lui permettait de disposer. Pour soustraire les locaux réguliers au passage des soldats, il fit faire plusieurs murs de ronde qui délivrèrent les religieux des ennuis du service des rondes. Il répara l'escalier de granit descendant aux substructions de l'Ouest. Il meubla de menuiseries du genre en vogue à cette époque les autels de Notre-Dame et de Saint-Aubert-sous-terre, en 1661 ; et l'année suivante les trois chapelles du circuit dédiées à saint Pierre, à sainte Anne et à saint Michel surnommé le petit. Le pinceau d'un moine, du nom de Jean Loiseau, qui avait fait profession au Mont, le 27 janvier 1664, lui permit d'orner de tableaux les chapelles et les piliers du chœur[1]. Les frais occasionnés par ces ouvrages, auxquels on peut ajouter l'achat de deux ornements de velours, l'un noir et l'autre vert, dont s'enrichit le cha-

1. « Deux sortes de peintures décoraient l'intérieur du chœur, la peinture à fresque, faite dans des temps où tout était subordonné à l'architecture, et les tableaux encadrés placés dans les siècles modernes, sans égard pour la perspective et les lignes qu'ils brisent dans leur essor et qu'ils coupent si désagréablement. Ces tableaux, dont plusieurs restent encore, mais maltraités par le temps et l'incendie, furent faits par un frère convers, nommé Jean Loiseau, et suspendus aux piliers du chœur vers le milieu du XVIIe siècle. On en voit encore quelques-uns, un saint Louis, en costume royal à la Louis XIV, une sainte Hélène, etc. » Le Héricher, *Mont Saint-Michel mon. et hist.*, p. 208.

Ces deux tableaux (fig. 172 et 175) ornent actuellement la salle de réception de l'Agence des travaux où ils ont été déposés dans un but de conservation.

pier, ne l'empêchèrent point, pendant la cruelle famine de 1661, de dispenser des aumônes avec une libéralité telle que l'annaliste [1] porte à plus de deux mille le nombre des pauvres qu'il arracha à la mort.

Cette année 1661, Mme de Sévigné vint avec sa fille visiter le Mont-Saint-Michel. Vingt-huit ans après, dans une lettre datée de Dol, elle rappelait ce pèlerinage à Mme de Grignan. Après avoir raconté un voyage qu'elle venait de faire de Caen à Avranches où elle était descendue à l'évêché, elle ajoutait : « Je voyais de ma chambre la mer et le Mont-Saint-Michel, ce mont si orgueilleux, que vous avez vu si fier et qui vous a vue si belle. Je me suis souvenue avec tendresse de ce voyage. Nous dînâmes à Pontorson : vous en souvient-il ? » [2].

Dom Augustin Moynet fut le premier des prieurs de la Congrégation de Saint-Maur qui mourut au Mont-Saint-Michel. Il fut inhumé dans la chapelle Saint-Pierre-du-Circuit à côté de Guillaume Duchesnay, l'un de ses prédécesseurs dans cette charge, mort en 1617 [3].

On sait peu de chose de son successeur Dom Arsène Mansel, qui occupa la stalle prieuriale de 1663 à 1666. D'après le continuateur de Dom Jean Huynes [4], « son naturel estoit assez doux ». Il fit néanmoins preuve d'énergie en face des vexations auxquelles furent en butte les religieux de la part du gouverneur de La Chastière. Ce gentilhomme de la maison de Condé avait succédé au marquis de la Garde Fouquet que le roi avait contraint de vendre sa charge de gouverneur, lors de la disgrâce du surintendant. Pour s'assurer du monastère et du château de Tombelaine occupé par un sieur Dufresne, créature de Fouquet, le roi avait détaché, sous le commandement d'un officier du régiment de Picardie, trente hommes dont dix avaient pris possession de Tombelaine; les vingt autres avaient été hébergés chez les habitants du Mont-Saint-Michel et payés par les religieux. Cependant sur la plainte du prieur, leur nombre avait été réduit à quatre, et leur solde mise à la charge du lieutenant. Le gouvernement de Tombelaine avait été supprimé et réuni à celui du Mont-Saint-Michel, quand M. de la Chastière prit possession de ce dernier, le 20 juin 1662 [5]. Le nouveau gouverneur fut

1. Dom Louis de Camps, *Add. à l'hist. gén.*, t. II, p. 226.

2. Lettre du 9 mai 1689.

3. Deschamps du Manoir, *op. cit.*, p. 225.

La pierre tombale de Guillaume Duchesnay se trouve aujourd'hui dans le fortin construit par Pierre Le Roy au Nord-Ouest de l'abbaye. Elle fut placée là sous l'administration pénitentiaire et percée de deux trous de forme tronconique servant de latrines pour les soldats de la garnison.

4. Dom Louis de Camps dit : « Il a esté assez aimé des séculiers et des religieux et, sous sa conduite, les jeunes théologiens nos confrères ont fait leur année de récollection ». On appelait ainsi l'année durant laquelle les élèves revoyaient toutes les matières de l'enseignement qu'ils avaient reçu les années précédentes et qui précédait leur admission à la prêtrise.

5. L'une des particularités du Mont Saint Michel à cette époque réside dans cette double fonction qu'il remplit jusqu'à la fin de l'ancien régime : c'est, d'une part, une place forte avancée, chargée de prévenir une descente de troupes anglaises sur la côte normanno-bretonne;

solennellement reçu aux portes de la ville par la garnison et les habitants, et harangué par une délégation de l'abbaye, présidée par le prieur. Son éloignement laissa à ses débuts son administration s'asseoir dans le calme. Mais quelque temps après, des bruits de guerre déterminèrent Louis XIV à donner à tous les gouverneurs l'ordre de rejoindre leurs places. M. de la Chastière revint donc au Mont-Saint-Michel avec sa femme et ses enfants, vers la fin de l'été de l'année 1664. Il vécut tout d'abord en paix avec les moines : mais bientôt survinrent des froissements d'où naquit une hostilité ouverte sur les péripéties de laquelle Dom Étienne Jobart s'étend assez longuement, non sans amertume[1]. Louis XIV s'étant associé à la Hollande dans la lutte qu'elle engageait contre l'Angleterre, M. de la Chastière sollicita du roi une garnison pour protéger la place, et le demantèlement de Tombelaine dont il craignait que les Anglais ne s'emparassent pour menacer le Mont-Saint-Michel. Ces deux demandes furent successivement accordées, au grand déplaisir des religieux qui ne voyaient pas sans appréhension s'accroître l'autorité du gouverneur. Le 10 janvier 1664, arriva au Mont une compagnie de soldats détachés des troupes du régiment de Picardie en garnison à Avranches, Granville, Pontorson et autres villes de la côte. M. de la Chastière sentit dès lors la nécessité de tout soumettre dans la place à l'autorité militaire. Il renvoya les portiers du couvent, afin que l'entrée du château fût confiée à la garde exclusive de ses troupes; puis il s'empara de toutes les clefs du monastère, dont jusqu'alors la moitié était restée entre les mains des religieux.



FIG. 175. — Sainte Hélène, par Jean Loiseau, tableau qui ornait le chœur de l'église abbatiale

Quand vint l'autorisation royale de raser les fortifications de Tombelaine, le gouverneur en confia l'exécution à un sieur des Houillères qui

d'autre part, il constitue un centre religieux considérable, siège d'une abbaye fameuse et but d'un pèlerinage des plus fréquentés. Un traité scolaire de géographie du XVIIe siècle (manuscrit) nous définit le Mont-Saint-Michel de cette façon (chap. Normannia inferior, p. 75 verso): *Mons Sct. Michaelis in mari* (cette épithète « in mari » sert à le distinguer du Mont-Saint-Michel de Brasparts dans les monts d'Arrée en Bretagne, qui possède également un sanctuaire dédié à l'Archange), *arx inexpugnabilis ubi abbatia insignis*.

1. Dom Étienne Jobart, ms. d'Avr. n° 209; *Addit. à l'Hist. gén.*, t. II, p. 156 et suiv.

employa durant quatre mois à cette opération un grand nombre de villageois des paroisses voisines.

Le 1er septembre 1664, Dom Arsène Mansel et Dom Rupert Beslin représentèrent leur monastère à la translation des reliques de saint Gaud à Saint Pair, cérémonie présidée par messire Eustache Lesseville, évêque de Coutances. Cette cérémonie dura plusieurs jours, au milieu d'une affluence considérable : « et le propre jour de l'eslevation du corps saint il y avoit, dit-on, plus de 30 ou 40 000 hommes »[1]. Le prieur et son compagnon revinrent au Mont avec quelques-uns de ces ossements. Ils furent reçus à l'entrée de la ville par les religieux et par le gouverneur au bruit des décharges de mousqueterie des habitants en armes. Pour enfermer ces reliques et celles des saints martyrs Gudbert et Valentin, un moine de l'abbaye, Dom Henri Sergelit, fit les dessins de deux châsses qui furent exécutées par un nommé Follain « en poirier noircy en façon d'ébène ». Quatre ans après, ces châsses provisoires furent ornées d'argenteries et richement ciselées par un sieur Bonnemaire, orfèvre à Rennes[2].

Le 17 mars 1666, deux prisonniers d'État, le connétable de Fougères et le sieur des Fauscheries, ayant été confiés par le roi à la garde de M. de la Chastière, celui-ci prétexta qu'il manquait d'un local convenable, pour s'emparer, dans le logis abbatial, de la salle où se tenaient les cours de philosophie et de théologie. Cette mesure n'était pour les moines que le prélude d'une série de vexations dont ils allaient être l'objet.

L'arrivée, le 6 juillet suivant, d'une nouvelle compagnie réclamée par le gouverneur compléta la garnison de la forteresse qui fut dès lors soumise à la sévérité des règlements d'une place frontière. Les alertes qu'il fit donner pour tenir sa troupe en haleine, le bruit du tambour qui réglait le réveil, les rassemblements et la retraite des soldats, troublèrent la paix des religieux qui virent dans ces manifestations militaires des tracasseries de l'aversion que le sieur de la Chastière ressentait contre eux. Leur esprit s'en aigrit. Ils s'efforcèrent d'abord de fléchir la rigueur disciplinaire du commandant de la place en lui fournissant généreusement tout ce que le couvent pouvait procurer à ses besoins et à ceux de ses soldats, tel que pain frais, vin et poisson. Devant l'insuccès de ces procédés courtois, ils changèrent d'attitude. La lutte s'engagea ouvertement. Le monastère refusa alors ses provisions au gouverneur dont l'autorité s'exerça sans ménagement. Les rapports s'envenimèrent au point que le prieur dut s'adresser à l'abbé de Souvré pour provoquer l'intervention du roi et la répression de ces menées tyranniques. Louis XIV ordonna une informa-

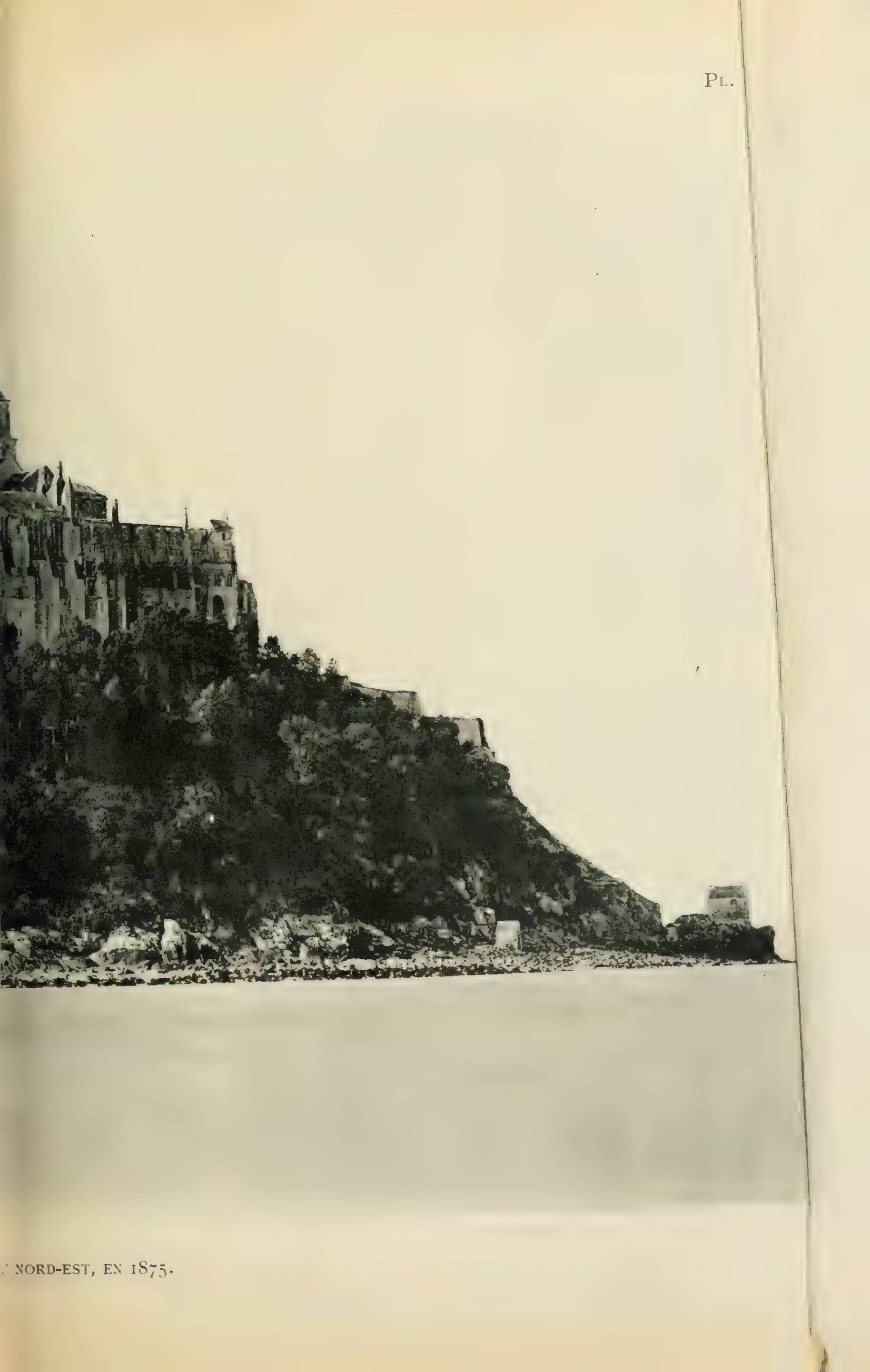
1. Dom L. de Camps, *Add. à l'Hist. gén.*, t. II, p. 81.

2. « Le poids de l'argenterie des deux châsses, sçavoir de saint Gaud et des saints martyrs Gudbert et Valentin, est de 16 marcs 10 onces à 47 livres le marc, à cause de la ciselure et de l'image de saint Gaud et autres ornements et reviennent à 800 livres. » Dom L. de Camps, *Add. à l'Hist. gén.*, t. II, p. 85.

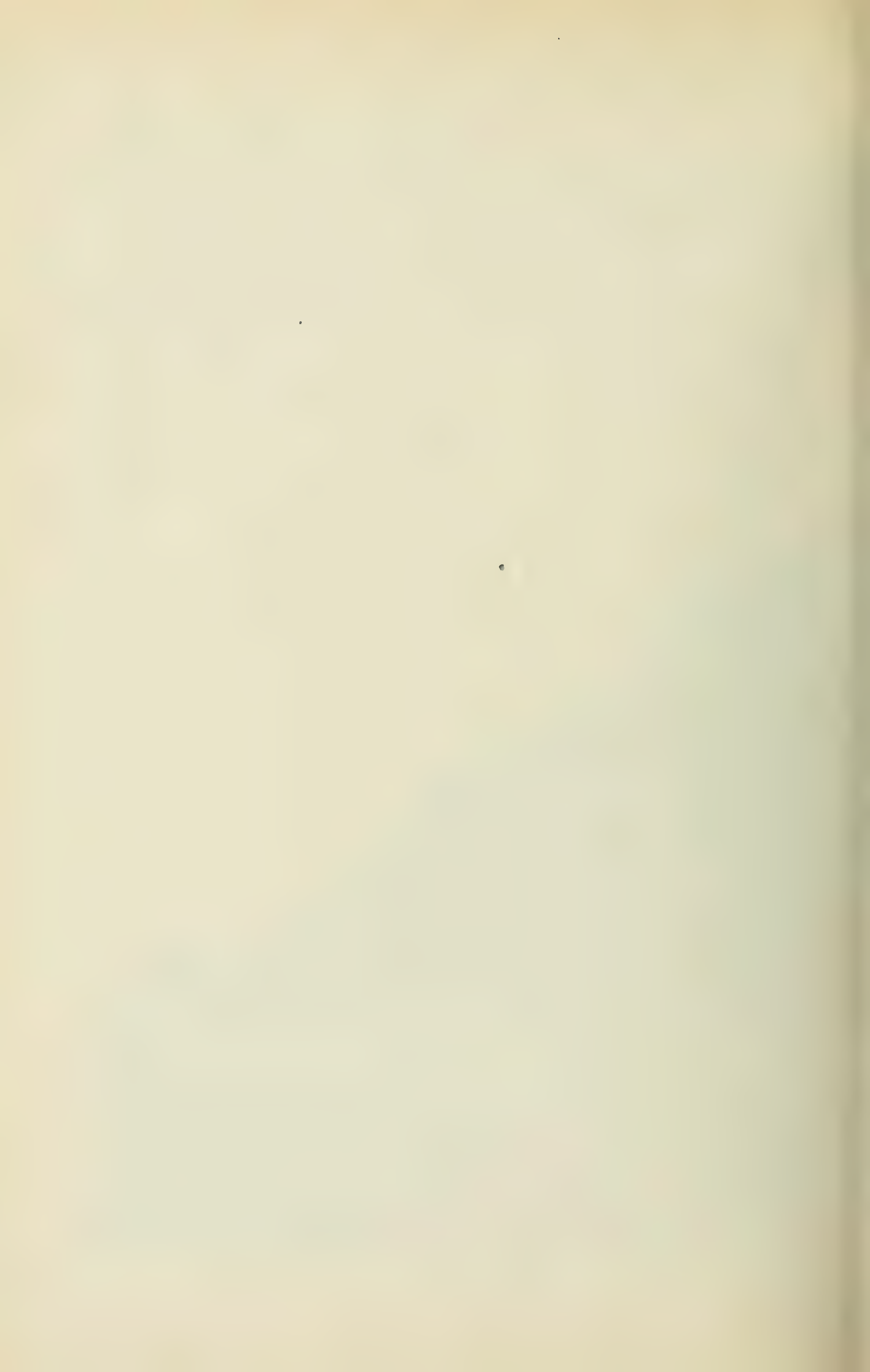




LE MONT-SAINT-M



... NORD-EST, EN 1875.



tion, et la cause des religieux était en bonne voie quand la maladie et la mort du gouverneur vinrent rendre leur instance sans objet. M. de la Chastière succomba le 18 juin 1667 et fut inhumé le lendemain devant le grand autel de la basilique. Les bénédictins reprirent la grande salle du logis abbatial que leur avait retirée le gouverneur et, dès le mois d'août suivant, Dom Joseph Le Mareschal y commençait un cours de philosophie devant une quinzaine de jeunes moines venus de divers couvents du même ordre.

A la mort du gouverneur, les religieux craignirent que Mme de la Chastière ne mît à profit la protection de M. de Montausier, gouverneur de Normandie, pour obtenir du roi l'attribution du gouvernement de la place du Mont-Saint-Michel au fils du défunt, âgé d'environ trois ans, ou à quelque autre personnage de la part duquel ils eussent à redouter des tracasseries semblables à celles qu'ils venaient de subir. Ils chargèrent donc leur prieur Dom Mayeul Gazon, dont l'investiture triennale avait commencé en 1666, de prier le supérieur général de la Congrégation à Paris de faire une démarche auprès de l'abbé de Souvré, qui venait d'être nommé grand prieur de France, pour l'engager à réclamer pour lui-même la charge de gouverneur. Après quelques hésitations, ce haut dignitaire consentit à solliciter du roi, alors à Compiègne, cette faveur qui lui fut aussitôt accordée.

Cependant, le capitaine Pascal de Cougnes, huguenot de Montpellier, était toujours à la tête de la garnison, et continuait à commettre des déprédations dans le château, dans la ville et le magasin, dont les clefs lui avaient été remises par Mme de la Chastière. Informé de ces désordres par M. de la Marre, capitaine des bourgeois, qui avait eu l'occasion d'aller à Paris, l'abbé-gouverneur obtint du roi l'ordre de « desloger la compagnie du régiment de Picardie », qui se retira le 21 décembre 1669 « pour aller, suivant son mandat, en garnison à Dunquerques en Flandre[1] ».

Se conformant aux instructions de l'abbé de Souvré, le prieur Dom Mayeul Gazon prit en mains les fonctions de lieutenant. « Il fit diviser toute la bourgeoisie en six escouades, chacune composée de 9 à 10 hommes, dont une escouade monteroit tous les jours en garde à la porte de la ville, dont 3 hommes de cette escouade seroient tirés pour garder jour et nuit la porte d'en haut du chasteau avec un des trois portiers... ». Ce dernier, après la fermeture, devait apporter les clefs au prieur et venir les chercher le matin pour ouvrir. Quant aux clefs de la ville, elles devaient être déposées chaque soir entre les mains du capitaine ou du sergent des habitants. Le 1er mai 1668, le prieur « fit arborer solennellement sur la porte de la ville et du chasteau les armes et blason » de l'abbé-gouverneur M. de Souvré, « les armes du deffunt immédiatte ayant esté jettées par

1. Dom Étienne Jobart, *Add. à l'Hist. gen.* (Ms. d'Avr. 209), p. 172, 173.

terre par les soldats »[1]. Quelque temps après, la contagion s'étant répandue dans diverses villes de Picardie et de Normandie, le prieur abbatial « ordonna au capitaine et sergent des habitans du Mont de tenir fortement la main à ce que les gardes de la porte ne laissassent entrer aucun pellerin sans bon pasport et billet de santé »[2].

Le 20 septembre de cette même année 1668, des secousses sismiques se firent sentir au Mont-Saint-Michel et sur les côtes voisines.

L'année suivante, le chapitre général de la Congrégation confirmait à Dom Mayeul Gazon le titre de prieur pour une nouvelle période de trois ans. A l'expiration de ce délai, le monastère allait perdre son abbé, et la forteresse son gouverneur. M. de Souvré, âgé de plus de soixante-dix ans, succombait à Paris le 22 mai 1670. « Il faut, dit Fulgence Girard[3], pénétrer bien intimement dans les mœurs de ce siècle, pour concevoir comment le titre d'abbé pût s'égarer au nom de ce gentilhomme. M. de Souvré possédait, en effet, tout ce qui peut le plus vivement contraster avec ce titre : caractère, qualités, défauts. Officier distingué, il avait donné des preuves du plus remarquable courage au siège de Casal, et surtout à celui de Porto-Longone où il commandait les galères de France. Aimable, spirituel, débauché, il brilla parmi tous les grands seigneurs de son époque par l'éclat et la légèreté de son esprit et son amour des plaisirs; ses salons et sa table réunissaient tout ce que la cour et les lettres possédaient de roués beaux-esprits, et de poètes gais et spirituels; aussi l'ordre auquel il avait les plus incontestables droits est celui qu'il fit naître d'une orgie et qui fut baptisé au bruit des verres : *Ordre des Coteaux*, par homonymie avec le célèbre ordre de Cîteaux ».

Jacques de Souvé fut inhumé en l'église du Temple, où le sculpteur Michel Anguier lui éleva un mausolée de marbre blanc (fig. 168 et 169), avec sa statue qu'on voit aujourd'hui au Musée du Louvre. Son portrait fut gravé par Lenfant, en 1667, d'après une peinture de Mignard.

ÉTIENNE TEXIER D'HAUTEFEUILLE (1670-1703)[4]. — Le 14 août 1670, Louis XIV donna la commende abbatiale du Mont-Saint-Michel à Étienne

1. Dom Et. Jobart, *op. cit.*, p. 176.

2. *Ibid.*

3. *Hist. géol., archéol., et pittor. du Mont Saint Michel*, p. 349. Jacques de Souvré ne fut, en effet, qu'un homme de guerre et un courtisan. Sous Louis XIII, il combattit les Huguenots à Montauban, à Privas, à La Rochelle. En 1628, il partait pour Malte, mais s'arrêtait en Italie, participant au siège de Casal. En 1646, il était lieutenant général des galères et, à ce titre, assiégeait Porto-Longone. Louis XIV, auprès duquel il représentait l'ordre de Malte, ne lui ménagea pas les faveurs. Il fut commandeur de Saint-Jean-de-Latran, abbé du Mont-Saint-Michel, du Tréport et de Tonnerre et, en 1667, il était grand prieur de France. Il menait à Paris, dans son hôtel somptueux du Temple, une vie de grand seigneur et d'épicurien. Aussi l'administration de l'abbaye montoise devait assez peu le préoccuper et il laissait à ses agents le soin de prélever les revenus de son bénéfice.

4. *Prieurs* : Dom Jean Godefroy, 1671; Dom Pierre Chérot, 1672; Dom Laurent Hunault.

Texier d'Hautefeuille, chevalier de Malte, commandeur de Villedieu et de la Croix-en-Brie, grand prieur d'Aquitaine et ambassadeur extraordinaire de son ordre auprès de la cour. Cet abbé était d'un caractère doux et les religieux obtinrent de lui ce qu'ils voulurent. Il les déchargea des réparations auxquelles ils étaient obligés et leur donna, en outre, ses appartements abbatiaux. Il passa avec eux un concordat où il « leur céda des terres, seigneuries, dixmes, cens, rentes, moulins, droits et devoirs du prieuré de Cancale et Saint-Méloir, les baronnies de Saint-Jean-le-Thomas et de Brion, avec le fief du pré de la Haise; les fiefs de Bouillon et de Bacilly, avec tous leurs droits, appartenances et dépendances quelconques..., à l'exception des nominations et collations des bénéfices[1] ». A l'occasion de ces mutations, les moines chargèrent Jean Robiou de dresser le Terrier du monastère[2].



FIG. 174.
Armoiries d'Étienne Texier d'Hautefeuille.

Quelques notes de diverses mains dans le manuscrit n° 209 sont les derniers renseignements que nous donnent désormais les Archives montoises déposées à la Bibliothèque d'Avranches. L'année même de l'avènement de l'abbé Texier d'Hautefeuille, une grande chaire à prêcher fut placée dans l'église abbatiale. La dignité prieurale passa successivement de Dom Mayeul Gazon, appelé à d'autres fonctions en 1671, à Dom Jean Godefroy, qui mourut l'année même de son élection; puis, en 1672, à Dom Pierre Chevrot, remplacé pour la dernière année de son triennat par Dom Laurent Hunault qui fit, en outre, le triennat de 1675 à 1678. Chargé de ces fonctions à cette dernière date, Dom Michel Briant se vit contraint par la maladie de démissionner et fut remplacé l'année même par Dom Philippe Rousseau, « qui y demeura le reste du triennal ». Ce dernier eut pour successeur, en 1681, Dom Guillaume de Rieux; celui-ci céda son titre en 1684 à Dom Pierre Terrien, « qui fit dorer le tour des chapelles et fist faire la chapelle



FIG. 175.
Sceau de Texier d'Hautefeuille[3].

1675; Dom Michel Briant, 1678; Dom Philippe Rousseau, 1679; Dom Guillaume de Rieux ou Derieux, 1681; Dom Pierre Terrier, 1684; Dom Joseph Aubree, 1687; Dom Henri Termelts, 1690; Dom Antoine Fournel, 1695; Dom Jean Lorier, 1696; Dom Joseph Munac, 1699; Dom Julien Doyle, 1762.

1. Abbé Desroches, t. II, p. 278.

2. Et. Dupont, *Le Mont-Saint-Michel, Études et chron.*, p. 157.

3. *Archives Nationales*, *Norm.*, 2829.

Voici, d'après G. Demay, *Inventaire des sceaux de Normandie*, p. 315, n° 2829, la description du sceau de cet abbé commendataire que Demay appelle « Le Bailly d'Hautefeuille ». Sur un cachet ovale de 19 mm. de diamètre, servant à authentiquer la collation de la cure de Domjean (juin 1689), on voit un « écu au levrier courant, surmonté d'un croissant sous un chef de la religion couronné, entouré d'un chapelet sur une croix de Malte. La légende manque. Collection de M. de Farcy, à Bayeux. »

du Thrésor, dite la Trinité ou de Saint-Sauveur, aujourd'hui Notre-Dame-de-Pitié[1] ». On attribue à Dom Joseph Aubrée, prieur en 1687, d'avoir « fait raccomoder la salle des chevaliers, transporter le thrésor en la chapelle Saint-Sauveur et transporter la Roue des Poulains ». Son successeur, en 1690, fut Dom Henry Fermelys « qui a commencé l'ouvrage de la Merveille et fait boiser les lieux communs ». Le chapitre général remplaça ce dernier en 1693 par Dom Jean Lorier, qui termine la liste des prieurs consignés dans les Annales du monastère. Il eut, lui, pour successeur Dom Joseph Miniac, de Saint-Malo, qui fut élu le 14 juin 1699 et remplit sa charge jusqu'en 1702, date à laquelle il fut lui-même remplacé par Dom Julien Doyte.

Sous la prélature d'Étienne Texier d'Hautefeuille, Philippe de France, duc d'Orléans et comte de Mortain, vint camper à Pontorson avec une troupe de 8000 hommes ayant pour mission de protéger les côtes de Bretagne et de Normandie. Ce prince se rendit au Mont-Saint-Michel avec une suite nombreuse[2].

Étienne Texier d'Hautefeuille, à qui l'aménité de son caractère avait acquis l'affection respectueuse du couvent, mourut à Paris, le 4 mars 1703, âgé de 77 ans.

Karq de Bebambourg (1703-1719[3]). — Ce fut à un baron allemand, que Louis XIV conféra alors la commende abbatiale. Jean Frédéric Karq, baron de Bebambourg, seigneur de Kirchstetten, était né à Bamberg en 1648. Il fut doyen de Münich, conseiller de l'électeur de Bavière et chancelier de l'électeur de Cologne. Sa nomination comme abbé du Mont-Saint-Michel remonte au 26 mars 1703 ; il reçut ses bulles pontificales le 13 octobre suivant, et prit possession le 7 février 1704, laissant au prieur l'administration de l'abbaye, avec le titre de vicaire général et de procureur. Au commencement de cette commende, le 25 mars 1703, une nouvelle cloche fut montée dans la tour ; on la sonna par les temps de brume et elle fut spécialement destinée à guider à travers les grèves les pèlerins et les pêcheurs égarés. A la Révolution, les cloches du monastère montois furent données à la cathédrale de Coutances, à l'exception de quelques-unes dont s'emparèrent les habitants des paroisses voisines du Mont. La cloche de brume resta seule au Mont-Saint-Michel, et s'y trouve encore déposée dans l'ancienne chapelle Notre-Dame-du-Circuit de l'église abbatiale.

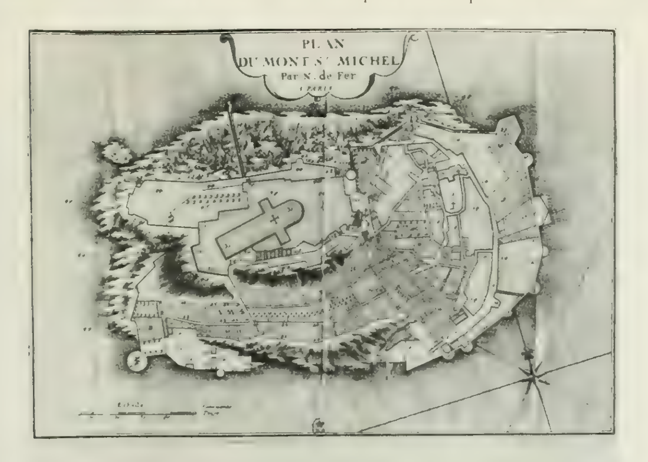
« Par suite de ventes, de révocations de donations, de procès perdus,

1. Ms. n° 209 de la Bibliothèque d'Avranches.

2. Abbé Desroches, t. II, p. 314.

3. *Prieurs* : Dom Maglorre Loz, 1708 ; Dom André Le Maistre, 1711 ; Dom Joseph Miniac, 1714 ; Dom Benoît Petit, 1717 ; Dom Joseph Castel, 1720

de contestations maladroites, les revenus de l'abbaye avaient considérablement diminué. Mgr Germain[1] en fixe le chiffre à 40000 ou 50000 livres, « mais il fallait, dit cet auteur, en défalquer 27000 pour le titulaire de la



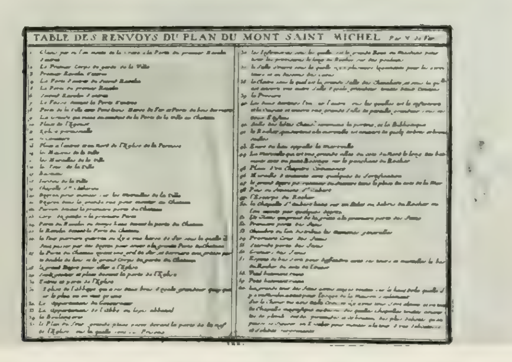

TABLE DES RENVOYS DU PLAN DU MONT SAINT MICHEL Par N. de Fer

Fig. 176. — Plan du Mont-Saint-Michel en 1705, par Nicolas de Fer.
(Bibl. Nat., Cab. des estampes.)

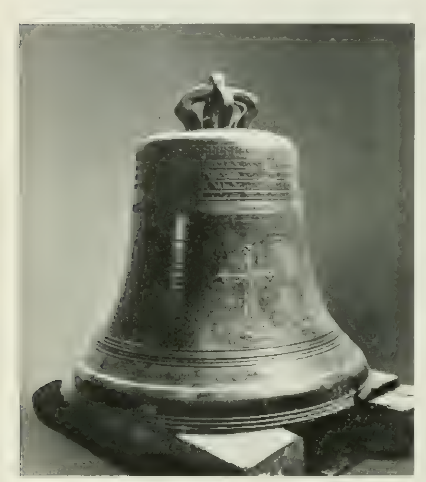
commende, plus 12000 ou 14000 pour les charges annuelles ». Nous croyons cette évaluation exagérée. Le 8 avril 1706, le prieur Julien Doyte écrivait à Mabillon : « Il serait plus facile de tirer de l'eau de notre rocher que de l'argent de nos officiers, et en vérité, quand ils le voudraient, ils ne le pourraient pas à présent. La misère est si grande que cela passe l'ima-

1. Mgr Germain, l'abbé Brin et Ed. Corroyer, *Saint Michel et le Mont-Saint-Michel*, p. 347.

gination. Il y a trois ans que je dois quelque chose à un marchand libraire de Rennes, que je n'ay pu encore faire payer »[1].

En somme, comme il fallait s'y attendre, ce baron allemand encaissait les bénéfices et se désintéressait complètement de l'abbaye dont les bâtiments tombaient dans un état de délabrement lamentable.

L'abbé de Bebambourg, mourut au mois de décembre 1719, dans sa soixante-douzième année.



Phot. Neurdein.

Fig. 177. — Cloche donnée à l'abbaye par l'abbé Karq de Bebambourg.

Charles-Maurice de Broglie (1721-1766)[2]. — Le successeur de l'abbé de Bebambourg, fut Charles-Maurice de Broglie, docteur en théologie, abbé de Beaune-les-Moines et des Vaux-de-Cernay, chevalier de Malte, et agent général du clergé. Quatrième fils de Victor-Maurice, comte de Broglie, maréchal de France, et de Marie de Lamoignon, cet abbé appartenait à une famille puissante à la Cour et comblée des faveurs royales. Il fut préconisé dans le consistoire du 16 juillet 1721, et régla ses rapports avec les religieux du Mont d'après le concordat adopté sous son prédécesseur. Les revenus de l'abbaye s'élevaient alors à 46551 livres. Les 27000 livres appartenant à l'abbé se trouvaient réduites à 18000, après défalcation des charges. Les religieux étaient au nombre de 24, et sur les 19551 livres qui leur restaient, ils devaient supporter des charges annuelles s'élevant à près de 2500 livres, réparties comme il suit :

1° 50 livres au chapelain de l'autel de Saint-Sever, dans la cathédrale d'Avranches ;

2° 9 livres au doyen de Saint-André d'Avranches, pour droit d'aumusse ;

3° 4 livres au prieur de Saint-Jean-le-Thomas ;

1. Biblioth. Nat., fonds fr. n° 19,652, p. 96.

2. *Prieurs* : Dom Denis Benoistmont, 1725; Dom Guillaume Romain, 1726; Dom Léon Le Chevalier, 1729; Dom Noël Le Goux, 1733; Dom Pierre Martin, 1739; Dom Hyacinthe Briancourt, 1742; Dom Philippe le Bel, 1745; Dom René Bizien, 1751; Dom Jean Fresnel, 1754; Dom Joseph Surmeau, 1757; Dom Jean-François Tonason, 1763; Dom Joseph Surmeau, 1766.

4° 72 livres pour les gages des trois portiers du château ;

5° 200 livres pour la réception des ecclésiastiques pauvres à qui ils donnaient des bons d'auberges ;

6° 2000 livres pour la réception des hôtes étrangers ;

7° Enfin quelques rentes diverses [1].

Le baron de Bebambourg ayant négligé de faire les réparations que nécessitait l'état de délabrement des bâtiments, et notamment des cachots,

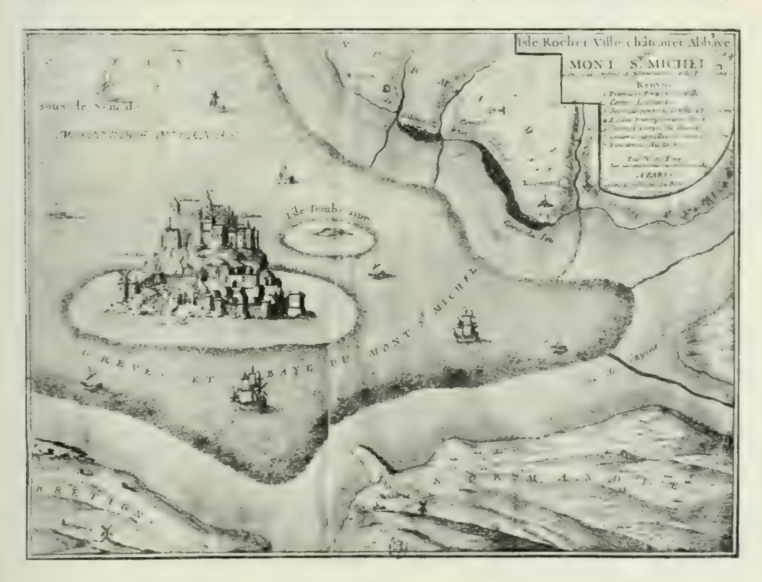


Fig. 178. — Vue du Mont-Saint-Michel en 1705, par Nicolas de Fer[2].
(Bibl. Nat., cab. des estampes.)

ses héritiers furent tenus de verser à l'abbé de Broglie une somme de 20000 livres, pour être affectée à ces travaux.

Cependant les moines s'étant arrogé le droit appartenant à l'abbé de présenter aux bénéfices, une contestation s'éleva qui fut portée devant le conseil privé, et réglée en faveur du commendataire. Toutefois ce dernier, touché par les protestations des religieux, leur abandonna le droit de collation à treize cures du diocèse d'Avranches. Une condition de cette cession fut la surveillance des prisonniers dont les cachots avaient, par leur insécurité, éveillé l'inquiétude du pouvoir [3].

1. Deschamps du Manoir, *op. cit.*, p. 245, 246.
2. Nicolas de Fer, graveur-géographe français (1646-1720).
3. Voir ci-après Appendice IV : *Les Prisons*.

Durant cette prélature, l'intimité dans laquelle Maurice de Broglie vivait à la cour, surtout auprès de la reine Marie Leczinska, appuya le prestige et l'autorité des décisions de l'abbé du Mont-Saint-Michel. Il mourut le 21 avril 1766.



Fig. 179. — Armoiries de Charles-Maurice de Broglie.



Fig. 180. — Sceau de Charles-Maurice de Broglie[2].

Étienne-Charles de Loménie de Brienne (1766-1769). — Né à Paris en 1727, du comte Nicolas-Louis de Brienne et d'Anne-Gabrielle de Chamillard Villatte, celui-ci reçut du roi la commende du Mont-Saint-Michel, le 9 juillet 1766. Il avait été nommé évêque de Condom en 1760, et promu à l'archevêché de Toulouse[3], le 2 février 1763. On ne sait rien de sa prélature, qui fut d'ailleurs de courte durée. Charles de Loménie de Brienne se démit de la commende du Mont, au mois de décembre 1769[4] et reçut à la place l'abbaye cistercienne de Froidmont, dans le diocèse de Beauvais, laquelle valait 29 mille livres, et était taxée en cour de Rome à 155 florins, tandis que le revenu du Mont, n'était alors que de 24 mille livres, avec une taxe de 400 florins[5].



Fig. 181. — Sceau de l'abbaye du Mont-Saint-Michel en 1755[5].



Fig. 182. — Armoiries d'Étienne-Charles de Loménie de Brienne.

De 1769 à 1788, l'abbaye du Mont-Saint-Michel fut mise en économat sous l'administration de ses prieurs, que rien ne semble avoir signalée. Cependant l'ordre d'idées

1. *Prieurs* : Dom Joseph Surineau, 1766; Dom Charles de La Passeix, 1772; Dom Louis-Mathurin Gautron, 1778; Dom François Maurice, 1785.

2. *Arch. Nat., Norm.*, 2850.

Le sceau de Charles-Maurice de Broglie portait un « Écu en sautoir ancré », surmonté d'une couronne, dans un cartouche. Cachet ovale de 24 millimètres de diamètre, appartenant à la collection de M. de Farcy de Bayeux, scellant une pièce portant présentation à la cure de Bretteville-sur-Odon (mai 1765) (G. Demay, *op. cit.*, p. 515, n° 2850).

3. Loménie de Brienne devint archevêque de Sens et fut un des quatre prélats qui prêtèrent serment à la constitution civile du clergé. Mais il avait perdu tout crédit et était devenu très suspect à cause de ses palinodies. Arrêté à Sens le 9 novembre 1793, il fut détenu chez lui, où il mourut le 16 février 1794.

4. Deschamps du Manoir, *op. cit.*, p. 255.

Voici ce que nous trouvons dans l'ouvrage de L. Lecestre, *Abbayes, prieurés et couvents d'hommes en France*, p. 14. Le Mont-Saint-Michel (rangé dans la province de Bretagne) : 7 religieux, 10901 livres de revenus. On peut voir d'après ces chiffres (résultant des statistiques et de l'enquête de la fameuse Commission des Réguliers de 1768) dans quelle décadence était tombée depuis un demi-siècle l'abbaye qui, en 1721, comptait encore 24 religieux et jouissait d'un revenu total de 46751 livres.

5. *Arch. Nat., Norm.*, 2695.

nouveau, d'où allait naître la Révolution, modifiait déjà toutes choses, et les prisons se vidaient peu à peu. Dix-huit détenus seulement occupaient les cachots du monastère quand un incendie y éclata le 16 août 1776 offrant à trois d'entre eux, à la faveur du tumulte, l'occasion de recouvrer leur liberté. La nef avait eu beaucoup à souffrir de ce sinistre. Au lieu de la réparer on démolit ses trois premières travées à l'ouest; quatre ans plus tard, on boucha l'ouverture béante par le hideux portail qu'on voit sur la plate-forme occidentale.

A cette époque, la milice du Mont avait pour chef Jean-Baptiste de Bacilly, dont le fils, Jean-Baptiste-Henry de Bacilly, seigneur de la Pistière de Bellème et du Canon, devint conseiller du Roi et juge au bailliage d'Avranches, puis lieutenant-général de police[1].

Louis-Joseph de Montmorency-Laval (1788). — Louis XVI attribua alors la commende de l'abbaye au cardinal de Montmorency, premier baron chrétien, évêque de Metz, prince du Saint-Empire romain, grand aumônier de France, commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, et conseiller du Roi en tous ses conseils. Cet abbé, le dernier du monastère montois, prit possession de son bénéfice le 2 mai 1788, en se faisant représenter par Dom Jacques-Antoine-Michel Pichonnier, religieux de la congrégation de Saint-Maur, sous-prieur de l'abbaye.

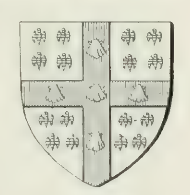


Fig. 185. — Armoiries de Louis-Joseph de Montmorency-Laval.

Les Bénédictins s'associèrent au mouvement d'enthousiasme qui s'était emparé de tous les esprits à l'annonce de la Révolution, et, sans consulter leur abbé, dont la victoire de la démocratie avait prononcé la déchéance, ils offrirent à la patrie, pour faire face à ses besoins, toute l'orfèvrerie de leur trésor dont le poids s'élevait à plus de 150 marcs. Ils déléguèrent leur prieur pour faire part au Conseil national d'Avranches de cette résolution spontanée[2]. Mais ils ne tardèrent pas à regretter leur mouvement généreux, et le Conseil d'Avranches eut les plus grandes peines à se faire remettre par le couvent les objets qu'il avait offerts.

Conformément au décret du 13 novembre, le prieur Dom Maurice vint à Avranches, le 19 février 1790, présenter aux officiers municipaux du bailliage l'état des biens meubles et immeubles de la mense conventuelle et des prieurés[3]. Les lois des 18, 19 et 20 du même mois, supprimant les

1. Deschamps du Manoir, *op. cit.*, p. 256.

2. Beaucoup de religieux qui, en 1789, s'étaient ralliés aux idées nouvelles, adhérèrent à la constitution civile du clergé et devinrent, dans beaucoup de localités, prêtres « jureurs » ou assermentés. Voir l'article de l'abbé Sicard, *La vieille France monastique, ses derniers jours, son état d'âme.* — I. *Les religieux* (*Revue des Deux-Mondes*, 15 novembre 1909).

3. Cette déclaration, qui remplit 24 pages de grand papier, commence par la description

vœux et les ordres monastiques, contraignirent les Bénédictins à abandonner l'abbaye. Depuis plusieurs années la situation financière de l'abbaye était devenue des plus précaires. Les fermages ne rentraient plus et les religieux, à bout de ressources, avaient dû mettre à contribution l'amitié d'un des échevins d'Avranches, M. Joseph Henry, qui leur avait avancé de vingt à trente mille francs. Avant de s'éloigner, ils vinrent exprimer à leur créancier leur impossibilité de faire honneur à cette dette. Mais persuadés comme tous les émigrants d'alors qu'ils rentreraient prochainement dans leurs biens et recouvreraient tous leurs droits, ils avaient promis à M. Henry de s'acquitter à leur retour et, en attendant, l'avaient engagé à se rendre adjudicataire du plus grand nombre possible de leurs terres, ce qui faciliterait ensuite le règlement de leurs comptes. M. Henry n'eut pas recours à ce procédé et perdit définitivement sa créance.



Phot. Neurdein.

Fig. 184. — Armoiries au-dessus de la Porte du Roi, détruites en 1792.

Reproduction du dessin du manuscrit 4902 (fonds français) de la Bibliothèque Nat.

Profitant de la confusion générale, les populations riveraines de la baie cherchèrent à se prémunir contre l'éventualité d'une réaction. Elles se ruèrent sur la pauvre abbaye et brûlèrent les titres et les contrats qu'elles avaient intérêt à voir disparaître. La milice d'Avranches accourut pour mettre un terme à ces déprédations et prit des mesures pour en prévenir le retour[1]. Le 12 octobre 1791, le district de cette ville envoya chercher le trésor, les pierres précieuses et une partie des reliques. Le même jour, le procureur syndic fit enlever « les calices, coupe, saint-ciboire et soleil, avec trois mitres et tout ce qui était précieux, sans aucune réserve ». Le 21 et le 22 novembre, on fit descendre la sonnerie de la tour, à l'exception du timbre de sauvetage et de la grosse cloche portant le nom de l'abbé Frédéric Karq, qui fut laissée pour sonner dans les brouillards. Les cloches descendues étaient destinées à être fondues à la Monnaie de Rouen. Les paroissiens de Beauvoir échangèrent deux de ces cloches pour les leurs, et les habitants de Genest

du monastère et fait mention du procès pendant entre la communauté et M. Quinette de la Hogue relativement au dessèchement des grèves.

1. Deschamps du Manoir, *op. cit.*, p. 267, 268.

s'emparèrent des autres, le 22 décembre 1791[1]. La veille, deux commissaires d'Avranches avaient emporté dans un tonneau « tous les titres et papiers du chartrier et tous les ornements de la sacristie »[2]. L'abbaye bénédictine du Mont-Saint-Michel avait cessé de vivre.

Peu de temps après, pour faire disparaître toute trace de l'ancien régime, on enleva les écussons armoriés en bronze qui surmontaient les portes de l'Avancée, du Boulevard et de Notre-Dame.

Cependant, quelques Bénédictins continuèrent à habiter le Mont-Saint-Michel. L'un d'eux se signala par son ardeur à adhérer à la Constitution : c'était un nommé Dufour qui, après avoir, sur ses demandes réitérées, prêté serment le 30 août 1792, obtint, devenu infirme au point de ne pouvoir se rendre à la Maison Commune, qu'une délégation du Conseil municipal vînt recevoir une seconde fois son serment, renouvelé suivant la nouvelle formule après que la Convention eut prononcé la déchéance de la Royauté[3]. Le même jour (4 octobre 1792), la Municipalité montoise recevait le serment de deux autres religieux bénédictins, les sieurs Claude Carton et Louis-Augustin Pissis, ainsi que du curé constitutionnel du Mont-Saint-Michel, nommé Jacques Besnard[4].

1. *Hist. du Mont Saint Michel*, publiée par la rédaction des *Annales*, 1876, p. 251.

2. *Livre blanc de la commune du Mont Saint Michel.*

3. Extrait du *Livre blanc de la commune du Mont Saint-Michel*, fol. 130 v. :

« Du Jeudi trente Aoust Mil sept cent quatre-vingt-douze L'an une de La Liberté En la Maison Commune du Mont St Michel s'est presenté devant nous Maire et officiers Municipaux de lad. ville du Mont St Michel Le Sr Henri Jean Dufour prestre ci devant religieux Bénédictin, lequel a déclaré vouloir sur le champ prester le serment prescrit suivant les loix. Nous susdits officiers municipaux en reconnaissance de la conduite patriotique du Sr Dufour à nous bien connue depuis la Révolution, et vu que le Sr Dufour s'est présenté différente fois et a offert son serment à la Municipalité Pourquoi nous n'avons pas cru devoir différer d'avantage à l'admettre à prester son serment ce qu'il a fait, dans les termes suivants je jure d'être fidelle à la Nation, à la Loi et au Roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution du Royaume décrétée par l'assemblée nationale constituante aux années 1789, 1790, 1791. Ce qu'il a signé avec nous Le Présent procès verbal fait et arrêté ce dit jour et an que dessus.

HENRY JEAN DUFOUR,
cy devant Religieux bénédictin.

L. LE ROY,
maire,

F. MORILLAND,
officier,

JEAN DUVAL.

L. HEVAUT,
secrétaire greffier

La prestation de serment en date du 4 octobre suivant fut prononcée dans les termes ci-après : « Je jure de maintenir la Liberté et légalité (*sic*) ou de mourir en la deffendant. »

4. Par contre, un certain nombre d'ecclésiastiques, résidant au Mont-Saint-Michel, émigrèrent alors en Angleterre. En voici les noms :

Margerie, qualifié prêtre ;
Foucault, —
Varnier (Guillaume), — —
Mazier, curé du Mont-Saint-Michel ;
Morilland, vicaire —

(A. de Tesson, *L'Emigration dans l'Avranchin*, Avranches, 1902, p. 48, 65, 66, 75, 76).

III

TEMPS POSTÉRIEURS A L'ABBAYE BÉNÉDICTINE

A peine les cachots du Mont-Saint-Michel venaient-ils d'être évacués par les victimes du despotisme qu'ils allaient servir de geôles à celles de la Révolution. En 1793 et 1794, plus de trois cents prêtres des diocèses d'Avranches, de Coutances, de Dol, de Saint-Malo et de Rennes y furent internés pour avoir refusé de prêter le serment à la Constitution[1]. Ils y furent placés sous un régime sévère, nourris insuffisamment, voire privés de leurs bréviaires. Lors de la marche des Vendéens sur Granville, le 12 novembre 1793, un détachement de cavalerie se porta au Mont-Saint-Michel afin de délivrer ces prêtres et ne rencontra aucune résistance; mais les détenus « avaient eu tant à souffrir, que la plupart se trouvèrent hors d'état de suivre leurs libérateurs[2] ». Ces « Brigands » revinrent trois jours consécutifs au Mont; ils abattirent l'arbre de la Liberté, s'emparèrent des clefs de la ville, enclouèrent les canons, jettèrent les boulets dans les grèves et se livrèrent à divers excès[3]. Les Montois eurent aussi à se plaindre des soldats républicains qui, le 16 vendémiaire an V, fracturèrent la porte de la tour de l'église où ils commirent plusieurs déprédations. Cinq jours après, cette troupe de volontaires fut relevée « parceque cetoit de mauvais suget » (*sic*)[4]. Les derniers ecclésiastiques qui avaient été détenus dans le château du Mont-Saint-Michel[5] en étaient partis le 21 germinal de l'an III.

En ce temps, le Mont avait perdu une syllabe de son nom : il s'appelait le Mont-Michel et quelquefois aussi, par antiphrase, le Mont-Libre. Sa population était supérieure à celle d'aujourd'hui; d'après un état dressé le 20 pluviôse an III, portant déclaration des armes que possédait

1. *Le Livre blanc de la commune du Mont-Saint-Michel sous la Révolution*, fol. 159, contient un ordre adressé par le citoyen Letellier au commandant de la gendarmerie d'Avranches en vue de l'arrestation de quatre de ces ecclésiastiques. Nous le reproduisons ici à titre de curiosité :

Liberte Egalite Place d'Avranche.

Le commandant Lemperiere d'Avranche commandant de la gendarmerie national tu voudras bien citoyen commander le nombre de gens d'armes que tu jugeras necessaire pour conduire au Mont St Michel les hommes Le Monier, Le Chevalier et Sons, ci-devant curé et vicaires. De face ils sont a la Maison d'arret tu y joindras le nomme le Jouge pretre qui est à la prison. — Letellier, le 10 ventose l'an 2 de la Republique francaise une et indivisible.

2. Mme de la Rochejacquelein, *Mémoires*, p. 302.

3. *Livre blanc de la Comm. du Mont-Saint-Michel*, fol. 212 v.

4. *Ibid.*, fol. 262 v.

5. *Ibid.*, fol. 126 r.

chaque citoyen, le nombre des habitants était de 264[1]. Le 12 messidor de cette même année, le citoyen Pierre Richard, commandant la garde nationale, après avoir fait assembler les vingt canonniers pris dans cette troupe, les organisa en deux escouades et les fit tirer au sort conformément à la loi, pour l'élection de deux sergents et de deux caporaux[2]. On pense ce que pouvaient valoir des cadres ainsi désignés. Du reste, le 30 germinal an VII, toutes les gardes nationales de la République furent réorganisées : elles se composèrent alors de tous les citoyens valides âgés de seize à soixante ans[3].

En 1796, la plate-forme couronnant le clocher central de la basilique abbatiale reçut les appareils de la ligne de télégraphie optique de Paris à Saint-Malo.



Fig. 185. — Armoiries et écussons de bronze qui surmontaient la porte du Boulevard, détruites en 1792.

Reproduction du dessin, manuscrit 4902, fonds français, de la Bibl. Nat.

Les décrets de 1811 et de 1817, en conférant de nouvelles dénominations à la vieille abbaye, ne changèrent rien à sa destination pénitentiaire et ne firent, en augmentant toujours le nombre des détenus, qu'aggraver les mutilations des constructions abbatiales[4]. Quand M. Demons, curé de Cherbourg, obtint, en 1814, l'autorisation de visiter l'établissement, « on venait de vendre les fameuses stalles où avaient siégé les moines bénédictins et les chevaliers de Saint-Michel[5]. » L'ancienne hôtellerie de Robert de Torigni, où se trouvait la prison des femmes, s'écroula subitement en 1817, menaçant d'entraîner dans sa chute une grande partie des bâtiments du Sud-Ouest. On les consolida en 1865 par la batterie d'immenses contreforts qu'on y voit aujourd'hui.

Les bâtiments de l'abbaye furent désormais envahis, absorbés par les services pénitentiaires pour lesquels on ne recula devant aucune mutilation[6]. Peu s'en fallut que le vieux monastère ne trouvât une irrémé-

1. *Livre blanc de la Comm. du Mont Saint-Michel*, fol. 225. Au mois de septembre 1909, la population était de 250 habitants.

2. *Ibid.*, fol. 225 v.

3. *Ibid.*

4. Voir ci-après Appendice IV : *Les Prisons*.

5. *Recherches historiques*, manuscrit conservé dans la bibliothèque du grand séminaire de Coutances, cité dans l'*Hist. du Mont Saint-Michel* publiée par la rédaction des *Annales*, p. 255.

6. Voir ci-après Appendice IV : *Les Prisons*.

dable ruine dans une catastrophe dont ces installations essentiellement combustibles auraient dû faire redouter l'éventualité. Dans la nuit du 22 au 23 octobre 1834, un violent incendie se déclara dans les ateliers de chapellerie aménagés dans la nef de l'église. Les flammes réduisirent en cendres la charpente du comble, les planchers et dévorèrent les parois des murs[1].

En dehors des circonstances spéciales aux prisons, il ne nous reste plus guère à signaler, dans ce premier tiers du XIX[e] siècle, que deux faits se rattachant aux édifices du Mont-Saint-Michel : c'est d'abord, « peu d'années avant 1831 », la destruction de la porte bavole qui fermait l'entrée de l'avancée de la ville et « dont les débris ont servi à faire des mâts de sauvetage »[2], ce qui indique la robuste structure de cette porte ; et ensuite la pose, le 23 mars 1830, à l'angle Nord-Est de la plate-forme du télégraphe, par les soins de M. Mayeux-Doual, architecte des bâtiments civils de l'arrondissement d'Avranches, du premier paratonnerre qu'ait reçu le clocher abbatial[3].

Un arrêté ministériel daté du 14 avril 1840 s'opposa à ce que l'unique cloche qui restait, celle datant de la prélature de l'abbé Frédéric

1. Voici en quels termes le *Livre blanc de la Commune du Mont-Saint-Michel*, fol. 262, rend compte de cette catastrophe :

Aujourd'hui 23 octobre 1834 Le feu a pris dans les ateliers de la maison centrale situés dans la nef de l'église, à minuit et quart. Les sentinelles ont apperçu le commencement de l'incendie, bientot tout Lemonde s'est empressé de porter des secours. La Troupe de ligne, Lagarde nationale ont pris Les armes. Le château a été cerné, et sans perdre un instant on s'est porté au foyer de l'incendie.

Le feu avait pris d'abord dans l'atelier des chapeaux de paille, on ignore comment : en peu d'instant il avait Embrassé La toiture et Les planchers ; M. Martin Deslandes Directeur de cet établissement, aidé de M[r] Le Court aumonier de M[r] Chappus Inspecteur et accompagnés dans tous Les ateliers de la maison Centrale, a fait des efforts inouis pour se rendre Maitre du feu. Le Sieur Tencé serrurier d'Avranches et les freres Poirier de cette ville, ont donné vingt fois pendant cette incendie des preuves de devouement et de courage. M. le docteur Hedou et M[r] Dufour Commandant de la Garde nationale ont aussi pendant cette malheureuse Nuit donné des preuves Continuelles de Leur devouement. M. Lecles Commandant de place et M[r] Le forestier Curé de cette Commune, se sont multipliés pour etablir L'ordre, faire monter L'eau et etablir La Chaine. Les gardes nationales des communes voisines sont arrivées a deux heures du matin, elles ont ete employées à monter L'eau. Le feu a été terrible pendant cinq heures à huit heures du matin on etait maitre. Les neufs ateliers etablis dans la nef ont ete detruit entierement, mais on a eu le bonheur de sauver tous les dortoirs, Les magasins et tout le Côté Nord du château. Plusieurs détenus politiques se sont empressés d'aider pendant Le desastre, des detenus civils ont aussi donné des marques de courage et de devouement, en general presque tous ont montre de la bonne volonté dans cette triste occasion. La Communication du feu a ete coupée et interceptée par l'habileté Le sang froid et Le courage de M. Le Court aumônier, de Tencé, et des freres poirier. Pendant tout le temps qu'a duré L'incendi, Le vent etait violent, il poussait les flammeches sur Laville et dans Lagreve, partout il a fallu prendre de grandes precautions pour empecher le feu de se propager. A six heures et demie du soir, Le feu avait encore repris près le telegraphe, mais avec beaucoup moins de violence, La general a battu de nouveau, la chaine s'est reformée, on a monté L'eau et bientot tout danger a disparu.

2. *Livre blanc de la Commune du Mont-Saint-Michel*, fol. 257 v.

3. *Ibid.*, fol. 255 v. Nous avons constaté, au cours de l'histoire du Mont-Saint-Michel, les désastres entraînés par la chute fréquente de la foudre sur les bâtiments de l'abbaye.





LE MONT-SAINT-



ʀ ouest, en 1875.



Karq, et qu'on demandait pour la cathédrale de Coutances, fût enlevée à l'ancienne abbaye; il ordonna en outre de la replacer dans la tour pour que son tintement servît à diriger les pêcheurs et les voyageurs surpris dans les grèves par les brouillards de la baie. La dépense de l'opération fit renoncer à monter cette cloche dans la tour; on se borna à la placer dans un beffroi installé sur la plate-forme de l'Ouest. On crut orner la porte latérale Sud de l'église en appliquant dans son tympan un bas-relief représentant la *Vision de saint Aubert*, œuvre d'une indigence d'idée et de facture qui nous détermina à l'enlever lorsque nous fîmes, en 1902, la restauration de ce portail.



Fig. 186. — L'abbaye et le rempart au Nord, en 1859, d'après un dessin de Girard.
(Biblioth. Nat., Cab. des estampes.)

Cependant les abords du Mont devenaient plus impraticables. Dans la marée dévastatrice de 1852, la Sélune vint se creuser autour du rocher un lit qui l'isola complètement à marée basse. Les voitures ne purent plus amener les provisions de la Maison centrale au pied du poulain. Les difficultés de l'approvisionnement déterminèrent l'administration supérieure à déclasser ce lieu de détention.

Un décret du 20 octobre 1863 supprima la Maison centrale du Mont-Saint-Michel; et les détenus qui s'y trouvaient alors furent envoyés à Beaulieu et à Fontevrault.

Une délibération du Conseil général de la Manche, rappelant des démarches faites auprès de l'empereur à la suite de ce décret et auxquelles des difficultés d'ordre administratif n'avaient pas encore permis de donner suite, émit alors les vœux suivants :

« 1° Que l'ancienne abbaye du Mont-Saint-Michel ne soit ni vendue ni abandonnée;

« 2° Qu'en conséquence d'un décret ou d'une loi spéciale, elle soit remise aux évêques de Coutances et d'Avranches, en qualité d'annexe aux bâtiments diocésains;

« 3° Que le Ministre des Beaux-Arts assigne à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, une dotation annuelle comme monument historique;

« 4° Que, pour la restauration des bâtiments concédés, l'évêque soit autorisé de la manière la plus large à appeler, au secours de cette œuvre, l'assistance de la bienfaisance publique. »

Ces vœux ne tardèrent pas à recevoir satisfaction. Napoléon III offrit d'abord à Dom Guéranger, abbé de Solesmes, de réoccuper le vieux monastère bénédictin. Cet abbé déclina cette proposition, basant son refus sur l'insalubrité des lieux. Par bail en date du 31 mars 1863, l'abbaye et ses dépendances furent louées, pour neuf années, à Mgr Bravard, évêque de Coutances et d'Avranches, moyennant le prix annuel de 1200 francs. Ce prélat délégua à son aumônier, l'abbé Deligand, la charge de faire procéder aux premiers déblaiements que nécessitait l'usage des locaux à occuper par des missionnaires diocésains qu'il préposa tout d'abord au service de la basilique[1]. Il établit dans les bâtiments des Fanils des religieuses de Saint-Joseph, auxquelles il confia l'œuvre des pèlerinages et la direction d'un orphelinat qui, outre sa destination spéciale, offrit un asile aux dames du monde désireuses de consacrer quelques jours à la méditation. Peu de temps après, les missionnaires diocésains furent remplacés à l'abbaye par les religieux de Saint-Edme de Pontigny, ayant à leur tête comme supérieur le Père Robert. Ces religieux, au nombre de huit, occupèrent les bâtiments abbatiaux : le parloir du supérieur était aménagé dans la première salle des bâtiments de Guillaume de Lamps donnant sur le Saut-Gaultier; la pièce à côté était sa chambre. Entre ces bâtiments et le transept Sud, un large pont construit sous l'administration pénitentiaire servait de cuisine. La salle à manger, la biblio-

1. M. de Caumont, dans un rapport au Congrès archéologique de 1866 (p. 176), décrivait les travaux opérés à cette époque dans l'abbaye du Mont-Saint-Michel rendue au culte. Mal renseigné, sans doute, sur le caractère de ces travaux, le savant archéologue se départissait de sa sévérité habituelle à l'égard des restaurations, en parlant comme il suit de ce que faisaient dans l'abbaye les nouveaux occupants : « Mgr Bravard, prélat ami des arts, a installé dans ce vieil édifice religieux, une colonie de prêtres infirmes; un atelier de sculpture sur bois, de vitraux peints et de sculpture sur pierre a été ouvert dans cet établissement. M. Deligan, grand vicaire, appelé à Coutances par Mgr Bravard, est un habile statuaire; c'est sous sa direction que les travaux de sculpture ont été entrepris; plusieurs centaines de mille francs ont déjà été utilement dépensés. Mais, pour rendre à ce monument son ancien éclat et le restituer complètement, il faut encore des sommes considérables. L'État continue à accorder ses subventions, et les pèlerinages pieux fournissent à l'œuvre entreprise par Mgr Bravard de sérieuses ressources qui permettront peut-être, avec le temps, d'opérer une restauration complète. »

thèque et les chambres des religieux étaient groupés de plain-pied au dernier étage des bâtiments abbatiaux de Guillaume de Lamps.

Une école apostolique, sorte de petit séminaire, recueillait de jeunes garçons qu'on destinait à la carrière ecclésiastique. Le dortoir et la classe se trouvaient dans le petit exil; le réfectoire occupait la salle au-dessus de l'ancienne cuisine abbatiale.

Des fêtes religieuses amenèrent au Mont un grand concours de pèlerins. Pour satisfaire aux besoins de l'affluence on installa un bureau télégraphique contre l'église, dans l'ancien greffe de la prison, entre le Saut-Gaultier et la Citerne de l'aumônerie. Pour aider au développement de ces pèlerinages, le pape Pie IX, par un bref du 12 janvier 1869, accorda pour dix années une indulgence plénière annuelle, aux conditions ordinaires, à tous les fidèles qui se rendraient au Mont le jour qu'il leur plairait de choisir[1]. Il attribua des faveurs de même nature à une confrérie qui s'était formée sous le même patronage.



FIG. 187. — Porte du Boulevard, en 1842, d'après un dessin de Séchan.

Dès l'entrée, le portier qui occupait l'étage inférieur de la tour Perrine, en communication alors avec la Salle des Gardes par une porte pratiquée sous la cheminée de Pierre Le Roy, percevait des visiteurs une taxe d'un franc[2]. Cette salle était garnie d'un étalage d'objets de piété et de souvenirs, dont la vente constituait pour les religieux une source importante de revenus. Ils en consacrèrent une partie à un semblant de restauration

1. Deschamps du Manoir, *op. cit.*, p. 282.

2. Seuls les cochers amenant les pèlerins ou les visiteurs, quand ils étaient porteurs de leurs fouets, étaient exempts du paiement de cette taxe. Telle est la force des traditions, surtout quand elles favorisent ceux qui les observent, qu'aujourd'hui encore, alors que la gratuité complète est subordonnée à la générosité des touristes, les cochers montent jusqu'à l'abbaye leur fouet à la main, pour expliquer par ce signe le motif qui les fait s'abstenir de donner aux gardiens la légitime rémunération moralement due par les visiteurs à ceux qui sont chargés de les conduire.

dépourvu de toute efficacité pratique et consistant à maquiller les édifices pour effacer les traces de leurs meurtrissures sans remédier le moins du monde au mauvais état de leur structure.

Une décision du Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts, en date du 14 mai 1872, chargea M. Éd. Corroyer, architecte attaché à la Commission des Monuments historiques, d'étudier l'état actuel du Mont-Saint-Michel et de préparer des projets de restauration. Le 20 avril 1874, un décret du maréchal de Mac-Mahon, président de la République, affecta la propriété domaniale de l'abbaye au service des Monuments historiques pour en assurer la conservation. A l'expiration du bail consenti à l'évêque de Coutances et d'Avranches, les logis abbatiaux et leurs dépendances furent loués pour six années, moyennant la redevance annuelle de 1200 francs au R. P. Robert, supérieur des religieux. L'affluence augmentait toujours et l'on estimait déjà à 50 000 environ le nombre des personnes qui visitaient annuellement le Mont-Saint-Michel. La Cour de Rome encourageait de ses faveurs les pèlerinages montois. En 1875, le clergé romain commanda à l'orfèvre italien Thémistocle Venturini une couronne pour la statue du saint Michel de l'église abbatiale. Dessinée par le peintre Pierre de Simone, cette couronne était de métal doré et ornée de pierreries dont l'une, offerte par le Pape Pie IX, avait, dit-on, une certaine valeur[1]. Une autre couronne, dont ci-dessus (fig. 188) la reproduction photographique, fut exécutée grâce à une souscription du clergé français, et déposée sur la tête de l'Archange, le 4 Juillet 1876, au cours d'une fête religieuse d'un grand éclat[2].



FIG. 188. — Couronne de saint Michel.

Depuis 1874, des crédits de diverse importance n'ont cessé d'être

1. — L'instigateur de ce tribut du clergé de Rome au chef des milices célestes, dans son sanctuaire de l'Océan, fut S. Ém. le cardinal Frédéric de Falloux du Coudray. — Deschamps du Manoir, *op. cit.*, p. 284.

2. Cet ouvrage d'orfèvrerie, d'une composition médiocre, avait, après la désaffectation religieuse de l'abbaye, été enfermé par les religieux de Pontigny dans leur trésor de l'École apostolique. Après leur départ, la couronne fut déposée dans la sacristie de l'église paroissiale où elle a été volée, dans la nuit du 16 au 17 août 1906, avec d'autres objets de valeur.

attribués annuellement à la restauration des monuments historiques du Mont-Saint-Michel. En 1877, leur totalité dépassait 100 000 francs. Les travaux auxquels ils avaient été affectés s'appliquaient principalement à un nettoyage général et à la consolidation des parties les plus compromises des édifices, notamment à la construction de contreforts à l'angle Sud-Ouest et sur la face Ouest des substructions occidentales. Des fouilles furent faites en 1875 préalablement à la restauration du dallage de la plate-forme ; elles amenèrent la découverte des sépultures de Robert de Torigni et de son successeur Martin de Furmendi. M. l'architecte Corroyer dirigea en outre la restauration complète du cloître et commença celle du réfectoire qui ne fut terminée que par son successeur M. V. Petitgrand, chargé de la direction des travaux en 1890.



FIG. 189. — Sculptures du cloître, restaurées en 1888.

Les quatre gros piliers de la croisée des transepts manifestaient, sous la lourde charge du clocher du XVIIe siècle, les symptômes les plus inquiétants. M. Petitgrand opéra la reprise de ces piliers et construisit un nouveau clocher. Après avoir appliqué son expérience et son beau talent à cette conception qui fait honneur à sa mémoire, il est mort sans avoir eu la satisfaction de voir son œuvre débarrassée de ses échafaudages. M. Petitgrand avait, en outre, construit la passerelle de bois faisant communiquer les bâtiments abbatiaux avec l'église, restauré le pignon du transept Sud, l'escalier et le chauffoir des moines de Saint-Maur à l'angle Sud-Est du cloître, et exécuté quelques travaux de consolidation aux remparts de la ville.

Appelé à lui succéder par arrêté ministériel du 25 mars 1898, nous avons d'abord procédé, en ce qui concerne l'église abbatiale, au rétablissement des travées attenantes aux piliers repris, à la réfection du comble du chœur, à la restauration complète du chœur, des transepts et de la nef tant intérieurement qu'extérieurement. La destruction des constructions modernes accolées aux collatéraux Nord et Sud de la nef nous a amené à des découvertes fort curieuses dont nous avons profité pour remettre en lumière des dispositions disparues sous ces deux orientations.

C'est de ces découvertes qu'ont pris naissance au Midi la restauration du Saut-Gaultier, de la citerne de l'Aumônerie et du grand degré abbatial ; au Nord, la restitution de l'ancien dortoir des moines et du passage mettant en communication l'église avec le cloître.

Des fouilles dans le sol et dans les substructions nous ont révélé et permis de rétablir avec certitude la circulation qui existait dans ces dernières, ainsi que leurs communications avec l'église haute. L'organisation générale d'un écoulement méthodique des eaux pluviales, en vue de leur



Phot. des Arch. de la Comm. des Mon. hist.

FIG. 190. — Crête des remparts du Nord, en 1875.

utilisation distincte en eau potable et non potable, a accompagné l'appropriation des anciennes citernes et la construction d'une nouvelle. La restauration de la barbacane du Châtelet, la construction du grand degré extérieur à l'abbaye, la restauration de la maison de l'Arcade, du corps de garde des bourgeois et des remparts, ainsi que divers travaux d'assainissement, complètent l'énumération sommaire de ce qui nous a été possible d'exécuter au Mont-Saint-Michel jusqu'en cette année 1910.

Au premier rang des découvertes résultant des recherches auxquelles nous n'avons cessé de nous livrer, depuis douze années que nous fouillons les monuments du Mont-Saint-Michel, nous placerons celle de l'abbaye primitive. Nos fouilles de 1908 ont rendu incontestable l'existence jusqu'alors insoupçonnée de la petite église carolingienne et des soubas-

sements presque complets du monastère du xe siècle. Dans la troisième partie, nous exposerons par le détail ces trouvailles d'un intérêt capital pour l'archéologie du pré-moyen âge dans les édifices abbatiaux.

Nous sommes arrivé au terme de l'évolution du Mont-Saint-Michel à travers les siècles. Jetons maintenant un regard en arrière pour mesurer l'espace parcouru et embrasser d'un coup d'œil rapide cette histoire si extraordinairement riche en événements et en œuvres. Dans les lointains de modestes débuts, nous apercevons l'humble oratoire dédié par l'évêque d'Avranches, Autbert, au prince des milices célestes. Citadelle naturelle, le Mont de l'Archange devient le refuge des populations en fuite devant l'invasion des barques noroises. La Collégiale se développe, mais dégénère par l'inconduite de ses desservants. Réformé à la fin du xe siècle par le duc Richard, le monastère grandit en prestige et en richesse. Les premiers ducs normands, qui devaient bientôt s'asseoir sur le trône d'Angleterre, le dotent royalement de présents et de biens; mais parfois l'abbaye paie chèrement ces bienfaits en suivant dans ses vicissitudes la fortune de ses protecteurs. Toutes les calamités fondent sur elle : des sièges paralysent sa vie et des incendies détruisent ses murs. Mais elle résiste aux assauts et renaît de ses cendres, plus forte et plus puissante. Elle atteint au xiie siècle l'apogée de son renom et de sa richesse, étendant sur les pays d'alentour une ceinture de prieurés et de manoirs. Robert de Torigni en fait un centre d'études participant au mouvement intellectuel qui signale la Normandie de cette époque. A la soumission du duché à l'autorité du roi de France correspond bientôt l'avènement de l'Art français qui se manifeste au Mont par une de ses conceptions les plus puissantes. Mais cette période de prospérité est entrecoupée de sinistres et suivie de toutes les misères d'une guerre désastreuse. Au xve siècle, la Normandie est complètement ravagée par les routiers du roi d'Angleterre. Tout le pays est occupé par l'envahis-



Phot. Ch. Besnard.

Fig. 191. — Vue de la partie orientale du Mont, prise de la flèche de l'église abbatiale (1909).

seur. Seul, le Mont-Saint-Michel résiste et demeure le point d'appui de la cause française dans l'Ouest du royaume. L'abbaye, appauvrie, dépouillée de ses biens par la traîtrise de son abbé transfuge, sort des hostilités ruinée, mais inviolée.

L'Anglais chassé, le Mont-Saint-Michel retrouve un peu de sa fortune passée. Attribuée à l'intervention divine, la délivrance de la forteresse accroît la foi des pèlerins qui affluent de nouveau au sanctuaire archangélique. Saint Michel est définitivement le patron de la monar-



Fig. 192. — Les bâtiments au nord de la nef pendant leur restauration (vue prise de la flèche de l'église, août 1909).

chie française et le monastère bénéficie des libéralités des rois de France.

Pourtant l'horizon s'assombrit de nouveau. Déchirant le pays de leurs luttes fratricides, les guerres religieuses ont leur répercussion sur l'histoire de l'abbaye. Le Mont, fidèlement attaché à la Ligue, résiste victorieusement aux attaques répétées des Huguenots. Mais, à la faveur des troubles de la guerre civile, le relâchement s'est introduit dans la vie monacale. La réforme de Saint-Maur lui apporte une régénération dont le régime néfaste de la commende affaiblit les effets. En contact avec la soldatesque et livrés à eux-mêmes, les moines s'abandonnent à d'excessives licences. Et la vie du couvent se poursuit dans l'obscurité jusqu'au jour où la tourmente révolutionnaire emporte ses religieux.

L'abbaye du Mont-Saint-Michel est morte. Son âme s'est envolée le jour où le dernier de ses Bénédictins a descendu les degrés du monastère



FIG. 195. — STATUE DE SAINT MICHEL COURONNANT LA FLÈCHE,
PAR FREMIET

Aujourd'hui, c'est la tâche de l'historien et de l'archéologue d'en faire revivre le passé, dans l'intérêt du présent et pour l'édification de l'avenir. Sa renommée, le prestige de ses jours de gloire, la beauté de ses édifices qui ont bravé les injures du temps et des hommes, ont survécu à son existence historique. Et malgré cet effondrement, le Mont-Saint-Michel attire encore chaque année beaucoup plus de visiteurs[1] qu'il ne comptait de pèlerins au temps où les populations accouraient implorer l'intercession de l'Archange.

Depuis que nos études nous ont obligé à de longs séjours dans la vieille abbaye, il s'est présenté pour nous de fréquentes occasions d'accompagner dans leurs visites des personnages éminents du monde des arts, des lettres et des sciences, des princes de diverses nationalités, voire des rois et des reines. Ces hautes personnalités, dont le goût blasé aurait pu témoigner d'une indifférence polie ou d'une admiration de commande, ont toujours manifesté, au spectacle des merveilles naturelles et artistiques du Mont-Saint-Michel, une émotion sincèrement enthousiaste. Quand un pays possède un pareil trésor, existe-t-il un sacrifice devant lequel il puisse reculer pour le conserver?

1. On évalue actuellement ce nombre à plus de 80000.

APPENDICES

A LA PARTIE HISTORIQUE



APPENDICES A LA PARTIE HISTORIQUE[1]

I

LA VIE MONASTIQUE AU MONT-SAINT-MICHEL[2]

A la fin du VIIIe siècle, l'ordre monastique fondé en 529 par saint Benoît de Nurcie nécessitait la réforme qu'allait lui faire subir, en 817, un religieux languedocien appelé à devenir célèbre sous le nom de saint Benoît d'Aniane.

L'abbaye de Fontenelle, établie sur les bords de la Seine par le comte Wandrille, avait alors à sa tête Eginhard qui, partageant les sentiments de Benoît d'Aniane, entreprit sur de nouvelles bases la restauration matérielle et morale du couvent de Saint-Wandrille[3]. En lui

1. L'ordre strictement chronologique que nous avons suivi dans la deuxième partie de notre travail était pour nous l'auxiliaire indispensable de l'étude archéologique qui va suivre et qui doit former, en quelque sorte, la contre-partie de notre exposé historique. Mais cette méthode ne nous a pas permis d'examiner d'ensemble, sous une forme synthétique, certains sujets d'importance capitale pour la vie intérieure et extérieure de l'abbaye. Aussi croyons-nous opportun, avant d'aborder notre étude des monuments, d'examiner quelques points caractéristiques de la vie intime et des affectations spéciales du monastère montois.

2. Le cadre de cet ouvrage nous oblige à limiter nos exposés aux particularités propres au monastère du Mont-Saint-Michel. Nous laissons donc au lecteur le soin de se renseigner sur les généralités de la vie monastique, et notamment sur la règle bénédictine, dans les ouvrages spéciaux parmi lesquels nous citerons : Dom Luigi Tosti, *La vita di San Benedetto*, traduit en français sous le titre : *Saint Benoît, son action religieuse et sociale*, par le chanoine Labis, Paris, 1897, in-4° avec pl. et fig. ; Helyot, *Histoire des Ordres monastiques et militaires* ; Lichtenberger, *Encyclopédie des sciences religieuses* ; Dom Besse, *Les Bénédictins en France* ; et surtout comte de Montalembert, *Les moines d'Occident depuis saint Benoît jusqu'à saint Bernard*, Paris, Lecoffre, 1892, 7 vol. in-12.

3. Dom Besse, *Saint Wandrille (VIIe-VIIIe siècles)*, Paris, 1904, in-12. — Cette abbaye avait

succédant en 825, saint Ansegise, le plus grand abbé de ce monastère après son fondateur, compléta cette œuvre rénovatrice qui marque l'origine d'un développement considérable de l'institution monastique.

C'était sous cette règle que vivait l'abbé Maynard quand le duc Richard le choisit parmi les religieux de Saint-Wandrille pour aller au Mont-Saint-Michel substituer les préceptes bénédictins régénérés aux débordements scandaleux des chanoines qui occupaient la Collégiale. La règle que cet abbé introduisit dans le monastère montois, avec les onze religieux qui l'y accompagnèrent, fut donc celle de saint Benoît d'Aniane consistant en un remaniement de la règle initiale adaptée, dans une prudente mesure, aux nouvelles nécessités, en vue de retremper le zèle des moines défaillants. Résultat d'études philosophiques, œuvre de science morale, de sagesse et de piété, cette règle partageait le temps de ceux qui s'y soumettaient entre la prière, le travail manuel ou l'exercice de l'intelligence, suivant que l'exigeaient le service de Dieu, l'intérêt du monastère et l'éducation de l'humanité. Toutefois, Fontenelle ne fut pas seul par la suite à pourvoir au recrutement des moines du Mont-Saint-Michel. Pour combler les vides occasionnés par les décès ou les mutations, il y vint des religieux de Saint-Taurin et de Jumièges, sans compter les vocations dont le Mont recueillit les prémices. Dans ces jours de foi ardente, des hommes de noble extraction, désillusionnés ou éprouvés par le malheur, des chevaliers vieillis sous l'armure, venaient chercher le repos ou expier dans leurs derniers jours les passions bouillantes ou les excès sanglants de leur jeunesse, en consacrant à Dieu leur personne et au couvent une partie de leurs richesses. Certains même voulaient y entrer pour y mourir. Ne voit-on pas, en 1145, Richard de Boucey, atteint d'une maladie mortelle à son retour de Jérusalem, revêtir sur son lit de mort l'habit bénédictin et se faire transporter, avec le consentement de sa femme, au Mont-Saint-Michel qu'il dote de 4 acres de ses biens patrimoniaux.

En retraçant l'histoire de la célèbre abbaye, nous avons constaté les brillants débuts par lesquels s'y était signalé l'ordre de Saint-Benoît et les rapides développements qu'il y avait pris. Dans les ténèbres de l'ignorance où languissait la société du xe siècle, ce monastère entretint, dès l'abord, les traditions d'étude et de savoir dont les ordres religieux étaient alors dépositaires. Les résultats se manifestèrent avec éclat, et l'abbaye devint une pépinière d'hommes d'élite qui allèrent propager au loin la dévotion à l'archange, quand ils n'occupèrent pas les postes les plus élevés dans la hiérarchie religieuse. Dès 987, ce fut au Mont que les religieux de Gembloux, en Brabant, vinrent chercher, en la personne du moine Héri-

été fondée vers 645 par saint Wandregisile, disciple de saint Colomban. Cf. H. Langlois, *Essai historique sur l'abbaye de Fontenelle Saint-Wandrille*, 1827.

ward, un successeur à leur abbé décédé[1]. Quelques années après, un moine profès de l'abbaye montoise, du nom de Rolland, était désigné pour le siège archiépiscopal de Dol en Bretagne; un autre, appelé Garin, allait occuper la stalle abbatiale de Cerisy-la-Forêt[2].

La sainteté du lieu et l'attirance des joies mystiques qu'on y goûtait étaient telles pour des âmes pieuses, qu'on vit, dans les premières années du XI[e] siècle, l'évêque d'Avranches, Norgod, abandonner la mitre épiscopale et revêtir l'habit de simple religieux pour aller vivre dans la sereine quiétude du cloître montois.

L'expérience des siècles démontra la sagesse et la prévoyance du duc Richard qui avait introduit au Mont l'ordre de Saint-Benoît. Il fallut en effet les robustes assises de cette constitution monastique et l'édifiant exemple du savoir et des vertus des Maynard et des Hildebert pour inaugurer et maintenir dans ce couvent ce qui fit la grandeur des établissements religieux du moyen âge : l'organisation de la puissance temporelle et le développement de la culture intellectuelle et morale. Car l'abbaye du Mont-Saint-Michel ne vécut jamais dans les conditions communes à la généralité des couvents du même ordre. La situation particulière du lieu et son peu d'étendue, joints à sa fréquentation extraordinaire par les séculiers des deux sexes, placèrent cette abbaye dans des conditions aussi peu favorables au recueillement du travail qu'à l'exercice des vertus monacales, mais qui pourtant ne l'empêchèrent pas de prendre une part glorieuse dans le mouvement de rénovation qui, en Normandie, succéda à la barbarie du X[e] siècle[3]. Deux écoles illustres avaient pris naissance dans cette province : l'une, à Caen, avait eu pour promoteur Arnoul de Malcouronne qui devint plus tard primat de Jérusalem; l'autre avait fleuri principalement à Saint-Étienne de Caen, à Jumièges et à l'abbaye du Bec, avec, pour chefs, Lanfranc et saint Anselme, ces deux Italiens illustres qu'attendaient les plus hautes destinées dans la hiérarchie épiscopale. Ce fut de cette abbaye du Bec[4] que partirent alors de remarquables essais de culture intellectuelle, de réforme religieuse et de progrès philosophique qui firent la gloire du XII[e] et du XIII[e] siècle. De même que Maynard

1. Eodem abbate monachus S. Michaelis Herwardus, Herluini Gemblacensis abbatis frater, cui diu Gemblaci convixerat, anno 987 in fratris defuncti locum a Gemblacensibus suffectus est ». *Gallia Christiana*, t. XI, col. 515.

2. « Ejus tempore Norgaudus Abrincatensis episcopus ibidem monachum induisse dicitur; Rollandus monachus, Dolensis episcopus factus est, et Garinus abbas Cerasii ». *Ibidem*, col. 514.

3. Les XII et XIII[e] siècles furent en Normandie une époque d'activité intellectuelle intense. Les chroniqueurs et les annalistes sont légion à cette époque. C'est en Normandie que paraît pour la première fois, avec le *Roman de Rou*, l'histoire en langue vulgaire. Sur les grands historiens normands de cette époque et leurs œuvres, on consultera avec fruit : A. Molinier, *Les sources de l'histoire de France*, tome II, Paris, Picard, 1902, ch. XXXII, pp. 215 à 224.

4. Sur l'abbaye du Bec, voir les nombreux travaux monographiques de l'abbé Porée et la brochure de Lecomte : *L'école de l'abbaye du Bec*, Rouen, 1877.

avait amené avec lui au Mont des moines de Saint-Wandrille qui firent briller d'un vif éclat l'abbaye montoise aux X[e] et XI[e] siècles. Robert de Torigni, qui y était entré en formant le projet d'augmenter le nombre des religieux, dut y être accompagné de plusieurs de ses frères de l'abbaye du Bec, imbus des traditions studieuses qui leur étaient familières. Les relations sociales que valait à Robert sa haute extraction lui attirèrent de nombreuses recrues dans la noblesse. Dans les voyages qu'il entreprit pour visiter les possessions conventuelles, la distinction de son esprit et l'aménité de ses manières lui attirèrent la sympathie de jeunes nobles qui voulurent le suivre au Mont-Saint-Michel. D'autres seigneurs encore, parmi lesquels quelques-uns du pays même, vinrent porter à soixante le nombre des religieux qui n'était alors que de quarante : ce furent notamment Alfred de Moidrey, Guillaume de Verdun, Raoul de Boucey et Hamon de Beauvoir; ce dernier, qui avait eu jusqu'alors une attitude hostile au monastère, subit la séduction de Robert au point de vouloir vivre sous son autorité pastorale.



FIG. 194. — Oblat de l'Ordre de Saint-Benoît.
(Gravure tirée d'Helyot.)

Dès son origine, l'abbaye eut, comme toutes ses semblables, son école où les religieux, chacun suivant ses études spéciales, répandaient l'enseignement des diverses branches des connaissances humaines. Suivi par des enfants et des adultes, cet enseignement conduisait ses élèves jusqu'à leur profession monacale et, lorsqu'ils avaient prononcé leurs vœux et reçu la prêtrise, rien ne s'opposait à ce qu'ils restassent leur vie entière dans le même couvent, si l'accord régnait entre eux et leurs supérieurs.

L'enseignement donné dans les écoles monastiques du moyen âge s'est généralement développé en raison du degré de culture intellectuelle des abbés qui le dirigeaient. Robert de Torigni ne se contenta pas de l'étude de la théologie, de la philosophie et de l'histoire; indépendamment des commentaires sur les livres saints ou des annotations sur les ouvrages des Pères de l'Église, il voulut que l'école montoise cultivât et enseignât l'astronomie, la médecine[1], la poésie et même la musique.

1. D'après les *Recherches sur le Domesday-Book*, de MM. d'Anisy et de Sainte-Marie, Adelard, religieux bénédictin, qui vivait sous Henri I[er], étudia probablement l'astronomie au Mont-Saint-Michel. Du moins il y avait au monastère deux manuscrits de ce savant religieux

Et tandis qu'il écrivait lui-même en latin ses chroniques, il voyait un des frères, Guillaume de Saint-Pair, fixer dans le nouvel idiome le récit poétique des premiers fastes de son monastère. Nul doute, du reste, que bon nombre des cent quarante volumes qu'on lui attribue n'aient été composés par les collaborateurs distingués dont il avait su s'entourer. Les richesses bibliographiques dont il dota l'abbaye ne méritèrent pas moins à cette dernière le nom de « cité des livres » qu'à lui-même celui de « grand libraire » du Mont-Saint-Michel. Plusieurs religieux, experts dans ce travail spécial, transcrivaient et enluminaient les précieux manuscrits avec un sentiment décoratif procurant à chaque folio de ces parchemins un charme particulier. Cet art de l'enluminure est bien une des manifestations les plus intéressantes de la rêverie et de la patience monacales au moyen âge. L'histoire a conservé les noms des moines Hilduin, Scoliand, Gaulier, Raoul et Fromond qui excellaient dans ces travaux de calligraphie artistique au Mont-Saint-Michel. Malheureusement elle ne nous a pas transmis ceux des éminents praticiens qui ont conçu les merveilles de l'art architectural composant les constructions du monastère. Les seuls noms d'artistes paraissant y avoir collaboré sont ceux que nous trouvons dans un tympan sculpté des arcatures du cloître dont notre figure 195 donne l'état actuel et un essai de restauration. Au centre se trouve Dom Garin (*Das Garin*), moine bénédictin, qui devait



FIG. 195. — Tympan d'une arcature de la galerie sud du cloître.
(État actuel et essai de restauration.)

sur cette science. Il prenait le nom d'*Adelardus Bathoniensis*. Il voyagea beaucoup, et, après avoir parcouru l'Espagne, l'Egypte, l'Arabie, il revint en France où il professa publiquement l'astronomie. La bibliothèque d'Avranches possédait ces deux manuscrits. Mais ils ont été enlevés du volume qui les renfermait ». Adelard (ou Adalard) était originaire de Bath-sur-l'Avon, en Angleterre. Il acquit une grande célébrité comme mathématicien, astronome, philosophe, orientaliste. Un de ses ouvrages, dont une copie existait à la Bibliothèque d'Avranches sous le titre : *Prestigia astronomia Thebedis*, était une traduction de l'ouvrage arabe de Thebit ben Korrah. Cette bibliothèque possède encore plusieurs manuscrits sur ce même sujet. Le plus important est le numéro 235, catalogué sous le titre de *Varia astronomica*. A côté de l'astronomie, science positive, se trouve un traité d'astrologie chimérique ou divinatoire : *Astrologia partim naturalis, partim superstitiosa*. On aura une idée de ce traité d'après la proposition suivante qu'on y rencontre : « *Si quis te venit interrogare de mulier si adulteravit an non, scias certe qualis hora est, et est hora de Marte aut Mercurio, scias certe quod fornicavit* ». Le manuscrit 252 traite de la médecine à un point de vue plus empirique que scientifique.

être le maître de l'œuvre, c'est-à-dire l'architecte; à droite et à gauche sont figurés deux laïcs portant les noms de Maître Roger (*Mag. Roger*) et de Maître Jean (*Mag. Jehan*), qui étaient vraisemblablement le maître maçon et le sculpteur auxquels sont dus les chefs-d'œuvre de taille et d'ornementation de ce magnifique morceau d'architecture. Toute donnée nous fait défaut sur l'origine de ce maître d'œuvre et de ses collaborateurs, qui étaient probablement tous trois étrangers à l'abbaye montoise.

Le Mont-Saint-Michel, par sa situation topographique même, ne se trouvait pas en contact avec les traditions et les principes de construction que suivaient les architectes bretons et normands du continent. Cet isolement, incompatible avec la facilité de se tenir au courant des progrès accomplis au dehors dans l'art de bâtir, expliquerait assez bien les méthodes surannées qu'employèrent les moines chargés des importants travaux que Robert de Torigni fit exécuter au sud-ouest de l'abbaye. Aussi voit-on, au XIVe siècle, Nicolas Le Vitrier, pour combler cette lacune dans la culture intellectuelle du couvent, envoyer à Paris et à Caen deux religieux choisis parmi les plus distingués, pour y suivre les cours des facultés et s'y livrer à l'étude des arts.

Ce fut pour satisfaire au même besoin d'expansion et d'échange dans l'ordre intellectuel que s'organisa, quelque temps après, l'*union des monastères*, préludant dans son principe à l'organisation des Congrégations qui devaient transformer la vie monastique au XVIIe siècle. Dans tous les couvents fédérés, les religieux se considéraient comme faisant partie d'une même abbaye et leurs abbés recevaient, dans tous les autres couvents participant à cette union, les mêmes honneurs que dans leur propre monastère. Si, dans ces visites, ils trouvaient quelque religieux sous le poids de peines disciplinaires pour un manquement au devoir monastique, ils pouvaient l'absoudre et le coupable était reçu provisoirement dans un de ces monastères jusqu'à parfaite réconciliation avec l'abbé dont il avait encouru le courroux. Quand un moine venait à mourir, on sonnait les cloches dans toutes les églises affiliées; on chantait l'office des morts et une messe solennelle. Tous les prêtres célébraient le saint sacrifice et les autres religieux récitaient le Psautier. Après quoi on faisait aux pauvres une distribution de trente pains[1]. Dans le catalogue des abbés qui, sous Pierre Le Roy, avaient fait union avec le Mont-Saint-Michel, on en compte cinquante-cinq et un prieuré. Cette organisation ne portait aucune atteinte à l'indépendance de chaque abbaye, qui conservait toujours son autonomie et gardait bien souvent ses membres jusqu'à la mort.

Un genre d'affiliation assez intéressant à noter dans l'existence

1. Bibl. d'Avr., ms. n° 214.

historique de l'abbaye du Mont-Saint-Michel est celui d'un couvent de femmes du même ordre et de la même congrégation, l'abbaye bénédictine de Montivilliers, non loin du Havre[1]. Comme le monastère montois, cette abbaye avait été richement dotée par le duc de Normandie, Guillaume Longue-Épée : elle avait en outre eu pour abbesse Agnès de Normandie, tante de Guillaume le Conquérant, qui avait fait pour elle et pour celles qui lui succéderaient sur le siège abbatial de Montivilliers le vœu de « visiter *une fois* l'église du Mont-Saint-Michel *in periculo maris.* » Ces deux églises royales eurent longtemps pour vidames et pour avoués porte-glaive héréditaires[2], les sires de Malemains, grands maréchaux de cette province; de plus, l'abbé du Mont-Saint-Michel et l'abbesse de Montivilliers étaient restés protocustodes de l'ordre de Saint-Michel dont ils possédaient encore au XVIIe siècle les mêmes colliers que leurs prédécesseurs avaient reçus du roi Louis XI; enfin l'abbé du Mont-Saint-Michel était conseiller-né de l'abbaye de Montivilliers qui portait les armoiries de cette communauté masculine accolées aux siennes en signe d'alliance, ce qui donnait matière à d'innocentes et d'éternelles plaisanteries, et ce dont il résultait une sorte d'union fraternelle entre les deux abbayes, qui s'appelaient réciproquement *insigne et vénérable sœur*[4].



FIG. 196. — Ancien Bénédictin de Cluny[3].

(Gravure tirée d'Helyot.)

Les manuscrits d'Avranches sont d'inépuisables sources d'infor-

1. Cette abbaye avait été fondée, vers 682, par saint Philibert de Jumièges.

2. Dès le XIIe siècle, la difficulté de soigner à la fois le spirituel et les revenus d'un monastère avait fait instituer une espèce d'intendant ou administrateur laïque appelé *avoué*, qui se payait sur les vassaux de la communauté. « En cas de litige l'avoué devenait arbitre et s'attribuait, avant et après décision, une indemnité arbitraire sur les parties plaignantes. Il présidait aux duels judiciaires, aux épreuves par l'eau bouillante ou le feu ». Paul Lacroix, *Vie milit. et relig. au moyen âge*, p. 353 et 354.

3. Ce costume était resté celui des bénédictins réformés de saint Benoît d'Aniane : il est conséquemment celui que portèrent les moines du Mont-Saint-Michel jusqu'au XVIIe siècle.

4. *Souvenirs de la Marquise de Créquy*, t. I, p. 67 et 68. Le premier voyage au Mont-Saint-Michel que l'auteur de cet ouvrage attribue à la marquise de Créquy aurait été fait par elle vers 1737 en compagnie de l'abbesse de Montivilliers qui serait allée, suivie de deux religieuses, s'acquitter de cette obligation conventuelle. Les réserves que nous avons faites, touchant l'exactitude des informations données par ces *Mémoires*, ne sont ici que trop justifiées. L'auteur prétend que cette abbesse était la tante de la marquise, alors que nous savons que Marie-Anne-Renée-Angélique de Froullay de Tessé, religieuse bénédictine de Sainte-Trinité de Caen, était abbesse de Saint-Laurent-de-Cordillon, au diocèse de Bayeux. L'abbesse de Montivilliers, de 1682 à 1745, était Mme Kadot de Sebeville; quoi qu'il en soit

mations pour qui veut les consulter avec suite. Grâce à eux, nous connaissons plusieurs particularités intéressantes de la vie religieuse du Mont-Saint-Michel, à commencer par le détail de l'existence journalière de l'abbaye vers la fin du xve siècle[1]. Le cérémonial de cette époque nous la montre sous un aspect grave, mais agrémentée parfois de pieuses distractions.

Tous les matins, avant le jour, les Bénédictins récitaient les vigiles des morts, les psaumes de la pénitence et prime de leur bréviaire. Tous assistaient ensuite à une messe en l'honneur de la Vierge dans la Chapelle des trente cierges. Après quoi le chantre désignait ceux qui devaient, la nuit suivante, veiller à la garde du Mont. Un religieux était préposé à la porte avec quatre ou cinq serviteurs; deux autres, un clerc et un frère, devaient faire le tour du monastère et des murs avant et après minuit. Deux paroissiens d'Huynes et deux autres d'Ardevon avaient pour mission de veiller sur les remparts.

Outre la messe de la Chapelle des trente cierges motivée par la vénération spéciale des Bénédictins pour la Vierge, il y avait tous les jours quatre messes conventuelles; et les moines récitaient en commun les diverses heures du bréviaire, précaution préventive de toute négligence dans l'observation de ce devoir. Au sortir du réfectoire, ils se rendaient immédiatement à l'église en psalmodiant le *Miserere*. Pendant la récréation qui suivait, les uns priaient, les autres se reposaient. La cloche appelait ensuite à none; quand ces exercices de piété avaient pris fin, on se livrait au travail, à la lecture ou à la transcription des manuscrits.

Certaines fêtes, comme l'Épiphanie, offraient aux religieux l'occasion d'innocents amusements. Au dîner de la veille ils tiraient entre eux les rois. Celui auquel était échue la fève prenait place à la table d'honneur. Un trône lui était ensuite élevé dans le chœur de l'église, et il y siégeait aux premières vêpres, à matines et à la grand'messe.

Aux principales solennités, les offices étaient célébrés avec une pompe extraordinaire. Parfois même ils revêtaient ce caractère théâtral que le moyen âge aimait à introduire dans ses cérémonies et dont encore les représentations scéniques de la Passion à Oberammergau conservent de nos jours la curieuse tradition. Dans la nuit de Pâques, aussitôt après matines, un religieux qui représentait Jésus-Christ traversait le chœur,

de la personnalité dont il s'agit, il y a quelque intérêt dans le récit des formalités usitées au cours de cette réception. En arrivant dans la baronnie de Genest, les religieuses furent reçues par un envoyé des révérends pères qui « attendait leur *dévote et vénérable sœur* de Montivilliers, à laquelle il ne manqua pas d'indiquer certaines choses indispensables pour la régularité de son pèlerinage. A partir de là, Madame l'Abbesse et ses deux assistantes devaient garder le silence le plus absolu.

1. *Ceremonialis, constitutiones... Monasterii Sancti Michaelis* (Ms. 214, Bibl. d'Avranches).

revêtu d'une robe tachée de sang, porteur d'une longue barbe, la tête ceinte d'une couronne, les pieds nus et une croix à la main. Trois diacres figurant les saintes femmes, en dalmatique et l'amict sur la tête, venaient du bas du chœur avec des vases de parfums, *alabastra*, et chantaient les paroles de l'Évangile : « *Quis revolvet lapidem ab ostio monumenti?* Qui retirera la pierre de la porte du monument? » Un autre moine tenait le rôle de l'ange : il était paré d'une chape blanche, portait à la tête une couronne et à la main une palme et chantait devant l'autel : « *Quem quæritis?* Qui cherchez-vous? » Et les trois diacres répondaient : « *Jesus de Nazareth.* » — « *Non est hic*, il n'est pas ici » répliquait l'ange en disparaissant.

Deux frères en chapes rouges, représentant les deux anges du sépulcre, interrogeaient, cachés derrière l'autel : « *Quid ploras?* Pourquoi pleurez-vous? » Le diacre figurant Marie-Madeleine répondait : « *Quia tulerunt Dominum*.... Parce qu'ils ont emporté le Seigneur et que j'ignore où ils l'ont mis. » Les deux anges continuaient : « Pourquoi cherchez-vous un vivant parmi les morts? Il n'est pas ici.... » Puis, à l'imitation des saintes femmes, les trois diacres, quittant le tombeau, passaient derrière l'autel, et les deux anges disaient : « *Cito euntes dicite discipulis ejus quia surrexit.* Allez tout de suite dire à ses disciples qu'il est ressuscité. »

Alors les diacres représentant les saintes femmes faisaient le tour de l'autel dans un sens et le moine qui tenait le rôle du Christ le faisait dans l'autre et quand il les rencontrait il disait au premier qui se présentait : « *Mulier, quid ploras? Quem quæris?* Femme, pourquoi pleures-tu? Qui cherches-tu? » Et, comme Marie-Madeleine, le diacre répondait : « Seigneur, si c'est vous qui l'avez enlevé, dites-moi où vous l'avez mis?... » Le religieux faisant le Christ chantait en montrant son crucifix : « Maria! » Le diacre l'appelait *Maître* et se prosternait devant lui. Mais le Christ disait : « Ne me touchez pas! je ne suis pas encore remonté vers mon Père; » puis il donnait sa bénédiction et se retirait. Le premier diacre se relevait en disant : « *Christus vivit!* » le deuxième : « *Laceratus est!* » et le troisième : « *Ergo clausa...* » L'ange chantait sur l'autel : « *Resurrexit!* » Tous reprenaient d'une voix forte ce *Resurrexit* et entonnaient ensuite un triomphal *Te Deum*.

On imagine aisément les pures émotions d'art que devaient procurer de pareilles cérémonies célébrées avant le jour aux lueurs des lampes du sanctuaire, répandant leur rayonnement incertain sur les acteurs de cette tragédie mystique. On se fait idée de l'ampleur de ces chants répercutés par les échos des voûtes sonores de la basilique.

Dans le même ordre d'idées, nous mentionnerons ici les représentations dramatiques données à cette même époque devant les pèlerins

du Mont-Saint-Michel et dont l'histoire locale, en ce qu'elle avait de plus merveilleux, faisait les frais. Les miracles que Guillaume de Saint-Pair avait racontés dans un langage poétique furent mis en scène au XIVe siècle par un moine de nom inconnu, qui les fit jouer « en présence de ces foules immenses qui, à certains jours de fêtes privilégiées, encombraient les abords de l'abbaye[1]. » A cette époque où l'imprimerie n'existait pas pour répandre dans le peuple ces récits, et où d'ailleurs bien peu de gens savaient lire, ces scènes mettaient en action ces fastes miraculeux dont chacun emportait dans son foyer l'ineffaçable souvenir pour le propager autour de lui.

Parmi les coutumes spéciales à l'abbaye et qui nous sont transmises par ces manuscrits, nous citerons encore l'usage du jubilé des religieux après leur cinquantième année de profession monastique[2]. Cet usage témoigne du respect que les moines avaient les uns pour les autres et de la vénération dont ils entouraient leurs anciens. Quand un religieux était dans l'ordre depuis plus de cinquante ans, il avait le droit de demander le jubilé à l'abbé ou à son représentant attitré. Le moine faisait cette demande en Chapitre, quittait son rang d'ancienneté et se plaçait à la suite du dernier profès. L'assemblée capitulaire se rendait alors à l'église où le vieux moine s'agenouillait devant l'autel « aveqz grande humilité et prostration », tandis que le chantre entonnait l'antienne de l'archange. Après diverses oraisons, l'abbé ou celui qui le suppléait dans cette cérémonie offrait au religieux l'eau bénite et lui donnait le baiser de paix en prononçant le *Pax tibi, frater*; puis il le reconduisait *en son rang et degré d'antiquité*. Désormais le vieillard était dispensé des messes et des principaux offices de la communauté[3].

Le *Ceremoniale* donne, au point de vue liturgique, quelques indications sur la manière dont les religieux procédaient à la réception des visiteurs de distinction. Mais ce ne fut qu'en 1655 qu'une décision prise par le chapitre de la Congrégation de Saint-Maur, assemblé à Vendôme, réglementa le protocole usité à l'égard des rois, des princes et des dignitaires de l'Église lorsqu'ils avaient averti de leur visite et demandé une réception solennelle. Quand le roi de France, le dauphin ou le duc de Normandie arrivaient au Mont, tous les religieux allaient en chape les recevoir au delà

1. Le texte de ces drames, dont la liste a été dressée par M. Léopold Delisle, a été publié par M. E. de Robillard de Beaurepaire dans son ouvrage sur *Les miracles du Mont-Saint-Michel*, Avranches, 1862, in-8. Le même auteur a publié dans les Mémoires de la Société archéologique d'Avranches (IV, 1875, p. 17-41) des *Fragments d'un mystère du XVe siècle* représenté à l'Abbaye.

2. « En ceste abbaye est accoustumé que ung religieux, qui a esté en l'estat de religion l'espace de cinquante ans, peust estre jubilé, et par icelle jubilation a mérité d'estre absous et deschargé de en avant estre mys ou escript aux messes et autres offices. » Ms. 211.

3. Le texte du manuscrit 211 est suivi d'une note postérieure disant que cet usage eut cours jusqu'à l'arrivée des moines réformés de la Congrégation de Saint-Maur en 1622.

de la porte de la ville, et toutes les cloches sonnaient. Les autres enfants du roi, ses frères et ses sœurs, le duc et la duchesse de Bretagne et leur fils, les ducs de sang royal, le légat *a latere* du pape et les rois étrangers avaient droit au même cérémonial, mais les religieux ne dépassaient pas le seuil de la forteresse. L'archevêque de Rouen et tous les évêques de la Normandie, les évêques de Saint-Malo, de Rennes, d'Angers, de Chartres, les archevêques de Paris, et de Tours jouissaient du même privilège; mais les religieux ne venaient à leur rencontre que jusqu'à la Bailliverie abbatiale[1]. Avertis de l'arrivée de ces personnages, les bénédictins se rassemblaient dans la sacristie et s'habillaient de blanc; deux acolytes porteurs de cierges et un prêtre porteur d'une croix revêtaient des dalmatiques. Le maître des cérémonies désignait trois autres religieux chargés de l'encens, du bâton pastoral et du livre des évangiles. La procession se mettait ensuite en marche dans l'ordre suivant : le thuriféraire, le porte-croix entre les deux porte-cierges, les moines deux par deux, deux chantres, le porteur de dais entre le porte-parfum et le porte-houlette et enfin le supérieur. Arrivés à hauteur de la citerne du Sollier, le thuriféraire et le porte-croix se rangeaient du côté de l'église tandis que les porteurs de cierges s'inclinaient devant l'hôte reçu et que le porte-évangiles lui présentait le livre à baiser. Quand il s'agissait de la réception d'un évêque, le prieur prenant la *navette* demandait au prélat de bénir le feu. Le prieur encensait alors par trois fois l'évêque qui revêtait ses habits pontificaux tandis que les chantres entonnaient l'antienne : *Sacerdos et Pontifex* ou alternaient avec l'hymne à saint Michel : *Tibi Christe*. On reprenait le même ordre pour monter à l'église où les frères se rangeaient face à face au milieu de la nef jusqu'à ce que l'évêque ait prononcé l'oraison à saint Michel; ensuite tous les religieux se tournaient vers l'évêque, fléchissaient le genou et recevaient la bénédiction. Le cortège montait au chœur et au maître autel où l'évêque pouvait, sur sa demande, visiter le tabernacle. Puis on se rendait à la chapelle des reliques au chant de *Gaudent in cœlis* et de là on rentrait à la sacristie.

L'abbaye qui résume et absorbe le Mont tout entier personnifie son génie et recueille le bénéfice de sa gloire. Cet établissement monastique ne fut qu'à des intervalles variables et pour ainsi dire par éclipses un foyer de recueillement et de travail, mais constamment un centre d'énergie, d'activité morale, de développement matériel. Si l'ordre de Saint-Benoît ne s'est pas signalé au Mont-Saint-Michel comme à Cluny, à Saint-Bénigne, à Saint-Germain-des-Prés ou dans tous les autres monas-

1. Dom Th. Le Roy, qui nous donne (t. II, p. 204) une transcription de ce règlement, ajoute (p. 207) qu'en marge de l'original on lisait la note suivante : « Le seigneur evesque d'Avranches, après cette reception en chappes à sa première entrée seulement, comme tous les autres prélats cy-dessus, n'est receu, ès aultres fois, qu'en frocs, excepté le suppérieur qui est en chappe. »

tères où la vie cénobitique ne fut jamais troublée dans ses méditations, c'est qu'il s'y est souvent trouvé aux prises avec des difficultés de nature spéciale qui détournèrent les religieux de leurs devoirs monastiques et éveillèrent dans leur conscience des sentiments de révolte. On a vu quelles perturbations produisit aux XI[e] et XII[e] siècles, dans la discipline claustrale, la lutte renouvelée des moines contre les décisions arbitraires de l'autorité ducale méconnaissant leur droit électif dans la nomination des abbés. Indépendamment des influences extérieures dont l'intensité varia en raison des temps et de l'intimité du contact avec le siècle, celle qu'exerça, sur les Bénédictins du Mont-Saint-Michel, la valeur morale de leurs supérieurs fut décisive. Pour tempérer les dangers des unes, il fallait que l'autorité de l'autre fût assise sur des droits indiscutables. Les prélatures de Maynard, de Bernard du Bec et de Robert de Torigni procurèrent à l'abbaye une prospérité qui puisait sa source dans une observation soutenue des principes généraux de la règle bénédictine. Celles de Jourdain, de Richard Turstin marquèrent, chez les moines, une transition vers une indépendance d'allures que les absences de Pierre Le Roy et la trahison de Robert Jolivet ne firent que développer jusqu'au jour où l'institution de la commende, en la personne de Guillaume d'Estouteville, jointe au contact des religieux avec la garnison de la forteresse, acheva de jeter le trouble dans l'organisation monastique. Du luxe que les « Constitutions » données au XIII[e] siècle eurent pour but de refréner[1], les moines passèrent aux plaisirs dont les exemples de la vie séculière s'étalant journellement sous leurs yeux leur firent connaître les joies. Le régime abusif de la commende, « cette lèpre de l'ordre monastique », comme l'appelle Montalembert, conférant à un abbé bénéficiaire, absolument étranger à leurs travaux, un pouvoir temporel qui échappait au prieur chargé de présider aux exercices de leur vie reli-

1. Peu à peu, les moines avaient abandonné la simplicité de vie primitive et contracté des habitudes de bien-être et de luxe, que les règles des fondateurs avaient sévèrement proscrites. Nous avons vu, p. 171, comment, dès le XIII[e] siècle, l'abbé Richard Turstin dut combattre chez ses moines une recherche excessive dans le vêtement et dans la table. Malgré les « constitutions » qui furent données au monastère pour refréner ces habitudes luxueuses, on voit encore au XVI[e] siècle se répandre un usage qui se perpétua à travers les siècles suivants et se généralisa dans presque tous les monastères bénédictins, celui de boire et de manger dans de la vaisselle d'argent. Voici ce que nous apprend à ce sujet Dom Th. Le Roy, *Curieuses recherches*, tome II, p. 87 : « L'an 1580, le 8 jour du mois de juin, le sieur de La Polinière donna au convent de l'abbaye du Mont Saint-Michel une couppe d'argent doré, du poids d'un marc, pour servir à frère Jacques Lancesseur, son fils, lequel avoit receu l'habit monachal en ladite abbaye il n'y avoit pas longuement. Est à noter en passant que, en cette abbaye et presque toutes les aultres de Saint-Benoît, les moynes se servoient de tasses d'argent pour boire et aussy d'autres vassailles d'argent, mesme au convent, par où appert combien, en ce temps, la vertu estoit en grande estime parmy eux et particulièrement celle de pauvreté. Et moi qui escris ceci, quand je fus receu en l'abbaye de Saint-Jouin de Marnes en Poictou, à l'habit monachal, outre plusieurs prestations qu'il fault faire en ce lieu tant en festins que présants d'obligation, l'on fit bailler une couppe d'argent, pour me servir en convent, par mes parents. »

gieuse, éveilla dans leur conscience un scepticisme dont leur oubli de la règle ne leur permit plus de réprimer les révoltes. Cette dégénérescence, commune à la plupart des abbayes à la fin du moyen âge, fut particulièrement rapide au Mont-Saint-Michel où le contact permanent avec la société civile et le voisinage de l'élément militaire développèrent chez les religieux l'indépendance d'idées naturelle à des intelligences libres et cultivées. Nous n'en rappellerons ici comme exemple que la désinvolture avec laquelle, en 1572, les religieux reçurent leur abbé commendataire, Arthur de Cossé. Il fallait que l'indiscipline la plus effrénée se fût introduite dans le couvent pour que le prieur Jean de Grimonville se fût abandonné à de pareilles voies de fait sur la personne de celui qui, représentant attitré de l'autorité monastique, était en outre revêtu du caractère sacré de l'évêque. Bref, à l'image de tant d'autres, le monastère du Mont-Saint-Michel était loin d'être, à la fin du XVIe siècle, ce qu'en avaient fait les beaux jours de l'observance de la règle, c'est-à-dire un groupement d'hommes austères, adonnés au travail et à la vertu.

Aussi l'affiliation à la réforme de Saint-Maur vint-elle à son heure régénérer pour quelque temps les éléments corrompus de l'ordre de Saint-Benoît [1]. En 1622, l'abbaye du Mont-Saint-Michel adhérait aux statuts de la Congrégation de Saint-Maur qu'une bulle pontificale de Grégoire XV, datée du 17 mars 1621, avait confirmés. On a vu dans notre partie historique l'exposé des circonstances qui ont amené, accompagné et suivi l'introduction des religieux de cet ordre dans le monastère montois. Celui-ci, à l'imitation de ses congénères, devint un des chantiers de travail de l'érudition bénédictine [2].

Mais ce ne fut là qu'une rénovation quelque peu factice, et dont, en ce qui touche l'objet de notre étude, l'abbaye devait éprouver les funestes conséquences : car l'introduction de la réforme de Saint-Maur fut plutôt néfaste pour ses monuments. Si les Bénédictins de cette congrégation donnèrent au Mont-Saint-Michel des preuves de leurs qualités traditionnelles d'ordre, d'intelligence et d'érudition [3], il leur manqua d'être des

1. En 1601, Dom Didier de la Cour, religieux de Saint-Vanne de Verdun, avait fondé une congrégation à laquelle il avait donné son nom. Quelques années plus tard, cette congrégation avait pris une importance telle que dans les États généraux tenus en 1614, le Clergé de France exprima le vœux que la réforme de Dom Didier de la Cour fût introduite dans tous les monastères du royaume. Les supérieurs de la congrégation de Saint-Vanne se réunirent en chapitre à Saint-Mansuy de Toul au mois de mai 1618 et décidèrent l'établissement en France d'une congrégation semblable à la leur, mais absolument distincte, et qui prit le nom de Congrégation de Saint-Maur.

2. Les noms de Dom Jean Huynes, Dom Th. Le Roy, Dom Louis de Camps, Dom Étienne Jobart peuvent être ajoutés à la liste déjà longue des moines qui réunirent sur l'histoire religieuse de la France des documents si précieux.

3. Il est superflu d'insister sur les œuvres et les ouvriers qui ont illustré le nom des Bénédictins en élevant, à Saint-Germain-des-Prés et dans les filiales disséminées dans la France entière, un édifice colossal d'érudition et de science : Mabillon, Montfaucon, Martène, Ruinart. — Voir Dom Tassin, *Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*, Bruxelles.

hommes de goût. Ils demeurèrent insensibles aux merveilles que leur avaient léguées leurs devanciers. Les travaux d'aménagement et de consolidation qu'ils exécutèrent ne dépassèrent jamais le caractère utilitaire, quand ils n'eurent pas pour résultat de déplorables mutilations.

Le XVIII[e] siècle vit s'accentuer la décadence de l'abbaye[1]. En même temps que le nombre des moines[2], le temporel du monastère montois décroissait. Depuis la fin du XVII[e] siècle jusqu'à 1790, les annales de l'abbaye sont sèches et arides. Le cloître s'était transformé en prison d'État, et, en dépit des subtilités sous lesquelles on s'ingéniait à cacher la réalité, les moines s'étaient mués en geôliers[3].

Quand la Révolution vint disperser les moines, la vie de l'abbaye s'éteignait par degrés. Mais elle n'allait pas mourir tout entière : un passé glorieux de dix siècles devait lui survivre, et c'est à nous d'en conserver les vestiges pour recueillir les enseignements de son histoire.

1770, in 4°; E. de Broglie, *Mabillon et la Société de Saint-Germain-des-Prés*, Paris, 1888, 2 vol. in 8°. L'abbé Sicard, dans son article très documenté sur *La vieille France monastique, ses derniers jours, son état d'âme* (Revue des Deux Mondes, 15 nov. 1909), nous donne un aperçu suggestif de l'œuvre des Bénédictins de la Congrégation de Saint Maur aux XVII[e] et XVIII[e] siècles.

1. Les abus s'étaient introduits dans les ordres monastiques au point qu'on dut instituer en 1768 une commission, dite « des Réguliers », qui fit une enquête générale sur les abbayes de France. Voir L. Lecestre, *op. cit.*

2. L'édit du 25 mars 1768 interdisait de recevoir des vœux avant 21 ans.

3. Nous pouvons appliquer à l'abbaye du Mont-Saint-Michel les considérations de l'abbé Sicard, *loc. cit.*, sur les ordres monastiques en France à la fin de l'ancien Régime : « Ces corps de volontaires créés par les circonstances avaient apporté une ardeur extraordinaire à remplir la mission, à livrer les combats qui les avaient fait naître, jusqu'au jour où, les conditions étant changées avec l'évolution de l'histoire, où, atteints eux-mêmes de relâchement, ils étaient devenus, par leur inutilité et une opulence que ne justifiaient plus leurs services, une faiblesse pour la cause religieuse après avoir été une force. »

II

LES PÈLERINAGES AU MONT-SAINT-MICHEL DEPUIS LE MOYEN AGE JUSQU'A NOS JOURS

En vertu d'un processus commun à toutes les religions, l'Église chrétienne, dès les premiers temps de son établissement en Gaule, substitua le culte de saint Michel au culte de Mercure, fort en honneur chez les Gallo-Romains. Ceux-ci dédiaient au messager de Jupiter des temples sur les hauteurs, à mi-chemin entre le ciel et la terre, comme il convenait à l'envoyé des dieux. Le plus célèbre de ces temples était celui qui avait été élevé par le Grec Zénodore au sommet du Puy de Dôme, en l'honneur de Mercure Dumiatis[1].

Saint Michel hérita de la physionomie et des attributs de l'Hermès grec et du Mercure latin. Comme eux, il se tient de préférence sur les éminences[2]. Comme eux, il est représenté sous les traits d'un adolescent beau et vigoureux. A l'image du Mercure romain, saint Michel porte des ailes révélatrices de ses fonctions : mais tandis que celui-là les avait à la tête et aux talons, les ailes de l'Archange sont attachées à ses épaules[3]. L'Archange de la liturgie chrétienne assumait les mêmes fonctions que le dieu païen. Saint Michel, messager du ciel, est le conducteur des âmes dans l'autre vie. Il se trouve placé au premier rang dans les scènes de Jugement dernier dont les artistes du moyen âge ont décoré les vitraux et les bas-reliefs des églises[4].

1. « Deum maximum colunt Mercurium (César). — Voir : P. Monceaux, *Le grand temple du Puy de Dôme. Le Mercure gaulois et l'histoire des Arvernes* (*Revue historique*, XXXV, 1887, 232-262 ; XXXVI, 1888, 1-28, 241-278).

2. Il existe de nombreux exemples de chapelles dédiées à saint Michel sur les hauteurs. C'est ainsi que le point culminant de la Bretagne, le Mont Saint-Michel-de-Brasparts (391 m.) est couronné par une chapelle dédiée à l'Archange. Une colline de la Vendée porte le nom de Saint-Michel-Mont-Mercure, marquant bien la filiation entre le culte païen et la dévotion à l'Archange. Pour plus de détails, voir : Anthyme Saint-Paul, *Histoire monumentale de la France*, p. 90 et suiv.; Crosnier, *Le culte aérien de saint Michel* (*Bulletin monumental*, XXVIII).

3. Les ailes sont une des caractéristiques de l'Archange. Dans l'interrogatoire de Jeanne d'Arc, le questionneur dit à Jeanne : « Tu as déclaré que saint Michel avait des ailes, pourquoi ne veux-tu rien dire des corps de sainte Catherine et de sainte Marguerite ? » *Procès*, vol. I, p. 93.

4. E. Mâle, *L'Art religieux du XIII siècle en France*, p. 419-421 ; Cahier, *Caractéristiques*

C'est en Allemagne, surtout en Franconie, en Souabe ou dans la Bavière, c'est-à-dire dans les pays où les Romains et les Gaulois, qu'ils y appelèrent comme colons, ont laissé le plus de traces de leur séjour, que le nom de saint Michel est le plus fréquemment attaché à quelque commune et que l'on trouve le plus de chapelles isolées placées sur les ruines d'antiques *sacella* romains[1].



Fig. 197. — Saint Michel
[illegible]
... XVIe s...
Musée de Cluny.

Constantin, reconnaissant de sa victoire à l'assistance visible du ciel, éleva sur les ruines des temples païens deux édifices dédiés à saint Michel, qui furent restaurés plus tard par Justinien. En Italie, ce culte devint universel après l'apparition du mont Gargan et celle du château Saint-Ange. Mgr Germain[2] raconte comme il suit, d'après les anciennes chroniques, la première de ces apparitions en 492 :

« Dans une ville de la Pouille, jadis nommée Siponto, aujourd'hui Manfredonia, vivait un homme appelé Gargano, personnage fort célèbre, possédant de riches troupeaux dans les pâturages voisins de la montagne qui, depuis lors, a toujours porté son nom. Un jour, il arriva qu'un taureau s'éloigna des autres et s'enfuit sur le versant de la colline, du côté de l'Adriatique. Le maître se mit à sa poursuite avec des serviteurs, et l'ayant trouvé à l'entrée d'une caverne, il banda son arc avec colère et décocha une flèche, qui rejaillit sur lui et le blessa. Ses compagnons, étonnés d'un accident si imprévu et voyant là quelque chose de mystérieux, en référèrent à l'évêque de Siponto, qui ordonna un jeûne de trois jours et des prières publiques, afin de connaître la volonté du ciel. Le troisième jour, il eut une vision où saint

des Saints dans l'art populaire, Paris, Poussielgue, 1867, 2 vol. gr. in-4. — Sur le culte de saint Michel en général, on consultera avec fruit deux ouvrages déjà anciens : Stengel, *De Michaelis Archangeli principatu, apparitionibus, templis, cultu et miraculis*, Augsbourg, 1629 ; Hoeberlin, *Selecta quaedam de sancti Michaelis festis et cultu*, Helmstadt, 1758.

1. Ring, *Quelques notes sur les légendes de saint Michel*, p. 22. Voir dans cet ouvrage de curieuses considérations sur la substitution du symbolisme chrétien de l'invocation du chevalier céleste au culte de la déesse olympienne Hécate Diane.

2. *Saint Michel et le Mont Saint-Michel*, p. 89 et suiv.

Michel lui déclara que la grotte du monte Gargano était sous sa protection, et qu'il voulait y avoir un sanctuaire consacré sous son nom en l'honneur des saints anges. Aussitôt le pieux évêque, suivi de son clergé et de son peuple, se rendit à l'endroit désigné, y célébra les saints mystères, et distribua le pain de vie à un grand nombre de fidèles. Plus tard, on y bâtit un temple, où la puissance divine se manifesta par des prodiges signalés, attestant ainsi la réalité de cette fameuse apparition, qui donna naissance à l'un des plus grands pèlerinages du monde chrétien, et dont la mémoire est encore célébrée dans l'Église universelle à la date du 8 mai. »



Fig. 198. — Saint Michel.
Bois [illegible] XVe siècle.
Musée de [illegible]

La deuxième apparition date de 590. La peste sévissait à Rome où le débordement du Tibre avait renversé bon nombre d'édifices; les Lombards ravageaient l'Italie et méditaient la destruction de la Ville Éternelle. Le pape saint Grégoire « ordonna que, le jour de Pâques, on promenât en procession, autour de la ville, l'image de la Sainte Vierge que possède l'église de Sainte-Marie-Majeure, et qui fut peinte, dit-on, par saint Luc, aussi habile dans l'art de la peinture que dans celui de la médecine. Et aussitôt l'image sacrée dissipa l'infection de l'air, comme si la peste ne pouvait supporter sa présence; partout où passait l'image, l'air devenait pur et vivifiant. Et l'on raconte que, autour de l'image, la voix des anges se fit entendre, chantant : « Reine des cieux, réjouis-toi, alleluia, car ton divin fils est ressuscité, alleluia, comme il l'a dit, alleluia. » Et aussitôt saint Grégoire ajouta : « Mère de Dieu, priez pour nous, alleluia ! » Alors il vit, au-dessus de la forteresse de Crescence,

un grand ange qui essuyait et remettait au fourreau un glaive ensanglanté; et le saint comprit que la peste était finie; et en effet elle l'était. Et depuis lors cette forteresse prit le nom de Fort Saint-Ange[1] ».

Saint Michel fut de bonne heure vénéré dans les Gaules. Dès la fin du VI[e] siècle, les Lombards, qui lui vouaient un culte superstitieux, lui élevèrent à Pavie une église qui fut réduite en cendres lors de l'incendie mis à la ville, en 924, par les Hongrois. Au VII[e] siècle le nom de saint Michel était populaire sur les bords du Rhin, de la Moselle et de la Meuse. De l'Austrasie où, vers l'an 660, fut fondé le monastère auquel la ville de Saint-Mihiel doit son existence et son nom, le culte passa à l'extrémité opposée de la Neustrie sur le sommet de l'ilot normand où, depuis 709, il acquit une célébrité universelle. Dans la seconde moitié du IX[e] siècle, l'approche de l'an mille, redouté comme devant marquer la fin du monde, imprima une puissante impulsion au culte de saint Michel. Les populations effrayées invoquèrent celui qui, après la mort, devait recevoir leurs âmes pour les conduire devant le souverain juge. Cette dévotion à l'Archange, dont le Mont-Saint-Michel était devenu le foyer, se propagea en Normandie[2] et en Bretagne et ne tarda pas à gagner le centre de la France. Elle se répandit de bonne heure en Belgique où le prince Lambert bâtit à Bruxelles une église à saint Michel au commencement du XI[e] siècle, et en Angleterre dès le règne du roi Édouard qui, envoyant une armée ravager la Normandie, recommanda à ses troupes d'épargner le sanctuaire de l'Archange[3].

Les pèlerinages tenaient dans l'existence de nos pères la place que les voyages d'agrément occupent dans notre vie moderne. Mais à la différence de ces voyages de plaisir ou d'instruction réservés aux gens fortunés, les pèlerinages étaient à la portée des malheureux, et les pèlerins se recrutaient en grand nombre dans la classe des paysans et des

1. Le bienheureux Jacques de Voragine, *La légende dorée*, trad. par Teodor de Wyzewa, p. 168-169. Voir à ce sujet : E. Rodocanachi, *Le château Saint-Ange*, Paris, Hachette, 1909, in-8°, 40 planches hors texte. — Saint Michel n'est pas d'ailleurs un saint exclusivement occidental. Parmi ses apparitions nous devons mentionner celle de Chosnes (*Khonas*) à Colosses en Phrygie au IV[e] siècle. Le Lycus avait débordé et ses eaux menaçaient d'engloutir une église dédiée à saint Michel. Par l'intercession de l'Archange un gouffre s'ouvrit dans lequel le fleuve fit disparaître le trop-plein de son cours. Saint Michel est l'objet d'une grande fête dans l'Église grecque le 8 septembre.

2. La ville du Tréport se fonda autour d'une abbaye élevée, en 1059, sous le vocable de saint Michel. Voir : P. Laffleur de Kermaingant, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Michel du Tréport*, Paris, 1880, in-4°.

3. Ce culte devint considérable en Angleterre à dater de 1222 où une ordonnance de l'archevêque de Cantorbéry et un décret d'un concile tenu à Oxford prescrivirent de célébrer avec solennité, dans tout le royaume, la dédicace de l'église du Mont-Saint-Michel (*Neustria pia*, p. 384). Une assemblée d'ecclésiastiques avait décidé que les fêtes de l'Archange devaient être précédées d'un jeûne rigoureux, l'usage d'aliments gras était défendu. Les seigneurs qui n'observaient pas l'abstinence étaient condamnés à 130 schellings d'amende, les hommes libres et les gens du peuple à la peine du fouet. Cf. Étienne Dupont, *Le M.-S.-M. et les pays étrangers*, p. 44.

artisans. L'institution des pèlerinages montois est contemporaine des premiers miracles qui consacrèrent la réputation du culte archangélique au sommet du Mont-Tombe. Jointe au retentissement lointain des merveilles qui s'opéraient autour du sanctuaire, la situation exceptionnelle du lieu fut un des éléments principaux de l'attirance qu'il exerça sur des gens avides d'un surnaturel qui leur promettait un remède à leurs détresses, une consolation à leurs misères. Pour la naïveté de populations accablées de calamités, abreuvées d'injustices, cet îlot aux confins de l'Occident que leur ignorance géographique leur faisait envisager comme le bout du monde, ce pic abrupt battu périodiquement par les flots de l'Océan immense, étaient enveloppés d'un mystère qui en faisait à leurs yeux le réel séjour du puissant délégué de la volonté céleste. Ce n'était pas encore le ciel, mais ce n'était déjà plus la terre. On conçoit dès lors la sincérité des sentiments qui animaient leur ferveur. On s'explique comment ces pèlerins de toutes conditions et de tout âge n'hésitaient pas à entreprendre la traversée de la France, bravant l'insécurité des routes et les difficultés sans nombre d'un pareil trajet, parce que, obéissant à une sorte de fascination qu'exerçait sur eux la grande image de saint Michel, ils étaient soutenus par une inébranlable confiance dans la puissance de celui qu'ils venaient implorer.

La foi de ces foules avait donc sa source dans leur naïve aspiration à la magie d'un idéal fécond en consolations et en espérances. Ce que, à notre époque, l'imprimerie pourrait faire pour propager universellement la célébrité d'épisodes extraordinaires, le temps l'avait opéré en fortifiant chaque jour, par de nouveaux récits, la renommée des miracles que les pèlerins avaient appris dans leur visite au sanctuaire. Des prodiges merveilleux prenaient parfois naissance dans des faits simples ou des phénomènes physiques, passant de bouche en bouche après avoir été signalés par les religieux toujours empressés à reconnaître partout l'intervention surnaturelle de l'archange. Une étincelle électrique sur la croix du clocher, quelque aurore boréale[1] ou simplement les lumières de l'église confusément aperçues de loin à l'heure des matines, le mugissement du vent dans les verrières hautes ou au travers des toitures des édifices, prenaient complaisamment le caractère merveilleux dans les chroniques qui perpétuaient les traditions miraculeuses proposées à la crédulité des pèlerins. Au temps même de la Collégiale, « on rapportait que saint Michel et les autres anges visitaient le monastère et l'église toutes les nuits. Pour vérifier un doute coupable ou pour jouir de ce beau spectacle, un chanoine, dans le VIIIe siècle, se cacha un soir derrière un pilier ou dans un coin. Mais dès que fut venue l'heure où le sommeil a coutume d'enchaîner les membres fatigués des mortels, il fut

1. Phénomène qui n'est pas très rare dans la baie du Mont-Saint-Michel.

frappé d'une terreur incroyable par des visions qu'il ne put raconter. Il tomba la face contre terre. Il vit l'église inondée d'une lueur ineffable et l'archange saint Michel comme se promenant autour de l'édifice sacré. La sainte Vierge et saint Pierre l'accompagnaient. Il entendit saint Michel lui dire : Lève-toi, et sors de cette église et satisfais comme tu pourras ; et il trépassa au bout de trois jours[1] ». La chronique miraculeuse insiste sur la répétition d'un phénomène lumineux auquel sa singularité fit donner le nom spécial de « clarté de sainct Michel ». Dès le XI[e] siècle, Norgod avait aperçu nuitamment de sa demeure épiscopale d'Avranches « comme des tisons de feu estincelans qui de ce Mont dardoient jusques au milieu des grèves et puis retournoient fondre sur ce rocher avec semblable vitesse et impétuosité[2]. » Dom Jean Huynes assure qu'on parlait de la clarté de Saint-Michel plus de cinq cents ans avant lui et que ce « commun dicton » provenait de ce qu'on avait vu plusieurs fois « sur ce Mont et sur le haut de cette église des lumières célestes en plein minuict qui rendoient cette place aussy claire qu'elle est au plus beau jour d'esté, en plein midy. » Ce chroniqueur transcrit en outre la narration d'une « de ces clartez » suivant l' « escript d'un des religieux de ceans qui la vit commencer et finir. » Il s'agit d'un orage survenu vers neuf heures du soir, le trois novembre mil quatre cent cinquante-deux, et au cours duquel on aurait vu sur la croix du clocher « une flamme de feu ardent et, sur chaque croix des pyramides, des petites clartez de manière que bien qu'il fut nuict et que le temps, à cause des gresles, pluies et tempestes qu'il faisoit, fut obscur, ce neantmoins dans ce monastère on y voyoit aussi clair comme si c'eut esté en plein midy lorsque le temps est serin. »[3]. La phrase suivante et la réflexion dont elle est accompagnée compléteront l'édification du lecteur sur la naïveté tendancieuse de l'historien montois au XVII[e] siècle : « Nous aprenons, ajoute-t-il, par un manuscrit qui fut fait par un moyne de ce Mont, il y a plus de deux cents ans, que souvent l'on a veu l'archange saint Michel en l'air dessus ceste montaigne combattre avec le diable durant que le temps estoit agité de foudres et tempestes, et véritablement nous avons des marques si augustes de cette protection angélique que personne n'en peut douter. »

Le plus souvent, les miracles se présentaient sous forme d'avertissements dont on pouvait tirer une morale tendant à châtier quelque faute, à réprimer quelque abus. Cette morale concluait invariablement à la nécessité, pour les chrétiens malades de corps ou d'âme, de se rendre au sanctuaire de l'archange où ils trouveraient le remède à tous leurs maux. L'un de ces récits merveilleux, remontant à Hildebert, c'est-à-dire au

1. Ms. n° 211. *Historia Montis Gargani et [illegible] Montis Tumbæ.*
2. Dom Jean Huynes, t. I, p. 66 et 68.
3. *Ibid.*, p. 120 et 121.

temps de l'abbaye carolingienne où les religieux étaient obligés de veiller à ce que les pèlerins n'emportassent pas quelque fragment de l'autel de Saint-Aubert, est celui d'un pèlerin italien frappé de maladie parce qu'il avait emporté une petite pierre du Mont sans l'autorisation des religieux, puis guéri après avoir rapporté l'objet de son larcin sur l'autel de l'archange en y déposant une offrande[1]. D'après un autre, en date de 1045, le sacristain du nom de Drogon, se comportant irrespectueusement dans l'église dans la nuit précédant sa dédicace, « reçoit un soufflet d'une main invisible »[2]. En 1333, les miracles deviennent d'une fréquence extrême. « Une femme qui ne pouvait marcher sans potences est guérye[3]. Un enfant aagé de vingt et un jours dit qu'on l'apporte en ce Mont[4]. Une femme est possédée du diable pour s'estre moquée des pèlerins qui venoient en ce Mont et puis est délivrée par l'invocation de saint Michel[5].... Un homme sourd et muet dès sa naissance recouvre l'ouye et la parole dans cette église[6]. Une femme aveugle depuis six ans recouvre la veüe[7] », etc. Il n'était pas d'espoir que ne pussent concevoir ceux qui entreprenaient ce pèlerinage : car on voit cette même année se reproduire à leur profit, au village de Dyssié (ou d'Yssie), le miracle de la multiplication des pains[8]; et au Mont même un hôtelier, soldé miraculeusement du repas qu'avait consommé une multitude d'enfants à qui manquaient les « six sols » nécessaires pour payer leur dépense[9].

Plusieurs pèlerins déclarèrent aussi avoir entendu des voix qui les avaient encouragés à entreprendre ce voyage; des prêtres se sentaient inspirés à accompagner leurs paroissiens, et partaient précipitamment en laissant leur demeure ouverte. L'un d'eux raconta aux religieux qu'il n'avait même pris le temps de rentrer chez lui, et un forgeron prétendit avoir laissé son fer chaud sur l'enclume[10].

Indépendamment de la pieuse intention qui dirigeait leurs pas, le voyage même des premiers pèlerins, effectué isolément au mépris des réels dangers de la route, n'était pas sans mérite. Un vieux proverbe normand disait : « Avant d'aller au Mont, fais ton testament »; et, bien que la personne des pèlerins fût tenue pour sacrée et que ceux qui les molestaient encourussent l'excommunication, bon nombre de « pérégrins » solitaires se virent attaqués le long des chemins ou détroussés par de prétendus

1. Dom Jean Huynes, t. I, p. 85.
2. *Ibid.*, p. 89.
3. *Ibid.*, p. 97.
4. *Ibid.*, p. 98.
5. *Ibid.*, p. 99.
6. *Ibid.*, p. 108.
7. *Ibid.*, p. 112.
8. *Ibid.*, p. 105.
9. *Ibid.*, p. 100.
10. Ms. n° 211 de la Bibliothèque d'Avranches.

guides qui les avaient égarés de leur route. Les ordonnances royales furent elles-mêmes impuissantes à les protéger. Aussi songèrent-ils bientôt à se grouper. Les pèlerinages s'organisèrent alors sous la direction du clergé et de tous côtés des troupes de pèlerins accoururent. La foule devint énorme, excessive, et l'obituaire d'un manuscrit[1] de la bibliothèque abbatiale relate des accidents terribles dus au concours exagéré des pèlerins. Vers 1318, treize pèlerins furent étouffés dans la foule. La mer en submergea dix-huit autres; quatre faillirent être entraînés par la marée montante et douze furent ensevelis dans la tangue.

Le culte de saint Michel ne se borna pas à l'exercice d'une piété spéciale dans ses sanctuaires préférés : les attributs particuliers de la vénération dont l'archange était l'objet donnèrent naissance à des œuvres de fraternité et d'assistance. Dès le XIe siècle, des confréries s'établirent sous le vocable de saint Michel, dont une notamment en Normandie qui avait pour but l'ensevelissement des morts. Son origine remontait à 1080 où une peste terrible avait ravagé le pays. Tandis que la plupart des habitants s'enfuyaient devant le fléau, quelques personnes dévouées se réunirent pour inhumer les morts et formèrent, sous le nom de *Charité*, une association qui reconnut pour patron l'archange, gardien des sépultures, conducteur et peseur des âmes. D'autres associations plus lointaines avaient pour but d'honorer saint Michel et de favoriser les pèlerinages montois. Des corporations ouvrières et autres qui s'étaient placées sous la protection de l'archange avaient leur chapelle à Paris, à proximité de la Seine. Dès l'année 1210, d'après le frère Jacques du Breul, le roi Philippe Auguste « fonda la confrérie de Saint-Michel-l'Ange, du Mont de la mer, en l'église Saint-Michel[2], près le Palais à Paris, pour les pèlerins et les pèlerines » qui avaient fait le « voyage » du Mont-Tombe[3]. Certaines de ces confréries possédaient des hôtelleries

1. Ms. n° 215 de la Bibliothèque d'Avranches.

2. « Une chapelle Saint-Michel exista de bonne heure près du Palais, dont elle devint ensuite une enclave quand il se fut étendu en avant. Elle était près du pont de la rive gauche qui lui dut même son nom de pont Saint-Michel ..... En 1847 seulement son chevet qu'une haute fenêtre ogivale prenant jour sur la rue de la Barillerie occupait presque tout entier, fut emporté pour qu'on pût prolonger la façade commencée sous Louis XVI. L'entrée de cette chapelle dont une statue de l'Archange terrassant le dragon surmontait le pignon de ce côté, se trouvait dans l'intérieur même du Palais.... Devenue dépendance de la Sainte Chapelle ... elle n'était guère fréquentée que par quelques confréries : celle des archers du guet .. celle des huissiers de la cour des comptes et du Trésor ; et, ce qui étonnera davantage, celle des pâtissiers....

Cette chapelle avait pris de son emplacement le nom de Ecclesia Sancti Michaelis de platea ou ad plateam, Saint-Michel de la place, nom qu'elle portait quand y fut baptisé le 25 août 1165 l'enfant qui devait devenir Philippe Auguste et qu'elle n'avait pas perdu encore dans les premières années du règne de Philippe le Bel. » Hoffbauer, *Paris à travers les âges*, t. I : *Le Palais de justice et le Pont Neuf*, p. 4.

3. Abbé Brin, *op. cit.*, p. 505. — Au XVII siècle, on trouve encore parmi les confréries les plus importantes, à côté des pèlerins de Jérusalem, de Saint-Jacques de Compostelle

qui hébergeaient les pèlerins à leur passage à Paris ; les enfants et les pauvres y trouvaient les ressources nécessaires pour aller au Mont-Saint-Michel, à Saint-Jacques de Compostelle et dans d'autres lieux vénérés. Le fait suivant ajouté à ceux relevés par les historiens du Mont donnera idée de la vogue prodigieuse dont jouissait le pèlerinage montois dans le dernier tiers du XIVe siècle. Dans l'espace d'une année, depuis le 1er août 1368 jusqu'à la fête de saint Jacques, c'est-à-dire le 25 juillet 1369, l'hôpital de la confrérie de Saint-Jacques, à Paris, hébergea 16 690 pèlerins et pauvres dont la plupart se rendaient au Mont-Saint-Michel ou revenaient de ce pèlerinage [1].



FIG. 199. — Crémaillère du XVe siècle, portant les fleurs de lys et les coquilles, symboles des armes de France et de l'abbaye [2].

On assistait au développement d'un mouvement qui avait commencé trente-cinq ans auparavant. Avec l'année 1333 où le roi d'Angleterre avait manifesté sa prétention à la couronne de Philippe VI, le peuple français, prévoyant la guerre d'extermination qui allait éclater, tourna ses regards vers saint Michel pour implorer son secours. Dès ce moment commencèrent les pèlerinages d'enfants qui allaient se continuer pendant plus d'un siècle. Nous laissons la parole à Dom Jean Huynes qui les décrit d'après les récits contemporains qu'il avait sous les yeux [3] :

« La même année (1333) une chose advint grandement admirable et

et de Notre-Dame de Montserrat, en Catalogne, les pèlerins du Mont-Saint-Michel et de Tombelaine. (Le Masson, *Calendrier des Confréries*, p. 42 et suiv.)

1. Voici l'extrait de la pièce authentique publiée par Henri Bordier dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, t. I, p. 225 : « Depuis le premier jour d'aoust CCCLXVIII jusques au jour de monseigneur saint Jacques et saint Christofle ensuivant ont esté logés et hebergés en l'hospital de céans XVIm VI IIIIxX pelerins qui aloient et venoient au Mont-Saint-Michiel et autres pèlerins et povres ».

2. Cette crémaillère était en vente en août 1909 chez un marchand de curiosités du Mont-Saint-Michel qui l'avait achetée à Fougères. Il est assez vraisemblable qu'elle venait de l'abbaye du Mont-Saint Michel.

3. T. I, p. 102. — Voir l'étude de M. Léopold Delisle, *Pèlerinages d'enfants au Mont-Saint Michel*. (*Mém. de la Soc. des antiquaires de Normandie*, 2e série, t. VII, 17e vol. de la collection, p. 388-394). C'est la chronique de 1333, d'après un manuscrit donné à l'auteur par M. de Gerville. M. Léopold Delisle a, dans la suite, déposé ce manuscrit à la Bibliothèque d'Avranches où il est conservé sous le numéro 213. Pour sa description, se reporter au *Catalogue général*, tome X, 1889, pp. 97-100.

est telle. Une innombrable multitude de petits enfants, qui se nommoient *Pastoureaux*, veinrent en cette église de divers pays lointains, les uns par bandes, les autres en particulier. Plusieurs desquels asseuroient qu'ils avoyent entendu des voix célestes qui disoient à chacun d'eux : *Va au Mont-Saint-Michel*, et qu'incontinant ils avoyent obéis, poussez d'un ardent désir, et s'estoient dès aussy tost mis en chemin, laissans leurs troupeaux emmy les champs, et marchants vers ce Mont sans dire adieu à personne. Le religieux qui nous a laissé par escript tous les miracles qui arrivèrent cette année mil trois cens trente-trois dit : Nous avons veu un prestre ceste année, lequel nous dit que, voyant tous ses parroissiens épris de ce désir si subit, il tâcha de les faire attendre quelque peu et à les exhorter qu'ils pensassent meurement au voiage qu'ils alloient faire, mais que perdant sa peine, il s'achemina vers son logis guere distant de l'assemblée où il n'estoit encore arrivé, que soudain il delibera d'y venir aussy, mais avec un tel desir, que, sans entrer dans sa maison, il rebroussa chemin, vint visiter cette église avec eux où il dit la saincte Messe, à laquelle assistèrent ses parroissiens. »




Fig. 200. — Ange d'or de Philippe VI, roi de France[1], frappé en 1341.

[illegible]




Fig. 201. — Angelot d'or d'Édouard IV.

[illegible]

Ce récit donne bien l'impression de l'enthousiasme voisin de l'hallucination qui animait ces bandes pieuses dans l'état d'exaltation où les entretenait leur lutte contre

1. Philippe VI avait inauguré en 1340 sur les monnaies d'or la représentation de l'image de saint Michel. Indépendamment de l'ange d'or que nous donnons ici, les ordonnances royales mentionnent un *demi-ange* dont on n'a pas encore retrouvé d'exemplaire. Philippe avait aussi créé d'autres types rompant avec les traditions monétaires des Capétiens, notamment le *Parisis d'or* en 1329, le *Lion* en 1338 et le *Florin Georges*. D'après Hoffmann, *op. cit.*, p. 32, on reconnaissait dans les sujets et symboles représentés sur ces monnaies d'or « une protestation contre les Anglais ».

D'autre part, il est intéressant de constater que les Anglais, alors que leur domination ne pesait plus sur la France, avaient fait usage, sous le règne d'Édouard IV et plus tard même sous celui d'Henri VIII, de la figure de saint Michel et des fleurs de lys sur leurs monnaies d'or. C'était à leur tour une sorte de protestation montrant qu'ils n'avaient pas perdu l'espoir de recouvrer leur conquête, en même temps qu'une manifestation de leur confiance dans l'appui tutélaire de saint Michel.

les calamités qui accablaient la France du XIV[e] siècle. Une chronique de Montpellier ajoute un nouvel élément de certitude à ces assertions des chroniqueurs montois, en signalant qu'en 1393, des enfants de onze, douze, treize, quatorze et quinze ans se rassemblaient en grande foule à Montpellier et dans beaucoup d'autres villes du royaume pour aller au Mont-Saint-Michel en Normandie[1]. Survint la guerre qui n'interrompit même pas complètement les pèlerinages. Les Anglais, maîtres du pays d'alentour, n'empêchèrent pas les pèlerins de traverser leurs lignes pour se rendre au sanctuaire qui, pour eux aussi, était un lieu sacré. Les Normands seuls, soupçonnés de complicité avec la place, étaient frappés de l'interdiction d'y pénétrer. En gens pratiques qu'ils furent toujours, les Anglais se contentèrent de tirer parti du passage des pèlerins en leur faisant payer une redevance. A la date du 14 décembre 1435, le gouvernement anglais de Tombelaine mentionne un prélèvement de « LXX livres tournois pour plusieurs partis de pèlerins passés par les mettes d'icelle cappitainerie dont il a été pris de chascun homme trois bretons et de chascune femme deux blancs bretons[2] ». Siméon Luce cite en outre plusieurs sauf-conduits délivrés à des habitants des pays environnants[3].



FIG. 202. — Angelot d'or d'Henri VIII.

La guerre de Cent Ans marque à la fois la période la plus glorieuse de l'histoire du Mont et la plus intéressante du culte de saint Michel, à

1. *Thalamus parvus*, Montpellier, 1836, in-8°, p. 424, cité par Siméon Luce.

2. Siméon Luce, *Chronique du Mont-Saint-Michel*, t. II, p. 28.

3. *Ibidem*, p. 29. Naturellement ces sauf-conduits n'étaient accordés que sous serment de ne pas servir d'intermédiaire entre les assiégés et les Normands de l'extérieur restés fidèles à la France. Cet engagement mit à une rude épreuve la conscience d'un certain chapelain de Coutances nommé Jean Ouville qui, se rendant au Mont-Saint-Michel en exécution d'un vœu, s'était muni d'un laisser-passer du capitaine anglais de Tombelaine, et était entré sans être inquiété dans la forteresse. Puis quand il fut sur le point de s'en retourner, Jeanne Paynel, femme du commandant de la place, le pria de faire parvenir à un habitant de Bricquebec nommé Landry Faloise une lettre où elle demandait « qu'on lui envoyât sans manque vingt-six saluts d'or pour avoir une robe ». Soucieux de la parole donnée, le prêtre refusa tout d'abord ce léger service à la femme du vaillant Louis d'Estouteville. Mais celle-ci insista et n'hésita pas à lui déclarer que s'il ne portait pas la lettre, elle le ferait retenir prisonnier. Effrayé de cette menace, le malheureux chapelain consentit à se charger de la mission ; puis, en route, pris de remords, il passa la lettre à un de ses compagnons de voyage qui, arrivé à Bricquebec, eut peur à son tour et livra la missive à l'officier de justice. Peu de temps après, l'infortuné chapelain était incarcéré au château de Bricquebec jusqu'à ce qu'une lettre de rémission d'Henri VI datée du 31 octobre 1432 vint lui accorder sa grâce. *Arch. Nat.*, sect. hist., JJ. 175, n° 164 ; Siméon Luce, *Chr. du M.-S.-M.*, p. 9. Voir également Étienne Dupont, *Les pèlerinages au M.-S.-M.*, p. 49.

cause de l'influence qu'exerça ce culte sur les destinées de la France. La remarquable étude de Siméon Luce sur la mission de Jeanne d'Arc envisagée dans ses origines nous démontre l'action que la dévotion à saint Michel, depuis longtemps populaire sur les marches de la Lorraine et du Barrois, opéra sur la vocation de la vierge de Vaucouleurs. « Le premier personnage surnaturel qui ait annoncé à Jeanne d'Arc, dans l'été de 1420, la mission qu'elle devait accomplir est saint Michel. Si la vierge de Domrémy fut aussi visitée, pendant le cours de cette mission, par sainte Catherine et sainte Marguerite, les apparitions de ces deux saintes, outre qu'elles sont postérieures à la première, semblent n'avoir exercé qu'une influence assez secondaire sur le rôle politique et guerrier de la libératrice d'Orléans[1] ». Pendant cette seconde moitié de la guerre de Cent Ans, le culte patriotique que les bons Français rendirent à saint Michel fut l'effet d'un de ces courants d'opinion auxquels cèdent les peuples par une sorte d'instinct. Nos ennemis se glorifiaient de nous combattre sous la bannière de saint Georges. Nos aïeux voulurent leur opposer un personnage surnaturel aux attributs également guerriers et firent choix du vainqueur du démon. Ce besoin devint d'autant plus impérieux après l'occupation de Saint-Denis par les Anglais que « dans la croyance populaire de cette époque on avait des droits privilégiés à la protection d'un saint par le seul fait de la possession matérielle du plus révéré de ses sanctuaires[2] ». Aussi, l'année même (1419) où l'oriflamme de saint Denis était tombé aux mains des Anglais, le dauphin Charles entrait en lutte avec la reine sa mère et le duc de Bourgogne alliés des Anglais et prenait officiellement pour patron le chef de la milice céleste dont il faisait peindre l'image sur ses étendards[3]. Cette élection à la fois populaire et royale de saint Michel comme ange tutélaire de la France et de la dynastie régnante, jointe à la propagation, dans le Barrois, des fastes glorieux qui s'accomplissaient autour du sanctuaire montois, frappèrent tout naturellement l'imagination ardente de Jeanne d'Arc et expliquent la suggestion de ses voix touchant une incarnation de l'intervention providentielle en la personne de saint Michel.

Un fait peu connu c'est le projet, formé en octobre 1429 par le duc d'Alençon, l'ami préféré de la Pucelle, d'une expédition en Normandie pour aller secourir le Mont-Saint-Michel. Le duc avait demandé au roi « qu'il lui plût lui bailler la Pucelle, et que par le moyen d'elle plusieurs se mettraient en sa compagnie qui ne se bougeraient si elle ne

1. *Jeanne d'Arc à Domremy*, p. LXXXIX.
2. *Ibid.*, p. XCIV.
3. On lit sur un compte de l'hôtel du Dauphin, daté d'août 1419 : « Dedans les diz estandars a ung saint Michel tout armé, qui tient une espée nue et fait manière de tuer ung serpent qui est devant lui, et est le dit estandart semé du mot que porte mon dit seigneur, de lettres de fin or. » *Jeanne d'Arc à Domremy*, preuves, p. 74.

faisait le chemin. » Mais ce projet rencontra une vive opposition dans l'entourage du roi auprès de seigneurs qui ne voulurent jamais consentir à ce que « la Pucelle et le duc fussent ensemble ; et depuis ledit duc ne la put recouvrer[1] ».

Lorsque les troupes anglaises eurent évacué les pays d'alentour, les pèlerinages au Mont-Saint-Michel connurent à nouveau une ère de prospérité. Les populations n'avaient pas été sans remarquer la situation exceptionnelle du Mont resté comme un îlot français en pays ennemi, et sa résistance victorieuse aux assauts répétés des troupes anglaises avait été expliquée par l'intercession de l'Archange.

Les croyances populaires semblent avoir attribué une vertu spéciale à la dévotion des enfants pour saint Michel, qui, ainsi, usurpait le rôle dévolu à saint Nicolas, le patron traditionnel des jeunes garçons.

En effet, nous voyons encore au cours de ce même XVe siècle s'organiser des pèlerinages d'enfants pour aller implorer l'intercession de l'Archange en vue de mettre fin à des épidémies locales. L'abbé Bouillet[2] dit avoir lu dans les *Annales de Villefranche de Rouergue* le fait que voici : « En 1442, la contagion estoit en la présente ville ; c'est pourquoy les consuls et habitants se mirent en dévotion et en prières comme les années précédentes, pour demander secours à Dieu ; et cette communauté luy fit pour lors un vœu au Mont-Saint-Michel, auquel ils offrirent douze jeunes enfans, pour lequel accomplir, ils les y envoyèrent avec un homme qui les conduisoit en chemin. »

On venait au Mont de toutes les contrées et on y parlait tous les dialectes. Le culte de saint Michel s'était répandu de bonne heure en Belgique. Les moines de Gembloux, qui avaient eu pour abbé Hériward, religieux du Mont-Saint-Michel, durent exercer une influence sur la propagation du culte de l'Archange dans le Brabant. A Bruxelles, le prince Lambert avait bâti une église à saint Michel dès le commencement du XIe siècle. En Allemagne, saint Boniface, qui avait parcouru les Gaules, connaissait les merveilles accomplies sur le Mont-Tombe et avait dû en propager la célébrité dans les pays d'Outre-Rhin. En 1457, il vint de ces contrées une foule considérable d'hommes, de femmes et d'enfants « si jeunes, que plusieurs n'avoient point encor atteint l'âge de neuf ans[3]. » L'abbé Trithemius[4] s'exprime comme il suit sur les pèlerinages allemands : « A cette époque commença à se produire un grand mouvement d'enfants dévots à saint Michel vers le Mont-Garganus en Normandie. Ce mouvement eut lieu, avec des intervalles, pendant un assez grand

1. Procès, t. IV, p. 29 et 30.
2. *La Normandie monumentale et pittoresque*, p. 7.
3. Dom J. Huynes, t. I, p. 124.
4. *Hirschauer Annalen*, 1456. Cité par M. Et. Dupont, *Le Mont-Saint-Michel et les pays étrangers*, p. 107.

nombre d'années et l'ardeur religieuse de ces jeunes enfants fut surprenante. Ils entreprirent, seuls, sans y être contraints par personne, sans y être poussés par de belles promesses, un aussi long voyage, abandonnant leurs parents et leurs proches ; ils ne voulurent avoir et n'eurent, pendant tout le trajet, d'autres moyens de subsistance que ceux que leur offrit la triste mendicité. Ils arrivèrent, en troupes, de tous les côtés de l'Allemagne ; ils s'assemblèrent dans un ordre parfait et partirent. Il y avait des enfants de douze ans et au-dessus. Ceux-ci chantaient certaines chansons sur les places des villages et des villes[1] ; ceux-là s'avançaient avec une bannière sur laquelle était peinte l'image de saint Michel. Les plus jeunes se joignaient aux plus âgés ; ces derniers portaient les autres et les conduisaient. Ils pénétraient partout ; les gens avaient pitié d'eux et leur donnaient à manger en abondance. Nous vîmes passer ces enfants, le plus souvent avec leurs bannières. »

L'affluence devint excessive et les décès se multiplièrent parmi les pèlerins venus dans le vain espoir de recouvrer une santé perdue ou épuisés par les fatigues de lointains voyages. Les moines obtinrent, en 1459, du pape Calixte III, une bulle autorisant l'enterrement des pèlerins décédés « en terre saincte par le curé de Saint-Pierre du Mont, » malgré l'absence de certificat du pasteur de leur paroisse d'origine.

Dans notre exposé historique nous avons énoncé, suivant leur ordre chronologique, les noms des principaux personnages qui sont venus visiter le sanctuaire de l'archange. Comme nous l'avons dit en parlant des coutumes du monastère, les visites des hauts dignitaires du royaume étaient l'objet d'un cérémonial protocolaire qui variait avec leurs rangs et fut réglementé au XVIIe siècle par la décision d'une assemblée générale de la Congrégation de Saint-Maur. Quelques-uns refusaient ces honneurs. On a vu avec quelle simplicité le grand Condé fit sa visite. Dom Ét. Jobart nous donne[2] des renseignements curieux sur la réception de certains hauts personnages de cette époque. Le 15 septembre 1665, le duc de Mazarin, grand maître de l'artillerie de France et lieutenant général du roi en Bretagne, venant de Vitré où il avait présidé les États de Bretagne, arriva au Mont avec M. Colbert, frère de M. Colbert, conseiller du Roi. Il fut reçu au bas de l'escalier du Saut-Gautier par toute la communauté et le prieur avec deux chantres revêtus de chapes et deux acolytes en aube avec la croix. Le prieur lui présenta l'eau bénite, le harangua et fit amener un baldaquin porté par quatre religieux revêtus

1. M. Ét. Dupont, auteur d'intéressantes recherches sur les pèlerinages d'enfants allemands, cite les manuscrits de deux de ces cantiques conservés l'un à la bibliothèque de Lubeck, portant le titre de *Canticum puerorum visitantium sanctum Michaelem*, et l'autre à la Bibliothèque de Munich, intitulé *De peregrinatione puerorum* et composé de vingt-deux strophes latines. Voir *Le Mont Saint-Michel et les pays étrangers*, page 111.

2. Ms. d'Avranches, n° 209, p. 176.

en diacres. La modestie ou la simplicité du duc lui fit décliner cet honneur : il monta faire ses dévotions, se confessa, et communia. Puis, après avoir dîné dans la chambre des hôtes avec M. Colbert et les autres gentilshommes de sa suite, il s'en alla. Deux ans auparavant, M. de Montausier, gouverneur de Normandie, à qui on avait proposé le même cérémonial, l'avait accepté « fort franchement et hardiment et le disner qu'on luy avait présenté, et pour recompense de tant d'honeur, ajoute dom Ét. Jobart, il ne nous a payé que d'ingratitude et mauvais offices, supportant nostre gouverneur contre nous dans les occasions, et tout cela par punition de Dieu sur nous qui en faisons souvent trop pour les hommes. Si le Roy de France venoit icy en personne ce seroit assez de luy présenter le baldaquin porté par quatre religieux seulement en froc, avec les autres cérémonies cy-dessus. Car il faut réserver pour Dieu quelque chose de particulier[1] ».

Lorsqu'un vœu ou une calamité à laquelle on ne voyait de remède que dans un recours à la puissance divine avaient fait naître dans une région l'idée d'un pèlerinage, des groupements s'organisaient, d'importance variable, dans une localité et s'acheminaient vers le Mont-Saint-Michel. L'élan qui entraînait ces foules se traduisait alors par des manifestations expansives de leur enthousiasme. Presque toujours chaque groupe avait son enseigne ou oriflamme et était précédé de tambours ou d'un instrument quelconque signalant son passage. « Souvent, dit Dom Jean Huynes[2], particulièrement depuis Pasques jusques à la Toussaincts, on voit des pèlerins venir par bandes, marchants en rang quatre à quatre, le tambour bastand et l'enseigne desployée. La plus belle que j'aye veu, depuis l'an mil six cent trente-trois au mois d'octobre que je vins demeurer en ce Mont, ce fut une composée pour le moins de trois cens personnes des premiers habitans de la ville de Lizieux, lesquels vinrent l'an mil six cent trente-quatre, au mois de juillet, avec plusieurs gens d'église qui chantèrent la messe solennellement au grand autel avec bonne musique. »

Dom Louis de Camps ajoute les indications suivantes : « L'an 1646, environ la Pentecoste, vint en ce Mont par la ville de Baugé en Anjou une compagnie de trente-cinq fames, une desquelles marchant la première portait d'une main un guidon et de l'autre un chappelet, et un petit garçon de dix à douze ans leur battait la caisse; elles marchèrent et entrèrent en cette église deux à deux et, après s'y estre confessé et communié et fait leurs autres dévotions, elles s'en retournèrent de mesme jusques sur les grèves où elles rencontrèrent une compagnie de la mesme ville de Baugé de cent vingt hommes entre lesquels étoient les maris

1. Dom L. de Camps, *Add. à l'Hist. gen.*, t. II, p. 85.
2. T. II, p. 55-54.

desdites fames, lesquelles ils firent passer au milieu d'eux, et firent leur voiage et dévotions à leur tour[1] ».

Ce même chroniqueur signale en outre plusieurs pèlerinages dont un entre autres venant de Vire, formait « une compagnie de cent vingt jeunes gens, homes fort lestes avec enseigne et tambour, selon la coutume; leur capitaine et lieutenant estoient personnes de qualité; ils avoient quatorze chevaux de bagages pour toute la bande. » Après en avoir cité encore d'autres, le continuateur de Dom Jean Huynes ajoute qu'en 1665, en une seule semaine, il était passé par le Mont deux compagnies dont la moindre estoit de six cents personnes; dans l'une d'elles on comptait plus de quatre cents chevaux.

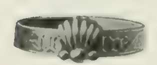


Fig. 205. Anneau de pèlerin, en étain, XIVe siècle[2]. Trouvé au Mont-Saint-Michel.

A la fin, ces chevauchées dégénérèrent en véritables mascarades. Le *Journal d'un bourgeois de Caen*, année 1715, rapporte que les chefs de ces groupes s'appelaient *rois* et qu'ils portaient sur la tête une couronne d'argent. Était nommé roi le premier qui avait aperçu le Mont-Saint-Michel. A un certain moment, ce roi improvisé se montrait affublé de huit bonnets et chaussé de huit paires de bas.

Du reste, le besoin de manifester extérieurement s'était depuis longtemps traduit chez le pèlerin par la particularité de son vêtement et de ses accessoires. Ce vêtement spécial, qui n'était pas sans utilité pour braver les intempéries et suppléer parfois au défaut de couchage, se composait d'un long froc de laine à collet orné de coquillages, et d'un chapeau à larges bords. L'attirail approprié comprenait une escarcelle, une besace, une gourde et un bourdon ou bâton à bout renflé aidant le pèlerin dans sa marche et lui permettant de sonder le sable des grèves avant de s'y aventurer; quelquefois il se complétait d'une sonnette et souvent d'un cornet à bouquin qu'il portait au côté et



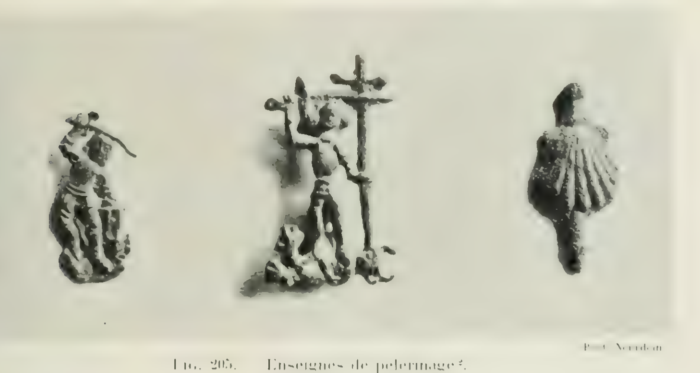
Fig. 204. — Saint Michel du Mont. Plombs de pèlerinage. Musée de Cluny.

1. Ms d'Avranches, n° 209, p. 175.

2. Cet anneau, figurant une ceinture de pèlerin avec sa boucle, porte, outre la coquille symbolique, la devise de saint Michel : « *[illegible]* » passant sur un rinceau trèflé, d'un travail gracieux.

à l'aide duquel il pouvait signaler son passage ou appeler à son secours s'il se trouvait surpris par le brouillard ou en danger d'enlisement[1].

De tout temps, les voyageurs sacrifièrent à la manie d'emporter quelque souvenir des lieux qu'ils avaient visités. Dès le Xe siècle, les pèlerins du Mont-Tombe arrachaient des pierres des murs de la Collégiale ou détachaient quelques fragments de l'autel de saint Aubert. Mais les chanoines s'étant opposés à ces déprédations, ils se virent réduits à



Phot. Neurdein.

Fig. 205. — Enseignes de pèlerinage[2].
(Musée de Cluny.)

emporter de petits morceaux de granit du rocher, de la terre, du sable de la montagne ou, plus souvent encore, des coquilles qu'ils avaient ramassées dans les grèves environnantes[3]. Le commerce s'empara de

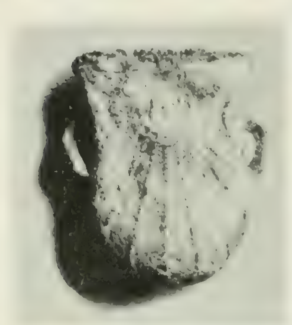
1. On a retrouvé des fragments de ces cornets en terre cuite en déblayant l'intérieur de la Tour de la Liberté.

2. La figurine du centre est en bronze ; les deux autres en plomb. Le motif de gauche représentant un saint Michel brandissant une épée a été trouvé en 1860, au Pont Notre-Dame.

3. Les coquilles de pèlerins se divisent en plusieurs espèces appartenant au genre *Pecten*. Les plus ordinaires sont de grande taille et de forme presque circulaire ; leurs deux valves sont inégales, l'une très plate, l'autre au contraire très bombée ; dans le haut elles portent des oreilles bien égales ; leur surface est découpée par une quinzaine de grosses côtes rayonnantes de profil anguleux ou arrondi. Dans ce genre on distingue deux espèces : le *Pecten Jacobæus* et le *Pecten Maximus* : ce sont les emblèmes du pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle. Il existe une espèce dont les valves sont elliptiques avec des oreilles inégales ; elle porte le nom de *Pecten varius*. C'est celle qu'ont adoptée les pèlerins du Mont-Saint-Michel, et que l'on reconnaît dans les armoiries sous le nom de *vannet*. Nous trouvons dans l'ouvrage d'Arnould Locard : *Recherches historiques sur la coquille des pèlerins* (pp. 12 et 15), à la suite de renseignements scientifiques, une remarque qu'il nous semble intéressant de signaler.

« Au commencement du moyen âge il était d'usage que les évêques et les prêtres après avoir revêtu leurs vêtements sacerdotaux, se peignassent les cheveux. Au VIIIe siècle, lorsque le symbolisme s'introduisit partout et qu'on voulut donner une explication à chaque acte du prêtre, le peigne prit une signification et symbolisa la propreté puis la pureté. Or peigne se dit en latin *pecten*. Les coquilles de Saint-Jacques de Compostelle et du Mont-Saint-Michel rappelaient de par leurs formes un peigne, pouvaient à la rigueur en tenir lieu, et portaient le nom générique de pecten. Ces remarques expliqueraient le choix fait par les pèle-

cette idée : on moula en plomb et en étain de ces coquilles qu'on disposa pour qu'elles pussent être cousues sur les vêtements. « En peu de temps cette décoration devint un accessoire indispensable du pèlerin. Tous voulurent avoir des coquilles et les lieux de pèlerinage les plus célèbres, bien qu'éloignés de la mer, distribuèrent néanmoins des coquilles et des colliers comme ceux que l'on vendait au Mont-Saint-Michel. La coquille devint plus particulièrement l'emblème du sanctuaire de l'archange et entra dans la composition décorative des sculptures de l'abbaye qui l'introduisit dans le champ de son blason. Louis XI en orna le collier de l'ordre des chevaliers de Saint-Michel[1]. »



Phot. Neurdein.

Fig. 206. — Ampoule de pèlerin, en plomb doré.

(Musée de Cluny.)

Indépendamment de cette marque distinctive du pèlerin, les « biblotiers » montois fabriquèrent des enseignes et objets divers de plomb et d'étain destinés



Phot. Neurdein.

Fig. 207. — Plombs historiés[2].

(Musée de Cluny.)

à conserver le souvenir des visites accomplies au rocher de l'Archange.

rins, de ce coquillage comme symbole de pureté qu'ils ne portaient qu'en rentrant dans leurs foyers et qui attestait en outre le voyage lointain qu'ils venaient d'accomplir.

1. Dom Paul Piolin, *Pèlerinages au Mont-Saint-Michel*.

2. Ces plombs qui sont des fragments de figures de saint Michel armé ont été trouvés dans la Seine, celui de gauche (XVe siècle) au Pont Notre-Dame en 1854, celui du centre au Pont au Change en 1854. Cf. Forgeais, *loc. cit.*, p. 75 et 81.

Vers le XIV[e] siècle, la vente des objets de souvenir était devenue tellement importante qu'on vit le commerce parisien s'en emparer et améliorer le choix de ces objets qui prirent un véritable caractère artistique.

Nous donnons la reproduction d'un certain nombre de ces objets trouvés dans le lit de la Seine à Paris lors des travaux de dragage opérés, de 1852 à 1862, à proximité des ponts jadis occupés par les maisons des orfèvres. Outre ces enseignes s'attachant au chapeau ou au vêtement et dans lesquels la coquille ou les images de saint Michel constituaient le principal motif décoratif, et sans parler des boutons, des plaques d'agrafes pour colliers et manteaux, ni des anneaux de plomb et d'étain, on fabriquait encore des ampoules de même métal à l'usage des pèlerins désireux d'emporter quelque relique de ce lieu saint, de l'eau bénite de l'église, quelques gouttes de cire du sanctuaire, voire même un peu de terre du Mont ou du sable de la grève.



Fig. 208. — Enseignes de pèlerins en cuivre.
Musée de Cluny.

Ces ampoules ou sachets se terminaient par une sorte de goulot pourvu d'un appendice qu'on fermait hermétiquement en rapprochant les deux faces par la pression des doigts. Elles étaient souvent munies de deux anses pour les suspendre au cou à l'aide d'un ruban ou d'une chaînette. Ces ampoules n'étaient certainement que des souvenirs de pèlerinage. Mais il n'en est pas de même des enseignes et des boutons ou médaillons qui servaient aussi aux gens du Mont et à tous ceux qui tenaient à afficher leur fidélité à la nationalité française. C'était pour ces derniers un signe de ralliement comme les Armagnacs et les Bourguignons en portaient sur eux ou en fixaient au harnachement de leurs chevaux pour se distinguer entre eux[1].

1. Le Musée de Cluny possède une riche collection de ce genre d'enseignes provenant du fonds Arthur Forgeais, à laquelle on vient de joindre récemment le fonds Victor Gay. Pour plus de détails, voir A. Forgeais, *Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine*, 1861, Enseignes de pèlerinages, 2[e] série, p. 75-89; et V. Gay, *Glossaire archéologique du Moyen Age et de la Renaissance*, (tome I, seul paru).

Ce commerce des « enseignes et plombs de pèlerinage » avait pris assez d'importance pour que les finances royales aient songé à en tirer profit et l'aient frappé d'une « imposicion de douze deniers par livre », lourde charge pour les malheureux sur qui elle pesait. D'ailleurs ces petits commerçants occupaient « sous les remparts » des boutiques



Phot. Neurdein.

Fig. 209. — Enseignes de pèlerinage[1]

Musée de Cluny.

appartenant aux moines qui en tiraient un loyer relativement élevé. Au XIVe siècle, les « biblotiers » accablés furent tentés de fermer leurs boutiques : mais ils se ravisèrent et présentèrent au roi une requête qui leur

1. Ces enseignes en plomb appartiennent à la collection A. Forgeais. La plaque à 8 pans au premier rang, la première en partant de la gauche, a été trouvée au Pont-au-Change en 1858. L'enseigne qu'on voit sur le même rang, la première à droite, provient du Pont Notre-Dame (1860). La coquille (XVe siècle), placée sur le second rang, à droite, a été trouvée au Pont Notre-Dame en 1858. Au troisième rang, la petite coquille centrale provient des fouilles du Pont-au-Change (1862). Voir Forgeais, op. cit., p. 79-8[illegible].

valut le dégrèvement auquel ils aspiraient. Lors de son pèlerinage en 1395 au Mont-Saint-Michel, Charles VI, par lettre patente datée du 15 février, accorda aux commerçants montois l'exemption des « droits d'aide » sur les « coquilles et cornez qui sont nommez et appelez quiencaillerie avecques autre euvre de plon et estaing getté en moule pour cause des pelerins qui illec viennent et affluent. » Les considérants suivants de cette lettre patente montrent le bon marché de ces objets et la misère « des povres gens demourans au Mont-Sainct-Michel, faisans et vendans enseignes de monseigneur sainct Michel : ...lequel mestier est si petit qu'il convient qu'il se vende par mailles et par deniers aux pelerins qui viennent audit pelerinage, et par si petites parties que les dix supplians peuvent à peine avoir de quoy vivre audit lieu du Mont-Sainct-Michel; mesmement qu'il n'y croist blé ne aultre chose de quoy ils puissent soustenir ne avoir leur povre vie et estat et convient qu'ilz achètent chierement l'eaue de quoy ilz se gouvernent et toutes autres choses qu'il leur convient pour leur substentation[1]. »



Phot. Neurdein

FIG. 210. — Saint-Michel du Mont.

Plomb du XVIe siècle. ... Musée de Cluny.

Le passage des voyageurs venant des divers points de concentration avait déterminé la formation de chemins qu'il ne faut pas confondre avec les voies romaines, mais qui en avaient sans doute emprunté quelques tronçons conduisant au Mont-Saint-Michel. Ces chemins, que les chartes de la basse latinité appelaient *quemini montenses* et qu'on désignait dans le langage courant par le nom de *voies pèlerines* ou de *chemins du Paradis*, étaient au nombre de cinq principaux. Le premier au nord venait de Caen par Bayeux, Saint-Lô et Coutances; il suivait la côte jusqu'à Saint-Pair et aboutissait dans la baie à l'est du Grouin du Sud à un village appelé aujourd'hui Porteaux dans la commune de Vains. Il était fréquenté par les pèlerins venant de la Haute-Normandie, des Flandres, de l'Angleterre et généralement des pays septentrionaux[2]. Le second passait par Avranches et se terminait au gué de l'Épine. Le troisième, à Courtils, servait aux

1. *Ordonnances des Rois de France*, t. VII, p. 590. Ordonnance intéressant les boutiquiers du M.-S.-M., rendue par Charles VI, le 15 février 1395.

2. Étienne Dupont, *Le Mont-Saint-Michel, études et chroniques*, p. 22-25.

pèlerins du Perche et de l'Ile-de-France; on l'appelait *chemin Biardais* parce qu'il passait par *les Biards*. Le quatrième, aboutissant à Ardevon, était employé par les habitants du Maine et de l'Anjou, pendant que les Bretons utilisaient le cinquième qui passait par Pontorson et se terminait à Moidrey. Des maladreries tenues par des religieux bordaient ces routes dans un voisinage assez rapproché du but du voyage. Champeaux, Saint-James, Pontorson et Moidrey en possédaient. La plus importante était à Ardevon; on y invoquait, paraît-il, saint Gilles, guérisseur des gens peureux[1]. Genest et le Val Saint-Pair avaient même des léproseries.



Phot. Neurdein.

Fig. 211. — Porte de l'ancien couvent de Sainte-Catherine (XIIe siècle)[2].

Il importait de n'introduire dans le Mont que des gens ne pouvant y apporter aucun germe de contagion. Les chroniques ne relèvent rien indiquant que l'état sanitaire n'y ait été généralement satisfaisant en dépit de la dureté du climat qui ne pouvait d'ailleurs exercer son influence sur des visiteurs de passage. Les gens d'Église recevaient habituellement l'hospitalité chez les Bénédictins ou bien fréquentaient l'*Hotellerie des Loges* dont un curé du voisinage, celui de Boucey, était propriétaire. On trouvera plus loin les noms des nombreuses hôtelleries que leurs enseignes semblaient recommander plus spécialement à telle ou telle clientèle[3]. Sauf dans celles que fréquentait la haute société, comme la *Teste d'Or*, on était généralement hébergé très modestement et nourri avec frugalité. Les poissons, saumons, bars, mulets, plies et soles, les coquil-

1. E. Dupont, *Le M. S. M., études et chroniques*, p. 25. Voir du même auteur au sujet des chemins montois et des établissements hospitaliers qui les bordaient : *Les Pèlerinages au Mont Saint-Michel du VIIIe au XIXe siècle*, Paris, s. d., p. 7 et suiv.

2. Les femmes qui venaient en pèlerinage au Mont recevaient l'hospitalité dans ce couvent.

3. Appendice à la partie architecturale : *Vocabulaire*.

lages et les « chevrettes[1] » de la baie accompagnés de rasades de cidre normand constituaient le fond des repas servis dans la plupart de ces auberges. Les pauvres qui n'y pouvaient prétendre recevaient à l'abbaye des aliments et de la boisson que les moines leur distribuaient dans l'aumônerie. Les habitants faisaient leurs approvisionnements à une foire très importante qui se tenait chaque année, le 8 mars, au Mont ou à d'autres foires qui avaient lieu à Genest le dimanche des Rameaux et le mardi de la Pentecôte et dont l'institution remontait à 1264. Le sel venait principalement des marchés de Saint-Léonard. Le transport des denrées qui s'opérait par voitures occasionna bien des accidents : on assure que des charrettes chargées de tonneaux de cidre auraient disparu dans les sables avec leurs chevaux. Tous ces hôteliers payaient aux moines une redevance annuelle, variant de cinq sols à cinq livres, selon l'importance de leur concession : ils étaient en outre tenus de leur fournir d'autres redevances en nature telle que chapons, poulets, cires, gants, etc. Les échéances fixées par les moines pour ces prestations étaient la grande foire montoise du 8 mars et le 29 septembre, fête de saint Michel. Quelques-uns de ces commerçants manquaient de scrupules et falsifiaient les mesures des liquides qu'ils détaillaient aux pèlerins. En 1494, usant des droits que leur avaient conférés les rois de France, les Bénédictins opérèrent la vérification et firent condamner plusieurs de ces débitants par le sénéchal de la baronnie d'Ardevon[2].



FIG. 212. — L'Hôtellerie des « Quatre fils Esmond », en 1859.
Dessin de Bouet (Bibl. Nat., Cab. des Estampes).

1. Crevettes. Ce crustacé est pêché dans la baie à l'aide d'un filet appelé *havenet*. Voir supra, fig. 25.
2. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 8.

Nous relaterons en passant la singularité d'un usage local qui montre que la gaieté n'était pas exclue de ces visites au sanctuaire miraculeux. « Autrefois, écrit Le Hericher[1], à la sortie, les Montois faisaient subir une épreuve aux pèlerins qui s'en retournaient chamarrés de plumets, de camails à coquilles, d'images de plomb, de chapelets et autres béatilles. On leur demandait s'ils voulaient *saillir le Grand Mont* ou *le Petit Mont*[2]; si le Petit, il leur fallait sauter par-dessus une baguette très élevée; si le Grand, ils n'avaient qu'à enjamber par-dessus cette baguette élevée à quelques pouces de terre. »

Lorsque la vieille abbaye fut transformée en prison, les pèlerins allèrent faire leurs dévotions à l'église paroissiale où se trouvait un saint Michel, ouvrage grossier d'un détenu, sur lequel Maximilien Raoul raconte l'anecdote suivante : « Lorsque ce groupe fut placé dans l'église, une vieille Montoise fut tellement effrayée en le voyant pour la première fois, qu'elle revint après l'office, et, munie d'un bâton, se mit en devoir de briser les cornes du démon. Par bonheur, le sacristain, étant survenu, désarma la vieille et lui dit, pour l'apaiser, que l'archange ferait bien son office tout seul. »

Cependant l'affluence ne paraît pas s'être maintenue dans le premier tiers du XIX[e] siècle, puisque Le Héricher cite[3] comme digne d'être signalé un pèlerinage de vingt pèlerins de l'Orne qui, en 1854, étaient venus avec un drapeau donné par Mme de Broglie.

Lorsqu'en 1865 les bâtiments de l'abbaye furent loués à l'évêque de Coutances, on vit s'ouvrir de nouveau l'ère des pèlerinages. Le 17 mai de cette année, les trois paroisses de la ville d'Avranches se rendirent au Mont-Saint-Michel. L'année suivante, le souverain pontife accorda pour dix ans une indulgence plénière annuelle à tous ceux qui visiteraient le sanctuaire de l'archange en remplissant les conditions accoutumées. Une fête eut lieu le 1[er] août qui réunit dans la basilique un archevêque, trois évêques, l'abbé de Bricquebec, plusieurs prêtres et un grand concours de fidèles. « Le 24 septembre 1867, Mgr Bravard, accompagné de l'évêque préconisé de Gap, d'une centaine de prêtres et de trois cents pèlerins venait déposer dans le trésor de l'église les reliques et souvenirs que Pie IX avait accordés au sanctuaire de l'archange. Le 16 octobre de la même année, l'anniversaire de la dédicace fut célébré avec une pompe exceptionnelle. Au défilé de la procession huit petits orphelins, en soutane et en barrette blanche, ouvraient la marche; venaient ensuite cent cinquante prêtres, le R. P. abbé de la Trappe, l'évêque préconisé de

1. *M.-S.-M. mon. et hist.*, p. 139.

2. On sait que le Mont-Saint-Michel est d'une superficie moindre que Tombelaine, mais d'une plus grande hauteur.

3. *Mont-Saint-Michel mon. et hist.*, p. 157.

Gap, l'évêque de Coutances, en habits pontificaux, les évêques de Bayeux, d'Évreux et d'Orléans, l'archevêque de Rouen, précédé de la croix métropolitaine et revêtu de ses insignes. S. E. le cardinal de Bonnechose, Mgr Dupanloup et Mgr Bravard prirent la parole... et rappelèrent à la foule attentive, l'origine, les péripéties et la restauration du pèlerinage *national* du Mont-Saint-Michel[1]. »

A partir de 1875, les grands pèlerinages ne furent interrompus que pendant les mois d'hiver. Trois fois la ville de Laval envoya ses pèlerins. « Ils étaient plus de sept cents au premier départ, la poitrine ornée de la croix de Pie IX et du coquillage traditionnel. Douze détonations annonçaient leur entrée dans l'enceinte des remparts[2]. » Versailles, Vitré, Dol, Rouen et Paris et plusieurs autres villes de France eurent aussi leurs manifestations. Dans la seule journée du 18 septembre, plus de 4000 pèlerins remplirent les nefs de l'église abbatiale. Le samedi, 20 septembre, les zouaves pontificaux vinrent en nombre avec leur général, le baron de Charette.



Phot. Neurdein

FIG. 215. — L'intérieur de l'église abbatiale en 1867.

La chapelle des pèlerinages se trouvait dans le transept sud et l'église était pavoisée de bannières et d'oriflammes. Des lampes brûlaient jour et nuit devant l'autel de la Vierge et la statue de l'Archange. Des épées et des croix de la Légion d'honneur étaient suspendues aux murailles à

1. *Histoire du Mont-Saint-Michel au péril de la mer, publiée par la rédaction des Annales du Mont-Saint-Michel*. M.-S.-M., 1876, in-8°, p. 266-7.
2. *Ibidem*, p. 267-8.

côté d'ex-voto. On distinguait l'épée du général Lamoricière et une bannière aux insignes du descendant du sieur de Vicques qui y furent déposées en 1875[1].

Les solennités du couronnement de la statue furent célébrées, le 4 juillet 1876, au milieu d'une affluence considérable.

Aujourd'hui, la petite église paroissiale de Saint-Pierre est de nouveau le but des pèlerinages ; mais en raison de l'exiguïté de cet édifice, les cérémonies religieuses se font sur une plate-forme dont le clergé diocésain s'est rendu propriétaire, au bas du grand degré abbatial.

Depuis plus de dix siècles, des théories de pèlerins se sont succédé au sanctuaire que l'évêque Aubert dédia sur le Mont-Tombe à l'Archange saint Michel. Indépendamment de leur caractère religieux, ces pérégrinations n'ont pas été sans exercer une action importante sur la société du moyen âge[2]. Elles donnèrent, sans doute, lieu à quelques abus ; où n'y en a-t-il pas?[3]. Mais elles furent un des principaux facteurs d'un continuel échange de relations et d'idées entre des provinces et des peuples qui, sans elles, n'auraient peut-être jamais été en contact. Dans ces temps incertains et troublés, les pèlerinages rendirent les routes moins désertes et plus sûres, développèrent le commerce et opérèrent une diffusion féconde dans les diverses branches des arts. A ce titre, il n'était pas sans utilité pour l'objet de notre étude de suivre leur évolution.

Aujourd'hui, sans avoir dégénéré dans leur essence primitive pour ceux qui sont restés fidèles aux sentiments religieux de nos ancêtres, les visites au Mont-Saint-Michel se sont augmentées de la foule des savants, des artistes et des curieux qui viennent chaque année recueillir les émotions que procure encore cette merveille de la nature et de l'art. Les idées se sont transformées ; le geste est resté le même.

1. *Histoire du Mont-Saint-Michel au péril de la mer, publiée par la rédaction des Annales du Mont-Saint-Michel.* M.-S. M., 1876, in-8°, p. 270.

2. Le Mont n'a pas eu que des visiteurs désireux d'implorer le secours de l'Archange ou de gagner des indulgences. Le pèlerinage au sanctuaire de saint Michel eut parfois pour effet de soustraire des criminels aux rigueurs de la justice humaine. Les chroniqueurs rapportent qu'en 1557 un habitant de Vains sous Avranches, du nom de Guillaume Lesage, condamné au gibet pour avoir noyé son beau-père obtint du roi la commutation de sa peine à la condition de faire trois fois nu-pieds et en chemise la route de la prison de Saint-James au Mont-Saint-Michel.

3. L'inconduite des pèlerins, qui parfois alla jusqu'à la débauche, mit les autorités des pays qu'ils traversaient dans la nécessité de soumettre les pèlerinages à des règles sévères. On fut obligé de les réglementer. Cf. la *Déclaration du Roy pour empescher les abus qui se commettent dans les pèlerinages*, août 1671.

III

L'ORDRE MILITAIRE DES CHEVALIERS DE SAINT-MICHEL (1469-1830)

Dès le haut moyen âge, saint Michel, qui tendait à occuper une place de plus en plus grande dans le culte populaire, fut investi par les rois de France du titre et du rôle de « défenseur du royaume ». Déjà Charlemagne avait fait mettre sur ses étendards le nom et l'image de saint Michel, *patronus et princeps imperii Gallorum*. Mais cette dévotion officielle au saint Archange se développa surtout dans le courant des XIIIe et XIVe siècles. « Depuis que Monseigneur saint Denys avait laissé prendre son abbaye par les Anglais, Monseigneur saint Michel, qui gardait si bien la sienne, était en passe de devenir le véritable patron du royaume[1]. »

Charles VI avait voué un culte particulier à saint Michel à qui il s'était cru redevable d'avoir momentanément recouvré la lucidité de son intelligence après le voyage qu'il avait fait au Mont dans un des premiers mois de 1393. Dix jours avant la mort du roi, le dauphin son fils avait eu lui-même l'occasion de manifester sa foi en la protection de saint Michel et sa vénération pour le sanctuaire de l'Archange. Le 11 octobre 1422, de passage à La Rochelle, il présidait une assemblée de notables, quand le plancher de la salle où avait lieu la séance s'effondra, précipitant toute l'assistance dans la salle inférieure. Le dauphin n'éprouva d'autre mal que quelques légères contusions. Il attribua son salut à l'intervention miraculeuse de saint Michel; et, six mois plus tard, il prescrivit de célébrer chaque année, le 11 octobre, dans l'église du Mont-Saint-Michel, une messe solennelle destinée à perpétuer sa reconnaissance envers l'Archange[2].

Pendant les dures épreuves que soutinrent les défenseurs du Mont, Charles VII vint en aide, autant qu'il fut en son pouvoir, aux valeureux champions de la cause nationale en Normandie. La durée de la résistance

1. Anatole France, *Vie de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 33, d'après Dom Felibien, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, Paris, 1706, in-folio, p. 341. — Dans son remarquable ouvrage, *Jeanne d'Arc à Domremy*, S. Luce nous donne, sur l'évolution du culte de saint Michel en France, des aperçus d'une lumineuse originalité.

2. S. Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, preuves, XLIV, 89.

et la délivrance finale de la place fortifièrent encore l'ardeur de sa foi dans la puissance protectrice du prince des anges qui avait en même temps inspiré la vocation et armé le bras de la libératrice de la France[1]. C'est pourquoi, associant dans une même pensée sa vénération pour l'aide céleste et sa reconnaissance pour la fidélité de ses sujets, Charles VII conçut le dessein d'instituer, sous le patronage de saint Michel, un ordre de chevalerie destiné à remplacer l'ordre de l'Étoile à son déclin. Il mourut sans avoir réalisé ce dessein.

Son fils Louis XI lui succédait depuis quelques mois à peine quand il vint pour la première fois en pèlerinage au sanctuaire de l'Archange pour lequel il avait toujours témoigné d'une vénération spéciale. Quand il eut, dans quelques années de règne, dirigé vers un but précis son plan de politique générale, il reconnut les avantages qu'il pouvait tirer d'une institution appelée à fortifier le pouvoir royal aux dépens de la féodalité, en groupant autour de lui les plus éminentes personnalités du royaume. Reprenant donc le projet de son père, il le réalisa le 1er aout 1469, au château d'Amboise, en instituant l'ordre royal des chevaliers de Saint-Michel, laissant toutefois subsister celui de l'Étoile, qui ne fut aboli que sous Charles VIII.

Voici en quels termes débutent les lettres patentes par lesquelles Louis XI fonda cet ordre à la fois militaire et religieux, qui, dans son esprit, devait servir à attacher à la monarchie les grands du royaume : « Nous, à la gloire et louange de Dieu nostre créateur tout puissant, et révérence de la glorieuse Vierge Marie et à l'honneur et révérence de Monseigneur sainct Michel, premier chevalier, qui, pour la querelle de Dieu, victorieusement batailla contre l'ancien ennemi de l'humain lignage et le trébucha du Ciel, et qui son lieu et oratoire, appelé le Mont-Sainct-Michel, a toujours heureusement gardé, préservé et deffendu sans être subjugé ny mis ès mains des anciens ennemys de nostre royaume ; et en fin que tous bons, hauts et nobles courages soient excitez et plus esmeus à toutes vertueuses œuvres, le premier jour d'aoust mil quatre cens soixante neuf, en nostre chasteau d'Amboise, avons constitué, créé et ordonné et par ces présentes créons, constituons et ordonnons un Ordre de fraternité ou amiable compagnie de certain nombre de chevaliers jusques à trente-six, lequel nous voulons estre l'Ordre de Sainct-Michel sous la forme ci-après décrite. »

Suivent les soixante-six articles des statuts[2]. Dans le premier « le Roy

1. La première voix entendue par la bergère de Domremy fut la voix de l'Archange saint Michel « vêtu comme un vrai preud'homme ». Il lui annonçait la venue prochaine de sainte Catherine et de sainte Marguerite. Cependant, Jeanne, qui croyait en saint Michel, à cause de ses [illegible], ne reconnut pas tout de suite l'Archange. « Je fus un grand nombre de fois avant de savoir que ce fut saint Michel. » *Procès*, I, p. 227-228.
2. Le nombre des articles s'accrut par la suite et atteignit le chiffre de 92. — Voir

se déclare et ses successeurs Roys de France, chef et souverain de cet ordre, et ordonne que les chevaliers seront gentilshommes de nom et d'armes sans reproche ». Le second donne les noms des quinze seigneurs du royaume institués les premiers chevaliers de l'Ordre de Saint-Michel[1] et stipule que les vingt et un autres seront choisis dans le premier chapitre. Mais le nombre de trente-six ne fut pas atteint sous le règne du fondateur.

Aux termes des mêmes statuts, le roi devait remettre à chaque chevalier un collier d'or composé de coquilles entrelacées d'un double lacs et posées sur une chaîne de même métal où pendait une médaille figurant l'archange saint Michel terrassant le démon, laquelle portait la devise : *Immensi tremor oceani*[2]. Les titulaires étaient tenus, sous peine de faire dire une messe et de donner une aumône de sept sols six deniers tournois, de porter ostensiblement ce collier dans toute circonstance, sauf à l'armée, en voyage, chez eux ou à la chasse. Il suffisait alors qu'ils eussent une médaille suspendue à une chaîne d'or ou à un cordonnet de soie noire et qu'il leur était défendu de quitter dans les plus grands dangers, leur vie fût-elle en péril. Brantôme dit avoir été témoin d'une sévère réprimande



Phot. Neurdein

FIG. 214. — Pierre de granit trouvée à l'abbaye et figurant le collier de l'Ordre de Saint-Michel (XVe siècle).

Dutilleux, *Note sur un manuscrit du XVIe siècle contenant le texte des statuts de l'Ordre de Saint-Michel, appartenant à la Bibliothèque de Saint-Germain-en-Laye* (Mém. de la Soc. des sciences morales de Seine-et-Oise, t. XIV, 1885). M. Léopold Delisle en a donné un compte rendu dans le *Bulletin historique et philologique*, 1885, p. 251-252.

1. « Charles, duc de Guiennes, frère du roy, auparavant duc de Normandie ; Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, qualifié frère et cousin du roy ; Louis de Luxembourg, comte de Sainct-Pol, qualifié de mesme et connestable de France ; André de Laval, seigneur de Lohéac et mareschal de France ; Jean, comte de Sancerre, seigneur de Bueil ; Louis de Beaunings, seigneur de la Forest et du Plessis ; messire Louis d'Estouteville, seigneur de Torcy (ce n'est celuy qui fut capitaine de ce mont, car il mourut l'an mil quatre cens soixante quatre); Louys de Laval, seigneur de Chastillon ; Louys, bastard de Bourbon, comte de Rossillon, amiral de France ; Anthoine de Chabannes, comte de Dampmartin, grand maistre d'hostel de France ; Jean, bastard d'Armagnac, comte de Comminges, maréchal de France, gouverneur du Dauphiné ; Georges de la Trimouille, seigneur de Craon ; Gilbert de Chabannes, seigneur de Curton, sénéschal de Guyenne ; Charles, seigneur de Crussol, seneschal de Poictou ; Taneguy du Chastel, gouverneur des pays de Rossillon et de Sardaigne. » Dom Jean Huynes, *Hist. gen.*, t. II, p. 64.

2. « La tradition rapporte que, chaque fois que les ennemis de la France se sont approchés de ce Mont, on y a vu un archange exciter des orages sur la mer, et de là est venue l'origine de la devise de l'Ordre de Saint-Michel, *immensi tremor oceani*. » Et. Dambreville, *Abrégé chronologique de l'histoire des Ordres de chevalerie*, p. 199.

infligée par le roi François Ier à un chevalier qui, fait prisonnier dans un combat, avait dissimulé sa médaille en vue de réduire le prix de sa rançon.

Le grand collier pesait deux cents écus d'or et ne devait être enrichi d'aucune pierrerie; demeurant la propriété de l'Ordre, il ne pouvait être ni vendu ni engagé. Après la mort du détenteur, ses héritiers étaient tenus de le remettre, dans les trois mois, au trésorier de l'Ordre. Les chevaliers ne pouvaient entreprendre aucune guerre, ni s'engager dans une action dangereuse sans en avoir donné avis à la plupart de leurs collègues et les avoir consultés. Ceux de nationalité française ne devaient s'engager au service d'un prince étranger ni faire de longs voyages sans la permission du roi; mais les étrangers y étaient autorisés en le faisant savoir. Lorsque le roi faisait la guerre à un prince, un chevalier de l'Ordre, sujet de ce prince, pouvait prendre les armes pour la défense de ce dernier; mais si c'était ce prince qui avait déclaré la guerre à la France, le chevalier, son sujet, devait demander à ne pas servir. Au cas où sa demande était rejetée, il pouvait prendre les armes contre la France après en avoir informé le chef de l'Ordre et averti, d'autre part, son souverain que s'il faisait prisonnier de guerre un chevalier de Saint-Michel, son confrère, il lui donnerait la liberté et ferait tout le possible pour lui sauver la vie. En cas de refus de la part du prince de souscrire à cette condition, le chevalier devait quitter son service[1].

De son côté, le roi s'engageait à protéger les chevaliers, et à n'entreprendre aucune guerre ni aucune affaire pouvant entraîner des conséquences importantes sans les avoir préalablement consultés, sauf les cas d'urgence ou de secret le plus absolu. Les chevaliers juraient d'ailleurs de ne rien révéler des entreprises du souverain, délibérées devant eux. Les cas de radiation étaient l'hérésie, la trahison et la fuite dans un combat. A sa réception, le chevalier de Saint-Michel devait abandonner tous les Ordres dont il était titulaire auparavant, à l'exception de ceux qu'il pouvait tenir des empereurs, rois et ducs. Il était aussi obligé de payer au trésorier quarante écus d'or ou la valeur de cette somme pour être employés en ornements dans l'église. A la mort d'un confrère, il devait faire dire vingt messes et aumôner de six écus d'or. Une assemblée de l'Ordre présidée par le roi se prononçait par écrit sur le remplacement du défunt.

Louis XI choisit l'église abbatiale du Mont-Saint-Michel pour la célébration des offices et la réception des fondations attribuées à l'Ordre « tant parce que ce lieu n'avait jamais été aux ennemis de la France, que parce que Charles VII, quand il entra dans Orléans avec Jeanne la Pucelle, étant sur le pont, vit ou crut voir cet Archange combattant pour lui »[2]. Il

1. Helyot, *Hist. des Ordres relig. et militaires*, t. VIII, p. 370.
2. D. B. de Montfaucon, *Les Monuments de la monarchie française*, t. III, p. 305.

ordonna en outre que des sièges fussent placés dans le chœur « pour y assoir le souverain et les chevaliers de l'Ordre y estant assemblez : et

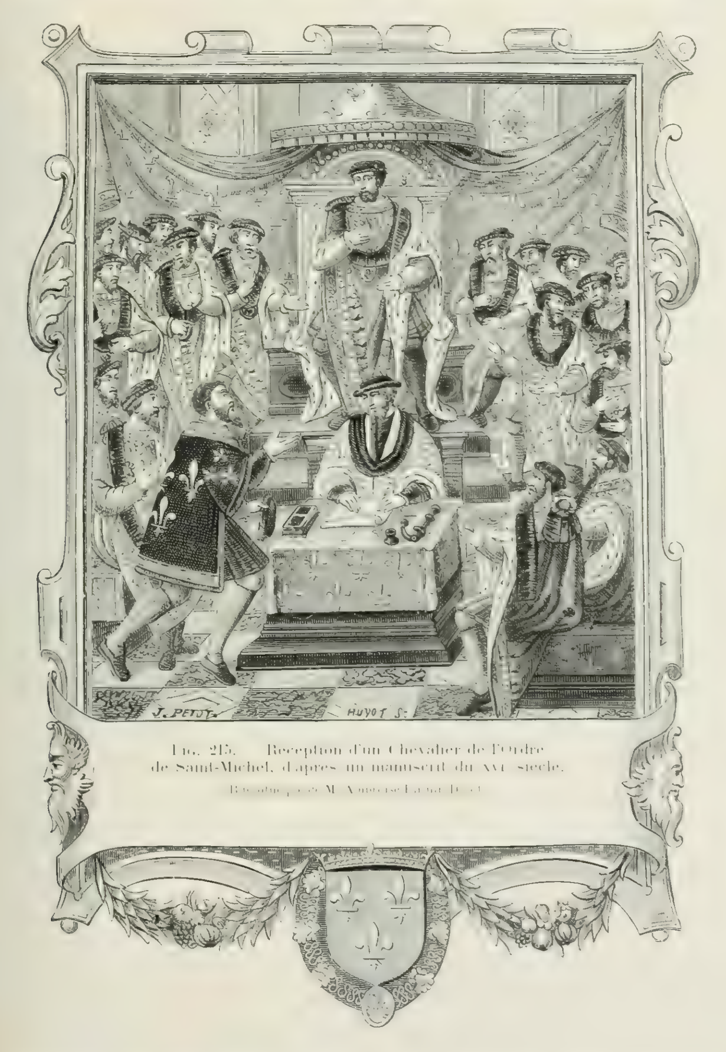


Fig. 215. — Réception d'un Chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, d'après un manuscrit du XVI siècle.

[illegible]

au-dessus des sièges contre le mur, ajoutent les statuts, seront premièrement dessus le siège du souverain, l'écusson de ses armoiries, son

heaume et son tymbre ; et conséquemment de chacun des chevaliers en gardant l'Ordre de préférence... »[1].

Mais il semblerait que l'éloignement du Mont-Saint-Michel ou toute autre considération l'aient déterminé à modifier ses desseins : il désigna par la suite, pour les cérémonies et les fêtes de l'Ordre, la chapelle de Saint-Michel dans la cour du palais à Paris. Par des additions aux statuts faites au château de Plessis-lès-Tours, le 22 décembre 1476, le roi déclara qu'il avait fait vœu d'établir une collégiale en l'honneur de Dieu, de la Sainte Vierge et de saint Michel. Il créa en même temps l'office de Prévôt et Maître des cérémonies de l'Ordre dans les attributions duquel rentrait l'exécution de la fondation de cette collégiale et la mission de veiller tant à l'entretien des bâtiments à élever qu'à l'accomplissement des offices à y célébrer le jour et la nuit. Par lettre patente du 24 du même mois, il fonda cette collégiale « pour dix chanoines, un doyen et un chantre, huit chapelains, six enfants de chœur, un maître, deux clercs, trois huissiers ou bedeaux, un receveur et un contrôleur pour faire l'office divin dans la chapelle de Saint-Michel du Palais à Paris.... Mais cette fondation ne fut point exécutée, et il n'existe pas de preuve que les assemblées et les fêtes de l'Ordre se soient faites dans cette église ni même dans l'église du Mont-Saint-Michel[2] ».

La veille de la fête de saint Michel, tous les chevaliers, réunis en assemblée générale, devaient se présenter avant vêpres à leur souverain et se rendre ensuite à l'église revêtus de manteaux de damas blanc traînant à terre, semés de coquilles, bordés d'or et fourrés d'hermine, la tête couverte d'un chaperon de velours cramoisi pour les chevaliers et écarlate brune pour le chef de l'Ordre. Le lendemain, ils retournaient à l'église entendre la messe et offrir une pièce d'or; après quoi ils allaient dîner chez le roi. Puis ils se rendaient à vêpres, vêtus cette fois de manteaux noirs et coiffés de chaperons de même couleur; seul le manteau du roi était violet. Ils assistaient aux vigiles des morts et revenaient le lendemain entendre la messe des trépassés où chaque chevalier offrait un cierge d'une livre auquel étaient fixées ses armoiries. Le jour suivant, ils assistaient encore à la messe en l'honneur de la Vierge, mais cette fois habillés à leur guise. Les statuts primitifs ne comportaient que quatre officiers de l'Ordre : le chancelier, qui devait toujours être ecclésiastique et qui, indépendamment de la garde du sceau, avait la charge de faire les promotions aux chapitres, d'adresser les félicitations, de censurer les fautes, de recueillir les voix dans les élections et de rechercher l'extraction

1. André Favyn, *Theatre d'honneur et de chevalerie*, t. I, p. 625.

2. Helyot, *Hist. des Ordres mon., relig. et milit.*, t. VIII, p. 374. Par contre, Dom Th. Le Roy, t. I, p. 62, appelle la Salle des Chevaliers une « belle salle carrée supportant sa voûlte par 15 pilliers delicats dans laquelle jadis les chevaliers de Saint Michel tenoient leur chapitre, suivant l'institution de cet Ordre faicte par Louis XI, roy de France l'an 1469 ».

noble des candidats[1]; le greffier; le trésorier qui avait le dépôt des titres, reliques et ornements de l'Ordre; et enfin, le héraut d'armes, nommé Saint-Michel, qui portait les commandements et devait s'informer des hauts faits pour en faire le rapport.

L'Ordre de Saint-Michel atteignit toute sa splendeur à la Renaissance. François Ier l'envoya porter par le maréchal Anne de Montmorency au roi d'Angleterre Henri VIII, qui lui adressa en retour l'Ordre de Saint-Georges, dit de la Jarretière. François modifia un peu le collier de l'Ordre en changeant les doubles lacs pour une cordelière.



Phot. Neurdein

FIG. 216. — Chapitre de l'Ordre de Saint-Michel
Gravure extraite de D. B. de Montfaucon

Dans la première réunion du chapitre de l'Ordre qu'il présida à Lyon, en 1548, Henri II décida que les chevaliers porteraient le manteau de toile d'argent, bordé de la devise et brodé de trois croissants d'argent entrelacés de trophées et semés de langues de feu, avec le chaperon de velours rouge cramoisi enrichi de la même broderie. Il prescrivit en outre au chancelier de porter le manteau de velours blanc et au prévôt, maître des cérémonies, au trésorier, au greffier et au héraut le manteau de satin blanc et le chaperon de satin cramoisi avec une chaîne d'or où pendrait simplement une coquille d'or. Toutes les solennités du chapitre de l'Ordre eurent lieu cette fois sous la présidence du roi dans l'église cathédrale Saint-Jean de Lyon.

Sous le règne de Henri II, l'Ordre de Saint-Michel, conféré d'une manière abusive, commence à tomber en discrédit. « Les femmes s'en

1. Le prieuré de Grandmont, situé dans le parc de Vincennes, fut longtemps annexé à la dignité de Chancelier de l'Ordre de Saint-Michel. En 1584, le roi Henri III fit avec François de Neuville, général de l'Ordre de Grandmont, un concordat qui eut pour effet d'échanger ce prieuré contre le Collège de Mignon à Paris. Le titre de prieur fut ainsi supprimé et l'office de Chancelier de l'Ordre de Saint-Michel fut uni à celui de Chancelier de l'Ordre du Saint-Esprit que ce prince avait institué en 1578.

mêlent..., et la reine Catherine de Médicis le donne à tout le monde, dans la vue de fortifier son parti; dès lors les seigneurs le méprisent et ne se font plus honneur de le recevoir[1]. »

En 1557, le siège en fut transféré à Vincennes. Charles IX reçut le collier en 1560; le 5 avril 1565, il apporta quelques modifications aux statuts primitifs de l'Ordre. Il assista pour la dernière fois au chapitre, la veille de la Saint-Michel de 1572, dans l'église Notre-Dame de Paris, sous un dais de drap d'or en face duquel en était élevé un autre où figuraient les armes des rois d'Espagne, de Danemark et de Suède qui étaient aussi chevaliers de l'Ordre.

La création, en 1579, par Henri III, de l'Ordre du Saint-Esprit sous l'inspiration duquel il avait accompli ses « meilleures et plus heureuses actions »[2] fut fatale à l'Ordre de Saint-Michel, malgré l'intention formellement exprimée par ce prince de le maintenir avec celui qu'il venait de créer. Dès lors, les titulaires reçurent le titre de « chevaliers des Ordres du roi » et portèrent dans leurs armes le double collier. Devant les abus qui s'étaient introduits dans l'observation des règlements, Louis XIV fit, en 1661, de nouvelles prescriptions et ordonna à tous les chevaliers de fournir les preuves de leur noblesse et de leurs services. Il chargea ses ambassadeurs d'intervenir auprès des souverains étrangers pour qu'ils interdissent cette distinction à ceux de leurs sujets dont les titres n'étaient pas régularisés après cette nouvelle enquête. Il fixa, en outre, à cent le nombre réglementaire. La croix de l'Ordre qu'aucun membre ne pouvait se dispenser de porter en écharpe avec un ruban noir, devait être de même forme, mais moitié moins grande que celle du Saint-Esprit, la colombe de cette dernière étant remplacée par une image émaillée de saint Michel. Bien que ce nouveau règlement ait prescrit que les assemblées annuelles en chapitre auraient lieu « deux fois l'année, le 8 de mai, et le premier



Fig. 217. — Chevalier de l'Ordre de Saint-Michel sous Louis XIV.

1. J.-J. Dambreville, *Abrégé chronologique et historique des Ordres de chevalerie*, p. 196. Alors que les statuts n'admettaient que trente-six chevaliers, François II en créa dix-huit dans une seule promotion faite à Poissy en 1560. L'année suivante, Charles IX en ajoutait quinze d'un seul coup à Saint-Germain-en-Laye. De 1562 à 1567, ce nombre était encore augmenté de vingt-deux.

2. Statuts de l'Ordre.

lundi de l'avent, dans le couvent des Cordeliers de Paris »[1], les séances capitulaires devinrent rares et ne tardèrent pas à cesser complètement.

Les documents et les ouvrages que nous avons consultés ne nous ont rien appris sur les rapports directs de l'Ordre avec le sanctuaire de Saint-Michel où devaient avoir lieu, dans la pensée du fondateur, les assemblées capitulaires. A en croire certains auteurs, Louis XI aurait inauguré lui-même, en 1470, le premier chapitre dans la salle dite des Chevaliers. Mais ce n'est là, à notre sens, qu'une tradition ne reposant sur aucun fait historique. Cet événement avait trop d'importance pour que les



Phot. Neurdein.

FIG. 218. — Vue du Mont-Saint-Michel en 1855.
(Bibl. Nat., Cab. des Estampes.)

chroniqueurs aient négligé, s'il s'était réellement produit, de le relater avec toutes les circonstances qui l'avaient entouré. Or, le voyage de Louis XI en Normandie, en 1470, date des mois de juillet et août et, le 27 septembre, il était de retour à Montils-lès-Tours[2]. On sait qu'il était au Mont-Saint-Michel le 28 août, qu'il y gratifia « les maçons qui besognaient à l'église », qu'il récompensa le portier et la « guette » qui l'avaient aidé à monter au clocher ; qu'il libéra « une povre femme tenant ostaige pour son mary »[3]. Avec quelle abondance de détail n'eût-on pas décrit une solennité comme l'inauguration capitulaire de l'Ordre des Chevaliers et comment les *comptes originaux* des dépenses royales n'en eussent-ils pas fait mention?

1. Et. Dambreville, *Abrégé chronologique de l'histoire des Ordres de chevalerie*, p. 197.
2. Ordonnances des rois de France.
3. P. Adigard, *Le voyage du Roi Louis XI en Normandie et dans le Maine*. Alençon, 1902, in-8°, p. 14.

De jour en jour l'Ordre de Saint-Michel déclinait. La dévotion spéciale que les rois de France vouaient jadis à l'Archange était devenue moins fervente depuis que Louis XIII avait placé le royaume sous la protection de la Vierge. D'autre part, l'Ordre lui-même avait perdu son caractère originel. Au lieu d'être réservé à des nobles qui se distinguaient par leur haute naissance ou leur courage, on le voyait conféré à des personnes qui s'étaient fait un nom illustre dans les lettres et les arts. L'architecte Hardouin Mansard, le dessinateur de jardins, André Le Nôtre, furent les premiers artistes qui reçurent l'Ordre en 1693. Dans la suite, il fut prodigué à des hommes de lettres et à des financiers, à qui les lettres de noblesse étaient envoyées quelques jours avant leur réception.

Sous Louis XIV, le grand sceau de l'Ordre représentait saint Michel ayant au bras un bouclier aux armes de France, brandissant de la main droite une épée et précipitant le démon dans les flammes. Autour était inscrite la légende : *Louis XI, roi de France, instituteur de l'Ordre de Saint-Michel, en* 1469; *Louis XIV, roi de France et de Navarre, restaurateur en* 1664.

L'Ordre de Saint-Michel fut suspendu à la Révolution. Le 16 novembre 1816, Louis XVIII le restaurait, mais, dès ce moment, l'Ordre perdit son caractère de distinction militaire. Il fut désormais conféré aux sommités des lettres, des sciences et des arts. Il disparut complètement à l'avènement de Louis-Philippe (1830).

IV

LES PRISONS DE L'ABBAYE

(XII[e] SIÈCLE — 1863)

Les statuts primitifs de l'Ordre de Saint-Benoît, imbus d'une clémence inspirée de la charité chrétienne, ne prévoyaient, pour infraction à la règle, d'autre punition que l'isolement du délinquant dans une cellule s'ouvrant sur une cour où il était tenu à un travail assidu. Les instructions données par le concile d'Aix-la-Chapelle, où fut approuvée la réforme de saint Benoît d'Aniane, exigeaient même que ce lieu de détention fût chauffé. Mais, au XII[e] siècle, les monastères eurent dans leur enceinte une ou plusieurs prisons pour punir les moines qui commettaient des délits contre la règle ou contre l'autorité de leurs chefs. De sévères réformateurs, comme saint Fructueux, ordonnèrent l'établissement de véritables cachots. Les statuts de l'Ordre de Cluny prescrivirent que la prison fût une pièce sans porte ni fenêtre où l'on ne pût descendre qu'à l'aide d'une échelle par une ouverture située au milieu de la voûte. Le détenu y était attaché par des fers aux pieds[1]. Généralement il n'y restait qu'un temps limité : souvent même on l'en faisait sortir le dimanche pour entendre la messe, éloigné de ses frères; mais quelquefois aussi on faisait usage de « prisons perpétuelles qu'on nommait *Vade in pace*[2] ».

Les deux cachots construits au XII[e] siècle au Mont-Saint-Michel, dans les caves mêmes des nouveaux appartements abbatiaux, répondaient à la cruauté des dispositions prévues par les derniers règlements monastiques. Ils n'avaient alors d'autre issue que l'orifice carré pratiqué dans leur voûte et ne recevaient d'air que par un trou dans le mur extérieur, impropre à leur procurer de la lumière[3]. Ce ne fut que sous l'administration pénitentiaire qu'on aménagea à l'extrémité de ces cachots une sorte de petit déga-

1. « A Saint-Martin-des-Champs, les prisons étaient souterraines et ténébreuses comme des tombeaux. A Hirschau, la prison ne présentait que la surface nécessaire pour coucher un homme ; on couvrait le sol de paille ou de jonc. Dom Martène, dans son *Voyage littéraire*, dit que les prisons de Saint-Nicolas-aux-Bois, monastère bénédictin, font horreur à voir ». A. Lenoir, *Arch. mon.*, III[e] part., p. 450, 1.

2. A. Lenoir, *Arch. mon.*, p. 451.

3. Piganiol de la Force disait, à leur sujet, en 1754 : « On y montre (dans les souterrains) deux cachots de sept à huit pieds en quarre, où l'on descend les criminels d'État par une bouche qui se ferme avec une trape. » T. IX, p. 526.

gement qui les desservit tous deux au moyen d'une porte qui, commandant celle des cellules elles-mêmes, constitue un double obstacle à l'évasion. Jusqu'alors, on passait la nourriture au malheureux reclus par la trappe s'ouvrant sous les pieds de son gardien.

Ces séjours de torture, où la captivité devenait une agonie, durent principalement recevoir des condamnés de la justice abbatiale qui s'exerçait aux trois degrés sur toute l'étendue de l'abbaye[1]. L'importance que prit au XIII[e] siècle la juridiction abbatiale nécessita la construction du bâtiment de l'officialité dénommé Belle Chaise. A côté, dans le sous-sol du logis abbatial, se trouvaient les prisons qu'un usage constant plaçait à proximité des tribunaux abbatiaux. Il arriva que l'encombrement y fut tel qu'en 1424 le gouverneur Louis d'Estouteville se vit dans la nécessité de transférer dans l'intérieur du pays un certain nombre de prisonniers anglais qui ne pouvaient trouver place dans le monastère.

Les chroniqueurs locaux observent une discrétion prudente sur les prisons abbatiales, ne voulant être à aucun titre ni juges ni parties dans les turpitudes dont les moines restèrent témoins quand ils cessèrent d'y apporter la complicité de leur obéissance à des ordres supérieurs. Lorsqu'en 1465 l'autorité militaire eut passé aux mains des gouverneurs, les religieux virent leur échapper la geôle de la forteresse. Mais conservant le double des clefs, ils n'en continuaient pas moins à partager la responsabilité morale de tout ce qui se passait dans l'enceinte abbatiale. Les gouverneurs étaient assurément mieux qu'eux en situation d'assumer effectivement une charge qui n'était enviable pour personne et pouvait entraîner de fâcheuses conséquences pour ceux qui en étaient investis. On se rappelle la révocation qui frappa, en 1548, un sieur de Montbrun pour n'avoir pas su prévenir l'évasion de trois réfugiés écossais enfermés au Mont par ordre du roi après l'assassinat du cardinal David au château de Saint-André en Écosse[2]. Comme conséquence de cet événement retentissant, les précautions redoublèrent avec d'autant plus de raison que le nombre des prisonniers allait chaque jour grandissant. Les moines eurent alors à se féliciter des circonstances qui les avaient déchargés d'aussi redoutables responsabilités.

Le règne de Louis XI avait nettement inauguré l'existence historique du Mont-Saint-Michel comme prison d'État. L'ami de Tristan, en renouvelant ses visites au sanctuaire de l'archange, n'obéissait pas toujours à des aspirations pieuses. La sécurité mystérieuse du lieu lui paraissait

1. En 1524, la juridiction des moines du Mont-Saint-Michel à Genest s'exerçait en plein air, sous un orme planté dans la cour du prieuré. L. Delisle, *Étude sur la condition de la classe agricole en Normandie*, p. 757.

2. Rapport de Charles de Bourgueville, sieur de Bras, lieutenant du bailly de Caen et commissaire du roi pour informer de cette évasion. Pièce citée par M. H. Dupont, *Le M.-S.-M. et les pays étrangers*, p. 82.

particulièrement favorable à l'assouvissement de ses haines. L'odieuse invention du cardinal Jean Balue lui parut un jour avoir sa place dans la première salle de la vieille officialité. Il y fit établir une de ces cages de fer dont il avait déjà pourvu l'hôtel des Tournelles, la Bastille et les châteaux de Loches, de Chinon, d'Angers et de Plessis-lès-Tours. Un Allemand, du nom de Ferdargent, s'était fait une spécialité de leur fabrication. Ces cages se composaient généralement de grosses pièces de bois très rapprochées entre elles, s'assemblant à angle droit et revêtues en dedans et en dehors d'épaisses bandes de fer. On pouvait à peine passer la main entre les barreaux. Indépendamment de la porte d'entrée, il y était pratiqué deux ouvertures beaucoup plus étroites : l'une au milieu permettant de passer un plat et la seconde un bassin pour les autres besoins[1]. Certains de ces lieux de supplice étaient de dimensions telles qu'on ne pouvait s'y tenir ni debout ni couché. La cage du Mont-Saint-Michel avait environ 2 m. 80 en tous sens et se terminait par une sorte de toiture en pavillon. Elle était suspendue au milieu de la salle qu'elle occupait, au moyen de crampons en fer scellés dans la voûte et auxquels s'adaptait une sorte de piton permettant son oscillation constante sous les mouvements du supplicié[2].

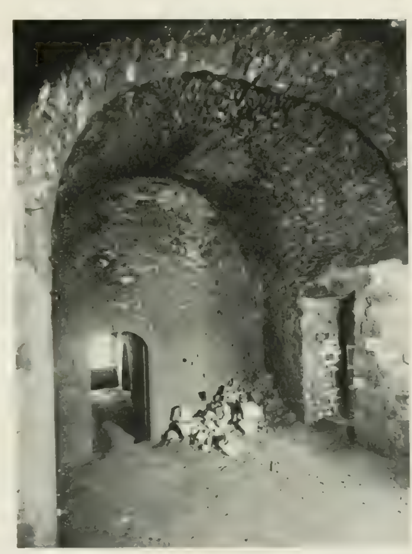


FIG. 219. — Salle à la voûte de laquelle était suspendue la cage de fer.

La première des victimes dont le nom nous soit parvenu fut Noël

1. André Salmon, *Bibl. de l'École des Chartes*, 3e série, t. IV, p. 585. — L'ancien bailliage de Bellesme, chef-lieu de canton du département de l'Orne, servant d'hôtel de ville à cette petite localité, possédait des cachots et une prison dans une des salles de laquelle se trouvaient deux cages dont M. Ch. Vasseur donne une description et un croquis dans le *Bulletin monumental*, 4e série, t. III, 33e vol. de la collect., p. 465 et 466. D'après cet archéologue, qui les visita en 1867, ces cages, à cette époque, étaient « encore en plein usage ».

2. On lit dans Maximilien Raoul (*Hist. pitt. du M. S.-M.*, p. 121, écrite en 1833) : « on voit encore, au front de la voûte en pierre de ce caveau, les attaches de la cage ». Et à l'heure où nous écrivons ces lignes, nous avons dû faire étayer cette voûte pour remédier provisoirement aux désordres que les trous de scellement de ces attaches ont occasionné dans les voussoirs voisins de la clef.

Béda, principal du collège de Montaigu et syndic de la Faculté de théologie de Paris. Scholastique routinier et conservateur, il avait réussi à faire censurer Érasme, condamner Lefèvre d'Étaples et brûler Berquin. Après ses victoires sur les esprits libres de la pré-Réforme, son impudence ne connut plus de bornes. Il osa critiquer la politique de François Ier envers l'Angleterre et ridiculiser en chaire les épisodes de l'entrevue du Camp du Drap d'Or. A la suite d'un arrêt qui le condamna à faire amende honorable pour outrage à la majesté royale (1535), il fut saisi, par ordre du souverain, et jeté dans les prisons du Mont-Saint-Michel. La rigueur des prescriptions imposées à ses gardiens ne fléchit même pas devant son agonie : il mourut dans la cage de fer le 28 janvier 1537.



FIG. 220. — Extrait d'un plan de l'abbaye dressé en 1775 par l'ingénieur Loutrac et indiquant en O la cage de fer.

Au siècle suivant, le même supplice fut infligé au bénédictin François de Chavigny de la Bretonnière, qui avait écrit contre l'archevêque de Reims, Le Tellier, frère de Louvois, un pamphlet violent intitulé *Le Cochon mitré*. Le malheureux expia son audace par un emprisonnement de treize années dans la cage du Mont-Saint-Michel où l'on montra longtemps « moyennant rétribution, les ornements qu'il avait gravés à l'aide d'un clou sur un des poteaux de sa cage[1] ». Lorsqu'en 1698 l'intendant Foucaud fit cesser cette torture, la Bretonnière était devenu fou. Comme beaucoup d'autres prisonniers du Mont, la tradition veut qu'il ait été dévoré par les rats.

L'emplacement et les dispositions de la cage de fer du Mont-Saint-Michel ont donné lieu à tant de récits erronés qu'il nous faut entrer ici

1. Voir Ravaisson, *Les Archives de la Bastille*, t. VIII, pages 556-541. Paris, 1876, in-8°.

dans quelques détails précis à son sujet. Un Anglais qui vint au Mont en 1775 nous donne de sa visite à ce triste lieu la relation suivante : « Nous entrâmes dans une longue allée où le suisse ouvrit une porte, et... il me mena dans une salle au milieu de laquelle il y avait une cage, construite de barreaux de bois prodigieux; le guichet par où on y entrait avait une épaisseur de dix à douze pouces. J'entrai dans l'intérieur de cette cage; l'espace en était d'environ douze à quatorze pieds carrés et la hauteur d'environ vingt pieds[1] ».

L'extrait ci-contre (fig. 220) d'un plan daté de 1775 et indiquant où elle se trouvait alors, confirme cette description et nous renseigne d'une façon décisive sur l'emplacement qu'occupait la cage de fer du Mont-Saint-Michel. Cette salle, située au-dessous de la plateforme de l'ouest, entre la grande galerie nord-sud et les constructions élevées à l'ouest par Robert de Torigni, n'avait alors d'autre issue que par le long couloir s'ouvrant au Midi dans les dégagements de l'ancienne infirmerie. L'intéressant travail de M. Robillard de Beaurepaire sur *La Captivité et la mort de Dubourg*[2] nous fournit des détails circonstanciés sur les aménagements qu'y exécutèrent les religieux à l'occasion de l'incarcération de ce prisonnier. Dans le rapport de M. Badier, subdélégué, en date du 2 octobre 1746, à M. de la Briffe, intendant général de Caen, on relève des renseignements sur la disposition des lieux. On y lit notamment que l'emplacement de cette salle de torture était à l'extrémité d'un long couloir fermé à chacune de ses extrémités par deux portes « épaisses de plus de deux poulces, larges de trois pieds sur sept ou huit de hauteur... toutes deux bien garnies de bandes de fer avec deux serrures et deux forts verrouils. Il y avait à la fenêtre de l'appartement qui est une grande voulte, une grille de fer » rouillée que les religieux firent remplacer par deux autres « l'une en dedans, l'autre en dehors.... » On avait été obligé de faire réparer, à l'aide de « crampons, ceintures et bandes de fer », la cage qui avait « de huit à neuf pieds en tous sens »; et la faire couvrir « avec sept ou huit grosses planches de bois, l'eau filtrant dans le mauvais temps au travers de la voulte et qui tombait dans la cage, ce qui incommodait beaucoup le prisonnier[3] ». Le supplicié, que la sollicitude du sous-prieur avait pourvu d'une « robe de chambre en calmande » et d'un « fort gilet d'étoffe pour passer son hyver[4] », était Victor de la Castagne, plus connu sous le nom de Dubourg. Né en 1715 à Espalion, dans le Rouergue, cet homme de lettres s'était trouvé mêlé, en 1744, à des

1. M. N. Wraxall junior, *Tournées dans les provinces occidentales de la France*. Rotterdam, 1777, p. 20, 21.

2. Caen, 1861, in-8°.

3. Eug. de Robillard de Beaurepaire, *Documents sur la captivité et la mort de Dubourg* p. 37, d'après les Archives du Calvados; ordres du Roi; dossier Dubourg.

4. *Ibid.*, p. 38.

intrigues politiques anti-françaises et avait écrit dans un journal publié à Francfort, « le Mandarin ou l'Espion chinois[1] ». Arrêté dans cette ville par un agent français, il fut immédiatement dirigé sur le Mont-Saint-Michel où, après avoir subi un interrogatoire de deux jours (20 et 21 décembre 1745), il fut enfermé dans la cage de fer. Il y mourut le 26 août de l'année suivante, non pas dévoré par les rats comme le soutient la tradition locale, mais de folie furieuse provoquée par le désespoir, ainsi qu'il appert du rapport du subdélégué Badier, daté du surlendemain du décès[2].

En 1749, le littérateur Desforges, auteur d'ouvrages aujourd'hui inconnus, fut aussi emprisonné au Mont-Saint-Michel, sous le délit de libelle, et jeté dans la cage de fer. Il n'y fit pas un très long séjour; rendu à la liberté en 1751 il devint le secrétaire du maréchal de Broglie et commissaire des guerres.

Quand le comte d'Artois vint au Mont-Saint-Michel, le 18 mai 1777, il demanda la destruction de cet instrument de torture. Son ordre n'avait pas encore été exécuté lorsque l'abbaye reçut, quelques mois après, la visite des enfants du duc d'Orléans. Voici en quels termes leur gouvernante, Mme de Genlis, raconte cet épisode du voyage de ses élèves :

« Je questionnai les religieux sur la fameuse cage de fer; ils m'apprirent qu'elle n'était point de fer, mais de bois, formée avec d'énormes bûches, laissant entre elles des intervalles à jour, de la largeur de trois à quatre doigts. Il y avait environ quinze ans qu'on n'y avait mis de prisonniers à demeure; car on y en mettait assez souvent (quand ils étaient méchants, me dit-on) pour 24 heures, ou deux jours, quoique ce lieu fût horriblement humide et malsain.... Alors, Mademoiselle et ses frères se sont écriés qu'ils auraient une joie extrême de la voir détruire. A ces mots, le prieur[3] nous dit qu'il était le maître de l'anéantir, parce que M. le comte d'Artois, ayant passé quelques mois avant nous au Mont-Saint-Michel, en avait positivement ordonné la démolition.... Pour y arriver on était obligé de traverser des souterrains si obscurs, qu'il y fallait des flambeaux; et après avoir descendu beaucoup d'escaliers, on parvenait à une affreuse cave, où était l'abominable cage. J'y entrai avec un sentiment d'horreur.... M. le duc de Chartres, avec une force au-dessus de son âge, donna le premier coup de hache à la cage.... Je n'ai rien vu de plus attendrissant que les transports et les acclamations des prisonniers pendant cette exécution. C'était sûrement la première fois que ces voûtes retentis-

1. La collection complète de ce journal est à la Bibliothèque de l'Arsenal.

2. Archives du Calvados; ordres du Roi, dossier Dubourg. En dépit des conclusions très nettes de ce document, un auteur récent, M. J. Millon : *Tortures et supplices en France*, Paris, Daragon, 1909, p. 141 et suiv., nous donne un récit de la mort de Dubourg entouré de circonstances d'une horreur tragique de la plus haute fantaisie.

3. Ce prieur se nommait Dom Charles-Étienne de la Passery.

saient de cris de joie. Au milieu de tout ce tumulte, je fus frappée de la figure triste et consternée du suisse du château, qui considérait ce spectacle avec le plus grand chagrin. Je fis part de ma remarque au prieur, qui me dit que cet homme regrettait cette cage parce qu'il la faisait voir aux étrangers. M. le duc de Chartres[1] donna dix louis à ce suisse, en lui disant qu'au lieu de montrer à l'avenir la cage aux voyageurs, il leur montrerait la place qu'elle occupait.... »

Sombre séjour d'angoisses pour les « emmurés » et les « encagés » des cachots abbatiaux, le Mont-Saint-Michel fut un asile de recueillement pour de jeunes nobles ou des personnages de marque compromis dans des querelles politiques ou religieuses et dont les familles voulaient réprimer les écarts de conduite ou flétrir les opinions. Ceux-ci étaient favorisés d'un régime spécial qui adoucissait singulièrement leur captivité. C'est ainsi que l'abbé Chauvelin, déporté à la suite d'un conflit entre le clergé et le Parlement se vit attribuer dans l'abbaye un appartement confortablement aménagé où il était servi et nourri comme le « permettaient les approvisionnements de la communauté et les ressources du pays ». La détention de M. de Vavincourt, exilé au Mont à la suite de troubles qui avaient agité les États de Bretagne en 1752, y fut également entourée des égards qu'à cette époque on refusait rarement à des hommes protégés par la consécration religieuse ou l'illustration nobiliaire. Le comte d'Esparbès, auquel une lettre de cachet avait imposé la résidence du Mont-Saint-Michel, habitait, avec sa femme et sa fille, un logis à proximité de la Porte du Roi. Mais certaines de ces captivités étaient de longue durée. Un jeune homme d'origine irlandaise, du nom de Stapleton, avait été incarcéré au Mont sur la demande de sa famille qui avait à se plaindre de sa conduite. Se croyant oublié, le malheureux adressa une supplique au roi qui ordonna son élargissement. Il y avait vingt-quatre ans qu'il avait franchi le seuil de sa prison quand il la quitta en 1775[2].

Des lettres adressées par les bénédictins à des amis du monastère ont fait connaître les noms d'un certain nombre de détenus. On les y appelle, dit M. l'abbé Deschamps du Manoir[3], « *Messieurs nos exiles*, et les détails qu'on donne sur leur existence montrent que, à part la privation de leur liberté, ils menaient une vie douce près des religieux qui veillaient à ce que rien ne leur manquât ». Des détenus enfermés en vertu de lettres

1. Le futur roi Louis-Philippe.

2. En 1706, les cachots de l'abbaye avaient reçu un patriarche des Arméniens schismatiques du nom d'Avedick, enlevé par le marquis de Feréol, ambassadeur de France à Constantinople. Louis XIV fit enjoindre au prieur Dom Julien Doyte de garder ce prisonnier étroitement au secret. Après que ce malheureux eut subi quelques mois d'un régime cellulaire rigoureux, le roi permit qu'on lui donnât les secours de la religion. Dans ce but, on demanda aux Bénédictins de Rome un moine connaissant les langues orientales. Vers 1709, Avedick fut transféré à la Bastille.

3. *Histoire du Mont Saint-Michel*, p. 252.

de cachet étaient parfois qualifiés de « pensionnaires du roi ». D'après le règlement de la prison au XVIIIe siècle, les prisonniers devaient sortir « une fois la semaine » « pendant une heure au moins », accompagnés d'un religieux. Le prieur devait visiter tous les mois, avec un de ses moines, « les prisonniers fous et les détenus ». Dans les dernières années du XVIIIe siècle, les personnalités les plus diverses subissaient leur détention au Mont-Saint-Michel pour les délits les plus variés. En 1785, le marquis de Renou, célèbre par ses débordements, s'y trouvait à côté de M. d'Assonville, un intrépide et adroit ferrailleur. En 1787, c'étaient M. Baudard de Saint-James, trésorier de la marine, et M. Sabatier de Castres, membre du Parlement, qui y était suivi l'année d'après par M. de Goüeland, son collègue, coupable d'une virulente opposition au ministre des finances, Mgr de Loménie de Brienne. Après le 14 juillet 1789, le prieur Dom Ganat ouvrit les portes de la Bastille montoise qui ne contenait plus qu'un captif enchaîné, un fou furieux du nom de Barreau, dont une séquestration prolongée avait égaré la raison. « Les autres prisonniers, dit Fulgence Girard[1], autant que la mémoire des plus anciens habitants du Mont a pu en conserver le souvenir, étaient MM. Villeneuve, Luketz, Stapleton, Ogilvie, etc. Quelque temps auparavant, un officier suisse, M. Swartz, ne pouvant supporter plus longtemps le fardeau de cette vie d'isolement, s'était brisé la tête d'un coup de bouteille. »

Nous avons vu qu'en 1793 la Révolution avait transformé tout le monastère en une vaste prison où étaient entassés plus de trois cents prêtres des diocèses d'Avranches, de Coutances, de Dol, de Saint-Malo et de Rennes qui avaient refusé le serment constitutionnel. « Ils y furent placés, dit Fulgence Girard[2], sous un régime très sévère. L'alimentation grossière à laquelle ils furent soumis eût été même insuffisante à leurs besoins, si les secours de leurs parents et de leurs amis n'eussent suppléé à cette nourriture.... Une mesure, émanée de quelque magistrat égaré par l'exaltation inséparable de tous les moments de crise, poussa la rigueur jusqu'à priver ces infortunés de leurs bréviaires. Quelque tristes que soient les positions, il arrive presque toujours qu'il s'y mêle des traits plaisants. Un ecclésiastique d'Avranches, M. Bréard, était parvenu à conserver un de ces livres. On s'imagine aisément dans combien de mains dut journellement passer le volume précieux. Les feuillets tant de fois tournés, en conservèrent de si provoquants souvenirs, que les rats, séduits par l'odeur alléchante, en dévorèrent une large partie en une seule nuit, et complétèrent ainsi la prohibition arbitraire du geôlier. » Parmi les ecclésiastiques qui moururent dans cet état de détention, on cite, à la date du 26 septembre 1794, Pierre Cousin, docteur en Sorbonne, curé de Saint-

1. *Le M.-S.-M., comme prison d'État*, p. 84.
2. *Ibid.*, p. 251.

Gervais d'Avranches depuis 1740 et auteur de vingt volumes de notes manuscrites sur l'histoire locale[1].

Les vaincus de la guerre civile suivirent, dans les prisons montoises, les prêtres rebelles à la constitution républicaine. La première incarcération politique remonte au 1er floréal an IV (21 avril 1796). Depuis lors, plus de quatorze mille détenus y expièrent la culpabilité de leur naissance ou de leurs opinions. Deschamps du Manoir cite une intéressante délibération de l'administration centrale de la Manche en date du 22 pluviôse an VII (11 février 1799), statuant sur les mesures à prendre contre les royalistes qui venaient d'enlever de la prison de Coutances un royaliste granvillais du nom de Jacques des Touches. Il y est décidé qu'on écrira au ministre de la police générale et de l'intérieur « pour l'inviter à solliciter un renfort des troupes de ligne et à redoubler la surveillance tant sur les côtes que sur la place du Mont-Saint-Michel où la réunion de plusieurs chefs de chouans détenus exige des précautions multipliées et journalières, qui seront également recommandées à l'administration municipale du canton de Pontorson, en l'instruisant de l'enlèvement de Coutances ».

La pauvre abbaye n'était pas au bout de ses vicissitudes : les développements donnés à son affectation pénitentiaire allaient entraîner de nouvelles mutilations. Un décret de Napoléon, en date du 6 juin 1811, et publié le 12 du même mois, ordonna de conserver « la maison de force » du Mont-Saint-Michel. L'empereur enjoignit au département de se charger des frais de réparation et d'y consacrer une somme de 20 000 francs. Deux cents détenus de droit commun furent répartis dans les grandes salles abbatiales subdivisées en ateliers de filature du coton. Les hommes travaillaient dans la salle des Chevaliers, et les femmes dans le réfectoire des moines[2]. La prison de ces dernières se trouvait dès 1811[3] dans les bâtiments de l'Ouest et dans l'ancienne hôtellerie de Robert de Torigni. En vertu d'un nouveau décret en date du 2 avril 1817 et publié le 6 du même mois, le Mont-Saint-Michel fut constitué maison de force pour les condamnés des deux sexes soumis à la peine des travaux forcés, et pour ceux destinés à la déportation, jusqu'à leur départ pour une destination définitive. L'ordonnance royale prescrivit l'installation de nouveaux ateliers pour procurer du travail aux prisonniers dont le nombre atteignait six cents. On divisa dans sa hauteur la nef romane par les planchers de

1. Dans une *Liste des ecclésiastiques exilés en Angleterre*, où nous relevons les noms de Mazier, curé du Mont-Saint-Michel, et de Mortland, vicaire, nous trouvons la mention suivante : « Cousin, curé de Saint-Gervais, resté au pays pour son grand âge, mort au Mont-Saint-Michel. » (A. de Tesson, *L'émigration dans l'Avranchin*, p. 69.)

2. M. Demons, curé de Cherbourg, *Recherches historiques*, manuscrit conservé dans la bibliothèque du Grand Séminaire de Coutances, cité dans *l'Hist. du M.-S.-M., publ. par la rédaction des Annales*, p. 255.

3. Régley, *Guide du voyageur au M.-S.-M., et au M. Tombelaine*, réédition de 1856, p. 44

deux étages dans lesquels on établit les dortoirs des détenus. On fit des ateliers de tisserands et de cordonniers dans le pourtour du chœur; les chapelles furent occupées par des faiseurs de chapeaux de paille et de chaussures. On fabriquait des chapeaux de feutre dans l'ancien promenoir et la cuve à feutre fonctionnait dans la grande galerie s'étendant du Nord au Sud, à l'extrémité de cette salle. On conçoit les dangers auxquels la combustibilité des matières employées exposait les monuments. L'incendie qui, en 1834, dévora tout l'intérieur de l'église abbatiale ne

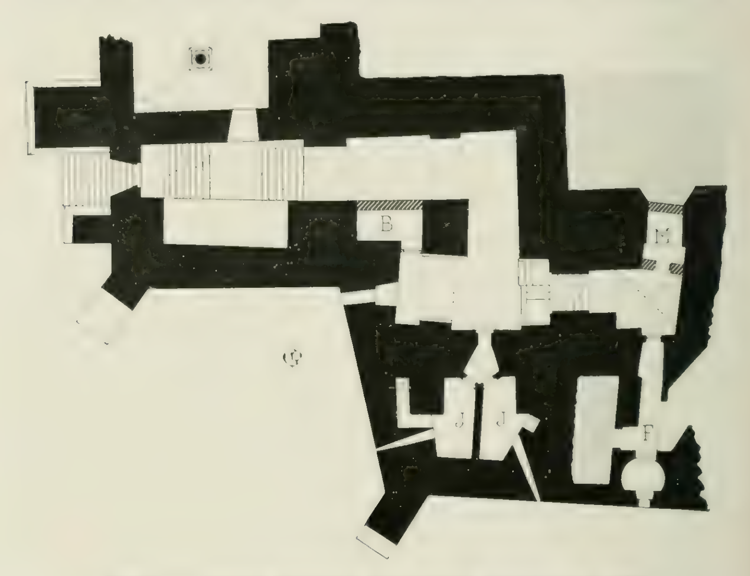


FIG. 221. — Plan des cachots des substructions occidentales, en 1840.

démontra que trop l'imprudence de ces installations. Cependant l'abbaye continua à servir de prison d'État et les deux *exils* furent plus particulièrement réservés aux détenus politiques. La Restauration y envoya l'égalitaire Gracchus Babeuf, le sabotier Mathurin Bruneau[1], qui se prétendait fils de Louis XVI, et le conventionnel Le Carpentier, condamné par la cour d'assises de la Manche, le 15 mars 1820, à la déportation pour rupture de ban d'exil comme régicide. Le Carpentier mourut dans sa prison le 27 janvier 1828. Les insurrections qui suivirent la révolution de

1. Mathurin Bruneau, après une vie très mouvementée de chevalier d'industrie, fut condamné par le tribunal correctionnel de Rouen (19 janvier 1818) à 7 ans de prison. Interné au Mont-Saint-Michel, il y mourut vers 1825. Sur son odyssée, voir l'article de Léon de La Sicotière, *Les Faux Louis XVII* (Revue des Questions historiques, juillet 1882).

juillet 1830 y conduisirent les légitimistes Lahoussaye et Chadeysson, et les démocrates Prosper, Jeanne, Blondeau, Lepage et Colombat.

C'est vraisemblablement vers cette époque que le besoin de créer de nouvelles cellules suggéra l'idée d'utiliser certains recoins des anciennes constructions du XIe siècle dans le voisinage des « deux jumeaux »[1]. On établit ainsi, pour les détentions les plus sévères, un groupement soumis à un gardiennage spécial. On boucha alors les trappes qui existaient dans les voûtes des « deux jumeaux » et on pratiqua, à l'extrémité de la cloison séparative de ces deux cachots, une petite entrée dont la porte, commandant l'issue particulière à chacun d'eux, constitua un double obstacle à l'évasion (voir notre plan, fig. 221).



Phot. Neurdein.

FIG. 222. — Vestibule des cachots des substructions occidentales, tel qu'il était en 1840.

Ces deux cachots (J et J'), comme celui situé en face (en B) et un autre (en M) qui n'existe plus, furent lambrissés de bois et planchéiés. Ces deux derniers ne recevaient un peu d'air que par une petite ouverture barreaudée pratiquée au-dessus de leur porte. Grâce à ce dispositif, Barbès, enfermé, le 21 mai 1841, dans le cachot B et Martin-Bernard[2] dans le cachot M, purent s'entretenir pendant les quelques jours que dura en ce lieu malsain leur

1. On avait également enclos la jolie salle du XIIe siècle précédant l'ancienne chapelle des Trente Cierges et on en avait fait une sorte de salle de discipline pour les prisonniers. « Lorsqu'un détenu, dit le directeur Régley, a commis une faute très grave, qu'il a proféré des menaces de mort, on l'envoie réfléchir dans ce cabinet : de là le nom de *cachot du diable.* » *Guide du voyageur au M.-S.-M., et au M. Tombelaine*, réédition de 1856, p. 57.

2. Martin-Bernard (1808-1883) fut dans sa jeunesse ouvrier typographe; après 1830 il devint un des chefs du parti républicain. Il figura dans l'insurrection du 12 mai 1839 en compagnie de Barbès et de Blanqui, et fut incarcéré avec eux au Mont-Saint-Michel et à Doullens, d'où la Révolution de 1848 le libéra. Il a laissé les mémoires de sa captivité sous le titre : *Dix ans de prison au Mont-Saint-Michel et à Doullens* (Paris, 1852, in-8°).

réclusion motivée par une mesure disciplinaire. Leurs compagnons de captivité, Delsade et Flotte, vinrent les rejoindre et furent enfermés dans les deux jumeaux (J et J') ; ce dernier eut les fers aux pieds. Avant de plonger les détenus dans les ténèbres de ces horribles caveaux, on exigeait d'eux qu'ils quittassent leurs vêtements pour en mettre d'autres spéciaux à ces affreux séjours[1]. Ces cachots constituaient pour les prisonniers politiques la peine la plus sévère ; mais ils ne se la voyaient appliquer qu'exceptionnellement dans les cas graves d'indiscipline. Ce traitement spécial était parfois accompagné des sévices des gardiens chargés de les conduire dans ces lieux de détention[2]. Les prisonniers de droit commun étaient soumis aux travaux les plus rudes : ils fournissaient, tour à tour, six hommes, qui, en marchant à l'intérieur d'une énorme roue semblable à celle des anciens poulains abbatiaux, actionnaient, au moyen d'un treuil, un chariot à rouleaux glissant sur un plan incliné pour monter les provisions de la prison. Nous donnons (fig. 225) une vue photographique de cette roue qui existe encore en sa place primitive dans les substructions de la plate-forme du Saut-Gaultier.



Phot. [illegible]

FIG. 225. — Grande roue, mue par les prisonniers pour monter les approvisionnements.

La détention politique avait lieu dans les bâtiments du Grand et du Petit Exil. C'est dans ce dernier que furent enfermés les condamnés de juin 1832. On s'efforça d'abord d'épargner à ces prisonniers toute rigueur excessive et de leur rendre la captivité aussi douce que le permettait la sécurité de la détention. C'est ainsi qu'on leur évitait les tristesses de la solitude et qu'un jeune peintre du nom de Colombat, devenu célèbre par son évasion, occupa la salle C du plan (fig. 224) avec deux de ses com-

1. *Dix ans de prison au Mont Saint-Michel*, p. 157. — Le lecteur trouvera dans cette autobiographie de nombreux détails sur la captivité des prisonniers politiques dans les geôles de l'abbaye entre 1838 et 1848. Mais beaucoup de ces récits, émanant d'un prisonnier même, sont naturellement quelque peu suspects.

2. On lira avec intérêt les récits qu'ont fait de ces brutalités révoltantes certaines de leurs victimes, comme les détenus politiques Colombat et Martin Bernard, et l'ouvrage de Fulgence Girard où sont dramatisées, dans un style aussi élégant que pathétique, les souffrances des prisonniers du Mont Saint-Michel.

pagnons de lutte révolutionnaire, les citoyens Lepage et Blondeau. Cette salle de l'ancienne infirmerie du XIVe siècle est avoisinée d'un réduit L servant de latrines, dont l'administration pénitentiaire avait fait boucher les trous de chute pour leur substituer un immonde baquet de bois. Colombat n'avait pas été sans remarquer la résonance du sol de ce cabinet et en avait conclu qu'il devait cacher quelque cavité. Dans l'incendie pendant lequel il s'était signalé par son dévouement, il avait ramassé un long clou dont il se fit un outil pour fouiller le sol. Au bout de quelques jours, il y avait pratiqué un trou qu'il recouvrait soigneuse-

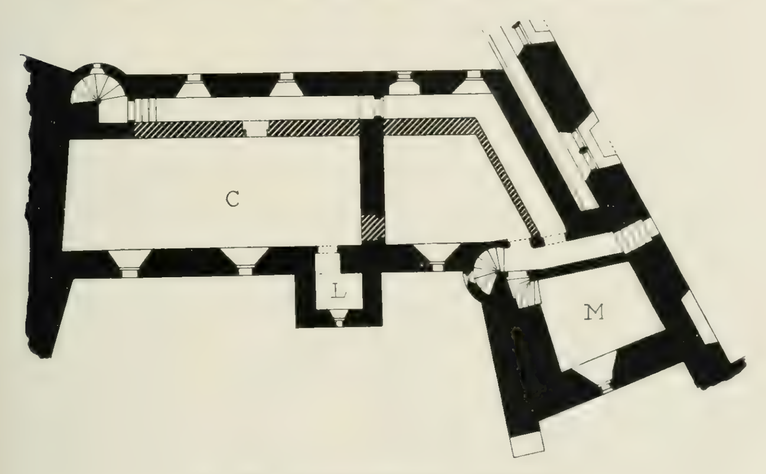


FIG. 224. — Plan des cellules du « Petit Exil ».

ment de son baquet. Puis il chercha à explorer cette excavation; mais les gaz pestilentiels qui se dégageaient de cette fosse lui éteignirent sa lumière et l'empêchèrent d'y pénétrer. Il lui fallut chercher un autre mode d'évasion. La salle qu'il occupait n'étant pas très élevée au-dessus du rocher, il lui suffisait de percer directement dans le mur extérieur une ouverture capable de livrer passage à son corps. Colombat procéda à ce travail avec la patience qu'encourage chez le captif l'espoir de la délivrance. Son lit, appuyé contre le mur au moment du passage des gardiens, leur dissimulait les progrès de son entreprise. Pour se débarrasser des décombres, sans éveiller l'attention, il les précipitait dans la fosse par la première ouverture qu'il avait pratiquée dans les latrines. Mme Lepage, qui, pour se rapprocher de son mari, était venue habiter au Mont-Saint-Michel une chambrette dans la cour de l'hôtel Duguesclin, avait fait parvenir aux prisonniers, dissimulée dans un pain, une corde de longueur

convenable. Dans la nuit du 24 au 25 juin, la ronde de dix heures étant passée et l'obscurité du ciel lui paraissant favorable au succès de l'aventure, Colombat se décida à tenter la fortune. Après avoir vainement cherché à associer ses deux camarades à son entreprise, il acheva de percer extérieurement le mur; puis ayant attaché la corde à un morceau de bois plus long que le diamètre de l'ouverture, il s'élança dans le vide. Parvenu au pied du mur, il traversa le jardin de la bailliverie et se laissa choir dans le chemin de ronde. En faction non loin de la porte, déambulait une sentinelle que Mme Lepage avait soudoyée. Le fugitif franchit le mur d'enceinte et se trouva au bas de l'escalier de la poterne Sud de la Barbacane du Châtelet. Là il descendit les degrés longeant « la Truie qui file », suivit tout le dédale des ruelles et gagna la demeure de Mme Lepage. Il y soupa, puis se dirigea vers la tour basse où il avisa une poulie munie d'une corde, servant à monter les provisions de bois du boulanger Poulard[1]. Il s'en saisit et descendit sur la grève où un pêcheur, prévenu par Mme Lepage, le conduisit à Genest. De là il gagna Granville, puis Jersey où il fonda une petite hôtellerie que, par la suite, fréquentèrent plus d'un proscrit français[2].

L'évasion de Colombat détermina l'administration à resserrer plus étroitement la captivité des prisonniers politiques. Le régime cellulaire fut progressivement appliqué aux condamnés de juin et l'arrivée des insurgés du 12 mai offrit l'occasion d'étendre les sévérités de l'incarcération[3]. Dès leur entrée à la prison montoise, le 17 juillet 1839, Barbès, Martin-Bernard, Delsade et Austen furent déposés, séparément, dans les cellules de la tour Perrine. Celles du Petit Exil se remplissaient vers la fin de l'année par l'arrivée de Martin Noël, Roudil, Guilmain, Bezenac, etc., et les 5 et 6 février de 1840, par celle de la seconde catégorie des insurgés de mai, les citoyens Auguste Blanqui[4], Charles, Herbulet, Godard, Quignot, Hendrick et Dubourdieu.

1. Aïeul de l'ancien hôtelier, M. Victor Poulard, dont l'aimable hospitalité restera légendaire au Mont Saint-Michel.

2. En 1843, paraît à Caen une brochure intitulée *Souvenirs d'un prisonnier d'État*, où se trouvent décrits l'incendie du Mont Saint-Michel et l'évasion d'Édouard Colombat. Malgré leur prétention à avoir été écrits par Colombat lui-même, ces souvenirs, vendus à son profit, sont certainement apocryphes. Le seul examen des lieux suffit pour infirmer les récits fantaisistes que contient cet opuscule.

3. A cette époque c'était le 1er léger qui fournissait depuis assez longtemps la troupe de la garnison montoise. Après la journée du 12 mai où le 21e de ligne avait, dans sa rencontre avec les insurgés, éprouvé les pertes les plus importantes, le gouvernement désigna ce régiment pour remplacer le 1er léger pour la garde de la prison. Cf. Martin Bernard, *Dix ans de prison au M. S. M.*, p. 183.

4. Auguste Blanqui était un des plus ardents soldats et des plus stoïques apôtres de la démocratie, pour laquelle, — depuis que 1828 lui avait donné le baptême du sang, — il avait subi trois fois la consécration du feu et quatre fois l'épreuve des cachots. » Fulgence Girard, *Hist. du M. S. M. comme prison d'État*, p. 160. Voir sur Blanqui le beau livre de G. Geffroy, *L'Enfermé*. Paris, 1897, in-8.

Martin-Bernard nous donne lui-même du local qu'il occupait (M du plan, fig. 224) la description suivante : « Qu'on se figure une cellule de dix pieds de long sur à peu près autant de large, n'ayant pour tous meubles qu'une couchette, une table, une chaise et, ce qu'il y avait de plus significatif, un seau ou baquet surmonté d'un couvercle, dont la forme, le volume et les abords immondes attestaient suffisamment que notre captivité devait s'accomplir dans cet étroit espace. Pour compléter



Phot. Neurdein.

FIG. 225. — Le Cloître en 1842, d'après une lithographie de Séchan[1].
(Bibl. Nat., cab. des Estampes.)

ce croquis, je dois ajouter que le sol de ma cellule étant à trois ou quatre pieds au-dessous du seuil de la porte, il se trouvait pour franchir la distance un informe escalier de bois. Cet escalier finissait de donner à ma cellule une singulière couleur de cachot, que je croyais n'exister plus que dans les mélodrames[2] ».

Ce même auteur nous fait connaître certains détails intéressants sur les habitudes et les rigueurs croissantes de la captivité à cette époque au Mont-Saint-Michel. Tous les jours chaque prisonnier politique était mené séparément dans le cloître pour y prendre l'air pendant une heure sous la surveillance d'un gardien. Malgré l'injonction qui leur était faite

1. On remarque à gauche une partie du bâtiment des Loges. Martin-Bernard, p. 141, dit que ces Loges étaient au nombre de vingt.

2. *Dix ans de prison au M. S.-M.*, p. 55 et 56.

à tous d'observer le silence, ils parvenaient à correspondre entre eux, soit par les fenêtres, soit par les portes, dans leur trajet le long des couloirs qui aboutissaient au pont franchissant le grand degré abbatial. Pour leur retirer toute possibilité de converser par les fenêtres, on eut la cruauté d'établir intérieurement un fort barreaudage en fer[1], empêchant d'approcher de ces ouvertures qu'on munit en outre extérieurement de grillages qui eurent pour effet de réduire la vue dont les prisonniers jouissaient auparavant sur les grèves et aussi d'affaiblir l'aération de leurs tristes séjours. Une barre de fer, fixée au châssis ouvrant, servait à manœuvrer celui-ci à la distance déterminée par la profondeur de l'ébrasement.

Pendant l'exécution de ce travail, on avait provisoirement transféré les détenus politiques dans d'autres cabines improvisées au-dessus des galeries Nord et Est du cloître, pour parer au manque d'espace, et qu'on nommait *les Loges*[2]. « Tout ce qu'on a dit de ces affreux étouffoirs, qui rappellent tout à fait les *Plombs* de Venise, est au-dessous de la vérité. Qu'on se figure des cages de bois de six pieds de long sur moins de cinq pieds de large, ne recevant l'air et le jour que par une étroite lucarne, close d'un épais treillis de barreaux de fer. Dans chacune de ces cages se trouvait, à droite en entrant, une sorte de caisse, qui occupait toute la longueur de cette cage elle-même, et ayant la largeur de quinze pouces au plus; à gauche, un seau, pareillement en bois, surmonté d'un couvercle[3] ». Percé dans la porte, un simple trou de $0^m,04$ de diamètre à son orifice intérieur et de $0^m,025$ à l'extérieur procurait une médiocre aération. C'était pour avoir protesté violemment contre la disparition de ces petites ouvertures bouchées malicieusement par une geôle tracassière, que Barbès et Martin-Bernard avaient été jetés dans les cachots noirs des substructions romanes.

A la fin de décembre 1841, tous deux arrêtaient avec deux autres de leurs compagnons de captivité, Alexandre Thomas et Constant Hubert, un projet d'évasion depuis longtemps médité. Le plan consistait en des percements de planchers et de murailles, alternés d'ascensions dans des coffres de cheminées, manœuvres qui devaient aboutir à leur réunion dans la chambre de l'un d'eux, Constant Hubert, dont la fenêtre donnait sur le grand degré abbatial. Plus d'un mois fut employé en des préparatifs qui devaient avoir pour suprême effort, au dernier moment, le sciage d'un barreau de cette fenêtre au moyen d'un ressort de montre. Le 10 février suivant, à onze heures du soir, les quatre amis crurent le

1. Martin Bernard, *Dix ans de prison au M.-S.-M.*, p. 147.

2. Voir dans la figure 225, à gauche, ces « Loges » en surélévation sur la galerie orientale du cloître.

3. Martin Bernard, *Dix ans de prison au M.-S.-M.*, p. 127.

moment propice pour l'exécution de leur entreprise que la complicité d'un épais brouillard, masquant les hauteurs du chemin de ronde, semblait devoir favoriser. Sitôt passée la ronde de minuit avant laquelle ils avaient eu la précaution de se mettre au lit et d'éteindre leurs lumières, chacun roula en corde ses draps et ses couvertures et se mit en devoir de gagner la chambre de Constant Hubert. Là, le barreau enlevé, ils atteignirent les emmarchements du grand degré qu'ils gravirent jusqu'au Saut-Gaultier. Barbès se fit attacher par une corde accrochée à une chèvre qui se trouvait là à l'occasion de travaux qu'on faisait sur cette plate-forme, et descendit dans l'abîme. Mais quand il fut arrivé à la retraite formée par les arcatures couronnant les contreforts, il fut privé de tout contact avec le mur; et la corde en se tordant le fit tournoyer sur lui-même. Étourdi, il lâcha prise, tomba à pic sur le glacis du soubassement et rebondit sur le rocher. L'éveil fut donné à la garde et le fugitif fut ramené dans sa cellule, les vêtements déchirés et le corps meurtri, mais sans lésion grave [1].

En 1844, la Chambre des députés mit en discussion un projet de loi sur les prisons. Elle déclara, par un vote formel, que le système cellulaire ne pouvait être applicable aux prisonniers politiques. Cette décision eut comme conséquence, pour les détenus du Mont-Saint-Michel, l'enlèvement des doubles grilles intérieures et des grilles extérieures qui garnissaient les fenêtres de leurs cellules. Mais un mois s'écoula encore sans qu'ils entendissent parler de la mise au régime de la prison en commun. Enfin, le 27 juillet 1844, M. Dugas, inspecteur général des prisons, vint annoncer que, dès le lendemain, les portes des cellules donnant sur les corridors du quartier politique seraient ouvertes de six heures du matin à la tombée de la nuit. Grande fut la joie des prisonniers politiques. Pour dégourdir leurs membres et redonner de la vigueur à leurs muscles rouillés ils se mirent à faire de la gymnastique. « Les galeries quadrilatérales du cloître étaient traversées, de distance en distance, par des barres de fer de 12 centimètres à peu près de circonférence et établies à environ 5 mètres du sol. Pour atteindre ces barres, dit Martin-Bernard, il nous fallait grimper le long des admirables colonnettes qui supportent, du côté de l'Aire de Plomb, les galeries latérales formant le promenoir du cloître [2].... »

Le 4 octobre, Louis-Philippe, qui se trouvait alors au château d'Eu, rendit la liberté à soixante prisonniers politiques. Mais cette amnistie ne s'appliquait, pour les quatre cinquièmes, qu'à des détenus qui avaient

1. L'ouvrage déjà cité de Martin Bernard contient les détails circonstanciés de cette dramatique évasion (pp. 176 et suiv.). Voir également un article de A. Jeanjean, « *L'éternel révolté* » : *Barbès au Mont Saint-Michel* (La Révolution de 1848, tome IV, juillet-août 1907).

2. Martin Bernard, *op. cit.*, p. 259.

moins de six mois de captivité à faire pour être libres. Le 10 octobre, les portes du Mont-Saint-Michel s'ouvrirent pour ceux qui profitaient de cette amnistie; et le 25 du même mois, les autres furent transférés à la citadelle de Doullens.

En 1848, l'abbaye renfermait encore deux catégories de prisonniers : les détenus politiques, qu'on appelait *les rouges*, et les insubordonnés militaires. Mais tandis que les premiers dénonçaient à l'autorité supérieure les traitements barbares dont ils se disaient l'objet de la part de leur directeur M. Régley, les autres protestaient en sa faveur en lui offrant une médaille d'or sur laquelle étaient gravés ces mots : « A leur bon directeur, les subordonnés militaires du Mont-Saint-Michel, mars 1848. »

Occupée ensuite par des prisonniers de droit commun, la maison centrale ne présente plus guère, dans son histoire, d'événements qui vaillent d'être signalés. On procurait aux détenus les moyens d'exercer leurs métiers, quand ils en avaient un répondant à des besoins de la maison. C'est ainsi que le directeur, M. Marquet de Vasselot, chargea un vieux détenu, sculpteur de son état, d'exécuter pour l'église, d'après les dessins de M. Théberge, architecte de la prison, les stalles du chœur et l'autel avec ses six flambeaux en bois sculpté qu'on voit aujourd'hui sur l'autel de l'église paroissiale. Sur ces stalles, dont huit subsistent encore dans les magasins de l'abbaye, on distinguait les armes du monastère, de la ville, de la congrégation de Saint-Maur, de plusieurs abbés et de quelques-uns des cent dix-neuf chevaliers dont les descendants avaient bien voulu subventionner la confection de ces meubles.

Le 20 octobre 1863, un décret impérial supprima la maison centrale, et le ministère de l'Intérieur abandonna définitivement l'abbaye du Mont-Saint-Michel qui ne fut plus désormais qu'une simple propriété domaniale.




LABEUR
SOING ET LABEUR
SANS
DE RIEN.
A
C

PAUL GOUT
Architecte en chef des Monuments historiques

LE MONT-SAINT-MICHEL

Histoire de l'Abbaye et de la Ville

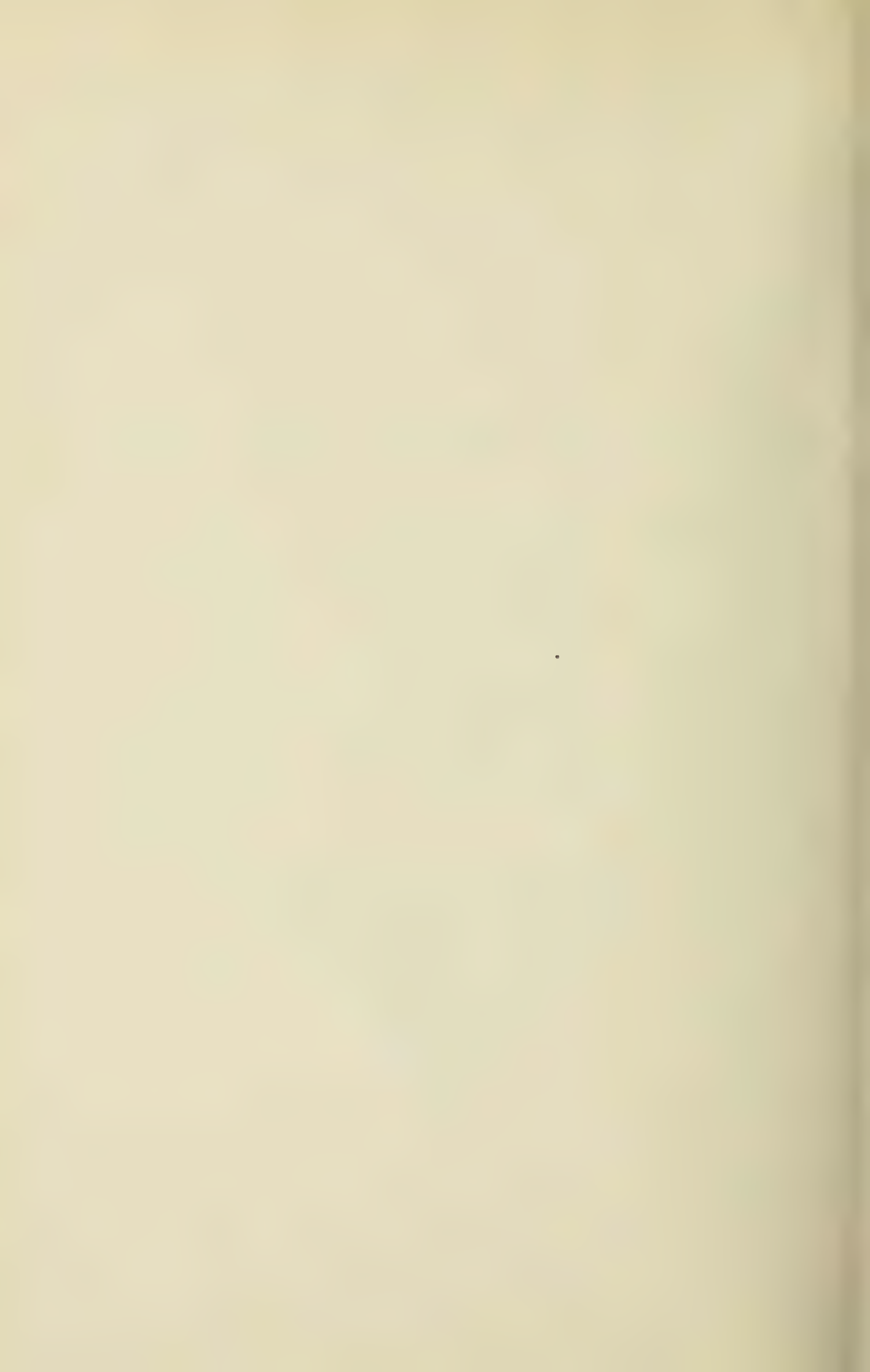
Étude archéologique et architecturale des Monuments

Tome II

[illegible] GRAVURES DANS LE TEXTE [illegible] PLANCHES HORS TEXTE



LIBRAIRIE ARMAND COLIN
RUE DE MÉZIÈRES, 5, PARIS

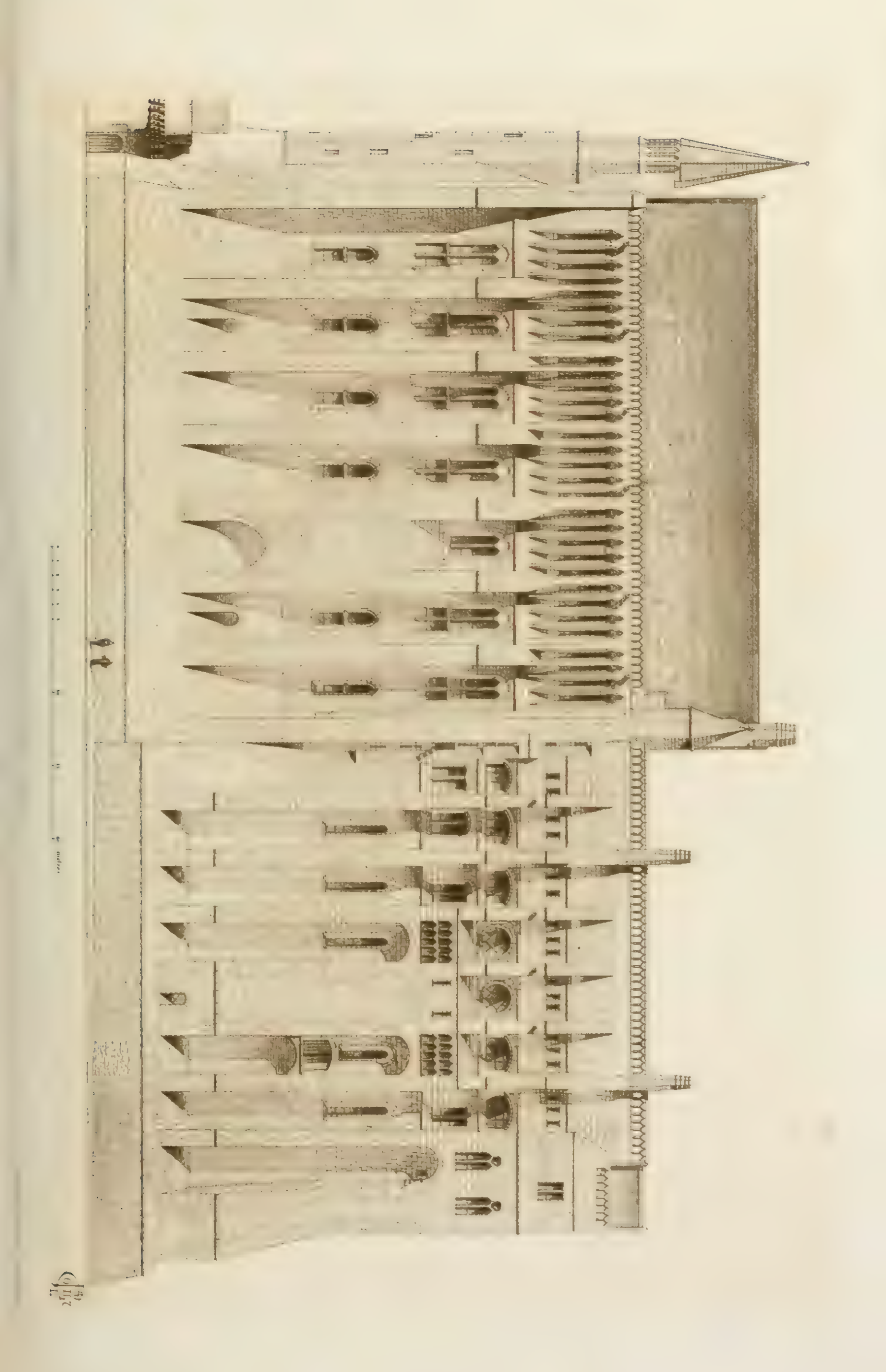


LE
MONT-SAINT-MICHEL
II

DU MÊME AUTEUR

L'Histoire et l'Architecture française au Mont-Saint-Michel. In-8 de 200 pages, avec 84 gravures (Paris, Aulanier, 1899).

Guide du visiteur au Mont-Saint-Michel. In-12, 74 pages (Paris, Neurdein, [illegible]; 2e édition, [illegible]).





PAUL GOUT

Architecte en chef des Monuments historiques

LE MONT-SAINT-MICHEL

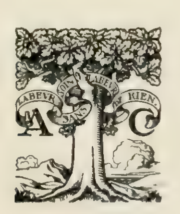
Histoire de l'Abbaye et de la Ville

Étude archéologique et architecturale des Monuments

> « Le Mont Saint-Michel est pour la France ce que la grande Pyramide est pour l'Égypte.
> « Il faut le préserver de toute mutilation.
> « Il faut que le Mont Saint-Michel reste une île.
> « Il faut conserver à tout prix cette double œuvre de la nature et de l'art. »
>
> Victor Hugo
>
> [illegible]

Tome II

[illegible] GRAVURES DANS LE TEXTE ET [illegible] PLANCHES HORS TEXTE



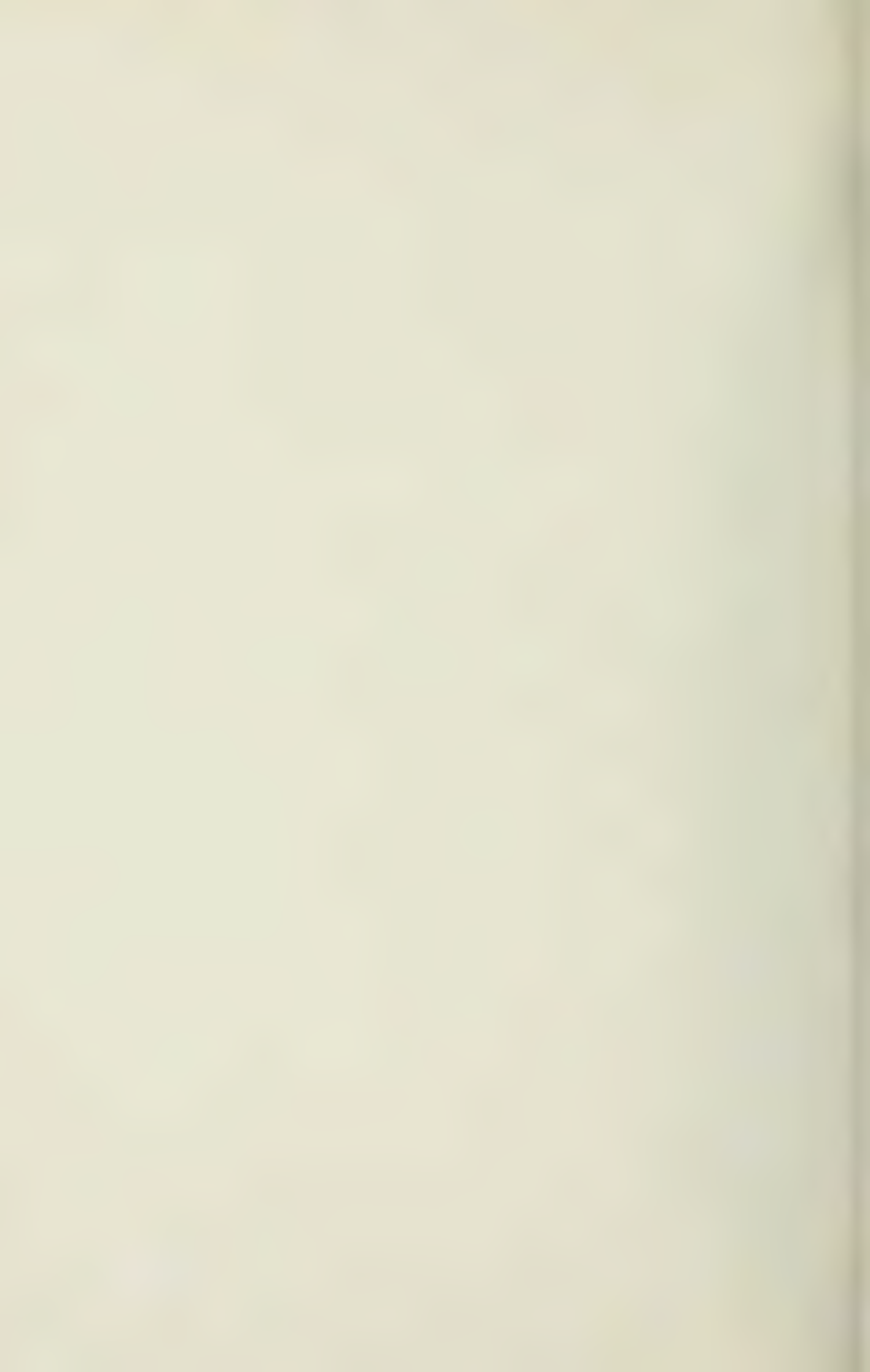
LIBRAIRIE ARMAND COLIN

Rue de Mézières, 5, PARIS

1910

TROISIÈME PARTIE

ARCHITECTURE



TROISIÈME PARTIE

ARCHITECTURE

CHAPITRE I

PÉRIODE ANTÉRIEURE A L'ABBAYE ROMANE

I

LES ORATOIRES DES ERMITES

Leur extrême pauvreté et la crainte de tenter la cupidité des barbares et des populations indigènes interdisaient aux ermites d'apporter le moindre élément d'art dans leurs demeures. Ils se réunissaient cependant pour prier en commun dans de petits oratoires établis à la faveur d'excavations naturelles ou construits rustiquement soit avec des pierres sèches, soit à l'aide de branchages maçonnés de terre.

Le manuscrit du xe siècle nous signale l'existence de deux oratoires de ce genre au Mont-Saint-Michel. D'après Guillaume de Saint-Pair, deux « églises » se trouvaient sur la montagne quand elle reçut la visite de l'évêque Aubert : l'une dédiée à saint Étienne était en haut, et l'autre à saint Symphorien était au pied du rocher. Suivant certains auteurs cette dernière relevait du monastère de Mandane[1].

1. Abbé Pigeon. *Les monastères mérovingiens de Sessiac et de Mandane* (Keepsake avranchinais). Avranches, 1865, in-8°.

La question de l'évangélisation de la région normande (*Deuxième Lyonnaise*) est encore

Édifiés vers le milieu du VI[e] siècle, ces deux oratoires furent occupés par des ermites envoyés sur ce rocher par saint Pair, évêque d'Avranches. Ces solitaires, à la subsistance desquels s'appliquait la sollicitude du curé d'Asteriac (Beauvoir), durent, au cours du VII[e] siècle, quitter leurs asiles, soit devant l'envahissement du continent par la mer, soit pour quelque autre raison qui nous est inconnue. Dans les premiers temps de l'épiscopat d'Aubert, le Mont était à peu près désert. Les documents sont muets sur l'emplacement exact et la forme de ces oratoires. Nous savons seulement que l'un se trouvait au pied, l'autre sur le flanc de la montagne. Toutes les autres explications tentées par les auteurs modernes ne sont que conjecturales. Cependant il semble probable que celui de ces deux oratoires qui était consacré à saint Étienne était situé en dehors du périmètre qu'occupait l'abbaye à la fin du XII[e] siècle, puisqu'une charte datée de 1190 rapporte qu'un chanoine du nom de Pierre en fit alors l'acquisition[1]. Quant au second, la dénomination donnée à la fontaine Saint-Symphorien permet de supposer qu'il se trouvait dans le voisinage de cette fontaine avant que la construction des remparts du XV[e] siècle n'entraînât sa disparition complète. Tous deux pouvaient avoir emprunté leurs dispositions à des excavations rocheuses[2], ou peut-être même leurs matériaux à quelques *Fana* gallo-romains détruits ou transformés par les religieux pour les besoins du nouveau culte[3].

En résumé, les quelques renseignements fragmentaires que nous possédons autorisent la conclusion suivante : Au VI[e] siècle, il existait sur le flanc et au pied du Mont-Tombe deux chapelles auxquelles se rattachaient sans doute des cellules à l'usage de pieux ermites.

fort obscure. L'expansion du culte chrétien dans l'Avranchin ne nous est guère connue avant les premières années du VI[e] siècle. Le siège épiscopal d'Avranches était occupé à cette époque par Nepos qui assista au concile d'Orléans en 511.

1. Mgr Germain, *Saint Michel et le M. S.-M.*, p. 208.

2. « Les lieux déserts n'offrant que rarement des cavernes habitables, les ermites s'en creusèrent de leurs mains et construisirent des cellules (ou cabanes) en pierre et en bois, selon les matériaux offerts par la contrée. . En France, selon la tradition la plus répandue, saint Martin de Tours aurait, sous le règne de Julien, en 356, réuni aux environs de Poitiers, au lieu nommé Ligugé, un certain nombre de cénobites, sous d'étroites cellules construites avec des branches d'arbres entrelacées .... Les grottes de Marmoutier ne sont plus aujourd'hui ce qu'elles étaient autrefois, mais certaines localités en font voir encore de bien conservées. » — Albert Lenoir, *Architecture monastique*, première partie, page 6.

3. Il existait dans la contrée qui nous occupe de petits temples gallo-romains dont les ermites chrétiens utilisèrent parfois les dispositions ou les matériaux à la confection de leurs oratoires. Nous avons vu sur la carte de 1406 l'indication de deux de ces *Fana* dans le voisinage du Mont-Saint-Michel. L'un d'eux, désigné sur ce document sous le nom de Fanaff Seissy, avait été transformé par saint Pair en un oratoire sur l'emplacement duquel s'éleva plus tard le monastère du même nom. Ces petits édifices présentent un type bien déterminé de temples périptères, c'est-à-dire composés d'une cella de forme carrée et entourée d'un portique ou galerie supportée par des colonnes. Généralement placés à l'orée des bois, ils étaient orientés suivant les points cardinaux, mais contrairement aux églises chrétiennes leur porte était ouverte à l'orient. Le *Fanum* gallo-romain se rapportait au culte des divinités les plus diverses mais plus fréquemment à celui de Mercure. (Voir Léon de Vesly, *Les Fana ou petits temples gallo-romains de la région normande*, Rouen, 1909, in-8.)

II

L'ORATOIRE DE SAINT AUBERT

L'histoire architecturale de l'abbaye du Mont-Saint-Michel présente un exemple complet des transformations successives qui marquèrent le développement de la plupart des grands établissements monastiques. Le plus souvent, d'humbles oratoires obtenus par des moyens directement empruntés à la nature furent l'embryon de ces immenses édifices. « Bientôt les aumônes permirent d'élever auprès de ces grottes de simples et étroites chapelles qui furent, avec celles qu'on établit au milieu des laures, les premières églises monastiques. Généralement, des matériaux sans valeur formèrent les murailles de ces édifices ; plus tard on les rétablit d'une façon plus durable, mais encore généralement sur des proportions peu étendues. »[1]

Le manuscrit du xe siècle nous fournit quelques indications nous permettant d'entrevoir ce que pouvait être l'oratoire fondé par saint Aubert au commencement du viiie siècle. L'auteur entoure par surcroît ses exposés de récits miraculeux propres à exalter l'importance de cette fondation religieuse par le concours de circonstances surnaturelles dues à l'intervention divine.

Cependant, au milieu des mirages du merveilleux, certains points précis s'accusent, grâce auxquels nous pouvons imaginer, avec assez de vraisemblance, la situation et la disposition de cet édifice. La légende du taureau caché par son ravisseur et celle du terrain demeuré sec alors que toute la montagne était couverte d'une abondante rosée, s'accommodent bien de l'hypothèse d'une excavation préexistante dans le flanc du rocher. Cette sorte de grotte était située sur le côté Ouest du sommet de la montagne. Son emplacement exact est celui de la chapelle dite de Notre-Dame-sous-Terre. Après avoir recueilli ce renseignement dans les manuscrits eux-mêmes, Dom Thomas Le Roy ajoute que cette chapelle était située au « dessoubs de la nef de l'église[2] ». Elle répondait donc à la partie des

1. Albert Lenoir, *Architecture monastique*, première partie, p. 89.

2. « On veoit encore aujourd'huy dans la chappelle Nostre-Dame-Soubs terre, qui est dessoubs de la nef de l'église de ce Mont, l'autel (quoyque à moitié demoly) sur lequel ce Sainct (Aubert) célébra, et cela seul reste dans le monastere de présent de tout ce qui fust basty pour lors et de l'église que nous disons que saint Aubert fit construire en l'honneur de saint Michel, où est maintenant cette chappelle. Tout cecy est tiré des manuscripts de ce Mont, lesquels sont différents d'opinion ; neantmoins nous estimons avoir mis le plus probable, imitant les modernes. » (Dom Th. Le Roy, t. I, ch. I, § 6, p. 81.)

substructions de l'Ouest adossée à la pointe du rocher. Un plan de 1775[1], où elle est encore indiquée avec la dénomination de chapelle, démontre qu'elle ne perdit entièrement son affectation que lorsque l'établissement des fondements du portail Ouest eut pour conséquence de masquer toute sa partie orientale. Or, nous prouverons plus loin que la chapelle dite « de Notre-Dame-sous-Terre » n'était autre que la petite église collégiale élevée au xe siècle sur l'emplacement de l'oratoire primitif.

Au nombre des auteurs sur l'autorité desquels s'appuyait Dom Th. Le Roy pour désigner ce lieu, se trouvait évidemment Guillaume de Saint-Pair qui l'indique comme suit d'après d'antiques témoignages :

> « Dierre soleit li anceisor
> Que li mostiers, à icel jor
> Que seint Autbert le commencha,
> Fut en mie cest lu oue a,
> Soy une volte, une chapele
> De Nostre Dame : si est bele[2]. »

A en croire le manuscrit du x[e] siècle, cet oratoire de saint Aubert ne présentait pas les dispositions ordinaires d'une église « s'élançant dans les airs par retraites successives » : c'était une crypte circulaire pouvant contenir environ une centaine de personnes, creusée dans le rocher « en forme de grotte »[3] et reproduisant les dispositions de celle que l'Archange avait, suivant la tradition, taillée lui-même dans le flanc escarpé du Mont Gargan[4]. Pour l'établir, saint Aubert, aidé d'une multitude de paysans, s'était mis en devoir de nettoyer l'endroit choisi et d'en aplanir le sol. Il s'y trouvait deux énormes pierres[5] dans lesquels certains auteurs ont cru voir des monuments druidiques, mais qui n'étaient sans doute que deux blocs volumineux de granit dont on ne put se débarrasser que par des moyens prétendus miraculeux[6]. La rapidité avec laquelle fut exécuté cet

1. Voir la planche XXX. Ce plan est l'un des trois qui furent dressés en 1775 par l'ingénieur Fontiac. Lorsque, pour parer au danger d'écroulement des trois travées occidentales de la nef, on se décida à recourir au procédé barbare consistant à les démolir, on chargea au préalable cet ingénieur de dresser ces trois plans de l'abbaye dont nous donnons des reproductions. Planches XXX, XXXI et XXXII.

2. *Le Roman du Mont-Saint-Michel*, vers 411 à 416.

3. Dom Jean Huynes, *Hist. gén.*, t. I, p. 54.

4. Ms. n° 280 bibl. d'Avr. « Extruxit itaque fabricam non culmine sublimitatis celsam sed in modum cryptae rotundam, centum, ut æstimatur, hominum capacem, illius in monte Gargano volens exæquare formam, in monte prerupti silicis, angelico apparatu facta terrigenis ad laudem et gloriam Dei habitatione. »

5. *Id.* « Congregataque rusticorum maxima multitudine locum purgavit atque in spatium complanavit. In cujus medio duae praeeminebant rupes... »

6. Légende de Baan. L'existence de ces deux énormes blocs n'a rien que de très naturel. C'est un phénomène normal dans les régions de formation granitique... « L'entraînement de l'arène dans les dépressions dégage les parties les plus dures de la roche qui résistent à la décomposition. Il en résulte des chaos de blocs énormes, généralement arrondis, tantôt perchés sur les croupes, tantôt entassés sur les vallons à pente rapide. » E. de Martonne, *Traité de géographie physique*, Paris, Colin, 1909, p. 553-554. Les exemples les plus typiques sont les chaos du Huelgoat en Bretagne et les « compayrés » du Sidobre de Castres.

oratoire, dont l'année suivante[1] on célébra la dédicace, vérifie une hypothèse : celle de l'utilisation de dispositions naturelles ingénieusement aménagées, excluant la possibilité de la construction de toutes pièces d'une église entièrement maçonnée, qui eût nécessité l'emploi d'ouvriers spéciaux et l'apport de matériaux et d'un matériel de construction au haut d'un promontoire d'accès très difficile.

Il subsiste encore aujourd'hui quelques oratoires de ce genre. Les bords de la Creuse en conservent un parmi les excavations pratiquées par les moines qui fondèrent au XIIe siècle l'abbaye de Fontgombaud[2]. Albert Lenoir[3] donne les plans d'une de ces chapelles creusées dans le roc et sise à Sutri. Nous citerons encore l'oratoire de Saint-Émilion et l'église monolithe creusés au IXe siècle dans le rocher calcaire de la petite localité bordelaise de ce nom[4].



Phot. E. Besnard

FIG. 226. — Roches éboulées du haut de la montagne contre le massif où fut élevée la chapelle Saint-Aubert.

L'excavation rocheuse aménagée par saint Aubert sur le Mont Tombe était donc de forme circulaire. Faut-il entendre par là une rotonde complète ou une sorte d'hémicycle creusé dans le roc et délimité d'autre part par des murs maçonnés ou composés de branchages hourdés en terre? Toutes les suppositions sont permises, en raison même des termes imprécis suivant lesquels le manuscrit nous transmet cette tradition. La seule certitude autorisée est celle de son emplacement que, joint au témoignage des textes, l'examen des lieux fixe dans la région du rocher

1. Le XVII des Calendes de novembre de l'année 709.

2. *Architecture monastique*, première partie, p. 88. Sur l'emplacement de grottes habitées par de pieux solitaires, une abbaye bénédictine fut élevée à la fin du XIe siècle par Pierre de l'Étoile. L'église romane construite entre 1110 et 1140 subsiste encore aujourd'hui.

3. *Ibidem*.

4. Saint Émilien ou Émilion, ermite du VIIIe siècle, s'étant retiré dans une grotte du plateau crayeux situé au confluent de l'Isle et de la Dordogne. A sa mort ses disciples creusèrent au IXe siècle la fameuse *église monolithe*, œuvre extraordinaire entièrement taillée dans le roc. L'ancienne grotte remaniée et agrandie reçut la sépulture de saint Émilion et forma une annexe de l'église monolithe. Ainsi prirent naissance le monastère et la ville auxquels on donna le nom de ce saint ermite.

contre laquelle s'adossaient les deux autels de l'ancienne chapelle de Notre-Dame-sous-Terre. En cet endroit le roc s'élevait à pic et présente encore, contre les degrés montant de l'Aquilon au promenoir, une convexité caractéristique de l'excavation qu'il possédait intérieurement. Le sol et une partie du mur Nord de cette chapelle sont taillés dans le granit qui se dresse à peu de distance derrière la voûte abritant l'autel de saint Aubert. Les divergences et les hésitations des auteurs ne sauraient prévaloir contre la découverte aujourd'hui certaine de l'ecclésiole bâtie au xe siècle sur le lieu même désigné à saint Aubert par la révélation angélique. D'ailleurs, nul autre endroit ne répond mieux aux conditions topographiques fixées par la tradition. De ce point, la chute légendaire d'un bloc énorme roulant au pied de la montagne où a été érigée la petite chapelle Saint-Aubert, est aisément plausible, alors qu'il faudrait renoncer à l'expliquer dans une autre situation. Tout, depuis l'établissement du petit sanctuaire sur ce lieu vénéré jusqu'à la construction de l'abbatiale dont il devint comme le noyau embryonnaire, tout démontre que la grotte circulaire taillée dans le rocher du Mont Tombe à l'imitation de celle creusée, suivant la légende, au Mont Gargan par l'Archange lui-même, était bien là et non ailleurs. Nombre d'auteurs ont persisté à la vouloir placer dans les substructions du Saut-Gaultier. Le seul examen des lieux suffit à infirmer cette supposition, dépourvue d'ailleurs de l'appui du moindre argument valable.

D'après Dom Thomas Le Roy, l'autel sur lequel saint Aubert avait officié aurait existé encore au xviie siècle dans cette chapelle[1]. Qu'était cet autel que l'historien montois déclare en ruine, et sur quelle preuve était basée son authenticité? Nous l'ignorons. Toutefois, l'emplacement qu'il occupait au fond d'une des deux nefs de l'ecclésiole carolingienne ne permet guère d'admettre l'hypothèse qu'il fût encore là, sur le point même de la grotte primitive où l'avait élevé le saint évêque.

Les bâtiments de la communauté rayonnaient séparément autour du sanctuaire. « Il existe, dit l'abbé Brin[2], des détails importants sur l'habitation, la règle de vie et les ressources temporelles de cette communauté naissante. Les chanoines habitaient douze cellules construites autour de l'église; ils devaient partager les heures de la journée entre la prière publique, la garde du sanctuaire, l'étude et le travail manuel; ils avaient aussi la mission de recevoir les pèlerins et de remplir auprès d'eux les diverses fonctions du ministère sacerdotal. Les repas se prenaient en commun; le même vestiaire servait pour toute la collégiale et les revenus étaient affectés aux frais du culte, à l'entretien de chaque membre ou au soulagement des malheureux. »

1. Voir note 2, page 585.
2. *Saint Michel et le Mont Saint Michel*, p. 112.

III

L'ÉGLISE CAROLINGIENNE ET L'ABBAYE DU Xe SIÈCLE

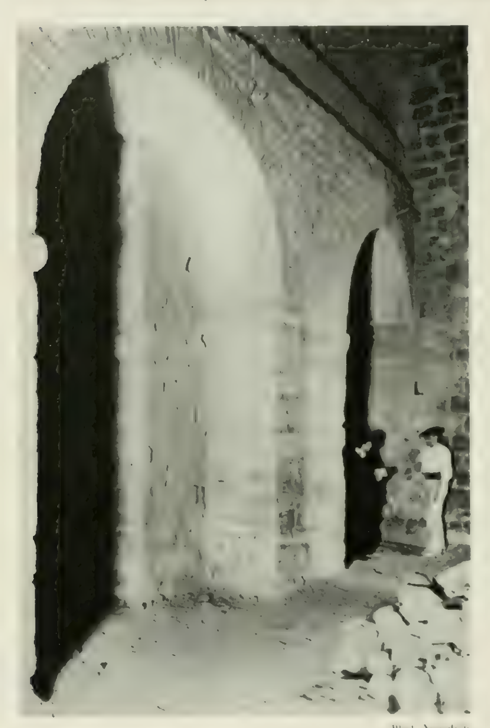
Une lacune de plus de deux siècles et demi interrompt l'histoire de la montagne de l'Archange depuis la dédicace de l'oratoire de saint Aubert jusqu'au jour où le duc Richard Ier, chassant les chanoines indignes, confia la garde du sanctuaire aux moines de l'ordre de Saint-Benoît (966). Dans cet intervalle, l'oratoire primitif et ses dépendances avaient évidemment été l'objet d'importantes modifications, sinon d'une reconstruction totale. Le bourg du Mont-Saint-Michel était né de la présence même du sanctuaire. L'affluence des pèlerins avait déterminé un groupement de petits commerçants qui se chargeaient de fournir aux visiteurs tout ce dont ils pouvaient avoir besoin. La situation topographique du Mont, extraordinairement privilégiée au point de vue de la défense, en faisait un asile sûr contre les invasions qui semaient l'effroi parmi les populations de toute la région. Le sanctuaire et ses desservants séculiers avaient été les premiers à profiter de cette sécurité relative à cette époque d'anarchie et de brigandage.

Les envahisseurs, qui avaient apporté la dévastation partout sur leur passage, semblent l'avoir épargné. Peut-être même Rollon converti et repentant avait-il, en compensation des ravages dont il s'était rendu coupable en Normandie, compris le Mont au nombre des établissements monastiques qu'il combla ensuite de ses faveurs[1]. Quoi qu'il en soit, lorsque le duc Richard Ier fonda l'abbaye bénédictine, l'église n'était certainement plus l'oratoire primitif de saint Aubert. L'humble sanctuaire établi à l'origine dans l'anfractuosité du rocher granitique et où ne pouvaient trouver place plus de cent personnes, s'était étendu en raison de la foule sans cesse grandissante des pèlerins accourus; il avait acquis déjà le caractère d'une église collégiale. Enrichis par l'afflux des aumônes, adonnés aux plaisirs, aux chasses, aux ripailles et habitués au luxe inséparable des débordements d'une vie joyeuse, les chanoines devaient s'être bâti, depuis longtemps déjà, des cellules plus confortables que celles des clercs des premiers temps.

1. Il inaugura là une politique qui devint traditionnelle chez les princes normands, surtout quand ils eurent joint à leur couronne ducale le royaume d'Angleterre. Ils favorisèrent de leurs largesses les églises et les monastères de la Normandie, qui connurent entre le Xe et le XIIIe siècle une situation matérielle florissante.

L'ÉGLISE

D'après le Cartulaire, le duc Richard, en installant les moines bénédictins dans l'antique collégiale montoise, décora somptueusement les autels du sanctuaire, enrichit le trésor d'une précieuse orfèvrerie, construisit de spacieux logements pour les moines et enveloppa le monastère d'une ceinture de murailles le protégeant contre les criminelles entreprises des pillards. On remarquera qu'il n'est fait mention que de la décoration des autels : ce qui implique évidemment l'existence de l'église antérieurement aux constructions dues aux libéralités du duc Richard. Une autre preuve repose sur la présence, à cette époque, contre ladite église, de la cellule du chanoine Bernier, que nous y verrons subsister jusqu'à la prélature d'Hildebert II, époque à laquelle on y découvrit les reliques de saint Aubert. Ces transformations des lieux n'avaient pas seulement laissé intact ce logis qui devint dès lors la demeure de l'abbé ; elles avaient aussi respecté le mur de l'église contre lequel il était appuyé, puisque le comble de cette cellule, dont le faux plancher dissimulait la cachette du chanoine simoniaque, garda son secret pendant



Phot. Neurdein.

Fig. 227. — Arcades de l'église carolingienne (xe siècle)[1].

1. On aperçoit nettement au-dessus de la première retraite la naissance de la voûte faite en 996 en remplacement de la charpente incendiée en 992, laquelle voûte fit place ensuite à celle supportant le sol de l'église abbatiale romane.

plus de quarante ans. Nous conclurons donc que lors de la fondation de l'abbaye bénédictine, en 966, il existait sur l'emplacement consacré par la révélation angélique une église qui n'était plus l'oratoire de saint Aubert; qu'à ce moment précis, le duc Richard Ier enrichit ce sanctuaire par ses dons princiers; qu'en remplacement des locaux conventuels existants et qui n'étaient « autre chose pour lors que diverses petites cellules autour de l'église[1] », il construisit des bâtiments monastiques répondant aux exigences de la règle de Saint-Benoît qui prescrivait aux religieux l'existence en commun; qu'enfin il protégea le monastère par des murailles sur les côtés où celui-ci ne se trouvait pas défendu naturellement par sa seule situation sur les escarpements rocheux.



Phot. Neurdein

Fig. 228. — Débouchement en 1908 des fenêtres Sud de l'église carolingienne.

Nous ajouterons que ces édifices incendiés en 992 furent, grâce à la générosité du duc Richard II et de la duchesse Gonnor sa mère, réparés, remaniés et agrandis en 996, époque à laquelle on substitua notamment des voûtes à la charpente apparente de l'église incendiée et l'on prolongea, après l'avoir restauré, le bâtiment conventuel qui avait été la proie des flammes. Cette petite église, qui n'avait pas beaucoup souffert de ce sinistre dans son gros œuvre, et que son caractère et son genre de structure, aussi bien que son histoire, autorisent à faire remonter au commencement du xe siècle, existe encore en grande partie. Ses dispositions, profondément altérées par des remaniements postérieurs et masquées,

1. Dom Louis de Camps, *Additions à l'Hist. gén.*, t. I, chap. VII, p. 242.

quant au chevet, par le mur fondant l'odieuse façade de 1780 (voir coupe fig. 251), avaient résisté à bien des investigations. Des recherches persévérantes appuyées de fouilles méthodiques, nous ont permis d'en découvrir les vestiges les plus indiscutables et les plus complets, grâce auxquels nous avons pu reconstituer les états successifs de ce petit monu-

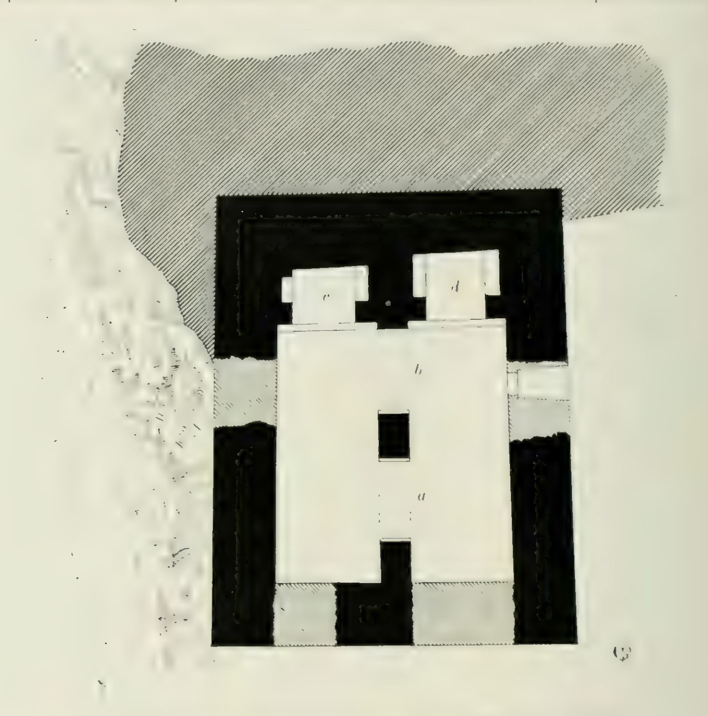


Fig. 229. — Église collégiale carolingienne. État en 966. Plan inférieur.

ment. Ces états, représentés dans nos Plans figures 229 et 250 et dans les élévations et coupes de notre Planche XIII, répondent respectivement à trois périodes distinctes : la première, antérieure à l'incendie de 992 et durant laquelle l'édifice avait conservé les dispositions qu'il avait au temps des derniers chanoines de la collégiale ; la seconde, postérieure à ce sinistre, d'où résultèrent certaines modifications ayant pour objet d'en prévenir le retour[1] ; enfin, la troisième, comportant les remaniements et les consolidations opérées après l'effondrement du côté Nord du vaisseau roman.

1. Voir la vue perspective de cet état de l'édifice, tome I, Frontispice.

Ce petit édifice (voir plans fig. 229 et 250) se composait de deux nefs séparées entre elles par une épine médiane de deux arcades plein-cintre appareillées en briques suivant le mode carolingien. L'une de ces arcades *a* demeure absolument intacte ; et l'autre *b*, à moitié démolie lors de l'exécution du mur de 1780 qui vint en rétrécir l'ouverture, fut reconstruite

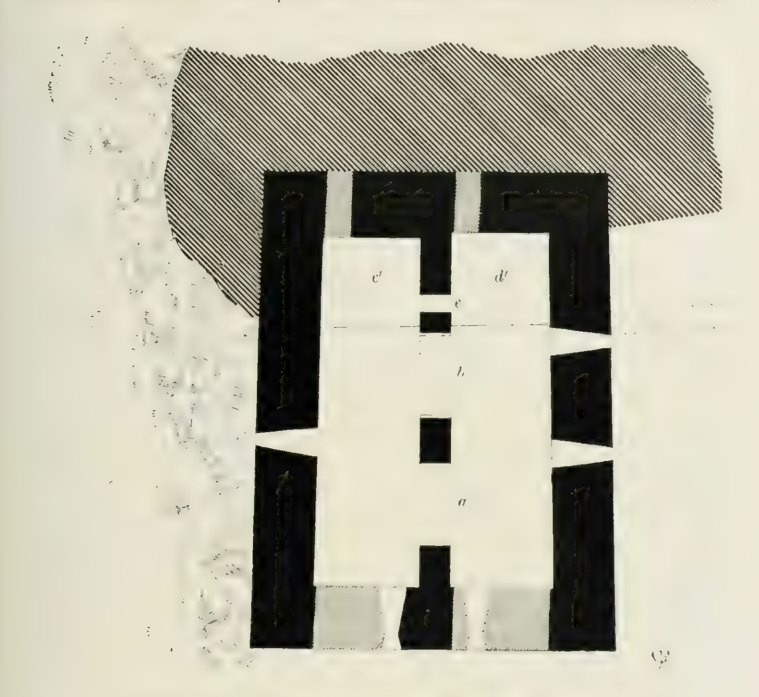


FIG. 250. — Église collégiale carolingienne. État en 966. Plan supérieur.

aussitôt avec les mêmes briques en forme d'arc brisé, suivant la disposition qui la distingue aujourd'hui (Voir fig. 251).

Couverte primitivement d'une charpente apparente que l'incendie de 992 consuma, puis ensuite d'une voûte en berceau se prolongeant jusqu'à un mur adossé au rocher (voir Planche XIII), chacune de ces nefs était éclairée latéralement et dans le pignon occidental par des baies cintrées également appareillées en briques. Elles se terminaient à l'Est par des arcades (*c* et *d*, fig. 229) dans les piédroits desquelles sont disposées latéralement deux niches pourvues d'un banc de pierre, le tout existant encore mais déplorablement caché, à l'heure présente, derrière la muraille

du XVIIIe siècle. Ces arcades déterminent à mi-hauteur du vaisseau deux réduits (c' et d', fig. 250 et 240) auxquelles on accéda, dès que les cellules des chanoines furent remplacées par l'établissement monastique couronnant la montagne, par un degré (k) partant de la nef septentrionale et se prolongeant jusqu'au niveau des logis abbatiaux. Le premier de ces réduits (c'), situé sur le trajet de cet escalier (k), était probablement la sacristie où les religieux revêtaient leurs vêtements sacerdotaux en descendant dire leur messe. Son voisin (d'), plus retiré, était avantageusement situé pour servir de trésor : il renfermait l'orfèvrerie et les reliquaires [1]. La châsse de saint Aubert, placée au centre de l'ouverture donnant dans l'église, au-dessus de l'autel, était constamment exposée à la vénération des pèlerins. Il serait assez conforme à des usages antérieurs à cette époque et qui se perpétuèrent longtemps après, que ces reliques eussent été accompagnées d'un autel [2]. Quoi qu'il en soit, leur situation en ce point était excellente à tous égards. Isolées des foules qui devaient fréquemment se presser dans ce petit sanctuaire, elles étaient à l'abri des coups de main auxquels étaient habituées ces populations en butte à des incursions barbares.

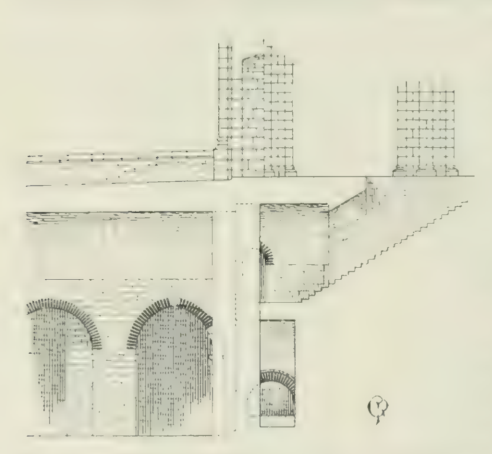


FIG. 251. — Coupe longitudinale sur l'église carolingienne Notre-Dame-sous-Terre, indiquant le remaniement de la moitié de l'arcade attenante au mur qui, depuis 1780, bouche le chevet de cette église.

L'absidiole du Nord (c) était dédiée à la Vierge [3], pour laquelle les Bénédictins avaient une vénération particulière. Nous avons relevé, sur des fragments d'enduit existant encore sur le mur du fond, des traces de peintures figurant une bordure formée d'une série d'M juxtaposées. Dans la chapelle (d) de la nef méridionale s'élevait l'autel dédié à la Sainte-Trinité, où la tradition voulait que saint Aubert eût officié et au-dessus duquel les religieux, après avoir réparé le désastre, « replacèrent », en

1. Le trésor ne fut transféré dans l'ancienne cellule du chanoine Bernier que sous la prélature d'Hildebert Ier.

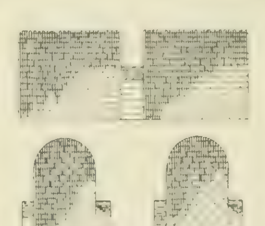
2. Voir Viollet-le-Duc, *Dict. rais. de l'Arch.*, t. III, p. 22.

3. Le nom de Notre-Dame-sous-Terre remonte à l'époque où cette chapelle devint souterraine par le fait de la superstruction de l'église romane.

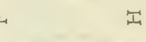


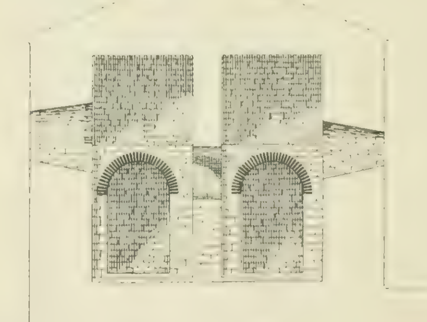
EGLISE (

(NOTRE



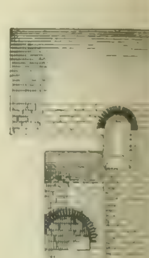
Coupe suivant AB
en 966



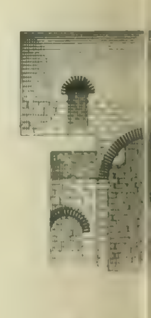


Coupe suivant CD

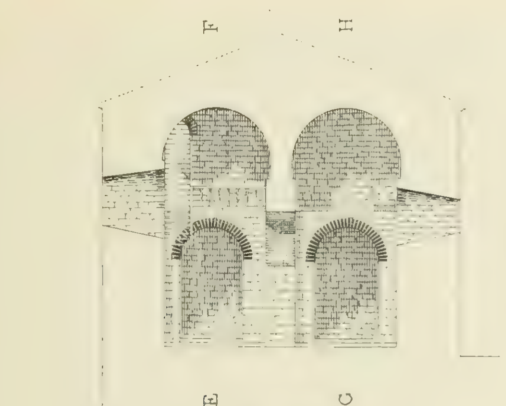
ETAT EN 966.



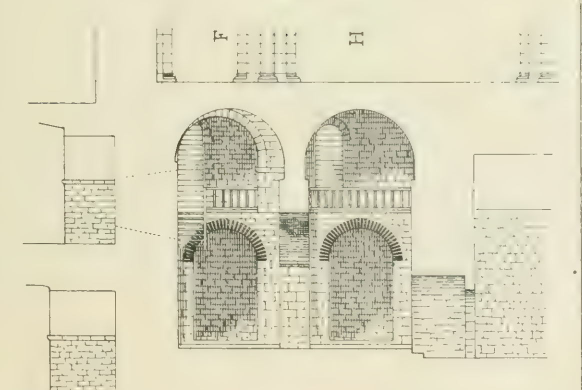
Cou







Coupe suivant CD.
en 992



Coupe suivant CD

ETAT AU XII[e] SIECLE.



10 mètres



996, la châsse contenant les reliques du saint évêque. Cette locution des textes anciens exprime bien le rétablissement d'un état antérieur; elle ajoute une preuve aux présomptions en faveur d'une simple restauration de l'église incendiée en 992 et exclut toute idée d'une reconstruction de



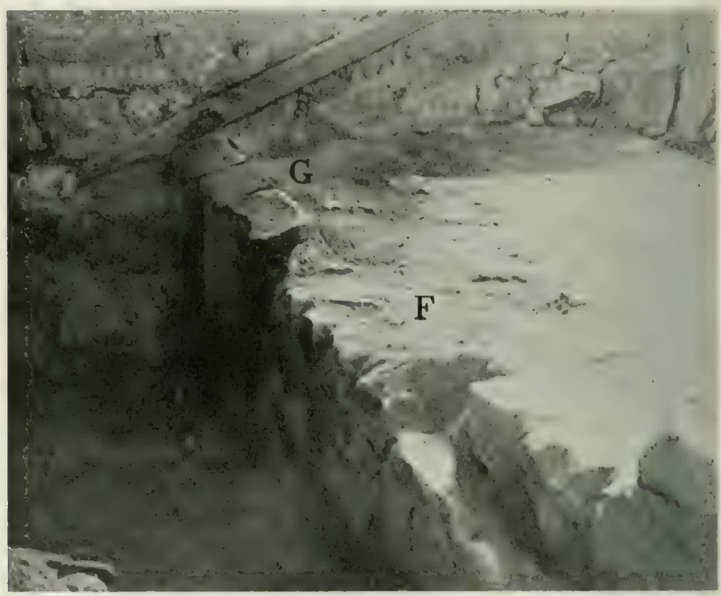
Phot. Ch. Besnard

Fig. 252. — Descente de l'Abbaye du x siècle à l'église carolingienne (avant restauration).

fond en comble suggérée aux historiens par une interprétation exagérée des expressions dont se servent les manuscrits sur la gravité de ce sinistre[1]. En dehors des charpentes et des objets mobiliers, on ne voit

1. Dom Th. Le Roy dit formellement (T. I, p. 97) : « Ils firent au plus tôt réparer le grand autel et faire au dessus un petit plancher sur lequel ils remirent la châsse qu'ils avaient osté auparavant. » Ce texte est la copie presque littérale faite par Dom Th. Le Roy de celui de D. J. Huynes, t. I, p. 65. Nous avons donné aussi le texte du Cartulaire qui parle d'une « toiture de bois ».

guère où le feu aurait trouvé un aliment tel qu'il ait entièrement anéanti des constructions composées de murs d'une épaisseur aussi formidable[1]. Nous ferons remarquer, en passant, et une fois pour toutes, que les chroniques du Mont-Saint-Michel ont toujours tendu à exagérer les conséquences des incendies successifs dont les constructions abbatiales ont été la proie. A prendre leurs dires à la lettre, il ne devrait plus rester une



Phot. Ch. Besnard.

Fig. 255. — Fouilles de 1908. Découverte de la corniche en briques, G, de l'église carolingienne. En F, les arases du mur prolongeant le soubassement méridional de l'Abbaye du Xe siècle.

seule pierre datant de l'origine de ces bâtiments. Aussi doit-on considérer comme certaine l'antériorité de cette église à la catastrophe de 992 dont, du reste, elle porte sur certains points des traces évidentes.

Le mode de structure des arcs en briques minces reposant sur des sommiers en granit ; les piédroits des fenêtres composés d'une alternance de rangées de briques et de pierres ; le petit appareil des murs, et enfin la composition naïve du plan basée sur les procédés constructifs rudimentaires de l'architecture carolingienne, permettent d'attribuer à cet

1. Cujus tempore ex brevi chronico, combustum fuit monasterium cum omnibus officinis. — *Gallia Christiana.*

édifice une date voisine du commencement du xe siècle, et, en tous cas, très sensiblement antérieure à celle de 996 où s'achevèrent les constructions de la primitive abbaye. Quand on considère la conception architecturale entreprise en 1023, on se refuse à admettre que vingt-sept années seulement la puissent séparer de celle qui nous occupe.

Nous insistons cependant sur ce point que les premiers berceaux plein-cintre qui recouvrirent ces deux nefs ne sont pas antérieurs à l'incendie de 992, et qu'ils eurent probablement pour origine le désir, chez les moines, de parer, dans toute la mesure possible, au retour d'un désastre comme celui de cet incendie qui s'était propagé jusqu'à l'église à cause de l'aliment qu'offrait aux flammes la charpente apparente supportant la couverture.



FIG. 254. — Fouilles de 1908. Prolongement de la vue de la figure 253. En H reste de l'aire en mortier du préau précédant à l'Ouest le bâtiment conventuel du xe siècle.

De ces voûtes du xe siècle il ne subsiste plus aujourd'hui que la partie du berceau méridional cachée derrière le mur du XVIIIe siècle (encore qu'elle ait été légèrement remaniée au XIe siècle) et les reins sur lesquels on posa les naissances mêmes des voûtes refaites au XIIe siècle. L'examen des lieux donne à cet égard les résultats les plus concluants.

Nous avons dit qu'à l'origine de l'abbaye carolingienne, on n'accédait aux petites salles *c'* et *d'* (fig. 240), communiquant entre elles par une porte (*e*), que par un escalier de bois montant du sol de l'église à celle *c*, et prolongé par des degrés en pierre pour aboutir au niveau des bâtiments abbatiaux construits au-dessus. Notre figure 252 donne une vue du débouché de cet escalier tel que nous l'avons trouvé dans le collatéral nord de l'église romane. Notons aussi que la descente directe de la nef à la salle *d'* affectée à l'exposition des reliques est contemporaine de la grande basilique.

La petite église carolingienne empruntait toute sa décoration à la peinture. On n'y rencontre d'autre mouluration que les chanfreins des

tailloirs supportant la naissance des arcades et dont la saillie était motivée par les nécessités du cintrage. Tout l'édifice était enduit de



Fig. 255. — Fouilles de 1908. Vue générale du soubassement méridional de l'Abbaye carolingienne faite de l'Est à l'Ouest. C, contrefort du pignon occidental de l'Abbaye. S, excavation laissée par une sépulture paraissant remonter au XVIIe siècle. E, entrée de l'Abbaye.

chaux tant intérieurement qu'extérieurement et couronné d'une simple corniche composée d'une rangée de briques en pente dont nous avons eu

l'aubaine de trouver en place (voir G, fig. 253) une partie enfouie dans le terre-plein de l'église romane. Cette corniche recevait l'égout pendant de deux versants de couverture en lames de schiste ou en tuiles. La toiture, terminée à l'Ouest par un pignon en pierre, butait à l'Est contre les bâtiments monastiques qui s'étendaient en arrière de cette petite église sur une plate-forme établie au sommet du rocher.



Phot. Ch. Besnard

FIG. 256. — Vue générale des fouilles exécutées en août et septembre 1908 dans le sol de l'église abbatiale, à la recherche des substructions de l'Abbaye carolingienne.

L'ABBAYE

Les fouilles auxquelles nous avons procédé en septembre 1908 ont mis à découvert les soubassements presque complets de ces bâtiments dans le sol de la nef romane et au milieu d'une quantité innombrable de squelettes dans un état de conservation surprenant[1]. Notre figure 256 donne une vue générale des opérations prise du triforium du chœur XVe siècle de l'Abbatiale. Nos figures 252, 253, 254, 255,

1. Les ossements étaient complets. Tous les crânes étaient intacts ; à certains adhéraient encore quelques fragments de chevelure. Certaines sépultures conservaient encore

257, 258 et 259 reproduisent des vues des principaux points de ces fouilles dont notre plan fig. 240 complète la description. Enfin notre planche XIV donne les plan et élévation des soubassements de cet ancien monastère, tels qu'ils existent encore sous le dallage de la nef et de la croisée des transepts dont ils suivent, du reste, la dénivellation. Ils se composent d'abord d'un quadrilatère d'environ 25 mètres sur 12 mètres, assis au sommet du rocher en prolongement des murs latéraux de la petite église bâtie à l'Ouest au temps des chanoines. A l'extrémité Est, une aile de 9 m. 50 de largeur, sur une longueur qu'il faut renoncer à connaître, la crypte romane en ayant fait disparaître une partie indéterminée, continuait le corps de logis principal avec lequel il communiquait par une large baie. Mais le défaut absolu de liaison (voir fig. 257) prouve que c'est là une annexe construite après coup et très probablement à l'aide des subsides accordés par le duc Richard II. En ajoutant à ces bâtiments une cellule subsistant encore de l'époque des chanoines, contre le flanc de l'église au Midi, celle du fameux chanoine Bernier occupée après lui par l'abbé Maynard[1], on connaîtra l'agglomération conventuelle qui abritait les Bénédictins du Mont-Saint-Michel dans les dernières années du x[e] siècle.



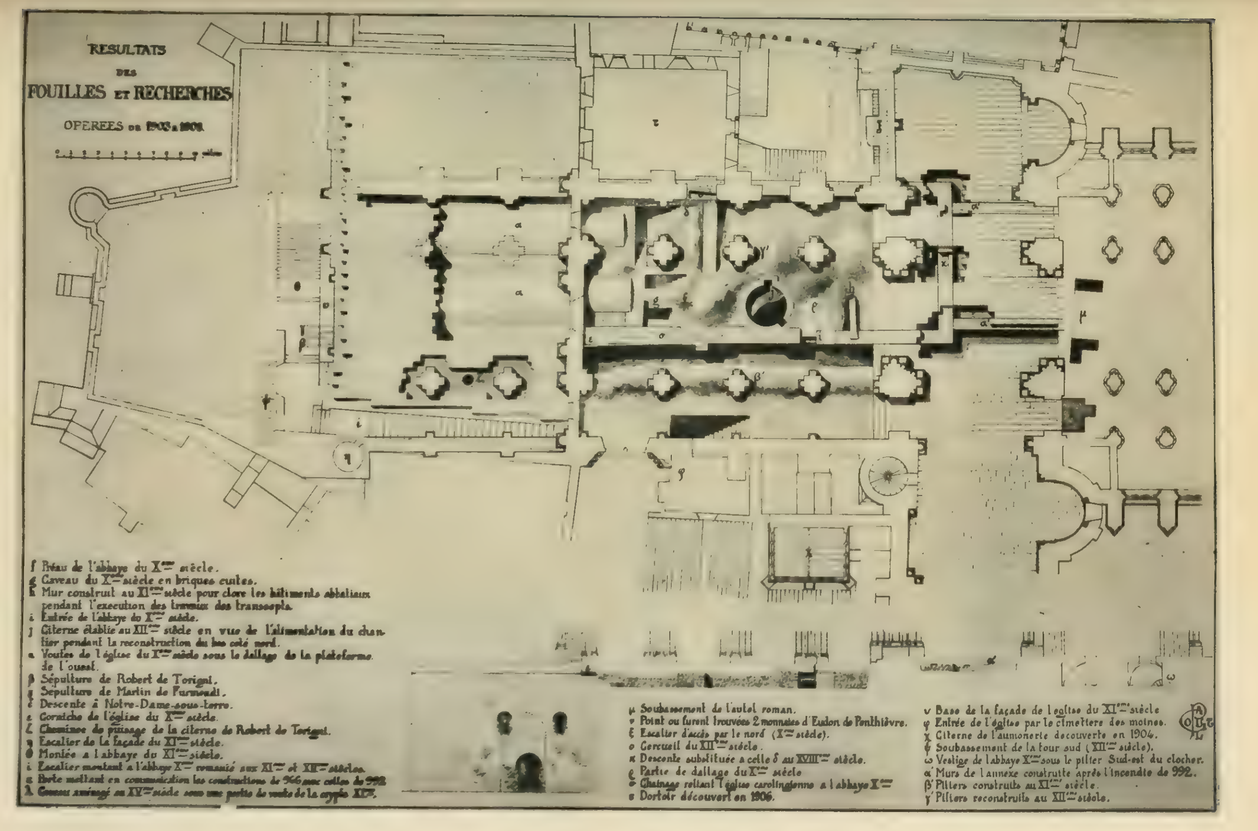
Phot. Ch. Besnard.

Fig. 257. — Fouilles de 1908. Raccordement des soubassements des deux bâtiments R et T de l'Abbaye carolingienne, où l'on constate leur défaut de liaison J démontrant la postériorité de l'annexe T.

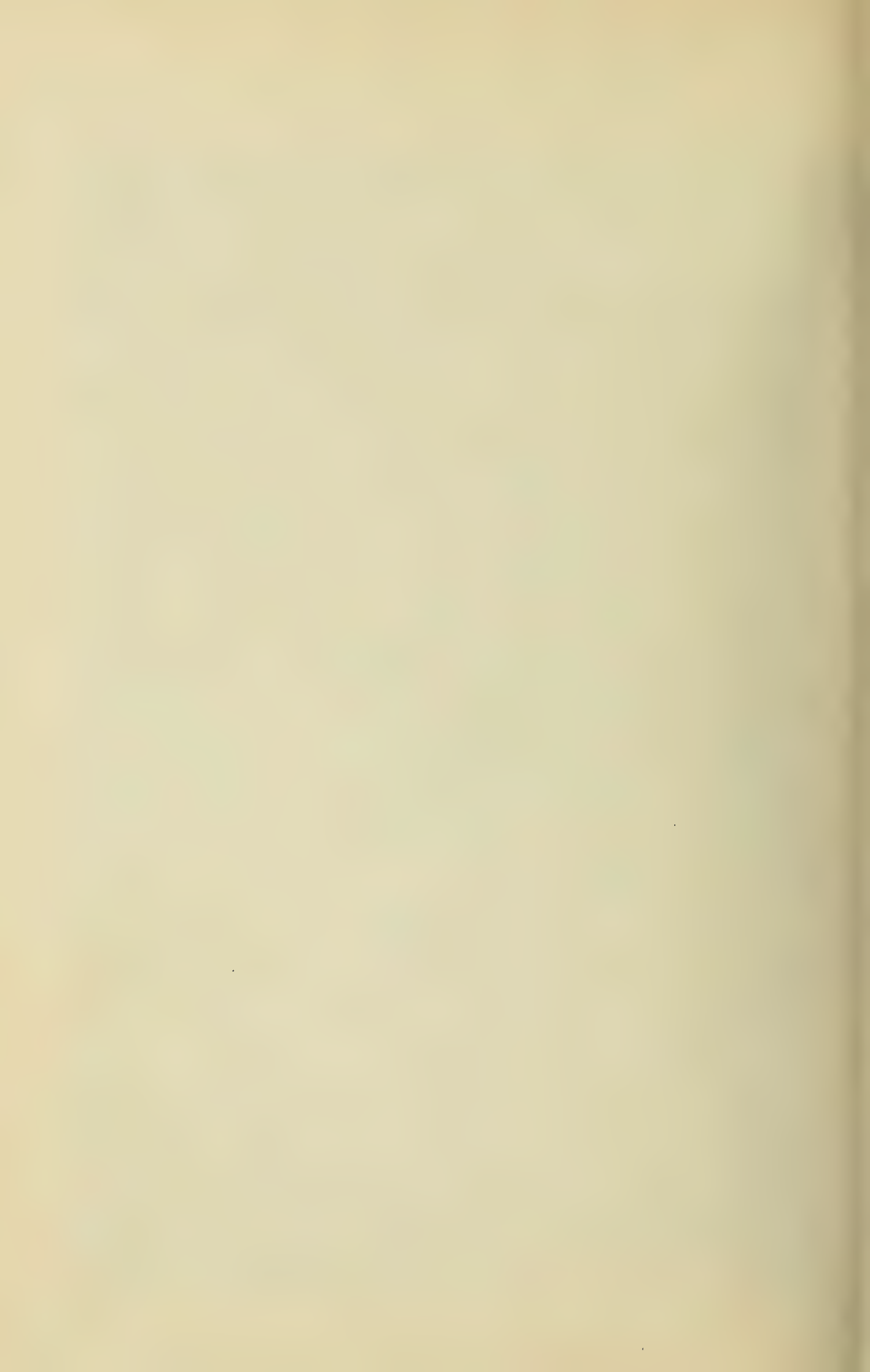
Pour sauvegarder le monastère des attaques des pillards, le duc

des sandales et des morceaux de vêtements roussis par la chaux vive employée pour l'inhumation. Par contre, le bois des cercueils était complètement pulvérisé. Ces dépouilles, rencontrées à une profondeur moyenne d'un mètre au-dessous du sol de l'église abbatiale, devaient pour la plupart être celles de religieux de la Congrégation de Saint-Maur : les sépultures ne remontaient donc guère au delà du XVII[e] siècle. Certaines des plus récentes, rencontrées à peu de distance de la croisée des transepts, dégageaient une odeur assez forte pour incommoder les recherches. Les gaz qui s'y étaient confinés en pression pendant deux ou trois siècles avaient moulé dans la terre la forme des corps dont ils étaient le produit de la décomposition.

1. *Iste item itaque, ut plerisque abbatibus mos est, propriam celestem separatam cubicu lum habebat.* Nempe ut tacitius nuntiarent opus Dei, die noctuque. (Dom Th. Le Roy, t. I, p. 472.)



PLAN GÉNÉRAL DES FOUILLES, RELEVÉ EN SEPTEMBRE 1908.



Richard établit, des deux côtés Sud et Ouest, des murailles de soutènement qui déterminèrent, tant à l'entrée de l'église que sur le flanc méridional des bâtiments conventuels, deux plates-formes leur procurant, de ces deux côtés, les avantages de la situation défensive que les escarpements rocheux leur



Phot. Ch. Besnard

Fig. 258. Fouilles de 1908. Vue du soubassement méridional de l'Abbaye carolingienne prise de l'Est à l'Ouest.
E, entrée de l'Abbaye ; C, contrefort du pignon occidental ; G, corniche de l'église.

offraient naturellement au Nord et à l'Est. Comme permet de s'en rendre compte une superposition des plans, les fondements de ces murs de clôture et de soutènement furent utilisés par les constructeurs de la basilique romane qui s'ingénièrent, non sans adresse, à affecter à l'assiette de la nef la majeure partie des substructions et des murs de l'église et de l'abbaye carolingiennes. Nous retrouvons les uns et les autres supportant les bas côtés Nord et Sud et le pignon occidental de la nef du XIe siècle

(voir planche XIV). Le soutènement du Midi était pourvu d'emmarchements (*i*) accédant à la terrasse qui longeait de ce côté tout le bâtiment conventuel et d'où l'on embrassait le panorama de la rive normande, tandis qu'une sorte de préau (*f*), occupant l'extrémité du pignon occidental, ouvrait une large vue sur les côtes bretonnes et sur l'immensité de la pleine mer. La figure 254 montre (en H) des vestiges de l'aire en mortier de ce préau sur l'arase du soubassement du mur latéral du couvent. L'on se demande si cette espèce d'enclos à air libre, au chevet de l'église, ne se confondrait pas avec le « petit jardin » où les auteurs placent la sépulture des abbés Ménard et Hildebert[1]. Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, nous devons signaler la découverte en cet emplacement d'un petit caveau (*g*), contenant deux squelettes qu'il serait assurément fort osé de supposer être ceux de ces abbés, mais qu'on peut, sans témérité, faire remonter à l'époque où ces religieux gouvernaient l'abbaye montoise. La profondeur à laquelle se trouvait cette double sépulture sous un épais béton dont le mortier remonte à cette époque, ne laisse place à aucun doute[2]. Cette sorte de cercueil, dont les dispositions particulières dénotent l'utilisation d'une excavation existante, est fermé à l'Ouest par le mur du fond de l'église, et au Midi par un muret fait pour l'enclore de ce côté. Au Nord, il est limité par un fort mur dont les pierres d'un rouge sombre sont rongées et éclatées par le feu; et à l'Est, par une espèce de talus formé de briques dont le parement porte des coulées noirâtres dénotant une cuisson intense poussée jusqu'à la vitrification. Au fond et aux alentours une épaisse couche de charbon de bois, des morceaux de terre glaise et des fragments de métal fondu[3] démontrent péremptoirement qu'on est là en présence d'un ancien four. C'est probablement celui où furent fabriquées les briques entrant dans la construction de l'abbaye carolingienne et qui servit peut-être à la fonte de la cloche au son de laquelle l'abbé Maynard appelait ses religieux à la prière[4].

L'examen général de ces maçonneries épuisées par les emprunts de matériaux qu'on leur fit avant de les recouvrir du terre-plein des quatre travées subsistantes de la nef abbatiale, ne renseigne que très vaguement

1. « Humatus in hortulo juxta presbyterium ecclesiae ». *Gallia Christ.*, p. 554, col. 514.)

2. Malgré cette ancienneté, ces squelettes étaient relativement bien conservés, les crânes principalement. L'un d'eux est celui d'un vieillard; l'autre celui d'un homme jeune. Nous avons déposé provisoirement ces ossements dans le Chartrier.

3. L'analyse que nous en avons fait faire a donné du métal de cloche.

4. Dans la vie conventuelle, l'abbé devait sonner lui-même les offices ou en confier le soin à un frère connu par son exactitude. Du premier novembre à Pâques les moines se levaient à deux heures du matin, et il ne leur était pas permis de se recoucher après matines. Jusqu'au lever du jour le temps devait être employé à la méditation et à la lecture. A la sortie de prime, c'est-à-dire vers six heures, et jusqu'à dix heures du matin, de Pâques au premier octobre, les religieux se livraient au travail. Depuis ce jour jusqu'au carême le travail commençait à neuf heures et finissait à midi. Dans les premiers temps de l'établissement de l'ordre on ne disait aucune messe en dehors des dimanches et jours fériés où l'obligation de communier était alors générale.

sur les distributions intérieures des bâtiments qui les surmontaient. On a cependant l'impression que le corps de logis principal était occupé par les locaux indispensables à la vie monastique et que l'annexe élevée à l'Est postérieurement contenait une grande salle de réunion. La plate-forme qui occupait l'extrémité occidentale est très nettement accusée. Sous cette terrasse et intérieurement au soubassement qui prolonge au Midi le mur latéral de l'église, nous avons rencontré un long vide (σ), planche XIV



Fig. 259. — Fouilles de 1908. Entrée de l'Abbaye carolingienne. PP', piédroits de la porte. M, seuil. D, dallage en schiste du vestibule.

moulé par l'encastrement d'une pièce de bois de châtaignier de 6 mètres de longueur et de 0,55 × 0,28 d'équarrissage, qui servait de chaînage entre ces deux bâtiments et dont il ne restait plus que quelques fragments se réduisant en poudre au toucher.

Ouverte sur la plate-forme méridionale, l'entrée était en (ε) : elle s'accuse nettement par les piédroits en pierre de taille d'une ouverture de 2 m. 60 de largeur munie de deux marches formées d'une maçonnerie de brique recouverte de dalles de schiste qui se poursuivent également dans le vestibule (ρ). La largeur de cette porte fut réduite comme on le constate sur notre fig. 259, lors de la construction du petit mur (*h*), (planche XIV) devenue nécessaire pour clore provisoirement le corps de logis central,

quand, au XIe siècle, l'entreprise de la croisée des transepts rendit obligatoire la démolition de tout le surplus des bâtiments vers l'Est.

Tous les sols sont formés de dalles rectangulaires en schiste de 0 m. 04 c. d'épaisseur sur un béton de chaux grasse et de sable granitique (voir D, fig. 259). Ils témoignent d'une profonde usure et présentent de nombreux raccords faits souvent avec de la brique à plat. Leurs niveaux s'élèvent graduellement par ressauts successifs vers l'Est. Les marches intérieures sont également maçonnées en briques parementées ou recouvertes de dalles de schiste semblables à celles des dallages. Les briques sont de plusieurs modèles selon l'emploi qui en est fait : les unes ont 0,39 × 0,195 × 0,040; les autres 0,200 × 0,116 × 0,055; celles de la corniche de l'église ont 0,26 × 0,15 × 0,05. Nous en avons trouvé une de forme triangulaire suivant le modèle des briques romaines. Bien qu'un peu poreuses et friables, ces briques ont résisté aux siècles.

Lors de l'établissement du chœur roman, le pignon et une partie du bâtiment ajouté à l'Est par le duc Richard II, disparurent dans la section du rocher qu'on tailla à pic en vue de l'excavation nécessaire à l'emplacement de la crypte. Il est par suite impossible de savoir comment se terminait ce corps de bâtiment à cette extrémité.

Au milieu de ces substructions du Xe siècle, nous avons rencontré en *j* une citerne de forme cylindrique portant latéralement deux cheminées de puisage. Notre méthode d'investigation par l'examen comparatif des mortiers nous a permis d'établir que cette citerne ne se rattachait pas à l'abbaye primitive; on remarque même qu'elle a été construite avec les matériaux extraits des murs environnants de l'abbaye carolingienne. Elle ne date que du XIIe siècle et a dû procurer l'eau nécessaire à la reconstruction du côté Nord de la nef et des bâtiments conventuels. Le charbon que nous y avons retrouvé sur la couche de glaise qui en garnit le fond laisserait supposer avec assez de vraisemblance qu'elle a été employée à l'alimentation de l'abbaye au moyen d'une tuyauterie aboutissant à ces bâtiments qui contenaient les cuisines et d'autres locaux où l'eau était de première nécessité.

Reste à envisager ce que pouvaient être les abords de ce monastère. La plupart des ouvrages qui servaient à y accéder de l'extérieur ou qui en composaient l'entrée ont naturellement disparu, englobés dans les constructions de l'abbaye romane. Il en subsiste cependant quelques vestiges dans le soubassement du mur sur lequel a été fondé, au XIe siècle, le côté Est de la grande galerie Nord-Sud. On trouve aussi, sur le rocher, et rejoignant suivant un angle aigu le même soubassement (voir plan, fig. 240), quelques fragments du soutènement de la rampe dont les lacets évoluaient jusqu'au pied des emmarchements de cette entrée[1].

1. Un archéologue a cru deviner dans ces quelques pierres d'un mur oblique par rap-

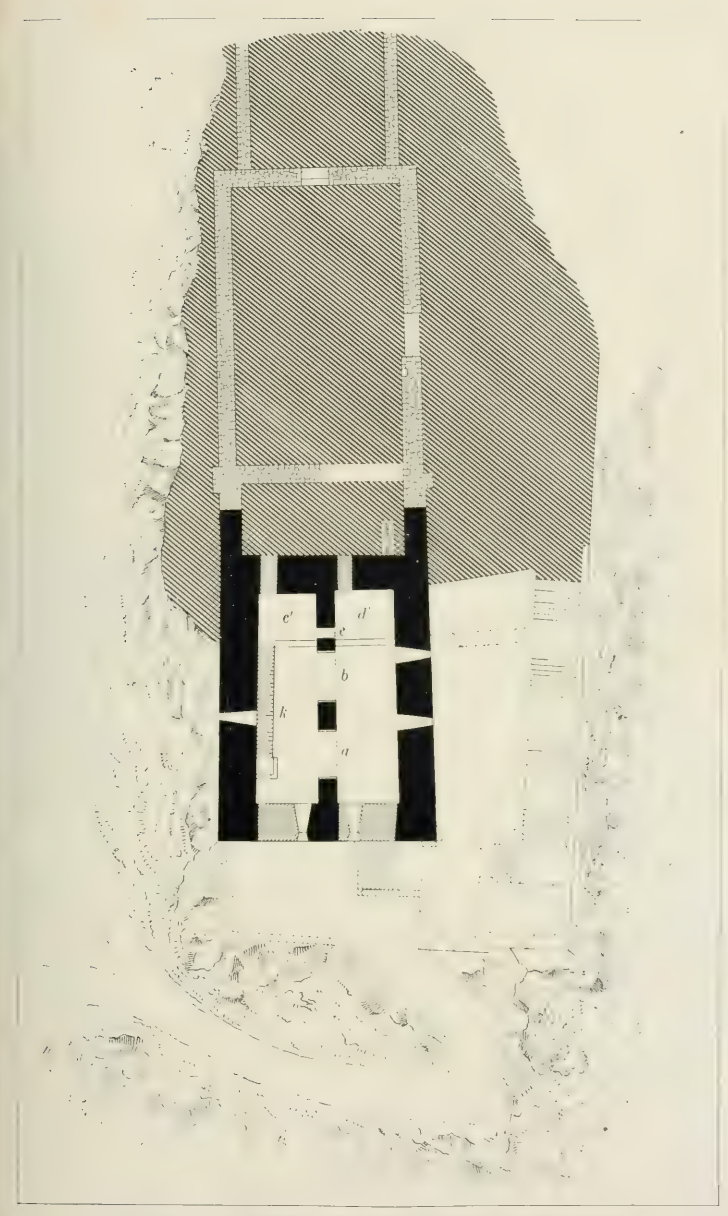


FIG. 240. — PLAN GÉNÉRAL DES RESTES DE L'ABBAYE CAROLINGIENNE

En terminant l'étude de ce monastère primitif du Mont Saint-Michel dont on ne soupçonnait jusqu'ici ni les dispositions ni même l'emplacement, une remarque s'impose : c'est la singularité de la situation de l'église par rapport aux bâtiments conventuels qui la dominent en arrière de son chevet. Il est bien évident que cette disposition spéciale est motivée par les considérations d'ordre mystique qui déterminèrent la construction de la collégiale sur l'emplacement de l'oratoire primitif fondé lui-même sur le lieu désigné par la révélation angélique. Il existe néanmoins dans la situation de cette église, dont la toiture se trouve à un niveau inférieur à toute la hauteur des bâtiments monastiques qui lui sont rattachés, un fait exceptionnel, et peut-être unique, qu'il importait de signaler.

LE BOURG

Au x[e] siècle, le petit bourg du Mont-Saint-Michel groupait au pied du moustier, sur le côté Nord du rocher, ses maisons de bois, recouvertes de chaume. Cette disposition explique les ravages de l'incendie de 992 dans lequel les flammes, propagées par les maisons de la ville, et poussées par le vent du Nord, atteignirent la petite église abbatiale.

Notre figure 48, dressée d'après les données fournies par les documents lapidaires et les textes, permet au lecteur de se faire une idée assez exacte de la physionomie générale du Mont-Saint-Michel à cette époque.

port aux bâtiments abbatiaux, le côté d'un édicule polygonal qui aurait été annexé à l'église de saint Aubert. Cette hypothèse, fondée sur un simple sentiment de son auteur, nous semble dépourvue de toute vraisemblance.

CHAPITRE II

LE MOYEN AGE

I

L'ABBAYE ROMANE AU XIe SIÈCLE

Lorsqu'en 1017 le duc Richard II ordonnait la substitution d'une vaste basilique à la petite église carolingienne, il décidait, par le fait même, la reconstruction complète du monastère. Les bâtiments conventuels allaient faire place au nouveau vaisseau qui devait les englober tous et les faire disparaître, à l'exception toutefois de la vieille église construite sur le lieu vénéré de l'oratoire primitif. Une autre abbaye allait surgir, conçue d'après un programme nouveau et comportant de grandioses dispositions plus en rapport avec la destination de l'édifice et le nombre des religieux qu'il allait abriter.

L'ÉGLISE ET LES SUBSTRUCTIONS CONTEMPORAINES DE SA CONSTRUCTION

Le chœur et les transepts. — Suivant une habitude qui, dans l'espèce, répondait à la nécessité de respecter les vieilles constructions jusqu'à ce que les nouvelles fussent en état d'être mises en service, l'église romane fut commencée par le chœur, qui s'étendit sur le versant oriental du rocher. Les *Annales du Mont-Saint-Michel* donnent l'année 1023 comme date de début de l'entreprise[1]; et les manuscrits que Dom Th. Le Roy a eus entre les mains s'accordaient, dit-il, à reconnaître qu'à la mort du duc Richard, survenue le 23 août 1026, il n'y avait encore d'exécuté que « les fondements et quelque peu d'avantage[2] ». Doit-on entendre par « fondements » les seules fondations jusqu'à l'arase du sol des cryptes?

1. « Anno MXXIII inchoata est nova ecclesia Beati Michaelis a Ricardo secundo comite, et Hildeberto secundo abbate, qui abbas eodem anno obiit: cui successit Almodus. » (*Chron. de Robert de Torigni*, t. II, p. 251.)

2. T. I, p. 112.

Il semble difficilement admissible que trois ans aient été nécessaires pour cet ouvrage, quand on considère que la proximité du rocher dispensait de profondes fondations. Quoi qu'il en soit, il ne fallut pas moins de vingt-cinq ans comprenant, en outre de la dernière année de l'administration d'Hildebert II, la durée entière des prélatures d'Almod, de Théodoric et de Suppo, pour qu'on entreprît en 1048, sous Raoul de Beaumont, les « quatre gros piliers du chœur de l'église, les arcs et les voultes[1] ». Les textes établissent qu'à cette époque on travaillait à l'achèvement des parties hautes du chœur et à la croisée des transepts qui, dix ans après, à la mort de cet abbé, étaient entièrement terminés. Les deux pièces de monnaie ci-contre, que nous avons trouvées sous le dallage au centre même de cette croisée des transepts, viennent à l'appui de cette assertion. Elles étaient contenues dans une excavation ayant conservé la forme cubique de la boîte qui les renfermait et dont le bois était réduit en poussière[2].




Fig. 241. — Fouilles de 1908. Monnaie d'Edon de Penthièvre trouvée sous le dallage, au centre de la croisée des transepts.

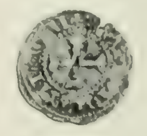



Fig. 242. — Fouilles de 1908. Monnaie d'Edon de Penthièvre, de même provenance que la précédente.

A ce moment le chœur de l'église présentait les dispositions figurées dans nos planches XVI et XVII. Les trois cryptes étaient voûtées en berceau plein-cintre comme l'est encore aujourd'hui celle du Sud appelée chapelle Saint-Martin (3). Le berceau plein-cintre de la crypte du Nord (4), désignée sous le nom de chapelle des Trente Cierges, fut remanié au XIIIe siècle lors de la construction de la salle des Chevaliers[3]. En considérant ces plans on

1. Dom Th. Le Roy, t. I, p. 121.

2. MM. de la Tour et de Castellane ont eu l'amabilité d'identifier pour nous ces deux pièces. Elles remontent à Edon de Penthièvre et ont été frappées à Rennes de 1040 à 1047.

La première (fig. 241) porte sur sa face : REDONIS CIVITAS, et au revers : EUDO DUX BRITONIS avec, au centre, le monogramme carolingien dégénéré.

La seconde (fig. 242) porte également : REDONIS CIVITAS ; au revers : EUDO DUX BRITANNIE et au centre le monogramme du duc Conan dégénéré. Cette dernière monnaie, dont on ne connaît qu'un seul autre exemplaire au Cabinet des Médailles, est décrite et gravée dans la *Revue de Numismatique*, 1er fascicule, Blois, 1846, p. 57, et Planche V, n° 3. Voir, pour son histoire, A. de la Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. III.

3. Ce remaniement eut pour effet de transformer le berceau en voûte d'arête dont les pénétrations favorisèrent des prises de jour et d'air dans le cloître supérieur. En même temps on ajouta contre la face Nord de la première travée vers l'Est un arc doubleau ogival destiné à supporter le pignon du transept Nord reconstruit suivant une obliquité consécutive de l'implantation du cloître. Ces modifications, auxquelles il faut ajouter les deux baies ogivales ouvertes sur la salle des Chevaliers, datent du XIIIe siècle. Mais primitivement, c'est-à-dire aux XIe et XIIe siècles, la crypte du Nord appelée par la suite chapelle des Trente Cierges, l'une des plus fréquentées par les moines, était identique à la chapelle Saint-Martin.

est frappé des irrégularités d'implantation de ces deux transepts : on remarque le défaut de rectangularité de leurs murs et la dissymétrie de l'un par rapport à l'autre et à l'ensemble de l'édifice auquel ils se rattachent chacun de façon différente. Ces difformités échappent devant l'édifice ; mais elles n'en sont pas moins réelles et s'expliquent aisément par la difficulté des opérations géométriques de l'implantation des fondations qui s'effectuèrent en terrain extrêmement accidenté, sur deux points séparés par des éminences rocheuses et par les bâtiments de l'abbaye carolingienne qui n'étaient peut-être pas encore démolis[1].



FIG. 245. — Fouilles de 1908. Fondations du bâtiment annexe de l'Abbaye carolingienne sous la croisée des transepts. A, le point où ont été trouvées les monnaies d'Eudon de Penthièvre.

La chapelle Saint-Martin (5'), à laquelle on accédait de la plate-forme du cimetière des moines (5'*a*) par une large porte cintrée (*k*) demeurée intacte, communiquait avec la crypte absidale par un passage coudé (*l*) subsistant encore en partie, mais remanié au XVe siècle.

Voûtée semblablement à ses deux voisines et terminée comme elles par une abside en cul-de-four, la crypte absidale était en outre flanquée de deux collatéraux (A et B) voûtés à la romaine. Nos fouilles de 1908 nous ont fait rencontrer (en *m*) la moitié de la première travée à l'Ouest du collatéral méridional (B), transformée en caveau funéraire au XVe siècle et remplie d'ossements[2]. En rallongeant d'un nouveau coude le passage de communication entre la chapelle Saint-Martin et la crypte des gros piliers, l'architecte du XVe siècle établit, dans la hauteur de ce rallongement, un dallage déterminant au-dessus une sorte de caveau qu'on utilisa, dans l'église haute, comme ossuaire. Dans le parement Ouest de ce caveau, qui n'était autre que la paroi du mur limitant le bas côté

1. Un curieux exemple des conséquences qu'eurent, sur l'édification de cette absidiole, les difficultés que nous signalons se trouve dans la présence, en contre-bas du niveau du dallage, d'une moulure de socle dont l'état de conservation montrait qu'elle devait avoir toujours été enfouie dans le sol.

2. Ces ossements étaient tous régulièrement disposés au milieu d'un amas d'humus et de débris de bois provenant des cercueils. Nous avons compté 71 crânes dont l'un avait été scié pour permettre l'enlèvement du cerveau.

crypto-absidal, nous avons constaté une singularité dans la présence d'une ouverture cintrée, bouchée il est vrai, mais directement située au dessous du gros pilier Sud-Est de la croisée des transepts. Le petit clavage en pierre de cette baie autorise à lui attribuer la date du commencement du XIe siècle. Or, comment admettre que les constructeurs de cette époque aient été assez mal avisés pour pratiquer systématiquement un vide au-dessous d'un pilier aussi chargé? Une fouille opérée



Phot. Neurdein

FIG. 244. — Chapelle Saint-Martin, face Est (Crypte du transept Sud), XIe siècle.

à côté dans la traversée du chœur, pour rechercher la limite de la crypte romane à l'Ouest, nous réservait aussi des constatations intéressantes. Nous y avons d'abord rencontré, entre les fondations des gros piliers de l'arc triomphal, un mur du XIe siècle allant de l'un à l'autre et percé en son milieu d'une ouverture de 3 m. 50 de largeur portant amorce d'un arc qui, s'il existait, dépasserait de beaucoup le sol du chœur (voir O, fig. 246). A côté de ce mur s'en trouve un autre de la même époque, mais qui ne lui est pas parallèle (voir plan, planche XIV), et contre lequel butent les voûtes de deux galeries qu'eurent pour conséquence de rétrécir latéralement et de boucher à leur autre extrémité les remaniements du XVe siècle. Ce ne fut pas sans regret que nous arrêtâmes la fouille avant d'être renseigné; mais, outre la dureté des maçonneries du XVe siècle qu'il aurait fallu démolir, leur liaison complète avec celles que nous

cherchions à dégager aurait entraîné la destruction des unes et des autres sans profit pour le résultat recherché. Toutefois l'impression qui se dégagea de cet examen fut que nous nous trouvions là en présence de dispositions accessoires d'une descente à la crypte par le dessous du maître-autel. Peut être encore était-ce là une sorte de réminiscence des réduits surmontant les autels de l'église carolingienne, disposition ayant pour but d'utiliser le vide que laissait libre la pente du rocher en arrière du mur partant de son pied pour clore à l'Ouest la crypte romane. On demeure toutefois perplexe devant l'obliquité du mur contre lequel s'appuient ces constructions, par rapport à la crypte à laquelle il est naturel de supposer qu'elles se rattachaient ; car on ne saurait guère admettre que ce pût être là une indice de la déviation prétendue symbolique du chœur roman sur l'alignement de la nef. Cet ensemble de faits fortifie chez nous l'opinion que nous avons déjà émise, au sujet des soutènements du Midi. Il s'agit là d'un état des constructions antérieur à la conception générale de l'église romane et datant vraisemblablement des premières années du XI[e] siècle, où il n'était pas encore question de la reconstruction de l'abbaye carolingienne. Bon nombre de substructions de la basilique, gauchement disposées par rapport aux édifices qu'elles supportent, ne sont autres que des restes de constructions de cette période transitoire, utilisées par les constructeurs de l'abbaye romane.



FIG. 245. — En V la naissance de la voûte d'arête du collatéral Sud de la crypte absidale (XI[e] siècle), trouvée sous le dallage en 1908.

Suivant les mêmes dispositions planimétriques, le chœur proprement dit s'élevait au milieu de deux travées de bas côtés, voûtées en voûtes d'arête et surmontées d'un triforium semblablement aux travées de la nef; puis il se terminait également par une abside en cul-de-four[1]. Des

1. « Les Normands furent bientôt d'habiles et actifs constructeurs : aussi leurs églises des XI[e] et XII[e] siècles sont elles grandes si on les compare aux églises de l'Ile-de-France ;

contreforts de faible épaisseur renforçaient les murs extérieurs, insuffisamment sans doute puisqu'ils n'empêchèrent pas, en 1421, l'effondrement complet de toute cette partie de l'église.

Les transepts ont toujours été voûtés en berceau plein-cintre comme ils le sont aujourd'hui. Le berceau primitif existe encore du côté Sud. La grande portée et la lourdeur de cette voûte avaient déterminé, dans les murs, des désordres que les consolidations opérées au XVe siècle par

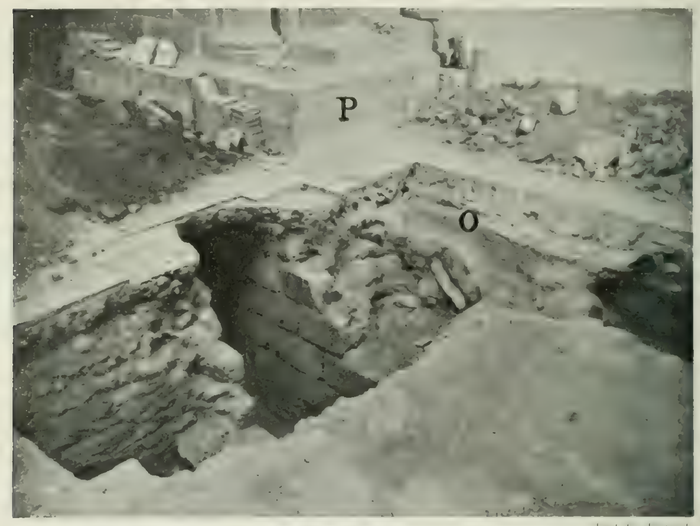


Fig. 246. — Fouilles de 1908. P, pilier Sud-Est de la croisée des transepts. O, naissance d'un arc et mur du XIe siècle.

Guillaume de Lamps n'avaient pu conjurer. Nous exposerons plus loin, en parlant des restaurations, le procédé que nous avons employé pour y mettre un terme. Au nord, la voûte, plus éprouvée par son exposition et par les ébranlements consécutifs aux travaux de réfection du pignon au XIIIe siècle, menaçait de s'écrouler : nous dûmes la refaire en 1899. Ces transepts étaient, à l'origine, éclairés comme ils le sont aujourd'hui, sauf, bien entendu, en ce qui concerne le pignon Nord entièrement refait suivant l'obliquité des bâtiments adjacents de la Merveille et qui eut pour conséquence de raccourcir notablement ce transept. Signalons aussi la

les nefs sont allongées, ainsi que les transepts ; les chœurs ne furent enveloppés de bas côtés que vers le milieu du XIIe siècle. — Viollet-le-Duc, *Dict. rais. de l'architecture*, t. V, p. 167. Voir également : Ruprich-Robert, *L'architecture normande aux XIe et XIIe siècles*, Paris, 1887, 2 vol. in-4.

disparition d'une petite fenêtre plein-cintre située sur les faces Est au droit des bas côtés du chœur, et l'agrandissement, sous Pierre Le Roy[1], au XVe siècle, époque à laquelle on recherchait plus d'air et de lumière, de l'œil-de-bœuf du pignon méridional dont la clef dépasse maintenant l'intrados de la voûte (Voir fig. 247).

Le bel escalier à vis (D, pl. XVI) du transept Sud monte du sol de la chapelle Saint-Martin (3) à la toiture de ce transept. Dans cette hauteur il dessert l'église haute et le triforium méridional de la nef. A en juger par ses vastes dimensions, il devait avoir une importance particulière pour les moines.



Phot. Neurdein

Fig. 247. — Faces Sud et Ouest du transept Sud (XIe siècle).

Du côté Nord un autre escalier (E) partait de la Crypte du Nord (4) et montait également jusqu'à la toiture du transept, desservant sur son passage l'église haute et le triforium du bas côté absidal[2]. Celui qui lui était symétrique au Midi ne partait que du sol du transept.

Un autre escalier (F, pl. XVII) prolongeait, avec une fonction analogue, un degré droit[3] (G, pl. XVI) partant du petit porche (n) de ladite Crypte du Nord où

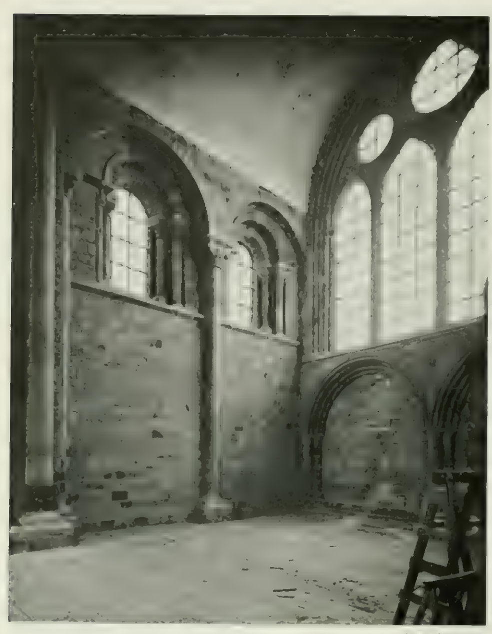
1. Ms. d'Avranches, n° 214.

2. Nous en avons trouvé des vestiges.

3. En partie détruit et bouché quant au reste par un mur circulaire qu'on avait pris jusqu'alors pour un départ d'escalier à vis, ce degré nous a été révélé par une fouille que l'apparence précaire de ce bouchement nous avait engagé à faire. Cette galerie rampante nous est apparue alors dans toute la bizarrerie de sa conception osée, c'est-à-dire à demi engagée sous le mur du transept, mais obstruée à proximité de son issue supérieure par d'énormes blocs de granit placés là dans un but de consolidation. Nous avons pu opérer le débouchement dans la mesure nécessaire à l'intelligence de cette curieuse disposition.

aboutissait la galerie (I), le mettant en communication avec les bâtiments abbatiaux par le promenoir des moines (5'). Deux portes pratiquées à la hauteur convenable dans l'escalier (F) lui faisaient desservir, l'une, le transept Nord et l'autre la terrasse s'étendant du même côté.

On ne saurait dire ce qu'était originairement la voûte à l'intersection des transepts et du chœur, ni même s'il en existait une. Il se pourrait qu'*il* n'y ait encore eu que la charpente d'une couverture provisoire, en attendant qu'on eût pris un parti pour la construction d'un clocher central.



Phot. Neurdein.

FIG. 248. — Faces Ouest et Nord du transept Nord (XIe et XIIIe siècle).

L'abside et les transepts étant ainsi terminés, on boucha dans toute leur hauteur le grand arc triomphal et les deux arcs des bas côtés. On put dès lors livrer au culte le nouveau chœur et démolir l'abbaye carolingienne sur l'emplacement de laquelle devait s'élever la nouvelle nef.

Avec l'année 1065 nous atteignons la prélature de l'abbé Ranulphe qui, dit Dom Th. Le Roy[1], fit faire « le cymetière des religieux » (6'), ce qui veut dire les constructions soutenant la plate-forme méridionale, utilisées à la fois pour les emmarchements accédant au portail latéral Sud et au lieu de sépulture des moines; « les galleries et haultes murailles du chasteau du costé du septentrion », ce qui indique la succession d'arcades et de murailles enveloppant l'entrée de l'abbaye par les rampes d'accès du Nord; « et celles qui environnent le cloistre qui auparavant n'estoient faictes que de bois » : par là il faut entendre les substructions des bâtiments conventuels élevés sous son successeur, Roger Ier, en

1. T. I, p. 126.

remplacement de baraquements provisoires qu'on avait dû faire pour loger les moines quand fut décidée la démolition définitive des bâtiments carolingiens.



Phot. C. Besnard

Fig. 249. — Chapiteau au Nord de l'absidiole du transept Nord.

L'achèvement, sous l'abbé Ranulphe, de la nef à laquelle son successeur n'eut qu'à mettre la dernière main, comporte l'existence du parvis (7", pl. XVII) où s'ouvrait le portail occidental de ladite nef, comme aussi celle de la plate-forme méridionale à laquelle donnait accès une porte latérale située à l'emplacement où se trouve aujourd'hui le portail donnant sur le Saut-Gaultier et datant du XIIIe siècle.

Avant d'aller plus loin il nous faut entrer dans l'étude analytique des édifices composant l'abbaye romane du XIe siècle et examiner la méthode qui a présidé à leur construction.



Phot. C. Besnard

Fig. 250. — Chapiteau au Sud de l'absidiole du transept Nord.

Substructions de la nef et du parvis[1]. — Reportons-nous par la pensée à la fin de la prélature de l'abbé Raoul de Beaumont, en 1058. Le chœur et les transepts sont terminés. Après avoir été raccourcis, comme nous l'avons dit, pour faciliter l'exécution de ces derniers, les bâtiments du monastère carolingien sont définitivement rasés jusqu'à 0 m. 45 environ au-dessous des sols à établir. Les matériaux les plus proches sont utilisés dans les nouvelles constructions : ils serviront plus tard à la confection d'une citerne (Pl. XIV) recueillant les eaux des toitures existantes pour l'alimentation du chantier[2]. Seule la petite

1. On lit dans le ms. n° 212 datant du XVe siècle que, sous « l'abbé Ranulphe, qui commença à gouverner en l'an mil LX, fut commencée à faire la nef de l'eglise, le porche et sepulture des moines, la cloture ancienne de cette abbaye et autres ediffices quont este depuis faitz d'autre maniere comme il appariert ».

2. Voir chap. I, p. 402, la description de cette citerne.

église du xe siècle, dont les voûtes (α et α) affleurent approximativement le niveau du plateau à créer, reste debout. On démolit sa couverture; puis sur ses voûtes dont l'épaisseur semble rassurante, et sur l'épine médiane de ses arcades carolingiennes, on se décide imprudemment à asseoir deux des piliers du collatéral Nord. En même temps, on poursuit vers l'Ouest les substructions de la nef romane au moyen d'un système d'arcades et de voûtes qui déterminent, en sus d'un agrandissement du sanctuaire carolingien, une succession de galeries abritant les abords de l'entrée abbatiale. Le mur du bas côté Nord s'élève sur le mur nord de la vieille église et sur les fondations de l'abbaye carolingienne; tandis que celui du bas côté Sud utilise le soutènement de l'ancienne plate-forme méridionale. Toutefois, pour remédier au défaut de parallélisme de ce soutènement avec le bas côté à construire, on le double et on couvre l'intervalle par un berceau suivant la pente des emmarchements accédant au porche latéral Sud de l'église abbatiale. Ainsi se trouvent utilisés non seulement la vieille muraille construite par le duc Richard II, mais encore ses degrés interceptés de larges paliers auxquels correspondent des accouplements de meurtrières protégeant les abords de la basilique[1]. La bizarrerie de la disposition vicieuse consistant à asseoir obliquement sur un berceau plein-cintre le mur du collatéral Sud de la nef, ne peut guère s'expliquer que par la préexistence du soutènement et par le désir de l'utiliser pour les fondements de la nef romane.

Les constructions qui se trouvaient entre cette muraille et la face méridionale de l'église carolingienne répondaient mal au plan de la nouvelle entreprise. On les noya dans d'épaisses maçonneries ne laissant entre elles qu'une galerie (9', pl. XVI) contrecoudée obliquement, afin d'augmenter l'épaisseur du mur proportionnellement à l'accroissement de sa hauteur et de la poussée de la voûte qu'on lui donnait à porter[2].

A l'extrémité de cette galerie (9') et communiquant avec l'église par une petite porte latérale, se trouve une salle (G') voûtée en berceau plein-cintre perpendiculairement aux murailles carolingiennes. Cette salle ser-

1. Nous avons trouvé des traces certaines de cette disposition primitive qui avait donné lieu à des marches d'une très grande hauteur. Les degrés que notre restauration a rétablis d'après les amorces existantes dans les murs sont conformes aux modifications apportées au XIIe siècle à ces emmarchements. Ils avaient été complètement détruits au XVIIe siècle par les moines de la Congrégation de Saint-Maur qui s'en étaient servis pour daller l'église.

2. Cette sorte de passage a reçu de la part des auteurs diverses destinations : les uns en font une cachette où, pendant les guerres, on déposait les reliques et les objets précieux; d'autres y voient une citerne; cette dernière destination est la plus vraisemblable et doit remonter au XIIe siècle, époque à laquelle Robert de Torigni, en établissant un plancher intermédiaire dans la grande galerie s'étendant du Nord au Sud, fit murer les deux portes extrêmes de ce passage et pratiquer dans la voûte une ouverture cylindrique qui devait, à son débouché dans l'église, se terminer par une margelle. Il n'en est pas moins certain que telle ne fut pas sa destination primitive et que les deux grandes et belles portes couvertes d'arcs plein cintre doublés et admirablement appareillés n'avaient pas été faites pour être bouchées.

vait de sacristie : elle était accessible aux clercs du dehors qui y pénétraient par la porte (*t*) voisine du grand portail (*s*). C'était par ce portail que s'écoulait la foule des pèlerins toujours avides de visiter la vieille église agrandie et transformée, mais nullement abandonnée malgré l'avènement de la grande basilique dont les splendeurs allaient solliciter l'admiration générale. Cette église souterraine demeurait pour tout le monde le lieu sanctifié par la révélation céleste. Les religieux y descendaient de la basi-



Phot. G. Besnard.

Fig. 251. — Vue extérieure du collatéral Nord de la nef romane. En N, restes du mur Nord de l'abbaye carolingienne servant de soubassement à ce collatéral.

lique par l'escalier qui la reliait à son bas côté Nord, et ils en occupaient une partie de la nef septentrionale. Les fidèles y accédaient par les degrés de la galerie s'étendant du Nord au Sud et remplissaient la nef méridionale. Au fond de cette dernière s'élevait l'autel miraculeux que surmontaient les châsses exposées dans la tribune supérieure (*d'*), que l'on mit dès lors en communication directe avec l'église haute.

Cimetière des Moines[1]. — A cette époque on n'enterrait pas les moines

1. « Il est dit de luy (Ranulphe) qu'il fit faire le cymetière des religieux. » (Dom Th. Le Roy, t. I, p. 126.

dans la partie de cette église souterraine annexée à l'Ouest aux constructions carolingiennes, comme on le fit bien plus tard. A l'origine de l'abbaye romane, le cimetière des religieux se trouvait au Midi, dans un terre-plein (5 *a* et 6', pl. XVI), s'étendant au niveau de la chapelle Saint-Martin[1] (5) et en partie couvert par les substructions de la plate-forme méridionale (6'') connue sous le nom de Saut-Gaultier. Cette plate-forme, qui doit son nom à une légende antérieure au XIIIe siècle[2], était assise sur un quillage de piliers portant une série d'arcades sur lesquelles s'appuyaient transversalement quatre rangées de voûtes en berceau d'égale

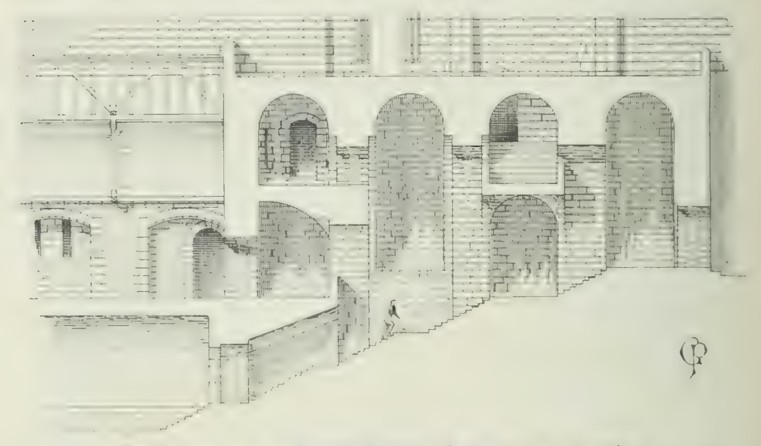


FIG. 252. — Coupe sur l'ancien cimetière des moines au XIe siècle.

[illegible]

hauteur (fig. 252). Sous cet immense abri évoluaient les emmarchements nécessaires pour gravir la différence de niveau entre l'entrée extérieure du Sud (10, pl. XV), le terre-plein du cimetière des moines (5 *a*, pl. XVI) et

1. « De laquelle chapelle Saint-Martin (auparavant que cet abbé [Guillaume de Lamps] eut fait bastir l'aumosnerie et la cysterne), on allait de plain-pied en cet endroit où estoit pour lors le cymetière dans lequel on enterroit les moynes. » (Dom Th. Le Roy, t. II, chap. XXXIV, § 10, p. 18.) Il est présumable que cette chapelle était spécialement affectée aux cérémonies funèbres.

On lit d'autre part dans la *Gallia Christiana* (t. XI, p. 514) : « Dolensis vero antistes Rollandus mihi sepeliri voluit ubi et Conanus Britanniae dux pro voto sepultus est in capella Sancti Martini veteris ecclesiae nec non Gaufridus filius ejus et successor. » Le duc Conan est mort en 992, et la chapelle Saint-Martin actuelle ne peut remonter au delà de 1025. Deux suppositions sont possibles : la première, qu'il ait existé un autel dédié à saint Martin dans l'église carolingienne ; la seconde, que l'auteur de la *Gallia Christiana* ait, dans la lecture des manuscrits, confondu *l'emplacement* de la chapelle romane qui devait déjà au Xe siècle être un lieu de sépulture, et cette chapelle elle-même qui, dans tous les cas, ne pouvait exister à cette époque.

2. Voir appendice à la partie architecturale (*[illegible]*).

enfin, le sol du porche latéral (H', pl. XVI). En faisant abstraction, dans notre figure 252, des constructions que, au XIIe siècle, Robert de Torigni accola à l'Ouest, on se représentera l'état, au XIe siècle, de ces arcades dont notre figure 255 achève d'expliquer les dispositions, en montrant les transformations qu'elles subirent au XVe siècle lors de l'établissement du grand degré aboutissant à la plate-forme du Saut-Gaultier.

Les espaces inoccupés par les degrés servaient aussi à la sépulture des religieux. Le cimetière des moines demeura longtemps dans cet enclos : nos fouilles de 1908 nous y ont fait rencontrer, malgré les boule-

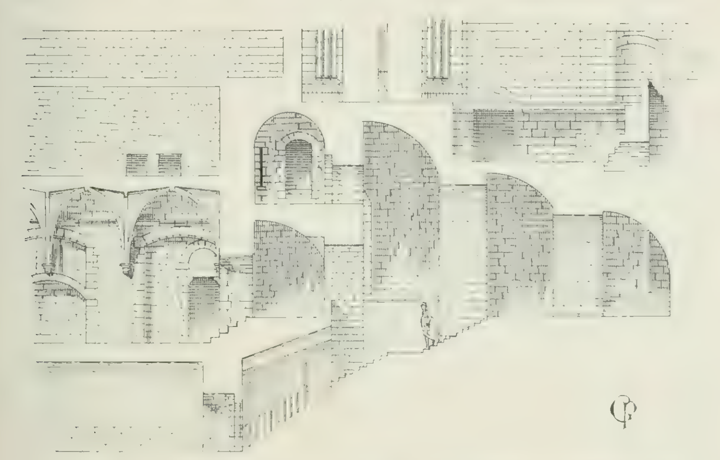


FIG. 255. — Coupe sur l'ancien cimetière des moines indiquant les transformations qu'il a subies jusqu'à nos jours.

On remarquera dans cette figure les modifications apportées à la salle des morts au XIIIe siècle par Raoul de Villedieu pour la construction de la chapelle Saint-Étienne. (Voir en même temps le plan fig. 28[illegible] et la coupe fig. 28[illegible].)

versements répétés dont fut l'objet ce terrain au cours des XIIIe et XVe siècles, une innombrable quantité d'ossements très anciens. Ce ne fut guère qu'à la fin de ce dernier siècle qu'il fut remplacé par l'espace des substructions occidentales prolongeant à l'Ouest la petite église carolingienne. A cette époque, la fréquentation du sanctuaire souterrain s'était ralentie. Accoutumés au confort, les religieux ne se souciaient guère d'exercer leur piété dans l'obscurité de ce lieu de mystère. Les solennités de l'église haute répondaient mieux à leurs goûts fastueux. Les remaniements que Guillaume de Lamps fit subir aux substructions du Saut-Gaultier, joints à la construction de l'aumônerie, de la citerne et du grand degré abbatial, réduisirent les disponibilités d'un emplacement déjà encombré de sépultures. On se décida alors à procéder aux inhumations dans la partie *st* du plan (fig. 270) de l'église souterraine où une rapide déclivité du rocher

procurait une épaisseur de remblai favorable aux inhumations. C'est ainsi qu'insensiblement la piété et l'attention même se détachèrent du sanctuaire primitif qui, deux siècles plus tard, disparut complètement derrière une muraille élevée par l'indifférence et le mauvais goût des moines de la Congrégation de Saint-Maur.

La Nef. — Durant les vingt et une années de la prélature de l'abbé Ranulphe, les travaux avaient marché sans interruption. Déjà puissamment riche, l'abbaye était en état de faire face aux importantes dépenses qu'ils entraînaient. La nef avait avancé en même temps que s'élevaient les constructions en facilitant les abords. A la mort de Ranulphe (1084), elle était presque entièrement terminée. Elle se composait de sept travées couvertes d'une charpente lambrissée intérieurement[1] et flanquées de deux collatéraux voûtés de pierre en forme de voûtes d'arêtes romaines. Il est hors de doute qu'à l'origine les deux côtés de la nef étaient semblables et offraient la disposition que comporte aujourd'hui le côté Sud dont la structure présente une recherche intéressante eu égard à l'époque où cette œuvre a été conçue. Sur les piliers cubiques s'élancent des piédroits recevant la retombée d'arcs qui, par l'élégissement qu'ils procurent aux murs, déchargent d'autant les fenêtres hautes du vaisseau et les arcatures du triforium. Cette disposition allégeait en outre la partie centrale des travées, du poids des charpentes qu'elle reportait directement sur les piles. Elle dénote de la part du constructeur des connaissances qu'on s'étonne de rencontrer dans cette période de l'art roman. Du reste le Mont-Saint-Michel est fécond en surprises pour l'archéologue : car s'il est une conception déconcertante, c'est bien celle de cette abbatiale commencée dans le premier quart du XIe siècle d'après un plan aussi vaste et suivant des dimensions et des formes qu'ailleurs on ne retrouve guère que dans des édifices du siècle suivant.

Les manuscrits que Dom Th. Le Roy avait entre les mains rapportaient, selon lui, que Roger Ier avait déjà, en 1094, refait une grande partie de la nef. Ne trouvant pas dans ces documents le motif de cette reprise, cet auteur[2] l'attribua tout simplement à une première chute de cette partie de

1. — Les églises normandes antérieures au XIIe siècle étaient couvertes par des charpentes apparentes, sauf les sanctuaires qui étaient voûtés en cul-de-four. C'est d'après ce principe que furent élevées les deux églises abbatiales de Saint-Étienne et de la Trinité de Caen, fondées par Guillaume le Bâtard et Mathilde, sa femme. Ces dispositions primitives se retrouvent dans un assez grand nombre d'églises d'Angleterre, tandis qu'en France elles ont été modifiées dès le XIIe siècle ; les voûtes remplacèrent les anciennes charpentes (Viollet-le-Duc, *Dict. rais. de l'Architecture*, t. V, p. 167).

2. — Il eut soing (Roger I) qu'une grande partie de la nef de l'église fust refaicte qui estoit chute, à ce que je présume ; toutefois je n'aye point trouvé quel temps de sa décadence depuis que l'abbé Ranulphe l'avoit faict faire. Cette mesme partye que l'abbé Roger fit refaire tomba de rechef comme je diray. — J'ay lue ceux des manuscripts de ce Mont et j'ay remarqué le 7 janvier 1647 (T. I, p. 156). La confusion est évidente ; elle nous four

l'édifice qui ne s'écroula, en réalité, comme nous le verrons plus loin, qu'en 1103. Il s'agit probablement des remaniements extérieurs des bas côtés, nécessités par la construction, sous Roger Ier, des bâtiments adja-



Phot. Ch. Besnard

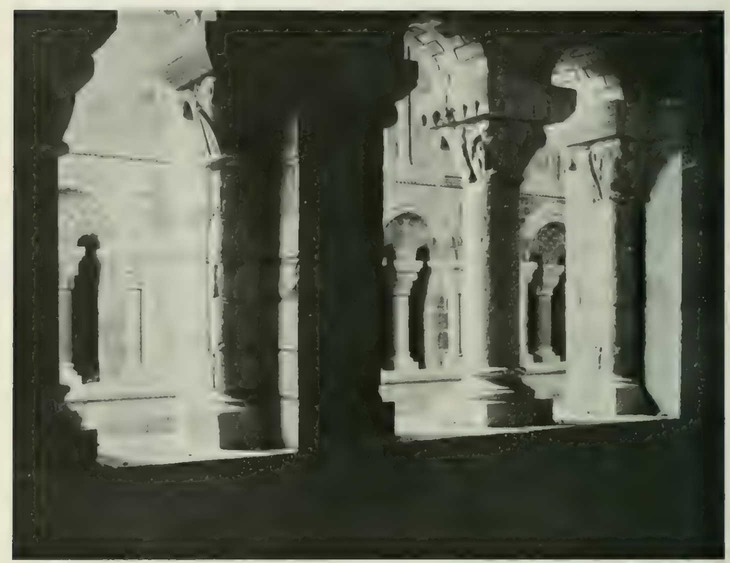
Fig. 254. — Vue générale intérieure de l'église abbatiale restaurée.

cents au Nord, dont les dispositions, imprévues lors de l'édification de la nef abbatiale, durent entraîner une reprise de cette dernière.

Nous avons dit que, comme toutes les nefs normandes antérieures au XIIe siècle, celle-ci était couverte par une charpente habillée en dessous d'un lambrissage de bois. Cette disposition ne contribua pas peu à propager les nombreux incendies allumés par la foudre. Explicable par

nit cependant un indice précieux sur la date approximative des constructions adjacentes du Nord.

l'inexpérience des premiers architectes romans en matière de voûtes à élever à une grande hauteur, elle fut le plus souvent modifiée au XIIe ou au XIIIe siècle, dans tous les édifices où l'on put appliquer les mesures propres à combattre les poussées des voûtes. Mais ces transformations et leurs accessoires entraînaient toujours la nécessité d'un développement de l'assiette et un surcroît de charges que les substructions de certaines parties de la nef du Mont-Saint-Michel ne pouvaient comporter. On dut donc y



Typ. et Cl. Besnard

FIG. 255. — Vue du triforium de l'abbatiale du XIe siècle prise sous le comble du collatéral Sud (après restauration).

renoncer, et cette nef est demeurée lambrissée de bois jusqu'à nos jours[1]. Les bas côtés seuls ont toujours été munis de voûtes d'arêtes romaines avec doubleaux de pierre de taille qui se sont tous plus ou moins déformés sous l'action de poussées mal contrebutées par des contreforts insuffisants. Les triforiums et les combles étaient desservis par des escaliers à vis dont il ne reste plus aujourd'hui que celui (D) du transept méridional. Toutefois, ceux que rétablissent nos plans d'après des vestiges subsistant ou des plans contemporains d'une époque où ils existaient encore, ne sauraient faire l'objet d'aucun doute.

1. Il est à peine utile de mentionner les fausses voûtes en bois et plâtre exécutées au siècle dernier par les religieux de Saint Edme de Pontigny.

L'extrémité occidentale du vaisseau se terminait par un pignon au centre duquel s'ouvrait un portail (J) élevé de plusieurs marches au-dessus du parvis (7, pl. XVII). Des colonnes engagées, surmontées sans doute d'arcatures, renforçaient l'épaisseur du mur au droit des poussées des arcades de la nef.

Les toitures de la nef, du chœur et des transepts étaient faites de tuiles ou de lamelles de schiste et avaient une pente très inférieure à 45 degrés. Un chevronnage à égouts pendants reposait sur des corniches supportées par des corbeaux. A l'origine, et jusqu'à la chute (en 1103) du côté Nord de l'église, les bas côtés étaient couverts en terrasses composées de dalles de schiste. Du côté Sud, on retrouve encore, à hauteur d'appui des arcatures du triforium, des fragments du bandeau qui formait larmier au-dessus de ces terrasses ; on y remarque aussi les rainures qui, engravées dans les chapiteaux et les fûts, sertissaient les vitraux à mi-épaisseur de ces fenestrages (voir fig. 255)[1].



Fig. 256. — Débouché des galeries montant à l'église haute. Découvert en 1903 et rétabli en 1904.

L'édifice se trouvait ainsi brillamment éclairé par les baies du triforium : quatre baies, malheureusement détruites aujourd'hui, mais dont on retrouve un spécimen dans notre figure 404 reproduisant un dessin fait en 1848, prenaient également du jour au-dessus de ces terrasses, dans la travée des transepts attenante au clocher. Cette disposition de couverture en terrasse subsista sur le bas côté Sud jusqu'en 1655[2], mais des

1. Ces rainures ne subsistent que dans les morceaux de pierre anciens : il n'y avait pas de raison pour les reproduire dans les morceaux remplacés par la restauration.

2. « L'an 1655, au mois de mars, fut parachevé de couvrir d'ardoises le cloistre et la partie de l'aisle de la nef de l'eglise du costé du midy, laquelle auparavent (depuis la tour de l'Horloge [tour Nord de Robert de Torigni] jusque au vis de la chappelle de la Saincte-Trinité [transept Sud]), estoit couverte de plomb sur lequel on marchoit de plain-pied comme

infiltrations s'étaient produites par les joints du dallage, qui ne furent certainement pas étrangères à la déformation des arcs et des voûtes de tout ce bas côté. Aussi avait-on été obligé, dès le XIII[e] siècle, de recouvrir cette terrasse de lames de plomb, destinées à lui procurer l'étanchéité qui lui faisait défaut. Cet inconvénient avait dû se manifester peu de temps après la construction : car lorsque Roger I[er] reconstruisit le côté Nord de l'église après sa chute en 1103, il abandonna le système de toiture en terrasse sur le bas côté ; il adossa une charpente et une couverture au triforium qui dès lors forma, sur ce collatéral, une galerie sous comble intérieure à l'église. En effet, de ce côté, il n'existe nulle part de rainure, et il n'y a jamais eu de vitraux dans les arcatures du triforium reconstruit. Ces modifications avaient entraîné une surélévation notable du mur du collatéral pour y asseoir la charpente qui, à sa partie supérieure, prenait naissance sous un bandeau filant au-dessous de l'appui des fenêtres hautes de la nef.



Phot. Neurdein.

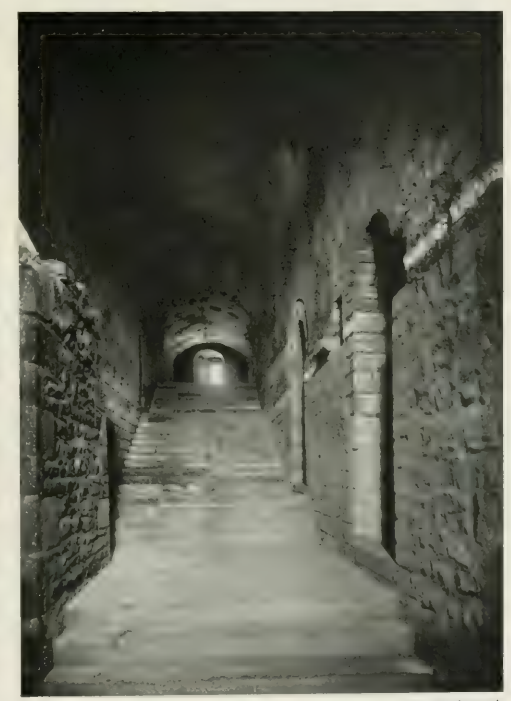
Fig. 257. — Entrée Nord de l'Abbaye du XI[e] siècle.

Le sol de l'église se composait de dalles schisteuses. Dans les transepts et le chœur son niveau était de huit centimètres inférieur au dallage actuel que la restauration n'a fait que réparer et compléter en continuation

aussy estoit led. cloistre sur son chevron, lequel plomb dud. cloistre le sieur de Brouhe avoit faict oster comme aussy celuy de lad. aisle d'eglise, surtout quoy il fit mettre lad. ardoise qu'on y voit cejourd'huy et sur lad. aisle il fit appliquer de la charpente pour supporter lad. ardoise. » Dom Th. Le Roy, t. II, p. 208, 209.

de celui établi au XVIIe siècle par les moines de la Congrégation de Saint-Maur. Le sol actuel de la nef correspond à très peu près au niveau qu'il avait anciennement.

Longeant intérieurement le mur du bas côté Nord, un escalier (K') mettait en communication la basilique avec l'église souterraine par l'intermédiaire d'un palier s'étendant au-dessus de l'autel de Notre-Dame-sous-Terre (I'). Notre figure 252 donne l'état de cette descente à l'église souterraine avant restauration. Dans la nef, un autre escalier construit, celui-là, en même temps que la basilique romane, descendait parallèlement dans la petite salle des reliques (*d*) située au-dessus de l'autel de la Trinité.



Phot. G. Besnard

Fig. 258. — Galerie montant au monastère (XIe siècle)[1].

Nous avons vu comment on accédait à la nef par un degré (voir figure 256), disposé aux dépens du bas côté Sud et partant du porche où convergeaient les emmarchements de la galerie rampante et ceux du cimetière des moines. L'extérieur de l'église présentait à ce moment un état complet répondant aux dispositions préconçues pour l'adossement des bâtiments qui commençaient à s'élever au Nord alors que la basilique touchait à son achèvement[2]. Ainsi terminée, elle allait rester plus de quarante ans encore sans clocher.

1. La bande blanche sur le mur de droite indique la hauteur du plancher qui, au XIIe siècle, divisa en deux la hauteur de cette galerie pour établir une communication avec l'étage de l'infirmerie installée au-dessus de l'hôtellerie construite par Robert de Torigni.

2. C'est ainsi que le cordon mouluré filant extérieurement au-dessous des fenêtres du collatéral Nord, convenablement placé tout d'abord par rapport à la hauteur du dortoir

LES ENTRÉES DU MONASTÈRE

On cheminait du niveau des grèves à l'abbaye par des rampes plus ou moins tortueuses disposées sur les flancs Nord et Sud du rocher. Par celles du Nord qui longeaient la ville au pied du monastère on aboutissait aux galeries (7, pl. XV) supportant la terrasse du parvis occidental de l'église et servant d'abri aux abords pour les visiteurs et les mendiants. On distingue fort bien (en *m n o p*, fig. 257), autour de la porte construite sous l'administration pénitentiaire, le bouchement de

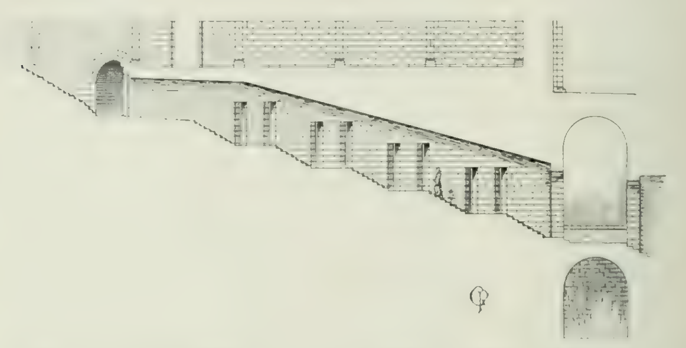


FIG. 259. — Coupe longitudinale sur la galerie méridionale montant à l'église haute, au XIe siècle.

l'arcade plein-cintre à laquelle aboutissaient les emmarchements extérieurs. Au XIe siècle la grande arcade à gauche de cette même figure était également vide : le mur qui la bouche est contemporain des constructions dont Robert de Torigni enveloppa toute cette région occidentale du monastère.

En s'engageant sous ces galeries on trouvait (en *q*) l'entrée des approvisionnements par la salle (5) aumônerie primitive désignée sous le nom de « l'Aquilon » où devait se faire aux pèlerins nécessiteux la distribution des vivres et des aumônes. En poursuivant à droite on rencontrait une série de marches[1] accédant à l'entrée proprement dite de l'abbaye (*r*).

Après l'avoir franchie on est dans la grande galerie (7, pl. XVI) dont les hauts degrés desservent, en *s*, l'église souterraine (1); en *t*, l'entrée spéciale de la sacristie des clercs (G); en *u*, la porte de l'apparte-

primitif, s'est trouvé caché derrière la surélévation du mur adossé à ce collatéral lors des modifications apportées dans la reconstruction de ce bâtiment.

1. Ces emmarchements subsistent en grande partie. Ils ont été modifiés au XIIe siècle, époque à laquelle le renforcement des substructions de la tour Sud détermina le rétrécissement du passage où Robert de Torigni reporta dès lors l'entrée abbatiale.

ment de l'abbé (11') ; et enfin, en *r*, celle du promenoir (5') des moines.

A droite de l'entrée (*r*), la galerie rampante (8) montait à l'église haute par une série d'emmarchements interrompus de paliers au droit desquels étaient percées des meurtrières aussi nécessaires à l'éclairage qu'à la défense. Voir la coupe longitudinale et la vue que nous en donnons figures 259 et 260.

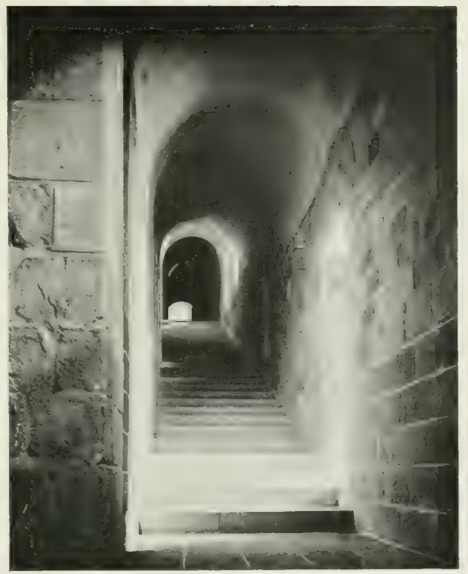


FIG. 260. — Galerie méridionale montant à l'église haute, après restauration des emmarchements selon le mode adopté au XIIe siècle sous Robert de Torigni.

Du côté Sud les rampes extérieures pratiquées sur les escarpements acheminaient vers une seconde entrée abbatiale (10) pratiquée dans le soubassement de la plate-forme du cimetière des moines (6') à laquelle on accédait par un degré gravissant le terre-plein sous le portique (L). De cette plate-forme, dont le niveau coïncidait à peu près avec le sol de la chapelle Saint-Étienne, on rejoignait, par des degrés, le palier haut de la galerie montante dont le rôle était également défensif pour le cas où l'ennemi se serait emparé de la plate-forme.

BATIMENTS CONVENTUELS

L'AUMÔNERIE. — Nous conserverons à la salle de l'Aquilon (5) sa dénomination, bien qu'elle présente le danger d'une méprise contre laquelle cependant nous avons mis en garde le lecteur. Il importe, en effet, de ne pas confondre cette salle avec la « crypte du Nord »[1] dont parle la chronique de Robert de Torigni ; cette dernière n'était autre que la chapelle dédiée à la Vierge sous le transept Nord et fut désignée au XIIIe siècle sous le nom de chapelle des Trente Cierges.

1. « In cripta aquilonali. » (Chr. de Robert de Torigni, t. I, p. 299.)

Au XI[e] siècle, la salle de l'Aquilon, par où l'on faisait pénétrer les approvisionnements du monastère, servait à la réfection des voyageurs et à la distribution des aumônes[1]. Les deux grandes arcades du Nord, aujourd'hui bouchées, s'ouvraient sur une salle (15, pl. XV), de moindres dimensions, voûtée comme elle de voûtes romaines et éclairée par une seule petite baie du côté Ouest. Le personnel du couvent y faisait le service aux visiteurs réunis dans la salle de l'Aquilon. Au Nord, une porte, à laquelle accédait un escalier mobile en bois, donnait entrée à un étroit couloir (M), pratiqué dans l'épaisseur du mur et qui faisait partie d'un réseau de dégagements constituant, en même temps qu'une communication entre les divers locaux monastiques, tout un système de défenses que nous étudierons plus loin[2]. Nul autre moyen de communication n'existait avec le monastère proprement dit que ce couloir qui, à gauche, permettait de monter au promenoir et, à droite, de se diriger vers la cuisine et ses dépendances[4]. Seule une fenêtre (*n*,

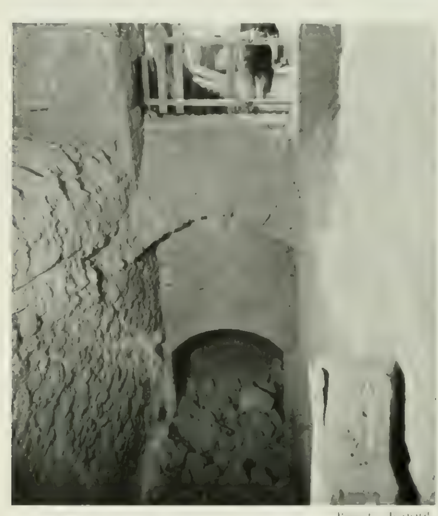


FIG. 261. — Vestiges de l'entrée abbatiale qui existait au Midi dans le soubassement occidental de l'ancien cimetière des moines (XI[e] siècle)[3].

1. « Dans les monastères peu étendus, on n'avait point de maison complète pour les pèlerins et les pauvres ; on les recevait dans une salle nommée *aumônerie*, qui était placée vers l'entrée principale, ou près de l'église, et même fréquemment dans le cimetière. Dans cette salle se faisaient les aumônes en vivres et en argent. Les auteurs parlent de salles de prêtres auprès des aumôneries, et du séjour qu'y faisaient certains écoliers.

« Le religieux *hostelier* avait la direction de la maison des hôtes, de celle des pèlerins et des pauvres ; à leur arrivée il devait leur faire laver les pieds et pourvoir à leur nourriture.

Au départ, il remettait de l'argent à ceux qui en manquaient pour continuer leur route. Dans les villes, bourgs et villages dépendants de l'abbaye, il exerçait les fonctions de voyer ». (Albert Lenoir, *Architecture monastique*, II et III[e] partie, p. 402.)

2. Nous nous trouvons ici, dès le XI[e] siècle, en présence d'un exemple très intéressant et des plus complets du système de double mur dont M. Anthyme Saint-Paul reproche à Viollet-le-Duc de n'avoir pas signalé le rôle important dans l'architecture normande des XII[e] et XIII[e] siècles. (Voir *Viollet-le-Duc, ses travaux d'art et son système archéologique*, Paris, 1881, in-8°, p. 74.)

3. Découverte au cours des fouilles de 1908.

4. Les plans de 1775, où sont figurées ces dispositions ne laissent subsister aucun doute à leur sujet. (Voir Pl. XXX.)

(Plan fig. 270), plus propre à procurer de l'air que du jour, prenait dans cette salle une très faible lumière qu'elle transmettait à l'église souterraine.

Alors que la grande œuvre de l'église s'était achevée d'après un plan dont la conception remontait à plus de soixante ans, les bâtiments adjacents avaient pris naissance sous l'empire de nouvelles méthodes constructives. Les larges doubleaux en arcs brisés soutenant le lourd blocage des voûtes de l'Aquilon diffèrent sensiblement des doubleaux au clavage grêle bordant un remplissage en menue pierraille qui, au côté Sud de la nef, caractérise les constructions élevées sous Ranulphe. Tandis que ceux-ci dérivent d'une méthode fondée sur l'inertie des blocages et la cohésion des mortiers, ceux-là accusent déjà un système de construction procédant des actions réciproques des matériaux clavés. Au lieu du plein cintre surhaussé employé dans l'abbatiale pour mettre de niveau, dans les voûtes sur plan barlong, les arcs d'ouvertures diffé-



Phot. Neurdein.

Fig. 262. — Angle Nord-Ouest de l'« Aquilon » (ancienne aumônerie).

On remarque [illegible] des murs et qui servent [illegible] au Nord [illegible] au-dessus.

rentes, on rencontre ici une application d'autant mieux justifiée de l'arc brisé, qu'il n'est pas de mesure superflue contre des poussées s'exerçant sur des murs élevés à de pareilles hauteurs. En même temps, au massif pilier carré trahissant une origine carolingienne, succède déjà la colonne monolithe d'où se dégage nettement l'expression esthétique de la fonction du support isolé. La mouluration précise son modelé, et la sculpture toujours large prend, dans le chapiteau du fût engagé de la dernière travée, un caractère de grâce et de souplesse inconnu jusqu'alors.

Pour en revenir au caractère générique de la salle dont il s'agit, nous dirons que l'Aquilon était une salle fréquentée par des personnes du dehors. Ainsi s'explique son isolement relatif qui n'excluait pourtant pas sa participation discrète au réseau des communications générales dans la mesure nécessaire à sa destination spéciale.

Le promenoir. — Il en était tout autrement des salles élevées au-dessus et dont l'affectation aux services purement monastiques nécessitait un groupement ordonné en vue des exigences de la vie en communauté. Indépendamment de la montée par le couloir (M, pl. XVI), qui n'était en quelque sorte qu'accessoire en passant par la salle de l'Aquilon, on pénétrait dans le promenoir par la porte *r* qui constituait définitivement l'accès des lieux réguliers dont le promenoir était pour ainsi dire le vestibule. Cette galerie, dont ne subsistent plus de l'époque primitive que les parties teintées en noir sur nos plans du XIe siècle, s'étend au delà du périmètre de l'Aquilon, sur le rocher qui la limite vers l'Est. Son sol était alors dallé en schiste[1] comme celui de la plupart des logis abbatiaux à cette époque. Son plafond, moins élevé que les voûtes actuelles (voir coupe, fig. 265), se composait d'un solivage de bois portant sur des poutres que soulageaient en leur milieu des poteaux montés sur des socles en pierre. De ce promenoir originel il ne nous est guère parvenu que la plus grande partie des murs, et peut-être les voûtes en berceau bandées d'un contrefort à l'autre de l'église comme dans l'aumônerie (salle de l'Aquilon). A l'extrémité orientale, un escalier de bois accédait au dortoir situé directement au-dessus. On voit encore (en *g*, pl. XVI) un *librarium* pour renfermer les



Fig. 265. — Coupe transversale sur les bâtiments conventuels du XIe siècle remaniés au XIIe.

1. Il fut plus tard carrelé en carreaux vernissés.

livres de lecture servant aux moines durant leurs heures de récréation[1]. En face, dans le mur séparant cette salle de celle contiguë au Nord, on aperçoit les traces de deux autres excavations géminées qui ont été bouchées aux fins de consolidation. Ce pouvaient être d'une part le *lavatorium* qu'alimentait alors la citerne de la nef au moyen d'une tuyauterie qui devait se prolonger jusqu'à la cuisine; et d'autre part le *concavarium*, armoire contenant les essuie-mains dont faisaient usage les religieux après leurs ablutions.

Deux salles s'ouvraient de plain-pied sur le côté Nord du promenoir : le réfectoire et la cuisine.



Fig. 264. — Chapiteau dans le promenoir (Commencement du XII[e] siècle).

Le Réfectoire. — Contigu au promenoir, le réfectoire (15) était couvert dans le sens longitudinal par une toiture à deux pentes dont la charpente était lambrissée intérieurement. Ainsi disposée, cette couverture permettait d'ouvrir des jours directs pour éclairer le promenoir au-dessus du chéneau de noue qui reposait sur la surépaisseur du mur de cette dernière salle. Une disposition identique fut usitée dans les remaniements opérés au XII[e] siècle (voir coupe, fig. 265).

La Cuisine. — La cuisine (14') était à côté et en prolongement du réfectoire. Indépendamment de la porte (z) donnant dans le promenoir, on y accédait par le couloir (M) qui la reliait à l'aumônerie pour le fonctionnement du service des approvisionnements et la distribution des vivres aux pèlerins et aux indigents.

Le Cellier[2]. — La cave (14) qui s'étendait au-dessous de la cuisine servait de cellier. On y descendait par un petit escalier de pierre dont subsistent encore quelques marches (Voir Pl. XXXV). Le mur de refends,

1. Cette excavation, dont la couverture en segment de cercle a été retouchée au XVII[e] siècle, longe depuis cette époque l'escalier pratiqué par les religieux de la Congrégation de Saint-Maur pour établir la communication entre les substructions de l'Ouest et les bâtiments de la Merveille nouvellement aménagés par eux.

2. « Dans les monastères peu importants, ils (les celliers) se réduisaient à des souterrains. » A. Lenoir, *Arch. mon.*, II[e] et III[e] part., p. 557.

d'une extrême épaisseur dans la hauteur de cette sorte de sous-sol, contient deux caveaux voûtés en prolongement l'un de l'autre et séparés entre eux par un fort mur au-dessus duquel se trouvait une trappe servant à y pénétrer. Rien ne permet de déterminer à quel usage étaient destinés ces caveaux qui, lorsque nous les avons ouverts, contenaient de la terre, des os d'animaux et quelques fragments de carrelage.



Fig. 264. — Pignon occidental du dortoir des moines restauré en 1904 (XIe et XIIe siècles).

Les Latrines. — Ce même passage desservait les latrines *w.c.* superposées en deux étages[1]. Il se branchait ensuite perpendiculairement sur une autre galerie voûtée M établissant la communication des bâtiments conventuels avec la crypte du Nord (4'), l'église haute (12") et la terrasse septentrionale (15").

Le Dortoir. — Au-dessus du promenoir s'étendait le dortoir (5")[2]. Il est peu probable qu'à l'origine, pour un si petit nombre de moines, il ait occupé toute la longueur du bâtiment. Une partie pouvait être affectée au travail des religieux et

1. « Généralement, auprès des dortoirs s'élevait une construction isolée, dans laquelle étaient placées les latrines ; un passage couvert y conduisait. Les règles voulaient que ces bâtiments fussent isolés et divisés de telle sorte que le religieux qui s'y trouvait ne pût être aperçu... Dans les monastères peu importants, les latrines s'établissaient en encorbellement sur les murailles extérieures... On lit dans les usages de Cîteaux, que les religieux, en entrant dans ces lieux, tiraient leur capuchon sur leur visage, afin de n'être pas reconnus. Les cellules où étaient les sièges n'étaient pas fermées ou ne l'étaient qu'à moitié de leur hauteur. » — A. Lenoir, *Archit. monast.*, II et IIIe part., p. 505 et 506.

2. « A coste de la nef de l'eglise vers le dit septentrion, entre le dit cloistre d'un bout

servir, par exemple, de *scriptorium*. Sa situation en bordure de la plate-forme de l'Ouest lui attribuait l'avantage d'un éclairage particulièrement favorable à cette destination. Cependant rien ne nous permet de vérifier aujourd'hui l'exactitude de cette hypothèse. L'abbé couchait alors dans le dortoir au milieu de ses religieux[1] et ne se rendait au parloir, servant aussi de prétoire, que pour les devoirs de sa charge.

En jetant les yeux sur la coupe fig. 265, on se rend compte que, à cette



Fig. 266. — Vue extérieure du dortoir des moines, raccourci en 1780, et de l'infirmerie restaurée en 1909 (XI, XII et XVIII siècles).

époque primitive, le sol du dortoir et de la salle de travail devait être à un niveau très inférieur à celui auquel il fut monté au XII siècle, par suite de l'établissement, dans le promenoir, de voûtes qui en augmentèrent la hauteur d'étage. C'est de cette façon qu'on peut expliquer comment, à l'origine, la couverture à deux pentes du dortoir laissait à découvert le cordon de pierre filant au-dessous des fenêtres du bas côté Nord de

et icelle nef, est une grande salle fort large belle et spacieuse pleine de cartes et tableaux dévots en laquelle les moines se promènent quand il fait mauvais temps. Autrefois c'estoit le dortoir des moynes. » (Dom Th. Le Roy, t. I, p. 65.)

1. « Dans les plus anciens monastères, l'abbé couchait dans le dortoir ; son lit était placé au milieu, contre le mur ; auprès de lui était un timbre ou une cloche pour éveiller les religieux. Le lit du prieur était établi de même dans une place spéciale.... En général ces dortoirs n'étaient pas plafonnés, et la charpente y était apparente. » (A. Lenoir, *Arch. monast.*, II et III part., p. 562.)

l'église. Ce ne fut que par la suite, lorsque les voûtes du promenoir eurent entraîné la surélévation du sol du dortoir et de sa couverture, que le chéneau de cette dernière vint empiéter sur la partie basse des baies de l'église. Par le même motif, on conçoit que la grande différence de niveau entre l'église et la terrasse n'ait pas permis d'établir alors, de ce côté, le portail qu'on y ouvrit plus tard. La porte a_2 donnait du dortoir sur la terrasse d'où les moines pouvaient se rendre à l'église par l'escalier à vis (F).



Phot. [illegible]

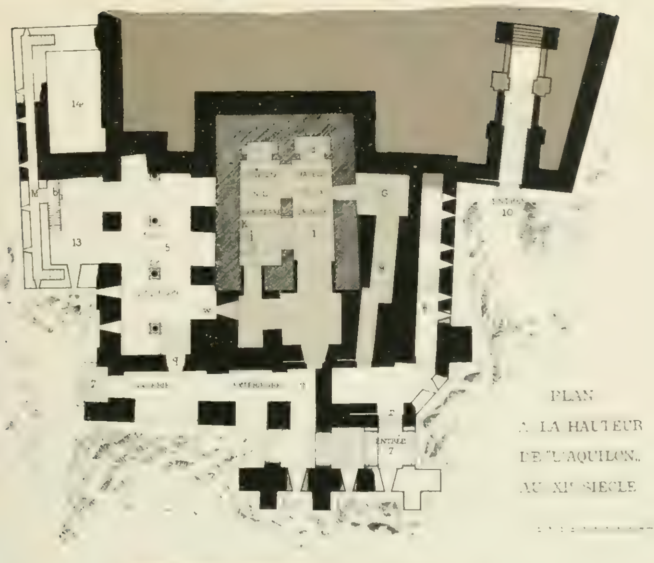
FIG. 267. — Vue des bâtiments conventuels du XIe siècle, au Nord.

De ce dortoir primitif il ne reste plus qu'une partie du mur Nord et des matériaux qui ont servi à le réédifier après son écroulement sous la chute de l'église en 1103.

L'INFIRMERIE. — A côté était l'infirmerie 14[1] dont subsistent les murs Nord et Ouest, ce dernier portant des vestiges des nombreux remaniements dont il fut l'objet à des époques successives. Les baies du Nord principalement témoignent de transformations opérées dès le XIIe siècle en vue de les agrandir. La grande infériorité du niveau de cette salle avec le sol du dortoir voisin étonnerait si l'on n'observait que ce dernier a été considérablement surélevé lors de la construction des voûtes du promenoir situé immédiatement au-dessous.

1. La règle de Saint Benoît prescrivait l'établissement d'une salle à part pour les malades « sit cella super se deputata ». — Dom Calmet, c. 35, p. 558.

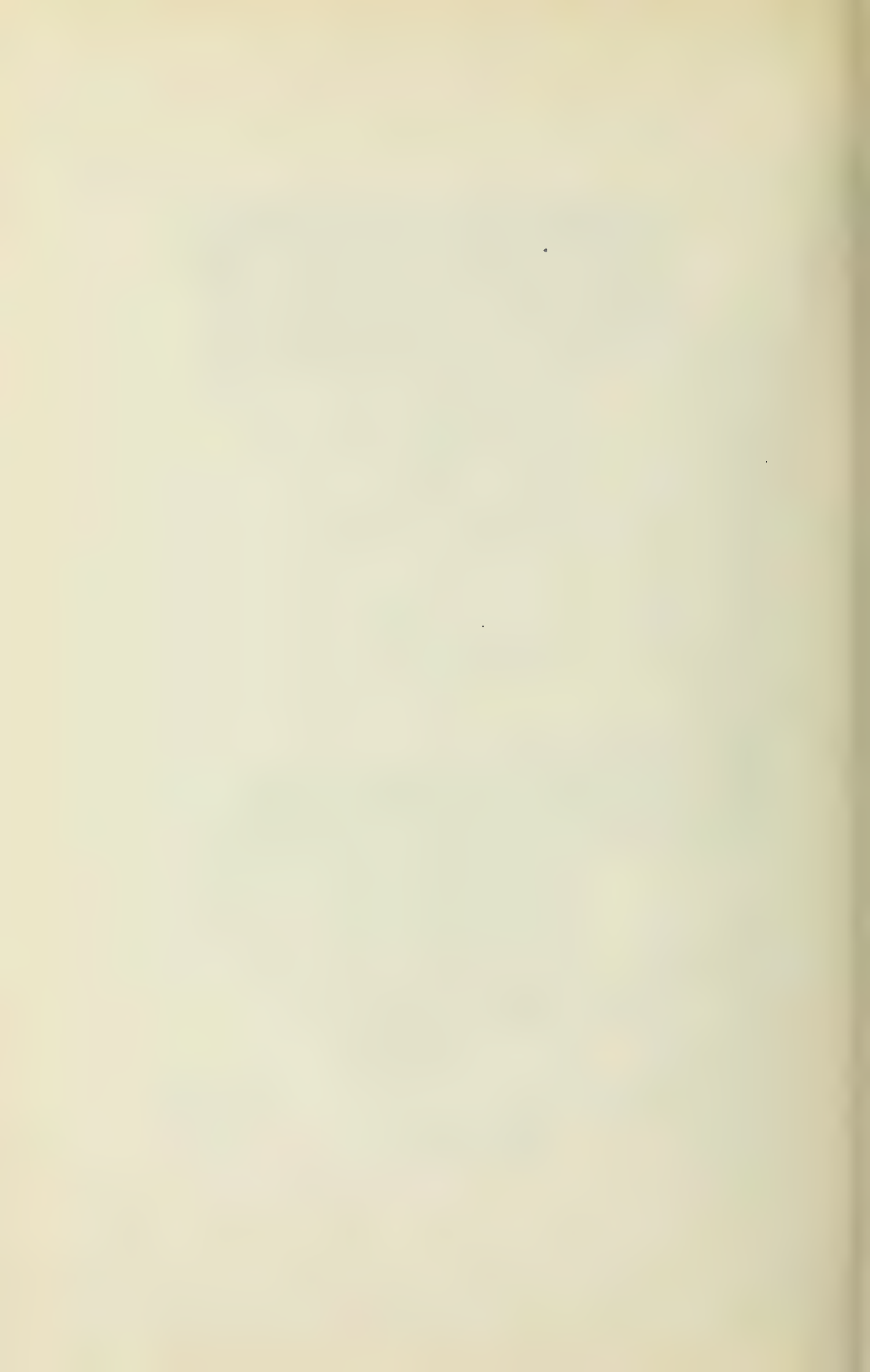
Pour la lecture des plans, voir la note explicative à la Table des Planches hors texte.

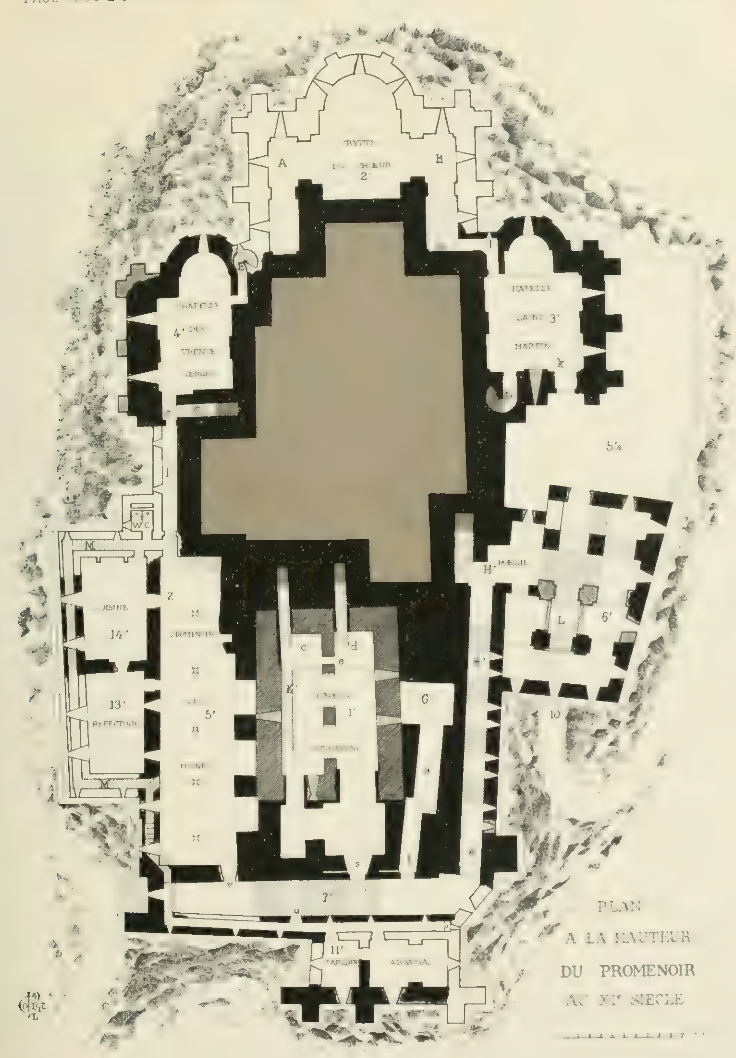


PLAN
A LA HAUTEUR
DE L'AQUILON
AU XIe SIECLE



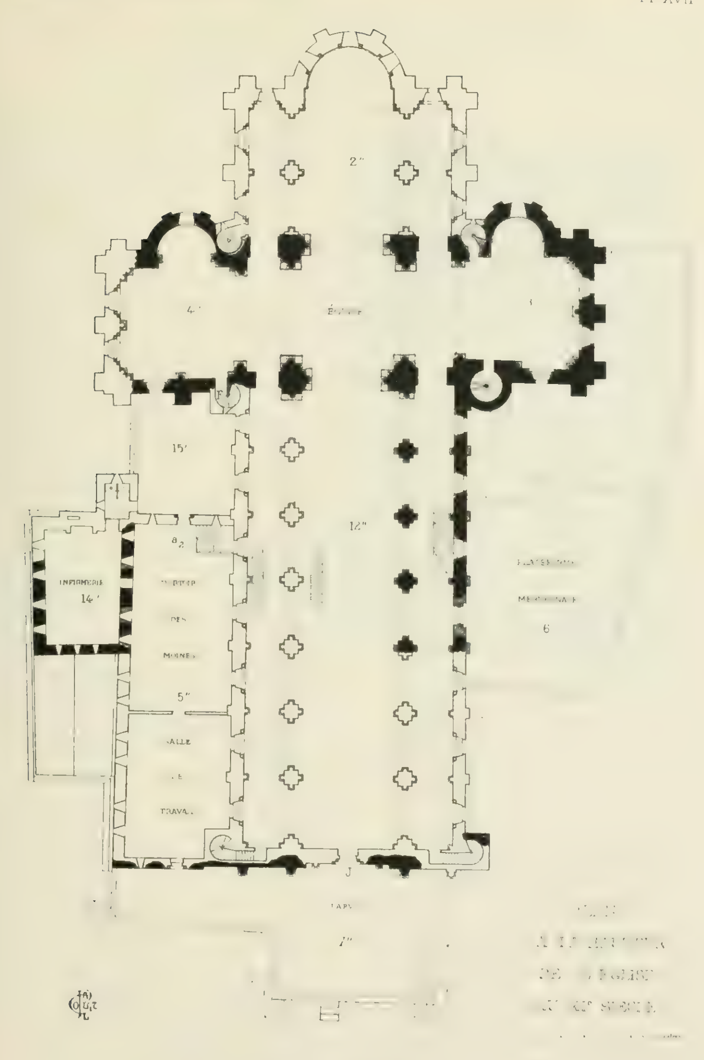
PLAN
A LA HAUTEUR
DE L'ENTRÉE
AU XIe SIECLE





PLAN
A LA HAUTEUR
DU PROMENOIR
AU XIe SIECLE





LIBRAIRIE ARMAND COLIN



Le Parloir abbatial (Officialité[1]). — Après s'être engagé sous la haute et longue voûte précédant l'église souterraine et avoir gravi les emmarchements de cette galerie, on trouvait une porte (*u*). En la franchissant, on entrait dans le couloir (M) conduisant à gauche au parloir abbatial[2] (H') servant aussi de prétoire. L'abbé recevait là les visiteurs, les pèlerins, et à certains jours rendait la justice.



Phot. Ch. Besnard

Fig. 268. — Couloir dans l'épaisseur des murs des bâtiments du XIe siècle.

DÉFENSES

Dès le XIe siècle, la forteresse du Mont-Saint-Michel présentait de sérieuses dispositions défensives. On se rappelle le siège qu'y soutint, en 1091, Henri dit Beau-Clerc, contre ses frères coalisés, Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, et Robert Courte-Heuse, duc de Normandie. Henri ne se rendit que contraint par la famine. La situation de l'abbaye et de la ville au sommet du monticule granitique, dont l'accès était rude et la base entourée de sables que la mer submergeait alors deux fois par jour[3], fut probablement le principal auxiliaire de l'assiégé. Les palissades de la ville, reliées à l'enceinte du monastère, composaient une défense extérieure

1. « Les religieux possédant les droits de haute, moyenne et basse justice, en qualité de seigneurs, ou par des privilèges que leur octroyaient les rois, un tribunal était établi dans les grands monastères, et, lorsqu'ils étaient voisins ou habitants d'une ville justiciable de l'abbé comme Saint-Denis, par exemple, l'administration de la justice se faisait dans un châtelet contenant des salles d'audience, des greffes et prisons appartenant à l'abbaye et situés dans l'enceinte de la cité.

« Construit, en général dans les monastères, le tribunal était placé à peu de distance de la porte principale, quelquefois au-dessus d'elle, ou bien à l'entrée de l'église.... Cette position des tribunaux auprès de l'entrée des monastères s'explique par la nécessité d'introduire dans l'enceinte des personnes étrangères, bailli de justice, avocats, procureurs, accusés et témoins. » (A. Lenoir, *Arch. mon.*, II et III part., p. 429 et 430.)

2. Cette partie des couloirs de dégagement s'étendant à l'Ouest a été bouchée au XIIe siècle lorsque Robert de Torigni refit entièrement la voûte de la grande galerie (ou promenoir) qui tenait lieu en quelque sorte de vestibule au monastère.

3. « ... Monasterium.... miraculose, ut pie creditur, edificatum in loco circa quem mare fluit et refluit bis in die naturali.... » (Denifle, *La Désolation des monastères de France*, II, p. 751-752.)

tenant sa principale solidité de sa situation au sommet du rocher à pic. Il suffisait d'être en mesure de résister pendant quelques heures en retardant l'ennemi dans un combat sur les grèves. L'arrivée du flot faisait le reste.

Cependant, pour parer à toute éventualité, il fallait prévoir la nécessité de se défendre pied à pied aux abords et à l'intérieur même du monastère.



Fig. 269. — Coupe transversale sur Notre-Dame-sous-Terre indiquant les travaux confortatifs exécutés sous Roger Ier et la position des murs et piles de l'église romane sur les voûtes des substructions occidentales.

Sous ce rapport, l'abbaye du Mont-Saint-Michel offre, dès le XIe siècle, un curieux spécimen d'un système de défense du plus haut intérêt.

Le côté oriental de l'enceinte abbatiale, formé des soubassements de l'église sur la crête des escarpements, présentait une situation inexpugnable. Dans les parties où l'élévation au-dessus du rocher ne protégeait pas contre l'escalade, les fenêtres étaient de dimensions assez étroites pour qu'aucun homme ne pût en franchir l'ouverture. Les plates-formes du Nord, de l'Ouest et principalement celle du Midi constituaient de véritables donjons dominant formidablement le rocher dans les directions où les chemins d'accès le rendaient abordable. D'autre part, pour mettre à profit le développement périphérique des murailles, les constructeurs de l'abbaye du XIe siècle eurent recours à une disposition des plus ingénieuses.

Nous avons montré le rôle défensif de la galerie montante 8' dont les archères menaçaient le flanc d'un ennemi cherchant à s'emparer de l'entrée pratiquée à l'Ouest du cimetière des moines. L'enceinte de ce cime-

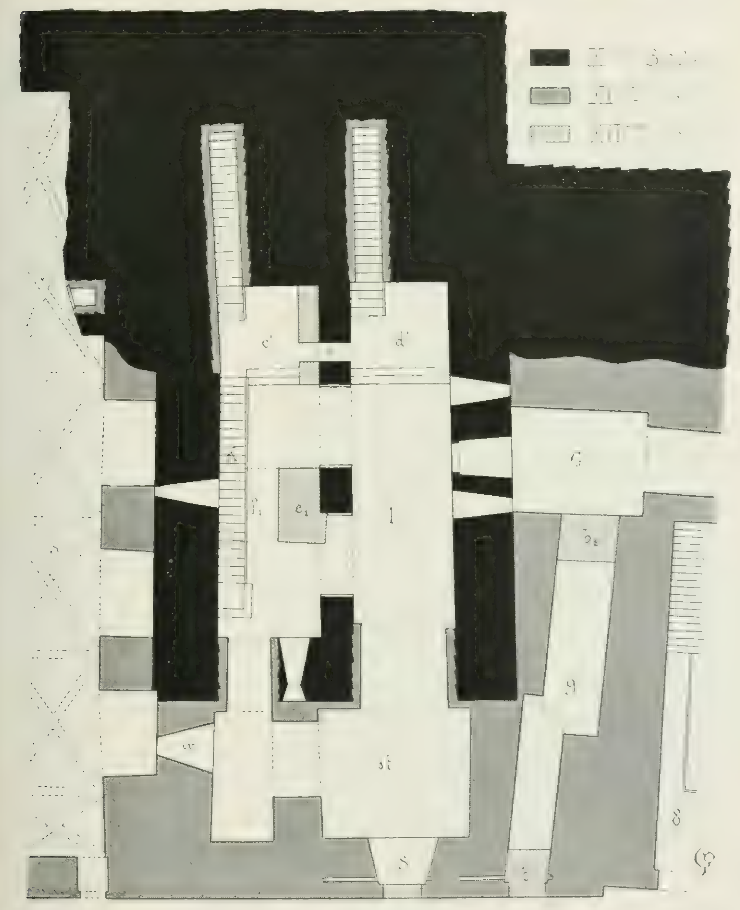


Fig. 270. — Plan de l'église carolingienne Notre-Dame-sous-Terre indiquant les additions, transformations et travaux confortatifs exécutés aux XIe et XIIe siècles.

tière formait elle-même un saillant favorable au flanquement de la muraille et de cette galerie montante ; au Midi la défense y occupait une situation inexpugnable d'où elle pouvait battre de ses projectiles les rampes servant à gravir de ce côté les escarpements.

Au Nord où la fréquentation de l'Aquilon par des personnes étrangères à l'abbaye exposait cette salle au danger d'une surprise, sa communication avec les autres salles du monastère était limitée à une étroite ouverture (b) servant d'issue à un couloir où deux hommes pouvaient à peine se rencontrer. Cette porte était d'ailleurs élevée au-dessus du sol d'une hauteur telle qu'on n'en pouvait franchir le seuil que par un escalier mobile qu'on retirait à la première alerte. Si elle était menacée, les défenseurs pouvaient s'y porter en hâte de deux directions différentes. Fût-elle prise, que l'offensive ne pouvait s'y exercer que sur un espace extrêmement restreint, le déchet de la lutte restant en outre à l'avantage du défenseur. Les montées et les descentes, les coudes et contre-coudes motivés par les nécessités des distributions auxquelles ces dégagements devaient satisfaire, praticables pour les gens de la maison qui les parcouraient journellement, ne l'étaient que malaisément pour qui n'y était pas habitué.



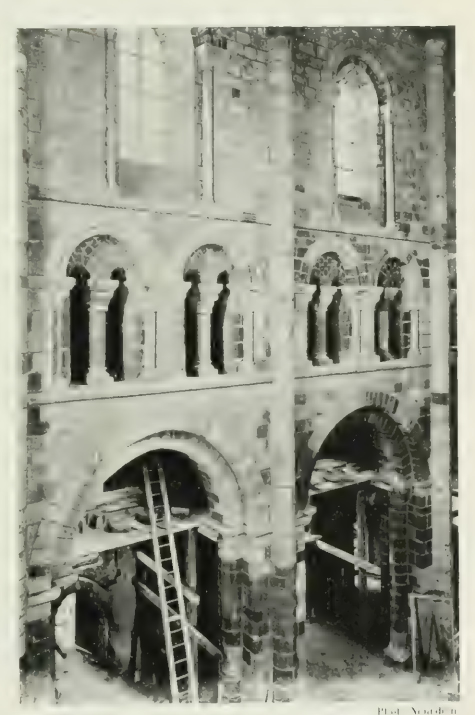
FIG. 271. — Travée de la nef, coté Sud (XIe siècle).

Dans le cas où l'ennemi réussissait à s'emparer de l'entrée principale (e), il rencontrait dans la grande galerie les portes de l'église souterraine (t et s), barrées de fortes pièces de bois. Plus loin, si ses efforts contre la porte du promenoir (r) lui livraient cette clef des logis abbatiaux, les mêmes difficultés entravaient sa marche vers les autres salles du monastère. On voit l'ingéniosité de ce système qui rendait pour ainsi dire prisonnier l'assaillant victorieux et qui favorisait la soudaineté d'une prise à revers par les défenseurs.

LA VILLE

Du Nord, où se trouvait sa principale agglomération au xe siècle, la ville s'avançait vers l'Est, profitant des escarpements au sommet desquels sa population jouissait des avantages d'une situation inexpugnable.

Il existait toutefois sur le flanc Sud-Est de la montagne un monastère dont un grand nombre d'auteurs vont jusqu'à rattacher les origines aux souvenirs des premiers ermites de la forêt de Scissy, et que Guillaume de Saint-Pair mentionne sous le nom de « Mostier de Seint-Perron ». Il avait pour église un petit édifice dont l'église paroissiale actuelle résume les remaniements opérés aux XIIIe, XVe et XVIe siècles. Les termes[1] dans lesquels ce monastère est désigné dans l'acte de donation du duc Richard II et de Hildebert II ne laissent aucun doute sur son édification antérieurement à l'abbatiale romane. Ils sont confirmés par l'expression suivante d'une charte que le Père Du Moustier avait eue sous les yeux en visitant le Mont[2] : « Ricardus dedit monasterium s. Petri ».



Phot. Neurdein.

Fig. 272. — Travée de la nef, côté Nord. Reconstruction du XIIe siècle.

1. « Hildebertus abbas dedit S. Petri monasterium in latere Montis » (*Gallia Christiana*, t. XI, col. 504.)

2. « Dum Montem piè perlustrarem » ; ce qui prouve en outre que l'auteur de la *Neustria pia* était allé au Mont-Saint-Michel.

Dans ce XIe siècle l'église Saint-Pierre était un petit vaisseau à deux nefs séparées par une rangée d'arcades qui, comme les murs latéraux, buttaient à l'Ouest contre le rocher. Il est intéressant de retrouver à cette époque dans cet édifice une disposition rappelant celle qu'affectait la



FIG. 275. — Bas côté Sud (XIe siècle). Vue prise du transept Sud en 1909.

célèbre collégiale carolingienne située plus haut sur la croupe occidentale de la montagne. Une étude curieuse serait à faire sur cette disposition d'ecclésiole à deux nefs séparées par une arcature médiane. Cette réminiscence ne saurait être la conséquence d'une pure fantaisie. On est fondé à l'attribuer soit à une pensée mystique, soit à une raison d'ordre

constructif. Et l'on se demande si cette arcature aurait répondu à la nécessité de contrebuter quelque massif de roches branlantes ou à l'intention d'imiter l'édifice auquel la prédilection de l'archange attribuait tous les mérites.

Il subsiste encore de cette église primitive de l'antique « Mostier de



Fig. 274. — Bas-côté Nord, xiie siècle. Vue prise du transept Nord en 1909.

Seint-Perron » les piliers jusqu'à la hauteur de la première moulure d'imposte marquant aujourd'hui la hauteur au-dessus de laquelle ils ont été surélevés, et la presque totalité des voussoirs composant l'arcade Ouest formée de petits matériaux visiblement réemployés au xve siècle. Le second arc, au contraire, a été entièrement refait à cette dernière époque avec des matériaux neufs.

II

L'ABBAYE ROMANE AU XIIe SIÈCLE

L'ÉGLISE

Les murs et les arcatures de la nef construite par l'abbé Ranulphe, se composaient de parements et d'arêtes en pierre de taille de très petit appareil mal liaisonnés, avec des remplissages de menue moellonaille dont les mortiers manquaient de dureté. D'autre part, la voûte de la petite église carolingienne ne supportait que péniblement le poids des deux lourds piliers de la nef dont on l'avait imprudemment chargée. La déformation de cette voûte sous cet excès de charge ne tarda pas à provoquer, dans les maçonneries de l'église haute, des désordres qui s'aggravèrent sans cesse. A des crevasses d'abord peu inquiétantes succédèrent des dislocations partielles qui, sous l'action persistante de la cause initiale, déterminèrent la chute soudaine du côté Nord de la nef, dix-huit années seulement après son achèvement. La nuit du samedi saint de l'année 1103, ce côté de la nef s'effondra en écrasant sous ses décombres « presque la moitié du dortoir contigu au collatéral[1] ». Des mouvements ne tardèrent pas également à se manifester au Midi où se produisirent des fléchissements d'arcs-doubleaux et des hors-d'aplomb de murs et de piles auxquels il fallut remédier au XIIIe siècle par l'application d'un arc-boutant contre la quatrième travée Sud de la nef (voir fig. 319), puis plus tard par la construction de volumineux contreforts contre le collatéral, et enfin, de nos jours, par un procédé de consolidation que nous exposerons plus loin en parlant des restaurations.

Le premier soin du praticien chargé par l'abbé Roger Ier de procéder à la réédification immédiate de l'édifice écroulé fut (voir plan fig. 270) de renforcer les substructions à l'aide de piles (e et e_1) etrésillonnées de doubleaux (c' et f_1) et constituant une base robuste immédiatement au-dessous des piliers de la nef à reconstruire. Puis, en observateur attentif et pru-

1. Dom Th. Le Roy (t. I, p. 157) parle comme suit des conséquences de cette catastrophe dont il s'imaginait reconnaître les effets dans la charpente recouvrant la salle de Souvré : « .... la nef de cette église... en tombant mit presque à bas la moytié du dortoir, ce qui est tout facile à veoir encore à présent dans la grande salle allant sur le plomb du four, laquelle en ce temps-là servoit de dortoir aux moynes de ce monastère, pour ce que l'endroit qui a esté refaict par le milieu n'a pas esté disposé dans la charpente comme il est aux deux bouts ». L'erreur de cet auteur est manifeste : car la charpente reparée après l'écroulement fut consumée ensuite par l'incendie de 1158 et refaite d'un bout à l'autre à une hauteur différente de la première.

dent, il n'eut garde de reproduire des dispositions constructives que l'expérience avait condamnées. Il abandonna d'abord, pour les éléments primordiaux de la structure, et notamment les arcs, le système des parements de pierre taillée combinés avec la maçonnerie de blocage ; et il les appareilla entièrement en pierres de taille massives s'entrecoupant profondément en vue d'un liaisonnement parfait. Attribuant en outre à l'insuffisance de l'épaisseur que laissait au mur de la nef le parti adopté dans l'ordonnance des travées subsistantes et comportant une succession d'arcs encadrant chaque travée, il abandonna cette disposition et fit profiter le mur de toute l'épaisseur des piliers dont il augmenta en même temps la section. Nos figures 271, 272, 275 et 276 facilitent la comparaison de ces deux dispositifs différents. Si le premier donne une solution plus élégante, plus affinée du problème de structure, le second répond à une préoccupation naturelle chez un constructeur qui avait à compter



Fig. 275. — Arc-doubleau de la nef, côté Sud, de forme plein-cintre (XIe siècle).

avec des conditions particulières d'exécution et avec une expérience dont le résultat décevant avait éveillé sa circonspection. Notons aussi que cette reconstruction fait emploi de la nouvelle forme constructive à laquelle les maîtres d'œuvre avaient récemment reconnu l'avantage de réduire la poussée des arcs. Les doubleaux de ce côté de la nef présentent à leur sommet une imperceptible brisure que ceux du bas côté accentuent manifestement, profitant ainsi plus amplement du bénéfice de l'atténuation de la poussée là où ses effets s'exerçaient le plus activement. Nos figures 275 et 274 permettent la comparaison entre les deux bas côtés : elles montrent les déformations du bas côté Sud qui a conservé ses arcs en plein

centre du XIe siècle, tandis que le bas côté Nord, reconstruit au XIIe, a gardé son aplomb et la forme de ses arcs ogivaux. Enfin le nouveau constructeur n'eut garde de refaire sur ce bas côté la couverture en terrasse qui, par l'humidité qu'elle avait entretenue sur les voûtes, avait contribué à leur effondrement. Il établit une couverture en appentis dont le pied prit naissance sur une surélévation du mur du collatéral, favorable à la stabilité des voûtes et les garantissant désormais contre l'action destructive des eaux pluviales. Cette toiture eut en outre pour conséquence d'abriter les baies du triforium du côté Nord où la tristesse de la lumière par elles transmise ne compensait pas le défaut d'herméticité de vitraux enchâssés dans des formes impropres à les recevoir.



Phot. Ch. Besnard.

Fig. 276. — Arc-doubleau de la nef, côté Nord, reconstruit au XIIe siècle.

Par la même occasion, on se mit en devoir de refaire presque entièrement les voûtes de l'église carolingienne, gravement endommagées elles-mêmes par l'écroulement qu'elles avaient déterminé ; on en conserva néanmoins les naissances sur lesquels on vint asseoir celles des nouvelles voûtes.

Le côté Nord de la nef et les parties du dortoir qu'il avait entraînées dans sa chute étaient relevés de leurs ruines quand un nouveau désastre vint anéantir le fruit de ces travaux : le 25 avril 1112 la foudre tombait sur l'abbaye. Elle incendia les charpentes et « réduisit en cendres l'église et les lieux réguliers, laissant les voûtes, piliers et murailles à découvert ».

Les soubassements au Nord furent particulièrement éprouvés : la chapelle souterraine de la crypte du Nord est signalée dans les chroniques comme ayant beaucoup souffert. Il est pourtant présumable qu'il ne s'agit que du mobilier et des lambrissages de cette chapelle : car, voûtée en pierre, elle ne procurait qu'un médiocre aliment à l'incendie. Si ce lieu

a été cité de préférence à d'autres, c'est surtout à cause de la préservation miraculeuse de l'image de la Vierge dont les chroniqueurs bénédictins tinrent à perpétuer le souvenir.

BÂTIMENTS CONVENTUELS SOUS ROGER II

Le couvent était riche et son abbé bien en cour auprès du roi-duc. Intelligent et actif, Roger II profita de la circonstance pour modifier et augmenter notablement les constructions abbatiales. Il remania les bâtiments du Nord et leur annexa des constructions considérables composant avec eux un ensemble d'édifices où se trouvaient le dortoir, l'infirmerie, le réfectoire et, au rez-de-chaussée, « les écuries voûtées » dont parlent les annalistes. L'analogie de la destination de ces bâtiments monastiques avec ceux de *la Merveille* fut cause de la méprise des auteurs qui attribuèrent la construction de cette dernière à Roger II. La vérité est qu'il ne subsiste plus, des bâtiments élevés par cet abbé, que leurs fondations que nous avons découvertes en pratiquant des fouilles en 1908. On en voit l'implantation (en *ab*) sur notre plan (fig. 505). Ces bâtiments communiquaient à leur extrémité occidentale avec ceux du XIe siècle. On y accédait aussi, du côté du transept Nord de l'église, par une porte (*n*) située près du porche de la crypte de ce transept, et qui se trouva bouchée, au XIIIe siècle, par le mur de la salle des Chevaliers. Une autre issue, pratiquée immédiatement au-dessus, était desservie par un pont jeté au droit du portail Nord de l'église sur deux arcades (c_1 et d_1) dont l'une (c_1) subsiste intacte et l'autre remaniée avec ses propres voussoirs lors de la modification qu'on fit subir au XIIIe siècle à l'entrée de la chapelle des Trente Cierges. L'espace compris entre ces



Phot. Ch. Besnard.

FIG. 277.
Arcade de l'ancienne communication entre l'église et les bâtiments conventuels de Roger II.

nouveaux bâtiments et le bas côté Nord de l'église fut couvert par une toiture qui vint boucher deux des fenêtres de ce bas côté sur lequel on remarque encore des solins en pierre, manifestement rapportés après coup (voir fig. 278). Sur le sol de ce passage (en d_1, pl. XX) nous avons retrouvé des traces des peintures figurant un appareil simulé en filets rouges.

Indépendamment de ces nouvelles constructions, Roger II effectuait des réparations qui devaient remédier aux ravages du dernier incendie. La fréquence des sinistres que l'abbaye avait déjà eu à déplorer l'engagea à remplacer le bois par la pierre quand l'épaisseur des murs ou l'application de contreforts lui permettait l'usage des voûtes. Il profita donc de cette occasion pour voûter en pierre le promenoir qui, auparavant, était couvert d'un plancher de bois. Mais s'il est établi historiquement, par les textes, que le promenoir fut voûté sous Roger II, c'est-à-dire de 1106 à 1122, il n'en faut pas conclure que les voûtes actuelles remontent à cette époque. Leur disposition nettement ogivale n'autorise guère à supposer que ces dernières aient été construites dès les premières années du XIIe siècle, dans une région où n'était pas encore répandue l'influence de l'école de l'Ile-de-France, berceau de l'architecture ogivale. Elles sont donc postérieures à l'incendie qui, en 1158, ruina en partie les bâtiments conventuels, laissant à Bernard du Bec l'occasion de reconstituer ce que ce nouveau désastre avait fait disparaître. Les voûtes faites sous Roger II présentaient le mode de structure de celles de l'Aquilon, c'est-à-dire que, suivant encore la vieille méthode dérivée du système



FIG. 278. — Vestiges de la toiture d'une salle établissant une communication à couvert entre l'église et les bâtiments de Roger II, au Nord.

romain, elles se composaient d'un lourd blocage en forme d'arêtes reposant sur des doubleaux appareillés en pierre et sur des retraites composant dans les murs de véritables formerets. Néanmoins nous penchons à croire que les colonnes et leurs chapiteaux, dont la sculpture a un caractère primitif des plus prononcés, remontent à Roger II (fig. 264). Les tailloirs de ces chapiteaux ont visiblement été retaillés dans le profil en quart de rond qu'ils épousaient semblablement à la moulure de toutes les retombées des voûtes de Roger II, encore subsistantes aujourd'hui dans les murs. Cette retaille, d'un profil délicat, est contemporaine de la réfection des voûtes d'après le système ogival, opérée à la fin de la prélature de Bernard du Bec, c'est-à-dire vers 1150. L'enfoncement, apparemment maladroit, du faisceau des nervures à leur naissance dans les murs (voir fig. 279), corrobore cette assertion en expliquant cette singularité par la pénétration de ces naissances dans les cavités laissées par l'encastrement des doubleaux des voûtes précédentes.



FIG. 279. — Promenoir des moines. Vue vers l'Ouest montrant la retombée des voûtes du XII[e] siècle dans les excavations où étaient précédemment encastrés dans le mur les arcs-doubleaux des voûtes du XI[e] siècle.

Ce qui reste du dortoir[1] nous transmet d'évidents témoignages de l'incendie. Quelques pierres sont rouges et se désagrègent à la seule pression du doigt. Des moulures sont rongées, épaufrées ou éclatées; et l'arc pleincintre de la grande fenêtre du pignon occidental présente une déformation consécutive à l'introduction, dans sa reprise, de claveaux extraits des décombres pour remplacer ceux qui avaient été calcinés (Voir fig. 265).

Le remplacement du plancher de bois du promenoir par des voûtes en pierre avait eu pour conséquence de surélever la hauteur d'étage. Il en résulta une surélévation du sol du dortoir qui entraîna celle du comble du dortoir. Le pignon fut repris en grande partie jusqu'au niveau de

1. La règle exigeait en principe que les trois catégories de profès, de novices et d'enfants eussent leurs dortoirs particuliers. Chacun y avait son lit séparé par des toiles ou des planches; un religieux veillait sur la conduite des autres et une chandelle devait éclairer le dortoir toute la nuit.

l'appui de la grande fenêtre; là, on remarque une rangée de morceaux de schiste qui durent servir d'arase ou de couverture provisoire du mur en attendant sa réfection dans l'exécution de laquelle on introduisit ensuite, comme moellons, quantité de morceaux de la vieille pierre brulée.

Parmi les travaux attribués à Bernard du Bec, se trouve la réédification de la partie de la nef écroulée sous Roger Iᵉʳ. Il nous semble peu admissible que l'activité de Roger II en matière de constructions ne se soit pas exercée sur cette réédification si indispensable et si urgente; et nous estimons que les auteurs qui font de Bernard l'auteur de cette réédification, confondent avec les réparations et les transformations auxquelles cet abbé fit procéder, après le violent incendie de 1138, dans les bâtiments conventuels sis au Nord de l'église, travaux parmi lesquels se trouve, comme nous venons de le dire, la réfection des voûtes du promenoir que nous voyons aujourd'hui.

La gravité exceptionnelle de ce sinistre eut pour conséquence l'écroulement complet du corps de bâtiment adossé à l'Aumônerie (l'Aquilon) et au promenoir des moines. Les désordres furent particulièrement sérieux dans les murs affaiblis par le vide du passage formant chemin de ronde autour de ces bâtiments. Dans la hauteur du promenoir, ils se manifestèrent par un déversement considérable auquel on remédia par un procédé qui devint, par la suite, un système de construction entre les mains des architectes de l'abbaye du XIIᵉ siècle. Dans la circonstance, il s'agissait d'empêcher la chute du mur du promenoir qui, sous l'action de la poussée des voûtes non contrebutée aux points des résultantes, manifestait un déversement d'autant plus dangereux qu'il s'exerçait sur un mur extérieur n'ayant que 25 centimètres d'épaisseur[1] (Voir coupe, fig. 265). Allait-on, pour opérer cette consolidation, monter de fond un contrefort? Ce procédé dispendieux eût été, en outre, d'une réalisation lente, alors qu'il y avait urgence à agir. On eut recours à un autre. On jeta, de l'un à l'autre des contreforts existants, un arc (g_1, pl. XIX) qui doubla l'épaisseur du mur menacé et opposa au bouclement qu'il présentait un raidissement d'autant plus puissant que cet arc fut plus surchargé (Voir fig. 267). Nous verrons plus tard cette méthode ingénieuse transformée en système de construction par les architectes du XIIIᵉ siècle, quand ils eurent à élever des bâtiments à une grande hauteur sur le rocher à pic.

1. Ce déversement était de 0ᵐ,15 sur 1ᵐ,80 de la hauteur de ce passage lorsque nous avons fait la fouille pour y pénétrer. Depuis lors un crédit nous ayant été alloué pour la consolidation de ces bâtiments du Nord, nous avons entrepris une reprise qui est en cours d'exécution au moment où nous écrivons ces lignes. Grâce à ces travaux nous pourrons opérer les débouchements qui permettront de circuler dans les couloirs voûtés existant encore, spécimens intéressants du mode de défense dont nous avons signalé l'existence au Mont-Saint-Michel à propos du système de fortification du monastère au XIᵉ siècle.



Phot. Ch. Besnard

FIG. 280. — ANCIEN PROMENOIR DES MOINES (XIe ET XIIe SIÈCLES).

Tour centrale de l'église. — En 1136, Bernard élevait sur les quatre gros piliers de la croisée des transepts, à l'usage de clocher, une « belle, haute et forte tour »[1] touchant laquelle il ne nous est malheureusement parvenu aucune indication. Mais la voûte établie par cet abbé sous ce clocher et dont la voûte actuelle est la reproduction[2], présentait le même mode de structure ogivale que celles du promenoir des moines : elle nous fournit une nouvelle preuve à l'appui de notre thèse sur l'attribution de ces dernières à la fin de la prélature de Bernard du Bec (1149).

Vitraux. — Des fragments des vitraux dont l'abbé Bernard décora les fenêtres de l'église ont été trouvés dans les fouilles pratiquées en 1875[3].

CONSTRUCTIONS DE ROBERT DE TORIGNI

La célébrité croissante de l'abbaye, qui attirait vers elle une foule toujours plus grande de visiteurs, et le nombre des religieux que Robert de Torigni venait de porter à soixante, avaient rendu nécessaires un remaniement partiel et des agrandissements importants.

L'Aquilon et son annexe n'avaient plus l'étendue suffisante pour répondre commodément aux nécessités de leur double destination comme accès du service d'alimentation du monastère et comme salles de réfection des pèlerins. Il était devenu indispensable que des locaux spécialement aménagés permissent d'offrir à ces derniers une hospitalité décente, sans qu'aucune promiscuité vînt troubler l'ordre dans la vie monastique. Tel fut le motif qui détermina Robert de Torigni à entreprendre les importantes constructions dont il dota l'abbaye et qu'il termina par un ouvrage qui lui semblait devoir être le couronnement des travaux de ses prédécesseurs, c'est-à-dire les deux grandes tours et le porche dont il précéda le pignon occidental de l'église[4].

La fatalité qui, de tout temps, s'acharna contre le Mont-Saint-Michel, ne permit qu'à une petite et peu attrayante partie de ces édifices de parvenir jusqu'à nous. Quand nous disons la fatalité, mieux vaudrait dire, dans l'espèce, l'imprudence ou l'inexpérience : car la plupart des catastrophes

1. Dom Th. Le Roy, t. I, p. 150 ; *Neustria pia*, p. 387.

2. Sauf en ce qui concerne l'ouverture pour le passage des cloches qui n'existait pas avant la restauration.

3. Ed. Corroyer, *Descript. de l'Abb. du Mont Saint-Michel*, p. 156, fig. 48 à 52.

4. « Il eut soin que toute l'église et tous les bastiments du monastère fussent toujours en bon ordre ; qu'il n'y manquast aucune chose ès couvertures, vitres, murailles, voûtes, planchers, pavez et autres choses. Il fit construire les bastiments qui sont dessus et dessous la chapelle Saint-Estienne qui est joignante la chapelle Notre-Dame-sous-Terre du costé du midy ; qui sont dessus et dessous les infirmeries d'à present ; qui sont dessous le plomb du fond avec la tour de l'horloge qui s'y voit, et à costé une autre pareille qui est tombée il y a longtemps. » Dom J. Huynes, *Hist. gén.*, t. I, chap. XIII, p. 175.

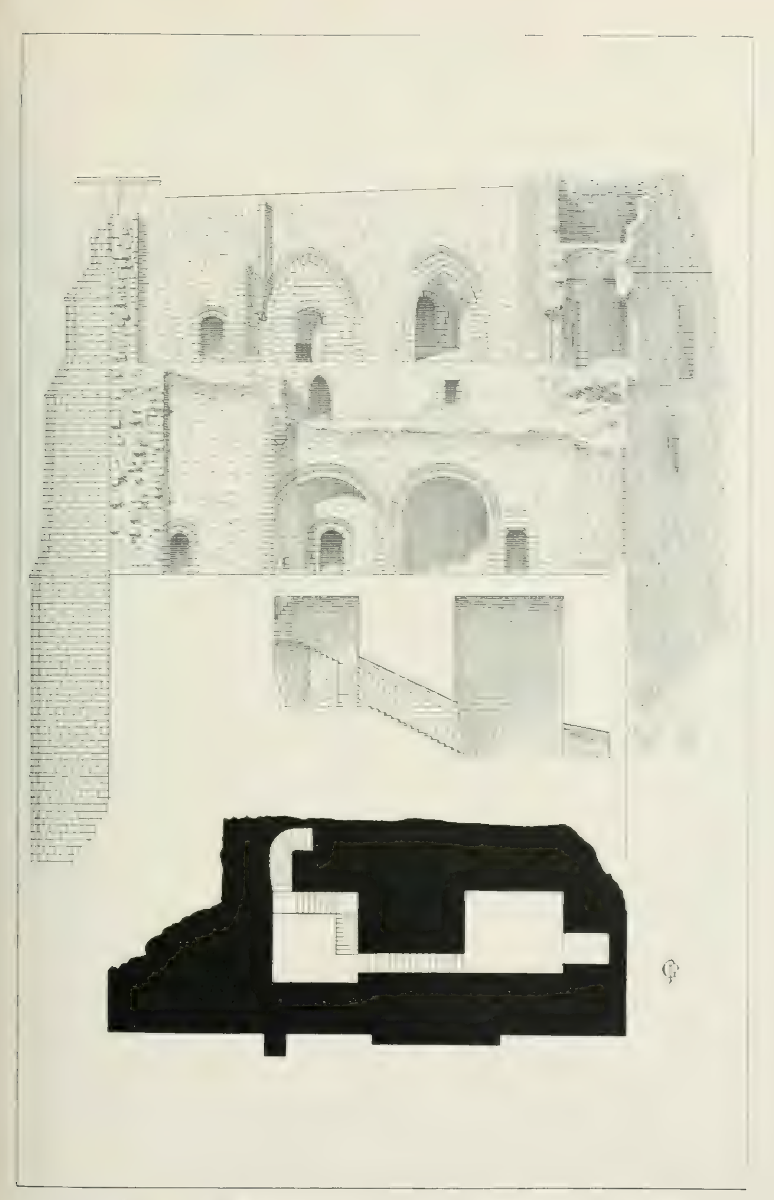


Fig. 281. — Plan du rez-de-chaussée et élévation des ruines de l'hôtellerie.
État en 1909, abstraction faite des contreforts établis en 1875.

qui anéantirent ceux des bâtiments de Robert dont il ne reste plus que des ruines ou un souvenir historique, n'eurent d'autre cause que l'imprévoyance ou l'impéritie de leur constructeur. On s'étonne qu'un homme de cette haute valeur, vivant à une époque où les procédés constructifs avaient déjà réalisé des perfectionnements considérables, n'ait pas su les mettre à profit pour éviter de pareils mécomptes. En effet, en dehors des immenses murailles de l'Ouest dont une partie, de solidité précaire, dut être, à diverses époques, l'objet de reprises et de mesures confortatives d'une extrême puissance, il ne subsiste de l'œuvre considérable de Robert de Torigni que des tronçons témoignant de l'indigence de ses conceptions architecturales. Il semblerait que l'architecte, probablement un moine, auquel il confia la direction de ces travaux, fut un praticien assez arriéré pour ignorer les progrès réalisés, dès cette époque, dans les procédés de construction. Alors que le système des arêtiers ogivaux, déjà pratiqué couramment, lui procurait le moyen d'équilibrer des voûtes légères, il s'en tint à l'emploi de la lourde voûte en berceau exerçant une poussée uniforme sur des murs d'une épaisseur impuissante à assurer leur stabilité à d'aussi formidables hauteurs. Quand on étudie ces voûtes ou leurs ruines, et qu'on considère leurs fonctions dans la structure; quand, d'autre part, on songe que l'une d'elles recevait, sur son blocage de moellonnaille informe, l'énorme poids des murs latéraux de deux gros clochers, on est stupéfié autant de la témérité que de la naïveté de leur constructeur.

HÔTELLERIE ET DÉPENDANCES. — L'œuvre capitale de Robert de Torigni consiste en l'enveloppement des substructions occidentales et méridionales par un ensemble de constructions principalement destinées à une hôtellerie et à ses dépendances. Jusqu'alors tous les bâtiments composant l'abbaye romane avaient été groupés sur le flanc Nord du rocher. Cette exposition triste et peu salubre déplut à Robert de Torigni qui confina les services annexes de l'établissement conventuel à l'extrémité Sud-Ouest de l'agglomération abbatiale, où ils bénéficièrent d'une exposition ensoleillée. Il les rattacha toutefois, dans la mesure nécessaire, aux bâtiments monastiques, par l'intermédiaire de la galerie mettant en communication, avec le promenoir des religieux, l'infirmerie qu'il établit dès lors à l'étage supérieur de ces nouvelles constructions.

L'hôtellerie proprement dite était une vaste salle (16, pl. XVIII), voûtée en berceau brisé et éclairée par deux grandes fenêtres dans ses deux pignons Est et Ouest. Elle était pourvue d'une immense cheminée (en *h*) où se préparait la nourriture des hôtes ; car cette salle servait en même temps à la réunion et à la réfection des pèlerins[1]. Directement au-dessous se trou-

1. Un religieux, choisi parmi les plus fidèles à leurs devoirs, s'occupait spécialement de l'hôtellerie. La règle fixait le cérémonial de la réception des hôtes. Reçus par le supérieur

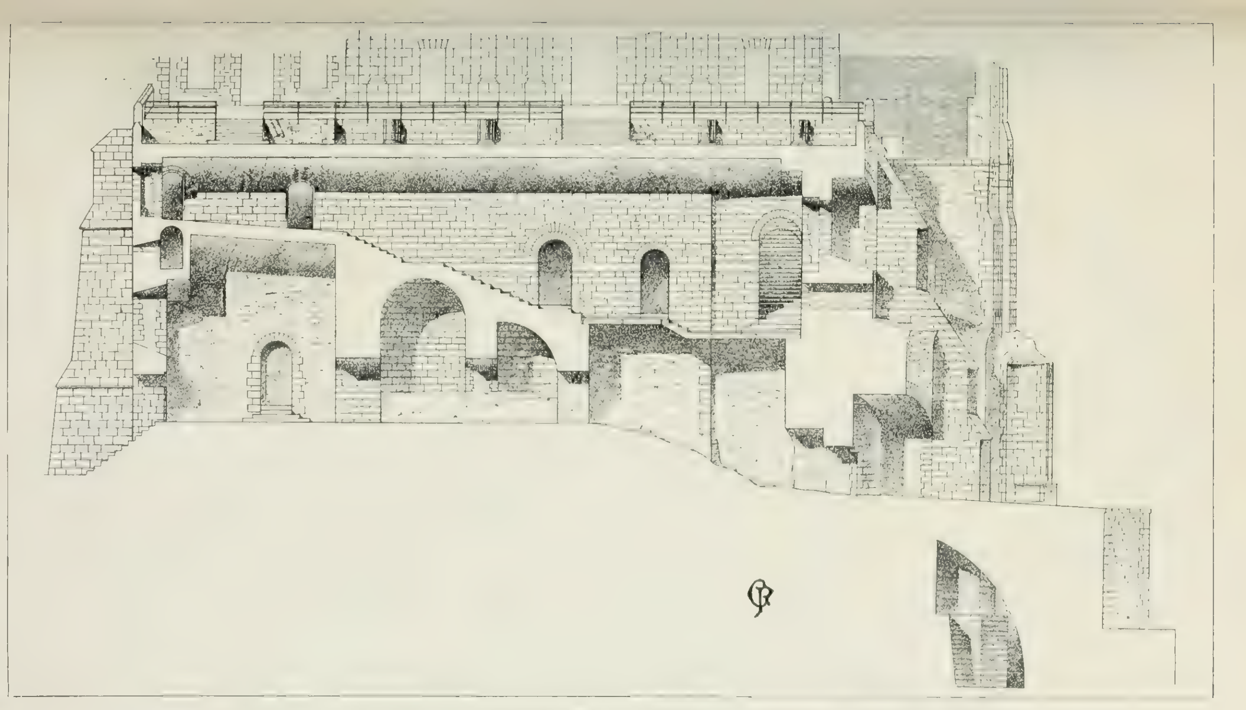


Fig. 282. — Coupe longitudinale suivant l'escalier montant au monastère aux XI et XII siècles.
État actuel comportant en outre un projet de dégagement du soubassement de la façade romane de l'église actuellement enfoui sous le dallage de la plate-forme occidentale.

La teinte blanche indique le plancher établi par Robert de Torigni
pour faire communiquer les bâtiments monastiques et son propre appartement avec l'infirmerie [illegible] de l'hôtellerie.

vait le dépôt des approvisionnements (16), qu'on y introduisait par l'ouverture rampante (i_1) d'un poulain. Ces dépendances étaient également voûtées en berceau brisé. La voûte actuelle date des restaurations de 1875 : elle témoigne, par sa forme, d'un but confortatif des constructions supérieures qu'elle tend à épauler. On montait de ce sous-sol à l'hôtellerie par un escalier (s_1) ; on peut voir (en k_1) l'ouverture d'un monte-charge débouchant dans la salle des Hôtes[1].

Deux escaliers l_1 et m_1 accédaient à l'hôtellerie : l'un (l_1) par l'intermédiaire d'une salle (10), à laquelle on descendait par le degré (L) de l'ancienne entrée du cimetière des moines ; et le second (m_1) desservant le dégagement (n_1) branché sur le vestible (f_1). A côté du palier de cet escalier m_1 à hauteur de l'hôtellerie, se trouve un vidoir (p_1) servant à recevoir et à évacuer au dehors tous les détritus de l'hôtellerie.

Le même conduit monte à l'étage supérieur et à un orifice (en p'_1) dans le logement du portier (17), où il remplissait le même office pour recueillir les eaux ménagères et les résidus de toutes sortes provenant des nettoyages. Ce logement possède (en q_1) une cheminée bouchée à l'époque où, dans un but confortatif qui, du reste, ne fut pas atteint, on établit (en r_1) un arc brisé destiné à porter le refend (r'_1) de l'étage supérieur.

Les maçonneries de soutènement de la tour méridionale de l'église

ou par quelqu'autre moine délégué par lui, ils étaient « menés à l'oraison » ; puis, le religieux qui les recevait s'asseyait auprès d'eux pendant qu'on leur faisait la « lecture de quelque sainct livre pour les bien édifier ». Après quoi ils étaient l'objet de toutes sortes d'« honnestetés » et assistés dans leur repas. (*La Règle du B. Père Sainct Benoist*. Paris, 1645, in-18, chap. XII, p. 57 ; ch. LIII, p. 93 et 94 ; ch. LVI, p. 99 ; ch. LXIV, p. 115.) Tous les religieux pouvaient indistinctement être affectés aux services de la cuisine, de la boulangerie, du jardin, ou chargés de la réception des hôtes et des pèlerins. Parmi les modifications apportées à la règle primitive par l'assemblée des abbés tenue en 817 au concile d'Aix-la-Chapelle, sous la présidence de saint Benoît d'Aniane, on remarque celle d'après laquelle l'Abbé ne devait plus manger avec les hôtes à l'entrée du monastère, mais bien dans le réfectoire des religieux dont il pouvait au besoin augmenter un peu les portions. Cet usage ne semble pas avoir été longtemps observé ; d'ailleurs, au XIIIe siècle, les abbés avaient une salle à manger et une cuisine dans les dépendances de leurs appartements particuliers. Quoi qu'il en soit, les hôtes eurent toujours leur réfectoire spécial où ils consommaient la même nourriture que les moines. Mais pour que l'irrégularité des heures de repas ne fût pas une gêne pour les religieux, leur cuisine était faite à part et le plus souvent dans de vastes cheminées dont était pourvue la salle qui leur était réservée. Chaque année deux frères étaient spécialement désignés pour cette besogne dans laquelle ils étaient aidés par autant de serviteurs qu'il était nécessaire.

1. « Le vénérable abbé Robert fit construire, cette année de 1163, les bâtiments, qui sont dessus et dessoubs la chapelle Saint-Estienne qui est joignant la chapelle Notre-Dame sous-Terre, du costé du midy. C'est le lieu à présent où le Père lecteur du monastère fait la leçon. Lesquelles choses sont maintenant en fort bon estat. » (Dom Th. Le Roy, t. I, chap. XVI, § 5, p. 170.)

« *Item*, l'abbé Robert, qui ne perdoit pas un moment de temps à l'accomodement de son monastère, fit parachever, cette année de 1164, comme je collige des manuscripts de ce Mont, le corps de logis dessus et dessoubs, *a fundamentis ad summum*, qui est au coing de la tour où autrefois estoit l'horloge au bout de la nef de l'église, où à présent les moynes y traitent leurs infirmes et malades en un côté, et en l'austre joignant ceux où on faict la leçon de théologie chacun jour aux jeunes moynes de ce Mont, qui aboutissent d'un bout à la gallerie du Sainct Gaultier ». (*Ibid.*, § 16, p. 171.)

délimitèrent le vestibule abbatial (l_2). Une petite fenêtre (t_1) permettait au frère portier de surveiller l'entrée.

A l'autre extrémité de l'hôtellerie se trouve (en l'_1) un escalier qui la mettait en communication avec le vestibule (10) et avec l'étage supérieur occupé par l'infirmerie (16'). On pouvait ainsi, après avoir traversé la salle (10) dans toute sa longueur, pénétrer dans l'hôtellerie en venant de la plate-forme du cimetière des moines où aboutissaient les rampes extérieures du versant Sud de la montagne.

Infirmerie et dépendances[1]. — La nécessité d'une nouvelle infirmerie s'imposait d'autant plus que le bâtiment à l'Est de l'ancienne situé



Fig. 287. — Coupe longitudinale sur la galerie méridionale montant à l'église haute après remaniements opérés au XIIe siècle.

au Nord, était écroulé. Le transfèrement de ce service de santé au Midi était opportun ; mais son installation au-dessus de l'hôtellerie présentait une difficulté : celle de sa communication avec les bâtiments conventuels sans préjudice, pour ceux-ci et pour l'infirmerie elle-même, d'une indépendance suffisante par rapport aux services ouverts au public.

Pour éviter cet écueil, Robert établit, dans les deux galeries montantes (7' et 8'), un plancher (w_1, pl. XIX) de niveau avec celui de l'infirmerie et permettant de rejoindre de plain-pied les degrés montant d'un côté au promenoir et de l'autre à l'église (Voir coupe fig. 285). Au palier (u) correspondait l'appartement de l'abbé (11), comprenant, en sus d'une première salle (11'), deux autres salles (17') de niveau avec l'infirmerie qui com-

1. « La pratique fit reconnaître les inconvénients d'une seule salle pour soigner toutes les maladies différentes qui pouvaient se présenter dans une nombreuse réunion d'hommes ; on songea de bonne heure à séparer les diverses affections comme nous le faisons aujourd'hui, ou au moins à avoir des salles particulières pour les maladies graves. » (Alb. Lenoir, *Arch. mon.* IIIe partie, p. 390.)

muniquait avec l'une d'elles par une porte subsistant en partie. Des trémies en w_1 et y_1 laissaient les marches descendre à l'étage inférieur, en nombre suffisant pour desservir l'entrée. Dans la galerie (7) l'établissement du plancher avait entraîné le bouchement des deux portes (s et t) et nécessité la surélévation de l'arc (z_1) et d'une portion de voûte en arrière pour donner à l'ouverture une hauteur suffisante.

En remplacement des deux issues murées (s et t, pl. XIX), une ouverture (a_2) servit à pénétrer latéralement dans la chapelle de Notre-Dame-sous-Terre où l'on boucha aussi la porte (b_1). L'espace (9), compris entre les deux bouchements (t et b_2), fut alors aménagé à l'usage de citerne recueil-

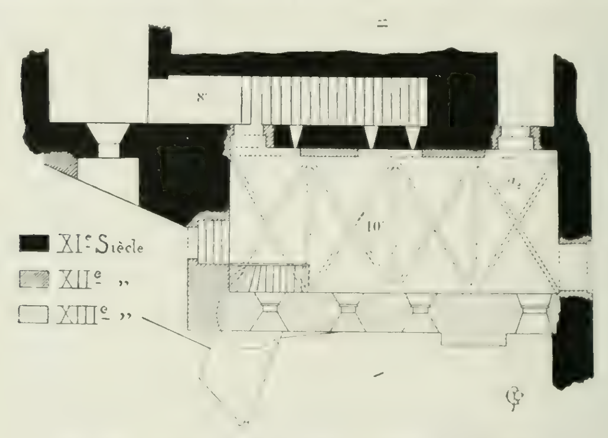


FIG. 284. — Plan de la Salle des Morts (chapelle Saint-Étienne) indiquant ses transformations du XIe au XIIIe siècle.

lant les eaux pluviales en ce point où le voisinage des services de l'hôtellerie et de l'infirmerie rendait impérieux le besoin d'une provision d'eau. Une ouverture de puisage fut pratiquée dans la voûte et déboucha (en c_2) dans le bas côté Sud de l'église où elle dut être entourée d'une margelle, à la façon des puits qu'on rencontre dans un certain nombre d'églises du moyen âge.

Les dispositions de la salle des morts (10', voir plan fig. 284) sont encore très perceptibles, malgré les modifications importantes qu'y apporta au XIIIe siècle la construction de la chapelle Saint-Étienne sur le même emplacement. Elle était couverte d'une toiture à deux versants s'étendant dans le sens longitudinal (Voir coupe transversale fig. 285). La charpente lambrissée d'un berceau ($m\ o\ p$) plus élevé que les voûtes en pierre du XIIIe siècle ($m'\ o'\ p'$), reposait, à sa naissance, sur une moulure saillante (p) qui existe encore au-dessus des arcades (M) adossées au mur de la

galerie rampante, lesquelles n'avaient d'autre but que de procurer une saillie favorable à l'emplacement du chéneau. Comme nous l'avons dit, cette salle communiquait avec l'infirmerie et son sol, reposant sur une voûte en pierre (*mop*), était conséquemment beaucoup plus élevé que le sol actuel de la chapelle Saint-Étienne. Il y avait donc quelques marches pour descendre dans la chapelle de Notre-Dame-sous-Terre par la porte cintrée (a_2, pl. XIX) dont les traces sont manifestes au sommet de l'ouverture informe qui subsiste en ce point des remaniements opérés sous les moines de la Congrégation de Saint-Maur. Grâce à la disposition de la couverture de cette salle, la galerie 8' montant à l'église avait pu prendre quelques jours directs à l'extérieur au moyen de l'élargissement des fentes des anciennes meurtrières. L'emplacement de cette salle à proximité de l'infirmerie et sur le trajet des convois funèbres descendant au cimetière ne laisse aucun doute sur sa destination de dépôt mortuaire [1].

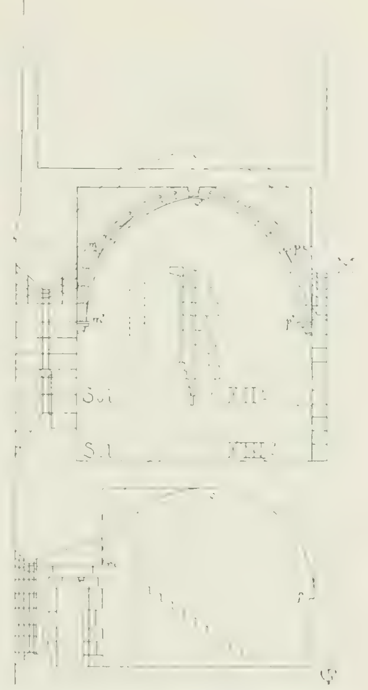


Fig. 285. — Coupe transversale suivant AB du plan figure 284.

Nous compléterons la description des ouvrages exécutés de ce côté du monastère, sous Robert de Torigni, en signalant l'ossuaire P, pl. XIX et fig. 286 qu'il établit intermédiairement à la hauteur des arcades du porche du cimetière. On y accède par une porte pratiquée dans le mur de la galerie montante (8').

Le bâtiment de l'infirmerie était couvert d'une toiture composée

1. « Près de l'infirmerie ou du chapitre des monastères était une chapelle des morts où l'on déposait les religieux sitôt qu'ils avaient cessé de vivre afin de ne pas les laisser au milieu de leurs frères malades. On les lavait avant de les ensevelir dans leurs habits religieux avec lesquels on devait les enterrer. A cet effet il y avait dans la salle des morts une sorte de bassin formé d'une pierre légèrement creusée, offrant une rigole à l'une de ses extrémités pour l'écoulement de l'eau. Mais la fontaine du cloître remplaçait souvent ce meuble spécial ; les religieux se groupaient autour dans le même ordre qu'au chœur pour réciter les prières pendant l'opération En cas d'épidémie on portait les corps directement au cimetière. » (A. Lenoir, *Arch. mon.*, IIIe part. p. 436, 7. Dom Martène, *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins*, t. I, p. 98.)

de trois combles, dont les deux versants étaient disposés perpendiculairement au mur de face, où ils butaient contre trois pignons en pierre. Les voûtes d'arêtes dont les naissances subsistent en arrachements sur le mur sont postérieures et datent du XIIIe siècle.

Toutes les constructions que Robert éleva de ce côté des substructions abbatiales étaient terminées en 1164.

Fig. 286. — Ancien cimetière des moines. Au fond, une des arcades de l'ossuaire établi par Robert de Torigni.

PARLOIR ET OFFICIALITÉ. — Robert avait commencé ses travaux par les constructions de l'Ouest où il avait établi la porterie et agrandi, au-dessus, l'officialité par l'addition de deux salles (17). Cet emplacement déjà judicieusement choisi lors du premier établissement du XIe siècle, emprunta de nouvelles commodités à sa situation par rapport à l'hôtellerie. Proche de l'entrée pour la facilité des pèlerins et des plaideurs, c'était un point d'où l'abbé exerçait commodément sa surveillance sur les différents services du monastère. Les nombreuses et hautes relations de Robert justifiaient le nouveau développement donné à ces appartements dans lesquels il reçut, à la Saint-Michel de 1158, le roi d'Angleterre Henri II, qui quelques instants auparavant avait pris un repas dans le réfectoire contigu au promenoir des moines[1].

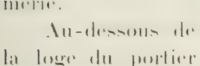
1. Postea, in *nova camera* abbatis. (*Chron. de Robert*, t. I, p. 315.)

PORTERIE ET CACHOTS. — Immédiatement au dessous s'ouvrait l'entrée principale du monastère (O). Il s'y trouvait une porterie (en 17) avec son dégagement n_1 menant à l'escalier à vis m_1 qui descendait à l'hôtellerie et à ses dépendances. Dans ce même dégagement un autre escalier (e_2) montait à l'étage de l'infirmerie. Les murs de cette entrée forment le soubassement de l'une des tours que Robert projetait d'élever en avant du portail occidental de l'église.



FIG. 287. — Entrée de l'Abbaye du XIIe siècle.

Ces maçonneries renforcèrent considérablement celles du XIe siècle. On voit aux portes les coussinets de pierre où pivotaient les tourillons de l'huis fermant l'abbaye de ce côté. Deux puissants contreforts en g_2 avaient également pour but de mettre les maçonneries du XIe siècle en état de supporter la tour Sud projetée. Mais par une singulière inconséquence, ces contreforts ne furent pas montés au delà du plancher de la galerie de communication avec l'infirmerie.



Au-dessous de la loge du portier est un caveau (17) partagé en deux par un mur. Chacun des compartiments ainsi déterminé est percé dans sa voûte d'une ouverture carrée (k_2) munie d'une feuillure pour le logement d'une trappe. Ce sont là deux cachots auxquels un doux euphémisme du langage monastique attribua la dénomination de *vade in pace*, et que leur accouplement fit appeler plus tard *les deux jumeaux*. Ils étaient plutôt destinés aux prisonniers de guerre, politiques ou de droit commun, qu'aux moines, pour lesquels les sévérités de la règle de Saint-Benoît n'allaient pas en matière de punition, au

delà de l'isolement et de l'obligation au travail manuel[1] ou de l'expulsion du monastère. Ces cachots sont tous deux pourvus de latrines composées d'une excavation où se trouve une dalle de pierre percée d'un trou débouchant extérieurement. Une ouverture assez petite pour qu'aucun corps humain ne put la franchir laissait pénétrer l'air indispensable à la vie du détenu, mais ne lui procurait qu'une très faible lumière. Le malheureux recevait sa nourriture par la trappe ménagée dans la loge du portier préposé à sa garde. Nous avons vu que la petite entrée sur laquelle ces deux cachots s'ouvrent actuellement, ainsi que la porte servant à y accéder n'étaient que des aménagements datant du XIV[e] siècle.

CONSOLIDATIONS. — Les bâtiments de l'Ouest avaient été construits avec une incroyable témérité. Le refends (r_1) séparant les deux nouvelles salles de l'appartement de l'abbé portait sur la voûte en berceau de la loge du portier et au droit d'une grande cheminée (q_1) affaiblissant le mur de face. Ce mur lui-même, beaucoup trop mince pour résister aux poussées des berceaux des salles, présenta bientôt des désordres auxquels on crut remédier en appliquant, sous le refends, un doubleau en forme d'arc brisé, et en bouchant la cheminée[2]. Notons d'ailleurs qu'il n'existait, à cette époque, aucun contrefort pour épauler l'angle Nord-Ouest de ces bâtiments, non plus du reste qu'à l'angle Sud-Ouest qui, considérablement affaibli par l'amaigrissement du mur au droit de l'escalier à vis (m_1) ne tarda pas non plus à manifester des symptômes graves. Reculant devant une reprise de fond, seule mesure vraiment sage (et qui devint inévitable au XVII[e] siècle sous l'abbé Henri de Lorraine), on recourut au procédé barbare et illogique consistant à plaquer un énorme contre-mur (j_2) qui vint malencontreusement encombrer une partie des salles de l'hôtellerie.

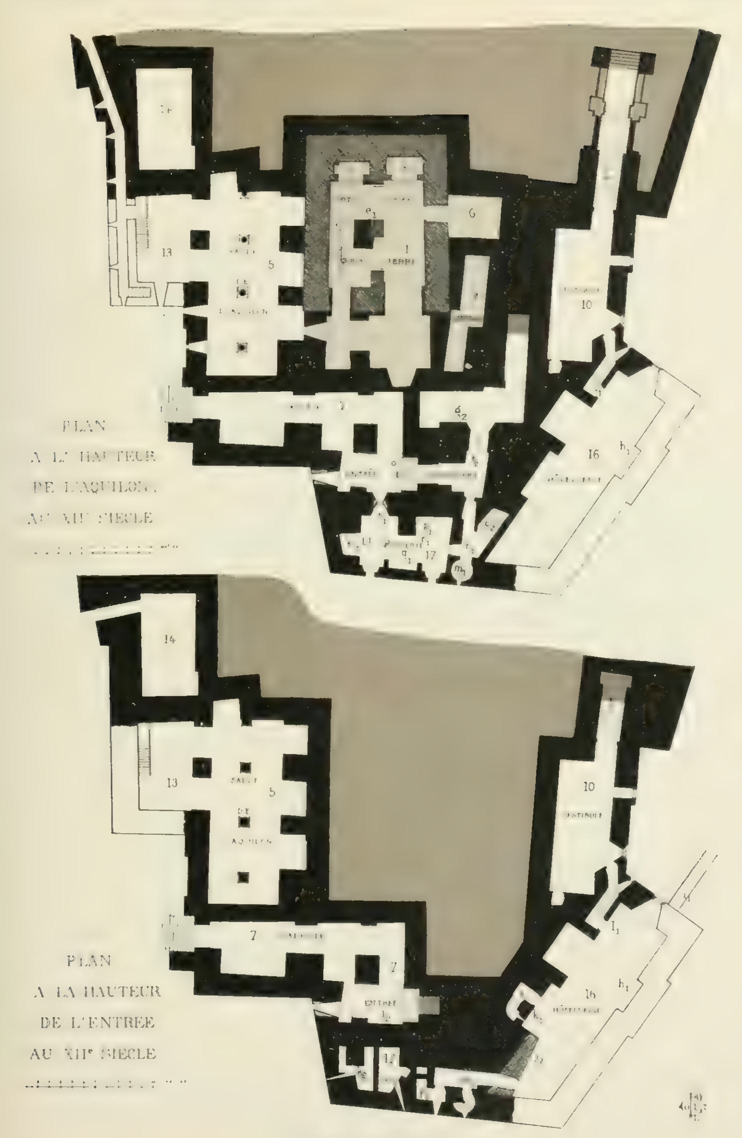
TOURS ET PORCHE DE L'ÉGLISE[3]. — Robert avait refait la voûte en berceau de la grande galerie s'étendant du Nord au Sud. Il n'hésita pas à la charger du poids énorme des murs latéraux des deux tours (Q) qu'il appliqua contre le pignon occidental de l'église romane. Cette première imprudence s'aggrava d'une autre. Alors que d'énormes travaux de conso-

1. L'assemblée des abbés, tenue en 817 à Aix-la-Chapelle sous la présidence de saint Benoît d'Aniane, avait décidé que les moines punis pour des fautes graves auraient un logement séparé avec une cour pour travailler manuellement à quelque ouvrage qui leur serait imposé.

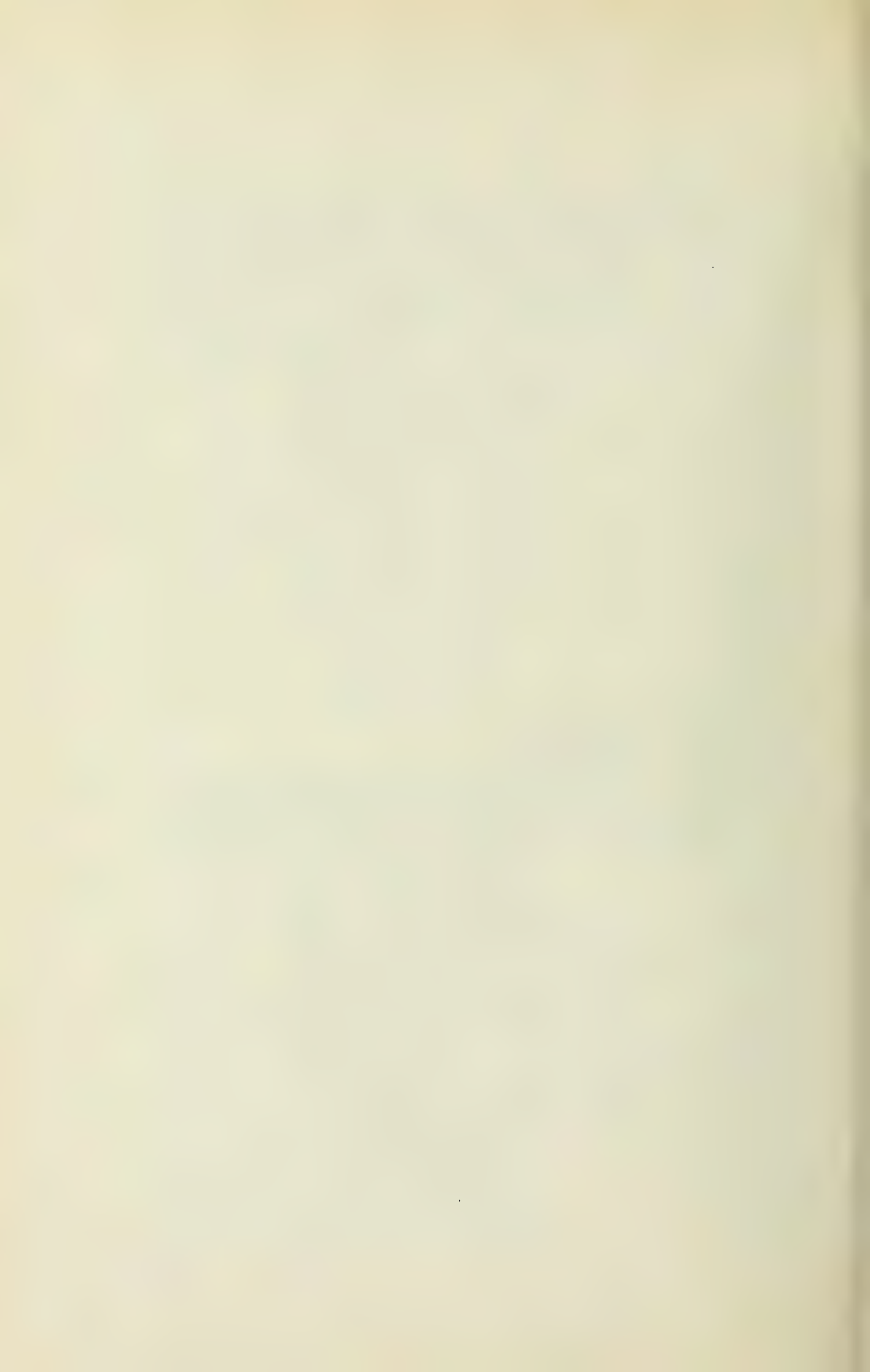
2. Cette mesure faiblement palliative n'empêcha pas que, en 1878, cette partie des bâtiments de Robert de Torigni présentait un tel bouclement qu'on dut appliquer extérieurement un contrefort qui n'est pas encore parvenu à arrêter complètement tout mouvement des maçonneries.

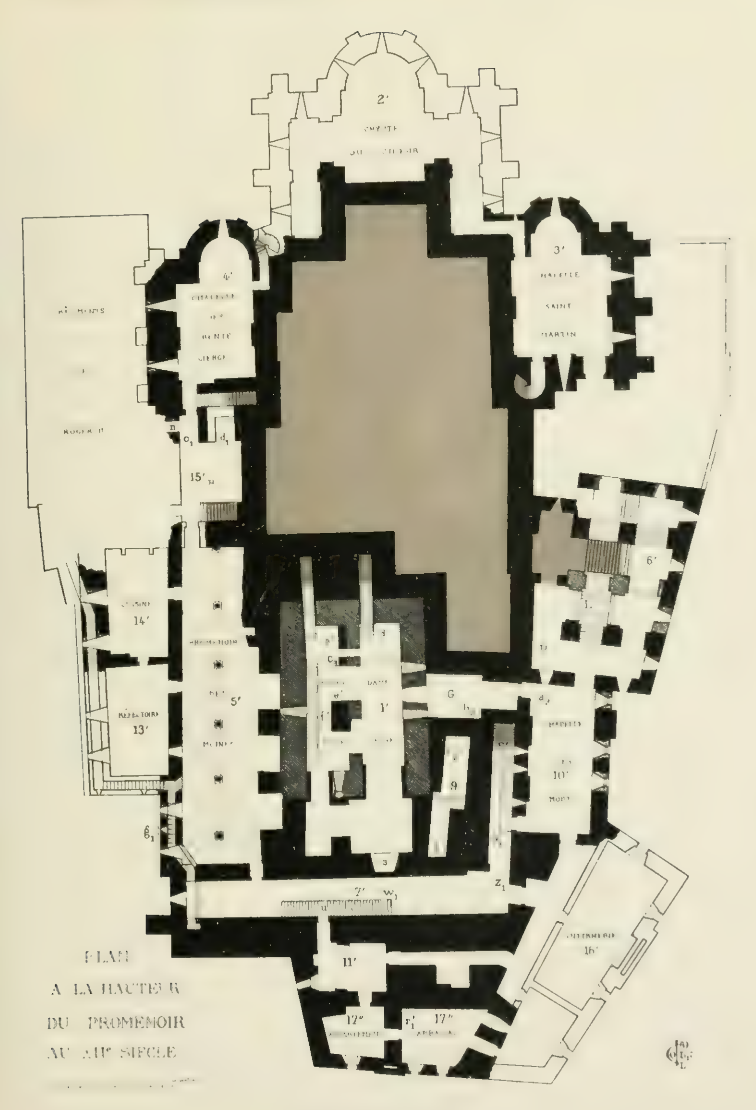
3. « La dite année 1186... il fit parachever deux fortes tours de pierre situées sur le dit plomb du four et vis l'une de l'autre, aux deux coings du pignon de l'église de ce Mont, l'une desquelles tomba fort longtemps après. L'autre nous reste encore où l'Horloge a esté longuement situé. » Dom Th. Le Roy, t. I, p. 180.





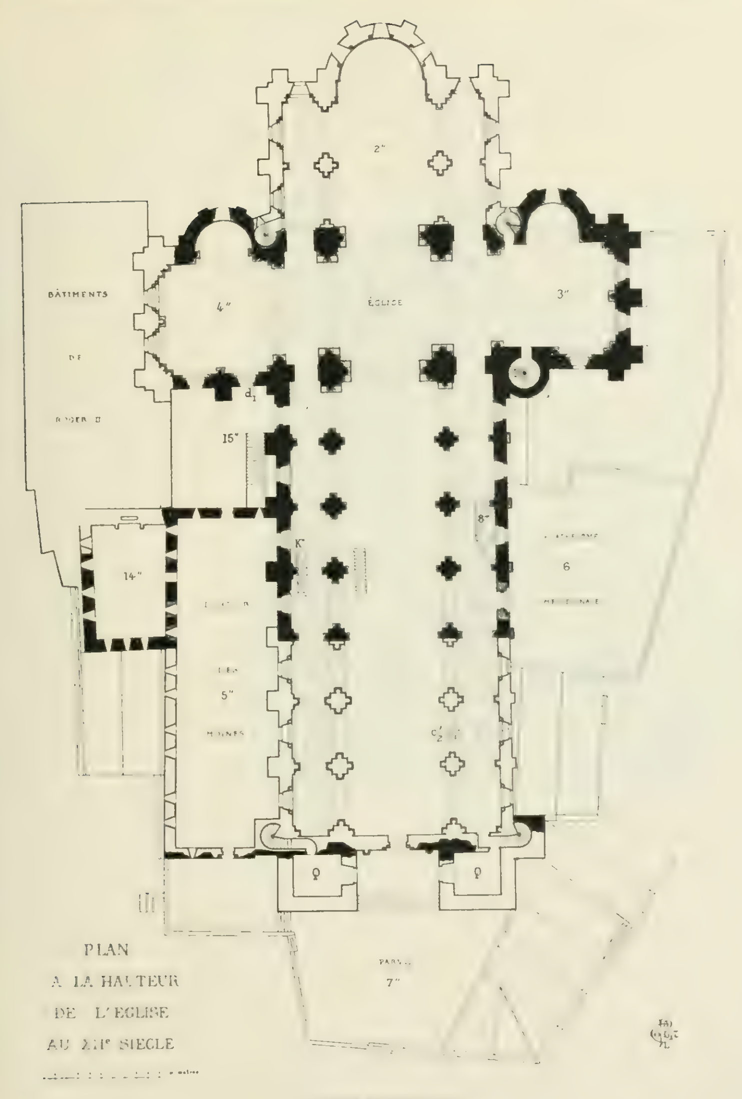
LIBRAIRIE ARMAND COLIN





LIBRAIRIE ARMAND COLIN





PLAN
A LA HAUTEUR
DE L'EGLISE
AU XIIe SIECLE

LIBRAIRIE ARMAND COLIN



lidation avaient été faits pour renforcer les substructions sous la tour du Sud (voir Tome I, fig. 59), aucune mesure confortative n'avait été prise pour mettre les soubassements en état de recevoir le poids de la tour du Nord. Il s'ensuivit la chute de cette dernière peu d'années après son achèvement, tandis que la tour Sud demeura debout, quoique fortement lézardée et hors d'aplomb, jusqu'au XVIIIe siècle. Qu'étaient ces tours et le porche qui les reliait? Il faut renoncer à le savoir exactement, les documents faisant défaut. Les gravures qui reproduisent celle du Sud[1] nous la représentent comme une masse carrée, percée de quelques rares ouvertures et coiffée d'une couverture pyramidale en ardoises. C'est bien là une construction du genre de toutes celles de Robert de Torigni où le caractère utilitaire prime toujours et souvent exclut l'intention décorative.

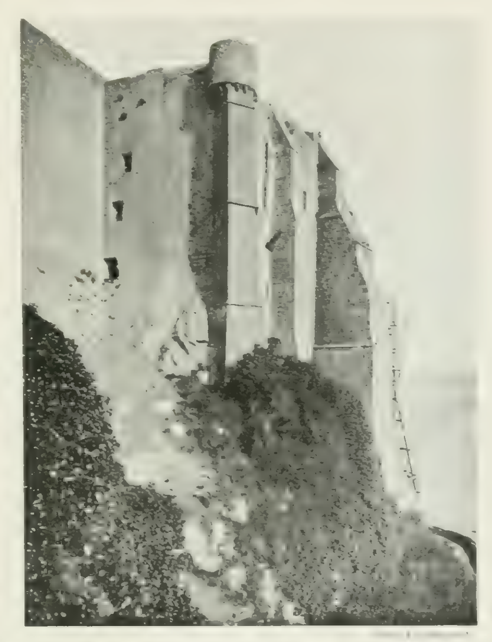


Fig. 288. — Constructions élevées à l'Ouest par Robert de Torigni. Vue prise du tertre, en 1910.

Le parvis (7", pl. XVII) se trouva surélevé du fait même de la hauteur donnée aux berceaux brisés des nouvelles salles du logis abbatial; les bases des colonnes de la façade du XIe siècle (J) s'en trouvèrent enfouies sous le sol, et le perron de cette même époque perdit un grand nombre de ses marches.

Tous les bâtiments à l'Ouest et les tours de l'église étaient achevés à la fin de l'année 1186.

Reconstructions au Nord. — Cette même année, Robert de Torigni faisait relever les ruines du bâtiment des anciennes infirmeries (14") et

1. *Monasticon Gallicanum*, pl. 102. *Heures du duc de Berry*. Gravure de N. de Fer.

des latrines, adossés, au Nord, au promenoir et qui s'étaient écroulés après l'incendie de 1158[1].

Nous avons vu que, dès 1156, il avait refait à neuf l'autel de la Crypte du Nord (chapelle des Trente Cierges) fortement endommagée par le même sinistre. On retrouve sur les voûtes de cette chapelle deux couches superposées d'enduit décoré de peintures. Notre planche VII (voir légende p. 182) reproduit ces peintures. Les plus anciennes datent de cette restauration de Robert et durent être fortement endommagées lors de l'incendie de 1203 qui consuma les bâtiments adjacents de Roger II. Du reste, les remaniements opérés dans ces voûtes au XIII[e] siècle ne respectèrent que la décoration du doubleau central et nécessitèrent la réfection totale de ces peintures à l'époque de la construction de la Merveille.

LA VILLE

Depuis la fin du XI[e] siècle, la ville tendait à abandonner le versant Nord de la montagne ; au XII[e], l'agglomération se portait nettement vers l'Est, occupant les ressauts que formait le rocher au pied du monastère. Cette situation fortifiée naturellement par la rapidité des escarpements engageait les habitants à ne s'en écarter qu'autant que les emplacements manquaient pour construire. Mais la population augmentant toujours, il fallait bien que les derniers arrivés se résolussent à s'établir sur des points moins favorisés.

Les pèlerinages avaient déjà pris une grande importance. Mais l'hôtellerie construite par Robert de Torigni ne recevait pas les femmes, la règle de Saint-Benoît s'opposant à ce qu'elles fussent hébergées dans le monastère. Un couvent tenu par des religieuses s'était élevé à l'Est sous le vocable de sainte Catherine : les femmes y reçurent l'hospitalité. La porte romane figurée en K_4 de notre plan général Pl. XXXVI, et dont nous donnons une vue figure 210, servait d'entrée à cette communauté qui avait déjà disparu au XVII[e] siècle, puisque Dom Th. Le Roy nous parle des trois arcades en ruine qu'il apercevait, des fenêtres du dortoir, sur cet emplacement. Au milieu du XIX[e] siècle, on voyait encore, au témoignage de M. Le Héricher[2], ces trois arcades et des maçonneries de pierres de taille de grand appareil largement jointées, ainsi qu'une masse de débris. L'ensemble de ces restes a été relevé à cette époque par M. Sagot, d'après lequel nous reproduisons les dispositions figurées en C_4 de notre plan général.

1. « L'an 1186... Il fit parachever... le corps de logis qui est entre le cloistre, le chapitre commencé et le viel dortoir... j'estime que ce corps de logis est celuy que nous appelons à present les vieilles infirmeries, au bout duquel sont les lieux communs et latrines. » Dom Th. Le Roy, t. I, p. 179.

2. *Hist. et descr. du M.-S.-M.*, p. 94.

III

L'ABBAYE, LA VILLE ET SES DÉFENSES AU XIIIe SIÈCLE

L'ABBAYE

Le XIIIe siècle inaugure pour les bâtiments de l'abbaye une ère de transformation générale, et les additions opérées dans la suite ne furent en quelque sorte que le développement naturel et nécessaire du plan d'ensemble conçu alors. L'incendie allumé dans la ville, en 1203, par les Bretons de Guy de Thouars, s'était communiqué aux bâtiments conventuels élevés au Nord par Roger II et les avait en grande partie ruinés. Quand les libéralités de Philippe Auguste vinrent dédommager les religieux des ravages commis par son trop zélé partisan, on songea d'abord à relever ces ruines et à construire à la suite, vers l'Est, un corps de bâtiment contenant l'Aumônerie (18), la Salle des Hôtes (18') et le Réfectoire conventuel (18'', pl. XXII, XXIII et XXIV.) Puis, en cours d'exécution, alors que la Salle des Hôtes était montée à hauteur des voûtes, on résolut de raser complètement les ruines et de prolonger vers l'Ouest l'aile commencée pour y mettre le Cellier (19), la Salle de travail (19'), dite depuis Salle des Chevaliers, et le Cloître (19''). C'est là, du moins, ce que révèle l'étude approfondie de ces deux bâtiments manifestement soudés l'un à l'autre et qui n'en firent plus qu'un désigné sous la dénomination de « La Merveille ».



FIG. 289. — Chapiteau dans la Salle des Chevaliers (Premier quart du XIIIe siècle).

LA MERVEILLE

Un examen attentif de chacune des deux parties qui composent cet ensemble fait ressortir l'évidence de leur exécution séparée et une diffé-

rence très sensible dans le mode de conception de l'une et de l'autre. La première témoigne d'une certaine insouciance en ce qui concerne la situation accidentée des bâtiments à élever ; la seconde au contraire exprime, de la part du constructeur, une préoccupation constante de faire le meilleur usage possible des données relatives à la déclivité du terrain et au raccordement avec les constructions préexistantes. Dans le premier cas, on sent l'œuvre d'un artiste résidant à distance, connaissant mal le terrain



Fig. 290. — Vue générale, en 1910, des deux bâtiments composant la Merveille (XIIIe siècle).

sur lequel on doit opérer et affranchi de ces exigences spéciales : peut-être un architecte de l'Ile-de-France chargé par le roi Philippe Auguste de donner un plan dont l'abbé Jourdain aurait ensuite confié l'exécution à un maître-d'œuvre local. Dans le second cas on constate le travail d'un constructeur aux prises avec les difficultés inhérentes au raccordement avec un bâtiment existant, compliquées de celles résultant d'accidents de terrain peu communs, et y employant une habileté qui révèle sa connaissance intime des lieux et sa fréquentation journalière du chantier.

L'étude de la forme corrobore l'exactitude de cette observation. Alors que dans la salle des Hôtes, par exemple, la structure, la mouluration et la sculpture même se ressentent d'emprunts faits à l'art de l'Ile-de-France, celle des Chevaliers accentue les caractères distinctifs de l'archi-

tecture normande dans l'acuité des arcs, dans la forme cylindrique des tailloirs des chapiteaux et dans la bizarrerie des fûts de colonnettes interrompus dans leur hauteur et se terminant en culs-de-lampe.

Nous croyons devoir insister sur cette différence entre les deux parties de la Merveille, parce que tous les auteurs admettent, sans discussion, qu'elle a été construite *d'un seul jet*, de 1205 à 1228. Or la Merveille a vraisemblablement été élevée entre ces deux dates et sans interruption dans la marche des travaux ; mais il est hors de doute qu'elle n'a été ni conçue d'un seul jet dans son ensemble, ni exécutée par arases générales sur toute l'étendue des deux bâtiments qui la composent.

Passons maintenant à l'examen détaillé de ces constructions.



Fig. 291. — Porche de l'Aumônerie (XIII[e] siècle).

Entrée. — L'abandon de l'Aumônerie romane, jusqu'alors située au Nord-Ouest dans la salle de l'Aquilon, entraînait le transport de l'entrée à proximité de la nouvelle salle affectée à cet usage. Là on disposa un porche (B) permettant au visiteur d'attendre à couvert qu'on lui ouvrît la porte du monastère, et desservant aussi, pour le seul personnel du couvent, l'escalier aménagé dans la tourelle voisine (S) et accédant au réfectoire des moines. Le développement extraordinaire de l'embase tronconique de cet escalier suggère l'idée que cette tourelle a pu être construite sur la base d'une ancienne tour, ou tout au moins qu'on aura utilisé, pour l'élever au point qu'elle occupe, quelque accident rocheux favorable à son assiette. Il est également probable qu'un ouvrage avancé, tel que plate-forme et clô-

ture, précédait ce porche et le degré conduisant à l'entrée de la salle des Hôtes ; mais on n'en peut plus retrouver aucune trace.

AUMÔNERIE (*Domus perigrinorum et pauperum*). — Ce fut donc par cette salle (18), le porche (R) et l'escalier, dit des Corbins (S), qui l'accompagnent au Sud-Est que commencèrent les travaux de la Merveille. Le sinistre dont les conséquences désastreuses motivèrent cette entreprise

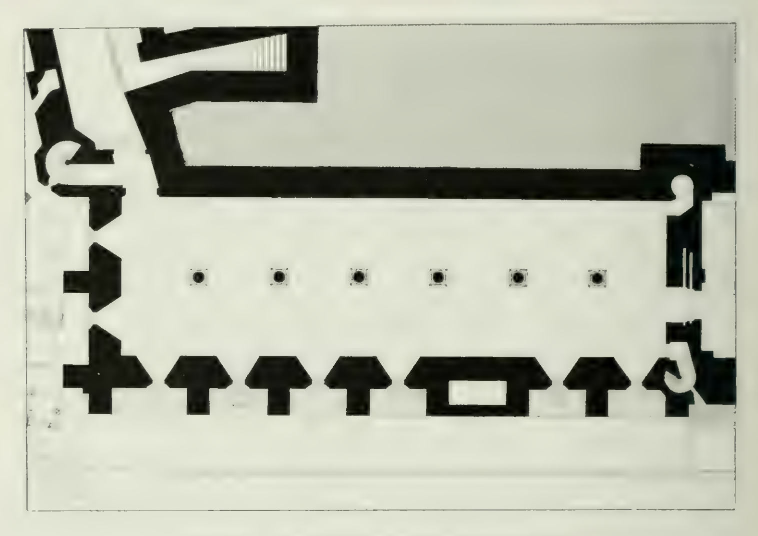


FIG. 292. — Plan de l'Aumônerie après restauration.

datant de 1203, il est vraisemblable que le début des travaux ne remonte guère au delà de 1204. Désignée sous le nom générique d'Aumônerie, cette vaste nef répondait bien à sa destination de maison des pèlerins et des pauvres, *domus perigrinorum et pauperum*, local qu'on trouvait généralement auprès de l'entrée des monastères et où l'on hébergeait quiconque demandait l'hospitalité[1]. Comme dans l'ancienne aumônerie de l'Aquilon, c'était par cette salle qu'on introduisait les vivres dans l'Abbaye et qu'on

1. — Les Monastères furent de tous temps des maisons de charité ; on y distribuait aux pauvres des vivres et des aumônes ; lorsqu'ils étaient peu étendus, ces distributions se faisaient dans une avant-cour ou dans une pièce particulière affectée à ce service et qu'on nommait *aumônerie*. Mais, dans les grandes abbayes, une construction spéciale, assez vaste pour prendre le nom de maison des pèlerins et des pauvres, *domus peregrinorum et pauperum*, était établie dans le voisinage de l'entrée principale. (A. Lenoir, *Archit. monast.*, IIIe partie, p. 400-401.)



Phot. Neurdein

FIG. 295. — L'AUMONERIE XIIIe SIÈCLE

en distribuait aux nécessiteux. Une porte pratiquée à l'Ouest (en k_2) était munie d'une double paire de vantaux et de doubles barres, précautions prouvant bien que cette issue donnait immédiatement à l'extérieur du couvent. Elle servait spécialement à l'introduction des approvisionnements, dont une partie, nécessaire à l'alimentation des religieux, était menée au bas du monte-charge (l_2) pour être hissée ensuite jusqu'à la hauteur de la cuisine et du réfectoire. A l'angle Nord-Ouest de la salle se trouve un escalier à vis m_2 desservant les locaux réservés aux moines : le scriptorium (salle des Chevaliers) et le réfectoire. On remarquera que, comme dans l'ancienne aumônerie romane, la porte (m_2) donnant accès à l'escalier desservant les étages supérieurs est élevée au-dessus du sol d'une hauteur qu'on gravissait à l'aide d'un escalier de bois ou d'une échelle qu'il suffisait de retirer pour opposer un obstacle immédiat à l'ennemi en cas de surprise. On retrouve en n_2 les dispositions d'une sorte de vidoir servant à l'évacuation des résidus et des eaux employées aux divers nettoyages que rendait nécessaires la fréquentation ininterrompue de cette salle.



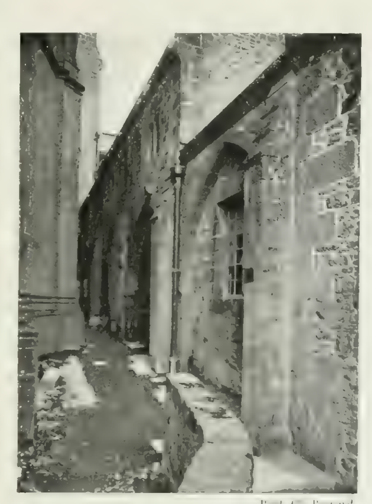
Phot. Neurdein.

FIG. 294. — Chapelle Sainte-Madeleine (XIIIe siècle).

Cette nouvelle aumônerie, bien que beaucoup plus vaste que l'ancienne aménagée dans la salle de l'Aquilon, présente avec elle beaucoup d'analogie dans ses dispositions architectoniques : même épine médiane de colonnes, mêmes voûtes massives à la romaine, moins toutefois les arcs-doubleaux qui distinguent celles de l'Aquilon[1].

1. M. Corroyer dit avoir découvert, en 1872, près de la porte d'entrée méridionale de l'Aumônerie, « les débris d'un fourneau », et parmi des fragments d'argile calcinée, « quelques morceaux d'une coulée de métal blanc couvert d'oxyde vert indiquant un alliage où le cuivre existait en assez grande quantité ». Il se pourrait que, parmi les usages multiples auxquels furent employés les bâtiments de la Merveille, cette salle eut momentanément servi, à une époque donnée, à la fonte des cloches, voire même de la monnaie que les moines furent autorisés à frapper au XVe siècle.

Salle des hôtes (*Xenodochium*) et annexes. — Tandis que les pèlerins de basse condition et les pauvres se contentaient d'une maigre pitance et, au besoin, d'une botte de paille pour passer la nuit dans l'Aumônerie, les bourgeois et les personnes de distinction prenaient leur repas avec l'abbé dans une magnifique salle (18') située immédiatement au-dessus et trouvaient à se coucher dans les hôtelleries de la ville. On a appelé cette salle la *Salle des Hôtes*. Elle remplaçait l'*hôtellerie* construite au siècle précédent par Robert de Torigni et dont la situation était devenue incommode du jour où l'entrée de l'Abbaye avait été transférée à l'angle Sud-Est de la Merveille.



Phot. G. Besnard

Fig. 295. — Porche en avant de la Salle des Hôtes (XIII siècle, transformé au XVII).

Cette nouvelle hôtellerie est flanquée au Sud d'une salle (20') couverte de deux travées de voûtes ogivales, et construite en même temps et de plain-pied avec elle. L'examen du plan (Pl. XXIII) où l'on constate l'absence de contreforts contre cette partie de la Merveille, prouve, d'une façon péremptoire, que cette annexe entrait dans la conception générale de ces nouveaux bâtiments : car leur constructeur avait évidemment compté sur elle pour contrebuter les voûtes de la salle des Hôtes. On avait fait de cette salle une chapelle sous le vocable de sainte Madeleine, la grande pécheresse. C'était là que les hôtes venaient, avec le supérieur ou le frère chargé de les recevoir, faire les dévotions préalables à leur introduction et prescrites par la règle de Saint-Benoît pour la réception des visiteurs.

Si cette annexe fait, indubitablement, partie intégrante de la conception originelle de la Merveille, il n'en est pas de même de la galerie (21') précédant l'entrée de la salle des Hôtes, qui, au contraire, ne fut élevée qu'après coup, comme le prouvent les contreforts qui l'encombrent et que le constructeur n'aurait certainement pas manqué de reporter extérieurement s'ils n'eussent déjà existé. A l'origine, c'est-à-dire avant que ne fût décidée la construction du bâtiment contenant le scriptorium (salle des Chevaliers), l'entrée de la salle des Hôtes donnait à découvert sur une plate-forme de niveau avec elle, et à laquelle on accédait, de l'entrée abbatiale, par un degré extérieur. Lorsqu'on procéda à la construction

de la salle des Chevaliers et du dégagement qui la longe, les sols de cette salle et de ce dégagement étant plus élevés que celui de la salle des Hôtes, on dut hausser le sol de la plate-forme et couvrir cette entrée qui sans cette précaution, eût été le réceptacle de toutes les eaux pluviales environnantes. On fit alors cette sorte de porche à air libre que les transformations opérées au XVIIe siècle, sous la prélature d'Henri de Guise, ont complètement défiguré. Il se composait de quatre travées voûtées à arêtes sans arêtiers et reposant extérieurement sur des arcades ogivales munies de contreforts en pierre de taille. L'usage de ces lourdes voûtes romaines au XIIIe siècle, dans ce vestibule et dans les deux salles inférieures de la Merveille, s'explique assez bien par le désir qu'avaient les constructeurs d'utiliser l'énorme quantité de moellonnaille provenant des démolitions et des ruines des bâtiments incendiés et qui trouvait en partie son emploi dans les massifs des reins de voûtes de ce genre. La simplicité toute rudimentaire de leurs dispositions n'empêchait pas de donner à ces voûtes un aspect décoratif : car la plupart du temps elles étaient ornées de peintures.



Phot. E. Renard.

Fig. 296. — Jonction des deux bâtiments dont se compose « la Merveille ».

La salle des Hôtes eut aussi, à l'origine, un état différent de celui qu'elle reçut, peu de temps après, par l'adjonction du bâtiment adjacent. Elle n'eut d'abord qu'une seule cheminée dont on voit des vestiges importants dans sa travée médiane. A l'emplacement des cheminées accouplées à son extrémité occidentale se trouvaient deux grandes ouvertures dont des traces subsistent encore du côté de la salle des Chevaliers et qui prouvent qu'il entrait dans les desseins de l'abbé Jourdain, lorsqu'il entreprit la salle des Hôtes, de terminer cette dernière, de ce côté, par des baies l'éclairant semblablement à celles pratiquées à son extrémité opposée. Une autre preuve non moins concluante repose sur la disposition de l'escalier à vis (*m*) situé à l'angle Nord de ce même pignon. En considé-



Phot. Neurdein

FIG. 297. — LA SALLE DES HÔTES (XIII[e] SIÈCLE).

rant cet escalier en plan et en élévation au Nord, on reconnaît que les combinaisons ingénieuses auxquelles on recourut pour souder ensemble les murs de face des deux bâtiments de la Merveille sans boucher les jours de cette tourelle (voir fig. 296), n'ont de raison d'être que dans l'existence de cet escalier et de ses jours antérieurement à la conception du bâtiment contenant le Cellier et la salle des Chevaliers. Nous pensons donc avoir ainsi démontré suffisamment qu'aucune de ces salles n'était encore en projet lorsque la salle des Hôtes était déjà recouverte de ses voûtes. Leur conception fut la conséquence d'un changement de parti dont nous serions disposé à attribuer l'initiative à Raoul des Iles. Cet abbé avait, en matière de constructions, des vues non moins grandioses que son prédécesseur. Jourdain avait conçu en son entier le bâtiment Est de la Merveille que la mort l'avait empêché de terminer. Chargé d'en poursuivre l'exécution, Raoul des Iles développa la pensée de son prédécesseur; il résolut de poursuivre vers l'Ouest le bâtiment conçu par Jourdain. Il lui fallut pour cela apporter quelques modifications à ce dernier bâtiment. La salle des Hôtes et ses abords en furent principalement l'objet. La destination de cette salle à l'usage du public ne comportait aucune communication avec celle qu'il voulait établir en contiguïté avec elle pour servir aux travaux des moines. Il boucha dès lors l'extrémité Ouest de la salle des Hôtes par deux immenses cheminées de première utilité pour le fonctionnement du service qu'il voulait y établir. Nous avons vu que, bien que les hôtes mangeassent comme les religieux,



Phot. Ch. Besnard

FIG. 298. — Chapiteau dans la Salle des Chevaliers. Premier quart du XIIIe siècle.



Phot. Ch. Besnard

FIG. 299. — Chapiteau dans la Salle des Chevaliers. Premier quart du XIIIe siècle.



Ph. E. Neurdein

FIG. 500. — LE RÉFECTOIRE DES MOINES XIIIe SIÈCLE.

la nourriture qu'on leur destinait devait leur être préparée à part, pour conserver aux moines la régularité des heures de repas. Cette préparation des aliments dans l'ancienne hôtellerie du XII[e] siècle s'était faite dans la vaste cheminée de la salle même affectée aux pèlerins. Le même usage se perpétua dans la salle des Hôtes du XIII[e] siècle, où les deux foyers employés à la cuisson des aliments permirent d'offrir un repas à tout venant à quelque heure que ce fût. On voit, contre le meneau central de la grande porte de cette salle (o_2) et contre celui de la fenêtre correspondante (p_2), deux culées qui supportaient une pièce de bois, sorte de *trabes*, à laquelle était pendue une tenture qui délimitait un espace où se faisait la cuisine.

Les tables s'alignaient longitudinalement dans chacune des deux nefs; l'abbé présidait celle qui s'étendait parallèlement à la cheminée centrale à laquelle il tournait le dos. Des latrines adroitement dissimulées (en uc_1, où elles pouvaient être convenablement aérées), fournissaient les commodités nécessaires.

Cette salle des Hôtes devait être la plus belle de la Merveille. La beauté de sa structure qui caractérise l'épanouissement de l'art français du moyen âge dans toute sa pureté; l'élégance de ses proportions rehaussée par la richesse des peintures qui en décoraient les murs, les colonnes et les voûtes; les tons chauds et vibrants de son carrelage aux armes de France et de Castille[1]; ses verrières historiées et peintes, tout contribuait à en faire le plus beau vaisseau qu'il fût possible d'imaginer.

Réfectoire. — Raoul des Iles continua le bâtiment oriental de la Merveille jusqu'à complet achèvement et, en 1217, il avait entièrement couvert le réfectoire[2]. A cette salle (18'') aboutissent à la fois l'escalier (S) de la tour des Corbins qui prend naissance sous le porche de l'aumônerie et celui (m_2) de l'angle Nord-Ouest de cette même aumônerie.

La restauration qui en a été faite de 1887 à 1891 a rendu à ce réfectoire ses dispositions primitives, sauf en ce qui concernait sa peinture et son carrelage qui était primitivement fait de carreaux vernissés. Pour apprécier l'intérêt exceptionnel que présente cette œuvre d'architecture, il faut en faire l'analyse. Nous renouvelons ici celle que nous en avons faite dans un précédent ouvrage[3], en envisageant ce réfectoire, d'une part dans

1. Voir T. I, planche V.

2. Plusieurs auteurs ont affirmé que cette salle était le Dortoir des religieux. Or on sait qu'en prenant possession de l'Abbaye en 1629, les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur avaient divisé la salle en question en deux étages de cellules qu'ils appelèrent leurs dortoirs. L'indication donnée en 1648 par Dom Th. Le Roy lui-même que « les dortoirs nouveaux sont le lieu qui servait de réfectoire à messieurs les anciens » lève toute espèce de doute sur la destination primitive de cette salle, surabondamment démontrée par d'autres considérations non moins concluantes.

3. Paul Gout, *L'Histoire et l'Architecture française au Mont Saint-Michel*, Paris, 1899, in-8°. Combien d'autres remarques seraient encore à faire si la place nous le permettait.

sa structure propre, d'autre part comparativement aux salles qu'il surmonte. En considérant la salle des Hôtes nous avons vu, épanouie dans toute sa pureté, la structure des voûtes ogivales recueillir sur des points déterminés la résultante des actions obliques exercées par la poussée desdites voûtes que contrebutent des contreforts extérieurs. Cette disposition

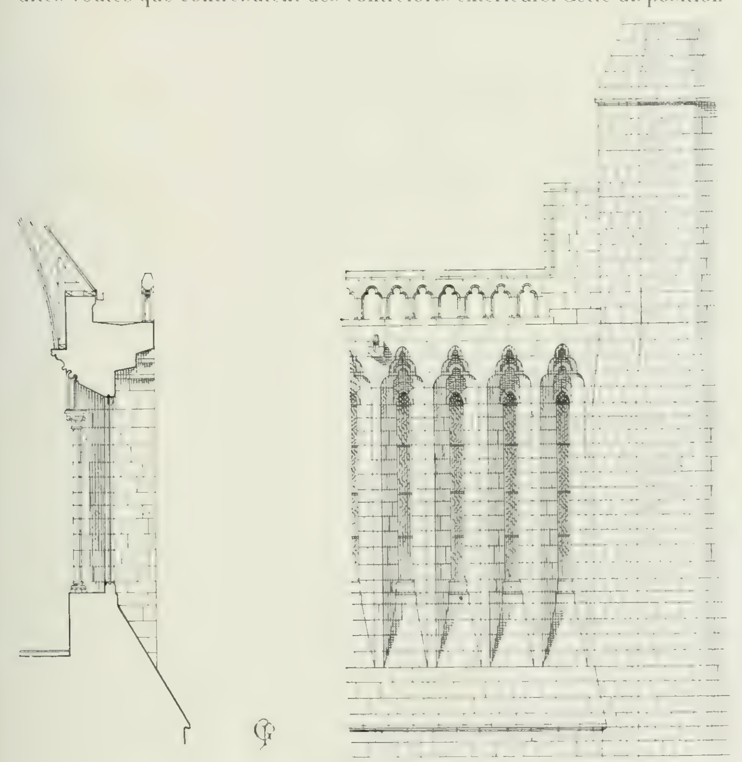


Fig. 501. — Coupe et Elévation des fenêtres du réfectoire (XIIIe siècle).

constructive a donné lieu à une succession de travées semblablement conçues dans leur ossature dont les éléments essentiels scandent, par une alternance de parties portantes et de remplissages plus ou moins évidés, le parti adopté pour la structure générale. Bref, les salles de la Merveille, dont la structure est basée sur le principe de la voûte gothique, présentent d'heureuses applications des propriétés constructives du système ogival qui ont pour conséquence de répartir les charges et les efforts latéraux

sur des points déterminés où viennent s'appliquer les éléments réactifs appelés à les neutraliser.

Dans le réfectoire, le problème constructif était différent. Le constructeur entendait d'abord utiliser le vide du comble du bâtiment au profit de la hauteur de cette salle. Dans ce but, il établit, dans l'angle dièdre formé par les deux versants de la toiture, un berceau en bois, solidaire du chevronnage de la charpente, et constituant sur les murs latéraux une charge uniformément répartie. Dans ces conditions, rien n'eût justifié l'établissement, dans ces murs, de points plus résistants que d'autres. Il fallait, au contraire, un mur d'épaisseur non seulement uniforme mais encore suffisante pour résister d'abord à un déversement toujours à craindre avec un pareil développement de mur qu'aucun refend ne maintenait entre les deux pignons extrêmes, et ensuite à la légère poussée que pouvait aussi exercer sur lui les parties de la charpente intermédiaires entre chaque entrait[1].

Le constructeur fit donc un mur épais, dont il n'hésita même pas à établir le nu intérieur en surplomb sur les voûtes de la salle inférieure. Il assura ainsi une large buttée au berceau lambrissé dont il augmenta encore intérieurement l'assiette au moyen d'un encorbellement mouluré. Il lui restait à déterminer l'emplacement et la forme des ouvertures. Allait-il faire des baies de forme et de dimensions préconçues, les disposer à des intervalles arbitraires ou les superposer aux ouvertures des étages inférieurs? Non : cette idée, du genre de celles qu'inspireraient les préjugés subversifs sur lesquels reposent les doctrines de notre architecture moderne, ne lui vient pas à l'esprit. Les méthodes simples et rationnelles dont procède l'art qu'il pratique lui en suggèrent une de tout autre nature. Cherchant à alléger le mur tout en lui laissant l'épaisseur nécessaire pour qu'il conserve partout l'uniformité de résistance répondant à l'uniformité d'efforts dont ce mur est l'objet, il pratique sur toute sa longueur une succession ininterrompue de fentes présentant en même temps l'avantage de répartir également la lumière et la singularité de dissimuler au spectateur placé aux extrémités de la salle, la vue directe des vitrages par lesquels y pénètre un jour uniforme et doux (voir fig. 501). A l'intérieur, la structure de l'ébrasement de chacune de ces ouvertures procure à l'architecte un motif gracieux d'élégantes arcatures formant voussures en arrière de ces baies. A l'extérieur, où il tient à conserver aux maçonneries le liaisonnement que fournit la superposition d'assises horizontales, il couvre chaque baie au moyen de pierres s'encorbellant en « tas de charges »[2] dont la succession figure une disposition décorative du plus riche effet et où certains auteurs ont cru voir une réminiscence

1. Pièce de bois horizontale maintenant l'écartement des fermes.
2. Superposition d'assises formant saillie les unes sur les autres.

des nids d'abeille de l'architecture arabe, rapportée de Palestine par les Croisés. Une pareille méprise ne peut résulter que d'un examen hâtif des formes opéré superficiellement et en dehors de toute analyse de la structure. Car une étude attentive de la structure de ces baies fait ressortir que, conformément à l'inébranlable logique suivie par ce constructeur dans les moindres détails de son œuvre, cette forme, loin d'être la conséquence d'un souvenir et la copie d'une chose vue, est uniquement la résultante naturelle des nécessités d'ordre constructif spirituellement déduites et ingénieusement résolues. Ici la similitude avec les prétendus nids d'abeille de l'art arabe est tout simplement le résultat de la succession d'encorbellements en *tas de charges*.



Phot. Neurdein

Fig. 502. — Réfectoire des moines (XIII[e] siècle). Chaire du lecteur.

L'abondance des ressources dont disposaient les architectes du moyen âge se manifeste encore dans le curieux arrangement de la buttée du berceau lambrissé contre le pignon Ouest où se trouve une grande baie à trois compartiments. Afin de pouvoir monter cette baie aussi haut que le rendait désirable la nécessité de répandre la lumière le plus loin possible dans la salle, le constructeur établit, au nu intérieur du mur, une sorte de formeret en pierre sur lequel vint s'appliquer l'extrémité de la voûte lambrissée.

Signalons enfin l'ingénieuse disposition, dans l'épaisseur du mur méridional, de la chaire du lecteur *q*, qui était précédée d'un escalier de bois et planchéiée également en bois.

Cuisine. — Au-dessus du grand vestibule de la Merveille et adjacente au mur méridional du réfectoire, se trouvait la cuisine (21) dont l'emplacement ne pouvait être mieux choisi. Ouverte sur le réfectoire et sur le cloître, voisine du lavatorium *r*, qu'elle pouvait aisément alimenter d'eau

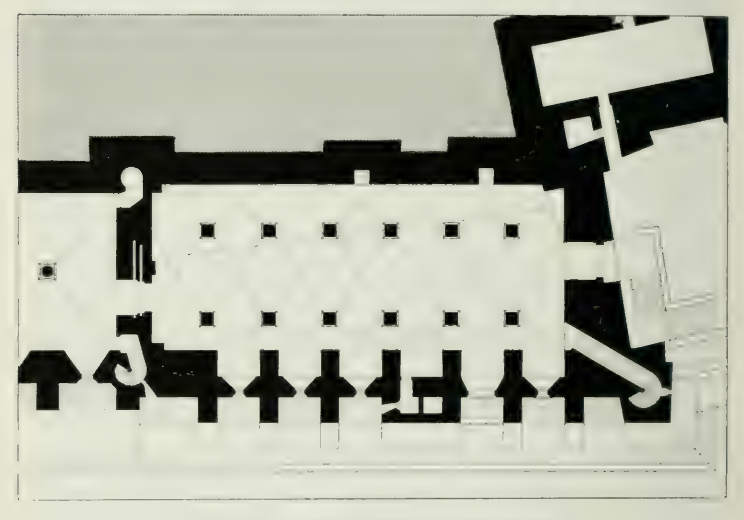


Fig. 505. — Plan du Cellier après restauration.

chaude, elle possédait en *t* le débouché du monte-charge communiquant avec l'entrée des provisions et avec l'aumônerie. Elle était pourvue d'une immense cheminée dont la souche s'élevait au-dessus du mur méridional de la Merveille. Indépendamment des ouvertures qui l'éclairaient latéralement et dans son pignon oriental, elle en possédait d'autres, sous la couverture du cloître, qui subsistent encore. Malheureusement les transformations complètes opérées au XVIIe siècle par les moines de la Congrégation de Saint-Maur dans cette partie des bâtiments où ils installèrent leur chauffoir, leur bibliothèque et un escalier de communication avec le vestibule inférieur, ont fait disparaître presque entièrement les dispositions primitives de cette cuisine.

Cellier. — En même temps qu'il poursuivait l'achèvement du bâti-

ment oriental de la Merveille, Raoul des Iles faisait procéder à la construction du Cellier (19). Là encore on constate un changement de parti.



Phot. Neurdein

Fig. 504. — Le Cellier (XIIIe siècle).

en cours d'exécution; les contreforts intérieurs de cette salle répondent à une conception originelle, différente de celle qui fut réalisée. Cet abandon de dispositions ayant déjà reçu un commencement d'exécution, a

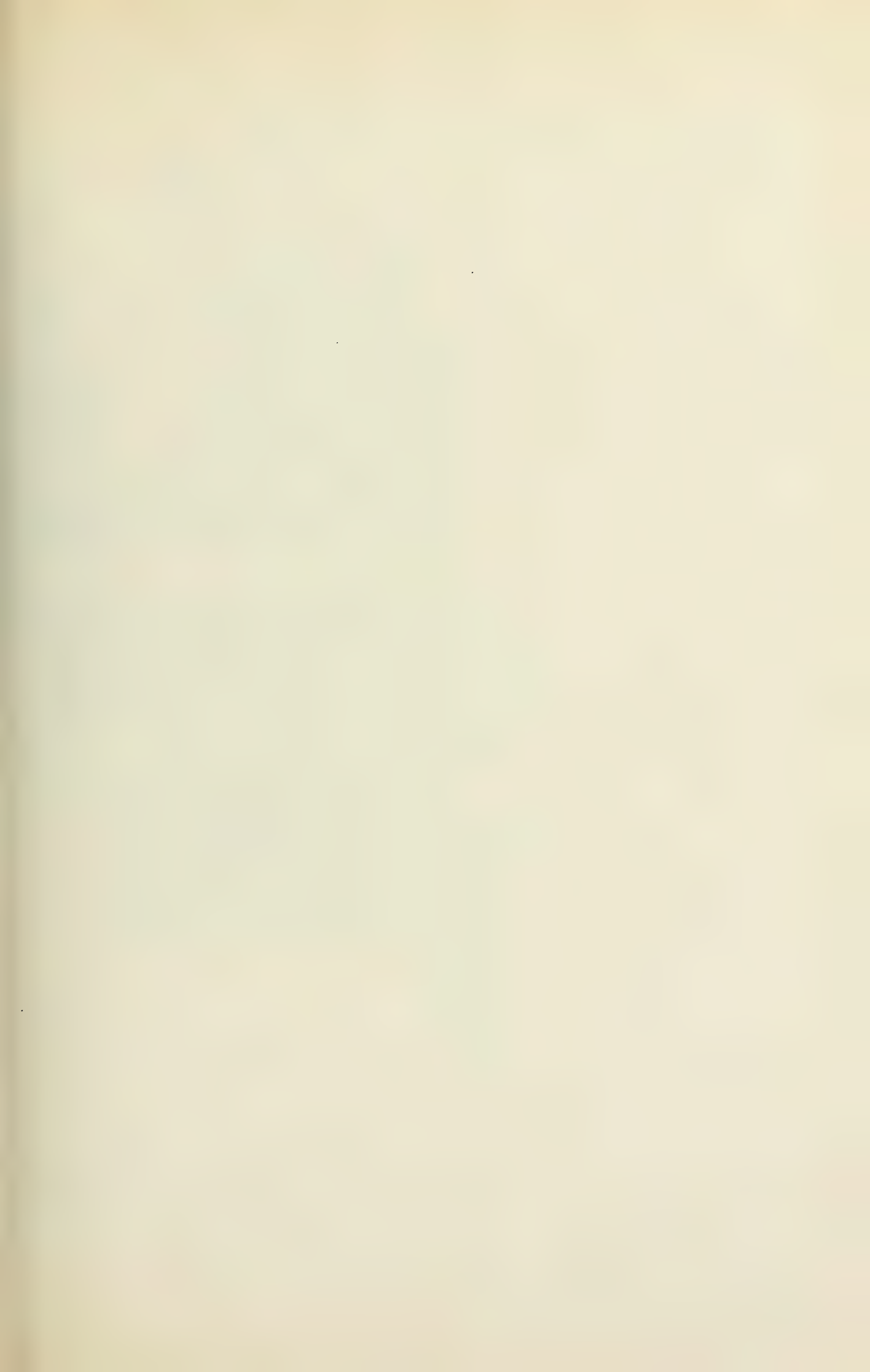
donné lieu à une sorte de collatéral démesurément étroit, recouvert de voûtes d'une acuité désagréable, et déterminé par la présence de contreforts intérieurs que rien ne motive dans la structure de la salle supérieure. Ces contreforts avaient dû être faits en prévision d'un cellier ne dépassant pas la largeur de l'aumônerie et clos extérieurement à ces contreforts. Il aurait eu, comme l'aumônerie aussi, une double nef supportée au milieu par une épine de points d'appui. Quand l'idée d'un cloître sur toute l'aire de plain-pied avec le réfectoire eut pris corps, on conçut, au-dessous, un quillage de colonnes pour porter des voûtes de nature à le recevoir. Ce quillage, à son tour, détermina l'emplacement des piliers du Cellier qui, placés directement au-dessous, donnèrent lieu à la disposition dont notre planche XXI permet de se rendre compte.

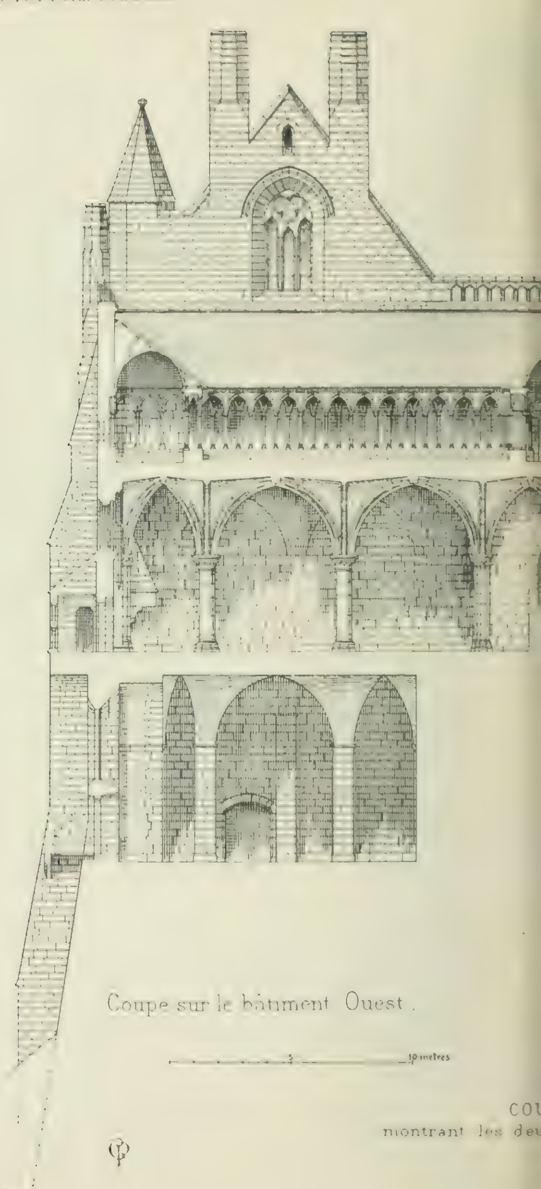


Phot. Neurdein.

FIG. 505. — Cheminée dans la salle des Chevaliers (XIIIe siècle).

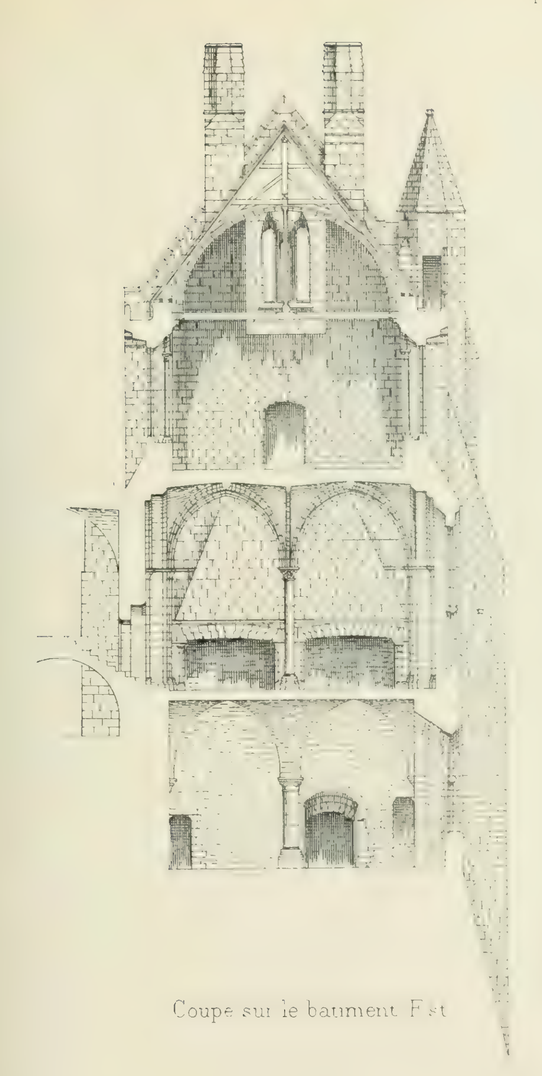
D'autre part, l'extension donnée à la salle des Chevaliers motivait l'addition de contreforts extérieurs, rendant superflus les contreforts intérieurs. Toute décoration a naturellement été bannie de cette salle dont la destination était purement d'ordre utilitaire. De simples piles carrées aux angles arrondis reçoivent la retombée de voûtes d'arêtes massives dépourvues de doubleaux et d'arêtiers. Seuls, des tailloirs moulurés forment à la naissance des voûtes une saillie susceptible de supporter les cintres nécessaires à leur exécution.





Coupe sur le bâtiment Ouest.

COU
montrant les deu



Coupe sur le bâtiment Est

MERVEILLE
séparatif des deux bâtiments
ompose.

LN



Ce cellier était parfaitement approprié et remplissait toutes les conditions d'aération et de fraîcheur requises pour une cave. Les moines y conservaient leurs provisions journalières et le vin qu'ils récoltaient à Brion, dans leur baronnie de Genest. Toutes les denrées étaient introduites par une porte pratiquée dans la travée (s_2), en avant de laquelle un pont-levis, s'abattant sur un arc bandé entre deux contreforts, formait une saillie suffisante pour pouvoir hisser verticalement ces charges en évitant le talus du soubassement du mur. L'opération du montage s'effectuait au moyen d'une roue analogue à celle dont se servait l'administration pénitentiaire pour faire monter les provisions par le poulain du côté Sud. Une porte pratiquée à l'extrémité occidentale permettait de descendre dans les jardins abbatiaux situés de ce côté, en attendant de servir à la communication avec le rez-de-chaussée du bâtiment projeté à l'Ouest en prolongement de celui qui nous occupe.



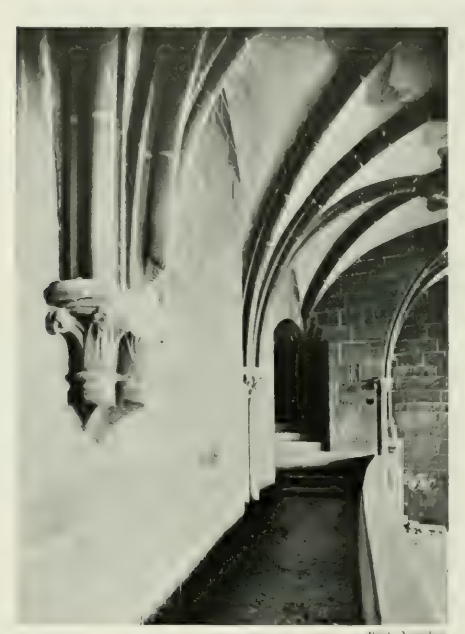
Phot. C. Besnard

Fig. 506. — Chapiteau dans la salle des Chevaliers (Premier quart du XIIIe siècle).

Salle des Chevaliers. — A moins de raison majeure, nous persévérerons dans le parti que nous avons adopté, de conserver aux salles le nom sous lequel elles sont habituellement connues. Cependant rien n'est moins établi que la circonstance d'où celle dont nous allons parler aurait, d'après certains auteurs, tiré le nom qu'elle porte depuis longtemps. Nous nous sommes expliqué ailleurs sur cette appellation[1] : nous n'avons maintenant à envisager la salle dite des Chevaliers (19') que sous le rapport de la destination qu'elle avait au moyen âge. A défaut de documents écrits à cet égard, il nous faut chercher cette destination dans une analyse raisonnée des dispositions spéciales à ce beau vaisseau. Il est clair tout d'abord que cette salle était uniquement réservée aux religieux, puisqu'elle est privée de communication avec celle affectée à la réception des hôtes. En outre, elle est longée par un dégagement ayant pour but de l'isoler, en évitant toute promiscuité avec les personnes du dehors, que la disposition générale des lieux obligeait à la traverser pour se rendre à la basilique. Une grande porte, située au haut d'un perron actuellement disparu, s'ouvrait dans la direction des bâtiments conventuels et en ren-

1. T. I. Appendice III : *L'Ordre militaire des Chevaliers de Saint-Michel.*

dait l'accès facile, tant de la chapelle des Trente Cierges et de l'église, que du dortoir et du cloître qui s'étendait directement au-dessus d'elle. La préoccupation de la chauffer efficacement et de lui annexer les locaux nécessaires à un séjour nombreux et prolongé est évidente. Elle était appelée à s'ouvrir largement sur une autre salle qui eût été vraisemblablement la bibliothèque, commencée en même temps que le chapitre entrepris par Richard Turstin. Des considérations précédentes, il résulte que la salle que nous étudions devait, à son origine et conformément à l'intention de ceux qui l'avaient construite, être affectée aux réunions journalières des religieux qui, « durant la mauvaise saison, y passaient le temps qu'ils ne consacraient pas aux prières du chœur »[1]. C'est la définition même de la salle que, dans tous les monastères, on désignait sous le nom de *Chauffoir*, la seule des *lieux réguliers* que la règle de certains ordres, comme celui de Cîteaux, autorisât à munir d'une cheminée. « Le chauffoir, dit M. Enlart, était un atelier pour les travaux d'intérieur. Il peut se décomposer en plusieurs pièces pour les différents genres de travaux, depuis le graissage des chaussures jusqu'au travail savant et artistique des scribes. C'est aussi dans ce quartier du monastère que se trouvait parfois une salle de bibliothèque ou la salle où l'on instruisait les novices »[2]. Les vastes dimensions de la salle dite des Chevaliers permettait d'en réserver une partie à la circulation, tandis que l'autre pouvait être subdivisée, à



Phot. Neurdein.

FIG. 507. — Passage longeant la salle des Chevaliers. Vue intérieure.

1. Alb. Lenoir, *Arch. mon.*, IIe part., p. 359. — Cette salle se nommait, dans les premiers siècles de l'Église, *caminata, calefactorium, pyrale*; on voit dans la Chronique de Fontenelle que ces salles devaient leur origine aux fondations des plus anciennes maisons religieuses, puisqu'au VIIIe siècle Gervold, abbé de Saint-Wandrille, réédifiait le chauffoir de l'abbaye.

2. *Manuel d'archéologie française*, t. II. Architecture monastique et hospitalière, p. 52.



Phot. Neurdein

FIG. 508. — LA SALLE DES CHEVALIERS (XIIIe SIÈCLE).

l'aide de légers cloisonnements, en autant de cases que l'exigeaient les travaux des copistes enlumineurs ou les exercices manuels des divers métiers pratiqués par les religieux[1].

Comme nous l'avons démontré à propos du cellier, la salle des Che-



Phot. Neurdein.

Fig. 509. — Salle des Chevaliers.

Vue du passage [illegible] au Midi et faisant communiquer le vestibule de la Merveille avec les bâtiments des XIe et XIIe siècles.

valiers a, en quelque sorte, déterminé les dispositions constructives du bâtiment occidental de la Merveille. Elle se compose de quatre nefs. Les deux premières rangées de colonnes, du côté du mur de face, reposent sur les piliers du cellier ; la dernière est fondée sur le rocher même et déter-

1. La communauté était divisée en un certain nombre nombre de dizaines ou vingtaines ayant chacune leur doyen et présidées par le prieur. L'abbé possédait sur tous un pouvoir absolu. Le cellerier avait dans ses attributions spéciales le temporel du couvent.

mine, dans l'espace disponible contre les substructions du transept Nord, une succession de travées d'inégales largeurs. La souplesse du système de construction des voûtes d'arêtes ogivales se prêtait si aisément à couvrir les espaces de formes les plus bizarres, qu'ici l'œil ne souffre aucunement du défaut de régularité et de symétrie.

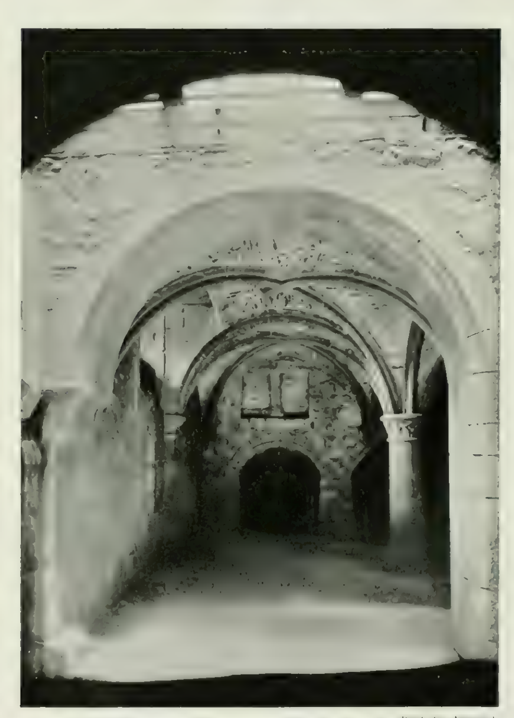
Dans cette belle salle, l'architecture du XIII[e] siècle manifeste la pleine possession de sa méthode constructive. La structure de la voûte ogivale résumant en un seul faisceau les éléments de son ossature sur des points



Fig. 510. — Dégagement servant à l'aération entre les latrines et la salle des Chevaliers.

d'appui cylindriques qui en recueillent la résultante verticale, et contre-butant par des contreforts extérieurs la résultante oblique des poussées, s'y accuse dans toute sa netteté. Indépendamment de la franchise du parti général, fruit d'un art parvenu à sa pleine maturité, on est frappé de la simplicité des solutions et séduit par l'imprévu de certaines audaces qui empruntent des charmes à l'expression sincère et spirituelle de leur objet. L'ingénieuse disposition des voûtes, au droit des grandes cheminées qui en reçoivent les retombées sur leurs énormes manteaux, égale en attrait la variété de la forme des baies réglée d'après la surface susceptible d'évidement dans les murs de face. Si docile qu'il soit aux injonctions du raisonnement, le constructeur de cette époque n'en demeure pas moins attentif aux sollicitations du sentiment le plus délicat de la forme. L'élé-

gance des proportions se marie à la finesse du détail décoratif. Les chapiteaux cylindriques des colonnes recueillent agréablement, en l'enveloppant avec grâce, le faisceau des nervures des voûtes. L'étude du détail y est poussée jusqu'à la minutie. Afin de parer à la mollesse d'un tailloir circulaire, l'artiste a pris soin d'en accentuer la profilation par de profondes



Phot. G. Besnard.

FIG. 511. — Salle précédant la Chapelle des Trente Cierges (XIIIe siècle). Appelée *Cachot du Diable* sous l'administration pénitentiaire.

gorges qui mettent en valeur des listels appelés à donner de la fermeté à la moulration torique, la mieux appropriée cependant à la texture grossière du granit. Toutefois sa fidélité aux exigences pratiques ne l'a pas entraîné à arrondir le socle sur lequel reposent les bases de ces colonnes. Il a donné à ce socle la forme polygonale, évitant à la fois la mollesse de la forme cylindrique et l'encombrement causé par un socle rectangulaire dont les angles eussent nui à la commodité de la circulation.

Indépendamment des latrines (*wc*), spécialement aménagées, comme nous l'avons vu, sur la façade extérieure de la salle, on s'était servi des coffres de chute des anciennes latrines du XIe siècle pour en disposer d'autres (en wc_2), sur le parcours du couloir mettant en communication directe la Merveille avec les bâtiments accolés, au Nord, à la vieille abbaye. Il fallait vraiment que cette salle eût été faite en prévision du séjour d'assistances fort nombreuses, pour qu'on ait ainsi multiplié ces nécessités. A proximité de ces dernières latrines on remania complètement l'extrémité du bâtiment de l'ancienne cuisine (14" de

XIe siècle, dont on établit la voûte en berceau de manière à la mettre en état de recevoir l'angle du cloître supérieur suivant le nouvel alignement.

Sur le côté oriental de cette salle et longeant les substructions romanes, un passage (t_2 et fig. 507) très en contre-haut et bordé autrefois d'un mur assez haut pour que les regards des passants ne puissent plonger dans la salle[1], permettait aux personnes du dehors de se rendre à l'église par le porche latéral du Nord sans pénétrer dans les bâtiments conventuels. Une porte (u_2), précédée d'un perron, établissait la communication directe entre la salle et le palier inférieur de l'escalier montant à l'église.



Phot. Neurdein.

FIG. 512. — Portrait présumé des artistes qui ont achevé la Merveille.

PETITE SALLE PRÉCÉDANT LA CHAPELLE DES TRENTE CIERGES[1]. — Au niveau de ce palier, point de jonction avec les locaux conventuels, se trouve une petite salle (15) contemporaine de la précédente et qui formait une sorte de narthex en avant de la chapelle des Trente Cierges dont le rôle était important dans la vie monacale du Mont-Saint-Michel. Elle se compose de quatre élégantes voûtes ogivales retombant sur une colonne centrale, et est éclairée par un soupirail s'ouvrant dans le cloître. Pour établir ces voûtes à l'Est et élargir l'ouverture servant à accéder à la chapelle des Trente Cierges, on remania la travée (d_1) construite sous Roger II et on fit un arc rampant avec les voussoirs de l'ancien arc en segment de cercle. Puis on boucha l'escalier droit (C) du XIe siècle, désormais supprimé, par une maçonnerie en pierre de taille disposée en quart de cercle. On remarque au-dessus de la seconde arcade (c_1) une ouverture ébrasée dont le linteau cassé est aujourd'hui supporté par un fragment de fût de colonne :

1. Victor Hugo (lettre du 28 juin 1836) dit qu'il a vu, par une petite ouverture, les tisserands travailler dans la salle des Chevaliers.

c'était un second soupirail qui devait s'ouvrir dans les marches de la porte du cloître pour atténuer l'obscurité du lieu (Voir fig. 511).

Remaniements de la chapelle des Trente Cierges. — Les bâtiments de Roger II contigus à la chapelle des Trente Cierges ne dépassaient pas la hauteur des fenêtres romanes de cette chapelle à laquelle elles procuraient un jour direct suffisant. Il n'en fut plus de même lorsque les bâtiments de la Merveille, dépassant la hauteur du sol de l'église ne laissèrent plus à ces fenêtres que le bénéfice d'un second jour pris sur la salle des Chevaliers. Pour suppléer à la différence d'intensité lumineuse résultant de ce nouvel état des lieux, on agrandit ces baies en les recouvrant d'un arc brisé et en leur donnant un large ébrasement. Cet agrandissement des baies ne s'accommodant pas facilement de la retombée du berceau plein-cintre, on remania ce berceau en pratiquant de part et d'autre dans chacune de ses deux travées, des pénétrations qui firent, de cette voûte en berceau continu, deux voûtes d'arêtes séparées par un large doubleau plein-cintre. Puis, comme la disposition prévue pour le cloître projeté au-dessus comportait la réfection du pignon Nord du transept, en partie assis obliquement sur la première travée Est de la dite voûte, on construisit (en r_2), une sorte d'arc formeret sur lequel vint porter ce pignon.

Après tous ces remaniements on refit des peintures semblables à celles dont ils avaient occasionné la disparition ; dans la voûte transformée on redessina les arêtes par des filets noirs et rouges. Nos planches VII et VIII représentent ces peintures des deux époques.

Cloître[1]. — Ce qui ressort tout d'abord de l'examen du plan, c'est le désir de donner au cloître la plus grande étendue possible, surtout en largeur. Cette préoccupation a, nous l'avons dit, guidé le constructeur dans l'implantation du cellier et de la salle des Chevaliers, en dehors de l'alignement du bâtiment oriental de la Merveille, construit le premier. Du côté Nord, le nu extérieur du mur du cloître s'aligne avec la plus grande saillie de l'escalier à vis du réfectoire. Au Sud, on n'hésite même pas à empiéter sur le transept de l'église. Comme cet empiètement entraînait la réfection complète du pignon du transept Nord, on en profite pour y pratiquer de larges baies inondant de lumière l'église abbatiale. Toutefois on observe comme un changement de parti dans l'exécution de ce travail. On remarque en effet un contrefort tronqué à 60 centimètres au-dessus du chemin de ronde passant devant le fenestrage supporté par

1. « L'an 1228, l'abbé Radulphe de Villedieu, abbé de ce Mont, ayant fait travailler à la fasson des pilliers du cloistre peu après son élection (1226), ils furent achevés cette année 1228 ». Dom Th. Le Roy, t. I, p. 205.



Phot. Neurdein.

FIG. 515. — LE CLOÎTRE (XIII[e] SIÈCLE).
Dans la galerie à droite, les trois arcades du chapitre commencé.

les deux travées d'arcatures géminées qui contiennent le lavatorium (r_2) où les moines se lavent les mains avant d'entrer au réfectoire situé à proximité.

Du même côté (en u_2) on remarque deux profondes armoires : c'est l'*Armariolum* où les moines déposaient les livres de lecture dont ils faisaient usage durant leurs séjours dans le cloître. Auprès (en x_2), et plus loin (en y_2), sont des ouvertures, sortes de soupiraux, ayant pour but de communiquer la lumière du cloître dans les dégagements inférieurs. De petites baies percées dans le mur Nord donnent vue sur la mer dans la direction de Tombelaine. Du côté Ouest trois belles ouvertures, l'une au milieu servant de porte et les deux latérales de même forme, destinées à mettre en communication le cloître avec la salle sur laquelle elles s'ouvraient, présentent les dispositions caractéristiques des trois baies donnant habituellement du cloître sur le chapitre des Monastères[1]. Elles étaient appelées à s'ouvrir sur la salle capitulaire que commença plus tard Richard Turstin. Mais leur existence en 1228 montre que le bâtiment qui devait prolonger la Merveille vers l'Ouest était déjà projeté et que l'abbé Richard ne fit, dans la circonstance, qu'entreprendre l'exécution d'un ouvrage conçu avant lui.

Suivant la coutume monastique, un crucifix est figuré dans le tympan des arcatures vis-à-vis de chacune des portes des salles environnant le cloître. Nous n'entrerons dans aucun commentaire sur l'habileté de la sculpture des arcatures et de la frise qui en surmonte les motifs décoratifs, tous différents. Toutefois, indépendamment du Saint François d'Assise (malheureusement mutilé au point de n'être plus reconnaissable) cité dans notre partie historique[2], nous rappellerons un tympan qui offre un intérêt d'un genre spécial, celui où sont figurés des personnages ayant coopéré à ce chef-d'œuvre[3]. On ne peut que conjecturer la part de collaboration revenant à chacun de ces personnages.

Dans la frise du côté occidental du cloître on remarque, admirablement sculptées en haut-relief, quatre têtes d'hommes parfaitement ressemblantes deux à deux. Cette similitude, jointe aux traits caractéristiques des têtes et à leurs coiffures, permettent de supposer qu'on est là en présence de portraits et probablement de ceux de deux des artistes qui ont collaboré à ces ouvrages. Nous en donnons (fig. 512) une reproduction.

L'aire centrale du cloître était revêtue de plomb. Au moyen de pentes

1. Cette disposition constante, observée par de Caumont (*Abécédaire d'Archéol. arch., civ. et mil.*, p. 54), est confirmée par tous les exemples donnés par Alb. Lenoir (*Arch. mon.*, IIIe part., p. 520 à 527). Elle remonte à une époque reculée, et il n'est pas sans intérêt de voir, dès 966, Maynard, abbé de Saint-Wandrille, à la veille de venir prendre possession de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, compléter d'après ces données la salle capitulaire du monastère de Fontenelle commencée par les soins d'Horlène, femme de Robert de Normandie.

2. T. I, IIe Partie, chap. III, p. 165, fig. 92.

3. T. I, Appendice I, p. 515, fig. 194.

disposées dans cette aire, les eaux pluviales étaient recueillies dans des canaux traversant la galerie Nord et s'échappaient au dehors par des gargouilles débouchant au-dessus des contreforts extérieurs.

Pour bien apprécier le chef-d'œuvre d'architecture qu'est le cloître du Mont-Saint-Michel, il ne suffit pas de l'envisager dans sa décoration d'une prodigieuse richesse, mais bien encore dans le fond de ses dispositions constructives qui sont des plus ingénieuses. Le programme comportait la construction de galeries couvertes, dans des conditions particulières de légèreté qu'imposait leur établissement partiel sur les voûtes de la salle inférieure. Il fallait en outre que cette légèreté ne fut pas préjudiciable à la stabilité de l'œuvre. Or les constructeurs du XIII[e] siècle n'avaient été que trop à même de reconnaître, d'après l'expérience décevante des cloîtres romans dont certains avaient déjà succombé, les inconvénients de la poussée exercée par les charpentes des combles sur une succession d'arcatures composées de colonnettes, fussent-elles accouplées. D'autre part, opposer, au déversement, des contreforts disposés de place en place, eût été une solution répondant mal à la structure du comble qui formait sur les arcatures du cloître une charge uniformément répartie. C'est au milieu de ces conjonctures que le génie de l'auteur de cette merveille lui suggéra l'idée de disposer en quinconce une série de légers fuseaux recevant la retombée d'arcs et de voussettes qui évident et allègent d'autant la masse des tympans de ces arcatures dans leur épaisseur. Cette disposition en quinconce des points d'appui a, en outre, l'avantage capital d'en faire une succession de trépieds : par ce fait, elle leur procure, en sus d'une stabilité abso-



Phot. N[illegible]

Fig. 514. — Vue intérieure du quinconce formé par les colonnes du Cloître.

lue, une résistance au renversement, bien supérieure à celle qui eût résulté de leur accouplement.

Les colonnes et leurs chapiteaux sont en granitelle tourné et poli provenant des carrières de la Lucerne. Les arcades qu'elles supportent sont en pierre de Caen. La finesse de ce calcaire favorisait l'exécution des sculptures très fouillées dont on voulait décorer ces galeries où se passait la vie méditative des religieux, vie de réclusion dont la rigueur pouvait être atténuée par les agréables visions d'un art exquis. Pour ajouter à la splendeur de cette page merveilleuse, toutes ces arcatures, leur mouluration, leurs sculptures, ainsi que la charpente en appentis du comble, étaient couvertes de peintures de couleurs vives et variées qui s'harmonisaient avec le ton rose du granitelle poli des colonnes et la polychromie des tuiles vernissées de la toiture. Les retombées, sur la moulure longeant le mur, du pied des liens soulageant les chevrons portant ferme, fondaient progressivement la tonalité vibrante des peintures avec la monotonie du granit[1].

Dans la galerie méridionale et contre le mur clôturant le transept Nord on remarque deux gradins de pierre superposés percés au milieu, de cavités en forme de piscines (Voir fig. 516 ci-après). Ce sont les bancs sur lesquels les religieux s'asseyaient pendant la cérémonie du lavement des pieds qui, suivant la règle bénédictine, se pratiquait le jeudi avant d'entrer au réfectoire. La proximité de la cuisine facilitait l'approvisionnement de l'eau chaude. Chaque travée présentait six places : en sorte que l'abbé figurant le Christ opérait simultanément sur douze moines symbolisant les douze Apôtres.

Au-dessus du cloître, émerge la silhouette mouvementée des bâtiments adjacents; puis, couronnant le bandeau qui forme larmier au-dessus de la toiture en appentis, se découpait la riche dentelure de la balustrade qui pourtournait le quadrilatère sur trois de ses faces et servait de garde-corps à un chemin de ronde, suprême retranchement d'une résistance désespérée contre un ennemi qui aurait envahi l'intérieur du monastère.

Extérieur de la Merveille. — Il n'existe pas d'édifice qui dépasse en mâle beauté la façade Nord de la Merveille. Comme l'écrivait Victor Hugo[2] : « Ici, il faudrait entasser les superlatifs d'admiration, comme les

1. Le sol primitif du cloître était de 0m,17 inférieur au dallage actuel. Ce supplément de hauteur est indispensable pour que les bancs qui pourtournent les murs, et que le socle sur lequel portent les colonnettes des arcatures, puissent servir commodément à s'asseoir comme le comporte leur destination. Il faudra rendre un jour cette hauteur à ces magnifiques galeries dont les proportions gagneront considérablement à cette rectification.

2. *En voyage. France et Belgique.* Paris, Hetzel, s. d., in-12. Lettre à sa femme, datée de Coutances, 28 juin 1836, p. 54.



Phot. Neurdein

FIG. 315. — VUE DU CLOÎTRE PRISE DE L'AIRE CENTRALE. XIIIe SIÈCLE.

hommes ont entassé les édifices sur les rochers et comme la nature a entassé les rochers sur les édifices. »

Il nous arriva, par une belle soirée d'été, de faire le tour du Mont avec une des plus hautes personnalités du monde des arts qui ne saurait être suspecte de préférence pour les œuvres du moyen âge. Quand nous fûmes en face de la Merveille, notre éminent interlocuteur, après avoir longuement considéré cette magnifique silhouette modelée par les der-



Phot. Neurdein

Fig. 516. — Le lavatorium des moines (XIIIe siècle).

niers feux du soleil couchant, ne put retenir ce cri d'admiration : « Cela vaut l'Acropole ». Oui, certes, la Merveille du Mont-Saint-Michel vaut le Parthénon d'Athènes, et même quelque chose de plus : car à autant d'art elle joint beaucoup plus de science. L'harmonie de ces deux œuvres humaines avec la nature au sein de laquelle elles s'élèvent est aussi parfaite dans l'une que dans l'autre. Toutes deux révèlent avec le même éclat et la même puissance l'âme des peuples qui les ont créées.

Les constatations auxquelles donne lieu l'analyse de l'extérieur de la Merveille appuient l'exactitude des déductions tirées de l'étude de l'intérieur des constructions. La soudure des deux bâtiments qui la composent est évidente et la façon dont elle s'opère dans toute la hauteur de

l'escalier central est absolument concluante. Quelque unité que la perfection apportée par les constructeurs à l'observation de « l'échelle »[1] ait imprimé à l'ensemble, on distingue dans le bâtiment oriental un caractère saisissant d'homogénéité qui n'existe qu'à un moindre degré dans l'aile occidentale. L'œuvre, colossale par elle-même, ne perd rien de sa grandeur titanique au milieu des mirages écrasants de l'immensité. Partout la beauté repose sur l'heureuse harmonie des proportions corrélatives entre les éléments de la conception, animant une expression sincère des nécessités imposées par les dispositions constructives et par l'éclairage des salles intérieures. On ne rencontre nulle part la moindre trace d'une forme arbitraire ou d'une superfétation capricieuse. Dans les divers éléments de la composition, tous aussi utiles par leur fonction dans la structure qu'expressifs dans leur aspect par la pureté de leurs lignes, l'appareil de pierre de taille accuse « l'échelle » que révèle dans chaque morceau de pierre la proportionnalité de la matière rapportée au rôle qui lui est dévolu. Les ouvertures de toutes formes et de toutes dimensions contribuent par leur variété à la compréhension de cette échelle harmonique. La progression des effets, toute occasionnelle mais merveilleusement graduée, est particulièrement saisissante dans les parties hautes de l'œuvre. Elle y aboutit à



Phot. Ch. Besnard

Fig. 517. — Face méridionale du cloître après restauration des bâtiments adjacents.

1. *L'échelle* est un terme employé en architecture pour désigner la corrélation proportionnelle des diverses parties d'un édifice rapportée aux dimensions de l'être auquel il est destiné.

une richesse extraordinaire que complète le silhouettement des tourelles, des cheminées et enfin la dentelure du garde-corps découpé à jour qui couronnait jadis toute l'étendue des murs latéraux de la Merveille, affirmant une fois de plus l'échelle métrique par sa hauteur proportionnée à la taille de l'homme[1]. Ce garde-corps ajouré protégeait la circulation dans les chemins de ronde disposés au pied des combles[2]. Il couronnait le bâtiment oriental de la Merveille sur ses faces Nord et Sud (voir fig. 501 et le frontispice du présent tome II), le cloître, les bas côtés et la nef de l'église abbatiale. On le retrouve encore au haut de *Belle-Chaise* et il fut reproduit, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, par les constructeurs du chartrier et des surélévations faites entre l'Officialité et le logis abbatial, qui, comme leurs prédécesseurs du XIIIe siècle, virent dans cette sorte de balustrade un élément à la fois utile, expressif d'unité, accusatif de la proportion et, par surcroît, très décoratif.

COMMUNICATION COUVERTE ENTRE L'ÉGLISE ET LE CLOÎTRE. — Nous avons vu qu'une communication à couvert existait au XIIe siècle (en 15" de notre plan Pl. XX), entre l'église et les bâtiments de Roger II. Elle se composait d'une toiture à deux versants perpendiculaires sur l'église et dont les solins en pierre existent encore en grande partie sur le mur du bas côté Nord (Voir fig. 278). Cette toiture fut détruite en 1203 par l'incendie qui avait consumé la plus grande partie des bâtiments de Roger II. Les constructeurs du XIIIe siècle projetèrent de la rétablir (peut-être même ont-ils réalisé ce dessein) ; et, pour ce faire, ils élevèrent (en E), dans le mur du cloître, un pignon destiné à en recevoir l'about (Voir Pl. XXIV). Pour l'éclairer, ils pratiquèrent dans ce mur trois baies en arcs brisés prenant jour sous la toiture en appentis du cloître[3]. Deux baies y_2 et x_2 furent percées en forme de soupirail dans le bas du même mur. La première (y_2) éclaira directement la petite salle précédant la chapelle des Trente Cierges ; la seconde (x_2) fit pénétrer la lumière du cloître dans une trémie (T) qui la transmit au palier bas de l'escalier descendant au promenoir, dont on évasa largement l'ouverture pour le faire profiter de cette lumière. Le long du mur occidental du transept, on établit, sous un appentis se raccordant avec la toiture de ce passage, un étroit degré (z_2) qui

1. L'existence de cette disposition dans la conception et probablement dans l'exécution de la Merveille au XIIIe siècle ne saurait faire l'objet du moindre doute. Les amorces qui, avant la restauration de M. l'architecte Corroyer, se trouvaient contre la tourelle et ont été prises pour celles d'un crénelage, étaient les amorces d'un ressaut de cette sorte de balustrade ajourée formant un mur contre lequel s'appliquait, en s'ouvrant, la porte de l'escalier (Voir fig. 501). Il existe d'autres exemples de ces ressauts du garde-corps dans l'abbaye, dont un, notamment, en haut de l'escalier de la tour Perrine (Voir fig. 542).

2. Ce mode de couronnement des chéneaux formant, d'un pignon à l'autre, protection au pied des couvertures, est local ; on en voit de nombreux exemples du même dessin dans la contrée, notamment à l'église de Pontorson, à celle de Genest, etc.

3. La charpente n'était pas, alors, pourvue d'un berceau lambrissé.

desservit le chemin de ronde couronnant le mur du cloître. Comme à l'ordinaire, la porte qui fermait cet escalier était assez élevée au-dessus du palier qui la précédait pour qu'on n'en pût franchir le seuil que difficilement ou, tout au moins, avec l'aide d'un escabeau de bois facile à



Phot. Ch. Besnard

Fig. 518. — Degré montant au chemin de ronde qui couronne le cloître (XIIIe siècle). Restauration.

supprimer en cas de surprise. Au haut de cet escalier était une autre porte précédée de trois marches de nature à embarrasser l'assaillant par leur hauteur démesurée. Cette autre issue fût-elle forcée, la résistance s'acharnait plus loin, où le système de défense, employant comme suprême retranchement les parties hautes de la Merveille, s'accuse encore dans le chemin de ronde prolongeant le couronnement du cloître devant le transept Nord.

Dans l'ouverture pratiquée à travers le contrefort Nord-Ouest de ce transept, on voit la feuillure et l'entaille cylindrique nécessaire au développement d'une porte qui, dans l'éventualité d'une défense désespérée, aurait encore barré le passage à l'ennemi.

La plupart de ces dispositions étaient devenues méconnaissables sous les multiples transformations opérées au XVIIe siècle et durant l'occupation par les services pénitentiaires. En dégageant les constructions du moyen âge, nous avons rencontré des vestiges qui nous ont permis de rétablir, avec certitude, l'état ancien des parties que, seules, il importait de mettre en lumière et de conserver.

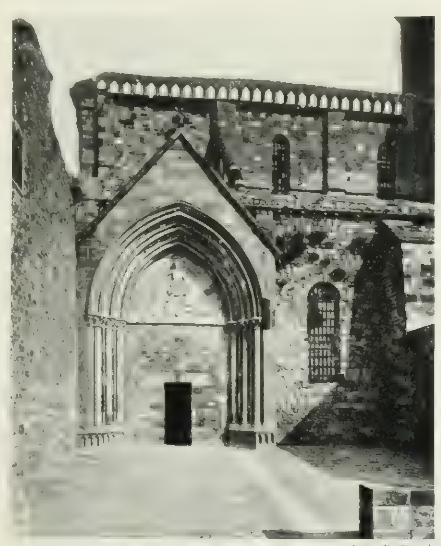
Remaniements aux bâtiments du XIe siècle. — Nous avons vu que, nés au XIe siècle, ces bâtiments avaient déjà été l'objet d'importants remaniements au cours du XIIe.

Le cloître avait empiété sur une partie de leurs locaux, notamment sur la vieille infirmerie adjacente au dortoir. Il fallut raccorder et clore. Et, bien que ces travaux puissent, dans une certaine mesure, avoir suivi l'année 1228 de l'achèvement du cloître, nous les comprenons parmi ceux qui lui sont contemporains comme en faisant en quelque sorte partie intégrante. On fit un pignon pour fermer le comble de l'infirmerie ; on ouvrit plus largement les fenêtres du dortoir qu'on disposa avec un meneau central et on raccorda l'intervalle entre les murs du cloître et du dortoir par un talus en pierre de taille au bas duquel fut aménagé avec grand soin le chéneau de plomb recueillant les eaux pluviales du versant Nord du comble du dortoir, et du versant Sud de celui de l'infirmerie. Tout ce dispositif, admirablement conçu et exécuté, avait disparu en partie sous les transformations que les moines de la Congrégation de Saint-Maur d'abord, puis l'administration pénitentiaire après eux, avaient faites de tous ces locaux de la vieille abbaye. Le vieux dortoir était tellement méconnaissable et le passage couvert entre l'église et le cloître avait été l'objet de tant de mutilations qu'il était vraiment devenu impossible d'en soupçonner l'existence. C'est en déblayant les constructions et en sondant les murs, que nous sommes tombé sur des traces révélatrices qui nous ont permis de restituer, avec la certitude la plus absolue, ces dispositions anciennes de l'abbaye du moyen âge.

Chapelle Saint-Étienne. — La construction de cette chapelle doit être envisagée comme un remaniement opéré au XIIIe siècle dans les bâtiments du XIIe au Sud.

Le transfert de l'hôtellerie du XIIe siècle dans les bâtiments de la Merveille avait motivé certains changements dans l'affectation des constructions de Robert de Torigni au Midi. La chapelle des Morts (10'), con-

struite par cet abbé, présentait un inconvénient grave : couverte d'une simple charpente lambrissée et exposée en plein midi sans aucune ventilation sur les autres côtés, elle devait, l'été, emmagasiner une chaleur de nature à hâter la décomposition des corps. On résolut donc de la refaire, mais cette fois voûtée en pierre suivant le système ogival. On démolit conséquemment l'ancienne, ainsi que la voute qui en supportait le sol, pour baisser le niveau de ce sol, de manière à donner à la nouvelle chapelle une hauteur favorable aux proportions des voûtes d'arêtes ogivales. On laissa néanmoins, dans le mur conservé, la moulure qui supportait le berceau lambrissé du XIIe siècle[1]. Puis, les trois arcades adossées à cette dernière époque contre le mur de la galerie montante du XIe siècle ayant été maintenues, on banda, à mi-hauteur des piédroits de l'arcade centrale, un arc sur la clef duquel on fit porter une pile recevant l'une des retombées de la nouvelle voûte en pierre (Fig. 255, 284, 285 et 449). Cette excavation servit à disposer la cuve de pierre destinée, suivant la règle, au lavage



Phot. Bertrand

FIG. 519. — Portail méridional de l'église (XIIIe siècle). Avant restauration[2].

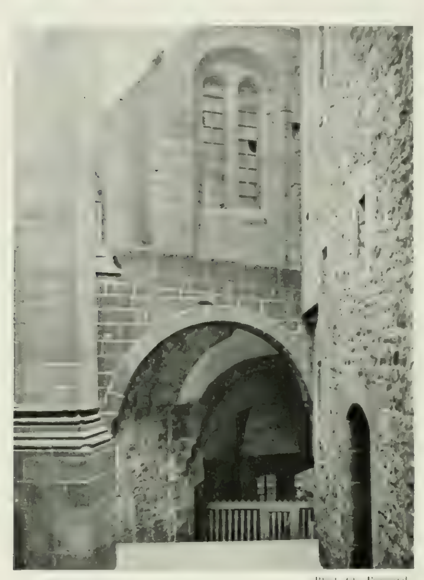
des cadavres avant leur ensevelissement dans leurs vêtements religieux. Dans le mur opposé on voit encore deux piscines qui servaient à déposer les vases contenant l'eau et à se laver les mains après l'opération. Le cimetière étant à côté, les enterrements de simples moines pouvaient avoir lieu sans, pour ainsi dire, que les pèlerins eussent à s'en apercevoir.

Cette chapelle était délicatement décorée de peintures dont il subsiste encore des fragments que nous reproduisons dans notre planche VIII. Ces peintures sont d'autant plus intéressantes qu'elles témoignent de la double

1. Notre figure 285 explique ces remaniements dont nous avons déjà entretenu le lecteur à propos des constructions de Robert de Torigni.

2. On voit dans le tympan un bas-relief moderne et sans valeur que nous avons fait déposer.

transformation de cette chapelle qui reçut un état intermédiaire entre celui qu'elle avait sous Robert de Torigni et celui qu'elle prit définitivement par la construction des voûtes qu'y fit Raoul de Villedieu. En effet, en examinant attentivement le fond de l'excavation où elles subsistent, on remarque qu'elles se prolongent derrière l'arc en segment qui supporte la retombée de la voûte du XIIIe siècle. Elles sont donc antérieures à l'exécution des voûtes ogivales. Mais comme elles descendent jusqu'au niveau du sol établi à cette époque, il y a lieu de conclure qu'elles ont été faites pour une salle dont le sol était déjà descendu au niveau actuel, mais qui avait encore conservé la voûte lambrissée en bois du XIIe siècle. Il résulte en outre de ce qui précède que, malgré le maniéré de leurs arabesques qui pourrait les faire supposer moins anciennes, ces peintures remontent au premier quart du XIIIe siècle[1].



Phot. Ch. Besnard

Fig. 520. — Fenêtre latérale de Belle-Chaise sur le grand degré abbatial

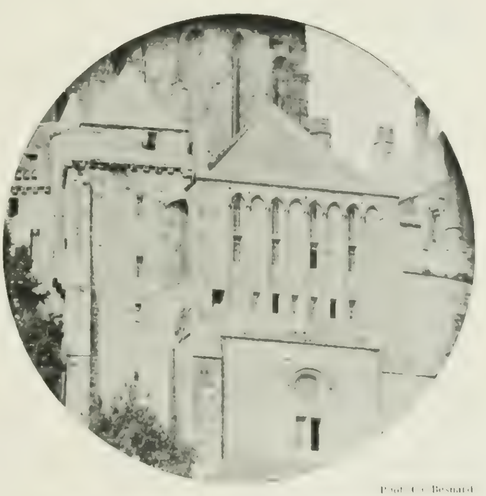
TRAVAUX DE RICHARD TURSTIN

Les travaux continuaient toujours; ce n'est pas un abbé ami des belles choses comme Richard Turstin qui en aurait interrompu le cours. En prenant la crosse en 1256, Richard avait de vastes desseins : et malgré l'obstruction faite par ses religieux, il en réalisa une partie importante. Il tenait à continuer l'abbaye dans les conditions grandioses inaugurées par ses prédécesseurs, à remanier des parties anciennes pour donner à l'ensemble un caractère d'unité, et à mettre le tout à l'abri des convoitises

1. En faisant tomber un fragment de mur moderne qui bouchait l'ouverture faisant communiquer la chapelle Saint-Étienne avec l'infirmerie, nous avons mis à découvert la continuation de ces peintures qui paraissaient devoir se prolonger jusque dans les salles contiguës. On remarquera d'ailleurs que les salles du dernier étage de l'hôtellerie portent des vestiges de voûtes qui, à en juger par la similitude absolue de la mouluration, sont certainement contemporaines de celles de la chapelle Saint-Étienne. Ces remaniements du bâtiment de l'hôtellerie de Robert de Torigni datent donc de la prélature de Raoul de Villedieu.

que les immenses richesses du monastère ne manquaient pas d'exciter.

Pour faciliter les réparations aux couvertures, il reprit les couronnements des murs du XIe siècle où il substitua, aux égouts pendants des toitures, les corniches dallées, d'un usage courant sous ses prédécesseurs pour former, à la base des combles, un chemin de ronde garanti par une balustrade en pierre de l'effet décoratif le plus heureux. La porte latérale de l'église sur le Saut-Gaultier ne lui parut pas suffisante : il l'agrandit et l'enrichit de voussures. Il est d'ailleurs fort probable que cette plate-forme elle-même a été l'objet, dès cette époque, de remaniements ayant pour effet d'y faire aboutir directement le grand degré abbatial. La hardiesse de ses projets se manifeste encore dans le bâtiment capitulaire[1] qu'il commença à l'extrémité occidentale de la Merveille et qui, à en juger d'après les soubassements gigantesques qui subsistent, promettait d'en être la digne continuation.



Phot. C. Besnard

FIG. 521. — Elévation à l'Est de Belle-Chaise (XIIIe siècle), et de la Tour Perrine (XIVe siècle). Vue prise en 1909 à 1500 mètres du Mont-Saint-Michel.

Richard ne négligeait rien de ce qui pouvait affirmer l'autorité ou rehausser le prestige de l'abbé devant les prétentions envahissantes du pouvoir épiscopal. Il s'était fait donner la mitre : il voulut être aussi bien logé que l'évêque et se fit construire de somptueux appartements. L'importance de sa juridiction comportait, en outre, un prétoire susceptible de réunir tout le personnel de gens de loi, de plaideurs et de témoins qui attendaient ses arrêts. Il commença donc vers 1250 le grand bâtiment de l'Officialité, qu'on désigna depuis sous le nom de Belle-Chaise ; puis, vers 1260, il entreprit la construction des bâtiments abbatiaux comprenant son propre logis (22′ et 22″), la procure ou bailliverie (25 et 25′) et quelques dépendances (24 et 24′, pl. XXII et XXIII).

1. « Ce fut luy (Richard Turstin) qui fit jetter les fondements du chapitre qu'on voit encore imparfaict du coste du septentrion au bout du cloistre. » (Dom Th. Le Roy, t. I, p. 226.)

BELLE-CHAISE[1]

ENTRÉE, SALLE DES GARDES, OFFICIALITÉ. — L'entrée principale du monastère, qui se trouvait au pied de la tour des Corbins, fut transportée au rez-de-chaussée du nouveau bâtiment, où Richard établit la salle des Gardes (25). Ce portail extérieur est encore intact dans la courette où l'a assombri, au XVe siècle, la construction du Châtelet (26). Avant la Révolution, cette porte était, paraît-il, surmontée d'une statue de saint Benoît. Défendue naturellement par sa situation au haut des nombreux degrés qui la précédaient, cette entrée était en outre protégée par quelques travaux de défense qui la reliaient à la Merveille.



FIG. 522. — Belle-Chaise. Coupe transversale après restauration.

Le sol de la salle des Gardes suit les déclivités de la montagne par des emmarchements en partie pratiqués dans le rocher. Sa hauteur sous voûte se conforme elle-même à cette déclivité au moyen du ressaut que forment entre elles les deux travées attenantes, ressaut dont le constructeur a tiré parti dans la distribution de l'étage supérieur, pour y faire un entresol occupant la hauteur comprise entre la voûte la plus basse de la salle

1. « L'an 1257... il (Richard Turstin) fit parachever le bastiment au dessoubs duquel est le corps de garde de ce Mont appelé Belle-Chère ou Belle-Chaize. » (Dom Th. Le Roy, t. I, p. 226.) Le ms n° 24 dit aussi p. 48 : « Sous Toustain fist faire Belle Chere ».

des Gardes et le plancher de celle située au-dessus. La dernière travée de voûte à l'Ouest était alors rectangulaire : car ce ne fut qu'au XVe siècle que le développement pris par le nouveau chœur empiéta sur la salle des Gardes comme sur l'Officialité qui la surmonte.

On remarque (en a_5 et b_5, pl. XXII) deux portes : l'une s'ouvrait sur l'escalier montant à la plate-forme du vestibule de la Merveille, et l'autre devait pénétrer dans un bâtiment reliant la salle des Gardes au porche de



Fig. 525. — La Salle des Gardes, construite en 1257.

l'Aumônerie[1] et qui n'a peut-être jamais été plus terminé que celui qu'entreprit plus tard Pierre Le Roy sur le même emplacement. Vis-à-vis (en d_5) est l'entrée d'un escalier pratiqué dans l'épaisseur de la muraille pour accéder à un petit entresol qui servait de salle de conseil, ou de greffe pour les scribes de l'Officialité. Le parfait éclairage de cette salle se prêtait spécialement à cette destination. Un autre escalier (en e_5, pl. XXIII) débouchait directement dans le Prétoire (25'), salle richement décorée[2] et qui le fut encore davantage, par la suite, sous la prélature de Pierre Le Roy. Nous avons trouvé des vestiges de l'enduit primitif : il était d'une

1. « Il fit pareillement jetter en ce temps les fondements de ce bastiment encore imparfaict qui est à costé du corps de garde. (Dom Th. Le Roy, t. I, p. 226.)

2. « On lit dans plusieurs historiens, que les salles d'audience étaient décorées d'une manière remarquable ». (Alb. Lenoir, *Arch. mon.*, IIIe part., p. 450.)

grande dureté et couvert de peintures figurant un appareil simulé à doubles traits verticaux ; dans le haut courait une frise de rinceaux tracés en noir. Les personnes étrangères et le public des séances pénétraient dans cette grande salle par une issue pratiquée au niveau de la plate-forme de la Merveille, dans la partie du bâtiment qui, au XV[e] siècle, a fait place aux soubassements du nouveau chœur.



Phot. C. Besnard

Fig. 524. — Fouilles et recherches de 1909 dans la Bailliverie. Découverte de l'escalier montant au premier étage[1].

Bien qu'une trentaine d'années environ séparent l'édification du bâtiment de l'Officialité de celle de la Merveille, il tient beaucoup du caractère de cette dernière : nous ne serions même pas étonné qu'il fût l'œuvre du même artiste. Le dispositif des baies de la façade de Belle-Chaise à l'Est rappelle un peu celui des baies du réfectoire des moines, à la différence près que, n'ayant pas à redouter un déversement, le mur est ici beaucoup moins épais, et que le parti des colonnettes accolées ne vise qu'une économie de matière par un élégissement de la masse de la maçonnerie qui échappe à toute action oblique. Il en fut autrement des murs latéraux auxquels le constructeur crut, avec raison, devoir donner plus d'épaisseur parce qu'ils étaient plus longs et qu'ils avaient à porter une charpente dont la poussée était toujours à craindre avec le système de « chevrons portant fermes » seul usité à cette époque. Tous ces murs étaient surmontés extérieurement d'une galerie de circulation bordée du garde-corps ajouré qui alors couronnait uniformément tous les édifices abbatiaux. Mais, pour obtenir, au sommet des

1. Découvert en 1909.

murs extrêmes, la largeur nécessaire au passage de cette galerie en avant des pignons triangulaires du comble (où la surépaisseur du tympan des arcatures formait déjà une première saillie extérieure), le constructeur imagina, à l'intérieur, une autre série d'arcatures encadrant les lancettes des baies et reportant sur des encorbellements le poids du pignon



Fig. 525. — Procure. État actuel en 1909.

à porter. Cette disposition, ingénieuse dans son principe constructif, est, par surcroît, de l'aspect décoratif le plus heureux (Voir fig. 522).

BÂTIMENTS ABBATIAUX

Procure. — Logis abbatial et ses dépendances. — Élevés vers 1260, remaniés aux XIVe, XVe et XVIe siècles et mutilés ensuite par les religieux de la Congrégation de Saint-Maur et sous l'administration pénitentiaire, ces bâtiments ne présentaient guère jusqu'ici que l'intérêt historique qui s'attache au souvenir des détenus célèbres qui les ont occupés. On ne se serait guère douté que ces mornes séjours de captivité cachaient les élégantes dispositions de l'architecture civile du moyen âge que nos fouilles de 1909 nous ont révélées, en plumant les enduits, en sondant les murs, en faisant tomber quelques parties de cloisonnements et de planchers

qui masquaient absolument l'état ancien de ces belles constructions.

Contigu à Belle-Chaise, un premier bâtiment longe le grand degré abbatial. Il contenait, au rez-de-chaussée, une longue salle (25) voûtée de quatre travées de voûtes d'arêtes sans arêtiers. Au fond, vers l'Est, un escalier droit (Z) porté sur un arc (Pl. XXII et XXIII et fig. 524), montait à un premier étage et desservait en même temps la salle de l'Officialité. Cet étage, dont subsistent encore deux des corbeaux qui en supportaient le plancher supérieur, ne dépassait pas sensiblement la hauteur de la salle

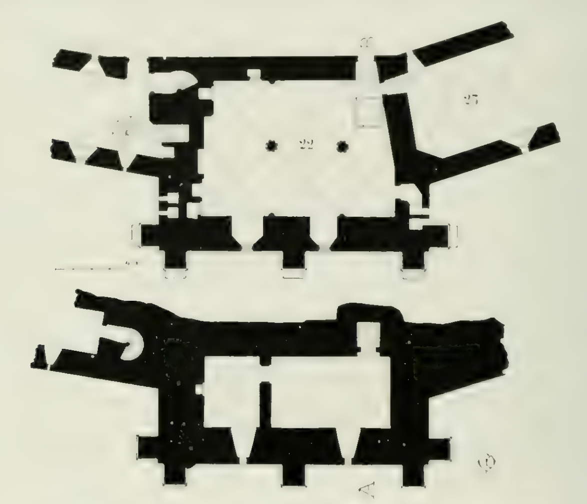


Fig. 526. — Logis abbatial. Plans du sous-sol et du rez-de-chaussée sur le grand degré abbatial. Restitution suivant l'état au XV[e] siècle.

des Gardes : en sorte qu'il dégageait complètement les fenêtres méridionales de la salle de l'Officialité. Il possède cependant à son extrémité orientale, sur une certaine hauteur, un pignon distinct du mur de Belle-Chaise, et qui laisse, entre ces deux constructions, un espace utilisé pour l'emplacement d'un caniveau en pierre qui canalise les eaux pluviales de la plate-forme du chevet de l'église et les rejette à l'extérieur. Cette partie des bâtiments abbatiaux était occupée par les services du procureur ou bailli, auquel l'abbé déléguait ses pouvoirs pour la gestion du temporel du monastère. Ce dignitaire avait ses bureaux au rez-de-chaussée et ses appartements dans les salles aménagées au-dessus. Lui-même exerçait ses fonctions dans la salle située à l'extrémité, au rez-de-chaussée du bâtiment dont nous allons parler. En effet, en prolongement de ce corps de bâtiment, mais formant avant-corps en dehors, s'élève le logis

abbatial proprement dit[1] (22). C'est un grand pavillon de forme quadrangulaire et d'aspect imposant, pourvu, à ses angles et sur sa face extérieure, de robustes contreforts. Sur cette face, deux couples d'arcatures ogivales, accolées contre le parement, portent alternativement sur la tête des contreforts et sur des colonnes engagées reposant sur des culs-de-lampe. En même temps qu'il procurait au dernier étage lambrissé la saillie nécessaire à l'assiette de la toiture et de son chéneau, ce dispositif avait un effet de raidissement de nature à accroître la stabilité de ces murs élevés à une hauteur vertigineuse sur les escarpements rocheux.



Fig. 527. — Fouilles et recherches de 1909 dans le Logis abbatial Découverte des fenêtres de l'appartement de l'abbé au XIII[e] siècle.

Tant qu'une restauration de ce bâtiment ne l'aura pas déblayé, en faisant disparaître les murs qui l'encombrent et les planchers qui le traversent si fâcheusement, quiconque ne l'aura pas longuement étudié ne pourra se faire une idée exacte de ses dispositions originelles actuellement défigurées par les remaniements opérés aux XVII[e] et XVIII[e] siècles. Voici cependant, figures 526, 528 et 530, les plans et la coupe de la reconstitution que nos sondages nous ont permis d'établir sur des éléments certains (Voir en même temps l'élévation fig. 534).

Au rez-de-chaussée, et en communication avec la longue salle voûtée de la Procure, on trouve une autre grande salle dans laquelle on pénétrait aussi directement du grand degré abbatial. Celle-ci est disposée en deux sortes de nefs déterminées par une épine centrale de colonnes en granit, au fût octogonal, et dont les chapiteaux originellement sculptés ont été mutilés et retaillés au XVII[e] siècle. Sur ces colonnes portent deux rangées de voûtes d'arêtes sans arêtiers dont les retombées sont recueillies contre les murs, tantôt par des colonnettes, tantôt par des culs-de-

1. « La maison abbatiale était ordinairemement voisine de l'église, dans laquelle l'abbé entrait par une porte particulière. » (Alb. Lenoir, *Arch. mon.*, II[e] partie, p. 386.)

lampe moulurés et sculptés avec une largesse de facture qui montre que tout l'ensemble devait être peint. Deux fenêtres à linteaux déchargés par des arcs plein-cintre, étaient pratiquées chacune dans les travées centrales du mur méridional. Une troisième fut percée postérieurement, probablement sous Pierre Le Roy, dans la travée extrême. On remarque dans le mur occidental une belle cheminée et, à côté, une crédence élégamment trilobée (fig. 525). D'autres excavations, bordées de feuillures et recouvertes de linteaux déchargés par des arcs plein-cintre, servaient d'armoires. A proximité de l'angle Sud-Est une petite porte donne accès à une latrine.

Cette salle était le bureau du bailli du monastère et, bien qu'à rez-de-chaussée du logis abbatial proprement dit, elle n'avait aucun accès à l'escalier qui en desservait les étages. Cela s'explique par ce fait que la herse (*g*), qui défendait l'entrée des appartements abbatiaux, s'abaissait avant l'entrée de l'escalier, formant une solide défense en arrière de ce point du grand degré fréquenté par les personnes du dehors. Au bas du perron intérieur qui descendait à cette salle, se trouvait, dans le sol même, une trappe (*h*), par laquelle on pénétrait dans deux caveaux voûtés servant de cachots pour incarcérer les prisonniers de la justice abbatiale. On juge, d'après ces précautions, de la sécurité que présentait ainsi la détention pour le fonctionnaire qui en avait la responsabilité.

Un escalier à vis (U), disposé dans l'angle de ce bâtiment et dont la porte extérieure s'ouvre sur le grand degré en arrière de la protection de la herse, dessert tous les autres étages qui comprenaient chacun une unique grande salle s'étendant, comme le rez-de-chaussée, sur toute la surface du pavillon. Les distributions actuelles, en tant que murs et que planchers, datent du XVIIe siècle. Elles comportent quatre étages, alors qu'à l'origine ce bâtiment n'en avait que trois dont nos fouilles de 1909 nous ont fait retrouver les planchers et les dispositions intérieures comme l'indiquent notre coupe figure 529. Au premier était la salle à manger (22′) de l'abbé : celui-ci, n'observant plus aussi rigoureusement, à l'égard de la réception des pèlerins, les prescriptions de la règle bénédictine, avait délégué à son prieur le soin de prendre le repas avec eux. N'oublions pas, d'ailleurs, que Richard Turstin entendait vivre sur le même pied que l'évêque d'Avranches dont il cherchait, par tous les moyens, à combattre la suprématie. Cette salle à manger, dans laquelle on pénétrait par une belle porte cintrée, ouverte sur le premier palier de l'escalier à vis, était en outre desservie par une autre petite porte de service voisine (*e*), à laquelle aboutissaient des degrés mettant la salle en communication avec la cuisine (24) située en contrebas dans le bâtiment contigu à l'Ouest. Elle était pourvue d'une grande cheminée dont il subsiste un des riches encorbellements et des arrachements du manteau pyramidal. Voir

fig. 531. Dans l'angle rentrant on remarque un cul-de-lampe d'un joli profil mais dont il est malaisé de comprendre la destination; au-dessus de la porte, l'enduit porte des traces de peintures décoratives[1]. Cette salle était éclairée par quatre belles fenêtres à linteaux déchargés et divisées dans leur hauteur par une traverse en pierre; des bancs de pierre en garnissaient l'ébrasement. Les murs sont creusés de deux crédences; et

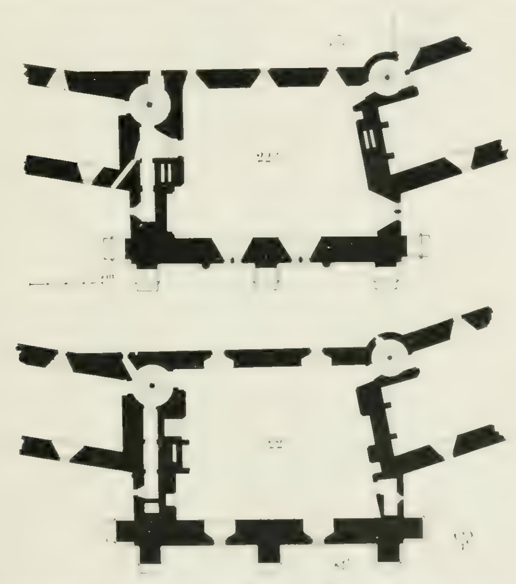


Fig. 528. — Logis abbatial. Plans du premier et du second étage. Restitution suivant l'état au XVe siècle.

dans l'épaisseur du pignon oriental est, en outre, pratiquée une latrine spéciale à cette pièce. Voir plans détaillés ci-dessus et les plans généraux Pl. XXII et XXIII.

En gravissant quelques marches de plus de l'escalier à vis U, on trouve l'entrée d'un couloir conduisant encore à une latrine (*ue*). Quand on continue de monter et qu'on dépasse la porte du pont X qui mettait en communication directe le logis abbatial avec l'église, on arrive à un palier qui s'étend en forme de dégagement où débouche le couloir d'une

1. Ces peintures figurent des fleurs à pétales jaunes et à tiges rouges constituant une sorte de semis en forme de rinceaux. Nous avons trouvé des vestiges de peintures semblables dans l'ébrasement d'une des petites fenêtres latérales du pignon occidental du vieux dortoir. Il est naturel que, déployant un pareil luxe dans ses propres appartements, l'abbé ait songé en même temps à décorer le dortoir de ses religieux.

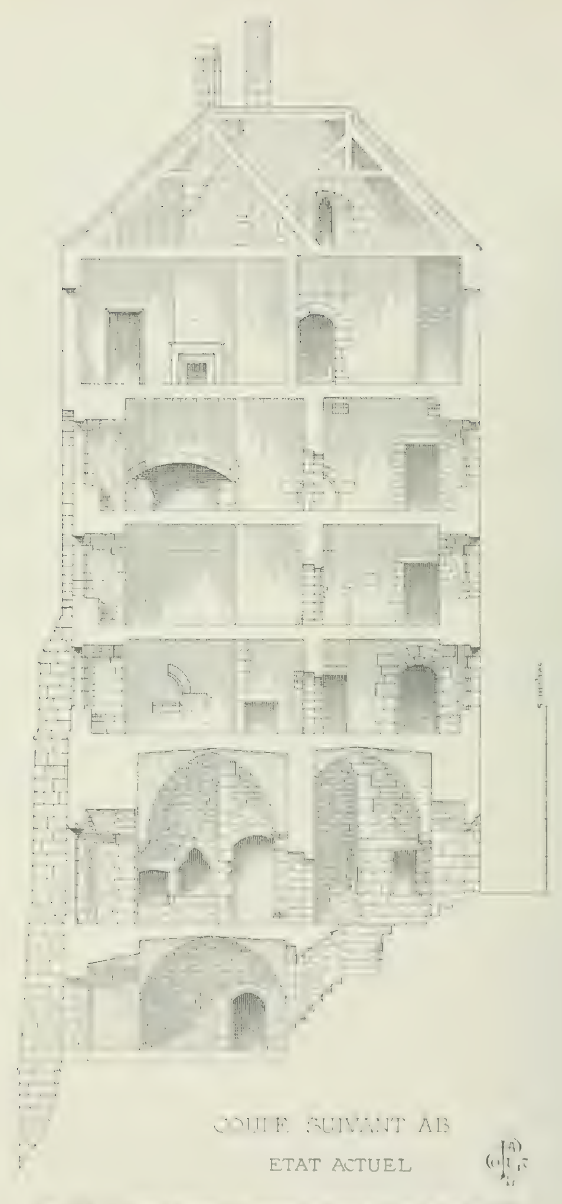


FIG. 729. — LOGIS ABBATIAL. COUPE TRANSVERSALE. ÉTAT EN 1909.

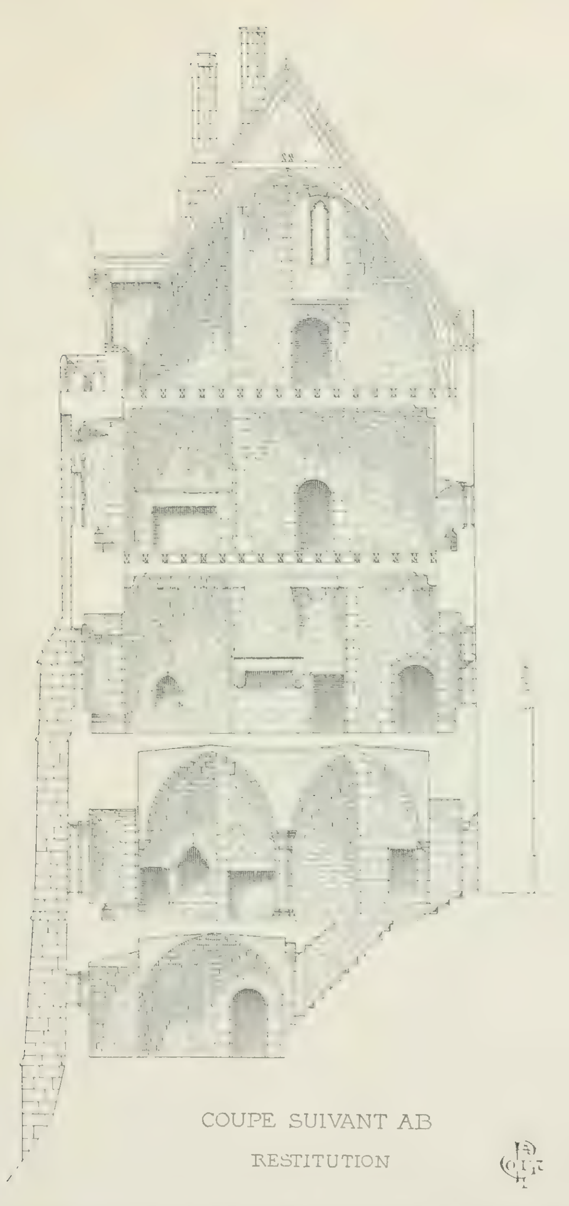


FIG. 530. — LOGIS ABBATIAL. COUPE TRANSVERSALE. RESTITUTION SUIVANT L'ÉTAT AU XIIIe SIÈCLE.

latrine (*m*), superposée à celle dont nous venons de parler. A gauche de cette sorte d'antichambre est une grande et belle porte cintrée à laquelle on accède par trois marches. C'est l'entrée de l'appartement privé de l'abbé (22'), sa salle de travail et de réception, superbe pièce dont la magnificence répondait bien aux goûts fastueux de celui qui l'avait fait construire. Occupant aussi toute l'étendue du pavillon, elle était percée, du côté du grand degré, de trois petites fenêtres facilitant la surveillance, et sur les faces Est et Sud, de trois grandes baies dont notre vue (fig. 552) permet de considérer les dispositions. Les compartiments du haut étaient clos par des vitraux fixés dans des rainures; ceux du bas l'étaient par des panneaux vitrés battant dans de larges feuillures. Les uns et les autres étaient en outre munis de volets de bois accrochés à des gonds de fer et fermés par des verroux dont le moraillon pénétrait dans des épaulements ménagés dans la pierre des meneaux. Les larges ébrasements de ces baies étaient couverts d'arcs en segment de cercle et pourvus de bancs de pierre. Une grande cheminée, un plafond composé d'un solivage reposant sur de grosses poutres soulagées sous leurs portées par des corbeaux de pierre, des lambris pourtournant les murs décorés de peintures complètent la description de cette salle.



Phot. Ch. Besnard

Fig. 551. — Fouilles et recherches de 1909 dans le logis abbatial. Découverte de la porte et de la cheminée de la salle à manger de l'abbé.

En achevant la montée de la dernière spirale de l'escalier (détruite depuis le XVIIe siècle), on arrivait à un dernier étage sous comble, dont il

ne subsiste plus aujourd'hui que le pignon occidental percé d'une jolie baie trilobée cachée sous la toiture actuelle. Cet étage, couvert d'un berceau lambrissé sous les bois de la charpente, contenait vraisemblablement la chambre à coucher de l'abbé, dont la structure répondait ainsi aux prescriptions de la règle, qui voulaient que le dortoir des religieux fût vouté en bois (Voir Coupe fig. 550).

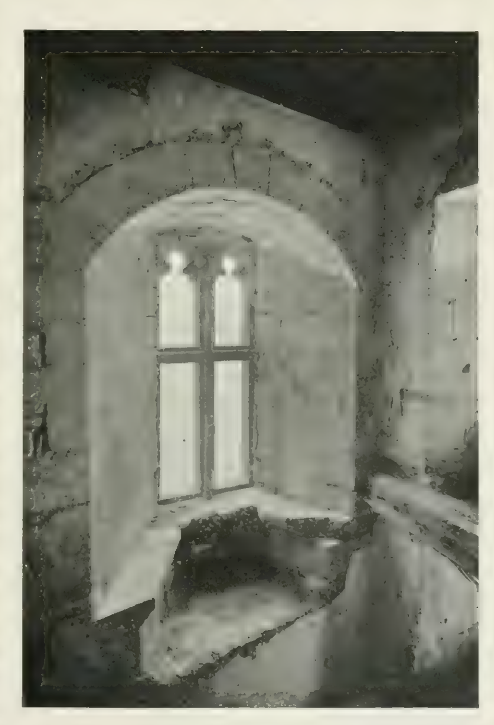


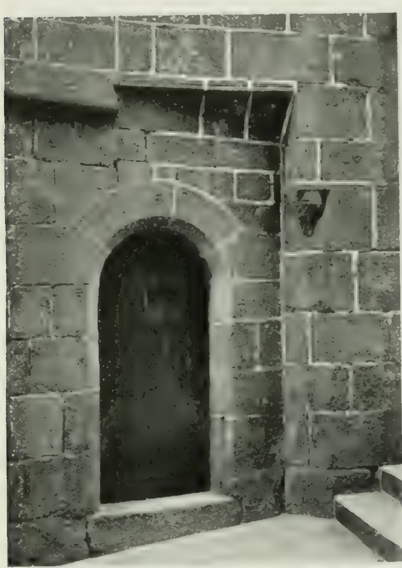
Fig. 552. — Fenêtre à l'Est de l'appartement de l'abbé au XIII[e] siècle[1].

Cette chambre était bien le digne couronnement de la somptueuse demeure abbatiale. Admirablement exposée au sommet des escarpements du Midi, elle dominait le cirque magnifique des rivages normand et breton. Comme tous les bâtiments remontant à la prélature de Richard Turstin, le pavillon abbatial était surmonté de la galerie bordée du garde-corps lobé dont cet abbé couronna les murs autant dans un but pratique de circulation et de surveillance que pour enrichir l'aspect extérieur de ces édifices. On conçoit la splendide vue dont on jouissait de ces galeries qui pourtournaient, sur ses trois côtés, l'avant-corps formé par ce pavillon abbatial. On se représente en même temps l'aspect de cette façade quand ces franges de pierre couronnaient ses lignes majestueuses.

En prolongement de ce bâtiment s'en trouvait, dès le XII[e] siècle, un

1. Cette croisée, entièrement bouchée au XVII[e] siècle et recouverte d'enduit, a été découverte et dégagée lors des fouilles du mois d'août 1909. Deux autres semblables, mais aux trois quarts détruites ont été retrouvées en même temps sur la face méridionale de la même salle. On voit l'une d'elles sur notre figure 527, qui permet de se rendre compte de l'importance des transformations opérées dans ce bâtiment aux XVIII[e] et XIX[e] siècles.

autre (24) contenant à rez-de-chaussée la cuisine et au-dessus des dépendances de ce service, probablement le logement du queux et de ses aides. La porte d'entrée extérieure (i) du logis abbatial fait d'ailleurs partie de ce dernier bâtiment ; elle est surmontée d'une pierre carrée portant la trace de sculptures aujourd'hui disparues, et donnait dans un premier dégagement dans lequel on trouvait immédiatement l'escalier (U) desservant tous les étages du pavillon abbatial. Plus loin, on pénétrait dans la cuisine par une porte (j_2) située à son extrémité occidentale et donnant accès à un petit escalier à vis (k_2) montant à l'étage qui la surmontait. Ce rez-de-chaussée et cet étage avaient leurs sols à un niveau bien inférieur aux sols actuels ainsi qu'en témoignent les corbeaux subsistant du plancher originel qui séparait ces deux étages. Un petit escalier (c_2) traversant directement le mur entre la salle à manger et la cuisine faisait communiquer commodément ces deux salles et servait au passage des plats déposés, en attendant, dans deux crédences superposées à côté de l'ouverture.



Phot. [illegible]

Fig. 555. — Raccordement des bâtiments XIIIe et XIVe siècles dans le grand degré abbatial. Entrée de la cuisine de l'abbé.

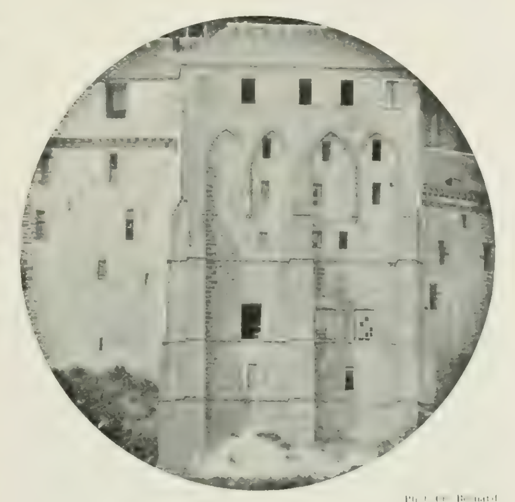
Commandant l'accès aux appartements seigneuriaux, la porte du logis abbatial (i_2) était précédée, sur le grand degré, d'une herse en fer (g_2) qui glissait dans une rainure subsistant encore dans le mur extérieur (fig. 555) et que l'on manœuvrait du pont mettant en communication ces bâtiments avec l'église abbatiale. Il ne reste plus de ce pont (V) que quelques arrachements de la voûte qui en portait le tablier[1]. On ne peut donc que conjecturer ce qu'il était lorsqu'il franchissait l'espace entre la porte de l'escalier abbatial et le chœur roman qu'il ne permettait d'atteindre qu'après avoir gravi des degrés disposés dans une sorte de réduit voûté, ouvrage qui se rattachait à l'absidiole du transept Sud et dont il ne reste plus rien aujourd'hui. Sans utilité après la chute du

1. Voir plans Pl. XXII et XXIII et fig. 555.

chœur roman, il fut complètement détruit et remplacé plus tard par l'autre pont que le cardinal d'Estouteville jugea préférable d'établir plus bas (en W), pour profiter du rétrécissement que le développement donné au nouveau chœur du XVe siècle produisit dans la largeur du grand degré.

CHAPITRE COMMENCÉ. — Aussi bien que les textes, les monuments témoignent de l'intention qu'avait l'abbé de continuer la Merveille vers l'Ouest par l'adjonction d'un bâtiment destiné à contenir une salle capitulaire.

On ne saurait déterminer jusqu'où furent poussés les travaux de ce chapitre (29) commencé par Richard Turstin d'après un plan probablement conçu avant lui. On en voit le soubassement gigantesque se prolonger à l'extrémité du mur Nord de la Merveille. Il se compose de robustes assises de pierre de taille, reliées par des



Phot. Ch. Besnard

FIG. 554. — Élévation au Midi du logis abbatial en 1909.

massifs de maçonnerie d'une dureté sur laquelle le temps n'a pas eu prise. Les arrachements admirablement maçonnés qu'on voit à l'angle du chartrier montrent quelle épaisseur formidable était réservée à ces murs destinés à atteindre la hauteur de ceux de la Merveille. Ce chapitre devait s'étendre de plain-pied avec le cloître où les trois baies d'usage sont disposées en attente pour le mettre en communication avec lui. On est toutefois étonné de ce mode d'arcatures ne comportant aucune fermeture, aucune feuillure pour le logement de menuiseries cependant nécessaires pour clore cette salle, surtout pendant la saison d'hiver. Il est probable que la salle située au-dessous, au niveau de la salle des Chevaliers (qui, elle, servait à cette époque, comme nous l'avons dit, aux travaux des religieux), était appelée à être la bibliothèque du monastère.

DÉPENDANCES

Fontaine Saint-Aubert. Magasins abbatiaux des fanils. — Jusqu'alors la fontaine Saint-Aubert (29) était la seule source d'eau douce qui alimentât l'abbaye. Richard Turstin comprit toute l'importance qu'il y avait à la protéger contre les attaques de l'ennemi. Il l'entoura donc d'une tour et la réunit au pied de la Merveille par un degré bordé de meurtrières, le long duquel il pratiqua deux fossés encore bien visibles. Quant au reste, il en subsiste si peu de vestiges, qu'il est difficile d'entrer dans des détails sur cette partie des fortifications abbatiales qui durent être entièrement abandonnées dès le XVe siècle. A cette époque, cette source était devenue insuffisante; d'autre part les Anglais approchaient et il était à prévoir que leurs efforts allaient se porter sur cette tour dont la possession aurait forcé la place à capituler. Telle fut la cause de la construction, en 1417, de la grande citerne abbatiale (50), qui remplaça dès lors la fontaine Saint-Aubert et marque l'origine de l'état d'abandon dans lequel tombèrent les défenses de cette fontaine.



Fig. 575. — Entrée du logis abbatial et vestiges du pont fortifié qui le mettait en communication avec l'église haute (XIIIe siècle).

Au XIIe siècle, les « écuries voûtées », ainsi que les magasins et dépôts de l'abbaye se trouvaient au rez-de-chaussée des bâtiments construits au Nord par Roger II. Comme la ville, dont une partie s'étendait à leurs pieds, ils étaient accessibles aux chevaux. Détruits par l'incendie de 1203, ils furent remplacés par la Merveille, dont les dispositions ne comportaient pas l'ap-



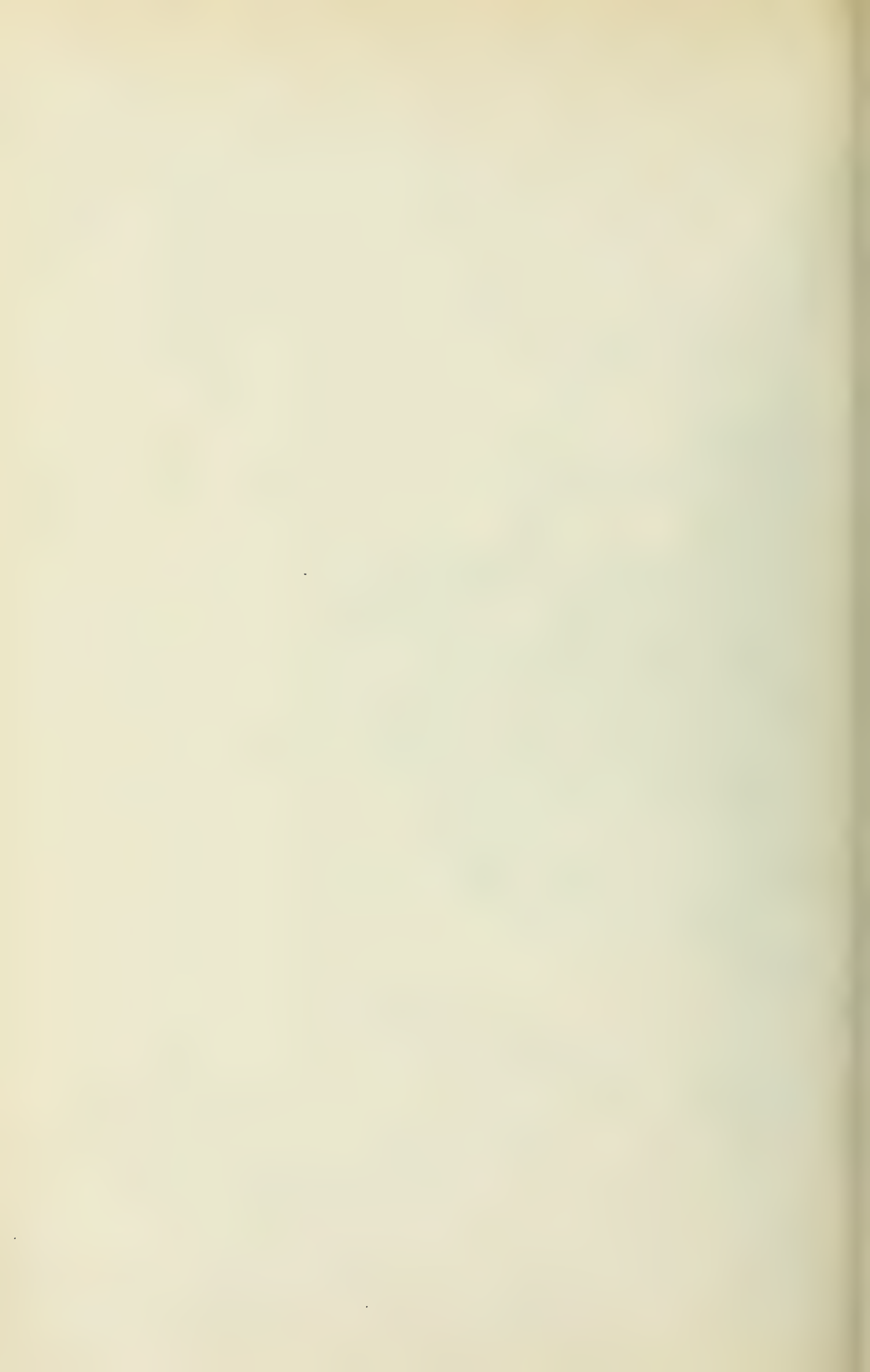

26
24
SALLE
25
DES
GARDES
23
22
24
V
AUMÔNERIE
18
P



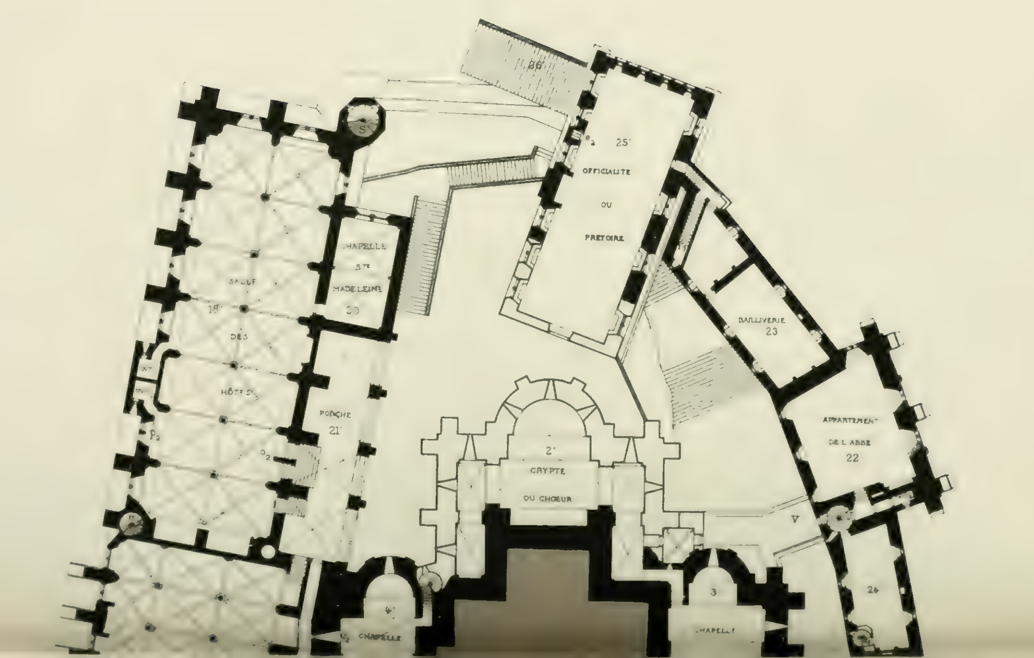
PLAN
À LA HAUTEUR
DE "L'AQUILON"
AU XIIIe SIÈCLE









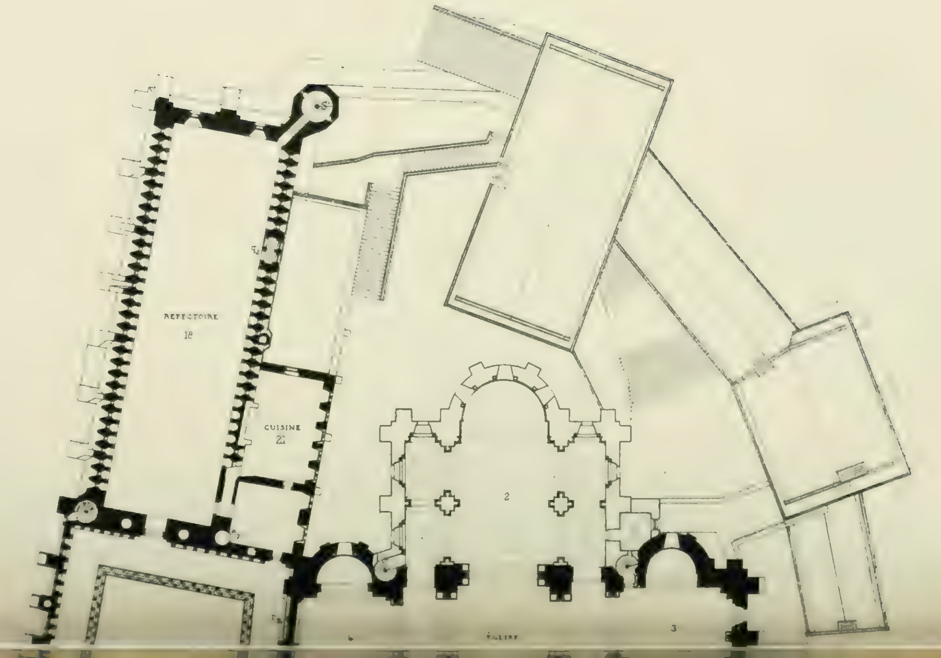

26
25'
OFFICIALITE
OU
PRETOIRE
CHAPELLE
STE
MADELEINE
20
SALLE
18'
DES
HÔTES
PORCHE
21'
2'
CRYPTE
DU CHOEUR
BAILLIVERIE
23
APPARTEMENT
DE L ABBE
22
V
3
CHAPELLE
24
CHAPELLE

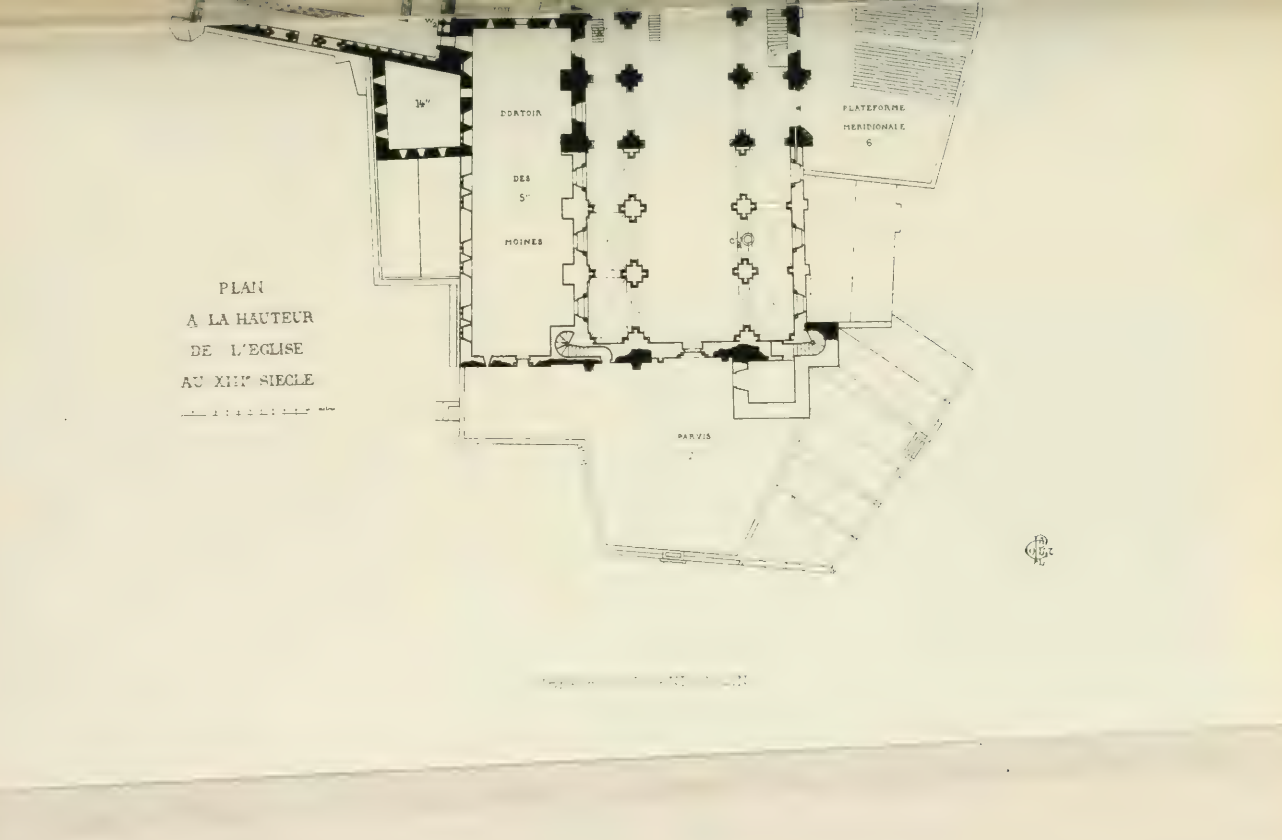


PLAN
A LA HAUTEUR
DU PROMENOIR
AU XIIIe SIECLE






REFECTOIRE
18
CUISINE
21
2
3


PLAN
A LA HAUTEUR
DE L'EGLISE
AU XIIIe SIECLE
DORTOIR
DES
MOINES
PLATEFORME
MERIDIONALE
6
PARVIS
14"



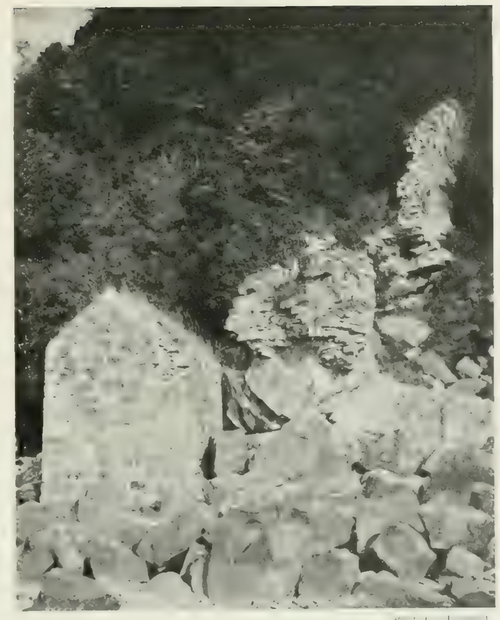


FIG. 556. — Fontaine Saint Aubert et ruines du Grand Degré montant au pied de la Merveille[2]

proche des salles basses par les voitures. On établit alors les magasins abbatiaux (52, pl. XXXVI) au Sud, dans la partie du Mont où des rampes, de déclivité modérée, permettaient de décharger directement les approvisionnements de fourrage et autres du même genre ; d'où ces magasins tirèrent leur nom de Fanils[1]. Appuyés au rocher et entourés d'une haute muraille flanquée d'une tour (55), ils constituèrent un poste avancé dont, plus tard, on couvrit l'entrée par une barbacane et qu'on relia ensuite à l'ensemble des fortifications de la forteresse. Des anciennes constructions du XIII[e] siècle, il ne reste plus que la base de la tour et quelques vestiges à l'Ouest, servant de soubassement à la caserne (52), bâtie en 1818.

LA VILLE ET SES DÉFENSES

L'incendie que, en 1203, la rage des Bretons, impuissante contre l'abbaye, avait allumé dans la ville, en avait détruit toute la partie Nord, voisine des bâtiments de Roger II auxquels il s'était communiqué. Ce fut pour les religieux une leçon dont ils profitèrent ; car vers le milieu du XIII[e] siècle, ils entreprirent d'englober, dans une ceinture de remparts se rattachant aux murailles mêmes de l'abbaye, toute la petite ville qui tendait à se circonscrire aux escarpements de l'Est.

Dans ce périmètre restreint la population était fort dense ; le fait

1. Ou Fenils, du latin *fenum*, foin.
2. Cet édicule porte la date de 1757 sur le linteau de sa porte.

suivant est de nature à le prouver, en même temps qu'il donne une idée de l'état de délabrement des maisons qui devaient être bien vieilles et



Phot. Neurdein.

Fig. 557. — La Tour Nord construite vers 1256. Vue prise de l'Est[1].

misérables. On lit dans le manuscrit 18947[2] qu'en 1228, « le six Mars, de pauvres gens des deux sexes sont écrasés sous les ruines de quatre mai-

1. Les mâchicoulis sont du XIVe siècle et la plupart des meurtrières et des embrasures ont été remaniées aux XVe et XVIe siècles.

2. Fonds français, Bibl. Nat., Fol. 149, r.

sons, au nombre de trente-huit, sans compter beaucoup d'autres qui en sont retirés à demi morts. »

Dans le courant du XIIIe siècle, cet état de choses s'était modifié par la reconstruction, sur des plans mieux appropriés, d'une grande partie des maisons de la ville. Voici du reste la description sommaire que fait du bourg du Mont-Saint-Michel Guillaume le Breton[1] qui vivait à cette époque :

« Sur le sommet de ce Mont d'accès difficile s'élève une église dédiée à saint Michel, et au-dessous, un village où il y a de nombreuses maisons de belle apparence pouvant contenir une nombreuse population[2]. »



Phot. Ch. Besnard

FIG. 558. — Face Nord de la chapelle Sainte-Catherine sur le Grand Degré abbatial (XIVe siècle).

Jusqu'alors aucun ouvrage fortifié, autre que quelques palissades établies aux points les plus facilement accessibles, n'avait défendu extérieurement ni l'abbaye, ni la ville. Mais, indépendamment des richesses immenses qu'il renfermait dans ses murs, le monastère était devenu propriétaire de fiefs importants au dehors : il devait songer à se défendre comme le faisaient tous les seigneurs féodaux. Aussi Richard Turstin entreprit-il, vers 1256, des fortifications ayant pour but de mettre l'abbaye et la ville, sa vassale, à l'abri d'un coup de main, sinon de soutenir un siège en règle.

1. Lib. VIII de son poème en 12 chants, la *Philippide*. Guillaume Le Breton, historien et poète du XIIIe siècle, vécut à la cour de Philippe Auguste, en qualité de précepteur du fils naturel du roi, Charlot. Il a laissé sur le règne et l'époque de Philippe Auguste d'importants ouvrages en vers et en prose. Voir : F. Delaborde, *Œuvres de Rigord et de Guillaume Le Breton*, Paris, 1882-1885, 3 vol. in-8°.

2. .... inferiusque
Pendula villa domos plures habet et speciosas
Et populi multi satis ampla sede capaces.

Son but était d'envelopper le bourg proprement dit d'une ceinture de courtines flanquées de tours qui en fissent une première défense en avant de l'entrée abbatiale nouvellement établie dans le bâtiment de Belle-Chaise. Il est bien difficile de dire aujourd'hui dans quelle mesure il réalisa ce dessein : les remparts du Mont Saint Michel ont été l'objet de tant de modifications successives qu'il est impossible maintenant, dans la plupart des cas, de préciser exactement leurs dispositions initiales. Toutefois on doit reconnaître comme historiquement démontrée la construction, sous Richard Turstin, de la tour du Nord (54) et des murailles adjacentes (X_1).

Tour du Nord. — Située à l'intersection des deux courtines Nord et Est de l'enceinte de la ville et couronnant des escarpements qui constituaient eux-mêmes de formidables retranchements, cette tour formait un point stratégique important au-dessus des grèves. Elle comprenait dans sa hauteur quatre étages déterminés par des planchers faits de solivages reposant sur de grosses poutres dont on voit encore, dans les murs, les trous de scellement et les corbeaux qui en soulageaient la portée. A cette époque, la tour conservait, jusqu'au haut de ses murs, la forme cylindrique que n'interrompait aucune saillie d'encorbellement. De simples trous étaient percés de distance en distance dans le parapet du chemin de ronde qui la couronnait pour le passage des poutres supportant les hourds mobiles en usage alors. Dans chaque étage de la tour s'ouvraient, pour le tir de l'arbalète, des meurtrières qui, pour la plupart, ont été transformées au XVe siècle à l'usage des armes à feu.

IX

L'ABBAYE, LA VILLE ET LES REMPARTS AU XIVe SIÈCLE

L'ABBAYE

Les trois quarts du XIVe siècle se passèrent à réparer les dommages des incendies successifs qui ravagèrent le monastère et la ville. Le siècle commença avec l'un de ces sinistres les plus effroyables. Le 8 juillet de l'an 1300, la foudre tomba sur le clocher, qu'elle détruisit entièrement ; le feu acquit une violence suffisante pour fondre les cloches. La tour Nord du portail ne résista pas au sinistre et s'écroula, ensevelissant sous ses décombres les manuscrits de Robert de Torigni. Les auteurs assurent

que, six ans après, Guillaume du Château avait déjà remédié à la majeure partie des dégâts. Il semblerait du reste qu'en 1511, on n'ait plus eu à s'occuper de réparations, puisque, cette même année, on affectait un don royal de 1200 ducats d'or, fait par Philippe le Bel, à l'exécution de la statue de saint Michel lamée d'or.

En 1559, nouvel incendie : la foudre, suivant les chroniqueurs toujours enclins à l'exagération, brûla une grande partie des bâtiments. Ceux du Midi furent particulièrement éprouvés. L'abbé-capitaine Nicolas le Vitrier s'empressa de les faire réparer. C'est là principalement la part qu'il convient d'attribuer à cet abbé dans les travaux exécutés aux bâtiments abbatiaux.

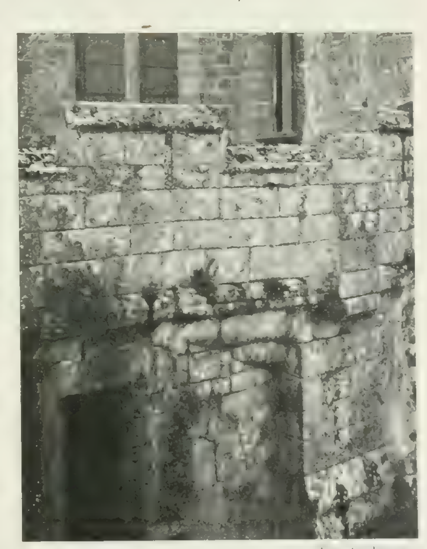


Fig. 759. — Crénelage du mur flanquant le Châtelet à l'Ouest (XIVe siècle). Vue extérieure.

Enfin, en 1574, le feu du ciel tombe de nouveau sur le dortoir et le brûle ainsi que d'autres logis. Geoffroy de Servon fait travailler jour et nuit à réparer les dommages et, en 1580, tout est rentré dans l'ordre.

Chapelle Sainte-Catherine ou des Degrés. — Cette même année, Geoffroy de Servon fit élever la petite chapelle Sainte-Catherine ou des Degrés (27), à l'extrémité de l'annexe occidentale du logis abbatial[1]. Cette chapelle, voûtée d'une voûte d'arête sur arêtiers mais sans formerets, est éclairée au Nord par une fenêtre ogivale lobée, qui avait sa pareille au Midi avant que Pierre Le Roy ne fît celle qui s'y trouve actuellement et dont le désaxement est la conséquence du système d'arcatures employé dans l'ordonnance extérieure de l'étage supérieur construit sous cet abbé. Peut-être y avait-il, sur la face occidentale, une troisième baie qui aura été bouchée lorsque Guillaume de Lamps éleva de fond en comble un bâtiment de ce côté. La porte établie en pan coupé dans l'angle Sud-Ouest de cette chapelle pour accéder à l'escalier de la tourelle, est contemporaine de ces additions faites par Guillaume de Lamps. Quant à la porte donnant sur le grand degré,

1. Dom Th. Le Roy, t. I, p. 295.

c'est bien l'issue primitive de cette petite chapelle qui, élevée sur cave et coiffée d'une toiture à deux pentes, formait à cette époque l'extrémité des bâtiments abbatiaux.

TRAVAUX DE PIERRE LE ROY

TOUR DES CORBINS ET MUR À LA SUITE. — Toute trace des sinistres n'avait pas encore disparu quand Pierre Le Roy prit la crosse en 1568. Indépendamment des magnifiques stalles par lesquelles il avait rem-



Phot. Ch. Besnard.

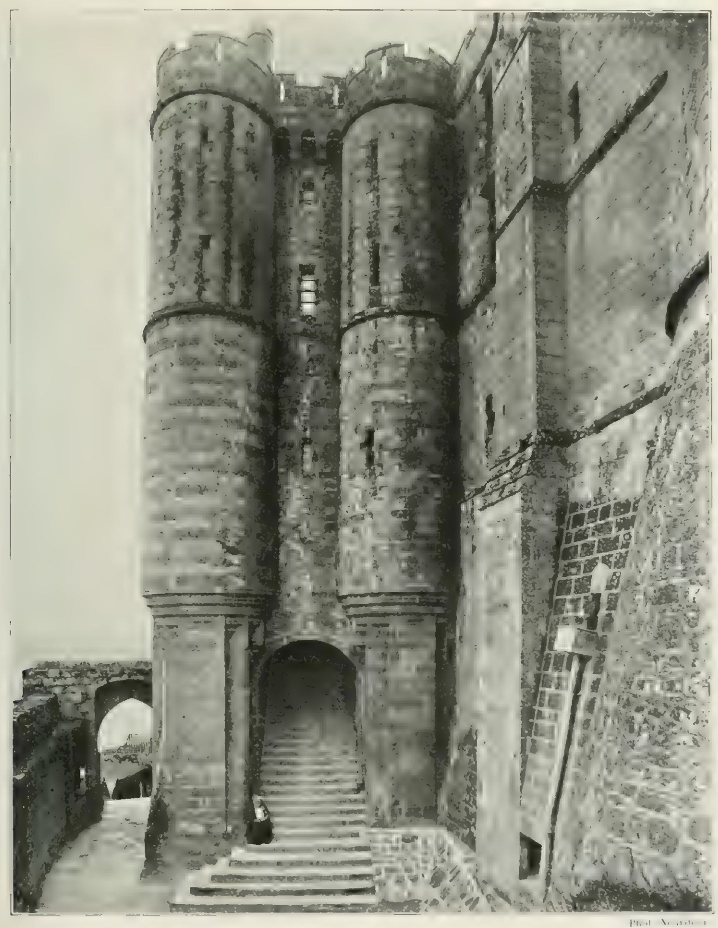
FIG. 540. — Crénelage du Châtelet et du mur le flanquant à l'Ouest (XIVe siècle). Vue prise du dessus de la Citerne de l'Abside.

placé les anciennes hors d'usage[1], il entreprit, en 1591, la réfection du haut de la tour des Corbins (S) endommagé par les flammes qui avaient consumé la toiture du réfectoire[2]. La reprise, qui prend naissance à la première retraite talussée, est empreinte du caractère le plus pur de

1. « Commençant donc par l'église il fit faire plusieurs beaux et riches ornements ; il fit décorer les autels d'une quantité de belles images qu'il fit apporter de Paris et l'an mil trois cent quatre-vingt neuf il fit oster les chaires du chœur qui estoient trop vieilles et fit mettre au lieu celles que nous y voyons à présent qui tesmoignent assez qu'il y avoit d'excellents menuisiers en ce temps-là. » Dom Jean Huynes, t. I, p. 190.

2. « L'an 1591 l'abbé Pierre Le Roy, toujours en action pour l'augmentation de son monastère, fit refaire le hault de la tour des Corbins, qui estoit tombée depuis peu de temps, dans laquelle est un degré par où on monte depuis le bas de l'édifice des bastiments et corps de logis, situez vers septentrion, jusques au hault. Et depuis cette tour jusques à Belle Chaire fit bastir cette belle muraille qu'on y veoit construite à marches coulies et en parape et à côté de laquelle, sur voultes qui eussent joint au bout du grand œuvre, il avait dessein de faire bastir les infirmeries du monastère, et pour ce subject avoit faict faire dans ladite muraille les croisées pour donner jour aux chambres et autres nécessitez requises, comme il se peut facilement comprendre, en considérant le lieu. » Dom Th. Le Roy, t. I, p. 505.

l'architecture du XIVe siècle. Cette restauration et le percement, sur la face Sud de la tour, d'une porte faisant correspondre cet escalier avec le



Phot. Neurdein.

FIG. 541. — Le Châtelet. Entrée de l'Abbaye du XVe siècle. Vue au Nord avant restauration, en 1895.

chemin de ronde du Châtelet, se rattachaient à un ensemble de travaux que projetait cet abbé pour couvrir l'entrée abbatiale de constructions défensives de nature à la rendre imprenable.

Nous avons vu que lorsque Richard Turstin avait transporté l'entrée abbatiale dans le bâtiment de Belle-Chaise, il avait prévu, sinon exécuté, une construction intermédiaire entre la salle des Gardes et l'entrée de l'Aumônerie. Le soubassement de cette construction existait déjà lorsque Pierre Le Roy éleva le Châtelet (26'), en avant de Belle-Chaise et tangentiellement au terre-plein intermédiaire entre la salle des Gardes et la salle basse de la Merveille. Ce fut précisément sur cet emplacement que Pierre Le Roy forma le dessein d'élever un bâtiment de deux étages sur rez-de-chaussée voûté, pour l'affecter à l'infirmerie du monastère. La réalisation de ce projet s'arrêta à l'exécution du mur extérieur dans lequel on prépara les amorces des planchers et voûtes dont on ajourna l'exécution. Toutefois on prolongea, sur la crête de ce mur, le crénelage couronnant le Châtelet qui se trouva de la sorte en communication avec la Merveille.



FIG. 542. — Le sommet de la Tour Perrine. Vue prise du logis abbatial.

CHÂTELET. — Élevé au dessus des degrés qui montaient à la porte de la principale entrée abbatiale, le Châtelet (26') laisse en avant d'elle un étroit espace, sorte de courtelle, par où pouvait encore s'exercer la défense, dans le cas où ces degrés eussent été pris. Il se compose d'un bâtiment carré cantonné, au Nord, de deux tourelles cylindriques, encorbellées sur deux robustes contreforts. Dans l'intervalle de ces derniers s'ouvre la porte ; elle était fermée par une herse en fer défendue par des mâchicoulis disposés dans le couronnement entre les deux tourelles. Un guetteur posté sous une arcade (*m*) pratiquée dans le mur latéral à côté de la porte de Belle-Chaise,

veillait sur les abords à l'Est et au Nord. Au-dessus de la voûte rampante de l'escalier, un réduit servait de chambre de manœuvre pour la herse. On y pénétrait par une trappe pratiquée dans le plancher du rez-de-chaussée du Châtelet dont les trois autres étages se composent chacun d'une salle en communication avec l'intérieur des tourelles, et munie d'une cheminée. Un escalier (n_5), encorbellé sur la cour de la Merveille, dessert les deux derniers étages et aboutit au crénelage qui couronne entièrement ce Châtelet, ainsi que le mur le reliant à la tour des Corbins.



Phot. G. Lessard.
Fig. 545. — Tourelle de l'escalier desservant le crénelage de la Tour Perrine et le cheneau du bâtiment de la bailliverie (XIV siècle).

Comme tous ceux que fit exécuter Pierre Le Roy, cet édifice est du plus bel aspect. Répondant admirablement aux nécessités de la défense, ces travaux de fortification leur empruntent des formes rationnelles que rendent séduisantes le fini du détail et le soin apporté à l'exécution. L'appareil de pierre de taille y est traité avec conscience, voire même avec recherche, notamment dans les deux tourelles, où l'alternance d'assises de granits gris et rose rehausse la distinction de cette superbe construction militaire, qui était entièrement terminée en 1393[1] (Voir fig. 541).

Tour Perrine. — Un mode de défense aussi développé nécessitait une garnison et des locaux pour la loger. Autant pour satisfaire à ce

1. « L'an 1393, Pierre Le Roy, abbé de ce monastère, fit parachever le dongeon qu'il avait commencé il y avoit quelque temps, qui est à la porte de l'abbaye de ce Mont, avec les degrés à monter à la dite porte pour entrer au corps de garde situé soubs Belle-Chaire, pièce une

besoin que pour fortifier le côté Sud de Belle-Chaise, Pierre Le Roy construisit la tour (55) qui porte son nom. Masquant une partie de la face Sud de Belle-Chaise, cette tour bouche la moitié d'une fenêtre de la salle de l'Officialité; l'autre moitié doit d'être restée dégagée, à l'ingénieuse disposition d'un ébrasement ménagé obliquement dans la hauteur de la baie sur la face orientale de la tour Perrine (Voir fig. 521).

Cette tour se compose de six chambres superposées, dont la première communique de plain-pied avec la salle des Gardes. Celle immédiatement au-dessus est desservie par un dégagement branché sur le degré accédant à l'entresol de Belle-Chaise. Dans la salle de l'Officialité débouche un couloir (o_2, pl. XXVII) au moyen duquel on pénètre dans la chambre du second étage de la tour Perrine et on communique avec le premier étage de la bailliverie. A l'extrémité de ce couloir prend naissance un escalier à vis (Y) desservant à la fois les autres étages de ces deux bâtiments, et aussi les latrines (wc_6) en saillie sur la face occidentale de la tour Perrine. On a jusqu'ici pris ces latrines pour des mâchicoulis destinés à battre le degré qui monte, contre cette tour, à une porte de la bailliverie à laquelle on attribuait en même temps la fonction d'une poterne. Lorsqu'on examine



FIG. 544. — Fouilles et recherches de 1909. Escalier découvert dans les murs des bâtiments abbatiaux et qui accédait à la salle construite par Pierre Le Roy au-dessus de la chapelle Sainte-Catherine.

des plus belles de France, tant pour la structure que pour la composition. Il y fit pareillement mettre ce grand rateau de fer, comme aussy la grille et grand rateau de fer à la porte du corps de garde, en entrant dans le monastere. Item il fit bastir la tour quarrée située de l'autre coté de Belle Chaire et y joignant, ou il fit faire, comme aussi dans le dongeon cy dessus, plusieurs petites chambres pour le logement de ses soldats, laquelle tour s'appelle encore aujourd'huy la Perrine, portant le nom de cet abbé Pierre » (Dom Th. Le Roy, t. I, p. 506).

attentivement ces latrines, aucun doute n'est permis sur leur destination. Quant à la prétendue poterne (p_5, pl. XXVI) il suffit de la considérer quelques instants pour reconnaître qu'elle a été pratiquée à une date relativement récente, probablement sous l'administration pénitentiaire, à l'emplacement d'une fenêtre de la bailliverie, et sans qu'on ait même pris soin de la border de piédroits en pierre.

Belle-Chaise. — Au nombre des remaniements de Belle-Chaise qu'entraîna la construction de la tour Perrine, se trouve l'exécution, sous Pierre Le Roy, de la cheminée q_5 de la salle des Gardes, l'une des plus belles de l'Abbaye. Au-dessus, la salle de l'Officialité reçut une somptueuse décoration : et c'est de cette époque précise que le bâtiment où elle se trouve reçut le nom de *Belle-Chaise*, tiré de la splendeur du siège sculpté où se rendait la justice abbatiale. On avait fait à la beauté de ce meuble une telle réputation, qu'on désigna bientôt du nom de cette belle chaire ou chaise le bâtiment tout entier qui le contenait. Pierre Le Roy avait, en même temps, enrichi les murs de ce prétoire, de peintures dont nous n'avons malheureusement pu retrouver que des vestiges effacés par l'enduit et les badigeons modernes qui les recouvraient. Sur l'enduit primitif du XIIIe siècle, orné d'un appareil simulé et d'une petite frise à rinceaux, s'en trouve un autre plus épais mais plus tendre du XIVe siècle et recouvert à son tour par les couches appliquées par les générations de vandales entre les mains desquelles a passé la pauvre abbaye. Ces dernières couches d'enduit et de badigeon ont tout détruit ; elles ont rendu infructueuses toutes nos tentatives pour dégager le travail de coloration du XIVe siècle. Cependant, les quelques traces que nous ont révélées nos recherches nous ont permis d'établir que la partie basse des murs de-

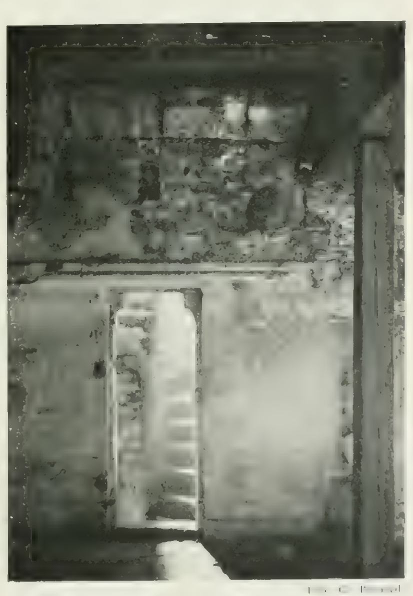
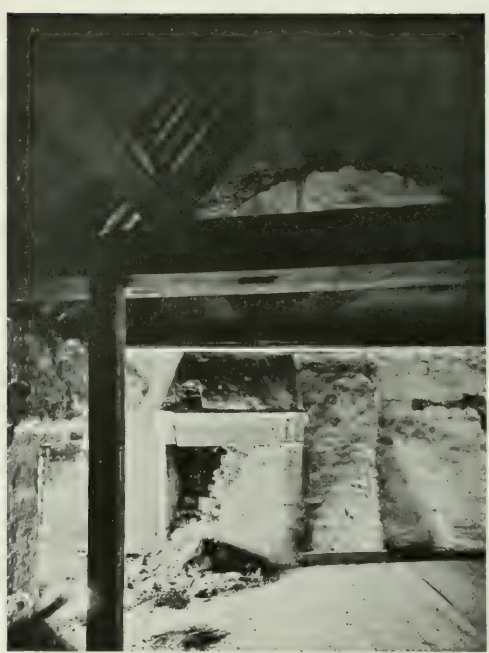


Fig. 545. — Bâtiments abbatiaux. Surélévation du XIVe siècle. Vestiges de la charpente du comble lambrissé.

vait être revêtue d'un lambris de bois, tandis que le haut était tapissé d'une énorme frise où se déroulaient des sujets religieux. Nous avons pu notamment dégager le cintre d'un nimbe crucifère, dont les dimensions se rapportent à un personnage de grandeur naturelle.

BATIMENTS ABBATIAUX[1]. — Pour bien se rendre compte des additions que fit l'abbé Pierre Le Roy aux constructions élevées par Richard Turstin au Midi, il faut jeter un coup d'œil sur le plan de l'Abbaye au XIIIe siècle (Pl. XXII, XXIII et XXIV). L'état des bâtiments abbatiaux à cette époque comprenait Belle-Chaise tout entier; la partie inférieure de la Bailliverie comportant, sur un rez-de-chaussée, un étage sous comble; le grand pavillon du logis abbatial élevé de trois étages sur un rez-de-chaussée voûté; le rez-de-chaussée sur caves et un petit étage de l'aile à la suite; et enfin la petite chapelle Sainte-Catherine ou des Degrés, que venait de construire l'abbé Geoffroy de Servon. Pierre Le Roy surmonta cette dernière d'une salle (27) voûtée de deux travées de voûtes



Phot. G. Besnard.

FIG. 546. — Même salle que sur la figure 547, mais vue dans le sens longitudinal. On remarque à gauche la saillie du mur sur laquelle reposait la charpente, et, dans le mur du fond, la trace demi-circulaire du berceau lambrissé.

1. L'an 1400 outre les bastiments que j'ay dit ci devant avoir ete construits par le soing de l'abbe Pierre Le Roy, il fit cette mesme annee parachever tous les logements qu'il avoit faict commencer, il y avoit quelques annees, qui sont depuis cette tour nommee la Perrine qu'il avoit fait bastir jusques ou est maintenant la cuisine de l'abbe. Il en destina une partie pour servir d'infirmeries aux moynes infirmes jusques à ce qu'il eut faict parachever celles qu'il pretendoit dans la muraille qui vient de la tour des Corbins à Belle-

d'arêtes et pourvue d'une riche cheminée[1]. Pour opérer cette surélévation, il employa à l'extérieur le mode d'arcatures usité sous Richard Turstin au logis abbatial, et qui fut ici d'autant mieux justifié, qu'il s'agissait de mettre le mur en état de résister à la poussée des voûtes intérieures. Or, il répugnait au constructeur de ces voûtes de monter de fond un contrefort pour en contrebuter la poussée. Il se contenta donc de raidir le mur par l'application de ces arcatures qui, reportant la résultante de leur poussée et de leur poids sur une colonne engagée, font, de cette colonne, une sorte de contrefort placé au droit de la poussée des voûtes intérieures.



Fig. 547. — L'Infirmerie des religieux au XIVe siècle.

Cette disposition eut pour conséquence de nécessiter le déplacement de la fenêtre située directement au-dessous dans la chapelle Sainte-Catherine. Pierre Le Roy en reconstruisit une autre[2], celle qu'on y voit actuelle-

Chaire). Et l'autre partye il la destina pour servir de procure et y fit loger le procureur ou baillif du monastère et luy-mesme y logea aussi affin de l'instruire et vacquer ensemble aux affaires après les heures de l'office divin et autres de régularité commune, ès quelles jusques à ce temps, tant qu'il avoit peu, il avoit esté très exact. Il est encore aisé à veoir dans la chambre basse de cette bailliverie que c'estoit un lieu pour mettre des papiers, y ayant de grandes arcades pour loger des palettes et quaises à cette fin. En ce lieu le baillif fesoit la recepte de tous les revenuz de l'abbé et en rendoit compte chacun au devant quatre moynes députez de l'abbaye et de la communaulté et plus souvent devant l'abbé, quand il le requeroit. En ce mesme lieu il terminoit les différends entre les recepveurs et fermiers de toutes les deppendances du dit monastère, estant leur juge nay... » (Dom Th. Le Roy, t. I, p. 314.)

1. Dom Th. Le Roy dit (t. II, p. 16) en parlant du bâtiment élevé « au dessus de la chapelle Sainte-Catherine » qu'il fut « basty autrefois par l'abbé Pierre Le Roy, l'an 1400. »

2. Cette baie a, elle-même, été modifiée sous l'administration pénitentiaire. Au-dessous on remarque encore les restes d'une jolie crédence du XIVe siècle.

ment et dont le désaxement intérieur trouve ainsi son explication.

On accédait alors à cette nouvelle salle par un escalier à vis r',[1] logé dans le mur à l'angle Nord-Est, et qui se raccordait avec celui k_2 établi par Richard Turstin à l'extrémité du bâtiment occupé par la cuisine abbatiale. Peu de temps après, il transforma le bâtiment intermédiaire entre cette chapelle et le pavillon abbatial. Il utilisa le vide restant entre le mur de face méridional et le rocher, pour y faire une cave dans laquelle on descendit par le petit escalier à vis s_2, voisin du passage faisant communiquer la cuisine avec la salle à manger abbatiale. Puis il monta, d'une vingtaine de centimètres, le plancher haut de cette cuisine[2], et, ayant enlevé la toiture du premier étage, il suréleva cet étage qui eut dès lors la belle hauteur qu'on lui voit aujourd'hui. Immédiatement au-dessus s'étendait un comble qui prolongeait celui de la surélévation donnée au bâtiment contenant la chapelle Sainte-Catherine. On accédait à ce comble par le petit escalier à vis r_2 pratiqué entre ces deux nouvelles surélévations. Ces aménagements composèrent un appartement qui devait être celui du prieur abbatial.



Fig. 548. — Entrée spéciale établie par Pierre Le Roy au XIVe siècle, pour accéder à l'escalier desservant les locaux dont il suréleva la Bailliverie construite par Richard Turstin au XIIIe siècle.

De l'autre côté du pavillon abbatial, Pierre Le Roy fit enlever la couverture du bâtiment rejoignant Belle-Chaise, surélever l'étage existant et construire au-dessus deux autres étages dont le dernier lambrissé sous charpente. Grâce à l'intervalle laissé entre le pignon oriental de ce bâti-

1. Voir pl. XXXII et fig. 546.

2. Les corbeaux de l'ancien plancher du XIIIe siècle subsistent à rez-de-chaussée et le solin de la toiture de cette même époque est encore visible contre le pavillon du logis abbatial.

ment et la façade de Belle-Chaise, les grandes baies du Prétoire ne se trouvèrent pas bouchées par cette surélévation. Ces ouvrages furent exécutés avec le soin que cet abbé apporta à toutes ses constructions.



Phot. Ch. Pestard

FIG. 349. — La Barbacane du Châtelet (XV[e] siècle). Vue prise du rempart Nord en 1909.

Les deux nouveaux étages qui étaient affectés à l'infirmerie des religieux sont munis de jolies cheminées et de crédences. Leurs fenêtres, généralement étroites, sont largement évasées à l'intérieur et recouvertes de voussures habilement appareillées et taillées. Des bancs de pierre en garnissent les ébrasements. Malgré les mutilations qui défigurèrent ces

bâtiments sous l'administration pénitentiaire, il est facile d'en reconstituer exactement l'état ancien. A l'étage du comble, notamment, on distingue très nettement les vestiges du berceau lambrissé qui utilisait le vide de la charpente, ainsi que l'encastrement du pied des chevrons dans le bahut du comble (fig. 545 et 546). La corniche est étudiée avec prévoyance : chacun des corbeaux qui en reçoivent la saillie au droit des joints des dalles, est muni d'un canal rejetant à l'extérieur l'eau qui pourrait s'introduire dans les joints (fig. 545). Elle est couronnée par le garde-corps lobé du modèle usité au XIIIe siècle; peut-être même est-ce celui qu'on avait déposé qui aura été reposé en cette place.

L'entrée spéciale à ces nouveaux locaux fut une jolie porte (t_5, fig. 548) percée à hauteur du palier du grand degré dans le petit vestibule que détermine, à rez-de-chaussée, le refend supportant le mur séparatif des salles nouvellement aménagées pour l'infirmerie des religieux.

Enfin, pour faire communiquer les différents étages de ce bâtiment avec ceux du pavillon abbatial, Pierre Le Roy établit, en encorbellement sur le grand degré, la tourelle d'un escalier à vis (I_1) qui desservit les uns et les autres très ingénieusement. Au moyen de cet escalier, l'abbé pouvait se rendre aisément de tous les étages de son pavillon chez son procureur ou à l'infirmerie des religieux[1]. Nous verrons plus tard l'abbé commendataire Guillaume d'Estouteville l'employer, par l'intermédiaire d'un pont fortifié (W), comme moyen de communication avec l'église basse.

Barbacane[2] et grand degré. — Le désir d'assurer à l'abbaye une situation inexpugnable tenait la première place dans les préoccupations de Pierre Le Roy. Aussi ne recula-t-il devant aucune application des moyens défensifs usités dans les constructions militaires de son temps. Afin d'opposer un premier obstacle à un coup de force et de donner le temps de fermer les portes, on établissait alors, en avant des forteresses, des barbacanes. Celle de l'abbaye du Mont-Saint-Michel (36) enveloppe le Châtelet et se compose d'une épaisse muraille surmontée d'un chemin de ronde crénelé. Des abris sont aménagés à côté des portes pour les hommes préposés à leur garde. Près de la poterne du Sud, ce réduit prend l'importance d'une échauguette munie d'une cheminée à l'usage du portier. Il est d'ailleurs probable que cette poterne fut l'issue la plus fréquentée : la raison en est dans la multiplicité des obstacles destinés à entraver l'accès par la porte du grand degré du Nord. Ces deux issues étaient fermées à l'aide de portes bavoles dont subsistent encore les feuil-

1. On se rappelle que la règle prescrivait de placer l'infirmerie à proximité du logement de l'abbé.

2. Bien que les auteurs ne parlent pas de la Barbacane, il est hors de doute qu'elle a été faite sous Pierre Le Roy, les assises de la porte méridionale se reliant exactement avec celles du Châtelet.

lures de pierre, les trous d'axes horizontaux et ceux du logement des verrous. Ce système de vantail, le seul qui convînt avec des pentes comme celles que présentait le sol des paliers, était en outre d'une commodité et d'une sécurité absolues puisque les poussées de l'assaillant sur la porte n'avaient d'autre effet que d'en consolider la fermeture.



Fig. 550. — Intérieur de la Barbacane du Châtelet. Vue prise de [illegible] de l'entrée [illegible]

A l'intérieur de la Barbacane un petit degré (voir fig. 550) monte au chemin de ronde crénelé qui, comme nous le constaterons plus loin, se reliait à celui suivant la crête des remparts de la ville.

La poterne du Sud est précédée de marches au bas desquelles se trouve une porte s'ouvrant sur un large perron ; on s'y rend aisément de tous les points après avoir gravi les rampes longeant le pied des escarpements.

La porte principale se trouvait au haut d'un grand degré qui n'a

peut-être jamais existé dans tout son développement, mais dont le dispositif général, quant à ses emmarchements, avait été projeté dans les conditions établies par notre restauration. Ce grand degré, qui prenait naissance au palier des emmarchements de la ville aboutissant au « chemin des Loges », devait comporter, à son origine en ce point, un ouvrage auquel il n'est pas téméraire de supposer, à défaut de vestige autre que la fondation du mur extrême (J_1), des dispositions présentant une grande analogie avec celles de la Barbacane du Châtelet. Suivant cette même hypothèse, d'ailleurs pleine de vraisemblance, une première porte bavole, défendue par un crénelage couronnant les murs, opposait un premier obstacle à l'ennemi qui se serait rendu maître de la ville. Une deuxième porte bavole renouvelait cet obstacle à mi-hauteur des emmarchements : là se trouve un palier au droit duquel une excavation pratiquée dans le mur est munie d'un banc à l'usage du gardien chargé de la manœuvre de cette seconde porte. Après avoir encore gravi bon nombre de marches on se trouvait devant la porte bavole de la barbacane défendue et gardée comme nous l'avons dit (Voir fig. 551).

TOUR CLAUDINE. — Auxiliairement à ce système de défense par accumulation d'obstacles, la tour Claudine (57) et les hauteurs du chemin de ronde des remparts environnants, facilitaient les contre-attaques au cas où l'ennemi serait venu à s'emparer du grand degré. Il y a là tout un ensemble de dispositions du plus haut intérêt. La tour Claudine était la clef de cette position défensive de l'entrée abbatiale et de ses abords. Vers l'Ouest elle formait flanquement du soubassement de la Merveille. Une échauguette (en K_1) abritait un guetteur chargé de donner l'éveil. A l'Est une meurtrière percée dans le corps de garde, au rez-de-chaussée de la tour, permettait de reconnaître les personnes qui se présentaient pour franchir la seconde porte bavole. Si, maître de la ville, l'ennemi avait enlevé la première porte sise au bas du degré, il se trouvait devant ce second obstacle (u_3). Tandis qu'il s'efforçait de l'enlever il recevait des projectiles du haut des remparts environnants. Au cas où, malgré tout, il réussissait à passer, les défenseurs abandonnaient le corps de garde et montaient en hâte à la barbacane dont ils faisaient basculer la porte derrière eux, isolant leurs adversaires dans le grand degré et dans la courette (L_1) attenante à la tour Claudine. Ils gravissaient ensuite le petit degré montant au crénelage de la barbacane du Châtelet, où ils rejoignaient les défenseurs des remparts dont le chemin de ronde se raccordait, avec celui du crénelage de la barbacane, au moyen du prolongement de la courtine à travers la plate-forme supérieure de la tour Claudine, d'où le défenseur prenait l'ennemi de flanc, tandis qu'il le frappait par derrière, des rampes avoisinant l'angle Nord. Pour soustraire à

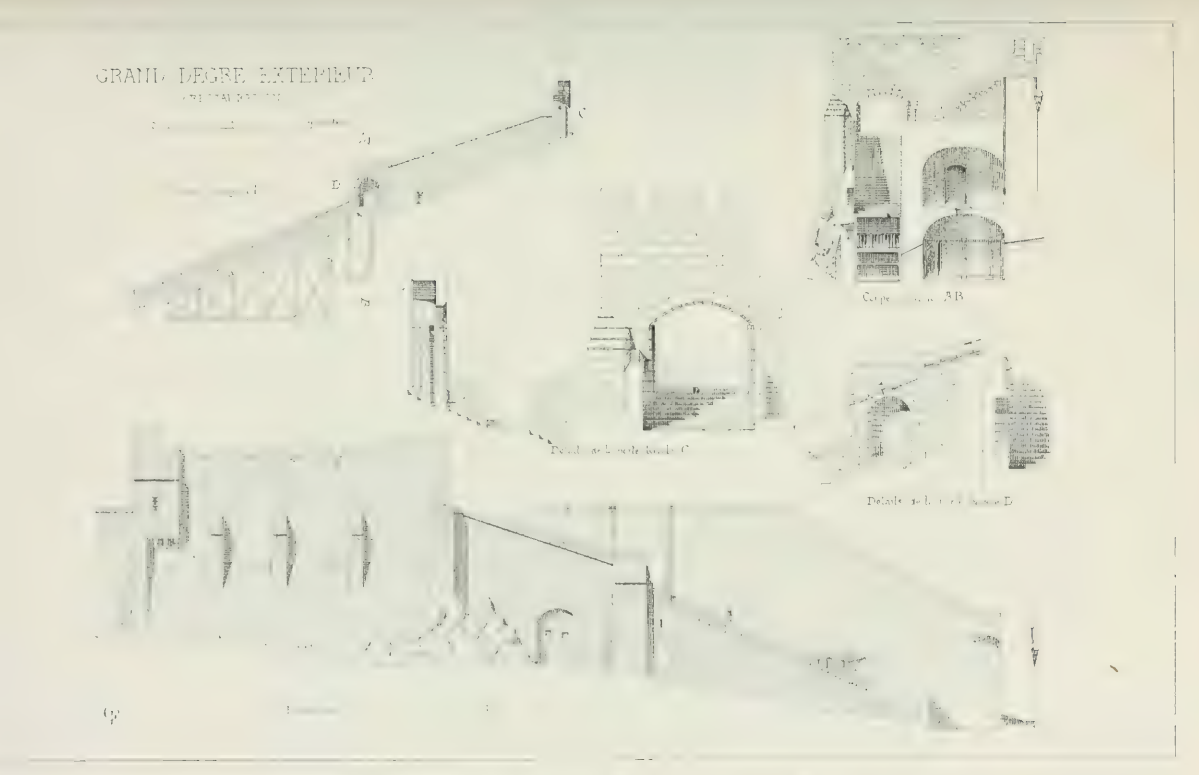


Fig. 551. — Élévation, coupes et détails du Grand Degré extérieur. Restauration.

l'assaillant ces parties hautes des remparts, il suffisait d'une solution de continuité du sol des courtines (en y_e), où devaient être établis deux ponts de planches que l'on enlevait dès que le danger devenait pressant. L'état primitif de ces constructions répondant à l'usage de ces dispositions défensives a été suffisamment altéré au XV[e] siècle par les modifications qu'entraînait l'usage de l'artillerie à feu, pour qu'il soit assez difficile de les reconnaître à première vue. Cependant le prolongement du rempart contre le mur de la barbacane s'accuse manifestement par des arrachements des plus évidents (Voir fig. 552).



FIG. 552. — Porte de la Barbacane du Châtelet. Vue montrant les arrachements du rempart (XV[e] siècle) qui buttait contre cette muraille.

CHARTRIER. — D'après un texte dont la précision semble s'appuyer sur des documents certains, Pierre Le Roy[1] fit construire, en 1406, à l'angle Nord-Ouest du cloître, un petit bâtiment (58''), auquel on donna le nom de Chartrier. Situé dans un isolement relatif, propre à le soustraire au danger d'incendie, cet édicule était destiné à renfermer les chartes et les titres de propriété du monastère. Il se compose de

1. « Il fit pour ce sujet bastir le chartrier au bout de la grande salle des pilliers dans une tour qu'il fit pour ce construire avec haute et basse chambre, celle d'en bas voultée pour la situation des tiltres et papiers dans laquelle il fit mettre ces belles armoires et quaisses que nous y voyons encore cejourd'huy disposées avec un merveilleux ordre. Celle d'en haut, non voultée servant de sale pour traiter les affaires et voir plus à l'aize les tiltres avec les personnes externes ou autres qu'on peut avoir affaire. L'entrée de ce chartrier est du costé du cloistre, par le bout d'une des allées et galeries duquel on entre de plain pied dans la chambre haulte d'icelluy. » (Dom Th. Le Roy, t. I, p. 358.)

deux salles superposées et reliées entre elles par un escalier spécial qui, seul aujourd'hui, établit une communication entre la salle des Chevaliers et le Cloître, en passant par le Chartrier. Il n'en était pas de même au moyen âge où était en service l'escalier montant du Cellier à la salle des Chevaliers et de cette dernière au Réfectoire des moines de plain-pied avec le cloître.

Nous ne saurions nous inscrire en faux contre une date paraissant



FIG. 555. — Muraille reliant les Fanils aux escarpements de l'Ouest. Vue intérieure

aussi bien établie que celle de la construction de ce Chartrier. Nous ferons pourtant remarquer que les détails d'architecture de la salle inférieure ont tous les caractères de l'art du XIIIe siècle. Nous ajouterons que, dans cette même salle, l'un des arêtiers de la voûte traverse le mur de l'escalier : ce qui démontre péremptoirement que l'escalier est postérieur à cette salle et que, si les deux salles superposées ont été exécutées d'un seul jet, l'escalier qui les fait communiquer n'a été fait qu'après coup.

TRAVAUX ET AMÉNAGEMENTS DIVERS. — L'abbaye presque tout entière porte, un peu partout et sous les formes les plus variées, l'empreinte de l'active sollicitude de Pierre Le Roy. Il est peu de bâtiments auxquels il n'ait pas touché, soit pour en développer les dispositions, soit pour y

apporter quelque mesure confortative, ou opérer quelques aménagements marquant un progrès vers l'agrément ou le confortable. Dans la catégorie des travaux de consolidation nous signalerons les contreforts qu'il appliqua aux angles des batiments de l'Ouest et qui prouvent ses soins attentifs en vue d'assurer la stabilité des édifices. La tourelle M_1'' et les contreforts *r*. et *r*. contrebutant au Nord-Ouest les bâtiments de Robert de Torigni furent également exécutés par ses ordres[1]. Cet édicule avait la fonction d'échauguette pour loger un guetteur ayant pour mission de surveiller le pied du rocher et de donner l'éveil aux défenseurs postés au-dessous dans l'avancée 59 dont l'abbé Pierre couvrit la vieille entrée du monastère.



Fig. 554. — Muraille reliant les Fanils aux escarpements de l'Ouest.
Vue prise du haut de la plate-forme occidentale de l'abbaye.

Parmi les aménagements qui nous sont connus, bien que n'étant pas parvenus jusqu'à nous, rappelons la division en cellules du dortoir des moines (qui était toujours celui du XI[e] siècle), dont la plupart des fenêtres latérales avaient été remaniées[2].

Défenses abbatiales a l'Ouest et au Midi. — Observons qu'à cette époque l'enceinte de la ville occupait les hauteurs s'étendant de la tour Nord à l'entrée située derrière l'église paroissiale actuelle, et se retournant pour aboutir à proxi-

1. Pour l'intelligence de ces descriptions, voir les figures intercalées dans le texte et se reporter aux planches XXXI, XXXII et XXXVI.

2. « L'an 1410, peu de temps auparavant le decéds de Pierre Le Roy, arrivé à Pise, Nicolas de Vaudastin, grand prieur du monastere de ce Mont-Saint-Michel, lequel en l'absence de son abbé, en qualité de grand vicquaire, gouvernoit tout le temporel et spirituel d'icelluy, mesme avoit l'intendance de la garde et place forte du dit lieu, fit separer en petites cellules particulieres le grand dortoir commun de ce monastere susdit, afin que les moynes fussent en plus grande liberté et s'adonnassent chacun à son vouloir, qui à l'oraison, qui à faire quelque autre chose suivant sa capacité. Jusques à ce temps là, le dortoir de ce monas-

mité des escarpements sur lesquels s'élève le logis abbatial. Au Nord-Est et sur tout le flanc Sud du rocher, des plates-formes circonscrites par des soutènements couronnés de parapets crénelés, se rattachèrent aux défenses de la ville et à celles des Fanils assis au pied des escarpements du Sud-Ouest. Pour enclore dans le périmètre de ces magasins abbatiaux les rampes d'accès à l'abbaye qui les traversent, on établit au Nord-Ouest



Phot. Ch. Besnard.

Fig. 555. — Fortin battant les abords au Nord-Ouest et formant barbacane en avant de l'ancienne entrée abbatiale. Vue prise au Midi.

une muraille crénelée (40) qui aboutit à un retranchement (y_5) adossé aux rochers situés au pied des substructions occidentales de l'abbaye (Voir fig. 554, 555).

De ce point, en allant vers le Nord, le rocher est creusé d'une gorge profonde dont la crête fut pourvue d'un ouvrage de défense (fig. 555 et 556).

On se rappelle qu'indépendamment de sa principale entrée par le Châtelet, l'abbaye possédait encore une issue secondaire dans la vieille

tere avoit este tonjours comme une grande salle en forme de halle ou à la mode des hôpitaux, les couches des moynes estoient près les unes des autres arrengées, ce que nostre pere saint Benoist donna à congnoistre devoir estre ainsy dans la regle. » Dom Th. Le Roy, t. I, p. 521.

entrée romane du XIe siècle qu'on avait conservée comme porte de service. L'entrée du Châtelet était admirablement protégée par les ouvrages avancés de sa barbacane. On jugea nécessaire de défendre, par un ouvrage du même genre, l'issue secondaire qui pouvait tenter les entreprises de l'assaillant. Les lacets d'une rampe prenant naissance au pied de la Merveille accédaient à la vieille entrée de l'abbaye romane. Au bas de cette rampe et contre le soubassement du chapitre commencé par Richard Turstin, on voit encore (en z_4) les restes d'une maçonnerie qui semble avoir appartenu à une porte destinée à présenter un premier obstacle à l'ennemi. Pour renforcer cette couverture et utiliser les avantages défensifs de cette position naturelle, Pierre Le Roy fit élever sur la crête de ces escarpements une sorte de fortin à trois côtés (N_1), percé de meurtrières et constituant un véritable poste avancé, du haut duquel les défenseurs pouvaient battre les abords de ce petit promontoire dans les directions du Nord et du Sud (fig. 555 et 556). A l'extrémité extérieure de cet ouvrage on remarque (fig. 556), indépendamment du contrefort qui en épaule l'angle Nord-Est, une saillie couronnée d'un glacis, et dont la partie inférieure s'empatte largement jusque sur le rocher où elle repose. Cette saillie, consolidée dans ses angles rentrants par deux renforts latéraux, est évidée intérieurement en forme de cheminée et présente, dans sa partie inférieure talussée, une succession d'assises régulières s'encorbellant les unes sur les autres. Elle se termine à sa base par une ouverture de 80 centimètres de largeur, actuellement bouchée par le départ d'un égout pratiqué dans un mur (O_1) qui suit en ligne droite la pente générale des escarpements



Phot. Ch. Besnard.

FIG. 556. — Fortin (XIVe siècle). Vue au Nord.



VUE DES MURAILLES SUR LES ESCARPEMENTS DE L'OUEST.



et se termine par un pilier percé d'une ouverture par laquelle s'échappait l'eau. Un caniveau longeant souterrainement le chemin de ronde de la Merveille vient se brancher à l'origine même de cet égout. Ces deux derniers ouvrages datent du siècle dernier. Mais il n'en est pas de même de l'avant-corps dont nous avons parlé auparavant et qui fait partie intégrante du fortin du XIV[e] siècle dont il constitue une disposition curieuse quoique difficile à définir. Transformée en latrines sous l'administration pénitentiaire, et recouverte d'une dalle percée de deux trous au niveau du sol actuel du fortin, cette excavation est malaisément explorable. Elle forme intérieurement comme une sorte de grand coffre de cheminée s'évasant largement par ressauts successifs du manteau qui le recouvre. On dirait d'une coulisse servant, soit de vidoir pour les détritus de diverses sortes, soit de trappe de sortie pour les assiégés qui pouvaient, à la faveur de cette issue ignorée, communiquer discrètement avec l'extérieur de l'enceinte.

Constructions au dehors. — On attribue à Pierre le Roy la construction des bâtiments d'exploitation des grandes fermes de l'abbaye dans les localités environnantes. Dom Th. Le Roy estime notamment que c'est à lui qu'on doit les granges des métairies d'Ardevon, de Huynes et d'autres encore dans lesquelles les successeurs de cet abbé firent des travaux d'agrandissements ou de réparations au cours des XV[e] et XVI[e] siècles[1].

LA VILLE ET SES REMPARTS

L'incendie de 1300 s'était communiqué à la ville et n'avait presque laissé « aucune maison sur pied ». Comme le sinistre s'était principalement développé du côté Nord de l'abbaye dont il avait détruit le dortoir, il semblerait qu'à cette époque encore les maisons de la ville se fussent étendues de ce côté jusqu'au pied du monastère. Guillaume du Château poursuivit l'exécution de l'enceinte commencée par ses prédécesseurs. L'entrée de la ville, dont l'abbé confia la garde à Pierre Tufou, se trouvait à un emplacement voisin de l'église paroissiale (41). On trouve dans le recueil

1. « .... Le soin de cet abbé à la construction des bastiments ne demeura pas seulement dans le Mont-Saint-Michel, la pointe de ce rocher étant trop peu dilatée pour luy donner séance entière. Il fit faire plusieurs autres logements ès deppendances de celuy, particulièrement ès métairies, qui de son temps estoient toutes ruynées. Et pour moy j'estime et croy probablement que ce fut luy qui fit bastir ces belles granges que nous voyons dans Ardevon, dans Huynes et ailleurs, veu que nous n'avons pas congnoissance que d'autres les ayent faict construire. Plusieurs abbés depuis celuy-là ont grandement basty, comme je diray, mais c'estoit pour les logis de demeure de leurs personnes et non pour le mesnage et utilité du monastère, comme faisoit l'abbé Pierre en cette construction de granges et grands corps de logis, où toutes les dixmes d'un pays peuvent tenir. » Dom Th. Le Roy, t. I, p. 315.)

des actes administratifs de Guillaume du Château[1] un curieux document sur le prix d'un terrain acheté à cette époque par un nommé Guillaume Le Carpentier dans la ville du Mont-Saint-Michel « entre la maison de Robert Pironant et la propriété de Raoul Bouchot, au prix de trente sous, monnaie de Tours ».

Les exigences de la défense avaient déterminé, en 1568, Geoffroy de Servon à solliciter du roi l'autorisation, qui lui fut accordée, de raser toutes les maisons qui pouvaient nuire à la sûreté de la place. Il s'agit probablement de maisons trop rapprochées du monastère ou bien d'autres, en dehors de l'enceinte, exposées à tomber facilement aux mains de l'ennemi qui s'en serait servi pour allumer l'incendie. Le développement toujours croissant de la petite commune et la zone d'isolement qu'on chercha à établir autour de l'abbaye, avaient forcé la ville à se développer en dehors des murailles ; dès les dernières années du XIVe siècle, un faubourg s'était bâti au delà de l'enceinte, en prolongement de la rue qui desservait l'entrée de la ville.



Phot. M...

FIG. 557. — Corbeaux des mâchicoulis des remparts (XIVe siècle) situés en arrière des fortifications du XVe.

Comme nous venons de le dire, les premières années du XIVe siècle avaient vu se poursuivre sous les ordres de Guillaume du Château, l'exécution du plan de fortifications commencé au XIIIe siècle par ses prédécesseurs. Aujourd'hui qu'une grande partie de cette ancienne enceinte a entièrement disparu pour faire place à un développement beaucoup plus étendu des remparts du XVe siècle, il est aussi impossible de dire si elle a été poussée jusqu'à complet achèvement, que de préciser exactement l'emplacement qu'elle occupait au Midi. Ce qui est certain, c'est que les remparts commencés au XIIIe siècle où il n'était encore fait usage que de hourds mobiles en bois, ne reçurent de mâchicoulis qu'au XIVe siècle. Il resterait à déterminer la date approximative de leur exécution. Or les fortifications les plus anciennes, celles qu'on fait remonter à la moitié du XIIIe siècle et par lesquelles il était naturel qu'eût commencé Richard

1. Registrum litter. sub sigillis nostris confectarum. Ms. n° 211. Bib. Avr.

Turstin dans le but de protéger immédiatement l'entrée abbatiale, s'étendent de la tour Nord à la tour Claudine. Il est vraisemblable que le front Est était déjà fort avancé dans le voisinage de la tour Nord et jusque vers le chevet de l'église paroissiale, où se trouvait la porte principale de l'enceinte qui, si l'on s'en rapportait à la miniature du manuscrit 1159 de la Bibliothèque Nationale, aurait été flanquée de deux tours[1]. D'après le même document, la muraille se serait retournée ensuite à angle droit face au Sud, rejoignant les escarpements rocheux situés au pied du logis abbatial. Mais quels que soient l'intérêt et surtout la beauté de cette vignette du Livre d'heures du duc Pierre II de Bretagne, il serait imprudent d'attacher beaucoup d'importance aux renseignements qu'on pourrait attendre d'elle sur l'état de l'enceinte du Mont-Saint-Michel à la fin du XIVe siècle. Il est assez probable que Pierre II, mort en 1457, avait fait exécuter son livre d'heures pendant le deuxième quart du XVe siècle. L'examen de la miniature ne permet pas d'admettre qu'elle veuille représenter les fortifications de Louis d'Estouteville. Peut-être a-t-elle été faite par un artiste qui avait vu le Mont-Saint-Michel défendu par les remparts de Guillaume du Château. Elle ne mérite, en somme, que le crédit d'attention assez vague que l'on prête en général aux miniatures du moyen âge envisagées au point de vue documen-



FIG. 558. — Maison de la fin du XIVe siècle.

1. Biblioth. Nat., *Livre d'Heures de Pierre II, duc de Bretagne*, ms. fonds lat. 1159, folio 160. Nous n'avons pas cru devoir reproduire ici cette miniature qu'on trouve dans la plupart des ouvrages traitant du Mont-Saint-Michel.

taire. On juge du peu de confiance dont elle est digne d'après la fidélité avec laquelle sont reproduites les parties encore existantes qu'elle prétend figurer. D'autre part il est fort difficile de rechercher aujourd'hui les anciens murs, au moyen de fouilles faites au milieu des constructions qui les ont presque partout recouverts. Force est donc de se contenter, pour déterminer une partie de la limite de l'enceinte, de ce qui en est encore visible à l'Est (en Y_1 du plan Pl. XXXVI) ; et encore faut-il n'accueillir qu'avec réserve l'opinion qui attribue au XIVe siècle les corbeaux (fig. 757) qu'on voit au haut de ce mur et qui rappellent singulièrement, par la grossièreté de leur épanelage, ceux faits au XVe siècle à la tour Neuve où ce travail rudimentaire s'explique par les préoccupations de l'état de siège. Il ne serait pas impossible, suivant nous, que ces encorbellements, dont la rusticité contraste avec le fini habituel des ouvrages du XIVe siècle, n'eussent été faits qu'au XVe siècle pour supporter la façade extérieure d'une maison dont l'ancien rempart devait former le soubassement.



Fig. 759. — Maison du XIVe siècle dans la rue de la Ville à proximité de l'église.
État en 1842 d'après une lithographie de Séchan.
(Bibl. Nat., Cab. des estampes.)

On a voulu voir, à l'emplacement du vieux couvent de Sainte-Catherine, la demeure que Duguesclin fit construire en 1366 pour sa femme Tiphaine de Raguenel. Et Dom Thomas Le Roy, qui la signale comme étant en ruines de son temps, dit qu'il en existe un « pend de la muraille... construit sur trois piliers qui se voient fort à l'aise des fenêtres du bout du dortoir... du monastère »[1]. Il est douteux que le pan de mur

1. T. I, p. 291.

auquel fait allusion cet auteur, ait fait partie de ce que l'on appelait vulgairement « le chasteau de dame Typhaigne ». Peut-être cette maison est-elle sur le terrain voisin dépendant jadis du même couvent de Sainte-Catherine, où s'élève aujourd'hui un immeuble qui porte le nom de l'épouse de Duguesclin. Le jardin attenant eût été, dans ce cas, celui que le *Terrier* de l'abbaye appelait « le jardin du chasteau de dame Tiphaine ». Comme indication pour aider aux recherches, nous signalerons une maison construite en prolongement du rempart du XIVe siècle et qui porte, sculptées au-dessus de sa porte, les armoiries de Duguesclin.

V

L'ABBAYE, LES REMPARTS ET LA VILLE AU XVe SIÈCLE

L'ABBAYE

Au commencement du XVe siècle, l'abbaye s'enrichit des objets d'art et des ornements à l'achat desquels Robert Jolivet employa les 4000 écus d'or que Pierre Le Roy avait légués au monastère[1]. Robert cherchait à éblouir ses religieux et à s'attacher leurs bonnes grâces en prévision de l'éloignement qu'il projetait, pour aller, soi disant, étudier à Paris. Il compléta la série des objets précieux dont il voulait doter le couvent par la fonte d'une « grosse horloge » qu'il fit « placer dans la grande et haulte

1. « L'an 1410.... Il fit faire de cette pecune, y adjoustant de celle du monastere aussy, les ornements qui sont encore à present en estre dans la sacristie dud. Mont Saint Michel. Une chappelle de velours violet, toute complette, scavoir : trois chappes, deux thuniques ou daumoires avec la chasuble et devant d'autel, mesme un tapis pour mettre devant le célébrant aux bonnes festes au cœur, le tout parsemé d'estoilles d'or et au milieu d'icelles un R. qui signifie Robert.... Item une autre chappelle toute complette, de velours rouge parsemé de fleurs d'or d'argent et soye, et la lettre majuscule et premiere de son nom, R. Item une autre chappelle de satin blanc, parsemé de fleurons veloutés de vernaissant avec orfrayes comme devant, et la lettre R. » Dom Th. Le Roy, t. I, p. 550.

« L'an 1411 au mois de febvrier suivant, l'abbé Robert Jolivet fit faire une belle et pretieuse mitre pour correspondre à ces beaux ornements.... Cette mitre est en la trésorerie de l'église de ce monastère, plus haulte et plus grande que les autres qui y sont, jadis faictes par l'ordre de Richard Turstin, l'une, et de Geoffroy de Servon, l'autre.... Cette troisième les surpasse en richesses et beauté, estant à fond de grosses perles parsemées et relevée et enrichie de plusieurs pierres prétieuses.... » (*Ibid.*, p. 551.)

« L'an 1412 led. Robert Jolivet changea l'ancien baston pastoral, autrement la crosse de ses prédécesseurs abbés, qui estoit dans la trésorerie de l'église de ce monastère, enrichy de pierreries estant d'argent, à cause qu'il ne luy sembloit pas assez beau, et qu'on le faisoit pour lors d'une autre sorte, et adjoustant il fit faire cestuy qui est aprésent dans lad. trésorerie, d'argent doré, esmaillé, cyselé avec plusieurs figures en bosse d'or massif, et il se

tour qu'avoit autrefois faict bastir l'abbé Robert de Thorigny... et sur la grosse cloche de la dite horeloge » il « fit graver ces mots :

« Mil quatre cent douze l'année
De l'abbé Robert fus donnée »[1].

Du reste les prieurs et les religieux eux-mêmes furent, à cette époque, prodigues de dons du même genre. Ne voyons-nous pas en 1415, le prieur Nicolas Guernon faire don au monastère de « l'angelot d'argent doré qui suporte la pièce du manteau de sainct Michel »[2] ; et après lui, Raoul Priout et Oudin Bouette faire preuve d'une égale munificence[3].



Phot. Neurdein.

FIG. 560. — Même maison que dans la figure 559 photographiée en 1906.

demonté à vis en trois ou quatre parties, une des plus belles pièces, peut estre du royaume, pèse vingt-cinq marcs d'argent... (Ibid., p. 553.)

« L'an 1412 susdit, l'abbé Robert Jolivet fit faire une grande croix à patte tenant aux branches d'argent doré, qui se veoit au milieu du reliquaire avec deux figures des deux costez, l'une de la Vierge et l'austre de S. Jan et deux anges sur les deux bras, le tout semaillé et parsemé de petites coquilles d'argent, et cette lettre R. J. au milieu de laquelle passe une crosse. Elle pèse vingt-cinq marcs deux onces et quatorze esterces d'argent. En icelle sont gravés ces mots : *Generationem ejus quis enarrabit. Lignum vitæ in medio paradisi. Ego flos campi et lilium convallium. In eadem erant fructus ejus.* » Item il fit faire une autre plus petite croix aussi d'argent doré, où il y a pareillement plusieurs R. J. dessus. (*Ibid.*, p. 554.)

L'an 1412 susdit led. abbé fit faire plusieurs autres argenteries, lesquelles aujourd'hui ne sont plus en estre, entr'autres un calice tout d'or, lequel fut ravy de ce monastère par un abbé commendataire nommé Arthur de Cossé, evesque de Coutances... Item un autre d'argent doré. Item deux grands encensoirs d'argent pesant 38 marcs. Le tout est à present hors de ce Mont. (*Ibid.*, p. 554.)

1. Dom Th. Le Roy, t. I, p. 555.

2. *Ibid.*, p. 557.

3. *Ibid.*, p. 552, 565, 402, 403, 404, 405. Voir la description de ces objets parmi ceux existants dans le trésor abbatial au XVIIe siècle.

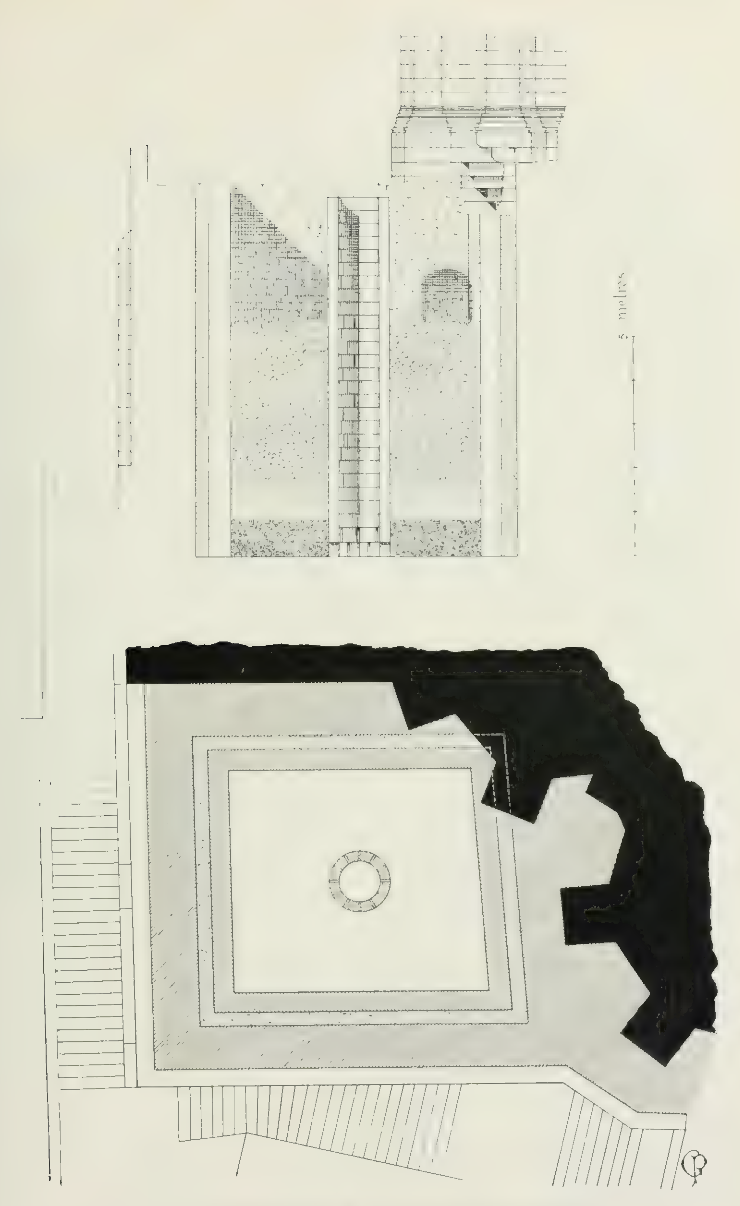


Fig. 561. — Plan et coupe de la citerne construite en 1417.

D'autre part, les six années de l'administration effective de Robert Jolivet ne furent pas sans profit pour le monastère, ni pour ses dépendances extérieures où il fit exécuter divers travaux, généralement reconnaissables aux armoiries que sa vanité y fit apposer. Elles eurent même une importance salutaire pour la ville qui doit à Robert Jolivet la ceinture de remparts qui était appelée à la protéger plus tard contre des ennemis ayant à leur tête cet abbé lui-même.

GRANDE CITERNE DE L'ABSIDE. — Lorsque, en 1417, les grèves montoises virent poindre la menace de l'invasion anglaise, Robert Jolivet, abbé-capitaine du Mont-Saint-Michel, rejoignit en hâte son poste, et entreprit avec ardeur l'exécution d'un plan de défense qui témoigne de l'ampleur de ses conceptions.

Sa première préoccupation fut d'assurer à la place son alimentation en eau douce. Pour parer à l'insuffisance de la fontaine Saint-Aubert et la remplacer au cas où les Anglais viendraient à s'en emparer, il fit construire, derrière l'abside, une immense citerne (30) destinée à recueillir les eaux pluviales de l'église et de la Merveille. Cette citerne, dont jusqu'ici Siméon Luce avait seul parlé en publiant le document contemporain qui en signalait l'exécution en 1417[1], était inconnue des historiens du XVIIe siècle ; ce qui n'a rien d'étonnant étant donné qu'à s'en rapporter aux plans du XVIIIe siècle[2], elle était probablement, au temps de Dom Jean Huynes et de Dom Thomas Le Roy, enfouie sous un parterre semblable au jardinet planté d'arbustes qui la recouvrait lorsque nous la découvrîmes en 1904.

La curieuse disposition de cette citerne nous détermine à entrer dans

1. « 1418, 4 septembre, Mont Saint-Michel. Vidimus par Laurent le Grant, sénéchal du Mont Saint-Michel, d'un acte de Charles VI, daté de Paris le 5 août précédent, autorisant l'abbé et les religieux du Mont, qui ont dépensé plus de 10000 francs pour creuser une grande citerne en roche vive et pour se défendre contre les attaques des Anglais occupant les alentours avec des forces considérables, à prendre sur les vicomtés d'Avranches, de Coutances, le receveur des aides d'Avranches et le maître particulier de la monnaie de Saint-Lô, une somme de 1500 livres tournois destinée au paiement des gens d'armes et de trait de la garnison du dit Mont.

. . . .

« Charles, par la grace de Dieu roy de France... Receue avons l'umble supplicacion de noz amez les religieux, abbé et convent du Mont-Saint-Michel au peril de la mer contenant que, comme iceulz supplians, pour la tres grant nécessité et deffaulte qu'ilz avaient d'eaue doulce au dit lieu du Mont Saint Michel, lequel est assis en mer es fins et extremitez de nostre pais de Normandie, aient fait faire, puis un an ença, en icelui lieu un grant cisterne en roche vive pour retenir eaues et pour resister a l'encontre de nos anciens ennemis et adversaires d'Angleterre qui de jour en jour s'efforcent de usurper notre seignourie, nous et noz subgez grever à leur povoir, aient fait plusieurs autres grans euvres et reparacions pour la seurete du dit lieu, pour la garde et deffence d'icelluy, a leurs propres couts et despens, sans avoir de nous aucune ayde, esquelles choses les diz supplians ont frayé et employé plus de dix mil frans ou environ, tant des biens de leur dicte eglise comme par emprunts... » *Chron. du M.-S.-M.*, t. I, p. 87, 88.

2. Voir planche XXXI le plan où l'emplacement de cette citerne figure un parterre.

quelques détails à son sujet. Elle n'est d'ailleurs pas sans intérêt historique : car les Anglais qui, à la guerre, ont toujours employé de préfé-



Phot. Neurdein.

Fig. 762. — Église basse, dite Crypte des Gros Piliers.

rence les moyens propres à ménager la vie de leurs troupes, avaient fondé, sur la chute de cette citerne, l'espoir de la reddition de la place. C'est du moins ce qui ressort d'une lettre confidentielle adressée de Cou-

tances, le 15 juin 1420, par Sir John de Assheton, bailli du Cotentin, au roi Henri V pour lui annoncer « que la citerne était rompue[1] ».

La cavité nécessaire à l'établissement de ce vaste réservoir avait été, en partie, creusée dans le roc. Sa construction se composait néanmoins, sur ses quatre faces, d'un mur de 1m60 d'épaisseur, maçonné en mortier de chaux et muni de contreforts extérieurs du côté du bâtiment projeté par Pierre Le Roy, dont l'exécution semblerait avoir été dès lors abandonnée. A l'intérieur de ce mur, s'en trouvait un second de 0m,40 d'épaisseur seulement, hourdé en argile grasse et distant du premier par un intervalle de 0m,20 rempli en même matière. Dans le fond, un carrelage en terre cuite recouvrait une sorte de radier nivelant le rocher. Cette citerne n'était pas qu'un simple réservoir. Elle tendait à suppléer à l'absence d'eau de source par un filtrage des eaux pluviales s'opérant en quelque sorte à la manière dont procède la nature dans ses œuvres intestines. Une cheminée de puisage, admirablement construite en pierre de taille du plus bel appareil, reposait au centre du quadrilatère sur le radier de la citerne. Elle était pourvue, à sa base, de deux rangées de longues fentes se chevauchant, que remplissaient exactement des tuyaux de plomb, percés de petits trous. Tout autour de cette cheminée, la citerne était remblayée, jusqu'aux environs de la moitié

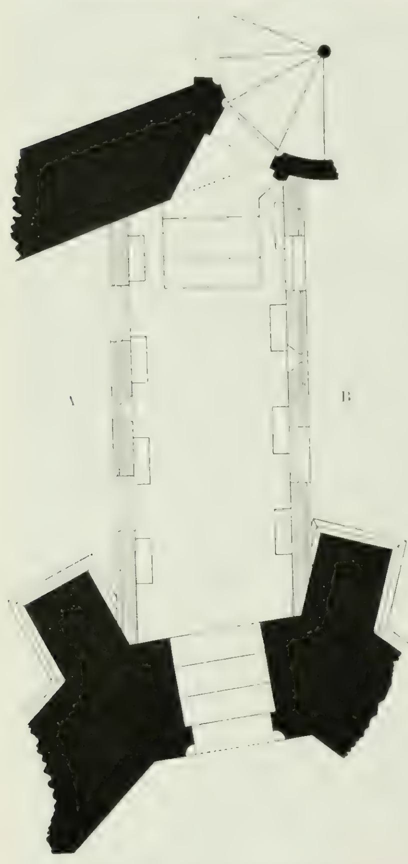


FIG. 565. — Pont fortifié du XVe siècle. Plan restauré.

1. « Yair cisterne in ye qwich yair water is wonte to be kepped ys broston so yat for lakke of water, and of wode yai myght abide noon gret distress and sege were layde about yam. » (*Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, XXIII, 254, n° 1576.)

de sa hauteur, par des couches de galets, de gravier et de sable fin. L'eau pluviale tombant des conduites qui l'amenaient des toits sur cette masse filtrante, la traversait, entretenant dans le puits un niveau de liquide filtré qu'on puisait du haut pour les besoins des services installés à hauteur des salles du premier étage de la Merveille, ou qu'on pouvait distribuer en contrebas au moyen d'une tuyauterie (Voir fig. 561).

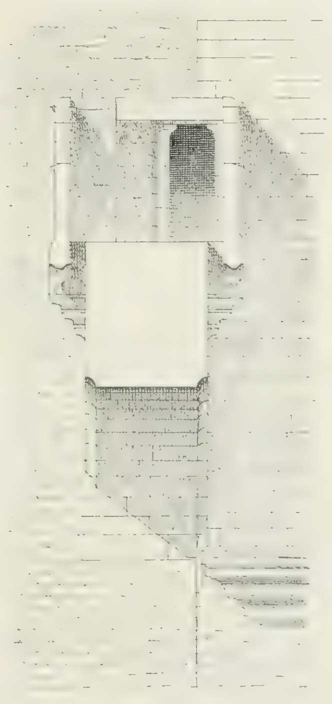


FIG. 564. — Pont fortifié du XVe siècle. Coupe transversale suivant AB du plan figure 563. Restauration.

Cette citerne, terminée en 1417, manifestait déjà des désordres en 1420; la chronique qui nous les signale parle de rupture, mais n'en indique pas l'importance. Il se pourrait qu'ils se fussent bornés à de simples crevasses occasionnées par un déversement du mur extérieur (peu épais et médiocrement contrebuté), sous la poussée qu'exerçait sur lui l'énorme volume d'eau et de pierraille contenu dans la citerne. Ce qui ressort clairement, c'est le défaut d'étanchéité de cette citerne à ce moment. Nous n'avons trouvé aucun indice sur la façon dont elle était couverte; mais, suivant toute probabilité, elle devait l'être d'une terrasse en plomb. Cette couverture dut, vraisemblablement, être assez éprouvée en 1421 par la chute du chœur roman; et on est porté à supposer qu'une partie des « 3000 de plomb » que les religieux envoyèrent chercher à Tombelaine le 27 juillet 1422 « pour être affectés tant à des citernes qu'à d'autres réparations », a été employée à réparer cette couverture, sinon à établir, à l'intérieur du réservoir lui-même, une enveloppe appelée à lui procurer l'étanchéité dont il manquait. La construction de cette citerne modifia sensiblement la disposition de l'entrée de l'abbaye par la plate-forme de la Merveille et en rétrécit étroitement l'escalier d'accès. Quand, vingt-neuf ans après, on éleva le nouveau chœur, on s'abstint de faire porter, sur le mur de la citerne, celui des contreforts de la chapelle absidale qui empiétait sur cette construction et on pratiqua, sous l'angle de ce contrefort, des encorbellements. Ce fut la

singularité de cette disposition qui éveilla notre attention et nous mit sur la voie de la découverte de cette intéressante citerne.

Reconstruction du chœur. — Pendant vingt-six ans, le siège absorba toutes les forces vives et toutes les ressources de l'abbaye à laquelle aucun travail ne fut fait tant que l'ennemi fut en vue des grèves. Après la catastrophe du 20 septembre 1421, où le chœur roman tout entier s'était écroulé jusqu'aux piliers de la croisée des transepts, on boucha l'arc entre ces piliers ainsi que ceux des bas côtés et on attendit des jours meilleurs[1]. Ils mirent vingt-cinq ans à venir pour la réédification du chœur (2'') que le cardinal d'Estouteville commença en 1446 et poursuivit sans interruption jusqu'en 1452, date à laquelle les travaux furent temporairement arrêtés[2]. Les maçonneries étaient arasées à hauteur des chapelles rayonnantes qui, ainsi que le déambulatoire, avaient reçu leurs couvertures de plomb. Sur les piliers du chœur proprement dit, on avait posé une toiture provisoire. Cette situation dura quarante-huit ans.

Ces travaux, la sculpture, en 1452, des armoiries de Guillaume d'Estouteville au Sud de l'église et sur diverses clefs de voûte, et enfin la réfection, en 1478, du lambris de la charpente de la nef, résument l'œuvre de cet abbé commendataire. Il laissait aussi, pour la continuation de cette œuvre, les plans que, jusqu'à preuve contraire, nous serions disposé à attribuer à Guillaume Pontifz.

Église basse ou crypte des gros piliers. — Citernes latérales. — Le xve siècle n'a produit nulle part rien de plus puissant que la crypte dite des Gros Piliers à l'Abbaye du Mont-Saint-Michel. Jamais art n'a manifesté avec plus d'éclat la possession de ses méthodes, la maîtrise de ses procédés d'exécution. Cette crypte (2') est le soubassement du chœur (2'') dans l'espace existant entre l'église supérieure et la déclivité du rocher. Sur son déambulatoire s'ouvrent cinq chapelles terminées en pans coupés, sauf une (C), que sa proximité du vestibule de la Merveille a obligé de terminer par un mur droit. Des quatre autres travées répondant latéralement à celles du chœur supérieur, les deux du Nord sont occupées, l'une par une issue vers la Merveille (B_2), et l'autre par une citerne (A_2). Les deux travées du Midi contiennent une autre citerne (H_2), de volume double, où l'on remarque des retombées de voûte de l'originalité la plus singulière. Ces deux citernes, intérieurement revêtues de plomb, étaient reliées entre elles par une tuyauterie supportée le long du mur transversal par des corbeaux en pierre.

1. En 1445, le pape Eugène IV engageait par une lettre les fidèles à secourir le monastère et à le relever de ses ruines (Reg. Vat. Eug. IV, n° 365, fol. 366 b, 21 août 1445, ap. Denifle, *La désolation des églises de France*, I, pp. 76-77, n° 205) : Monasterium Scti Michaelis, cujus fundatio describitur, in structura et aedificiis reparationibus indiget.

2. Un des piliers des chapelles porte la date de 1450.

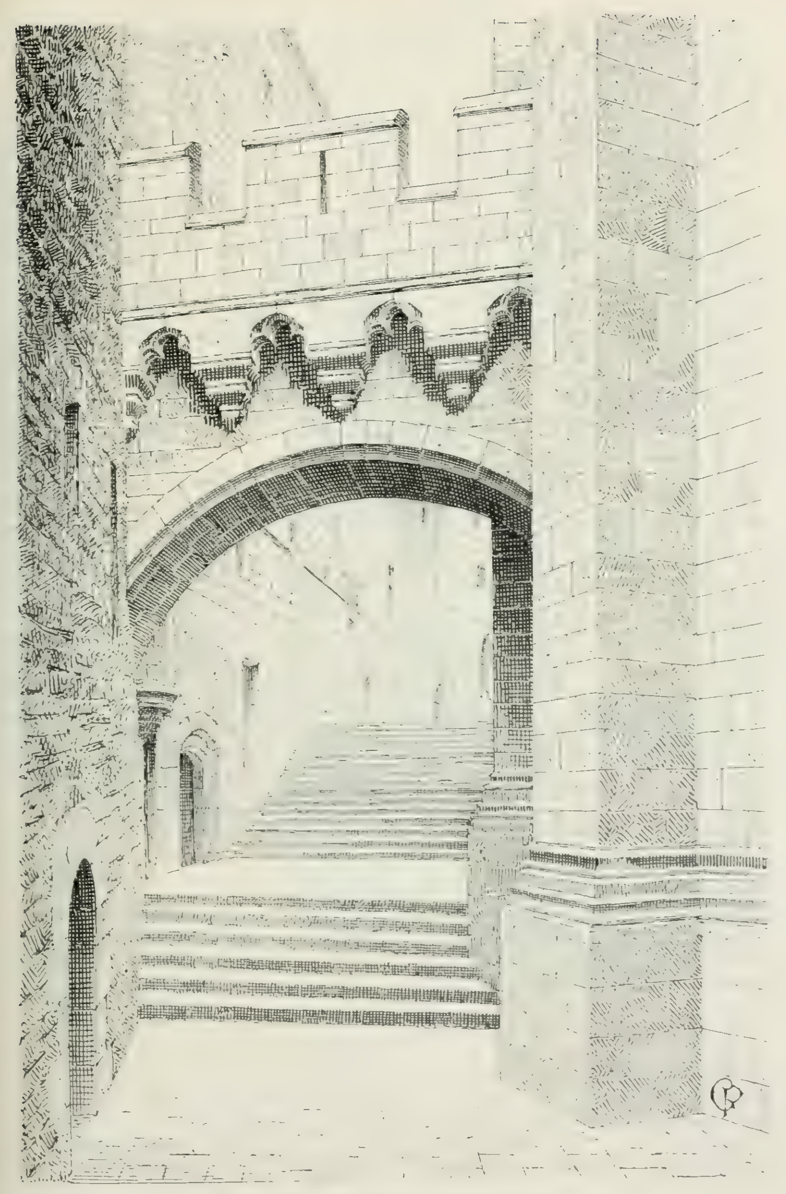


Fig. 565. — Pont fortifié du XVe siècle.
Vue perspective de la face A du plan figure 56[illegible], restauration.

Une ouverture circulaire avait été ménagée, au centre d'une des voûtes de cette église basse, pour le montage des cloches dans l'église haute et ensuite dans la tour centrale.

Indépendamment du portail ouvert au Nord sur la plate-forme de la Merveille, trois portes pratiquées dans les chapelles rayonnantes du Midi, desservent : l'une, la salle de l'Officialité; la seconde, un pont jeté quelques années plus tard en travers du grand degré abbatial pour faire communiquer cette église basse avec les appartements abbatiaux, et la troisième, l'escalier à vis montant à l'église haute, à la couverture des chapelles, et jusqu'à la naissance de « l'escalier de dentelle. » Une quatrième porte est celle du passage faisant communiquer cette crypte avec celle du transept Sud dite chapelle Saint-Martin. Dans cette



FIG. 566. — Pont fortifié du XVe siècle. Élévation de la face B du plan figure 565. Restauration.

œuvre admirable, on ne sait que louer le plus, de l'ampleur de la conception ou de la perfection apportée à l'exécution. Toutes ces qualités de proportions et de lignes, cette homogénéité, cette tenue qui impriment à l'ensemble un caractère si saisissant, nous allons les retrouver dans l'église haute, avec, en plus, l'étude affinée du détail décoratif.

PONT FORTIFIÉ. — Pour remplacer le passage aérien qui, avant la

chute du chœur roman, reliait le bâtiment abbatial avec la crypte et le chœur romans, on jeta un nouveau pont (W) faisant communiquer avec la crypte des Gros Piliers l'un des paliers de l'escalier à vis desservant ce bâtiment. Ce gracieux ouvrage était bordé de chaque côté de riches mâchicoulis surmontés de créneaux dont les traces subsistent encore contre le mur de l'église. Au temps de l'administration pénitentiaire, on avait substitué à ces créneaux deux murs supportant une couverture pour fermer ce passage qui établissait la communication entre les prisons des deux *exils* et les bâtiments de la Merveille contenant les préaux découverts où les prisonniers prenaient leur exercice journalier. Nos figures 563, 564, 565 et 566, présentent les plan, coupe, élévation et une vue perspective de ce pont avec restitution de son ancien crénelage qui ne saurait être hypothétique.

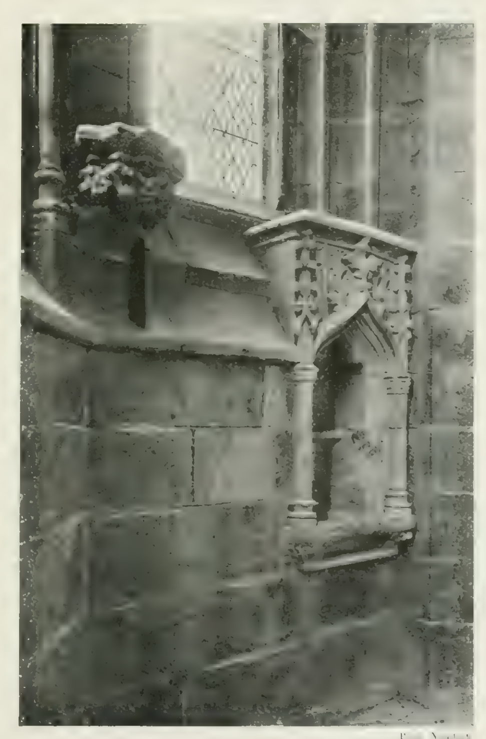


FIG. 567. — Crédence dans la Chapelle de l'Annonciation du chœur de l'église abbatiale (XVe siècle).

CHOEUR. — Nous avons vu que, commencé en 1446 par la crypte des Gros Piliers, le chœur était, en 1452, arasé à hauteur de la couverture des chapelles. Six années avaient suffi pour réaliser ce prodige d'activité.

Ce chœur et son abside aux chapelles rayonnantes, formant comme autant de facettes lumineuses dans la pierre de cet immense joyau, est une œuvre magistrale où se manifestent les puissantes qualités de l'art français du moyen âge parvenu aux dernières limites de son complet développement. La franchise du parti s'y affirme dar une netteté de conception et

une souplesse d'exécution tout à fait saisissantes. Assurément, il ne se dégage pas de l'expression de la structure une observation stricte du principe quintessentiel régissant, dans la plénitude de sa souveraineté, la forme et le groupement de tous les éléments constitutifs des édifices du XIIIe siècle. Mais on y retrouve quand même une assimilation bien nette de principes usuels s'exprimant comme par abréviation dans la pratique d'une méthode dont un exercice déjà ancien a fortifié l'indépendance. On se sent toujours en présence d'un art basé sur la logique, d'un art qui s'appuyait sur des règles grammaticales inviolables mais appliquées avec la liberté qu'en donnait l'habitude, et transformées en quelque chose d'analogue à des élisions dans un langage devenu familier. La distinction du décor et la coloration vigoureuse de la mouluration complètent le charme de cet admirable édifice. On rencontre des détails exquis dans les crédences des chapelles (voir fig. 567) et une agréable disposition dans celle attenante à l'un des piliers absidaux (fig. 568).

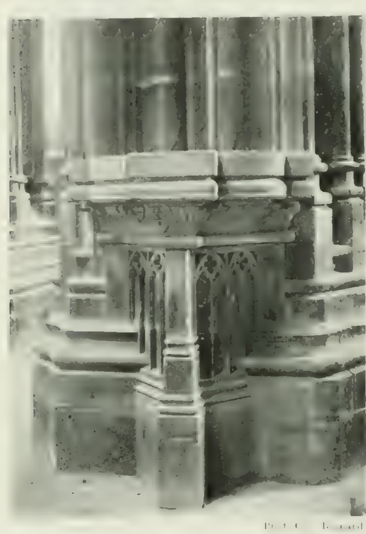


Fig. 568. — Crédence dans le chœur de l'église abbatiale (XVe siècle).

La chute du chœur roman avait privé de leur butée les grands arcs Nord et Sud supportant le clocher sur la croisée des transepts. Aussi leurs piliers s'étaient-ils fortement infléchis du côté du chœur. Pour remédier à leur déversement, les constructeurs du XVe siècle avaient appliqué contre chacun d'eux un arc-boutant dont la forme en quart de cercle dérivait du prolongement circulaire de la moitié de l'arc-doubleau ogival préparé pour l'exécution de la travée attenante à la tour lorsque le moment serait venu de procéder à la réfection des piliers et du clocher ; car en entreprenant la réédification du chœur suivant un nouveau plan, le cardinal d'Estouteville entendait bien reconstruire l'église tout entière. Dans la même prévision, on s'était borné à des arrachements en attente et à une couverture provisoire sur l'emplacement de la travée qui devait souder le chœur aux transepts reconstruits. La continuation de cette entreprise grandiose ne s'étant jamais réalisée, les constructions nous sont parvenues en cet état, mais non sans péril

pour l'édifice qui, depuis le XVII[e] siècle, manifestait de graves désordres. Nous y reviendrons plus loin en parlant des restaurations.

VITRAUX. — En 1488, l'abbé André Laure faisait poser les verrières des chapelles du chœur, où il avait fait mettre ses armoiries et celles de son prédécesseur, le cardinal d'Estouteville. Par la suite, d'autres abbés y firent ajouter les leurs. L'une de ces verrières, celle de la fenêtre centrale de la chapelle absidale, représentait la fondation de l'église du Mont-Saint-Michel par saint Aubert. Sur une autre, largement ouverte au Nord-Est dans la chapelle de forme rectangulaire dédiée à saint Michel du Circuit, était figuré, dit Dom Th. Le Roy[1], « le sacre des roys de France ». On y voyait « d'ordre les douze pairs de France chascuns tenant en leurs mains ce qu'ils doibvent porter à l'archevesque de Rheims, pour mettre sur la personne du roy ». L'abbé Pigeon[2] donne de cette verrière la description suivante : « Dans les deux compartiments latéraux sont les douze pairs de France dont les noms sont inscrits sur des phylactères. A gauche, voici les six pairs laïques portant différents insignes de la royauté. Au sommet de l'ogive est le duc de Bourgogne, qui porte la couronne royale; et, en descendant, on voit tour à tour le duc d'Aquitaine portant la première bannière; le duc de Normandie la seconde; le comte de Toulouse les éperons; le comte de Flandre l'épée royale, et le comte de Champagne l'étendard de guerre. Les six pairs ecclésiastiques sont, à droite, rangés dans le même ordre : le premier est l'archevêque de Reims, prélat consécrateur, portant la crosse en main et la mitre au front ; les autres sont :



FIG. 569. — Bénitier dans l'église abbatiale (XV[e] siècle[3]).

1. T. II, p. 5.

2. *Nouveau guide des r. et hist. du roy. dans le M. S.-M.*, p. 90.

3. Ce bénitier était placé à proximité de l'entrée méridionale avant la suppression des trois travées démolies. Au XIX[e] siècle il avait été transporté contre le gros pilier N.-E.

l'évêque de Laon, qui tient la sainte ampoule, petite fiole de cristal de deux pouces de haut sur un pouce de large à sa base; sa transparence permet de voir l'huile sainte, de couleur rougeâtre, avec laquelle saint Rémi consacra le roi Clovis; l'évêque de Langres porte le sceptre; celui de Beauvais, le manteau royal; celui de Châlons, l'anneau, et celui de Noyon, le baudrier.

« Les deux lancettes du centre sont divisées, comme la fenêtre de saint Aubert, en six médaillons, deux grands et quatre petits. Les deux médaillons inférieurs représentent, d'un côté les armes du cardinal d'Estouteville qui, le premier, fit commencer ces chapelles. Elles sont entrelacées et se blasonnent ainsi : « Au premier et dernier quartier, bordé « d'argent et de sable, au lion de sable accolé d'or, armé et lampassé de « gueules rampant sur le tout. Au deuxième et troisième, de gueules à deux « fasces d'or. Pour cimier, un chapeau de cardinal avec les pendants de « soye, le tout rouge, à la croix d'archevêque au-dessus dudit chapeau, et « sur l'escu, les armes de France, à la bande de gueules entre les fleurs de « lys ». — De l'autre côté sont les armes de l'abbé André de Laure qui fit vitrer toutes ces chapelles. Elles sont « d'or, au chef de vair, d'argent et « de gueules de deux tiers. »

« Dans les deux médaillons du centre a lieu la consécration du roi. Le monarque vient de jurer sur les évangiles de procurer la paix à son peuple et de lui faire rendre bonne justice, et le voici à genoux pour recevoir les saintes onctions. Il est vêtu d'une simple tunique de satin cramoisi. Le consécrateur est dans le médaillon à droite... le pontife s'incline, et après avoir mêlé au chrême une parcelle de la liqueur condensée qu'il a retirée de la sainte ampoule avec une aiguille ou spatule d'or, il se dispose à faire les onctions sur la tête, sur la poitrine, sur les épaules et à la jointure des bras....

« Les deux médaillons supérieurs représentent, l'un l'intronisation, l'autre les grâces et les bienfaits du nouveau roi. Dans le premier, le monarque nous apparaît vêtu d'une tunique et d'une dalmatique de satin bleu, semée de fleurs de lys d'or. Il est recouvert du manteau royal sur lequel apparaît le cordon de Saint-Michel et le petit médaillon de l'Archange. On lui a remis les gants, symbole de son inviolabilité; l'anneau, signe de l'alliance indissoluble qu'il a contractée avec son royaume; le sceptre, signe du pouvoir qu'il doit exercer et de la justice qu'il doit rendre; le glaive pour exécuter ses vengeances contre celui qui fait le mal.... Assis sur le trône, un pontife s'incline devant lui, et, le premier, le salue en criant : « *Vivat rex!* Vive le roi!... »

« Le deuxième médaillon nous représente le roi qui, après avoir communié sous les deux espèces, s'est rendu dans un parc où se trouvent rassemblés une foule considérable de malades qu'il touche l'un après

l'autre de sa main droite, du front au menton, et d'une joue à l'autre, en disant ces paroles consacrées : « Dieu te guérisse, le roi te touche! »

« Dans un angle du tableau est une cage d'où s'envolent plusieurs oiseaux, symbole de la liberté que le nouveau roi vient de rendre aux prisonniers et de celle dont il fera jouir ses sujets....

« Mais toute la fenêtre n'est pas décrite, il reste encore une partie importante qui mérite aussi de fixer notre attention. C'est le tympan de cette large ogive, renfermant neuf cœurs formés par la ramification des trois meneaux. Tous ces cœurs portent des figures angéliques qui rappellent les différents ordres « de la chevalerie sacrée « des saints esprits du Paradis ». Ils sont placés selon leur dignité, leur grandeur et leur élévation dans le ciel.... »



Fig. 570. — Armoiries de Robert Jolivet sur le rempart à l'Est

LES REMPARTS

TRAVAUX DE ROBERT JOLIVET

En même temps qu'il pourvoyait dans l'abbaye aux nécessités du ravitaillement, Robert enveloppait toute la population montoise dans une nouvelle ceinture de murailles présentant un premier obstacle à l'assaillant[1]. Branchés obliquement, à l'Est, sur l'enceinte du XIVe siècle, ces nouveaux remparts composèrent un vaste polygone englobant tout le faubourg bâti depuis peu, à la base du Mont, sur une étendue facilement accessible des grèves. La mer vint

1. « L'an 1417, les guerres s'allumant aussy entre les Françaiset les Anglois, de touttes parts en cette province on fortifia les places pour se bien deffendre. C'est pourquoy l'abbé Robert Jolivet et ses moynes, suivant le dire du Père Dom Jan Huynes au feuillet 178 de son livre, au traité des capitaines de ce monastère, fortifierent de nouveau cette place du Mont, faisant faire les murailles d'autour la ville dud. Mont Saint Michel pour résister aux ennemis, et lesquelles murailles ont esté du depuis fortifiées de temps en temps comme je diray. Ce que le bon Père dit que ce fut l'abbé et les moynes de ce monastère qui firent faire les murailles de la ville du Mont est bien probable, car dans un des pans d'icelles, du costé devers Ardevon, les armes de l'abbé Robert Jolivet y sont affichées, taillées en pierre et un grand lyon en bosse au bas, lesquelles armes monstrent assez avoir été appliquées en ladite muraille lors de la construction d'icelle. » Dom Th. Le Roy, t. I, p. 542-3.

alors, à marée haute, battre le pied d'une grande partie du nouveau périmètre. Cette entreprise gigantesque, dont la conception est attribuable dans son ensemble à Robert Jolivet, fut commencée en 1417 et menée par ses soins jusqu'en 1420 où il quitta le Mont-Saint-Michel pour le livrer à l'ennemi contre lequel il l'avait fortifié. Après sa fuite, les moines poursuivirent sans relâche l'exécution de ses projets : cinq ans après, les travaux étaient terminés et l'enceinte complète jusqu'aux escarpements du Midi. En conséquence, les remparts du Mont que nous désignons comme exécutés sous la prélature de Robert Jolivet se subdivisent en deux catégories : ceux exécutés dans la période de sa prélature antérieure à sa trahison, et ceux postérieurs à cette période, c'est-à-dire faits de 1420 à 1425 par les soins des moines et dirigés par le vicaire général Jean Gonault remplaçant l'abbé absent. Il semblerait que les premiers, entrepris à la jonction avec les murailles du XIVe siècle et sur lesquels figure (en l_3, de notre plan général), dans une niche, l'écusson de Robert Jolivet maintenu par un lion, ne se fussent guère étendus au delà de la tour Béatrix (44)[1].

Murailles. — Descendant les escarpements défendus par la tour du Nord (54) jusqu'à la grève même, les nouvelles murailles se prolongent vers l'Ouest par une succession de redents horizontaux qui aboutissent à la tour du Roi (42) et à l'entrée, de là, se retournant à angle droit ; ils gravissent de rapides degrés, pour rejoindre les rampes du rocher dont les crêtes fortifiées communiquent avec les défenses de l'abbaye. Au haut des emmarchements de l'escalier dit des *Monteux* (H_1), se trouvait alors un corps de garde (m), abritant le poste d'où étaient détachées les sentinelles environnantes. Au même niveau s'étendait la terrasse de la *pillette* (Q_1), bordée d'un crénelage et munie à son angle Sud-Ouest d'une tourelle (P_1), d'où un guetteur embrassait une immense étendue de terrain. Ainsi se trouvait praticable une circulation ininterrompue entre les défenses extérieures de l'abbaye, l'entrée de la ville et la barbacane du Châtelet, en suivant constamment la crête des remparts et en pourtournant les tours destinées à les flanquer. L'épaisseur des murailles, variable suivant leur emplacement et la nature des agressions auxquelles elles étaient exposées, était partout plus que suffisante pour rendre aisée la circulation sur ces chemins de ronde. Elle s'augmentait, à leur base, d'un glacis destiné à les empatter et à faire ricocher les projectiles jetés des mâchicoulis qui les couronnaient. Les parapets étaient, par intervalles, percés de meurtrières ou interrompus de quelques créneaux protégés par des volets derrière lesquels s'exerçait sournoisement la surveillance des défenseurs.

1. Pour la description des parties extérieures à l'Abbaye, les lettres se rapportent à notre plan général du Mont-Saint-Michel. Planche XXXVI.

Un certain nombre de petites fenêtres, que leur structure et leur moulu-ration autorisent à considérer comme remontant au xv[e] siècle, démontrent que des maisons étaient déjà accolées à ces murailles.

Entrée de la ville[1]; logis et tour du roi. — La sécurité des remparts reposait sur l'inaccessibilité de leur situation au sommet des escarpements, ou sur l'immersion de leur base par la mer. L'entrée 45 de la ville elle-même était séparée de la grève par un large fossé toujours baigné d'une quantité d'eau variant avec la hauteur des marées. Elle se compose d'un bâtiment à cheval sur un passage B_1 où l'on pénétrait par une porte principale destinée aux voitures et aux cavaliers, et par une poterne à l'usage des piétons. Les tabliers des ponts-levis, qu'on manœuvrait à bras d'hommes, de l'intérieur du passage, servaient, rabattus, à franchir le fossé. Relevés, ils con-



Fig. 571. — Élevation de la Maison du Roi du côté de la ville. Vue prise en 1885.

1. Comme on le verra plus loin, les historiens du xvii[e] siècle comprennent la porte de la ville au nombre des travaux exécutés en 1425 par Louis d'Estouteville. Plusieurs raisons viennent à l'encontre de cette assertion tirée d'une interprétation inexacte de renseignements relatifs à la construction de la barbacane en avant de l'entrée. D'abord le Mont avait déjà subi victorieusement la rude épreuve du blocus par terre et par mer qui n'avait pu comporter aucun ajournement d'un ouvrage aussi nécessaire que la porte de la ville. D'autre part le soin et la recherche apportés dans la décoration de cette porte enlèvent toute vraisemblance à son exécution en plein siège et pour ainsi dire sous les yeux de l'ennemi. En comparant le fini de cet ouvrage avec la rusticité relative de ceux établis par les ordres du capitaine Louis d'Estouteville, on distingue aisément ces derniers à la précipitation avec laquelle il y avait été procédé dans le but de renforcer hâtivement la défense.

situaient une première fermeture renforcée en arrière par une herse en fer qui existe encore dans sa rainure de pierre. En outre, cette ouverture, de même que celle qui lui correspond à l'autre extrémité du passage, était munie de lourds vantaux en bois, pivotant sur de robustes tourillons.

De plain-pied, dans la tour voisine, se trouvait un corps de garde dont les hommes devaient reconnaître les personnes qui se présentaient, avant d'abaisser les ponts-levis et d'ouvrir la seconde porte du passage. Un étroit couloir, débouchant sous l'arcade de l'escalier montant au rempart, permettait aux gens du corps de garde de rejoindre leur poste, et aux piétons d'entrer et de sortir, sans qu'il fût besoin d'ouvrir les vantaux de la grande porte du passage du côté de la ville. Directement au-dessus de ce dernier, la chambre de manœuvre de la herse était occupée par les gens chargés d'y pourvoir. La salle de l'étage supérieur R'_1, appelée, par abréviation, dans les titres contemporains : la « chambre du roy », servait au logement du préposé à la garde de la porte pour le roi de France, auquel on donnait le nom de « sergiant maior » de la garnison. Dans cette situation centrale à l'intersection des courtines Sud et Ouest, ce gardien de la porte exerçait une surveillance efficace sur les abords de l'entrée et pouvait porter son attention sur tous les points où l'appelait soudainement la vigilance des guetteurs.

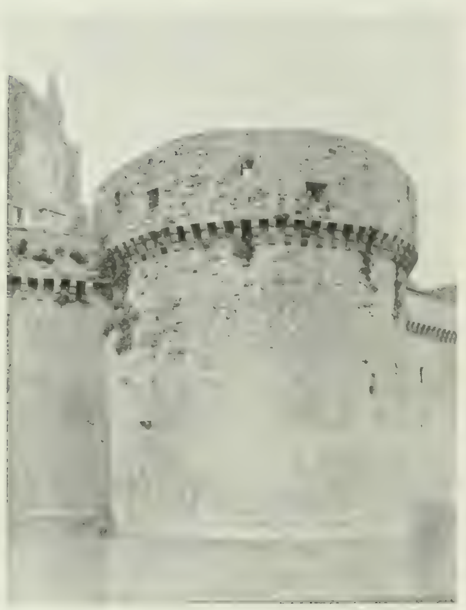
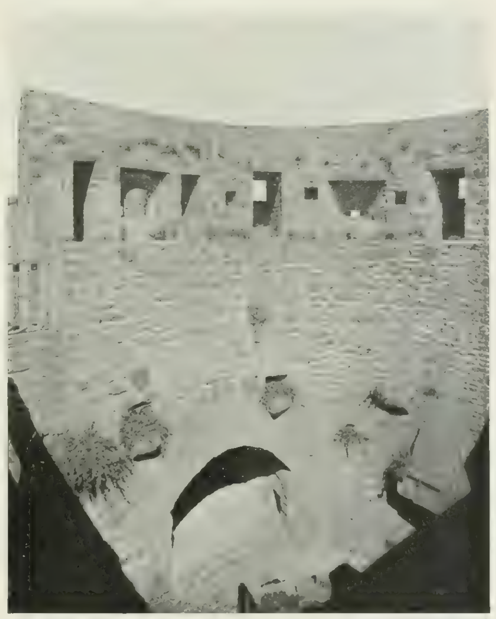


Fig. 572. — La Tour de la Liberté (autrefois Tour Beatrix). Vue extérieure en 1909.

L'élégance de cette entrée (fig. 26 et 27) égale la solidité de ses dispositions défensives. Le pont-levis de la grande porte extérieure se logeait dans une retraite couronnée d'un larmier, qui préservait l'ossature de ce pont contre l'action destructive de la pluie fouettant par les vents d'Ouest. Le champ supérieur compris entre les deux rainures recevant les

deux bras de la herse, était décoré d'une composition héraldique dont il ne subsiste que des traces et dans laquelle entrait l'écu couronné du roi de France maintenu par deux anges. Au-dessous de l'écu, quatre coquilles symbolisaient l'abbaye vassale du roi[1]. L'ensemble reposait sur une litre ou bandeau ondé figurant les armes de la ville[2] vassale du roi et de l'abbaye. Cette composition décorative prend le caractère d'une affirmation de la fidélité des Montois à l'autorité du roi de France. Elle appuie notre opinion touchant l'attribution de cette porte à une époque postérieure à la trahison de Robert Jolivet, qui n'eût pas manqué d'y appliquer ses armes personnelles, mais cependant antérieure à l'arrivée du capitaine d'Estouteville, c'est-à-dire entre 1420 et 1425. Deux sveltes contreforts, surmontés de pinacles, s'élancent, à droite et à gauche, jusqu'à une rangée de fines arcatures, qui achève d'encadrer tout le motif. Couronnant cet ensemble, un mâchicoulis, richement encorbellé, borde le passage qui prolonge la courtine Ouest jusqu'à sa rencontre avec celle du Sud, par l'intermédiaire de la tour du Roi.



Ph. [illegible]

FIG. 575. — Tour de la Liberté (Béatrix).
Vue intérieure après les modifications de Louis d'Estouteville.

Dans la façade intérieure à la ville (voir fig. 571), où prennent leur jour les deux salles superposées de ce corps de logis, on remarque, au-dessus de la porte du passage, deux écussons en pierre, jadis revêtus des armoiries en bronze des commendataires et des gouverneurs. Une niche

1. Voir T. I, p. 294, fig. 184.

2. Les armes de la ville du Mont Saint-Michel sont : *d'azur ondé à deux poissons d'argent posés en double fasce.*

trilobée contenait une statue de la Vierge, qui avait fait donner à cette porte le nom de Notre-Dame. On accédait aux salles du premier et du second étage par l'escalier extérieur desservant le chemin de ronde des remparts. Terminée à ses extrémités par deux pignons en pierre, la couverture de ce petit bâtiment était entièrement faite en essentes de bois de châtaignier.



Phot. Ch. Besnard

Fig. 574. — Entrée du Boulevard.

Tour Béatrix ou de la Liberté. — La première tour (44) qu'on rencontre en suivant le rempart vers l'Est est celle dite aujourd'hui de la Liberté et qui portait alors le nom de Béatrix. Élevée de deux étages sur un rez-de-chaussée, cette tour était couverte d'une toiture demi-conique se prolongeant en deux versants terminés par des pignons en pierre. Un chemin de ronde, pourvu de mâchicoulis et de créneaux, pourtournait le pied de ce comble. Les planchers se composaient d'un solivage portant sur de grosses poutres soulagées par de puissants corbeaux. Chaque étage était percé d'embrasures et possédait une vaste cheminée. Comme nous le verrons plus loin, le parapet actuel date des modifications apportées aux remparts par Louis d'Estouteville.

Tour Denis (tour Basse). — A l'emplacement (45) de celle à qui sa moindre hauteur a fait donner le nom de tour Basse et qui ne remonte pas au delà du XVII[e] siècle, il s'en trouvait probablement une autre qui

s'appelait la tour Denis et dont les murs remaniés entrèrent plus tard dans la construction de la tour Basse. Mais ce n'est là qu'une hypothèse : car il se pourrait encore que la tour Denis eût été celle rasée dont on voyait encore tout récemment en F_1 [1] émerger des grèves quelques fragments de fondations, entre la tour Béatrix et la tour Neuve. Ce qui est hors de doute, c'est que la tour Basse actuelle, tant par sa forme elliptique que par ses dispositions défensives ne peut pas être du XVe siècle ; mais que,



Fig. 575. — Tour du Roi et Tour Neuve[2].

cependant, ses matériaux sont, en grande partie, ceux d'une tour semblable à celles de cette époque qui l'avoisinent.

Tour de la Reine (tour Boucle). — La tour Boucle (46), actuellement appelée « Bastillon » est elle-même le résultat d'un énorme développement donné par Louis d'Estouteville à une tour demi-circulaire construite lors de l'exécution des remparts et qui devait revêtir des dispositions identiques à celles que nous constatons dans la tour de la Liberté. Il semblerait que cette tour ait eu le nom de tour de la Reine.

1. En 1908. Les progrès de l'ensablement sont tels, qu'à l'heure actuelle tout vestige de cette tour a disparu.

2. Cette vue fait ressortir l'effet déplorable que produit le remblaiement de ces tours par la digue insubmersible de 1879.

TRAVAUX DE LOUIS D'ESTOUTEVILLE

La résistance des Montois aidée de la bravoure des Malouins avait déjà remporté un premier triomphe sur la flotte anglaise quand, le 2 septembre 1425, Louis d'Estouteville fut nommé au commandement de la place du Mont-Saint-Michel. Cet homme de guerre expérimenté reconnut aussitôt la nécessité d'augmenter le flanquement des murailles et de développer les dispositions défensives de l'entrée, dépourvues jusqu'alors de couverture[1].

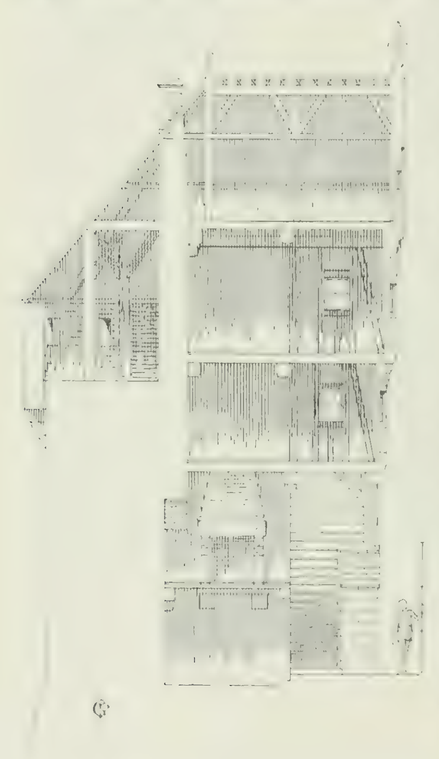


Fig. 576. — Maison de l'Arcade. Coupe transversale.

Barbacane ou Boulevard. — La situation de la porte de la ville dans le crochet du rempart rejoignant les escarpements du Midi, composait une des plus habiles dispositions adoptées par Robert Jolivet dans l'établissement de l'enceinte; l'assaillant s'en trouvait gêné dans ses entreprises de coups de force directs contre la porte : elle l'exposait aux tirs flanquants du rocher adjacent et de la terrasse dite de la Pillette.

Mais, en 1425, les progrès de l'artillerie à feu avaient déjà allongé la portée et accru la puissance des projectiles; et il était devenu possible à

1. « Les moynes... se joignirent avec leur capitaine Louys d'Estouteville pour fortifier la ville de nouveau. Robert Jolivet, abbé, avec ses religieux avait fait faire les murailles et clostures d'icelle avec quelques tours. Mais elle fut totalement renforcée cette année 1425 : on y adjousta encore des tours entre les autres, des demi-lunes, des parapets et marchecoulis ou massacres; l'on fit aussy la porte de la ville, ainsy qu'elle est à present avec son pont levis et le logis du dessus et une grande grille ou herse. » Ms. d'Avr. 209, p. 155 f. Dom Jean Huynes, t. I, p. 115.

l'assaillant, de mettre en batterie normalement sur la porte de la ville et à une distance du rocher suffisante pour n'avoir pas trop à souffrir du tir des défenseurs. Projetés de cette façon, les énormes boulets de pierre de ces redoutables engins n'auraient pas tardé à pratiquer la brèche préalable à l'assaut.

Pour parer à ce danger, Louis d'Estouteville établit, en avant de la porte, une barbacane (48) présentant l'angle aigu de deux fortes murailles dans la direction menacée par les coups de l'assaillant. Eu égard à la position qu'occupe, par rapport aux escarpements dominants, le mur où il pratiqua la porte de cette barbacane, il était impossible à l'ennemi de mettre ses pièces en batterie ailleurs qu'au pied même du rocher, ce qui

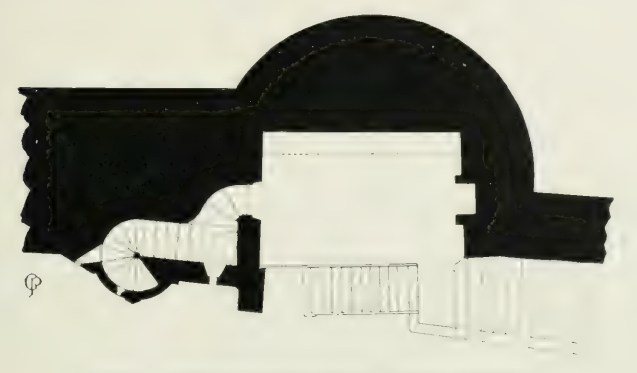


Fig. 577. — Maison de l'Arcade. Plan à hauteur de l'entresol.

exposait leurs servants au tir plongeant des défenseurs. En outre, pour atténuer les effets des ricochets sur le mur, à sa jonction avec le rocher, le commandant de la forteresse établit à cette jonction un redan de forme demi-cylindrique contre lequel les boulets de pierre devaient s'amortir ou se briser[1].

Comme celle de la ville, l'entrée de cette barbacane (fig. 574) comportait deux ouvertures d'inégales dimensions dont l'une plus grande pour les voitures et l'autre pour les piétons. On voit, au-dessus, un écusson de granit qui fut revêtu d'armoiries de bronze, changeant chaque fois qu'un gouverneur de la place substituait ses armes à celles de son prédécesseur. Les dernières furent emportées en même temps que les cloches pour être fondues, en 1790. Les murs circonscrivant cette barbacane sont percés, dans leur partie inférieure, d'embrasures pour des couleuvrines.

1. Comme on le voit, les dispositions essentielles du système de fortifications attribué à Vauban étaient pratiquées bien avant cet ingénieur militaire par les constructeurs des forteresses du moyen âge.

Leur forte épaisseur procure à leur sommet un large chemin de ronde formé d'un dallage schisteux et couronné d'un parapet également assez épais pour qu'il ait été possible d'y pratiquer, de distance en distance, de petites niches destinées à abriter les défenseurs. Ces excavations sont surmontées de gables ayant pour objet de renvoyer l'eau tombant sur le faîte du parapet. Elles sont percées, extérieurement, d'archères et de meurtrières pourvues, en leur milieu, d'une mire circulaire pour l'emploi de *traits à poudre* ou de *canons à main* qui firent leur apparition dans les premières années du XV[e] siècle et furent employés dans la guerre contre les Anglais concurremment avec les anciennes armes de trait, longtemps encore en usage[1].

Cette barbacane était déjà précédée d'une sorte d'avancée composée de palissades en bois, qui fut remplacée au XVI[e] siècle par les ouvrages en maçonnerie que nous étudierons en leur temps.

TOUR NEUVE ET MAISON DE L'ARCADE. — Pour augmenter le flanquement des remparts dans le voisinage de l'entrée, Louis d'Estouteville construisit, à côté de la tour du Roi, une tour (49) qui servit en même temps de poste avancé pour les gardiens des courtines. En admettant que l'ennemi eût franchi la porte du Roi et pénétré dans la ville, il n'était pas maître des remparts d'où les défenseurs pouvaient encore lui infliger des pertes sérieuses. Cette nouvelle construction, par sa situation à cheval sur le rempart et par sa disposition appropriée, avait pour effet d'empêcher l'assaillant d'en gravir les degrés, et d'entraver sa marche tout en réservant aux défenseurs des moyens de prompte communication entre les points où devait s'exercer le guet, aussi bien pour la surveillance extérieure, que pour la défense à l'intérieur de la ville en cas de surprise. Circulant dans le chemin de ronde qui environne cette tour de plain-pied avec la courtine, ou posté au haut de la tourelle de l'escalier à vis (S_1), le guetteur sondait toute l'étendue des grèves jusqu'à la limite des rivages normand et breton ; il communiquait en hâte le résultat de ses observations au « sergiant major » de la porte, ou donnait l'éveil au corps de garde occupant l'entresol de la maison de l'Arcade (T_1). A l'origine, les degrés montant au rempart ne commençaient en pierre qu'après une douzaine de marches composant un escabeau de bois dont la mobilité permettait la suppression lorsque l'ennemi devenait pressant. Dans ce cas extrême, on ne pouvait plus monter au rempart qu'après avoir gravi l'escalier à vis

1. L'imperfection des engins à poudre, la difficulté de s'en servir et le danger même que pouvaient courir ceux qui s'en servaient, firent préférer longtemps l'ancien système au nouveau, si bien que, même après que l'artillerie à poudre eut réalisé de notables progrès, on ne laissait pas d'y associer encore les armes de trait et les machines de guerre créées par l'ancienne balistique. — Paul Lacroix, *Vie militaire et religieuse au moyen âge et à l'époque de la Renaissance*, p. 54.

et traversé le corps de garde même occupant l'entresol. Nos plan, coupe et élévation (fig. 576, 577 et 578) indiquent les dispositions originelles de ce système de défense que les nécessités modernes auxquelles avaient à répondre aujourd'hui cette maison, ne nous ont pas permis de rétablir intégralement dans la restauration que nous avons exécutée en 1906.

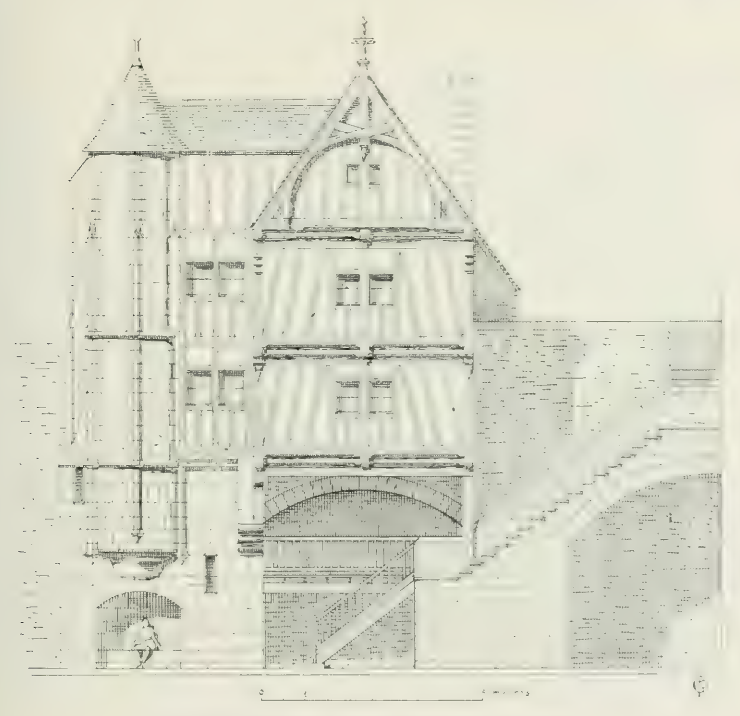


FIG. 578. — Maison de l'Arcade. Élévation sur la rue.

Élevée de deux étages sur rez-de-chaussée entresolé, la maison de l'Arcade (T) couvre la première partie de ces degrés par l'avant-corps que forment ses deux étages et le comble qui les surmonte.

Rien n'est plus ingénieux que le dispositif auquel cette construction emprunte son caractère si pittoresque. L'unique pièce dont se compose chaque étage est munie d'une cheminée et desservie par l'escalier à vis de la tourelle voisine par l'intermédiaire d'un étroit dégagement. En considérant les dispositions spéciales de cet édifice, on se rend compte des préoccupations défensives qui avaient déterminé Louis d'Estouteville

à établir ce poste en ce point des remparts qui exigeait une surveillance des plus actives.

Tour Béatrix ou de la Liberté. — L'invention de l'artillerie avait rendu nécessaire un remaniement de cette tour (44) : ses étages se garnirent tous d'embrasures pour le canon, tandis que son parapet lui-même prenait une épaisseur lui permettant de résister au choc des projectiles lancés par les bouches à feu.



Phot. Ch. Besnard.

Fig. 579. — Tourelle dite du Guet.

Demi-lune[1]. — Indépendamment des dispositions prévoyantes et fortes qu'il donnait à l'entrée, Louis d'Estouteville, en tacticien expérimenté, voulut procurer à ses troupes le moyen d'opérer des sorties, et de prendre à revers un ennemi aux prises avec les défenseurs de la principale porte de la ville. Il établit donc dans le rempart, tout contre la tour Boucle qu'il substitua à l'ancienne tour de la Reine, une poterne (C), à laquelle on ne pouvait accéder qu'en passant sous les yeux du poste de ladite tour, et il la couvrit d'un mâchicoulis spécial dont le service se faisait en haut dans le chemin de ronde du rempart. Puis, pour protéger cette issue spécialement réservée aux mouvements des troupes, il construisit à côté un ouvrage (47) dont les embrasures concoururent, avec

1. Aujourd'hui on appelle cet ouvrage la Tour Boucle et on donne le nom de Bastillon à celle à qui appartient ce nom. Mais cette erreur de dénomination est toute moderne, car le plan cadastral ne l'a pas commise.

celles de la tour Boucle, à la défense de cette poterne. Tel fut le rôle de cette Demi-lune comme soutien de sa formidable voisine, sur l'emplacement d'une porte qui existait dès l'origine de l'enceinte du XV[e] siècle, mais dont les dispositions ne parurent pas à Louis d'Estouteville présenter une sécurité suffisante. Entièrement ouvert à la gorge, cet ouvrage est couvert d'une voûte en berceau cintré supportant le tablier du chemin de ronde du rempart; il comprenait, dans sa hauteur, deux étages planchéiés et percés d'embrasures. Dans sa partie inférieure on remarque un groupe de trois embrasures équidistantes et, au-dessus, une autre dirigée du côté de la tour Boucle.



Phot. E. Besnard

FIG. 580. — Demi-lune.

TOUR BOUCLE ET POTERNE. Cette partie orientale de l'intérieur des remparts avait, au XV[e] siècle, des dispositions et un caractère particuliers qu'il est assez difficile de se représenter aujourd'hui dans l'amas de constructions qui s'y enchevêtrent. Il n'y avait que peu de temps qu'avait disparu la porte de l'enceinte du XIV[e] siècle. Les habitudes de circulation dans une ville sont généralement assez tenaces. Quand les remparts de Robert Jolivet vinrent se brancher sur cette muraille, des maisons, dont bon nombre existent encore aujourd'hui, englobèrent cette dernière. L'intervalle qu'elles laissèrent entre elles et les nouvelles courtines détermina, en ce point, un enclos qui dut longtemps se ressentir du voisinage de l'ancienne entrée. Les pêcheurs, accoutumés à s'y embarquer, n'abandonnèrent pas vite cette habitude; et le nom de tour Boucle, joint aux nombreux anneaux dont cette tour était pourvue extérieurement,

témoigne de la durée de leur accoutumance à amarrer leurs barques en cet endroit qui se trouvait dès lors tout désigné en vue de l'issue que Louis d'Estouteville voulait ménager pour les sorties de ses troupes sur les grèves. A ce saillant le plus avancé du rempart, il fallait un ouvrage de fortification d'une importance exceptionnelle. Il devait présenter les avantages d'une vigie d'où l'on découvrît une immense étendue de grèves du côté où l'ennemi pouvait surgir inopinément ; il devait surtout constituer une défense de premier ordre appelée à flanquer les escarpements du Nord s'ils étaient menacés d'escalade, et à battre le terrain en avant de toute la région Est des remparts.



Phot. C. Bouret

Fig. 781. — Tour Boucle. Vue prise au Nord.

Cette tour (46), formée extérieurement de deux faces parallèles réunies entre elles par un énorme éperon, comprend quatre étages dont deux voûtés sur une épine centrale qui la partage intérieurement en deux nefs égales dans le sens longitudinal. Le troisième étage, dont le sol est actuellement surélevé d'environ 50 centimètres, était couvert d'un plancher dont subsistent encore les gros corbeaux qui supportaient les poutres maîtresses et ceux moins volumineux sur lesquels reposaient les sablières recevant les abouts du solivage. Enfin, au-dessus, était un étage de comble dont la charpente reposait sur une surélévation de la paroi intérieure du mur, laissant entre elle et le parapet des mâchicoulis la largeur du chemin de ronde au niveau duquel elle est aujourd'hui dérasée. Indépendamment de la cheminée avec hotte, dont les second et troisième étages sont pourvus, il existe encore, dans chaque étage voûté (le premier et le second), une ouverture pour l'aspiration de la fumée des pièces d'artillerie. Une cou-

verture à deux croupes se raccordant avec deux versants appuyés contre un pignon en pierre couvrait le vide.

Le parapet, qui n'a pas moins de 1^{m},84 d'épaisseur, repose en partie extérieurement sur la saillie d'encorbellements semblables à ceux des remparts. On y a pratiqué des excavations percées alternativement de màchicoulis et de meurtrières. A l'extrémité de l'éperon, ce parapet est surmonté d'une échauguette d'où un guetteur fouillait les grèves dans toutes les directions. Cet édicule, de forme carrée, était couvert d'une toiture en ardoises ou en tuiles dont les deux versants en appentis se rencontraient suivant une noue en plomb. Sur la face extérieure on remarque un encadrement mouluré, au centre duquel étaient les armoiries de Louis d'Estouteville, qui ont été détruites.



Phot. Ch. Besnard

Fig. 582. — Tour Boucle. Vue intérieure.

On descend du chemin de ronde dans les étages de cette tour par des emmarchements droits en pierre dont la dernière marche est élevée de 60 centimètres au-dessus du sol de l'étage inférieur, premier indice de précautions ayant pour but de rendre difficile l'accès de cet escalier. Au bas, une porte, aujourd'hui bouchée, pénétrait dans la ville en traversant le rempart, et communiquait par un étroit couloir ménagé dans l'épaisseur de ce dernier, avec la poterne extérieure (C$_1$) dite, paraît-il, le *Trou du chat*, qui servait aux rondes ou aux sorties de la garnison.

Ainsi, en supposant la poterne forcée en dépit des projectiles tombant du màchicoulis qui la dominait, l'assaillant se trouvait emprisonné

entre deux clôtures : du côté de la ville, une grille et, du côté de la tour, une porte massive solidement gondée dans le granit même et barrée d'une forte poutre pénétrant dans la muraille. Fortifiée de la sorte, cette poterne présentait une sécurité parfaite.

TOUR NORD. — La seule situation de la tour Nord (54), accrochée aux escarpements les plus inaccessibles, suffisait, sinon à la rendre imprenable, du moins à décourager toute tentative d'assaut. Son élévation au-dessus des grèves la soustrayait aux feux directs des bombardes. Il était donc inutile d'en renforcer le parapet comme on avait dû le faire pour les autres tours construites au niveau des grèves. Louis d'Estouteville se contenta d'y établir quelques embrasures pour des couleuvrines, et des meurtrières pour des armes à mains. Il conserva la disposition générale qu'elle avait reçue au XIVe siècle, avec son parapet interrompu de créneaux et de meurtrières, se raccordant avec celui des remparts, et sa couverture conique élevée sur un mur bahut aujourd'hui disparu. Contre cette tour et le rempart Nord, on adossa une construction dont il subsiste encore une fenêtre et des corbeaux supportant le linteau d'une cheminée. On remarque aussi, dans cette partie du rempart, deux embrasures remontant à cette même époque du XVe siècle[1].



Phot. Neurdein

FIG. 585. — Echauguette du Nord.

1. La dernière embrasure à l'extrémité occidentale de ce rempart Nord, ainsi que celle du mur en retour du grand degré, ne datent que du XVIe siècle et font partie des remaniements opérés par Gabriel du Puy sur divers points des anciennes fortifications.

Échauguette du Nord. — Les travaux de fortification de Louis d'Estouteville dans toute cette région septentrionale des remparts, témoignent de sa préoccupation d'exercer une surveillance spéciale du côté du petit bois où étaient à craindre des surprises de la part d'un ennemi audacieux cherchant à saper le pied de la Merveille. Pour renseigner la défense sur les mouvements de l'ennemi, dans cette direction où se trouvait, dans Tombelaine, le principal appui de l'armée assaillante, Louis d'Estouteville construisit à l'angle Nord-Ouest de l'enceinte, l'échauguette du Nord (K_1) où un guetteur veillait, toujours prêt à communiquer au poste de la tour Claudine (57) le fruit de ses observations. Cette échauguette, en forme de tourelle cylindrique couverte d'une toiture conique, repose sur l'angle saillant du rempart, en profitant de la saillie des mâchicoulis. En compensation de son empiètement sur le rempart, on élargit le chemin de ronde au moyen d'une trompe jetée diagonalement sur l'angle rentrant.



Phot. Ch. Besnard

Fig. 584. — Tour Claudine.

Tour Claudine. — La transformation de la tour Claudine (57) compléta ces dispositions militaires : appelée dès sa création à jouer un rôle des plus importants dans la défense de l'abbaye, elle devait nécessairement fixer l'attention du capitaine dont la mission était d'appliquer à cette défense tous les progrès réalisés dans l'art militaire. Il fallait notamment, pour un dépôt de poudre, trouver un endroit aussi peu exposé que possible aux ravages des projectiles ennemis. Le sous-sol de la tour Clau-

dine parut convenir à cette destination spéciale : on le voûta suivant la forme surbaissée, et on ménagea au centre un tampon pour y descendre de la salle supérieure. Cette dernière fut elle-même voûtée semblablement ; on la munit d'une cheminée et de deux embrasures, l'une s'ouvrant sur le petit bois et l'autre menaçant les emmarchements du grand degré extérieur, au cas où l'ennemi serait parvenu à s'emparer de la partie inférieure de cet escalier. Au-dessus de chacune de ces embrasures, on remarque, dans la voûte, des ouvertures pour l'échappement de la fumée des pièces d'artillerie. L'étage supérieur, auquel aboutissent les emmarchements du rempart, forme une terrasse bordée extérieurement d'un fort mur où se trouvent trois embrasures. L'arase supérieure de ce mur est entourée d'un parapet qui couronne la tour au-dessus de l'encorbellement des màchicoulis. Ce parapet est percé de nombreuses meurtrières assez rapprochées les unes des autres et dont la fente est agrandie en son milieu par un élargissement transversal facilitant la visée. Contre le pignon Sud de cette tour, un étroit degré de pierre aboutit à une échauguette carrée (K_1, pl. XXVI) couverte en appentis et du haut de laquelle une sentinelle, en observation sur toute l'étendue du petit bois, avait la garde de la poterne pratiquée immédiatement au-dessous, dans l'angle

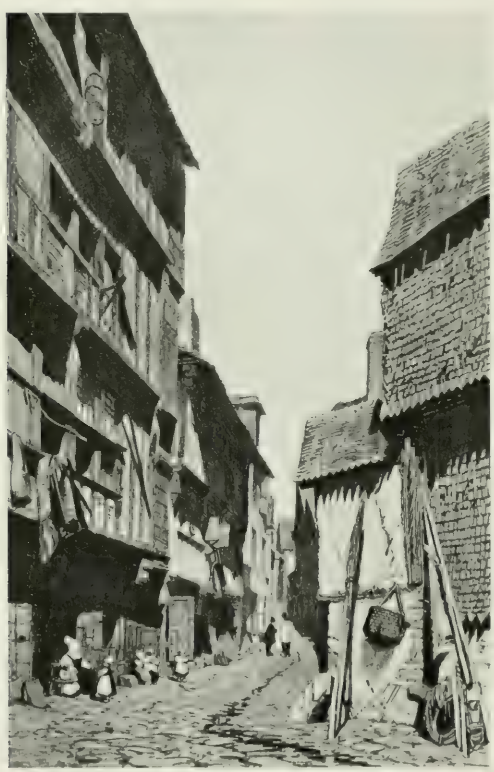


Fig. 785. — La rue en 1842, d'après une lithographie de Sechan.

formé par la rencontre de la tour avec le soubassement de la Merveille.

Travaux divers. — Durant les trente-neuf années qu'il gouverna le Mont-Saint-Michel, Louis d'Estouteville eut le temps d'en connaître pour ainsi dire toutes les pierres ; et ses talents militaires purent s'exercer utilement de divers côtés, pour rendre la place imprenable, en suivant les progrès réalisés dans l'art de la fortification. Aussi rencontrons-nous un peu partout dans le Mont, et jusque dans l'abbaye même, des traces de ses conceptions, quand les circonstances ou la situation des lieux paraissaient comporter l'exécution de quelque travail de défense. C'est ainsi, par exemple, qu'en prévision du cas où la petite avancée établie au Nord-Ouest par Pierre Le Roy, en avant de la vieille entrée abbatiale, viendrait à tomber aux mains de l'ennemi, il avait fait percer une embrasure (en p_5), au niveau des cachots, dans le mur fermant au Nord les substructions du xi[e] siècle.



Phot. Neurdein

Fig. 586. — La rue en 1909.
Photographie reproduisant les maisons figurées sur la lithographie de Sechan, fig. 585.

Dans le système de défense à outrance de la forteresse, l'église avait toujours été considérée comme le retranchement suprême. Nous avons signalé les précautions prises au xi[e] siècle et continuées au xiii[e], pour tenir les issues des escaliers accédant aux tours, à une hauteur gênante pour l'assaillant ; puis nous avons vu créer jusqu'aux couronnements des

murs une circulation favorable à la défense pied à pied. Le prolongement direct du grand degré abbatial jusqu'à la plate-forme du Saut-Gaultier n'avait pas été sans faciliter l'agression de l'église à un ennemi qui se serait déjà emparé de l'entrée du monastère. Tenant à opposer une résistance acharnée, le constructeur du portail Sud avait déjà assuré la fermeture des vantaux par trois fortes barres de bois se coulissant dans le mur. Mais cette défense était devenue vaine depuis l'invention de l'artillerie. Louis d'Estouteville pratiqua alors à côté de ce portail, dans le mur du collatéral de la nef (en *q*, pl. XXVIII), une embrasure pour pièce à feu. Largement évasée dans la direction de la plate-forme du Saut-Gaultier et du grand degré y accédant, cette embrasure permettait de balayer l'une et l'autre des feux d'une pièce d'artillerie tirée de l'intérieur de l'église.



Phot. C. Besnard

FIG. 587. — Maison de « la Truie qui file ».

On pourrait trouver encore sur bien d'autres points, des travaux du même genre faits par les ordres de Louis d'Estouteville[1].

QUAIS AU PIED DES REMPARTS. — Cependant il ne suffisait pas de se tenir sur la défensive. Il fallait assurer la mobilité des troupes de la garnison en leur procurant la faculté de passer à l'offensive et de se transporter aisément sur tel point de l'enceinte qui pouvait être menacé. Dans ce but, Louis d'Estouteville fit disposer des quais dans toute la partie des remparts baignée par le bras de mer que déterminaient alors, au pied du Mont, les affouillements creusés par l'impétuosité des divagations des rivières confluentes. Dépassant le niveau des marées ordinaires, le sol de ces quais n'était submergé que par les grandes marées. On le rencontre en effet actuellement à 1m.50 environ au-dessous du sable entourant le pied des remparts; or nous avons vu que le Mont baissait de 0,0035 par année. Ces quais sont donc descendus d'environ 1m.60 depuis le milieu

1. Notamment des surépaisseurs considérables données aux remparts. Voir II partie, chap. III, p. 242.

du xv[e] siècle, époque où ils servaient de chaussée à l'extérieur de l'enceinte fortifiée[1]. Ainsi que l'indique notre plan général (Pl. XXXVI), ils s'étendaient sur tout le côté méridional du Mont, depuis les Fanils jusqu'à la tour Boucle, où ils se terminaient par une jetée d'embarquement qui avait son utilité dans le voisinage de la poterne dite du Trou du chat. De largeur variable, ils s'étendent en avant des tours et présentent un sol en pente vers la mer. Ils sont construits d'énormes pierres de granit solidement maçonnées sur pilotis et bordées de longrines en bois de chêne, assurant leur résistance aux coups de la mer. Il est fort probable que ces quais existaient, du moins partiellement, avant Louis d'Estouteville. On avait déjà utilisé à la confection de ces remblais, les batardeaux qui avaient protégé l'exécution des murailles et des tours de Robert Jolivet. La preuve en est dans l'existence d'une rampe (L_2) butant aujourd'hui directement contre la Demi-Lune et qui accédait précédemment à la porte du rempart que cette tour a fait disparaître.



Phot. Ch. Besnard

Fig. 588. — Vue de la Ville en 1909.

Ces quais furent aussi l'objet, au xvi[e] siècle, de modifications et d'additions importantes. Lorsque Gabriel du Puy eut appliqué des avancées en avant du boulevard de la ville et de l'entrée des Fanils, un môle (U_1), auquel on accédait par deux pentes latérales, fut établi au droit de la porte principale du Mont, et une rampe (O_2), qui subsiste encore aujourd'hui, accéda à la barbacane des Fanils (51). Des quais s'étendaient devant les

1. Il est d'ailleurs bien évident que les choses n'avaient pas dû être disposées, au xv[e] siècle, pour que le sol de l'avancée et une partie de la rue à proximité de l'égout de la ville fussent, comme ils le sont aujourd'hui, envahis par la mer aux époques de grandes marées. En rétablissant la hauteur de 1m,60, cet inconvénient disparaîtrait.

murs des bâtiments de ces anciens magasins; et il se pourrait que ceux qui entouraient également les rochers sur lesquels s'élève la chapelle Saint-Aubert datassent de cette même époque.

LES BOMBARDES ANGLAISES. — Nous terminerons ce chapitre relatif au XVe siècle, par la description des deux bombardes que les Anglais durent abandonner dans les grèves, probablement à la suite de l'assaut infructueux qu'ils livrèrent le 17 juin 1434. Faites de douves de fer plat cerclées au feu par des colliers, elles se terminent par de longues culasses forgées avec les pièces mêmes. La plus grande a 3m,65 de longueur; son diamètre intérieurement à la gueule est de 0m,45 et de 0m,60 extérieurement. Elle est renforcée, au tonnerre, d'une épaisseur de métal qui lui fait atteindre un diamètre extérieur de 0m,76.



Phot. C. Bernard

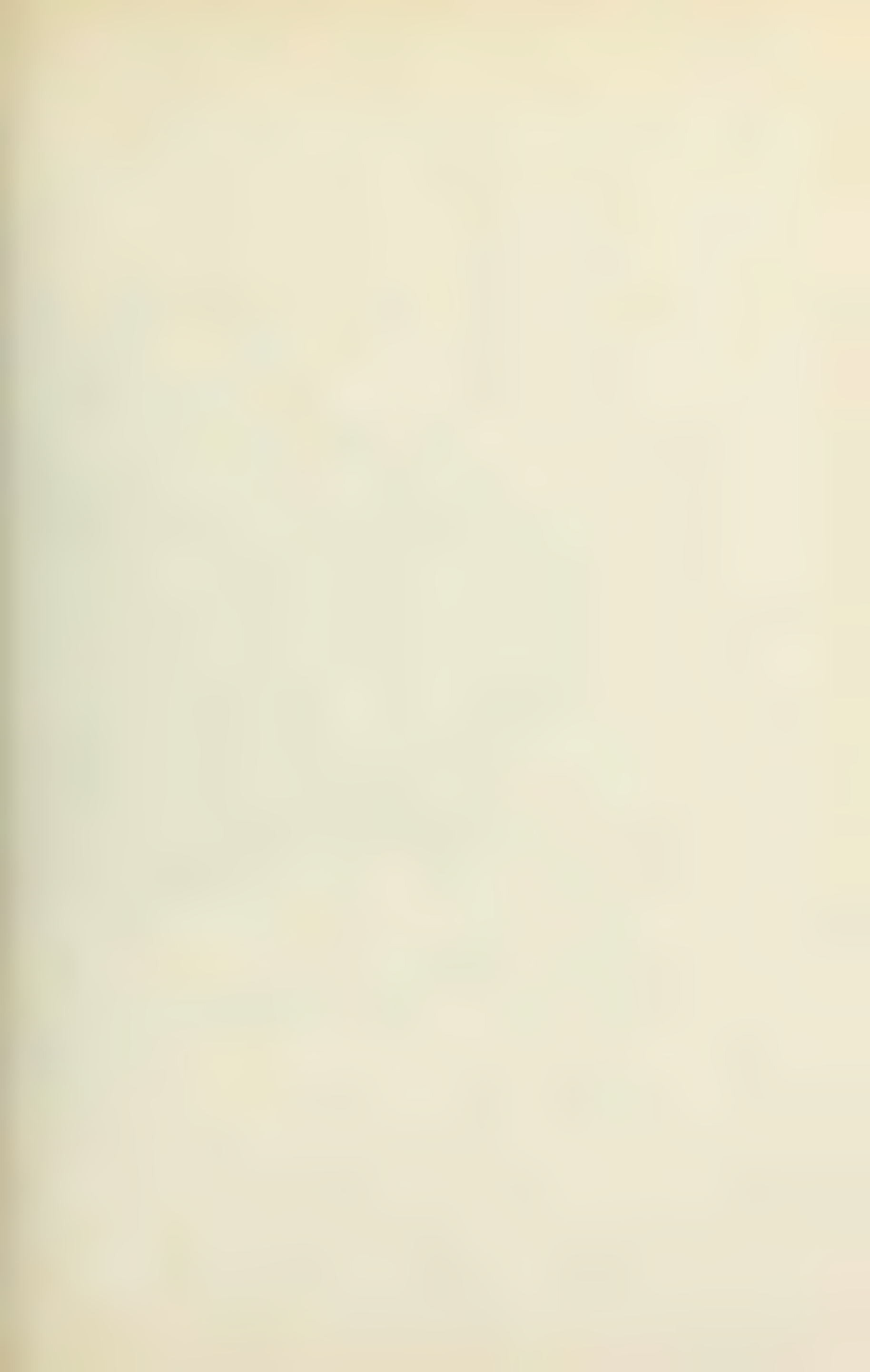
FIG. 589. — Clocher de l'église paroissiale.

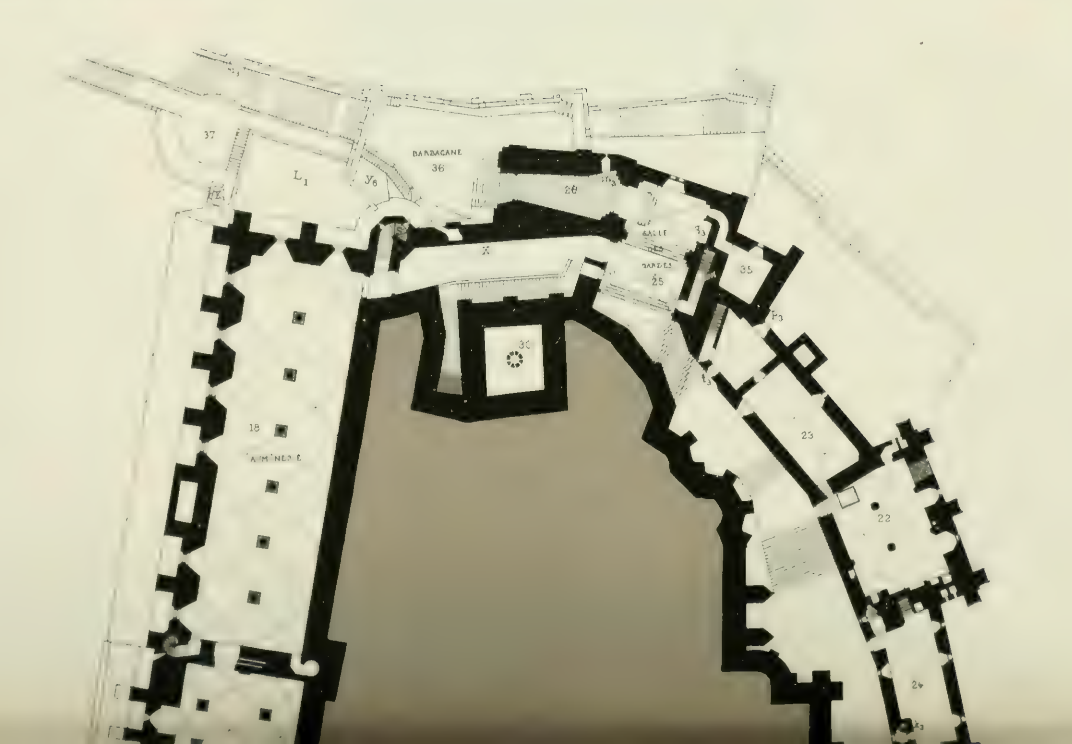
L'autre a 3m,55 de longueur et 0m,585 de diamètre intérieur à la gueule qui est épaulée d'un bourrelet lui donnant un diamètre extérieur de 0m,55. Elle est en outre pourvue latéralement de deux anneaux servant à la rattacher au caisson dans lequel on emboîtait ces pièces d'artillerie de siège pour les traîner[1]. Après avoir garni les deux côtés de la porte du boulevard, ces glorieux trophées sont, depuis 55 ans, déposés en un point r_3 de l'avancée de la ville (Voir fig. 124).

LA VILLE

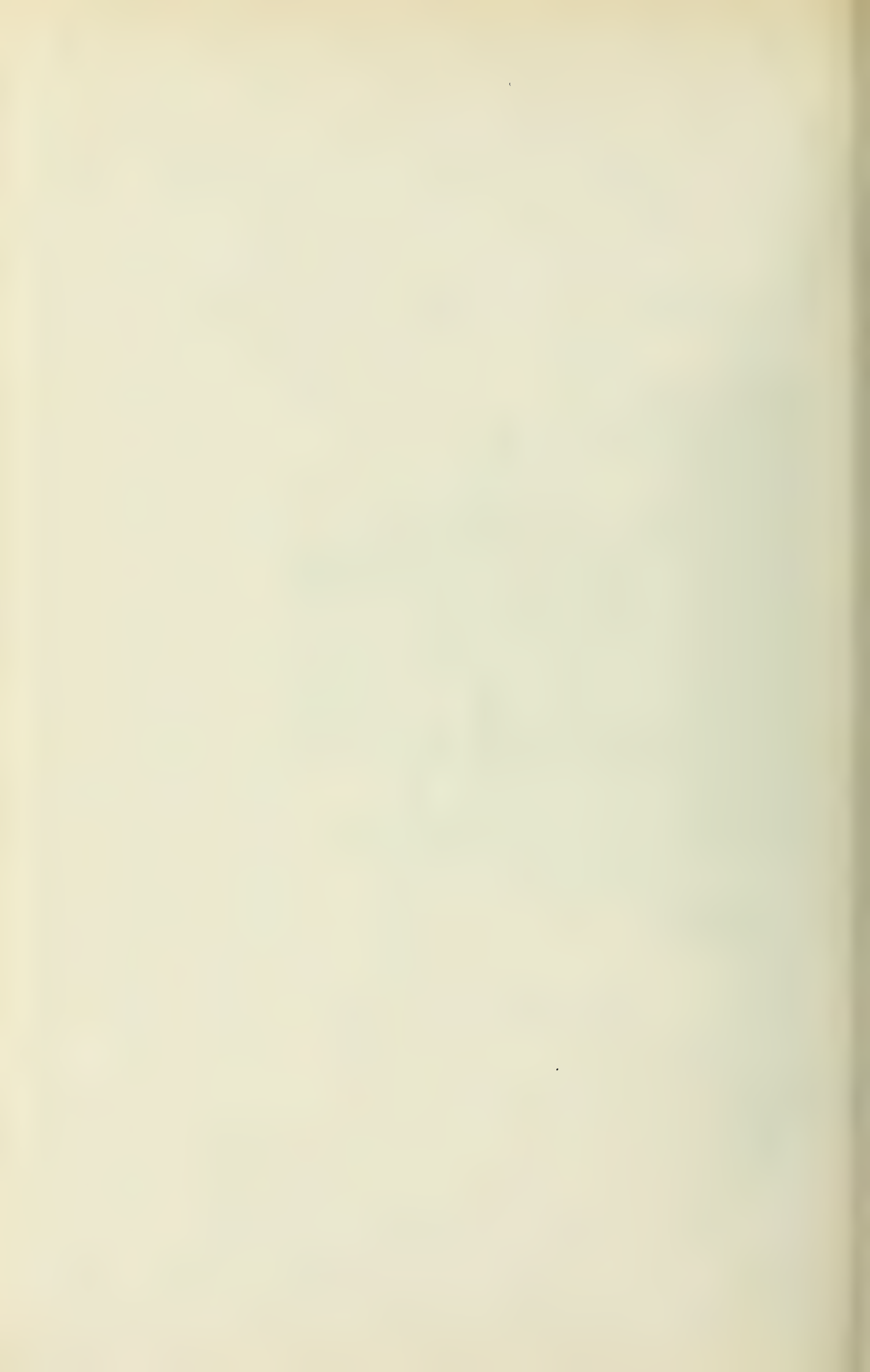
MAISONS ET HÔTELLERIES. — L'extension donnée au périmètre de l'enceinte eut naturellement des conséquences décisives sur le développement

1. On a longtemps répandu le bruit, dans une intention calomnieuse, que l'État projetait d'accaparer ces bombardes pour les mettre au Musée d'artillerie à Paris. Rien n'est plus faux : il n'en a jamais été question. La vérité est que le service des Beaux-Arts s'est occupé du classement de ces bombardes, afin d'assurer leur conservation à la France et au Mont Saint-Michel.




37
BARBACANE
36
L_1
y_6
28
X
SALLE DES GARDES
25
35
P_3
30
18
AUMÔNERIE
23
22
24

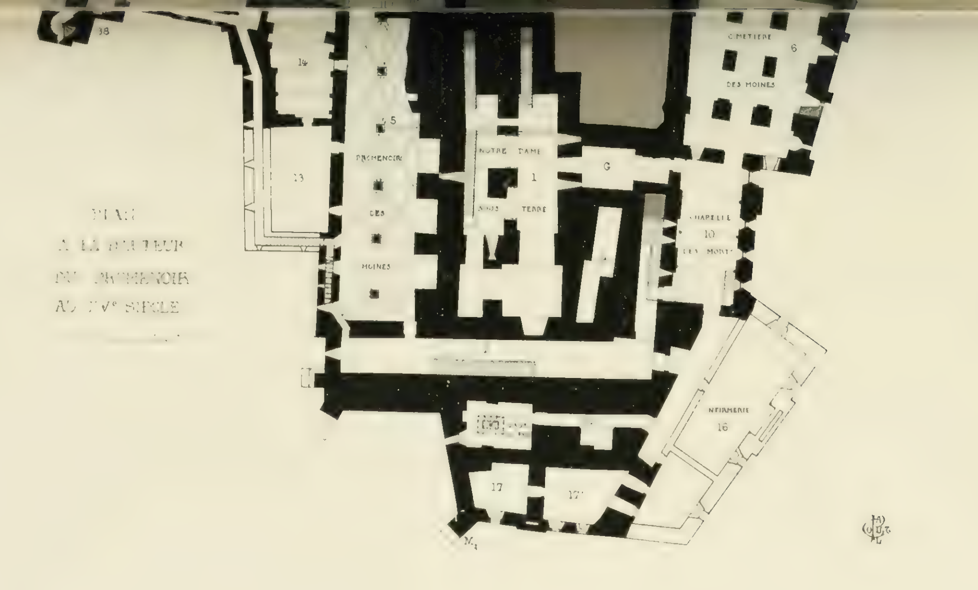

PLAN
NOTRE DAME
SOUS TERRE
1
SALLE DE L'AQUILON
5
13
14
G
9
10
L
7
ANCIENNE HOTELLERIE
16
17
39



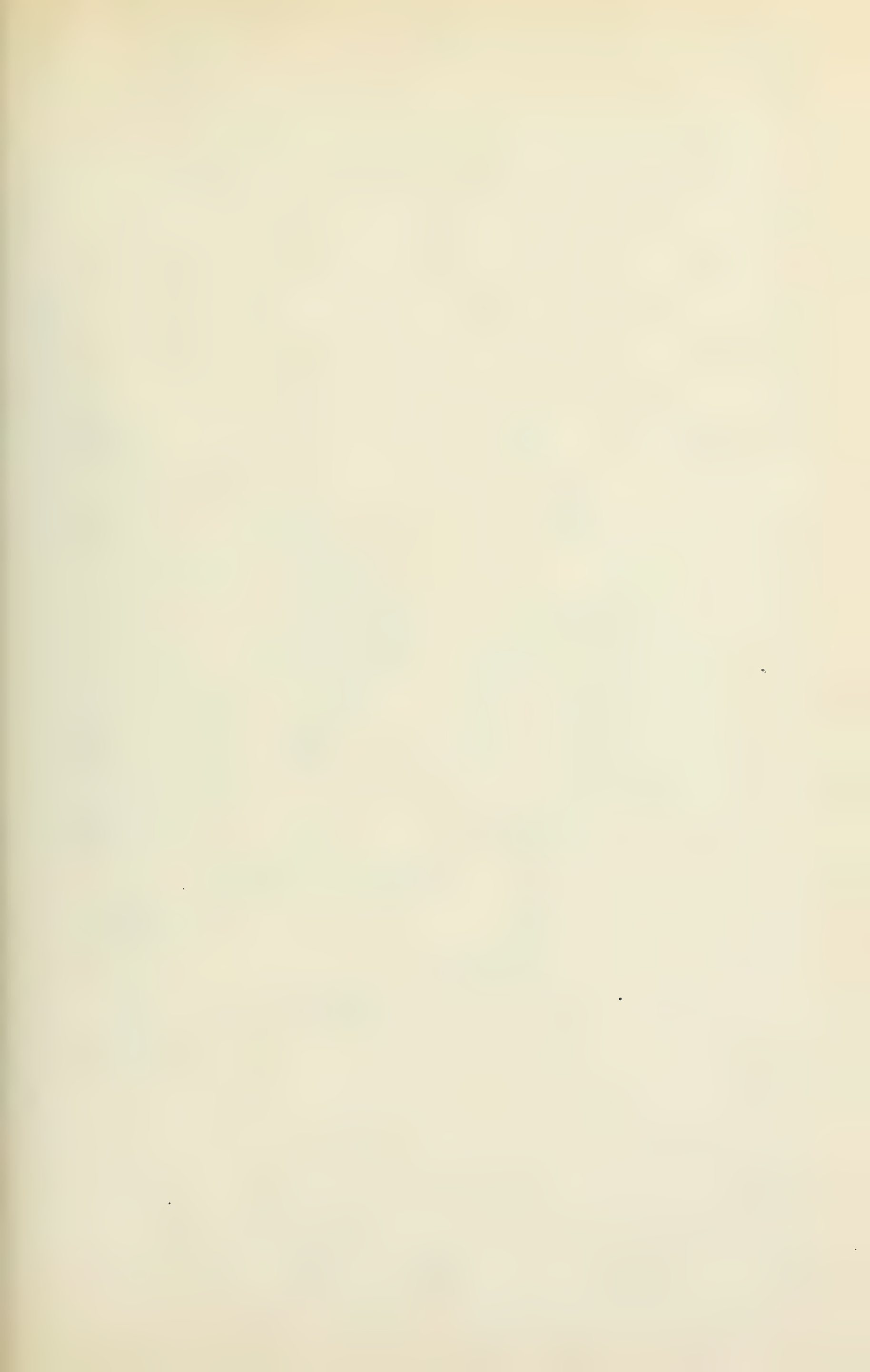


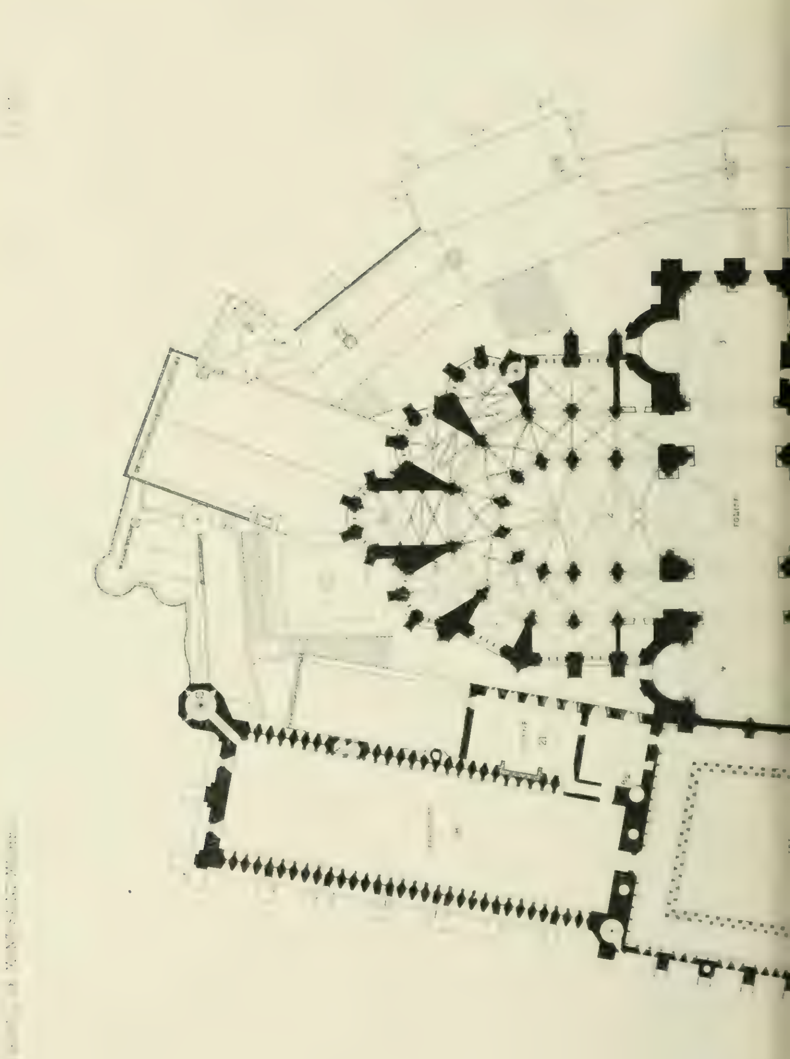
LE MONT-SAINT MICHEL

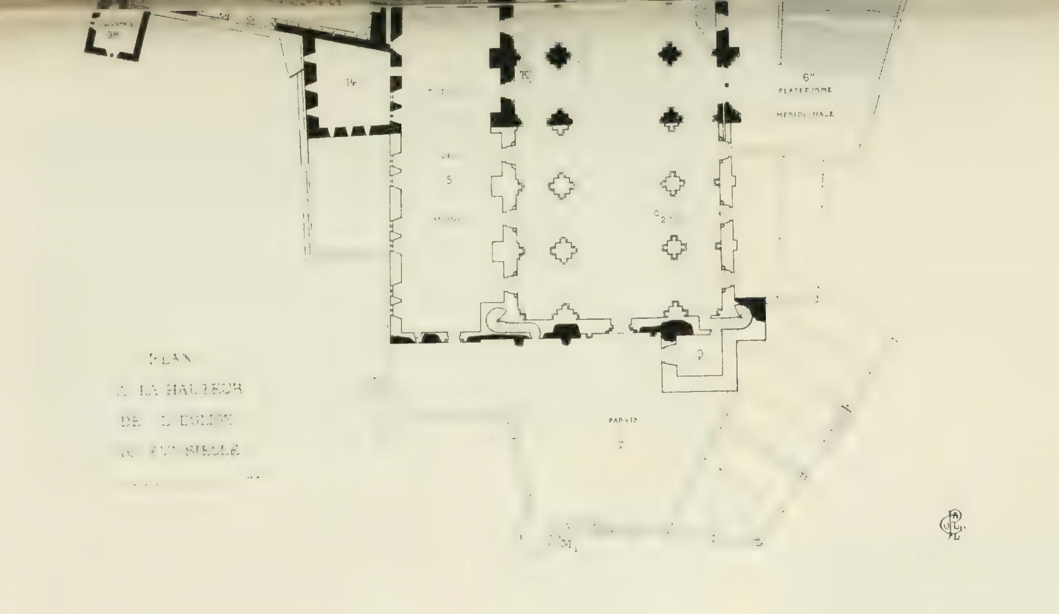
OFFICIALITÉ
25
35
WC_3
Y
BAILLIVERIE
23'
22
W
I_1
20'
26
18
SALLE
DES
2
CRYPTE
DES
GROS PILIERS
21
3
MARTIN
SAINT
4
CHAPELLE
DES
TRENTE
24
K_3
19
SALLE


CIMETIERE
6
DES MOINES
NOTRE DAME
1
SOUS TERRE
G
CHAPELLE
10
DES MORTS
PROMENOIR
5
DES
MOINES
14
13
38
INFIRMERIE
16
17
17'









LIBRAIRIE ARMAND COLIN

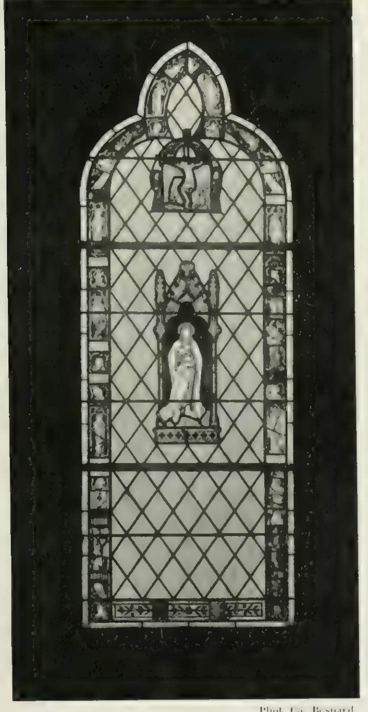


de la ville, résultant lui-même de l'accroissement subit de la population. Jusqu'alors, étroitement resserré dans ses murailles du XIVe siècle, le bourg put désormais s'étendre au Midi jusqu'au niveau des grèves. La densité de sa population s'était accrue de l'apport des éléments extérieurs. En venant chercher asile dans ses murs, les seigneurs des environs, dépossédés de leurs biens, les écuyers et hommes d'armes de la garnison, leurs familles et leurs serviteurs, avaient probablement triplé et au delà, le nombre des habitants. D'où la construction, dans le



Phot. Ch. Besnard.

FIG. 590. — Fonts baptismaux dans l'église paroissiale (XIIIe siècle).



Phot. Ch. Besnard.

FIG. 591. — Vitrail dans la Chapelle Saint-Jean de l'église paroissiale (XVe siècle).

second quart du XVe siècle, de tout le groupe de maisons bordant la rue et étagées le long des ruelles, depuis l'église paroissiale jusqu'à la porte du Roi et s'étendant d'une part jusqu'aux murailles, et de l'autre sur les pentes environnant le pied des défenses extérieures du monastère.

Après la guerre, lorsque les seigneurs, rentrés en possession de leurs domaines, eurent quitté le Mont avec tout leur personnel, et que la garnison fut réduite à une simple garde de la place, la plupart de ces maisons furent affectées au commerce des « marchands d'imaiges », ou devinrent des hôtelleries. Largement ouvertes à rez-de-chaussée pour laisser pénétrer la lumière dans une grande salle servant de boutique ou de réfectoire pour les voyageurs, ces maisons se composaient généralement de deux étages encorbellés et contenant chacun deux pièces munies de vastes cheminées. Montées sur les piles de granit du rez-de-

chaussée, les façades sont faites de pans de bois assis sur des sablières formant saillies successives à chaque étage; ces sablières reposent à leurs extrémités sur les encorbellements de granit des murs latéraux. Un escalier à vis contenu dans une tourelle à pans disposée contre la façade postérieure, dessert tous les étages et le comble dont la couverture était faite d'essentes de bois de châtaignier.



Fig. 592. — Vitrail dans la Chapelle Saint-Jean de l'église paroissiale. Fragments du XVIe siècle.

Nos figures 585, 586 et 587 représentent quelques-unes de ces maisons dont on voit malheureusement chaque année diminuer le nombre, alors qu'il serait pourtant si facile d'en mettre la plupart dans un état de conservation qui leur procurerait encore une longévité séculaire. Presque toutes avaient leurs noms, que l'on retrouve dans le Terrier du monastère et que nous donnerons plus loin[1].

Église paroissiale (41). — Le manuscrit n° 214 établit dans les termes suivants les droits de l'abbaye sur l'église paroissiale au XVe siècle : « Abbas confert pleno jure ecclesiam B. Petri de Monte et curatus seu vicarius ejusdem accepit ab ipso abbate curam animarum ac ipsum instituit et destituit ». Ce n'était en somme que la confirmation des droits qu'avait conférés à l'abbaye la charte de Richard II. On conçoit qu'au XVe siècle, époque à laquelle la population Montoise s'était accrue considérablement, l'abbaye ait aidé à l'agrandissement de l'église et cherché à apporter quelque amélioration à l'indigence d'aspect de l'édifice paroissial qui contrastait regrettablement avec l'ampleur déployée partout dans le monastère suzerain.

Nous attribuons donc à la seconde moitié du XVe siècle les transfor-

1. Appendice à la partie architecturale : Vocabulaire des diverses parties de l'Abbaye et de la Ville, *passim*.

mations qui firent presque entièrement disparaître le caractère roman de l'ecclésiole du xie siècle. Cependant on était au lendemain d'un siège qui avait épuisé toutes les ressources et laissé le Mont-Saint-Michel tout entier dans le plus complet dénuement. Il fallait faire simple, utiliser tout ce qui était susceptible de resservir. On se contenta donc de prolonger les deux nefs en forme d'absides rectangulaires et de les exhausser par une surélévation des murs latéraux et des piliers qui gardèrent leurs moulures d'impostes romanes, comme si l'on eût voulu les conserver en témoignage des dispositions originelles. Dans cette reconstruction des arcades à une plus grande hauteur, celle de l'Ouest fut refaite avec les voussoirs même des doubleaux du xie siècle susceptibles d'être utilisés, tandis que l'autre fut exécutée avec des matériaux neufs. La générosité privée vint en aide aux libéralités des moines :



Phot. Ch. Besnard.

Fig. 595. — Sainte Anne et la Vierge enfant dans l'église paroissiale (xve siècle).



Phot. Ch. Besnard.

Fig. 594. — Vierge avec l'Enfant Jésus dans l'église paroissiale (fin du xve siècle).

une famille Jaquet subventionna largement cette entreprise. On voit encore dans la baie qui éclaire la chapelle Nord de l'édifice, dédiée à saint Jean, une verrière qui a conservé des fragments de peinture sur verre très intéressants (fig. 591). En faisant abstraction du Saint Jean-Baptiste du centre et d'un certain nombre de pièces qui sont des restaurations toutes modernes, on y trouve quantité de petits motifs d'une expression charmante et d'un dessin des plus délicats. En haut, sur fond bleu, se détache le Christ en croix ayant à ses côtés la Vierge et saint Jean l'Évangéliste. Les douze apôtres et des anges garnissaient la bordure. Il ne reste plus que deux de ces anges et quatre apôtres tenant chacun un phylactère sur lequel sont inscrits des versets du symbole. On voit, en outre, des têtes d'hommes et de femmes intéressantes par leur caractère et leurs coif-

fures. Deux personnages à genoux, tournés vers le centre du vitrail, figurent le donateur et la donatrice : à gauche Raoul Jaquet est désigné par son nom en caractères de la fin du XV[e] siècle ou plus probablement du commencement du XVI[e] (fig. 592) ; à droite est sa femme dont le nom a disparu.

Dans la partie du mur méridional de l'église, proche de la chapelle de la Vierge, se trouve un enfeu jadis en forme d'arc brisé où est couchée une statue tumulaire (fig. 595)[1]. Cette statue n'a certainement pas été faite pour cet emplacement. Outre qu'elle a été traitée pour être vue isolément, elle possédait de chaque côté du coussin où reposait la tête de la défunte, deux anges dont l'un a été supprimé pour pouvoir introduire ce groupe sculptural sous cette arcade qui n'était pas assez profonde pour le recevoir. En dépit des stupides mutilations dont il a été l'objet, à la Révolution, cet ouvrage a conservé un aspect des plus attachants. Taillé dans une pierre aussi dure que fine, il présente tous les caractères de la belle sculpture de la fin du XV[e] siècle. C'est le monument funéraire d'une femme, peut-être celui de la dame Jaquet ; et il devait être isolé en un point quelconque de l'église. Lorsque les descendants de la famille de la défunte eurent disparu, on se décida sans doute, faute de place dans ce petit vaisseau, à transporter ce tombeau dans l'enfeu où on le voit aujourd'hui.



Phot. Ch. Besnard

FIG. 595. — Gisante sur un tombeau de l'église paroissiale (fin du XV[e] siècle).

A l'extrémité orientale du bas côté Sud est la chapelle de la Vierge avec une fenêtre dans l'ébrasement de laquelle on distingue encore d'intéressantes peintures de la même époque. D'un côté est représentée une Sainte Madeleine agenouillée ; au-dessus un phylactère porte les mots : « noli

1. Toute la partie supérieure de cet arc a été refaite en forme de segment de cercle à une époque où l'on pratiqua au-dessus une fenêtre pour l'établissement de laquelle l'arc brisé ne laissait pas une hauteur suffisante.



Phot. Ch. Besnard

Fig. 596. — Sainte Madeleine. Peinture dans l'église paroissiale (xve siècle).

me tangere (fig. 596) ». De l'autre est un évêque nimbé portant la main à sa tête : c'est probablement saint Aubert. Dans la partie ogivale de l'ébrasement on aperçoit quelques vestiges d'un Père Éternel au milieu d'un rayonnement de gloire. On remarque dans ces peintures, où le dessin est simplifié dans toute la mesure nécessaire à l'accusation du mouvement, une sincérité d'expression et un caractère mystique qui rappellent les belles figures des maîtres italiens du XIVe siècle.

Dans cette même chapelle, symétriquement placées contre un rétable du XVIIe siècle aujourd'hui disparu, on voit deux statues de pierre d'un modelé un peu alourdi par de fâcheuses couches de peinture : à gauche une Sainte Anne avec la Vierge enfant (fig. 595) ; à droite, la Vierge et l'Enfant Jésus (fig. 594). Ces deux statues paraissent de la fin du XVe siècle; toutefois celle de la Vierge à l'Enfant pourrait bien ne pas remonter au delà du commencement du XVIe.

Le clocher (fig. 589), adossé au Midi de l'église, date de l'époque où fut remanié l'édifice tout entier. On remarque, sur sa face Nord, un solin et des corbeaux en pierre qui prouvent qu'à un moment donné la toiture de l'église se retournait perpendiculairement contre la tour, disposition dont la restauration qu'exige l'état lamentable de cette toiture, devra s'inspirer.



Phot. Ch. Besnard

Fig. 597. — Croix dans le cimetière paroissial (XVe siècle).

Quant aux fonts baptismaux, dont nous donnons (fig. 590) la reproduction photographique, ils datent du XIIIe siècle ; mais leur socle est moderne.

L'énumération des œuvres du XVe siècle ne serait pas complète si nous négligions de signaler une intéressante croix de cette époque située au centre du cimetière paroissial (M, et fig. 397). Élevée sur un socle de forme cubique dont les angles sont ornés de chanfreins moulurés, cette croix porte sur une face le Christ et sur l'autre saint Pierre avec la tiare et les clefs.

CHAPITRE III

LA RENAISSANCE ET LES TEMPS MODERNES

I

L'ABBAYE, LES REMPARTS ET LA VILLE AU XVI[e] SIÈCLE

L'ABBAYE

L'ÉGLISE

Continuation de la reconstruction du choeur[1]. — *Triforium, Escalier de dentelle.* Après une suspension de quarante-huit années, les travaux

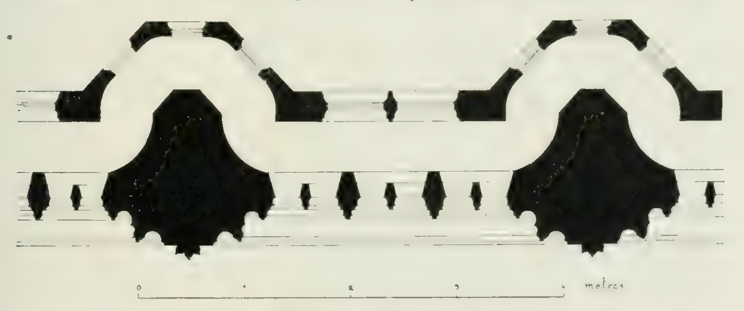


Fig. 598. — Plan du Triforium du chœur de l'église abbatiale

furent repris en 1500 par Guillaume de Lamps qui monta le triforium

1. « L'an 1510, led. abbé Guillaume de Lamps, en mourant le 1[er] jour de mars et finissant sa vie, il finit aussy le bastiment et particulièrement le cœur de l'église neufve, appelé le grand œuvre. Guillaume d'Estouteville, abbé commendataire de ce lieu, en avoit faict jetter les fondements et iceux élevés jusques à la parfaicte voulte des chappelles du circuit et les dix pilliers d'autour le grand autel, jusques au hault d'iceux, les voultes étant audessus, comme aussy dud. circuit, imparfaictes. Ce Guillaume de Lamps, présent abbé, fit continuer le tout jusques aux secondes vitres, et parachever tous les pilliers et gardefoux qu'on voit audessus des chappelles susdites en dehors, et s'il ne fût point mort que de vieillesse, il auroit fait achever l'église totalement, car dès aussytost, qu'il fut esleu abbé, il mit des ouvriers après cette besongne. » (Dom Th. Le Roy, t. II, p. 19, 20.)

tout entier jusqu'à l'appui des fenêtres hautes. Cette galerie, ajourée d'un fenestrage de l'aspect le plus riche, présente une solution des plus ingénieuses au point de vue constructif. Profitant de l'encorbellement formé par les reins des voûtes des collatéraux, le mur extérieur de ce triforium contourne les points d'appui auxquels il laisse, de ce fait, toute leur solidité; et il accuse une série de pans coupés de l'effet le plus mouvementé. Au-dessus de cet avant-corps extérieur, et suivant le même contour que lui, un chemin de ronde protégé par un garde-corps délicatement découpé, procurait une circulation et facilitait le nettoyage et l'entretien des vitraux des fenêtres hautes. Voir plan fig. 598 et vues intérieure et extérieure, fig. 599 et 400.



Phot. Ch. Besnard

FIG. 599. — Triforium et fenêtres hautes du chœur de l'Abbatiale (XVe siècle).

La multiplicité des entreprises de Guillaume de Lamps sur divers points de l'abbaye, aux alentours et au dehors, jointe à la courte durée de sa prélature, ne permit pas à cet abbé de monter le chœur au delà de l'appui des fenêtres. Ce fut là que son frère, Jean de Lamps, reprit, vers 1515, les travaux qu'il poursuivit jusqu'à complet achèvement de la couverture. Tout était terminé en 1521[1].

1. « L'an 1521, l'abbé Jan de Lamps fit parachever tout le hault de l'edifice de l'oeuvre, et mettre jusques à la dernière ardoise de la couverture. » (Dom Th. Le Roy, t. II, p. 55.)

L'année suivante, il fit poser des vitraux à toutes les baies dans les parties construites pendant sa prélature et celle de son frère Guillaume. Dom Th. Le Roy[1] nous décrit trois de ces verrières, en indiquant en outre les modifications dont elles furent l'objet par la suite. « ... Au bas du vitral du milieu, il fit mettre les armes de France, un escusson d'azur à trois fleurs de lys d'or, et les armes de la province de Normandie, un escusson de gueules à deux léopards d'or, et au vitral du costé de l'épistre, il fit mettre les armes du cardinal d'Estouteville et son effigie en peinture rouge au-dessus, avec les armes dud. cardinal sur le costé de l'oratoire sur lequel il est de genoux, ès quelles armes led. cardinal Le Veneur fit mettre les siennes en ced. oratoire et effacer celles des d'Estouteville, pour qu'on creust à l'advenir que le cardinal d'Estouteville ainssy représenté estoit l'effigie du cardinal Le Veneur : et de l'autre costé sçavoir de l'évangile, dans

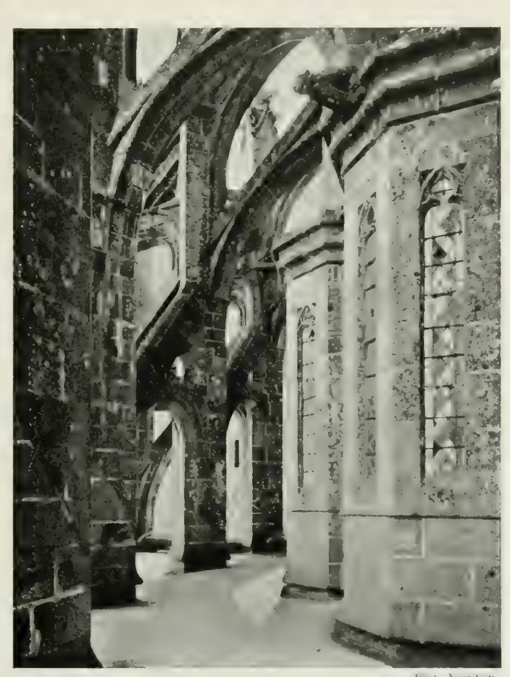


Fig. 500. — Arcs-boutants et Triforium du Chœur. Avant restauration.

le 5e vitral, led. Jan de Lamps fit mettre son effigie en habit monacal avec un baston pastoral en sa main et ses armoiries en dessoubs; laquelle effigie et armoirie le cardinal d'Annebault fit ranger et reculer au-delà du montant dud. vitral et fit mettre en la place son effigie en habit de cardinal et ses armoiries au bas de son oratoire, et au dessoubs de lad. effigie Arthur de Cossé, évesque de Coustances, abbé commendataire de cette abbaye St-Michel, fit mettre de l'autre costé de l'autre vitral pareillement son effigie en painture de couleur violette avec les

1. T. II, p. 34.

armes de Brissac en dessoubs : de laquelle maison il estait sorty. »

Exécuté d'après des plans arrêtés avant 1446, le chœur de l'église abbatiale du Mont-Saint-Michel a conservé jusqu'à la fin l'unité de style et le caractère de l'architecture du XVe siècle[1]. De quelque côté qu'on le regarde, il est admirable de rectitude et d'harmonie. Sous quelque aspect qu'on le considère, on est charmé par la richesse et la mobilité perspective de ses lignes. Et lorsque, avec la connaissance qu'on peut avoir de l'architecture de cette époque, on imagine l'église entière, avec ses transepts et ses clochers, achevée d'après le même dispositif que ce chœur ; quand on fait, par la pensée, l'effort nécessaire pour se représenter la forêt d'édicules qui eussent pour ainsi dire transformé le granit du rocher en une luxuriante végétation lapidaire, on est émerveillé de cet art du moyen âge où l'homme est parvenu à asservir si docilement la matière, que l'œuvre de l'artiste y apparaît comme le complément nécessaire de l'œuvre de la nature.



Fig. 401. — Les contreforts et « l'escalier de dentelle » après restauration.

Aussi bien cette richesse de conception et cette habileté d'exécution ne s'exercent-elles pas sans profit immédiat pour les besoins pratiques du programme constructif. Signalons, par exemple, l'escalier dit « de

1. Seuls faisaient exception les vitraux dont nous avons retrouvé quelques fragments qui nous ont servi à la confection de la bordure des vitraux blancs par lesquels nous avons clos ces fenêtres. Ces vitraux avaient nettement le caractère de la Renaissance.



Phot. Neurdein

FIG. 402. — VUE ABSIDALE DU CHOEUR RESTAURÉ DE 1899 A 1902.

dentelle » (fig. 401), dont les degrés utilisent ingénieusement la rampe de couverture d'un arc-boutant, pour franchir l'espace compris entre la tourelle de l'escalier logé dans un contrefort des chapelles, et le chéneau couronnant le haut du chœur. La hardiesse des évidements pratiqués dans le granit de son garde-corps rampant ont motivé sa célébrité qui est peut-être quelque peu disproportionnée, sinon avec sa valeur réelle, du moins avec la nature de l'intérêt que lui prête la curiosité des visiteurs.

Comme l'avait fait l'architecte du cardinal d'Estouteville pour la partie inférieure du triforium, celui des abbés Guillaume et Jean de Lamps, en continuant la reprise du chœur, l'avait limitée à des arrachements d'attente dans la travée contiguë au clocher. Au-dessus de l'arc en



Phot. Neurdein.

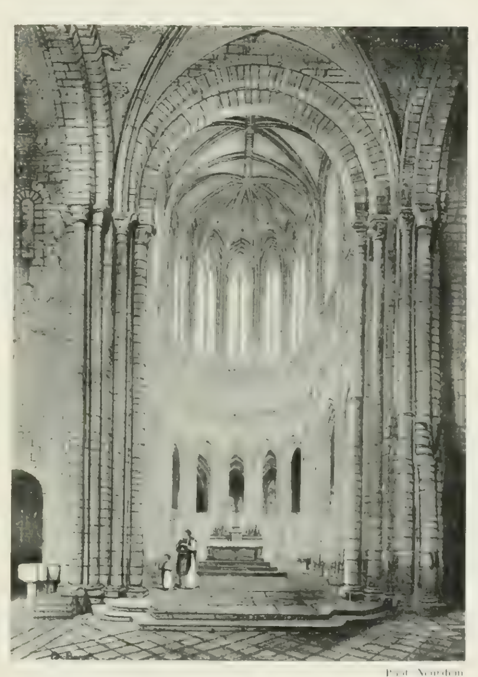
FIG. 405. — Le Mont-Saint-Michel et le Mont Tombelaine au XVII[e] siècle. (Gravure de Peters, Bibl. Nat., Cab. des Estampes.)

quart de cercle maintenant le déversement des piliers, il avait monté un mur plein qui épaulait la tour en attendant sa reconstruction. Il avait aussi exécuté en partie les contreforts et arcs-boutants appelés à contrebuter les voûtes des transepts. Et cependant le projet de reconstruction entière de l'église suivant le plan adopté par le cardinal d'Estouteville était déjà abandonné. Il l'avait été dès le moment où Guillaume de Lamps avait repris les travaux après leur longue suspension sous la prélature du cardinal d'Estouteville qui semble avoir reculé lui-même devant l'immensité de son premier dessein. Nous ne donnerons comme preuve de ce changement de parti que la reconstruction du clocher par Guillaume de Lamps sur les quatre piliers romans déjà chancelants.

RECONSTRUCTION DU CLOCHER[1]. — La foudre était tombée sur le

1. L'an 1509, vers la fin d'iceluy, il fit refaire le clocher de l'eglise du monastere, les cloches, reparer les debris de lad. eglise, lequel il y avoit quelques annees, neantmoins durant la prelature dudit abbe Guillaume de Lamps, que la foudre et le feu du ciel estoit tombe dessus, et l'avoit tellement brusle et ruine, faict fondre les cloches et faict quantite d'autres debris, particulierement aux muralles et couvertures du hault de la chappelle de

clocher, l'avait incendié et en avait fondu les cloches. Dès 1509, Guillaume de Lamps faisait terminer la reconstruction du clocher et procédait à la refonte des cloches. Cette réédification d'un clocher sur les piliers et les arcs de la croisée des transepts romans qui ne présentaient aucune disposition susceptible de s'adapter aux travées établies en attente dans le chœur flamboyant, est incompatible avec l'intention de continuer l'église suivant le style de ce chœur. Les réparations que fit, en même temps, exécuter cet abbé à l'église suffiraient à démontrer son intention de conserver cet édifice plutôt que de le reconstruire.



Phot. Neurdein

FIG. 404. — Le Chœur avec sa clôture en pierre. D'après une lithographie de Bonet faite en 1840. Bibl. Nat., Cab. des Estampes.

La question se pose de savoir ce que pouvait être ce clocher. Certains auteurs, prétendant l'avoir étudiée, se croient en mesure d'avancer qu'il avait cent pieds de hauteur, depuis sa naissance jusqu'à sa pointe, et qu'il était surmonté d'une statue de saint Michel. Mais ils négligent de nous dire où ils ont puisé ces renseignements. De Thou signale bien dans ses *Mémoires* cette grande statue

la Trinité, ce qu'il fit refaire comme appert encore ce jourd'huy par l'apposition de ses armoiries dans un pillier de lad. muraille de la susd. chappelle au dehors. — J'ai tiré cecy desdits manuscripts, dans lesquels il est dit qu'il fit réparer les murailles des chappelles de la Trinité en hault, de Saint Martin en bas, ou est maintenant le moulin aux chevaux, de laquelle chappelle Saint-Martin (auparavant que cet abbé eût fait bastir l'aumosnerie et la cysterne), on alloit de plain-pied en cet endroict ou estoit pour lors le cymetière dans lequel on enterroit les moynes. » (Dom Th. Le Roy, t. II, p. 17, 18.)

On remarque ici le document prouvant que le Cimetière des Moines établi au Midi sous l'abbé Ranulphe était encore sur ce même emplacement à la fin du XVe siècle et qu'il n'a été désaffecté, tout au moins partiellement, que lorsque les constructions élevées par Guillaume de Lamps auprès du Saint-Gaultier absorbèrent une partie de cet emplacement.

en bronze doré, qui brillait d'un vif éclat quand elle était frappée des rayons du soleil ; mais le clocher dont parlait cet historien était celui du XVIIe siècle. Les indications des estampes, tantôt discordantes, tantôt copiées les unes sur les autres, sont d'autant moins concluantes, que toutes celles de ces figures qui pourraient avoir quelque prétention à la fidélité, sont postérieures à la destruction du clocher du XVIe siècle. La plupart silhouettent une tour coiffée d'une toiture en forme de dôme, surmontée d'un campanile : or, c'est la disposition première du couronnement de la tour construite en 1609. Il nous reste comme suprême ressource, ce que dit Dom Th. Le Roy[1] du clocher de Guillaume de Lamps, en nous signalant l'incendie qui le consuma le 25 mars 1594, et dont il résulte que c'était une flèche en charpente d'une grande élévation. Sa tour contenait neuf cloches qui furent fondues dans le brasier. A cela se borne à peu près tout ce qu'on est fondé à présumer.

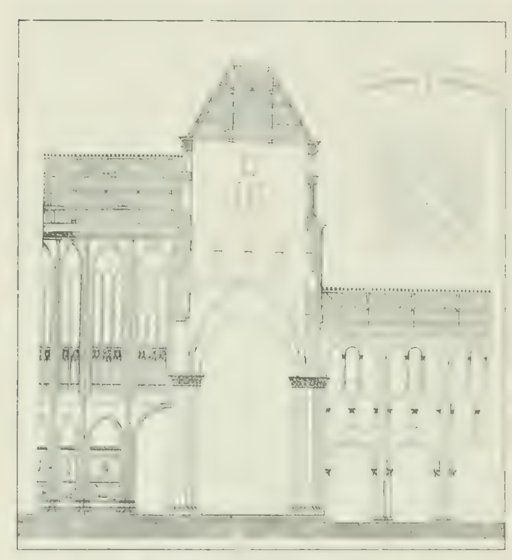


FIG. 405. — Coupe longitudinale de l'église indiquant la clôture du chœur.
Gravure faite en 1840. Bibl. Nat., Cab. des Estampes.

TRAVAUX DIVERS A L'ÉGLISE. — L'incendie antérieur qui, comme ce dernier sinistre, avait détruit le clocher, s'était communiqué au transept Sud et l'avait gravement endommagé. Tout le haut du pignon et une grande partie des contreforts durent être refaits. Les talus couronnant ces contreforts portent l'empreinte évidente de cette réfection dans la recherche de leur profilation quelque peu maniérée. Le contrefort appliqué à l'extrémité méridionale de la face Ouest de ce transept (en w_3 du plan Pl. XXXV) portait à son sommet les armes de Guillaume de Lamps encadrées dans une moulure saillante qui seule subsiste.

1. « La pyramide duquel estant une des plus hautes du royaume... fut totalement reduicte en cendres avec le pomet rond du cœur en sa couverture. » T. II, p. 95.

Quant à l'écusson et à la crosse abbatiale qui le surmontait et que l'on devine d'après la hauteur du cadre qui les entourait, il n'en reste plus rien.

La toiture de la nef avait tout naturellement souffert de ce même sinistre. Guillaume de Lamps « la fit tout à fait descouvrir et incontinant, l'an... 1509, la fit recouvrir tout à neuf de belle ardoise[1] ».

Dom Th. Le Roy attribue aussi à la prélature de Guillaume de Lamps, en l'année 1510, la construction du moulin à chevaux qui occupait la chapelle Saint-Martin avant que l'administration pénitentiaire n'y construisît l'immense citerne dont nous avons débarrassé cette belle crypte. Cet historien déclare cependant tenir ce renseignement « de quelques mémoires ès archives de ce monastère », mais il ajoute que les plaques de cuivre du tombeau de cet abbé n'en faisaient pas mention[2].

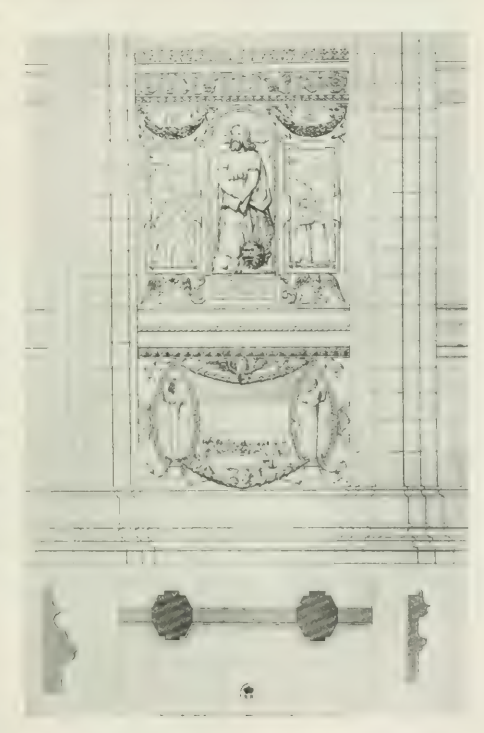


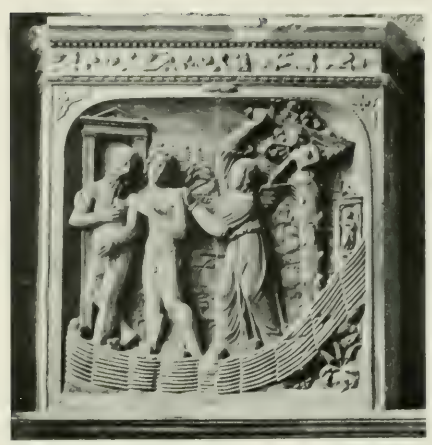
Fig. 406. - Travée de la clôture du chœur (1549). Gravure faite en 1840. Bibl. Nat., Cab. des Estampes.

Clôture et autel du chœur. — La transformation que l'époque de la Renaissance opéra dans l'architecture française s'accuse nettement dans la clôture du chœur et dans le grand autel que les moines firent exécuter de leurs propres deniers, entre 1545 et 1549[3]. Tandis que la construc-

1. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 15.

2. T. II, p. 21. Le manuscrit de Dom Th. Le Roy porte, d'une autre main, l'addition suivante : « Il est à noter néantmoins qu'il y avoit d'autres moulins à chevaux dans le monastère durant les guerres des Anglois, et la place de celuy qui estoit dans Belle Chère paroist encore visiblement ».

3. L'abbé Pigeon, qui donne de cette clôture une description détaillée en dénotant une étude particulière, dit avoir relevé, sur une des peintures, la date de 1545. Dom Th. Le Roy signale, d'autre part, la date de 1547 sur une pierre « au derrière de la porte pour sortir du



Phot. Neurdein.

Fig. 407. — Bas relief de la clôture du chœur (1546).

tion du chœur s'était poursuivie jusqu'à complet achèvement (en 1521), suivant le plan arrêté dans la première moitié du XVe siècle, la clôture et l'autel du sanctuaire, qui n'avaient pas été compris dans la conception primitive, empruntèrent leurs formes à la mode du temps, c'est-à-dire à la Renaissance du règne de François Ier, qui, en dépit de ses défaillances, de ses dérogations aux traditions de sincérité et de logique de l'art du Moyen Age, sut encore assouplir adroitement les formes de l'antiquité aux dispositions constructives propres à l'architecture du XVIe siècle. Cette clôture se composait d'un mur d'environ deux mètres de hauteur, en pierre blanche de Caen richement sculptée, peinte et dorée, et remplissant exactement les intervalles entre les piliers du sanctuaire. Sur la face extérieure, donnant sur le déambulatoire, figuraient les écussons de l'abbé commendataire, Jacques d'Annebault, de ses prédécesseurs et



Phot. Neurdein.

Fig. 408. — Bas relief de la clôture du chœur (1546).

cœur, du coste de midy, pour aller à la chappelle des reliques ». Mais il faut observer que certains manuscrits attribuent à ce travail la date de 1548. Nous ajoutons qu'une partie de cette clôture, figurée en 1840 dans la gravure dont nous donnons, fig. 406, la reproduction, portait la date de 1549.

de tous les moines. Intérieurement, la composition décorative se subdivisait en deux parties dont l'une, formant socle, était revêtue de peintures représentant différents sujets tirés de l'Ancien et du Nouveau Testament. Au-dessus, dans des défoncements de la pierre, disposés en forme de niches, étaient sculptés et peints divers motifs dont on a des spécimens dans les trois bas-reliefs qui subsistent de cette clôture, appliqués par l'administration pénitentiaire contre les murs de deux des chapelles du chœur. Voici, du reste, la description que M. Le Héricher donne de la décoration, en commençant par le côté gauche du chœur[1].



Phot. Neurdein.

FIG. 409. — Bas-relief de la clôture du chœur (1546).

« Le Mariage de la Vierge : cette grisaille nous rappelle le tableau de Perugin et de Raphaël. On reconnaît le grand prêtre aux cornes de sa mître et à l'ampleur de son éphod. A gauche est une scène analogue : le grand prêtre semble unir deux personnes.

« Adam et Ève chassés du Paradis terrestre. Ils sont dans une nudité complète. L'Ange brandit le glaive flamboyant. On voit le Paradis avec l'Arbre de la science, et, dans ses rameaux, le Démon tenant une pomme[2] (fig. 407).

« Adam après la chute. C'est une campagne nue : Adam bêche la

1. *M.-S.-M., mon. et hist.*, p. 208-210.
2. Ce motif de sculpture existe encore appliqué contre le mur oriental de la première chapelle du chœur au Nord (B'$_2$, pl. XXIX).

terre; le squelette de la mort est près de lui; Ève allaite un enfant; plus loin Caïn tue Abel.

« Le premier bas-relief[1], c'est saint Luc avec ses attributs, le bœuf ailé, etc. Il a le costume du XVIe siècle, il écrit sur un pupitre : sa tête exprime l'inspiration. Au-dessus de lui une banderolle porte ces mots : « *Et Gabriel angelus* » (fig. 409).

« Au-dessous sont la Salutation et l'Adoration, puis une scène où un ange chasse un homme d'un temple, peut-être Héliodore.

« Le bas-relief suivant est saint Jean, le pied posé sur un aigle, lequel s'appuie sur un globe. Une feuille de maïs rappelle l'Orient. Un phylactère porte : « *In principio erat Verbum* ».

« Au-dessous la Visite de sainte Anne. On remarque l'ondoiement d'un enfant. A côté, deux horribles figures, puis la mort du Juste et la Vision de l'Apocalypse avec une cité céleste et un ange planant dans les airs. Au-dessous est la date de 1549; à gauche saint Jean suivant le Christ.

« Le bas-relief de saint Mathieu. On lit : « *Secundum Mattheum* » et « *S. Matthæe, ora pro nobis* ». Un ange lui présente l'encrier et relève un pan de sa tunique. L'évangéliste écrit sur son genou et s'appuie sur la base d'une colonne.

« Au-dessous la Fuite en Égypte. A droite les mages, probablement, un d'eux fleurdelisé. Au haut une *vesica piscis* renfermant un Christ; à gauche un arbre de litanies ou un arbre de Jessé.

« Le relief de saint Marc. On lit : « *Secundum Marcum.* » On remarque un portique classique, un lion ailé tenant un encrier dans sa gueule.

« Au-dessous, sous un portique grec, un personnage avec une plume au chapeau; à droite une barque pleine, peut-être le Christ dans la barque; dans le lointain un mont pyramidal, peut-être le Mont-Saint-Michel; à gauche le Christ et les Douze, un malade à terre, peut-être le Paralytique.

« A l'extrémité de ces peintures est un bas-relief en bois[2], remarquable par la naïveté des symboles et l'expression des physionomies. C'est la Barque des âmes, tradition païenne métamorphosée et moralisée par le Christianisme. Au centre le Christ, avec une croix à banderolle; la barque est fragile, entr'ouverte; les flots sont irrités; des démons aux langues écarlates, à la peau de lézard, s'efforcent de la faire sombrer ou de monter à bord. Le Christ retire un homme des flots, trois sont dans la barque, plusieurs aspirent à monter, et parmi eux un enfant (fig. 408).

1. Il s'agit ici du bas-relief représentant les quatre évangélistes qu'on voit contre le mur occidental de la première chapelle du chœur au Midi (L) (fig. 409). Les peintures qu'on remarque sur ces bas-reliefs ne sont pas anciennes : elles datent de l'administration pénitentiaire. Il y a des erreurs dans les inscriptions des phylactères.

2. M. Le Héricher a pris pour du bois ce bas-relief de pierre qui est aujourd'hui contre la paroi occidentale de la première chapelle du chœur au Nord (A).

« Au-dessous est une fresque presque indéchiffrable : on ne reconnaît qu'une femme et un ange.

« Une charmante frise de la Renaissance règne au-dessus de cette zone pittoresque et de ces histoires bibliques, guirlande de mascarons, de médaillons, de têtes de satyres, de têtes de cheval, caprices sans signification, d'une époque qui n'était plus qu'artiste, reliés par des nœuds gracieux ou des pédoncules effilés. »

Les portes K'_2 et J'_2 qu'on remarque dans la première travée des collatéraux du chœur se rattachaient à l'ensemble de cette clôture. Elles sont à double face et se composent d'une ordonnance de pilastres enrichis d'arabesques et surmontés d'un entablement avec fronton au-dessus duquel se découpent des figurines finement ciselées et des motifs de sculpture ornementale en usage à cette époque.



Fig. 410. — Porte de la clôture du chœur côté Sud 1547.

Outre les couleurs éclatantes qui recouvraient toutes ces sculptures et en rehaussaient les reliefs, des fleurs et des feuilles peintes enrichissaient le modelé des moulures où il en subsiste des traces.

D'après la description qu'en donne l'abbé Pigeon[1], l'autel, plus ancien que cette clôture, aurait remonté aux premières années du xvie siècle. Sa forme était celle d'un magnifique tombeau rectangulaire, décoré de riches arcatures, tout taillé à jour et lamé d'argent.

« Les angles, dit cet auteur, sont appuyés par de petits contreforts surmontés de pinacles délicatement sculptés. Sur les faces on en voit de plus petits, mais presque semblables, séparant des ogives géminées. A travers les lancettes trilobées et les tympans remplis de cœurs ondulés, on aperçoit la basilique d'argent ou Châsse de saint Aubert que les moines y plaçaient souvent, comme ce qu'ils avaient de plus précieux, pour orner ce riche intérieur. » Cette description répond bien à un autel du xve siècle; mais nous ne la reproduisons qu'en faisant d'expresses réserves. Une égale circonspection doit accueillir la description suivante

1. *Nouveau guide descript. et hist. du voyageur dans le Mont-Saint Michel*, p. 109. Malheureusement cet auteur néglige de dire où il a puisé ses renseignements.

du tabernacle donnée par les *Mémoires de la Marquise de Créquy* où il est dépeint comme il suit : « Le tabernacle est, comme le maître-autel, entièrement revêtu en argent massif, ainsi que ses gradins qui supportent une belle figure de l'ange exterminateur. Benvenuto Cellini n'a jamais rien produit de plus éclatant, de plus poétiquement chimérique, et de plus finement ciselé que la figure du dragon qui s'enroule et se débat sous les pieds de l'Archange. »

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE. — A cette époque, l'église atteignit l'apogée de sa splendeur. Elle possédait un état complet dont, par la suite, s'altérèrent l'homogénéité et le caractère. Aussi, croyons-nous intéressant de retracer brièvement cet état en décrivant les particularités qui n'ont pas encore trouvé place dans nos descriptions précédentes.



FIG. 411. — Tête de Christ provenant de la *Pietà* donnée par l'abbé André Laure[2].

Les indications suivantes permettent d'extraire de notre plan (planche XXIX), la disposition de l'église à la fin du XVI[e] siècle. En L_1 le grand autel, en M'_2 les *stalles* placées en 1589 par Pierre Le Roy dans la croisée des transepts[1] où elles se retournaient, sous l'arc triomphal de la nef, en deux crochets contre lesquels s'adossaient les *autels* de *Saint-Michel en la nef* (L_4) et celui du *Crucifix* (l_4). Limitant le chœur intérieurement au déambulatoire, la *clôture* de pierre sculptée et peinte (y_4) dont nous venons de parler.

Pour clore la *chapelle des Reliques*, dite aussi de *Saint-Jean-l'Évangéliste*, qui occupait le transept Sud, il y avait (en q_4) la belle grille en fer forgé donnée en 1524 par Gabriel du Puy, lieutenant du Roi, mort le 12 octobre de la même année, et dont « l'épitaphe en cuivre et bronze », placé sur le mur occidental (en b_1) indique la sépulture en cet

1. Dom Martène, dans son *Voyage littéraire* (I[re] partie p. 157), rapporte que, dans les églises des monastères, le chœur est ordinairement dans la croisée des transepts. Viollet-le-Duc (*Dict. rais.*, t. II, p. 25) ajoute à cette observation : « Dans les églises monastiques il y avait presque toujours l'autel matutinal qui était celui où se disait l'office ordinaire, placé à l'entrée du sanctuaire au bout du chœur des religieux, et l'autel des reliques posé au fond du sanctuaire, et derrière ou sous lequel étaient conservées les châsses des saints. C'est ainsi qu'étaient établis les autels principaux de l'église de Saint-Denis en France, dès le temps de Suger ».

2. Cette sculpture est actuellement dans la sacristie de l'église paroissiale.



LÉGENDE

A'_2 Chapelle St André (?)

B'_2 Chapelle St Sébastien ou St-Scubilion (?)

C'_2 Chapelle St Michel le petit.

D'_2 Chapelle St Pierre. Autel refait en 1665.

E'_2 Chapelle N.-D. du Circuit et du Rosaire au XVII siècle.

F'_2 Chapelle Ste-Anne de l'oeuvre. Autel refait en 1665.

G'_2 Chapelle de l'Annonciation, puis plus tard de St Martin.

H'_2 Chapelle St Pair (?) } puis de N.-D. de Pitié.

I'_2 Chapelle St-Aubert (?) }

J'_2 Salle obscure.

K'_2 Vestibule des lieux réguliers au XVII siècle.

L'_2 Maître autel du XVII siècle, surmonté d'une niche avec la statue de St Michel, lamée d'or, donnée en 1311 par Philippe le Bel.

M'_2 Stalles exécutées en 1589 sous Pierre Le Roy. Les sièges des choristes remontaient au XIII siècle, et le lutrin en forme d'aigle en cuivre doré avait été donné en 1488 par Jean Gillain, procureur fiscal de l'abbaye. Les sièges des célébrants avaient été faits vers 1658, sous le prieur Dom Bernard Jeuardac.

MF Sépulture de Martin de Furmendi.

RT Sépulture de Robert de Torigni.

Ch Chaire à prêcher.

Cp Puits qui ne servait plus au XVI[e] siècle.

St Descente à la Chapelle de N. D. sous Terre.

Ep Entrée primitive de l'église au XI[e] siècle. Elle était bouchée au XVI[e] siècle.

3″ Chapelle des reliques.

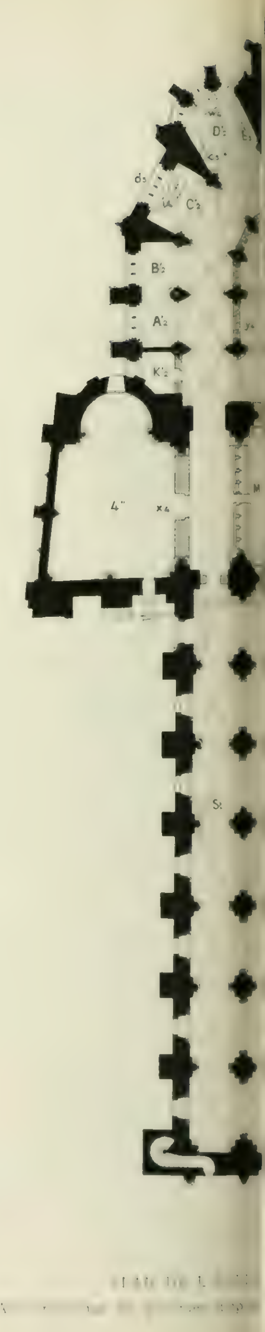
4″ Chapelle Ste-Madeleine. Les autels des Docteurs et de St Nicolas y étaient placés.

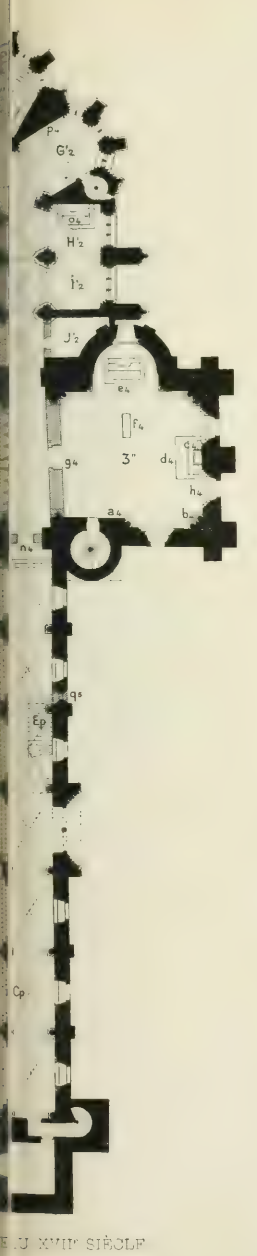
a_4 Litre d'armes des 119 chevaliers défenseurs du Mont St Michel.

b_4 Epitaphe de Gabriel du Puy.

c_4 Statue de Jean de la Porte.

d_4 Autel de St Jean l'Evangéliste, puis de St-Benoît, et, au XIX[e] siècle, de Notre-Dame des Anges.





E.U XVII[e] SIÈCLE

r[e] et ultérieures relatées dans l'ouvrage.

I 'OLIN

LÉGENDE

e_4 Autel de la Trinité, de N. D. de Pitié et de St Sauveur.

f_4 Dalle funéraire d'André Laure.

g_4 Mur construit en 1650.

h_4 Plaque de cuivre portant les noms de 99 chevaliers.

i_4 Autel du XV[e] siècle surmonté de la statue de St Michel donnée en 1415 par le Comte d'Harcourt.

j_4 Grille donnée en 1524 par Gabriel du Puy et qui occupa l'emplacement g_4 jusqu'en 1650.

k_4 Autel de St Michel en la nef.

l_4 Autel du Crucifix.

m_4 Sépulture du Sieur de la Chastière.

n_4 Petite ouverture cintrée, surmontée de l'écusson de Lorraine avec la date de 1658.

o_4 Pietà donnée par André Laure.

p_4 Épitaphe de Guillaume du Sollier.

q_4 Tombeau de La Moricière, sieur de Vicques et de Hester de Tessier, son épouse.

r_4 Tombeau du prince de Tende, 11 cap. du M

s_4 Tombeau de Jean de Lamps

t_4 Tombeau de Guillaume de Lamps.

u_4 Autel et statue achetés par D. Huillard

v_4 Vitrail représentant l'histoire de la fondation de l'abbaye.

w_4 Retable, travail anglais du XVI[e] siècle, provenant d'une église des environs et posé au XIX siècle sur l'autel de cette chapelle.

x_4 Mur construit en 1628.

y_4 Clôture du chœur, exécutée de 1545 à 1546.

z_4 Autel du Chœur, construit en 1547.

a_5 Sépulture de R. de La Luzerne (18 cap.).

b_5 Sépulture d'Augustin Moynel 40 prieur, mort en 1617.

c_5 Sépulture de G. Duchesne (prieur).

d_5 Vitraux représentant le sacre des rois de France, exécutés vers 1490.

h_5 Tableau représentant le combat de St-Michel donné en 1645 par Jacques de Souvré.

i_5 Tableau exécuté par Jean Loiseau.

q_5 Meurtrière faite par Louis d'Estouteville.



endroit[1]. A côté (en a_4) la fameuse *litre peinte* des 119 *chevaliers* qui défendirent le Mont-Saint-Michel contre les Anglais. Adossé au mur méridional de ce transept (en d_4,) l'*autel de Saint-Jean-l'Évangéliste* avec la statue de l'abbé Jean de la Porte (c_4), dont la dépouille gisait sous les dalles de cette chapelle. Dans l'absidiole (en e_4), l'*autel de Notre-Dame de Pitié* (transporté en o_4), avec la scène sculptée de la Vierge tenant sur ses genoux le Christ expiré (fig. 411), présent de l'abbé André Laure, dont l'écusson ornait les colonnes du rétable, tandis que sa sépulture précédait les degrés de cet autel.



FIG. 412. — Tombeau de Guillaume de Lamps, d'après le manuscrit 4902 de la Bibl. Nat., fonds français.

En suivant le déambulatoire du Midi, on rencontrait (en H'_2, I'_2), une chapelle comprenant deux travées qui, comme sa symétrique au Nord, n'avait pas encore reçu de nom[2]. Cela tenait à ce que, jusqu'à l'arrivée des moines réformés de la Congrégation de Saint-Maur, ces deux chapelles servirent de sacristies.

La chapelle à la suite (G'_2) était alors sous

1. « Il fit mettre une belle grille peinte avec fleurons de fer peints au hault d'icelle, autour de la chapelle de Saint-Jan-l'Evangeliste, située en la croisée de l'église de ce monastère, devant l'autel de la Très-Sainte-Trinité, du costé du midy, laquelle grille a esté posée pour faire la cloison entre le grand autel et le cœur, depuis peu (Dom Th. Le Roy, porte le 11 mars 1647).... Item dans lad. chappelle de Saint-Jan-l'Evangeliste, il fit applicquer une lame de cuivre dans laquelle est exprimée une fondation d'un anniversaire au jour de son trespas et deux messes par sebmaine, un mécredy et sabmedy, à estre célébrées a perpétuité, en ladite chappelle, pour le repas de son âme. » (Dom Th. Le Roy, t. II, p. 44.)

2. L'authenticité des noms que nous donnons ici est garantie par les sources où nous les avons puisés qui sont : d'une part, les historiens montois du XVII[e] siècle, et d'autre part, le manuscrit 4902 de la Bibl. Nat., où nous avons relevé ces noms.

le vocable de l'*Annonciation*[1]. Elle contenait la sépulture de Guillaume du Sollier, lieutenant pour le roi, qui, ainsi que l'attestait une plaque de cuivre (*n*), appliquée sur le mur, avait, quelques jours avant sa mort, en 1555, fait don de 20 livres tournois pour « la célébration d'un obit par chacun an au jour de son décéds[2] ». Auprès de ce guerrier reposait un moine, son frère, « Jehan d'Auville, aumosnier archidiacre de ceste abbaye, prieur de Pontorson. »



Fig. 413. — Monument funéraire de Jean de Lamps d'après le ms. 4902 de la Bibl. Nat., fonds français.

En continuant, on trouvait la chapelle *Sainte-Anne* (E'_2). On y voyait le tombeau (*q*) de Louis de la Moricière, sieur de Vieques, tué devant Pontorson, le 14 décembre 1590. Au-dessus du monument furent exposés, jusqu'en 1649, « son casque, sa lance et son enseigne ». Sa femme, Hester de Tessier, décédée en 1620, fut inhumée auprès de lui.

La chapelle centrale (E'_3) était consacrée à *Notre-Dame*. Les verrières représentaient des scènes de la vie de la Vierge, sauf la verrière centrale où était figurée l'histoire de la fondation de l'église du Mont-Saint-Michel.

Le principal intérêt décoratif que présentait cette chapelle, se trouvait dans les tombeaux qu'elle contenait. Indépendamment de la pierre tombale de Guérin Laure, décédé le 17 février 1515, et qui reposait sous le dallage, on voyait adossé au mur, du côté de l'évangile, le tombeau (*r*) élevé en 1514, par Jean de Lamps, à son frère Guillaume. Ce tombeau, dont nous reproduisons le dessin (fig. 412) et la description, d'après le manuscrit 4902 du fonds français de la Bibliothèque Nationale[3], était en pierre de Caen et représentait l'abbé couché avec ses habits pontificaux « la mitre en tête et la crosse entre les bras, un oreiller soubs sa tête » soutenu par un ange, et un lion sous ses pieds. « Il y a, dit ce manuscrit, 7 petites pleureuses de 17 poulces de hauteur, et contre la muraille il y a un pilastre qui s'élève au-dessus dudit tombeau, de la hauteur de 4 pieds environ, au-dessus duquel il y a 2 anges debout qui tiennent un écusson partie d'argent et gueules au lion de l'un en l'autre, et au-dessus est une crosse d'or; au-dessous du grand écusson il y en a deux autres petits sur deux

1. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 48 et 49. Une annotation d'une autre main sur le manuscrit ajoute après cette appellation de l'*Annonciation* : « aujourd'hui Saint Martin ».

2. *Ibidem*.

3. Folios 228 et 229.

plaques de cuivre, qui sont pareils à l'écusson ci-dessus expliqué[1]. »

En face, du côté de l'épître (en S_1), était le tombeau de Jean de Lamps, dernier abbé régulier du monastère, qui mourut le 4 décembre 1523. Sur une colonne à fût octogonal, décorée de sculptures, reposait la statue à genoux de cet abbé, dans le costume bénédictin, sa mitre déposée devant lui sur l'angle du chapiteau dont la corbeille portait son écusson, soutenu par deux anges. Notre figure 413 en reproduit le dessin d'après le manuscrit 4902[2], qui nous apprend en outre que cet édicule, fait en pierre de Caen, était appuyé « contre la muraille » et que son piédestal était « élevé à la hauteur de 7 pieds de Roy ».

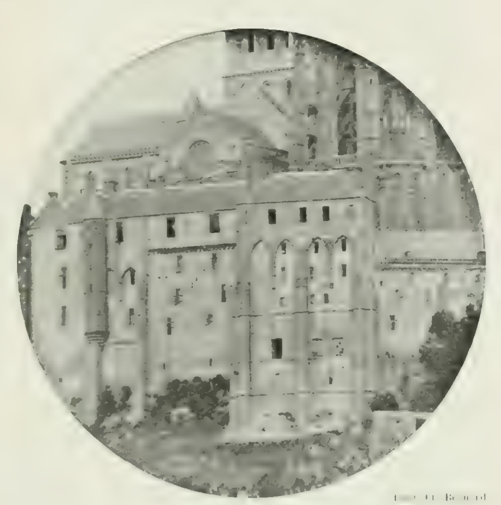


Fig. 414. — Bâtiments abbatiaux au Midi.
Vue générale prise à 1500 mètres du Mont.

A côté de la chapelle centrale, vers le nord, était la chapelle de *Saint-Pierre* (D'_2). Sa voisine, dédiée à *saint Michel du Circuit* (C'_2), était décorée des magnifiques vitraux dont nous avons reproduit la description; son autel, du plus pur XVe siècle, était surmonté d'une statue de l'archange en argent pesant 76 marcs; elle avait été envoyée en 1415 par le comte d'Harcourt, à l'abbé Robert Jolivet.

En poursuivant toujours vers l'Ouest on rencontrait la chapelle ($A'_2B'_2$) composée de deux travées et qui servait de sacristie aux chantres et aux novices. Enfin on arrivait au transept Nord où se trouvaient les trois autels de *Sainte-Madeleine*, des *Docteurs* et de *Saint-Nicolas*.

La nef avait conservé dans son ensemble toute la pureté de son style roman. Un lambris en forme de berceau cintré tapissait le dessous de la charpente de sa toiture, refaite en 1509, par Guillaume de Lamps[3].

1. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 90, 91.
2. Folio 227.
3. « En haut du *cintre de la voûte* entre le cinquième et le sixième pillier sont les armes du Cardinal de Bourbon ». (Ms. 4902 de la Bib. Nat., fol. 219.) La voûte dont parle ce ms. est le berceau lambrissé refait en partie en 1619 sous l'administration de Pierre de Bérulle. Mais comme ce berceau n'était qu'une restauration de celui établi en 1509 par Guillaume de Lamps, il en avait gardé la disposition générale.

CONSTRUCTIONS DIVERSES
BATIMENTS ABBATIAUX ET ALENTOURS DU SAUT GAULTIER

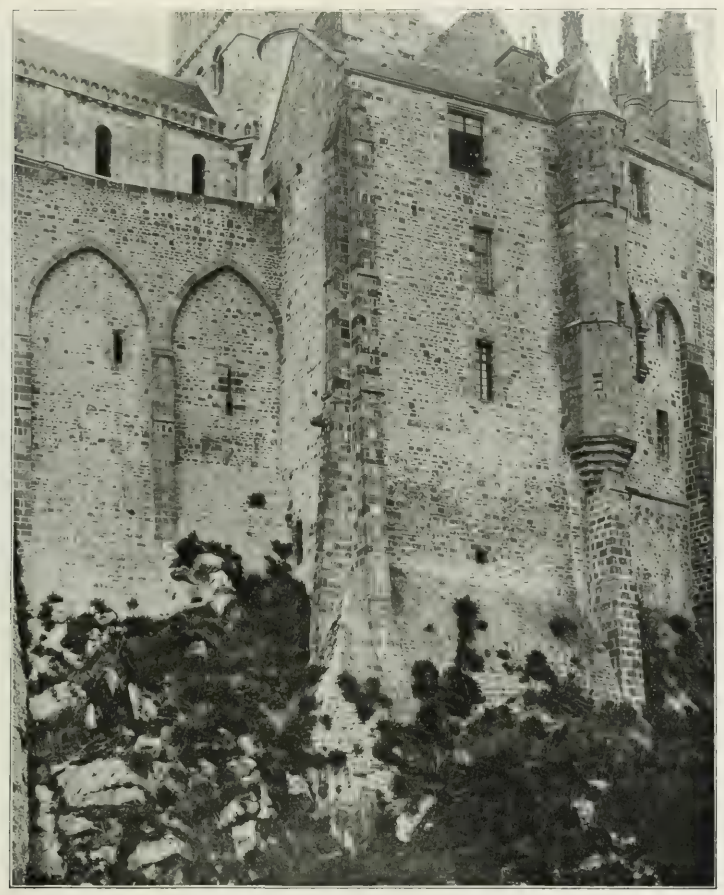


Phot. Durand

Fig. 415. — Angle Sud-Ouest de la plate-forme du Saut-Gaultier. État en 1906.

Logis, aumônerie, citerne, galerie ajourée. — L'une des principales entreprises de Guillaume de Lamps fut le développement des locaux abbatiaux et de leurs dépendances. A l'institution du premier abbé commen-

dataire avait répondu un accroissement du nombre des dignitaires dans la hiérarchie monastique. Bien que toujours absent, ce prélat avait conservé ses appartements du logis abbatial; et l'importance des fonctions de



Phot. Durand

FIG. 416. — Constructions de Guillaume de Lamps au Sud-Ouest. État en 1906.

son procureur exigeait qu'il fût aidé dans sa gestion des affaires temporelles du couvent. Le prieur claustral, de son côté, avait un sous-prieur pour le suppléer dans ses attributions spirituelles. Guillaume résolut donc de développer les locaux abbatiaux et de grouper, auprès, ceux destinés à

des fonctionnaires dans l'ordre administratif et religieux, tels que le cellérier, le trésorier sacriste et l'aumônier. Il appuya contre la chapelle Sainte-Catherine (27, pl. XXXIV, XXXV et XXXVI), une construction (28), comprenant un rez-de-chaussée auquel on accédait du grand degré par une porte (s_1) aujourd'hui bouchée, dont le seuil répondait à celui de cette chapelle[1]. Au-dessus, il fit deux étages dont le premier fut établi à peu près de niveau avec celui du bâtiment voisin. Quant au second, il le prolongea jusqu'au logis abbatial et créa un vaste corps de logis qui, surmontant cette partie des bâtiments abbatiaux, communiquait de plain-pied avec l'église haute, d'un côté par la passerelle de bois jetée sur le grand degré, et de l'autre par une galerie ajourée (W_1) élevée sur le Saut-Gaultier pour permettre d'accéder à couvert au portail méridional de la nef (Z_1). Un escalier pratiqué dans une tourelle polygonale encorbellée sur un contrefort de la chapelle Sainte-Catherine, mit en communication ces étages entre eux et avec ceux adjacents. Ces nouvelles constructions prirent un grand caractère d'ampleur. Remarquables par la beauté de leurs proportions intérieures, ces appartements furent mieux éclairés que ceux du moyen âge. La plupart des croisées du dernier étage comportaient un meneau central traversé d'un croisillon de pierre[2]. L'une des salles (28″) de cet étage a conservé le lambris de bois qui en tapissait les murs. C'est un joli travail de menuiserie composé de panneaux à serviettes qui s'étendent jusque dans les ébrasements des baies, dans les voussures desquelles ces panneaux s'irradient de la façon la plus gracieuse. Nous sommes au moment où la Renaissance inaugure ses nouvelles méthodes décoratives. Aux corbeaux de forme torique succèdent, pour la portée des poutres des salles inférieures, des supports en cul-de-lampes moulurés sur leurs trois faces.

A proximité de ces constructions comprises dans le groupement des bâtiments abbatiaux, Guillaume appuya, contre le collatéral Sud de l'église, la demeure de l'aumônier, dont il combina les dispositions avec celles d'une citerne (30), indispensable aux besoins de l'habitation dans tous ces nouveaux corps de bâtiments[3]. Il transforma les emmarchements anciens, montant à l'église par l'intermédiaire du palier situé au haut de la galerie voûtée du XIe siècle, et fit accéder à la plate-forme du Saut-Gaultier (6″) par des séries de degrés continuant ceux qui, commençant à

1. Il y a là une première preuve qu'à cette époque le grand degré avait en ce point un palier et qu'au lieu des emmarchements actuels il y avait des constructions.

2. Ces croisillons ont été détruits soit par les moines de la Congrégation de Saint Maur, soit par l'administration pénitentiaire. Les fenêtres elles-mêmes furent rétrécies au moyen d'un jambage ajouté latéralement, aux dépens de leur ouverture.

3. « L'an 1508 ledit abbé Guillaume de Lamps fit faire le logis de l'Aumosnerie où à present (en 1647) on cuit le pain, tant pour les moynes que pour les pauvres. Item il y fit faire cette belle cysterne que l'on y voit à present, œuvre tout à fait rare, avec touttes les murailles d'autour, ballustres, plomberies. » Dom Th. Le Roy, t. II, p. 14, 15.

la salle des Gardes, s'étaient jusqu'alors arrêtés à hauteur du palier de la chapelle Sainte-Catherine. Non pas cependant que ces nouveaux emmarchements eussent, à ce moment, reçu la disposition qu'ils ont aujourd'hui. La seule partie des marches comprise dans la largeur de la citerne remonte à cette époque ; le surplus de leur largeur actuelle était alors occupé par un bâtiment, dont subsistent encore les corbeaux, en forme



Phot. J. Lebailly.

Fig. 417. — Déblaiement, en 1904, des abords de l'église au Sud, préalablement à la restauration des emmarchements du Saut Gaultier et de la Citerne de l'Aumônerie[1].

de culs-de-lampe, qui supportaient les poutres du plancher supérieur. En réparant les vieux emmarchements que le XVIIIe siècle avait substitués à l'état de choses établi par Guillaume de Lamps, nous avons découvert et mis en état de conservation les degrés primitifs, le dallage recueillant les eaux pluviales en forme de chéneau au pied du mur de la citerne, le mur et la porte de l'aumônerie dont on voit les piédroits (fig. 417), et

1. Nous faisons remarquer dans cette photographie : au premier plan, les marches du grand degré et les piédroits de la porte du XVIe siècle ; plus loin à gauche une pile de la voûte qui couvrait l'arrivée des emmarchements du XIe siècle au Midi, et, au fond, l'ouverture dans le mur de l'église et le bouchement de la galerie montante de cette même époque.

quelques vestiges du soubassement de la galerie détruite. Ces vestiges, concordant avec le texte dans lequel Dom Th. Le Roy nous décrit les constructions faites en ce point par Guillaume de Lamps, permettent de reconstituer, avec une approximation suffisante, les dispositions données au XVI[e] siècle par cet abbé à toute cette région des bâtiments abbatiaux[1]. De cette même époque où les remaniements importants opérés dans les substructions du Saut-Gaultier firent disparaître entièrement les escaliers primitifs montant du cimetière des moines à l'église, date aussi la reprise de la façade Sud de ces substructions et l'établissement des contreforts et des arcs qui y sont appliqués. L'un de ces édifices mérite une mention spéciale : c'est la citerne (50) attenante à l'aumônerie, spécimen élégant et des plus curieux de ce genre de constructions. Nos figures 456 et 457 en donnent, plus loin, l'élévation et la coupe qui, jointes aux vues 418 et 419 de cet édicule, nous dispensent de le décrire en détail. Les parois intérieures de la partie contenant l'eau étaient revêtues de plomb. L'arc ogival la traversant en son milieu reçoit l'about de deux rangées de longues dalles supportant la matière filtrante, pierraille, gravier et charbon. Les arcatures lobées qui couronnent cette citerne et en supportaient la couver-

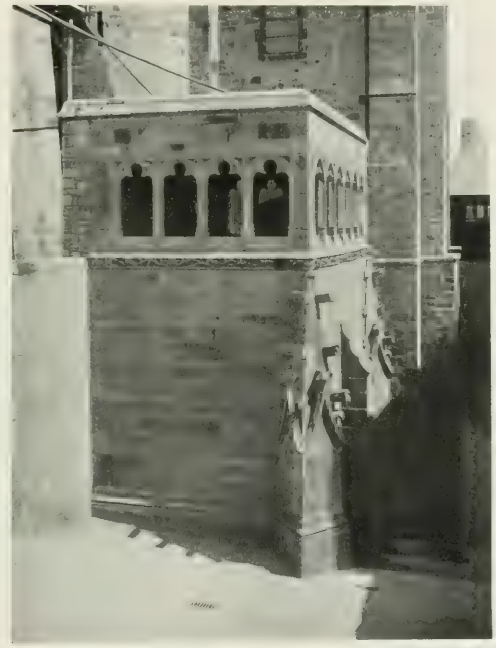


Phot. C. Durand.

Fig. 418. — Déblaiement, en 1904, des abords de l'église au Sud. Découverte de la Citerne de l'Aumônerie.

1. « L'an 1509, cet abbé Guillaume de Lamps fit parachever le logis abbatial, les degrés pour monter au Sault-Gaultier, le mesme Sault Gaultier, la gallerie d'icelluy, le petit pont qui prend de la salle dud. logis abbatial à l'église de pied droit. Il fit couvrir de plomb led. logis, gallerie et pont, pour à quoy parvenir il avoit faict abbattre les degrez simples par lesquels on montoit jusques dans l'église et les murailles qui estoient à costé, et fit faire au lieu de tout cela le Sault Gaultier, comme on le voit à présent (en 1647), la gallerie et les corps de logis au bout du bas desquels est la cuisine appelée la cuisine de l'abbé, où il fit venir la cysterne du Sollier et fit faire une belle cave au dessoubs d'icelle et fit si bien joindre ces corps de logis neufs avec celuy qui est au-dessus de la chapelle Sainte-Catherine (basty autrefois par l'abbé Pierre Le Roy, l'an 1400), qu'il est difficile, à ne pas croire, qu'ils ayent été bastys en divers temps, et les fit couvrir de plomb au nyveau comme ils sont encore, lequel logis ainsy joint donne jusques à la baillyverie (lieu où led. abbé Pierre avoit faict loger le baillif ou procureur du monastère) et auquel à present loge le lieutenant de la garde de cette place, lequel est divisé par un degré qui prend vis-à-vis de la cysterne du Sollier, du bas de l'edifice en hault. » Dom Th. Le Roy, t. II, p. 16.

ture en plomb, se raccordaient avec celles absolument identiques de la galerie ajourée servant d'abri entre le nouvel étage des bâtiments abbatiaux et le portail latéral de l'église haute. Cette galerie, dont l'utilité pratique égalait l'aspect pittoresque, est figurée sur une gravure du XVIIIe siècle dont nous donnons la reproduction fig. 420. L'assise de couronnement du garde-corps actuel du Saut-Gaultier n'est autre que l'ancien appui des arcatures de cette galerie; on y voit encore les traces des piédroits. On ne sera pas sans remarquer (fig. 415 et 416), que la saillie sur laquelle reposaient ces arcatures est obtenue encore par un accolement, contre le mur, d'arcades portant sur la tête des contreforts. Deux de ces arcades sont faites d'arcs brisés. La troisième, en forme d'arc-boutant, prétend à l'avantage d'une moindre poussée sur l'angle de cette construction dont la hauteur ne laissait pas que d'être gênante.



Phot. Durand

FIG. 419. — La Citerne de l'Aumônerie restaurée.

Indépendamment de ces gros travaux de construction, Guillaume fit des travaux d'aménagement au logis abbatial proprement dit. Pour alimenter d'eau la cuisine de l'abbé, il acheva l'installation encore imparfaite de la citerne dite du Sollier (H_2), qu'il munit d'un revêtement en plomb, d'une tuyauterie et d'une couverture en dalles de granit[1].

Logis et jardin de l'île des bas. — Durant ces transformations des bâtiments abbatiaux, l'abbé n'habitait pas les appartements qui lui étaient

1. « Item led. abbé fit paracheverla cysterne ditte du Sollier, laquelle le cardinal d'Estouteville avoit faict commencer en jestant les fondements du grand œuvre, sçavoir du cœur de l'église neufve, y manquant la plomberie, le couvercle et les tuyaux que led. Guillaume de Lamps y fit adjouter ». (Dom Th. Le Roy, t. II, p. 15.)

attribués dans le monastère ; il est même permis de se demander, en considérant les infractions à la règle dont cette période de la vie monastique était coutumière et les habitudes quelque peu séculières qui s'y étaient introduites, si l'abbé n'avait pas le dessein de séjourner définitivement en dehors de l'enceinte du couvent. Il s'était fait construire au pied de l'abbaye, dans le terre-plein (A_3) qui s'étend de la terrasse de la Pillette (Q_1) au jardin du Tripot (N_2), une habitation avec cave, écurie et cha-



Fig. 420. — Vue générale du Mont Saint-Michel vers 1706. Reproduction de la gravure du *Monasticon Gallicanum*.

pelle[1]. Un sous-sol subsiste encore (en N_2 de notre plan général). Guillaume fit exécuter tous les terrassements nécessaires à l'aplanissement de cet enclos et à la confection des chemins qui conduisaient à ces bâtiments ou sillonnaient le jardin dont ils étaient environnés[2].

1. « L'an 1508, ledit Guillaume de Lamps, abbé de ce Mont Saint-Michel, fit bastir le logis abbatial, avec la chappelle, jeu de paulme, cave, escuirie qui se voient en bas du monastère, situées au milieu de la hauteur du rocher. Il fit pareillement applanir le jardin et le chemin pour aller au logis et en icelui jardin, là où il se logea en attendant qu'il fit mettre les artisans qu'il avoit de coutume de tenir chacun jour en besongne, qui estoient plus de 80, après le logis neuf de l'abbé, qui est dans l'enclos du monastère. » (Dom Th. Le Roy, t. II, p. 14.)

2. Ce jardin attira l'attention du président de Thou, lors de son voyage au Mont à la fin du XVI[e] siècle, car il est dit au livre II de ses Mémoires : « A côté de la maison abbatiale, on trouve, entre le midi et le couchant, un petit jardin de terre rapportée, où malgré le froid du climat il vient de fort beaux melons. »

Quatre-vingts ouvriers travaillaient constamment aux bâtiments abbatiaux. Le chantier des approvisionnements et des tailleurs de pierre occupait une partie du terrain aplani ; les voitures accédaient jusqu'au pied de la terrasse de la Pillette par la rampe des Fanils. Une fois travaillés, les matériaux étaient hissés, au moyen d'un monte-charge, jusqu'à hauteur de la terrasse du Saut-Gaultier. S'effectuant sous la surveillance directe de l'abbé, les travaux avançaient rapidement.

Travaux en dehors du mont. Le goût de Guillaume de Lamps



Phot. Neurdein.

Fig. 421. — Tour Gabriel, côté Est, XVIe siècle.

pour les constructions se donna libre cours dans les dépendances du monastère. En 1509 « il fit parfaire un beau grand corps de logis au manoir de Brion, deppendant de la baronnie de Genests. Item au manoir de Loyselière, il fit faire quantité de beaux logements...., et des aqueducs et estangs pour recepvoir l'eau[1]. » Ce dernier manoir était un des plus beaux que possédât l'abbaye et le plus riche immeuble de la baronnie de Saint-Pair. Pendant toute sa prélature, Jean de Lamps fit travailler à Brion et à Loyselière, y développant les constructions déjà faites par Guillaume. « Son frère, dit Dom Th. Le Roy, y avoit faict faire merveilles et luy y fit

1. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 18 19.

faire miracles[1] ». Ces somptueuses demeures où les religieux du Mont-Saint-Michel allaient de temps en temps rompre avec les sévérités de la vie monastique, étaient entièrement terminées en 1525. Mais elles manquèrent d'entretien, et, dès le milieu du XVII[e] siècle, toutes deux commençaient à tomber en ruines.

FORTIFICATIONS EXTÉRIEURES ET REMPARTS

TRAVAUX DE GABRIEL DU PUY

Dans le premier quart du XVI[e] siècle, Gabriel du Puy, seigneur du Murmays et lieutenant pour le roi sous l'autorité du capitaine Ymbert de Batarnay, comte du Bouchage, fit exécuter d'importants travaux de fortification et munit les remparts de canons, fauconneaux et couleuvrines qui mirent la place dans un état de défense des plus complets.

RAVELIN DES FANILS, TOUR GABRIEL. — Assis au pied du rocher, dans une situation aisément accessible des grèves, les bâtiments des Fanils n'avaient, pour protéger leur entrée, que le flanquement des hauteurs voisines et de la tour (55) qui occupait leur angle Sud-Est. A leur autre extrémité, ils se trouvaient exposés au tir d'une artillerie postée sur la face occidentale du Mont, où aucun engin de la défense n'était pour riposter. Cependant leur possession par l'ennemi n'aurait pas eu pour seule conséquence de priver l'abbaye de ses approvisionnements; elle aurait mis en péril la ville elle-même, par l'occupation des escarpements du Midi. Gabriel du Puy résolut donc d'augmenter la résistance de cette partie de la place en établissant, en avant de l'entrée de ces bâtiments, l'épaisse muraille d'une avancée (51) percée d'embrasures pour l'artillerie. Sur la face Est du quadrilatère, il établit une porte (O), qu'il munit de puissantes fermetures. Puis, transformant en un point d'appui solide l'un des points les plus faibles de la défense, il construisit, à l'extrémité occidentale du rocher, une énorme tour (52) composée de trois étages de batteries[2]. Chacun d'eux est percé d'embrasures recouvertes de linteaux en pierre et évasées vers l'extérieur seulement. Une voûte annulaire recouvre ces salles; elle s'appuie sur un pilier central, un peu décentré afin de laisser plus de place du côté des pièces à feu, et pourvu d'une trémie par où s'échappait la fumée de la poudre. Ces trémies se réunissaient dans une cheminée dont la souche dominait la terrasse qui couvrait la tour. La plate-forme, primitivement bordée d'un parapet percé de meurtrières pour la mous-

1. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 56.

2. « Il fit faire, en ayant la commission des deniers royaux, la tour sur laquelle est à présent le moulin à vent, appellée de son nom La Gabrielle ». Dom Th. Le Roy, t. II, p. 45.)

queterie, fut transformée un peu plus tard, mais dans ce même XVIe siècle, en batterie barbette. Elle fut alors couronnée d'une épaisse muraille talussée, dont la base reposait sur l'encorbellement des mâchicoulis qui se trouvèrent bouchés, à l'exception de ceux répondant aux embrasures ménagées pour les bouches à feu; joignons-y ceux situés du côté du rocher où il pouvait être utile de défendre le pied de la tour contre la sape. Ce parapet était interrompu par une échauguette (u_5) d'où un guetteur embrassait du regard une immense étendue de grève dans les directions du Nord, de l'Ouest et du Sud. Nous appelons l'attention du lecteur sur le profil talussé du parapet, qui avait pour but de faire ricocher les projectiles et d'atténuer, par ce fait, leurs effets destructifs. Peu connue et peu pratiquée dans les restaurations visant à reconstituer l'état ancien des couronnements de tours de cette époque, cette disposition n'en est pas moins d'une authenticité certaine. Il en existe plusieurs spécimens datant de ce même XVIe siècle au château de Fougères; et des tapisseries du même temps en présentent aussi des exemples incontestables.



Phot. Ch. Besnard

Fig. 522. — Tour Gabriel, côté Ouest (XVIe siècle).

Dans l'étage inférieur de la tour et dissimulée par le rocher, se trouve une poterne (X_5) que défendait une herse manœuvrée de l'étage supérieur. Au troisième étage une porte donnait accès au terre-plein des Fanils. Des escaliers font communiquer entre eux ces divers étages; ils aboutissent à la plate-forme reliée aux courtines qui suivaient le rocher jusqu'aux escarpements de l'Ouest.

Avancée et corps de garde. — Dans les premières années du

XVIe siècle, le mode d'attaque usité au moyen âge ne s'était pas sensiblement modifié et les efforts de l'assaillant se portaient toujours sur les portes. C'était encore sur l'éventualité d'une surprise favorisée par la complicité d'une trahison, que celui-ci pouvait fonder ses meilleures chances de succès. Or, le premier obstacle que présentait la porte de la barbacane en avant de l'entrée de la ville ne garantissait qu'imparfaitement cette dernière contre la soudaineté d'une attaque qui n'aurait pas laissé au défenseur le temps de manœuvrer le pont-levis. Devant cette



Phot. Neurdein

FIG. 425. — Porte de l'Avancée et Corps de garde des bourgeois (XVIe siècle).

insuffisance de la barbacane (48) du XVe siècle, Gabriel du Puy résolut de la renforcer d'une avancée (55), munie de bouches à feu balayant les abords de l'entrée. Cet ouvrage comportait, à l'intérieur, un mur à l'usage de la mousqueterie pour protéger l'entrée de la barbacane au cas où l'ennemi viendrait à s'emparer de cette avancée[1]. Défilant l'entrée du boulevard,

1. « Il fit faire le boulevard à l'entrée de la ville avec le corps de garde audit lieu, et aussy qu'on le peut conjecturer, il fit faire cette petite maison ruynée à présent, située sur le rocher, au dessus dud. corps de garde de la ville, pour mettre des chiens et dogues d'Angleterre pour garder lad. ville. Item, il fit faire les cinq pièces de canon et fauconneaux qui sont sur le rocher au dessoubs de la tour Perrine et sur la tour appellée Claudine, du costé du septentrion, deux desquelles pièces sont assez notables ; le tout de plusieurs autres canons et coulevrines, jadis qu'avoient faict faire les abbez de ce monastère à leurs frais, lesquels led. du Puy fit fondre et remettre en l'estat qu'on les voit à présent. Il y fit mettre un porc espic aux unes et une salamendre aux autres, avec ses armes qui sont blasonnées de

cette fortification se compose d'un front relié à sa courtine Ouest et terminé à l'autre extrémité par un corps de garde (S_2). Sa porte principale (P_2) pour voitures est pourvue, d'un côté, d'une petite poterne pour les piétons et de l'autre, d'une embrasure de canon battant les abords. Ce portail principal était muni d'un fort vantail pivotant autour d'un axe horizontal à l'aide de tourillons se logeant dans des excavations pratiquées dans le granit. A l'intérieur de la cour déterminée par ce nouveau front, un mur (R_2), couronné d'un crénelage, s'appuie, à une extrémité, sur le redan de la barbacane, et communique, de l'autre, avec le corps de



Fig. 424. — Vue intérieure de l'Avancée de la ville (XVIe siècle).

garde (S_2) ; il favorisait la résistance des défenseurs et protégeait l'entrée de la barbacane dans le cas où la porte de l'avancée aurait été forcée.

A l'extérieur, et en avant du corps de garde, on transporta (en y_5) les fourches patibulaires que Louis d'Estouteville avait d'abord fait dresser à côté de la porte de la barbacane[1].

Remparts. — Les nouveaux progrès de l'artillerie avaient nécessité des remaniements partiels des remparts et le renforcement des dispo-

la sorte : porte esquartelé au premier et dernier d'or, au lyon de gueule armé et lampassé de mesme ; au 2e et 3e de gueule, à la fasce d'or chargée de trois fleurs de lys d'azur, au lyon naissant d'azur armé et lampassé d'azur. Item, il fit mettre les placques de bronze et de cuyvre qui se voient à lad. tour Gabrielle et à la porte du boulevard, avec deux salamendres et les armes de France où se voit le temps qu'il fit faire ces choses. (Dom Th. Le Roy, t. II, p. 43-44.)

1. Voir la gravure de Peters, fig. 405.

sitions défensives adoptées au xve siècle par Louis d'Estouteville. Ils eurent pour conséquence une surépaisseur considérable donnée aux murs et le rétrécissement relatif, malgré l'augmentation du calibre des engins de guerre, des ouvertures à ménager pour l'introduction des pièces à y mettre en batterie. Une particularité des nouvelles embrasures offre un indice précieux pour fixer la date de ces travaux de défense : elle est motivée par le besoin de donner aux embrasures la forme leur procurant la plus grande résistance possible au choc des projectiles de l'ennemi.

Phot. Neurdein

FIG. 525. — Annexe de l'ancienne hôtellerie de la Lycorne, (XVIe siècle).

Au xve siècle, les dispositions adoptées pour les embrasures des pièces à feu se ressentaient encore de la forme usitée au moyen âge pour les archères. Largement évasées à l'intérieur, elles étaient recouvertes d'une voûte en segment de cercle composant une excavation qui avait l'inconvénient d'affaiblir le mur par deux angles aigus aux points servant de but aux projectiles de l'assaillant et où, cependant, il y avait d'autant plus intérêt à rendre les murailles impénétrables, que c'était précisément là qu'elles abritaient les servants des pièces de la défense. Les architectes militaires du xvie siècle remédièrent à cet inconvénient en limitant les ébrasements au strict nécessaire pour le pointage, sauf à étendre leur champ de tir en répartissant un plus grand nombre d'ouvertures sur la longueur, la hauteur et la circonférence de leurs fortifications; puis ils couvrirent ces vides, dans toute la traversée des murs, au moyen de lin-

teaux en pierre ne laissant, au-dessus de l'appui, que l'espace nécessaire pour la visée et le logement de la pièce. La plupart des embrasures exécutées au Mont-Saint-Michel pendant le XVI[e] siècle procèdent de ce principe qui permet de les distinguer des ouvrages faits au siècle précédent par les ordres du capitaine Louis d'Estouteville. Leur comparaison d'après des exemples pris notamment dans la tour Boucle, d'une part, et la tour Gabriel, d'autre part, est des plus concluantes. Il est cependant des cas où des ébrasements du XV[e] siècle ont été modifiés extérieurement au XVI[e], suivant le nouveau mode, en conservant intérieurement leur disposition première. C'est ainsi qu'à la tour Claudine on voit, à l'intérieur, des ébrasements surmontés de voussures cintrées en petit appareil, alors qu'au dehors l'ouverture est couverte de linteaux appareillés. Ce sont là des spécimens des retouches faites à cette tour par Gabriel du Puy, auquel on doit, d'ailleurs, les embrasures pratiquées dans la partie montante du rempart contre laquelle est appuyé le grand degré et dans le mur en retour immédiatement à la suite.



Phot. Neurdein

FIG. 426. — Chœur de l'église paroissiale (XVI[e] siècle). Vue au Nord Est.

De même que l'abbaye, les fortifications du Mont-Saint-Michel avaient revêtu, au XVI[e] siècle, un état complet qui faisait alors de cet îlot une place forte d'une solidité exceptionnelle. Avec la connaissance qu'on a gardé de ce qui subsistait de l'armement dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, après les exactions de plusieurs gouverneurs, on peut imaginer l'importance de cet armement à la fin du XVI[e] siècle. Pourtant la garnison ordinaire était peu nombreuse, puisqu'en 1565 « les hommes

d'armes défenseurs « n'étaient qu' » au nombre de 27 en y comprenant le capitaine René de Batarnay et le lieutenant Guy de la Vairie[1].

LA VILLE

Le XVIe siècle n'apporta guère de modifications notables à l'aspect général de la ville. La rue existait dans toute sa longueur, et les ruelles branchées sur cette artère principale frayaient déjà leur chemin aux habitants logés sur le flanc des escarpements dominés par l'abbaye. Quelques maisons vinrent cependant s'intercaler entre celles du siècle précédent. D'autres s'agrandirent : mais, pour la plupart, la difficulté était grande pour s'étendre, le terrain manquant un peu partout et principalement dans le voisinage de la voie principale. L'une des hôtelleries de la ville, celle dite « de la Lycorne » (Q_7), réussit à se faire une annexe au moyen d'une petite construction en pan de bois recouverte d'essentes, jetée transversalement sur la rue. Sur chaque versant de la couverture se détachent des lucarnes dont les deux pentes, réunies par une partie demi-conique, se terminent par un poinçon en plomb d'un joli travail et d'une agréable silhouette.



Phot. C. Besnard

FIG. 427. — Chœur de l'église paroissiale (XVIe siècle). Vue au Sud-Est.

L'église paroissiale fut encore une fois agrandie par la construction d'une abside à pan (T_2) s'étendant jusqu'à l'alignement de la rue. Une voûte en berceau, sous laquelle passe la rampe montant au cimetière paroissial, supporte cette abside qui se termine à son extrémité par des encorbellements de pierre dont la forme et l'appareil établissent la date de cette annexe qui ne remonte certainement pas au delà des dernières années du XVIe siècle. Cette rampe repose elle-même sur des voûtes formant deux caveaux aujourd'hui bouchés, dont l'un, malgré ses dimensions

1. *Annales religieuses de l'Avranchin*, par l'abbé Desroches. — *Mémoires de la Société des antiquaires*, t. XXVII, p. 84.

restreintes, fut habité dans le siècle dernier par une famille de miséreux composée des parents et de leurs quatre enfants. L'ouverture de l'autre caveau était déjà maçonnée ; quand on la déboucha, on y trouva plusieurs charretées d'ossements provenant sans doute du cimetière paroissial.

II

L'ABBAYE, LA VILLE ET LES REMPARTS AUX XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES

L'ABBAYE

L'EGLISE

Après la période d'épanouissement de leur splendeur artistique, les monuments du Mont-Saint-Michel entrèrent, avec le XVIIe siècle, dans la période de décadence et de mutilation qui ne cessa d'empirer durant le XVIIIe et le commencement du XIXe siècle. Négligeant les mesures d'entretien les plus urgentes, les abbés commendataires laissaient tomber les édifices dans un lamentable état de ruine. On se rappelle qu'il fallut l'arrêt du Parlement de Rouen, en date du 12 septembre 1602, pour contraindre le cardinal de Joyeuse à faire exécuter une tour à l'emplacement du clocher central brûlé par la foudre en 1594[1]. Quand ce clocher fut terminé (1609) on y monta cinq cloches dont quatre provenaient de la refonte du métal de celles qui avaient été détruites par l'incendie. Ce clocher se composait d'une tour carrée en pierre qui comprenait deux étages se retraitant extérieurement à hauteur de la corniche du chœur. Un cordon séparait l'étage supérieur en deux zones munies, sur chaque face de la tour, de deux baies superposées, l'une cintrée, l'autre géminée. L'exiguïté de ces ouvertures ne pouvait comporter l'installation des cloches, dans cette partie du clocher. La gravure (fig. 420), tirée du *Monasticon Gallicanum*, représente ce clocher avec un peu plus de détail

1. « Il commanda à ses agents d'y faire travailler incessamment, et en donna le soin particulier à Pierre de La Luzerne, chevallier, seigneur de Brevent, gouverneur 17e de ce lieu, lequel tenoit en général à ferme cette abbaye dud. cardinal, et à Jan de Seurtainville, sieur de Lanctot, qui estoit fermier d'Ardevon sous led. de Brevent et lieutenant de cette place, lesquels, en moins de rien et avec grande diligence, firent refaire les trois pilliers et grande partie de la nef à l'entrée de l'église du monastère, qui estoit tombée faulte d'entretien, il y avoit quelques ans.....

« L'an 1609, les agents dud. Cardinal de Joyeuse firent parachever le clocher de l'esglise comme on le voit à présent, à sçavoir tout ce qu'on voit au-dessus de la voulte du cœur soubstenue des quatre gros pilliers, tant murailles que couvertures et plomberies dudit clocher que du point rond. Il y a un chyphre sur une pierre à l'entrée dud. clocher au-dessus dud. poinct rond qui déclare lad. année 1609... » (Dom Th. Le Roy, t. II, p. 106 et 108.)

mais suivant les dispositions qu'on retrouve fig. 428 où une tour, coiffée d'une toiture courbe, est surmontée d'un campanile en charpente, couvert en forme de dôme, et où est disposé le beffroi[1]. Cet ouvrage, dont la modestie relative témoignait du désir qu'on avait eu de remplacer le clocher détruit dans des conditions économiques, s'harmonisait avec la silhouette générale dans toute la mesure compatible avec la différence des formes propres à des styles aussi différents. Mais il avait un grave défaut : celui d'imposer aux piliers qui le supportaient une charge au-dessus de leurs forces. Depuis le XVe siècle ces piliers manifestaient des symptômes inquiétants. Pour alléger leur surcharge, l'architecte de Guillaume de Lamps avait, en praticien avisé, composé un clocher où le bois jouait



Phot. Neurdein

Fig. 428. — Vues du Mont-Saint-Michel, d'après les gravures des *Annales benedictines*.

le principal rôle. Malheureusement ce mode de structure présentait un autre genre d'inconvénient, celui de la combustibilité, qui avait préci-

1. Le pignon et la toiture demi-circulaires du bâtiment du noviciat donnant sur le Saut Gaultier devaient remonter à cette même époque.





PLAN DE L'ABBAYE

Dressé, en 1775,



EUR DE L'AQUILON.

ngénieur du Roi.





2e Feuille de détail.

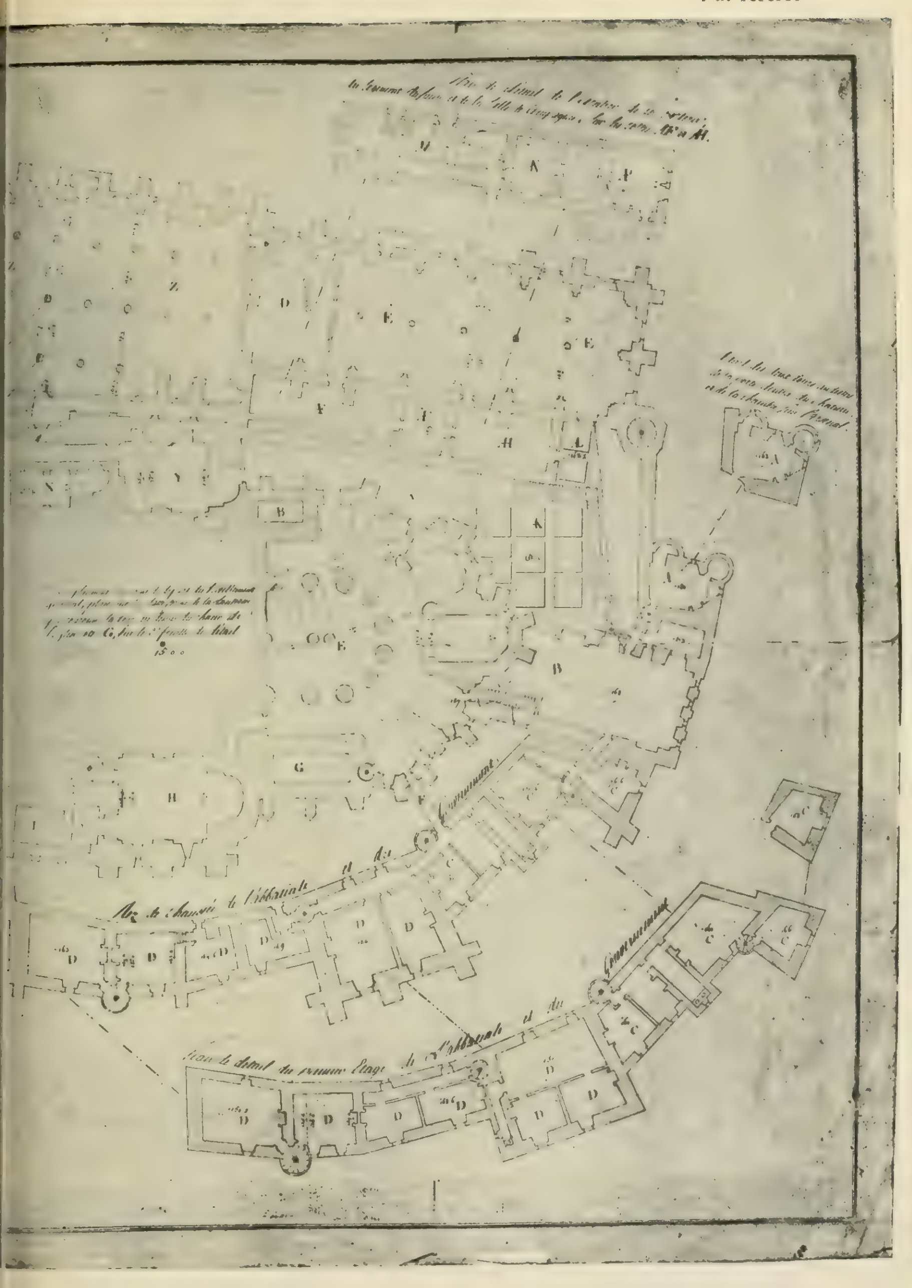
Plan du Rez-de-Chaussée du Château et de l'Abbaye du Mont St Michel, avec les cottes de Nivellement, qui font connoître les Souterrains qui se trouvent à l'abri de la bombe.

Legende.

A. [illegible]
B. Salle du Gouvernement [illegible]
C. Chambres des [illegible]
D. Chambres des [illegible] N au premier plan.
E. [illegible]
F [illegible]
G Citerne de la [illegible]
H. [illegible]
I. [illegible]
K. [illegible]
L. [illegible]
M. [illegible]
N. [illegible]
O. [illegible]
P. [illegible]
Q. [illegible] pour cacher les Reliques.
R. Chapelle souterraine.
S. [illegible] cotté U
T. [illegible] cidre cotté U.
V. Four aux [illegible].
X. [illegible]
Y. Cave au Vin
Z. Salle des Chevaliers [illegible]
&. [illegible]
Æ. [illegible]
Œ. [illegible]
Æ. Refectoire
Œ. [illegible]
Æ. [illegible]
Œ. [illegible]
Æ. [illegible]
Œ. [illegible]
Æ. [illegible]
Œ. [illegible]

Échelle de [illegible] toises.

PLAN DE L'ABBAYE



EUR DU PROMENOIR.

ngénieur du Roi.









3e Feuille de détail

Legende

H Grande Nef.

U Salle de Dormi.

Y Cloître.

D. Bas dortoir.

E Haut dortoir.



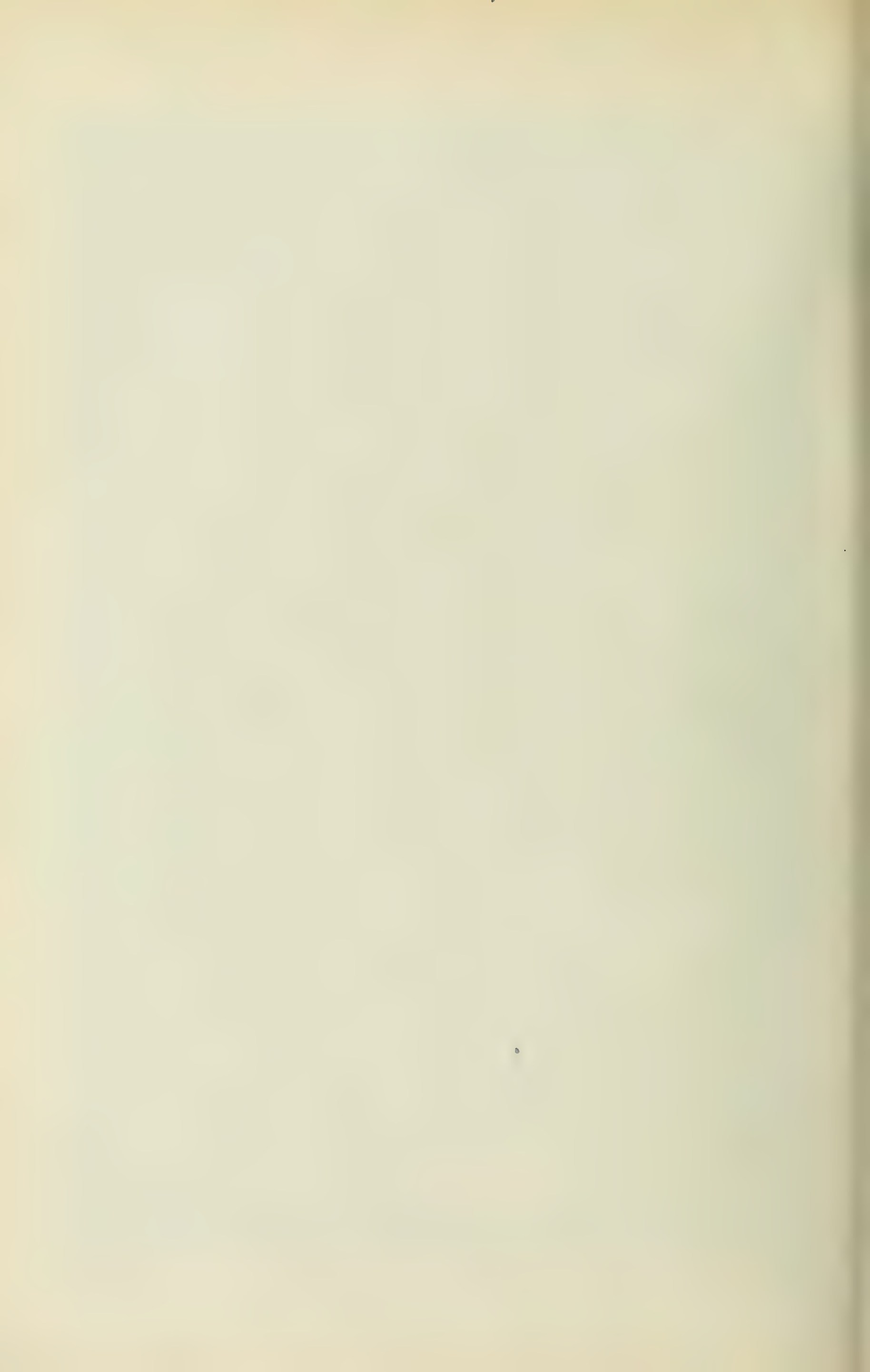


Échelle de quatre lignes pour toise.



…R DE L'ÉGLISE

…nteur du Roi



sément déterminé la destruction de cet ouvrage. Le clocher de 1609 joignait à ce défaut, dont ne l'exemptait pas la grosse charpente de son campanile, celui de l'énorme charge des maçonneries pleines de sa tour sur les arcs de la croisée, arcs dont la poussée exerçait en outre un effet désastreux sur des piles déjà compromises et mal maçonnées à l'origine. Lorsqu'en 1894 on reprit ces piliers, on constata, en les démolissant, qu'ils ne se composaient que d'un parement de pierre



Fig. 429. — Portail occidental de l'église construit vers 1780.

de taille mal relié à un noyau de blocage dont les mortiers pulvérulents n'avaient aucune cohésion. Ainsi s'explique l'importance des désordres qui motivèrent, au XVIIe siècle, l'adoption de mesures confortatives d'une grande puissance. En 1628, l'état de l'arc-doubleau du Nord était tel que le prieur Dom Placide de Sarcus dut faire boucher l'arcade tout entière. On en profita pour installer, dans le transept Nord ainsi limité, la sacristie qu'on entoura de lambris et d'armoires pour les vases sacrés et les vêtements sacerdotaux. En même temps, on procéda à un rejointoiement général de l'intérieur de l'édifice. Ce bouchement ne suffit même pas pour assurer la stabilité de l'œuvre : car nous avons vu, en 1657, l'office divin transféré du chœur à la chapelle Notre-Dame-du-Circuit à l'occasion de la reprise du pilier Sud-Ouest de la tour cen-



FIG. 450. — CLOCHER DU XVIIe SIÈCLE APRÈS RÉFECTION DE LA TOITURE
À LA SUITE DE L'INCENDIE DE 1776
ÉLÉVATION À L'OUEST. REPRODUCTION DU DESSIN RELEVÉ DE M. VICTOR PETITGRAND



FIG. 451. — CLOCHER DU XVIIe SIÈCLE APRÈS RÉFECTION DE SA TOITURE
A LA SUITE DE L'INCENDIE DE 1776.
COUPE LONGITUDINALE. REPRODUCTION DU DESSIN RELEVÉ DE M. VICTOR PETITGRAND.

trale qui « manquait par le fondement et attiroit la voulte de la croisée du costé du septentrion à luy comme aussy lad. voulte du clocher ». On lui fit un empattement et l'on boucha partiellement l'ouverture du bas côté par un mur où l'on ménagea une porte au-dessus de laquelle on plaça la croix de Lorraine. Cinq ans après, ce furent les deux piliers du côté du chœur qu'on dut étayer pour remédier à leur fléchissement.

Le lambris revêtant par-dessous la charpente de la nef, déjà restauré par Guillaume de Lamps, fut refait en 1619 ; on y appliqua les armoiries de l'abbé Henri de Lorraine à proximité du portail occidental.

L'arrivée, en 1622, des Bénédictins réformés de la Congrégation de Saint-Maur marque une date plutôt néfaste pour les merveilles d'art qui tombèrent en leur possession. Remarquables par leur culture intellectuelle, ces religieux apportèrent, en matière d'art, une indifférence ou un mauvais goût qui en firent en quelque sorte les complices inconscients de l'abandon où les abbés commendataires avaient laissé les édifices. Nous ne rappellerons ici, comme preuve de leur insouciance ou de leur légèreté à cet égard, que le fait de ces hommes qui, arrivant dans ce monastère en ruine, à peine en état de les abriter, commencent par établir un jardin planté d'arbustes et de fleurs sur l'aire plombée du cloître, sans songer aux conséquences désastreuses que cette fantaisie devait avoir pour une des plus belles salles du monastère, la salle des Chevaliers. En 1629, ils abandonnent la chapelle des Trente Cierges, malgré sa beauté et la sainteté des souvenirs qui s'y rattachent ; ils en détruisent impitoyablement l'absidiole et en défoncent le mur Nord pour faciliter le passage aux provisions provenant du poulain. En 1645, délibérant sur l'état précaire de la tour construite au XII[e] siècle, sous Robert de Torigni, l'assemblée du chapitre décide de demander au roi l'autorisation de la démolir. L'année suivante, on entreprend la réfection du dallage de l'église en commençant par le haut et les transepts : mais avec quels matériaux? avec des pierres qu'on recueille de-çi de-là dans les salles abandonnées des substructions de l'Ouest ou les marches qu'on arrache à l'escalier de l'ancienne galerie rampante du Midi.

Cependant l'ouragan du 17 avril 1640 avait saccagé les toitures et renversé quantité de pinacles sur les voûtes des chapelles dont ils avaient traversé les couvertures. Mais on songeait surtout aux travaux somptuaires. C'était le grand autel à saint Michel, conçu dans le goût du jour avec des colonnes torses enguirlandées de pampres et des figures de saints, peintes et dorées, qu'on finissait de poser en 1647, en même temps qu'on plaçait des vantaux du même style à la porte latérale du Saut-Gaultier. C'était, en 1661, le même décor de menuiserie substitué aux autels de pierre des chapelles du circuit ; puis, en 1670, la grande chaire à prêcher, avec sa cuve aux arcatures ornées de figures et son dôme hémisphérique.

qu'on venait accrocher au troisième pilier du côté droit de la nef[1]; puis encore les tableaux peints par Jean Loiseau. Enfin, en 1684, on faisait « dorer le tour des chapelles », ce qui veut indiquer la clôture du chœur, et modifier les dispositions du transept Sud où, trois ans plus tard, on transportait le trésor.

En 1776, la foudre incendie, pour la douzième fois, l'église. Attiré par le métal des cloches, le fluide détruit la charpente du clocher et ébranle la façade occidentale de la nef déjà sillonnée de lézardes. Pour parer au danger que présentait la stabilité précaire des trois premières travées, on ne trouva pas de meilleur moyen que de les démolir; puis on boucha l'ouverture de la nef et des bas côtés par le hideux portail (V_2), qui déshonore la face occidentale du monument. Dans les ordonnances par lesquelles on a entendu décorer cet odieux frontispice, on a copié maladroitement un certain nombre de chapiteaux provenant des travées démolies, et qui ont pris un caractère bizarre accentuant le ridicule de cette piteuse composition. Même après un effort complaisant pour l'admettre comme répondant à la mode du temps où il a été fait, ce décor est insupportable par la laideur et l'inexpérience de sa mouluration.

Quant au clocher dont la toiture et le campanile s'étaient effondrés, on se contenta d'en réparer la tour de pierre et de la couvrir d'une toiture à quatre pans, d'inclinaison assez rapide pour déterminer à leur crête une terrasse bar longue qu'on utilisa en 1796 pour l'installation du télégraphe aérien, reliant Paris à Saint-Malo[2].

BÂTIMENTS CONVENTUELS ET DÉPENDANCES

Travaux confortatifs. Construction d'un moulin à vent. Nouvelles distributions intérieures. — Dès 1617, l'architecte de l'abbé commendataire, Henri de Guise, avait établi un devis s'élevant à 50 000 écus et comprenant tous les travaux de réparation les plus urgents à faire exécuter à l'église et aux bâtiments conventuels. Effrayé du péril qui menaçait les bâtiments de Robert de Torigni à l'Ouest, on éleva incontinent le gros contrefort Z_3 qui fut terminé dès l'année suivante. On voit à son sommet, sur sa face Nord, l'écusson couronné de l'abbé Henri de Guise. Ce contrefort eut bien son utilité temporaire, et il est fort probable qu'à son

1. « Au 3e pilier du même côté (droit), auquel est attachée la chaire, sont les armes du cardinal de Joyeuse sur carreau (pierre blanche de Caen). » Ms. 4902 de la Bibl. Nat., fol. 219.

2. En parlant de cet appareil dans sa lettre du 28 juin 1836, V. Hugo écrivait : « Pour couronner le tout, au faîte de la pyramide, à la place où resplendissait la statue colossale dorée de l'archange, on voit se tourmenter quatre bâtons noirs. C'est le télégraphe. Là où s'était posée une pensée du ciel, le misérable tortillement des affaires de ce monde. C'est triste. » (*En voyage, France et Belgique*, p. 52.)

défaut, les bâtiments occidentaux du XII[e] siècle se fussent écroulés. Cependant son emplacement n'a pas été bien choisi ; car il n'était pas appliqué aux points où sa présence était le plus nécessaire. Il n'empêcha pas la chute de l'hôtellerie et ne pouvait y prétendre là où il était placé; d'ailleurs, il était trop distant des poussées qu'exerçaient sur les murs les voûtes du bâtiment Ouest pour être en mesure de les contrebuter. Le même cube de maçonnerie réparti sur deux ou trois points d'un choix judicieux eût été beaucoup plus efficace.

Quand les religieux de la Congrégation de Saint-Maur arrivèrent au Mont Saint-Michel, le 27 octobre 1622, l'état de délabrement de l'abbaye était tel qu'ils durent s'installer provisoirement dans les bâtiments abbatiaux du Midi. Ce provisoire dura sept ans. Dans cet intervalle, outre les réparations et appropriations qu'on fit de tous côtés, Dom Placide de Sarcus, devant l'incommodité des moulins à chevaux et l'éloignement des moulins épars dans les dépendances extérieures de l'abbaye, fit construire un moulin à vent au-dessus de la tour Gabriel. La situation était bonne en ce point le plus exposé aux vents régnants et à proximité des greniers des magasins des Fanils; la silhouette de la tour n'eut même pas trop à y perdre. L'année qui suivit l'achèvement de ce moulin (1627), le même prieur, qui semble s'être acquitté avec conscience de sa mission de veiller à l'entretien des propriétés abbatiales, fit faire d'importantes réparations au manoir d'Ardevon, laissé à l'abandon depuis la prélature de Jean de Lamps.

Le 25 septembre 1629, les religieux s'installèrent dans les lieux réguliers de la Merveille nouvellement appropriés à leur usage. L'abbaye proprement dite avait été transférée de ce côté; les bâtiments abbatiaux du Midi étaient désormais réservés aux gouverneurs, à leurs lieutenants et à leurs suites. La salle des Gardes servait de vestibule commun; mais l'entrée du monastère était par la cour de la Merveille. La porterie occupait les salles voisines du grand vestibule du XIII[e] siècle transformé par l'addition d'emmarchements destinés à en raccorder le dallage avec le nouveau sol extérieur. L'une des voûtes de ce vestibule avait été percée pour le passage d'un escalier accédant à l'étage supérieur où se trouvaient les dortoirs et d'autres locaux réguliers. En admettant, dans son principe, cet escalier probablement nécessaire, mais certainement fâcheux pour l'aspect de ce beau vestibule, on reconnaîtra qu'il n'est pas maladroitement conçu. Mais sa position devant les arcades dont il a entraîné le bouchement partiel, a eu pour effet d'obscurcir cette galerie déjà peu favorisée quant au jour, et de donner à cette entrée un aspect empreint de tristesse. Terminé dès 1629, cet ouvrage porte de divers côtés la croix armoriale de l'abbé Henri de Lorraine.

A l'autre extrémité de la porterie, l'ancienne chapelle Sainte-Made-

leine avait été divisée, dans sa hauteur, par un plancher qui en avait coupé les colonnettes et défoncé les murs. A rez-de-chaussée était le « lavoir », c'est-à-dire la laverie pour le réfectoire voisin; l'étage au-dessus servait de « chambre des hostes ». On y pénétrait directement du jardinet planté sur l'emplacement de la citerne absidale depuis longtemps hors d'usage, en franchissant un petit pont jeté transversalement aux degrés accédant à la cour haute de la Merveille.

Le réfectoire des religieux occupait l'ancienne salle des Hôtes[1] qui, divisée par un mur prolongeant le meneau central de la grande porte et celui de la fenêtre vis à vis, contenait aussi la cuisine englobant les deux grandes cheminées du mur occidental[2]. A proximité, une ouverture avait été percée dans le mur Sud, afin de permettre d'utiliser, comme dépôt de légumes, le sous-sol voûté du vestibule.



Phot. Ch. Besnard

Fig. 452. — Vue intérieure du Porche de la Merveille, montrant l'escalier fait en 1629 par les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur.

Le cellier et l'aumônerie étaient affectés à des usages domestiques; dans cette dernière, où l'on procédait à la lessive et au blanchissage du linge du couvent, on avait profité des ébrasements de deux des fenêtres de la façade Nord (celles précisément où avaient été établis originairement les vidoirs servant à rejeter au dehors les résidus et les ordures ménagères) pour y faire deux cheminées qui débouchaient sur la face extérieure du bâtiment au moyen d'un coffre supporté par deux corbeaux existant encore sur cette façade. Quant aux ouvertures des anciens

1. Cette salle « servoit aux plombeurs pour appareiller leur plomb et leurs soudeures pour l'entretien des bastiments de ce Mont ». Dom Th. Le Roy, t. I, p. 51.

2. « En un bout on distingua la cuisine du couvent par une muraille de séparation ». *Ibid.*

vidoirs, elles avaient été bouchées pour asseoir les foyers de ces cheminées.

On montait alors les provisions au monastère au moyen de poulains « et d'une grande roue, en forme de machine, establie au bout de la grande sale desoubs le cloistre et d'un gros cable long de 80 braces[1] ». On avait pratiqué un trou carré dans la voûte du cellier pour introduire ces provisions dans la salle des Chevaliers, d'où on les dirigeait vers la chapelle des Trente Cierges. On avait fait communiquer entre elles ces deux salles par une ouverture munie de degrés dans leur mur séparatif. Mais on ne tarda pas à abandonner, pour l'approche des approvisionnements, cet emplacement que justifiait au XIIIe siècle la présence de la tour fortifiée de la fontaine Saint-Aubert, fournissant l'eau, et vers laquelle convergeaient des voies d'accès et des moyens de déchargement devenus impraticables au XVIIe siècle. Le plan du XVIIIe siècle (Pl. XXX) indique, au Midi (en O), la roue du poulain fonctionnant dans l'étage inférieur de l'hôtellerie de Robert de Torigni, sur le flanc Est de laquelle se trouvait le plan incliné servant à hisser les provisions. Celles-ci pénétraient dans le monastère par une ouverture percée spécialement dans le sous-sol de la galerie Nord-Sud, puis traversaient « l'Aquilon » où l'on avait pratiqué un escalier V_2 permettant de les monter jusqu'au promenoir. De là on les dirigeait vers la chapelle des Trente Cierges, désormais désaffectée, et dont on détruisit l'absidiole pour n'en plus faire qu'un passage entre les vieux bâtiments romans et les nouveaux aménagements de la Merveille.

Mais revenons au vestibule.

Après avoir gravi l'escalier qui en traversait la voûte, on arrivait à l'ancien réfectoire que les nouveaux occupants avaient divisé dans sa hauteur en deux étages de cellules pour leur servir de dortoir[2]. On avait pour cela mutilé odieusement cette superbe salle dont les colonnettes avaient été coupées pour y creuser l'encastrement des poutres du nouveau plancher. Un autre plancher, disposé à la base du comble, y déterminait un dernier étage où se trouvaient disposés « la classe d'un bout, et de l'autre un grenier ».

De plain-pied avec le premier étage du dortoir, on avait aménagé dans l'ancienne cuisine une « chambre commune » ou chauffoir pour la réunion des religieux. En 1646, on suréleva ce bâtiment d'un étage et on y installa « la bibliothèque[3] » prenant jour par un oculus de forme ovale dans le pignon au-dessus du cloître. L'année suivante, on établit une communication directe entre ces divers locaux et l'église, au moyen d'un pas-

1. Dom Th. Le Roy, t. I, p. 47.

2. « En moins de rien, les dortoirs hauts et bas furent construits, comme on les voit à présent, dans le lieu qui servoit de refectoire à MM. les anciens. » Dom Th. Le Roy, t. I, p. 51.

3. Ces renseignements sont tirés de la lettre de Frère Julien Doyte à Mabillon, datée du Mont Saint Michel le 8 avril 1706. Bibl. Nat., fonds fr., n° 19652, p. 96.

sage pratiqué sur l'emplacement de l'absidiole démolie. En même temps on établit un accès à l'église pour les personnes du dehors. De la cour haute de la Merveille, elles suivaient le dégagement longeant la salle des Chevaliers, gravissaient les emmarchements à l'Est du vieux promenoir, au haut desquels se trouvait une porte cintrée, pratiquée dans un mur délimitant un passage entre l'église et le cloître, et entraient dans l'église par le portail latéral Nord du XII[e] siècle. On avait ainsi évité toute promiscuité entre le personnel monastique et le monde extérieur. Toutefois le passage entre l'église et le cloître devait d'autant plus être accessible aux étrangers qu'il servait de vestibule à « la procure » qui, auparavant située dans la tour Sud de l'église, avait été, en 1644, transportée dans des locaux aménagés en cet endroit. Les personnes qui avaient affaire au procureur ou économe, les fermiers et les fournisseurs du monastère, montaient au bureau de ce fonctionnaire par un escalier de bois pratiqué aux lieu et place des degrés de pierre qui, au moyen âge, atteignaient le chemin de ronde pourtournant le faîte du cloître. Les vestiges de ces dispositions, d'ailleurs dépourvues d'intérêt et manifestement altérées sous l'administration pénitentiaire, subsistaient encore quand nous avons



Phot. Neurdein.

FIG. 455. — Salle de l'Aquilon. Escalier du XVII[e] siècle accédant au promenoir des moines.

entrepris de compléter, dans notre restauration, les amorces du passage à couvert des XIIe et XIIIe siècles entre l'église et le cloître.

Les nouveaux moines recherchaient plus le confortable que leurs prédécesseurs. En 1645, ils avaient fait planchéier les galeries du cloître et mettre des châssis aux petites baies donnant vue sur la mer. L'année d'après, ils terminaient la mise en état de l'ancien dortoir qu'ils avaient transformé en une immense salle pour leur servir à prendre leur récréation



Phot. Neurdein.

Fig. 454. — Vue des bâtiments du XIe siècle au Nord, montrant le contrefort construit en 1644 pour parer à leur déversement.

quand le vent était trop fort ou la température inclémente. Cette salle, qui prit le nom de l'abbé de Souvré, sous lequel elle fut aménagée, était couverte d'un lambris de bois et planchéiée ; des tableaux religieux et des cartes des principales villes de France en décoraient les murs.

Préalablement à l'aménagement de cette salle dans ce qui restait de l'ancien dortoir, on avait dû reprendre en partie le soubassement du bâtiment du XIe siècle. La dernière travée occidentale du vieux promenoir présentait un déversement considérable. De multiples remaniements de cette partie du mur pour y modifier l'emplacement des baies et y pratiquer une cheminée avaient été opérés en mauvaise maçonnerie de pierre sèche. Inquiets de ces désordres, les religieux avaient fait jeter, en 1642, les fondements du gros contrefort X_8 qui, terminé en 1644, avec le con-

cours financier de l'abbé de Souvré, prévint la chute de cette partie du bâtiment du XIe siècle.

Les latrines étaient disposées en 14 [1] à l'extrémité de ce bâtiment et conséquemment à l'angle du cloître, emplacement relativement central. Le sous-sol de l'ancienne cuisine leur servait de fosse.



Fig. 455. — La rue dite du Château en 1880.

Infirmerie, prisons, noviciat, locaux scolaires. Le vieux promenoir et la salle de l'Aquilon n'étaient plus que des dégagements qui, aboutissant à la grande galerie transversale du Nord au Sud, servaient à la communication des bâtiments conventuels proprement dits avec leurs dépendances de l'Ouest et du Midi.

L'infirmerie était revenue à l'emplacement 16 qu'elle occupait au XIIe siècle au-dessus de l'hôtellerie construite par Robert de Torigni. Il ne pouvait guère y avoir pour elle de meilleure orientation. Les substructions de l'Ouest étaient affectées aux prisons : la fameuse cage de fer était suspendue en 11 [2] à la voûte de la salle de l'Officialité primitive, à laquelle on n'accédait plus que par le long couloir débouchant dans le dégagement qui desservait l'infirmerie. A l'étage au-dessous se trouvaient *les deux jumeaux*. L'escalier qui longeait le mur de la grande

1. X du plan du XVIIIe siècle, planche XXXII.
2. O du plan du XVIIIe siècle, planche XXXI.

galerie faisait commodément communiquer ces deux étages entre eux. Il n'était pas moins aisé de se rendre, des bâtiments monastiques proprement dits, tous situés au Nord, à ceux du noviciat et aux locaux scolaires situés au Midi, toujours par la même galerie et sans avoir à traverser l'église. Nous avons signalé l'importance considérable qu'occupait l'enseignement dans la vie intellectuelle des Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur. Indépendamment des enfants qui se destinaient à la carrière monastique, ils recevaient, dans leurs écoles, des jeunes gens du dehors, auxquels ils enseignaient toutes les connaissances. Les locaux affectés à cet usage étaient donc de ceux auxquels devaient avoir accès les personnes étrangères au couvent, et se trouver en même temps à proximité de ceux réservés aux novices. Ces deux services se trouvaient groupés dans les deux derniers étages qui surmontaient le bâtiment entre la vieille hôtellerie et le Saut-Gaultier. Les salles des bâtiments abbatiaux furent aussi affectées à un usage scolaire. Dans la seconde moitié du XVII[e] siècle, comme on avait renoncé à voir jamais le commendataire à l'abbaye, « la grande salle de l'Abbé » servit à la classe de philosophie et de théologie[1].

Gouvernement de la forteresse. — Tout le surplus des bâtiments abbatiaux et Belle-Chaise étaient occupés par le gouverneur de la forteresse, par son lieutenant, par le personnel de leurs suites et leurs serviteurs. Les appartements du gouverneur étaient contigus à ceux de l'abbé ou du prieur vers l'occident. Ceux du lieutenant, dans le logis attenant à Belle-Chaise[2].

Pour distribuer les appartements de tout ce personnel civil, on commença, au logis abbatial, la série des transformations qui aboutirent plus tard à la confection des cellules du Grand et du Petit Exil. On démolit alors, dans le pavillon abbatial, les anciens planchers de Richard Turstin, pour faire trois étages de deux et on divisa ces étages par les distributions qu'on voit encore. Traversées par ces planchers, les belles croisées du XIII[e] siècle furent, les unes baissées, les autres bouchées, saccagées et remplacées par de pauvres fenêtres ne laissant plus pénétrer qu'une lumière rare dans ces mornes séjours. Les grandes cheminées gothiques furent détruites, et leurs foyers, rétrécis, furent transformés pour l'application de jambages suivant la mode du temps.

C'est vers cette époque que la grande salle de l'ancienne Officialité prit le nom de salle du Gouvernement, sous lequel on la désigne encore aujourd'hui : c'était le salon de réception des gouverneurs.

La salle des Gardes, entrée commune, servait de corps de garde aux

1. Addit. de Dom Et. Jobart, p. 161.

2. « La baillyverie, lieu où ledit abbé Pierre avait faict loger le bailli ou procureur du monastère et auquel à présent (1647) loge le lieutenant de la garde de cette place. » Dom Th. Le Roy, t. II, p. 16.

soldats, dont les armes étaient suspendues aux murailles; les étages de la tour Perrine étaient leurs dortoirs. Des rondes journalières ayant pour consigne d'étendre leur surveillance tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'abbaye, traversaient forcément les lieux réguliers. Pour affranchir les religieux du contact avec la soldatesque, le prieur Augustin Moynet fit exécuter, en 1659, de divers côtés, des murs qui dispensèrent désormais ces rondes de pénétrer dans le couvent. Du nombre furent les murs limitant, au pied de la Merveille, l'espace entre ce bâtiment et le petit bois[1]. Mais, en dépit des mesures propres à favoriser l'indépendance de chacun, des querelles s'élevèrent entre les religieux, les soldats et les habitants de la ville. En 1667, l'abbé de Souvré obtint de Louis XIV le rétablissement du privilège conféré par les rois de France aux religieux, de faire garder eux-mêmes le monastère et la ville. De ce fait, le commendataire devenant gouverneur, le prieur reçut les fonctions de lieutenant. La garnison quitta le Mont; le prieur « fit diviser toute la bourgeoisie en six escouades, chacune composée de 9 à 10 hommes ». Une escouade montait la garde chaque jour à la porte de la ville; trois hommes en étaient détachés pour garder jour et nuit la porte du château avec un des portiers de l'abbaye. Tous les soirs, les clefs de la forteresse étaient remises au prieur et celles de la ville au « Capitaine ou Sergent des habitants ».

LA VILLE ET LES REMPARTS

La ville ne prit aucune extension nouvelle à partir du XVII[e] siècle. Quelques façades refaites dans le genre de l'époque, remplacèrent celles d'anciennes maisons du moyen âge devenues par trop délabrées. L'hôtellerie de la « Teste d'Or » ou de Saint-Michel, fréquentée par les grands seigneurs, et qui, après s'être maintenue jusqu'au XX[e] siècle à la hauteur de sa réputation, vient d'être démolie en 1906, avait été remaniée au milieu du XVIII[e] siècle. La population restait stationnaire. L'élément militaire y avait pris de l'importance; mais les locaux affectés à la garnison manquaient de confortable. Au cours de nos recherches dans les archives du service hydrographique de la marine, nous avons relevé, dans le rapport d'un prieur au ministre d'alors, un passage où il est fait mention du mauvais état de santé des soldats qu'il était nécessaire de relever fréquemment pour les soustraire aux rigueurs de ce séjour réputé meurtrier.

On remarque dans le sol de l'église paroissiale, devant son entrée

1. Ces murs ont été dérasés en 1903 à hauteur d'appui. Ils entretenaient de l'humidité dans toute cette région inutilisée des dépendances abbatiales. Aujourd'hui ces enclos sont transformés en terrasses d'où les visiteurs jouissent des plus belles vues sur toute l'étendue de la baie.

latérale du Sud, un certain nombre de dalles tombales venant de divers points, et qui furent ultérieurement incorporées au dallage de cet édifice. La plupart sont du XVIIe siècle et portent des inscriptions ou des attributs sculptés en saillie sur le granit. Nous citerons notamment celles de Pierre Herpin, prêtre bourgeois et secrétaire de l'abbaye, avec la date de 1601 ; de Philippe Selaine, 1607 ; de Remon de Hermanville, avec un écu à deux clefs, 1617 ; de M. Roger, prêtre bourgeois, 1618, avec un calice ; de Me Jean de Chartier, curé, 1627 ; de Gilles, sergeant-major de cette place, 1650 ; de Vincent Rogerie, bourgeois m^e masson, 1670, avec une équerre ; et de Jean de Surtainville, Sr de Lanetot, lieutenant, décédé le 20 mars 1620 et dont l'épitaphe est appliquée sur le mur méridional de la chapelle de la Vierge. C'est une plaque de marbre où, au-dessous d'écussons aujourd'hui disparus et qui devaient être sculptés ou appliqués en bronze, on lit des vers gravés en lettres capitales, dorées, avec filets creusés entre les lignes (fig. 457).



Fig. 456. — Bouton de porte en cuivre de l'Hôtellerie de la Teste d'Or ou de Saint Michel, démolie en 1906.

Il nous reste à parler des fortifications de la place.

Un des caractères distinctifs de l'architecture militaire de cette époque réside dans le développement des plates-formes de couronnement des tours pour l'emplacement de batteries barbettes. Les toitures coniques disparaissent, faisant place aux terrasses disposées sur d'épaisses voûtes qui remplacent partout les solivages des planchers. La fragilité de ces couvertures sous le choc des projectiles de pierre et de fonte détermine les ingénieurs militaires à les abandonner. A un autre point de vue, leur emplacement était trop précieux pour que ces derniers ne l'aient pas utilisé pour l'installation de batteries plongeantes.



Phot. Ch. Besnard.

Fig. 457. — Épitaphe de Jean de Surtainville s^r de Lanetot, dans l'église paroissiale (1620).

Les remaniements opérés au XVIIe siècle dans les remparts du Mont-Saint-Michel obéissent à cette loi du progrès dans l'art de la fortification. La toiture en poivrière de la tour du Roi fut enlevée et le couronnement de cette tour dérasé pour l'établissement d'une terrasse se raccordant avec le chemin de ronde qui longe le logis du Roi. Le mâchicoulis de ce chemin de ronde, désormais inutile, fut lui-même en partie remanié : la dernière rangée de corbeaux fut retraitée sur celle immédiatement inférieure, et le nouveau mur, monté sur cet encorbellement amoindri, réduisit les ouvertures des mâchicoulis aux étroites fentes qu'on voit aujourd'hui.



Phot. Ch. Besnard

FIG. 458. — Tour Basse (XVIIe siècle).

De cette même époque date la réfection complète de la tour Basse, pour recevoir une batterie barbette aménagée suivant tous les progrès réalisés dans ce genre de fortification.

Tant que la place fut aux mains de gouverneurs militaires, les remparts restèrent entretenus comme il convenait. Mais dès qu'elle rentra sous l'autorité directe des abbés commendataires qui ne craignaient rien pour leur propre sécurité, ces fortifications commencèrent à être abandonnées et finirent par tomber en ruines.

Un édit de 1681 les avait incorporées au domaine de la Couronne. En prenant possession d'une partie de l'abbaye pour y enfermer des prisonniers d'État, Louis XV imposa une garnison à la place. Mais le temps continuait son œuvre de destruction et les remparts tombaient en ruines. « Le S[r] de Caux, ingénieur en chef sur les costes de Normandie, » fut envoyé au Mont-Saint-Michel pour établir le devis des réparations nécessaires aux murailles. Le devis monta à 57 146 livres; et un arrêt

du 5 avril 1751 décida qu'il serait procédé à l'adjudication[1] au rabais, et que le paiement serait fait par les sous-fermiers des domaines de la généralité de Caen, sauf remplacement de la somme, en trois années, sur la province de Normandie. Les travaux furent immédiatement exécutés.

Ce furent les derniers. A dater de ce moment, aucune mesure d'entretien ne fut prise pour assurer la conservation des remparts du Mont-Saint-Michel. Le gouvernement de la République s'en désintéressa complètement; et, en 1797, les commissaires du district d'Avranches vendirent, pour une somme insignifiante, la tour Gabriel à un habitant du pays. On planta deux arbres de la liberté, l'un au milieu de la tour qui emprunta son nom à cet arbre et qu'on avait préalablement remplie de terre, et l'autre devant le corps de garde des bourgeois, à la place qu'occupaient auparavant les fourches patibulaires, symboles d'un pouvoir désormais déchu.

III

LES MONUMENTS DU MONT-SAINT-MICHEL APRÈS L'ABBAYE BÉNÉDICTINE ET JUSQU'A NOS JOURS

Le XIXe siècle vit empirer les mutilations et se précipiter les ruines. Tous les bâtiments, y compris la basilique, furent défigurés et meurtris par leurs transformations en prisons et en ateliers. Nous avons indiqué, dans notre partie historique, les aménagements pratiqués intérieurement pour proportionner la capacité des locaux au nombre croissant des détenus : la salle des Chevaliers, le promenoir, la salle du Gouvernement, subdivisés en ateliers de tissage, de menuiserie, de boutons et de chapeaux; la galerie Nord du cloître surélevée d'un étage de cellules en bois dites « les Loges »; l'église partagée en deux dans sa hauteur, sa sacristie transformée en cuisine, sa nef en réfectoire et son transept Sud muni d'une pompe qui élevait l'eau de la grande citerne située au-dessous, dans la chapelle Saint-Martin. Le chœur seul, qu'un simple rideau de toile verte séparait de la nef[2], avait été respecté et conservait son autel. Quant aux

1. Procès-verbal de l'adjudication (Bibl. Nat., Cab. des Estampes, Topogr. de la France, Manche).

2. « La nef séparée du chœur par un grand rideau de toile verte est garnie de tables et de bancs, car on l'a utilisée en réfectoire.

Quand on dit la messe on tire le rideau, et les condamnés assistent à l'office divin sans déranger leurs coudes de la place où ils mangent. Cela est ingénieux. » Gustave Flaubert, *Par les Champs et par les Grèves*.

chapelles rayonnantes, elles avaient été séparées par des murs et divisées en deux étages, pour servir d'ateliers. On conçoit les défoncements opérés dans les murailles pour les liaisons de ces cloisonnements et les scellements de ces planchers, sans parler des coups et des fractures de toutes sortes qu'entraînaient l'exécution et l'occupation de ces multiples distributions.



FIG. 479. — Vue de l'Abbaye et des remparts du Nord. Reproduction d'une lithographie d'Hostein. (Bibl. Nat., Cab. des Estampes.)

Tandis que l'abbaye tout entière était sacrifiée à sa nouvelle destination, une première catastrophe venait ouvrir une large brèche dans le flanc de ses substructions méridionales : en 1817, l'ancienne hôtellerie de Robert de Torigni affectée au quartier des femmes s'écroula soudainement. Malgré l'imminence de la chute d'une partie des bâtiments du Sud-Ouest, la brèche resta béante. Ce ne fut que plusieurs années après qu'on songea à établir la batterie de contreforts et le soutènement informes (Y_2), au moyen desquels on finit par étayer ce qui subsistait. Ces ouvrages titaniques n'agissent que par une accumulation gigantesque de matériaux qui, plus ingénieusement distribués, n'eussent pas pris, dans l'ensemble des constructions, une importance nuisible à l'aspect général. Encore leur doit-on la reconnaissance d'avoir arrêté la ruine des parties compromises. Ce soutènement était terminé en 1865. Pour charroyer l'énorme quantité de pierres qui y fut employée et qu'on extrayait du rocher lui-même sur le côté Ouest, on avait préalablement exécuté une rampe d'accès (Z_2) encore existante derrière la tour Gabriel et qui est pré-

cisément celle dont nous proposerions la réutilisation, dans l'hypothèse de la cession des Fanils pour débarrasser l'entrée de la ville. Cette rampe chemine sur un remblai d'immenses blocs de granit dont l'appareil cyclopéen donne à cet ouvrage un très puissant caractère. Mais la mer, à qui rien ne résiste, en déplace de temps en temps quelques assises.

Déjà, en 1819, on avait pratiqué dans le rocher la large voie (52) qui, partant des Fanils, aboutissait au pied du poulain. En commémoration de cette entreprise, le préfet de Vancey avait fait élever une pyramide à



Ph. t. Béraud.

FIG. 440. — Caserne construite en 1828 sur l'emplacement des Fanils pour la garnison du Mont Saint-Michel. Côté Ouest.

base triangulaire qu'on voit au bord de ce chemin; et sur laquelle on aperçoit la trace d'un écusson fleurdelisé qui la décorait[1].

La prison fut d'abord gardée par des invalides. On y mit ensuite des troupes de ligne ou départementales; on dut pendant quelque temps y envoyer des détachements des gardes nationales des villes et communes voisines. En 1825, l'établissement était dirigé par un administrateur principal qui avait à sa disposition une garde de vétérans[2]. Pour loger ces troupes, on construisit une caserne. Élevée, en 1828, sur l'emplacement des Fanils (52) dont elle entraîna la démolition, cette caserne se compose de deux étages sur un rez-de-chaussée traversé par le passage du chemin mon-

1. On voit cette pyramide à gauche de notre figure 440.

2. Blondel, *Not. hist. et top.*, p. 85.

tant au poulain. En retour d'angle, au Sud-Ouest, une aile longe la mer sur les fondements mêmes des anciens magasins abbatiaux. Parallèlement, de l'autre côté de la cour, se trouvait une seconde aile un peu moins élevée, dont les ruines, devenues dangereuses, durent être détruites en 1904. Pratiquement conçus en raison de leur destination, ces bâtiments n'ajoutent assurément rien d'avantageux à la silhouette générale du Mont; du moins, la sobriété de leurs formes et de leur coloration ne blesse-t-elle pas les regards. On n'en pourrait malheureusement pas dire autant d'une foule de constructions qui s'élevèrent au Mont-Saint-Michel depuis cette époque, surtout dans ces derniers temps où il semblerait parfois qu'on se plût à déshonorer le flanc méridional de la montagne des conceptions architecturales de la plus honteuse et la plus provocante laideur.



FIG. 441. — La nef de l'église abbatiale en 1840.
Reproduction d'une lithographie de Bouet.

Survint l'incendie de 1834, qui rongea profondément les maçonneries de la nef romane et en réduisit en cendres la toiture. Les dommages furent estimés par M. Desquesne, architecte de la maison de détention, à une somme de 40000 francs dont 20000 lui parurent nécessaires pour réparer les pertes faites par les ateliers de travail[1]. On dut faire immédiatement une charpente et une couverture neuves, étayer l'édifice sur plusieurs points et boucher, par des murailles, les vides de plusieurs travées. On s'en tint là jusqu'en 1837 où d'énormes lézardes se manifestèrent de divers côtés : « l'édifice, calciné par le feu, sembla s'affaisser sur lui-même, et les piliers du tran-

1. Victor de Maud'huy, *Du Mont Saint Michel au péril de la Mer*, p. 39 et 40.

sept, écrasés sous la grosse tour carrée... perdirent un grand nombre de leurs assises[1] ». L'administration supérieure envoya alors M. Achille Le Clerc, architecte, membre du Conseil des Bâtiments civils, inspecter le monument avec mission de se concerter avec M. G. Doisnard, architecte du département de la Manche, pour prévenir, par des mesures confortatives ou par des étaiements, une chute devenue imminente. Nommé définitivement, en 1858, architecte du Mont-Saint-Michel, M. Doisnard établit aussitôt une grande charpente de soutènement au-dessous des arcs et contre les piliers de la croisée des transepts.



Fig. 442. — Vue prise du haut de l'abside de l'église abbatiale[2] en 1845.

On reprit trois piliers du collatéral Sud, auxquels on rendit peut-être leur solidité mais non le caractère de ceux qu'on essaya d'imiter. La profilation et la sculpture, indiquent une inexpérience stupéfiante de l'art du moyen âge. On frémit à la pensée que l'architecte qui a dirigé ces reprises projetait de remplacer le clocher en péril par un autre de sa composition.

Quand l'évêque de Coutances fut locataire de l'abbaye, il essaya de

1. Gustave Doisnard, *Notice historique et archéologique sur le Mont Saint-Michel*, p. 59.

2. Cette reproduction d'une lithographie de Sagot révèle l'existence d'un pont jeté, par l'administration pénitentiaire, entre la plate-forme absidale et le haut du Châtelet.

nettoyer et d'assainir les édifices. Il fit disparaître les cloisons et les planchers qui les encombraient, et procéder à quelques réparations avec ses ressources particulières aidées d'un secours annuel de 20000 francs, qu'il obtint de 1865 à 1870 sur la cassette de Napoléon III. Mais ces travaux, exécutés sans direction technique sérieuse, ne profitèrent pas beaucoup aux monuments. La nef romane notamment fut pourvue d'une imitation de voûtes d'arêtes en plâtras et bois, avec doubleaux et arêtiers qui reposaient sur des chapiteaux en plâtre. Quant aux murs et aux arcs rongés par l'incendie, on se contenta d'en dissimuler les blessures en recouvrant leurs plaies d'un enduit composé d'une granulation leur donnant l'apparence d'un parement de granit. Cette manière de déguiser le mal en rendait les effets d'autant plus redoutables.



Fig. 445. — Mur contenant l'égout construit sous l'administration pénitentiaire.

En 1872, M. Édouard Corroyer, architecte attaché à la Commission des Monuments historiques, fut chargé par l'Administration des Beaux-Arts d'étudier l'état des monuments du Mont-Saint-Michel et de préparer des projets de leur restauration; cette opération « devait être combinée avec les ressources du crédit attribué à la restauration des monuments historiques, de manière à préserver d'abord les parties les plus remarquables[1]. »

Les remparts étaient alors dans un état déplorable. La tour du Nord, remplie de terre, absorbait l'eau pluviale qui dégradait ses murs. Il en était de même de la tour de la Liberté et de la tour Boucle converties en jardins potagers. Cette dernière était en outre crevassée sur divers points. « Les *Poternes* de la Barbacane et de l'Avancée étaient bouchées, et l'*Avancée* elle-même n'était plus qu'un dépôt d'immondices laissant à peine le passage nécessaire; les deux *bombardes* qui décoraient, ou devaient décorer la porte de la Barbacane, reposaient sur un amas de détritus et

1. Rapport présenté en 1874 par M. de Fourtou, ministre l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts, à M. le Président de la République pour soumettre à sa sanction un projet de décret ayant pour objet de prononcer l'affectation, au service des Monuments historiques, de la propriété domaniale de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, pour en assurer la conservation

l'entrée de l'ancienne place de guerre était devenue la *voirie* de la ville[1]. »

Les travaux de restauration, effectués sous la haute direction de la Commission des Monuments historiques, commencèrent en 1875, et en 1877, ils avaient dépassé une dépense de 100000 francs. M. Corroyer[2] lui-même nous en fait connaître la nature. « Ces travaux, dit-il, ont eu pour objet la consolidation des parties les plus compromises de l'édifice ; la construction d'un robuste contrefort à l'angle Sud-Ouest des bâtiments, afin d'arrêter leur écroulement menaçant ; la reprise en sous-œuvre des piles, des murs, des voûtes des substructions romanes et des constructions ajoutées à l'Ouest par Robert de Torigni ; la restauration du dallage fait à la fin du XVIII[e] siècle après la suppression des trois premières travées de la nef, et formant le sol de la grande plate-forme à l'Ouest, devant la façade actuelle de l'église — ce dallage ancien était enfoui sous une couche de terre recouverte d'un enduit grossier laissant séjourner les eaux pluviales qui s'infiltraient dans les voûtes et les murs souterrains et leur causaient de graves dommages — la reprise en sous-œuvre de la base de l'hôtellerie ruinée, dont les murs lézardés pouvaient entraîner la destruction de la partie Sud des soubassements romans et des bâtiments adjacents.

« La barbacane précédant la porte de la ville a été restaurée ; son crenelage a été rétabli ; sa porte a été réparée et sa poterne débouchée. L'avancée de la barbacane et sa poterne ont été débarrassées des murs et de la fosse à fumier qui l'encombraient. Les bombardes anglaises décorant la deuxième porte, mais barrant la poterne latérale, ont été placées sur une petite plate-forme leur formant un piédestal qui, s'il n'est pas digne d'elles, en ne remplaçant pas les *caissons* primitifs qui leur servaient d'affûts, permettra au moins d'examiner dans tous leurs détails ces curieux types de l'artillerie du XV[e] siècle. »

Après ces diverses réparations, M. Corroyer commença la restauration des parties hautes de la Merveille. Il reprit le cloître dont il refit presque tous les fûts de colonnettes ; il raccorda les sculptures des tympans les plus endommagés et établit une charpente avec berceau lambrissé, recouverte d'une toiture en tuiles-écailles émaillées et disposées en chevrons de trois couleurs : bleu foncé, rouge et jaune. Il fit l'aire intérieure du cloître avec pentes et revers en dalles de granit, conduisant les eaux pluviales dans les gargouilles extérieures. Commencée en 1877, cette restauration fut complètement achevée en 1881.

En 1882, M. Corroyer entreprenait la restauration du réfectoire des moines[3]. Lorsqu'on eut abattu les cloisonnements et les planchers qui

1. Éd. Corroyer, *Descript. de l'abb. du M.-S.-M.*, p. 325.
2. *Ibid.*, p. 41.
3. Ce travail ne fut entièrement achevé qu'en 1890 sous les ordres de M. Victor Petitgrand.



Phot. Neurdein

FIG. 444. — COUPE TRANSVERSALE SUR LE MONT-SAINT-MICHEL EN 1875

Reproduction du dessin de M. Ed. Corroyer appartenant aux archives de la Commission des Monuments historiques.



Phot. Neurdein

FIG. 445. — VUE DU CLOÎTRE RESTAURÉ

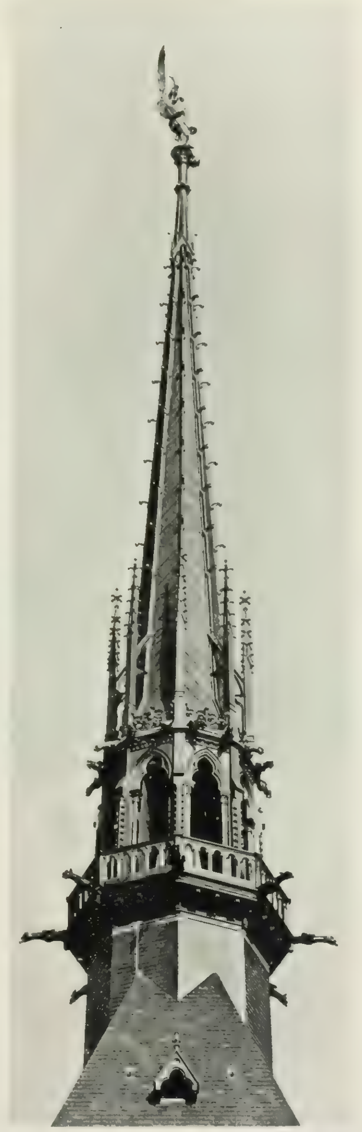
subdivisaient cette salle, ses murs présentèrent les plus lamentables mutilations. Les colonnettes des arcatures encadrant les baies avaient été défoncées pour l'encastrement des poutres des planchers, ou coupées pour le liaisonnement des cloisons séparatives des cellules. La restauration remédia à toutes ces mutilations et les fit disparaître. En même temps elle reprit extérieurement l'arase des murs en vue de l'établissement des chéneaux; puis elle les couronna du crénelage que, dans l'intérêt de la vérité archéologique, nous nous sommes permis de signaler comme une erreur évidente.

Le réfectoire fut ensuite couvert d'une toiture, avec berceau lambrissé, conformément aux dispositions primitives sur lesquelles il ne pouvait du reste y avoir aucun doute.

En 1876, l'État avait racheté la tour Gabriel. Quatre ans après, on restaura la tourelle du XVIIe siècle qui la surmontait. On rétablit également l'échauguette dont elle était pourvue et on y logea le phare du Couesnon : devenu inutile du fait de la non-navigabilité de la rivière, ce phare fut supprimé en 1902.

Dès 1886, la tour Boucle avait été débarrassée de la terre et des immondices qui la remblayaient intérieurement. Cette opération se poursuivit ensuite pour les tours Nord et de la Liberté qui furent successivement déblayées.

L'achèvement de la réfection du comble du réfectoire fut le pre-



Phot. Neurdein

Fig. 446. — Flèche construite en 1896 et 1897.

mier travail qu'exécuta M. l'architecte Victor Petitgrand quand il fut chargé, en 1890, de la direction des travaux.

A côté du réfectoire, il restaura le chauffoir que les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur avaient établi sur l'emplacement de l'ancienne cuisine du XIII[e] siècle ; puis l'escalier construit, sous ces mêmes moines, pour accéder à cet étage directement, du vestibule de la Merveille.



Phot. Neurdein.

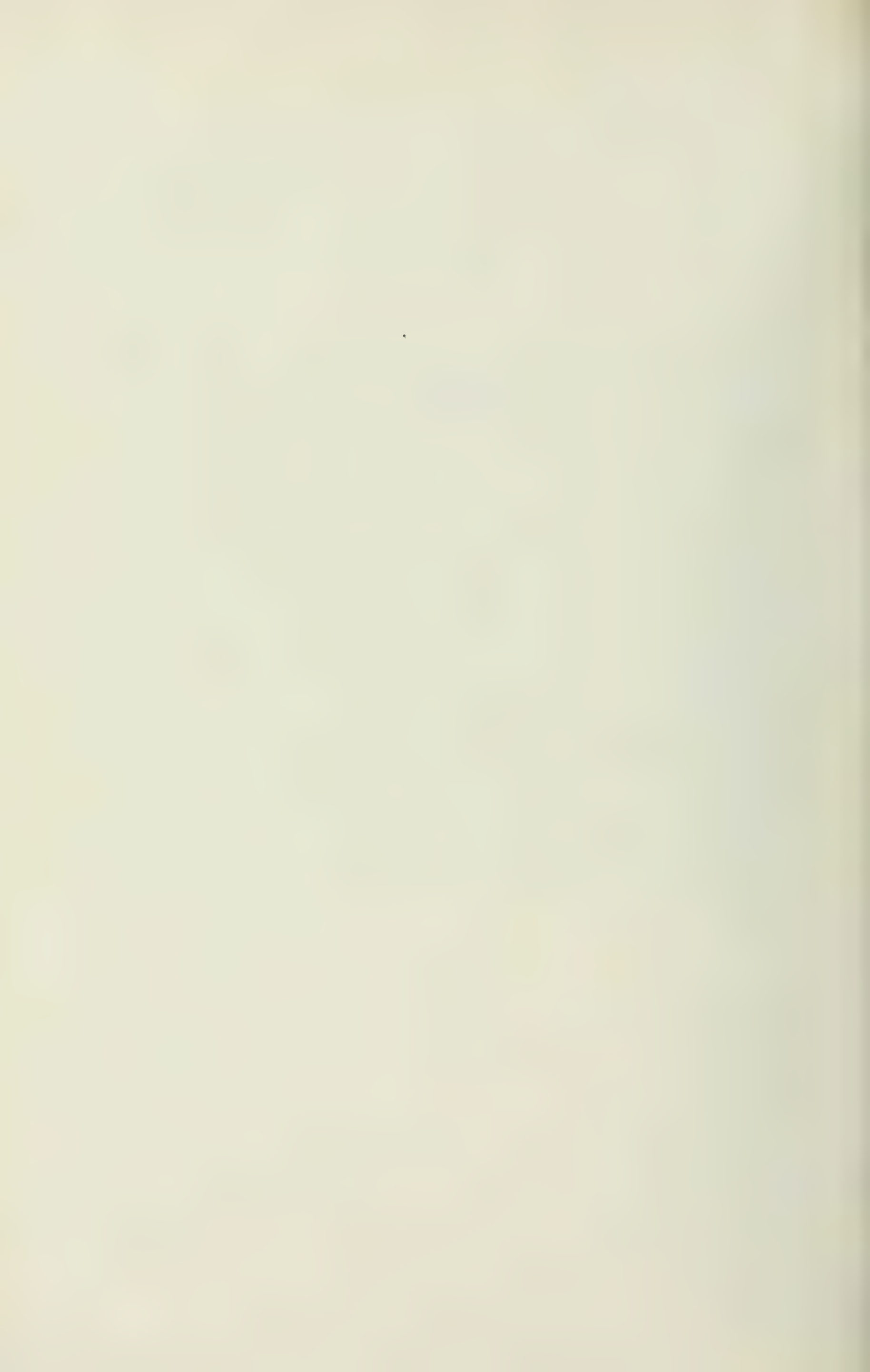
Fig. 447. — Pont reliant à l'église haute les bâtiments abbatiaux de Guillaume de Lamps.

M. Petitgrand exécuta aussi le petit pont de bois (fig. 447) reliant les bâtiments abbatiaux au transept Sud, répara une partie des remparts à l'Est et aménagea le corps de garde des Bourgeois.

Mais l'œuvre la plus importante de cet habile architecte fut la reprise des quatre gros piliers de la croisée des transepts et la construction du clocher qu'il venait de terminer quand la mort l'arracha à ces travaux. Il n'eut même pas la satisfaction de voir la flèche dépouillée de ses échafaudages. M. Petitgrand avait soumis aux délibérations de la Commission des Monuments historiques plusieurs projets pour ce clocher qui devait occuper une place capitale dans la silhouette de la montagne et à l'exécution duquel notre regretté confrère a appliqué son grand talent d'artiste.

La statue de l'Archange qui le termine est un pur chef-d'œuvre de Fremiet, exilé à une hauteur où personne n'en peut malheureusement admirer la beauté et le caractère. Nous ne saurions nous faire ici l'écho des diverses opinions que nous avons entendu émettre sur ce couronnement du Mont-Saint-Michel. C'est affaire à chacun de juger suivant son sentiment. Quant à nous, le respect que nous devons aux décisions de la Commission des Monuments historiques nous interdirait toute appréciation sur les ouvrages qu'elle a sanctionnés de sa haute approbation, si nous n'étions déjà tenu, par un sentiment que tout le monde comprendra, à une réserve absolue touchant les travaux exécutés par nos deux prédécesseurs au Mont-Saint-Michel.

Bien que l'exposé de nos propres travaux, depuis 1898, ait ici sa place, nous le réservons pour le chapitre suivant, où nous nous proposons de le faire précéder de quelques considérations générales sur la conservation et la restauration des monuments historiques.



CHAPITRE IV

LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION

I

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

L'étude des monuments du passé ne doit pas se borner à admirer les œuvres de nos devanciers et à enregistrer les faits qui se rattachent à leur histoire. Limitée à ce point de vue platonique, elle perd une grande partie de sa portée : elle n'offre plus guère qu'un aliment à la curiosité alors qu'elle devrait être une source d'enseignement fécond.

Ce n'est pas ici le lieu d'extraire la didactique que dégage l'architecture des magnifiques spécimens de l'art français groupés au Mont-Saint-Michel. Ce travail, quel qu'en pourrait être l'intérêt, donnerait à cet ouvrage déjà long un développement trop important. La France est couverte de monuments de la même époque, susceptibles de rivaliser avec ceux du Mont-Saint-Michel quant au profit qu'on peut tirer de l'étude analytique de leur structure et de leur décoration. Notre but ici consiste à rattacher la question si complexe et si controversée de la restauration, à un groupe d'édifices des trois catégories religieuse, civile et militaire, et portant l'empreinte des transformations successives que le temps et les circonstances leur ont fait subir. Nous essaierons, à leur sujet, de préciser ce qu'on doit entendre par restaurer un monument historique, de montrer de quelles études préalables cette opération doit être précédée, sur quels principes elle doit s'appuyer, de quelle méthode elle doit procéder et enfin quel doit en être le résultat pratique et moral. De l'application de cette théorie aux cas particuliers des édifices du Mont-Saint-Michel qui, par leur importance exceptionnelle, par la variété de leurs destinations et de leurs styles, présentent des spécimens sur lesquels il est particulièrement profitable de raisonner, pourront naître d'utiles

indications en vue de doctrines spéciales à ce genre d'entreprises. Les restaurations ont soulevé tant de critiques de la part des archéologues, du public et de la presse, qu'un accord serait vraiment désirable sur la manière de conserver, d'entretenir et de restaurer les édifices que nous a légués le passé, afin de les mettre en état de nous révéler, dans le présent, tout l'intérêt qu'ils peuvent cacher, et de transmettre leurs enseignements, aussi longtemps que possible, aux générations à venir. En prenant ici comme thème, dans notre étude de la conservation et de la restauration des monuments, nos propres travaux du Mont-Saint-Michel, nous n'avons d'autre prétention que de produire des exemples à l'appui de nos raisonnements. Nous exposerons simplement ce que nous avons fait, en y joignant les motifs qui nous ont conduit à en proposer l'exécution à la Commission des Monuments historiques dont le jugement souverain, sanctionné par l'autorité ministérielle, ne comporte de notre côté aucune discussion. Mais la part d'initiative et de responsabilité est, en pareille matière, si grande pour l'architecte, et il conviendrait, suivant nous, de l'augmenter encore à un tel point, qu'il serait désirable qu'il existât une sorte de Code de la restauration, fait du recueil des lois de l'expérience en la matière, prévoyant les cas principaux, indiquant des solutions générales et traçant un cadre des opérations ordinaires. La nécessité de cette espèce de réglementation s'affirme d'autant plus aujourd'hui, que les épreuves, forcément théoriques, d'un concours introduisent, dans le service des Monuments historiques, de jeunes architectes auxquels il conviendrait de pouvoir inculquer, à leurs débuts, les principes rationnels de la conservation et de la restauration des édifices.

Nous ne saurions songer à traiter ici cette importante question avec toute l'ampleur qu'elle comporte; nous nous proposons de le faire ailleurs avec tous les développements désirables. Son étude doit se subdiviser en autant de sujets que de catégories répondant à des cas spéciaux du programme général de la conservation et de la restauration. Il y aurait à envisager toutes les variétés d'hypothèses, celles où les édifices doivent demeurer inutilisés et celles, au contraire, où ils sont appelés à se plier aux exigences de destinations modernes; puis, dans le cas fréquent de la diversité des époques, voir sur quels motifs doit s'appuyer l'option pour celle qui se rattache à la période historique ou artistique la plus intéressante; et bien d'autres considérations aux conséquences aussi décisives. Nous nous limiterons ici au cas spécial qui nous occupe, celui d'un groupe d'édifices d'époques différentes ayant répondu à un programme déterminé, dont les développements ont nécessité des additions, des transformations et abouti à un état complet admirable à la fin du XVIe siècle. Privés ensuite d'entretien, puis mutilés, d'abord par leurs occupants naturels qui n'étaient plus à même d'en comprendre les beautés, et ensuite par

une administration pénitentiaire qui ne songea qu'à en tirer tout le parti possible pour ses services spéciaux, ces monuments furent tour à tour abandonnés, défigurés, saccagés ou encombrés d'éléments étrangers au développement normal de leur principe originel. Fallait-il, par crainte des critiques que soulèvent habituellement les restaurations, laisser la salle des Chevaliers, le réfectoire, le vieux promenoir et d'autres, encombrés des cloisons qui les avaient subdivisés en ateliers des détenus de la Maison centrale? Fallait-il, par respect pour ce qui existait et sous le prétexte que cet état répondait à une évolution de l'histoire du monument, laisser la nef de l'église partagée dans sa hauteur par les planchers de dortoirs improvisés? Nous ne croyons pas l'affirmative soutenable raisonnablement. Était-il même possible, après nettoyage, de laisser les choses en l'état, en se bornant à assurer l'étanchéité des couvertures et d'étayer, sans plus, ce qui menaçait de s'écrouler? Enfin, pouvait-on, obéissant au scrupule de ne rien excepter de ce qui se rattachait aux diverses phases historiques des monuments du Mont-Saint-Michel, leur procurer la plus grande somme d'intérêt et d'authenticité et leur assurer une pérennité suffisante, en restreignant les mesures protectrices à une conservation pure et simple sans être amené à restaurer ou à restituer? Les conclusions de cette étude le diront.



Phot. Neurdein.

Fig. 448. — Grand Escalier des remparts (XVe siècle). Reproduction d'une lithographie de Chapuy faite en 1840.

Mais il nous faut d'abord entrer dans quelques considérations

générales sur la conservation et la restauration des monuments anciens.

D'une manière abstraite, mettre un monument historique en état de conservation, c'est entretenir ou fortifier ses moyens de résistance aux agents naturels de destruction, et à toutes les causes qui précipitent l'action désagrégeante du temps. Cette conservation procède d'une surveillance soutenue et de réparations limitées au remplacement partiel des éléments composant l'organisme des constructions. Mais lorsque cet entretien a été longtemps négligé, il peut devenir nécessaire de refaire des parties importantes des constructions, et cela plusieurs siècles après une ruine qui n'a parfois laissé aucun vestige des dispositions disparues. C'est alors que se pose le problème de la restauration, dans les données duquel interviennent de multiples circonstances concourant à en compliquer la solution. Si l'on s'en rapportait à l'intransigeance des ennemis de la restauration, la solution se simplifierait beaucoup. On se bornerait à des mesures confortatives remédiant aux désordres survenus dans la structure, par l'application d'éléments de stabilité ne prétendant nullement à entrer dans la composition architectonique de l'œuvre. Ruskin ne trouve-t-il pas préférable à toute reprise d'une voûte qui s'écroule, son étaiement par un cintrage définitif. On se fait malaisément à l'idée d'un bas côté ou d'un déambulatoire restant perpétuellement encombrés des bois d'étaiements de leurs voûtes, dissimulées elles-mêmes derrière leurs couchis. Voici, par exemple (fig. 449), l'état lamentable de ruine dans lequel se trouve aujourd'hui la petite chapelle Saint-Étienne. Trouverait-on admissible d'y laisser définitivement ses cintres et sa clôture de planches par respect pour son intégrité? Nous ne le pensons pas. Il est, en la matière, des fantaisies théoriques qui peuvent venir sous la plume d'écrivains exerçant leur talent à la critique d'un art qu'ils n'ont jamais pratiqué. Mais l'homme de métier, journellement aux prises avec de redoutables réalités, vit dans un ordre d'idées plus positif et plus sévère. Non, il ne suffit pas de s'opposer artificiellement à la chute d'un édifice pour prolonger son existence et sauvegarder son intérêt artistique ou historique ; il faut encore lui rendre la santé dans toute la mesure qu'autorise son âge, et compatible avec le maintien intégral des conditions essentielles de sa stabilité et de son caractère.

On ne peut donc généralement se dispenser de restaurer ; mais il convient de le faire avec une prudente réserve, en un mot *le moins possible*, mais autant qu'il est *indispensable* pour assurer la stabilité des monuments et mettre en lumière l'intérêt historique et artistique qu'ils recèlent, parfois, sous des transformations modernes ou sans valeur.

Dans la pluralité des cas, les édifices à restaurer se composent d'éléments datant d'époques diverses. Telle église, par exemple, dont la nef remonte au XIIIe siècle, a son chœur, refait au XVe siècle, qui menace

ruine : le remplacer par une restitution aussi parfaite qu'on la puisse supposer, en harmonie de style avec la nef, est une énormité contre laquelle on ne saurait s'élever trop violemment. La grande faute de certaines restaurations, et non des moindres, qui ont été faites, il y a environ quarante ans par des artistes éminents, fut d'introduire, dans la méthode de la restauration de nos édifices du moyen âge, le principe de l'unité de style. Les architectes qui ont exécuté ces restaurations obéirent,



Phot. [illegible]

Fig. 449. — Chapelle Saint-Étienne. État en 1909.

sans s'en douter, à une préoccupation d'ordre académique et devinrent, de ce fait, les complices des détracteurs de l'art qu'ils s'efforçaient de servir avec toute la sincérité de leurs convictions artistiques. L'idée d'unité de style résulte de l'éducation classique : elle prend naissance dans la manière dont cette éducation envisage l'unité de composition de l'art antique. Or les monuments du moyen âge échappent absolument à cette conception de la beauté qui, chez eux, prend le caractère du charme indéfinissable que répand la nature sur toutes ses œuvres. Au point de vue purement historique, la recherche systématique de l'unité dans la restauration n'est pas moins condamnable, puisqu'elle conduit à arracher des pages intéressantes du livre que constitue le monument, sous le prétexte qu'elles ne sont pas toutes écrites avec les mêmes caractères.

Restaurer doit donc consister, avant tout, à conserver, à maintenir dans leur intégrité les éléments constructifs d'un édifice et les dispositions successives qu'il a revêtues, dès lors qu'aucune d'elles ne porte atteinte à sa stabilité, à son intérêt artistique, ou n'est pas de nature à altérer les caractères saillants de son histoire. Dans cette limite, toutes ses pierres sont également respectables et il ne doit en être détaché que celles que le temps, les intempéries ou quelque sinistre meurtrier ont rendues absolument incapables de jouer leur rôle dans la structure.

Nous disons dans la structure, et non dans la décoration : car peu importent les mauvais traitements dont témoignent les pierres, les cassures, voire même les brulures qui en ont endommagé les parements, dès lors que ces matériaux ne sont pas assez profondément attaqués pour pouvoir remplir leurs fonctions dans la stabilité de l'œuvre. Mieux vaut assurément un ancien morceau écorné, épaufré, exfolié même sous les flammes, qu'un morceau neuf qui, ne se rattachant pas à l'existence historique du monument, ne peut offrir à tous égards qu'un intérêt inférieur à celui qu'il remplace. Il en est de même pour la sculpture : une figure ancienne, si mutilée soit-elle, l'emportera toujours par un charme spécial sur une figure moderne qui en serait la plus fidèle reproduction ou la restitution la plus adroite. La sculpture décorative doit, elle aussi, demeurer intacte quel qu'en soit l'état de délabrement, si le morceau dans lequel elle a été ciselée a conservé sa résistance. Cependant, en cas de nécessité impérieuse de remplacement partiel ou total, nous ne sommes pas d'avis d'arrêter à l'épannelage la réfection de la sculpture. Ce mode austère tient plus du mauvais goût que du scrupule. Un des caractères distinctifs des œuvres d'art du moyen âge est de ne pouvoir se passer d'aucun des éléments qui les composent, même au point de vue décoratif. Rien n'y est superflu, partant rien n'en peut être supprimé. Les feuilles d'une frise, les enroulements d'un bandeau, les crochets d'un gable sont motivés par un besoin de l'œil et répondent à un sentiment personnel de l'artiste qu'il importe de respecter. Si une raison d'ordre constructif exige le remplacement d'assises de pierre sculptées, il faut aller jusqu'au bout et refaire la sculpture à l'aide des documents dont on dispose.

En résumé, la restauration ne doit jamais, en principe, s'écarter de la conservation d'un état de l'édifice, antérieur à des mutilations ou à des transformations n'ayant aucun lien défini avec son histoire ou son caractère artistique.

Mais il est des cas graves où la conservation *en place* semble devoir être plus difficile et plus dispendieuse que la reprise avec les matériaux susceptibles d'être réemployés. L'édifice est si malade, si déformé, présente de tels hors-d'aplomb et ce qu'il en reste d'utilisable est si clairsemé dans l'ensemble, qu'on ne conçoit guère la possibilité de consolider qu'en

déposant pour reposer ensuite avec introduction, dans cette réfection, de matériaux et de mortiers neufs. Toutes ces raisons réunies ne sauraient prévaloir pour justifier une reconstruction. A aucun point de vue ce mode de restauration n'est admissible : un édifice reconstruit n'est plus le même édifice. Ses déformations, ses bouclements, ses tassements, les dislocations de son appareil, la qualité de ses mortiers lui sont propres et constituent son identité. La dépose est une dissolution momentanée de l'œuvre dont aucune réfection, si rapide soit-elle, ne peut effacer la réalité ni atténuer les effets ; sans compter qu'elle expose à mettre hors de service quantité de fragments endommagés qui, maintenus en œuvre, auraient pu durer fort longtemps encore. Il convient donc, en principe, de rejeter absolument cette solution extrême, fertile en mécomptes et dont la conséquence irréparable pour l'étude de nos vieux monuments, se résume en la perte d'un de leurs caractères les plus précieux : leur authenticité.

D'ailleurs il ne peut plus être de circonstance où la désagrégation des éléments constructifs d'un édifice puisse exiger la dépose et la repose, depuis que l'invention d'un nouveau matériau est venue procurer à l'architecte un moyen de consolidation applicable à la variété infinie des cas. Par les aptitudes pour ainsi dire illimitées de sa résistance, par la souplesse de ses adaptations et la plasticité de sa matière, le ciment armé fournit aujourd'hui, à la restauration des monuments anciens, un procédé confortatif d'une puissance extraordinaire. Il est bien entendu que nous ne voulons parler que du système du ciment armé basé sur le principe du maillage de fer noyé dans une mince dalle de mortier de ciment et raidi par des épines contreforts. Ce système permet désormais d'obtenir des étaiements définitifs et indestructibles, soit au cœur même des constructions et conséquemment invisibles, soit extérieurs et remplissant alors, à demeure, les fonctions de chevalements, d'étrésillonnements et de bandages pour arrêter les déformations, raidir les fléchissements, soulager les voûtes, réduire les poussées et, en général, annihiler les causes des désordres qui affectent habituellement les constructions séculaires. Avec de pareils moyens à sa disposition, il serait aussi maladroit que barbare de recourir à des procédés reconstructifs.

Conserver et entretenir, par la mise hors d'eau, l'assainissement et les mesures confortatives, tel est le moyen dont, le plus souvent, doit procéder la restauration des monuments. Car nous n'avons pas à envisager ici les restitutions plus ou moins hypothétiques, qui ne sont guère que des développements parfois imaginaires donnés à un thème fourni par quelques fragments d'architecture ou quelques ruines informes. Mais il nous reste maintenant à examiner le but poursuivi quand on veut, outre la conservation, assurer la restauration d'un monument; puis à déterminer la méthode à suivre en raison des cas et des circonstances qui se présentent.

C'est-à-dire qu'après ces quelques indications sommaires sur la technique générale du problème, nous voudrions entrer dans quelques considérations touchant la diversité des solutions que comporte la variété des données.

Instruit de la complexité des programmes de restauration des édifices, le public entretiendra peut-être un jour des dispositions plus bienveillantes et plus justes pour le résultat des efforts faits par des architectes qui apportent, à ce genre de travaux, une conscience et un dévouement qu'anime, avant tout, la passion de leurs études.

En dehors du but abstrait de la conservation d'un ouvrage d'architecture, la restauration d'un monument doit satisfaire aux nécessités d'un programme utilitaire, c'est-à-dire à une destination. Quand il s'agit d'une église conservant son affectation, la question est des plus simples, puisque la restauration, dans ce cas, n'est subordonnée à aucune considération étrangère au maintien pur et simple des dispositions originaires du monument. Mais si, par exemple, un château ou un établissement monastique sont appelés à recevoir les services publics d'un hôtel de ville, d'un musée, ou toute autre affectation, on conçoit la difficulté qui se présente pour concilier, comme il convient, les exigences spéciales de cette nouvelle destination, avec le respect dû au caractère d'authenticité propre à l'édifice désaffecté.

Ce ne sont encore pas les particularités de l'un de ces cas spéciaux qui doivent faire l'objet de cette étude. Le cas que nous avons à analyser est celui d'édifices à conserver pour eux-mêmes, pour leur intérêt et leur propre gloire, sans préocupation d'une destination d'aucune sorte. Ces édifices répondent au développement progressif d'un programme monastique pendant une succession de siècles qui ont, chacun, apporté à des conceptions initiales, des additions, des transformations, et ont imprimé partout le caractère propre à l'architecture de chaque époque. Ce sont plus que de curieux spécimens de l'art français du moyen âge encadrés d'un site merveilleux : ce sont les pages mouvementées de l'histoire religieuse, militaire et civile d'un lieu célèbre par les événements prodigieux et les luttes héroïques dont il a été le théâtre, par les souvenirs tragiques qu'il évoque encore dans l'imagination des visiteurs. A ces divers titres, la restauration du Mont-Saint-Michel n'est pas seulement du ressort de l'art architectural et de la science archéologique : elle se réclame encore des investigations de l'historien. Nuls monuments ne tirent plus d'importance de leur caractère historique que ceux du Mont-Saint-Michel. Opérée abstraitement au point de vue purement architectural, leur restauration, en admettant même qu'elle fût rationnellement possible, ferait disparaître à chaque pas ce fond précieux de leur intérêt spécial. Que révéleraient au savant, au philosophe, au poète, ces pierres répondant à des besoins et à des circonstances méconnus, si leur conservation ne s'attachait à en

dégager le principe originel et à en préciser la vérité historique. La résurrection qu'opère la restauration de monuments de ce genre ne s'applique pas seulement à leur existence matérielle : elle s'étend à leur existence pour ainsi dire métaphysique et morale, vie réflexe qu'emprunte un édifice à la vie réelle de ses occupants, et que la restauration a également pour mission de rallumer, sinon par le rétablissement effectif de destinations devenues inutiles ou désuettes, du moins par la vivification des marques extérieures révélatrices de ce qui constituait ce que nous nous risquons à appeler l'âme d'un monument du passé.

En raison de ces conjonctures, l'un des principaux objectifs de la restauration des monuments du Mont-Saint-Michel devait être de mettre en lumière la série des transformations caractéristiques des développements de leur existence historique. Or, pour être en mesure de faire ressortir ces transformations avec clarté, il fallait les avoir extraites avec certitude d'une étude comparative des lieux et des textes. Le résumé de ce travail à la fois topographique et historique a composé la matière des deux premières parties de cet ouvrage. C'est cette étude qui nous a mis sur la voie de l'emplacement de l'oratoire primitif, élément embryonnaire des œuvres gigantesques réalisées par la succession des siècles. C'est elle qui nous a déterminé à des recherches (dont elle a ensuite eu pour conséquence de corroborer les résultats), sur l'existence certaine et jusqu'ici ignorée de la vieille collégiale et des substructions de la primitive abbaye carolingienne. C'est elle aussi qui a jeté un jour nouveau sur la constitution et le fonctionnement d'une abbaye romane répondant nettement aux prescriptions des statuts de l'ordre bénédictin, et à laquelle succéda, au XIII[e] siècle, l'abbaye gothique entreprise, sinon entièrement réalisée, conformément au même thème développé sur des bases colossales. C'est à elle enfin que nous devons la connaissance exacte de l'organisation du monastère, de la destination de ses divers monuments, des circonstances relatives aux transformations qui y ont été opérées, aux mutilations qu'ils ont subies, bref de tout ce dont est fait leur passé historique.

Tel était en quelque sorte le fond métaphysique et moral sur lequel devaient s'appuyer les opérations techniques des travaux de restauration du Mont-Saint-Michel. Nous allons dire maintenant comment nous y avons procédé et indiquer finalement ce qui reste à faire, suivant la même méthode, pour que cette restauration soit complète.

II

LA RESTAURATION DES MONUMENTS DU MONT-SAINT-MICHEL

Mise hors d'eau et restauration de l'église. — Quand nous prîmes, en 1898, la direction des travaux, l'église, à l'exception du clocher nouvellement construit sur la croisée des transepts, n'avait pour ainsi dire plus de couverture. Les bois des charpentes, profondément attaqués, étaient inutilisables; et les toitures qui les recouvraient, disloquées et brisées sous la flexion de voligeages pourris, laissaient pénétrer la pluie sur les voûtes du chœur et des transepts, ainsi qu'à l'intérieur de la nef.

Nous commençâmes par le chœur, dont nous fîmes, entièrement à neuf, la toiture en suivant la pente des larmiers en pierre préparés dans la tour centrale. Ce travail entraînait la reprise du couronnement des murs dont la corniche disjointe laissait pénétrer les eaux pluviales au cœur des maçonneries. Un écoulement régulier fut soigneusement aménagé au moyen de gouttières en cuivre recevant les eaux au bas du comble, pour les envoyer dans des conduits de même métal introduits, de chaque côté, dans les cavités existantes sur les arcs-boutants où des tuyaux de descente les recueillirent le long des contreforts. Ce mode d'écoulement direct du comble à la tuyauterie, qui soustrait les maçonneries de couronnement aux ravages qu'occasionne le passage des eaux sur les joints de pierre des chéneaux, est incontestablement le plus perfectionné. Mais les intransigeants de l'archéologie pure nous objecteront qu'il était inusité, sinon inconnu, au moyen âge. Nous estimons qu'en la matière, le bon sens doit prévaloir sur le scrupule archéologique et que, quelle que soit la conscience apportée à la restitution de l'état ancien, il serait naïf autant que barbare de se priver de procédés procurant une plus grande sécurité et une durée supérieure, pour la simple satisfaction de reproduire ce qui était. Nous ne pouvons entrer ici dans tout le détail technique de la restauration : et en signalant cette disposition nous n'avons pour but que de faire comprendre que l'architecte est forcément conduit à user, dans un but pratique, des moyens les plus perfectionnés et les plus puissants; mais nous ajoutons qu'il doit toujours le faire sans préjudicier au caractère, ni défigurer les dispositions des organes fonctionnels des édifices qu'il restaure.

Commencée par les parties hautes du chœur, la restauration se poursuivit extérieurement par la réfection des clochetons des contreforts et du couronnement de l'escalier de dentelle. Aurait-il mieux valu respecter

leur état en les laissant décapités? Nous ne le pensons pas. Le caractère de cette belle page d'architecture du xve siècle repose en partie sur l'aspect de sa forêt d'arcs-boutants et de contreforts : tronquées, ces pyra-



Phot. Ch. [illegible]

Fig. 450. — Vue du chœur (xve siècle) et de la croisée des transepts (xie siècle). Après restauration.

mides accusatrices d'une fonction qu'elles remplissent effectivement dans la structure, faillissaient à cette fonction et ne comptaient plus dans la silhouette générale avec la même accentuation. D'ailleurs, la restitution des parties manquantes ne laissait pas la moindre place à l'hypothèse. Il n'en était pas de même cependant du garde-corps couronnant extérieu-

rement le triforium dont il ne reste plus rien que les attentes dans la corniche, en admettant même qu'il ait jamais existé : imaginer là de toutes pièces un garde-corps, eût été, suivant nous, une faute au double point de vue de la méthode et du bon sens, étant donné le coût de ce travail somptuaire, alors que quantité d'ouvrages périclitaient à côté, faute de ressources pour les consolider.

Puis vint le tour des couvertures du déambulatoire et des chapelles du chœur. Primitivement couvertes de plomb, ces terrasses, devenues caduques, avaient fait place à des toitures modernes dont les traces de solins sont encore visibles contre les parois des contreforts. Si les terrasses en plomb eussent existé même dans le plus lamentable état, la question de leur restauration se serait posée. Mais, disparues, fallait-il les remplacer par d'autres de même nature? Assurément non. L'archéologie n'y eut rien gagné, et l'économie autant que la sécurité et la durée des ouvrages n'eussent eu qu'à y perdre. Depuis l'invention du ciment armé, le système des terrasses et des chéneaux en plomb est un mode suranné qui ne doit trouver d'application que dans des cas très spéciaux. La couverture des chapelles et du déambulatoire a donc été faite en ciment, et n'a cessé jusqu'ici de procurer aux voûtes qu'elle abrite une étanchéité parfaite.

Pendant que s'exécutaient ces travaux, nous procédions également à l'exécution de la travée du chœur attenante aux piliers de la croisée des transepts, travée dont les constructeurs du XVe siècle avaient ajourné l'exécution, jusqu'au moment où ils réaliseraient la reprise de ces piliers. Nous avons vu que, pour obvier au fléchissement de ces derniers, ils avaient appliqué, contre chacun d'eux, un arc en quart de cercle formé du prolongement de la moitié du doubleau des bas côtés ; puis, qu'ils avaient monté dessus une maçonnerie pleine. Ils n'avaient, par suite, pu voûter la travée des collatéraux et s'étaient bornés à amorcer les arêtiers. L'espace compris entre le chœur et les transepts était couvert, tant au Nord qu'au Sud, de toitures informes au-dessous desquelles un faux plancher, entièrement pourri, s'étendait à hauteur des voûtes des chapelles. Après la réfection des piliers, ces dispositions provisoires n'avaient plus de raison d'être : d'autre part, elles n'étaient pas restaurables. Aucune considération ne militait en faveur de leur maintien, tandis que plusieurs raisons faisaient désirer de les voir disparaître, non pour doter le chœur d'une travée de plus n'ajoutant rien à son intérêt, mais pour assainir ces parties du monument ravagées par l'humidité, rendre intelligibles les dispositions propres aux constructions des XIe et XVe siècles et finalement opérer leur soudure nécessaire, dans des conditions pratiques et, à la fois, expressives pour la compréhension de leur histoire. Nous nous sommes donc arrêté au parti consistant à restaurer l'absidiole du transept Sud,

et à reconstruire de fond celle du transept Nord détruite au xviie siècle; à établir en arrière de chacune d'elles une sorte de courette d'isolement permettant de considérer, du haut des terrasses couvrant les chapelles, d'une part, l'état ancien des transepts du xie siècle, et d'autre part les attentes ménagées dans les arcs-boutants et les contreforts du xve siècle en prévision de la réfection de ces mêmes transepts, conformément au projet de reconstruction générale formé à cette époque. Puis nous avons procédé à la construction de la travée du chœur avec son triforium et ses baies, telle qu'il eût fallu l'exécuter pour se raccorder avec de nouveaux transepts, mais en l'appuyant cependant, sans liaison apparente, contre les piliers restaurés du xie siècle. Et, toujours soucieux d'affirmer les desseins des constructeurs du xve siècle, nous avons placé sous la retombée des doubleaux des bas côtés, un corbeau dont le caractère en quelque sorte provisoire, fait clairement ressortir l'ajournement de leurs projets (Voir fig. 451).



Phot. Ch. Besnard

Fig. 451. — L'église après restauration.
Vue prise du triforium du chœur en 1909

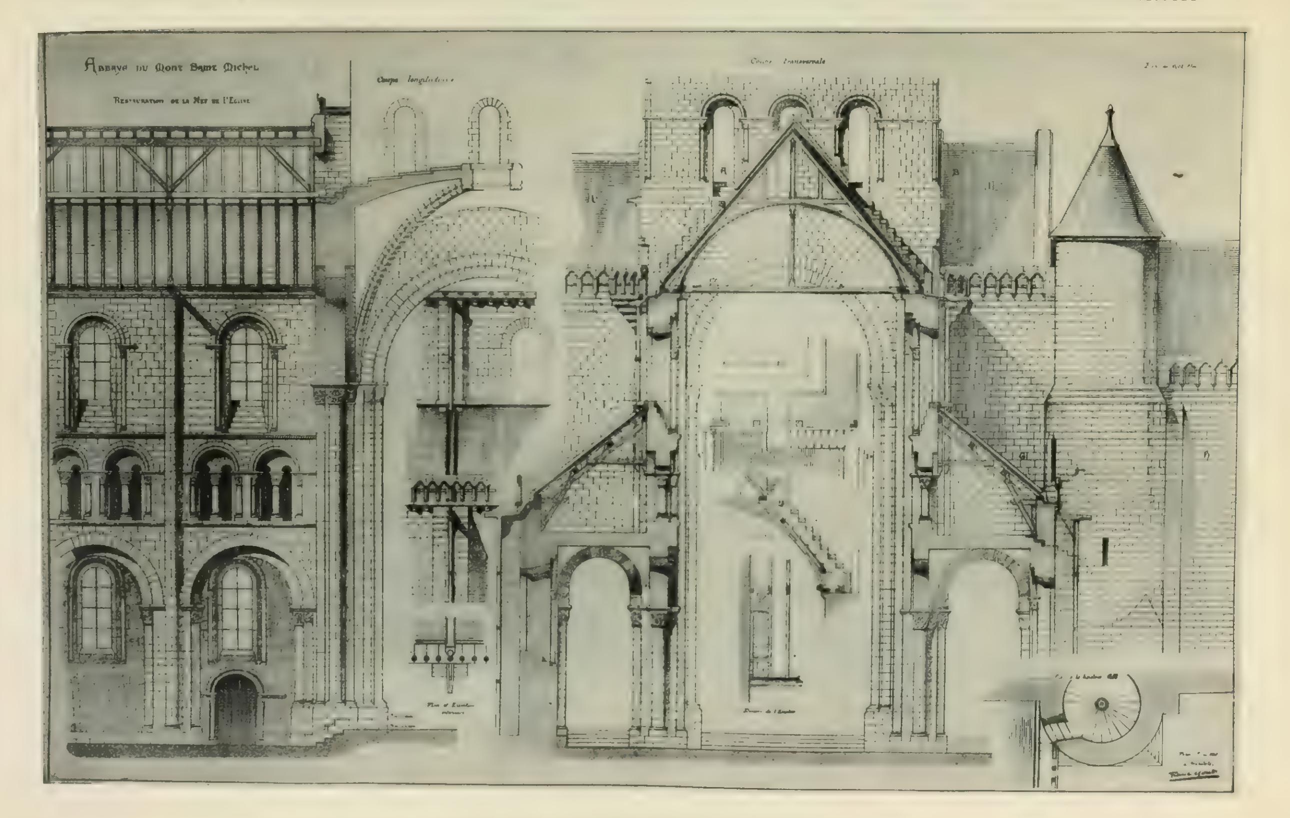
On remarque, à gauche, la retombée de l'arc doubleau sur un corbeau appliqué contre le pilier de la croisée du transept.

On pourrait s'étonner de la présence de la balustrade lobée couronnant la corniche des absidioles du xie siècle. Cependant cette balustrade existait aux deux tiers du pourtour de l'absidiole Sud; et la preuve de son authenticité existe dans le fait qu'une partie est noyée dans le contrefort du chœur du xve siècle, voisin de cette absidiole; nous n'avons eu qu'à la compléter. Du reste, nous avons dit que cette balustrade et la corniche qui la supporte, étaient le résultat d'une transformation uniforme du bas des combles et du couronnement des constructions du xie siècle, opérée au xiiie siècle par l'abbé Richard Turstin, qui pourvut en outre, de cet appendice décoratif et utile, la plupart des édifices qu'il fit élever.

La restauration des transepts suivit immédiatement celle du chœur.

Les couvertures, pignons et couronnements de murs furent exécutés presque complètement à neuf, rien ne restait de leurs dispositions primitives plusieurs fois remaniées. Les voûtes en berceau attenantes à la tour centrale n'existaient plus qu'en partie et durent être refaites entièrement. Il en fut de même de la voûte du transept Nord qui s'écroulait. Celle du transept Sud avait mieux résisté et put être conservée au moyen de quelques reprises. Mais son extrême lourdeur avait exercé, sur les murs, des poussées auxquelles ils avaient cédé : deux profondes crevasses, à proximité du pignon Sud, accusaient un déversement latéral qui prenait chaque jour des proportions d'autant plus inquiétantes que les murs se composaient extérieurement de pierres de petit appareil, dont un mortier pulvérulent était impuissant à maintenir la solidarité. Nous appelâmes à notre aide les procédés confortatifs fournis par le ciment armé. Avant d'araser les murs latéraux, nous établîmes à hauteur des reins de la voûte, au point d'application des poussées, une sorte de poutre en ciment armé, noyée à plat dans chacun des deux murs, depuis le pignon des transepts jusqu'à celui plus élevé du collatéral. Pour neutraliser l'une par l'autre les deux poussées, un chaînage en fer fixé à l'extrémité de ces poutres traversa le transept dans l'épaisseur du pignon où, rencontrant le vide de la rose, il se confondit avec une des barrelotières du vitrail. Les lézardes furent coupées par de fortes reprises; et depuis, il ne s'est pas reproduit le moindre mouvement.

Nous employâmes le même procédé pour remédier au bouclement extraordinaire des murs de la nef qui, au Midi, atteignait environ 50 centimètres dans la longueur des quatre travées. Ces murs, dont la ruine paraissait imminente, devaient être conservés à tout prix, sous peine de faire perdre à l'édifice une partie de son authenticité. Celui du Midi surtout manifestait les plus graves désordres : il est symétrique à celui qui s'est écroulé au Nord peu de temps après la construction de l'église; et, bien qu'ayant résisté, peut-être à cause de son exposition, il n'en était pas moins dans l'état le plus alarmant, surtout étant donnée sa composition en petits matériaux sans queue, formant, de chaque côté, un placage sans liaison avec un blocage intérieur dont le mortier se pulvérisait sous la simple pression des doigts. On avait jadis appliqué, au point le plus saillant du déversement, un arc-boutant qui témoignait de l'ancienneté de ces désordres, mais que notre procédé confortatif devait s'efforcer à faire disparaître. Le déversement étant extérieur de part et d'autre, il importait, pour le combattre, de chaîner ensemble les deux murs. Les entraits de la charpente à faire nous en fournissaient le moyen; mais il fallait encore raidir les intervalles entre chacun d'eux. Nous établîmes donc, depuis la tour centrale où il fut scellé, jusqu'au pignon occidental de l'église dans lequel il fut chaîné, un poitrail à plat, noyé dans la

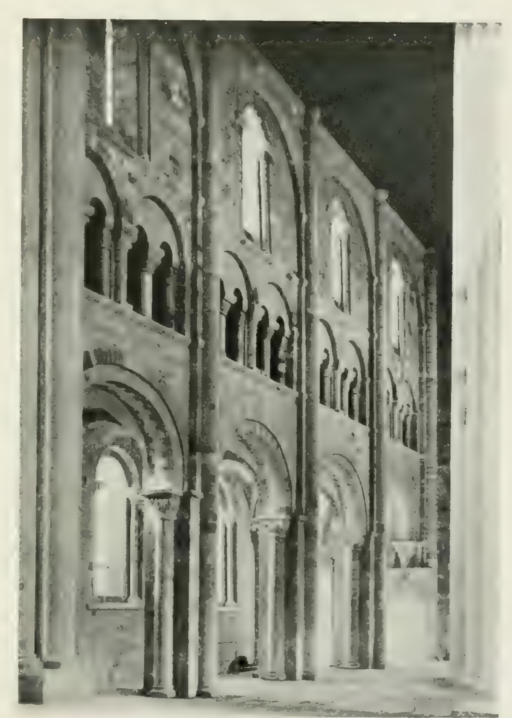


COUPES SUR LA NEF DE L'ÉGLISE ABBATIALE

Projet de restauration exécuté de 1905 à 1909.



maçonnerie d'arasement; chaque tirant de la charpente fut muni, à ses extrémités, d'un sabot en fer assemblé avec l'armature des deux poitrails symétriques, qu'il relia entre eux à intervalles réguliers. Des reprises partielles dans les murs et de profonds lancis de pierre pratiqués dans les arases complétèrent l'efficacité de cette consolidation grâce à laquelle nous avons pu conserver en place, sans recourir à leur reconstruction, des murs que menaçait une ruine prochaine. L'arc-boutant fut enlevé, et l'édifice débarrassé de sa béquille, recouvra, à l'aide de quelques reprises indispensables et judicieusement réparties, son caractère primitif et sa solidité. La charpente de la toiture, soigneusement préservée, au moyen de sablières armées en accouplement, de toute poussée de ses chevrons portant-fermes, vint ajouter son poids uniformément réparti, à l'assiette nouvelle de ces murs restaurés. Le vide intérieur de cette couverture compose un berceau cintré, formé de frises de chêne assujetties, au droit de chaque chevron, par une cerce clouée suivant le mode des berceaux lambrissés des églises normandes et bretonnes dépourvues de voûtes de pierre. Pour assurer le complément des mesures nécessaires à la circulation dont les galeries pratiquées au XIIIe siècle, au pied des combles, accusent la préoccupation, des gradins ont été disposés sur toutes les toitures, facilitant l'accès de l'une à l'autre et à la tour centrale. L'escalier du transept Sud, restauré dans ce but, dessert à leurs hauteurs



Phot. C. Besnard

FIG. 452. — La Nef XIe siècle après restauration. Vue prise en 1910.

respectives les galeries du bas côté, du transept et de la nef, d'où partent les gradins accédant à toutes les parties des combles.

A l'intérieur du vaisseau, la restauration s'est appliquée à un remplacement des pierres rongées par l'incendie de 1834 et à un rejointoiement général. Les ravages de ce sinistre avaient eu une gravité dont il était absolument impossible de se rendre compte avant d'avoir sondé toutes les pierres auxquelles un habile maquillage, fait de plâtre et de poudre de granit, avait donné une apparence des plus rassurantes. Quand on détachait cet enduit, le mal apparaissait dans sa réalité désastreuse. Les transepts n'offraient que des parements de pierre s'exfoliant en lamelles rougies par le feu. Dans la nef, les intrados des arcs-doubleaux des collatéraux, longuement léchés par les flammes, avaient perdu leur section rectangulaire à laquelle s'était substituée une forme vaguement torique. De moins résolus à la conservation auraient pu s'abandonner à des reconstructions tout au moins partielles. Mais nous considérions trop cette conservation comme le but capital pour transiger sur ce point. Nous avons donc pris les dispositions propres à sauvegarder, le mieux possible, ce principe essentiel. Pourtant, malgré un marquage préalable, malgré des indications précises et une vigilance soutenue à interdire le remplacement de morceaux tant soit peu susceptibles de remplir leur rôle dans la structure, nous ne saurions affirmer qu'aucune des pierres éliminées n'aurait été capable de fournir encore quelque service. L'architecte non plus que ses représentants à aucun degré ne peuvent être constamment présents à toutes les opérations de détail, ni assister, pendant toute leur durée, aux travaux de refouillement préalables à ces sortes de reprises; l'initiative de l'ouvrier intervient alors, tendant plutôt au mode brutal et expéditif de l'abattage, qu'à celui de la conservation. C'est là une source d'attristantes déceptions pour l'architecte scrupuleux et épris de sa tâche, qui se voit parfois impuissant à prévenir d'irréparables légèretés imputables à l'insouciance des exécutants. C'est pourquoi on ne favorisera jamais trop le zèle des entrepreneurs et des ouvriers qui cherchent à se spécialiser en ce genre de travaux. Il faudrait qu'indépendamment d'une bonne école des meilleures pratiques de la construction, ils y trouvassent des avantages pécuniaires et moraux, les engageant à s'y consacrer spécialement. Hâtons-nous cependant d'ajouter qu'au Mont-Saint-Michel, surveillants, entrepreneurs et ouvriers n'ont jamais manqué d'apporter à nos efforts le concours généreux de leur intelligence et de leur dévouement.

Des travaux exécutés au XVIIe siècle pour consolider les piliers du clocher central, il subsistait encore le rétrécissement des arcades des bas côtés et du déambulatoire, s'ouvrant sur les transepts. Ces maçonneries, au centre desquelles avait été percée une arcade plus petite, avaient perdu leur raison d'être depuis la reprise des piliers; elles nui-

saient en outre à la perspective : nous les fîmes disparaître sans regret.

Le déambulatoire et les chapelles du chœur étaient dallés en granit et en carreaux de Caen ; le transept Sud[1] et la croisée centrale possédaient encore le dallage en granit établi par les moines de Saint-Maur à 8 centimètres environ au-dessus de l'ancien sol du chœur qui s'étendait de niveau jusqu'aux marches de l'arc triomphal et des bas côtés de la nef. Nous n'avons pas cru devoir tout refaire, pour descendre ce sol des 8 centimètres dont il avait été surélevé au XVIIe siècle, et nous avons complété les parties manquantes du dallage des transepts, à l'aide de morceaux de granit épais trouvés çà et là dans la nef que nous avons refaite en granit neuf. Ce sol de la nef est à peu près à son niveau primitif du XIe siècle. Nous y avons engravé les projections des substructions de l'abbaye carolingienne qui, comme nous l'avons dit, s'y trouvent sous une épaisseur moyenne de remblai de 90 centimètres pour la nef et de 40 centimètres pour la croisée des transepts.

L'une de nos premières et plus intéressantes découvertes fut celle que nous fîmes, en 1905, de l'entrée primitive de l'église au Midi. La présence d'un encorbellement sous la colonne du collatéral était une singularité qui avait éveillé notre curiosité. Dans le sol de l'église en cet endroit une fouille, poussée à fond, ne tarda pas à mettre successivement à découvert les traces de l'escalier dont les marches avaient été enlevées probablement au XVIIe siècle, la voussure[2] pratiquée dans le soubassement du bas côté et l'arc de tête (incomplet) du berceau rampant de la galerie descendant à l'entrée primitive des XIe et XIIe siècles. La restitution de l'état ancien fut des plus aisées : il nous suffit de rétablir les degrés disparus, de compléter, dans les arcs et les soubassements des murs, les claveaux et les morceaux manquants et finalement de déboucher la galerie.

La porte latérale au Sud présentait les plus déplorables mutilations. Indépendamment de sa mouluration et de sa sculpture quelque peu informes, ses piédroits arrachés ne comportaient plus la feuillure nécessaire au logement d'une menuiserie, et le linteau avait complètement disparu. Ces considérations d'ordre pratique faisaient impérieuse la nécessité de rendre à cette porte les éléments de sa structure dont elle était dépouillée. A cela se borna sa restauration.

ASSAINISSEMENT GÉNÉRAL. — ÉCOULEMENT DES EAUX PLUVIALES. — RESTAURATIONS S'Y RATTACHANT. — Les touristes qui se plaignent encore, parfois avec raison, de la malpropreté du Mont-Saint-Michel, n'imaginent

1. Le transept Nord, isolé de la nef par un mur et transformé en sacristie au XVIIe siècle, avait été planchéié.

2. Des deux arcs superposés, un seul existait aux trois quarts. L'ouverture était bouchée par une maçonnerie de remplissage.

guère jusqu'où allait son état de délabrement et d'abandon il y a seulement une douzaine d'années. Certes, il reste encore beaucoup à faire avant de voir s'opérer régulièrement, pour la ville, l'évacuation résiduaire du passage journalier de plusieurs centaines de visiteurs ; mais les travaux d'assainissement exécutés depuis cinq ou six ans, par les soins de l'administration des Beaux Arts, ont déjà eu des résultats considérables. Le reste dépendrait principalement de mesures administratives et de police dont la municipalité montoise aurait à assurer la rigoureuse observation. Le premier élément de propreté pour une ville est l'eau ; et le Mont-Saint-Michel en manquait absolument. Les moines du moyen âge avaient su pourvoir à l'alimentation de leur couvent ; mais ils s'étaient toujours montrés parcimonieux à l'égard des habitants. D'ailleurs, une partie (et la plus importante) des moyens qu'ils avaient employés se trouvait abandonnée depuis plusieurs siècles.



FIG. 435. — La Citerne de l'Aumônerie avant sa restauration. Vue prise du Saut Gaultier en 1900.

La restauration des couvertures de l'église avait motivé une étude générale de l'écoulement des eaux pluviales, non seulement de cet édifice dont toute la région orientale avait son évacuation dans les citernes annexes de la crypte des Gros Piliers, mais aussi de toutes les toitures, terrasses ou plates-formes de l'ancienne abbaye, en vue de les recueillir au profit des habitants du Mont. La récupération des eaux pluviales devait s'opérer distinctement pour les deux sortes d'eaux potables et non potables, suivant qu'elles provenaient directement de toitures ou bien de terrasses et de plates-formes où les polluait le passage journalier des visiteurs. Le parti auquel nous nous arrêtâmes consista en l'utilisation des anciennes citernes auxquelles nous en ajoutâmes deux nouvelles, dont l'adjonction permit de proportionner

le cube d'eau disponible, aux besoins de la population montoise.

Trois des citernes que le Moyen Age et la Renaissance avait vu se construire dans l'abbaye, étaient encore en service : mais leurs revêtements intérieurs en plomb manquaient d'étanchéité, et leurs maçonneries souffraient des infiltrations. Ces trois citernes étaient, outre les deux au Nord et au Sud de la crypte des Gros Piliers, celle de l'Aumônerie, construite par Guillaume de Lamps dans l'angle formé par le transept et le collatéral Sud de l'église. Avec une partie de la valeur des vieux plombs repris en compte par l'entrepreneur, il nous fut facile de remplacer ces revêtements métalliques coûteux, sinon dangereux pour la potabilité de l'eau, par une doublure en ciment armé qui assura une parfaite étanchéité. Ces trois citernes contiennent maintenant des réserves d'eau s'élevant pour la citerne du Nord à $28^{mc},800$, pour celle du Sud, à $75^{mc},500$, et pour celle de l'Aumônerie à $72^{mc},140$; l'eau de cette dernière est potable.



FIG. 454. — La Tour dite de l'Horloge contenant l'escalier qui dessert les combles de l'église. Vue prise du Saut-Gaultier en 1909.

La restauration de la citerne de l'Aumônerie nécessite une mention spéciale. Noyée au milieu de constructions modernes qui en prolongeaient la face Sud le long du grand degré, il était assez malaisé de la concevoir de prime abord[1]. Cependant le retour des arcatures de sa face Ouest, à

1. Les constructions derrière lesquelles cette citerne disparaissait en partie étaient relativement récentes. Son isolement en 1847 ressort de la description qu'en donne à cette époque M. Le Héricher (*M. S.-M. mon. et hist.*, p. 189) dans les termes suivants : « Là encore (près du Saut-Gaultier) est la Grande Citerne, charmante cage carrée, tout à jour, à galerie trilobée : elle contenait 1200 tonneaux. » Une vue de cet édifice remontant à la même époque confirme cette disposition qui est celle que lui a rendue notre restauration (Voir fig. 455).

l'intérieur des bâtiments, nous avait déjà mis sur la voie de ce gracieux édicule, lorsque, en déblayant l'emplacement pour dégager les derniers vestiges de l'Aumônerie attenant à l'église, il nous apparut avec toute la clarté désirable pour pouvoir le restituer sans hésitation. La restitution de l'état primitif a consisté dans le rétablissement des arcatures de la face orientale qui avaient été détruites et dans quelques raccords de mouluration et de sculpture du côté Ouest.

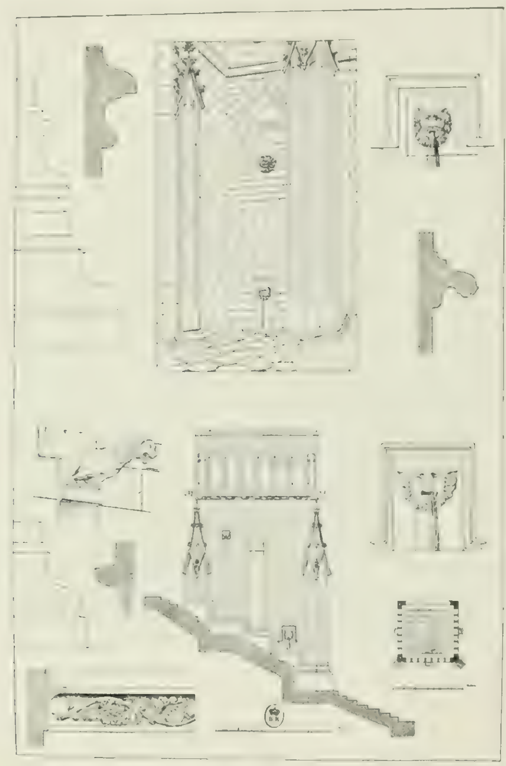


Fig. 455. — La Citerne du Sollier et la Citerne de l'Aumônerie.
Reproduction d'une gravure du Cabinet des estampes datant de 1840.

Le dégagement de cet intéressant édifice avait eu une répercussion sur l'état des abords de l'église et du Saut-Gaultier auquel la découverte de l'entrée latérale du XIe siècle avait nécessité d'apporter quelques modifications. D'autre part, pour recueillir les eaux des plates-formes supérieures, les trop-pleins des citernes, les eaux des bâtiments abbatiaux, et celles superficielles du grand degré abbatial, il fallait établir sous ce dernier une tuyauterie. Enfin, l'état déplorable de ce grand degré appelait une reprise sérieuse de ses emmarchements jusqu'à la salle des Gardes. Ce travail fut exécuté, et suivi de près de l'exécution du grand degré extérieur qui compléta l'établissement définitif et pratique de la montée, depuis les dernières marches de la ville, jusqu'au plateau central de l'abbaye.

L'établissement de ce grand degré extérieur répondait surtout à une

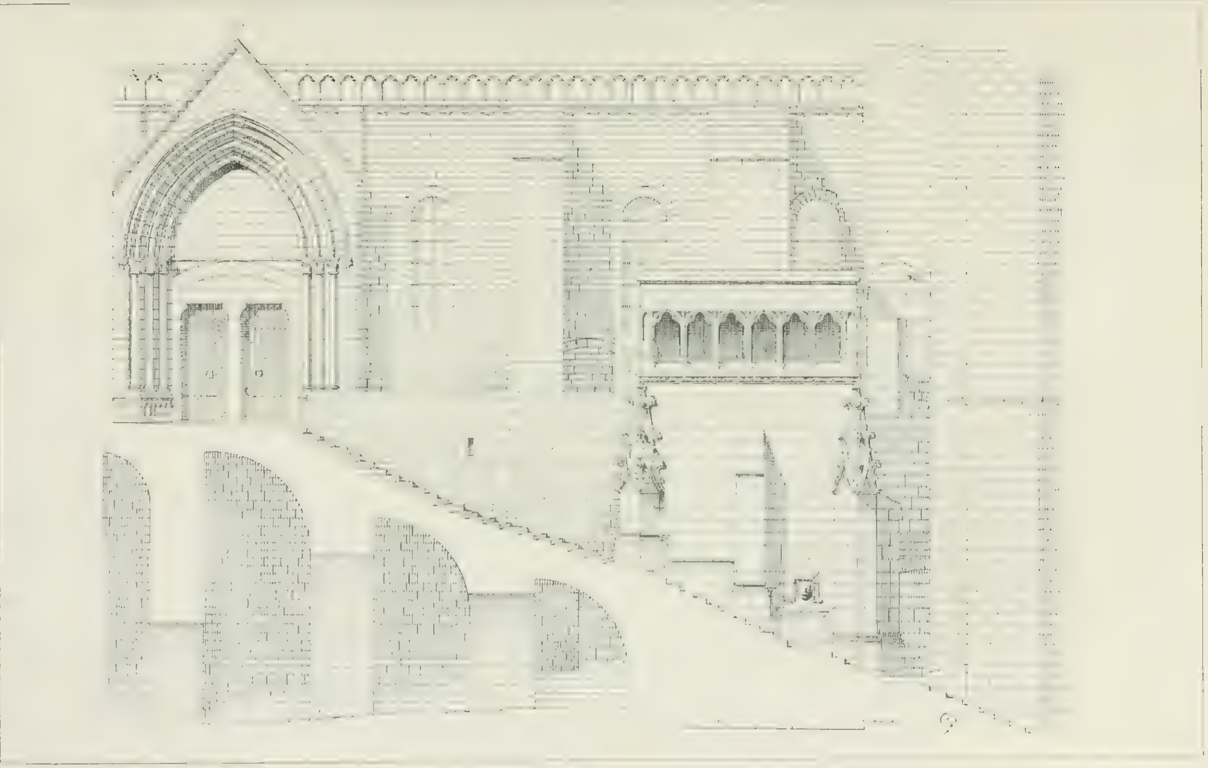


Fig. 456. — Coupe longitudinale sur le grand degré abbatial et élévation de la citerne dite de l'Aumônerie.
Projet de restauration mis à exécution en 1904.

nécessité d'ordre pratique pour la facilité d'accès à l'abbaye ; car il n'existait de certitude sur ses dispositions primitives que jusqu'au point où son mur de clôture tombait en ruine et où se trouvait une porte bavole (Voir fig. 551). Pour le surplus, il ne restait, pour le rétablir, que les fondations des murs qui le limitent sur le chemin des Loges ; et comme aucun texte, à notre connaissance, n'a parlé ni de son existence ni de sa démolition, nous nous demandons si, tout en ayant formé le projet quand il construisit la barbacane et la poterne du Sud, Pierre Le Roy, prévoyant et inquiet devant les prodromes de la guerre de Cent ans, n'en aurait pas ajourné, à des temps plus sûrs, une exécution qui ne se serait peut-être jamais réalisée. Quoi qu'il en soit, fidèle au principe de ne restaurer que lorsqu'il est possible de s'appuyer sur des données indiscutables, nous n'avons nullement cherché à faire œuvre de restauration. Et en dehors de l'établissement de marches en prolongement des arrachements qui en existaient dans le mur de clôture, depuis le palier en avant de la porte de la barbacane jusqu'aux environs de la porte bavole, nous nous sommes borné à établir des emmarchements qui n'ont d'autre prétention que de procurer aux visiteurs les avantages de la montée la plus directe et la moins pénible à l'abbaye. Toutefois, pour profiter de la cavité existant sous ses emmarchements, nous l'avons doublée de ciment armé et y avons disposé une citerne précédée d'une chambre de décantation et de visite, où vient déboucher le collecteur de la tuyauterie qui recueille les eaux pluviales des plates-formes, terrasses, grands degrés, et en général, toutes les eaux non potables, ainsi que les trop-pleins des autres citernes abbatiales. Elle constitue ainsi un réservoir d'une contenance de 142 mètres cubes d'eau propre aux nettoyages et à l'arrosage. Au bas du grand degré, dans une courette située dans l'angle rentrant du rempart, et qui peut être fermée ou ouverte suivant les disponibilités de l'approvisionnement et les nécessités de la population, deux robinets distribuent l'eau potable de ce réservoir et l'eau potable des citernes spéciales qui le traverse, canalisée dans une tuyauterie de plomb.

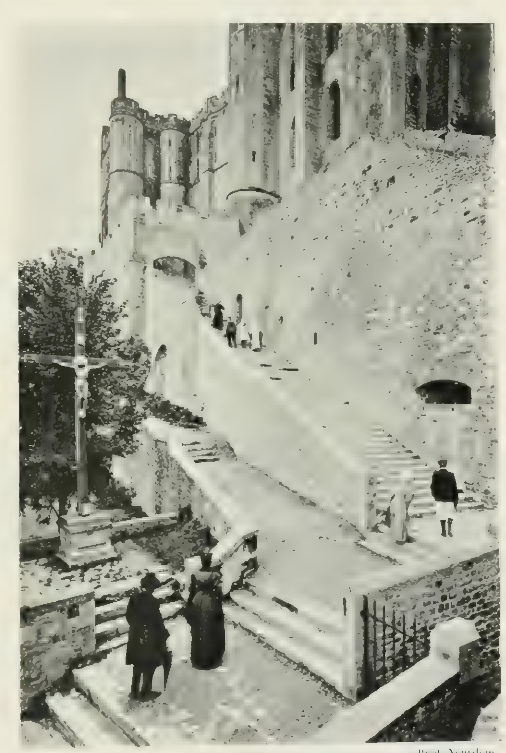


Fig. 457. — Coupe transversale sur la Citerne dite de l'Aumônerie.

Cet approvisionnement ne laisse pas que d'être considérable ; et les Montois du xxe siècle sont redevables à l'administration des Beaux-Arts d'un bienfait dont ni les abbés, ni les gouverneurs, ni les rois de France

n'avaient songé à doter aussi généreusement leurs ancêtres. Car nous n'avons pas fini l'énumération des citernes qui alimentent ces robinets publics et tous ceux épars, dans l'abbaye même, pour le personnel de garde et l'entretien des cabinets d'aisances que nous avons en outre installés dans la cour attenante à la tour Claudine.

Pour utiliser les eaux du côté Nord de la Merveille qui se perdaient dans le sol en lui procurant une humidité préjudiciable aux soubassements, nous les avons dirigées vers la tour Claudine et recueillies dans un caveau souterrain qui devait, au XVe siècle, servir de dépôt de poudres. Doublé maintenant à son intérieur d'un solide revêtement de ciment armé, ce caveau reçoit directement toutes les eaux des versants Nord des toitures de la Merveille, et constitue désormais une réserve de 56 mètres d'eau potable de bonne qualité.



Phot. Neurdein

FIG. 458. — Le grand degré extérieur après restauration. Vue prise en 1906.

Ce n'est pas tout : il nous reste à parler de la plus volumineuse et la plus intéressante de toutes les citernes abbatiales, celle dont nous devons la découverte à l'étude des textes suivie de fouilles aux résultats décisifs. Nous avons donné, en son temps, l'historique et la description de cette citerne construite en 1417, par Robert Jolivet, quand il préparait le Mont-Saint-Michel à se défendre contre les Anglais. Transcrivant la lettre de Charles VI qui en fait mention, Siméon Luce en avait conclu que l'une au moins des citernes du Mont-Saint-Michel

était antérieure à Guillaume d'Estouteville et aux travaux exécutés en 1450[1]. Où était donc cette citerne? Personne n'avait encore songé à la chercher. Nous eûmes la curiosité de le faire.

Il y avait, derrière l'abside, un petit parterre que le gardien entretenait de plantes et d'arbustes. Au centre, caché sous la terre, se trouvait un puits parementé de belle pierre de taille et que nous connaissions pour y avoir précédemment fait vérifier le perd-fluide du paratonnerre, qui y descendait dans un amas de charbon. En explorant des broussailles qui masquaient le pied des contreforts de la chapelle absidale, nous remarquâmes que l'angle de l'un d'eux, au lieu de reposer sur le sol, se terminait par un encorbellement. Cette particularité fut pour nous révélatrice. En fouillant, nous rencontrâmes un mur de 1m,60 d'épaisseur, doublé intérieurement d'un second de 0m,40, hourdé seulement en argile et séparé du premier par une couche de 0m,20 d'épaisseur de même matière. Méthodiquement poursuivie la fouille fit découvrir la citerne telle que nous l'avons décrite[2]. Mais à mesure que s'opérait le déblaiement, le mur d'argile se détachait et tendait à s'écrouler : pour obvier aux accidents il fallut le démolir, car aucun motif n'eût justifié sa consolidation. Fait sans doute après coup, en vue d'une étanchéité qu'il était impuissant à procurer, on ne pouvait songer à le réparer. D'autre part, le mur du soutènement extérieur, pourvu de contreforts trop faibles du côté de l'escalier de la cour de la Merveille, s'était déversé. Il eût été imprudent de le surcharger de la poussée énorme de l'eau. Il fallait donc trouver une solution répondant au double but d'une étanchéité parfaite pour le récipient et d'une consolidation de ce mur. Le ciment armé nous la procura. L'intérieur de la citerne fut revêtu d'un maillage de fer noyé dans le ciment et renforcé d'une ossature d'épines contreforts. Par surcroît de précaution, les faces opposées furent reliées deux à deux par des batteries d'épines qui donnèrent à l'ensemble une cohésion illimitée. Un dallage de même matière recouvrant tout le vide et s'étendant sur l'arase des murs, compléta la solidarité de tous les éléments de cet ouvrage et en composa, avec le fond du même genre, une sorte d'immense boîte absolument indéformable (Voir fig. 459). Pour perfectionner le système de filtrage imaginé par les constructeurs du moyen âge, nous avons établi, au pied de la cheminée de puisage, deux compartiments concentriques : le premier, rempli de gravillon, et le second de sable fin déterminent ensemble deux zones annulaires de filtrage qu'a traversées l'eau avant de prendre son niveau à l'intérieur du puits au sommet duquel une margelle couverte, mais percée de fentes d'aération, facilite le puisage au niveau de la plate-forme du vestibule de la Merveille. Une tuyauterie, traversant le mur, distribue l'eau en

1. *Chron. du M.-S.-M.*, t. I, p. 88.
2. Voir ci-dessus fig. [illegible], et p. [illegible].

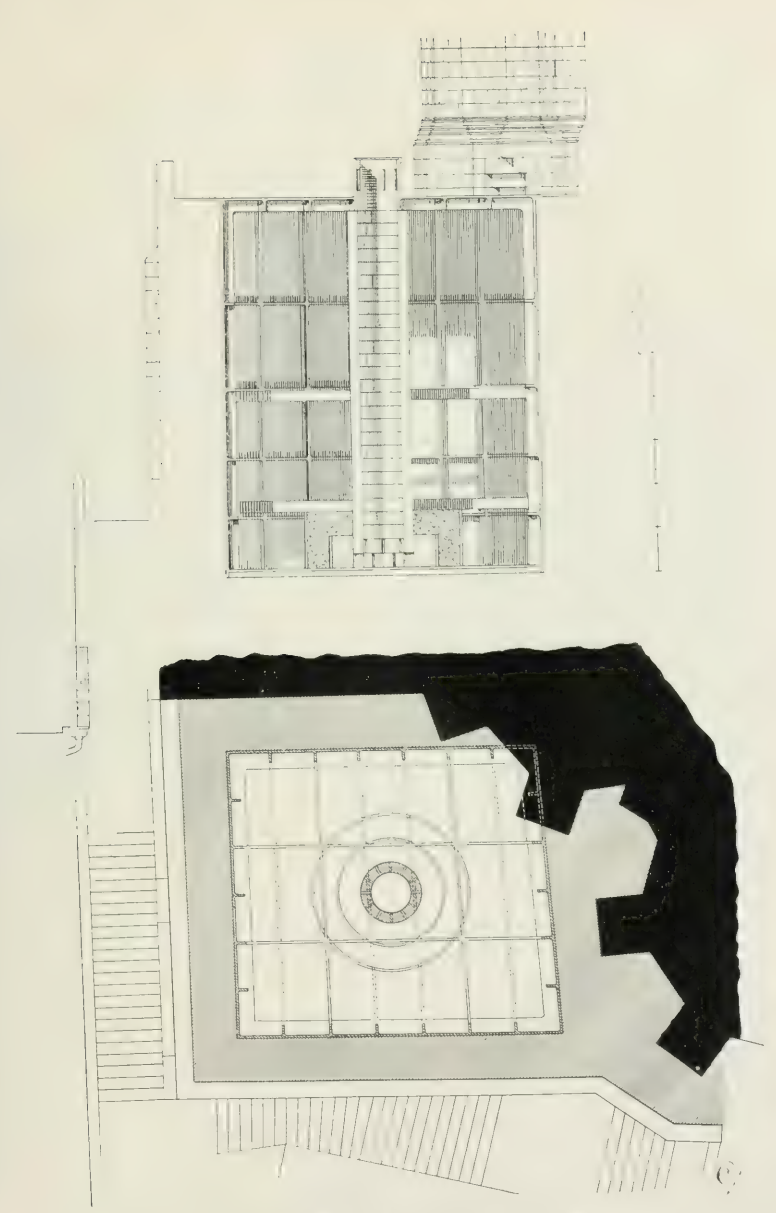


Fig. 459. — CITERNE DE L'ABSIDE. PLAN ET COUPE
indiquant le revêtement intérieur en ciment armé et le nouveau procédé
de filtrage des eaux.

pression, d'abord dans la fontaine de la cour basse de la Merveille, puis ensuite se prolonge jusqu'au bas du grand degré extérieur pour desservir le robinet public de la courette des remparts. Cet énorme réservoir contient un cube de 547 mètres cubes d'eau potable. Au résumé, la provision que l'utilisation des eaux pluviales de l'abbaye vient de mettre à la disposition des habitants du Mont-Saint-Michel est de 226^{m3}.500 d'eau non potable et de 475^{m3}.140 d'eau potable, soit au total une réserve d'eau de 700^{m3}.440 qu'il sera possible d'augmenter encore lorsque le moment sera venu de restaurer les bâtiments abbatiaux[1].

Découverte et dégagement de dispositions anciennes. — Il faut vivre dans l'intimité des vieux monuments pour qu'ils nous révèlent les secrets de leur existence. Les bâtiments au Nord de la nef abbatiale avaient éprouvé tant de péripéties au moyen âge, ils avaient subi de telles mutilations sous les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur et sous l'administration pénitentiaire, qu'il était absolument impossible de rien discerner de leurs dispositions originelles. Après de longs mois passés dans l'abbaye à chercher, à fouiller et à méditer, nous pûmes faire la lumière dans cet inextricable amoncellement de murs, de planchers et de toitures établis en 1644 par les Bénédictins réformés, pour installer en ce point la procure à laquelle avaient naturellement accès toutes les personnes du dehors qui avaient affaire dans le couvent. Un mur longitudinal déterminait un passage pour clore, au profit des seuls religieux, la communication entre l'église et le cloître. Il était percé de deux portes dont l'une donnait dans une salle de niveau avec lui, et l'autre, plus large et cintrée, fermait l'escalier descendant à la salle des Chevaliers dont le couloir latéral servait de dégagement jusqu'au vestibule de la Merveille, principale entrée, à cette époque, du monastère proprement dit. Ce mur montait presque à la hauteur de celui du bas côté et supportait une toiture en appentis appliquée contre le transept Nord et se terminant, à son extrémité du côté du cloître, par un pignon en maçonnerie dans lequel s'ouvrait une fenêtre de forme ovale. Un comble à deux versants inégaux, couvrait l'espace restant entre ce mur et le pignon du vieux dortoir qui

1. L'une des conséquences les plus intéressantes de cet approvisionnement a été de permettre de pourvoir le Mont contre le danger d'incendie. Jusqu'ici, on était impuissant devant cette éventualité si menaçante, étant donné la densité de la population montoise, et le nombre des feux presque constamment allumés dans tous les hôtels. On ne se rappelait pas sans effroi que, depuis le X[e] siècle, c'était souvent par la ville, que le feu avait été communiqué à l'abbaye. Or parmi les mesures prises récemment par l'administration des Beaux-Arts, en vue de l'organisation régulière du gardiennage de l'abbaye, se trouve l'institution d'un service d'incendie ayant ses éléments dans le personnel des gardiens du monument sous le commandement de leur gardien chef. Les pompes, déposées dans des salles de l'abbaye à proximité des citernes et dominant la ville d'où peut surgir le sinistre, seront constamment prêtes à fonctionner sur tous les points des monuments, ou à projeter l'eau au dehors.

avait été surélevé de toute la hauteur nécessaire à cette nouvelle couverture. Quant aux anciens murs, toutes leurs ouvertures avaient été entièrement bouchées : la porte, la fenêtre du pignon du dortoir roman et les trois grandes baies du pignon du XIIIe siècle avaient disparu dans un remplissage de pierre ; et le tout avait été recouvert d'un enduit et peint d'un épais badigeon qui ne laissaient transparaître aucune trace des anciennes ouvertures. Cependant un examen minutieux, secondé d'un grattage des enduits, finit par mettre nos recherches dans la voie où



Phot. Verdeyen

FIG. 460. — Découverte, en 1908, des pignons du dortoir des moines et du passage couvert entre l'église et le cloître.

elles devaient rencontrer le succès. Déjà la constatation des larmiers de pierre du XIIe siècle, dans le mur du collatéral Nord, nous avait amené à en chercher la contre-partie, du côté opposé, dans le mur du cloître. La disparition de l'enduit mit à nu, sur ce dernier, un fragment de larmier, entièrement bouché, il est vrai, mais indiquant nettement une toiture à deux pentes, s'étendant longitudinalement entre l'église et le cloître. Les autres larmiers longeant le mur et pourtournant les contreforts du transept Nord, y ajoutèrent l'indication manifeste de l'appentis qui s'y trouvait appliqué ; et la gargouille traversant le mur pour déboucher sur le cloître, nous révélait l'emplacement d'un chéneau de noue, qu'accusait encore la petite fenêtre pratiquée, par les constructeurs du XIIIe siècle, dans le bouchement qu'ils avaient été entraînés à faire de la fenêtre du collatéral du XIIe siècle.

Qu'allions-nous faire de ces découvertes et de ces vestiges d'époques différentes ? Les solins ou larmiers en pierre du bas côté Sud étaient les indices de la toiture établie par Roger II, au XIIe siècle, entre l'église et les bâtiments qu'il avait élevés au Nord. Mais la salle qu'elle recouvrait avait disparu dans l'incendie de 1203. En construisant le mur de clôture du cloître, on y avait bien préparé les larmiers nécessaires à la reconstruction de cette toiture, en lui adjoignant un appentis pour couvrir l'escalier accédant au couronnement du cloître. Fallait-il rétablir cette toiture suivant les dispositions projetées sinon réalisées au XIIIe siècle ? Il n'y avait, suivant nous, aucun motif pour le faire ; et il y en avait au contraire de très sérieux pour ne pas doter la vieille abbaye d'une sorte de nouvelle salle, en établissant sur cet emplacement une toiture ne répondant à aucun besoin immédiat. Les trois baies appelées jadis à l'éclairer, se trouvant aujourd'hui derrière le lambris du cloître, il n'était plus possible d'éclairer ce passage qu'en recourant à des procédés modernes devant lesquels eût reculé la conscience archéologique la moins timorée. D'autre part, toute indication faisait défaut sur le mode de structure de la charpente qui devait supporter cette couverture : c'eût donc été une pure invention de la restauration et une composition toute moderne frappée du vice le plus condamnable de tous, celui de dissimuler aux yeux du visiteur les intéressants vestiges qui retracent l'histoire de toute cette partie

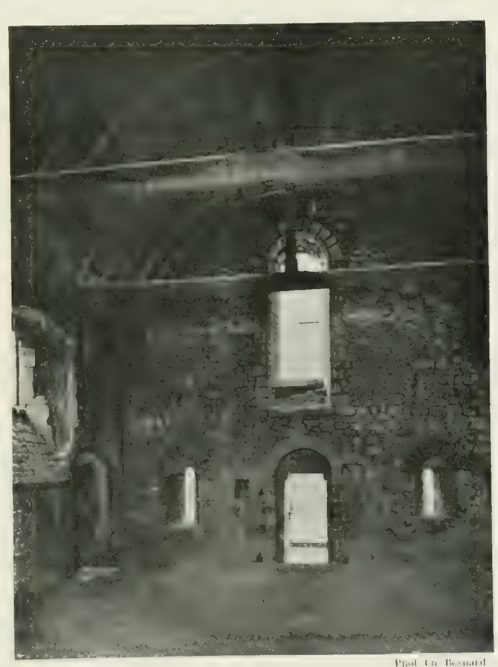


Phot. C. Besnard.

Fig. 561. — Pignons du dortoir des moines et du passage couvert entre l'église et le cloître, restaurés en 1909.

des bâtiments conventuels. Rien ne justifiait donc la moindre hésitation dans la méthode de restauration : il fallait se borner à dégager nettement ces intéressants vestiges afin de mettre en lumière le plus clairement possible les phases historiques de ces constructions.

Tel fut le but de la restauration de toute cette partie comprise entre l'église et le cloître, et notamment de celle du pignon du vieux dortoir qui, après avoir formé, à son origine au XIe siècle, un simple avant-corps sur le flanc Nord de l'église, reçut au XIIe siècle l'adossement d'une toiture recouvrant une salle dont l'existence passée et les transformations demeurent écrites dans les éléments accessoires de leurs dispositions désormais lisibles. Il suffisait ensuite d'assurer l'écoulement normal des eaux pluviales sur le sol et de les y recueillir pour les transmettre aux tuyauteries d'alimentation des citernes.



Phot. Ch. Besnard

FIG. 462. — Vue intérieure du dortoir des moines restauré en 1909[1].

La restauration intérieure du vieux dortoir et de la petite salle qui lui est attenante, procéda des mêmes principes. Il restait, dans le dortoir, une des baies cintrées du XIe siècle : les autres avaient été refaites au XIIIe siècle avec un meneau central et couvertes de linteaux en pierre. Nous avons simplement consolidé les unes et les autres. Un jambage subsistait de la porte en segment de cercle qui faisait communiquer ces deux salles : nous avons rétabli le deuxième jambage. Bref, nous nous sommes attaché à conserver toutes les dispositions anciennes, à les consolider et à n'en faire disparaître que les mutilations qui les défiguraient.

1. On voit très distinctement, à droite, la trace du pignon originel du XIe siècle.

Nous avons appliqué partout la même méthode. Nous avons débarrassé l'ancien promenoir du mur dont on l'avait encombré au XVIII[e] siècle pour fonder la façade clôturant sur la plate-forme de l'Ouest ce qui restait du vieux dortoir roman (salle de Souvré). Il a suffi pour cela d'un poitrail dissimulé dans la voûte même du promenoir qui a recouvré aujourd'hui toute la profondeur de sa perspective.

L'une des restitutions d'état ancien qui eurent le résultat le plus utile fut le rétablissement des circulations dans la galerie s'étendant du Nord au Sud et dans la galerie montant à l'entrée primitive de la nef abbatiale. Pour les desservir toutes deux, nous avons rétabli l'ancien accès du couvent aux XI[e] et XII[e] siècles, par la réfection des emmarchements depuis la galerie basse qui abritait les abords de l'entrée primitive de l'abbaye romane. La galerie accédant au promenoir a recouvré les degrés qu'on gravissait à cette époque pour se rendre à la chapelle souterraine de Notre-Dame-sous-Terre, puis, plus haut, au parloir abbatial, et enfin à l'entrée du promenoir constituant alors l'entrée proprement dite des lieux réguliers. Mais pour qu'on puisse suivre l'histoire pas à pas et se rendre compte des transformations opérées au XII[e] siècle, nous avons figuré, sur les murs de cette galerie, la trace du plancher au moyen duquel Robert de Torigni la divisa dans sa hauteur afin de la faire communiquer avec l'infirmerie qu'il établit au dernier étage du bâtiment de l'hôtellerie construit au Midi par ses soins. Nous avons fait de même dans la galerie montant à l'église, où Robert avait prolongé ce plancher pour qu'il desservît la chapelle des Morts (transformée et devenue plus tard la chapelle Saint-Étienne), en y ménageant toutefois une trémie qui laissait l'escalier descendre jusqu'au palier de la galerie que, par abréviation, nous avons désignée sous la dénomination de Nord-Sud.

Dans le rétablissement des emmarchements de la galerie du Midi, nous avons exactement suivi les arrachements de marches subsistant dans les murs. Mais ces arrachements étant ceux des degrés établis au XII[e] siècle, par Robert de Torigni, pour la distribution de ses nouveaux bâtiments, on ne s'étonnera pas de les voir passer devant le pied des meurtrières accouplées au droit de tous les paliers de l'escalier du XI[e] siècle[1]. Bien qu'il existât encore des traces non équivoques des degrés de cette dernière époque, ils étaient tellement raides et peu praticables (dans un but intentionnel de fortification) que nous avons jugé préférable de rétablir ceux du XII[e] siècle, qui nous permettaient en outre de fixer, d'une façon plus explicite, les dispositions générales des constructions abbatiales, à cette époque l'une des plus importantes de leur histoire. Tout le haut de la galerie montant à l'église avait été bouché, à un moment où l'état de sa voûte n'avait déjà pas paru devoir permettre de la surcharger du poids de

1. Voir pour l'intelligence de ces explications les figures 259 et 285.

l'affreuse façade élevée en 1780 sur la plate-forme de l'Ouest. Ce bouchement, en maçonnerie d'une très grande dureté, s'étendait jusqu'à l'arc de tête de la galerie. La voûte sur laquelle porte entièrement le mur du bas côté Sud était fort mauvaise en ce point ; mais les piédroits n'étaient pas meilleurs, et il ne fallait pas songer à les charger du poids d'un poitrail. Le ciment armé nous offrit encore une fois un remède d'une parfaite efficacité. Sans faire, aux vieilles constructions, autre chose qu'un calage partiel et un rejointoiement, nous établîmes, à l'aide d'une succession d'épines épousant la forme de la galerie, un cintrage définitif, absolument indéformable, et sur lequel reposent la voûte et toutes ses surcharges, formant désormais un poids unique, uniformément réparti sur toute la surface de pose comprise dans la largeur de cette partie de la galerie.



Phot. Berthaud

FIG. 465. — La poterne du Sud. Avant restauration.

Nous ne rappellerons ici que pour mémoire les recherches et les fouilles opérées en 1908 et qui nous ont permis d'établir, d'une manière certaine et irréfutable, l'existence de la petite église collégiale presque entière, ainsi que des fondations de la vieille abbaye carolingienne. Le paragraphe III du chapitre I de notre troisième partie donne le résultat détaillé de ces opérations, résultat dont nous avons conservé des marques précises (en ce qui touche aux restes de cette abbaye subsistant dans le sol de l'église), en traçant, dans le dallage de la nef, la projection exacte de ces fondations. Nous nous promettons de continuer ce tracé à l'extérieur, comme l'indique notre figure 465 où l'on trouve aussi un projet de dégagement de ce qui subsiste des façades XIe et XIIe siècles, sous le dallage de la plate-forme de l'Ouest. Quant à la collégiale carolingienne, nous nous disposons à soumettre à son sujet, à la Commission des Monuments historiques, des propositions ayant pour but de faire réapparaître ses dispositions primitives par la disparition du

mur fondant transversalement le portail de 1780 et qui en cache si malencontreusement les deux absides.

Travaux divers. — Nous croyons avoir suffisamment indiqué, par les exposés qui précèdent, l'ordre d'idées sur lequel s'est appuyée la méthode de restauration usitée au Mont-Saint-Michel, sans qu'il soit besoin d'insister par de nouveaux exemples pris parmi les autres parties restaurées. Nous nous bornerons donc à les signaler. Nous avons rétabli le crénelage et le chemin de ronde couronnant la barbacane du Châtelet. Les appuis des créneaux existaient, et la hauteur des merlons était donnée par leurs pierres d'attente dans le mur du Châtelet. Les remparts de la ville furent l'objet d'importantes reprises, et des travaux de restauration furent exécutés à la maison du Roi et au corps de garde des Bourgeois. Il en fut de même de la maison de l'Arcade, dont nous pûmes, en 1904, négocier l'acquisition par l'État[1]. Le délabrement, voisin de la ruine, où se trouvait cette dépendance des remparts, nécessita des travaux d'une certaine délicatesse. Les pans de bois étaient revêtus extérieurement d'un enduit de chaux qui les avait échauffés. Les solives des planchers étaient, en grande partie, pourries jusqu'au cœur, et la grosse poutre supportant la façade, très endommagée dans ses portées, avait dû être soulagée, en son milieu, par un poteau vertical reposant sur les marches de l'escalier. Ne remplaçant que les pièces absolument hors de service, nous consolidâmes toutes les autres avec des plates-bandes et des frettes de fer. Des cornières suppléèrent à l'insuffisance des assemblages dont les tenons étaient pourris.

Matériaux, procédés d'exécution. — Tous les matériaux employés à la restauration sont de première qualité. Il ne fallait pas songer à se servir du granit du rocher qui, lorsqu'il ne se désagrège pas, présente l'inconvénient d'être ferrugineux et de se couvrir alors de taches d'oxydation d'un effet désagréable. Le pierre est celle des carrières de Louvigné-du-Désert, d'où presque toujours elle arrive taillée, et le sable vient d'Antrain. Pour obtenir des mortiers d'une dureté absolue il n'est fait emploi, la plupart du temps, que de ciment de Portland. Les matériaux sont amenés par le tramway ou par voitures. Ils gravissent, dans des chariots attelés de solides chevaux, la rampe des Fanils jusqu'au pied du grand échafaudage. De là ils sont montés, à l'aide d'un simple treuil manœuvré à bras d'hommes, jusqu'à un premier palier où ils glissent sur des rails, puis achèvent leur ascension jusqu'au niveau de la plate-forme de l'Ouest, d'où un wagonnet les roule à pied d'œuvre. Ce procédé de montage primitif et lent sera abandonné quand l'achèvement des restaurations à hauteur

1. Cette maison, bien que faisant partie des remparts, s'était anciennement trouvée aliénée par prescription.

de la haute plate-forme abbatiale, rendra l'échafaudage inutile. Le nouveau mode, plus moderne et plus expéditif, utilisera le poulain existant, au moyen d'un appareil de montage actionné par un moteur.

S'effectuant dans un demi-isolement et à une pareille hauteur, les travaux de restauration de l'abbaye du Mont-Saint-Michel sont coûteux. L'État n'a cessé d'y consacrer des annuités variant entre 105 et 140 000 francs depuis 1898. Ces travaux, exécutés sous notre direction et la surveillance de M. l'architecte ordinaire Pariset, ont eu comme entrepreneurs depuis cette époque : pour la maçonnerie, la charpente, la menuiserie et la serrurerie, MM. Doucet et Lebailly; pour le ciment armé, M. G. Degaine; pour la couverture et la plomberie, M. Monduit; pour la sculpture, MM. Chapot et Glaisse; pour les vitraux, M. Félix Gaudin.



Phot. Ch. Besnard

FIG. 464. — La poterne du Sud. Après restauration.

ACHÈVEMENT DE LA RESTAURATION. — Les personnes qui ne sont pas allées au Mont-Saint-Michel depuis dix ans trouvent l'abbaye entièrement transfigurée. Des points qui leur étaient restés inaperçus ou dont elles n'avaient remporté que le souvenir de murailles sans intérêt attirent aujourd'hui leur attention : ce sont ceux qui ont été débarrassés d'additions plus ou moins modernes, qui travestissaient les formes et les dispositions originelles des édifices. Dans ce même ordre d'idées, il reste encore à dégager l'abside de la chapelle carolingienne, cachée, depuis le XVIII[e] siècle, derrière la muraille qui fonde le portail de l'église sur la plate-forme de l'Ouest et qu'un fort poitrail en ciment armé permettra de faire disparaître. Il faudra en même temps consolider les parements des

murs de cette vieille chapelle, en refaire l'ancien dallage de schiste et rétablir sa communication avec l'église haute, au moyen de l'escalier y montant par le caveau intermédiaire s'étendant sous le dallage de la nef.

A côté, la petite chapelle Saint-Étienne a besoin d'une restauration procédant de la réfection de la première travée en ruine et d'un dallage; car il ne faut malheureusement pas songer à rétablir le carrelage en terre cuite émaillée du XIIIe siècle dont, il y a quelques années, subsistaient encore des fragments que nous avons recueillis.

A proximité aussi, les vieilles substructions du Saut-Gaultier seraient à niveler et à pourvoir d'un dallage. Il serait intéressant et facile d'y rétablir l'escalier descendant à l'ancien vestibule de la vieille hôtellerie de Robert de Torigni.

Sous le transept Nord, la chapelle des Trente Cierges réclame quelques mesures de conservation et l'établissement d'un dallage de schiste conforme à celui dont en était revêtu le sol, avant de recevoir, au XIIIe siècle un carrelage de terre cuite vernissée.

L'une des entreprises les plus urgentes est celle qui aura pour effet de consolider les substructions de l'Ouest et du Nord, tout en assurant la parfaite étanchéité de ces substructions sous la plate-forme occidentale. Peut-être serait-ce une occasion d'exhumer les fondations de l'ancien portail du XIe siècle. En tout cas, ce sera celle d'indiquer, sur le sol de la dite plate-forme, la projection des piliers et des murs des trois travées de la nef détruite en 1780. Nos figures 465 et 466 projettent les dispositions que nous proposerions d'adopter dans ce but. Nous avons signalé l'état inquiétant du mur extérieur du promenoir sous l'action de la poussée de voûtes ogivales dépourvues de contreforts. A l'Ouest, les voûtes en berceau des salles construites par Robert, surchargées par un amas de terre et désagrégées par de fréquentes infiltrations, tendent à déverser les murs trop faibles et mal contrebutés. Le déblaiement de ces dessus de voûtes jusques aux fondations du vieux portail XIe siècle, allégerait leur charge et diminuerait d'autant leur poussée sur ces murs. Une dalle en ciment armé, s'étendant sur toute la plate-forme, procurerait une étanchéité parfaite à la couverture de ces constructions et constituerait, à leur sommet, un immense chaînage assurant la solidarité de toutes leurs parties composantes.

Les bâtiments abbatiaux, qui n'avaient jusqu'ici jamais été étudiés, ne laissent rien transparaître de la beauté et de l'intérêt qui s'attachent à leurs dispositions originelles. Il est d'autant plus urgent de rétablir ces dernières que les bois sont pourris dans les assemblages et les scellements, et menacent les planchers et les combles d'un effondrement prochain. Dans cette restauration, on procédera sans la moindre hésitation au rétablissement de dispositions qui ne font pas l'ombre d'un doute et

transfigureront subitement toute cette région importante et peu connue de la vieille abbaye. Le grand pavillon des Abbés recouvrera son altière

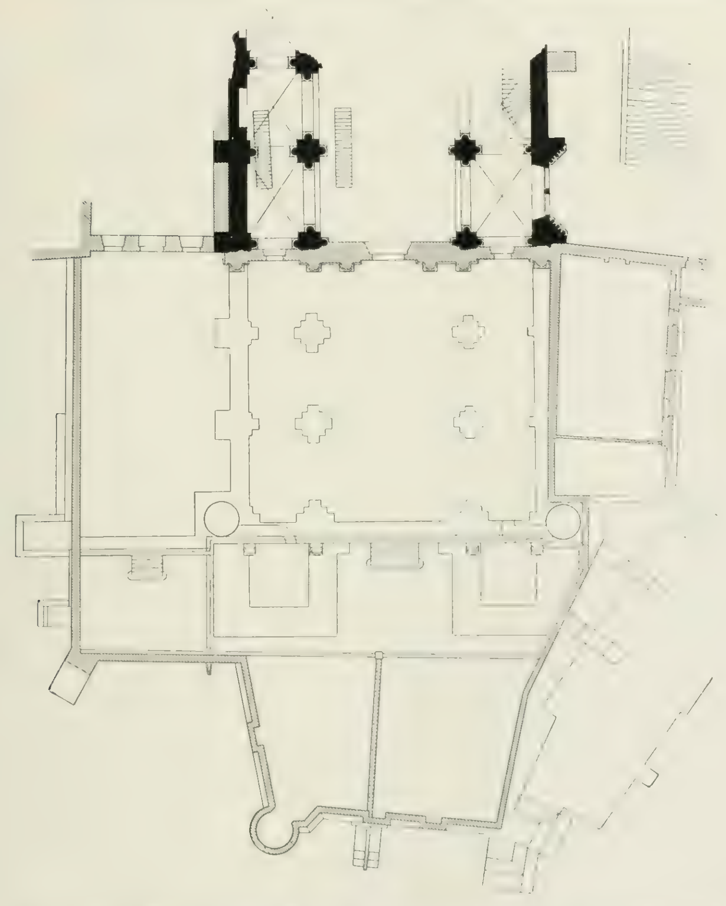


Fig. 465. — Plan de la plate-forme de l'Ouest indiquant le tracé de l'emplacement des trois travées détruites et donnant en outre un projet de dégagement des vestiges de la façade du XIe siècle et des tours du XIIe enfouis sous le dallage.

allure, sa jolie silhouette et ses salles merveilleuses. Le crénelage du pont reliant ces bâtiments à l'église basse sera rétabli suivant les vestiges qu'on en retrouve dans les murs, à ses deux extrémités.

La grande salle de l'Officialité ne peut plus attendre : son plafond et

sa toiture, d'ailleurs modernes, menacent de s'effondrer. Il faut les refaire et rétablir le pignon en pierre devant lequel passeront le chemin dallé et la balustrade établissant la circulation au pied du comble. Un carrelage du sol, des reprises dans les encadrements des baies et au manteau de la cheminée, la fermeture des croisées par des menuiseries et leur vitrage, compléteront la restauration de cette belle salle que son état de ruine ne permet pas actuellement de laisser visiter.

La restauration de la tour Perrine ne présentera aucune difficulté ; elle ne comportera guère, comme gros œuvre, que des reprises, le complément de parties de crénelage démolies et la réfection de combles hors de service.

Simultanément, il faudrait pouvoir attaquer la Merveille. Assez importants par la dépense qu'ils entraîneront et par les résultats pratiques auxquels ils tendront pour la conservation des édifices, ces travaux n'ajouteront pas grand'chose à l'intérêt que présente, à l'heure actuelle, la visite de ce magnifique bâtiment. Du moins en faciliteront-ils le parcours, puisqu'ils auront pour objet de poser du dallage et du carrelage dans toutes ces salles qui en sont dépourvues. Il pleut par les fenêtres de la salle des Chevaliers et de la salle des Hôtes, ainsi que par celles de l'étage inférieur. Il faut réparer les encadrements des baies, broyés par l'oxydation des barraudages qu'y avait encastrés l'administration pénitentiaire, et clore les vides par des menuiseries et des vitrages. La salle des Hôtes est la plus gravement atteinte. Ses murs, rongés au Nord par l'humidité, n'ont que vaguement conservé leurs formes architectoniques. Il est indispensable d'opérer des reprises, de ce côté où les maçonneries sont salpêtrées profondément et les parements de pierre en partie disparus. La cheminée du milieu est à rétablir ; celles de l'extrémité Ouest sont à consolider adroitement. Nous connaissons le carrelage de terre cuite émaillée qui couvrait le sol de cette magnifique salle. Mais devant l'impossibilité pratique de le reproduire, mieux vaudra le remplacer par un dallage qui, d'ailleurs, s'harmonisera mieux avec la froideur des murs et des voûtes aujourd'hui dépourvus des peintures qui les décoraient jadis.

La restauration de l'ancienne chapelle Sainte-Madeleine devra avoir pour objet de faire disparaître les traces du plancher qui la divisait dans sa hauteur depuis le XVII[e] siècle, la reprise des colonnes coupées et la confection d'un dallage.

Il reste à prendre un parti pour le vestibule d'entrée de la Merveille. Convient-il de lui rendre ses dispositions médiévales en le débarrassant de l'escalier dont l'encombra, en 1629, l'agent de l'abbé Henri de Lorraine ? Ce n'est pas notre avis. Cet escalier est une des rares entreprises où les moines de Saint-Maur aient fait preuve de quelque goût. C'est en outre un des témoins les plus caractéristiques des dispositions que reçut

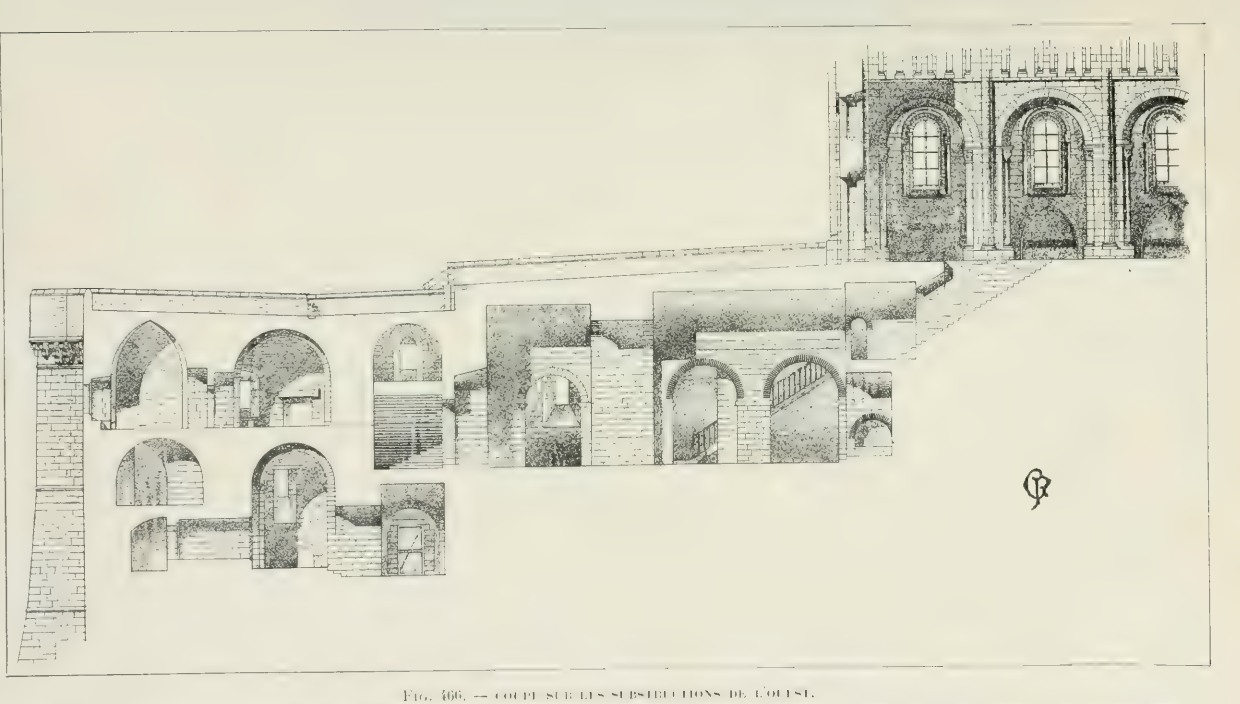


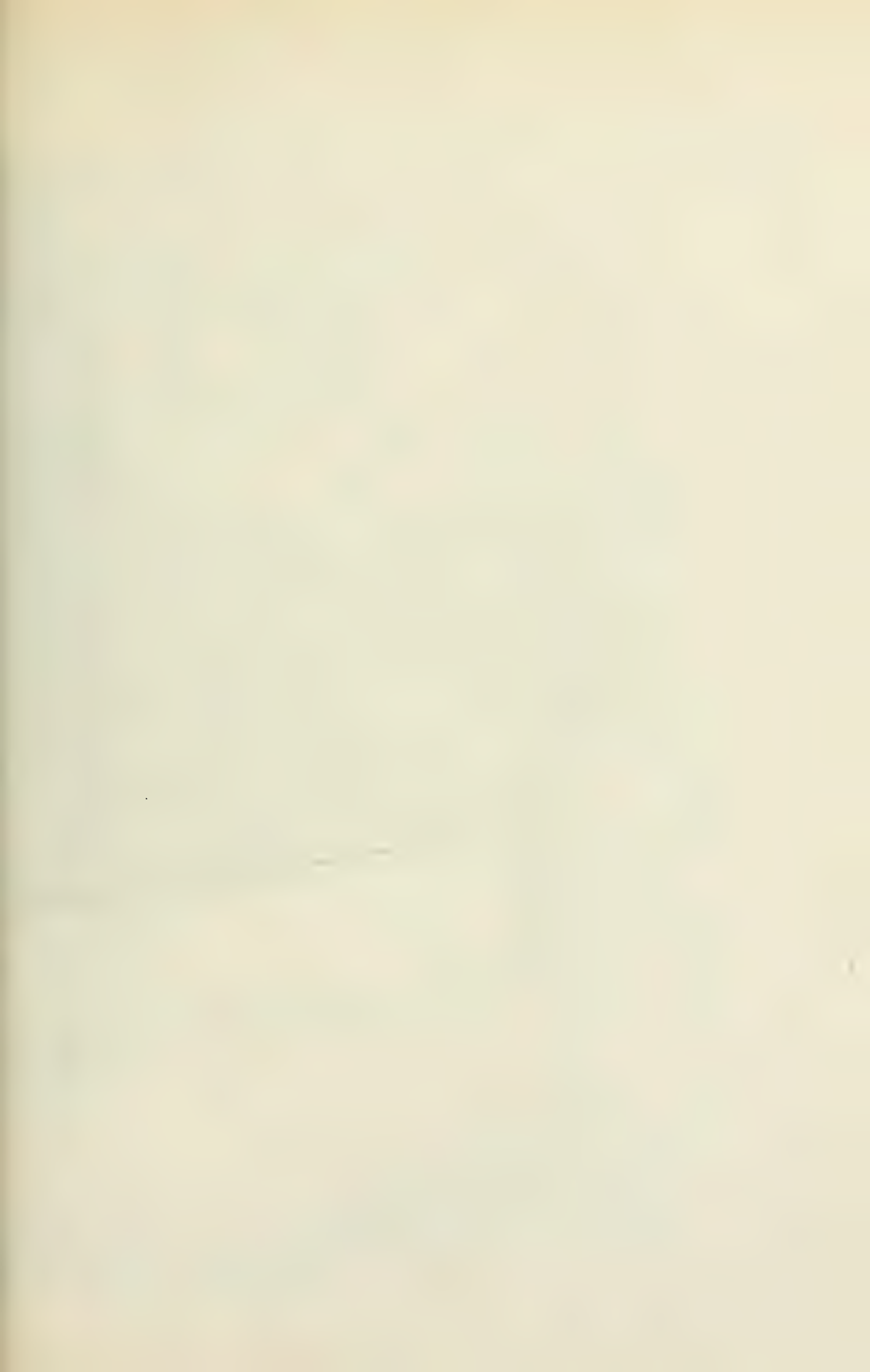
Fig. 466. — Coupe sur les substructions de l'Ouest.

Cette coupe présente l'état de ces substructions après une restauration ayant eu principalement pour but : 1° De débarrasser Notre-Dame-sous-Terre du mur du XVIIIe siècle qui en cache actuellement les deux absidioles ; 2° de dégager les vestiges de la façade du XIe siècle et les tours du XIIe enfouis sous le dallage de la plate-forme de l'Ouest.

l'entrée de l'abbaye à l'une des principales phases de son histoire. Il est préférable de le conserver.

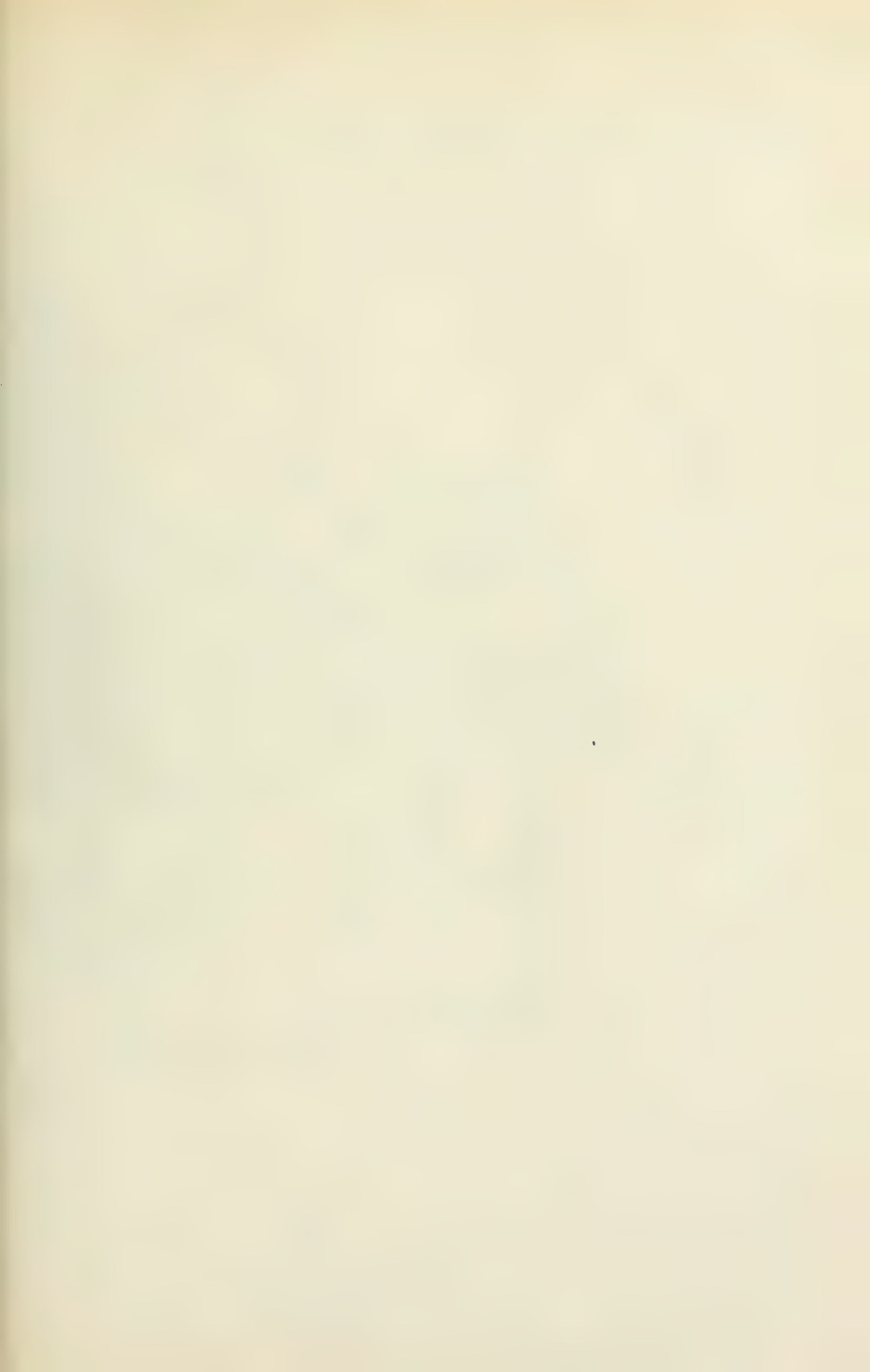
Une reconnaissance spéciale est due à nos deux prédécesseurs qui, indépendamment des remarquables travaux qu'ils ont exécutés, ont ouvert la voie aux études fécondes en opérant des déblaiements profitables à des recherches ultérieures. Mais ce travail minutieux et long n'avait pu, dès l'abord, atteindre tous les développements propres à renseigner avec certitude sur certaines dispositions à rétablir. De là quelques erreurs qui nous semblent appeler des retouches. La plus indispensable consisterait dans la substitution, au crénelage surmontant la Merveille, du garde-corps ajouré qui la couronnait au XIIIe siècle.

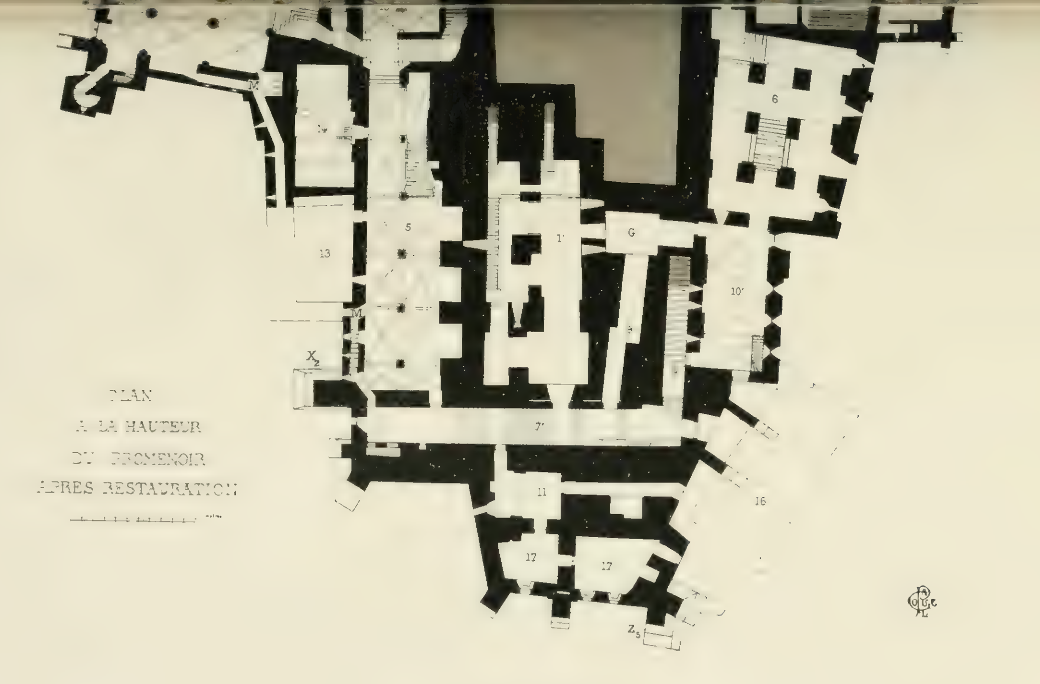
Il faudra, entre temps, s'occuper des remparts, qui exigent, sur divers points, quelques réparations et, partout, un entretien soutenu.



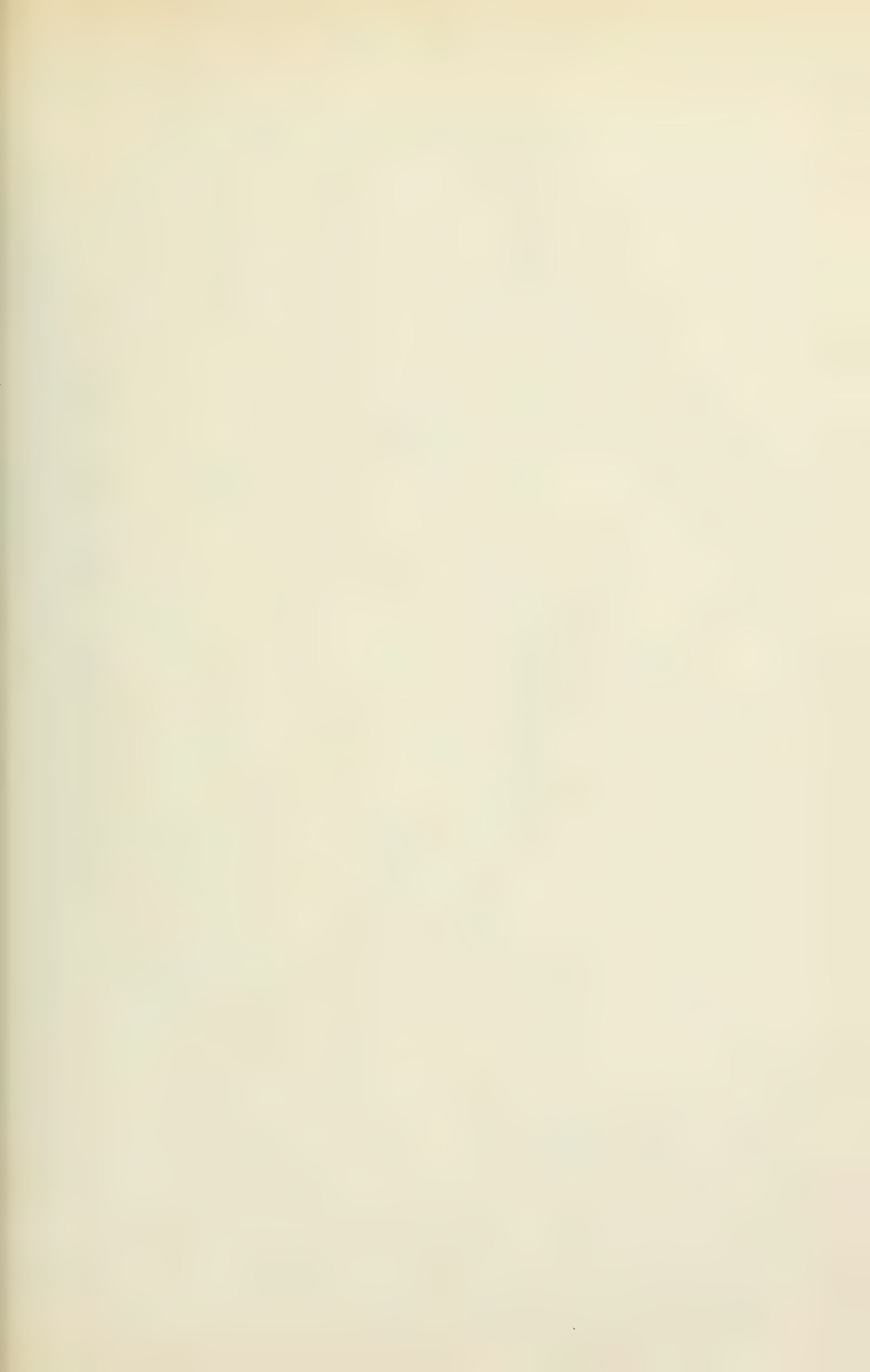

PLAN
DE L'AQUILON,
A5
10
G
1
13
14
29
X
N.






PLAN
A LA HAUTEUR
DU PROMENOIR
APRES RESTAURATION
6
10'
G
1'
5
13
14
M
X2
7'
11
16
17
17
Z5
LIBRAIRIE ARMAND COLIN





Le Couesnon rivière

N O E S

MONT-SAINT-MICHEL

PLAN GENERAL APRES RESTAURATION


XIe siècle
XIIe ,,
XIIIe ,,
XIVe ,,
XVe ,,
XVIe ,,
XVIIe & XVIIIe siècles
XIXe siècle
34
37
18"
21"
36
30
26
23
22
41
46
47
45
44
49
B3
B5
C3
b6
F3
G3
P3
Y3
U3
X3
T2
M3
I3
K4
M4
J4
I4
H4
E3
S3
Q3
D3
J3
L3
Z3
C5
V3
T3
H3
P4
O3
Q2
N2
T1
S1
F1
E1
D
C1
B1
A1
K1
1010





CONCLUSION



CONCLUSION

L'intérêt historique et artistique que présente le Mont-Saint-Michel fait de cet îlot célèbre une mine d'une richesse inépuisable. Loin de nous donc la prétention d'avoir dit le dernier mot sur ce sujet fertile en surprises, chaque jour d'étude pouvant amener encore de nouveaux aperçus. Cependant, nous pensons qu'indépendamment de la justification des mesures que nous avons prises pour dégager le caractère exceptionnel des monuments et leur assurer la plus longue perennité, nous aurons, par ce qui précède, fait avancer d'un pas l'état des connaissances sur ces merveilles de la nature et de l'activité humaine. Notre étude comparative de l'histoire locale et des édifices nous a permis de rectifier certaines erreurs et d'éclairer des points demeurés obscurs. Nous avons établi l'existence indiscutable de la vieille collégiale et des fondements du monastère carolingien, devenus les substructions de la basilique romane. Après avoir dégagé ce noyau originel, nous avons montré ses premiers développements suivis, au XIIe siècle, de transformations auxquelles le monastère roman dut un état complet perceptible aujourd'hui. Nous avons ensuite vu surgir, au XIIIe siècle, la conception générale d'une entreprise d'allure imposante et promettant d'atteindre des proportions gigantesques. Puis vint le XVe siècle qui ajouta la richesse de ses perfections plastiques aux mâles beautés de la première période ogivale; après quoi la Renaissance mit la dernière main au parachèvement d'une œuvre désormais complète et parfaite.

Après ces évolutions ascendantes survint la réformation de Saint-Maur qui, bienfaisante au point de vue intellectuel et moral, inaugura, dans l'ordre matériel, une décadence ininterrompue jusqu'à la chute finale de l'établissement monastique.

Dans une série de plans correspondant aux phases principales de l'histoire architecturale de l'abbaye-forteresse, nous avons indiqué la destination propre aux divers locaux, fixé la suite des modifications et des additions apportées aux constructions originelles et précisé la nature des

transformations caractéristiques de chacun de ces états successifs. La comparaison de ces périodes a permis de constater que chaque phase de leur évolution marquait un nouveau pas dans le développement progressif d'un programme fixe dans ses données élémentaires. Elle a démontré, en outre, que ce développement s'était opéré suivant une proportionnalité constante entre les divers éléments de l'œuvre et sous l'influence manifeste d'une méthode sévèrement fidèle à ses principes et persévérante dans ses procédés. Partout et à tout moment, la volonté qui a présidé à la conception s'est exprimée avec la même énergie, la même puissance. L'œuvre a toujours été expansive parce qu'elle était fortement douée : son langage n'a cessé d'être clair, qualité essentielle pour ces édifices et bien précieuse pour nous qui réclamions d'eux tant de confidences.

C'est sur ces données, sur cet ensemble de considérations et de faits, que nous avons assis la méthode fondamentale d'une restauration. Cette opération ne pouvait pas se borner à des consolidations et à des reprises n'ayant pour objectif que la conservation d'un état qui comportait souvent des altérations regrettables. Il fallait dégager avec discernement ce qui, dans ces monuments, constituait leur véritable intérêt, pour en faciliter l'intelligence par des procédés de coordination, d'élimination judicieuse et d'exposition méthodique, inspirés d'une étude approfondie de l'histoire locale.

Notre conclusion consistera à extraire brièvement de la discussion du problème de restauration, dans laquelle nous avons pris comme exemples les monuments historiques du Mont-Saint-Michel, les enseignements didactiques qu'elle comporte.

Nous constaterons d'abord l'importance qu'il convient d'attribuer aux études historiques dans les investigations de l'architecte qui se spécialise dans la restauration des anciens monuments. Cette importance est primordiale pour la conception et décisive pour l'accomplissement méthodique de l'œuvre de restauration. L'a-t-elle toujours été jadis dans les préoccupations des maîtres de cet art spécial et l'est-elle habituellement dans la restauration de nos monuments historiques? Nous ne le pensons pas. La restauration des édifices s'est le plus souvent bornée à assurer leur stabilité : elle s'est bien rarement attachée à la conservation de ce qui perpétue leur principe essentiel et, pour ainsi dire, leur vitalité, c'est-à-dire leur authenticité matérielle et les souvenirs qu'évoque leur histoire. Comment pourrait-il en être autrement d'après la manière dont opère communément l'architecte dans ce genre de travaux. Bien rares sont ceux qui interrogent l'histoire du monument qu'ils sont chargés de restaurer. Cédant pour la plupart à l'habitude professionnelle de créer, ils songent plus à rajeunir les édifices qu'à les soigner. Semblables au chirurgien toujours enclin aux procédés ablatifs, ils engagent immédiatement les

mesures curatives dans la voie opératoire de la construction, sans avoir tenté des moyens plus prudents d'une thérapeutique spéciale, ni s'être assuré du secours indispensable des documents écrits. Que de précieuses indications échappent alors et s'évanouissent à tout jamais, effacées par les résultats meurtriers de décisions arbitraires! Que d'ouvrages intéressants et de faits curieux sont menacés du néant de l'oubli le plus lamentable, par la faute de cette insouciance envers ces éléments moraux d'une restauration normale. Il est assurément plus laborieux d'opérer sous le contrôle de documents historiques dont l'autorité s'impose, que de trancher dans le vif suivant un parti arbitrairement adopté, pour restituer ensuite hypothétiquement ce qu'on admet avoir été ou ce qu'on suppose avoir pu être. Ce n'est pourtant qu'en prenant cette peine qu'on préservera certainement ces œuvres vénérables de tout traitement sacrilège.

Nous avons essayé de démontrer, par ce qui précède, que l'architecte faisant profession de restaurer les monuments historiques ne doit pas se contenter d'être un artiste consciencieux et un praticien consommé. Il ne lui suffit pas de posséder familièrement les secrets intimes des arts du passé auxquels il est appelé à collaborer dans la mesure qui doit assurer leur survivance aux vicissitudes des temps ou au vandalisme des hommes. Il faut encore qu'entraîné par un penchant naturel vers les études historiques, il y ait acquis des aptitudes particulières, ouvrant son esprit à une philosophie artistique d'un genre spécial. Cette extension des connaissances exigibles des architectes chargés de la conservation et de la restauration des monuments historiques, leur crée des devoirs proportionnés au prestige qui devrait légitimement s'attacher à cette catégorie peu nombreuse de professionnels de l'art de bâtir. Elle est de nature à les classer dans une sorte d'élite, mais leur impose l'exercice d'une conscience scrupuleuse au service d'un désintéressement et d'un dévouement absolus. L'architecte archéologue ne doit pas ménager sa peine, ni introduire dans ses préoccupations l'attente d'un gain presque toujours illusoire comparativement au temps qu'exige l'élaboration sérieuse de son œuvre. Son art est pour lui une sorte de sacerdoce fertile en joies compensatrices de bien des mécomptes. Il faut qu'il réunisse en lui l'expérience consommée du praticien, le goût délicat de l'artiste et la passion enthousiaste de l'érudit. On ne formera jamais une pépinière d'hommes susceptibles de restaurer convenablement nos monuments historiques, parmi de jeunes architectes désireux avant tout de posséder un titre qu'ils croient destiné à leur acquérir au dehors les faveurs de la clientèle particulière. L'intérêt de l'Administration exige qu'elle s'assure le concours d'hommes absolument dévoués à cette tâche spéciale et, pour cela, qu'elle opère par une sélection procédant des épreuves sévères d'un concours équitable-

ment jugé : il lui commande de restreindre le nombre des architectes en exercice à un minimum permettant d'attribuer à chacun d'eux, dans la répartition des crédits disponibles, une somme de travail nécessaire pour alimenter son activité professionnelle, et suffisante pour qu'il puisse, lui et sa famille, vivre décemment du fruit de son labeur. Peut-être même y aurait-il lieu de substituer au mode de rétribution par honoraires proportionnels, un traitement fixe assurant aux dix ou douze architectes en chef qui suffiraient à assurer le service pour tous les monuments historiques de la France, des ressources les mettant équitablement à l'abri du besoin et leur procurant, avec cette sécurité du lendemain, la liberté d'esprit indispensable à l'homme qui consacre son dévouement à la culture scientifique.

Nous pensons en avoir assez dit pour affirmer l'impérieuse nécessité de ne confier la restauration de nos monuments anciens qu'à des architectes spécialistes possédant une compétence exceptionnelle et faisant pour ainsi dire profession exclusive de ce genre de travaux. A ces architectes spéciaux, il conviendrait d'adjoindre des collaborateurs spéciaux, ayant étudié et pratiqué les arts du Moyen Age et de la Renaissance, et en communauté de doctrines avec le « maître de l'œuvre » chargé de les diriger. Or, l'heure est proche où l'on ne trouvera plus aucun sculpteur ornemaniste ni aucun peintre décorateur ou verrier, capables de refaire, dans le caractère propre à leur époque, un crochet, ou un panneau de vitrail du XIIIe siècle. Chaque jour voit disparaître les derniers représentants d'une génération de praticiens de ces divers genres, qui s'était formée à l'école du génie de Viollet-le-Duc, et qui fournit longtemps à ses continuateurs des collaborations expérimentées et dévouées. Découragés par des errements administratifs qui avaient livré aux hasards des adjudications des travaux qu'ils se sont vu enlever par les faiseurs de rabais « du bâtiment », ils ont peu à peu abandonné une carrière incapable de les faire vivre et n'ont plus formé d'élèves.

Peut-être est-il encore temps de ranimer des défaillances et de réunir en faisceau des bonnes volontés dispersées. L'État le peut certainement par sa protection et ses encouragements. Lui qui fait tant pour une École nationale peu soucieuse, dans son enseignement, de ce qui en adviendra de la conservation de nos anciens monuments, peut bien faire quelque sacrifice pour assurer à la France la pérennité du riche patrimoine d'où l'art français dégage sa didactique la plus vivifiante. C'en est fini de notre art national si l'État laisse s'évanouir, dans un irrémédiable oubli, les doctrines écrites en caractères lapidaires sur nos monuments du passé. Il ne saurait donc être de sacrifice trop grand pour assurer la conservation de ces glorieuses traditions.

Nous souhaiterions de voir le Mont-Saint-Michel devenir le siège de

cette œuvre de piété artistique et patriotique, et servir d'asile à une organisation de la préservation et de la culture de notre art national. Autrefois détenteur de tant de proscrits de nos dissensions politiques, il deviendrait aujourd'hui la suprême étape de l'exil infligé à cet art par nos désaccords artistiques.

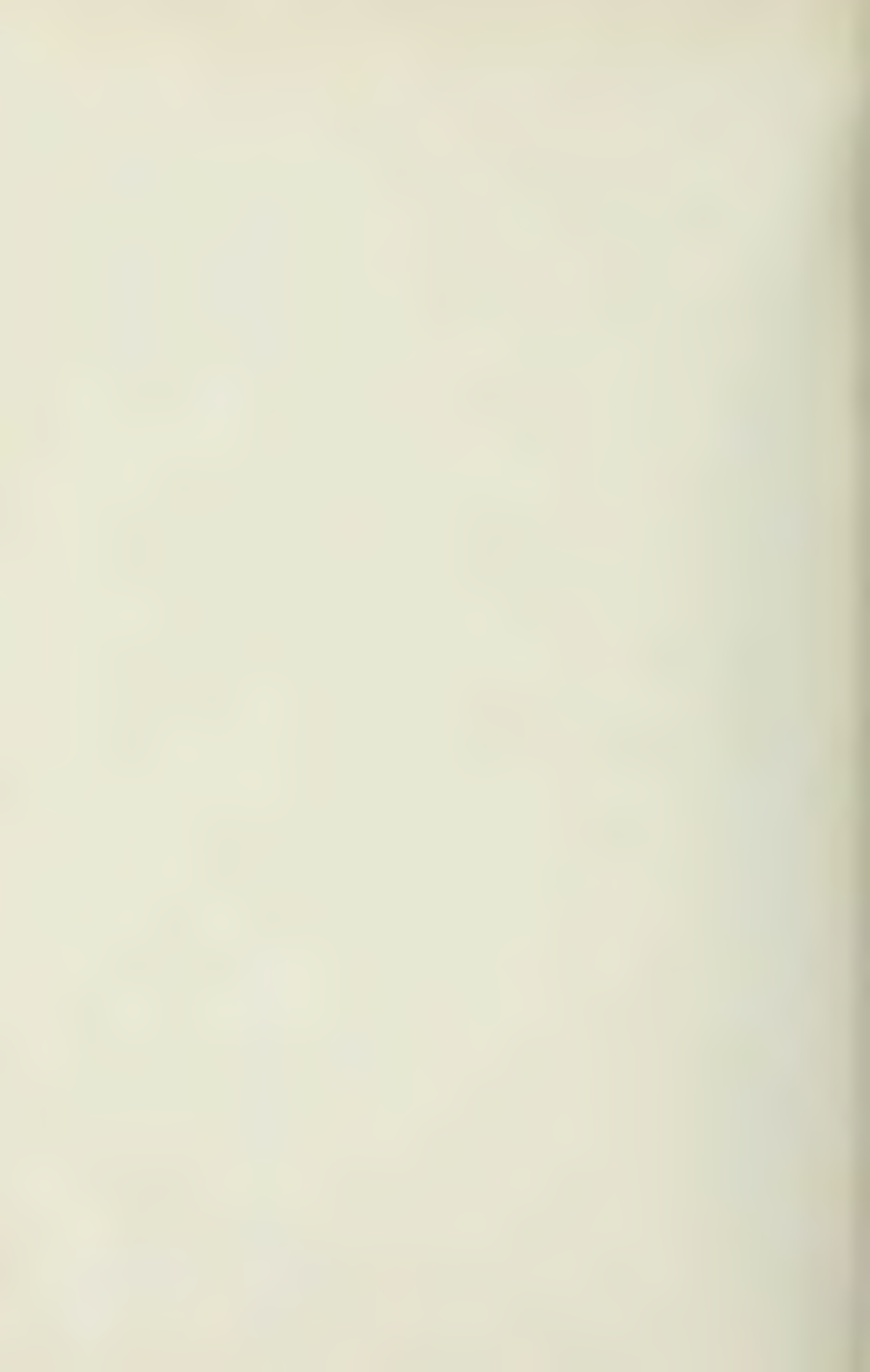
Peu en vogue sinon proscrite à l'École nationale des Beaux-Arts, en dépit du talent des maîtres chargés d'y faire connaître son histoire, l'Architecture française du Moyen Age s'est réfugiée de l'autre côté de la Seine, à l'extrémité de Paris. Au sommet de la colline du Trocadéro, elle abrite, depuis plus de vingt ans telle une forteresse défendue par des troupes d'élite, au milieu de moulages des plus purs spécimens de notre art, exposés dans le musée de sculpture comparée, son enseignement didactique envisagé sous le double point de vue de son analyse rétrospective et de ses conséquences réformatrices De cette glorieuse retraite, l'art français du Moyen Age répand, parmi tous ceux que passionnent les doctrines rationalistes qu'en dégage un maître éminent, les principes les plus vivifiants de l'art de bâtir.

On ne saurait souhaiter un enseignement répondant mieux au programme des connaissances techniques que doit posséder l'architecte des monuments historiques. Cependant, il serait à désirer qu'il existât, en outre, un foyer d'études, un terrain d'exercice préparant à ces fonctions spéciales. Ces études et ces exercices devraient se poursuivre dans un milieu approprié par sa situation, son caractère particulier, et par une accumulation de documents formés, soit des originaux, soit des copies des merveilles de notre art du Moyen Age et de la Renaissance. Sans dépouiller les provinces de ce qu'elles sont légitimement fières de posséder, on pourrait sauver bien des œuvres d'art d'un naufrage dont les menace une coupable incurie. Quantité d'objets mobiliers, boiseries qui pourrissent, émaux qui se brisent, orfèvreries qui se bossèlent, tapisseries qui moisissent, étoffes qui se déchirent dans les trésors mal gardés de nos églises, ou dans les sacristies de nos campagnes où ces objets n'éveillent que la convoitise des brocanteurs, pourraient être achetés par l'État. Des copies ou moulages de châsses, de devants d'autels, de reliquaires, de stalles et d'autres objets mobiliers qu'il importerait de laisser où ils sont ou qu'il serait impossible d'acquérir, des exemplaires des moulages qui figurent au musée du Trocadéro, et notamment les magnifiques modèles réduits d'édifices du Moyen Age qui y sont exposés; une collection de vieilles monnaies françaises et de sceaux; des fragments de sculptures anciennes recueillis sur les chantiers de restauration de nos grandes cathédrales; des reproductions de vitraux anciens, des dessins relevés de tous les monuments historiques de la France, et une collection complète de belles photographies les représentant sous tous leurs aspects

et dans tous leurs détails, constitueraient un musée d'un intérêt inappréciable. Une bibliothèque de manuscrits et de livres, tant anciens que modernes, traitant d'archéologie, d'art et d'histoire, compléterait un ensemble de documents mettant sous la main de l'architecte spécialisé dans ce genre, tous les instruments de sa culture professionnelle. Chaque année, le lauréat d'un concours, ouvert entre les meilleurs élèves de l'enseignement de l'architecture française du Moyen Age, serait désigné pour aller passer, aux frais de l'État, deux années dans cette sorte de sanctuaire de l'art français. Il pourrait y être accompagné des lauréats de concours également institués dans les écoles d'arts décoratifs ou les cours des arts et métiers, pour la peinture, la décoration, la sculpture, les industries d'art et l'ameublement. Pour tous ces lauréats de spécialités diverses, la première année serait consacrée à l'étude analytique et synthétique des arts français du Moyen Age. Dans cette association studieuse d'allure démocratique, l'architecte et les futurs exécutants prendraient un premier contact aussi profitable aux uns qu'aux autres et qui serait comme le prélude de la collaboration d'où sortirait par la suite, sous la direction du maître, l'œuvre commune. Le futur « maître de l'œuvre » poursuivrait d'abord ses études sur les monuments du Moyen Age. Dans la liste des monuments sur lesquels les documents font défaut aux archives de la Commission des Monuments historiques, il choisirait à son gré le ou les édifices sur lesquels il devrait faire les études prescrites par le règlement pendant la première année de séjour à cette École française de France. Il voyagerait le temps nécessaire à ses levés graphiques, puis rentrerait exécuter ses dessins qui comporteraient des plans et détails divers d'état actuel et de restauration, accompagnés de devis et appuyés de mémoires historiques et descriptifs sur les édifices étudiés. D'autre part, les peintres, sculpteurs, décorateurs, et généralement tous les élèves des industries d'art choisiraient, dans des conditions analogues, les sujets ou objets d'art dont ils devraient apporter des copies ou des moulages destinés, comme les travaux des architectes, à prendre place, chaque année, dans les séries de collections des divers genres.

L'application, à des conceptions modernes, des méthodes rationnelles de composition puisant leur source dans l'étude analytique des arts du Moyen Age, ferait, pour tout le monde, l'objet des études de la seconde année. Instruit dans un contact journalier et une intimité toute spéciale avec les œuvres de cette époque où tout est fondé sur la simplicité, la sincérité et la logique, chacun abandonnerait alors toute forme, toute disposition architectonique ou décorative connue, pour s'exercer dans sa propre spécialité, d'après un programme donné, à l'exécution d'une œuvre exclusivement moderne, dans la conception de laquelle il se servirait des principes didactiques que l'analyse des œuvres du Moyen Age lui aurait

rendu familiers. Quelle sève nouvelle cette innovation ne serait-elle pas capable d'introduire dans la pratique de l'art moderne à qui il ne manque qu'une seule chose pour produire de nouveaux chefs-d'œuvre : la méthode rationnelle de composition qui a fait la force de tous les arts du Moyen Age! Ce serait du même coup pour le Mont-Saint-Michel, sinon la résurrection, du moins l'apothéose. Le cadavre de l'antique abbaye, que toutes les restaurations demeureront impuissantes à ranimer, rouvrirait les yeux dans son cercueil de granit. De nouveaux religieux, prêtres du culte de l'art français, franchiraient alors le seuil du vieux monastère. Les deux « Exils » recueilleraient ces nouveaux exilés de l'intransigeance classique. Les salles de « la Merveille » se meubleraient de merveilles sans prix, et ses annexes, de collections vénérables ; et dans l'église, toute désignée pour l'exposition des chefs-d'œuvre de l'art religieux, on verrait se dresser les riches autels, les vieilles châsses, et étinceler l'or et les pierreries des vases sacrés et des reliquaires. L'abbaye du Mont-Saint-Michel, devenant la gigantesque châsse où seraient exposées, à la dévotion des fidèles de l'idéale beauté, les plus vénérables reliques de l'art français, quel beau rêve ! Mais, hélas, entrera-t-il jamais dans le domaine des réalités ?



APPENDICE

A LA PARTIE ARCHITECTURALE



APPENDICE A LA PARTIE ARCHITECTURALE

VOCABULAIRE

DES DIVERSES PARTIES DE L'ABBAYE, DE LA VILLE ET DES REMPARTS[1]

Abbatial (Logis), 22 du plan. Pl. XXXVI. Bâtiment contenant les appartements de l'abbé, construit au XIII[e] siècle sous la prélature de Richard Turstin.

Abside (Citerne de l'), 50 du plan. Pl. XXXVI. Construite en 1417 par ordre de l'abbé Robert Jolivet, en vue d'alimenter d'eau potable la forteresse assiégée.

Aigles (Hôtellerie des).

Aire de plomb, 19″ du plan. Pl. XXIV. Partie centrale du cloître qui était couverte en plomb et dont les eaux pluviales contribuaient à l'alimentation des citernes[2].

André (Chapelle Saint-), V'_2 du plan. Pl. XXIX.

Annonciation (Chapelle de l'), G'_2 du plan. Pl. XXIX. Cette chapelle reçut au XVI[e] siècle le vocable de Saint-Martin.

Antoine (Maison Saint-).

Aquilon (Salle de l'), 5 des plans, Pl. XV, XVIII et XXII. Nous n'avons trouvé aucun document permettant d'établir à quel moment cette dénomination lui a été donnée. Toutefois elle ne paraît pas antérieure au XVII[e] siècle (Voir Aumônerie.)

Arcade (Tour et Maison de l'), T_1 du plan, Pl. XXXVI. Ce nom vient de l'arcade qui existe à l'intérieur de cette tour et sur laquelle repose le mur du premier

1. Cette nomenclature a pour but de préciser dans l'esprit du lecteur les dénominations attribuées, dans le texte et sur les plans, aux diverses parties du Mont-Saint-Michel et à ses monuments. Elle donne, lorsqu'il a été possible de la déterminer, l'origine de ces dénominations, ainsi que les circonstances intéressantes qui ont pu les motiver.

Les noms qui ne sont suivis d'aucune indication sont généralement ceux que relate le *Terrier*, ou *Livre de recettes du Mont Saint-Michel* (Ms. n° 217 de la bibl. d'Avranches), mais sur lesquels nous ne possédons aucun renseignement.

2. « Claustri pratellum plumbo constratum est et sub eo fornix in quo tres cisternæ quæ pluviales aquas excipiunt. » (*Ann. benedictines*).

étage de la maison attenante. Quelques auteurs modernes l'ont aussi appelée par corruption la tour de l'Escadre. Voir Tour Neuve.

Aubert (Chapelles Saint-). Trois chapelles étaient dédiées à saint Aubert. La première (54 du plan. Pl. XXXVI), située au bas du Mont au Nord-Ouest sur un rocher bordant la grève, est un petit édifice qui fut consacré au saint évêque sur un point de l'îlot où un éboulis de roches semble provenir des blocs de granit que celui-ci, à en croire la tradition, précipita du haut de la montagne (Voir notre figure 226, page 585). Les personnes assez agiles pour escalader les roches formant le soubassement de cette chapelle au Nord-Est remarqueront, sur l'une d'elles, une empreinte de pied humain que les guides montois ne manquent pas de donner comme celle du pied du petit *Bain*, en faisant toutefois observer que ses grandes dimensions proviennent du creusement opéré dans cette cavité par l'eau dont elle est presque constamment remplie.

Les deux autres chapelles dédiées à saint Aubert rayonnent autour du chœur de l'église abbatiale, l'une en I_2 de l'église haute, plan. Pl. XXIX, l'autre immédiatement au dessous, dans l'église basse[1].

Aubert (Fontaine Saint-), 29 du plan. Pl. XXXVI. Fontaine dont la légende attribue la découverte à l'évêque d'Avranches. Elle fut, au XIII[e] siècle, entourée d'une tour dont il ne subsiste plus que de rares vestiges. Au XVIII[e] siècle on éleva sur son emplacement le petit édicule qui existe aujourd'hui et sur la porte duquel on lit la date de 1757.

Aumônerie. La salle de l'Aquilon fut la primitive aumônerie du monastère au XI[e] siècle. Quand, au XIII[e] siècle, l'immense développement qu'il prit donna lieu à la construction de la Merveille, la salle du rez-de-chaussée, à l'Est, fut affectée à la distribution des aumônes (Voir 18 du plan. Pl. XXII). Au XVI[e] siècle on désigna sous le même nom d'aumônerie la construction établie au Midi entre l'église et le Saut Gaultier et qui servait au logement de l'aumônier.

Aumônerie (Citerne de l'), 50 du plan. Pl. XXXVI. Construite au commencement du XVI[e] siècle, sous la prélature de Guillaume de Lamps, contre les bâtiments affectés à l'aumônier du monastère. On l'a aussi appelée la *Citerne du greffe*, parce que les constructions dont on l'entoura au XIX[e] siècle contenaient le greffe de la maison de détention.

Bailliverie (ou Procure), 25 et 25' des plans. Pl. XXXIV, XXXV et XXXVI. Logis du bailli ou procureur du monastère.

Avancée. (Voir 55 du plan. Pl. XXXVI.) Ouvrage avancé construit au XVI[e] siècle par Gabriel du Puy, pour présenter un premier obstacle en avant de la porte de la barbacane ou boulevard.

Barbacane ou **Boulevard**, 48 du plan. Pl. XXXVI. Petite enceinte construite vers 1426, par Guillaume d'Estouteville, pour protéger l'entrée principale de la ville.

Barbacane du Châtelet, 56 du plan. Pl. XXXVI. Ouvrage protégeant l'entrée du Châtelet.

Barbe (Hôtellerie de Sainte-).

1. Les chapelles de l'église basse portaient les noms des saints sous le vocable desquels se trouvaient les chapelles correspondantes de l'église haute, avec l'addition de : *sous terre*. Ces noms ont été donnés vers la fin du XV[e] siècle.

Basse (Tour), 45 du plan, Pl. XXXVI. Régley[1] dit qu'on l'appelait aussi la tour des Épines et qu'elle devint fameuse par l'évasion du condamné politique Colombat, qui, parvenu au rempart, descendit par cette tour Basse au moyen d'une corde attachée à une poulie qui servait à hisser les fardeaux. Avant les remaniements dont elle a été l'objet, elle s'appelait la tour Denis (Voir tour Béatrix).

Bastillon. Voir Tour Boucle.

Béatrix (Tour), 44 du plan, Pl. XXXVI. (Voir Tour de la Liberté. Plusieurs tours portent, dans les manuscrits du xv[e] siècle[2], des dénominations qu'elles ont perdues. Il est assez difficile, d'après les textes, d'indiquer exactement, pour chacune d'elles, le nom qui lui était attribué. Voici cependant comment l'étude de ces documents appliquée aux lieux qu'ils désignent, nous semble devoir répartir ces appellations



Phot. G. Besnard

FIG. 467. — Tour Boucle. (Bastillon). Vue extérieure.

Au xv[e] siècle, la Demi Lune se serait appelée tour Chollet.
— la tour Basse — — — Denis.
— de la Liberté — — — Béatrix.
— de l'Arcade — — — Neuve.

Belle-Chaise ou **Belle Chaire**, 25 et 25' des plans, Pl. XXXIV, XXXV et XXXVI. Bâtiment contenant l'officialité abbatiale et ainsi nommé de la splendeur du siège du prétoire où l'abbé rendait la justice. On trouve, dès le xiv[e] siècle, ce bâtiment,

1. *Guide des voyageurs*, p. 19.

2. *Chron.* t. II, p. 151. *Vidimus par Guillaume Paynel, ecuyer, garde des seaus des obligations de la vicomte d'Avranches, d'une ordonnance de Louis, seigneur d'Estouteville et de Hambye*..... Comme en la ville, place et forteresse d'iceluy lieu du Mont ayons fait faire grandes et somptueuses repparacions, fortifficacions et emparemens, et en perceverant et prétendant la perfeccion fortifficatoire requise et necessaire en plousours endrois d'icelle ville, ait par nous esté advisé et déliberé faire doubler le mur et la tour par dedans deux piés d'espece d'entre l'ostel Boucan et la tour Chollet, iceluy mur et tour machicolleys, et depuis icelle tour ung mur fenissant à la tour Beatrix, fait à chaux et à sablon, de cinq piés d'espece depuis le fondement jusques au-dessus de la mer le dehors des maisons, iceluy mur fourny et rendu par hault de quatre piés d'espèce et auxi hault

désigné dans les manuscrits par le nom de *Bellacadra* ou *Belancadra*, ayant pour étymologie *Bella cathedra*. En français, ce fut Belle chaiere, Belle chere, Belle chaire, Belle cheze et Belle chaise. Cette appellation remonte à la prélature de Pierre Le Roy qui fit mettre, dans le prétoire, le riche meuble dont le bâtiment tout entier tira bientôt son nom.

Depuis le XVIIIe siècle, ce prétoire a pris le nom de Salle du Gouvernement, parce qu'il servait de salle de réception aux gouverneurs de la place.

Benoît (Autel Saint-). d_1 du plan. Pl. XXIX.

Bidonnière (Hôtel de la). Z_2 du plan. Pl. XXXVI.

Boucan (Hôtel). B_1 du plan. Pl. XXXVI. Du nom d'un des défenseurs du Mont Saint-Michel.

Boucle (Tour), ou de la Reine. 46 du plan. Pl. XXXVI. Nom tiré des anneaux dont elle était pourvue pour amarrer les embarcations. On l'appelle aujourd'hui le Bastillon et on a donné son nom à la Demi-Lune voisine.

Boulevard (Voir Barbacane).

Bourgeois (Corps de garde des). S_2 du plan. Pl. XXXVI. Petit bâtiment à l'entrée de l'Avancée, qui servait de corps de garde aux escouades formées de bourgeois de la ville.

Butor (Maison). Loge de marchand d'images.

Cachot du diable. 15' du plan. Pl. XXXV. Salle du XIIIe siècle précédant la chapelle des Trente Cierges et transformée, sous l'administration pénitentiaire, en salle de correction pour les détenus récalcitrants. Voir T. I, pages 561 et suiv.

Cage (Hôtellerie de la).

Caserne (La) (Voir les Fanils). 52 du plan. Pl. XXXVI.

Catherine (Chapelle Sainte-). 27 du plan. Pl. XXVI et XXXVI. Construite en 1580 par Geoffroy de Servon.

Catherine (Couvent de Sainte-). C_3 du plan. Pl. XXXVI. Couvent de religieuses où les femmes venant en pèlerinage recevaient l'hospitalité.

Cellier. 19 du plan. Pl. XXII. Cette salle fut aussi appelée Montgomery après l'aventure de ce partisan huguenot relatée T. I, p. 247.

Chapeau blanc (Maison du). B_5 du plan. Pl. XXXVI.

Chapeau rouge (Hôtellerie du).

comme la tour Denis, alant de l'une tour a l'autre, à machicolleys, et la dicte tour Beatrix machicollee, et oultre d'icelle tour Beatrix jusques à la prouchaine massonnerie machicollée, et d'icelle haulcee la muraille doublee par dehors de l'espesseur devant dicte et machicollée, comme dit est. Et avecques ce une massonnerie faicte et commencie ou ce deffault le machicolleys endroit Mancon jusques a la Tour Neufve, icelle massonnerie machicollée, de l'espesseur et haulcee devant dicte, et icelle Tour Neufve doublee par dedens de trois pies d'espoisse et machicollee, comme est devisé, et aussi machicoller tout le devant de la porte d'endroit le boullevert.

Chartrier. 58 et 58'' du plan. Pl. XXVIII.

Châtelet. 26 et 26' des plans. Pl. XXVI et XXVII. Défense établie à la fin du XIV siècle en vue de protéger l'entrée de l'abbaye.

Chauffoir. 21'' du plan. Pl. XXXVI. Fut aménagé par les Bénédictins de la Congrégation de Saint Maur sur l'emplacement de l'ancienne cuisine de la Merveille.

Cheval blanc (Hôtellerie du). D_5 du plan. Pl. XXXVI.

Chevaliers (Salle des). 19' du plan. Pl. XXIII. On admet généralement que cette salle prit ce nom au XVe siècle, à la suite de la cérémonie de l'ouverture, par Louis XI, du premier chapitre de l'Ordre des Chevaliers de Saint-Michel. Nous avons exposé, dans l'appendice historique sur l'Ordre des Chevaliers, les raisons qui nous semblaient infirmer cette tradition. Il n'en résulte pas que cette salle n'ait pu avoir, à partir du XVe siècle, une affectation spéciale et de principe aux réunions de cet Ordre[1].

Chollet (Tour). Voir Demi-Lune, 47 du plan, Pl. XXXVI.

Cire (Maison de la). Loge de marchand d'images.

Claudine (Tour), ou **Liaudine** (par corruption), 57 du plan. Pl. XXXVI.

Cloche (Hôtellerie de la). E_7 du plan. Pl. XXXVI.

Cloître. 19'' du plan. Pl. XXXVI.

Coquille (Hôtellerie de la). F_7 du plan, fig. 25.

Corbins (Tourelle des), ou **Corbeaux**, ou du Réfectoire. 8 et 8' des plans. Pl. XXII, XXIII et XXIV.

Corne de Cerf (Hôtellerie de la).

Corne du Blin (Hôtellerie de la). Le mot *blin* signifie bélier en patois normand.

Cornet (Hôtellerie du).

Couronne (Hôtellerie de la).

Croissant (Hôtellerie du).

Croix blanche (Hôtellerie de la), C_5 du plan Pl. XXXVI.

1. Voici, à titre de simple indication et sous l'expresse réserve que commande leur défaut d'authenticité, ce que disent, de cette salle, les *Souvenirs de la Marquise de Créquy*, édit. de 1840, t. I, p. 81 : « On y voit les trophées héraldiques de tous les chevaliers de l'Ordre du roi, depuis sa création par Louis XI, jusqu'à l'institution de celui du Saint-Esprit, par Henri III. Les casques et les cimiers des chevaliers sont placés sur la sommité de leurs stalles, dont ils forment les couronnements, et tout cela produit, de chaque côté de la galerie, une longue file de bannières, d'écus blasonnés, de casques, voiles de casques flottans, pennons, cimiers et lambrequins découpés, qui brillent de dorure, et de toutes couleurs, et qui produisent un effet admirablement noble et pittoresque. On dirait que toute la pompe féodale de la vieille France s'est réfugiée dans cette belle galerie du Mont-Saint-Michel. »

Croix de pierre (Hôtellerie de la).

Croix d'or (Hôtellerie de la).

Croix verte (Hôtellerie de la).

Crucifix (Autel du), I_4 du plan Pl. XXIX.

Cure (Jardin de la), R_2 du plan, Pl. XXXVI.

Cygne (Hôtellerie du).

Dauphin (Hôtellerie du), G_5 du plan, Pl. XXXVI.

Degré (Grand), 55 du plan, Pl. XXXVI. Se subdivise en grand degré extérieur avant le Châtelet et en grand degré intérieur ou abbatial depuis la salle des Gardes jusqu'au Saut-Gaultier.

Demi-Lune, 47 du plan, Pl. XXXVI. Elle était désignée au moyen âge sous le nom de tour Chollet. C'est par confusion avec sa voisine, qu'on l'appelle aujourd'hui tour Boucle.

Denis (Tour) (Voir Tour Basse), 45 du plan, Pl. XXXVI.

Dentelle (Escalier de), fig. 401. Escalier établi sur un arc boutant pour desservir le comble du chœur. Il doit son nom à la légèreté des découpures flamboyantes du garde corps qui en borde les degrés.

Docteurs (Autel des), 4″ du plan, Pl. XXIX. Dans le transept Nord de l'église abbatiale.

Dortoir, XIe et XIIe siècle, 5′ des plans, Pl. XVII et XX. Il a conservé sa destination jusqu'à l'occupation de l'abbaye par les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur. Il fut alors transformé en salle de récréation ou d'exercices, sous le nom de Salle de Souvré.

Écu-de-Bretaigne (Hôtellerie de l').

Épines (Tour des) (Voir Tour Basse).

Espée d'or (Hôtellerie de l'), H_2 du plan, Pl. XXXVI.

Espron-chapeau rouge (Hôtellerie de l'), I_3 du plan, Pl. XXXVI.

Espron-des-trois-Marie (Hôtellerie de l'), J_3 du plan, Pl. XXXVI.

Exil (**Petit**), 23 et 23′ des plans, Pl. XXII, XXIII et XXXVI. Bâtiments affectés, au XIXe siècle, à la détention des prisonniers politiques.

Exil (**Grand**), 22 et 22′ des plans, Pl. XXII, XXIII et XXXVI.

Fanils ou **Fenils**. Bâtiments 52 du plan Pl. XXXVI. Leur nom vient du latin *Fenum*, foin ; ils contenaient les provisions de foin. Ils étaient rattachés à l'enceinte du monastère et reliés aux escarpements de l'Ouest par une muraille percée

de meurtrières (Voir fig. 468). Sur leur emplacement fut élevée, en 1828, la caserne des troupes préposées à la garde de la prison centrale.

Fanils (Tour des), 55 du plan, Pl. XXXVI. Par consonnance cette tour a été appelée tour Stéphanie[1]. On lui a donné aussi le nom de tour des Pêcheurs.



Phot. Durand

Fig. 468. — Muraille reliant les Fanils aux escarpements de l'Ouest (XIVe siècle).

Fourches patibulaires. Elevées sur les grèves, à côté de l'entrée du boulevard, le 5 juin 1426, par Richard Lombart, vicomte d'Avranches[2], elles furent transférées en y_5 du plan Pl. XXXVI, par Gabriel du Puy.

Gabriel (Tour), 52 du plan, Pl. XXXVI. Construite au XVIe siècle par Gabriel du Puy, seigneur du Murmays.

Gardes (Salle des), 25 du plan, Pl. XXVI. Entrée de l'abbaye depuis le XIIIe siècle.

Gobelin (Trou du), b_6 du plan, Pl. XXXVI. Ancienne citerne en partie remblayée en 1840 par l'abbé Lecourt, propriétaire du terrain, qui avait réservé au centre une sorte de puits recueillant des eaux d'infiltration. Depuis, elle a été entièrement bouchée.

Gouffre (Le), K_3 du plan, Pl. XXXVI. Escalier montant au monastère sous la voûte rampante du Châtelet.

Gouvernement (Salle du) (Voir Belle Chaise, 25' du plan, Pl. XXVII).

1. Régley l'appelle ainsi dans son *Guide des Voyageurs*, p. 95.
2. *Chronique*, t. I, p. 247.

Guet (Tourelle du), S_1 du plan. Pl. XXXVI. Tourelle contenant l'escalier de la Maison de l'Arcade.

Horloge (Tourelle de l'), D du plan. Pl. XX. Tourelle qui couronnait l'escalier du transept Sud avant notre restauration et qui contenait l'horloge. Elle datait de 1847[1] et présentait l'aspect le plus disgracieux, ainsi qu'on en peut juger par la vue, fig. 454.

Hôtellerie. 16' des plans. Pl. XVIII. Il s'agit ici de l'hôtellerie abbatiale du XIIe siècle construite par Robert de Torigni.

Hôtes (Salle des), 18' du plan. Pl. XXIII. Hôtellerie du XIIIe siècle. Transformée en réfectoire et cuisine par les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur.

Ile des bas (Jardin de l'), A_5 du plan, Pl. XXXVI. Jardin entourant un ilot de constructions faites, au XVIe siècle, par l'abbé Guillaume de Lamps, au pied du monastère.

Jean-l'Évangéliste (Chapelle Saint-) Chapelle du transept Sud de l'église abbatiale, d_4 du plan, Pl. XXIX.

Joseph (Chapelle Saint-). E'_2 du plan, Pl. XXIX.

Julien (Hôtellerie du grand Saint-), M_5 du plan, Pl. XXXVI.

Julien (Hôtellerie du petit Saint-), L_5 du plan, Pl. XXXVI.

Lanterne (Maison de la). Loge de marchand d'images.

Levrier (Hôtellerie du).

Liberté (Tour de la), 44 du plan, Pl. XXXVI. S'appelait au XVe siècle, tour Béatrix, du nom d'un propriétaire voisin, Colin Béatrix, bourgeois de la ville. Elle prit le nom de la Liberté à la Révolution, époque à laquelle on y planta un arbre de la liberté.

Licorne (Hôtellerie de la), Q_2 du plan Pl. XXXVI. Le grand Condé y descendit.

Lion d'argent (Hôtellerie du).

Loges. Nom générique donné aux boutiques de « marchands d'imaiges ».

Loges (Les). Cellules de prisonniers, établies au XIXe siècle au-dessus de la galerie Nord du cloître (Voir fig. 222 et p. 576).

Loges (Chemin des), u_5 du plan, Pl. XXXVI. Chemin longeant le pied du grand degré extérieur, ainsi désigné à cause des loges de marchands de souvenirs dont il était bordé.

Loges (Hôtellerie des).

Madeleine (Chapelle Sainte-), 20' du plan, Pl. XXIII. Chapelle attenante à la salle des Hôtes et qui leur servait à faire leurs dévotions avant d'entrer. On a la preuve

1. Le Héricher, *M.-S.-M. mon. et hist.*, p. 217.

de cette dénomination antérieure à l'occupation des moines de Saint Maur qui divisèrent cette chapelle dans sa hauteur pour y faire une chambre des Hôtes[1]. Le culte de sainte Madeleine fut alors transféré dans la chapelle du transept Nord.

Martin (Chapelle Saint-), 5' des plans, Pl. XVI, XIX et XXIII. Quand, au XVI[e] siècle, cette crypte du transept Sud fut transformée en moulin à chevaux, le culte de saint Martin fut transféré dans une des chapelles du chœur (G'$_2$ du plan, Pl. XXIX). Sous l'administration pénitentiaire on y avait installé une citerne hémisphérique en pierre, doublée de plomb, qui en occupait toute la surface.

Martin (Hôtellerie Saint-).

Méridien (Tour du), M'$_1$ du plan, Pl. XXXVI. On y avait établi un cadran solaire (Fig. 469).

Merveille (La), 18, 19, 18', 19', 18'' et 19'' des plans, Pl. XXII, XXIII, XXIV et XXXVI. L'ensemble des deux bâtiments accolés l'un à l'autre, au XIII[e] siècle, et contenant l'aumônerie, le cellier, la salle des Hôtes, la salle des Chevaliers, le réfectoire et le cloître.

Michel-en-la-nef (Autel Saint-), K$_4$ du plan Pl. XXIX.



Fig. 469. — Contreforts de l'Ouest et Tourelle (dite du Méridien) à l'Ouest des substructions occidentales.

Michel-le-petit (Chapelle Saint-), C'$_2$ du plan, Pl. XXIX. Ainsi nommée par opposition avec le grand autel de Saint-Michel.

Michel (Hôtellerie Saint-) ou de la Teste d'Or, O$_5$ du plan, Pl. XXXVI. Reconstruite en partie au XVII[e] siècle, cette hôtellerie avait conservé ses cheminées du XV[e] siècle. Elle a été démolie en 1906 (Voir fig. 171).

1. « Item, il (le sieur de Brouhé) fit faire tous les degrez par où on monte du réfectoir aux dortoirs et à l'église, et pour cet effet il fit percer une voulte. Item de la chappelle de la Magdelaune il en fit faire l'hostellerie, comme elle se voit encore aujourd'huy, y faisant mettre une belle cheminée, vitrer la grande croisée et plancheyer le bas de l'estage de soliveaux qu'il avoit faict mettre avec des aisses de sapin, portes, fenestres, cloisons, et tout ce que l'on y voit tant en bas qu'en hault d'icelle chappelle. » (Dom Th. Le Roy, t. II, p. 175.)

Monteux (Escalier des). H_1 du plan Pl. XXXVI. Monteux est mis pour Montois. C'était, malgré la hauteur démesurée de ses marches, un escalier très fréquenté par les personnes qui avaient affaire dans le haut de la ville et principalement par les Montois, tandis que les visiteurs et pèlerins s'acheminaient naturellement vers l'abbaye par la rue de la Ville.

Montgomery (Voir Cellier).

Morilland (Tour) ou Marilland (Voir Tour du Nord).

Mouton blanc (Hôtellerie du). D_5 du plan, Pl. XXXVI. Voir ci-après une vue prise en 1910, fig. 459.

Neuve (Tour). Nom donné au XV[e] siècle à la tour de l'Arcade, nouvellement construite par les ordres de Louis d'Estouteville (Voir Tour de l'Arcade).

Nicolas (Chapelle Saint) du transept Nord de l'église abbatiale (Voir i' du plan, Pl. XXIX).

Nord (Citerne du). O du plan, Pl. XVII. Citerne établie au Nord de la crypte du chœur au XV[e] siècle.

Nord (Échauguette du). K_1 du plan fig. 25. Construite par Louis d'Estouteville à l'angle Nord-Ouest du rempart (Voir fig. 585).

Nord (Tour du). 54 du plan XXXVI. Construite au XIII[e] siècle et remaniée aux XIV[e] et XV[e]. A la fin du XVIII[e] siècle on l'appelait tour Morilland, du nom d'un officier municipal dont le jardin était contigu à cette tour.

Nord-Sud (Galerie). 7 des plans, Pl. XVI, XIX, XXII et XXIII. Galerie s'étendant du Nord au Sud et par laquelle on accédait au monastère aux XI[e] et XII[e] siècles.

Notre-Dame des Anges (Autel de). d_4 du plan, Pl. XXIX.

Notre-Dame de Pitié (Autel de). e_4 du plan, Pl. XXIX. Transféré en O_4.

Notre-Dame du Circuit ou **du Rosaire** (Chapelle). E'_2 du plan, Pl. XXIX.

Notre-Dame-sous-Terre (Chapelle de). 1 et 1' des plans XV, XVI, XVIII, XIX, XXIII. La petite église carolingienne contenait deux chapelles. Celle qui occupait la nef méridionale était dédiée à la Sainte Trinité ; et comme son autel se trouvait être, suivant la tradition, celui sur lequel saint Aubert avait officié, et que, d'autre part, les reliques de ce saint évêque étaient exposées au-dessus, on donna parfois à cette chapelle le vocable de Saint-Aubert. L'autre chapelle était vouée à la Vierge pour laquelle les Bénédictins témoignaient d'une dévotion spéciale. Lorsque, au XI[e] siècle, l'ecclésiole carolingienne devint souterraine par rapport à l'église romane construite au-dessus, cette dernière chapelle conserva son affectation patronale sous la dénomination de Notre-Dame-sous-Terre[1], pour la distinguer sans doute du sanctuaire de Notre-Dame situé sous le transept Nord de la basilique. La célébrité de la chapelle de Notre-Dame-sous-Terre fit bientôt attribuer son nom à l'ancienne ecclésiole tout entière. D'où la méprise de certains auteurs qui confondaient les deux autels de cette même chapelle souterraine.

1. Pour le même motif, l'autel de Saint-Aubert reçut des auteurs l'appellation de *Saint-Aubert-sous-Terre*.

méprise qui pourrait bien n'en être pas une si, comme on est tenté de l'imaginer, l'autel de la Vierge avait été, lors du dépôt des reliques dans le trésor abbatial, transféré dans l'absidiole méridionale, plus favorisée que sa voisine dont l'escalier montant à l'église haute n'était pas sans encombrer un peu les abords.

Quoi qu'il en soit, l'emplacement de « la chappelle Nostre-Dame-soubs-Terre.... au-dessoubs de la nef de l'église de ce Mont » est désigné formellement par Dom Th. Le Roy[1] qui déclare y voir encore « l'autel quoyque à moitié démoly sur lequel ce sainct (Aubert) célébra. » Cet historien précise en outre la place de l'autel spécialement dédié à la Vierge, en s'exprimant comme il suit au sujet de la statue de l'autel des Trente Cierges qui y avait été transportée : « Cette image de bois se voit, dit-il, encor aujourd'hui sur l'autel de *la chapelle de Notre Dame soubs terre, en la nef de l'eglise, vers le septentrion*[2] ». Un procès-verbal de Frère François Gingatz, religieux de l'abbaye, en date du 19 avril 1694, signale la présence de cette même image derrière un retable de bois qui vint, dans l'intervalle, décorer cet autel. Voici ce curieux document qui ajoute une preuve à la désignation du lieu qui nous occupe; il est écrit sur une feuille de papier intercalée dans les pièces sur parchemin du manuscrit n° 211 :



Fig. 470. — Hôtellerie du Mouton Blanc.

« Le lundy, 19 jour d'avril de l'an 1694, je trouvay derrière la boiserie de l'autel de la Vierge, en la chapelle sous terre, une ancienne image de bois représentant la sainte Vierge avec le petit Jésus, qui fut miraculeusement préservée des flammes lors de l'incendie général tant de l'église, avec une chapelle dite des Trente-Cierges, que de tous les lieux réguliers, arrivé par la foudre du ciel l'an 1112. J'ai fait mettre la dite ancienne image dedans une niche en la dite chapelle sous terre, avec un châssis de verre au-devant. Il y vient un grand concours de pèlerins en voyage, et y font leurs dévotions, et plusieurs ont obtenu des effets miraculeux, des guérisons, par l'assistance de la Très Sainte Vierge. J'ai dressé une déclaration ample de cette découverte, laquelle j'ai signée le 20 juin 1694. Frère François Gingatz. »

Enfin, comme dernier argument précisant nettement cette désignation, nous citerons le passage suivant de Piganiol de la Force[3] qui écrivait en 1754 : « Dans

1. T. I, p. 81.
2. T. I, p. 142.
3. T. IX, p. 525.

la nef, il y a un escalier qui conduit à une chapelle basse nommée *Notre-Dame dessous-terre*.

Officialité ou **Prétoire** (Voir Belle-Chaise).

Perrine (Tour). 55 des plans. Pl. XXVI, XXVII et XXXVI. Elle tire son nom de celui de l'abbé Pierre Le Roy qui la fit construire à la fin du XIVe siècle.

Pierre (Chapelle Saint-). L_2 du plan. Pl. XXIX.

Pierre (Église Saint-). 41 du plan. Pl. XXXVI. Église paroissiale. C'était au XIe siècle l'église d'un monastère que Guillaume de Saint-Pair désigne sous le nom de « Mostier de Seint Perron ».

Pigeon blanc (Hôtellerie du). P_5 du plan. Pl. XXXVI.

Piliers (Maison des). Loge de marchand d'images.

Pillette (Terrasse et échauguette de la). Q_1 et P_1 du plan. Pl. XXXVI. Cette plate-forme servait au jeu de paume ou de boule; de là lui vient son nom dérivé du latin *pila*.

Plan ou **plomb du four ou du fond**. 7 des plans XX, XXIV et XXXVI. Actuellement plate-forme de l'Ouest. Cette plate-forme était jadis couverte en plomb.

Plat d'étain (Hôtellerie du). Q_5 du plan. Pl. XXXVI.

Plomb du chevet, ou **tour des chapelles**. Les chapelles de l'abside et le déambulatoire étaient couverts en plomb.

Porterie. 17 du plan. Pl. XXIII. Construite au XIIe siècle par Robert de Torigni.

Pot de cuivre (Hôtellerie du).

Pot d'étain (Hôtellerie du).

Poulain (Le). W_1 du plan. Pl. XXXVI. Plan incliné sur lequel glissait un chariot servant à monter à l'abbaye les approvisionnements de la prison. Ce chariot était élevé au moyen d'une corde passant sur une poulie et s'enroulant sur le moyen d'une grande roue actionnée par six prisonniers qui, y marchant, provoquaient le mouvement rotatif de l'écureuil dans sa cage (Voir fig. 220).

Procure. Voir Bailliverie.

Promenoir des Moines. 5' des plans. Pl. XVI, XXIII et XXVII.

Quatre fils Esmond (*sic*) (Hôtellerie des). R_5 du plan. Pl. XXXVI (Voir fig. 211).

Queue du renard (Maison dite de la). Loge de marchand d'images.

Ravelin. 51 du plan. Pl. XXXVI. Avancée construite au XVIe siècle par Gabriel du Puy, en avant des Fanils.

Réfectoire des moines du XIIIe siècle. 18'' des plans. Pl. XXIV, XXVII et

XXXVI. Transformé en dortoir et divisé en cellules par les Bénédictins de la Congrégation de Saint Maur en 1629.

Roch (Chapelle Saint). « Proche de la tour de l'église », où fut inhumé le gouverneur de Querolland.

Roi (Porte, logis et tour du), 45, B_1 et 42 du plan, Pl. XXXVI. Porte principale de la ville contenant le logis du préposé à sa garde par le roi de France. Cette entrée de la ville date du xve siècle et fait partie de l'enceinte conçue sinon exécutée par Robert Jolivet; la tour a été dérasée et remaniée au xviie siècle.

Roue (Grande). Voir Poulain.

Saint-Sauveur (Chapelle), e_4 du plan, Pl. XXIX.

Saut-Gaultier (Plate-forme du), **Beauregard** ou **Mirande** (ces deux derniers noms tirés de la beauté de la vue dont on y jouit), 6' des plans, Pl. XVII, XX, XXIV, XXVII et XXXVI). Nous avons vu que cette plate-forme existait dès le xie siècle. Nous n'avons pu trouver à quelle source autre que leur imagination, certains auteurs avaient emprunté l'anecdote d'un prétendu sculpteur du nom de Gaultier qui, au xvie siècle, prisonnier à l'abbaye, se serait, dans un accès de désespoir, précipité du haut de cette plate-forme sur le rocher. Nous considérons comme beaucoup plus plausible une tradition plus ancienne, rapportée en chaire par un prédicateur du xiiie siècle qui se serait écrié, avec l'assurance d'être compris de ses auditeurs[1] : « Vous ressemblez à un certain Gaultier qui, pour montrer à son amante combien il l'aimait, se précipita d'un rocher très élevé dans les profondeurs de la mer, d'où le nom de Saut Gaultier donné à ce lieu par les Normands chez lesquels il se trouve ».

Si l'on s'en rapporte à cette explication, Dom Jean Huynes aurait fait erreur en attribuant à une fantaisie de Guillaume de Lamps l'attribution à cette plate-forme d'un nom qu'elle portait de très longue date avant les travaux qu'y fit exécuter cet abbé[2].

Dom Thomas Le Roy, qui semble y faire allusion, se montre cette fois d'un scepticisme qui contraste avec son habituelle crédulité. Il trouve plus simple d'adopter l'opinion de Dom Jean Huynes, et croit aussi, sans dire pourquoi, que le Saut Gaultier a reçu son nom lors des remaniements que fit subir Guillaume de Lamps à cette plate-forme. Et il ajoute : « On m'en a dit quelque raison, laquelle je n'ay voulu insérer en ce lieu, pour estre un roman et un conte de vielle, comme beaucoup d'autres contes qui sont rapportées par les anciens et le vulgaire des habitants de la bicquoque de ce Mont qui sont tout à fait ridicules et proférées sans aulcune raison ni fondement. Ce qui toutefois est occasion de scandale aux pèlerins et gens d'esprit qui ne croiant telles fourbes, s'en retournent mal satisfaits en leurs pays de ce qu'on leur a raconté de ce sainct lieu[3]. » La réserve de cet annaliste semble, dans la circonstance, l'avoir éloigné de la question.

En partie couverte au xvie siècle par la galerie qui mettait en communication les bâtiments abbatiaux de Guillaume de Lamps avec le portail méridional de l'église, cette plate-forme eut un rôle important comme vedette sur les grèves.

1. Vos estis similes cuidam Gualtero, qui ut ostenderet amasie suae quantum diligeret eam, de cacumine altissimo rupis precipitavit se in mare profondissimo, unde locus a quo se precipitavit dicitur adhuc a Normanis, apud quos est, saltus Gualteri. — Lecoy de la Marche, *La chaire française au* XIIIe *siècle*, p. 350, 351.

2. On lit, en effet, dans l'*Histoire générale*, t. I, p. 208 : « le sault Gaultier ainsi nommé parce que tel fut le plaisir de cet abbé (Guillaume de Lamps) ».

3. *Curieuses recherches*, t. II, p. 17.

C'est du Saut-Gaultier que les aventuriers protestants, déguisés en pèlerins, tirent les signaux convenus au capitaine Le Touchet[1]. C'est de cette terrasse que les sentinelles signalaient l'arrivée de l'ennemi, c'est sur elle aussi, qu'on allumait les feux de joie ou qu'on tirait les feux d'artifice. C'est d'elle enfin que les religieux voyaient venir les pèlerinages, suivaient les combats et les escarmouches dans les grèves, ou s'intéressaient aux tournois dont elles étaient le théâtre[2].

Scubilion (Chapelle Saint-). B_2 du plan, Pl. XXIX (Voir Saint Sébastien).

Sébastien (Chapelle Saint-). Semble se confondre avec celle dédiée à saint Scubilion.

Sirène (Hôtellerie de la). T_5 du plan, Pl. XXXVI.

Soleil levant (Hôtellerie du). S_5 du plan, Pl. XXXVI.

Soleil royal (Hôtellerie du).

Sollier (Citerne du). H_2 du plan Pl. XXVII. Citerne au Sud de l'église basse. Elle prit le nom de Guillaume du Sollier, lieutenant du gouverneur, qui occupait en face les logements appelés, au XIX[e] siècle, le Petit Exil.

Souvré (Salle de). Voir Dortoir des Moines.

Symphorien (Fontaine Saint-). B_4 du plan, Pl. XXXVI. Cette fontaine marque approximativement l'emplacement de l'oratoire du même nom. Son eau avait la réputation d'une action salutaire pour les yeux.

Stéphanie (Tour). Corruption du nom de la tour des Fanils.

1. Nous avons raconté en détail cet incident dans notre exposé historique à sa place chronologique. Voir pages 241 et suiv.

2. La Colombière, chevalier de l'Ordre de Saint-Michel (né à la fin du XVI[e] siècle), a traduit (tome I, p. 252), d'après un vieux texte de Jean de Marmoutier (*Vita gaufredi ducis norm.*, liv. I), le récit d'une de ces joutes entre les comtes de Flandre, de Blois, et de Mortain réunis sur les grèves avec les chevaliers normands pour tenir la lice contre Geoffroy d'Anjou et les Anglais. « Le tournoi commence. Les chevaliers des deux partis se mêlent et se frappent furieusement; tout le camp et les barrières retentissent du cliquetis des armes, du hennissement des chevaux, du son des trompettes, et de la voix des chevaliers et des écuyers qui crient chacun le cri de guerre de leurs seigneurs. Le tournoiement s'anime, les lances de frêne volent en éclat au premier choc; chacun s'échauffe en son harnais; on met la main aux épées; à force de rudes et pesants coups, on les émousse, on les rompt; on tâche de se porter mutuellement à terre. Alors les chevaux échappés et sans maîtres, gagnent la campagne, rompent les rênes et se donnent carrière. Geoffroy, plus furieux qu'un lion, frappe sur les Normands de toute sa force. Il arrive à l'endroit où ceux de son parti étaient mal menés; il fait vider les arçons à ses ennemis avec sa lance ou les transperce; puis il opère des merveilles avec son épée; il éclaircit les rangs. Tout le monde fuit. — Les Normands, indignés d'avoir été vaincus, envoient défier les Anglais au combat à outrance. Ils se fient sur la force d'un géant venu des parties d'outre-mer. Ce géant donc arrive et se plante de pied ferme sur une motte placée hors du camp des Normands.... Geoffroy lui offre seul le combat : le géant lève sa lance aussi grosse que l'ensuble d'un tisserand et en porte à Geoffroy un si rude coup que, faussant sa cuirasse et son écu, il arrose la terre de son sang. Cependant le comte se soutient dans les arçons sans être ébranlé. Il donne à son tour de sa lance une si forte atteinte au colosse qu'il le renverse à terre tout de son long. Soudainement il descend de cheval, il lui ôte son casque, lui tranche la tête, et se saisit de son cheval qu'il amène à sa troupe pour lui servir de dépouille et de trophée. » (Le Héricher, *Le M.-S.-M. mon. et hist.*, p. 143-144.)

Teste d'Or (Hôtellerie de la). Voir Hôtellerie de Saint-Michel).

Teste noire (Hôtellerie de la).

Tiphaine (Maison de dame). U₇ du plan, Pl. XXXVI. Maison qu'on dit avoir été celle de la femme de Du Guesclin. Rien ne nous semble moins prouvé.

Trente Cierges (Chapelle des). 4' des plans, Pl. XXIII et XXVII. Dom Thomas Le Roy s'exprime avec une précision absolue touchant la chapelle qui portait cette dénomination. « Cette chapelle, dit-il[1], autrefois dédiée à la Vierge, était située sous l'aisle de l'église, du côté du septentrion, où est à présent la sacristie. » Ce qui veut dire qu'elle n'est autre que celle située au dessous du transept Nord dans lequel, en effet, les moines de Saint-Maur avaient installé la sacristie. Et il ajoute : « Elle fut destruite, il y a bien quinze ans, pour de bonnes raisons, et l'on transféra à la chapelle du circuit, autrefois du rosaire, la messe qui se souloit chanter chacun jour en icelle ». Cette description est donnée à propos de l'incendie qui consuma cette chapelle le 25 avril 1112, laissant toutefois intacte la statue de bois de la vierge qui fut dès lors transportée sur l'autel de la chapelle de Notre-Dame-sous-Terre. Elle est suivie de l'explication de l'appellation donnée à cette chapelle où on « chantoit chaque jour une messe avec trente cierges ardents, d'où elle dérivoit son nom ».

Plus loin[2] le même auteur, dans une relation circonstanciée d'un nouveau transfert de l'image de Notre Dame des Trente Cierges, confirme nettement ce renseignement dans les termes suivants qui précisent en outre la date de la désaffectation de ce sanctuaire.

« L'an 1629, sur la fin dud. mois de septembre, led. Mr de Brouhé, de l'advis, conseil et consentement de tous les moynes de l'Abbaye, il fit ruyner la chappelle de Nostre Dame des Trente Cierges, pour beaucoup de raisons importantes à l'honneur de Dieu et du monastère, fit porter l'image de Nostre-Dame sur l'autel de la chappelle soubs terre et fit faire, au lieu de la chappelle des Trente Cierges, un passage pour passer les provisions venant des poulains par la roue. » Il s'agit là bien evidemment de la destruction des absidioles haute et basse du transept Nord que les moines de Saint Maur démolirent pour l'établissement des communications entre les lieux réguliers de la Merveille qu'ils occupaient, et les vieux bâtiments abbatiaux du XIe siècle qu'avaient à traverser leurs provisions montées par la roue. Car il ne faut pas oublier que le poulain était alors au Sud dans le sous-sol de l'hôtellerie de Robert de Torigni.

Le transfert réitéré de la Vierge miraculeuse, au sacellum de Notre-Dame-sous-Terre montre que cette statue avait repris sa place sur l'autel des Trente Cierges, après que les dégâts du sinistre de 1112 eurent été réparés. Cette restauration fut l'œuvre de Robert de Torigni, sous la prélature duquel, le 16 juin 1156, Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, consacra dans cette « crypte du Nord l'autel de la bienheureuse Marie nouvellement réédifié »[3].

1. T. I, p. 142.
2. T. II, p. 174.
3. « Cum autem archiepiscopus exinde ad Montem Sancti Michaelis orationis et nos visitandi gratia venisset, et nos sua jocunda exhortatione et collocutione per quatuor dies exhilarasset, altare crucifixi fecit consecrari ab Herberto Abrincatensi episcopo sexta feria ; ipse vero, sequenti Sabbato, *altare beatae Mariae in cripta aquilonali noviter re edificatum consecravit*. In quo altari reposuimus reliquias vestimentorum, ut putamus, ipsius Dominae Nostrae, quas in pixide plombea in veteri ara ibidem reppereramus. » (*Chronique de Robert de Torigni*, t. I, p. 299). Maints auteurs ont traduit les mots *in cripta aquilonali* par *dans la crypte de l'Aquilon*. Or l'adjectif *aquilonalis* veut simplement dire : du nord. D'autre part l'« Aquilon » n'est pas une crypte mais bien une salle dans laquelle il n'y avait guère place pour un autel

Il reste à déterminer l'époque à laquelle cette chapelle des Trente Cierges reçut son nom. Nous venons de voir que, vers la fin du XIIe siècle, Robert de Torigni ne lui en donnait pas d'autre que celui de crypte du Nord. Lorsque, par suite de la construction de la Merveille, elle ne reçut que le jour que lui transmettait la salle des Chevaliers, les religieux suppléèrent au défaut d'éclairage naturel par un luminaire composé de trente cierges. Cette dénomination ne remonte donc pas au delà du XIIIe siècle.

Cette chapelle, qui tenait une grande place dans la vie religieuse des moines montois, fut l'objet, de la part des abbés, d'un soin tout particulier et reçut, en raison même de son rôle, une décoration luxueuse.

Nous avons vu, en effet, que, couverte de riches peintures décoratives dès le XIIe siècle, elle fut repeinte encore au XIIIe, après les remaniements opérés dans sa voûte, consécutivement à la construction du pignon du transept Nord.

Trinité (Autel de la). Un autel à la Trinité existait, dès le Xe siècle, dans l'absidiole méridionale de l'église carolingienne. Quand l'église romane fut construite, un autel de la Trinité fut érigé dans l'absidiole du transept Sud, en e_1 du plan Planche XXIX.

Tripot (Le). X_2 du plan. Pl. XXXVI.

Trois Rois (Hôtellerie des). V_3 du plan. Pl. XXXVI.

Trou du Chat. C_1 du plan. Pl. XXXVI. Poterne de la tour Boucle.

Truie qui file (Maison de la). X_3 du plan. Pl. XXXVI. Loge de marchand d'images.

Yves (Maison Saint-). Loge de marchand d'images.



BIBLIOGRAPHIE



BIBLIOGRAPHIE

I. — SOURCES MANUSCRITES

A. — MANUSCRIT DES ARCHIVES DE LA MAIRIE DU MONT SAINT-MICHEL.

Livre blanc de la commune du Mont Saint Michel pendant la grande Révolution. Petit in-folio de 301 feuillets.

B. — MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE D'AVRANCHES[1].

N° 149. *Decretales et varia ad Normanniam spectantia*. XIII[e] siècle. In folio sur parchemin. Lettres à des abbés du monastère, folios 2, 78, 118, 149, 150 et 151.

N[os] 172 à 192. 20 volumes, fin du XVIII[e] siècle. Notes sur l'histoire locale écrites par Pierre Cousin, curé de Saint Gervais d'Avranches, mort interné au Mont-Saint Michel à l'âge de 90 ans. Le deuxième volume du recueil manque, le vingtième est resté inachevé, le vingt et unième est une table des matières. Ce recueil ne présente d'intérêt que pour l'histoire d'Avranches et de l'Avranchin.

N° 209. *Histoire de la célèbre Abbaye du Mont Saint-Michel au péril de la mer*. XVII[e] siècle. In-folio sur papier. Cet ouvrage est divisé en quatre parties, le tout recueilli des anciens titres, chartes et pancartes de cette abbaye, par un religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur. En note au bas de la page : « L'auteur est François-Jean Huynes, natif de Beauvais. Il fit profession à vingt et un ans au monastère de Saint-Sauveur de Rhedon le 21 mars 1630; il composa son histoire en 1648, et mourut en l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés le 18 août 1651. Dom Louis de Camps, religieux de la même Congrégation, a transcrit la présente histoire, où il n'a changé que quelques phrases sans altérer l'essentiel de l'histoire. » Il l'a continuée jusqu'en 1664. Cette copie a longtemps été confondue avec l'original de Dom Jean Huynes, n[os] 18947 et 18948 du fonds français de la Bibliothèque Nationale. Son intérêt ressort des additions faites à cet original par Dom Louis de Camps.

N° 210. *Chartularium monasterii Montis Sancti Michaelis*, ouvrage rédigé en partie de 1154 à 1186 par ordre de Robert de Torigni, abbé du Mont Saint Michel. In-folio sur parchemin de 158 feuillets, écrit à longues lignes, sauf les pièces

1. Une grande partie des manuscrits que possède la Bibliothèque d'Avranches provient de l'Abbaye du Mont Saint-Michel. Indépendamment des numéros du catalogue ci-après indiqués, on trouvera des renseignements intéressants dans les numéros 24, 46, 150 et 151.

Ce transfert de la Bibliothèque abbatiale à Avranches pendant la Révolution explique la richesse de la Bibliothèque municipale de cette ville en ouvrages anciens (56 incunables; 256 manuscrits). Pour plus de détails sur la Bibliothèque d'Avranches et pour la description détaillée des manuscrits, on peut consulter : Félix Ravaisson, *Rapport au Ministre de l'Instruction publique sur les Bibliothèques des départements de l'Ouest*, Paris, 1841, in-4°; *Catalogue des manuscrits des départements* : Bibliothèque d'Avranches. Tome IV (1872), pp. 427-562, notice rédigée en 1841 par Taranne, revue par M. Léopold Delisle (1867-1869); *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France* (H. Omont). Paris, Plon Nourrit, tome X (1889), p. 1 à 155.

ajoutées après coup. Il contient une table des matières sur papier. Page 1, cinq notes historiques du XII[e] siècle, pages 2 et 3 fragment historique du XIII[e] siècle sur la translation du corps de saint Malo, évêque d'Aleth, au monastère de Léhon, lors des invasions normandes. Au verso du 2[e] feuillet, dessin au trait avec dorures représentant la vision de saint Aubert. Au folio 1 du cartulaire commence la légende qui est copiée du manuscrit du X[e] siècle n° 211. Suit, au folio 6, la notice historique sur la Normandie, qui se trouve également dans ce dernier manuscrit, comme introduction au récit des miracles opérés par saint Michel. Au folio 13 commence le texte proprement dit du cartulaire dans lequel sont intercalés trois dessins à la plume. Au verso du folio 108, l'écriture change. Cette partie du volume contient les actes de l'administration de Robert de Torigni. On y a joint diverses pièces jusqu'à la fin du XIII[e] siècle[1].

N° 211. *Historiae Montis Sancti Michaelis volumen majus.* Du X[e] au XV[e] siècle. Grand in-quarto sur parchemin :

1° Manuscrit à deux colonnes, réglé en noir, grands caractères, majuscules ornées; titres en rouge. Titre moderne le long de la marge : *Historia Montis Gargani et hujus Montis Tumbae*;

2° Au verso du dernier feuillet, note signée : *François Guejatz*, religieux qui retrouva, le 19 avril 1694, la statue en bois de Notre-Dame sous Terre miraculeusement préservée de l'incendie;

3° Sur le recto du feuillet suivant récit en français d'une coutume du couvent;

4° Verso, prière de la messe;

5° Annales du Mont-Saint-Michel commençant à Saint-Jean-Baptiste et continuées par différentes mains jusqu'à l'an 1292;

6° Gestes de Pierre Le Roy, abbé du Mont-Saint-Michel de 1385 à 1410, écrits en latin à longues lignes et tenant 4 pages;

7° Note en français sur les entreprises des protestants contre le Mont-Saint-Michel de 1589 à 1626;

8° *Registrum litterarum sub sigillo nostro confectarum, ab anno* 1509 *ad annum* 1527. 50 feuillets. Au verso du dernier feuillet commence un inventaire de tous les privilèges, concessions, donations accordés à l'abbaye. Au folio 54, *Nota abbatiarum de societate nostra existentium*. Au folio 55, le registre des lettres recommence pour les années 1529 à 1535 et se prolonge jusqu'au verso 69 inclusivement;

9° Légende de la fondation du Mont-Saint-Michel. Manuscrit sur parchemin le plus souvent appelé « manuscrit du Chanoine », mais remontant au dernier tiers du X[e] siècle; écrit sur deux colonnes et réglé à la pointe sèche. Il commence par les mots suivants dont les premiers en grands caractères et une magnifique initiale : *Memoriam beati Michaelis archangeli toto orbe venerandam ipsius et opere condita et consecrata nomini demonstrat ecclesia....* Cette légende débute par l'histoire de l'abbaye de Saint-Michel au Mont Gargan, semblable, sauf en ce qui concerne le premier chapitre, à celle qui occupe les huit premières pages du volume. A la leçon IX est une homélie de Claude, évêque de Turin, sur un verset de l'évangile de saint Mathieu. A la suite, et de la même écriture : *Incipit revelatio.... Postquam gens Francorum.* Le récit est divisé en huit leçons. Suit une homélie de Bède sur un passage de l'évangile de saint Luc. Le volume se termine par deux fragments de sermons de saint Augustin, le premier sur la dédicace.

N° 212. *Varia ad historiam Montis Sancti Michaelis spectantia.* Fin du XV[e] siècle. In-quarto sur parchemin. Écrit à longues lignes en longues lettres gothiques; réglé en noir :

1° Légende latine abrégée de celle qui commence et termine le manuscrit 211 sur la fondation du monastère du Mont-Saint-Michel;

1. Une table de ce registre se trouve aux fol. 245-249 du manuscrit français 4922 de la Bibliothèque Nationale. Henri Stein, *Bibliographie générale des cartulaires français ou relatifs à l'histoire de France*. Paris, Picard, 1907, in-8°. Abbaye du Mont-Saint-Michel, p. 277.

2° *De scuto et ense sancti Michaelis.* En marge est cette note : « *Cette relation de Baldric est icy abrégée et n'est conforme à l'original;* »

3° *De muliere quæ in medio maris peperit.* Et autres miracles racontés dans la première légende du manuscrit 211 :

4° *Sequuntur multa miracula anno 1333 per beatum Michaelem patrata.*

5° *Alia miracula nuper patrata.* Le premier est de l'an 1445 :

6° Au folio 46, chronique en français traduisant en abrégé la légende latine du commencement. La situation du lieu est ainsi décrite : *Anciennement cest rocher estoit une montaigne eslevée en hault de la Terre, laquelle estoit toute avironnée de boys et forets six leuez de long et quatre de large;*

7° (Folio 54). *Si ensuient les indulgences données et octroiées par plusieurs papes en perpétuité à tous visitans en estat de grace l'église du Mont-Saint-Michel au peril de la mer;*

8° Bulle du pape Nicolas V relative à ces indulgences, 22 septembre 1455 ;

9° Procès-verbal d'une guérison miraculeuse (5 pages) ;

10° (Folio 62). Légende de saint Michel en français : *Au nom du Père et du Fiz... Ci s'ensuit la legende célébrée en Sainte église d'ycelui benoit archange monseigneur saint Michel, extraite de plusieurs livres;*

11° *Ci s'ensuit oraisons auz angels de paradis, et premierement à l'ange qui de nous est garde;*

12° Prières en vers à Jésus Christ et à la Vierge.

N° 213. *Historiæ Montis Sancti Michaelis volumen minus.* Petit in-quarto sur parchemin écrit vers 1400. Les feuillets 20, 99, 128, 129 et 182 manquent. Sur le dos on lit ce titre : *Historiæ hujus monasterii volumen minus*, par opposition au manuscrit 211 qui formait le *volumen majus.* Recueil de pièces composées par des auteurs différents et sur diverses matières, qui ont été réunies à la fin du XIVe siècle ou au commencement du XVe siècle sous l'administration de l'abbé Pierre Le Roy.

Première partie, comme préambule, généralités sur le salut, la vie contemplative, l'archange, les anges, Dieu, la Vierge, etc... Seconde partie (fol. 90) : *Ponitur præambulum descendendo ad propositum; De aliquibus famosis montibus; Quomodo ad sensum spiritualem possunt montes intelligi; De solemnitatibus angelorum devota consideratio, etc...* A partir du folio 117 sont exposés tous les titres du Mont Saint Michel à la vénération publique. *Notabilis hujus loci commendatio.* On rencontre dans ce chapitre des détails importants pour l'histoire du Mont Saint Michel parmi des longueurs sans intérêt.

Lectiones IX de revelatione et fundatione hujus loci (fol. 130). C'est le récit de la fondation du Mont-Saint-Michel par saint Aubert, tel qu'il est dans le manuscrit 210 et ailleurs. Note sur la consécration de l'église du Mont-Saint-Michel par l'Archange (fol. 132 verso). *De gestis principum et miraculis de quibus magis habetur in antiquis libris deinlus et cronicis* (fol. 155). Sur ce titre est copié le récit des miracles exposés dans le manuscrit 211, récit commençant par l'éloge de la Normandie et finissant par le miracle de l'épée et du bouclier. Puis viennent : *Capitulum de sanctis reliquiis*, un intéressant inventaire des reliques de l'abbaye; une *Chronique du Mont-Saint Michel* allant de l'année 506 à l'année 1154 (fol. 170) ; une autre *Chronique du Mont Saint Michel* allant de l'année 421 à l'année 1056 (fol. 172) : *Copia scripturarum in vasis argenteis quibus reponuntur sacræ reliquiæ* (fol. 175 verso) ; *De juridictione archidiaconi. Compositio inter episcopum Abrincensem et abbatem anno* 1236 (fol. 178) : *De abbatibus hujus loci rubrica abbreviata* (fol. 178). Cette chronique s'arrête à l'année 1411 et a été publiée en partie d'après ce manuscrit dans le *Recueil des Historiens*, t. XXIII, p. 570. Note sur le cardinal de Joyeuse (folio 183). *Miracula quædam nova* (fol. 184). Relation de miracles se trouvant dans les manuscrits 211 et 212.

Troisième partie (fol. 193). *De angelis IV capitula : De Lucifero et aliis malis angelis VII capitula....* Folio 247 verso : Indulgences accordées au Mont-Saint-Michel. Folio 250 verso : Note sur le privilège des moines au sujet de l'élection de l'Abbé.

Folio 253 verso : Certificat du P. Gungalz touchant une statue de la Vierge retrouvée le 19 avril 1694. Folio 251 verso : Note sur la hauteur du Mont Saint Michel.

N° 214. *Caeremoniale, constitutiones, etc., monasterii Montis Sancti Michaelis.* XIVe siècle. In quarto sur parchemin. Écrit à longues lignes, réglé en noir; initiales majuscules de couleur; plusieurs écritures :

1° Calendrier écrit au XIVe siècle.

2° *Constitutiones abbatiae Montis Sancti Michaelis.*

3° Martyrologe d'Usuard copié au XIIIe siècle avec des notes nécrologiques des XIIIe et XIVe.

4° *Sequuntur nomina abbatum hujus loci defunctorum, et dies obitus eorumdem per ordinem,* depuis Maynard jusqu'à Geoffroy de Servon (1385). On a ajouté ensuite Pierre Le Roy (1410) et Robert Jolivet (1444).

5° *Nomina societatum hujus monasterii de quibus post combustionem ipsius litteras invenimus.* Il s'agit de l'incendie de 1374.

6° Règle de Saint Benoît du XIIIe siècle.

7° Notes relatives à des associations de prières.

8° Leçons des évangiles pour tous les jours.

9° Obituaires de l'abbaye du Mont-Saint-Michel écrit au XIIIe siècle.

10° Cérémonial du Mont Saint Michel.

11° Statuts arrêtés dans le chapitre général de Saint Benoît des provinces de Tours et de Rouen tenu dans l'abbaye de Saint Pierre de la Couture au Mans en 1337.

12° Notes du XIVe siècle indiquant les divers faits à l'abbaye du Mont Saint Michel.

13° *Taxationes ad decimam abbatiae Montis et membrorum ejusdem secundum moderationem per dominum Urbanum papam V factam.*

14° *Ecclesiae quarum jus patronatus spectat ad abbatem et conventum monasterii Sancti Michaelis.*

15° Lettres et règlements de Pierre Le Roy et autres abbés pour les offices divins du monastère.

16° Donations faites dans l'église de Saint-Michel.

17° Extraits de règlements de Pierre Le Roy.

18° Règlement de Nicolas II le Vitrier, abbé du Mont-Saint-Michel en 1337.

N° 215. *Collectarium et obituarium Montis Sancti Michaelis.* XVe siècle. In quarto sur parchemin. Écrit sur 2 colonnes, réglé en noir; quelques majuscules ornées, couverture en bois. Texte en partie effacé par l'usage. Il est divisé en deux parties : la première, le collectaire, est un recueil de capitules et d'oraisons; la seconde est un nécrologe : elle commence au folio 159 pour finir au folio 175; les moines y ont relaté les accidents survenus aux pèlerins.

N° 216. *Ceremoniale et ordinationes Montis Sancti Michaelis, vel ordo divini officii recitandi.* XIVe et XVe siècles. In quarto sur parchemin.

N° 217. *Terrier* ou livre de recettes de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Fin du XVIIe siècle et commencement du XVIIIe. In folio sur papier. C'est le livre des recettes et des dépenses de l'abbaye. On y trouve l'énumération de toutes les dépendances du monastère et la liste des personnes de ses fiefs qui, de 1666 à 1725, lui payaient redevance.

N° 218. *Inventaire de toutes les reliques et autres argenteries de la Thrésorerie du Mont-Saint-Michel.* XVIIIe siècle. In-folio sur papier.

C. — MANUSCRITS DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES D'ILLE-ET-VILAINE À RENNES.

Liasse C. 175. Lettre du frère Surineau, prieur du Mont Saint Michel en 1761, relatives à différentes fournitures de livres faites à un prisonnier par le sieur Valar, imprimeur à Rouen.

Liasse C. 184. Lettre du frère Surineau, prieur du Mont-Saint-Michel, en date du 11 août 1760, à M. l'intendant de Bretagne Le Bret, au sujet de l'incarcération d'un gentilhomme de Guingamp du nom de Kmen Gigeon. On y trouve que « les pensions qui sont payées sur le Trésor royal par ordre de Sa Majesté, pour les prisonniers d'Etat, sont de six cents livres par an et c'est sur ce pied que les pensions ont toujours été payées jusqu'à présent. »

D. — MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

a) FONDS FRANÇAIS

N° 4.902. Recueil de documents concernant les abbayes de Fontenay, Barbery, Aulnay, Troarn, Lessay, Ardenne, *le Mont-Saint-Michel*, la Luzerne, le bourg de Villedieu, l'église paroissiale de Vire et l'abbaye de Savigny par la copie d'un manuscrit qui s'y trouvait au temps de l'intendant de Basse-Normandie, Foucault, pour qui ces documents ont été rassemblés à la fin du XVII[e] et au commencement du XVIII[e] siècle.

N° 18.947. Travaux de Dom Jean Huynes et diverses pièces sur l'abbaye du Mont-Saint-Michel, XVII[e] siècle. Papier et 208 feuillets. D. rel. (Saint-Germain, fr. 924[1].)

N° 18.948. *Histoire générale de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel au péril de la mer* divisée en six traités composée l'an 1658 au susdit Mont-Saint-Michel par Dom Jean Huynes. (C'est d'après ce manuscrit 18947 qu'a été faite l'édition de Robillard de Beaurepaire) (Saint-Germain, fr. 924[2]).

N° 18.949. *Histoire du Mont-Saint-Michel depuis sa fondation par saint Aubert en* 708 *jusqu'à l'année* 1744, composée par un religieux Bénédictin de l'abbaye royale du Mont-Saint-Michel de la congrégation de Saint-Maur. Pièces justificatives, bulles pontificales, actes royaux. (Papier, 675 pages (Saint-Germain, 924[3]).

N° 18.950. *L'histoire de l'abbaye du Mont-Saint-Michel au péril de la mer, des origines à* 1648, par Dom Th. Le Roy. Papier, 228 pages, rel. parch. (Saint-Germain, lat. 550).

b) FONDS LATIN

N° 1.120. *Chronique de l'Église de Dol*, par Balderic, archevêque de Dol. Légende du dragon d'Irlande.

N° 1.159. *Livre d'heures de Pierre II, duc de Bretagne*. Miniature du folio 160 donnant une vue du Mont-Saint-Michel au commencement du XV[e] siècle.

N° 1.518. Brefve histoire de l'abbaye du Mont-Saint-Michel par Dom Th. Le Roy. In-folio.

N° 5.430[a], pages 1-19; 53-67; 295-305. Recueil de titres et extraits faits pour Gaignières, d'après le cartulaire du XII[e] siècle. (Bibliothèque d'Avranches, ms. 210), et un autre cartulaire (ms. du XV[e] siècle) dont l'original est perdu.

Manuscrit du XVIII[e] siècle, sur papier, contenant des textes depuis le X[e] siècle jusqu'en 1509. In-fol. Dans ce recueil, on trouve des textes relatifs aux nombreux prieurés dépendant de l'abbaye et situés presque tous à la limite de la Normandie et de la Bretagne[1].

N° 14.832, p. 177-184. Fragment d'un cartulaire de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, ms. du XII[e] siècle sur parchemin in-4°.

Ce manuscrit renferme des chartes très anciennes[2].

1. Voir le détail dans H. Stein, *op. cit.*

2. Le volume a une reliure en parchemin avec les armoiries de Saint-Victor sur le plat. (H. Stein, *op. cit.*

II. — OUVRAGES IMPRIMÉS

ACHERY (DOM LUC D') et DOM MABILLON. *Acta Sanctorum Ordinis S. Benedicti, in saeculorum classes distributa.* Paris, 1647, in-folio.

ACTA SANCTORUM, publiés par les Bollandistes (58 volumes). Cf. *Historia Montis Tumbae.* Tome III, p. 84-88. Paris, 1675, in-folio. — Tome VIII, p. 78.

ACTES DE LA CHANCELLERIE D'HENRI VI, concernant la Normandie sous la domination anglaise (1422-1435), extraits des registres du Trésor des Chartes aux Archives Nationales, publiés avec introduction et notes par Paul Le Cacheux. — Tome I. Paris et Rouen, 1907, in-8°.

ANDRESEN (H.). Voir : WACE (ROBERT).

ANNALES ORDINIS S. BENEDICTI, ad. 708 et 991.

ANNALES (RÉDACTION DES) DU MONT-SAINT-MICHEL. *Histoire du Mont-Saint-Michel au péril de la mer.* Chez les RR. PP. du Mont-Saint-Michel, 1876, in-8°.

BALME (le P.). Voir : BELON.

BAUDE (J.-J.). *Les côtes de la Manche* (Revue des Deux-Mondes, 1er juillet 1851).

BAUDOT (A. DE) et A. PERRAULT-DABOT. *Archives de la Commission des Monuments historiques,* publiés sous le patronage de l'Administration des Beaux-Arts. Paris, (1899-1904), H. Laurens, éditeur, 5 volumes (par provinces).

BEAUREPAIRE (CHARLES DE ROBILLARD DE). *Recherches sur le procès de condamnation de Jeanne d'Arc.* Rouen, 1869, in-8°.

Notes sur les juges et les assesseurs du procès de condamnation de Jeanne d'Arc. Rouen, 1890, in-8°.

BEAUREPAIRE (EUGÈNE DE ROBILLARD DE). *Étude sur Guillaume de Saint-Paie, poète anglo-normand du XIIe siècle.* Caen, 1851, in-4°.

Étude sur la poésie populaire en Normandie et spécialement dans l'Avranchin. Avranches, 1856, in-8°.

Documents sur la captivité et la mort de Dubourg dans la cage de fer du Mont-Saint-Michel. Caen, 1861, in-8°.

Les miracles du Mont-Saint-Michel. Fragment d'un mystère du XIVe siècle, publié avec une introduction. Avranches, 1862, in-8°.

Notes pour servir à l'histoire archéologique de l'ancien diocèse d'Avranches. Avranches, 1875, in-8°.

Fragments d'un mystère du XVe siècle, représenté à l'abbaye (Mémoires de la Société d'Archéologie d'Avranches, IV, 1875, p. 17-41).

Miracula Sancti Michaelis in Monti Tumba, XIIIe siècle (Mémoires des Antiquaires de Normandie, XXIX, 1877, p. 864-892).

Essais historiques des moines de la Congrégation de Saint-Maur au XVIIIe siècle. Caen, 1877, in-8°.

Les découvertes au Mont-Saint-Michel. Avranches, s. d., plaquette in-8°.

Rapport sur l'ancien trésor de l'abbaye du Mont-Saint-Michel (Mémoires de la Société d'Archéologie d'Avranches, tome II, p. 555).

Voir : DE CAMPS ; GUILLAUME DE SAINT-PAIR ; HUYNES (DOM JEAN) ; JEHAN DE VITEL ; JOBART (DOM ETIENNE) ; LE ROY (DOM THOMAS).

BEAUTEMPS-BEAUPRÉ. *Rapport sur deux brochures relatives à la Baie du Mont-Saint-Michel* (Mémoires de la Société d'Archéologie d'Avranches, tome II, p. 51).

BELON (R. P. MARIE-JOSEPH) et BALME (le P.). *Jean Bréhal, grand inquisiteur de France et la réhabilitation de Jeanne d'Arc.* Paris, Picard, 1893, 1 vol. in-4°.

BERNARD (MARTIN), dit MARTIN-BERNARD. *Dix ans de prison au Mont-Saint-Michel et à la citadelle de Doullens.* Paris, 1852, in-8° ; et Londres, 1884, in-12.

BESSE (DOM), *Les Bénédictins en France*. Paris, 1905, in-8°.

Saint Wandrille (VI°-VII° siècles). Paris, Lecoffre, 1904, in-12.

BLONDEL (LOUIS), *Notice historique du Mont-Saint Michel, de Tombelene et d'Avranches*. Avranches, 1816, 1 vol. in 12. 2° édition, 1825.

BLOUET (A.-C.), *Le Mont-Saint-Michel*. Paris, 1850, in-8°.

BOISYVON (F.-CH.), gentilhomme né à Avranches, *Éclaircissement de l'abyme du flux et reflux de la mer, contre deux nouvelles opinions de leur cause, amplement réfutées au commencement de ce livre*, avec un agréable portrait géographique en général, par F.-C.-D.-B. Avranches, Philippe Motays, (1662), 1 vol. in-8°.

BOUDENT-GODELINIÈRE, *Notice historique sur le Mont-Saint-Michel et le mont Tombelène*. Avranches, 1841, in 8°; 2° édition, 1842, 144 pages, 1 vue.

Essai historique sur l'Avranchin. Avranches, 1844, 2 vol.

BOUILLET (Abbé C.), *La Normandie monumentale et pittoresque*. Le Havre, 1896, 6 vol. in-folio.

BOURDON (CH.). Voir : LE HÉRICHER.

BRIN (Abbé). Voir : GERMAIN (MGR).

CAHIER (P. CH.), *Caractéristiques des saints dans l'art populaire*. Paris, Poussielgue, 1866-1868, 2 vol. gr. in-4°.

CAMPS (DOM LOUIS DE), *Additions à l'Histoire générale de l'abbaye du Mont Saint Michel au péril de la mer par Dom Jean Huynes*, publiées par Eug. de Robillard de Beaurepaire, d'après le manuscrit d'Avranches, n° 209. Rouen, 1875, in-8°.

CARNÉ (G. DE), *Les chevaliers bretons de l'Ordre de Saint-Michel, depuis la fondation de l'Ordre en* 1469. Nantes, 1884, in-8°.

CASTEL, *Notice sur le Mont-Saint-Michel*. Bayeux, 1845, in-8°.

CHÈVREMONT (ALEXANDRE), *Les mouvements du sol sur les côtes occidentales de la France et particulièrement dans le golfe normanno-breton*. Paris, Leroux, 1882, in-8°.

CHRONIQUES NATIONALES FRANÇAISES (*Collection des*) du XIII° au XVI° siècle. Tomes V et XXXIV. Paris, 1827, in 8°.

CLINCHAMP (DE), *Essai archéologique et artistique sur le Mont-Saint Michel*. Avranches, 1842, in-8°.

COLOMBAT (L.-A.-E.), *Souvenirs d'un prisonnier d'Etat*. Caen, 1845, in-8°.

CORROYER (ÉDOUARD), *Description de l'abbaye du Mont-Saint-Michel et de ses abords*. Paris, Lechevallier, 1877, in-8°, avec gravures.

Guide descriptif du Mont-Saint-Michel avec une notice historique. Paris, Ducher, 1883, in-8°, 160 p., 62 figures.

Voir : GERMAIN (MGR).

COSNEAU (E.), *Le connétable de Richemont* (*Artur de Bretagne*), 1393-1458. Paris, Hachette, 1886, in-8°, XV-712 p. [Thèse de doctorat ès lettres].

COTMAN (JOHN SEB.), *Architectural antiquities of Normandy*. Londres, 1820-1822, 2 vol. in-fol., avec texte explicatif de Dawson Turner.

COVILLE (A.), *Recherches sur la misère en Normandie au temps de Charles VI*. Caen, 1886, gr. in-8°, 54 pages.

CRÉPEAUX (C.), *Les polders du Mont-Saint-Michel* (La Nature, 10 septembre 1892, p. 225-227, avec cartes et gravures).

CROSNIER (MGR), *Le culte aérien de saint Michel* (Bulletin monumental, tome XXVIII, p. 605 à 700).

DAMBREVILLE (ÉTIENNE), *Abrégé chronologique de l'histoire des Ordres de chevalerie*. Paris, 1807, in-8°.

DELISLE (LÉOPOLD)[1], *Études sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agri-*

1. Pour plus de détails bibliographiques sur les travaux de Léopold Delisle, voir : P. Lacombe, *Bibliographie des travaux de Léopold Delisle*. Paris, Picard, 1901, in-8°, N° 421, 560, etc., pages 95, 96, 221, etc.

culture en Normandie au moyen âge. Evreux, 1851, in-8°, 818 pages. Réimpression anastatique. Paris, Champion, 1905, in-8°.

Pèlerinages d'enfants au Mont-Saint-Michel (Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, 2e série, tome VII, 7e vol. de la collection, 1847, p. 588-594).

Notes sur les poésies de Baudri, abbé de Bourgueil. Nogent-le-Rotrou, Gouverneur, s. d. (1872), in-4°, 28 pages (Extrait de la Romania, 1re année, 1872, p. 23-50).

Communication sur *Deux sépultures d'abbés du XIIe siècle au Mont-Saint-Michel ; Robert de Torigni et Martin « de Furmendeio »* (Académie des Inscriptions. Comptes rendus, 4e série, tome III, 1876, 19e volume de la collection, séance du 1er octobre 1875, p. 287).

Communication sur des *Disques de plomb trouvés dans les tombeaux de Robert de Torigni et de Martin « de Furmendeio », abbés du Mont-Saint-Michel* (XIIe siècle) (Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 1875, p. 151-152, avec 3 planches).

Voir : GERVILLE (DE) ; PEIGNÉ DELACOURT ; ROBERT DE TORIGNI.

DEMAY (G.), *Inventaire des Sceaux de la Normandie recueillis dans les dépôts d'archives, musées et collections particulières de la Seine-Inférieure, de la Manche et de l'Orne, avec une introduction sur la paléographie des Sceaux*. Paris, Imprimerie Nationale, 1881, in-4°, 16 planches, hors texte.

DENIFLE (le P. HENRY), *La désolation des églises, monastères et hôpitaux en France pendant la guerre de Cent ans* : I. Documents relatifs au XVe siècle ; II. La guerre de Cent ans jusqu'à la mort de Charles V (1380). Paris, Picard, 1897-1899, 2 tomes en 3 vol. gr. in-8°.

DEPPING (G. B.), *Histoire de la Normandie sous le règne de Guillaume le Conquérant et de ses successeurs, depuis la conquête de l'Angleterre jusqu'à la réunion de la Normandie au royaume de France*. Rouen, 1835, 2 vol. in-8°.

DERIC (Abbé GILLES), *Histoire ecclésiastique de Bretagne*, dédiée aux seigneurs évêques de cette province. Saint-Malo, P. H. Hovius, 1777-1789, 6 vol. in-12 (réimprimée en 1847, Saint-Brieuc, Prud'homme, 2 forts vol. in-4°, 1200 pages).

DESCHAMPS DU MANOIR (Abbé J.), *Histoire du Mont-Saint-Michel au péril de la mer et du mont Tombelène*. Avranches et Paris, 1877, in-8°.

MM. Quinette de la Hogue et leurs concessions dans les grèves du Mont-Saint-Michel. Avranches, 1864, in-8°.

DESROCHES (Abbé), curé de Foligny, *Histoire du Mont-Saint-Michel et de l'ancien diocèse d'Avranches, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, publiés d'après les chartes, cartulaires et manuscrits trouvés au Mont-Saint-Michel, à la Tour de Londres et dans les bibliothèques de la France et de l'étranger*. Caen, Mancel, 1840, 2 vol. in-8°. 1 atlas gr. in-4°, 18 planches.

Annales civiles, militaires et géologiques du pays d'Avranches et de toute la Basse-Normandie. Caen, A. Hardel, 1856, in-4°.

DEVOIR (Cap. de frég. ALFRED), *Essai sur les mouvements de la mer aux abords du Mont Saint-Michel (époques actuelle et préhistorique)*. (Bulletin de l'Institut océanographique de Monaco, 15 nov. 1908, 56 pages, 8 figures, cartes, schémas et diagrammes.)

DOISNARD (G.), *Notice historique et archéologique sur le Mont-Saint-Michel*, Saint-Lô, 1848, in-8°.

DUBOUCHET, *L'abbaye du Mont-Saint-Michel*. Paris, Lethielleux, 1895, in-12.

DU BREIL DE PONTBRIAND (Mis), *Nos chevaliers de Saint-Michel ou de l'ordre du Roi. Notes et documents*. Paris, Champion, 1907, in-8°.

DU MOULIN (GABRIEL), curé de Menneval, *Histoire générale de la Normandie* (jusqu'à Philippe-Auguste). Rouen, 1631, in-fol.

DU MOUSTIER (ARTHUR), du convent des Récollets de Rouen, *Neustria pia, seu de omnibus et singuliis abbatiis et prioratibus totius Normanniae*. Rothomagi, 1663, in-fol.

Cf. Le Mont Saint-Michel (diocèse d'Avranches) p. 371-397.

Histoire abrégée du Mont-Saint-Michel, avec les motifs pour en faire le pèlerinage par un religieux de la Congrégation de Saint-Maur. Paris, 1668, in-12.

Dupont (Étienne), *Le Mont-Saint-Michel, la légende de Tombelaine.* Cherbourg, 1895, in-8°.

Autour du Mont-Saint Michel. Saint-Malo, 1895, in-8°; nouvelle édition, 101 p.

Le Mont-Saint-Michel et les Pays étrangers : Angleterre, Belgique, Allemagne. Bruxelles, 1902, in-8°, 121 p.

Montgommery. Épisode de l'histoire du Mont-Saint-Michel. Tours, 1901, gr. in-8°.

Bibliographie générale du Mont-Saint-Michel. Avranches, 1905, gr. in-8°, 62 p.

L'hospitalisation des pèlerins du Mont Saint Michel (La France médicale, n° 16, 52e année, août 1905).

Recherches historiques et topographiques sur les compagnons de Guillaume le Conquérant. Répertoire de leurs lieux d'origine. Saint-Servan, 1907, 1 vol. gr. in-8°.

Première partie : Bretagne, Poitou, Flandre, Boulonnais, Artois.

Les pèlerinages d'enfants allemands au XVe *siècle, le récit de Baudry, archevêque de Dol.* Paris, 1907, in-8°, 44 p.

Les prisons du Mont-Saint Michel. Nantes, 1908, gr. in-8°, 24 p.

Tombelaine. Caen, 1909, in-8°.

Une astrologue bretonne au Mont-Saint-Michel (1565-1570). (Revue de Bretagne, mai-juin 1910, p. 259-278).

Dupont (G.), *Le Cotentin et ses îles. Étude sur leurs origines historiques jusqu'au* XIIIe *siècle*, suivie de pièces justificatives inédites. Caen, 1870-1885, 4 vol. in-8°.

Durand (Dom). Voir Martène (Dom).

Dutilleux, *Note sur un manuscrit du* XVIe *siècle contenant le texte des statuts de l'Ordre de Saint-Michel, appartenant à la Bibliothèque de Saint-Germain-en-Laye.* (Mém. de la Soc. des Sciences morales de Seine-et-Oise, tome XIV, 1885).

Enlart (Camille), *Manuel d'archéologie française, depuis les temps mérovingiens jusqu'à la Renaissance.* L'architecture. Tome I : Architecture religieuse; tome II : Architecture civile et militaire. Paris, Picard, 1902-1904, 2 vol. in-8°.

Estaintot (Vte Robert d'), *La Ligue en Normandie* (1588-1594), avec de nombreux documents inédits. Paris, 1862, in-8°.

Recherches historiques sur les sires et le duché d'Estouteville. (Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, 3e série, XXIV).

Favyn (André), *Le théâtre d'honneur ou de la chevalerie, ou histoire des ordres militaires, joutes et tournois.* Paris, 1620, in-8°.

Feuardent (Frère François), cordelier. *Histoire de la fondation de l'église et abbaye du Mont-Saint-Michel.* Coutances, 1604, in-12. Plusieurs éditions parurent entre 1604 et 1664.

Féval (Paul), *Les Merveilles du Mont-Saint-Michel.* Limoges, s. d. (1879), in-8°, illustré.

Forgeais (Arthur), *Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine.* Paris, 1862-1866, 5 vol. in-8°. Cf. 2e série, tome II : Enseignes de pèlerinages, p. 46-51, 75-89.

France (Anatole), *Vie de Jeanne d'Arc.* Paris, Calmann-Lévy, 1908, 2 vol. in-8°.

Gallia Christiana, *in provincias ecclesiasticas distributa.* Paris, 1758, in-fol. Sur le Mont-Saint-Michel (diocèse d'Avranches) voir le tome XI, col. 466-565 et preuves 106-124.

Gay (Victor), *Glossaire archéologique du Moyen Age et de la Renaissance.* Tome I (A-Guy). Paris, 1882, in-4°, fig. Le premier volume seul a paru.

Genée, *Mes marais de Dol.*

Germain (Mgr), évêque de Coutances, l'abbé Brix et Éd. Corroyer, *Saint Michel et le Mont-Saint-Michel.* Paris, 1880, gr. in-8°.

Gerville (de), *Recherches sur le Mont-Saint-Michel et les anciens châteaux du département de la Manche.* Caen, 1828, in-8° et atlas.

Des villes et voies romaines de Basse-Normandie. Valognes, 1858, in-8°.

Études géographiques et historiques du département de la Manche. Cherbourg, 1854, 1 vol. in-8°. En tête : *Notice sur la vie et les ouvrages de M. de Gerville*, par M. Léopold Delisle.

GIRARD (FULGENCE). *Histoire d'Avranches et de ses environs*. Avranches, 1842, in-16, 280 p.

Histoire géologique, archéologique et pittoresque du Mont Saint-Michel. Avranches, Tostain, 1845, in-8°, orné de 5 fig. lith.

Histoire du Mont Saint-Michel comme prison d'État, avec les correspondances inédites des citoyens Armand Barbès, Auguste Blanqui, Martin-Bernard, Flotte, Mathieu d'Épinal, Béraud, etc. Paris, 1849, in-8°.

GOUT (PAUL). *L'Histoire et l'Architecture française au Mont Saint-Michel*. Paris, Aulanier, 1899, in-8°, 250 p., 84 grav.

Guide du visiteur au Mont Saint-Michel. 2e éd. Paris, Neurdein, 1909, in-12, 74 p.

GUETTARD (J.-B.). *Description des salines de l'Avranchin*, 1798.

GUILLAUME DE SAINT-PAIR. *Le Roman du Mont Saint-Michel*. Manuscrit du British Museum, n° 10.289, 64 premiers feuillets, XIVe siècle, publié pour la première fois par Francisque Michel, avec une étude sur l'auteur par Eug. de Robillard de Beaurepaire. Caen, 1856, in-8°.

Le Roman du Mont Saint-Michel. Ed. Redlich. Marburg, 1894 (Ausgaben de Stengel, n° 92).

HAVARD (OSCAR). *Le Mont Saint-Michel. Guide du pèlerin et du touriste*. 1875, in-16.

HÉLYOT (le R. P.). *Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires, et des congrégations de l'un et l'autre sexe qui ont été établies jusqu'à présent*. Paris, 1714-1719, 8 vol. in-4° avec figures. Une autre édition, avec notices par Philipon de la Madeleine, a paru en 1829, en 7 vol. gr. in-8°.

HOLBERLIN. *Selecta quædam de Sancti Michaelis festis et cultu*. Helmstaedt, 1758.

HOFFBAUER, *Paris à travers les âges*. Paris, Didot, 1869-1883, 2 vol. in-folio.

HOFFMANN. *Les monnaies royales de France, depuis Hugues Capet jusqu'à Louis XVI*. Paris, 1878, in-folio.

HOWLETT (RICHARD). Voir ROBERT DE TORIGNI.

HUCHER. *Des enseignes de pèlerinage*. 1853, in-8°.

HUGO (VICTOR). *France et Belgique*. Le Mont Saint-Michel, lettre datée de Coutances le 28 juin 1836. Paris, Hetzel, s. d., in-16, p. 50-53.

HUYNES (DOM JEAN). *Histoire de l'abbaye du Mont-Saint-Michel au péril de la mer*, publiée pour la première fois avec une introduction et des notes par EUG. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, d'après les manuscrits nos 18947 et 18948 de la Bibliothèque Nationale (fonds français de Saint-Germain). Rouen, A. Le Brument, 1872-1873, 2 vol. grand in-8°.

JACQUES (V.-D.), de Genest, *Le Mont-Saint-Michel en poche*. Avranches, 1884, in-8°.

JANIN (JULES), *La Normandie historique, pittoresque et monumentale*. 1845, gr. in-8°.

JEANJEAN (A.). *L'« éternel révolté », Barbès au Mont-Saint-Michel* (La Révolution de 1848, tome IV, juillet-août 1907.)

JEHAN DE VITEL. *La prinse du Mont-Saint-Michel*. Paris, 1588, petit in-12, publiée avec une introduction et des notes par EUG. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE. Avranches, 1861, in-12.

JOBART (DOM ÉTIENNE). *Additions à l'histoire générale de Dom Jean Huynes*, publiée par EUG. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, d'après le manuscrit d'Avranches n° 209. Rouen, 1875, in-8°.

LABBEY DE LA ROQUE, *Le siège du Mont-Saint-Michel par les Anglais*. 2e édition par le vicomte MAURICE D'AUXAIS. Valognes, 1886, in-8°.

La Borderie (A. de), *L'Historia Britonum attribuée à Nennius, et l'Historica britannica avant Geoffroi de Monmouth*. Paris, 1883, in-8°, VII, 155 p.

Histoire de Bretagne, continuée par M. Barth. Pocquet. Rennes, Plihon et Hommay, 1896-1906, tomes I à IV, 4 vol. in-4°.

Langerak (de), *Le Mont-Saint-Michel, son histoire et sa légende*. Paris, Lefort, 1880, in-12.

L[a] R[oque] (de), *Voyage en Basse-Normandie et description historique du Mont-Saint-Michel*, par M. de L. R. (Mercure de France, nov. 1727, p. 2584-2594).

La Roque (A. de), *Histoire généalogique de la maison d'Harcourt*. Paris, 1662, 4 vol. in-folio.

Le Bouteiller (Vicomte), *Recherches sur la date des envahissements de la mer. Formation de la Baie du Mont-Saint-Michel*. Saint-Brieuc, 1910, in-8°.

Le Breton (G.), *L'Avranchin pendant la guerre de Cent Ans*. 1880, in-8°.

Lebreton, *Une visite au Mont-Saint-Michel*, 1874, in-12.

Le Brigant, *Dissertation sur ia ville d'Avranches*, 1792, in 8°.

Lecestre (Léon), *Abbayes, prieurés et couvents d'hommes en France*. Liste générale d'après les papiers de la Commission des Réguliers en France en 1768. Paris, Picard, 1901, in-8°.

Lecointre-Dupont, *Lettres sur l'histoire monétaire de la Normandie*. Niort, 1854, in-8°.

Lecourt, *Histoire de la fondation du Mont-Saint-Michel*. Avranches, 1818, in-8°.

Lecoy de la Marche, *La chaire française au moyen âge*. Paris, 1868, in-8°. 2e édition, 1886.

Ledain (Bélisaire), *Notice historique et archéologique sur l'abbaye de Saint-Jouin de-Marnes*. Poitiers, 1886, in-8°.

Le Goffic (Charles), *Les Polders du Mont Saint-Michel*. L'âme bretonne, 5e série, p. 111-154. Paris, Champion, 1910, in-18).

Le Héricher (Édouard), *Avranchin monumental et historique*. Avranches, 1845-1846, 2 vol. gr. in-8°. Voir, dans le tome II, p. 197-412, la monographie du Mont; texte et notes *passim*.

Mont-Saint-Michel monumental et historique. Avranches, Anfray, 1847, in-8°.

Histoire et description du Mont-Saint-Michel. Dessins de G. Bouet, publiés par Ch. Bourdon. Caen, Lecrène, 1849, in-folio, 12 lithographies.

Itinéraire descriptif et historique du voyageur dans le Mont-Saint-Michel. Avranches, Anfray, 1857, in-16, orné de lithographies.

Avranches, ses environs, son histoire, ses fêtes. Avranches, 1861, in-18.

Avranchin historique et descriptif, ou guide de Granville à Saint-Malo par Saint-Pair, Genest, Avranches, Pontorson, la baie du Mont-Saint-Michel, Dol, Cancale, Saint-Servan, suivi d'un *Guide dans Jersey et Guernesey*. Avranches, Anfray, 1867, in-8°.

Le Noir (Dom), *Preuves généalogiques et historiques de la Maison d'Harcourt*, publiées par M. le marquis d'Harcourt, avec une lettre de M. Léopold Delisle. Paris, Champion, 1907, in-4°, XLIX, 542-76 p.

Lenoir (Albert), *Instructions sur l'architecture monastique au moyen âge*. Paris, 1852-56, 2 vol. in-4°. [Collection des Documents inédits sur l'Histoire de France.]

Leroux de Lincy. Voir Wace (Robert).

Le Roy (Dom Thomas), *Les Curieuses Recherches du Mont-Saint-Michel*. Publiées pour la première fois avec une introduction et des notes par Eug. de Robillard de Beaurepaire, d'après le manuscrit n° 1557 de la bibliothèque de Caen. Caen, Le Gast, 1878, 2 vol. in-8°.

Letellier (Charles). Voir Raoul (Maximilien).

Locard (Arnould), *Recherches historiques sur la coquille des pèlerins*. Lyon, 1888.

LUCE (SIMÉON), *Histoire de Bertrand du Guesclin et de son époque. La Jeunesse de Bertrand* (1320-1364). Paris, 1876, in-8°. Le premier volume seul a paru.

Chronique du Mont-Saint-Michel (1343-1468) (Société des anciens textes français). Paris, 1879-1883, 2 vol. in-8°.

Jeanne d'Arc à Domremy. Recherches critiques sur les origines et la mission de la Pucelle, accompagné de pièces justificatives. Paris, Champion, 1886, in-8°.

La France pendant la Guerre de Cent Ans. Épisodes historiques et vie privée aux XIVe et XVe siècles. Paris, 1890-1893, 2 vol. in-18.

MABILLON (DOM), *Annales Bénédictines*, d'après les anciens manuscrits (de 1652 à 1707). Paris, 1703-1739, in-fol. Voir ACHERY (DOM LUC D').

MÂLE (ÉMILE), *L'art religieux du XIIIe siècle en France*. Étude sur l'iconographie du moyen âge et ses sources d'inspiration. 3e édition. Paris, A. Colin, 1910, in-4°, 500 p., 189 grav.

L'art religieux de la fin du Moyen Age en France. Étude sur l'iconographie du moyen âge et ses sources d'inspiration. Paris, A. Colin, 1908, in-4°, 560 p., 250 grav.

MANCEL (G.), *Journal d'un bourgeois de Caen* (1652-1733), publié pour la première fois d'après un ms. de la bibliothèque de Caen et annoté. Caen, Woinez, 1848, in-8°.

MANDROT (BERNARD DE), *Ymbert de Batarnay, seigneur du Bouchage, conseiller des rois Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François Ier* (1438-1523). Paris, 1886, in-8°.

MANET (Abbé F.), né à Pontorson en 1764. *De l'état ancien et de l'état actuel de la baie du Mont-Saint-Michel et de Cancale, des marais de Dol et de Châteauneuf, et en général de tous les environs de Saint-Malo et de Saint-Servan, Cap Fréhel jusqu'à Granville*. Saint-Malo, chez l'auteur. Paris, Everat, 1829, in-8°, 185 p., 1 carte, 2 plans, avec un portrait de l'auteur.

MARTÈNE (DOM) et DURAND (DOM), *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur*. Paris, 1717-1724, 2 vol. in-4°.

MASSEVILLE, *L'Histoire sommaire de Normandie*. Rouen, 1698-1704, 6 vol. in-12. Cette histoire va jusqu'en 1704.

MATHIEU (d'Épinal), *Mes nuits au Mont-Saint-Michel*. Rouen, 1844, in-12.

MAUD'HUY (V. DE), *Du Mont-Saint-Michel au péril de la mer dans son état actuel, physique et social*. Paris, 1835, in-8°, 280 p.

MÉNARD (V.), *Histoire religieuse, civile et militaire de Saint-James de Beuvron*. Paris, Le Chevallier, 1897, in-8°.

MÉRIAN, *Topographiæ Galliæ sive descriptionis et delineationis famosissimorum locorum in potentissimo regno Galliæ principaliora ac notiora oppida et loca continens*. Francfort, 1667, 5 tomes in-4°.

MICHEL (ANDRÉ), *Histoire de l'art depuis les premiers temps chrétiens jusqu'à nos jours*, publiée sous la direction de M. André Michel (en cours de publication). Paris, A. Colin, 1905 et suiv. Tomes I, II, III, 6 volumes parus.

MICHEL (FRANCISQUE). Voir : GUILLAUME DE SAINT-PAIR.

MONTALEMBERT (Comte DE), *Les moines d'Occident depuis saint Benoît jusqu'à saint Bernard*. Paris, Lecoffre, 1892, 7 vol. in-12.

MONTFAUCON (DOM BERNARD DE), *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum nova*. Paris, 1739, 2 vol. in-fol.

Les monuments de la monarchie française. Paris, 1729-1733, 5 vol. in-fol.

MOTET (ALEXANDRE), *Avranches, ses vues, ses environs*. 1842, in-8°.

NODIER (CHARLES), *Le Mont-Saint-Michel dans les Annales romantiques*. Paris, 1825.

NOUAL DE LA HOUSSAYE (ALEXANDRE), *Voyage au Mont-Saint-Michel, au Mont-Dol et à la Roche-aux-Fées*. Paris, A. Johanneau, 1811, in-8°, 96 pages.

PASQUIER (Abbé), *Un poète latin du XIe siècle, Baudri, abbé de Bourgueil, arche-*

rèque de Dol (1046-1150), d'après des documents inédits. Paris, Thorin, 1878, in-8°.

Peigné-Delacourt. *Monasticon Gallicanum.* Collection de 168 planches de vues topographiques réprésentant les monastères de l'Ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur, avec deux cartes des établissements bénédictins en France. Le tout reproduit par les soins de M. Peigné Delacourt. Préface (I à L) de Léopold Delisle. Paris, V. Palmé, 1871, 40, L. 16 pages, 169 planches, 2 vol. in-4°.

Tableau des Monastères d'hommes en France. Arras, 1876, in-fol.

Perrault-Dabot (A.). Voir de Baudot.

Petits poèmes (Extraits de plusieurs), *écrits à la fin du* XIV *siècle par un prieur du Mont-Saint-Michel.* Caen, 1837, gr. in-8°[1].

Piganiol de la Force. *Nouvelle description de la France.* Paris, 1re éd. 1715; 3e éd. 1753, 15 vol. in-12. — Sur le Mont-Saint-Michel, voir le tome IX.

Pigeon (Abbé E. A.). *Les abbayes mérovingiennes de Sessiac et de Mandane.* (Keapsake avranchinais). Avranches, 1865, in-8°.

Nouveau guide descriptif et historique du voyageur dans le Mont-Saint-Michel. Avranches, Anfray, 1864, in-12, 121 pages, avec 4 planches lithographiées.

Description historique et monumentale du Mont-Saint Michel, de la basilique de l'Archange et de l'église souterraine de Notre-Dame du mont Tombe. Avranches, 1865, in-16.

Le diocèse d'Avranches. Coutances, 1888, 2 vol. in-8°, 1 carte.

Texte français et latin des vies des saints des diocèses de Coutances et d'Avranches. Avranches, 1898.

Le Mont-Saint-Michel et sa baronnie de Genest-Tombelaine. Avranches, 1901, in-8°.

Piolin (Dom Paul), *Les pèlerinages au Mont Saint Michel accomplis par des Angevins et par des Manceaux aux* XVI*e et* XVII*e siècles.* Angers, 1868, in-8°.

Pluquet (Fr.). Voir Wace (Robert).

Poli (O. de), *Les défenseurs du Mont Saint Michel* (1417-1455). Paris, 1894, in-18.

Porée (Chanoine), *L'abbaye du Bec et ses écoles.* Evreux, 1892, in-8°.

Histoire de l'abbaye du Bec. Évreux, Hérissey, 1901, 2 vol. in-8°.

Potiche (Vicomte de), *La Baie du Mont-Saint-Michel et ses approches.* Paris, 1891, in-8°, 508 pages, 46 cartes. (Le général de la Noë a publié un compte rendu critique de l'ouvrage dans le *Bulletin de géographie historique et descriptive*, 1891, p. 510-515[1].

Prentout (Henri), *La Normandie.* Etude critique et bibliographique, I, II, III, IV, V (Revue de synthèse historique, août, octobre 1909; février, avril, juin 1910).

Quatremère (Dom), *Histoire abrégée du Mont-Saint-Michel en Normandie.* Paris, 1668, in-12.

Quinette de la Hogue, *Concessions dans la Baie.* 1864.

Raoul Glaber, *Les cinq livres de ses histoires* (900-1044), publiés par M. Prou. Paris, Picard, 1886, in-8°. [Collection de textes pour servir à l'enseignement de l'histoire].

Raoul (Maximilien), pseudonyme de Charles Letellier, *Histoire pittoresque du Mont-Saint-Michel et de Tombelène.* Paris, Éverat, 1833, in-8°, orné de 14 lithographies par Boisselat.

Règle (la) *du B. P. Saint Benoist.* Paris, 1645, in-18.

Régley, directeur de la maison centrale, *Guide des visiteurs du Mont-Saint-Michel et de Tombelaine.* Paris, 1834, in-8°.

Renault (Émile), *Note sur un morceau de cuivre attribué au chapitre de l'abbaye du Mont-Saint-Michel* (Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, XIX, 1851, p. 483-484).

Ring, *Quelques notes sur les légendes de Saint-Michel.* Gand, 1853, in-8°.

1. Ces pièces se trouvent également à la suite de l'ouvrage de l'abbé Desroches, cité ci-dessus : *Histoire du Mont-Saint-Michel*..., tome II, p. 557-597.

Robert de Torigni. *Chronique de Robert de Torigni, abbé du Mont Saint Michel, suivie de divers opuscules de cet auteur et de plusieurs religieux de la même abbaye*, publiée d'après les manuscrits originaux par Léopold Delisle. Rouen, Le Brument, 1872-1873, 2 vol. in-8°.

The chronicle of Robert of Torigni, éditée par Richard Howlett. Londres, 1899, in-8°. (Rerum britannicarum medii aevi scriptores).

Rouault (Abbé Laurent). *Vie abrégée de saint Gaud, avec saint Pair, saint Senier et saint Scubilion.*

Ruprich-Robert. *L'architecture normande aux* XI° *et* XII° *siècles en Normandie et en Angleterre.* Paris, Lib. Imp. réunies, 1887, 2 vol. in-4°, avec planches.

Sicard (Abbé). *La vieille France monastique, ses derniers jours, son état d'âme.* I. *Les religieux* (Revue des Deux Mondes, 15 novembre 1909, p. 424-456).

Sigebert de Gembloux. *Sigeberti Gemblacensis cœnobite chronicon ab anno 381 ad 1113, cum insertionibus ex historia Galfridi et additionibus Roberti abbatis Montis, centum et tres sequentes annos complectentibus, promovente egregio patre D. Guillelmo Parvo, doctore theologo, confessore Regis.* Paris, 1513, in-4°. L'édition moderne à consulter est celle de Bethmann, qui a paru dans les *Monumenta Germaniæ historica* de Pertz (Tome VI).

Stengel. *De Michaelis archangelis principatu, apparitionibus, templis, cultu et miraculis.* Augsbourg, 1629.

Tesson (Alf. de). *L'émigration dans l'Avranchin.* Avranches, Durand, 1902, in-8°.

Thuilleries (Abbé des). *Description du Mont Saint-Michel*, publiée par Le Mercier dans le *Mercure de France.* Paris, 1727, in-8°.

Tosti (Dom Luigi). *Saint Benoît, son action religieuse et sociale*, traduction de l'italien par le chanoine Labis. Paris, 1897, in-4°, avec pl. et fig.

Toulmouche. *Histoire archéologique de l'époque gallo romaine de la ville de Rennes.* Rennes, Jausions, 1846, in-4°, 326 pages, 25 planches et cartes. Sur le Mont-Saint-Michel, cf. pages 250-262.

Trébutien (G. S.). *Le Mont-Saint Michel au péril de la mer.* Caen, Hardel, 1841, in-8°.

Triboulllard (Aimé). *Histoire de la fondation du Mont Saint Michel.* Avranches, 1827, in-8°.

Vachon (Marius). *La vérité sur la digue du Mont Saint Michel.* Paris, 1884, in-8°.

Le Mont Saint Michel. Rapport au comité des sites et monuments pittoresques du Touring-Club de France. Paris, 1908, gr. in-8°.

Vesly (Léon de). *Les fana ou petits temples gallo romains de la région normande.* Rouen, 1909, in-8°.

Viollet (Paul). *Histoire des institutions politiques et administratives de la France.* Paris, Larose, 3 vol. in-8°.

Viollet le Duc (E.). *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du* XI° *au* XVI° *siècle.* Paris, 1854-1868, 10 vol. in-8°, gravures.

Dictionnaire raisonné du mobilier français, de l'époque carlovingienne à la Renaissance. Paris, 1858-1875, 5 vol. in-8°, gravures.

Voragine (le Bienheureux Jacques de). *La Légende dorée*, traduite du latin d'après les plus anciens manuscrits par Teodor de Wyzewa. Paris, Perrin, 1909, in-8°.

Vulson (Marc), chevalier, sieur de la Colombière. *Le vray théâtre d'honneur et de chevalerie, ou le miroir héroïque de la noblesse.* Paris, 1648, 2 vol. in-fol.

Wace (Robert). *Roman de Brut.* Édition Leroux de Lincy. Rouen, 1836.

Roman de Rou (Geste des Normanz). Édition Fr. Pluquet. Rouen, 1827, 2 vol. in-8°, ou mieux, édition H. Andresen. Heilbronn, 1877-1879.

III. — DOCUMENTS ICONOGRAPHIQUES

A. — CARTES

On trouve dans l'ouvrage du vicomte de Potiche : *La baie du Mont-Saint Michel et ses approches*, une série de 46 cartes géographiques du Cotentin par ordre semi-chronologique de leur rédaction. Nous avons reproduit tome I, page 29 (fig. 9) la carte de 1406 trouvée au Mont Saint-Michel en 1714. Nous citerons encore parmi celles qui offrent le plus grand intérêt documentaire au point de vue des transformations de la Baie :

Tables théodosiennes de Peutinger, de 360 ou 385 après J.-C. (N° 1);

La carte du Cotentin et des Iles, d'après Levasseur de Beauplan, 1653, et Cassini, 1755-1780 (N° 9);

La Gaule romaine, par Sanson, 1720, corrigée et complétée en voies romaines par Dom Bouquet, 1738 (N° 10);

Tabula topographica antiqua, dessinée par Dalencour en 1792 (N° 15);

État ancien de la Baie, d'après Manet, 1829 (N° 19);

La Gaule Romaine d'après de Gerville, 1850-1858 (N° 21);

Côtes de France officielles, par les ingénieurs hydrographes. Directeur : Beautemps Beaupré, 1838 (N° 25);

La Gaule ancienne, d'après l'abbé Desroches, 1839-1846 (N° 27);

La Gaule romaine, par Toulmouche, 1846, (N° 29);

Avranchin et Cotentin gallo romains, d'après Le Hericher, 1847-1857 (N° 30);

Carte des envahissements de la mer près la cité d'Aleth, par Charles Cunat, 1851;

Gaule au ve *siècle*, par une commission spéciale sur l'ordre de l'empereur, 1865 (N° 35);

État présumé de la Baie au VIIIe *siècle*, par les ingénieurs de l'État (Ministère des Travaux publics), 1874 (N° 37);

Carte romaine, par E. Desjardins de l'Institut, 1876 (N° 39);

Voies romaines autour de la Baie, par A. Chèvremont, 1882 (N° 41);

Carte des fonds de la Baie, d'après A. Chèvremont, 1882 (N° 42).

B. — PLANS ET DESSINS

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE (Cabinet des Estampes).

Plan du Mont-Saint-Michel datant du XVIIIe siècle et indiquant l'escalier complet de la Fontaine Saint-Aubert enfermée dans une Tour ronde (Folio 129).

Gravure de Chastillon donnant la vue générale (Folio 130).

Gravure de N. de Fer donnant la vue générale (Folio 130).

Jolie eau-forte de Taiée donnant la vue générale (Folio 131).

Deux gravures sur la même planche tirées du T. I des *Annales bénédictines* page 75 (Folio 132).

Gravure du XVIIIe siècle donnant une vue générale (Folio 133).

Gravure de Peteers (Folio 133).

Gravure datant de 1834 et indiquant une sorte de chaussée autour du Mont (Folio 134. 12).

Gravure évidemment inspirée de celle du *Monasticon gallicanum* (Folio 134. 13).

Gravure d'Aveline datant du XVIIIe siècle (Folio 135).

Dessin au crayon de Martellange indiquant la Tour et les trois travées de l'église aujourd'hui démolies et, dans le lointain, des constructions importantes à Tombelaine (Folio 136. 12).

Décret ordonnant des réparations aux murailles du Mont Saint Michel et daté du 21 août 1751 (Folio 157, 12).

Lithographie de 1856 montrant le Mont Saint Michel envahi par les terres (Folio 158, 6).

Lithographie de Deroy tirée de *la France en miniature* (1850) et indiquant que le grand degré se serait prolongé à cette époque jusqu'au niveau du chemin des Loges, tel que nous l'avons construit en 1907 (Folio 162).

Plan général du Mont Saint Michel par N. de Fer (Folio 151, 12).

Gravure indiquant la Citerne de l'Aumônerie dégagée comme nous l'avons fait en 1904 et extraite d'un journal d'Architecture publié vers 1840 par Bance (Folio 158, 16).

Une planche du même journal donnant le détail d'une travée de la clôture du chœur de l'église abbatiale faite en 1549 (Folio 158, 18).

Une autre planche du même journal donnant l'ensemble de trois travées de la même clôture (Folio 158, 19).

COLLECTIONS PARTICULIÈRES.

Plans dressés en 1775 par l'ingénieur Fontiac et représentant trois sections horizontales de l'Abbaye du Mont Saint Michel faites à trois hauteurs différentes. Ces plans, où sont indiqués les locaux réputés à l'abri de la bombe, semblent avoir été dressés principalement en vue de renseigner sur les dispositions défensives de la forteresse. Ils font partie de la collection de l'abbé E. A. Pigeon, et ont été photographiés pour les Archives de la Commission des Monuments historiques.

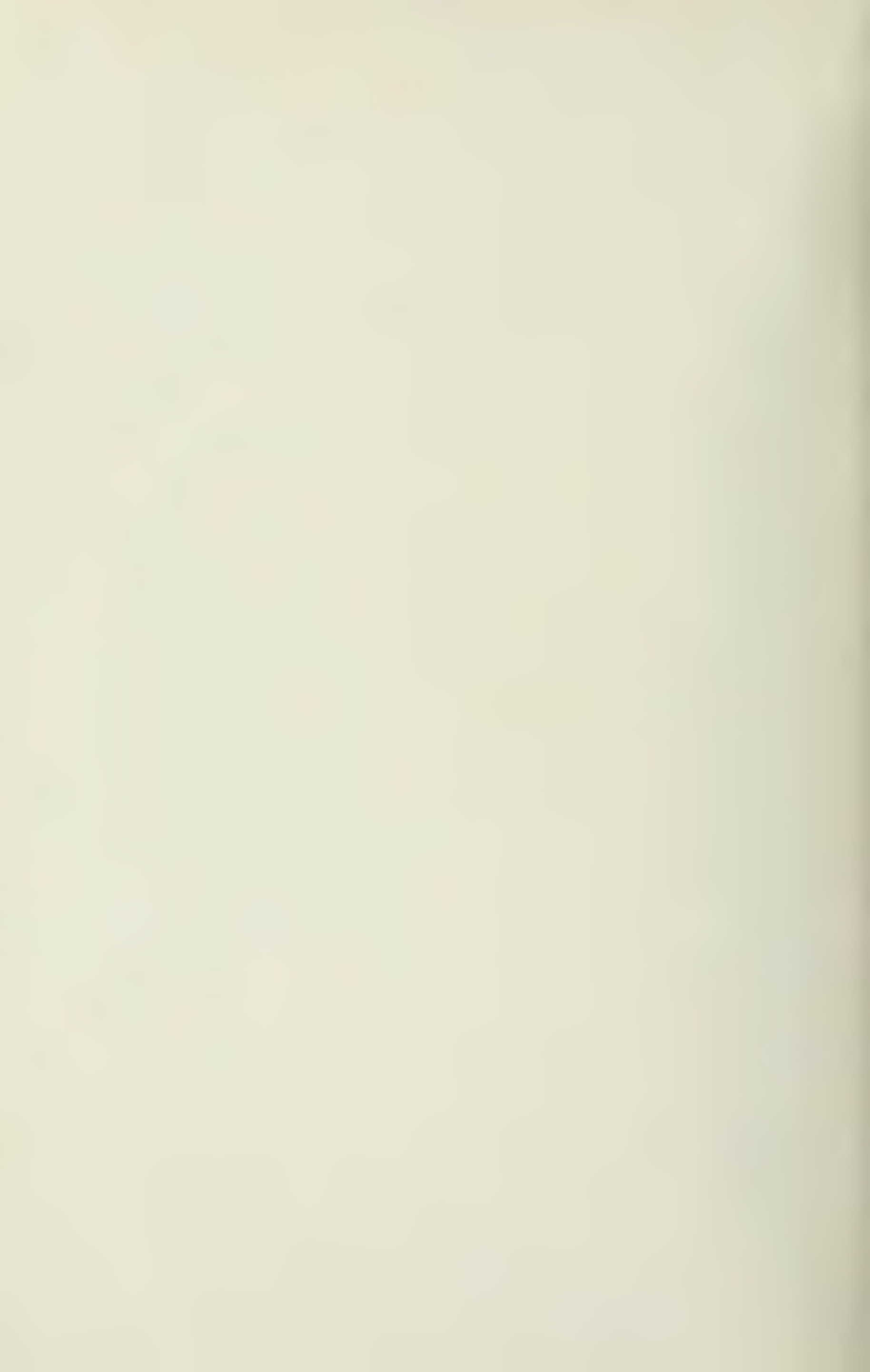
Plans et dessins divers exécutés vers 1865 par M. Sagot et appartenant aujourd'hui à M. le maire du Mont Saint Michel.

Collection de gravures françaises et anglaises donnant des vues du Mont Saint-Michel, réunie à la Préfecture de Saint Lô, par M. Lein, préfet de la Manche.

ARCHIVES DE LA COMMISSION DES MONUMENTS HISTORIQUES.

Plans, coupes, élévations et dessins divers de MM. Sagot, Viollet le Duc, Ed. Corroyer, V. Petigrand et Paul Gout, exécutés de 1865 à 1906 et faisant partie des Archives de la Commission des Monuments historiques. Pour le détail, voir le Catalogue de la Bibliothèque de la Commission.

INDEX ET TABLES



INDEX ALPHABÉTIQUE[1]

A

1. Pour éviter le développement excessif qu'eût pris une Table analytique détaillée, nous avons dû nous borner à un Index alphabétique limité aux noms propres cités (noms de personnages et noms de lieux). Pour les différentes parties de l'abbaye, de la ville et des remparts, le lecteur trouvera dans le *Vocabulaire* des notions historiques sommaires, qu'il est aisé de compléter par le texte à l'aide de la Table analytique des Matières.

B

C

D

E

F

G

H

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

V

FIN DE L'INDEX

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

PREMIÈRE PARTIE

TOPOGRAPHIE

CHAPITRE I

LA FORÊT — INVASION DE LA MER — LA BAIE

CHAPITRE II

LE MONT

CHAPITRE III

TOMBELAINE

DEUXIEME PARTIE

HISTOIRE

CHAPITRE I

LES TEMPS ANCIENS

CHAPITRE II

ORIGINES ET PREMIERS DÉVELOPPEMENTS DU CULTE DE SAINT MICHEL AU MONT-TOMBE

CHAPITRE III

LE MOYEN AGE

CHAPITRE IV

LA RENAISSANCE ET LES TEMPS MODERNES

APPENDICES A LA PARTIE HISTORIQUE

I. LA VIE MONASTIQUE AU MONT-SAINT-MICHEL

II. LES PÈLERINAGES AU MONT-SAINT-MICHEL DEPUIS LE MOYEN AGE JUSQU'A NOS JOURS

II. L'ABBAYE ROMANE AU XII[e] SIÈCLE

III. L'ABBAYE, LA VILLE ET SES DÉFENSES AU XIII[e] SIÈCLE

IV. L'ABBAYE, LA VILLE ET LES REMPARTS AU XIV[e] SIÈCLE

V. L'ABBAYE, LES REMPARTS ET LA VILLE AU XV[e] SIÈCLE

CHAPITRE III

LA RENAISSANCE ET LES TEMPS MODERNES

CHAPITRE IV

LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION

CONCLUSION

APPENDICE A LA PARTIE ARCHITECTURALE

VOCABULAIRE DES DIVERSES PARTIES DE L'ABBAYE, DE LA VILLE ET DES REMPARTS



TABLE DES GRAVURES

DANS LE TEXTE

Nous tenons à remercier ici MM. Neurdein frères du concours éclairé et dévoué qu'ils nous ont prêté par leurs beaux travaux photographiques.



TABLE DES PLANCHES

HORS TEXTE

TOME I

1. Nous exprimons ici nos remerciements à Mme Veuve Corroyer, qui a bien voulu nous autoriser à reproduire les quatre vues photographiques constituant les planches IX, X, XI, XII, représentant l'état ancien des édifices, à l'époque où furent commencés les premiers travaux de restauration.

NOTE GÉNÉRALE POUR LA LECTURE DES PLANS

La méthode suivie pour se reporter du texte aux plans est la suivante :

Les chiffres désignent les grandes salles de l'abbaye et les parties notables du Mont.

Les constructions sont d'autant plus anciennes qu'elles sont désignées par des chiffres ou nombres plus faibles.

Les lettres majuscules sont réservées aux points principaux et les lettres minuscules à ceux de moindre importance.

Enfin les signes (′) et (″) indiquent la superposition exacte des locaux dans les différents plans.

Dans ces plans qui donnent les états successifs des constructions, les murs pochés en noir plein ou hachurés représentent les parties existantes. Les murs figurés par de simples traits rétablissent des dispositions du passé qui résultent de nos recherches.

TOME II

ERRATA ET ADDENDA

Page 16, note 2. — Au lieu de : *au* VIII*e* *siècle*, lire : *au* X*e* *siècle*.

Page 42-43, Pl. IV. — Au lieu de : *Montidier*, lire : *Montitier*.

Page 52, en note (au bas d'une déclaration du maire du Mont Saint-Michel). — Au lieu de : *Chenon*, lire : *Chenin*.

Page 56, note 5. — Au lieu de : *M. Louis Mesnard*, lire : *M. Louis Ménard*.

Page 77, ligne 37. — Au lieu de : *Merian*, lire : *Peters* (gravure tirée de la *Topographie de la France*, de Mérian).

Page 79, note 1. — Au lieu de : Forgeais, *Collection de plombs historiés*, t. III, p. 46, lire : Forgeais, *Collection .... 2e série*, t. II, p. 46-51.

Page 96, note 1. — Au lieu de *Huysne*, lire : *Huynes*.

Page 107 (sommaire). — Au lieu de : *Renaut*, lire : *Renaud*.

Pages 182-183. — Au lieu de : Pl. VIII, lire : Pl. VII.

Pages 198-199. — Au lieu de : Pl. VII, lire : Pl. VIII.

Page 286, ligne 26. — Au lieu de : *Jacques de Souré*, lire : *Jacques de Sourre*.

Page 464, fig. 292. — *Plan de l'Aumônerie*. Rétablir le chiffre de renvoi du texte (18).

Page 476, fig. 303. — *Plan du Cellier*. Rétablir le chiffre de renvoi du texte (19), et les deux lettres *a* et *b* aux extrémités de la ligne oblique.

Page 684-685. — *Plan général du Mont Saint-Michel*. Les murs de la salle numérotée 38" (Chartrier de l'abbaye) doivent être pochés en vert et non en bleu, car cette salle date du XIVe siècle et non du XIIIe.

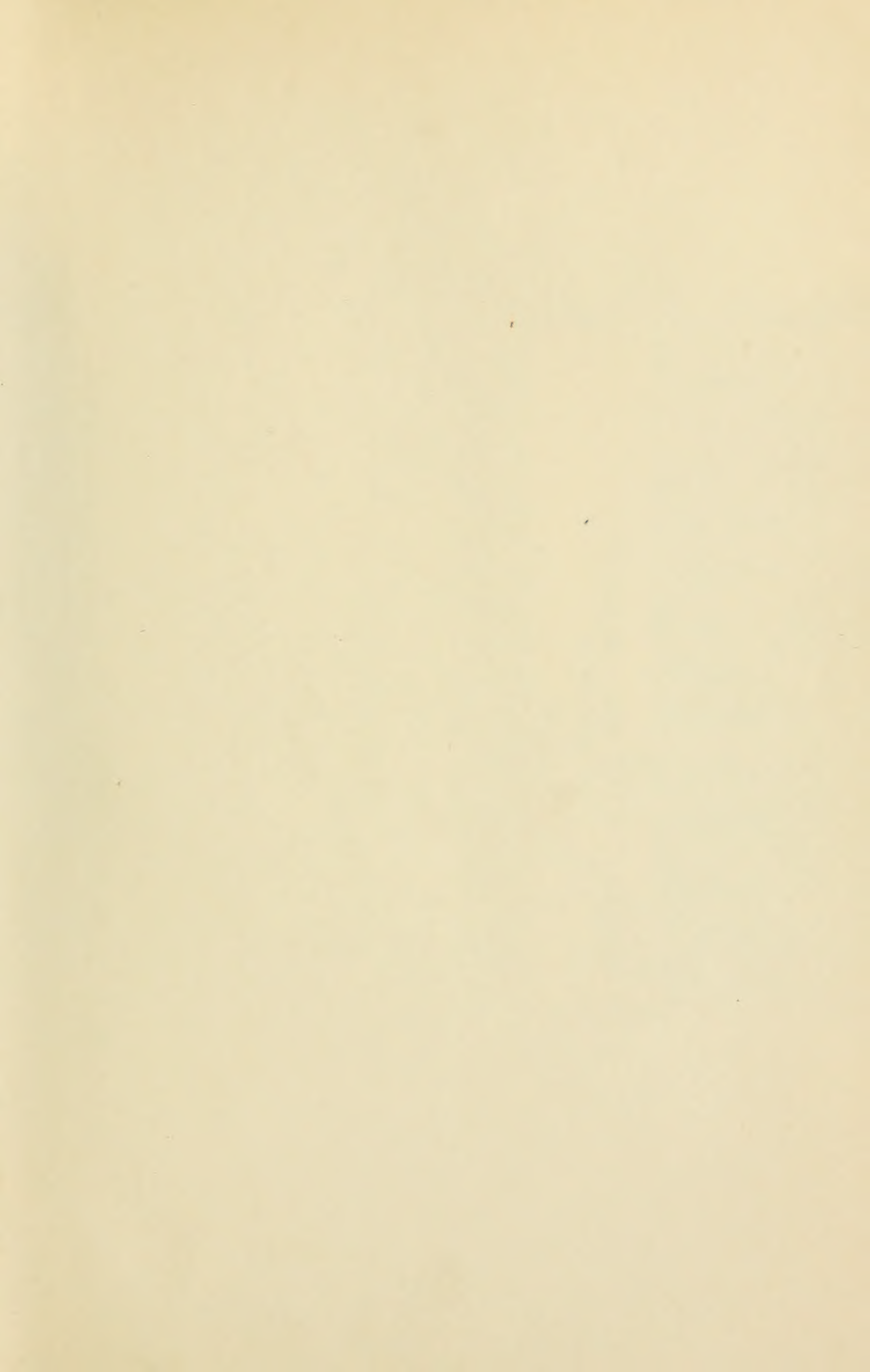


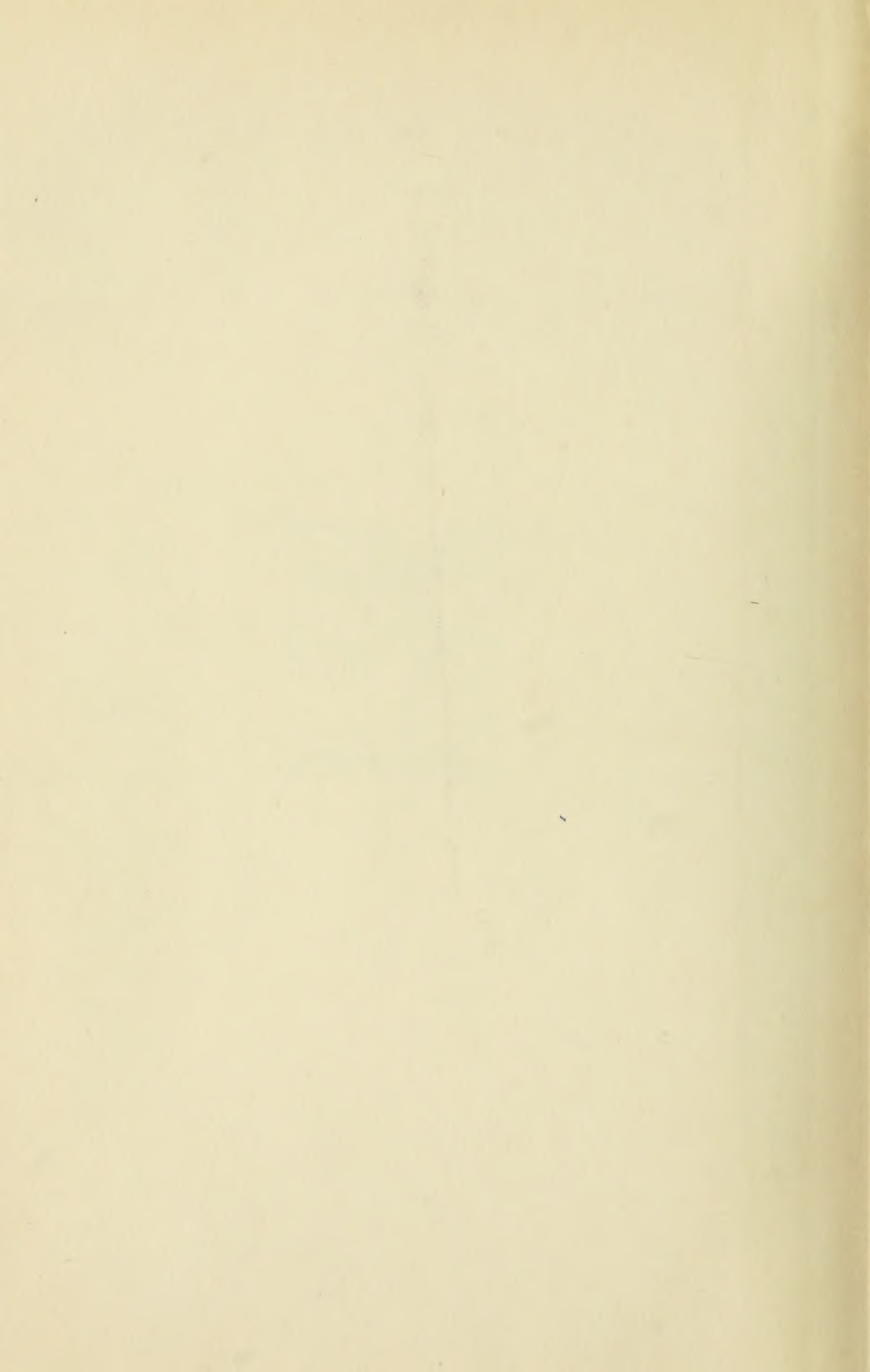
65550. — PARIS. IMPRIMERIE GÉNÉRALE LAHURE
9, rue de Fleurus, 9.

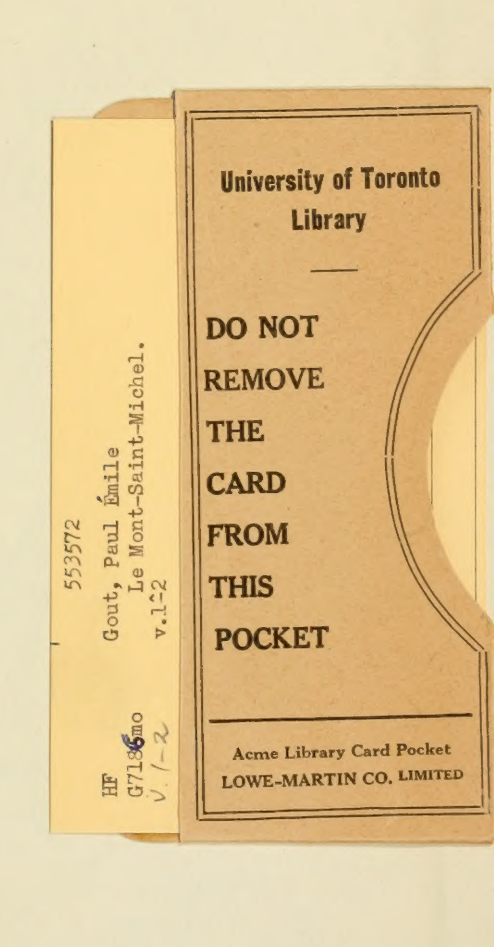





LABEVR SANS SOIN LABEVR DE RIEN.
A
C







University of Toronto
Library
DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET
Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED
553572
Gout, Paul Émile
Le Mont-Saint-Michel.
v.1-2
HF
G7186mo
v.1-2

